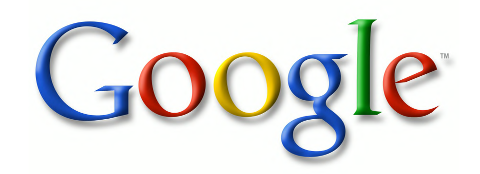








[redacted]

# HISTOIRE

# DES FRANÇAIS

TOME CINQUIÈME

PARIS. — IMP. SIMON RAÇON ET COMP., RUE D'ERFURTH, 1.



# HISTOIRE
# DES FRANÇAIS

DEPUIS LE TEMPS DES GAULOIS JUSQU'A NOS JOURS

PAR

**THÉOPHILE LAVALLÉE**

DIX-NEUVIÈME ÉDITION

DÉVELOPPÉE DE 1814 A 1848
ET CONTINUÉE, SUR LE MÊME PLAN, JUSQU'EN 1874

**PAR M. FRÉDÉRIC LOCK**

TOME CINQUIÈME




PARIS
CHARPENTIER ET Cie, LIBRAIRES-ÉDITEURS
28, QUAI DU LOUVRE

1874

# AVERTISSEMENT

L'ouvrage que nous présentons au public n'a pas besoin de préface.

Aussi, ne voulons-nous le faire précéder que d'un court avertissement, pour indiquer sommairement la façon dont il a été conçu et exécuté, et, en même temps, le but que nous nous sommes proposé en le publiant.

L'*Histoire des Français* de Théophile Lavallée a acquis, *dès son apparition*, une célébrité incontestable, que le temps a *consacré*. Ce n'est point à nous, du reste, on le comprendra, qu'il appartient d'en faire ici l'éloge. Malheureusement, l'auteur avait cru devoir terminer son histoire proprement dite à l'époque de la Restauration (11 avril 1814). Il s'est borné à condenser la période comprise depuis cette date jusqu'à la chute du roi Louis-Philippe (24 février 1848) en un simple résumé qui pouvait avoir sa raison d'être, au moment où il l'écrivait, mais qui, aujourd'hui, est devenu tout à fait insuffisant.

Nous avons donc pensé devoir compléter cette œuvre en faisant largement développer la période comprise entre le 11 avril 1814 et le 24 février 1848.

Cette époque, on peut le dire, est absolument inconnue de toute une génération. Les travaux historiques qui l'ont pris pour sujet sont ou de simples résumés trop incomplets, ou de volumineux ouvrages qui ne sont, par le fait même de leur étendue, accessibles qu'à un petit nombre de lecteurs. C'est pour obvier à cet inconvénient, et mettre à la portée de tous l'étude de l'histoire contemporaine, étude d'un intérêt si indiscutable et si puissant, que nous avons entrepris la publication du présent volume.

Pour mener à bien ce travail, délicat et difficile entre tous, nous ne pouvions nous adresser mieux qu'à M. Frédéric Lock, que ses études antérieures nous recommandaient tout spécialement.

Nous n'insisterons pas sur les difficultés d'une semblable tâche. M. Lock a compris que son œuvre devait être le développement du résumé de Théophile Lavallée ; qu'il ne s'agissait point ici d'un ouvrage de polémique, pouvant prêter aux discussions des uns ou des autres ; faisant abnégation de ses vues personnelles, il a exposé tous les faits historiques, politiques, littéraires ou scientifiques, déduisant la logique et la morale des événements, avec une simplicité, une rectitude de jugement et une impartialité qui frapperont les lecteurs, nous n'en saurions douter.

Le continuateur de l'œuvre de Théophile Lavallée s'est astreint à suivre le plan matériel de son devancier, de manière à faire de ce cinquième volume le complément nécessaire et indispensable des quatre premiers.

Nous pensons donc que cet ouvrage, tel qu'il a été conçu et exécuté, peut trouver place dans les écoles et dans toutes

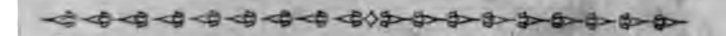
les bibliothèques privées et publiques ; il doit être mis entre les mains de la jeunesse, et sera d'un haut intérêt pour tous ceux qui ont touché, de près ou de loin, à la période comprise entre la chute de l'empereur Napoléon Ier et celle du roi Louis-Philippe.

Nous croyons avoir suffisamment indiqué, par ces quelques mots, la façon dont a été composée cette histoire contemporaine, et le but essentiellement patriotique que l'auteur a eu en vue.

---

Le sixième volume, comprenant la période de février 1848 à 1874, auquel M. F. Lock met la dernière main, paraitra dans le courant de cette année. Cette *Histoire des Français* depuis le temps des Gaulois jusqu'à nos jours (1874), sera donc la plus complète qui existe.

[redacted]



# LIVRE IV

## MONARCHIE CONSTITUTIONNELLE

(1814-1848)

## SECTION I

**PREMIÈRE RESTAURATION**

**11 avril 1814 — 20 mars 1815**

### CHAPITRE PREMIER

Les Bourbons. — Le comte d'Artois en France. — Convention du 23 avril. — Arrivée de Louis XVIII. — Déclaration de Saint-Ouen. — Louis XVIII à Paris. — Premiers actes. — Premier ministère. — Traité du 30 mai. — La Charte. — L'ouverture des Chambres.

§ I. Les Bourbons. — La France de 1814 ne connaissait pas les Bourbons. Les hommes âgés alors de 40 à 50 ans se rappelaient confusément qu'au temps de leur jeunesse, la nation s'était levée tout entière pour mettre fin aux intolérables abus de l'ancien régime; que Louis XVI avait juré une Constitution, mais que lui-même, sa femme, ses frères, toute sa famille, avaient employé tous les moyens licites et illicites, jusques et y compris l'intervention des armes étrangères, pour remettre la nation sous le joug; beaucoup de ces hommes avaient répondu à l'appel de la patrie en danger, à la levée en masse, à la réquisition et avaient combattu

pour la République contre l'invasion ayant pour auxiliaires des princes de la maison de Bourbon; qu'enfin, le roi Louis XVI, jugé et condamné par la Convention nationale, avait été publiquement exécuté le 21 janvier 1793, et que cette date avait été célébrée assez longtemps par une fête commémorative.

Depuis, un autre Bourbon, le jeune duc d'Enghien, qui avait porté les armes contre la France, avait été arrêté, de nuit, sur territoire neutre, amené à Paris, enfermé à Vincennes, jugé, condamné et fusillé dans un des fossés du château. Mais, cet événement, accompli par les ordres de Bonaparte, alors premier consul, entouré d'un certain mystère, n'avait guère été ébruité et n'avait pas fortement ému le public.

Qui était ce Louis-Stanislas-Xavier, que le Sénat de l'Empire venait de déclarer roi des Français? Quelques survivants d'avant 1789 savaient seuls que ces noms étaient ceux du comte de Provence, frère de Louis XVI, prince sournois qui avait mené de souterraines intrigues contre le roi et avait été un des plus perfides ennemis de la reine, un des plus assidus colporteurs ou inventeurs de médisances et de calomnies contre Marie-Antoinette, un de ceux qui avaient le plus contribué à perdre l'*Autrichienne* dans l'esprit public.

Les mêmes hommes pouvaient se souvenir des galanteries de l'autre frère de Louis XVI, le comte d'Artois, qui, lui, avait compromis la reine par son amour autant que le comte de Provence la compromettait par ses méchants propos. Personne ne savait que, par suite d'un serment fait à sa dernière maîtresse mourante, madame de Polastron, et chevaleresquement tenu, le comte avait renoncé à la vie galante et s'était jeté à corps perdu dans la dévotion. Moins vaillant chevalier, il n'avait pas même mis le pied sur la côte de Quiberon.

Les fils du comte d'Artois, les ducs d'Angoulême et de Berry étaient parfaitement inconnus, et l'on avait oublié que la femme du premier était la fille de Louis XVI, enfermée au Temple avec son père et sa mère, puis échangée contre les plénipotentiaires français capturés dans le guet-apens de Rastadt.

Depuis 1795, date, non moins oubliée, de la mort du fils de Louis XVI, Louis-Stanislas-Xavier avait pris le titre de Louis XVIII, comme successeur légitime de son neveu, et avait joué, sans grand éclat, le rôle de prétendant, errant à travers les monarchies indifférentes, fuyant devant les armes victorieuses de Napoléon et, en

dernier lieu, réfugié à Hartwell, petit village d'Angleterre, où alla le trouver la résolution du Sénat.

Le plus connu ou, pour parler plus exactement, le moins ignoré de tous les Bourbons était le prince portant alors le titre de duc d'Orléans, que des militaires, encore présents sous le drapeau, avaient vu combattre à Valmy et à Jemmapes, sous le nom de duc de Chartres. Après la mort de son père, ce Philippe, qui avait substitué au nom d'Orléans celui d'*Égalité*, qui avait voté hautement la mort de Louis XVI, le duc de Chartres, déjà fugitif de France à la suite de la tentative rebelle de Dumouriez pour le faire roi, avait parcouru différents pays sous un nom déguisé; puis, de 1799, il s'était réconcilié avec le frère aîné de Louis XVI, était allé en Sicile, où il avait épousé sa cousine, fille du roi des Deux-Siciles, alors dépossédé de ses États continentaux; plus tard, le duc d'Orléans était passé en Espagne, mais avait dû quitter ce pays sur l'ordre des Cortès, après avoir essayé de se faire nommer commandant d'armée et lieutenant général du royaume.

§ II. LE COMTE D'ARTOIS EN FRANCE. — Lorsque, le 1er janvier 1814, les armées étrangères eurent pénétré sur le sol de France, le roi d'Hartwell adressa au peuple français une proclamation pleine de vagues promesses de liberté. Les alliés parlaient aussi de liberté; la liberté promise est toujours une arme puissante contre le despotisme. La proclamation royale ne fut lue de personne.

Pour joindre l'action à la parole, Louis XVIII, tout en restant à Hartwell, où le retenaient sa grandeur et ses infirmités, envoya son frère, le comte d'Artois, et les deux fils de celui-ci, les ducs d'Angoulême et de Berry, sur le continent pour y faire les affaires de la famille.

Le duc de Berry s'arrêta à l'île anglaise de Jersey, d'où il imagina que sa présence allait soulever aussitôt la Bretagne et la Vendée. Rien ne bougea; les contingents bretons et vendéens défendaient vaillamment la patrie contre l'invasion.

Le comte d'Artois, débarqué en Hollande, sous la protection anglaise, gagna la Suisse, entra en France par Pontarlier, se rendit à Vesoul, puis à Nancy, rebuté d'abord par un général autrichien, puis toléré par un général russe sous la condition impérieuse de n'arborer aucune cocarde, de ne prendre aucun titre politique, de ne faire aucun acte public. Sa présence ne servit qu'à provoquer à Troyes, de la part d'une douzaine de royalistes, pendant l'occupation de cette ville par les Russes, une *manifestation* dont le seul

[redacted]



résultat fut, au retour offensif de Napoléon sur Troyes, l'exécution d'un vieux gentilhomme comme « traître à la patrie. »

Le duc d'Angoulême, débarqué à Saint-Jean-de-Luz, eut un succès plus effectif. D'accord avec quelques royalistes de Bordeaux, il fit, lui aussi, une proclamation promettant l'abolition de la conscription et des droits réunis. Puis, les royalistes bordelais obtinrent du duc de Wellington l'envoi d'un corps de 15,000 hommes qui occupa Bordeaux au nom du roi d'Angleterre. Le duc d'Angoulême, qui marchait à la suite des Anglais, fut accueilli à Bordeaux aux cris de : *Plus de conscription! à bas les droits réunis!* Mais lorsqu'il voulut prendre une attitude politique, le duc de Wellington s'y opposa formellement, en termes assez durs, et le neveu de Louis XVIII n'eut qu'à obéir. Il avait, du moins, livré à l'ennemi une ville française.

Les alliés, jusqu'à leur entrée dans Paris, s'étaient absolument refusés à toute manifestation en faveur des Bourbons. Dans le seul gouvernement anglais, il y avait quelque tendance vers eux, non par sentiment, mais en les considérant comme une éventualité pour les substituer à Napoléon, si la dynastie de celui-ci n'était pas soutenue par les Français.

On a vu, dans le livre précédent, l'écroulement soudain de l'Empire avant même que l'empereur eût tenté une dernière chance militaire, la nomination d'un gouvernement provisoire à la suite de la déchéance prononcée par le Sénat « conservateur, » qui ne songea qu'à la conservation de ses dotations, et la prompte défection de tout ce qui constituait la machine officielle du régime impérial.

Un des membres de ce gouvernement provisoire, M. de Montesquiou, était un partisan déclaré, un agent officieux des Bourbons. Dans sa logique de légitimiste, il contesta au Sénat le droit d'appeler au trône Louis-Stanislas-Xavier, soutenant que ce prince était roi de France à titre d'héritier, par droit de naissance, du fils de Louis XVI, du jeune Louis XVII, qui, pour avoir commencé et fini son règne en captivité, n'en avait pas moins été roi légitime de France.

Sans tenir beaucoup de compte de la Constitution votée par le Sénat, M. de Montesquiou écrivit à Hartwell pour rendre compte au nouveau roi des événements qui s'accomplissaient.

Cependant, en présence de l'acte sénatorial sur la déchéance et *de l'assentiment* qu'y donnait, ostensiblement ou tacitement, sinon

la totalité, du moins la généralité de la nation, deux faits considérables s'étaient produits.

L'un était l'abdication de Napoléon ; l'autre fut l'arrivée à Paris du comte d'Artois, le plus jeune des frères de Louis XVI. Le comte avait reçu à Nancy où, comme on l'a vu plus haut, il jouait un assez triste rôle derrière l'armée russe, un message de Talleyrand, qui, redoutant peut être quelque revirement de fortune, pressait le prince de se rendre à Paris afin d'y prendre possession du pouvoir.

Le comte recueillit, tout le long de la route, des hommages, des acclamations qu'il provoquait aisément par ces mots : « Plus de conscription ! Plus de droits réunis ! » mots dont l'effet était magique sur des populations décimées par la guerre, ruinées par l'impôt, mot dangereux dont sa légèreté ne comprenait certainement pas toute la portée.

Le Sénat essaya vainement de retarder la marche du prince par des tentatives de négociations, pour s'assurer des garanties et lui faire prendre des engagements. Le comte d'Artois se refusa à toute entente et, poursuivant son chemin, fit à Paris, le 12 avril 1814, une entrée presque triomphale, escorté par la garde nationale, entouré des autorités municipales et de ce nombreux état-major qui ne manque jamais en pareil cas. On y remarquait, avec quelque étonnement, des maréchaux de l'Empire : Kellermann, Moncey, Oudinot, Marmont, Ney, Sérurier. Une troupe de cosaques, fermant la marche du cortége, donnait à la fête son vrai caractère.

Le comte d'Artois se rendit, comme un triomphateur, à Notre-Dame, où le clergé lui chanta le même *Te Deum* qu'il avait tant de fois chanté pour Napoléon ; puis, le prince alla s'installer aux Tuileries, dans les appartements de Marie-Louise, la nièce de Marie-Antoinette.

De Nancy à Paris, le comte d'Artois avait évité de s'engager ni vis-à-vis du Sénat, ni vis-à-vis du gouvernement provisoire ; mais, pour avoir été écartée, la difficulté n'était pas résolue et elle allait se représenter avec plus d'insistance.

A cette entrée du comte d'Artois se rattache une légende qui eut quelque temps, pour la Restauration, la fortune de « la poule au pot » d'Henri IV. Le prince avait été reçu, à la barrière de la Villette, par M. de Talleyrand, qui lui avait adressé une courte et insignifiante allocution, à laquelle le comte répondit par quelques vagues paroles que personne ne recueillit. Le soir, lorsqu'on pré-

para, pour *le Moniteur* du lendemain, le récit de l'événement du 12 avril, MM. de Talleyrand et Beugnot, ministre de l'intérieur, se concertèrent afin de rédiger la réponse du prince. M. Beugnot en fit une qui se terminait par cette phrase : « Plus de divisions; la paix et la France. Je la revois, et rien n'y est changé, si ce n'est qu'il y a un Français de plus. » Ces dernières paroles, rendues plus concises encore par la voix publique, qui s'en empara, devinrent le mot légendaire : « Il n'y a rien de changé en France, il n'y a qu'un Français de plus », qui fit à la Restauration une courte popularité.

Il se trouvait en présence l'un de l'autre deux pouvoirs : le pouvoir de fait du comte d'Artois, représentant du frère de Louis XVI, rappelé par le Sénat, sous la condition d'accepter la Constitution votée par ce même Sénat, et le pouvoir, quasi-légal, du gouvernement provisoire institué par ce même Sénat. Lequel disposait de la plus grande autorité? La question eût été difficile à décider.

Ni le gouvernement provisoire ni le Sénat n'avaient pris aucune part à la journée du 12; il fallait pourtant que la situation eût un dénouement. Ce fut l'intervention d'Alexandre qui l'amena. Dans la soirée du 13, le czar se rendit auprès du comte d'Artois. Avec une fermeté courtoise, il lui rappela les services que le Sénat venait de rendre aux Bourbons et ajouta que si les princes exilés étaient disposés à oublier ces services, les souverains alliés n'entendaient pas oublier leur promesse solennelle de faire respecter la Constitution votée par le Sénat.

Il fallait se résigner. Le comte d'Artois reçut, le soir même, le Sénat, qui lui conféra le titre de Lieutenant général du royaume, et auquel il répondit par une déclaration qu'avait préparée Fouché, duc d'Otrante, et dans laquelle le prince disait : « Je n'ai pas reçu de mon frère pouvoir d'accepter la Constitution; mais je connais ses sentiments et ses principes, et je ne crains pas d'être désavoué en affirmant, en son nom, qu'il en admettra les bases. » Au lieu de ces derniers mots, Fouché avait écrit : « En jurant d'en observer et d'en faire observer les bases. » Le Sénat ne réclama point contre le changement introduit par le comte d'Artois.

Aussitôt après le Sénat, fut reçu le Corps législatif, dont le président ne parla, dans son compliment, ni de Constitution, ni de garanties quelconques. Aussi, le nouveau Lieutenant général du *royaume* dit-il avec effusion qu'il éprouvait « un bonheur difficile

rire au maréchal Jourdan, commandant la division de
que le maréchal Marmont avait fait prendre à son corps
les nouvelles couleurs. Puis, lorsque Jourdan eut prescrit
oupes d'opérer ce changement, le gouvernement transmit
le Jourdan à Marmont, qui crut devoir imiter son collègue.
une violence faite aux sentiments de toute l'armée et à
la grande majorité de la nation. Le comte d'Artois en fut
La Restauration a payé deux fois cette indigne manœuvre :
ière fois, en 1815, par un exil temporaire; la seconde, en
ır un exil définitif.

e d'assurer partout la nouvelle autorité royale, le comte
envoya dans tous les départements des commissaires extra-
es, investis de pouvoirs absolus, qui devaient commander à
es autorités civiles et militaires, les maintenir, les révo-
es remplacer. Ces commissaires étaient presque tous des
revenus de la veille, étrangers à la France nouvelle : aussi
sirent-ils qu'à provoquer des mécontentements et des
dont l'effet devait se produire un peu plus tard.

ent était un autre besoin pressant. Le gouvernement pro-
n'avait vécu que sur une partie d'une quinzaine de millions
ie-Louise avait emportés de Paris, et qu'un ordre du gou-
ent lui avait fait reprendre à Orléans. Ces fonds avaient été
s à Paris dans des fourgons qui se trouvaient encore aux

mèrent point. Cette ordre violait la promesse, faite par le prince sur tout son parcours, d'abolir *les droits réunis* : on n'y songeait plus.

§ III. Convention du 23 avril 1814. — C'étaient là de véritables contradictions. Le 23 avril, le comte d'Artois commit un acte bien autrement grave : il signa avec les souverains étrangers, pour remplacer l'armistice conclu après la bataille de Paris, des conventions qui, *sans préjuger les dispositions de la paix*, ramenaient la France aux limites du 1er janvier 1792, et ordonnaient l'évacuation des places situées en dehors de ces limites, abandonnant la dotation *entière* desdites places, c'est-à-dire non-seulement les dépôts d'artillerie et de munitions, mais toutes autres provisions de tout genre, les archives, plans, cartes, modèles, etc. Ces stipulations étaient applicables aux places maritimes.

Par cet acte, la France perdait non-seulement les territoires conquis sous l'Empire, mais ceux qui s'étaient volontairement donnés à la République, cinquante-trois places fortes, toutes occupées encore par des garnisons françaises dont quelques-unes s'élevaient à 20,000 ou 25,000 hommes, 12,000 pièces de canon, 31 vaisseaux, 12 frégates et quantité d'autres bâtiments de guerre, un immense matériel d'armes, d'équipements et d'approvisionnements, le tout livré sans condition, sans compensation d'aucune sorte, *sans rien préjuger des dispositions de la paix*. Ces pertes ont été évaluées à plus d'un milliard.

Si l'étranger entendait reprendre les territoires qu'on lui avait pris, les places qu'on lui avait enlevées, au moins fallait-il ne lui rendre celles-ci que dans l'état où elles avaient été trouvées : la chose était facile, car on possédait les inventaires de la remise desdites places. Mais le chef du gouvernement provisoire se refusa à cette combinaison.

Le même acte du 23 avril restituait au roi de Prusse des propriétés publiques mobilières enlevées à Hambourg et des engagements souscrits par lui au profit de Napoléon, s'élevant à 140 millions.

Absent de France depuis plus de vingt ans, peu au courant des événements accomplis dans cet intervalle, tout heureux de se trouver aux Tuileries, le comte d'Artois ignorait évidemment la portée de l'acte auquel il mettait son nom. Toutefois, son titre de Lieutenant général du royaume l'autorisait-il à signer une telle *convention*, si peu de jours avant l'arrivée du roi?

Le négociateur de ces conventions fut M. de Talleyrand. Lui, savait très-certainement ce qu'il faisait. En livrant aux souverains alliés des richesses qu'aucun d'eux n'eût pu créer en plusieurs années, voulut-il, comme on l'a dit alors, acheter leur protection contre la disgrâce dont le menaçaient déjà les plus fougueux royalistes? De pareils faits ne sont jamais absolument certains; ici, du moins, l'imputation est vraisemblable.

Toujours est-il que le traité du 23 avril enleva à la France de grands avantages, dont elle eût pu tirer parti pour la conclusion du traité définitif.

§ IV. Arrivée de Louis XVIII. — Pendant que le comte d'Artois agissait ainsi à Paris, l'autre frère de Louis XVI, à qui tout le monde commençait à donner le nom de Louis XVIII, qu'il avait pris dès 1795, et que des flatteurs à outrance appelaient déjà Louis *le Désiré*, quittait sa résidence d'Hartwell pour rentrer en France. Reçu et complimenté à Londres, le 20 avril, par le prince régent d'Angleterre, il répondit par un discours où l'on remarqua aussitôt la phrase suivante : « C'est aux conseils du prince, à ce glorieux pays, et à la confiance de ses habitants que j'attribuerai toujours, après la divine Providence, le rétablissement de ma maison sur le trône de mes ancêtres. »

Cette phrase visait évidemment la prétention qu'avait eue le Sénat de disposer du trône en faveur du frère de Louis XVI, et celle qu'il avait encore de lui imposer une Constitution. Mais, pour la masse du public, étrangère aux intrigues sénatoriales, la phrase présentait un sens désobligeant et même méprisant pour la France entière. Aussi, l'effet en fut-il des plus déplorables, et ce mot a pesé non-seulement sur tout le règne de Louis XVIII, mais sur toute la durée de la Restauration.

A Londres, Louis XVIII trouva aussi M. Pozzo di Borgo, qu'Alexandre y avait envoyé pour conseiller au nouveau roi des mesures de conciliation et des promesses libérales, et d'autres émissaires venus, les uns de la part de Talleyrand et du gouvernement provisoire, pour plaider la cause de la Constitution sénatoriale, les autres expédiés par le comte d'Artois ou les ultra-royalistes, pour engager le roi à ne faire aucune concession. Louis XVIII évita de s'engager ni avec ceux-ci ni avec ceux-là, et arriva, le 29 avril, à Compiègne, sans que la question eût été résolue.

Dans cette résidence, hier encore impériale, Louis XVIII reçut une foule de députations civiles et militaires. On y vit les grands

dignitaires de l'armée, qui, gorgés d'honneurs et de richesses par Napoléon, s'étaient détachés de lui avec une facilité où il n'y avait rien de chevaleresque, et les plus hauts chefs de la magistrature venant humilier la justice aux pieds de la puissance politique.

Là, pour gagner de vitesse le Sénat et reprendre une sorte d'importance, accourut une députation du Corps législatif qui, dans un discours où il y avait plus d'habileté que de franchise, tout en paraissant réclamer certaines concessions aux faits accomplis depuis 1789, passait sous silence toute Constitution que le roi eût dû accepter et lui abandonnait le soin de prendre l'initiative des libertés à accorder.

Lorsque, le lendemain, Alexandre se présenta à Compiègne pour insister sur une transaction nécessaire, il apprit la démarche faite par le Corps législatif, et le discours adressé au roi au nom de cette Assemblée. Que pouvait un prince étranger quand la représentation nationale s'en remettait purement et simplement au bon plaisir du roi?

Vingt années de despotisme avaient si bien amorti les ardeurs généreuses de la Révolution, que le culte des intérêts personnels prédominait partout sur l'intérêt de la patrie, et que les ambitions ne rivalisaient plus que de servilité.

Le Sénat avait essayé vainement de jouer le rôle constituant. Il ne voulut pas rester en arrière du Corps légistif et se résigna au rôle de conservateur (c'était son titre), conservateur de ses intérêts personnels : des assurances en ce sens avaient été officieusement et individuellement données. Le Sénat se rendit donc, le 2 mai, à Compiègne, et fut présenté au roi par M. de Talleyrand qui, faisant allusion à l'Angleterre, dont les institutions « donnent des appuis et non des embarras aux monarques amis des lois et pères du peuple », il ajouta : « Sire, la nation et le Sénat, pleins de confiance dans les hautes lumières et dans les sentiments magnanimes de Votre Majesté, désirent avec elle que la France soit libre, pour que le roi soit puissant. »

Dans la situation embarrassée du Sénat, c'était reconnaître, aussi explicitement que possible, que des institutions libérales devaient émaner de la volonté spontanée, c'est-à-dire du bon plaisir du roi.

§ V. Déclaration de Saint-Ouen. — C'est à quoi tenait essentiellement Louis XVIII, qui ne voulait avoir d'autre titre au trône *que son droit* héréditaire de successeur légitime du fils de

Louis XVI. Moins aveugle que son frère et que la masse des émigrés rentrés avec lui, il sentait la nécessité de tenir compte des faits accomplis depuis vingt ans, des mœurs et des idées de la France nouvelle; il ne répugnait pas à introduire en France le mécanisme monarchique qu'il avait vu fonctionner avantageusement chez les Anglais, pourvu qu'il fût libre de faire cette concession gracieuse, et non tenu de la subir comme une condition.

Le Sénat lui ayant donné sur ce point toute satisfaction, il s'agissait maintenant de publier un manifeste exprimant les intentions du roi. On y travaillait depuis plusieurs jours dans l'entourage du prince, mais sans avoir réussi à rien faire qui le contentât, parce qu'on tournait toujours autour de deux points dont le roi n'acceptait ni l'un ni l'autre : assurer officiellement la position du Sénat et promettre une Constitution jurée par le roi. Cependant, il fallait se presser, car on était au 2 mai; le roi devait entrer à Paris le lendemain 3, et il fallait que le manifeste le précédât. On abandonna le soin d'en arrêter la rédaction définitive à quelques personnages secondaires, dont le principal était le baron de Vitrolles, et, le 2 mai au soir, fut portée à Paris, imprimée et affichée à vingt mille exemplaires, la pièce connue sous le nom de *Déclaration de Saint-Ouen*, parce qu'elle fut datée d'un château situé au village de Saint-Ouen, tout près de Paris. En voici le texte :

« Rappelé par l'amour de notre peuple au trône de France, éclairé par les malheurs de la nation que nous sommes destiné à gouverner, notre première pensée est d'invoquer cette confiance mutuelle, si nécessaire à notre repos, à son bonheur.

« Après avoir lu attentivement le plan de Constitution proposé par le Sénat, dans sa séance du 6 avril dernier, nous avons reconnu que les bases en étaient bonnes, mais qu'un grand nombre d'articles, portant l'empreinte de la précipitation avec laquelle ils ont été rédigés, ne peuvent, dans leur forme actuelle, devenir lois fondamentales de l'État; résolu d'adopter une Constitution libérale, voulant qu'elle soit sagement combinée et ne pouvant en accepter une qu'il est indispensable de rectifier, nous convoquerons le Sénat et le Corps législatif, nous engageant à mettre sous leurs yeux le travail que nous aurons fait, avec une commission choisie dans le sein de ces deux corps, et à donner pour base à cette Constitution les garanties suivantes : le gouvernement représentatif divisé en deux corps; *l'impôt librement* consenti; la

liberté publique et individuelle; la liberté de la presse; la libert des cultes; les propriétés inviolables et sacrées; la vente des bien nationaux irrévocable; les ministres responsables; les juges ina movibles et le pouvoir judiciaire indépendant; la dette publiqu garantie; la Légion d'honneur maintenue; tout Français admis sible à tous les emplois; enfin, nul individu ne pourra être in quiété pour ses opinions et ses votes. »

§ VI. Louis XVIII a Paris. — On sortait d'un tel état de com pression, d'oppression, de despotisme, que les perspectives ou vertes par la déclaration de Saint-Ouen ne pouvaient manquer d produire le meilleur effet. La nation allait délibérer sur la gestio de ses affaires, déterminer la quotité des impôts, en régler et e contrôler l'emploi; chaque citoyen serait assuré de sa liberté per sonnelle, pourrait publier ses idées, pratiquer librement telle o telle doctrine religieuse; l'inviolabilité de la propriété, l'irrévoca bilité de la vente des domaines nationaux rassuraient ceux qui le avaient achetés; l'admissibilité de tous aux emplois publics consa crait le principe d'égalité posé par la Révolution, et le seul qu l'Empire n'eût pas entamé; l'interdiction de toute poursuite pou les opinions et les actes du passé tranquillisait aussi bien ce qu restait des hommes de la Révolution que les serviteurs de Napo léon; enfin, le maintien de la Légion d'honneur plaisait à ceu qui avaient réellement mérité la décoration et aux vanités qui s vent toujours obtenir des distinctions de ce genre sans y avoir droi

Si les royalistes raisonnables se contentaient de voir la dynast qui leur était chère replacée sur le trône légitime, ceux qui n'a vaient rien oublié ni rien appris depuis 1789 se plaignaient que l roi n'eût pas intégralement rétabli cet ancien régime, pour l cause duquel ils avaient abandonné leur pays et avaient mêm combattu contre la patrie à la suite de l'étranger. Mais ces ultra royalistes ne formaient encore qu'une minorité sans influence, leurs récriminations se perdaient dans la manifestation générale d joie causée par le rétablissement de la paix.

La paix! en effet, c'était, à ce moment, le grand, l'unique b soin de la France; elle en était, comme on l'a dit, affamée; sa en remercier « les phalanges européennes », ainsi que l'avait fai à Compiègne, M. Séguier, premier président de la cour d'appel Paris, elle subissait avec résignation les douleurs de l'invasio par confiance dans cette paix que l'on aimait à croire revenue po *longtemps*.

C'était là ce qui avait valu au comte d'Artois un accueil enthousiaste. Louis XVIII fut reçu un peu plus froidement lorsque, le 3 mai, il fit son entrée dans Paris, soit que la population fût déjà un peu fatiguée de démonstrations, soit que les discours et les prétentions d'une partie des royalistes eussent fait naître quelques défiances. Toutefois, le roi put encore être flatté de l'attitude des Parisiens sur le parcours qu'il suivit pour aller entendre à Notre-Dame le *Te Deum* accoutumé. Seuls, les vieux soldats de la garde impériale, qui lui faisaient escorte, restaient silencieux. « Jamais, dit Chateaubriand, figures humaines n'ont exprimé quelque chose d'aussi menaçant et d'aussi terrible. »

§ VII. PREMIERS ACTES. — Louis XVIII était remonté sur le trône de ses pères et rentré dans ce palais des Tuileries d'où son frère avait été chassé par la Révolution, vingt-deux ans auparavant, et où l'empereur avait eu, pendant dix ans, son siège, en apparence indestructible. C'était un grand événement et bien inattendu; mais ce n'était que la partie la moins difficile de la tâche réservée à la royauté restaurée : il fallait maintenant gouverner.

Pendant tout le mois d'avril, il s'était fait en France un grand mouvement d'idées politiques. Ce n'était pas seulement au Sénat qu'on avait agité les questions constitutionnelles. Des publicistes plus ou moins éminents, parmi lesquels on remarquait, dans le parti libéral, Benjamin Constant, et, dans le parti ultra-royaliste, M. de Villèle, discutaient les conditions d'existence de la nouvelle royauté. Les journaux, peu nombreux alors et encore moins influents, disaient leur mot sur les brochures des uns et des autres. Les royalistes les plus ardents avaient l'oreille du roi. Louis XVIII tenait, par-dessus tout, à son droit héréditaire, qui primait toute considération, qu'aucun événement n'avait pu détruire ni même suspendre, et en vertu duquel il pouvait faire des concessions sans avoir à subir ou accepter de conditions. Ce droit mis hors de conteste, il ne répugnait pas à de certaines transactions : la déclaration de Saint-Ouen en portait témoignage.

Mais si le scepticisme ou les tendances naturelles de son esprit lui rendaient ces transactions plus faciles qu'aux autres membres de sa famille, il n'en était pas moins dans la fâcheuse disposition d'esprit des hommes qui, longtemps éloignés de leur patrie par l'exil, volontaire ou forcé, croient, en y rentrant, retrouver les choses et les gens au même point qu'à l'heure où ils sont partis. Tout son entourage était dans le même cas. Ceux des personnages

de l'Empire qui avaient accès auprès de lui n'avaient parlé, un moment, de Constitution que dans leur propre intérêt, pour conserver des situations ou des dotations. Entre les souverains étrangers, l'empereur de Russie avait seul insisté, dans des vues de paix et de stabilité, pour des institutions que lui-même se gardait d'établir dans ses États. Si le roi de Prusse avait, l'année précédente, parlé ou laissé parler chez lui de liberté, ce n'était là qu'une machine de guerre qui ne devait pas survivre au renversement de la domination française. L'empereur d'Autriche était un souverain absolu et ne comprenait pas d'autre régime. L'Angleterre, fière de ses institutions parlementaires, mais ne trouvant pas que la France en fût digne, poussait Louis XVIII à reprendre l'autorité royale telle que l'avait pratiquée Louis XIV. L'opinion publique, seule, réclamait des garanties libérales avec quelque énergie ; encore avait-elle été calmée par la déclaration de Saint-Ouen et elle mettait une grande confiance dans les intentions du roi.

Louis XVIII, cependant, n'avait point hâte d'aborder les problèmes assez ardus dont on attendait de lui la solution. Installé aux Tuileries, il laissait passer les jours en réceptions ou en actes très-secondaires et même un peu puérils. Il reconstituait sa maison civile et militaire sur le mode et avec les appellations de l'ancienne cour. On voyait, avec surprise, reparaître un *grand maître de France*, un *confesseur du roi*, un *premier panetier*, un *premier échanson*, un *premier tranchant*, des *juges* et des *hérauts d'armes*, etc. Les costumes attribués à ces charges et la tournure singulière de ceux qui en étaient revêtus, ne prêtaient pas moins que les titres même à l'esprit de raillerie naturel en France. Tout cela, d'ailleurs, était affaire d'intérieur de palais et n'alarmait pas beaucoup l'opinion. Une mesure plus fâcheuse fut celle de la reconstruction de la maison militaire. Ici, en effet, non-seulement on reprenait les vieilles dénominations de *gardes du corps*, de *cent-suisses*, de *mousquetaires*, de *chevau-légers*, dont quelques-unes étaient restées impopulaires, mais on en faisait des corps privilégiés, où des gentilshommes seuls étaient admis, et qui avaient la prééminence sur tous les autres corps militaires. L'esprit d'égalité, plus fort encore que l'esprit de liberté, en fut froissé et l'armée en fut profondément blessée.

En même temps, Louis XVIII ressuscitait, pour les princes de sa famille, les titres de *colonels généraux* de diverses armes.

§ VIII. Premier ministère. — Le 13 mai seulement, le roi fit un

acte vraiment sérieux : il organisa son premier ministère qui fut ainsi composé : Garde des sceaux, grand chancelier, M. Dambray, les honneurs du titre étant conférés à M. de Barentin, beau-père de M. Dambray, qui avait occupé ce poste sous Louis XVI ; Affaires étrangères, M. de Talleyrand; Intérieur, l'abbé de Montesquiou ; Guerre, général Dupont ; Finances, l'abbé Louis ; Marine et colonies, M. Malouet ; Maison du roi, M. de Blacas. La police devenait une direction générale sous le comte Beugnot.

Il n'y avait là qu'un choix excellent, celui de l'abbé Louis, homme habile, intègre, qui avait coutume de dire à ses collègues : « Faites de bonne politique, je vous ferai de bonnes finances. » On ne lui fit pas toujours de bonne politique, il sut néanmoins mettre beaucoup d'ordre dans les finances et c'est à lui que la Restauration dut sa prospérité financière.

En revanche, le général Dupont était un choix déplorable ; non que l'homme fût incapable, il avait été un des plus brillants officiers, un des futurs maréchaux de l'Empire ; mais il avait eu dans sa vie une heure fatale, celle où, perdant la tête en un danger pressant, ne sachant plus voir ce que ses ressources lui permettaient de tenter encore pour en sortir, il avait signé la fameuse capitulation de Baylen, qui fit mettre bas les armes à tout un corps d'armée en rase campagne. Cela ne s'était pas vu jusqu'alors. Napoléon avait été furieux, avait accusé le général de trahison et fait procéder contre lui à une enquête sévère qui n'aboutit qu'à une destitution. « Dupont, disait-il plus tard, a été plus malheureux que coupable. » Mais l'accusation de trahison était restée sur le nom du général et sa nomination au ministère fut considérée par l'armée comme une offense et une humiliation.

Les autres ministres étaient des médiocrités, politiquement peu significatives.

Le ministère de la maison du roi était encore une réminiscence d'autrefois qui serait restée sans importance avec tout autre que M. de Blacas ; mais ce personnage, confident intime du roi, exerçait sur lui une influence très-considérable, dont il usait trop souvent pour gêner ou empêcher même les communications de ses collègues avec Louis XVIII.

§ IX. Traité de paix du 30 mai 1814. — Tandis que ce ministère s'occupait d'administration intérieure, de réorganiser la marine et l'armée, de préparer le grand acte constitutionnel promis par la déclaration de Saint-Ouen, la diplomatie française et étrangère

s'occupait d'élaborer le traité qui devait rétablir les relations pacifiques de la France avec l'Europe. Par l'effet de la déplorable convention du 23 avril, le rôle de notre diplomatie était, en cette conjoncture, aussi facile que triste : elle n'avait qu'à subir les volontés des alliés. M. de Talleyrand, l'inspirateur de la funeste convention, le plénipotentiaire de la France au traité de mai s'était, par avance, désarmé contre toute exigence et n'avait plus guère qu'à mettre sa signature à la suite de celle des autres diplomates.

Aux termes du traité, la France reprenait ses limites du 1er janvier 1792, sauf quelques parcelles de territoires pour rectifier sa frontière du nord-est, sauf aussi une partie de la Savoie, le comtat Venaissin, Montbéliard et Mulhouse. Elle recouvrait les petites colonies de Pondichéry, la Guadeloupe, la Martinique, Cayenne, le Sénégal, Saint-Pierre et Miquelon, à la condition de n'y pas élever de fortifications et de n'y avoir qu'une force militaire suffisante pour le service de police. L'Angleterre rendait la Réunion (île Bourbon) et concédait le droit de pêche à Terre-Neuve, mais elle gardait notre grande et belle colonie de l'île de France, Sainte-Lucie et Tabago.

Le traité revenait un peu sur la cession, si étourdiment faite par le comte d'Artois de tout le matériel militaire et maritime existant dans les places et ports remis aux alliés. C'eût été une spoliation trop inique. Ils gardèrent tout ce qui se trouvait dans les places et ports rendus avant le 23 avril, y compris la flotte du Texel, entièrement construite sous le règne de Napoléon et aux frais de la France. Quant au matériel existant dans les places et forts rendus après le 23 avril, deux tiers devaient en être restitués à la France; l'autre tiers appartenait aux pays où les localités étaient situées. Sous une apparente générosité, il y avait là une perte immense pour la France.

Les parties contractantes renonçaient réciproquement à toutes répétitions pécuniaires et se rendaient leurs prisonniers.

Un congrès général des puissances était convoqué à Vienne, vers la fin de juillet, pour y régler l'organisation de l'Europe. La France devait y être représentée, mais elle s'engageait, par avance, à reconnaître les partages que se feraient les alliés des territoires enlevés à la France, et elle renonçait à toute espèce de réclamations *pour dotations*, donations, revenus de la Légion d'honneur et *autres questions financières* du même genre.

Les diplomates qui élaborèrent ce traité reçurent du Trésor français *huit millions* en gratifications.

Ce traité, signé le 30 mai, fut affiché dans Paris le 3 juin, veille du jour où Louis XVIII devait présider l'ouverture des Chambres. L'événement était trop prévu, trop inévitable pour surprendre personne. La population parisienne ne vit cependant pas sans une cruelle émotion ce monument officiel de l'abaissement de la patrie. La France subissait à son tour ce droit de la force que l'Empire avait si durement fait peser sur presque toute l'Europe; la nation, sans doute, n'avait pas souhaité cette domination européenne et c'était là surtout l'œuvre personnelle de Napoléon. Mais les peuples sont solidaires de leurs gouvernements et portent justement la peine des fautes et des crimes qu'ils laissent commettre en leur nom et avec leur puissance.

La perspective d'une longue paix semblait une sorte de compensation aux revers de la guerre. Cette paix alors, la France pouvait l'envisager sans rougir, car si les dernières armées avaient dû céder au nombre, du moins elles avaient glorieusement disputé, pied à pied, le territoire national et n'avaient reculé que de victoire en victoire La France était tombée, mais tombée avec une grandeur digne d'elle.

§ X. La Charte. — En même temps que le traité du 30 mai, se préparait l'acte constitutionnel promis par la déclaration de Saint-Ouen. Aux termes de la déclaration, « ce travail devait être *fait par le roi* avec une commission choisie dans le sein du Sénat et du Corps législatif. » On avait généralement compris que la commission serait nommée par les deux assemblées. Le roi ne l'entendit pas ainsi; après s'être concerté avec MM. de Montesquiou et Beugnot, il désigna lui-même, par un arrêté non rendu public, les membres de la commission qui furent :

Trois commissaires royaux, MM. de Montesquiou, Ferrand et Beugnot;

Neuf sénateurs, MM. Barbé-Marbois, Barthélemy, Boissy d'Anglas, de Fontanes, Garnier, de Pastoret, de Sémonville, maréchal Sérurier, Vimar;

Neuf députés, MM. Blanquart de Bailleul, Bois-Savary, Chabaud-Latour, Clausel de Coussergues, Duchesne de Villevoisin, Duhamel, Faget de Baure, Félix Faucon, Lainé.

Le roi voulait, en outre, que le travail de la commission demeurât secret, qu'elle se *réunît sous la présidence et à* l'hôtel de

M. Dambray, chancelier, avec M. Beugnot pour secrétaire. En annonçant à ce dernier sa nomination, le roi lui recommanda le secret le plus absolu vis-à-vis de M. Talleyrand sur le travail de la commission.

Dans une réunion préliminaire des trois commissaires royaux, l'abbé de Montesquiou fit lecture d'un projet, incomplet et incorrect, qu'il ne présenta que comme un simple programme.

Le 22 mai, la commission tint sa première séance générale. La discussion porta principalement sur le premier article du projet : « Le gouvernement français est monarchique et héréditaire de mâle en mâle, à l'exclusion perpétuelle des femmes. » M. de Montesquiou fit remarquer que cet article semblait nier le droit héréditaire du roi tout en le reconnaissant; or, ce droit antérieur et supérieur à l'acte en discussion, n'avait pas à être reconnu. Boissy d'Anglas répondit qu'il n'y avait pas d'inconvénient à proclamer en fait ce qui existait en droit. M. de Fontanes mit fin à cette casuistique par une harangue qui concluait ainsi : « Un pouvoir supérieur à celui des peuples et des monarques fit les sociétés et jeta sur la face du monde des gouvernements divers.. Le sage les respecte et baisse la tête devant cette auguste obscurité qui doit couvrir le mystère social comme le mystère religieux. »

De telles paroles fermèrent un débat où, au fond, il ne s'agissait de rien de moins que de la souveraineté royale et de la souveraineté nationale.

Le projet des commissaires royaux portait : « Article 5 : La re-« ligion catholique, apostolique et romaine est la religion de « l'État. — Article 6 : Néanmoins, chacun professe sa religion « avec une égale liberté et obtient pour son culte une égale pro-« tection. »

MM. Boissy d'Anglas et Chabaud-Latour, protestants l'un et l'autre, firent remarquer que cette disposition des articles n'accordait aux cultes dissidents qu'une simple tolérance. M. Garnier demanda que les mots *Religion de l'État* fussent effacés comme vides de sens.

La commission se borna à faire de l'article 6 l'article 5 et réciproquement, en conservant la religion de l'État.

Le roi ne fut pas satisfait de cette solution, mais ne voulut pas qu'on rouvrît le débat.

L'article relatif à la liberté de la presse passa sans grande difficulté. M. de Fontanes déclara, il est vrai, qu'il « ne se sentirait

pas libre là où la presse le serait, » mais un des députés répondit que « donner la liberté de la presse, c'est changer une pique en plume. »

M. Beugnot affirme dans ses *Mémoires* qu'aucun membre de la commission ne songea que cet article pût concerner les journaux, tant était nulle alors l'importance de la presse quotidienne.

Il y eut aussi discussion sur l'article portant que : « Toutes les « propriétés sont inviolables, sans aucune exception de celles qu'on « appelle *nationales*. » Quelques membres auraient voulu faire une distinction entre la vente des biens du clergé qui n'était plus contestée et celle des biens confisqués sur les émigrés. L'article fut néanmoins adopté.

Aucun débat ne s'éleva sur l'article 14 conférant au roi le droit de faire des « ordonnances et réglements pour l'exécution des lois et pour la sûreté de l'État. » Il ne vint alors à l'idée de personne que ce droit pût aller jusqu'à suspendre les lois.

L'article réservant au roi l'initiative exclusive de la présentation des lois fut assez vivement discuté par quelques membres, qui réclamaient pour les deux assemblées le droit de proposer une loi qui leur paraîtrait utile. M. de Montesquiou objecta péremptoirement que le roi considérait l'initiative absolue comme une des attributions essentielles de la royauté. On transigea en déclarant, par voie d'amendement, que les Chambres auraient la faculté « de supplier le roi de présenter une loi ; » encore cette faculté fut-elle entourée de précautions minutieuses.

Le Sénat fit place à une *Chambre des pairs*, nommée par le roi, sans limite de nombre, avec ou sans condition d'hérédité, au gré du monarque. Les délibérations de cette chambre devaient être sans publicité ; elle pouvait se constituer en Cour de justice pour juger les crimes de haute trahison, les attentats contre la sûreté de l'État.

Le Corps législatif devint la *Chambre des députés des départements*. Cette dénomination avait, dit-on, pour objet, dans la pensée du roi, d'empêcher que les députés prissent jamais une résolution semblable à celle que prirent les représentants des communes lorsque, le 20 juin 1789, ils se constituèrent en Assemblée nationale au Jeu de paume.

Selon le projet présenté par les commissaires royaux, les députés devaient être désignés par le roi, sur une liste double proposée par les colléges électoraux. C'était le *système de l'Empire*, sauf que le

roi était substitué au Sénat. M. de Montesquiou le soutenait par cet argument que « personne n'étant plus intéressé que le roi à une bonne composition de la Chambre, le roi ne pourrait faire que de bons choix. »

Sans contester la justesse d'un tel raisonnement, on fit remarquer que si le roi, qui nommait déjà les pairs, choisissait aussi les députés, les deux Assemblées ne seraient que des commissions royales et que, dès lors, le régime représentatif n'existerait plus.

Le projet renvoyait à des lois ultérieures le soin de régler l'organisation des colléges électoraux. Plusieurs membres désirèrent que la question fût résolue dans l'acte constitutionnel. Mais on ne parvint pas à s'entendre, on décida d'en référer au roi. M. Dambray annonça, dans une séance suivante, que d'après les ordres du roi, la question devait être réglée par une loi future.

La commission eut à déterminer la durée du mandat des députés et à se prononcer entre le renouvellement intégral et le renouvellement partiel. M. Lainé fit triompher le second en démontrant que, par ce mode, on évitait les grandes secousses d'élections générales et que l'opinion publique modifierait graduellement les dispositions de l'Assemblée. Il fit remarquer, d'ailleurs, que c'était le moyen de conserver la Chambre actuelle. On décida donc que les députés seraient nommés pour cinq ans et que l'Assemblée se renouvellerait, chaque année, par cinquième.

On fixa le cens d'éligibilité à 1,000 francs de contribution directe et l'âge à 40 ans. Les électeurs durent avoir 30 ans et payer 300 francs.

Le chiffre du cens d'éligibilité amena un incident notable. Un des membres de la commission, M. Faucon, qui le combattit, dit, en terminant : « Moi-même, je ne crains pas de me produire en exemple. Membre de l'Assemblée constituante, je n'ai pas cessé, depuis ce temps, de donner mon temps à mon pays, tant que j'ai pu le faire avec honneur ; je me trouve président du Corps législatif, et, parce que quelques souvenirs honorables et une pauvreté noble sont tout ce qui me reste, je ne suis plus éligible. Je juge, par la douleur que je ressens, de celle que vont éprouver tous ceux qui me ressemblent. »

Ces paroles causèrent une émotion pénible. Mais la majorité, loin d'incliner vers l'abolition du cens, était plus disposée à en trouver le chiffre trop modéré. Les mille francs furent votés.

la Convention nationale par les pétitionnaires du 2
ré ce souvenir, tout personnel, Boissy d'Anglas com-
sition, qui fut, néanmoins, adoptée.

itiative des lois était réservée au roi seul, il n'eût
e de permettre aux députés de les altérer par voie
t. Aussi, malgré l'opposition de plusieurs membres et
t lui-même, fut-il décidé qu'aucun amendement ne
discuté sans avoir été accepté ou, tout au moins,
le roi.

là, non pas toutes mais les principales questions
assez brièvement, dans les quatre premières séances
sion. Il eût fallu plusieurs séances encore pour ache-
lement l'examen du projet apporté par M. de Montes-
çon que l'acte constitutionnel pût être lu le jour de
es Chambres.

nité avait été, par ordonnance royale, fixée au 4 juin.
au 26 mai. M. Beugnot désirait et espérait une proro-
atre jours. Mais, ce même jour, 26, le chancelier
ifia à la commission qu'il fallait que tout fût terminé
27.

ordre donné par l'empereur Alexandre, qui, voulant,
roi de Prusse, partir aussitôt après la signature du
ix, exigeait que le travail constitutionnel fût fini avant



objecta que le mot *constitution* impliquait le concours des représentants du peuple et qu'il s'agissait ici d'un acte émanant de la volonté seule du roi ; remontant dans le passé, plus loin encore que M. Dambray, il proposa le nom de *Charte*, qui fut adopté par le roi.

L'autre point était relatif à la date que devait recevoir la Charte. Si Louis XVIII était rappelé au trône par la nation, son règne venait seulement de commencer. S'il succédait héréditairement, en vertu de l'ancien droit royal, à Louis XVII, successeur lui-même de Louis XVI, le règne actuel en était à sa dix-neuvième année. Mais, pouvait-on ainsi considérer comme non avenu tout ce qui s'était passé en France, de 1792 à 1814?

Ces discussions avaient lieu dans le cabinet même et en présence du roi. Louis XVIII ne fit pas connaître sa résolution sur le second point débattu.

L'empereur de Russie quitta Paris le 2 juin; le roi de Prusse partit le 3. Les autres princes ou chefs militaires les avaient précédés. Louis XVIII était donc libre de la présence des étrangers dans sa capitale lorsqu'il ouvrit, le 4 juin, la session des Chambres législatives.

§ XI. Ouverture des Chambres. — D'après un ancien usage monarchique, des *lettres closes* avaient été envoyées aux députés et aux anciens sénateurs qui devaient assister à la séance royale, dans la salle du Corps législatif, au palais Bourbon, où un trône avait été disposé pour cette cérémonie.

Louis XVIII entra, entouré des princes de sa famille, sauf le comte d'Artois, malade à Saint-Cloud; il fut accueilli par les acclamations usitées en pareil cas et en pareil lieu, s'assit sur le trône, et, d'une voix assurée, lut le discours suivant :

« Messieurs, lorsque, pour la première fois, je viens dans cette enceinte m'environner des grands corps de l'État, des représentants d'une nation qui ne cesse de me prodiguer les plus touchantes marques de son amour, je me félicite d'être devenu le dispensateur des bienfaits que la divine Providence daigne accorder à mon peuple.

« J'ai fait avec la Russie, l'Autriche, l'Angleterre et la Prusse une paix dans laquelle sont compris leurs alliés, c'est-à-dire tous les princes de la chrétienté. La guerre était universelle, la réconciliation l'est pareillement.

« Le rang que la France a toujours occupé parmi les nations n'a

le la victoire.
ı commerce, si longtemps fermées, vont être libres.
France ne sera plus seul ouvert aux productions
ɜon industrie ; celles dont l'habitude lui a fait un
ont nécessaires aux arts qu'elle exerce, lui seront
possessions qu'elle recouvre. Elle ne sera plus ré-
rer ou à ne les obtenir qu'à des conditions rui-
ınufactures vont refleurir, nos villes maritimes
tout nous promet qu'un long calme au dehors et
able au dedans seront les heureux fruits de la

douloureux vient toutefois troubler ma joie. J'étais
s de rester toute ma vie le sujet du meilleur des rois
urd'hui sa place ! Mais, du moins, il n'est pas mort
evit dans ce testament qu'il destinait a l'instruction
malheureux enfant auquel je devais succéder. C'est
r cet immortel ouvrage, c'est pénétré des sentiments
., c'est guidé par l'expérience et secondé par les
ieurs d'entre vous que j'ai rédigé la Charte constitu-
ous allez entendre la lecture et qui assoit sur des
prospérité de l'État.
lier va vous faire connaître avec plus de détails mes
culières. »



[redacted]



Louis, par la grâce de Dieu, roi de France et de Navarre,

A tous ceux qui ces présentes verront, salut.

La divine Providence, en nous rappelant dans nos États après longue absence, nous a imposé de grandes obligations. La paix éta premier besoin de nos sujets : nous nous en sommes occupé san lâche; et cette paix, si nécessaire à la France comme au reste de l rope, est signée. Une Charte constitutionnelle était sollicitée par l actuel du royaume; nous l'avons promise, et nous la publions. avons considéré que, bien que l'autorité tout entière résidât en Fr dans la personne du Roi, nos prédécesseurs n'avaient point hésité modifier l'exercice, suivant la différence des temps; que c'est ainsi les communes ont dû leur affranchissement à Louis le Gros, la co mation et l'extension de leurs droits à saint Louis et à Philippe le que l'ordre judiciaire a été établi et développé par les lois de Loui de Henri II et de Charles IX; enfin que Louis XIV a réglé presque t les parties de l'administration publique par différentes ordonnances rien encore n'avait surpassé la sagesse.

Nous avons dû, à l'exemple des rois nos prédécesseurs, apprécie effets des progrès toujours croissants des lumières, les rapports veaux que ces progrès ont introduits dans la société, la direction primée aux esprits depuis un demi-siècle, et les graves altération en sont résultées : nous avons reconnu que le vœu de nos sujets une Charte constitutionnelle était l'expression d'un besoin réel; en cédant à ce vœu, nous avons pris toutes les précautions pour cette Charte fût digne de nous et du peuple auquel nous somme de commander. Des hommes sages, pris dans les premiers cor l'État, se sont réunis à des commissaires de notre conseil pour trav à cet important ouvrage.

En même temps que nous reconnaissions qu'une Constitution lil monarchique devait remplir l'attente de l'Europe éclairée, nous dû nous souvenir aussi que notre premier devoir envers nos pe était de conserver, pour leur propre intérêt, les droits et les préroga de notre couronne. Nous avons espéré qu'instruits par l'expérien seraient convaincus que l'autorité suprême peut seule donner au stitutions qu'elle établit la force, la permanence et la majesté do est elle-même revêtue; qu'ainsi, lorsque la sagesse des rois s'ac librement avec le vœu des peuples, une Charte constitutionnelle être de longue durée; mais que, quand la violence arrache des co sions à la faiblesse du gouvernement, la liberté publique n'es moins en danger que le trône même. Nous avons cherché les prin de la Charte constitutionnelle dans le caractère français et da monuments vénérables des siècles passés. Ainsi nous avons vu da renouvellement de la pairie une institution vraiment nationale, doit lier tous les souvenirs à toutes les espérances en réunissa temps anciens et les temps modernes.

Nous avons remplacé par la Chambre des députés ces ancienne semblées des champs de Mars et de Mai, et ces Chambres du tiers

souvent donné tout à la fois des preuves de zèle pour les in-
euple, de fidélité et de respect pour l'autorité des rois. En
insi à renouer la chaîne des temps, que de funestes écarts
rrompue, nous avons effacé de notre souvenir, comme nous
u'on pût les effacer de l'Histoire, tous les maux qui ont af-
ie durant notre absence. Heureux de nous retrouver au sein
le famille, nous n'avons su répondre à l'amour dont nous
it de témoignages qu'en prononçant des paroles de paix et
on. Le vœu le plus cher à notre cœur, c'est que tous les
ent en frères, et que jamais aucun souvenir amer ne trouble
qui doit suivre l'acte solennel que nous leur accordons au-

intentions, fort de notre conscience, nous nous engageons,
emblée qui nous écoute, à être fidèle à cette Charte consti-
; nous réservant d'en jurer le maintien, avec une nouvelle
levant les autels de celui qui pèse dans la même balance les
nations.

ses,
s volontairement, et par le libre exercice de notre autorité
ORDÉ ET ACCORDONS, FAIT CONCESSION ET OCTROI à nos sujets, tant
que pour nos successeurs, et à toujours, de la Charte con-
lle qui suit :

*Droit public des Français.*

Les Français sont égaux devant la loi, quels que soient d'ail-
titres et leurs rangs.
itribuent indistinctement, dans la proportion de leur fortune,
s de l'État.
nt tous également admissibles aux emplois civils et mili-

liberté individuelle est également garantie, personne ne pou-
poursuivi ni arrêté que dans les cas prévus par la loi, et dans
u'elle prescrit [1].
in professe sa religion avec une égale liberté, et obtient pour
a même protection.
ndant la religion catholique, apostolique et romaine, est la
e l'État [2].
inistres de la religion catholique, apostolique et romaine, et
itres cultes chrétiens, reçoivent seuls des traitements du trésor

ançais ont le droit de publier et de faire imprimer leurs

r la liberté individuelle. — 12 fév. 1817. — 26 mars 1820.
les donations et legs aux établissements ecclésiastiques. — 2 janv.

opinions, en se conformant aux lois qui doivent réprimer les abus de cette liberté[1].

9. Toutes les propriétés sont inviolables, sans aucune exception de celles qu'on appelle *nationales*, la loi ne mettant aucune différence entre elles.

10. L'État peut exiger le sacrifice d'une propriété pour cause d'intérêt public légalement constaté, mais avec une indemnité préalable.

11. Toutes recherches des opinions et votes émis jusqu'à la Restauration sont interdites. Le même oubli est commandé aux tribunaux et aux citoyens[2].

12. La conscription est abolie. Le mode de recrutement de l'armée de terre et de mer est déterminé par une loi[3].

*Formes du Gouvernement du Roi.*

13. La personne du Roi est inviolable et sacrée. Ses ministres sont responsables. Au Roi seul appartient la puissance exécutive.

14. Le Roi est le chef suprême de l'État, commande les forces de terre et de mer, déclare la guerre, fait les traités de paix, d'alliance et de commerce, nomme à tous les emplois d'administration publique, et fait les règlements et ordonnances nécessaires pour l'exécution des lois et la sûreté de l'État.

15. La puissance législative s'exerce collectivement par le Roi, la Chambre des pairs et la Chambre des députés des départements.

16. Le Roi propose la loi.

17. La proposition de la loi est portée, au gré du Roi, à la Chambre des pairs ou à celle des députés, excepté la loi de l'impôt, qui doit être adressée d'abord à la Chambre des députés.

18. Toute loi doit être discutée et votée librement par la majorité de chacune des deux Chambres.

19. Les Chambres ont la faculté de supplier le Roi de proposer une loi sur quelque objet que ce soit, et d'indiquer ce qu'il leur paraît convenable que la loi contienne.

20. Cette demande pourra être faite par chacune des deux Chambres, mais après avoir été discutée en comité secret : elle ne sera envoyée à l'autre Chambre par celle qui l'aura proposée qu'après un délai de dix jours.

21. Si la proposition est adoptée par l'autre Chambre, elle sera mise sous les yeux du Roi ; si elle est rejetée, elle ne pourra être représentée dans la même session.

[1] Loi sur la liberté de la presse. — 21 oct. 1814. — 9 nov. 1815. — 28 fév. 1817. — 9 juin 1819. — 25 mars 1822. — Loi sur les journeaux et écrits périodiques. — 25 mars 1817. — 9 juin 1819. — 31 mars 1820. — 25 juillet 1821. — 17 mars 1822.

[2] Loi d'amnistie. — 11 janv. 1816.

[3] *Loi sur le recrutement* de l'armée. — 10 mars 1818.

22. Le Roi seul sanctionne et promulgue les lois[1].

23. La liste civile est fixée pour toute la durée du règne par la première législature assemblée depuis l'avènement du Roi.

*De la Chambre des pairs.*

24. La Chambre des pairs est une portion essentielle de la puissance législative.

25. Elle est convoquée par le Roi en même temps que la Chambre des députés des départements. La session de l'une commence et finit en même temps que celle de l'autre.

26. Toute assemblée de la Chambre des pairs qui serait tenue hors du temps de la session de la Chambre des députés, ou qui ne serait pas ordonnée par le Roi, est illicite et nulle de plein droit.

27. La nomination des pairs de France appartient au Roi. Leur nombre est illimité : il peut en varier les dignités, les nommer à vie ou les rendre héréditaires, selon sa volonté[2].

28. Les pairs ont entrée dans la Chambre à vingt-cinq ans, et voix délibérative à trente ans seulement.

29. La Chambre des pairs est présidée par le chancelier de France, et, en son absence, par un pair nommé par le Roi.

30. Les membres de la famille royale et les princes du sang sont pairs par le droit de leur naissance. Ils siégent immédiatement après le président; mais ils n'ont voix délibérative qu'à vingt-cinq ans.

31. Les princes ne peuvent prendre séance à la Chambre que de l'ordre du Roi, exprimé pour chaque session par un message, à peine de nullité de tout ce qui aurait été fait en leur présence.

32. Toutes les délibérations de la Chambre des pairs sont secrètes.

33. La Chambre des pairs connaît des crimes de haute trahison et des attentats à la sûreté de l'État qui sont définis par la loi.

34. Aucun pair ne peut être arrêté que de l'autorité de la Chambre, et jugé que par elle en matière criminelle.

*De la Chambre des députés des départements.*

35. La Chambre des députés sera composée des députés élus par les colléges électoraux dont l'organisation séra déterminée par les lois[3].

36. Chaque département aura le même nombre de députés qu'il a eu jusqu'à présent.

37. Les députés seront élus pour cinq ans, et de manière que la Chambre soit renouvelée, chaque année, par cinquième.

38. Aucun député ne peut être admis dans la Chambre s'il n'est

[1] Ordonnance sur la promulgation des lois. — 27 nov. 1816. — 18 janv. 1817.

[2] Ordonnance sur la prairie. — 19 avril 1825.

[3] Loi sur les élections. — 5 fév. 1817. — 25 mars 1818. — 29 juin 1820.

[redacted]



âgé de quarante ans, et s'il ne paye une contribution directe de mille francs.

39. Si néanmoins il ne se trouvait pas dans le département cinquante personnes de l'âge indiqué, payant au moins mille francs de contributions directes, leur nombre sera complété par les plus imposés au-dessous de mille francs, et ceux-ci pourront être élus concurremment avec les premiers.

40. Les électeurs qui concourent à la nomination des députés ne peuvent avoir droit de suffrage s'ils ne payent une contribution directe de trois cents francs et s'ils ont moins de trente ans.

41. Les présidents des colléges électoraux seront nommés par le Roi, et de droit membres du collége.

42. La moitié au moins des députés sera choisie parmi des éligibles qui ont leur domicile politique dans le département.

43. Le président de la Chambre des députés est nommé par le Roi, sur une liste de cinq membres présentée par la Chambre.

44. Les séances de la Chambre sont publiques; mais la demande de cinq membres suffit pour qu'elle se forme en comité secret.

45. La Chambre se partage en bureaux pour discuter les projets qui lui ont été présentés de la part du Roi.

46. Aucun amendement ne peut être fait à une loi, s'il n'a été proposé ou consenti par le Roi, et s'il n'a été renvoyé et discuté dans les bureaux.

47. La Chambre des députés reçoit toutes les propositions d'impôts; ce n'est qu'après que ces propositions ont été admises, qu'elles peuvent être portées à la Chambre des pairs.

48. Aucun impôt ne peut être établi ni perçu, s'il n'a été consenti par les deux Chambres et sanctionné par le Roi.

49. L'impôt foncier n'est consenti que pour un an. Les impositions indirectes peuvent l'être pour plusieurs années.

50. Le Roi convoque chaque année les deux Chambres; il les proroge et peut dissoudre celle des députés des départements : mais, dans ce cas, il doit en convoquer une nouvelle dans le délai de trois mois.

51. Aucune contrainte par corps ne peut être exercée contre un membre de la Chambre durant la session et dans les six semaines qui l'auront précédée ou suivie.

52. Aucun membre de la Chambre ne peut, pendant la durée de la session, être poursuivi ni arrêté en matière criminelle, sauf le cas de flagrant délit, qu'après que la Chambre a permis sa poursuite.

53 Toute pétition à l'une ou à l'autre des Chambres ne peut être faite et présentée que par écrit. La loi interdit d'en apporter en personne et à la barre.

*Des Ministres.*

54. Les ministres peuvent être membres de la Chambre des pairs ou de la Chambre des députés. Ils ont en outre leur entrée dans l'une ou l'autre Chambre, et doivent être entendus quand ils le demandent.

55. La Chambre des députés a le droit d'accuser les ministres et de les traduire devant la Chambre des pairs, qui seule a le droit de les juger.

56. Ils ne peuvent être accusés que pour fait de trahison ou de concussion. Des lois particulières spécifieront cette nature de délits et en détermineront la poursuite.

*De l'Ordre judiciaire.*

57. Toute justice émane du Roi. Elle s'administre en son nom par des juges qu'il nomme et qu'il institue[1].

58. Les juges nommés par le Roi sont inamovibles.

59. Les cours et tribunaux ordinaires actuellement existants sont maintenus. Il n'y sera rien changé qu'en vertu d'une loi.

60. L'institution actuelle des juges de commerce est conservée.

61. La justice de paix est également conservée. Les juges de paix, quoique nommés par le Roi, ne sont point inamovibles.

62. Nul ne pourra être distrait de ses juges naturels.

63. Il ne pourra en conséquence être créé de commissions et tribunaux extraordinaires. Ne sont pas comprises sous cette dénomination les juridictions prévôtales si leur rétablissement est jugé nécessaire[2].

64. Les débats seront publics en matière criminelle, à moins que cette publicité ne soit dangereuse pour l'ordre et les mœurs; et, dans ce cas, le tribunal le déclare par un jugement.

65. L'institution des jurés est conservée. Les changements qu'une plus longue expérience ferait juger nécessaires ne peuvent être effectués que par une loi.

66. La peine de la confiscation des biens est abolie, et ne pourra pas être rétablie.

67. Le Roi a le droit de faire grâce et celui de commuer les peines.

68. Le code civil et les lois actuellement existantes qui ne sont pas contraires à la présente charte restent en vigueur jusqu'à ce qu'il y soit légalement dérogé.

*Droits particuliers garantis par l'État.*

69. Les militaires en activité de service, les officiers et soldats en retraite, les veuves, les officiers et soldats pensionnés, conserveront leurs grades, honneurs et pensions.

70. La dette publique est garantie. Toute espèce d'engagement pris par l'État avec ses créanciers est inviolable.

71. La noblesse ancienne reprend ses titres. La nouvelle conserve les siens. Le Roi fait des nobles à volonté; mais il ne leur accorde que des

[1] Ordonnances sur les jugements rendus pendant l'usurpation. — 19 août 1815. — 13 nov. 1816.

[2] Loi sur les cours prévôtales. — 20 déc. 1815.

rangs et des honneurs, sans aucune exemption des charges et des devoirs de la société.

72. La Légion d'honneur est maintenue. Le Roi déterminera les règlements intérieurs et la décoration.

73. Les colonies seront régies par des lois et des règlements particuliers.

74. Le Roi et ses successeurs jureront, dans la solennité de leur sacre, d'observer fidèlement la présente Charte constitutionnelle.

*Articles transitoires.*

75. Les députés des départements de France qui siégeaient au Corps législatif lors du dernier ajournement, continueront de siéger à la Chambre des députés, jusqu'à remplacement.

76. Le premier renouvellement d'un cinquième de la Chambre des députés aura lieu au plus tard en l'année 1816, suivant l'ordre établi entre les séries.

La lecture de la Charte fut suivie de longs et chaleureux applaudissements. Le silence rétabli, Louis XVIII reçut des mains du chancelier la liste des personnages désignés pour composer la nouvelle Chambre des pairs. Il appela lui-même les noms des anciens ducs [redacted]

ment et siégeraient au palais Bourbon.

...is XVIII rentra vers cinq heures aux Tuileries, salué sur son ...ge par de longues acclamations.

...lle fut la séance royale du 4 juin 1814, qui inaugura véritable-... en France l'essai de la monarchie constitutionnelle. L'effet ...al en fut excellent, mais, dès ce jour même, à l'intérieur ...e au dehors du palais Bourbon, se manifestèrent les deux ...nts d'opinion qui devaient lutter avec persévérance, avec ...r, pendant toute la durée de la Restauration.

...s ceux qu'avait fatigués le despotisme outré de Napoléon, qui ...t conservé, sinon les idées républicaines, au moins les aspi-...s libérales du début de la Révolution, se sentaient délivrés ... Charte et, sans en méconnaitre les imperfections, y trou-... le moyen de produire et de faire triompher pacifiquement ...nances de l'opinion publique. On faisait bon marché et du ...ule de la Charte, rédigé par M. Beugnot, avec une singu-...gnorance de l'histoire, et du discours de M. Dambray, tout ...é de vieilles réminiscences. On ne s'arrêtait qu'au texte ... de l'acte constitutionnel, on y trouvait le gouvernement ...mentaire, avec le libre consentement de l'impôt, par une ...blée émanant de l'élection, la liberté de la presse, la liberté ...ultes, l'admissibilité de tous les citoyens aux fonctions ...ques.

...e n'était pas là tout ce qu'on pouvait ambitionner, c'était

Autrichiens; c'est ceux-là dont Alexandre disait : « Ils sont incorrigés et incorrigibles » et que l'opinion appelait déjà les *ultra*. Ils voyaient dans la Charte une véritable trahison, une désertion des droits et des devoirs de la royauté. Loin de consacrer la vente des biens nationaux, il fallait, selon eux, rendre ces biens aux vrais propriétaires *spoliés;* il eût fallu réserver les fonctions publiques à la noblesse seule, à la véritable, à la vieille noblesse; au lieu de laisser les « révolutionnaires » en possession de la liberté de la presse, on eût dû les effrayer en rétablissant les lettres de cachet; enfin, la liberté des cultes était un sacrilége; le clergé catholique devait être rétabli dans son ancienne suprématie, sauf à tolérer peut-être le culte réformé. Ce fut une clameur d'indignation; Louis XVIII que, la veille, on saluait du nom de *Désiré*, n'était plus qu'un *roi jacobin*.

Ceux qui parlaient ainsi n'étaient qu'une infime minorité, mais ils entouraient le comte d'Artois, avaient accès aux Tuileries et quelques-uns d'entre eux figuraient parmi les plus intimes conseillers du roi. La puissance qu'ils ne possédaient pas par le nombre, ils la suppléaient par les influences occultes, par les intrigues de cour et de cabinet.

Le roi avait donné à ces royalistes et à lui-même une satisfaction puérile en datant la Charte de la dix-neuvième année du règne. Louis XVIII régnait donc depuis 1795 sans interruption. C'est conformément à ce principe bizarre que, dans des Histoires de France publiées en ce temps, la République et l'Empire sont compris dans le règne de Louis XVIII. L'opinion publique se borna à rire de cette fantaisie royale.

Aussitôt que le roi eut quitté le palais Bourbon, chacune des deux Chambres tint séparément séance pour délibérer une adresse en réponse au discours du trône. Celle des pairs fut rédigée et votée avec une servilité digne de l'ancien Sénat. Celle des députés donna lieu à une discussion où l'on se plaignit avec vivacité que le roi n'eût pas observé la déclaration de Saint-Ouen en n'appelant pas les deux assemblées à participer à la constitution, qui eût été ainsi un acte consenti par tous les pouvoirs publics au lieu d'être une simple Charte octroyée et qu'à cause de cela on pouvait prétendre être révocable. L'adresse porta la trace de cette discussion : « ... C'est, disait-elle, en accueillant les principales dispositions présentées par les différents corps de l'État, c'est en écoutant tous les vœux, que Votre Majesté a formé cette Charte qui, par le con-

cours de toutes les volontés, raffermit à la fois les bases du trône et les libertés publiques. » Puis, l'adresse terminait en exprimant « l'intime confiance que l'assentiment des Français donnerait à cette Charte tutélaire un caractère tout à fait national. »

Ainsi, dès le jour même et à la suite de la séance royale, se faisait, sous la forme la plus respectueuse, le premier pas dans la marche qui devait éloigner l'un de l'autre le gouvernement des Bourbons et la nation.

## CHAPITRE II

Gouvernement royal. — Mesures religieuses. — Loi sur la presse. — Budget de 1814. — Liste civile. — Biens d'émigrés. — Congrès de Vienne. — 1815. — Invasion de Napoléon.

§ I. — GOUVERNEMENT ROYAL. — L'état de paix entraînait forcément une grande réduction des forces militaires de terre et de mer. C'était une douloureuse nécessité qu'eussent subie avec résignation les soldats congédiés et les officiers mis en demi-solde, si les ministres de la guerre et de la marine n'eussent semblé prendre à tâche d'aggraver cette dure nécessité par des mesures iniques. Tandis que le premier renvoyait des cadres 14,000 officiers de tous grades, il y réintégrait une foule d'émigrés, non pas avec leurs grades d'avant 1789, mais avec ceux qu'ils avaient conquis en servant l'étranger, même contre la France. Il froissait les soldats restés sous le drapeau, le drapeau blanc, en retirant les numéros des régiments pour y substituer des noms de fantaisie, dont quelques-uns désignaient des corps privilégiés : Régiments *du Roi*, *de la Reine*, *du Dauphin* (il n'y avait ni reine ni dauphin), *des grenadiers royaux de France*, etc. Il mécontentait les chefs supérieurs en substituant aux titres de *généraux de division* et *de brigade*, les dénominations surannées et dépourvues de sens de *lieutenants généraux* et de *maréchaux de camp*. En outre, le ministre introduisait dans les cadres nombre de jeunes gentilshommes n'ayant jamais fait la guerre, qui remplaçaient des officiers éprouvés, pleins de vigueur, ayant gagné leurs épaulettes sur les champs de bataille.

Le ministre de la marine agissait de même à l'égard de la flotte. Anciens émigrés, anciens combattants de Quiberon venaient occuper la place d'officiers qui avaient pris part aux luttes maritimes

[redacted]



de la République et de l'Empire et qui avaient, sous Napoléo vaillé à refaire une marine française. Des hommes tout étrangers à la navigation, des adolescents qui n'avaient pa mer, recevaient des commandements ou des grades.

Ici ni là on ne contestait le courage des nouveaux venus : les uns ne l'avaient montré que contre la patrie; les au étaient à faire leurs preuves.

C'est le grand péril des restaurations, ces révolutions retou de ramener avec elles des hommes qui veulent contrain peuples à remonter vers le passé. Sans doute, il devait êt nible à Louis XVIII de résister aux sollicitations de gen croyant servir sa famille, avaient, pendant vingt années l'exil, la pauvreté et perdu quelques-uns des leurs. Cepend salut et l'avenir de son gouvernement étaient à ce prix : il pas le voir.

Ce qui se passait dans l'armée et dans la marine se pas même dans toutes les branches de l'administration civile. danger était moindre et l'action du gouvernement mieux ju car le pouvoir royal ne pouvait conserver tous les agents, t instruments serviles du despotisme impérial. Ce qui blessa nion, ce ne fut pas la destitution de ceux-ci, mais, là, partout, l'invasion d'émigrés et de gentilshommes, qui se révéler le parti pris de relever en toutes choses le régime en 1789.

§ II. Mesures religieuses. — Un autre acte devait pro un mécontentement général, car il n'atteignait pas tel nombre d'officiers ou de fonctionnaires, mais l'universalit citoyens, et il les attaquait tout à la fois dans leurs intérêts riels et dans la liberté de leur conscience.

Le directeur général de la police, rendit, le 7 juin, à la s tion du comte d'Artois, une ordonnance dans les considéra laquelle on lisait :

« Considérant que l'observation des jours consacrés aux s tés religieuses est une loi qui remonte au berceau du ... qu'il y a été pourvu pour la France par différents règleme nos rois, ... qui ont été seulement perdus de vue pend troubles, ... pour attester à tous les yeux le retour des Fra l'ancien respect de la religion et des mœurs, et à la pratiq vertus qui peuvent seules fonder pour les peuples une pro *durable...* »

ıidi. Des amendes de 100, 300, 500 francs seront prononcontre les contrevenants, sans préjudice des poursuites
s. »

rdonnance était exécutoire dans toute la France.

jours après. le 11 juin, le même fonctionnaire publia une rdonnance, exécutoire à Paris seulement, prescrivant « à particuliers de tendre ou faire tendre le devant de leurs dans toutes les rues par lesquelles devront passer les prode la Fête-Dieu. »

ux ordonnances étaient également contraires à l'article de consacrant la liberté des cultes, car ce n'est pas respecter rté que de vouloir astreindre un culte à observer les pra'un autre. On vit alors ce qui pouvait sortir des mots aussi dans la Charte : « La religion catholique est la relil'État. »

rdonnances furent vivement attaquées au point de vue de té. Elles le furent plus encore au point de vue de la liberté le trouble qu'elles pouvaient causer dans des habitudes epuis plus de vingt ans, pour le dommage qu'elles pouvaient au commerce et à l'industrie, enfin pour le tort qu'en éprouver le gouvernement. Le fils du comte d'Artois, le Berry, s'en exprima très-vertement vis-à-vis du directeur

§ III. Loi sur la presse. — Le gouvernement venait de montrer, par les ordonnances des 7 et 11 juin, comment il comprenait la liberté des cultes; il allait montrer aussi comment il comprenait la liberté de la presse.

L'article 8 de la Charte reconnaissait aux Français « le droit de publier leurs opinions, en se conformant aux lois qui doivent réprimer les abus de cette liberté ». Cet article avait virtuellement abrogé les lois impériales qui, pour réprimer les abus, supprimaient la liberté. Celle-ci existait, en fait et très-largement, depuis la chute de l'Empire, et les royalistes en avaient profité plus que personne. Cependant, ils réclamaient une loi contre les abus; or, ces abus, c'étaient les critiques des actes officiels, car on n'attaquait pas alors le gouvernement royal en lui-même.

Le 5 juillet, l'abbé de Montesquiou, ministre de l'intérieur, apporta à la Chambre des députés un projet de loi destiné à réprimer les abus de la presse.

Ce projet donnait toute liberté de publication pour les écrits ayant *plus de trente feuilles* d'impression. Or, trente feuilles forment un volume de 480 pages in-octavo; pour profiter de la liberté légale, il fallait donc publier un volume de 31 feuilles au moins, c'est-à-dire de 496 pages in octavo. Étaient affranchis de cette obligation les écrits en langues mortes ou étrangères, les écrits épiscopaux, livres de piété, mémoires judiciaires, etc.

Quant aux journaux et écrits périodiques, ils ne pouvaient paraître qu'avec une autorisation du roi.

Les libraires et imprimeurs devaient être brevetés par le roi.

La loi devait être revisée au bout de trois ans de mise en pratique.

Dans l'exposé des motifs, le projet était présenté comme destiné à assurer l'exercice du droit établi par la Charte, droit qui, sans cette loi, resterait sans effet.

L'exposé et le projet étaient l'œuvre commune de MM. Royer-Collard et Guizot.

L'opinion publique s'émut vivement de ce projet, car, à cette époque, les journaux étaient encore peu nombreux, peu répandus, et la liberté de la presse s'exerçait principalement au moyen de brochures n'ayant souvent qu'une feuille d'impression, qui se vendaient à bas prix et circulaient rapidement de main en main. En réalité donc, la loi supprimait la liberté, telle qu'elle existait alors.

*La Chambre renvoya* le projet à l'examen d'une commission qui

nommu pour rapporteur M. Raynouard. Celui-ci, dans la séance du 1er août, donna à l'Assemblée lecture de son rapport : il concluait au rejet de la loi. La discussion commença le 5 août.

Le Corps législatif de l'Empire, devenu la Chambre des députés, avait perdu ou plutôt n'avait jamais eu l'habitude de discuter les lois, qu'il acceptait ou rejetait sans débat. Aussi la discussion de la loi sur la presse fut-elle sans éclat. Les députés se succédaient à la tribune, pour lire des discours écrits qui ne répondaient pas les uns aux autres. Cependant, les opposants étaient nombreux, et leurs paroles étaient avidement accueillies au dehors. Inquiet de la tournure que prenaient les choses, M. de Montesquiou déclara, le 11 août, que le roi consentait à réduire le nombre des feuilles d'impression à vingt (320 pages), à exempter de la censure la publication des opinions des députés, enfin à ajouter ce dernier article : « La présente loi cessera d'avoir son effet à la fin de la session de 1816 », ce qui ne donnait plus à la loi qu'une durée d'un peu plus de deux années.

Dès lors, la loi changeait de caractère : d'organique, elle devenait temporaire, et, si elle mettait une restriction à l'exercice de la liberté, elle en reconnaissait implicitement le principe.

Malgré cette modification importante, le scrutin donna encore 80 boules noires sur 217 votants.

A la Chambre des pairs, la discussion s'ouvrit le 25 août. Attaquée avec vigueur par des membres de l'ancien Sénat, défendue avec énergie par des pairs de l'ancienne noblesse, la loi fut l'objet d'un long débat qui, après dix jours, restait encore sans résultat. Le 2 septembre, le ministre demanda et obtint la clôture de la discussion générale. Sur un discours de M. de Maleville, qui attaqua le préambule de la loi comme contraire à la Charte, la Chambre en vota la suppression. Au scrutin sur l'ensemble du projet (5 septembre), la loi fut adoptée par 80 voix contre 42.

Le chiffre des boules noires dans ces deux Assemblées (plus des deux cinquièmes au Palais-Bourbon, un tiers au Luxembourg) donne la mesure de l'écart qui, en moins de quatre mois, s'était fait entre le gouvernement et l'opinion publique.

§ IV. Budget de 1814 et de 1815. — Au cours même de la discussion de la loi sur la presse, le baron Louis, ministre des finances, présenta à la Chambre des députés une loi ayant pour objet d'arrêter la situation financière de 1814, de fixer le budget de 1815 et de liquider l'arriéré.

Pour 1814, les dépenses étaient évaluées à 827,415,000 francs;

les recettes à 520,000,000, d'où ressortait un déficit de 307,415,000, que la loi reportait au compte de l'arriéré.

Pour 1815, le ministre prévoyait une dépense de 548,700,000, et des recettes de 618,000,000, ce qui donnait un excédant de 72,300,000.

Les calculs officiels, plutôt exagérés qu'affaiblis, élevaient l'arriéré à 759 millions. La loi proposait d'y pourvoir : 1° par l'affectation des 72,300,000 francs du boni du 1815 ; 2° par la vente de 300,000 hectares de bois ; 3° par une émission de bons du Trésor, produisant un intérêt de 5 pour 100 et pouvant être escomptés.

Les deux Chambres votèrent, sans modification, cette loi, qui fut promulguée le 22 septembre ; les événements devaient en altérer profondément l'économie.

§ V. Liste civile. — Conformément à la Charte, la liste civile devait être fixée pour toute la durée du règne. Les Chambres votèrent une somme annuelle de 33 millions, avec les revenus de tous les domaines de la couronne, montant environ à 30 millions ; elles y ajoutèrent 30 autres millions pour acquitter des dettes contractées à l'étranger par la famille royale : peut-être quelques-unes de ces dettes avaient eu pour cause des intrigues ou complots contre la France.

§ VI. Les biens d'émigrés. — La Charte avait déclaré irrévocables les ventes de propriétés dites nationales. Cependant, les émigrés, rentrés à la suite des alliés, ne tenaient pas cette promesse pour irrévocable elle-même. Ils se considéraient comme les seuls et légitimes propriétaires de leurs anciens domaines, et affichaient hautement la prétention d'en reprendre possession. En quelques endroits, les possesseurs actuels avaient été expulsés de vive force. Sur tout le territoire, la crainte ou, tout au moins, l'inquiétude était grande, car on savait que la prétention des émigrés était fort appuyée en cour.

Pour mettre fin aux menaces des uns, à l'anxiété des autres, au trouble de tout le pays, Louis XVIII fit présenter une loi qui, en consacrant la validité des ventes accomplies, restituait aux anciens propriétaires les parties non vendues de leurs biens, à l'exception de ce qui était dévolu au domaine de l'État, affecté soit à un service public, soit aux hôpitaux ou à la dotation de la Légion d'honneur.

Ce n'était pas là une innovation. La Convention, le Directoire, le *Consulat, l'Empire* surtout, avaient rendu des biens confisqués. On

ne pouvait donc s'étonner que Louis XVIII complétât les restitutions dans la mesure du possible et de la légalité. Le projet de loi, en effet, n'eût subi que des critiques secondaires et de détail, si la présentation n'en eût été confiée à un homme de tempérament irritable, d'opinions absolues, M. Ferrand, ministre d'État.

Dans l'exposé des motifs, ce personnage suppliait presque les émigrés de pardonner au gouvernement le sacrifice temporaire qu'il faisait d'une partie de leurs droits légitimes; puis, opposant les Français sortis de la patrie à ceux qui étaient restés pendant la Révolution, il disait : « Il est bien reconnu aujourd'hui que, passagèrement jetés sur les rives étrangères, tant de bons et fidèles Français pleuraient sur les calamités d'une patrie qu'ils se flattaient toujours de revoir. Il est bien connu que les regnicoles, comme les émigrés, appelaient de tous leurs vœux un heureux changement, lors même qu'ils n'osaient pas l'espérer. A force de malheurs et d'agitations, tous se retrouvaient donc au même point, les uns *en suivant une ligne droite, sans jamais en dévier*, les autres, après avoir parcouru plus ou moins les phases révolutionnaires, au milieu desquelles ils se sont trouvés ».

La logique eût conduit M. Ferrand à proposer une loi abrogeant toutes les ventes effectuées et restituant aux anciens propriétaires leurs biens, ainsi que les fruits perçus depuis la confiscation. Mais, chargé de présenter une loi bien différente, il se donnait la satisfaction d'énoncer, dans l'exposé des motifs, ses tendances personnelles, et il protestait, à sa façon, contre la loi, en n'y voyant que le mérite de « reconnaître un droit de propriété qui existait toujours, et d'en légaliser la réintégration. »

C'était, sans doute, très-franc, très-sincère, mais c'était absolument inconstitutionnel et encore plus impolitique.

La Restauration avait le malheur de remettre en présence deux Frances, ennemies l'une de l'autre depuis vingt ans. Si l'ancienne venait de remonter au pouvoir, si la nouvelle avait été vaincue, elle ne l'était point par les armes de l'autre, et celle-ci n'avait pas le droit de la traiter en peuple conquis. Le devoir, l'habileté du gouvernement consistait à réconcilier ces deux rivales, à les amener à vivre en paix, sinon fraternellement, sur le même sol. Tel était assurément le vœu de Louis XVIII, qui ne désirait pas courir les risques de son frère aîné, ni retourner à Hartwel. Mais il était étrangement mal servi par son entourage et ses auxiliaires.

La *ligne droite* de M. Ferrand *excita l'enthousiasme* des « roya-

listes purs », mais souleva dans le pays un long mouvement d'indignation qui émut jusqu'à la Chambre des députés. Aussi le rapporteur de la commission à laquelle avait été renvoyé le projet de loi, M. Bedoch, formulait-il un blâme sévère contre l'exposé des motifs, affirmant que ce document « n'était pas l'expression de la volonté du roi. »

Dans le cours de la discussion, des députés, ayant remarqué que le plus grand nombre des restitutions, consistant surtout en forêts, devaient profiter à des familles riches, tandis que la plupart des familles pauvres ne devaient rien recouvrer, proposèrent de former de l'ensemble des restitutions un fonds commun dont le produit serait partagé entre tous les ayants droit. D'autres, faisant observer que l'État avait perçu le prix des biens vendus, estimaient qu'une indemnité était due par lui aux anciens propriétaires.

Cette idée d'une indemnité circulait déjà dans le public, si bien que le rapport de M. Bedoch proposait de décider que les propriétaires de biens vendus ne pourraient jamais avoir droit à aucune indemnité. Cette disposition fut repoussée après un discours où le président de la Chambre, M. Lainé, démontra que l'Assemblée actuelle ne pouvait engager les Assemblées futures, ni interdire un acte de générosité, si, plus tard, l'état des finances le permettait.

Par une sorte de protestation contre les tendances de M. Ferrand, la Chambre substitua partout le mot *remise* au mot *restitution*.

Ainsi commentée et amendée, la loi fut votée par 169 voix contre 23.

A la Chambre des pairs, la discussion n'offrit de remarquable qu'un discours du maréchal Macdonald, qui reprit le système d'une indemnité, mais en l'étendant, outre les émigrés, aux militaires que les derniers événements avaient privés de leurs dotations, autant que celles-ci ne dépasseraient pas la somme de 2,000 francs de revenu.

La loi fut adoptée au Luxembourg, telle qu'elle y était venue du Palais-Bourbon.

Quelques jours après, le 10 décembre, le maréchal Macdonald reprit, sous forme de proposition formelle, son idée d'indemnité. La discussion n'en put avoir lieu dans la session qui allait finir, mais la commission qui en était saisie invita le gouvernement à réunir tous les renseignements nécessaires pour la reprendre à la session suivante.

buer à détruire quelques-unes des combinaisons auxquelles t jadis travaillé.

travail, entremêlé de fêtes et de galas, n'avait qu'un in- secondaire pour la France, déjà dépouillée par la convention avril, et condamnée, par le traité du 30 mai, à ratifier les ons que devaient prendre les souverains alliés. Le diplomate is n'avait donc guère qu'à observer les dispositions de chacun cher de tirer profit des rivalités que pourraient faire naître bitions et les convoitises respectives des princes.

en eut de telles, en effet, qu'un instant l'accord entre les parut prêt à se rompre, et qu'un traité fut signé entre la e, l'Autriche et l'Angleterre contre la Russie et la Prusse. es deux cours en eurent quelque soupçon et évitèrent une re dont la France seule pouvait avoir le bénéfice.

négociations furent difficiles et longues, puisque la signa- de l'acte final n'eut lieu que le 9 juin 1815, pendant l'épisode ent Jours.

rtaines questions étaient déjà tranchées en fait. La Belgique et llande formaient, sous les princes de la maison d'Orange, le me des Pays-Bas. La Savoie, avec le Piémont et l'État de Gênes, tuait le royaume de Sardaigne. Ces deux monarchies étaient e deux forteresses entre lesquelles la France se trouvait e au nord et au sud-est. Au nord-est, notre frontière se

çais Bernadotte, pour le récompenser d'avoir combattu la France. La Suisse fut agrandie de trois cantons (Valais, Genève et Neufchâtel), mais la neutralité de la Confédération fut garantie.

On établit une autre Confédération, mais nullement républicaine, la Germanique, destinée à la défense des intérêts communs à tous les États allemands et à la protection de l'indépendance de chacun de ces États. La Prusse et l'Autriche en firent partie. Nous avons vu, il y a peu d'années, comment cette Confédération servit à agrandir la Prusse, en assujettissant ou même supprimant les États secondaires et en affaiblissant l'Autriche elle-même.

Un tel agrandissement n'entrait pas encore dans les rêves ambitieux de la Prusse, qui était moins admise que tolérée parmi les grandes puissances d'alors.

Mais, déjà rapace, elle s'entendit avec la Russie pour se faire donner l'ancien duché polonais de Posen, le czar s'adjugeant le grand-duché de Varsovie. L'un et l'autre firent occuper ces provinces par leurs troupes. Ce fut là ce qui faillit rompre l'entente et faire recommencer la guerre. Mais le conflit s'arrangea, moyennant qu'Alexandre s'engageât à reconstituer un royaume de Pologne, ayant une existence autonome, promesse qui n'a abouti qu'à la destruction de la nationalité polonaise.

La Prusse convoitait encore la Saxe. Louis XVIII réussit à faire maintenir ce royaume; on en détacha cependant la province de Magdebourg, qui fut livrée à la voracité prussienne.

La Russie conserva la Finlande, enlevée à la Suède.

En Italie, le pape recouvra ses États; l'archiduc d'Autriche fut reintégré en Toscane; les archiducs d'Este à Modène, Reggio, Mirandole; Lucques fut donné à l'ex-reine d'Étrurie; l'archiduchesse Marie-Louise, qui avait été impératrice des Français, et la femme déjà adultère de Napoléon, accepta un chétif État, composé des duchés de Parme, de Plaisance et de Guastalla; elle laissait son fils captif en Autriche.

Murat conservait encore le royaume de Naples, malgré les instances de M. de Talleyrand; mais ce ne devait pas être pour longtemps.

L'Angleterre qui, depuis 25 ans, était l'âme et la trésorière des coalitions contre la France, eut sa large part des dépouilles. Outre la création du royaume des Pays-Bas, qui était son œuvre, outre nos grandes colonies qu'elle s'était appropriées, elle se fit donner Malte et les îles Ioniennes, qui assurèrent, avec Gibraltar, jadis enlevée à l'Espagne, sa domination sur la Méditerranée.

semblaient révéler une guerre systématique aux hommes
oses provenant de la Révolution. Des écrivains, comme
ald, M. Joseph de Maistre, M. Fiévée, prêchaient une véri-
isade pour le rétablissement de la monarchie absolue ; les
yalistes soutenaient la même thèse avec plus d'emporte-
ore et moins de talent. Les gentilshommes de l'émigra-
taient aux Tuileries, dans les salons, partout où ils se
ient avec la noblesse impériale, de la traiter dédaigneuse-
duite injuste, car les titres de celle-ci valaient bien ceux
es de ceux-là ; conduite imprudente, car, en méprisant,
nt ces nobles sortis hier de la bourgeoisie et du peuple,
jeta vers ceux-ci ; peuple et bourgeois oublièrent vite les
utaines des parvenus de l'Empire, pour ne plus voir que
tragés de la Révolution, et les ex-dignitaires impériaux de-
s chefs de l'opposition libérale et nationale.
campagnes, les émigrés affectaient de reprendre les al-
nciens seigneurs : ils parlaient non-seulement de la re-
eurs anciens domaines, mais de rétablir la dîme, les
s droits féodaux. Leur insolence en vint au point qu'une
dressée à la Chambre des députés, signala un de ces
de village qui avait contraint, par menaces de voies de
deau à lui présenter le pain bénit avant de l'offrir au
nquête faite à ce propos montra que ce n'était pas là un

Révolution. On a vu comment un ministre, M. Ferrand, traitait la question des biens nationaux et qualifiait les Français qui n'avaient point émigré. Le roi, lui, donnait des lettres de noblesse à la famille de ce Georges Cadoudal qui ne s'était fait connaître que comme chef de chouans et assassin. On glorifiait, on honorait officiellement les chefs et soldats de la révolte des Vendéens, qui, au fond, ne s'étaient battus que pour ne pas défendre la patrie et avaient été les auxiliaires de l'étranger; on leur prodiguait la décoration de la Légion d'honneur. Le maréchal d'empire qui avait eu l'honneur de tirer le dernier coup de canon contre les Alliés, Soult, duc de Dalmatie, à qui la bataille de Toulousse avait valu quelque popularité, avait obtenu par force protestations de dévouement, le commandement de la division militaire comprenant la Bretagne. Pour se mettre encore mieux en cour, il prit l'initiative d'une souscription, qu'il osa dire *nationale*, destinée à élever des monuments funèbres aux « victimes » de Quiberon. Cet acte de courtisanerie lui réussit: lorsqu'au mois de décembre, le roi dut congédier le général Dupont, mêlé à un scandale d'argent, le maréchal Soult fut nommé ministre de la guerre. Il s'empressa de suivre les errements de son prédécesseur et augmenta encore le mécontentement dans l'armée. On s'y moquait des jeunes et vieux gentilshommes ignorants du service, des aumôniers ayant rang de capitaines, on y murmurait contre la messe du dimanche imposée obligatoirement même aux protestants; on maudissait le drapeau blanc, la cocarde blanche et les fleurs de lys; beaucoup de soldats avaient gardé dans leur sac la cocarde tricolore et se gênaient peu pour l'exhiber; les souvenirs de Napoléon s'étaient relevés, avaient grandi parmi ces hommes qu'il avait menés si souvent à la victoire. Les soldats et officiers licenciés racontaient leurs combats, leurs triomphes, dans les campagnes et dans les villes et opposaient ces glorieux souvenirs aux Bourbons « revenus dans les bagages des étrangers. » Ainsi se fondait la légende napoléonienne.

Il était assurément très-légitime que Louis XVIII honorât la mémoire de son frère, de sa sœur et de sa belle-sœur; nul n'aurait trouvé mauvais qu'il fît célébrer, à leur intention, un service funèbre dans la chapelle des Tuileries. Mais cela n'eût pas suffi à son entourage; il fallait un éclat public, quelque chose qui humiliât la nation tout entière, une expiation solennelle du crime commis sur la personne de Louis XVI. A supposer que le jugement et la mort de *Louis XVI fussent* des crimes, on n'en pouvait, avec justice, rendre

ême jour, des fouilles furent exécutées dans le terrain qui
é le cimetière de la Madeleine, aux endroits que l'on crut
ître pour ceux où avaient été enfouis les corps de Louis XVI
arie-Antoinette; on trouva des débris humains, rongés par
x, que l'on considéra comme appartenant aux deux per-
royales. Ces débris furent recueillis, mis dans un cercueil,
nsportés en grande pompe à l'abbaye de Saint-Denis.

s XVIII n'avait pas été un frère bien tendre pour Louis XVI
ait été un beau-frère cruel pour Marie-Antoinette. On peut
cependant qu'il y avait un certain sentiment d'affection, de
ds peut-être, tout au moins un culte familial dans les honneurs
par lui aux restes de Louis XVI et de Marie-Antoinette. Le
fut peu frappé de ces considérations, et, ne séparant pas
cérémonie fraternelle d'autres qui l'avaient précédée, il n'y
'un épisode de la guerre faite à tout ce qui rappelait d'une
quelconque la Révolution.

lques jours auparavant un scandale avait eu lieu à Saint-Roch,
e curé avait refusé les prières catholiques au corps de made-
le Raucourt, sociétaire de la Comédie-Française, uniquement
qu'elle était actrice. C'était l'usage, peut-être excessif, mais
e d'un droit incontestable, car rien plus que la prière ne
échapper à toute injonction. Mais la foule qui suivait le
e, prétendant que le concordat obligeait les prêtres à célébrer
émonies funèbres, força les portes de l'église, y porta le

brochure pour recommander la conciliation de la monarchie et de la liberté par la loyale application de la Charte. On ne l'écoutait pas.

Un des vétérans et des citoyens illustres de la Révolution, Carnot, traçait ainsi le tableau de la situation : « Si vous voulez paraître à la cour avec distinction, gardez-vous bien de dire que vous êtes de ces vingt-cinq millions de citoyens qui ont défendu leur patrie avec quelque courage contre l'invasion des ennemis ; car, on vous répondra que ces vingt-cinq millions de citoyens sont vingt-cinq millions de révoltés, que ces prétendus ennemis furent toujours des amis. Dites que vous avez eu le bonheur d'être chouan ou Vendéen, ou transfuge, ou Cosaque, ou Anglais, ou enfin qu'étant resté en France, vous n'avez sollicité des places auprès des gouvernements éphémères qui ont précédé la Restauration qu'afin de les mieux trahir et de les faire plus tôt succomber, alors votre fidélité sera portée aux nues, vous recevrez de tendres félicitations, des décorations, des réponses affectueuses de toute la famille royale. »

La Charte proclamait l'inamovibilité de la magistrature. Mais le gouvernement avait déclaré que les magistrats en fonctions n'exerçaient qu'à titre provisoire et que l'inamovibilité appartiendrait seulement à ceux qui obtiendraient du roi l'institution définitive. C'était tenir tous les tribunaux sous une menace d'épuration. Pressé de faire cesser une telle situation, le gouvernement commença par réorganiser la Cour de cassation et en élimina les jurisconsultes éminents qui, membres de la Convention nationale, avaient condamné Louis XVI.

§ IX. Invasion de Napoléon. — C'est au milieu de ces éléments de discorde que, le 5 mars 1815, tomba la nouvelle inattendue que, le 1er mars, Napoléon avait débarqué au golfe Juan et prenait la route de Paris. On ne s'en émut pas tout de suite, mais les dépêches successives annonçant les progrès de la petite armée impériale forcèrent le gouvernement à sortir de son inaction ; il se jeta alors dans les mesures violentes, déclara Napoléon traître et rebelle, mit sa tête à prix et enjoignit à tous de lui courir sus. En même temps, une ordonnance royale convoquait les Chambres (7 mars), destitua le maréchal Soult du ministère de la guerre et le remplaça par Clarke, duc de Feltre, nomma Bourrienne préfet de police et prescrivit la réunion d'une armée sous Paris.

Les Chambres ne s'assemblèrent que le 15 ; Louis XVIII s'y transporta le 16. « Celui, dit-il, qui vient allumer parmi nous les *torches de la guerre* civile, y apporte aussi le fléau de la guerre

étrangère; il vient remettre notre patrie sous un joug de fer, il vient enfin détruire cette Charte constitutionnelle que je vous ai donnée, cette Charte mon plus beau titre de gloire aux yeux de la postérité, cette Charte que tous les Français chérissent et que je jure de maintenir. » Tous les princes de la famille s'associèrent à ce serment.

Il y avait beaucoup de vérité dans les paroles du roi et le serment qui les terminait avait une grande valeur, mais il venait trop tard. On ne pouvait oublier que Louis XVIII n'avait pas voulu s'engager par serment lorsqu'il donna cette Charte, que, depuis dix mois, les royalistes *purs* soutenaient que le roi, l'ayant octroyée, pouvait la retirer ou la modifier. Sans doute, le monarque était sincère en prenant cet engagement solennel *in extremis*, mais le temps de la confiance était passé.

L'assemblée salua le roi d'acclamations plus résignées qu'enthousiastes.

Le comte d'Artois eut l'idée de passer en revue la garde nationale et de faire appel à son dévouement, quelques volontaires à peine sortirent des rangs.

On apprenait d'heure en heure l'approche foudroyante de Napoléon; toutes les troupes dirigées contre lui faisaient défection, arrachaient la cocarde blanche et reprenaient la tricolore. Quand les chefs ne donnaient pas l'exemple, comme fit Labédoyère, colonel du 7e de ligne, ils étaient abandonnés ou entraînés par leurs soldats, comme le fut Ney à Lons-le-Saulnier.

Le 17, le duc de Berry sortit de Paris avec la garnison et des volontaires royaux. A peine hors des murs, la troupe cria : *Vive l'empereur!* arbora les trois couleurs et partit au-devant de Napoléon. Le prince dut rentrer en ville avec ses volontaires.

Le 18, on délibéra aux Tuileries sur le parti que devait prendre le roi. Les uns proposaient de faire appel aux armées étrangères, d'autres de s'enfermer dans une place forte, d'autres que le roi attendît l'usurpateur, assis sur le trône, dans tout l'éclat de la royauté, comme les sénateurs romains en face des Gaulois. Ce souvenir classique tentait Louis XVIII. « Je resterai ici, avait-il dit, je veux voir en face l'homme qui prétend s'asseoir sur mon trône. » Il avait même adressé aux troupes une proclamation en ce sens; mais on lui représenta que l'ogre de Corse avait déjà versé du sang Bourbon et n'hésiterait pas à recommencer. Louis XVIII annonça alors l'intention de se retirer à *Lille*.

Le départ s'effectua tristement dans la nuit du 19 au 20; Louis XVIII laissait une proclamation fermant la session et en convoquant une autre dans un lieu à déterminer, annonçant son retour ultérieur, et déclarant nulle toute assemblée réunie en dehors de son autorité.

A Lille, le maréchal Mortier conseilla au souverain fugitif de ne pas rester au milieu d'une garnison hostile. Louis XVIII se décida alors à sortir de France, après avoir rendu une ordonnance par laquelle il interdisait le payement de l'impôt et le service militaire. Puis, il entra en Belgique et alla résider à Gand.

Dans la soirée du 20 mars, Napoléon arrivait à Paris, bruyamment accueilli par une multitude d'officiers en demi-solde, et se réinstallait aux Tuileries.

L'Empire était relevé.

# SECTION II

## LES CENT JOURS

20 mars au 8 juillet 1815.

## CHAPITRE PREMIER

Retour de l'île d'Elbe. — L'Acte additionnel. — Tentatives en Vendée. — Session des Chambres.

§ I. Retour de l'île d'Elbe. — On ne tombe pas de l'Empire de France et de la domination sur l'Europe à la dérisoire souveraineté de l'île d'Elbe, sans garder l'espoir et guetter l'occasion de ressaisir la haute fortune perdue. Sur le théâtre de Sainte-Hélène, jouant un rôle pour duper la postérité, Napoléon a voulu faire croire qu'à Porto Ferrajo, il n'avait ni plans, ni projets, qu'il n'était plus qu'un « spectateur du siècle, » et que les événements seuls l'ont poussé à une tentative où il savait avoir « pour alliée la France même. » Cela n'est pas la vérité. La vérité, c'est que Napoléon était fort attentif aux affaires de la France, fort avide des nouvelles qui en venaient et tenu fort au courant de ce qui s'y passait par des correspondances ou des émissaires qui n'avaient à entreprendre un voyage ni bien long ni bien difficile pour parvenir à l'île d'Elbe. Comme toutes les communications entre exilés et amis restées dans

ruiner tout à coup cette machine militaire. En 1814, l'Em-
ait tombé tout d'une pièce le jour où une bataille perdue
aris avait mis son quartier général aux mains de l'ennemi.
on savait bien que dans la France impériale il n'y avait pas
chose que l'armée; il savait aussi quel culte les soldats vouent
éral qui les a rendus souvent victorieux. Quand il vit le gou-
nent royal humilier, froisser, irriter l'armée, jeter à travers
la France les officiers en demi-solde, les soldats congédiés,
alides dépossédés qui, tous, s'en allaient retrouver, dans les
et les villages, des vétérans, d'anciens compagnons d'armes
els ils racontaient leurs griefs, les outrages à leur drapeau,
aux émigrés et les jeunes gentilshommes venant commander
mment les vainqueurs de toute l'Europe, quand il vit cela,
ien comprit quelle force immense et irrésistible la maladresse
Restauration lui mettait entre les mains; il résolut d'en user
treprit, à la tête de 400 hommes cette conquête de la France
même avec toutes les causes qui en expliquent le succès, reste
tera un des évènements les plus surprenants de l'histoire.
it cependant, tenait à l'attitude de la première troupe que
ntrerait la petite bande impériale. Si cette troupe résistait au
ge personnel de Napoléon et faisait son devoir, l'empereur
pris ou tué et tout était fini. Quand on fut en présence, Napo-
fit mettre à ses hommes l'arme sous le bras gauche; puis,
açant vers la troupe royale et écartant sa redingote pour dé-

jours. A Lyon, il n'y eut pas même ce simulacre de résistance. A Lons-le-Saulnier, Napoléon rencontra un corps d'armée commandé par le maréchal Ney. Soldat intrépide, mais caractère mou, ce maréchal ne sut pas maintenir ses troupes dans le devoir ni s'y maintenir lui-même; il sanctionna la mutinerie et se mit aux ordres de Napoléon. Le gouvernement royal perdit là sa dernière chance de salut.

Du golfe Juan à Paris, la marche de Napoléon n'avait été qu'un long triomphe. Il rapportait aux soldats leurs glorieux souvenirs, il venait les affranchir et les venger de l'insolence des gentilshommes; pour les paysans, son retour mettait fin aux prétentions féodales des émigrés, aux menaces de reprise des biens nationaux; il essayait de rallier les populations urbaines par des promesses de liberté et de paix; on n'acceptait cependant les unes et les autres qu'avec une certaine défiance, car on ne pouvait croire qu'il eût si tôt perdu le goût du despotisme et des conquêtes.

Lorsqu'il approcha de Paris, les assurances pacifiques étaient déjà à peu près évanouies. Le 13 mars, les souverains alliés, que la nouvelle du débarquement de Napoléon avait surpris en plein congrès de Vienne, lancèrent une déclaration portant que « Napoléon Bonaparte s'était placé hors des relations civiles et sociales, et que, comme ennemi et perturbateur de la paix du monde, il s'était livré à la vindicte publique; qu'ils emploieraient tous leurs moyens et réuniraient tous leurs efforts pour garantir l'Europe de tout attentat qui menacerait de replonger les peuples dans les désordres et les malheurs des révolutions. »

Sauf la manifestation des officiers en demi-solde, l'accueil de Paris fut morne et glacial. Napoléon ne put pas ne point le remarquer et en fut troublé. Il venait de relever l'Empire, mais l'Empire d'il y a un an était devenu aussi impossible que la monarchie de droit divin. Si, dans les dix mois qui venaient de s'écouler, la France s'était progressivement détachée du gouvernement royal, malgré les garanties écrites dans la Charte, ce n'était pas pour retourner à l'arbitraire du gouvernement impérial. De l'île d'Elbe, Napoléon avait vu clair à cet égard et il rentrait, résolu à faire, au moins temporairement, les concessions indispensables. Il reprit son ministère de mars 1814, moins M. Molé et M. de Montalivet, qu'il remplaça, le premier à la police par Fouché, le second à l'intérieur par Carnot. C'était ce dernier nom qui faisait le caractère du cabinet *et donnait un gage* aux citoyens attachés aux principes de la Révo-

loise (21 mars). Toutefois, Napoléon dissimulait à peine
sait malgré lui. Si, le 24, il proclamait la pleine liberté de
s'il chargeait Benjamin Constant de préparer une constit
rale, il disait aux chefs du parti libéral : « ... La nation ve
vouloir une tribune et des assemblées... Le goût des con
des débats, des harangues *paraît* revenu... Cependant, ce
la minorité qui les veut. Le peuple, ou, si vous l'aimez
multitude, ne veut que de moi... »

On n'est pas fermement rattaché à la liberté, on n'est
à la pratiquer franchement, quand on se résigne d'aussi
grâce à la concéder ainsi, sous la pression de la nécessit
considérant comme un pis-aller. Les vieilles habitudes
tisme reparaissaient, d'ailleurs, dans des décrets qui ress
contre la famille royale et les émigrés rentrés depuis un
de proscription de la Révolution, qui expulsaient ou me
surveillance certains fonctionnaires de la royauté, qui m
de peines rigoureuses ceux qui, mis en demeure de prête
à l'empereur, s'y refuseraient; qui plaçaient les journau
sous la surveillance du ministre de la police et les journa
partements sous celle des préfets.

Napoléon était-il plus sincère quand il faisait espérer
ne serait pas troublée, que l'impératrice allait revenir av
quand il faisait ostensiblement partir des courriers char
tres personnelles pour Marie-Louise et les souverains?

La paix lui eût été un bien si précieux qu'on peut supp
voulût réellement y croire et se faire à lui-même l'illu
conserver. Si la déclaration du 13 mars ne lui avait pas ô
poir, il eut bientôt perdu ce qui lui en restait. Ses courr
passèrent pas la frontière ; sa lettre à Marie-Louise ne p
et il apprit que cette femme, épouvantée par la nouvelle d
avait déclaré qu'elle ne rentrerait jamais en France, son p
donnât-il l'ordre, et qu'après avoir mis son fils et sa propr
sous la sauvegarde de l'empereur d'Autriche, elle était
Vienne pour aller rejoindre son amant en Italie. L'empe
léon avait répudié la femme du général Bonaparte pour é
archiduchesse qui ne voulait pas de lui. N'en était-il pas
lement puni?

Enfin, le 25 mars, les souverains signaient à Vienn
par lequel, pour maintenir le traité de Paris du 30 mai
décisions du congrès de Vienne, ils s'engageaient à *réuni*

efforts contre Napoléon Bonaparte et ses adhérents, afin de le mettre hors d'état de troubler désormais la paix générale. Chaque souverain s'engageait, en outre, à tenir constamment en campagne un effectif complet de 150,000 hommes avec une artillerie suffisante, et à ne poser les armes que quand le but de la guerre serait atteint. Toutes les puissances européennes, sauf la Suède et le Portugal, adhérèrent à ce traité. Le 31 mars, une convention militaire arrêtait la formation de trois armées : la première, de 344,000 hommes, commandée par le prince de Schwartzenberg; la seconde, de 250,000 hommes, aux ordres de Wellington et de Blücher; la troisième, de 200,000 hommes, sous le commandement d'Alexandre. C'était donc une masse de 794,000 combattants qui allait menacer la France.

Napoléon connut ces dispositions au commencement d'avril. Ce n'est pas être téméraire de croire que, même en souhaitant une paix nécessaire pour lui, il avait prévu que les souverains n'accepteraient pas sans combat une révolution qui détruisait leur œuvre de 1814. Aussi, dès les premiers jours de sa réinstallation aux Tuileries, Napoléon avait, sous apparence de simple précaution, ordonné des travaux de fortification autour de Lyon et de Paris, et prescrit de remettre en état les places fortes endommagées ou dégarnies par l'invasion.

Pendant que la France était encore ignorante ou incertaine de la guerre, Napoléon avait à compter avec les exigences libérales d'une opinion publique qui n'entendait pas se contenter de simples et vagues promesses et voulait des garanties réelles, c'est-à-dire une Constitution.

Napoléon n'avait épargné les railleries ni à l'octroi de la Charte, ni aux dix-neuf années de règne de Louis XVIII, ni à la résurrection des anciens usages monarchiques. Or lui-même faisait ce qu'il avait reproché à Louis XVIII et tombait à son tour dans le travers des princes dépossédés et réintégrés, qui croient volontiers que, durant leur absence, le pays où ils régnaient n'a pas vécu, n'a pas été gouverné et se trouve, à l'heure de leur retour, juste au même point qu'au moment de leur départ. Napoléon ne tenait pas compte des onze derniers mois écoulés et il reconstruisait l'Empire pièce à pièce, comme si la France de 1815 était restée la France de 1811.

Cependant, les avertissements ne lui manquaient pas et il ne pouvait pas ne pas les entendre. Carnot l'avait engagé à rompre *avec tout le* passé impérial, à rétablir la République, à convoquer

'avoir tramé ou favorisé le renversement des Constitutions
pire et mettant leurs biens sous le séquestre, il voulut an-
e décret et le dater de Lyon. Il fallait alors le faire contre-
ar le général Bertrand. Celui-ci s'y refusa absolument :
st pas là, dit-il, ce que vous avez promis. Je ne signerai
» Le duc de Bassano opposa le même refus, et lorsque le
arut, tous les serviteurs de Napoléon le blâmèrent. Labé-
dit, aux Tuileries, assez haut pour être entendu de l'empe-
« Si le règne des séquestres et des proscriptions recom-
tout sera bientôt fini. »

une adresse présentée à Napoléon, le 27 mars, le conseil des
es disait : « ... L'empereur a tracé à ses ministres la route
oivent tenir... Point de guerre au dehors, point de réaction
ans, point d'actes arbitraires. Sûreté des personnes, sûreté
opriétés, libre circulation de la pensée, tels sont les principes
us avez consacrés... »

onseil d'État, dans une délibération solennelle, dont le texte
'œuvre de Thibaudeau, après avoir établi que Napoléon,
été proclamé empereur par le suffrage de la nation, le Sénat
14 n'avait pas eu le droit de prononcer la déchéance, rap-
que l'empereur avait promis de garantir, de nouveau, par
stitutions revues dans une grande Assemblée nationale, tous
ncipes libéraux ; la liberté individuelle et l'égalité des droits,

forme à l'Assemblée devant laquelle il avait eu à parler. Du moins, il revendiquait hautement les libertés nécessaires.

Napoléon écouta patiemment la lecture de cette délibération, mais il répondit seulement à la première pensée, disant qu'il devait tout au peuple et devait tout faire pour lui. Il s'abstint de toute parole relative au programme tracé par le conseil d'État.

La Cour de cassation, la Cour des comptes, la Cour d'appel, l'Institut parlaient dans le même sens. Le Conseil municipal de Paris disait : « Sire, les premières paroles qui vous sont échappées en rentrant sur le sol français contiennent la promesse d'une Constitution digne de vous et de vos peuples ; cette promesse ajoute à tous les sentiments que nous vous devons, car les Français, qui vous connaissent, savent bien qu'une Constitution garantie par vous, ne sera pas aussitôt violée que promulguée. »

Il y avait dans ces derniers mots une allusion à la Charte, mais peut-être y avait-il aussi l'intention secrète d'avertir l'empereur de la défiance que rencontraient les dispositions libérales de Napoléon. L'empereur le sentit peut-être : il ne répondit pas à cette partie de l'adresse municipale.

Quoi qu'il en soit, un tel accord entre des corps officiels, composés d'anciens fonctionnaires impériaux, ne tenant pas leurs titres de l'élection, était un symptôme grave, un avertissement qu'il ne fallait pas négliger.

Aussi Napoléon en était-il frappé ; il disait qu'il ne reconnaissait pas la France, que les Bourbons la lui avaient gâtée. « Il était effrayé, dit M. de Lavalette, de l'énergie de tout ce qui l'entourait. Les onze mois du roi nous avaient rejetés en 1792 et l'empereur s'en aperçut promptement, car il ne retrouva plus ni la soumission, ni le profond respect, ni l'étiquette impériale. »

Peut-être cependant, si l'habitude du despotisme, si l'infatuation du pouvoir, n'avaient pas effacé chez Napoléon tous les souvenirs du jeune Bonaparte, eût-il reconnu le grand souffle de la Révolution, abattu mais non pas anéanti au 18 Brumaire et qui avait repris son essor depuis un an. Si quelques voix redemandaient avec Carnot la République, la très-grande majorité de la nation, celle qui, en juin 1814, s'était ralliée à la Charte, même « octroyée », même défectueuse, maintenant que la Charte était emportée avec les Bourbons, exigeait une Constitution plus complétement libérale et surtout n'émanant pas du bon vouloir gracieux d'un souverain, mais discutée publiquement et adoptée par une Assemblée de re-

présentants, élue pour ce grand travail. A cette condition, Napoléon était accepté comme empereur constitutionnel, mais en répudiant toutes les traditions despotiques et arbitraires de l'Empire tombé sans retour en 1814.

Il n'y avait pas moyen de se faire illusion sur le mouvement de l'opinion publique. A défaut de la presse quotidienne, que Fouché tenait à un régime de silence à peu près absolu, quantité de brochures, anonymes ou signées de noms encore obscurs mais destinés à la célébrité, disaient nettement, et quelquefois durement, ce que voulait la nation. « Le cri de Constitution, dit M. de Rovigo, était partout. On ne prétendait recevoir l'empereur que comme le levier qui avait déplacé la maison de Bourbon. On voulait bien se servir de lui en cas de guerre, mais on prétendait le brider pour le reste. »

§ II. L'Acte additionnel. — En présence d'une opinion publique aussi unanime, aussi pressante, Napoléon, alors même qu'il n'eût pas été sincère en promettant la liberté dans ses proclamations, dans ses discours officiels, depuis le golfe Juan jusqu'à Paris, Napoléon n'aurait pu ajouter les difficultés d'une lutte contre le sentiment public à l'intérieur, quand il allait avoir à soutenir une lutte inégale et désespérée à l'extérieur. Le plus sage était de chercher à se faire du mouvement libéral même une force et un appui.

Il avait confié le soin de préparer une Constitution à Benjamin Constant, un des publicistes les plus éminents de cette époque, un des hommes qui, alors et depuis, ont le plus habitué la France à la discussion et à la pratique des théories constitutionnelles. Benjamin Constant avait été mal traité, sous le premier Empire, par Napoléon qui, en lui, redoutait l'écrivain et n'aimait pas l'ami de Mme de Staël. Pendant la première restauration, Benjamin Constant avait exprimé, sur Napoléon, des jugements sévères, où il y avait plus de justice encore que de ressentiment. Il était donc un peu étrange de voir ces deux hommes réunis aujourd'hui dans une œuvre commune. Toutefois, ce n'était pas le polémiste libéral qui faisait des concessions et des sacrifices, et, si un peu d'amour-propre l'entraînait en cette circonstance, il pouvait aussi, de très-bonne foi et non sans raison, croire donner une preuve de patriotisme.

Benjamin Constant s'était mis au travail, aidé de quelques collaborateurs que Napoléon lui avait adjoints. En outre, de tous côtés, des collaborateurs de bonne volonté envoyaient des projets de Constitution qui, presque tous, prouvaient le désir de la liberté plus que que l'intelligence des moyens de l'établir *solidement*.

Après une élaboration préparatoire, une sorte de comité se réunit, sous la présidence de Napoléon, pour examiner un projet de Constitution.

Le projet sénatorial d'avril 1814, que Louis XVIII n'avait pas voulu se laisser imposer, était inspiré par les réminiscences de la Constitution de 1791. Les rédacteurs de la Charte y avaient puisé le meilleur de leur besogne. A son tour, le comité de 1815 allait puiser à ces deux sources antérieures, en tenant compte des reproches faits à la Charte et des réclamations de l'opinion publique.

Napoléon se montra de facile composition sur ce qui constituait l'essence même du gouvernement parlementaire : pouvoir des Assemblées, liberté de discussion, responsabilité des ministres, liberté individuelle, liberté de la presse, jury. Le premier point sur lequel il résista fut l'hérédité de la pairie; il l'attaqua par des raisons qui ne manquent pas de force. « Où voulez-vous, dit-il, que je prenne les éléments d'aristocratie que la pairie exige? Les anciennes fortunes sont renversées; plusieurs des nouvelles sont honteuses; cinq ou six noms historiques ne suffisent pas. Sans souvenirs, sans éclat historique, sans grandes propriétés, sur quoi ma pairie sera-t-elle fondée? Celle d'Angleterre est tout autre chose; elle est au-dessus du peuple, mais elle n'a pas été contre le peuple. Ce sont les nobles qui ont donné la liberté à l'Angleterre; la Grande Charte vient d'eux; ils ont grandi avec la Constitution et font un avec elle. Mais, d'ici à trente ans, mes champignons de pairs ne seront que des soldats ou des chambellans; l'on ne verra en eux qu'un camp ou une antichambre. »

Le même homme qui montrait si vivement l'impuissance prochaine d'une pairie héréditaire avait pourtant, lui aussi, tenté la création d'une aristocratie nouvelle à laquelle ne manquaient ni les souvenirs glorieux, ni l'éclat historique, ni les grandes fortunes, ni même les talents législatifs et oratoires. La vraie raison qui devait faire rejeter l'hérédité de la pairie, Napoléon ne la donnait pas parce qu'elle eût frappé, en même temps, l'hérédité de la dynastie : c'est qu'il n'y avait plus de racines en France pour l'hérédité aristocratique ni souveraine. Le fils de Napoléon n'était pas destiné à régner. L'éclat de la noblesse impériale ne s'est pas même transmis à une seconde génération.

Cependant, cédant aux raisonnements théoriques de Benjamin Constant, et aux instances, peut-être intéressées, de quelques autres, Napoléon se décida à admettre la pairie héréditaire.

La confiscation était un des abus les plus odieux de l'ancien régime. L'Assemblée constituante l'avait abolie; les lois révolutionnaires l'avaient reprise comme expédient de guerre; Napoléon l'avait gardée comme moyen de gouvernement. La Charte en avait, de nouveau, consacré l'abolition que le projet actuel proposait de maintenir. Napoléon s'y opposa avec une extrême énergie. Les membres du comité luttèrent avec fermeté, avec persévérance pour soutenir l'article d'abolition. Napoléon, irrité, s'emporta et s'écria violemment : « On me pousse dans une voie qui n'est pas la mienne; on m'affaiblit, on m'enchaîne. La France me cherche et ne me trouve plus. L'opinion de la France était excellente, elle est exécrable. La France se demande ce qu'est devenu le vieux bras de l'empereur, ce bras dont elle a besoin pour dompter l'Europe. Que me parle-t-on de bonté, de justice abstraite, de lois naturelles? La première loi, c'est la nécessité; la première justice, c'est le salut public. »

Tandis qu'il parlait ainsi, sa voix était altérée, sa main se contractait et s'étendait par des mouvements convulsifs. Les auditeurs demeurèrent silencieux et l'article ne figura pas dans le projet définitif.

Napoléon, a-t-on dit, ne voulait la confiscation que comme une arme de guerre, destinée à servir d'épouvantail plutôt qu'à être réellement employée. Si telle eût été, en effet, son intention, il lui était facile de demander une loi transitoire, au lieu de l'écrire comme un principe permanent dans la Constitution.

Sur deux autres points encore, Napoléon fit une résistance tenace qui montra en lui la même puérilité de prétentions qu'on avait déjà vue en Louis XVIII. Il s'agissait de décider si la Constitution en préparation serait une œuvre entièrement nouvelle, ne se rattachant en rien à l'Empire d'avant 1814, et si elle serait soumise aux délibérations d'une Assemblée ou présentée, sans débat, à l'acceptation du peuple.

Aux premiers mots de Benjamin Constant pour proposer de répudier tout le bagage du premier Empire, Napoléon l'interrompit : « Ce n'est pas là ce que j'entends; vous m'ôtez ainsi mon passé, je veux le conserver; que faites-vous donc de mes onze ans de règne? J'y ai quelques droits, je pense? L'Europe le sait. Il faut que la nouvelle Constitution se rattache à l'ancienne : elle aura ainsi plusieurs années de gloire et de succès. » Il fit, en outre, valoir l'impossibilité de réformer soudainement *les institutions* et lois ci-

viles, administratives, judiciaires, financières, qui se rattachaient toutes aux constitutions impériales. Benjamin Constant et ses collaborateurs se laissèrent persuader, oubliant que ces mêmes institutions avaient pu, depuis dix mois, vivre côte à côte avec la Charte.

Du moment que la Constitution nouvelle ne devait être qu'une annexe des précédentes, il semblait logique de ne pas la soumettre à un mode différent d'approbation. A cette considération, Napoléon ajouta l'inconvénient de faire des élections, puis de débattre des questions constitutionnelles dans le moment où la guerre imminente allait rendre plus nécessaire que jamais l'union des esprits et l'autorité souveraine de l'empereur.

Entre les considérations de principes et les raisons de fait, Benjamin Constant, l'homme des théories, pencha pour les secondes, tandis que les membres qui, comme Carnot, Decrès, Caulaincourt, avaient pratiqué les affaires, restèrent fidèles au principe et insistèrent pour que la Constitution fût soumise à une Assemblée délibérante. On leur a reproché d'avoir tenu à la forme plus qu'au fond et sacrifié la liberté réelle au dogme abstrait de la souveraineté nationale. Mais, ici la forme emportait le fond et la liberté n'allait pas sans la souveraineté. Que venait-on, il y a quelques mois, de reprocher à Louis XVIII? Non pas certainement d'avoir fait une Constitution peu libérale, mais de ne l'avoir pas fait sanctionner par la Chambre; non pas d'avoir restreint la liberté, mais d'avoir mis de côté la souveraineté nationale pour ne laisser émaner la Charte que du bon plaisir royal, ce qui impliquait que le bon plaisir pourrait retirer ce qu'il avait octroyé. On ne voulait pas qu'il en pût être de même avec Napoléon; voilà pourquoi les hommes de principes insistaient pour que la Constitution fût votée par les représentants de la nation. Napoléon écouta et ne répondit point.

Le 21 avril, une dernière séance fut tenue pour revoir l'ensemble du projet. Les mêmes membres reproduisirent leurs observations avec une insistance plus pressante. Napoléon promit d'y réfléchir. Le résultat de ses réflexions fut que le lendemain, 22, *le Moniteur* publia le projet, sans modification, c'est-à-dire sans intervention d'une Assemblée délibérante; il était promulgué directement par l'empereur, sous le simple titre d'*Acte additionnel aux Constitutions de l'Empire*.

D'après le dernier article, le peuple français interdisait aux au-

*Moniteur* contenait cette étrange disposition, dont on
pas clairement les motifs, mais qui attentait si ouver-
ouveraineté de la nation. Le moindre inconvénient de
criptions, c'est d'être toujours inapplicables.
tionnel avait sur la Charte plusieurs avantages évi-
dité de la Chambre des pairs était assurée à tous les
ne dépendait plus de l'arbitraire du souverain. L'âge
la Chambre des députés était abaissé de 40 à 25 ans;
tait plus nombreuse et nommait elle-même son prési-
tification de l'empereur. Dans les deux Assemblées,
taient publiques et, en cas de comité de secret, elles
et votaient publiquement; la liberté de la presse était
s poursuites ne pouvaient avoir lieu, même en ma-
ionnelle, que devant le jury; la responsabilité minis-
organisée; la religion d'État disparaissait; enfin, si le
le 75 de la Constitution de l'an VIII, exigeant l'autori-
nseil d'État pour poursuivre les fonctionnaires, n'était
devait être modifié par une loi. L'interprétation des
ait aux Chambres.
périal était inférieur à la Charte royale, d'abord par
e rétablissement de la confiscation; puis par le main-
léges électoraux organisés selon le mode de l'an X,
en réalité, par les préfets. En cas de dissolution, la
ambre devait être convoquée dans un délai de six

pour rendre notre belle France libre, pour me proclamer son pre-mier citoyen. » A Lyon, il disait : « Je reviens pour concourir, ave les représentants de la nation, à la formation d'un pacte de famill qui conserve les droits et les libertés des Français. Je ne vien point, comme Louis XVIII, vous octroyer une Charte révocable, j veux vous donner une Constitution qui vienne du peuple et d moi. » De si solennelles promesses aboutissaient à quoi? A un sup-plément aux Constitutions de l'Empire, signé uniquement de l'em-pereur et concédé par lui, ce qui ne différait pas beaucoup de l'oc-troi fait par Louis XVIII.

Il est vrai qu'un décret portait que l'Acte additionnel serai soumis à l'acceptation du peuple français, au moyen de registre déposés dans les mairies, aux secrétariats des administrations pu-bliques, aux greffes des tribunaux, chez les juges de paix, che les notaires, et sur lesquels chaque citoyen, en regard de son nom formulerait son vote par *oui* ou par *non*. C'était le procédé d votes pour le Consulat à vie et pour l'Empire; on savait à quell pression obéissaient ceux qui votaient *oui*, à quelles rancunes s'ex-posaient ceux qui voteraient *non;* aussi ne considérait-on ce vot que comme un piége, une véritable jonglerie.

Le résultat de cette votation devait être proclamé, avec gran appareil, dans une solennité publique, convoquée d'abord pour l 26 mai, puis remise au 1er juin, dans le Champ de Mars, à Paris et à laquelle Napoléon avait donné le nom de *Champ de mai* Louis XVIII avait cherché le nom de sa Constitution dan le moyen âge ; Napoléon remontait jusqu'à Charlemagne et a delà.

§ III. Le Champ de mai. — Cinq millions de Français enviro étaient, d'après la législation d'alors, appelés à donner leur suf-frage sur l'acceptation de l'Acte additionnel. Treize cent mille vo-tèrent *Oui*, quatre mille deux cents votèrent *Non*. L'empereur n voulut voir que la différence entre ces deux chiffres, sans prendr en considération l'énorme proportion de ceux qui avaient refus de voter. Le dépouillement des votes avait été opéré par les col-léges électoraux qui étaient convoqués au Champ de mai, avec le députations des gardes nationales, celles de l'armée et les grand corps de l'État.

Le Champ de Mars avait été disposé d'une façon un peu théâtral pour cette cérémonie, qui attira la foule, toujours avide de specta-*cles et d'apparat.*

ussi, du moins au début, se manifesta la disposition défavo- du public. On fut choqué de voir, en de telles circonstances, léon arriver avec la pompe luxueuse d'autrefois : voiture toute e, attelée de huit chevaux, suivie d'une foule d'autres voitures, moins somptueuses, contenant les gens de cour. L'empereur ait une tunique en taffetas cramoisi, chamarrée d'or, et, par- sus, un manteau en velours violet ; ses frères étaient entière- nt vêtus de taffetas blanc. Cet accoutrement d'opéra-comique ta aux railleries et au rire, dans un moment où tout aurait dû re grave et sévère. Pages, écuyers, hérauts d'armes, chambel- ns, caracolaient autour des voitures. C'était tout l'appareil du uronnement ; mais il y avait un siècle entre 1804 et 1815, et ce qui avait semblé imposant sous les voûtes assombries de Notre-Dame paraissait bizarre et était, pour le moins, déplacé au Champ de Mars.

La cérémonie officielle commença par une messe, après laquelle un des membres des colléges électoraux lut une adresse à l'empereur, puis le résultat des votes fut proclamé, et l'acceptation de l'Acte additionnel promulguée par un héraut d'armes.

Napoléon prit alors la parole. Il protesta que la France avait toujours été l'objet unique et constant de ses pensées et de ses actions, qu'à son retour de l'île d'Elbe, il avait compté sur une longue paix, mais que les souverains étrangers voulaient faire la guerre pour enlever à la France ses frontières du Nord ainsi que l'Alsace et la Lorraine. Il fallait donc se préparer à combattre, mais auparavant il avait voulu constituer la nation.

Puis, Napoléon faisait appel au patriotisme, à l'union, à l'énergie de tous les citoyens, et signalait à l'indignation publique les rois qu'il avait faits, qui l'adulaient dans sa prospérité et voulaient maintenant le frapper.

« Français, dit-il en terminant, ma volonté est celle du peuple ; mes droits sont les siens ; mon honneur, ma gloire, mon bonheur, ne peuvent être que l'honneur, la gloire, le bonheur de la France ! »

Cet appel à des sentiments toujours vivants dans l'âme des foules fut longuement applaudi.

L'impression fut autre quand on vit l'archevêque de Bourges s'agenouiller devant l'empereur et lui présenter l'Évangile. Napoléon, étendant la main sur le livre ouvert, dit : « Je jure d'observer et de faire observer *les Constitutions de l'Empire.* »

Cela fait, commença la distribution des aigles. Napoléon prononça cette brève allocution : « Soldats de la garde nationale de l'Empire, soldats des troupes de terre et de mer, je vous confie l'aigle impériale aux couleurs nationales ! Vous jurez de la défendre, au prix de votre sang, contre les ennemis de la patrie ! Vous jurez qu'elle sera toujours votre signe de ralliement ! Vous le jurez !... »

Une immense acclamation : *Nous le jurons !* répondit à cette harangue.

Chacune des députations vint recevoir son aigle des mains de Napoléon, qui leur adressait quelques paroles d'encouragement ou de souvenir. Il dit à celle de la garde nationale de Paris : « Vous jurez de ne jamais souffrir que l'étranger souille de nouveau la capitale de la grande nation ! C'est à votre bravoure que je la confierai ! » Hélas ! l'Empire allait, dans un avenir bien prochain, ramener l'étranger à Paris pour la seconde fois, et ce ne devait pas être la dernière.

La distribution achevée, les troupes défilèrent devant Napoléon, le saluant d'énergiques acclamations et de serments réitérés.

*Ave, Cæsar, morituri te salutant.* Ceux-là, du moins, tiendront leur serment.

§ IV. Préparatifs militaires. — Si, au retour de l'île d'Elbe, Napoléon avait essayé de faire illusion à l'opinion publique, lui-même n'y croyait pas, ou, tout au moins, en doutait. Aussi, s'occupa-t-il tout aussitôt de se préparer à la guerre.

Le gouvernement royal lui laissait un effectif nominal de 200,000 soldats, réduit par les non-valeurs à 175,000. Quelques généraux ardents lui conseillaient de se jeter immédiatement avec cette armée sur la Belgique et les Provinces rhénanes, afin de mettre la barrière du Rhin entre lui et les coalisés. Mais, outre que ceux-ci restaient maîtres des principaux passages du fleuve, les nécessités de l'intérieur l'obligeaient à laisser en France des forces qui ne lui auraient pas permis d'entrer en ligne avec des ressources suffisantes. Il ne voulut donc pas risquer une aventure dangereuse et se borna à faire des préparatifs avec autant d'activité que de secret, afin de ne pas alarmer l'opinion publique et d'inspirer aux souverains étrangers toute confiance dans les assurances de paix qu'il tentait de leur faire parvenir.

Lorsque la convention militaire du 27 mars étant connue en France, il n'y eut plus ni chance de paix ni nécessité de mystère.

Napoléon poussa ses préparatifs avec toute l'activité et toute l'habileté qui lui étaient ordinaires.

Au moyen d'enrôlés volontaires, d'anciens soldats rappelés ou volontairement rentrés sous le drapeau, l'effectif de 175,000 hommes fut bientôt accru de 200,000. Toute la population masculine de France fut divisée en deux catégories; l'une, de vingt ans à quarante, dut fournir 417 bataillons de garde nationale mobile, destinés à garder les grandes places fortes et à servir de réserve pour la défense des frontières; l'autre, de quarante à soixante ans, forma 3,000 bataillons de garde sédentaire pour la protection des villes et des communes. C'était, en tout, plus de 2,300,000 hommes, dont plus de 300,000 mobilisables. A cette époque, un grand nombre des hommes de quarante ans avaient passé par le service militaire.

Une puissante impulsion fut donnée aux arsenaux, qui étaient vides et démunis, aux manufactures d'armes, à la construction du matériel, à la confection des vêtements et du harnachement; les fortifications furent relevées partout où elles avaient souffert, on en construisit là où elles manquaient, notamment pour couvrir Paris et Lyon.

A la fin de mai, 100 batteries d'artillerie étaient attelées, 250,000 fusils fabriqués ou réparés, 150,000 gardes nationaux mobiles étaient organisés, armés, rendus à destination, les places fortes, les côtes de la France étaient en état de défense; les munitions, les approvisionnements garnissaient les magasins; vers le milieu de juillet. et Napoléon calculait que l'ennemi ne serait pas en mesure de l'attaquer avant cette époque, 300,000 Français seraient en état de tenir la campagne.

Si les opérations militaires devaient tarder jusqu'au mois de septembre, ce n'est plus de 300,000 hommes, mais de 900,000 que l'empereur pourrait disposer.

La guerre, puisqu'il fallait s'y résoudre, devait avoir pour objet la défense du territoire et aussi la défense du droit qu'a tout peuple de se donner le gouvernement qui lui convient. Tout en paraissant n'en vouloir qu'à la personne de Napoléon, les souverains alliés attaquaient ce droit national, car, si ce n'était pas la France qui avait rappelé Napoléon de l'île d'Elbe, elle n'avait mis aucun obstacle à son retour et l'avait accepté, au moins par consentement tacite, à la place des Bourbons.

L'empereur annonçait *que l'intégrité du territoire* était me-

nacée, que les Allemands prétendaient reprendre l'Alsace et la Lorraine. C'était là une hypothèse destinée à surexciter le sentiment patriotique.

En adhérant, au nom du gouvernement de Nassau, à la convention militaire du 27 mars, le baron de Gagun disait : « La France est entourée d'un triple rang de places fortes qu'elle n'a acquises ni conquises par des moyens légitimes... L'Alsace particulièrement est dans ce cas... Si les armées françaises sont défaites une seule fois, il ne peut plus être question d'une paix comme celle de Paris. »

Ce que le diplomate ne disait pas encore très-explicitement, des journaux, des brochures le proclamaient hautement en Allemagne : le démembrement de la France devait être le but et la fin de la guerre. La Prusse se montrait la plus âpre, la plus acharnée à cette croisade contre notre patrie. Un journal, rédigé sous l'influence du baron de Stein, membre influent de la coalition, écrivait : « Il faut exterminer cette bande de cinq cent mille brigands (c'est de l'armée française qu'il s'agit); il faut faire plus, il faut déclarer la guerre à toute la nation et mettre hors la loi ce peuple sans caractère, pour qui la guerre est un besoin... La France partagée ou les chaînes de la France, voilà notre alternative... Si nous avons de justes motifs pour vouloir que Napoléon disparaisse de la scène politique comme prince, nous n'en avons pas de moins grands pour *anéantir les Français comme peuple*. Il n'est pas besoin pour cela qu'on les égorge, il suffira de leur donner beaucoup de princes au lieu d'un empereur et de les organiser à l'instar du peuple allemand... Le monde ne peut rester en paix tant qu'il existera un peuple français; qu'on le change donc en peuples de Neustrie, de Bourgogne, d'Aquitaine, etc.; ils se dévoreront entre eux, mais le monde sera tranquille pour des siècles... »

Dans une proclamation officielle, le gouverneur prussien des Provinces rhénanes s'écriait que « les braves Teutons » ne s'armaient ni pour rendre à la France des princes « dont elle ne veut pas » ni pour chasser un guerrier dangereux, mais « pour *diviser* cette terre impie que la politique des princes ne peut laisser subsister, pour nous indemniser par un juste partage de ses provinces... » Il annonçait qu'une « sage administration » saisirait la masse des « biens nationaux illégitimement acquis, pour en former de nobles dotations; qu'ainsi les princes et les sujets alle-

s trouveraient, *les* uns des vassaux, les autres des biens ...es, dans un pays où les baïonnettes allemandes maintien...t une terreur salutaire. »

...ns doute l'Europe en général, l'Allemagne en particulier, ...ent eu assez à souffrir de la domination de Napoléon pour que ...entrée au pouvoir dût alarmer les souverains et les déter...er à prendre des précautions militaires; mais ils sortaient de ...droit très-légitime lorsque, voulant renverser le gouvernement ...e la France acceptait, ils prenaient l'initiative de la guerre.

Un langage qui rappelait le fameux manifeste de Brunswick de...ait produire et produisit en France quelque chose de l'élan de 1792. Les anciens militaires valides accoururent en foule sous les drapeaux, les bataillons de garde nationale mobile et sédentaire s'organisaient rapidement.

A côté des forces officielles, l'initiative des citoyens créait de nouvelles ressources pour la résistance contre l'étranger. Des fédérations se formaient entre les citoyens d'un même département ou d'une même province que l'âge ou les occupations empêchaient de quitter leur foyer. L'exemple partit de la Bretagne. Le 25 avril, les fédérés bretons, réunis à Rennes, proclamèrent leur résolution de « s'armer pour défendre la liberté et l'empereur, s'obligeant, à la première réquisition de l'autorité publique, à porter un secours prompt et effectif partout où besoin serait, et à se prêter mutuellement assistance et protection. » La fédération devait se dissoudre le jour où l'empereur déclarerait que la patrie n'est plus en danger.

Il se trouva de trop zélés serviteurs pour dénoncer à Napoléon la fédération bretonne. Mieux renseigné, il se borna à dire : « Ce n'est pas bon pour moi, mais c'est bon pour la France. »

De Bretagne l'idée s'étendit à plusieurs provinces; les fédérations se multiplièrent. A Paris, la population ouvrière, où il y avait tant d'anciens soldats de la République et de l'Empire, se fédéra. Les ouvriers des deux faubourgs Saint-Antoine et Saint-Marceau étaient au nombre de vingt-cinq mille. Passés en revue au Carrousel par Napoléon, le 14 mai, ils lui remirent une adresse où, rappelant que, l'année précédente, la garde nationale de Paris avait été laissée sans direction, réduite à prendre conseil d'elle-même, rappelant aussi que, presque tous, ils avaient fait avec lui la guerre de la liberté et celle de la gloire, ils le suppliaient de leur donner des armes, dont ils juraient de *ne se servir que pour* défendre sa

cause et celle de la patrie : « Nous ne sommes, disaient-ils en terminant, les instruments d'aucun parti, les agents d'aucune faction. »

Cette petite armée improvisée, ce langage ferme et patriotique touchèrent Napoléon ; il répondit aux fédérés parisiens qu'il acceptait leur offre, avait confiance en eux et leur donnerait des armes. « Soldats fédérés, ajouta-t-il, s'il est des hommes nés dans les hautes classes de la société qui aient déshonoré le nom français, l'amour de la patrie et le sentiment de l'honneur national se sont conservés tout entiers dans le peuple des villes, les habitants des campagnes et les soldats de l'armée. »

Dirigées, en apparence, contre quelques défections individuelles, ces paroles visaient, en réalité, toute la partie éclairée et intelligente de la nation, dont Napoléon avait, pendant son premier règne, senti et impatiemment supporté la sourde résistance, dont, après le 20 mars, il voyait, en face de lui, l'opposition ouverte et persévérante au relèvement du despotisme.

Ainsi que tous les souverains absolus, Napoléon éprouvait un éloignement instinctif pour les mouvements spontanés des foules populaires. La première effusion passée, il revint à sa prévention ; il entendait, d'ailleurs, autour de lui, parler avec une sorte d'horreur de ces bandes irrégulières, aux costumes disparates, qui rappelaient les « hordes révolutionnaires. » Il laissa de côté les fédérés et, tenant dérisoirement sa promesse de les armer, il fit déposer dans leurs corps de garde un certain nombre de fusils dont les hommes de service étaient munis à tour de rôle ; il craignait que cette force populaire ne devînt une arme entre les mains des républicains.

§ V. Tentatives en Vendée. — Les royalistes n'avaient pas su défendre leurs princes et leur drapeau. A Paris, rien n'avait été même essayé. Le duc de Bourbon, envoyé dans l'Ouest, n'avait trouvé que de l'hésitation et avait dû se retirer promptement. A Bordeaux, la duchesse d'Angoulême avait montré une énergie peu féminine, mais la défection des troupes avait rendu toute lutte impossible. Le duc d'Angoulême, à la tête d'un petit corps de troupes et de volontaires, avait essayé d'agir dans la Drôme ; après des engagements de peu d'importance, il éprouva un échec ; ses soldats, une fois en contact avec ceux de Napoléon, l'abandonnèrent ; des volontaires furent dispersés par les gardes nationaux et le duc fut fait prisonnier. Sur un ordre de Napoléon, il put *s'embarquer à Cette.*

Lorsque la guerre étrangère devint certaine, les royalistes songèrent à y concourir par une diversion en Vendée. Un soulèvement fut préparé et s'exécuta du 15 au 22 mai. On parvint à entraîner un assez grand nombre de paysans. Mais les révoltés étaient mal armés, mal pourvus de munitions, les chefs se disputaient le commandement général et ne voulaient pas se subordonner les uns aux autres.

A la nouvelle des premiers mouvements, Napoléon prit des mesures énergiques pour en finir au plus vite. Un corps d'armée de trente mille hommes, sous les ordres des généraux Lamarque et Travot, fut dirigé sur les départements menacés. En moins d'un mois, l'insurrection fut comprimée, dispersée, vaincue. Un des chefs vendéens, Louis de la Rochejacquelein, périt dans un engagement. L'affaire de Vendée n'eut d'importance ni au point de vue militaire ni au point de vue politique; elle ne servit qu'indirectement, non pas la France, mais la cause royale, en retenant à l'intérieur trente mille soldats qui n'eussent pas été inutiles sur le champ de bataille de Waterloo.

§ VI. Session des Chambres. — Conformément à l'Acte additionnel, les élections pour la Chambre des représentants avaient eu lieu d'après le système de l'an VIII, légèrement modifié. Elles ne répondirent pas à l'attente des uns, à la crainte des autres. L'élément purement bonapartiste y était peu nombreux, sans que la majorité fût, de parti pris, hostile à Napoléon. La plupart des députés l'acceptaient comme chef du gouvernement, à la condition qu'il entrât franchement dans la voie constitutionnelle, mais ils étaient résolus à ne pas plus revenir à l'ancien empire qu'à l'ancien régime.

Cette disposition se manifesta dès la première séance tenue, le 3 juin, à propos de la nomination du président, qui devait être approuvée par l'empereur. On savait que Napoléon désirait la nomination de son frère Lucien. Une répugnance générale repoussait l'homme qui, président du conseil des Cinq-Cents, s'était fait, contre cette asssemblée le complice du 18 brumaire. Informé de ce fait, Napoléon renonça à Lucien et porta sa préférence sur Merlin (de Douai). Mais la Chambre entendait ne consulter qu'elle-même; elle composa son bureau de Lanjuinais, président, MM. Flaugergues, Dupont (de l'Eure), Lafayette et le général Grenier, vice-présidents, Bédoch, Dumolard, le général Carnot et Clément (du Doubs), secrétaires.

Lanjuinais, intraitable *ennemi du despotisme impérial*, était un

choix désagréable à Napoléon et l'on n'était pas sans inquiétude s
la façon dont l'empereur l'accueillerait. Napoléon voulut av
préalablement une entrevue avec l'élu de la Chambre, puis il a
prouva la nomination. En prenant possession du fauteuil, le no
veau président prononça les paroles suivantes : « Je n'ai à chan
ni de principes ni de conduite. Vous me verrez *uni* à l'emper
et tout *dévoué* à la patrie, à la justice, à la liberté, à la prospér
de la France, à son indépendance, à la paix du monde et au bonhe
de l'humanité. »

Dans la séance du 5 juin, la Chambre reçut communication de
liste des pairs, qui étaient tous à la nomination de l'empere
Cette liste excita un mécontentement causé non par les noms d
pairs, mais par cette circonstance que la moitié d'entre eux app
tenait à l'armée, ce qui semblait indiquer la pensée de faire pr
dominer dans cette Chambre l'influence militaire.

La séance solennelle d'ouverture, fixée d'abord au 4 juin, av
été reculée au 7. L'empereur y parut dans le costume théâtral
Champ de mai et reçut d'abord le serment des députés et des pair
puis il dit :

« Depuis trois mois, les circonstances et la confiance du peup
m'ont revêtu d'un pouvoir illimité. Aujourd'hui, j'accomplis le d
sir le plus pressant de mon cœur : je viens commencer la mona
chie constitutionnelle.

« Les hommes sont trop impuissants pour assurer l'avenir ; l
institutions seules fixent les destinées des nations. Nos institutio
sont éparses ; une de nos plus importantes occupations sera de l
réunir dans un seul cadre et de les coordonner dans une seu
pensée. Ce travail recommande l'époque actuelle aux génératio
futures.

« J'ambitionne de voir la France jouir de toute la liberté po
sible : je dis possible, parce que l'anarchie aspire toujours au go
vernement absolu.

« Une coalition formidable de rois en veut à notre indépendan
les armées arrivent sur nos frontières.

« La frégate *la Melpomène* a été attaquée et prise dans la Méd
terranée, après un combat sanglant contre un vaisseau anglais
74. Le sang a coulé en pleine paix.

« Nos ennemis comptent sur nos divisions intestines. Des rassem
blements ont lieu ; on communique avec Gand, comme en 179
*avec Coblentz*. Des mesures législatives sont indispensables ; c'est

votre patriotisme, à vos lumières, à votre attachement à ma personne que je me confie sans réserve.

« La liberté de la presse est inhérente à la Constitution actuelle; on n'y peut rien changer sans altérer tout notre système politique, mais il faut des lois répressives, surtout dans l'état actuel de la nation. Je recommande à vos méditations cet objet important.

« Les ministres vous feront connaître la situation de nos affaires. Les finances seraient dans un état satisfaisant, sans le surcroît de dépenses que les circonstances ont exigées. Cependant on pourrait faire face à tout si les recettes comprises dans le budget étaient toutes réalisables dans l'année, et c'est sur les moyens d'arriver à ce résultat que mon ministre des finances fixera mon attention.

« Il est possible que le premier devoir du prince m'appelle bientôt à la tête des enfants de la nation pour combattre pour la patrie. L'armée et moi nous ferons notre devoir.

« Vous, pairs et représentants, donnez à la nation l'exemple de la confiance, de l'énergie et du patriotisme, et, comme le Sénat du grand peuple de l'antiquité, soyez décidés à mourir plutôt que de survivre au déshonneur et à la dégradation de la France. La cause sainte de la patrie triomphera. »

Ces dernières paroles furent suivies de chaleureuses acclamations qui allaient moins à l'empereur qu'au chef d'armée près de partir pour défendre la patrie.

L'appel que faisait Napoléon à la confiance des Chambres était certainement tout à fait opportun. Mais celui qui adressait cet appel n'avait-il pas fait, par avance, tout ce qu'il fallait pour le rendre inefficace?

Le 11 juin, Napoléon organisa un conseil de gouvernement qui devait, en son absence, gérer les affaires; le lendemain, 12, il partit pour prendre le commandement de l'armée.

## CHAPITRE II

Campagne de 1815. — Ligny. — Waterloo.

§ I. — Entrée en campagne. — Du moment que la guerre était devenue inévitable, deux partis s'offraient à Napoléon : attendre l'ennemi dans des positions défensives ou *prendre lui-même l'initiative*

de l'attaque. Tous les deux furent discutés devant lui par des généraux qui se prononcèrent en sens divers. Napoléon adopta le second, plus conforme à son génie militaire et présentant le double avantage, d'abord de ne pas livrer les départements du Nord et de l'Est aux dévastations de l'ennemi; puis, si, comme il l'espérait bien, il frappait un coup terrible sur la première armée qu'il rencontrerait, il lui serait plus facile de traiter aussitôt de la paix.

Sur la frontière des Alpes et du Rhin, où l'ennemi ne pouvait arriver prochainement, il devait échelonner 55,000 hommes, divisés en plusieurs corps d'armée, dont l'effectif, d'abord faible, devait s'accroître progressivement. 30,000 hommes tenaient la Vendée.

Le premier choc devait évidemment venir de Belgique, où était Wellington avec les Anglais et où se dirigeait Blucher avec les Prussiens. Aussi rapidement, mais aussi secrètement que possible, Napoléon avait réuni le long de notre frontière de ce côté une belle armée de 128,000 hommes. Malheureusement, il n'avait plus pour major général l'exact et soigneux Berthier, qui, s'étant rallié à la Restauration, n'avait pas osé revenir à l'empereur. Celui-ci l'avait remplacé par le maréchal Soult, moins apte à ces fonctions et que son étalage de zèle royaliste avait rendu impopulaire dans l'armée.

Arrivé à Avesnes, le 14 juin au matin, Napoléon adressa à ses troupes une de ces proclamations où il savait si bien parler au soldat. Il évoquait le souvenir des batailles de Marengo et de Friedland, dont c'était ce jour-là même l'anniversaire, des victoires d'Austerlitz, de Wagram, d'Iéna. A ceux qui avaient été prisonniers des Anglais, il rappelait les souffrances des pontons. Par une illusion que, peut-être, il n'avait pas lui-même, il montrait les Saxons, les Belges, les Hanovriens et d'autres, prêts à se détacher de la coalition; il annonçait des marches forcées, des batailles, des périls, mais aussi la victoire, qui devait assurer les droits, l'honneur et le bonheur de la patrie.

Si Napoléon croyait à la défection possible de certains contingents de la coalition, il était bien mal instruit de la ténacité des haines que sa domination avait suscitées au delà du Rhin. Il les supposait oubliées après moins d'une année, et nous les avons vues reparaître aussi ardentes, aussi implacables, aussi sauvages après plus de soixante ans.

*C'était* précisément l'armée la plus ivre de haine contre la

5.950 hommes et 196 canons. Les Anglais n'y figuraient que
2,000 hommes, le reste se composait de 30.000 Hollando-
et de contingents germaniques. Tout au contraire du chef
n, Wellington était un esprit froid, méthodique, tenace,
dable. L'un devait déconcerter, à force d'audace, les plans
oléon, l'autre user la fougue et l'énergie des Français.
énéral anglais avait établi ses troupes, sur une ligne assez
e, de Nivelles à Oudenarde, par Mons et Ath, avec un point
centration à la ferme des Quatre-Bras, en avant de Nivelles.
rtier général était à Bruxelles, où restait une réserve de 39,000
s, infanterie et cavalerie.
ligne prussienne allait de Charleroi à Liége, en passant par
. Blucher ne s'était pas préoccupé d'une réserve.
128,000 Français avaient 346 bouches à feu ; ils étaient divi-
cinq corps ; de plus, une première réserve de cavalerie,
ant 12,000 hommes, était commandée par Grouchy. Une autre
e comprenait 12,000 hommes de la garde, 37,000 cavaliers
pièces d'artillerie. Les troupes étaient pleines d'ardeur, con-
dans le génie de Napoléon ; mais, parmi elles circulait un
ent de défiance à l'égard des généraux.
lan défensif de Napoléon consistait à se jeter entre les deux
ennemies, couper leurs communications et les battre l'une
l'autre.
la nuit du 14 au 15 août, l'armée française passe la Sambre.

dénonçait la proximité d'une armée française. Il y eut là une table trahison que des sentiments politiques ne sauraient att Bourmont était libre de ne pas servir Napoléon : mais, ayant a du service, il ne devait plus l'abandonner.

A Charleroi, Napoléon fut rejoint par le maréchal Ney, au donna le commandement de deux corps (environ 43,000 hom avec ordre d'aller occuper au plus tôt la position des Quatre- pour empêcher les Anglais de porter secours aux Prussiens.

Ceux-ci, surpris par l'attaque française, plièrent et recul un de leurs corps cependant résista assez pour donner au re l'armée le temps de se rallier. Napoléon ne les poussa pas d tage ce jour-là. Ney, entendant le canon derrière lui, revin Napoléon, qui le renvoya, en le pressant d'aller aux Q Bras.

§ II. — BATAILLE DE LIGNY. — Le 16, Napoléon fait ses dispos pour livrer bataille aux Prussiens, expédie de nouveau à Ney l' de s'emparer des Quatre-Bras, et, cela fait, de détacher une zaine de mille hommes, pour prendre les Prussiens à revers.

C'est seulement dans l'après-midi, entre deux et trois he que Napoléon commence l'attaque. Le général Vandamme enl village de Saint-Amand, mais ne peut le dépasser, arrêté p violent feu d'artillerie : Gérard se jette sur Ligny et l'arrach Prussiens, qui vainement tentent plusieurs fois de le repre Pendant ce temps, Napoléon envoie encore un ordre pour p Ney, et expédie Labédoyère pour ramener une des divisions d réchal.

Napoléon fait avancer sa réserve pour tourner les Prussiens, toutes les forces sont engagées. Ligny est attaqué de face flanc. Blucher se lance à la tête de trois régiments de cavalerie rompre les Français, et manque de périr ou d'être pris dans charge désespérée. Enfin, à huit heures du soir, les Prussie mettent en retraite dans la direction de Wavre, afin de se r aux Anglais.

L'armée ennemie n'était que vaincue, elle aurait dû être anéa Mais, aux Quatre-Bras, Ney avait attaqué tardivement, ce qui donné à Wellington le temps de renforcer le détachement, pla en observation. Ney eut affaire à 40,000 hommes, tandis que même n'en avait guère que la moitié, une de ses divisions fa d'inutiles contre-marches, sans servir ni aux Quatre-Bras que *ne put occuper, ni* à Ligny, où elle devait envelopper les Pruss

Ney réussit seulement à empêcher les Anglais de porter secours à leurs alliés.

A Ligny, les Français eurent 6,800 hommes tués ou blessés; les Prussiens y laissèrent 10,000 morts; on n'avait pas fait de prisonniers. Huit mille hommes des contingents allemands se débandèrent après la bataille et se dispersèrent. Napoléon crut à une déroute de toute l'armée prussienne et ne la fit pas poursuivre; il négligea aussi d'informer Ney de la victoire de Ligny.

Dans la journée du 17, Napoléon apprit les nouvelles des Quatre-Bras et réitéra encore à Ney l'ordre de déloger les Anglais, ajoutant que, si le maréchal avait affaire à toute l'armée anglaise, il lui en donnât avis. Dans ce cas, Napoléon irait à son secours.

Puis, l'empereur passa ses troupes en revue, visita les blessés et divisa son armée en deux parties. Il donna l'une, forte de 33,000 hommes et 96 pièces au général Grouchy, avec ordre de poursuivre les Prussiens, de les attaquer, de ne pas les perdre de vue et de se tenir toujours en communication avec lui, Napoléon, par la route des Quatre-Bras.

De sa personne, l'empereur avec 70,000 hommes et 240 pièces, laissant une division à Saint-Amand, allait se joindre au maréchal Ney et combattre les Anglais, s'ils essayaient de tenir en avant de la forêt de Soignes.

Grouchy fit observer à Napoléon que les Prussiens avaient une avance de quatorze heures, qu'on ignorait la direction exacte prise par eux, que son corps d'armée était, il est vrai, supérieur en nombre à celui de Bulow, mais que celui-ci n'avait pas été engagé à Ligny, et que, si les deux corps prussiens s'étaient réunis, ils compteraient encore 90,000 hommes contre 33,000 Français; que ses troupes n'étaient pas en mesure de partir sur-le-champ; qu'enfin, en poursuivant les Prussiens par la route de Namur, comme le voulait Napoléon, tandis que l'armée impériale se dirigerait vers les Quatre-Bras, les deux corps français mettraient entre eux une distance qui s'augmenterait incessamment. Napoléon maintint ses ordres.

Toutefois, dans la soirée, Napoléon donna des instructions supplémentaires au maréchal pour le cas où les Prussiens chercheraient à opérer leur jonction avec les Anglais. Mais, si les Prussiens avaient ce projet, ce n'était pas par la route de Namur qu'ils pouvaient l'exécuter; il fallait donc les chercher dans une autre direction. C'est ce qui ne fut pas fait.

[redacted]



Grouchy ne put se mettre en route qu'à deux heures et, marchant par des chemins défoncés, sous une pluie battante, arriva seulement à sept heures à Gembloux, où il ne recueillit que de vagues informations; il les transmit à Napoléon, qui renouvela les ordres déjà donnés.

Cependant Blucher avait activement employé les loisirs que lui laissait Napoléon; ses différents corps et lui-même avaient marché toute la nuit du 16 au 17, toute la journée du 17, et, le soir de ce jour, l'armée prussienne tout entière, soit environ 90,000 hommes, était concentrée à Wavre.

Dans la journée, un officier, expédié par Blucher, avait annoncé à Wellington la perte de la bataille de Ligny et la marche des Prussiens. Wellington répondit qu'il allait se retirer dans la direction de Bruxelles et qu'il livrerait bataille, le lendemain, à Mont-Saint-Jean, s'il pouvait compter sur deux corps prussiens.

Wellington put opérer sa retraite sans être sérieusement inquiété par Ney. Napoléon arriva, vers 6 heures du soir, à la Belle-Alliance, ferme distante de trois kilomètres du plateau de Mont-Saint-Jean, où était concentrée l'armée anglo-hollandaise. Il était alors trop tard pour engager la bataille. Mais, si Napoléon, actif comme il l'était autrefois, comme l'était en ce moment le vieux Blucher, n'eût pas perdu toute la journée du 17, il serait arrivé aux Quatre-Bras de manière à attaquer Wellington en plein mouvement de retraite, sans secours possible des Prussiens, et il eût gagné, le 17, la bataille qu'il allait perdre le 18.

§ III. — WATERLOO. — Le plateau de Mont-Saint-Jean, que couronnait l'armée de Wellington, était à quatre kilomètres en avant d'un petit village appelé Waterloo, où le général anglais avait son quartier général, et situé à 15 kilomètres de Bruxelles, avec lequel il communiquait par une route ouverte dans la forêt de Soignes, unique et dangereuse ligne de retraite.

Dans la soirée, Wellington reçut de Blucher cette réponse à sa dépêche du même jour : « J'irai vous rejoindre non-seulement avec deux corps, mais avec mon armée tout entière. Si l'ennemi ne vous attaque pas le 18, nous l'attaquerons ensemble le 19. »

Cette position de Mont-Saint-Jean, Wellington la connaissait bien. Dès l'année précédente, il l'avait remarquée, étudiée, désignée comme champ de bataille.

Dans l'armée française, personne ne la connaissait, bien qu'elle fût *à quelques heures* seulement de la frontière, et l'on ne possédait

aucune carte exacte de cette région; pourtant la Belgique avait appartenu à la France pendant vingt ans.

Les Français occupaient une espèce de demi-cercle de collines d'où l'on descendait, en pente douce, dans un vallon, au delà duquel le terrain se relevait pour former une autre colline sur le faîte de laquelle était rangée l'armée anglaise. L'accès de ce plateau semblait facile, car, de loin, on n'apercevait pas un chemin creux, allant au village d'Ohain, qui, coupant le flanc de la colline, défendait le plateau par un large et profond fossé, au delà duquel le terrain était très-escarpé. En outre, la position anglaise était protégée, à droite, par la ferme ou château d'Hougoumont; au centre, par la ferme de la Haie-Sainte; à gauche, par le château de Frichemont et le village de Smohain.

Napoléon avait son quartier général à une ferme dite du Caillou.

La pluie avait tombé toute la journée du 17, toute la nuit suivante et le matin du 18. Il fallut laisser passer quelques heures pour que l'artillerie pût manœuvrer sans embourber ses pièces.

L'armée française comptait 72,000 hommes présents, dont 15,000 de cavalerie, avec 240 canons. Wellington avait 70,000 hommes, dont 13,500 de cavalerie, et 159 pièces. Les forces étaient donc à peu près égales, mais les Anglais avaient l'avantage du terrain.

Napoléon se proposait d'attaquer la gauche de l'ennemi pour le séparer des Prussiens, le couper de la route de Bruxelles et le rejeter dans un pays où il ne pouvait trouver aucune ressource.

Le premier coup de canon fut tiré un peu après 11 heures et demie.

Pour masquer et favoriser l'effort projeté contre la gauche anglaise, Napoléon en faisait attaquer la droite au château d'Hougoumont. Toutes les murailles en étaient crénelées, de sorte que l'ennemi, bien abrité, tirait en visant sur les Français tout à fait découverts. On resta plusieurs heures à tourner inutilement autour du château jusqu'au moment où Napoléon, impatienté de cette résistance, envoya du canon qui entama cette espèce de citadelle; les bâtiments furent enlevés, mais les jardins restèrent au pouvoir de l'ennemi.

Un grave incident s'était produit vers une heure. Des têtes de colonnes s'étaient montrées dans la direction de Wavre. Napoléon les fit reconnaître et apprit que c'était le corps prussien de Bulow fort de 30,000 hommes. Cette arrivée imprévue changeait, au profit de l'ennemi, la proportion numérique des deux armées. Napoléon

détacha Lobau avec 10,000 hommes, en lui ordonnant de choisir une position où il pût avec avantage tenir les Prussiens en échec.

Pendant ce temps, Ney avait conduit contre la gauche anglaise une attaque furieuse qui rencontra une résistance non moins furieuse, devant laquelle il fut obligé de se retirer, après de grandes pertes respectives.

La Haie-Sainte était l'objet d'un combat semblable à celui d'Hougoumont. Le verger fut pris et repris. Dans un mouvement de retraite des Anglais, une division de cuirassiers français les sabra, les poursuivit, et, dans un élan irrésistible, arriva sur le plateau de Mont-Saint-Jean, rompit l'infanterie hanovrienne, formée en carrés, et la détruisit en partie. Les gardes anglaises, lancées par Wellington, repoussèrent les cuirassiers jusque dans le vallon.

A trois heures de l'après-midi, le feu roulait sur toute la ligne des deux armées sans résultat marqué.

Napoléon modifie alors son plan primitif, abandonne l'attaque de gauche et se résout à tenter d'enlever, au centre même, la position du Mont-Saint-Jean. C'est encore le maréchal Ney qui conduit l'attaque. La Haie-Sainte est emportée ; Wellington, pour abriter son infanterie, que le feu de l'artillerie française décime au bord du plateau, la fait reculer derrière un pli de terrain. Ney, croyant à un mouvement de retraite, appelle à lui quatre régiments de cuirassiers, se met à leur tête, et, malgré une grêle de boulets, arrive sur le plateau. Les Anglais sont là, impassibles, formés en carrés dans lesquels est retirée l'artillerie. Les cuirassiers se précipitent comme une avalanche sur les carrés, écrasant des files entières, ouvrant des brèches dans cette muraille humaine : mais les rangs se resserrent, les brèches se referment, les carrés ne rompent pas. Ney fait avancer quatre autres régiments de cuirassiers. Toute cette cavalerie tourbillonne avec fureur sur le front des carrés, qui tiennent opiniâtrément. Cette effroyable mêlée met le désordre dans les escadrons français ; Wellington le voit, et lance sur eux trois brigades de cavalerie. Les cuirassiers sont ramenés et poursuivis par les Anglais. A son tour, Ney charge ceux-ci avec les lanciers et les chasseurs de la garde, les rejette sur le plateau, les y suit, mais, refoulé par le feu d'artillerie, il redescend en bon ordre.

Il était alors cinq heures du soir. L'armée anglaise n'était entamée nulle part. Vers la gauche, Blucher, arrivé de Wavre, avait fait attaquer par Bulow le général Lobau, qui tint bon.

*Cependant Ney*, voyant sa cavalerie décimée par les batteries an

t. La cavalerie anglaise, accourue au secours de son infan-
est sabrée, balayée. Mais, après cette horrible boucherie, les
ons français, harassés, las de frapper, désorganisés par tant
uvements, les chevaux éreintés, sont obligés de quitter ce
e plateau où n'a pas cessé de flotter le drapeau d'Angle-

deux côtés, les pertes étaient immenses. Les Anglais ne fu-
as en état d'inquiéter la retraite des Français. Le chemin
d'Ohain était comblé de cadavres.

goumont était toujours à l'ennemi ; à notre droite, le village
pelotte avait été enlevé aux Anglais, mais le succès n'était pas
lus loin.

au avait pu se maintenir tant qu'il n'avait eu affaire qu'à une
du corps de Bulow ; mais, une fois ce corps entré tout entier
ne, Lobau avait dû reculer lentement. Les Prussiens tendaient
déborder pour atteindre la base d'opération de l'armée fran-
la chaussée de Bruxelles.

poléon envoya du secours à deux reprises ; de ce côté aussi
ge une lutte acharnée. A sept heures du soir, les Prussiens
ient.

poléon veut alors tenter un dernier effort sur le centre de l'ar-
nglaise. Il appelle à lui la vieille garde et toutes les troupes
e disponibles, en forme une masse serrée, et, toujours sous
dres de Ney, la lance de nouveau à l'assaut du Mont-Saint-

Ce n'était pas Grouchy, mais le corps de Blucher qui entr
ligne, et, par erreur, tirait sur les Wurtembergeois portant e
l'uniforme français.

Cependant Ney aborde le plateau, culbute la première ligne
batteries anglaises. Mais, tout à coup, quand il se croit victo
les gardes anglaises, couchées derrière un pli de terrain, se
sent devant lui et fusillent à bout portant la colonne françai
recule, sans se rompre, attendant les renforts laissés à la
Sainte.

Blucher avait fait promptement cesser la méprise de ses
pes, et, les réunissant aux Wurtembergeois, accablait Loba
cédait le terrain devant des forces supérieures et la menace
tourné. L'artillerie ennemie met le désordre dans ses rangs, q
masse de cavalerie se prépare à charger.

Pour arrêter le mal de ce côté, Napoléon y dirige les bata
de la garde restés à la Haie-Sainte et sur lesquels comptait Ney
être soutenu.

Alors, il est huit heures du soir, Wellington quitte sa po
défensive et descend, à son tour, la pente du Mont-Saint-Jea
foulant la colonne de Ney, qui se replie sur la Belle-Alli
« C'est ici, s'écrie le maréchal, la clef de l'indépendance natio
il faut tenir jusqu'au dernier. » Mais les efforts les plus héro
se brisent contre des forces supérieures. Pour la cinquième f
la journée, le maréchal tombe sous son cheval tué, sans tr
lui-même, sur le champ de bataille, la mort qu'il y cherchait

Lobau, reculant toujours, tenait encore tête aux Prussiens e
disputait le terrain pied à pied.

La fausse nouvelle de l'arrivée de Grouchy avait réveillé pa
les soupçons de trahison. Les soldats se débandaient, fuyaient
toutes les directions.

Napoléon lui-même dut se retirer vers Genappe. Seuls, que
carrés de la garde, commandés par Cambronne, luttaient en
enveloppés d'ennemis, et refusaient de mettre bas les armes.
dernières troupes du corps de Lobau, écrasées, se dispersai
leur tour.

Il était neuf heures du soir, la nuit venait. Toute cette ar
si vaillante le matin, rompue maintenant, affolée par la pan
emportée par la déroute, fuyait, fuyait au loin, jetant ses ar
méconnaissant ses chefs. L'armée anglaise, épuisée des efforts
journée, s'était arrêtée sur les positions françaises. Mais Blu

e. Wellington garda le sien à Waterloo, d'où il data le bul-
e la bataille qui en a retenu le nom.

urnée du 18 juin coûta aux Français 32,000 hommes; les
s y perdirent 15,000 hommes, et les Prussiens 7,000, en-
22,000.

l'effarement d'un épouvantable désastre, les soldats qui
combattu à Waterloo, et combattu de manière à mériter la
e, ont accusé Grouchy de trahison; l'opinion publique a lon-
partagé la même opinion; les plus indulgents l'ont accusé
acité; Napoléon, à Sainte-Hélène, a essayé de rejeter sur
échal la perte de la bataille de Waterloo.

chy ne fut pas un traître, la chose n'est plus douteuse. Il ne fut
général incapable; il reçut de Napoléon des ordres formels,
exécuta ponctuellement, trop ponctuellement peut-être,
apoléon n'avait pas habitué ses lieutenants à substituer leurs
tions à ses ordres. Grouchy fit des fautes, hélas! tout le
en fit dans cette courte campagne : Napoléon, en attaquant
ment les Prussiens à Ligny et ne s'informant pas de la direc-
leur retraite après la bataille; Ney, en n'attaquant pas assez
Quatre-Bras, le 16, ce qui l'empêcha de venir détruire l'ar-
russienne à Ligny, puis en accumulant, le 18, toute sa cava-
ur le plateau de Mont-Saint-Jean; Grouchy, enfin, en ne ré-
pas la négligence de Napoléon sur la retraite des Prussiens,

le combat, qui reprit le lendemain, et que Grouchy abandonn[a] recevant la nouvelle de la bataille de Waterloo.

Sur un ordre de Napoléon, il marcha vers la Sambre, puis re[ntra] en France. A Rethel, une dépêche du maréchal Soult lui presc[rivit] de se diriger sur Soissons. Là, il laissa son corps d'armée à peu [près] intact, et revint de sa personne à Paris.

Napoléon y était arrivé dans la soirée du 20 juin; il en était p[arti] le 12 : entre ces deux dates, l'Empire s'était écroulé pour la [se]conde fois.

## CHAPITRE III

### L'Abdication.

En délaissant son armée fugitive pour accourir à Paris, Na[po]léon comptait évidemment ou être investi par les Chambres [de] pouvoirs extraordinaires, ou s'en investir lui-même. « Que les [dé]putés me secondent, dit-il en arrivant à l'Élysée, et rien [n'est] perdu. » Son frère Lucien lui conseilla de prendre résolûmen[t la] dictature.

A la Chambre des représentants, on se montra indigné [que] l'empereur eût déserté l'armée. Les dispositions hostiles s'acc[rur]ent lorsque Lucien, l'homme du 18 brumaire, vint pour rass[urer] l'Assemblée sur les bruits de dictature qui circulaient.

Sur la proposition de Lafayette, la Chambre se déclara en [per]manence, ajoutant que toute tentative de dissolution serait consi[dé]rée comme un acte de haute trahison et punie comme tel. [Elle] mandait, en outre, devant elle, les ministres de la guerre, des [re]lations extérieures et de la police.

Les souverains alliés avaient proclamé, en 1815 comme en 1[814], qu'ils ne faisaient pas la guerre à la France, mais seulement [à la] personne de Napoléon et que la nation française restait maîtr[esse] de se donner le gouvernement qui lui plairait. Ces déclarat[ions] pouvaient n'être pas sincères, mais il eût été difficile aux sou[ve]rains d'y manquer ouvertement.

La défaite de Napoléon faisait penser à presque tout le mond[e en] France que la personne de l'empereur devenait le seul obstacl[e au] rétablissement immédiat de la paix. Aussi, le mot d'abdica[tion] était-il dans toutes les bouches. On le disait bien haut au pa[lais] *Bourbon*, on le répétait plus bas à l'Élysée, non assez bas cepend[ant]

pour que Napoléon ne l'entendît point. Il eut le tort de ne pas abdiquer spontanément et d'attendre une sommation formelle de la Chambre des représentants. Il y répondit en termes d'une dignité triste :

« Français, disait-il, en commençant la guerre pour soutenir l'indépendance nationale, je comptais sur la réunion de tous les efforts, de toutes les volontés et sur le concours de toutes les autorités nationales ; j'étais fondé à en espérer le succès et j'avais bravé les déclarations de toutes les puissances contre moi ; les circonstances paraissant changées, je m'offre en sacrifice aux ennemis de la France. Puissent-ils être sincères dans leurs déclarations et n'en avoir jamais voulu qu'à ma personne ! Ma vie politique est terminée et je proclame mon fils, sous le titre de Napoléon II, empereur des Français. Les ministres actuels formeront provisoirement le conseil du gouvernement. L'intérêt que je porte à mon fils m'engage à inviter les Chambres à organiser sans délai la régence par une loi. Unissez-vous tous pour le salut public et pour rester une nation indépendante. »

Cette union, que recommandait si justement Napoléon, n'existait pas. Ceux qui, malgré sa mauvaise fortune, restaient attachés à la dynastie napoléonienne, et ils étaient peu nombreux, voulaient faire proclamer Napoléon II. Ils eussent réussi peut-être si l'enfant qui portait ce nom eût été à Paris au lieu d'être à Vienne, d'où l'on était certain que l'empereur d'Autriche ne le laisserait pas revenir.

Les représentants qui ne voulaient pas laisser la liberté périr avec l'Empire redoutaient une régence où Napoléon aurait pu exercer une action trop grande ; ils ne voulaient pas davantage des Bourbons. Il fallait alors prendre un parti décisif et proclamer la République.

Mais il y avait aussi dans l'assemblée des hommes qui, sans oser le dire, songeaient à préparer le retour des Bourbons. Il y en avait d'autres encore qui ne voulaient plus de Louis XVIII, mais étaient disposés à substituer la branche cadette à la branche aînée, en donnant le trône au duc d'Orléans.

Il y avait surtout un homme, doué du génie de l'intrigue, cynique, ancien religieux, ancien terroriste, devenu serviteur de Louis XVIII en 1814, redevenu ministre de Napoléon, en 1815, Fouché, fait duc d'Otrante par l'Empire, qui, dans ces tristes conjonctures, indifférent à tous *et à tout, sauf à son propre* intérêt,

correspondait avec Louis XVIII, avec Metternich, avec Welli
avec des amis du duc d'Orléans et semblait servir Napoléon t
renseignant les ennemis, intérieurs et extérieurs, de l'Empi
homme avait des influences occultes dans les deux Chambr

L'union qu'appelait Napoléon n'avait existé, en apparenc
contre lui ; dès qu'il eut abdiqué, elle disparut. Nul parti n'o
prononcer ouvertement, on usa d'un expédient : on constit
commission exécutive de cinq membres, trois députés et
pairs, dont Fouché sut se faire élire président et l'on envoy
autre commission pour traiter avec la coalition. L'avénem
Napoléon II était mentionné plutôt que proclamé dans un or
jour qui laissait entrevoir la possibilité d'une autre solution.
sur une sommation plus ou moins respectueuse des représe
Napoléon quitta l'Élysée pour aller attendre les événement
Malmaison. Il ne recueillit d'autres marques de sympathie q
acclamations d'une foule de fédérés et d'ouvriers qui, réun
tour de l'Élysée, criaient : *Vive l'Empereur !*

Tandis que les Chambres françaises se livraient à des
sans grandeur et sans dignité, les troupes de Wellington et d
cher marchaient vers Paris. Le quartier général était à Hag
lorsqu'y arriva la commission parlementaire, présidée p
fayette, pour négocier la paix. En même temps arrivait une
par laquelle Fouché disait qu'il ne fallait pas écouter les co
saires, mais se hâter de venir à Paris, où l'on négocierait ef
ment avec lui, Fouché. Le général anglais ne donna aux co
saires que des promesses évasives et accéléra sa marche.

Le 28, l'ennemi arrivait en vue de Paris. Une armée de 1
hommes, brûlant de prendre la revanche de Waterloo, couv
capitale. L'ennemi défilait au-dessous de Saint-Germain-en
prêtant le flanc à une attaque qui pouvait lui devenir un dé
Napoléon, retiré à la Malmaison, vit la faute et demanda à l
mission exécutive l'autorisation de se mettre à la tête de l'
française, comme simple général, promettant de déposer l
mandement après avoir battu l'ennemi. On lui répondit par
fus. Napoléon résolut alors de quitter la France et de se r
aux États-Unis; il partit pour Rochefort, comptant s'y emba

L'armée française, commandée par Davout qui, en 1814,
fait une si belle défense à Hambourg, couvrait Paris du c
Nord, appuyée sur des fortifications récemment élevées. L'en
n'osant l'attaquer dans cette position, avait tourné Pari

l'ouest pour attaquer le côté sud, moins défendu. C'est dans ce mouvement que Napoléon avait voulu l'attaquer. Des régiments de cavalerie prussienne occupaient Versailles et Vélizy. Le général Exelmans se lança sur eux avec des escadrons français, les surprit, les sabra, les poursuivit à travers les rues de Versailles jusque sur la route de Saint-Germain, où une embuscade, disposée à Roquencourt, acheva presque de les détruire.

Ce fut le seul fait d'armes qui signala la défense de Paris en 1815.

L'armée ne demandait qu'à combattre; les fédérés et la garde nationale étaient prêts à seconder les troupes. Mais Fouché ne voulait que traiter et à tout prix. Par ses soins, la commission de gouvernement autorisa Davout à proposer un armistice à Blucher. Celui-ci répondit en exigeant la reddition de Paris et de toute l'armée française.

Wellington modéra les exigences de son collègue, et, le 3 juillet, fut signé, à Saint-Cloud, une simple convention militaire, en vertu de laquelle : il y eut suspension d'armes entre les armées alliées et l'armée française; l'armée française dut se retirer au delà de la Loire dans le délai de huit jours, Paris devant être évacué en trois jours; elle emmenait son matériel de guerre et son personnel administratif; les femmes et les enfants des militaires pouvaient ou rester à Paris ou rejoindre l'armée en emportant leurs propriétés; les malades et blessés restaient à Paris; le 4 juillet, à midi, devaient être rendus Saint-Denis, Saint-Ouen, Clichy, Neuilly; le 5, Montmartre; le 6, toutes les barrières de Paris; les autorités actuelles seront respectées aussi longtemps qu'elles existeront; il en fut de même pour les propriétés publiques, sauf celles qui avaient rapport à la guerre; les habitants et tous les individus se trouvant dans la ville jouiront de leurs droits, sans pouvoir être recherchés en raison de leurs emplois, de leur conduite ou de leurs opinions politiques. La convention devait être applicable à toutes les armées alliées si les souverains la ratifiaient.

Blucher n'avait pas voulu comprendre, dans le respect des propriétés publiques, les musées, se réservant d'en enlever tout ce qui était de provenance prussienne. Par propriétés ayant rapport à la guerre, il entendait, outre les magasins d'armes et de munitions, les monuments élevés au souvenir des victoires françaises.

L'armée française de 1815 était exilée à quarante lieues de Paris sans avoir tiré un coup de canon et livrait la capitale à une armée inférieure en nombre, sans *être supérieure en qualité*.

La commission de gouvernement, qui autorisa la convention du 8 juillet, les Chambres, qui n'y mirent pas obstacle et qui passaient leur temps à discuter des théories de constitution tandis qu'on livrait Paris et la France, eurent la juste peine de leur indignité : elles furent dédaigneusement chassées de leurs palais par les soldats étrangers, malgré une vaine protestation des représentants, qui n'avaient pas su avoir de l'énergie à l'heure où elle eût été nécessaire et efficace. Napoléon leur avait pourtant recommandé l'exemple du Sénat de Rome.

Le principal artisan de ces humiliations, Fouché, en tira seul le fruit qu'il avait espéré. Il fut présenté à Louis XVIII, dont il allait devenir le ministre, lui, l'ancien persécuteur des royalistes, lui qui avait condamné à mort le frère de Louis XVIII ; le duc de Wellington fut l'entremetteur de cette étrange union, que le roi caractérisa par un mot aussi cynique que le personnage dont il parlait.

Arrivé, le 3 juillet, à Rochefort, Napoléon y trouva deux frégates, mises à sa disposition par le gouvernement. Soit déclin de son ancienne activité, soit la secrète espérance de quelque subit retour de fortune, il laissa traîner en longueur les préparatifs et, lorsque tout fut prêt, une croisière anglaise se trouva devant Rochefort pour empêcher le départ. C'était le résultat d'un avis envoyé par Fouché à Wellington. Divers offres furent faites à Napoléon pour le conduire au delà des croiseurs, par ruse ou de vive force; il les refusa. Le capitaine Maitland, du *Bellérophon*, commandant la croisière anglaise, proposa à Napoléon de le conduire en Angleterre, l'assurant qu'il pouvait se fier à la générosité et à la loyauté britanniques. Napoléon écrivit, le 14, au prince régent la lettre que voici :

« Altesse royale, en butte aux factions qui divisent mon pays et à l'inimitié des grandes puissances de l'Europe, j'ai consommé ma carrière politique. Je viens, comme Thémistocle, m'asseoir sur le foyer du peuple britannique. Je me mets sous la protection de ses lois, que je réclame de Votre Altesse Royale comme celle du plus puissant, du plus constant, du plus généreux de mes ennemis. »

Le lendemain, 15, montant à bord du *Bellérophon*, Napoléon dit au capitaine Maitland : « Je viens à votre bord me mettre sous la protection des lois de la Grande-Bretagne. » Le navire leva l'ancre le 16 et arriva, le 24, à Plymouth pour y attendre la réponse du *prince-régent*. Napoléon ne fut pas autorisé à descendre à terre.

avaient décidé que Napoléon serait confiné désormais dans
Sainte-Hélène, colonie anglaise voisine de la côte occidentale
que, et mis sous la garde de l'Angleterre. Cette décision im-
it que la personne de l'empereur tombât entre les mains
alisés. Était-elle équitablement applicable à Napoléon deman-
sile à l'Angleterre? C'est la question qu'eut à examiner le
t britannique. Il la résolut contre Napoléon, écoutant plutôt
de la politique que celle de la générosité. En conséquence,
juillet, ordre fut donné au capitaine Maitland de conduire
éon à Sainte-Hélène.

te résolution fut accueillie avec indignation par le public
s. Napoléon y répondit par cette énergique protestation :
proteste solennellement ici, à la face du ciel et des hommes,
la violence qui m'est faite, contre la violation qu'on a faite
es droits les plus sacrés, en disposant, par la force, de ma
nne et de ma liberté. Je suis venu librement à bord du *Bellé-
n*; je ne suis pas prisonnier, je suis hôte de l'Angleterre. J'y
enu à l'instigation même du capitaine, qui a dit avoir des
s du gouvernement pour me recevoir et me conduire en An-
re, avec ma suite, si cela m'était agréable. Je me suis pré-
de bonne foi pour me mettre sous la protection des lois de
leterre. Aussitôt assis sur *le Bellérophon*, je fus sur le foyer
uple britannique. Si le gouvernement, en donnant ordre au
ine du *Bellérophon* de me recevoir ainsi que ma suite, n'a

[redacted]



ment répondit-on en Angleterre à une pareille magnanimité? On feignit de tendre une main hospitalière à cet ennemi, et, quand il se fut livré de bonne foi, on l'immola. »

Le gouvernement anglais eût pu, sans manquer aux engagements pris, faire conduire aux États-Unis l'empereur vaincu et déchu, qui était, en effet, un réfugié et non un prisonnier, mais Napoléon fut victime de la raison d'État; de cette raison inique au nom de laquelle il avait fait déporter, comme coupables, des républicains qu'il savait innocents, et fusiller le duc d'Enghien, enlevé sur territoire neutre. L'arme dont il avait abusé se retournait contre lui. C'est là trop souvent la seule punition des grands crimes d'État.

Napoléon fut transféré du *Bellérophon* sur *le Northumberland*, commandé par l'amiral Cockburn. L'ex-empereur était accompagné du général Bertrand, avec sa femme et ses trois enfants, du général Gourgaud, du général Montholon, sa femme et un enfant, du comte de Las Cases et son fils. D'autres personnes avaient demandé, mais n'obtinrent pas la faveur de suivre leur ancien maître dans l'exil. Napoléon n'eut avec lui aucun membre de sa famille.

Après soixante-dix jours de traversée, *le Northumberland* arriva, le 17 octobre 1815, à Sainte-Hélène, où Napoléon devait subir une captivité de six années et mourir. De cette île lointaine, il regardait toujours l'Europe, posait devant la postérité et travaillait à former cette légende napoléonienne que la Restauration allait, de son côté, seconder, avec tant de maladresse.

# CHAPITRE PREMIER

ouis XVIII. — Les alliés en France. — L'armée de la Lo re. — à Marseille. — Assassinat de Brune. — Jugement et exécution de . — Massacres dans le Midi.

ur de Louis XVIII. — Pendant la courte durée du se- de Napoléon, Louis XVIII, réfugié à Gand, y conservait re de royauté ; il avait sa maison militaire, des minis- jalousaient, une petite cour, où ne manquaient ni les les intrigues. On y faisait un *Moniteur*. On s'y tenait prêt ou à passer en Angleterre si le second Empire se ou à revenir à Paris si les événements tournaient bien se royale.

re de Ligny jeta la consternation dans ce petit monde. 18 juin, les premières nouvelles annonçant la défaite ton, on hâta les préparatifs de fuite vers Ostende. Un rd, la nouvelle du triomphe des Anglo-Prussiens ra- ie et l'espérance. « La journée du 18, disait *le Moniteur* 19, a terminé de la manière la plus heureuse pour les tte sanglante et opiniâtre qui durait depuis le 15... Bonaparte, cette armée qui n'est plus française que de

qui lui coûta beaucoup, celui de M. de Blacas, son ministre d'Ét son confident intime. Tout le monde le détestait dans l'entoura royal; cependant le roi le maintenait contre sa cour, contre sa mille même. Il fallut que M. de Talleyrand, froissé dans une pr tention personnelle par M. de Blacas, fît imposer au roi, par les plomates étrangers et par Wellington, comme une nécessité salut, le renvoi du favori. Les deux amis pleurèrent en se sép rant. Toutefois, le ministre congédié recevait, comme fiche de co solation, une somme d'environ 7 millions, restant des douze treize que le roi avait emportés des Tuileries.

Le 25, à Cateau-Cambrésis, Louis XVIII publia une proclamati où il ne faisait guère que donner des éloges aux alliés et mena de sa vengeance ceux qui avaient contribué à rétablir l'Empire.

Le 23, l'ennemi avait sommé Cambrai de se rendre; sur le ref du commandant de place, l'assaut fut donné le 24 et l'ennemi p nétra dans la ville avec l'aide de la population, que ne pouv comprimer une faible garnison; le 25, la citadelle fut remis Le 26, Louis XVIII entra dans Cambrai, sous des arcs de triomph avec accompagnement de cris de joie, de vierges en blanc et fleurs. Talleyrand et les ministres étrangers l'y attendaient.

Louis XVIII trouva aussi à Cambrai une dépêche de Wellingt qui lui disait : « Il est essentiel que Sa Majesté se fasse précéd par quelque document qui annonce ses intentions de pardon d'oubli et qui promette de marcher dans les voies de la Charte. Louis XVIII, heureux d'avoir prévenu ce désir, montra sa proc mation du 25. On la jugea unanimement insuffisante et surt dangereuse.

Louis XVIII ne fit pas difficulté de la remplacer par une aut portant la date du 28, où, après avoir annoncé qu'il venait mettre entre la France et l'étranger et rappelé qu'il n'avait perm à aucun des siens de prendre part à la dernière guerre contre France, il disait, en parlant de l'année 1814 : « Mon gouvernem devait faire des fautes. Peut-être en a-t-il fait. Il est des temps les intentions les plus pures ne suffisent pas pour diriger, où el égarent. L'expérience seule pouvait avertir; elle ne sera pas pe due. Je veux tout ce qui sauvera la France... On a parlé, dans derniers temps, du rétablissement de la dîme et des droits fé daux. Cette fable, inventée par l'ennemi commun, n'a plus besoi d'être réfutée... Si les acquéreurs de domaines nationaux ont con *des inquiétudes*, la Charte aurait dû suffire pour les rassurer... »

Puis, le roi remerciait les Français des témoignages d'amour qu'il en avait reçus et promettait de pardonner aux Français « égarés » tout ce qui s'était passé depuis son départ de Lille. Malheureusement, il ajoutait :

« Mais le sang de mes enfants a coulé par une trahison dont les annales du monde n'offrent pas d'exemple. Cette trahison a appelé l'étranger au cœur de la France... Je dois, pour la dignité de mon trône, pour l'intérêt de mes peuples, pour le repos de l'Europe, exempter du pardon les instigateurs et les auteurs de cette trame horrible. Ils seront désignés à la vengeance des lois par les deux Chambres... »

Ce document était contre-signé par Talleyrand.

Les princes croient toujours que les révolutions qui les frappent sont des œuvres de trahison. Si Louis XVIII eût voulu se donner la peine d'étudier les événements survenus de mai 1814 à mars 1815, il aurait découvert, non sans quelque surprise, que le premier traître à la royauté c'était le roi Louis XVIII. Le retour de l'île d'Elbe ne fut pas l'effet d'une « trame horrible. » Si Napoléon avait eu des complices, ils auraient proclamé bien haut leur participation au rétablissement de l'Empire. Tous les hommes que Louis XVIII avait en vue, tous ceux qui furent atteints bientôt après par la « vengeance » des lois, ce qui ne veut pas dire la justice, furent tous, à des degrés divers, des « égarés » et il eût été plus habile de les couvrir du pardon général que d'en faire des victimes dont le sang pesa si lourdement sur la Restauration.

Réglant son itinéraire sur celui de l'armée anglaise, Louis XVIII arriva, le 30 juin, à Roye, puis à Gonesse et à Saint-Denis. Dans cette ville, le roi constitua son ministère, qui fut ainsi composé : Talleyrand aux affaires étrangères ; le baron Louis aux finances ; le maréchal Gouvion-Saint-Cyr à la guerre ; le comte de Jaucourt à la marine ; M. Pasquier à la justice, avec l'intérim de l'intérieur ; Fouché à la police ; M. Beugnot à la direction des postes. Le général Dessolles devint commandant supérieur de la garde nationale de Paris, à laquelle un ordre du jour prescrivit de reprendre la cocarde blanche. Une ordonnance royale réintégra tous les fonctionnaires civils et tous les officiers dans les emplois et grades qu'ils occupaient au 1er mars 1815. Ces diverses mesures, signées le 7, parurent au *Moniteur* du 8.

Ce même jour, Louis XVIII fit sa rentrée personnelle dans Paris. Fouché lui avait préparé une réception *enthousiaste*. Toute la soirée

[redacted]



des femmes en grande toilette dansèrent des rondes dans le jardin des Tuileries, en chantant : « Rendez-nous notre père de Gand. » Ce chant venait-il du ministère de la police ?

§ II. LES ALLIÉS EN FRANCE. — En 1814, la France avait été traitée avec les égards que mérite une nation qui a glorieusement succombé ; elle n'en était pas moins digne en 1815. Cette fois cependant on la traita, non pas même en pays conquis, mais comme un malfaiteur en état de récidive.

Les Prussiens, d'abord, toujours les plus rapaces, puis les Hollando-Belges, les Anglais et tous les autres à la suite, se mirent à piller le Musée et la Bibliothèque nationale, sous prétexte d'y reprendre les objets d'art que la France leur avait enlevés depuis vingt ans. Quel peuple n'avait ainsi usé de la victoire et plus brutalement ? Ces tableaux, ces statues, ces livres, la France les avait demandés, exigés, si l'on veut, en remplacement de contributions de guerre, la propriété lui en avait été cédée par des traités, par le traité même de 1814 ; Louis XVIII s'en était fait un mérite dans son discours d'ouverture des Chambres. Nul autre traité n'en stipulait la restitution. L'enlèvement en constitue donc un acte violent de spoliation. M. de Talleyrand avait été invité par le duc de Wellington à en ordonner la remise et s'y était refusé ; le directeur du Musée du Louvre, M. Denon, s'opposa de tout son pouvoir à la spoliation et en référa à Talleyrand, qui lui répondit que quelques tableaux de plus ou de moins n'étaient pas une affaire. Denon donna sa démission et le pillage se fit sans obstacle, mais non sans préjudice pour les objets enlevés, dont l'emballage était laissé à des soldats ignares. Dans telle bibliothèque publique, les soldats ne parvenant pas à faire entrer des in-folios dans les caisses apportées pour cette destination sciènent les volumes par le travers. Le sculpteur Canova se fit remarquer à la dévastation du musée ; il était, à la vérité Italien, mais Napoléon l'avait comblé d'honneurs et enrichi par des commandes que le Trésor public de France avait payées : il eût dû montrer plus de pudeur et ne pas se faire lui-même le Mummius du Louvre.

Blucher, dans son patriotisme sauvage, voulait faire sauter le pont d'Iéna et le pont d'Austerlitz et renverser la colonne de la place Vendôme, monuments, selon lui, de l'humiliation de l'Allemagne. Les travaux de mine étaient déjà pratiqués au pont d'Iéna lorsque l'intervention énergique de Louis XVIII, appuyée par Wellington, empêcha cet acte de vandalisme. On changea les noms des

rnit du bois pour cet usage. Mais Blucher logeait les habitants, exigeant une literie complète et une bien des gens n'avaient pas pour eux-mêmes. Un n, installé dans l'hôtel du maréchal Ney, s'empara s chevaux, des harnais. Blucher voulait faire payer contribution de cent millions. Comme Wellington qu'un seul ne devait pas avoir tous les profits, il er les fonds du Trésor et de la Banque. Quand les nt arrivés à Paris, Blucher reduisit la contribution payables quatre millions dans les quarante heures huit jours. Pour garantir le payement, il mit dans un officier et cent soldats, et, tous les jours, l'offi- uelques-uns de ses hommes, allait trouver le préfet, dans son cabinet pour lui rappeler la dette. Puis, ent la salle du Conseil municipal, apostrophant et onseillers.

quentes avaient lieu entre soldats et habitants ; plus rs disparut dans la Seine, dans le canal Saint-Martin des caves, des jardins. Pour mettre fin à ces meur- e découvrait pas les auteurs, les chefs alliés exigè- in du Luxembourg fût converti pour leurs troupes en ment baraqué, que défendaient des canons chargés à

is encore dans les départements : la France fut lit-

la Seine et la frontière belge; à Paris, ils occupaient les quartiers de la rive droite. Ceux de la rive gauche étaient dévolus aux Prussiens, avec la Normandie, le Maine, l'Anjou, la Bretagne. Les Autrichiens, Bavarois, Wurtembergeois, Hessois tenaient la Bourgogne, le Nivernais, partie du Bourbonnais, le Lyonnais, le Dauphiné; les Autrichiens s'étendaient jusqu'en Provence et Languedoc. La Champagne et la Lorraine étaient le lot des Russes. L'Alsace était livrée aux Badois et aux Saxons.

Il fallait pourvoir non-seulement à la subsistance, mais à l'entretien, à l'habillement de cette multitude armée. Les réquisitions les plus exagérées étaient faites aux villes, aux villages, aux particuliers même. Quelques villes, entre autres Versailles et Reims furent livrées au pillage le plus brutal pendant plusieurs heures. Des chefs de tout grade, des subalternes, de simples soldats, se faisaient donner de l'argent ou des objets précieux, quand ils ne s'en emparaient pas de vive force. Toutes les armées de l'Europe semblaient s'être abattues sur la France pour s'y refaire et en emporter quelque dépouille. Dans certaines provinces, notamment en Champagne, en Lorraine, en Alsace, les habitants des villages, de quelques petites villes durent s'enfuir et aller vivre, durant des mois, dans les forêts, les montagnes, les cavernes pour échapper aux violences des envahisseurs.

Partout où pénétraient les vainqueurs, ils enlevaient les armes, non pas seulement celles des arsenaux et magasins militaires, mais les armes de luxe et de chasse, même les armes hors de service, qu'ils forçaient les villes à faire remettre en état. Tout cela était expédié à l'étranger.

Il n'était pas permis de se plaindre. Trois préfets osèrent réclamer : l'un était cousin de M. Talleyrand, l'autre frère de M. Pasquier, le troisième gendre du chancelier Dambray. Ils furent arrêtés, déportés en Prusse et y subirent deux mois de détention.

La reddition de Paris n'avait pas mis fin à toute résistance en France. Outre des corps francs qui harcelèrent l'ennemi dans les Vosges, en Lorraine, en Champagne, quelques places fortes tinrent plus ou moins longtemps. Longwy subit un véritable siège. Cent trente-cinq hommes enfermés dans Huningue, sous le commandement de Barbanègre, résistèrent jusqu'au 27 août; ils n'étaient plus que cinquante lorsqu'ils sortirent avec les honneurs de la guerre. Auxonne ne capitula aussi que le 27 août.

*§ III. L'armée de la Loire. — Proscriptions.* — Aux termes de la

ée inquiétait les souverains; ils adressaient au gouver-
oyal des notes impératives pour en exiger le licenciement.
II n'y était personnellement que trop disposé, car il la
it comme le principal instrument du retour de Napoléon.
nt sur une ordonnance qu'il avait rendue à Lille, au mois
et qui dissolvait tout corps militaire rallié à l'usurpateur,
na, le 16 juillet, une ordonnance de licenciement de l'ar-
Loire. La même ordonnance prescrivait la réorganisation
née composée de légions départementales.
foi d'assurances que Davout avait reçues de Paris, il avait
l'armée qu'elle n'avait à craindre aucune réaction et
erait traitée honorablement. Ce fut en faisant appel au
ne de tous qu'il opéra la substitution de la couleur blanche
couleurs.
que l'ordonnance de licenciement fût rendue publique,
ne autre ordonnance du 24 juillet, provoquée par les sou-
étrangers, réclamée par les royalistes, rédigée par Fouché
conçue :
lant, par la punition d'un attentat sans exemple, mais en
ut la peine et en limitant le nombre des coupables, conci-
ntérêt de nos peuples, la dignité de notre couronne et la
illité de l'Europe avec ce que nous devons à la justice et à
re sécurité de tous les autres citoyens sans distinction;
ns déclaré et déclarons, ordonné et ordonnons ce qui suit :

« *Article* 2. Les individus dont les noms suivent, savoir :

« Soult, Alix, Exelmans, Bassano, Marbot, Félix Lepelletier
« Boulay (de la Meurthe), Freissinet, Thibaudeau, Carnot, Van-
« damme, Lamarque, Lobau, Harel, Piré, Barère, Arnault, Pomme-
« reul, Regnault (de St-Jean-d'Angely), Arrighi de Padoue, De-
« jean fils, Garrau, Réal, Bouvier-Dumolard, Merlin (de Douai)
« Durbach, Dirat, Defermon, Bory de St-Vincent, Félix Desportes
« Garnier(de Saintes), Hulin, Mellinet, Cluys, Courtin, Forbin
« Janson, Lelorgne-Dideville, sortiront dans trois jours de la vill
« de Paris et se retireront dans l'intérieur de la France, dans le
« lieux que notre ministre de la police générale leur indiquera, e
« où ils resteront sous sa surveillance, en attendant que les Cham
« bres statuent sur ceux d'entre eux qui devront ou sortir d
« royaume, ou être livrés à la poursuite des tribunaux.

« *Article* 3. Les individus qui seront condamnés à sortir d
« royaume auront la faculté de vendre leurs biens et propriétés dan
« le délai d'un an, et d'en disposer et d'en transporter le produi
« hors de France, et d'en recevoir, pendant ce temps, les revenu
« dans les pays étrangers, en fournissant néanmoins la preuve d
« leur obéissance à la présente ordonnance.

« *Article* 4. Les listes de tous les individus auxquels les article
« 1 et 2 pourraient être applicables sont et demeurent closes pa
« les désignations contenues dans ces articles et ne pourront jamai
« être étendues à d'autres, pour quelque cause et sous quelqu
« prétexte que ce puisse être, autrement que dans les formes e
« suivant les lois constitutionnelles auxquelles il n'est expressémen
« dérogé que pour ce cas seulement. »

Comme Louis XVIII, les souverains étrangers attribuaient le re-
tour de Napoléon à une vaste conspiration, ourdie non-seulement
par les bonapartistes, mais par les révolutionnaires, « ennemis d
toute société » ; ils avaient donc pressé le roi de châtier les cou-
pables, de faire des exemples. Cela s'accordait, d'ailleurs, avec le
sentiments personnels exprimés par ce prince dans ses proclama-
tions du Cateau et de Cambrai. Le roi ordonna donc à ses ministre
de préparer une liste des gens que sa justice devait frapper. Gran
fut l'embarras des membres du cabinet, non-seulement à cause d
nombre de personnes à atteindre mais encore à cause de la qualit
de ces personnes et des relations que beaucoup d'entre elles avaien
eues avec les ministres actuels. Ils chargèrent Fouché de remontre
au roi les difficultés, les périls même de la mesure. Fouché rempli

que les 57 noms inscrits dans l'ordonnance du 24

voir préparé la liste primitive, Fouché ne se fit pas scru-
rtir un certain nombre des inscrits, de leur procurer des
s et même de l'argent prélevé non pas sur sa propre
ais sur les fonds de la police, c'est-à-dire du gouverne-
proscrivait. Était-ce absence complète de sens moral?
effet d'une grande satisfaction personnelle? car Fouché,
de plus de 60 ans et veuf, allait épouser une jeune fille
cienne famille patricienne livrait au vieux régicide.
nance de proscription produisit une vive impression sur
e la Loire, qui y voyait les noms de quelques-uns de ses
plus aimés et les plus illustres. Davout réclama avec
appelant que quelques-uns ne pouvaient avoir été frappés
des actes commandés par lui; son nom devait donc être
la liste. Il faisait remarquer, en outre, que le général
était pas même en activité au 20 mars. C'était vrai, mais
ennemi était devant Paris, ce général, convaincu que
rahissait, avait proposé de l'arrêter et de le fusiller.
était souvenu.
tre contenant ces observations, Davout joignait sa démis-
fut acceptée. Ce maréchal, dont on ne peut mettre en doute
eté, ni le courage, dont on ne voudrait pas suspecter le
ne, avait eu le malheur d'attacher son nom à la capitula-

royale fut rendue publique (le 12 août) et le licenciement s'effectua graduellement et par corps isolés.

Ces « brigands de la Loire » rentrèrent paisiblement dans la vie civile. Ils portèrent et entretinrent, sur tous les points du territoire, ce mélange confus de souvenirs de la République et de l'Empire, des guerres de la liberté et des guerres de la gloire, qui, avec le souvenir de l'invasion qui avait ramené les Bourbons, firent plus de mal à la Restauration que ne lui en eût fait une révolte ouverte de l'armée de la Loire.

Conformément à l'ordonnance royale du 16 juillet, le ministre de la guerre, Gouvion Saint-Cyr, organisait des légions départementales au nombre de 86 (infanterie), plus 47 régiments de cavalerie et 12 d'artillerie, formant un effectif de 180,000 hommes, tous jeunes soldats n'ayant pas encore servi : pour anéantir les traditions et les habitudes militaires contractées depuis vingt-cinq ans, on ne voulut admettre aucun homme ayant appartenu aux armées de l'Empire. C'était, croyait-on, une bonne précaution contre un nouveau 20 mars. Plus tard, en septembre, cette armée fut augmentée d'une garde royale comptant 40,000 hommes.

§ IV. Massacres a Marseille. — Si les *brigands* de la Loire s'étaient retirés pacifiquement après avoir été licenciés, bien différemment avaient agi les volontaires royaux, compagnies franches, gardes urbaines qui avaient formé la petite armée du duc d'Angoulême et que ce prince avait licenciés avant de partir pour s'embarquer à Cette. Tous étaient rentrés dans leurs foyers, en conservant leurs armes ; renforcés par des réfractaires de la conscription et de la garde mobile, en relations avec les comités royalistes, ils formaient une armée prête pour une révolte dès que l'invasion en donnerait le signal.

Marseille prit l'initiative des assassinats. La nouvelle de la défaite de Waterloo y parvint le 25 juin. Des groupes se forment dans les rues et vont crier : *Vive le roi!* devant les postes occupés par la troupe de ligne, accompagnant ce cri d'injures auxquelles les soldats répondent par le chant de *la Marseillaise*. Un jeune homme s'avance, pistolet au poing, sur un des postes, le sommant de mettre bas les armes. Un coup de feu le renverse. Aussitôt la foule se répand dans les rues, la générale bat, le tocsin sonne.

Le général Verdier, commandant de place à Marseille, avait des forces suffisantes pour comprimer ou réduire toute insurrection. Mais, au lieu de chercher à rétablir l'ordre, il rassemble ses troupes

e tout, hommes, femmes, enfants. Quelques-uns de ces
ux se jettent à la mer pour échapper aux assassins; ils
dans les flots. Le carnage et le pillage durèrent toute la
e la matinée du 26. Il fallut, pour y mettre fin, que la
onale, redoutant de plus grands malheurs, prit les armes
ât la force pour faire céder les pillards.

ASSASSINAT DU MARÉCHAL BRUNE. — Pendant les Cent Jours, Na-
ait donné le commandement d'un corps d'armée destiné à
frontière du Var au maréchal Brune, qui n'avait accepté
ne certaine répugnance : « Je ne sais, disait-il à un ami,
ant sa lettre d'acceptation, il me semble que c'est mon
mort que je viens de signer. — Alors pourquoi acceptez-
L'Europe est en armes, elle nous menace ; quel que soit
ue l'empereur m'assigne, mon devoir est de m'y rendre. »
exerça son autorité avec modération et ne permit aucune
Après la rentrée de Louis XVIII, il fit sa soumission et fit
ar ses troupes la cocarde blanche ; puis il remit son com-
nt au représentant du gouvernement royal dans le Midi,
s de Rivière, et, muni d'un passe-port délivré par ce gen-
, il partit pour Paris, dans la nuit du 31 juillet au 1er août.
n instant à la porte d'Aix, injurié, menacé, il parvint à
refusa de se détourner de la route directe, comme le lui
ent ses aides de camp. Arrivé à Avignon, il descendit pour
à l'hôtel du *Palais-Royal*, où se trouvait la poste. L'entrée

lation. Soulié ajouta que Brune allait chercher l'armée de la Loir pour *châtier le Midi*.

Ces paroles, rapidement colportées, amènent devant l'hôtel u rassemblement nombreux et menaçant. Le préfet de Vauclus M. de Saint-Chamans, arrivé le matin même, était descendu et s trouvait encore à l'hôtel du Palais-Royal. Grâce à son intervention la voiture peut repartir, devançant la foule, qui se jette, pour la re joindre, dans des rues latérales. Malheureusement, à la porte de l ville, il y avait un poste de gardes nationaux, dont le chef, nomm Verger, se fait exhiber le passe-port du maréchal et, sous prétext de l'omission d'une formalité, refuse de laisser la voiture continue sa route. Pendant ce débat, le maire, M. Puy, le préfet, le sous préfet, M. de Balzac, avertis, accourent pour dégager le maréch et le ramener en ville. Ils sont suivis d'une foule, grossissant d'in stant en instant, qui escorte la voiture avec des cris de mort. O arrive néanmoins à l'hôtel, la porte se referme sur la voiture et e solidement barricadée.

Il était dix heures du matin. Toutes les autorités, secondées p un faible peloton de gardes nationaux, luttent au péril de leur vi contre les émeutiers qui veulent envahir l'hôtel. Vers deux heure une double détonation retentit à l'intérieur. Tous les regards s portent sur l'hôtel. « Ils sont entrés par les toits, » s'écrie la foule En effet, des assassins ont, par le toit d'une maison voisine, gagn celui de l'hôtel et ont pénétré dans la chambre où se tient le maré chal, lisant des lettres de sa femme. « Que me voulez-vous? » de mande-t-il à deux hommes qui viennent d'entrer; pour toute ré ponse, l'un d'eux dirige vers lui un pistolet que le maréchal dé tourne. — « Je vais, dit l'autre, te montrer comment il fallait t'y prendre », et, d'un coup de carabine, il étend le maréchal raide mort. Deux balles l'avaient frappé au cou et à la tête. Aussitôt l'assassin se présente à une fenêtre et annonce la mort du maréchal ; la foule applaudit.

La fureur de ces forcenés royalistes n'était pas assouvie. Lorsqu sortit de l'hôtel le cercueil contenant le corps de la victime, ils l'ar rachèrent aux porteurs et le précipitèrent dans le Rhône.

Le cadavre fut roulé par le fleuve jusqu'entre Tarascon et Arles, à 12 lieues d'Avignon, vis-à-vis d'un domaine appartenant à M. de Chartrouse. Caché dans un fossé profond, par les soins de trois ser viteurs du domaine, il resta là deux ans. La veuve du maréchal *connut* alors le secret de cette retraite et le fit rapporter à Paris, l

6 décembre 1817. Mais ce fut seulement le 19 mars 1819 qu'elle put obtenir l'autorisation de poursuivre les assassins de son mari. Un seul fut condamné à mort *par contumace*, et, comme il était insolvable, la veuve de l'assassiné dut payer elle-même les frais du procès.

§ VI. Exécution de Labédoyère. — A Paris, la « justice royale » agissait avec des formes et des apparences plus régulières.

Quelques jours après l'assassinat de Brune, le 5 août au soir, la police arrêtait, rue du Faubourg-Poissonnière, 5, le colonel Labédoyère. C'était lui qui, commandant, en mars 1815, le 7ᵉ régiment de ligne, avait, le premier, rejoint, avec sa troupe, Napoléon sur la route de Grenoble. Promu général pendant les Cent Jours, il fut attaché à un des corps de l'armée de la Loire ; il avait fait noblement son devoir à Waterloo. Inscrit sur la liste de proscription du 24 juillet, il avait tous les moyens de quitter la France. Avant de partir, il voulut rentrer à Paris pour revoir sa jeune femme, récemment accouchée. Un homme de police, qui avait fait avec lui le voyage de Riom à Paris et l'avait accompagné jusqu'à la maison où il devait loger, alla aussitôt le dénoncer. La maison fut cernée par un bataillon prussien ; Labédoyère se livra. Un conseil de guerre fut aussitôt convoqué pour le juger.

Labédoyère comparut le 15. La salle d'audience était remplie d'officiers, de princes, de diplomates étrangers, de jeunes femmes en toilette appartenant aux grandes familles royalistes et d'autant plus exaspérées contre ce jeune homme d'ancienne noblesse qui avait été spontanément au-devant de « Buonaparte. »

Labédoyère était en costume civil, sans aucune décoration. Il répondit avec fermeté et sans forfanterie à l'interrogatoire, déclarant qu'il avait agi sciemment et sans se dissimuler les conséquences possibles de sa conduite, mais qu'il avait cru devoir faire le sacrifice des liens les plus chers à la patrie, qui doit l'emporter sur tout.

Après le réquisitoire, il prit la parole : « Si ma vie seule était en cause, dit-il, je me bornerais à vous dire que celui qui a quelquefois conduit de braves gens à la mort saura lui-même y marcher en brave homme, et je ne retarderais pas votre sentence. Mais on attaque mon honneur en même temps qu'on attaque ma vie, et mon honneur ne m'appartient pas à moi seul : une femme, modèle de toutes les vertus, un fils au berceau ont droit de m'en demander compte ; je veux qu'ils puissent dire que, malgré le coup qui va m'atteindre, l'honneur est *intact*... »

Labédoyère voulait expliquer les causes de sa conduite. Le président du conseil ne le lui permit pas, disant « qu'il n'y a pas de crime innocent » et exigeant que l'accusé s'expliquât uniquement sur le « crime » qui lui était imputé.

« Comment voulez-vous, reprit Labédoyère, que je combatte des faits publics, des actions que j'avoue ? Ma seule défense est dans l'examen des causes politiques qui m'ont porté à la démarche dont je réponds devant vous. Vous ne voulez pas l'entendre ; je n'insisterai pas. Je dirai seulement que je mourrai avec l'espoir que mon souvenir n'éveillera jamais un sentiment de haine ou de honte, que mon fils, arrivé à l'âge de servir son pays, n'aura pas à rougir de son père, et que la patrie ne lui reprochera pas mon nom. »

Le conseil déclara Labédoyère coupable de trahison et de rébellion et le condamna à la peine de mort.

Sur les instances de sa mère et de sa femme, le jeune général consentit à se pourvoir en révision.

Dans l'intervalle, la mère et l'épouse firent une tentative d'évasion qui ne réussit pas.

Le 19 août, le conseil de révision rejeta le pourvoi. Une heure après, l'ordre d'exécution était signé pour le jour même.

Dans l'après-midi, vers trois heures, au moment où le roi sortait pour sa promenade habituelle, une jeune femme, toute en pleurs, se jeta aux genoux de Louis XVIII, en criant : *Grâce, sire, grâce !* Le roi la regarde et reconnaît M$^{me}$ de Labédoyère : « Madame, répond-il d'un ton sévère, je connais vos sentiments pour moi ainsi que ceux de votre famille ; je regrette de vous refuser. Je ne peux qu'une chose pour votre mari : je ferai dire des messes pour le repos de son âme. » Puis il partit. La mère du condamné essaya aussi d'aborder le roi à son retour, elle en fut empêchée.

A cinq heures et demie, Labédoyère quitta la prison de l'Abbaye pour aller subir la mort à la plaine de Grenelle. Après avoir embrassé un ami qui était venu là lui dire l'adieu suprême, il se plaça devant le peloton d'exécution, à bout portant, et, debout, les yeux libres, il dit d'une voix ferme : « Tirez, mes amis, surtout ne manquez pas ! » Il tomba.

La famille de Labédoyère fit inhumer le corps au cimetière du Père-La-Chaise, dans une allée alors peu fréquentée et longeant la muraille de clôture. Il ne fut pas permis d'inscrire le nom sur la face du tombeau tournée vers le public ; on dut le mettre sur celle *qui regardait le mur*. Cette disposition n'a pas été changée depuis lors.

ıais la mort de ces deux hommes, l'un si jeune, si géné-
yal, malgré tout, l'autre si illustre, tous deux si vaillants.
oléon, contre lequel alors on accumulait tant d'impré-
ion pas toutes imméritées, s'était montré plus habile
ment : en 1815, il n'ordonna aucune poursuite, ne lança
communication contre ceux qui, lui ayant prêté serment,
ar lui, de dignités, d'honneurs, de richesses, l'avaient
é en 1814 ou avaient prononcé sa déchéance.

SSACRES DANS LE MIDI. — Tandis que ces faits se passaient
s scènes sanglantes de Marseille et d'Avignon se renouve-
s les départements du Midi, livrés aux fureurs des an-
ntaires royaux, de comités royalistes et de populations
elles se mêlaient aux haines politiques les haines et les
s religieuses. Ce n'était pas seulement les bonapartistes,
si les protestants que l'on traquait, que l'on égorgeait.
avait été donné, dès le 15 juillet, par un commissaire
omte de Bernis, qui, à la tête de bandes furieuses de
royaux, se présenta devant Nîmes, où se trouvait le gé-
avec quelques compagnies d'infanterie. En vertu d'une
n conclue le 15, la ville arbora le drapeau blanc. Gilly et
levaient partir le lendemain, après avoir déposé les ar-
6, en effet, les soldats désarmés défilèrent entre les vo-
Quand ils furent engagés dans les rues de la ville, les
firent feu sur eux, les poursuivant sur la route d'Arles,

[redacted]



Des bandits, ayant pour chefs des hommes appelés Cerva phémy, Jacques Dupont, parcouraient les campagnes, pi villages, dévastant les propriétés, arrachant les oliviers, f chasse aux bonapartistes. Un de ces chefs d'égorgeurs, pl encore que les autres, est resté odieusement célèbre sous de Trestaillons.

A Uzès, un autre bandit, nommé Graffans, stimulé par l' de Nimes, envahit avec des furieux les maisons des protest les hommes, chasse les femmes, vole ou détruit les meubl l'autorisation du commandant de place et du sous-préfet, livrer six protestants enfermés dans la prison comme bona et les égorge sous les fenêtres du sous-préfet.

Cette autre Saint-Barthélemi se prolongea durant cir sans qu'aucune autorité tentât le moindre effort, pre moindre mesure pour en arrêter le cours, sans que pas osât réclamer contre les assassins et en faveur des victi respect pour la religion, les meurtres étaient suspendu manche. Ce jour-là appartenait exclusivement aux femme liques, qui se mettaient à la recherche des jeunes filles et protestantes, les entraînaient dans la rue, les couchaient relevaient leurs jupes par derrière et les frappaient avec coups de battoirs dans lesquels étaient fixées des pointes d sinant une fleur de lys qui laissaient des marques sangla appelait ces instruments de torture et d'outrage des *battoir*

Épouvanté des excès et de la prolongation de la *terreur* le préfet du Gard réclama l'intervention des troupes autri dont la présence, en effet, tint les assassins en respect moment. Mais, après l'évacuation du territoire, malgré du duc d'Angoulême, qui essaya de calmer les esprits protection aux protestants, les scènes de violence recom Le 12 novembre, le temple protestant de Nimes est saccagé, les protestants sont maltraités, chassés. Le garde, accouru avec quelques troupes pour arrêter le dés blessé d'un coup de pistolet. Le duc d'Angoulême, avert de Toulon, et réussit à mettre fin aux assassinats. Après part, beaucoup de bonapartistes furent encore expulsés cérés, mais il n'y eut plus de massacres.

D'autres grandes villes furent le théâtre de scènes sem celles de Nimes. A Toulouse, l'adjudant général Ramel, de le Directoire, comme complice de Pichegru, nommé, à

la Réole. Tous deux, en 1794, avaient été condamnés à
me ayant fait publiquement l'éloge de Louis XVI. Ils
jà sur l'échafaud, lorsque le représentant Lequinio or-
évision du procès, qui aboutit à un acquittement. Après
i dans les armées de la République, ils avaient été ré-
r suite de blessures et s'étaient retirés à la Réole, leur
l. Pendant les Cent Jours, ils occupèrent des fonctions mi-
u mois d'août 1815, arrêtés comme détenteurs d'armes
, ils ne furent accusés que d'actes politiques, traités en
ec une horrible barbarie, puis condamnés à mort et exé-
27 septembre.

du moins, un meurtre accompli juridiquement.

## CHAPITRE II

de 1815. — Ministère Richelieu. — Session de 1815. — Cours prévôtales. — Procès de Lavalette.

LECTIONS DE 1815. — Une ordonnance royale du 13 juillet
ous la Chambre des représentants des Cent Jours et con-
s collèges électoraux pour nommer une nouvelle Chambre
lés. La même ordonnance portait le nombre des députés
399, abaissait l'âge des éligibles de 40 à 25, celui des élec-
30 ans à 21; le cens d'éligibilité demeurait fixé à 1000 fr.,

département devait avoir de députés. Huit jours après, le collége d département choisissait ses députés sur la liste totale des arrondi sements. Une ordonnance du 26 juillet avait désigné les candida parmi lesquels les colléges électoraux devaient nommer leurs pr sidents.

Les élections s'accomplirent donc dans la seconde quinzai d'août, alors que l'occupation étrangère couvrait presque tout territoire, que les départements du Midi étaient livrés à la fure de bandes d'assassins royalistes, que les conseils de guerre et l cours d'assises prodiguaient les sentences de mort contre les bona partistes, et que nul n'était plus assuré de conserver sa vie ou liberté, car était bonapartiste tout individu suspect de tiédeur en vers le gouvernement royal. -

Sous l'Empire, les préfets avaient une influence dominante e matière d'élections. Mais, au mois d'août 1814, les préfets étaien en grande majorité, de nomination toute récente, fougueux roy listes, ardents d'une haine officielle contre les hommes et les cho du régime déchu, mais absolument étrangers dans les départemen mis sous leur coupe, n'en connaissant ni les tendances, ni les ha bitudes, et croyant suppléer aux connaissances absentes par l'em portement d'un zèle souvent maladroit.

Le 24 août, la Chambre de 1815 était élue.

Le ministère avait compté sur des députés royalistes, sans doute mais dociles et complaisants, comme on y était habitué sous l'Em pire; son espoir fut déçu. La très-grande majorité de la Chambr se composait de jeunes nobles et de vieux émigrés, tous résolus faire une guerre sans merci à la Révolution et à constituer un royauté puissante, vigoureuse, sachant se défendre et se venger Leur première préoccupation était de faire tomber Fouché, do la présence dans le conseil du roi leur paraissait une monstruosité Fouché venait de subir un grave affront. Le duc et la duchess d'Angoulême arrivaient de Bordeaux. Le roi voulut leur présente son ministère; la duchesse déclara qu'elle ne recevrait jamais u des hommes qui avaient envoyé son père sur l'échafaud. Cette parol aggrava l'éloignement que le roi éprouvait pour le ministre de l police. Talleyrand exploita cette circonstance en apprenant Louis XVIII les dispositions des députés à l'égard de Fouché. Celu ci fut poussé à donner sa démission, que le roi accepta. Fouch reçut, en compensation, l'ambassade de Saxe.

Fouché ne jouit pas longtemps de cet exil diplomatique; il deva

onçaient aux nouveaux élus la démission du duc d'O-
ci répondaient : « C'est bien; à quand celle de Talley-
utre part, le prince de Benévent avait cessé d'être
souverains alliés et aux diplomates étrangers, chargés
un nouveau traité de paix, qui tenaient le ministre
affaires étrangères à l'écart des négociations. Talley-
le danger; il crut pouvoir l'écarter en priant le roi
directement auprès des députés en faveur du cabinet.
trouvant le moyen peu constitutionnel, Talleyrand
endre que, si le roi refusait, le ministère se retirerait,
épondit : « Alors je chargerai quelqu'un de former un
inet. » Talleyrand, pris au mot, fut obligé de donner
avec tous ses collègues.

TÈRE DU DUC DE RICHELIEU. — Le roi confia la composi-
veau cabinet au duc de Richelieu, ancien émigré, qui
combattu contre la France, et, retiré en Russie, avait
onfiance de l'empereur Alexandre. C'était à lui que la
a devait sa grande prospérité commerciale.

Richelieu, dévoué au roi, était un homme loyal, droit,
meilleures intentions, mais ayant vécu si loin de la
l en connaissait mal les tendances, les habitudes, les
elles. Il hésita à accepter de faire partie du ministère,
allait avoir une tâche douloureuse à remplir, celle de
aités imposés par la coalition. Il se rendit pourtant aux

[redacted]



positions portent la date des 24 et 26 septembre. Talleyrand d parut alors de la scène politique pour n'y reparaître qu'en 18

§ III. Ouverture de la session de 1815. — Ce même jour de avoir lieu l'ouverture des Chambres. Pour attendre que les ba du traité avec les alliés fussent définitivement arrêtées, la cérémo fut remise d'abord au 2 octobre, puis fixée au 7. Ce jour-là, le se rendit au Palais-Bourbon, où il fut reçu par de nombreux cris d *Vive le roi! vivent les Bourbons!* Dans un langage où la tristesse mêlait à la dignité, il annonça la conclusion d'une convention a les souverains de l'Europe, et promit de la soumettre aux Chamb *sans restriction.*

« Vous connaîtrez, dit-il, et la France entière connaîtra la p fonde peine que j'ai dû ressentir, mais le salut de mon royau rendait cette grande détermination nécessaire. J'ai ordonné q cette année, il fût versé du trésor de ma liste civile dans celui l'État une portion considérable de mon revenu. Ma famille, à pe instruite de ma résolution, m'a offert un don proportionné. J' donne de semblables diminutions sur les traitements et dépen de tous mes serviteurs sans exception. Je serai toujours prêt à m' socier aux sacrifices que d'impérieuses circonstances imposent mon peuple. »

Puis, faisant appel à l'union des Chambres avec le roi et au re pect de la Charte :

« Cette Charte, continuait-il, que j'ai méditée avec soin avant de la donner, à laquelle la réflexion m'attache chaque jour dava tage, que je jure de maintenir, et à laquelle, vous tous, à com mencer par ma famille, allez jurer d'obéir, est sans doute, comm toutes les institutions humaines, susceptible de perfectionneme mais aucun de nous ne doit oublier qu'après l'avantage d'amélior est le danger d'innover. »

Ce dernier conseil était superflu. En fait d'innovations, comm d'amélioration, la majorité ne comprenait qu'une chose : revenir l'ancien régime pur et simple.

Le serment d'obéissance à la Charte fut ensuite prêté par le com d'Artois, les ducs d'Angoulême, de Berry, d'Orléans, le prince Condé, par les pairs et les députés.

Une ordonnance du 12 nomma M. Lainé président de la Chamb des députés.

Les deux Chambres répondirent chacune par une adresse au di *cours* du roi. Dans celle des pairs, il n'y a guère à remarquer q

cette phrase, où percent les passions du moment : « ... Au nom de tous les Français, nous jurerons à vos pieds et l'oubli des divisions intérieures et le sacrifice des intérêts personnels... Nous sommes dans la parfaite confiance que Votre Majesté saura toujours concilier avec les bienfaits de sa clémence les droits de la justice, et nous oserons humblement solliciter de son équité la rétribution nécessaire des récompenses et des peines, l'exécution des lois existantes et la pureté de l'administration publique. »

Dans le texte primitif, cette invocation à la justice du roi et à l'épuration des fonctionnaires était plus énergiquement formulée. Les termes en furent adoucis sur l'observation faite par MM. Barbé-Marbois et de Broglie que la Chambre des pairs, pouvant être convoquée comme cours de justice, ne devait pas paraître provoquer des poursuites.

Il n'y eut pas de pareils scrupules au Palais-Bourbon. L'adresse, après un éloge du principe de la légitimité, disait : « . . . Sire, au milieu des vœux de concorde universelle, et même pour la cimenter, c'est notre devoir de solliciter votre justice contre ceux qui ont mis le trône en péril. Votre clémence a été presque sans bornes; nous ne venons pas cependant vous demander de la rétracter; les promesses des rois, nous le savons, doivent être sacrées ; mais nous vous supplions, au nom de ce peuple même, victime des malheurs dont le poids l'accable, de faire enfin que la justice marche où la clémence s'est arrêtée. Que ceux qui, aujourd'hui encore, encouragés par l'impunité, ne craignant pas de faire parade de leur rébellion, soient livrés à la juste sévérité des tribunaux. La Chambre concourra avec zèle à l'accomplissement de ce vœu. »

Cette promesse de zèle fut promptement mise à profit par le gouvernement. Dans la séance du 16 octobre, M. Barbé-Marbois, ministre de la justice, déposa un projet de loi sur la « répression des cris séditieux et des provocations à la révolte. »

Le projet, après avoir plus longuement énuméré que clairement défini les délits à atteindre, édictait contre les coupables un emprisonnement variable de *trois mois* à *cinq ans*, avec interdiction facultative des droits civiques et avec surveillance obligatoire de la haute police pendant cinq ans au plus. La poursuite était déférée aux tribunaux correctionnels.

Le 18, M. Decazes, ministre de la police, présenta, à son tour, un projet de loi restrictif de la liberté individuelle. L'article 1er portait : « Tout individu, quelle que soit *sa profession, civil*, militaire

[redacted]



ou autre, qui aura été arrêté comme prévenu de crimes ou de contre la personne et l'autorité du roi, contre les personnes famille royale ou contre la sûreté de l'État, pourra être déten qu'à l'expiration de la présente loi, si, avant cette époque, il r traduit devant les tribunaux. »

En vertu de l'article 3, si la prévention n'était pas assez pour que l'arrestation fût maintenue, le prévenu pouvait être sous la surveillance de la haute police.

D'après l'article 4, si la loi n'était pas renouvelée dans la s suivante, l'effet en cesserait de plein droit.

Les deux projets étaient précédés d'exposés de motifs cont tous les sophismes employés en pareille circonstance et qui nent lieu de raisons aux individus et aux Assemblées que la pa emporte.

La liberté individuelle pesait si peu alors (on le voyait bien le Midi) qu'il ne fallut pas trois jours à la Chambre pour examin second projet dans les bureaux, nommer une commission, dis dans son sein, élire son rapporteur, en écouter et en adop travail.

Le 21, en effet, le rapport fut lu à la Chambre par M. Bellar sanglante mémoire. Il ne faisait à la loi qu'un reproche, bien l celui de manquer de clarté dans le premier article; mais le t pressait de telle sorte qu'il ne fallait pas s'attarder pour si pe y avait bien aussi quelques petites imperfections dans les autre ticles, mais c'étaient des vétilles auxquelles on ne devait pas rêter. Le rapporteur constatait qu'il y avait eu divergence p les membres de la commission sur l'interprétation des mots *tionnaires publics*, employés pour désigner les personnes en de délivrer des mandats d'arrestation. Le rapporteur ne voyait cette discordance qu'une preuve de la sagesse de la loi.

La discussion s'ouvrit, le 23, par un discours très-logique, t sensé, de M. Tournemine, qui attaqua le projet comme n'étant n cessaire, ni juste, et, sur l'abus que l'on faisait du salut pu M. Royer-Collard exposa les scrupules des commissaires qui ava critiqué l'article relatif aux mandats. M. Voyer d'Argenson manda qu'avant de convertir l'arrestation en détention, il fût une enquête : « Comment, dit-il, pourriez-vous vous passer de examen? Est-ce sur des faits isolés, est-ce sur des rapports par que vous pourriez établir votre opinion : les uns portent que *clameurs séditieuses*, que des provocations à la révolte se sont

e, les autres ont déchiré mon âme en annonçant que des
nts ont été massacrés dans le Midi... »
mots, une immense clameur s'élève; de toutes parts on
l'orateur le plus brutal démenti. Vainement essaye-t-il de
server qu'il a seulement parlé de bruits dont il appelait la
ion, sa voix est couverte par les cris qui exigent le rappel
e. Le président, M. Lainé, malgré sa fermeté connue, n'ose
ndre le droit du député, et se prononce contre M. d'Ar-
le rappelle à l'ordre. Le président, tous les membres de
blée savaient la vérité sur les événements du Midi; ils n'en
naient pas moins leur collègue; que serait donc la loi au
si la justice était ainsi pratiquée dans l'Assemblée?
rojet de loi fut encore combattu par plusieurs députés,
nent par M. de Serre et M. Pasquier, et défendu par
cazes et de Vaublanc, ministres. Tous les amendements
és ayant été rejetés, la loi fut votée par 294 voix contre 56.
24, M. Pasquier lut à la Chambre le rapport sur le projet re-
x actes séditieux. Ce projet avait soulevé une violente colère
les royalistes purs, qui s'indignaient de voir qualifier et pu-
mme simples délits des actes qu'ils considéraient comme des
. Ils n'auraient voulu dans toute la loi qu'une seule peine :
rt. La commission de la Chambre était à peu près dans les
s sentiments. Aussi, le rapport de M. Pasquier n'était-il que
sé des motifs d'une loi nouvelle dont le ministre de la justice
accepté la substitution à son propre projet. M. Barbé-Marbois
rédigé lui-même le préambule du projet de la commission; il
, en outre, engagé à présenter, sous bref délai, un autre pro-
ur le rétablissement des cours prévôtales, afin de rendre plus
l'action de la justice politique.
s le projet Pasquier, l'emprisonnement de *trois mois à cinq*
ait remplacé par *la déportation.*
débats furent aussi passionnés qu'on pouvait le prévoir. La
tation semblait à beaucoup une peine trop douce. Un avocat,
t, dit avec une affectation de raillerie : « Je propose l'adop-
e la loi telle qu'elle est, avec une légère interversion dans les
s des deux premiers articles, la substitution de la peine de
à celle de la déportation. Ce changement, comme vous le
, est peu de chose. » D'autres aussi demandèrent la peine de
, même pour le seul fait d'avoir arboré un drapeau tricolore;
us modérés se contentaient des travaux *forcés.* M. Barbé-

Marbois, qui, sous le Directoire, avait été déporté à la Guyane, dé fendit la déportation en faisant le tableau des souffrances qu'il avai endurées. Ce récit satisfit la majorité, qui vota la déportation.

Dans l'article 4, qui déclarait séditieux le fait d'invoquer le no de l'usurpateur ou de quelqu'un de sa famille, la Chambre, sur l proposition de M. de Marcellus, ajouta : « ou de tout autre chef d rébellion. » Ces mots étaient dirigés contre le duc d'Orléans, do le nom avait été prononcé après l'abdication de Napoléon et que l ultra-royalistes soupçonnaient d'aspirer au trône de Louis XVIII.

Le projet de la commission, ainsi amendé, fut voté par 29 voix contre 69 (30 octobre). La discussion avait pris deux séance

Au Luxembourg, la loi sur la liberté individuelle fut votée mal gré une opposition très-énergique de Lanjuinais, qui la compara la loi des suspects de 1793 et la présenta comme pouvant amen de nouveaux massacres de septembre, et après deux jours de dé bats, par 128 voix contre 37 (27 octobre).

La loi sur les cris séditieux fit reparaître à la Chambre des pai les propositions de peine capitale, dont Chateaubriand se fit l'ap logiste. Néanmoins, la loi fut adoptée, sans changement, par 12 voix contre 27 (7 novembre).

§ IV. Cours prévôtales. — Ces deux lois, qui mettaient à l discrétion de l'autorité, l'une la liberté de tous les citoyens, l'autr les moyens de poursuivre toutes les manifestations par lesquell peut se produire l'hostilité contre un gouvernement, ne suffisaie pas à assouvir la soif de vengeances dont étaient atteints les roya listes, et l'on vient de voir qu'ils avaient exigé du gouverneme le rétablissement des cours prévôtales. Dans la séance du 17 no vembre, le ministre de la guerre présenta le projet de loi destin à réaliser le vœu de la majorité.

C'était, comme toujours, pour épouvanter les méchants et rassu rer les bons que le roi proposait de rétablir une juridiction excep tionnelle empruntée à l'ancienne législation d'avant 1789.

La loi établissait, dans chaque département, une cour prévôta composée d'un prévôt choisi dans l'armée, ayant au moins le gra de colonel, d'un président et de quatre juges choisis dans le trib nal de première instance. Ces cours poursuivaient tous les indiv dus, civils et militaires ou autres, prévenus de rébellion, de réuni séditieuse, d'avoir fait partie d'une bande armée, de lui avo fourni des armes, munitions ou vivres, d'avoir arboré un drape *autre que* le blanc, publié des écrits, proféré des discours ou d

cris séditieux, ou des menaces d'attentat contre la personne du roi ou des membres de sa famille, excité des citoyens à attaquer ou renverser l'autorité royale. Ces cours connaissaient encore des vols et crimes commis avec violence par des militaires en activité ou en demi-solde, congédiés ou licenciés; pour ces deux dernières catégories, il fallait que le fait eût été commis dans l'année qui avait suivi le congé ou le licenciement.

Le prévôt pouvait poursuivre sur de simples dénonciations *privées*. Il pouvait non-seulement se porter, de sa personne, partout où il le jugeait convenable, mais aussi requérir le transport de la cour entière pour siéger et juger sur le lieu même du crime.

Les arrêts des cours prévôtales étaient sans appel, sans recours en cassation, et exécutoires dans les vingt-quatre heures. Le roi ne pouvait faire grâce qu'aux seuls condamnés recommandés à sa clémence par la cour prévôtale elle-même.

Après un débat qui occupa les séances des 3 et 4 décembre, et dans lequel toutes les rigueurs de la loi furent défendues par Georges Cuvier, commissaire du roi, 290 voix contre 14 adoptèrent la loi.

Portée le 12 à la Chambre des pairs, la loi des cours prévôtales y fut votée, le 15, sans discussion, par 120 voix contre 11.

§ V. Procès du comte Lavalette. — Tandis que la réaction royaliste se préparait ainsi de nouvelles armes pour la vengeance, l'ordonnance de proscription du 24 juillet continuait à produire ses effets. Le 20 novembre 1815, comparaissait devant la cour d'assises de la Seine, le comte Lavalette, directeur des postes sous l'Empire et durant les Cent Jours, accusé : 1° de complicité dans un complot ayant pour but et pour résultat le retour de l'usurpateur, son triomphe et le renversement du gouvernement du roi; 2° d'usurpation de fonctions publiques, pour avoir repris la direction des postes le 20 mars.

Après les débats, dans lesquels il fut impossible de démontrer la participation de l'accusé à un complot, qui d'ailleurs n'existait pas, le président de la cour, au lieu de poser au jury une question sur chaque chef d'accusation, réunit les deux chefs en une seule question, de sorte que, si le jury répondait *non*, il acquittait sur le second chef, avoué par l'accusé; s'il répondait *oui*, il condamnait sur le premier chef, que l'accusé repoussait et que le ministère public n'avait pu établir. Vainement le défenseur de l'accusé réclama contre cette dérogation aux *usages judiciaires*; le président

maintint sa décision. Le jury répondit *oui* et Lavalette fut condamné à la peine de mort.

Heureusement, cette condamnation ne devait pas recevoir son effet, non par un acte de la clémence royale, mais par un acte de dévouement de la femme du condamné.

Une démarche en vue de la grâce fut pourtant essayée. Le duc de Raguse conduisit madame Lavalette aux Tuileries sur le passage du roi au sortir de la messe. Louis XVIII vit la comtesse et, sans s'arrêter, lui dit sèchement : « Madame, je ne puis faire autre chose que mon devoir. »

Lavalette s'était pourvu en cassation. Pendant les jours de délai qu'entraînait le pourvoi, un projet d'évasion fut préparé.

Le 20 décembre, le pourvoi étant rejeté et l'exécution fixée au lendemain matin, madame Lavalette, accompagnée de sa jeune fille Joséphine, âgée de douze ans, vint à la Conciergerie faire sa visite quotidienne à son mari. Elle était enveloppée d'un épais manteau garni de fourrure. A l'heure réglementaire, on vit la mère et la fille sortir de la prison et remonter dans la chaise à porteurs qui les avait amenés. Quelques minutes après, le gardien, entrant dans la cellule du comte, n'y trouva plus le prisonnier, mais la comtesse. L'alarme fut aussitôt donnée; on courut après la chaise, on la rejoignit; la jeune fille s'y trouvait seule. On ne réussit pas à découvrir le fugitif.

Par les soins d'amis dévoués, M. Lavalette était monté, rue Harlay, dans un cabriolet qui l'avait conduit rue du Bac, à un hôtel où la police ne songea pas à le chercher, car c'était celui du duc de Richelieu. Le duc n'était pas dans le secret. L'appartement qui servit d'asile à M. Lavalette était celui de M. Bresson, caissier du ministère des affaires étrangères. Il y resta trois semaines, puis, à l'aide de Bruce, Hutchinson et Wilson, officiers anglais, il put quitter Paris, le 3 janvier, et gagner la Belgique, puis la Bavière.

Madame Lavalette fut retenue six semaines à la Conciergerie. La fureur causée par l'évasion de l'ancien directeur des postes fut telle dans le parti royaliste que la comtesse, en sortant de prison, dut retirer sa fille du couvent où elle était en pension. Dès que l'on y avait connu la part qu'elle avait prise à la délivrance de son père, la jeune Joséphine était devenue un objet de répulsion et de haine; plusieurs familles avaient déclaré qu'elles retireraient leurs enfants si l'on ne renvoyait pas une pensionnaire souillée d'un tel acte.

se rendirent à la Chambre des pairs et le duc de Riche-
a lecture des traités dont le roi avait annoncé la conclu-
7 octobre, dans son discours d'ouverture des Chambres,
ne furent définitivement signés que le 20 novembre.
me communication fut faite, le même jour, à la Chambre
tés.

ité de 1814 était la revanche, aussi légitime que peut l'être
nche, prise sur un ennemi, victorieux pendant vingt ans,
près une année entière de combats où il avait été encore
ne fois vainqueur et qui s'était fait craindre et respecter
dans sa dernière défaite. On lui accordait, du moins, les
s de la guerre.

aités de 1815 furent inspirés par la volonté d'infliger à la
n châtiment, une humiliation; de la faire déchoir politi-
, moralement, matériellement, du rang que, jusque-là,
it tenu parmi les peuples. N'ayant plus de conquêtes ré-
lui reprocher et à lui enlever, on remonta dans le passé
e, on lui reprocha d'avoir conquis, on prétendit lui re-
des provinces dont la possession était consacrée par le
ar l'attachement des populations.

sse qui, l'année précédente, n'avait eu qu'un rôle très-se-
dans la coalition et à qui, cette année, le hasard des
nts avait donné un des premiers rôles, se montrait parti-
ent acharnée au démembrement de la France : c'était le

[redacted]



région avaient refusé de laisser annoncer le retour de Louis par la raison que ces territoires étaient d'ores et déjà d allemands.

Ce n'était pas là seulement les rêves exagérés de quelqu blicistes, de quelques officiers abusant de la victoire. C'était tention, diplomatiquement exprimée, des négociateurs offici préparaient le traité de paix. Le représentant de l'Autrich nettement formulé des exigences contre la confirmation du tr Paris, il demandait pour les Pays-Bas la partie de nos distri Nord ayant fait partie autrefois de la Belgique; pour le roi daigne, la Savoie; pour la Prusse et l'Allemagne, plusieurs départements de l'Est. Il y ajoutait la démolition des fo tions d'Huningue, qui ne seraient jamais relevées; 600 n pour frais de guerre et 200 millions pour construire des fortes destinées à nous tenir en bride; enfin, l'occupation partie de nos frontières, pendant sept ans, par une arr 150,000 hommes de troupes étrangères entretenues aux f la France.

Sur les instances de Talleyrand, le duc de Wellingtoı adressé aux négociateurs des autres puissances, en son non et comme expression de son opinion toute personnelle, ur où il signalait les inconvénients des exigences qu'on imposer à la France. Cette démarche n'ayant pas eu de Louis XVIII demanda une entrevue au czar et à Wellington. s'adressant au duc : « Mylord, dit-il, je croyais, en rentr France, régner sur le royaume de mes pères. Il paraît que suis trompé; je ne saurais cependant rester qu'à ce prix. vous, mylord, que votre gouvernement consente à me re si je lui demande encore asile? » Alexandre fut ému du sen qui inspirait ces fières et mélancoliques paroles; il com dignité froissée du monarque, qui ne séparait pas sa gr personnelle de la grandeur de son pays. « Non, non, sire, t-il, Votre Majesté ne perdra pas ces provinces, je ne le so pas. »

Le lendemain, une note du comte de Nesselrode, le négo russe, rappelait à ses collègues que, si les alliés avaient droi garanties morales, ils ne pouvaient exiger le droit de con car ils n'avaient pris les armes que pour maintenir le tra Paris. Repoussant toute idée de cession de territoire, le comt posait des mesures militaires pour tout le temps jugé néce

rince de Bénévent : en inquiétant les alliés, elle les
igoureux : la Russie consentit à laisser détacher de la
4 quelques places de guerre.

tes, les conditions précédemment posées par Met-
t communiquées à Talleyrand, le 16 septembre.
contesta que le terme de sept ans assigné à l'occu-
t à négocier sur les quotités indiquées dans le surplus
. Les négociateurs maintinrent leur ultimatum (20 sep-

trefaites, arriva la chute du ministère Talleyrand-
énement du duc de Richelieu.

rise des négociations, le nouveau ministre des affaires
efficacement soutenu par Alexandre, dont le concours
ansactions favorables à la France. Le 2 octobre, fut
plénipotentiaires étrangers et par le duc de Riche-
ation que Louis XVIII annonça aux Chambres le 7 oc-
ntenait les principes essentiels du traité à signer après
de quelques points secondaires. Ces dernières ques-
ent la diplomatie jusqu'au 20 novembre, date de la
finitive.

ibstance, ce qu'était l'œuvre soumise par le duc de
deux Chambres, qui, pas plus que le ministre, pas
i, n'étaient libres de ne pas l'accepter.

ut ramenée à ses limites de 1790, laissant toutefois,

[redacted]



La France dut, en outre, payer une contribution de guerre de 700 millions et pourvoir à l'entretien d'une armée de 150,000 hommes destinée à occuper la ligne de nos places fortes sur les frontières du Nord et de l'Est, pendant cinq ans. La durée de cette occupation pouvait, après la troisième année, être supprimée ou réduite, à la volonté des Alliés. Toutes les autres troupes étrangères devaient évacuer immédiatement le territoire français.

Par un article additionnel, singulièrement placé là, les puissances contractantes s'engageaient à unir leurs efforts pour amener l'abolition de la traite des noirs.

Une convention additionnelle chargeait des commissaires liquidateurs de régler le montant des réclamations des gouvernements et sujets étrangers contre la France.

Une autre convention, spéciale à l'Angleterre, stipulait le remboursement de sommes perdues par les sujets britanniques depuis 1793.

Le montant de ces deux conventions s'éleva à plus de 300 millions; l'occupation du territoire en 1814 et celle qui suivit ne coûtèrent pas moins de 800 millions, ce qui, avec l'indemnité de guerre de 700 millions, fait un total minimum de 1,500 millions.

Voilà ce que coûta, seulement au Trésor public, l'aventure du 20 mars, sans compter les pertes matérielles subies par l'État et celles que souffrirent les particuliers.

Le jour de la signature du traité, le duc de Richelieu rentra chez lui, où l'attendaient un de ses collègues, Barbé-Marbois, et un de ses amis, M. de Barante. Ses traits étaient bouleversés, ses yeux pleins de larmes; il se laissa tomber dans un fauteuil et, pressant sa tête de ses deux mains, il s'écria : « Je viens de signer un traité pour lequel je devrais porter ma tête sur l'échafaud! » Le public sut avec quelle douleur le ministre avait mis son nom au bas d'un traité aussi dur pour la France; mais nul ne songea à railler ses larmes patriotiques.

Si telle fut l'émotion produite chez un émigré, resté si longtemps étranger aux sentiments de la France nouvelle, on comprend aisément quelle dut être l'impression de la nation entière.

Le traité de 1814 avait enlevé à la France plus de territoire, plus de puissance, plus de richesses que ne lui en prit le traité de 1815; elle avait subi le premier avec résignation comme un cruel *retour de fortune*; elle ne s'est jamais résignée au second et, même après

de la valeur et de la vigueur humaines : elle eût dû être
se si la victoire appartenait toujours à l'héroïsme. Elle ne
it, et le peuple avec elle, qu'à combattre encore devant
derrière la Loire et, si la France alors ne fut pas défendue,
en est à une assemblée inintelligente et à un traître dont
sut pas déjouer et punir les perfidies. Napoléon lui-même
n ces tristes moments, une sorte de grandeur par la bas-
s autres pouvoirs.

814, l'opinion publique attribua à l'empereur les désastres
trie; ce n'était pas là la vraie justice, car lorsqu'une nation
e l'esclave d'un homme, elle n'est pas absoute de ses mal-
r la folie de cet homme. En 1815, l'opinion imputa aux
s les humiliations dont elle fut victime. Ce n'était pas juste
. Comme l'année précédente, les Alliés avaient proclamé
renant les armes contre Napoléon, ils n'entendaient pas
r un gouvernement à la nation française. Que fit l'Assemblée
en main le pouvoir après Waterloo, pour revendiquer le
peuple français? que fit l'inepte gouvernement provisoire
par cette Assemblée? quel effort tenta la nation elle-

ourbons, on devait s'y attendre, profitèrent des circonstan-
rentrèrent à la suite des troupes ennemies : ce fut le mal-
leur situation et ils n'eussent pu l'éviter qu'en renonçant
prétentions au trône de France. La voix publique leur a

[redacted]



Cambrai que son gouvernement avait pu faire des fautes, s'il promi que l'expérience acquise ne serait pas perdue, il oublia prompte ment cette promesse. Au lieu de livrer à la justice de l'histoire comme l'avait fait Napoléon, ceux qui l'avaient trahi ou délaissé il les livra à la justice des conseils de guerre, de la pairie, de cours prévôtales ou les abandonna à la fureur des assassins. L'opi nion publique ne sépara pas des exigences de l'étranger les ven geances des Bourbons; celles-ci lui parurent la conséquence d celles-là, et le ressentiment des traités de 1815 enveloppa les Bour bons : ils en ont porté la peine en 1830.

En dehors du traité et des conventions conclus avec la France, le quatre puissances, Angleterre, Autriche, Prusse et Russie, signèrent entre elles, sous la même date du 20 novembre, un traité particu lier confirmant les traités de Paris et de Vienne, et stipulant « de réunions consacrées aux grands intérêts communs et à l'examen de mesures qui seront jugées les plus salutaires pour le repos et l prospérité des peuples et pour le maintien de la paix en Europe. Ces réunions furent réalisées, dans la suite, par les congrès d'Aix la-Chapelle, de Troppau, de Laibach et de Vérone. Bien que l France ne fût pas engagée dans ce traité, communication en fu donnée au gouvernement du roi, dans une note où il était dit que loin d'écouter des conseils pouvant provoquer des mécontentements le roi n'opposera à ses ennemis que « son dévouement aux lo constitutionnelles, la volonté d'être le père de tous ses sujets sa distinction de classe ou de religion, » et où l'on exprimait des vœu pour « le maintien et la conservation *de l'autorité constitutionnell* de Sa Majesté,... et que la France reprendra la place éminente à la quelle elle a été appelée dans le système européen. »

Il y avait là d'excellents conseils et comme un hommage involon taire à cette France à qui, tout en l'humiliant, on ne pouvait con tester sa « place éminente » en Europe.

Les traités de 1815 ont été souvent désignés sous le nom d *Sainte-Alliance*. C'est une désignation inexacte. Le véritable trai *de Sainte-Alliance* fut une sorte de pacte, plus religieux que poli tique, proposé par Alexandre, sous l'influence d'une illuminée alle mande, Mme de Krudener, qui mêlait le mysticisme à l'amour. C pacte, conclu « au nom de la Très-Sainte et indivisible Trinité », entr les souverains de Russie, d'Autriche et de Prusse, « convaincus d la nécessité d'asseoir leur marche sur les vérités sublimes qu'en *seigne l'éternelle* religion du Dieu Sauveur, » déclarait que les troi

lui seul se trouvent tous les trésors de l'amour, de la science la sagesse infinie, c'est-à-dire Dieu, notre souverain Sauveur Christ, le Verbe du Très-Haut, la Parole de Vie. »

...and cet étrange document diplomatique fut présenté à ...XVIII, il le signa, peut-être sans l'avoir lu ; cela n'avait pas ...onvénient. Plus positif, le représentant de l'Angleterre refusa ...dhérer sous prétexte qu'il n'y avait là rien de pratique. Ce ...t, en effet, que de la rêverie pure, et les signataires n'en tin... pas autrement compte. Le traité de Sainte-Alliance précéda ...viron deux mois les traités sérieux : il est du 26 septembre.

## CHAPITRE IV

Procès du maréchal Ney. — Loi d'amnistie.

...I. Procès du maréchal Ney. — Dans le même moment où se ...uaient les funestes traités, s'accomplissait un événement qui ...vait profondément l'opinion publique en France et tenait ...ée l'attention de l'Europe : la Chambre des pairs jugeait le ...échal Ney, accusé de haute trahison et d'attentat contre la sû... de l'État.

...venu à Paris après la bataille de Waterloo, Ney en était parti

détenu à la Conciergerie. Il était arrivé à Paris, le 20 août, pre
à l'heure où Labédoyère tombait fusillé.

Aux termes de l'ordonnance du 24 juillet, Ney devait être
par le conseil de guerre de la 1re division militaire; mais, en r
de sa dignité de maréchal, on dut constituer un conseil spécia
conseil, nommé le 21 août, avait pour président le maréchal Mo
Celui-ci, dans une lettre aussi respectueuse que ferme, plei
considérations élevées et concluantes, adressée au roi, refu
juger son ancien compagnon d'armes. Le ministre de la g
(c'était Gouvion Saint-Cyr) punit ce refus par la destitution et
mois d'emprisonnement. Le château de Ham fut assigné à Mo
pour y subir sa peine. Il s'y présenta et trouva la vieille forte
occupée par une garnison prussienne dont le chef ne voulut p
recevoir; il s'installa dans une auberge.

La présidence du conseil de guerre fut donnée à Jourdan
juges étaient les maréchaux Masséna, Augereau, Mortier,
généraux Gazan, Claparède et Vilatte. Le maréchal comp
le 9 novembre, devant ce conseil, siégeant dans la salle
Assises, au Palais de justice; il avait pour défenseur Ber
père et fils, et Dupin. Par leur conseil, il déclina la compét
des juges militaires, excipant de l'article de la Charte qui a
buait à la Chambre des pairs le jugement des crimes de h
trahison.

C'était un conseil funeste, car les anciens compagnons d'a
du maréchal ne l'auraient certainement pas envoyé à la mort
déclinatoire étant présenté, il était difficile que, en présenc
l'article de la Charte, le conseil retînt la cause : le conseil se
clara incompétent.

Cette décision produisit des impressions bien différentes. Le
timent public, généralement favorable à Ney, l'accueillit avec
tesse; les amis du maréchal y virent même un acte de faibl
Tout au contraire, le parti royaliste s'en montra furieux co
d'un véritable acte de rébellion. Cette colère apparut dans le
cours que, le 12 novembre, le duc de Richelieu vint lire
Chambre des pairs en lui notifiant l'ordonnance royale qui la
sissait de l'affaire de Ney. Dans un langage dont la violence n
était pas habituelle, le duc semblait dicter aux futurs juges
sentence de mort. Il disait : « Ce n'est pas seulement au nom
roi que nous remplissons cet office, c'est au nom de la Fra
*depuis* trop longtemps indignée et maintenent stupéfaite.

dit que le duc de Richelieu n'avait pas rédigé le discours
lui, qu'il l'avait reçu tout préparé et sans en avoir pris con-
ce préalable : quoi qu'il en puisse être, la responsabilité lui
artient devant l'histoire.

ormalités préliminaires occupèrent les séances que la Chambre
rs tint, non quotidiennement, du 12 au 21 novembre, jour
vrirent les débats. L'acte d'accusation, daté du 16 novembre
ant la signature de tous les ministres ainsi que celles du
de police Decazes et du procureur général Bellart, fut lu par
iste de la Chambre.

ouvelles questions dilatoires ou préjudicielles, soulevées par
enseurs, employèrent les séances du 21, du 22 et du 23.
celle-ci, un délai d'onze jours fut accordé aux avocats. Les
reprirent le 4 décembre. Après l'interrogatoire de l'accusé,
mbre entendit les témoins. Celui qui chargea le plus le ma-
fut ce même Bourmont qui, le 15 juin, désertant devant
mi, avait livré le secret de la marche de Napoléon. Au mois de
il était général de division dans le corps d'armée du maréchal;
ait rien fait pour arrêter la défection des troupes, n'avait
à son chef ni avis, ni conseil, avait assisté, consentant par
ence silencieuse, à la lecture que fit le maréchal de la pro-
ion qu'il avait reçue de Napoléon. Si M. de Bourmont s'était
rendu auprès du roi, il était bientôt revenu à l'empereur, et

[redacted]



fallait les cinq huitièmes des votants pour chaque solution. Le nombre des votants était de 161, il en fallait donc 101 pour résoudre chacune des questions.

113 voix contre 57 et 1 abstention, déclarèrent le maréchal coupable d'avoir accueilli les émissaires de l'usurpateur.

L'unanimité le déclara coupable d'avoir conduit ses troupes à l'usurpateur.

159 voix contre 1 et 1 abstention, le reconnurent coupable de haute trahison.

Sur l'application de la peine, l'appel nominal donna : 139 votes pour la peine de mort contre 17 pour la déportation, il y eut 5 abstentions.

Le chancelier prononça la peine de mort contre le maréchal Ney et, sur une réquisition de Bellart, le déclara déchu de l'ordre de la Légion d'honneur.

Le lendemain, 7 décembre, vers huit heures du matin, le maréchal fut conduit à l'avenue de l'Observatoire et mis devant le peloton d'exécution. Lui-même, regardant les soldats en face, commanda le feu en disant : « Soldats, droit au cœur ! » Il tomba frappé de six balles à la poitrine et trois à la tête.

Le cadavre, transporté d'abord à l'hospice de la Maternité, fut ensuite remis à la famille du maréchal et inhumé au Père-La-Chaise dans une tombe sur laquelle il ne fut pas même permis d'écrire ce nom illustre : Michel Ney !

Comme Labédoyère, Ney était coupable devant la lettre de la loi et, si la sentence était rigoureuse, elle n'était pas absolument injuste. Mais, si la loi le condamnait, la saine raison politique, l'intérêt bien entendu des Bourbons commandaient la clémence.

Cette fois encore Louis XVIII ne le comprit pas et n'écouta point la sage parole du maréchal Moncey : « L'échafaud ne fit jamais d'amis. »

Quinze ans plus tard, dans la salle même où la sanglante condamnation avait été votée et prononcée, un vieux compagnon d'armes du condamné, membre d'une nouvelle pairie, devait s'écrier : « L'exécution du maréchal Ney a été un abominable assassinat ! » Talleyrand aurait dit : « C'est pis qu'un crime, c'est une faute. »

§ II. La loi d'amnistie. — Pendant que la Chambre des pairs faisait une sanglante application de l'ordonnance du 24 juillet, la Chambre des députés, non moins animée de l'esprit de vengeance, travailla

à aggraver les dispositions de ladite ordonnance et à frapper un plus grand nombre de victimes. Les députés obéissaient en cela tout à la fois à leur sentiment personnel et à la pression du parti royaliste, qui se plaignait que le gouvernement laissât impunis tant de complices de l'usurpateur. Les ministres, assiégés d'instances en ce sens, se couvraient des termes mêmes de l'ordonnance qui, après avoir énuméré les coupables que devait frapper la justice ou emporter l'exil, déclarait *close* la liste des individus pouvant être poursuivis et interdisait toute autre poursuite sous quelque prétexte que ce fût. » Contre cet argument les réacteurs parlementaires en avaient trouvé un autre, tiré de la même ordonnance. Celle-ci disait, en effet : « Les Chambres *statueront* sur ceux des individus désignés en l'article 2 qui devront ou sortir du royaume ou être livrés à la poursuite des tribunaux. » Or, disaient les avides de vengeance, les Chambres n'ont pas encore statué sur le sort de ces individus, et on ne saurait les laisser dans une telle incertitude. Touchante commisération ! Alors, sous couleur d'obéir à l'ordonnance, on la reprenait, on la complétait en allongeant la liste des proscrits.

Le plus emporté des réacteurs, le comte de la Bourdonnaye, présenta, le 11 novembre, en comité secret, une proposition tendant à étendre les listes du 24 juillet. Cette proposition débutait par une formule d'amnistie, mais elle en exceptait plusieurs catégories de personnes : 1° les titulaires des grandes charges administratives et militaires ayant constitué le gouvernement des Cent Jours; 2° les généraux, les commandants de place ou de corps, les préfets ayant passé à l'usurpateur, fait arborer son drapeau ou exécuté ses ordres; les « régicides » ayant accepté des places de l'usurpateur, siégé dans les Chambres ou signé l'Acte additionnel. Les individus compris dans les deux premières catégories devaient être immédiatement arrêtés, jugés et condamnés suivant l'article 87 du code pénal, c'est-à-dire à la peine de mort; ceux de la troisième devaient être condamnés à la mort civile. Les revenus des uns et des autres devaient être séquestrés pour n'être remis à leurs familles qu'après les délais fixés pour la mort présumée des absents. Une commission fut chargée d'examiner ce projet qui reçut alors et a conservé le nom de *catégories la Bourdonnaye*. D'autres projets analogues furent renvoyés à la même commission, composée de royalistes des plus ardents.

Quoique émises en comité secret, ces propositions vinrent bientôt à la connaissance du public; on sut que la commission songeait à

les aggraver encore et l'on évaluait par milliers les personne se trouveraient atteintes. Le procès et l'exécution de Labédo la condamnation de Lavalette montraient que ce n'étaient pas vaines menaces et que la justice civile n'appliquait pas moins r reusement que la justice militaire l'ordonnance de juillet ; le p en instance du maréchal Ney prouvait qu'aucune position, si é qu'elle fût, aucun service éclatant, aucune gloire personnel mettrait à l'abri des poursuites. Un tel acharnement pour des faits dont l'explication, sinon la justification était si faci pour lesquels la plus complète amnistie était également cons par l'humanité, l'équité et la politique, consternait l'esprit p alarmait toutes les familles et indignait même les étrangers e en France.

L'exécution du maréchal Ney porta au plus haut point cette tion de tous et l'effet en fut tel que, dès le lendemain, 8 décem le duc de Richelieu apporta à la Chambre des députés un proj loi, dite *loi d'amnistie*. Le premier article, comme le projet la I donnaye, proclamait effectivement une amnistie pour tous ceu avaient pris part, directement ou indirectement, à la rébelli à l'usurpation de Bonaparte. Mais les articles suivants mainten les poursuites et l'expulsion prescrites par l'ordonnance du 24 let, ajoutant que les expulsés devraient avoir quitté la France le délai de deux mois et n'y pourraient rentrer qu'en vertu permission expresse du roi. Le projet ajoutait que les membr alliés de la famille Bonaparte étaient exclus à perpétuité du roy et ne pourraient y posséder de biens, de rentes ni de pens Un autre article exceptait de l'amnistie ceux contre lesquel poursuites seraient commencées avant la promulgation de l Enfin, les crimes et délits contre les particuliers ne pourraien fiter de l'amnistie.

C'était là, assurément, une mesure de clémence bien incom bien restreinte, car elle laissait la voie ouverte encore à bie rigueurs, à de trop nombreuses exécutions capitales; mais cela seul qu'elle renfermait les éventualités menaçantes dan limites déjà définies, sauf en ce qui concernait les Bonaparte, personne ne s'intéressait, la loi d'amnistie fut accueillie favor ment par l'opinion publique.

Il en fut tout autrement des royalistes dans la Chambre et de la Chambre. Le projet y causa une explosion de colère ; on sait un crime au cabinet d'avoir osé le présenter ; on ne lui

même pas compte de l'espèce d'avance qu'il faisait aux indignations royalistes par la disposition relative aux Bonaparte. Aucun journal, aucun membre du parti royaliste n'avait songé à cette mesure et, peut-être le cabinet lui-même n'y eût-il pas pensé si elle ne lui avait été suggérée par les ministres étrangers dans l'intérêt de la paix européenne. Aussi, la Chambre nomma-t-elle, pour examiner le projet ministériel, les mêmes députés qui composaient déjà la commission la Bourdonnaye; ceux-ci choisirent pour rapporteur un avocat breton, qui, sous des apparences de modération, cachait un esprit très-violent, M. Corbière.

M. Corbière déposa son rapport le 27. Il conservait les dispositions du projet des ministres; mais il y faisait rentrer, sous une autre forme, les catégories de M. de la Bourdonnaye, en les aggravant. Ainsi, entre autres choses, il frappait de la déportation les « régicides » qui n'auraient pas quitté la France dans le délai de deux mois, et leur enlevait leurs droits civils, les biens, titres et pensions concédés à titre gratuit.

On avait cru généralement que la Chambre se rallierait au projet présenté par le gouvernement. Le rapport Corbière causa donc une surprise générale et surexcita les inquiétudes qui s'étaient un moment calmées.

La discussion s'ouvrit le 2 janvier, et se prolongea pendant cinq séances. Les exagérés du parti royaliste s'y livrèrent aux plus violents emportements, ne se contentant pas de soutenir les amendements de la commission, mais en présentant de nouveaux qui n'auraient guère laissé à l'abri des poursuites que les voyageurs de Gand et les massacreurs du Midi.

Vainement Royer-Collard s'éleva avec éloquence contre le rétablissement détourné de la confiscation abolie par la Charte; vainement trois ministres, MM. de Vaublanc, Decazes, Dubouchage, pressèrent, supplièrent la Chambre d'adopter le projet du gouvernement. M. Corbière, au nom de la commission, maintint, sans nulle modification, les amendements ajoutés. Après ces conclusions, le duc de Richelieu, faisant suspendre la séance, se rendit auprès du roi. Il revint bientôt, annonçant que le roi admettait la suppression des biens, titres et pensions accordés à titre gratuit aux expulsés du 24 juillet, mais refusait d'acquiescer à l'expulsion des « régicides » couverts par le pardon de Louis XVI.

Les dix premiers articles du texte de la commission, empruntés au projet officiel, furent adoptés sans *grande difficulté*. Quand on eu

[redacted]



vint aux *catégories*, M. Duvergier de Hauranne demanda la *question préalable*, dont l'effet était de déclarer qu'il n'y avait pas lieu à discuter et que la Chambre passait à un autre article. Après une épreuve douteuse par assis et levé, on procéda au scrutin; la question préalable fut votée par 184 voix contre 171. Les catégories étaient rejetées.

Un débat court, mais violent, s'éleva au sujet des *indemnités*, c'est-à-dire de la confiscation. M. de Vaublanc y mit fin en faisant entrevoir que le vœu de la Chambre pourrait être réalisé plus tard. L'article fut rejeté aussi.

La disposition relative aux « régicides » fut soutenue avec passion par M. de Béthisy, qui déclara que les royalistes devaient la voter, fallût-il s'exposer au mécontentement du roi, en criant: *Vive le roi quand même!* Ce mot de la fin allait devenir la devise des ultras. Personne ne répondit au fougueux royaliste et l'article passa. Le scrutin sur l'ensemble de la loi donna 334 voix contre 32.

Le 9 janvier, le duc de Richelieu porta la loi au Luxembourg, où elle fut adoptée sans aucune discussion.

Le résultat de ces débats laissa entre le ministère et la majorité un germe de mécontentement, qui devait se développer par la suite, et aboutir à une rupture complète. Ils présentèrent aussi cette particularité curieuse, que la prérogative parlementaire y fut soutenue, et avec beaucoup d'énergie, par les royalistes à outrance, tandis que la prérogative royale était défendue, avec non moins de chaleur, par les membres de l'opinion libérale. Cette apparente contradiction, ce singulier renversement des rôles s'expliquent par cette considération, que les premiers, plus royalistes que le roi, voulaient faire servir l'autorité parlementaire à des mesures de rigueur, à des actes de vengeance que le roi repoussait, tandis que les seconds s'appuyaient sur l'autorité royale pour protéger des milliers de familles contre les fureurs de la réaction.

En présentant la loi, le duc de Richelieu avait invoqué le souvenir d'une amnistie accordée par Henri IV en 1594. M. Corbière eut le plaisir de donner une leçon d'histoire au chef du cabinet, en lui apprenant que l'amnistie de 1594 n'était venue qu'après nombre d'exécutions et d'exils. C'était vrai. Si le cœur des Bourbons a toujours été facile aux séductions féminines, il a su rarement s'ouvrir aux inspirations de la clémence; Louis XVIII ne démentait pas sa race.

amnistie, en effet, que cette loi de 1816, qui ne profitait des personnes frappées par l'ordonnance rendue six ravant, et se bornait à ne pas augmenter le nombre des Encore ne fut-elle pas loyalement exécutée sur ce dernier article ordonnait la continuation des poursuites entamées romulgation de la loi. Dans le court intervalle entre le Chambre et la promulgation, le duc de Feltre, ministre re, expédia, par le télégraphe, ordre aux parquets mili-mmencer des poursuites contre des personnes qu'il dési-mmandant de faire au moins entendre un témoin.

## CHAPITRE V

funéraires. — Condamnations, exils, destitutions. — Débats légis-tations ministérielles. — Mariage du duc de Berry. — La con-

NUMENTS FUNÉRAIRES. — Le jour même où la Chambre livrait, sans phrases, tant de Français à la mort, à la on. elle adoptait une motion de M. de Sosthènes de aucauld, érigeant le 21 janvier en un jour de deuil na-décidant qu'un monument expiatoire serait élevé à . M. de Chateaubriand, dans une déclamation biblique, e même honneur pour Louis XVII; M. de Lally-Tollendal, dame Élisabeth; M. de Mortemart, pour Marie-Antoi-lques jours après, à la Chambre des députés, M. Hyde le y ajouta le duc d'Enghien. Tous ces monuments furent

lonnance royale du 19 janvier 1816 réunit les monuments VI, de Marie-Antoinette et de madame Élisabeth en un seul, e expiatoire, dont la construction fut prescrite sur l'em-t de l'ancien cimetière de la Madeleine. Cet édifice, achevé t en 1826, a été épargné par trois révolutions faites contre chie.

: d'Enghien on éleva, dans la Sainte-Chapelle du château nes, un tombeau, relégué aujourd'hui dans une dépen-cet édifice.

à Louis XVII, on ne s'en occupa point.

ONDAMNATIONS, EXILS, DESTITUTIONS. — La loi sur la liberté elle, la loi sur les actes séditieux, la *loi sur les cours* pré-

vôtales, enfin, la loi d'amnistie, étaient autant d'armes ter
dont la réaction royaliste ne se faisait pas faute d'user et d'ab
Une circulaire de M. Decazes, du 26 mars 1816, ayant pour
de définir les mots *ennemis de l'État*, donnait des indicatio
laissaient aux préfets la latitude la plus arbitraire. Aussi da
premiers mois de 1816, les prisons de toute sorte regorgeai
prisonniers arrêtés sous tout prétexte ou même sans nul pré
Conseils de guerre, cours prévôtales, cours d'assises, y faisaie
vides bientôt remplis. Pour se débarrasser du trop plein, le
fets, usant de leur pouvoir discrétionnaire, exilaient les
tenus à de grandes distances de la ville où ils avaient le
mille et leurs intérêts, par exemple, de Rennes à Marseil
Bayonne, à Bordeaux, etc. Ces exils à l'intérieur entraînaie
ruines nombreuses, des séparations déchirantes, qui frap
à tous les étages de la société, aussi bien des gens opulent
médecins, des avocats, des avoués, des industriels que d'a
soldats et des ouvriers.

Simultanément, et sur toute l'étendue du territoire, on proc
de la plus large façon, à cette *épuration* des fonctionnaires
réclamée par les gens de cour, par les royalistes des deux C
bres et de la presse. La destitution s'attaquait à tous les éch
de la hiérarchie administrative : généraux, préfets, receveur
néraux, percepteurs, maires, conseillers municipaux, adjoints,
servants, instituteurs primaires, gardes champêtres, facteurs
poste, tout était fauché. A Paris, le préfet de police ne déda
pas d'obliger une entreprise de messageries à renvoyer quatr
ducteurs de diligences. Tous, selon la formule consacrée en
cas, étaient des ennemis de l'État et de la société.

Le 5 mars, comparaissent devant un conseil de guerre, à l
l'amiral Linois, gouverneur, et le colonel Boyer de Paireleau,
mandant en second de la Guadeloupe, accusés de haute tra
envers le roi. Le premier avait essayé de conserver l'île aux B
bons, le second y avait arboré le drapeau tricolore, au mois d
1815. Après cinq jours de débats, l'amiral fut acquitté, le co
condamné à mort.

Le 22, ce fut le général Debelle, qui s'était opposé à la m
du duc d'Angoulême ; le 24, il est condamné à mort.

Le 18 mars, le conseil de guerre de Rennes jugeait le gé
Travot, accusé de révolte contre *l'autorité légitime*. Il avait, au
*de mai* 1815, été chargé de comprimer les tentatives insurre

art active au procès des frères Faucher, et était venu de à Rennes avec le général Vioménil, ancien émigré, qui changer le commandement de la Gironde pour celui d'Ille-. Un avocat de Rennes qui, sur la prière de la famille et de Travot, avait osé s'adresser à Vioménil pour avoir copie du prisonnier, fut, par ordre de ce général, exilé à Aussitôt trois autres avocats de Rennes, MM. Courtpont, t Lesueur, rédigèrent un mémoire, que signèrent avec eux leurs confrères, parmi lesquels les professeurs Toullier et s trois défenseurs essayèrent, sans succès, de récuser le anuel.

fut condamné à mort. L'accusation lui reprocha surtout ation, la clémence, dont il avait fait preuve deux fois en Le 22 mars, à la requête de Canuel, MM. Courtpont, Ber-Lesueur furent arrêtés à cause de leur *consultation*, d'*ob-s* et d'un *précis*, publiés au sujet du *nommé Travot*, propres l'esprit public et injurieux à la justice. Les deux derniers is en liberté; le premier, M. Courtpont, passa en jugement e *huit points* qui figuraient à la fin d'une phrase du *précis* lui. Il fut acquitté; mais il était, en même temps, inspec-adémie : il fut destitué.

ril, Drouot passa à Paris en conseil de guerre. Il se défendit t que, resté au service de Napoléon reconnu souverain de be, il avait dû obéir aux ordres de son souverain. Il fut

envoyé pour sommer le général de rendre la place de Con
commandait. Acquitté sur le chef du meurtre, Bonnaire
l'unanimité, déclaré coupable de n'avoir pas réprimé le n

Le conseil, tout en reconnaissant que le fait imputé au
n'était prévu par aucune loi pénale, civile ou militaire,
damna à la déportation et à la dégradation de la Légion
neur.

Mielton, déclaré coupable de meurtre, fut condamné à
fusillé le 29. Le même jour, Bonnaire fut dégradé publiqu
la place Vendôme.

Le 15 juillet, Mouton-Duvernet est condamné à mort par
seil de Lyon, et fusillé le 26. Le lendemain, des dam
naises allèrent, en grande toilette, danser sur le lieu d
plice; des royalistes fêtèrent l'exécution par un banquet
servi un foie de *mouton* que les convives percèrent de le
teaux.

Le 17 mai, à Paris, le général Gruyer avait été condamné
la peine fut commuée en vingt ans de détention. Il mo
prison.

D'autres condamnations capitales furent prononcées, mais
tumace, contre les généraux : Lefebvre-Desnouettes (11 mai)
(16 mai); Gilly (25 juin); Drouet d'Erlon (10 août); Lallema
(20 août); Lallemand jeune (21 août); Clausel (11 septe
Brayer (18 septembre); Ameilh (15 novembre).

Les vengeances royalistes n'atteignaient pas seulement
sonnes, elles s'en prirent aussi aux choses. On proscrivait,
truisait tous les insignes, emblèmes, objets quelconques
rappeler la Révolution ou l'Empire. Les aigles disparaiss
pont d'Iéna, le chiffre de Napoléon était, dans les parties du
construites sous son règne, remplacé par celui de Louis X
préfet de la Côte-d'Or célébra le 21 janvier 1816, en faisant
dans son département, tout ce qu'il y restait d'arbres de la
à Orléans, en présence de tous les fonctionnaires, y compris
gistrats de la cour royale en *robes rouges*, le préfet faisait
sur la place du Martroi, par la main du bourreau, le port
pied de Napoléon, qui était à l'hôtel de ville, des bustes,
bleaux, des gravures de l'époque impériale; et tout ce mon
ciel dansait autour du bûcher en chantant : *On va leur p*
*flanc.*

*L'Institut* subit une épuration. On en élimina non-seulem

les richesses. En 1816, une ordonnance royale prescrivit
placer par une École de beaux-arts, dont l'ouverture fut
15 octobre. Mais la première pierre n'en fut posée
20.

avril 1816, fut licenciée l'École polytechnique.

rt même ne fut pas respectée et Saint-Denis vit une nouvelle
de sépulture. Le fils aîné de Louis Bonaparte, roi de Hol-
ui avait été enterré dans la vieille abbaye, en fut expulsé.
de Saint-Leu-Taverny le recueillit et le fit inhumer dans
e.

villes perdirent le nom de Napoléon qui leur avait été
arce que l'Empire les avait, sinon fondées, du moins agran-
poléonville redevint Pontivy, et Napoléon-Vendée devint
-Vendée. Les établissements, les rues de Paris qui portaient
ominations rappelant les événements ou les hommes de la
ion et de l'Empire, reprirent ou reçurent des appellations
s. Dans des familles même, où beaucoup d'enfants avaient,
aissance, été appelés Napoléon, on n'osa pas conserver ce
scrit; on les appela, par retranchement, Léon.

Débats législatifs. — Pendant tous ces événements, la
e de 1815 poursuivait sa session dans un esprit de domi-
arlementaire et avec des emportements de passion réac-
e qui, tout à la fois, indisposaient contre elle l'opinion pu-

férent qui devait assurer la prépondérance à la grande propriété. La Chambre, malgré les efforts du ministère, convertit le travail de sa commission en une loi qui fut votée le 6 mars. Le 3 avril, elle fut rejetée par la Chambre des pairs.

Le 5 avril, un nouveau projet, ne devant avoir qu'une durée provisoire, fut apporté au Palais-Bourbon. Les mêmes divergences se reproduisirent, la commission refit un contre-projet, que la Chambre adopta le 10 avril, mais que le gouvernement ne se hâta point de soumettre à la Chambre des pairs.

La discussion du budget révéla, sous une autre forme, l'antagonisme de vues entre le parlement et le cabinet. Tandis que celui-ci, pour faire face aux exigences de la situation financière, proposait une augmentation d'impôts sur la propriété foncière et les aliénations de bois de l'État, les grands propriétaires, en majorité dans l'Assemblée, reportaient l'aggravation d'impôts sur les patentes, c'est-à-dire sur le commerce et l'industrie, et refusaient de vendre les bois de l'État. La plus grande partie de ces bois provenait des biens du clergé et la majorité se réservait de les lui restituer.

La Chambre se montra, d'ailleurs, soucieuse des intérêts du Trésor et jalouse de réaliser le plus possible d'économies; elle soumit toutes les dépenses à un contrôle rigoureux et posa des règles sévères dont une partie subsiste encore aujourd'hui. Sur un point cependant, la nécessité l'obligea à une mesure regrettable. Il avait fallu augmenter le taux de tous les cautionnements. Pour indemniser de cette mesure une catégorie de cautionnés qui ne recevaient de l'État aucun traitement, ceux qu'on appelle *officiers ministériels* (notaires, avoués, greffiers, huissiers, agents de change), la loi de finances les autorisa à présenter leurs successeurs. Par ce moyen détourné se trouva rétablie la *vénalité des offices*, tant attaquée sous l'ancien régime et que la Révolution avait abolie.

Prenant hardiment l'initiative sur des questions dont elle savait bien que le ministère ne la saisirait pas, la Chambre n'hésita pas à voter des résolutions pour l'augmentation des traitements ecclésiastiques, la reconstitution des biens du clergé et des propriétés de main morte, l'abolition du divorce, la remise au clergé de la direction de l'instruction publique, la substitution du gibet à la guillotine, etc. C'est à l'occasion de la présentation au roi d'une de ces résolutions (qui n'avaient pas le caractère de lois), que Louis XVIII, à qui toutes ne répugnaient pas, dit : « Une pareille Chambre semblait *introuvable*. » Ce mot, qui était un éloge dans la bouche du

fut repris par le public comme une épigramme et est resté attaché comme une réprobation, à la mémoire de la Chambre de 1815. Après le vote du budget, qui eut lieu le 17 avril au Palais-Bourbon et le 27 au Luxembourg, une ordonnance royale du 29 déclara close la session de 1815 et fixa au 1er octobre l'ouverture de la session de 1816.

§ IV. Mutations ministérielles. — Aussitôt après la séparation des Chambres, le duc de Richelieu s'empressa de se débarrasser de deux de ses collègues. M. de Vaublanc, ministre de l'intérieur, inepte et gênant, imbu des passions de la majorité, et qui, en plus d'une occasion, avait compromis le cabinet, et Barbé-Marbois, garde des sceaux, médiocrité inutile. Le ministère de l'intérieur fut donné à M. Lainé, président de la Chambre des députés; M. Dambray devint garde des sceaux par intérim. Avec Barbé-Marbois, qui reprit la présidence de la Cour des comptes, se retira son secrétaire général, l'ancien secrétaire de l'abbé de Montesquiou, M. Guizot. Ce fonctionnaire avait pris une large part aux mesures réactionnaires du ministère de la justice, son zèle était irréprochable, mais il avait une tache ineffaçable, impardonnable en ce temps-là : il était protestant (6 mai).

§ V. Conspirations. — En inquiétant toutes les existences, en empêchant toutes les manifestations publiques d'opinions et de sentiments, la *Terreur blanche*, qui dura depuis le mois de juillet 1815 jusqu'à la fin de 1816, devait, comme c'est le propre de toute terreur, produire la propagande occulte des haines et le concert souterrain, c'est-à-dire des conspirations en vue de mettre fin aux persécutions. Le récent et prodigieux succès de l'aventure du 20 mars semblait, d'ailleurs, promettre une victoire facile et sûre aux rêveurs qui bâtissent des conspirations en France. Il n'est donc pas étonnant qu'il en ait été formé en 1816 : c'est le contraire qui serait surprenant.

Le ministère remanié était à peine constitué que, dans la soirée du 6 mai, une dépêche expédiée de Grenoble par le général Donnadieu, commandant la division militaire de Grenoble, vint le bouleverser; elle disait : « *Vive le roi !* Monseigneur : les cadavres de ses ennemis couvrent les chemins à une lieue à l'entour de Grenoble. Je n'ai que le temps de dire à Votre Excellence, que les troupes de Sa Majesté se sont couvertes de gloire. A minuit, les montagnes étaient éclairées par les feux de la rébellion dans toute la province. La ville a été attaquée sur tous les *points à la fois*. Des prisonniers

arrivent à chaque instant. Déjà, plus de soixante sont en notre pouvoir. Un bien plus grand nombre est attendu. La Cour prévôtale va en faire prompte et sévère justice... Toutes les autorités civiles et militaires ont fait leur devoir. On évalue le nombre des brigands qui ont attaqué la ville à quatre mille... »

C'est en ces termes, mensongèrement pompeux, que le général Donnadieu annonçait le coup de main tenté contre Grenoble, le 5 mai, par Paul Didier, ancien avocat, esprit inquiet et mal réglé, à la tête de quatre à cinq cents anciens militaires et paysans, qu'il avait entraînés, les uns au nom de Napoléon II, les autres en parlant du duc d'Orléans, tous en leur promettant le concours de l'Autriche. Cette entreprise insensée avait été dénoncée aux autorités de Grenoble, qui étaient en mesure de la faire échouer quand Didier et les siens se présentèrent. Une seule décharge suffit à les mettre en déroute, laissant derrière eux six cadavres.

Sans attendre une seconde dépêche, le ministère expédia ordre au général Donnadieu de mettre le département de l'Isère en état de siége, et aux préfets des départements voisins de comprimer la révolte avec la plus grande énergie. Les jours suivants arrivent de nouvelles dépêches, à peu près aussi alarmantes. Le 11, le gouvernement apprend que la Cour prévôtale et le conseil de guerre, agissant en vertu de l'état de siége, ont déjà condamné à mort 21 individus, dont 14 ont été immédiatement exécutés; qu'il a été sursis à l'exécution de deux parce qu'on en attend des révélations et que six autres sont recommandés par leurs juges à la grâce royale. Le 12, le ministère expédie l'ordre de mort pour tous les condamnés, ordre qui fut aussitôt exécuté. Il y avait parmi les condamnés un adolescent de seize ans.

De sa propre autorité, le général prescrivait les mesures les plus sanguinaires. Une véritable chasse aux paysans était organisée dans les montagnes voisines. « Tout habitant dans la maison duquel sera trouvé un insurgé, ou qui, l'ayant recelé sciemment, ne l'aura pas dénoncé, sera condamné à mort; sa maison sera rasée... Tout habitant chez qui on aura trouvé des armes de guerre ou de chasse, sera livré à la commission militaire et sa maison sera rasée. »

Il fallut que le ministre de la guerre écrivît sévèrement au général pour lui rappeler que l'état de siége n'abroge pas les lois et lui prescrire de révoquer ses ordres sauvages.

Trois autres condamnations capitales, prononcées par la Cour *prévôtale, avaient* aussi été suivies de deux exécutions.

Didier réussit, pendant près d'un mois, à se soustraire aux recherches de la police et à passer en Savoie. Dénoncé par un montagnard à qui il avait demandé l'hospitalité, arrêté par la gendarmerie piémontaise, remis aux autorités françaises, il fut ramené à Grenoble, condamné à mort par la Cour d'assises et exécuté le 10 juin. Il fut la vingt-cinquième victime livrée à la mort.

On a cru longtemps que la conspiration de Didier avait eu pour but de faire passer le trône de Louis XVIII au duc d'Orléans. Rien n'a, depuis, justifié cette supposition; rien non plus n'a fait connaître les véritables motifs de Didier.

Tandis qu'une aussi sanglante répression, répondant à une attaque aussi peu redoutable, épouvantait le Dauphiné, un autre procès, dont les suites devaient être non moins terribles, s'instruisait à Paris.

*Le Moniteur* du 11 mai avait annoncé la découverte d'un complot « dont le but était l'anarchie, le brigandage et le retour de l'exécrable régime de 1793. » La feuille officielle ajoutait que les conspirateurs étaient, pour la plupart, *de la dernière classe du peuple*, n'ayant *aucun moyen d'exécution*, bien convaincus de *leur nullité*, dont la police surveillait tous les mouvements, n'avait jamais perdu la trace, et que leur complot, dont elle *avait constamment tenu les fils*, n'avait jamais donné la *moindre alarme* au gouvernement.

Un complot si peu dangereux n'en amena pas moins devant la Cour d'assises vingt accusés, dont les principaux étaient Plaignier, ouvrier cambreur, Carbonneau, écrivain public et Tolleron, ciseleur.

Les débats ne firent ressortir contre eux d'autre projet que celui de former entre les patriotes une sorte d'association dont les affiliés se prêteraient réciproquement assistance en cas de troubles politiques. Une carte grossière devait servir de signe de reconnaissance aux affiliés. Des distributions en avaient été faites, sans grand mystère, dans des réunions chez un marchand de vins, cour de la Sainte-Chapelle. A une de ces réunions, il avait été question d'un projet pour faire sauter les Tuileries; mais ce propos, repoussé par tout l'auditoire, avait été tenu par un individu appartenant à la police, nommé Scheltein, que l'on ne sut ou ne voulut pas retrouver, malgré les instances des accusés, malgré l'ordre formel donné par le président des assises.

Ouverts le 27 juin, les débats se prolongèrent jusqu'au 6 juillet. D'après la déclaration du jury, Plaignier, *Carbonneau* et Tolleron

[redacted]



furent condamnés à la peine des parricides; huit autres accusés, dont une jeune femme, à la déportation; huit, de dix à six ans de détention et au carcan ; un à cinq ans de prison.

Le 27 juillet, Plaignier, Carbonneau et Tolleron furent conduits à l'échafaud pieds nus, une chemise blanche sur leurs habits, la tête couverte d'un voile noir; chacun d'eux eut le poing coupé avant d'être décapité.

Le 31, les condamnés au carcan subirent leur peine sur la place du Palais de justice; il y avait parmi eux un chef de bataillon en demi-solde, M. Descubes de Lascaux, et un membre de la Chambre des représentants des Cent Jours, M. Gonneau.

*Les Patriotes de* 1816 (c'est le nom historique de cette conspiration, inhumés à l'ancien cimetière de la Charité, aujourd'hui compris dans celui du Montparnasse, partagent une même et modeste tombe avec les quatre sergents de la Rochelle.

§ VI. Mariage du duc de Berry. — Pendant la durée de ce procès, la cour célébrait par des fêtes le mariage du duc de Berry, fils cadet du comte d'Artois, qui avait épousé, le 19 juin, la princesse Caroline de Naples, fille du roi des Deux-Siciles Ferdinand, par l'ordre duquel Murat avait été fusillé, le 13 octobre 1815, pour avoir essayé un retour du 20 mars.

§ VII. La Congrégation. — On parlait déjà beaucoup de la *Congrégation*, sorte d'association mystérieuse et un peu mystique, destinée à devenir presque un pouvoir politique. Originairement, ce ne fut qu'un groupe de catholiques qui, au temps où l'exercice public du catholicisme n'était pas sans danger, se réunissaient en secret pour en voir célébrer les offices dans une salle du séminaire des Missions étrangères, rue du Bac. Le cercle s'étendit un peu, et ceux qui le composaient se rendirent, entre eux, les services que comportaient les circonstances. La réunion passa bientôt sous la direction d'un jésuite qui, obéissant aux statuts de son ordre, en forma une *congrégation*, c'est-à-dire une association de gens n'appartenant pas à la Compagnie, mais en professant et en propageant la doctrine, et surtout la servant ; c'est ce qu'on appelle aussi *jésuites de robe courte*. Le retour des Bourbons aida au développement de cette association, qui ne tarda pas à compter parmi ses affiliés des gens de cour, le comte d'Artois, le roi lui-même, puis des fonctionnaires de tout ordre, des membres des deux Chambres et à acquérir ainsi une certaine influence politique. Elle eut naturellement pour auxiliaire *le clergé*, dont elle entreprit de faire triompher les intérêts dans les

ssions eussent la faculté de sortir des églises et de par-
rues de Paris. Le roi donna tort au ministre et les habi-
ent tenus de tendre et décorer les façades des maisons sur
e des processions.

nfluence de la Congrégation et des cléricaux ou, comme
alors, du *parti prêtre*, fut une des principales causes de
larité de la Restauration.

un embarras pour le gouvernement lui-même, qui se voyait
quand il voulait marcher dans le sens de l'opinion publique
tait menacé d'être débordé s'il inclinait à faire quelques
ons à des hommes qui exagéraient son propre principe,
c lesquels, après tout, il était en communauté de vues sur
de points.

## CHAPITRE VI

**ce du 5 septembre. — Élections. — Loi électorale. — Liberté indi-
, Journaux. — Budget. — Occupation étrangère. — Agitations inté-
disette. — Élections partielles.**

DONNANCE DU 5 SEPTEMBRE. — Les étrangers suivaient avec une
inquiète cette lutte entre le sentiment général de la nation
upe d'hommes qui, en minorité dans le pays mais en majo-
les Chambres, prétendaient imposer leurs idées à la France

au moins des avis qu'ils pouvaient, d'ailleurs, se croire au
donner par la part qu'ils avaient eue au rétablissement d
bons. Ils appelèrent l'attention du roi sur les dangers où l'
l'emportement des royalistes trop zélés.

Un des membres du cabinet, M. Decazes, voyait nette
péril; il voyait aussi le moyen de le conjurer : c'était la dis
de la Chambre et l'appel à de nouvelles élections ; il y éta
son compte, très-décidé et attendait le moment favorable p
tenir du roi cette mesure extrême. Le duc de Richelieu y é
à fait opposé. Cependant, voyant approcher l'époque de la
des Chambres, connaissant les projets de réaction à outra
préparaient, sans mystère, les ultras, il finit par se ranger
de M. Decazes et y amener ses autres collègues. Il fallait vai
répugnances du roi; on y parvint à l'aide du duc de Welling
eut une conférence avec lui, et de l'empereur Alexandre, q
à Louis XVIII. Voyant l'initiative de son autorité menacée
tendances envahissantes de la majorité, le roi signa la célè
donnance du 5 septembre, qui fut un véritable coup d'État,
coup d'État pacifique et constitutionnel; la prérogative ro
mina la prérogative parlementaire, mais, par une rare ex
ce fut au profit de la liberté.

Rappelant, dans le préambule, ce qu'il avait dit lors de
ture des Chambres « qu'à côté de l'avantage d'améliorer, il y
ger d'innover, » le roi déclarait vouloir conserver intacte l
constitutionnelle et, en conséquence, réduire le nombre des
au chiffre fixé par la Charte. Cette réduction ne pouvant
légalement que par les Chambres, de nouvelles élections
convoquées pour former une Chambre des députés.

L'ordonnance portait : « Aucun des articles de la Charte
revisé. La Chambre des députés est dissoute. Les colléges él
d'arrondissement se réuniront le 25 septembre, les collége
partement le 4 octobre. La session s'ouvrira le 4 novembre

L'acte d'autorité royale fut accueilli comme un immense l
et c'en était bien réellement un, car en déclarant qu'aucu
de la Charte ne serait revisé, le roi faisait tomber tous les
de retour à l'ancien régime si hautement proclamés par les r
radicaux ; il rassurait tous les intérêts alarmés et inaugu
ère de liberté relative, fort appréciée à la suite des violen
on venait d'avoir le spectacle. Aussi la joie publique fut-elle
*comme* elle l'est toujours en France pour une œuvre coura

libérale. M. Royer-Collard ne l'exagérait pas lorsqu'il disait que le ministre auteur d'une pareille ordonnance *méritait des statues.* C'eût été un honneur prématuré. M. Decazes a certainement bien mérité de la patrie en provoquant l'acte du 5 septembre; mais il n'avait pas l'étoffe d'un grand homme d'État et il prouva trop tôt qu'il n'était pas du bois dont se font les Richelieu. Peut-être, avec plus de ténacité et de persévérance, eût-il fait durer la monarchie constitutionnelle jusqu'au jour où elle aurait paisiblement abouti à la République, sans passer par les secousses de trois révolutions et les désastres d'une nouvelle invasion; il aurait conquis une gloire éternelle, tandis qu'il n'a eu que l'honneur d'une seule journée.

La joie publique n'eut d'égale que la fureur des royalistes. Ce fut une explosion de rage : M. Decazes était un traître ! Louis XVIII un jacobin, un révolutionnaire ! Les journaux du parti, condamnés au silence par la censure de M. Villemain, semblaient étrangers au mouvement général. Mais ce qu'il ne leur était pas permis de dire éclata avec bien plus de retentissement dans la brochure de Chateaubriand : *la Monarchie selon la Charte.* L'auteur l'avait composée et fait imprimer avant l'Ordonnance du 5; il y faisait l'apologie de toutes les violences de la majorité et demandait que toutes les premières places de l'État fussent confiées aux *véritables* amis de la monarchie. Il se contentait de sept par département : « un évêque, un commandant, un préfet, un procureur du roi, un président de la Cour prévôtale, un commandant de gendarmerie et un commandant des gardes nationales. » *Le Censeur* lui fit remarquer qu'il en oubliait un huitième, « le bourreau. »

La brochure allait être mise en vente quand parut l'Ordonnance. Chateaubriand en arrêta la publication et y ajouta un *post scriptum* où, en termes des plus violents, il présentait l'acte du 5 septembre comme une œuvre révolutionnaire, accomplie pour donner satisfaction aux passions révolutionnaires et arrachée au roi par des ministres révolutionnaires. Ce mot avait encore la vertu d'épouvanter les imaginations faibles. Le ministère, redoutant l'effet de la brochure, la fit saisir. Ce fut, comme toujours, le moyen assuré de lui donner plus d'importance : tout le monde voulut la lire et la lut. Pour punir l'auteur, le ministère lui fit retirer le titre de *ministre d'État*, mais lui laissa le traitement (12,000 fr.) attaché à ce titre.

§ II. Élections. Session de 1816-1817. — Les élections eurent lieu aux époques fixées. Sur 259 députés, 168 avaient fait partie de la Chambre précédente, dont cent environ dans *la majorité*; c'était

[redacted]



donc soixante voix sur lesquelles le ministère pouvait compter ave sécurité.

Le roi ouvrit la session, le 4 novembre, par un discours où il re commandait de s'attacher à la Charte « qui garantit à tous une sag liberté et à chacun la paisible jouissance de ses droits, de son état de ses biens. Je ne souffrirai jamais, disait-il, qu'il soit porté at teinte à cette base fondamentale; mon Ordonnance du 5 septembr le dit assez...

« Enfin, messieurs, que les haines cessent; que les enfants d'un même patrie, et j'ose ajouter d'un même père, soient vraiment u peuple de frères,... et que mon peuple soit bien assuré de son inébranlable fermeté pour réprimer les attentats de la malveillanc et pour contenir les écarts d'un zèle trop ardent. »

Les deux Chambres répondirent par des adresses qui ne firent que paraphraser le discours royal.

Ce fut le dernier événement de cette funeste année 1816 que le passions humaines n'ont pas seules tristement marquée. La natur y ajouta des calamités physiques : des pluies torrentielles, des inon dations détruisirent une partie des récoltes.

§ III. Loi électorale. — L'ordonnance du 5 septembre était l point commun autour duquel se rencontraient les opinions con traires, non pour s'y unir, mais pour se combattre, les unes l'at taquant, les autres en prenant la défense. Elles essayèrent leur forces dans le choix des candidats pour les fonctions du bureau d la Chambre. Les ultra-royalistes n'obtinrent pas plus de 75 à 80 voix Cette proportion se retrouva dans la discussion de quelques inci dents qui suivirent. Les royalistes n'en furent que plus exaspérés Certains de n'avoir pas la majorité dans la Chambre, ils tendiren tous leurs efforts soit pour renverser le ministère, soit pour lui fair le plus de mal possible. Par un renversement de rôles qu'explique sans peut-être le justifier, la tactique parlementaire, on vit ce hommes qui, en 1816, livraient sans scrupule au pouvoir la vie l'honneur, la liberté, la fortune des citoyens, attaquer en 1817 le moindres dispositions qui, dans les nouvelles lois présentées, attei gnaient la liberté et donnaient trop de latitude à l'autorité

Le premier choc et le plus important eut lieu à propos du proje de loi électorale que le gouvernement déposa le 28 novembre.

La portée de la loi était nécessairement circonscrite par les ar ticles 38 et 40 de la Charte conférant le droit d'éligibilité aux cen*sitaires* de 1,000 fr., appelant les censitaires de 300 fr. à concouri

lection, fixant le nombre et l'âge des députés ainsi que le mode renouvellement de la Chambre. L'idée du suffrage universel n'était pas encore entrée dans la circulation publique; la question quotité du cens et la question d'âge étaient hors du débat; mais, restait à déterminer deux points importants : la composition des collèges électoraux et la question de l'élection directe ou à deux degrés; en réalité, les deux questions n'en formaient qu'une seule. Le projet ministériel les résolvait par l'article 7, portant : « Il n'y a dans chaque département *qu'un seul* collége électoral; il est composé de tous les électeurs du département, dont il nomme *directement* les députés à la Chambre. » L'article 4 supprimait la faculté de voter dans deux départements; il atteignait les propriétaires fonciers qui possédaient dans plusieurs départements.

Sur le mode d'élection, l'exposé des motifs (auquel avaient travaillé M. Lainé, M. Royer-Collard et M. Guizot) démontrait que : « l'élection directe crée entre les électeurs et les députés des rapports immédiats qui donnent aux premiers plus de confiance dans leurs mandataires, aux seconds plus d'autorité dans l'exercice de leurs fonctions. Il y a là une responsabilité morale et réciproque qu'il faut autant que possible fortifier et étendre; or, on l'affaiblit et on la diminue quand on charge simplement les électeurs d'élire dans leur sein d'autres électeurs qui nomment eux-mêmes les députés. » L'exposé appliquait le même raisonnement à la division des électeurs du département en plusieurs colléges électoraux; puis, passant des principes aux faits et considérant le résultat probable des élections : « Il est évident, disait-il, que la réunion de tous les électeurs d'un département pour la nomination de tous les députés tend à élever les élections, à les soustraire à l'esprit des petites localités et à diriger les choix vers les hommes les plus connus, les plus considérés, dans toute l'étendue du département, par leur fortune, leurs vertus et leurs lumières. L'intrigue et la médiocrité peuvent réussir dans un cercle étroit; mais, à mesure que le cercle s'étend, il faut que l'homme s'élève pour attirer les regards et les suffrages. » Les hommes, même réunis en grand nombre, ne deviennent pas inaccessibles aux intrigues de la médiocrité; c'est là un accident inséparable des faiblesses humaines. La conception de l'élection, formulée dans l'exposé des motifs de la loi de 1817 n'en reste pas moins digne de demeurer présente à l'esprit des législateurs, car elle tend à élever le rôle, et, par conséquent, le caractère des électeurs en même temps que celui des mandataires.

[redacted]



L'élection se faisait au scrutin de liste.

Par une singulière contradiction, la loi, qui cherchait la sincérité de l'élection, contenait une disposition bien propre à altérer cette sincérité, dans son article 10, conférant au roi la nomination des présidents des collèges électoraux, et à ces présidents la nomination des autres membres du bureau, sous la seule condition de choisir les scrutateurs parmi les électeurs les plus âgés, et le secrétaire parmi les plus jeunes. Le scrutin devant rester ouvert pendant dix jours, cet article laissait la voie libre à bien des fraudes possibles.

L'exposé des motifs évaluait à 140,000 au plus le nombre des électeurs dont le projet de loi allait doter la France. Si loin qu'on fût alors de vouloir attribuer à tous les citoyens le droit de suffrage, le gouvernement sentait bien que c'était là une insuffisante satisfaction donnée aux tendances de l'esprit public. Aussi, en terminant l'exposé, ajoutait-il : « Quelques esprits éprouveront des regrets de ne pas voir concourir un plus grand nombre de Français à l'élection de ceux qui, chargés de porter auprès du trône l'expression des vœux et des besoins publics, sont appelés à concourir à la législation. Mais, outre que le nombre des électeurs n'est pas très-circonscrit par la condition de payer 300 francs, il est une autre espèce de droits politiques auxquels les communes sont attachées, et qu'elles auront la liberté d'exercer. Une loi vous sera proposée pour régler le mode d'élection partielle et successive des conseils municipaux, des conseils d'arrondissement, des conseils généraux, qui remplissent, dans les départements, quelque chose des fonctions qui vous sont attribuées auprès de Sa Majesté »

C'est un louable programme que se traçait là le ministère; il n'eut pas la force de l'accomplir, et la Restauration périt sans y avoir touché.

Le rapport sur ce projet de loi fut présenté par M. Bourdeau dans la séance du 19 décembre; il concluait à l'adoption, sauf quelques modifications de détail. La discussion fut fixée au 26.

Dans l'intervalle, le gouvernement avait présenté (7 décembre) des projets de lois relatifs : 1° à la liberté individuelle; 2° aux journaux.

Dans le même temps, les deux Chambres avaient adopté un projet de loi concédant aux établissements ecclésiastiques la faculté de recevoir des donations et d'acquérir des propriétés immobilières. C'était ressusciter les biens de *main morte*.

tandis que la loi nouvelle, appelant à la vie politique ce que ...mmerait aujourd'hui de « nouvelles couches sociales », faisait ..., dans les élections, l'influence démocratique, selon la me... ce temps.

...le monde le comprenait bien ainsi, et les royalistes ne s'y ...ent pas. Leurs écrivains attaquaient violemment le projet ...oit par des invectives virulentes, soit par des plaisanteries ... moins spirituelles. Benjamin Constant, au contraire, dé... avec éloquence l'œuvre officielle.

...tte ne fut pas moins ardente à la tribune. Un des orateurs ...roite, M. de Villèle, disait : « Dans toutes les combinaisons ...s, les citoyens les moins imposés sont les plus nombreux. ... on décide que tous les contribuables payant 300 francs ... direct nommeront directement les députés, c'est comme si ...cidait que la nomination sera faite par les contribuables ... de 300 à 500 francs d'impôt, c'est-à-dire par ceux des ci... désignés qui offrent le moins de garantie. » M. de Villèle ...voulu ou que les plus fortement imposés fussent seuls élec... ou que, tout au plus, les petits propriétaires nommassent les ...rs chargés d'élire les députés.

...e la Bourdonnaye, illustré par les *catégories* de 1816, con... ...ue cent mille électeurs pussent être considérés comme la ...entation du peuple. Puis, au lieu de conclure logiquement à ...sion du droit électoral, il montra « des rassemblements im-

« Évitons, s'écriait un M. Josse-Beauvoir, que les élections tombent aux mains des plus petits propriétaires, de ces gens qui, n'ayant pas une fortune faite, ont une fortune à faire !.., »

M. Corbière ne fut pas moins explicite : « Oui, par ce projet, les classes supérieures, sacrifiées aux classes inférieures, seront privées de toute influence dans les élections. »

M. de Bonald alla plus loin encore : « Si, par des lois nées des habitudes révolutionnaires, en appelant les petits et les moyens propriétaires, vous excluez de fait les chefs de la propriété, *c'en est fait de l'ordre social !...* »

La loi fut défendue par MM. Royer-Collard, Lainé, Courvoisier, Beugnot et par M. Cuvier, commissaire du roi.

Les députés libéraux avaient accepté le projet officiel, bien qu'il ne répondant pas à tous leurs désirs. Un d'entre eux, M. Voyer d'Argenson, exposa les raisons de leur conduite à propos de l'article qui donnait aux présidents des colléges, nommés par le roi, le choix des autres membres du bureau. La commission proposait de faire élire, par les 30 électeurs présents à l'ouverture, quatre scrutateurs qui, avec le président, nommeraient le secrétaire. M. Voyer d'Argenson déclara que, si plusieurs députés avaient consenti à faire des sacrifices d'opinion, c'était pour avoir une loi électorale dégagée de toutes les altérations introduites par des sénatus-consultes, des décrets, des ordonnances, des adjonctions et l'intervention des préfets, par l'espoir d'amener plus tard l'extension du droit de suffrage, parce que les citoyens payant 300 francs d'impôt représentent naturellement ceux dont la fortune est inférieure, parce que, enfin, la loi instituait l'élection directe. Puis, démontrant que l'amendement de la commission pouvait être plus illusoire que réel, il proposait de faire nommer les quatre secrétaires à la majorité absolue des électeurs présents, en un tour de scrutin et un de ballottage, ces opérations devant être terminées avant la fin de la deuxième journée, et le dépouillement le matin de la troisième, au plus tard.

Le rapporteur ayant repoussé cet amendement, M. Duvergier de Hauranne en reprit la pensée, et proposa qu'à l'ouverture du collége le président, nommé par le roi, composât un bureau provisoire, et que les quatre scrutateurs et le secrétaire fussent nommés, à la pluralité des voix, par les électeurs, en un seul tour de scrutin de liste, pour les scrutateurs, et individuel, pour le secrétaire.

gnac, de la Ferronnays, de Montmorency, de Fitz-James, de la Trémouille, Chateaubriand, que combattirent MM. Lan- Broglie, de Choiseul, de Larochefoucauld, Boissy d'An- bé-Marbois. Le comte d'Artois siégeait dans l'Assemblée it toute son influence à faire échouer la loi. Il fallut que l intervint de sa personne, appelant auprès de lui les vaient des charges à la cour et les pressant de voter la le 30 janvier, elle fut adoptée par 95 voix contre 77; mulguée le 5 février.

IBERTÉ INDIVIDUELLE. JOURNAUX. — A cette discussion 15 janvier, au Palais-Bourbon, celle de la loi relative à ndividuelle. Le gouvernement demandait que tout indi- nu de complot ou de machination contre la personne du eté de l'État ou les personnes de la famille royale, pût être étenu, en vertu d'un ordre signé du président du conseil tres et du ministre de la police. Quelques précautions étaient illeurs, en faveur des détenus, et la loi nouvelle abrogeait octobre 1815; enfin, elle devait cesser, de plein droit, utoire au 1er janvier 1818.

urement et simplement une de ces lois d'exception que les ients repoussent rarement la tentation de réclamer, quand tances sont favorables aux mesures arbitraires. Toutefois, à la loi du 29 octobre 1815, c'était presque une loi de Aussi fut-elle attaquée avec beaucoup d'ardeur par ceux

[redacted]



qui écoutent plus volontiers la haine que la justice et la

Malgré tout, la loi fut votée, le 16 janvier, par 136 voi tre 92.

Le même spectacle se produisit dans la discussion de la l tive aux journaux, qui commença le 25 janvier. Le texte fort simple. Aucun journal ou écrit périodique ne pouvait, ju 1er janvier 1818, paraître sans en avoir obtenu du roi l'autor

Les royalistes profitaient à peu près seuls du peu de lib presse qui existât alors. Ils se montrèrent fort irrités d'une leur enlevait une de leurs principales armes de combat et, s' vant soudainement que la liberté de la presse était un droit pr ils en revendiquèrent la conservation. Néanmoins, le 29 j 128 voix contre 89 donnèrent au ministère la loi dont il d avoir besoin.

Le 23 janvier, une ordonnance royale avait confié la pré de la Chambre des députés à M. de Serre, en remplacem M. Pasquier, nommé garde des sceaux, le 19.

A la Chambre des pairs, les deux lois furent adoptées : mière, par 116 voix contre 45; la seconde, par 101 voix cont

M. de Chateaubriand défendit d'une manière brillante, au L bourg, la liberté de la presse. Peu de jours après, à l'occasion loi sur la saisie des écrits, M. de Broglie fit une vigoureuse ap de cette même liberté. « Demandez à un Anglais, dit-il, que la garantie des institutions de son pays : il vous répondra hésiter, que c'est la liberté de la presse. Demandez-lui quelle garantie de la liberté de la presse : il vous répondra que presse elle-même... Mais, dira-t-on, vous voulez donc que le circule dans toutes les parties du corps social et attendre sa d tion pour y porter remède? Messieurs, j'admire autant qu'un les belles figures de rhétorique, mais je tâche de n'en pas être En Angleterre, le livre inculpé circule et se vend jusqu'au pro du jugement. Et pourtant l'Angleterre est riche, heureuse, sante, et ce corps social, *si souvent empoisonné*, est le plus le plus vigoureux de tous. »

§ V. Budget. — La passion qui avait présidé à la discussi lois purement politiques se fit jour encore, dans la discussi budget, à propos de la vente de 50,000 hectares de forêts jadis appartenu au clergé. Ceux qui voulaient reconstituer de tes pièces l'ancien régime, et pour qui ce n'était pas assez du *blissement des biens* de mainmorte, vinrent encore crier à la

r laquelle les ministres d'Autriche, d'Angleterre, de Prusse
ssie, notifiaient au gouvernement français qu'à partir du
1817, l'armée étrangère d'occupation serait reduite de
le hommes, et que les charges occasionnées par l'occupa-
ent diminuées en proportion.

ltat était dû à l'exact accomplissement des obligations que
s de 1815 avaient imposées à la France, mais il était dû
grande partie, et la note diplomatique le déclarait expres-
à la confiance inspirée par les sentiments du ministère
et en particulier du duc de Richelieu. Ce ministre avait
des larmes viriles les traités qui faisaient occuper une
territoire français par des troupes étrangères pendant
de ce jour, il mit son ambition à hâter l'affranchissement
sa patrie. C'est pour se donner le temps d'y arriver qu'il
t le parti royaliste et lui faisait parfois des concessions qui
ient à des contradictions. Les membres libéraux de la
élective savaient le but où il tendait, et, reconnaissants
il pouvait et osait faire pour la liberté, ils ne lui contes-
les conditions, parfois pénibles, auxquelles était subor-
n existence. Les lois sur la liberté individuelle, sur les
la loi électorale elle-même, ne réalisaient pas l'idéal des
elles marquaient cependant un progrès sur les lois
s. L'opinion publique les acceptait avec joie ou avec
n, attendant avec espoir des améliorations plus com-

[redacted]



actes et semblait prendre à tâche d'irriter la population et de com promettre le gouvernement.

A Paris, dans les derniers jours de mars, de jeunes officiers de l garde royale et des gardes du corps, voulant faire une manifesta tion contre Arnault, de l'Institut, dont le Théâtre-Français alla jouer la tragédie de *Germanicus*, firent éclater dans la salle un con flit, suivi de rixes violentes qui se prolongèrent dans la rue e jusque dans le jardin des Tuileries pendant quelques jours. I fallut des mesures répressives de discipline militaire pour y mettr fin.

Le zèle emporté de quelques fonctionnaires des parquets judi ciaires multipliait les poursuites contre la presse; non contents d saisir les écrits périodiques, qui seuls, dans le silence forcé de journaux quotidiens, discutaient les actes des pouvoirs, ces fou gueux magistrats ne craignaient pas d'ordonner l'arrestation pré ventive des écrivains. Les tribunaux, animés des mêmes sentiments prononçaient des sentences rigoureuses qui, dépassant toute me sure, indisposaient l'opinion publique contre la justice elle-même

Des causes d'une autre nature entretenaient partout une vi agitation. Les calamités physiques de l'année 1816, venant s'ajou ter aux calamités de l'invasion et de l'occupation étrangère avaient produit, pendant l'hiver, une misère générale qui, a printemps de 1817, devint, en beaucoup de départements, une vé ritable ruine, un fléau terrible. La disette sévissait partout. Les sa crifices faits par l'État, qui achetait des blés à l'étranger, par le villes qui allouaient des fonds pour réduire le prix du pain, par le offrandes de la famille royale et de la bienfaisance publique, attei gnant des chiffres considérables, demeuraient cependant bien au dessous des besoins.

En France, où le zèle maladroit de certains amis ou serviteu du pouvoir tend toujours à attribuer à l'action du gouvernemen jusqu'aux heureuses influences climatériques, il n'est pas étonna que les gens ignorants soient disposés à accuser le gouverneme des calamités physiques et que des malveillants cherchent à ex ploiter cette disposition. Cela arriva en 1817, comme en d'autr temps. Les foules, d'ailleurs, aux moments de disette, sont tou jours portées à croire que la rareté et la cherté des céréales son au moins, aggravées par l'accaparement, et alors, elles n'hésite pas à faire elles-mêmes justice de ces prétendus spéculateurs su *la famine*. Sur plusieurs points, les marchés furent envahis, l

s l'intérêt de leur ambition, amenèrent des exécutions aux environs de Lyon.
on militaire dont cette ville est le siége, était alors com- r le général Canuel, le même qui avait joué un si triste e procès du général Travot. Les lauriers récoltés à Gre- e général Donnadieu, lors de l'affaire Didier, excitaient M. Canuel, encore dépourvu de toute distinction honori- uis six mois, secondé par le maire de Lyon, qui avait à er une proclamation bonapartiste de 1815, ce général , dans la ville et les environs, des perquisitions fondées uverte de prétendus complots signalés par de bas agents qui les édifiaient sur des propos sans consistance quand nventaient pas de toute pièce.
de juin 1817, le général Canuel répand le bruit à Lyon aris qu'un formidable soulèvement vient d'éclater autour u du Rhône, dans toutes les campagnes dont les habi- hent en armes sur Lyon qu'ils veulent piller et brûler.
, dans un petit nombre de villages des alentours de Lyon, s uns des autres, le tocsin avait sonné et des rassemble- aient formés qui, le jour venu, s'étaient dispersés d'eux- it parce que les chefs attendus ne s'étaient pas présentés, ue de quelques gendarmes ou soldats. Le soulèvement sans qu'un seul coup de fusil eût été tiré.

[redacted]



la vérité ne tarda pas à se faire jour auprès du gouvernement q
pour être complétement édifié, envoya à Lyon le maréchal Marm
avec le titre de lieutenant général du roi, et des pouvoirs ext
ordinaires. Le maréchal parvint, non sans peine, à connaître le
ritable état des choses, mit fin aux poursuites judiciaires et fit
gouvernement un rapport par suite duquel le général Canuel f
non pas destitué, mais appelé à d'autres fonctions.

L'opinion publique ne trouva pas suffisante cette peine infligé
un homme, d'ailleurs peu recommandable, qui venait de faire to
ber les têtes de tant de malheureux. Mais M. Canuel appartenai
la coterie du comte d'Artois et le ministère craignait de trop m
contenter ce prince; il entrait alors dans cette politique équivoq
qui tendait à ménager toutes les influences et que l'on comme
çait à appeler le système de *bascule* : le plus clair résultat d'u
politique semblable est d'indisposer ses amis sans apaiser ses ennem

§ VIII. Élections partielles. — En vertu du renouvellem
de la Chambre des députés par cinquième, des élections devai
avoir lieu, en 1817, dans dix-sept départements : Hautes-Alp
Côte-d'Or, Creuse, Dordogne, Gers, Hérault, Ille-et-Vilaine, Ind
et-Loire, Loiret, Lozère, Oise, Orne, Haut-Rhin, Rhône, Seine
Deux-Sèvres, nommant ensemble cinquante et un députés. Do
autres élections étaient à faire par suite de vacances, ce qui port
à soixante-trois le nombre des représentants à élire.

Aux élections précédentes, il n'y avait eu en présence que de
sortes de candidats bien tranchées : ceux qui voulaient renver
le ministère à cause de l'ordonnance du 5 septembre, et ceux q
avec des nuances diverses, s'entendaient pour le soutenir à cau
de cette même ordonnance.

Les élections de 1817 mirent en scène un nouveau groupe po
tique, composé d'hommes qui prenaient le titre d'*indépendan*
que remplaça plus tard celui de *libéraux*. Les plus connus étai
MM. de La Fayette, Benjamin Constant, Manuel, le général Thia
Dupont (de l'Eure), de Chauvelin, Bignon, Casimir Périer, etc., au
quels il faut ajouter MM. Voyer d'Argenson, Laffitte, Jobet et qu
ques autres, déjà élus en 1816. Trois indépendants, MM. Laffi
B. Delessert et Casimir Périer furent nommés à Paris, d'autres
furent dans les départements, ce qui en porta le nombre au chiff
de vingt-cinq à la Chambre. Dans ces élections de 1817, les roy
listes ultras perdirent onze des leurs auxquels succédèrent d
partisans du ministère.

roi prononça un discours où il annonçait la conclu-
cordat avec la cour de Rome, des négociations enta-
puissances étrangères pour le règlement de leurs ré-
vers la France, rappelait la diminution effectuée dans
occupation et exprimait l'espoir d'une prochaine et
n du territoire. Enfin, il annonçait aussi la présenta-
sur le recrutement de l'armée. « Je veux, disait-il,
lége ne puisse être invoqué, que l'esprit et les dis-
tte Charte, notre véritable boussole, qui appelle tous
x grades et aux emplois, ne soient pas illusoires et
n'ait d'autres bornes à son honorable carrière que
alents et de ses services. » Il promettait, en outre,
les cours prévôtales cesserait d'avoir force à l'é-
ais il gardait le silence sur une nouvelle loi relative

rture de la session, des pourparlers avaient été en-
ministère et la droite pour rallier celle-ci au gou-
s exigences de la droite les avaient fait échouer.
à ses seules forces, fut-elle complétement battue
s pour la composition du bureau de la Chambre. Le
ésident M. de Serre qui avait eu 125 voix sur 190
Royer-Collard, Camille Jordan, Beugnot et Roy, tous
tère, furent nommés vice-présidents.
ervalle des deux sessions, le maréchal Gouvion

[redacted]



relatives. L'imprimeur ne pouvait être poursuivi que si l'auteur restait inconnu, si l'écrit provoquait directement au crime, ou si le dépôt légal n'avait pas été opéré. Ce dépôt constituait le fait de publication, même lorsqu'aucun exemplaire n'avait été mis en vente. Après saisie faite en ce cas, l'auteur pouvait éviter toute poursuite en renonçant à la publication et en consentant à la destruction des exemplaires; alors, la condamnation n'atteignait plus que l'ouvrage. Le tribunal pouvait ordonner la mise en liberté provisoire de l'écrivain arrêté préventivement. Toute personne se trouvant lésée dans un écrit pouvait citer l'auteur devant le tribunal du lieu qu'elle habitait si l'écrit y avait été vendu ou distribué. La prescription en matière de presse était réduite de trois ans à une année. L'obligation pour les journaux et écrits périodiques et politiques d'obtenir l'autorisation royale, qui devait cesser au 1er janvier 1818 était prorogée jusqu'au 1er janvier 1821.

La liberté de la presse est si bien une des premières « libertés nécessaires » que les projets de loi la concernant ont toujours provoqué des débats importants, passionnés, éloquents. Celui qui s'ouvrit, le 11 décembre 1817 et auquel prirent part avec beaucoup d'éclat, de raison et d'énergie Royer-Collard, Camille Jordan et quelques orateurs de la droite, resta malheureusement stérile. Le ministère, craignant ou que la loi ne fût pas votée avant le 1er janvier, ou même qu'elle ne fût rejetée, en détacha l'article relatif aux journaux et recueils politiques et le proposa, le 20 décembre, comme une loi distincte qui fut adoptée, le jour même, par 121 voix contre 97, au Palais-Bourbon, et le 29 au Luxembourg, où M. de Broglie fut seul à revendiquer la liberté absolue de la presse, que combattit M. Molé.

La loi principale fut cependant votée par la Chambre des députés, avec quelques modifications, mais elle fut rejetée par les Pairs, à cause d'un amendement qui pouvait autoriser la destruction des œuvres philosophiques les plus éminentes du dix-huitième siècle.

§ II. Loi du recrutement. — Depuis le licenciement de l'armée de la Loire, la France avait des corps militaires, elle n'avait plus d'armée. Les enrôlements volontaires avaient à peine suffi à former les régiments privilégiés de la garde royale. Les légions départementales n'existaient guère que nominalement. Les régiments de mercenaires suisses étaient peut-être ce que la France d'alors possédait de plus militaire. Il y avait nécessité d'instituer une *armée sérieuse*.

une tâche ardue, dont le maréchal Gouvion Saint-Cyr
charge avec un zèle patriotique. La loi qu'il présenta
t trois points fondamentaux : 1° recrutement régu-
noyen d'un contingent annuel, désigné par voie de tirage
2° formation d'une réserve d'anciens soldats; 3° règle-
'avancement des officiers par ordre de mérite ou d'an-

utour de ces trois points que se porta tout l'effort de la
n qui commença le 14 janvier pour ne finir que le 5

s le projet, tous les jeunes Français ayant vingt ans révo-
r janvier de chaque année prenaient part à un tirage, le
nt annuel ayant été préalablement fixé. Si, après la révi-
étaient, par leur numéro, en dehors du contingent local,
rouvaient définitivement libérés. Compris dans ce contin-
s devaient cinq années de service, au bout desquelles ils
congédiés, sans pouvoir être rappelés.
ule objection un peu sérieuse que l'on pouvait faire à cette
le la loi, c'est que la Charte avait aboli la conscription et que
utement ainsi pratiqué n'était qu'une autre forme de la
ption. A quoi l'on répondait, d'abord qu'il y avait nécessité
use de donner une armée à la France; puis, que ce recru-
t qui faisait connaître immédiatement à chacun ou sa libéra-
initive ou la durée exacte du service à fournir, ne ressem-
n rien à la conscription impériale qui enlevait des classes
s et les retenait indéfiniment sous le drapeau ou à la disposi-
l'autorité militaire. Aussi, n'y eut-il pas de contestation sé-
ur ce premier point.
rmation de la réserve eût été admise sans débat si la Restau-
avait eu dix années d'existence. Mais les circonstances ré-
et présentes firent naître une discussion des plus orageuses
en face l'une de l'autre les « deux nations » qui se combat-
sur le sol de la France.
uels éléments devaient se composer les légions de vétérans?
es sous-officiers et soldats; or, à cette époque, il n'y en
s d'autres que ceux qui avaient appartenu aux armées
mpire.
vait-on, disaient les royalistes, rappeler sous le drapeau du
soldats qui l'avaient spontanément déserté après s'y être
Devait-on confier la *défense du roi et du royaume* à ceux

[redacted]



qui avaient chassé le roi et livré le royaume à l'usurpateur? prudent de remettre des armes aux hommes dont partout jours on retrouvait la main dans les complots et les mouv contre les Bourbons? »

De pareilles méfiances pouvaient être sincères et les évén de 1815 y ajoutaient une apparence de fondement. Mais elles profondément impolitiques et il n'était pas adroit de montr la France entière toute une armée ennemie de la royauté. D'ai l'argument de la nécessité se retrouvait ici, et puisque l'on vait faire autrement que de s'y soumettre, mieux valait le f bonne grâce et en se donnant les avantages de la confiance.

A ces objections, Gouvion Saint-Cyr répondit avec une élo dignité : « Il s'agit, dit-il, de savoir s'il existe parmi nou armées, deux nations, dont l'une sera frappée d'anathème gardée comme incapable de servir le roi et la France ; et, po renfermer directement dans ce qui me concerne, il s'agit de si nous appellerons encore à la défense de la patrie les sold ont fait sa gloire, ou si nous les déclarerons à jamais dan pour son repos. Ce dernier arrêt serait injuste, car ces soldats admirables au jour du combat ; une ardeur infatigable les a une patience héroïque les soutenait ; jamais ils n'ont cessé de qu'ils sacrifiaient leur vie à l'honneur de la France ; et, qu ont quitté leurs drapeaux, ils avaient encore à lui offrir des de force et de bravoure. Faut-il que la France renonce à l redemander ? Faut-il que, dans ses adversités, elle cesse de gueillir de ces hommes que l'Europe n'a pas cessé d'admire messieurs, je ne puis le croire ; notre salut ne réside poi l'oubli de tant de services, dans la méfiance de tant de co dans l'abandon d'un boulevard si sûr. Nos soldats ont beauc pié, car ils ont beaucoup souffert ; qui donc s'obstinerait à pousser encore ?... »

C'était la première fois que, publiquement, du haut de la française, en face de l'étranger campé encore sur notre maréchal de France, ministre du roi, parlait, en de tels term soldats qui avaient défendu la patrie, glorifiait leur courage vengeait de tant d'insultes dont, depuis trois ans, les acca ceux qui se disaient les vrais amis du roi. Les députés ro écoutèrent dans un étonnement silencieux, mais les indépe accueillirent les paroles de Gouvion Saint-Cyr par des bravos au s'associèrent chaleureusement les tribunes publiques. Elles

ce qui choquait au plus haut point les adorateurs de l'an-
ne aux yeux desquels des gentilshommes seuls avaient le
orter l'épée et l'épaulette. Quoi! ils seraient exposés à
r égaux, pour supérieurs même, des fils de leurs paysans,
ournisseurs, et ils devraient obéir à ces chefs parvenus!
là oubliaient que, depuis vingt-cinq ans, des fils de paysans,
ands, d'artisans avaient donné à la France des généraux
stres que les plus illustres de la monarchie.

e n'était pas tout et la loi allait bien plus loin encore. Elle
es conditions à l'avancement des officiers qui ne pouvaient
us à un grade supérieur qu'après avoir passé un temps
é dans le grade inférieur; elle permettait aux élèves des
litaires d'obtenir d'emblée l'épaulette, mais elle réservait
s des sous-lieutenances de la ligne aux sous-officiers, don-
droits à l'ancienneté et ne dispensait de la condition de
pe pendant la guerre et pour des actions d'éclat, mises à
u jour de l'armée.

ces dispositions, que l'on trouvait fort sages, révoltaient
stes *quand même*, qui y voyaient une atteinte, un attentat
gative royale, un *avilissement* pour la noblesse. Le roi te-
naissance et des traditions monarchiques le droit de con-
grades à son gré, comme il nommait à tous les emplois
Charte lui reconnaissait ce droit puisqu'elle lui attribuait
ndement des armées de terre et de mer. Le projet de loi

[redacted]



la faculté d'y renoncer pour lui-même, par des ordonnances gageant que lui seul, non par des lois qui obligeraient ses s seurs.

Là encore ils étaient sincères, soit. Mais si la sincérité peut e: l'aveuglement, elle ne le justifie pas. Ces fanatiques du passé fusaient à voir que quelque chose s'était accompli en France d a 1817 dont il fallait bien tenir compte et grand compte. La aussi était sincère et elle avait de son côté la raison et la j quand elle voulait conserver des droits qu'elle avait bien lég ment conquis par un quart de siècle de luttes, de souffran gloire et de revers même. Si elle pouvait consentir à faire a cessités du moment des sacrifices de liberté, elle était bien à ne vouloir pas y ajouter des sacrifices d'égalité qui ne profit qu'à des préjugés surannés, à la satisfaction de privilégiés qu puis vingt-cinq ans, elle avait toujours vus dans les rangs ennemis.

La lutte fut vive, ardente, passionnée ; tous les orateurs droite et de la gauche y prirent une part active ; le maréchal G Saint-Cyr y parla deux fois avec une grande autorité et un succès. La discussion ne fut close que le 5 février : le scrutin 147 voix pour le projet de loi et 92 contre. L'opposition re avait engagé toutes ses forces.

Le 9 février, la loi fut portée au Luxembourg où les dél s'ouvrirent que le 27 et se prolongèrent jusqu'au 9 mars, non vifs et acharnés qu'au Palais-Bourbon. C'est encore au m: Gouvion Saint-Cyr que revint le mérite de la victoire : la adoptée par 96 voix contre 75.

Cette loi, à laquelle l'opinion, on peut dire la reconnaissan blique, a attaché le nom du maréchal Gouvion Saint-Cyr, a ré ganisation militaire de la France pendant plus d'un demi-siè les plus essentielles de ses dispositions ont passé dans la légi ultérieure. Elle n'était pas parfaite, sans doute ; cependant, donné les armées qui ont fait les expéditions d'Espagne, de d'Alger, les guerres d'Algérie, de Crimée, d'Italie ; elle avait celles qui ont défendu la France en 1870 et si, dans cette campagne, la patrie a succombé, ces troupes sont restées encore des éloges que donnait Gouvion Saint-Cyr à ses a compagnons d'armes.

§ III. Concordat — Le projet de Concordat, imaginé par *Blacas*, dont l'objet ostensible était de faire revivre quelques

nce à payer aux étrangers des indemnités, dont le chiffre
à fixer, pour dommages causés par les guerres survenues
1792. La rapacité germanique se donna là libre cours. Un
picule allemand réclama la solde d'un petit corps de reîtres
par un de ses aïeux à Henri IV. On avait compté sur 300 à
illions; la note présentée s'élevait à 1,500 millions. Le gou-
nent français se déclara hors d'état de faire face à de pareilles
nces. L'intervention d'Alexandre modéra les appétits, le chiffre
fut réduit à 300 millions. Les Chambres votèrent silencieuse-
les mesures financières destinées au payement de cette somme.
. Libération du territoire. — Ces attristants souvenirs de l'in-
de 1815, réveillés en 1818, furent heureusement compensés
te même année. Aux termes des traités de 1815, l'occupation
partie du territoire français par des troupes étrangères ne de-
ait durer plus de cinq ans et pouvait cesser après la troisième
, si les souverains alliés jugeaient que l'état intérieur de la
e rendit cette mesure praticable. Déjà, l'année précédente,
e étrangère avait été réduite de 30,000 hommes. M. le duc de
ieu tenait à honneur de ne pas quitter le pouvoir sans avoir
ètement libéré le sol de la France et c'est en vue de ce pa-
ue résultat qu'il s'était efforcé d'éviter tout conflit intérieur.
oisième année d'occupation se terminait en 1818. Le duc de
eu entreprit les négociations diplomatiques qui devaient

[redacted]



territoire français le 30 novembre prochain. Les places fortes, occupées par lesdites troupes, seront remises dans l'état où elles se trouvaient au moment de l'occupation. La somme destinée à pourvoir à la solde, à l'équipement et à l'habillement des troupes sera payée jusqu'audit jour, 30 novembre, sur le même pied qu'elle l'a été depuis le 1er décembre 1817. »

Le 8 octobre, les actes diplomatiques destinés à convertir cette convention en traité étaient préparés et le 9 le traité était signé par : le duc de Richelieu, pour la France ; le prince de Metternich, pour l'Autriche ; Robert Stuart, Castlereagh et Wellington, pour l'Angleterre ; le prince de Stahrenberg, pour la Prusse ; les comtes Nesselrode et Capo d'Istria, pour la Russie.

On pourrait croire que l'approche de la libération du territoire fut saluée avec joie par tous les Français ; il n'en fut pas ainsi. Les royalistes à outrance, qui voyaient dans l'occupation étrangère une protection pour eux, furent consternés par la nouvelle de l'évacuation. Sur l'ordre du comte d'Artois, un des principaux agents royalistes de 1814 et 1815, M. de Vitrolles, rédigea un mémoire, connu sous le nom de *note secrète* où, sans solliciter ouvertement la prolongation de l'occupation, l'auteur prétendait démontrer que le départ des troupes alliées devait livrer la France aux passions révolutionnaires. Il concluait à ce que, avant de retirer leurs soldats, les souverains obtinssent de Louis XVIII qu'il changeât son système de gouvernement en changeant de ministère.

Le recours à l'intervention étrangère n'avait rien de contraire aux traditions royalistes. Les catholiques de la Ligue avaient appelé le catholique Philippe II, le calviniste Henri IV recevait les secours de la protestante Élisabeth ; Condé et Turenne avaient successivement combattu les Espagnols pour Louis XIV et les avaient commandés contre lui ; Louis XVI avait appelé les Autrichiens en France ; les émigrés avaient pris du service au compte de la coalition ; Louis XVIII était rentré deux fois en France grâce à la présence, sinon à la volonté des alliés. Tous ces émigrés, revenus avec des idées d'avant 1789, n'avaient aucun scrupule sur ce point et ne se doutaient pas que la France de la Révolution comprenait tout autrement le devoir envers la patrie.

Du reste, si *la note secrète* fit du bruit, elle demeura sans effet. La parole du duc de Richelieu suffit à rassurer les souverains d'Aix-la-Chapelle. Mais la tentative des ultras n'était pas de nature à leur ramener l'opinion publique.

Le 1er novembre, les diplomates étrangers, signataires du traité du 9 octobre, remirent au duc de Richelieu une note où ils lui annonçaient, au nom de leurs souverains, que « ayant mûrement examiné l'état intérieur de la France, et rassurés sur l'affermissement de sa tranquillité, ils priaient S. M. T. C. d'unir désormais ses conseils et ses efforts à ceux des autres cours, en invitant son représentant à prendre part à leurs délibérations présentes et futures dans tout ce qui aurait rapport au maintien de la paix et à l'exécution des traités. » Le 15, un protocole et une déclaration, signés par le duc de Richelieu et par les ministres étrangers, mirent fin à l'isolement où la France se trouvait depuis 1814 et la firent rentrer dans ce qu'on appelle le « concert européen. » Mais, en même temps, les ministres étrangers signaient, entre eux, deux traités dont l'un confirmait celui du 30 novembre 1815, et l'autre réglait les contingents à fournir et les positions militaires à occuper par chaque puissance dans le cas « d'un nouveau bouleversement révolutionnaire en France. »

Ces traités montrent que la France, saccagée, pillée, occupée pendant quatre ans par l'étranger, profondément divisée entre des partis inconciliables, sans armées, sans alliés, était encore assez redoutable, par la seule force des idées de la Révolution, pour épouvanter la coalition européenne. Ces précautions diplomatiques devaient, d'ailleurs, rester vaines : quand la Révolution, provoquée, se releva en France et chassa les Bourbons, l'Europe laissa passer la justice de la France.

§ VI. Élections. — Pendant que se réglait à Aix-la-Chapelle, ce grand événement diplomatique et politique, les électeurs français procédaient, dans 7 départements, à 52 élections pour remplacer la série sortante et, dans trois autres départements, à la nomination de trois députés pour remplir des vacances. Une ordonnance royale du 26 septembre avait convoqué les colléges pour les 20 et 26 octobre. Sur les 55 députés sortis, il y avait 16 royalistes, 36 ministériels, 3 indépendants. Les élections amenèrent 4 royalistes, 28 ministériels, 23 indépendants. Ceux-ci étaient donc seuls en progrès quand leurs adversaires perdaient des voix. Parmi les nouveaux élus, se trouvaient le général Lafayette, Manuel, le général Grenier.

Les royalistes furent effrayés et irrités. Ils ne voulurent voir dans ce résultat que l'effet d'une sorte de conspiration électorale, organisée sur toute la France par un pouvoir *mystérieux* qu'on appelait

[redacted]



le *Comité directeur*. Ce comité était tout simplement le Comit Indépendants, qui avait provoqué la formation, dans les dép ments, d'autres comités électoraux avec lesquels il correspo et échangeait des renseignements, mais auxquels il n'exp pas, comme on le disait entre royalistes, des candidatures p poste.

Le véritable comité directeur, c'était la masse des fonction trop zélés de 1815, maintenus en place par le ministère, qui tinuaient à manifester leur ardeur par des condamnations de p des poursuites politiques, par des vexations de toute nature ; c le ministère qui ne savait réprimer ces intempérantes ardeur par des mutations avec avancement, et qui, au lieu de voir dar élections partielles la marque de la répulsion qu'éprouvait de en plus le pays pour les gens et les actes de violence, ne vou voir que la menace d'une opposition factieuse.

C'est à ce dernier point de vue que, sous l'influence de la *secrète*, les souverains, encore réunis à Aix-la-Chapelle, consic rent les élections; ils en furent alarmés et firent part de leurs timents au duc de Richelieu qui promit de se rapprocher des listes et de réformer la loi électorale.

## CHAPITRE VIII

Ouverture de la session. — Changement de ministère. — Récompense nale au duc de Richelieu. — Les *Messéniennes*. — Proposition Barthé — Loi sur la presse. — Fin de la session. — État intérieur.

§ I. Ouverture de la session. — L'opinion publique presse quelque résolution de ce genre; elle crut en trouver l'annonc la menace dans le passage suivant du discours que prononça l à l'ouverture de la session, le 10 décembre : « Je compte sur concours pour repousser les principes pernicieux qui, sous le ma de la liberté, attaquent l'ordre social, conduisent par l'anarchi pouvoir absolu, et dont le funeste succès a coûté au monde ta sang et tant de larmes. »

A côté de cette allusion, peut-être douteuse, le discours contenait d'heureuses assurances sur l'abondance des récolte retour de la prospérité générale, et constatait la facile applic *de la loi du* recrutement. Surtout, il mentionnait en bons ter

déterminante de cette dissolution. Le duc de Richelieu, qui engagé envers les souverains, qui, personnellement, s'inquié- terrain gagné, chaque année, à la Chambre par ceux qu'il ait comme les ennemis de la dynastie, ne voyait d'autre re- au mal que des modifications à la loi électorale. Il les voulait de donner plus d'influence aux grands propriétaires et au nement, allant, en ces deux points, tout à fait à l'encontre pinion publique, plus confiante envers des députés apparte- à la classe moyenne, et qui voyait de mauvais œil le nombre ant des fonctionnaires dans l'Assemblée chargée de contrôler tes et la marche du gouvernement.

Decazes était opposé à tout changement dans la loi électorale. laisser au roi toute liberté de décision, les deux ministres lui rent leurs démissions; tous leurs collègues suivirent cet ple. Louis XVIII alors donna mission au duc de Richelieu de poser un nouveau cabinet où ne figurait pas M. Decazes.

était plus facile de dissoudre le ministère que d'en former un les conditions où se plaçait le duc de Richelieu. Résolu à tenir omesse qu'il avait faite aux souverains, le duc voulait mettre cle à la marche des idées révolutionnaires, mais il ne voulait e mettre dans les mains des exagérés royalistes qui, d'ailleurs, nstituaient pas, dans la Chambre, une majorité. D'autre part, mbres modérés, qui avaient si récemment voté la loi électo- e refusaient à entrer dans une combinaison dont la raison

[redacted]



nistère des finances, en remplacement de M. Roy. M. de Serre sident de la Chambre des députés, devint garde des sceaux. M quitta la marine, où fut appelé le baron Portal. Le général L Lauriston fut nommé ministre de la maison du roi. Le mi de la police était supprimé. L'Ordonnance royale organis ministère parut, le 24 décembre, et ferma l'année 1818.

§ III. Récompense nationale au duc de Richelieu. — Le 11 vier 1819, le général Dessolles, président du conseil, déposait bureau de la Chambre des députés un projet de loi ayant pou d'ériger en faveur du duc de Richelieu, à titre de *récompen tionale*, pour être attaché à sa pairie et transmissible au mêm un majorat de 50,000 francs de revenu, composé d'immeubles sis par le roi dans les domaines de la liste civile.

En ceci, le gouvernement n'avait pas su avoir le mérite de tiative et s'était laissé devancer par un pair, M. de Lally-Tol et un député, M. Delessert, qui, l'un le 30 décembre, l'autre l avaient, dans leur Chambre respective, proposé de conférer à président du conseil une récompense nationale. Le 4 janvi duc de Richelieu avait écrit au président de chacune des deu semblées une lettre où il refusait de voir ajouter, à cause d quelque chose aux charges pesant sur la nation. « Si, dis dans le cours de mon ministère, j'ai eu le bonheur de rendre que service à la France, et dans ces derniers temps, de con à l'affranchissement de son territoire, mon âme n'en est pas attristée de savoir ma patrie accablée de dettes énormes. Tr calamités l'ont frappée, trop de citoyens sont tombés dans le heur, et il y a trop de pertes à réparer pour que je puiss s'élever ma fortune en de telles conjonctures. L'estime de mon la bonté du roi, le témoignage de ma conscience me suffisent

Le projet de loi avait été présenté malgré cette lettre. Le go nement, aussi bien que tous les membres des deux Chambre vaient que le duc de Richelieu, après avoir réglé les plus g les plus considérables intérêts de la fortune publique, se r du ministère dans la plus honorable pauvreté. Il n'avait guère tres ressources qu'une rente de sept à huit mille francs, acheté son nom par ses deux sœurs, avec le prix de la vente des b qu'il avait reçus en présents diplomatiques et qu'elles lui av demandés comme pour s'en servir à leur toilette. Le proj semblait donc pas devoir donner lieu à un débat, où la person duc fût mise en cause. Mais les ultra-royalistes ne lui pardonn

nt pas juste de le récompenser seul.

« indépendants » admettaient, en principe, la ré-
osée, mais ils en critiquaient l'attribution, sous forme
r les biens de la couronne, ce qui était contraire à la
e droit public amena une vive controverse au sujet
s de la France nouvelle, opposées à celles de la France
royalistes faisaient l'apologie de celles-ci : celles-là
défenseur énergique dans un orateur qui débutait à
uel. La difficulté fut tournée au moyen d'un amen-
larait les biens du majorat reversibles au domaine
éfaut d'héritier direct en ligne masculine et légi-
de Richelieu n'ayant pas d'enfants, la récompense
lui se transformait ainsi en une allocation viagère.
, le 29 janvier, par 121 voix contre 95 ; la rancune
implacable.

e des pairs, la loi fut adoptée, presque sans discus-
ix contre 45, le 2 février.

Richelieu, justement froissé de la conduite des roya-
dans sa résolution première : il affecta le montant
nse à la fondation d'un hospice dans sa ville natale,
ût été une heureuse fortune pour lui d'abandonner
our, la vie politique. Environné de l'estime de tous,
reconnaissance publique, si le duc de Richelieu n'em.
renommée d'un grand homme d'État, il gardait, ce

[redacted]



toire, parurent, imprimés pour la première fois, trois poëmes d'un écrivain encore à peu près inconnu, les *Messén* par Casimir Delavigne. Les deux premiers, intitulés par l' *Élégies*, avaient pour sujet *Waterloo* et la *Dévastation des n* Composés en 1815, ils n'avaient pu trouver d'imprimeur, e dant plus de deux ans, circulèrent en nombreuses copies scrites. Après le départ des étrangers, un éditeur se risqu publier, accompagnés d'un troisième, qui était un appel à t Français pour réparer les maux de la guerre.

On peut, après cinquante ans, contester le génie poéti l'auteur et sourire parfois à l'expression un peu emphatiqu pensée, mais on y sent encore un souffle patriotique qui, alor le coup de la défaite, sous les plaies saignantes de l'invasion, dait directement aux émotions publiques et agissait puissa sur les cœurs. Les *Messéniennes* eurent un succès immen France les sut par cœur et les répéta du Nord au Midi ; elles la première consolation de la patrie abaissée, le premier *corda* lancé aux vaincus parmi les cris de triomphe des vainq ce n'est une médiocre gloire ni pour Casimir Delavigne, n les lettres françaises, d'avoir donné le signal du relèvement tique. Depuis, si ce sentiment eut ses excès, si le *chauv* (comme on l'a appelé) passa quelquefois la mesure du bon n'a-t-on pas reculé trop loin en sens contraire?...

§ V. Proposition Barthélemy. — Les royalistes, tenus en é la Chambre des députés, avaient, dans la Chambre des pairs, rain plus favorable pour leurs attaques contre le ministère. S leur influence, ils déterminèrent un des membres les plus cres de la pairie, M. de Barthélemy, qui avait été membre du toire de la République, à proposer à la Chambre (20 février de prendre « une résolution, en vertu de laquelle le roi humblement supplié de présenter un projet de loi tendant éprouver à l'organisation des colléges électoraux les modific dont la nécessité pouvait paraître indispensable. »

Vainement M. Decazes, à la tribune, déclara que cette prop était « la plus funeste » qui pût sortir de la Chambre, vain M. de Barbé-Marbois s'écria : « Du Rhin aux Pyrénées, tou tranquille, et demain ce calme aura disparu, si la Chambre accueillir la proposition; elle doit la repousser d'une m éclatante, si elle ne veut pas jeter partout le trouble et l'alar vainement MM. de Lally-Tollendal, Garnier, Boissy d'Angl

dans tous les départements. MM. de Larochefoucauld-Lian-
e Choiseul, Lanjuinais, Boissy d'Anglas, Barbé-Marbois,
èrent que, vouloir toucher à la loi des élections, c'était
le pays à des troubles et à des périls dont on ne pouvait
la portée. La majorité n'écouta rien, et vota la proposi-
r 98 voix contre 55, dans la séance du 2 mars.

lendemain, 4 mars, la majorité, pour ne laisser aucun doute
ention de son vote du 2, rejeta un projet de loi adopté par
Chambre, et ayant pour objet une simple mesure de compta-
n transportant du 1er janvier au 1er juillet l'ouverture de
financière.

nistère ou plutôt le roi, car c'était de Louis XVIII que venait
iative, n'avait pas attendu ce second acte d'hostilité pour
un parti. Le 4 mars même, une ordonnance royale brisait
rité du Luxembourg par une promotion de soixante pairs,
bre desquels se trouvaient quinze de ceux qui avaient été
s après les Cent-Jours.

mesure, que l'opinion publique accueillit comme une nou-
nction donnée à l'Ordonnance du 5 septembre, ne pouvait
r la marche régulière de la proposition Barthélemy, qui vint
ssion, au Palais-Bourbon, le 20 mars.

tte recommença avec plus d'ardeur, plus de passion, plus
nement, entre les partisans et les adversaires de la proposi-
est-à-dire du ministère. Au fond, c'était l'antagonisme qui
sait toujours et partout entre l'ancien régime et le nouveau,
contre-révolution et la Révolution. Dans le cours du débat,

[redacted]



leurs personnes, et ils étaient venus au scrutin. « S'il y a eu assassins, demanda M. de Villèle, pourquoi n'ont-ils pas été nis? » Le surlendemain, M. de Serre, garde des sceaux, dan discours contre la proposition, releva l'interpellation de M de Vi et rappela, à son tour, que, partout où les assassins avaient été suivis, ils avaient été ou acquittés ou dérisoirement punis, so la complicité des magistrats, soit par la terreur que les amis, libres, des assassins, inspiraient aux gens qui auraient pu t gner contre les coupables. M. de Serre aurait pu ajouter qu'en les amis de M. de Villèle étaient au pouvoir, et que, loin de mer les assassinats, ils avaient demandé le rappel à l'ordre c un député, M. Voyer d'Argenson, qui y avait fait une simple sion.

Ce même jour, 25 mars, la Chambre des députés repouss proposition des pairs par 150 voix contre 94.

Comme l'avaient prédit MM. Barbé-Marbois et Dessolles, l'anno de la proposition Barthélemy causa un grand émoi dans toute France. On vit reparaître à Nîmes et en d'autres villes du Midi, bandes d'assassins de 1815, il y eut des cris de mort ou des far doles menaçantes, des rixes, et il ne fallut rien de moins que l parition de la force militaire pour empêcher des massacres. l les autres régions, l'émotion se manifesta par l'envoi de plu cent mille pétitions à la Chambre des députés pour demande maintien de la loi électorale. Le rejet de la proposition et la *fou* des soixante pairs, choisis dans l'opinion libérale, calmèrent commencement d'agitation.

§ VI. Loi sur la presse. — La législation alors existante su presse, prorogée d'année en année, n'avait qu'un caractère p soire, et chaque poursuite nouvelle en montrait les imperfect allant jusque au scandale. Ainsi, tout récemment, au mois de vier, l'imprimeur et les éditeurs d'un journal avaient été condam pour la *publication* d'un écrit qui n'avait été qu'imprimé, et *un seul* exemplaire avait été *donné* par l'imprimeur au directeur néral de la librairie, et sur la prière de ce fonctionnaire. Le gou nement devait, tout à la fois, mettre un terme à cet état de cho donner satisfaction à l'opinion libérale et se montrer indulg envers la presse qui le soutenait contre les aggressions furie des royalistes.

Le 22 mars, M. de Serre, garde des sceaux, présenta à la Cha bre des députés trois projets de loi concernant la presse. Le p

…traitait des *crimes et délits commis par la voie de la presse ou tout autre moyen de publication;* le second, *de la poursuite et jugement des crimes et des délits commis par la voie de la presse;* enfin, le troisième, *des journaux et écrits périodiques.* …que se rapportant à une matière commune, les trois projets …ent distincts, et furent discutés séparément.

…premier vint le 10 avril. Deux dispositions furent le principal …du débat. L'une était l'article 8, qui punissait « toute atteinte …morale publique et aux bonnes mœurs. » Les ultra-royalistes …sèrent divers amendements, ayant tous en vue de protéger la …on en général ou la religion catholique en particulier. La …bre finit par mettre dans l'article : la morale publique *et* …use. Avec ces deux mots, on peut atteindre toute dis-…on sur les dogmes religieux, et le fait s'est vu plus d'une …

…utre disposition était relative à l'imprimeur. Le projet de loi …isait rien sur ce point. La Chambre décida que l'imprimeur …poursuivi dans le seul cas où il aurait agi *sciemment.* La dis-…on se prolongea jusqu'au 21 avril; la loi fut votée par 145 voix …e 38.

…Chambre des pairs, où la loi fut portée le 15 mai, les mêmes …es se reproduisirent pour y introduire un caractère religieux. …airs ecclésiastiques signèrent une protestation contre l'absence …protection suffisante pour les intérêts et les droits de la reli-… La loi n'en fut pas moins adoptée, le 15. Elle fut promulguée …mai.

…s le second projet de loi l'effort du débat porta aussi sur deux …s : l'application du jury aux crimes commis par la voie de la …e, et la preuve des faits dans les cas de diffamation envers les …onnaires ou les personnes ayant agi dans un caractère public. …ication au jury fut attaquée par tous les députés magistrats, …e la preuve contre les fonctionnaires, fut combattue par tous …ctionnaires qui commençaient à encombrer l'Assemblée. Les …dispositions passèrent à la suite d'une discussion longue, …ée élevée où se firent remarquer Royer-Collard, Benjamin …nt et surtout le garde des sceaux, M. de Serre, qui éleva tou-… le débat à une grande hauteur et dont, malheureusement, …it libéral n'a pas souvent inspiré les magistrats chargés …liquer la loi préparée par ses soins et expliquée par sa …

[redacted]



Dans la séance du 27 avril, 125 voix contre 87 adoptèrent ce deuxième loi.

A la Chambre des pairs, qui en fut saisie le 5 mai, l'article (preuve de la diffamation envers les fonctionnaires) donna seul lieu à discussion. Au Luxembourg, comme au Palais-Bourbon, il y avait nombre de personnes qui, ayant agi et parlé diversement à différentes époques, désiraient se mettre à l'abri des révélations et récriminations auxquelles leur vie publique pouvait prêter; elles essayaient d'abriter leur intérêt personnel sous une apparence d'intérêt public. Ils ne réussirent pas plus dans une assemblée que dans l'autre. La loi fut adoptée le 22 mai.

Sur le troisième projet, dont la discussion commença le 1er mai, l'institution d'un cautionnement fut, à peu près, le seul sujet de controverse. Le 5 mai, 153 voix contre 45 en décidèrent l'adoption, qui eut lieu aussi le 28 à la Chambre des pairs.

Par l'effet de cette dernière loi, les journaux n'étaient plus soumis à la censure ni à l'autorisation préalable. Dès le 1er mai, le ministère de l'intérieur avait annoncé aux journaux que la censure ne fonctionnait plus.

La liberté de la presse a, depuis cette époque, comparu bien souvent devant les législateurs et subi bien des vicissitudes, car les gouvernements, même ceux qui sont venus par elle, ne savent pas encore vivre avec elle; d'autres discussions ont eu autant d'éclat, autant de force que celles de 1819, mais non davantage. Il reste à celles-ci cette singularité que jamais un ministre n'a parlé de la presse avec une estime aussi haute, une aussi grande largeur de vues, un aussi noble et fier langage que l'a fait M. de Serre. Pour la première fois, sinon pour la seule, un ministre, parlant au nom du gouvernement, ne traitait pas la presse en ennemie. Ni alors, ni depuis, aucun orateur de l'opposition, fût-ce la plus libérale, n'a repoussé l'intrusion de la religion dans la loi avec plus de fermeté, de raison et de force que ne le fit le garde des sceaux de 1819. Si, à côté de la morale publique, il laissa inscrire la *morale religieuse*, ce fut après avoir bien établi que ce mot n'avait pas de sens, que c'était une simple redondance et que l'article ainsi rendu ne servirait jamais à gêner la libre discussion des dogmes et des doctrines. M. de Serre a pu voir, dans la suite, qu'il avait compté trop sur l'impartialité des magistrats et trop peu sur les subtilités de la casuistique judiciaire.

*L'extrême droite*, si ardente, en 1818, à défendre la liberté de la

presse, garda, en 1819, un silence absolu : elle se savait incapable de rompre l'accord établi, sur ce point, entre la gauche et le ministère, et elle avait à ménager des alliés qui ne voulaient aucun bien à la presse.

§ VII. FIN DE LA SESSION. — La discussion du budget occupa les séances de la chambre pendant le mois de juin et la première quinzaine de juillet. Diverses questions, à la fois politiques et financières, firent éclater la rupture de l'alliance temporairement conclue entre le ministère et ceux des députés appelés jusqu'alors « indépendants » et que l'on désignait maintenant par la qualification de « libéraux. » Ces députés avaient déjà éprouvé un vif mécontentement contre M. de Serre qui, à propos d'une pétition pour le retour des bannis, avait dit que le roi pourrait rappeler ceux qui auraient témoigné du repentir, mais « quant aux régicides, *jamais !...* » La séparation allait devenir, chaque jour, plus profonde.

Le 17 juillet, la session fut close par ordonnance royale.

§ VIII. ÉTAT INTÉRIEUR. — L'année 1819 fut pour la France une année exceptionnelle de prospérité matérielle. La nation était redevenue maîtresse de son territoire ; des récoltes abondantes permettaient de réparer les pertes de l'année précédente ; le commerce reprenait son essor, l'industrie se développait ; toutes les sources de la richesse se rouvraient ; la France, enfin, se relevait rapidement des désastres causés par l'invasion. Aidé par cette prospérité, le gouvernement remettait l'ordre dans les finances et en régularisait tous les services, en quoi le secondaient activement les Chambres où les fonctionnaires n'étaient pas encore en nombre démesuré et où une opposition attentive surveillait sévèrement l'emploi des deniers de l'État.

Cette renaissance dans le domaine des choses matérielles n'excluait pas alors l'activité dans les domaines de la politique et des choses de l'intelligence. Une exposition des produits de l'industrie nationale montrait que ni le goût ni le génie français ne s'étaient altérés pendant de longues guerres ; en même temps, la propagation de l'enseignement primaire, la multiplication des écoles d'instruction mutuelle prouvaient, dans la partie la moins cultivée de la population, le désir de s'élever par le développement intellectuel.

Les sciences, les arts, les lettres, participaient à ce mouvement général. Au grand et patriotique succès des *Messéniennes*, Casimir Delavigne en ajoutait un d'un autre genre, celui de sa tragédie des

*Vêpres siciliennes* au second théâtre français (Odéon). Des é
se révélaient ou se formaient dans *le Censeur, la Minerve, la*
*thèque historique*, recueils, avec ou sans périodicité, qui, de
retour du gouvernement parlementaire et dans le silence for
journaux quotidiens, traitaient toutes les questions soum
Chambres. D'autres écrivains escarmouchaient dans des broc
Béranger commençait le règne de la chanson à laquelle il
donner bientôt tant d'influence et de lustre. Le nom d'Au
Thierry se signalait par la propagande des doctrines de son
Saint-Simon. Lamennais, tout en soutenant l'Église dans *le C*
*vateur*, publiait le premier volume de l'*Indifférence en mat*
*religion*. Geoffroy Saint-Hilaire faisait paraître sa *Philosophi*
*tomique* qui montrait le règne animal soumis tout entier à l
l'unité de composition. La famille de madame de Staël p
après la mort de cette femme célèbre, ses *considérations sur*
*volution française*. Des fragments de *Poésies* d'André Chénier
mis au jour. Broussais donnait son *Examen des doctrines me*
Avec le tableau de Géricault, le *naufrage de la Méduse*, app
une nouvelle école de peinture.

Dans le domaine de la pure spéculation théorique, Saint-
déjà annoncé par Augustin Thierry, trouvait, non sans pe
éditeur pour les premières brochures où il exposait les d
dont la réalisation pratique ne devait être tentée que vers les
nières années de la Restauration. Une de ces brochures lui
un procès en cour d'assises, terminé par un acquittement.

Malgré la rareté et le prix élevé des journaux, les débats lé
latifs étaient suivis par le public avec une ardeur curieuse. Le
veil de la vie politique n'était pas moindre dans toutes les cl
de la population que dans les Assemblées ; les hommes, à qui la
gislation en vigueur refusait l'exercice des droits civiques, ne
montraient pas moins soucieux des affaires publiques que ceux q
étaient investis de ces droits, et la communauté des sentiments e
façait les démarcations légales.

Si ces débats étaient passionnés, violents, emportés dans les e
ceintes législatives, c'est-à-dire là où devraient régner toujours
calme et la modération, on ne doit pas s'étonner de retrouver l
mêmes passions, les mêmes emportements au dehors et qu'il
résulte parfois des mouvements tumultueux.

De même que le parti royaliste se croyait en droit de faire pas
ses prétentions dans les lois, il se croyait le devoir de guérir

es. Dans les écoles plus élevées, si des professeurs étaient
és, poursuivis à cause de doctrines émises dans leur enseigne-
, les étudiants prenaient fait et cause pour eux, protestaient
quement, entraient en collision avec la police et il fallait fermer
ulté de droit de Paris ou la Faculté de médecine de Montpel-
Les *missions*, organisées, multipliées depuis trois ans pour ré-
ler la foi éteinte, parcouraient les villes et les campagnes,
aignant les autorités à leur faire escorte, violentant les habi-
prises, suscitant le fanatisme, provoquant des troubles et lais-
derrière elles des ferments de discorde et de haine. Le mou-
nt normal et continu que comporte la vie d'un peuple libre se
iquait, s'aggravait de l'irritation produite par cette lutte
rise contre l'esprit et les mœurs de la France nouvelle.

état de malaise préoccupait les cabinets étrangers et ils y
nt la cause de l'agitation qui existait chez eux-mêmes au lieu
uer cette agitation à leurs propres gouvernements. En 1813,
verains avaient trouvé bon de surexciter les idées de liberté
lever leurs États, l'Allemagne particulièrement, contre la
Après la victoire, ils avaient trouvé tout aussi bon d'oublier
messes et ils s'étonnaient que les peuples s'en souvinssent.
revendiquer l'accomplissement, des sociétés secrètes
formées dans les universités allemandes. Une d'elles, le
*d*, avait porté sentence de mort contre un écrivain alle-
tzebue, accusé de trahir la cause nationale. Un étudiant

[redacted]



§ IX. Élections. — Le renouvellement partiel amenait la sortie d'une troisième série de députés dans laquelle se trouvaient 23 royalistes, 15 ministériels, 14 libéraux. Les élections, faites le 11 septembre, amenèrent environ 30 nouveaux libéraux, ce qui en porta le chiffre total à 90. Parmi les élus se trouvaient MM. Lambrechts, Méchin, Labbey de Pompières, les généraux Foy et Demarçay. L'élection la plus remarquée fut, à Grenoble, celle de Grégoire, ancien conventionnel, ancien évêque constitutionnel.

Cette élection avait provoqué, dans la presse royaliste, une explosion un peu factice et déloyale, car Grégoire n'avait été élu, au second tour de scrutin, que par un appoint de voix royalistes qui, au candidat ministériel, avaient préféré le candidat de l'extrême opposition, dans le dessein avoué d'en tirer un argument contre la loi électorale.

## CHAPITRE IX

Changement de ministère. — Ouverture de la session. Système de bascule. — Assassinat du duc de Berry. — Chute de M. Decazes. — Réaction. — Lois d'exception. — Loi électorale. — Troubles dans Paris. — Procès de Louvel. — Fin de la session.

§ I. Changement de ministère. — Si le quatrième renouvellement partiel devait donner les mêmes résultats que les trois premiers, l'opposition libérale allait devenir prépondérante dans l'Assemblée. Y avait-il là un danger pour la dynastie? La légitimité constitutionnelle était-elle inconciliable avec des allures franchement libérales? M. Decazes le crut, et, peut être fut-il entraîné à le croire par la persuasion que l'évolution indispensable ne pouvait être accomplie par lui-même. C'est la pente trop habituelle des gouvernements de croire qu'en cas de dissentiment entre eux et les gouvernés, c'est du côté de ceux-ci qu'est le tort, du côté de ceux-là la raison, et qu'au lieu de s'en prendre aux fautes des hommes, il faut s'en prendre aux vices, par fois imaginaires, des institutions.

M. Decazes se décida donc à changer la loi électorale, dans laquelle lui, ses amis, les souverains étrangers et Louis XVIII voyaient l'unique cause de tout le mal. Lorsqu'il sonda, à ce sujet, ses collègues, il vit tout de suite que trois d'entre eux ne s'y prêteraient pas : c'étaient Gouvion Saint-Cyr, le général Dessoles et le baron

des finances, en remplacement de Gouvion Saint-Cyr,
essoles et du baron Louis, démissionnaires. Les autres
taient dans le conseil dont la présidence était dévolue
avec lequel ils allaient détruire la loi qu'ensemble
oposée ou soutenue.

TURE DE LA SESSION. — Louis XVIII ouvrit la ses-
vembre. L'opinion publique attendait avec une certaine
cours royal. Sans connaître exactement les projets du
t, on savait en gros que les dispositions de la future
ne modifiaient pas seulement la loi actuelle mais de-
dre aussi des articles de la Charte. L'attente publique
çue ; en effet, le roi, après avoir parlé des inquiétudes
du besoin de repos et de stabilité, disait : « ... J'ai
l est une amélioration qu'exigent ces grands intérêts
de mon peuple et de ma famille) ainsi que le main-
bertés et qui ne modifierait *quelques formes réglemen-*
Charte que pour mieux assurer sa puissance et son
ppartient de les proposer.

ent est venu de fortifier la Chambre des députés et de
à l'action annuelle des partis en lui assurant une durée
e aux intérêts de l'ordre public et à la considération
l'État : ce sera le complément de mon ouvrage. »

le point décisif du discours du trône. Il annonçait

[redacted]



l'Isère, un seul, le premier élu, y avait son domicile; le second, le troisième, le quatrième avaient le leur en d'autres départements. Le bénéfice légal devait donc être acquis au second et au troisième, tandis que l'élection du quatrième devait être annulée. Le quatrième, c'était Grégoire.

C'était là un argument de droit irréfutable et qui devait suffire à ceux qui voulaient simplement écarter Grégoire. Mais les royalistes tenaient moins à l'exclusion qu'au mode d'exclusion et étaient résolus à faire un éclat, un scandale. M. Lainé proposa que Grégoire fût repoussé pour cause d'*indignité* et, comme on lui demandait quelle loi prononçait l'indignité, il répondit par un de ces appels à la passion des majorités qui remplacent si souvent la raison absente. Manuel lui rappela qu'avec des expédients oratoires de ce genre les Girondins avaient été tour à tour proscripteurs et proscrits. La discussion se perdait dans la confusion et les colères lorsque M. Courvoisier fit observer qu'avant tout il fallait prononcer sur la validité des opérations électorales. M. Ravez reprenant cette idée demanda que le président mît simplement aux voix l'admission de Grégoire, ce qui fut fait; la non-admission fut décidée.

La droite demeura irritée; elle n'avait voulu que frapper d'une flétrissure le député « régicide ». La qualification était inexacte: Grégoire n'avait pas eu de vote à émettre dans le procès de Louis XVI, étant alors en mission loin de Paris. Si l'on pouvait relever contre lui des paroles violentes, prononcées en un temps où la violence était universelle, on ne pouvait lui reprocher aucun acte d'inhumanité. A la Convention, il n'avait jamais répudié ni son caractère ni son costume sacerdotal, il avait employé son influence à préserver de la dévastation les monuments des arts; c'était même lui qui avait créé le mot *vandalisme* et son nom était associé à la plupart des grandes fondations scientifiques de la Convention. A la vérité, il avait été comte et sénateur sous l'Empire; mais M. Pasquier, ministre du roi Louis XVIII, avait autrement servi l'Empire comme préfet de police. Combien, parmi ceux qui l'appelaient injustement *régicide* s'étaient inclinés en solliciteurs devant un autre régicide, ministre aussi de Louis XVIII, Fouché, duc d'Otrante.

La gauche essaya de maintenir la discussion sur le terrain légal et ne défendit pas Grégoire contre les injures des gens de 1815, tant on avait peur encore de passer pour Révolutionnaire.

§ III. Système de bascule. — Le ministère ne disposait dans

les libéraux par des poursuites judiciaires contre la
*ais de la presse*, dont faisaient partie des députés,
ne du côté ministériel. La Société fut dissoute par
ertu de l'article 291 du code pénal de l'Empire.
des pairs ayant, dans la session précédente, rejeté
ion de l'année financière, il fallut encore recourir
uzièmes provisoires. La discussion en fut longue,
our le ministère qui fut attaqué de tous les côtés et
ne dissimula pas son vif désir de le renverser. Ce-
fut votée et le ministère put commencer l'année
devait pas achever.
scours du roi, nombre de pétitions étaient parvenues
pour le maintien de la loi électorale. La Chambre les
dre du jour.
INAT DU DUC DE BERRY. — Le ministère avait, après
niements, arrêté la rédaction d'un projet de loi sur
t il en avait annoncé au président de la Chambre la
pour le 14 février. Un événement imprévu changea
direction des choses et amena la chute du ministère.
le duc de Berry fut assassiné au moment où il condui-
re la duchesse, sa femme, qui avait assisté avec lui à
ion de l'Opéra (alors situé rue Richelieu, sur l'em-
la fontaine et du jardin, aujourd'hui place Louvois).

[redacted]



famille royale, ne savait encore, avant la révélation faite pa prince mourant, que la duchesse de Berry fût enceinte.

Cet événement causa une consternation générale; tout le mo prévit comment le parti royaliste l'exploiterait au profit de passions, mais nul n'imaginait à quel degré s'emporteraient fureurs.

Dès le lendemain 14, aussitôt que la séance des Députés fut verte, un des plus exagérés du parti, M. Clausel de Couserg s'élança à la tribune et demanda la mise en accusation de M. cazes, comme complice de Louvel. Ce ne fut pas là la folie is d'un extravagant, ce fut le thème adopté par tous les ultr qu'ils développèrent sur tous les tons, avec un langage inim nable. Orateurs, journaux, brochures, accusèrent M. Decazes av de s'en prendre à la Révolution qu'ils chargeaient habituellem de tous les crimes.

M. de La Bourdonnaye proposa une adresse au roi pour lui moigner la douleur de l'Assemblée et le supplier de prendre mesures propres à comprimer des doctrines pernicieuses qui m naçaient le monde de bouleversements nouveaux. Le général l demanda que l'adresse ne parlât que de la douleur de la Cham pour la mort d'un prince « regretté de tous les Français, regr surtout par les amis de la liberté parce que les amis de la libe savent bien qu'on se prévaudra de cet affreux attentat pour ch cher à détruire les libertés qui nous ont été données et les dro que la sagesse du monarque a reconnus et consacrés. » L'adre fut ainsi votée.

Le général Foy ne s'était pas trompé; le roi, dans sa réponse a adresses des deux Chambres annonça la présentation prochaine « mesures propres à préserver l'État des dangers qui le m naçaient. »

Le roi, en effet, avait ordonné à M. Decazes de préparer des k d'exception. « Souviens-toi, lui écrivait-il, que les lois d'excepti doivent être *draconiennes* et promptement proposées. » Concerté avec le roi, dans un conseil tenu le 14, ces lois furent portées, 15, par M. Pasquier, à la Chambre des pairs, tandis que M. Decaz les déposait à la Chambre des députés, avec la loi électorale. L deux lois d'exception, l'une suspendait, pendant cinq ans, la libe publication des journaux et écrits périodiques et semi-périodiques l'autre renouvelait, jusqu'à la fin de la session prochaine, la loi d 1817 contre la liberté individuelle.

prix même, ils ne se sauvèrent pas.
essions extrêmes du ministère ne désarmèrent pas ses
Ce qu'il leur fallait, c'était la chute de M. Decazes, non
e. Il y eût contre lui un déchaînement de violences,
, de calomnies qu'égale à peine la fureur avec laquelle,
, on poursuivait le nom de Napoléon. « Les coupables,
rtainville, dans *le Drapeau blanc*, ce sont les écrivains
i, depuis si longtemps, prêchent la révolte et le sacri-
nt des députés indignes et parjures qui ont défendu un
assin, c'est surtout l'homme funeste qui a réchauffé,
ressé, déchaîné le tigre révolutionnaire... Oui, monsieur
*est vous qui avez tué le duc de Berry*... » Le *Journal des Dé-*
t M. Decazes de « Bonaparte d'antichambre, d'enfant per-
'accusait de tous les maux qui, depuis quatre ans, acca-
notre malheureux pays. » « Si M. Descazes reste ministre,
*Gazette de France*, l'enfer prévaut, la civilisation est com-
. La France se tourne vers M. Decazes et lui demande où
de Berry? Il ne peut répondre, comme Caïn : Me l'avez-
é à garder ?...» Un littérateur spirituel, conteur amusant,
usait pas l'emportement de la passion, Charles Nodier,
oidement ceci : « L'assassinat du duc de Berry est une
l'ordonnance du 5 septembre... On demande si le couteau
e duc de Berry s'appelait un poignard, un tire-point, un
Je l'ai vu : cet instrument s'appelle *une idée libérale*. » Un-

[redacted]



Les lecteurs lettrés ne se laissaient pas prendre à ces métaphores hyperboliques ; mais, parmi les gens peu ou point instruits, il y en eut qui prirent les mots au pied de la lettre et crurent que bien réellement, M. Decazes était le complice de Louvel.

La colère des royalistes ne se bornait pas, d'ailleurs, à des injures. Autour du comte d'Artois s'agitaient des projets de violence effective. Des gardes du corps, des officiers, des colonels de la garde royale parlaient hautement d'arrêter M. Decazes, soit à l'hôtel du ministère, soit aux Tuileries même ; on ne disait pas ce qu'on en ferait.

§ V. CHUTE DE M. DECAZES. — La famille royale était hostile au président du conseil. La duchesse de Berry, vivant, depuis son mariage, sous l'influence de l'entourage de son beau-père, haïssait M. Decazes; durant la nuit du 13 au 14, dans la salle même où agonisait son mari blessé, elle déclarait que la seule vue du ministre lui était insupportable. Retirée ensuite à Saint-Cloud, elle refusa de reparaître aux Tuileries aussi longtemps qu'elle serait exposée à y rencontrer M. Decazes.

Celui-ci n'avait pour lui que le roi. Le 15 au matin, en séance du conseil privé, Louis XVIII avait dit : « Les ultra-royalistes veulent me porter le dernier coup ; ils savent que le système de M. Decazes est le mien, et ils l'accusent d'avoir assassiné mon neveu... Je veux sauver la France sans les ultras, s'il est possible. Cherchons donc une majorité en dehors des amis de M. Clausel de Coussergues et de M. de La Bourdonnaye. » Le roi avait raison, mais la difficulté était précisément de trouver cette majorité. La droite ne la possédait pas, le ministère pas davantage. Les lois d'exception réunissaient dans une commune résistance la droite et la gauche ; cette dernière, en outre, repoussait absolument la loi électorale. Or le roi tenait aux lois d'exception, M. Decazes à la loi électorale. Que faire alors?

Maître, comme il l'était pleinement, de la faveur et de l'affection du roi, M. Decazes eût-il réussi à lui démontrer l'inutilité des lois *draconiennes* et à les lui faire abandonner, en même temps que lui-même eût renoncé à la loi électorale ? Cela fait, le ministre et le roi eussent-ils osé s'appuyer résolûment sur la gauche de la Chambre et l'opinion libérale du pays, soit en alliant la phalange des députés fonctionnaires avec la gauche, ce qui lui eût assuré 150 voix dans une assemblée de 260 membres, soit en renforçant l'une et l'autre et en affaiblissant la droite par une dissolution et des élections générales ? Ce sont là des questions auxquelles l'histoire ne fournit pas

février, M. Decazes, à bout d'expédients, appelé par le roi, t aux Tuileries avec le dessein d'offrir sa démission; il roi tout bouleversé, qui lui raconta que, dans la matinée, d'Artois, le duc et la duchesse d'Angoulême étaient venus cabinet et, à genoux, avec larmes et supplications, l'avaient le se séparer de M. Decazes. Louis XVIII avait longtemps enfin il avait promis d'aviser. M. Decazes décida le roi et en l'autorisation de faire, en son nom royal, une démarche au- duc de Richelieu pour le déterminer à reprendre la prési- du conseil.

manquait pas de prétendants à la succession de M. Decazes. te eût voulu voir arriver ses chefs, MM. de Villèle et Corbière, ux, sentant que l'heure n'était pas venue encore, se tenaient réserve. Ceux qu'on appelait *les doctrinaires*, parce qu'au- de tout ils mettaient leurs théories, leurs doctrines, groupe Royer-Collard, Camille Jordan et quelques autres étaient, tout is, les chefs et les soldats, ne tenaient pas à monter au pou- lu homme, au contraire, tenait beaucoup à y rentrer; c'était and, à qui pesait sinon l'inaction, du moins l'effacement. Il nait beaucoup de peine pour composer un ministère et offrir rtefeuilles; mais il était à peu près seul à rêver sa réinté- .

uc de Richelieu, à qui des ouvertures officieuses avaient été par M. Decazes lui-même, les avait repoussées avec une ré-

[redacted]



jonction du baron Capelle, pour la direction du personnel, et d
baron Mounier, pour celle de la police.

§ VI. Réaction. — Lois d'exception. — La chute du ministère De
cazes marque le point où s'arrête la royauté légitime dans les voi
de la monarchie dite constitutionnelle. Le duc de Richelieu, dont l
nom rappelait de patriotiques services, a eu ce malheur, que s
avénement à un second ministère marque, d'autre part, l'heure o
commence, entre la légitimité et la nation, le duel à outrance q
se dénouera en juillet 1830. Jusque-là il y a eu peut-être, dans l
rangs de l'opposition libérale, quelques hommes ayant la pensée d
renverser la dynastie; la majorité se bornait à vouloir la pratiq
loyale et sincère de la Charte pour fonder en France un régime d
liberté aussi large qu'en Angleterre. Ils ne demandaient pas aut
chose aux Bourbons et, à cette condition, ils les conservaient volon
tiers sur le trône de France, puisque les événements les y avaien
ramenés.

Désormais, les ennemis de la dynastie ne cacheront guère leur
tendances, et ceux qui, voulant la liberté, la chercheront encor
avec la Charte, se résigneront aisément à sacrifier la légitimité, s
elle est inconciliable avec la liberté. De là, une succession de réac
tions et d'actions violentes, de complots et d'exécutions, de lutte
plus acharnées que jamais, où les fautes du gouvernement efface
ront ses services, où la nation se persuadera de plus en plus que l
Restauration est son ennemie déclarée.

Le ministère restait chargé de soutenir les lois d'exception pré-
sentées par le chef qu'il n'avait plus. La loi contre la liberté indivi-
duelle vint en discussion à la Chambre des députés, le 6 mars.
L'exposé des motifs n'était que la reproduction des sophismes usités
en pareille occasion, déjà présentés dans les dernières années et
destinés à reparaître encore à d'autres époques. Mais, entre la pré-
sentation et le débat, un fait important s'était accompli : la droite,
qui refusait ces lois au cabinet Decazes, les accordait au cabinet Riche-
lieu. Avant la chute de M. Decazes, la gauche avait hautement man-
ifesté son opposition à ces lois, mais elle les avait naguère accor-
dées au ministère du 5 septembre. Il n'y avait plus rien à dire sur
les principes. La discussion, qui dura neuf jours, ne consista qu'en
récriminations, en apostrophes ou allusions personnelles, très-véhé-
mentes, très-aigres, qui amenèrent même un duel entre deux dé-
putés. Le 15, la loi fut adoptée par 134 voix contre 115, soit 19
*voix de majorité*. Ce n'était pas une brillante victoire.

teurs libéraux combattirent la loi, article par article, les amendements, mais sans pouvoir obtenir aucune n. Elle réunit une majorité un peu plus forte que : 136 contre 109. Déjà adoptée, le 18 février, par la es pairs, elle fut promulguée le 31 mars, et exécutoire

i ÉLECTORALE. — Par des raisons très-opposées, la loi élec-avait présentée M. Decazes, et dont le principal, sinon le ur, était M. de Serre, était repoussée simultanément yalistes et les libéraux ; la commission de la Chambre oncée pour le rejet. Instruit de cette disposition, le mi-hâta de retirer le projet, et en apporta, le 17 avril, un t voici l'économie :

t, dans chaque département un collége, dans chaque ar-ent, un collége.

ge d'arrondissement, composé de tous les électeurs y ayant cile, élisait un nombre de candidats égal au nombre des élire par le collége départemental.

ge de département était formé des électeurs les plus im-nombre en devait être égal au *cinquième* du total des élec-arrondissements, sans pouvoir être inférieur à *cent* ni su-*six cents*. C'était ce collége qui nommait les deputés, en sant sur une liste de candidats présentée par les colléges

[redacted]



eût encore eu lieu au Palais-Bourbon ; elle eut, au dehors, ( plorables retentissements.

La discussion ne fut pas remarquable seulement par la p qu'y apportèrent les deux partis, mais aussi par la haut l'éclat des talents oratoires qui s'y montrèrent des deux côtés. l'opposition, Royer-Collard, Camille Jordan, Benjamin Consta général Foy, furent dignes de leur réputation déjà acquise. M vit grandir la sienne, Lafayette parla avec énergie et autori cause ministérielle fut soutenue avec des arguments ingé mais quelquefois étranges, par M. Pasquier, qui ne craignit dire que c'était pour servir la liberté qu'il avait accepté les fon de préfet de police sous l'Empire. Toutefois, ni M. Pasquier, quelques autres députés qui le secondèrent n'auraient fait t pher le projet officiel sans l'éloquent et persévérant appui q donna le garde des sceaux, M. de Serre, tout affaibli qu'il fi une longue maladie dont il n'était pas encore relevé. La vi fut le prix de ce talent supérieur de parole et de cette inébra volonté qui méritaient d'être mieux employés qu'à la défense pareille loi.

Un député, déjà connu dans les luttes précédentes, M. Co sier, orateur habile du parti royaliste modéré, présenta un a dement qui fixait le nombre total des députés à 430, don élus directement par les colléges de département, et 258 p colléges d'arrondissement ; les uns et les autres restant com conformément au projet officiel, sauf que la proportion des teurs des premiers était élevée du cinquième au quart.

Cet amendement fut appuyé par les royalistes avec cette i prétation : que les électeurs les plus imposés, votant au collé département, voteraient aussi dans le collége de l'arrondisse où ils auraient leur domicile. A cette prétention, M. Courv répondit par la présentation d'un paragraphe additionnel qui i disait ce double vote. Ainsi modifié, l'amendement fut rejeté, repris aussitôt en sa forme primitive, par un autre dépu adopté sans explication.

Dans la pratique, la jurisprudence, qui n'est pas toujours la m chose que la légalité, fit triompher la faculté, pour les plus ir sés, de voter dans les deux colléges, ce qui fit donner à la loi le de *loi du double vote*.

Le 12 juin, après une dernière et énergique protestation au nom de la gauche, par M. Dupont (de l'Eure), contre une loi

rsonnes *faisaient queue* aux abords de la porte du Pa-
, afin de trouver place dans les tribunes publiques.
u vastes, étaient promptement remplies. Ceux qui n'a-
parvenir restaient sur la place, attendant des nouvelles
passait à l'intérieur. D'autres personnes, attirées par
riosité, venaient grossir ces groupes qui, vers l'heure
séances, couvraient la place, le quai, le pont de la
'était une affluence comme il s'en forme auprès du
stice, les jours de procès émouvants. A la sortie des
groupes, où dominait le sentiment libéral, applau-
s députés patriotes et ne se retenaient pas toujours
es députés royalistes. Pendant quelques jours, il n'y
utre tumulte, et tout se serait vraisemblablement
manifestations, plus bruyantes qu'inquiétantes, si des
orps et des officiers de la garde royale n'avaient voulu
démonstrations royalistes aux démonstrations libérales.
ément leur droit; mais, s'ils avaient raison au fond, ils
t tort en la forme. Vêtus en bourgeois, mais de façon à
re aisément, munis de fortes cannes, de vrais gourdins,
rnèrent pas à opposer des cris à des cris, ils assaillirent
saires, les frappèrent, ils insultèrent, maltraitèrent
éputés.

s'étaient passés le 2 juin. Le lendemain, 3, les mêmes
nouvellent avec plus de gravité, car la jeunesse des
venue en grand nombre et armée aussi de cannes; des
agent, la troupe intervient, disperse les groupes sans

[redacted]



bruit que son fils ait été tué en essayant de désarmer un soldat ; il a été frappé par derrière, tandis qu'il se retirait devant la troupe. D'autres députés vinrent successivement raconter des faits qu'ils avaient vus ou appris. Ces récits occupèrent toute la séance.

Le soir, une masse considérable de curieux composée en grande partie de jeunes gens des Écoles, d'officiers à demi-solde, d'ouvriers, et où il y avait aussi des femmes et des enfants, stationnait sur le quai d'Orçay, sur le pont et la place de la Concorde. De forts détachements d'infanterie et de cavalerie arrivent, et faisant reculer cette masse, la refoulent vers la rue Royale. Là un cri s'élève : *Aux faubourgs !* Une colonne compacte se forme aussitôt et se dirige vers la Bastille, poussant le cri de : *Vive la Charte !* que répètent les nombreux spectateurs accourus aux fenêtres et sur les contre-allées. A la place de la Bastille, les ouvriers viennent, de toutes parts, se joindre à la colonne qui s'engage dans la rue Saint-Antoine. Au même moment, un régiment de cuirassiers descendait cette rue, à la suite de la colonne, tandis qu'un corps de gendarmerie gardait la place de Grève. D'un autre côté, une seconde colonne de citoyens, rejetée des abords du Palais-Bourbon, remontait les quais pour aller rallier la première vers la Bastille. Un choc semblait inévitable, lorsqu'une pluie torrentielle met le désordre dans la colonne venant des boulevards ; la cavalerie achève de la disperser.

Des événements du même genre se reproduisirent les jours suivants et donnèrent lieu, comme il arrive toujours en pareil cas, à des actes de violence que des députés venaient, chaque jour, dénoncer à la tribune et dont, selon l'usage, les ministres rejetaient la responsabilité sur les victimes et sur l'opposition.

Les funérailles du jeune Lallemand eurent lieu le 6 juin ; toute la jeunesse des Écoles et une foule d'autres citoyens suivirent le convoi jusqu'au Père-Lachaise. Une souscription publique fut ouverte pour lui élever un monument funéraire, qui fut longtemps le but d'une sorte pèlerinage pour les étudiants, mais que les jeunes générations actuelles ne connaissent même pas.

§ IX. PROCÈS DE LOUVEL. — La cour des Pairs jugeait Louvel, tandis que la Chambre des députés votait la loi électorale. Le procureur général Bellart avait, pendant deux mois, multiplié les investigations à Paris, en France, à l'étranger même, pour découvrir les complices de Louvel, et, en fin de compte, avait dû reconnaître qu'il n'en existait pas. Louvel l'avait toujours déclaré ; il le répéta à ses juges, devant lesquels il comparut le 5 juin. Sur une question faite

iirs, il déclara encore qu'il ne lisait jamais ni jour-
phlets. Cependant son crime avait servi de prétexte
er la liberté de la presse. Il ne dissimula pas, d'ail-
e contre les Bourbons, qu'il accusait d'avoir amené
France et d'avoir été ramenés par lui. Il avait eu la
r un de ces princes, dès 1814, était allé tout exprès à
uis, il avait cherché toutes les occasions d'accomplir
l aurait voulu frapper toute la famille royale.

le 6, à la peine de mort, il fut conduit au supplice, le
ind appareil de force militaire. Il subit sa peine sans
sans faiblesse, en fanatique inflexible.

n judiciaire avait démontré qu'il était seul coupable;
-être une raison de satisfaire au vœu de clémence que
y exprimait à ses derniers instants.

LA SESSION. — Ouverte le 29 novembre 1819, la
tive fut close le 22 juillet 1820. Elle forme le point
la Restauration, la limite où s'arrête la voie, relati-
ale, inaugurée par l'Ordonnance du 5 septembre, et
e, avec le second ministère du duc de Richelieu, la
on royaliste qui aboutira aux Ordonnances de juillet,
le trêve du cabinet Martignac. Pendant ces dix années,
ncien régime, revenu à la suite de l'invasion, accepté
e, abandonné aux Cent-Jours, après expérience de son
intégré par une seconde invasion, s'imposant par la ter-
un moment par un acte de la sagesse royale, rentré au
aveur d'un crime, va essayer de dominer, de dompter
ui le repousse. La Restauration est, dès lors, moins un
it qu'un combat; royalistes et libéraux ne sont plus
es, mais des ennemis : tandis que ceux-là usent de
sources de la puissance publique, ceux-ci songent à re-
ioyens révolutionnaires.

[redacted]



# CHAPITRE X

Conspiration du 19 août. — Naissance du duc de Bordeaux. — Électi
Ouverture de la session de 1821. — Lettres, arts, sciences. — Extéri
Débats législatifs. — Congrès de Laybach. — Loi des dotations. —
la session. — Mort de Napoléon.

§ I. Conspiration du 19 août. — Les éléments ne manq
pas. Quelques essais de sociétés secrètes ou de complots avai
ébauchés entre diverses groupes de citoyens, lorsque l'explo
les premiers succès de la révolution militaire provoquée, en
gne, par les généraux Riégo et Quiroga, tournèrent l'attent
libéraux de France vers l'armée. Il y avait là bien des méco
ments à exploiter. La loi de Gouvion Saint-Cyr avait fait r
dans l'armée bon nombre d'anciens militaires de tout grad
beaucoup d'officiers, ayant de longs services, obéissaient imp
ment à de jeunes gentilshommes qui n'avaient jamais vu
Ceux-ci étaient nombreux, surtout dans les corps privilégié
garde, où les sous-officiers de l'ancienne armée n'avaient été
qu'en déposant leurs galons. La préséance de la garde sur l
froissait cette dernière. D'autre part, les officiers gentilsh
n'acceptaient pas de bon cœur cette même loi, qui mettait ol
aux avancements de faveur, et ils en annonçaient hautem
prochaine abrogation. C'était une menace à tous ceux que
avait fait rentrer.

Des relations se nouèrent facilement entre quelques dé
parmi lesquels Lafayette, et un certain nombre d'officiers de l
nison de Paris, qui se firent fort de soulever leurs régimen
but était de chasser les Bourbons et d'appeler la nation à s
noncer sur le choix d'un gouvernement. Le mouvement
s'accomplir durant la nuit du 19 au 20 août 1820. Mais, comm
toutes les conspirations françaises, il y eut des défaillances, c
chetés, des trahisons. Le gouvernement, averti, fit arrêter que
uns des conjurés militaires, d'autres parvinrent à échapp
recherches. Ceux que l'on tenait furent déférés à la cour des P
condamnés à des emprisonnements plus ou moins longs.

La conspiration du 19 août ne fit courir au gouvernement
péril réel et sérieux, mais elle donna le signal d'autres projet

onheur, non-seulement par sa famille, mais encore par beau-de gens qui avaient salué avec autant de bonheur le roi de et devaient, plus tard, saluer avec non moins de bonheur la nce d'autres princes tous destinés, comme ceux de 1811 et 20, à hériter du même trône.

II. Élections. — La nouvelle loi électorale n'avait rien changé ode de renouvellement de la Chambre ; il y avait donc, en 1820, nouvelle série sortante de 52 députés, à quoi il fallait ajouter députés nouveaux pour compléter le total de 430 fixé par la loi table vote. Les colléges d'arrondissement étaient convoqués le 4 novembre, ceux des départements pour le 24. Il y avait, t, 224 nominations à faire et l'on allait pouvoir juger à cette ère expérience les effets de la loi. Ils furent désastreux pour sition libérale qui, dans la Chambre modifiée, ne compta plus 70 à 75 voix sur 430 députés et dut renoncer à l'espoir d'en-r désormais assez de voix des centres pour arriver à balancer jorité à quelques voix près.

Ouverture de la session. — Cette cérémonie se fit tristement. ut lieu, le 18 décembre, au Louvre, le roi n'étant plus en état transporter, même en voiture, au Palais-Bourbon. Louis XVIII malade, fatigué des luttes de l'année, chagrin encore du dé-e M. Decazes, peu satisfait de ses ministres actuels, inquiet venir. Son discours se ressentit de ces dispositions, il fut insignifiant, glorifiant la naissance du duc de Bordeaux, et

[redacted]



bliait, en 1820, son premier volume, *les Méditations* *religieuses*, destiné à rester, sinon le meilleur de ses o moins celui qui devait conserver le privilége de produ profondes, les plus durables émotions. Le succès en fu incomparable et, du premier coup, plaça le jeune poë premiers rangs parmi les écrivains de la France.

Ce ne fut pas une moindre émotion que produisit da des arts l'arrivée en France d'un chef-d'œuvre inconnu antiquité grecque, l'admirable *Vénus*, dite de Milo, déco la petite île de ce nom par M. de Marcellus, secrétaire sade française à Constantinople, réservée à grand'peine la France, puis expédiée au Louvre par les soins de l'a le marquis de Rivière. Le génie de l'art grec semblait v à la régénération de l'art français.

Dans la science, Ampère, poursuivant le cours de ses appliquer à la télégraphie les notions d'électro-magr couvertes par un savant étranger, le chimiste danois Oe statait l'aimantation temporaire du fer par les courants C'était le principe de la télégraphie électrique.

Volney meurt le 25 avril 1820.

§ VI. Extérieur. — L'agitation politique, qui ne causa que de violentes discussions, des émeutes et des consp redoutables, avait, dans plusieurs pays étrangers, des autre importance. Au mois de janvier 1820, une armée prête à s'embarquer à Cadix pour aller soumettre d'Amérique, se soulevait, sous la direction des générau Riégo et contraignait le roi Ferdinand VII à rétablir la de 1812. L'armée napolitaine proclamait à son tour la espagnole (juillet) et le roi, ne voulant pas la reconnaitr en faveur de son fils qui la promulguait. Au mois d'ao révolution s'accomplissait en Portugal; le mouvement naire se préparait dans le nord de l'Italie. Mais les souv triche, de Russie et de Prusse, réunis à Troppau, pour ces révolutions, convoquaient à Laybach un congrès de européennes afin de concerter des mesures répressives.

§ VII. Débats législatifs. — Les élections faites so double vote avaient ramené à la Chambre 60 à 70 de qu'en avaient écartés les élections régies par la loi pré étaient tous des fanatiques de 1815, dont la présence aite pour rendre plus calmes les délibérations de l

qu'une abominable rébellion, une longue série d'horribles où il n'y avait rien à excuser ; ceux qui l'avaient suivie, dé-, qui en avaient porté les odieuses couleurs, étaient des ré-des coupables ; ceux qui en plaidaient encore la cause étaient emis du roi, de la société, de la religion, des provocateurs rection, des violateurs de la loi que la loi devait frapper. De cours n'étaient pas tenus seulement par des furieux comme la Bourdonnaye, mais par le garde des sceaux lui-même, de Serre, ministre de la justice.

répliques n'étaient pas moins véhémentes. Les libéraux op-à la Terreur de 1793 la Saint-Barthélemy, les dragonnades, r blanche. Ils revendiquaient les grandes institutions de la nte, glorifiaient les trois couleurs et les victoires de l'an-mée, célébraient les bienfaits de la Révolution et déclaraient qu'ils ne la laisseraient jamais insulter. Aux accusations ration portées par M. de Serre contre les députés libé-imir Périer répondait que si le ministre de la justice y l manquait à son devoir en ne déférant pas les députés des pairs et en ne faisant pas tomber les têtes des cou-

nistres n'étaient pas à l'abri de violences pareilles. Des outrés leur reprochaient leur *complicité* dans l'ordon-5 septembre, dans les lois qui l'avaient suivie et incrimi-urs contradictions. M. Pasquier était l'ordinaire avocat de

[redacted]



coutumée, mais ne put empêcher qu'elle fût adoptée à une gra
majorité.

§ VIII. Congrès de Laybach. — Tandis qu'en France, la Révolut
était ainsi attaquée par des lois et par des discours, elle subiss
ailleurs une plus brutale agression.

Les trois souverains réunis à Laybach avaient appelé auprès d'e
le roi de Naples ; il s'y rendit, déclarant aux Cortès qu'il allait d
fendre la cause de la Constitution napolitaine. Mais, une fois arri
il n'eut d'autre pensée que de presser l'intervention armée, déjà d
cidée par les trois monarques.

Il y avait aussi à Laybach un plénipotentiaire anglais et trois
présentants de la France. L'Anglais déclara que son gouverneme
ne pouvait consentir à une intervention, mais qu'il reconnais
que d'autres gouvernements pouvaient avoir des raisons d'agir d
féremment, pourvu qu'ils assurassent n'avoir aucun projet d'agra
dissement. Les diplomates français, tout en cherchant, dans le
conversations particulières, à amener des mesures de conciliati
adhéraient officiellement, quoique sous réserve, aux résolutions d
trois cours.

Pour ne pas heurter trop ouvertement le sentiment public et p
paraître respecter la souveraineté du roi de Naples, les trois pu
sances mirent à sa disposition une armée autrichienne dont il p
nait l'entretien à ses frais, depuis le moment où elle aurait fran
le Pô jusqu'à l'époque où elle cesserait d'occuper le royaume
Naples, ce qui devait durer trois ans.

L'armée autrichienne était en Lombardie. Elle passe le Pô, t
verse les États de l'Église que le pape lui ouvre gracieusement
arrive à la frontière des Deux-Siciles où se trouvait l'armée napo
taine, commandée par le fils du roi. Les soldats napolitains jette
leurs armes, les uns s'enfuient, les autres font cortége aux envahi
seurs ; le commandant se rallie à ceux-ci qui occupent tout
royaume sans brûler une amorce et rétablissent le roi absolu. L
restaurationbourbonienne à Naples est accompagnée d'arrestation
de tortures, de supplices. Le début des événements avait été a
cueilli avec joie par les libéraux de France ; le dénouement cau
des transports d'enthousiasme aux royalistes : ils espéraient bi
arriver au même résultat.

Le Piémont n'attendait, pour se soulever, que l'éloignement d
l'armée autrichienne de Lombardie. Quand on la sut arrivée à
*frontière napolitaine*, la garnison d'Alexandrie proclama la Const

agnole (10 mars). Le 11, même manifestation à Turin. ieux roi, Victor-Emmanuel Ier, ne voulant ni reconnaitre tre la révolution, abdiqua au profit de son fils le duc de , en l'absence de ce prince, alors à Modène, nomma ré- de Savoie-Carignan, son parent, celui qui fut, depuis, ert, désigné pour être un jour l'héritier de la couronne, fils n'ayant pas d'enfants. Charles-Albert proclame à son titution de 1812, nomme une junte provisoire, avise le vois de ce qui vient de se passer et attend ses ordres. ert passait pour acquis à la cause révolutionnaire, tous aient attachés et faisaient partie de la vaste association *Carbonari*.

Genevois ordonne à Charles-Albert de repousser toute ntraire à la plénitude du pouvoir royal, d'appeler tous a défense du trône et de se concerter avec le général our, commandant de Novare, qu'il nomma général en mettre les rebelles.

du 11 au 12 mars, Charles-Albert quitte subitement gardes du corps, l'artillerie légère, deux régiments va se mettre, à Novare, aux ordres de Sallier de la

ion ne ralentit pas l'ardeur des constitutionnels. Le e Santa Rosa, ministre de la guerre, envoie un corps nes pour entraîner la garnison de Novare et envahir

n de Charles-Albert a donné le temps aux Autrichiens troupes disséminées, et quand les constitutionnels mesure d'attaquer Novare, ils se voient menacés és par les troupes autrichiennes (8 avril). Ils ne peu- tirer en disputant vaillamment le terrain. Le lende- r de la Tour et Charles-Albert rentrent à Turin et y torité royale, tandis que les amis du prince partent ta Rosa s'en alla, quelques années plus tard, se faire dépendance de la Grèce; Gonfalonieri, Maroncelli, tombés aux mains des Autrichiens, furent déportés s d'Autriche; d'autres, pris aussi, furent livrés au les-Albert acheva de faire oublier ses aspirations li- nt, deux ans après, combattre, au service de la lution d'Espagne. Plus tard encore, il perdra, avec lle de Novare, la liberté italienne.

[redacted]



Les rois venaient de faire la police de l'Europe; la faç
avaient agi avec le Bourbon de Naples, montrait ce qu'
faire avec le Bourbon d'Espagne et ce qu'on ferait, au b
les Bourbons de France.

§ IX. Loi des dotations. — La contre-révolution piémont
pas accueillie avec moins de joie que la napolitaine par
révolutionnaires français qui se montrèrent, dès lors, plu
plus menaçants.

Dans la discussion d'une loi présentée par le minist
et dont l'objet était d'indemniser les anciens titulaires d
imputées sur des domaines restitués à l'étranger pa
de 1814, les orateurs de la droite se livrèrent aux plu
diatribes, aux plus outrageantes personnalités contre ce
qui étaient presque tous des officiers français de tout gr
veuves et orphelins d'officiers tués au service de la Franc
originaire des dotations s'élevait, en 1814, à 38 millio
nements de la guerre et diverses autres circonstances le r
en 1820, à 1,800 mille francs qu'il fallait partager entre 5
droit. Le maximum de part devait être 1,000 francs
minimum 100 francs de rente. Cette rente devait con
propriété transmissible aux héritiers des titulaires.

Les royalistes contestaient absolument le droit des ind
« Ce n'étaient que des complices ou des serviteurs de l
des coupables qui avaient combattu contre leur souve
avait de fidèles français que ceux qui avaient pris les a
le roi, les soldats de Condé et de la Vendée. Tandis q
étaient spoliés, volés, laissés sans ressources, on proposa
niser les autres, les voleurs ! » Ainsi raisonnaient les
droite et ils étaient dans la logique de leurs idées et de
tion. L'opposition aussi était dans la logique de sa situ
ses idées, qui étaient celles de la France, en soutenan
d'hommes qui avaient combattu ou étaient morts pour l
la France. Le ministère n'osait rien dire, car il s'agissa
ciers, des fonctionnaires de l'Empire et il y avait, parm
nistres, des hommes qui avaient servi le régime impér
des royalistes *purs* rappelaient durement ce souvenir p
faire un outrage. La loi fut votée, mais non pas comme
posée le ministère : les indemnités ne devinrent plus
cours viagers, accordés par le roi selon son bon plaisir.

*Cette discussion*, où les hommes et les choses de la R

... il n'y fut introduit qu'un amendement pour étendre ce ... aux journaux littéraires : même dans ce modeste domaine, ... ne pouvait être tolérée. Le budget fut l'objet des dernières ... de la session dont la clôture eut lieu le 31 juillet.

... istère n'avait pu traverser cette session qu'avec l'appui de ... qu'il avait acheté en donnant à deux chefs de celle-ci des ... sans portefeuille. La droite avait plus d'une fois et cruel... fait sentir au ministère en quelle dépendance elle le tenait. ... re n'avait pu que garder le silence ou faire des réponses ... les. La droite, sentant sa force et devenue plus ambitieuse ... événements d'Italie, fit savoir qu'il lui fallait, dans le ... us que des ministères purement honoraires. MM. de Vil... bière eurent de longues négociations avec M. de Riche... eurs fois on fut près de tomber d'accord; de nouvelles ... remettaient tout en question. Enfin, la rupture éclata ; ... t MM. de Villèle et Corbière, quittant le banc des minis... rent leurs anciennes places; deux jours après, ils par... pour Toulouse, l'autre pour Rennes. L'alliance finissait ... ion.

... T DE NAPOLÉON. — Avant la fin de la session, le 5 juillet, ... ris à Paris, d'un bâtiment venu de Sainte-Hélène, que, ... apoléon avait rendu le dernier soupir, léguant « l'op... a mort à la maison régnante d'Angleterre. »

... es premières années de la Restauration, quelques es...

[redacted]



conversations, plus ou moins exactes, mais tenues moins en auditeurs qui les recueillaient que de la postérité à laquell adressait, faisaient disparaître le despote avide de conquête substituer « le missionnaire armé de la Révolution », qui a voulait, pour couronnement de son œuvre, la Liberté. Si a aimé la liberté, il l'a aimée passionnément, exclusivemen pour lui tout seul, comme l'avare aime l'or, pour l'enfoi comme le vrai civilisateur aime la lumière pour la répandr

Depuis six ans, les bonapartistes de France ou s'étaient la Restauration et occupaient des situations qu'ils ne se so plus de compromettre, ou étaient entrés dans l'opposition e dû suivre le grand courant libéral, ne gardant de l'époque i que les souvenirs de grandeur militaire qu'ils relevaient co Bourbons revenus à la suite de l'étranger.

Peut-être eût-il mieux valu pour la Restauration, et certa il eût mieux valu pour la liberté que le bonapartisme restât avait été en réalité : la pratique cynique du plus abomina potisme. Sous sa vraie figure, il n'eût plus séduit personn Liberté française n'eût pas accepté cet allié indigne d'elle. gouvernement royal eut le tort de poursuivre et de vouloi comme bonapartistes les hommes les moins portés vers l'En le parti libéral accueillit avec une trop confiante généro hommes qui venaient lui demander asile et protection au no liberté. Ce fut, sans doute, une alliance funeste, mais elle ét la force des choses.

## CHAPITRE XI

Sociétés secrètes. — Congrégation. — Elections. — Session de Ministère Villèle. — Procès de presse. — Insurrection grecque. — arts, sciences.

§ I. Sociétés secrètes. — Deux jeunes français, con dans la conspiration du 19 août et réfugiés à Naples, y avaien l'association secrète des *Carbonari* (charbonniers) qui ven complir la révolution de Naples et allait tenter celle du P Tandis qu'un de ces jeunes gens, Joubert, restait en Italie, Dugied, revint à Paris et s'occupa d'y organiser la Charb

*vente* et seuls étaient en communication avec elle.
*aro* s'engageait à garder le secret, à se pourvoir d'un
n et de cinquante cartouches et à verser une coti-
e d'un franc. Si, dans quelques ventes, on ajouta un
s poignards, ce fut une fantaisie locale ou indivi-
tatuts ne prescrivaient pas.

s que des jeunes gens, alors inconnus, pour pro-
t l'association ; il fallait pouvoir citer des hommes
la notoriété attirassent des recrues. C'est à quoi
s fondateurs et ils parvinrent à obtenir, pour la
adhésion du général Lafayette et de son fils, de
l'Eure), Voyer-d'Argenson, Manuel, Corcelle père,
in, de Schonen, Mauguin, Barthe, Mérilhou, Cau-
t Arnold Scheffer. Lafayette accepta la présidence,
r effectif et actif fut Bazard.

le temps, une cinquantaine de Ventes furent orga-
On songea alors à faire de la propagande en pro-
t Kœchlin allèrent en Alsace, Rouen et Dugied
nold Scheffer dans le Midi.

ouen et Dugied trouvèrent une société secrète, déjà
nom de *Chevaliers de la liberté*, qui se fondit aus-
arbonnerie. De là, ils se rendirent à Nantes, où ils
pidement les Ventes. Arnold Scheffer, dans le Midi,
s de succès.

[redacted]



gation, ayant son siége aux Missions étrangères, s'étaient formé la *Société des bonnes œuvres*, qui s'occupait des hôpitaux et des prisons; la *Société des bonnes études*, qui s'occupait des écoles et faisait des cours; la *Société des bons livres*, qui publiait des ouvrages où l'on combattait l'esprit révolutionnaire.

Au-dessus de la Congrégation et en faisant partie, il y avait un groupe de personnages qui donnait à l'ensemble l'impulsion politique, et qui, lui-même, recevait ses inspirations du comte d'Artois. Le frère du roi, l'héritier de la couronne, se trouvait ainsi chef et le directeur d'une entreprise que repoussait l'immense majorité du pays sur lequel il devait régner bientôt.

§ III. Élections. — Les élections pour le renouvellement d'un cinquième de la Chambre, qui se firent le 1er et le 10 octobre, ne furent pas favorables au ministère; un de ses membres, M. Siméon, et plusieurs de ses amis ne furent pas réélus; la gauche gagna quelques voix, tandis que la droite acquit de nouveaux auxiliaires.

§ IV. Session de 1822.—L'ouverture de la session eut encore lieu au Louvre. Le roi constata l'excellence de ses relations avec les autres États, se félicita de l'accroissement de la prospérité publique, ce qui était vrai, et de l'apaisement des passions et des esprits, ce qui était moins conforme à la vérité. Il garda le silence sur de nouveaux projets de lois dont on s'attendait à trouver l'annonce dans son discours. (5 novembre.)

La discussion de l'adresse en réponse à la harangue royale fut orageuse. La droite était résolue à faire tomber le ministère. Il avait contre lui une grande fraction parlementaire, la presse royaliste qui, seule, avait licence de tout dire, tout le parti royaliste, la cour, le comte d'Artois, et, ce qui était plus redoutable, une femme qui, depuis près d'un an, avait pris sur le roi un ascendant tel que quand elle venait le trouver dans son cabinet (trois fois par semaine), ordre était donné de n'y laisser pénétrer personne, pas même les ministres, à moins d'extrême urgence : c'était madame du Cayla, que le roi fit comtesse et à qui il donna un magnifique domaine à Saint-Ouen.

On s'était compté dans les scrutins pour la nomination du bureau; la Chambre s'était partagée également entre les deux candidats à la présidence : 133 suffrages à M. de Villèle, 133 à M. Ravez. Celui-ci avait été nommé, sur le refus de l'autre. La droite ne possédait donc pas assez de voix pour renverser le cabinet. Afin d'y

arriver, elle s'entendit avec la gauche. La droite promit une phrase libérale pour demander les lois complémentaires de la Charte, et promit de voter contre la prolongation de la censure, que le ministère devait demander. La gauche s'engageait à voter un paragraphe accusant la conduite du ministère dans les conférences de Laybach. Ce paragraphe était ainsi rédigé : « Nous nous félicitons, sire, de vos relations constamment amicales avec les puissances étrangères, dans la juste confiance qu'une paix si précieuse n'est point achetée par des sacrifices incompatibles avec l'honneur de la nation et avec la dignité de la couronne. »

De quelle nature étaient les « sacrifices » auxquels on faisait allusion? Rien ne l'indiquait, rien ne pouvait l'indiquer. Il fallait, en effet, que les royalistes parussent reprocher au gouvernement d'avoir sacrifié la monarchie à la liberté, et les libéraux d'avoir sacrifié les peuples aux rois.

C'était une équivoque peu digne d'une grande Assemblée, et si elle pouvait être acceptée par la droite, alliée des jésuites, elle ne devait pas l'être par la gauche, qui repoussait la casuistique d'Escobar et la maxime que la fin justifie les moyens. La gauche voulait faire tomber le ministère indécis du duc de Richelieu, auquel elle préférait un ministère d'ultras, qui lui semblait devoir amener plus promptement une crise décisive. C'était une politique d'aventure et de colère, funeste peut-être au pays, mais qui pouvait encore se défendre. Alors, il fallait laisser la droite faire seule sa besogne, sauf à l'aider par le vote, là où les votes pouvaient loyalement se rencontrer, non par une phrase dont l'ambiguïté calculée pouvait faire croire que chaque côté disait le contraire de ce qu'il voulait dire.

L'équivoque, d'ailleurs, ne put subsister dans le débat public. M. de la Bourdonnaye, pour la droite, le général Foy, pour la gauche, vinrent chacun préciser le sens que leurs amis donnaient au paragraphe. Le garde des sceaux vint, après eux, demander à la Chambre pour laquelle des deux interpellations elle entendait se prononcer; mais la Chambre ne répondit qu'en criant : *Aux voix! la clôture!* et le paragraphe fut voté par 176 voix contre 98, dans la séance du 26 novembre.

Le roi était fort mécontent de l'adresse, et l'on crut qu'il prononcerait la dissolution de la Chambre, puisque le ministère ne se retirait pas après un tel échec. Le 30, la Chambre fut convoquée pour recevoir une *communication ministérielle*. Le président an-

[redacted]



nonça que l'intention du roi était que l'adresse lui fût présentée, soir même, par le président, accompagné seulement de deux d secrétaires. C'était ordinairement avec une députation de l'Assem blée que le président allait porter l'adresse au roi et lui en donn lecture.

Le soir, en effet, M. Ravez se rendit, avec deux secrétaires, au Tuileries. Le roi prit l'adresse, sans lui laisser le temps de la lire la posa sur sa table et dit : « Je connais l'adresse que vous me pré sentez... Dans l'exil et la persécution, j'ai maintenu mes droits l'honneur de ma race et celui du nom français. Sur le trône, en touré de mon peuple, je m'indigne à la seule pensée que je puis jamais sacrifier l'honneur de ma nation et la dignité de ma cou ronne... J'aime à croire que la plupart de ceux qui ont voté cette adresse n'en ont pas pesé toutes les expressions. S'ils avaient eu le temps de les apprécier, ils n'eussent pas souffert une supposition que, comme roi, je ne veux pas caractériser, comme père, je vou drais oublier... »

Une dissolution était la conséquence logique de telles paroles; mais le ministère n'osait pas plus dissoudre la Chambre qu'il ne voulait se retirer lui-même.

Le 3 décembre, il présenta deux projets de lois, l'un aggravant les délits et les pénalités de presse, l'autre demandant la proroga tion de la censure. Ces deux projets furent, avant toute discussion, l'objet de débats préliminaires où le ministère fut attaqué, par des hommes de la droite, avec une violence qui rappelle celles qu'eut à supporter M. Decazes après l'assassinat du duc de Berry. A la suite de plusieurs échecs, le cabinet se décida enfin à donner sa démission.

§ V. Ministère Villèle. — Le 15 décembre, le *Moniteur* annonça l'avénement d'un nouveau ministère : M. de Villèle était nommé aux finances, M. Corbière à l'intérieur, M. de Peyronnet à la justice, le duc de Montmorency aux affaires étrangères, le duc de Bellune à la guerre, le comte de Clermont-Tonnerre à la marine; le général Lauriston restait ministre de la maison du roi.

Le duc de Montmorency était le chef de la *Congrégation*; M. de Peyronnet, encore peu connu, procureur général dans l'affaire du 19 août, s'était fait remarquer par sa rigueur; il avait, d'ailleurs, un autre titre : il avait contribué à faire prononcer la séparation de corps entre madame du Cayla, la favorite du roi, et son mari.

En même temps, M. Delavau fut nommé préfet de police, et

s tard, M. Cauchois-Lemaire reparut devant le jury pour
e de divers délits résultant de brochures dont plusieurs
été antérieurement publiées et non poursuivies. Ces der-
rent écartées par la cour. Le jury ayant admis la culpabi-
les autres, Cauchois-Lemaire fut condamné à un an de
2,000 fr. d'amende.
vait, Paul-Louis Courier vint, à son tour, devant la cour
de la Seine, sous l'inculpation d'outrage aux mœurs, pour
s une brochure intitulée *Simple discours*, et publiée à
e la souscription qui avait acheté le château de Chambord
r au duc de Bordeaux, rappelé certains scandales des
ales et représenté les cours comme le centre de toutes
tions. Déclaré coupable, Courier fut condamné à deux
ison. Ce fut pour lui l'occasion d'un nouveau pamphlet,
encore que le premier, où il rendit compte de son
n'osa pas, cette fois, le poursuivre.
se termina par un autre procès de presse qui eut encore
entissement que celui de Courier, ce fut le procès de Bé-
décembre), contre lequel le ministère public avait mé-
usation d'outrage aux mœurs à celle d'excitation à la
nce aux lois. L'affluence était énorme au Palais-de-Jus-
popularité de Béranger était déjà très-grande. L'accusa-
nue, avec beaucoup d'emphase, par M. de Marchangy,
tue, avec une verve caustique, par M. Dupin. Le chan-

[redacted]



nople, d'Andrinople, et plusieurs autres prêtres, détruisant les églises grecques, persécutant partout les populations chrétiennes. Les iles de l'Archipel se soulevèrent à leur tour et infligèrent des pertes considérables à la marine ottomane. Alexandre Ypsilanti est battu et se réfugie en Autriche, où on le garde prisonnier. La guerre continue en Morée, sous Démétrius et Mauromichalis. Tripolitzas, prise au mois d'octobre, devient le siége d'un gouvernement provisoire. En décembre, un congrès se réunit à Épidaure, où Démétrius et Maurocordato préparent la déclaration d'indépendance. La Porte appelle en Morée les troupes de Méhémet Ali, pacha d'Égypte, commandées par Ibrahim.

Cette renaissance de la Grèce, évoquant tous les souvenirs de l'antiquité classique, excita en Europe un enthousiasme inexprimable. De tous côtés, des volontaires partirent pour combattre avec les Grecs, des souscriptions s'ouvrirent pour leur envoyer des armes, des munitions, de l'argent. Le gouvernement français ne pouvait prendre ouvertement parti pour les insurgés, mais il ordonna à la marine française dans ces parages de prendre toutes les mesures possibles d'humanité pour soustraire les victimes de la guerre aux atroces vengeances des Turcs.

§ VIII. Lettres, arts, sciences. — Sismondi commence, en 1821, la publication de sa grande *Histoire des Français*, qui ne sera achevée qu'en 1845. Les pamphlets de Paul-Louis Courier prennent place parmi les œuvres littéraires. Deux ouvrages posthumes de Joseph de Maistre sont mis au jour : *l'Église anglicane* et *les Soirées de Saint-Pétersbourg*. Alfred de Vigny publie ses premiers *Poëmes*.

Champollion découvre le secret de l'écriture hiéroglyphique des Égyptiens ; le Zodiaque de Denderah est apporté à Paris et placé à la bibliothèque de la rue Richelieu. L'État fonde l'*École des Chartes*, et Malte-Brun la *Société de géographie*.

## CHAPITRE XII

Le nouveau ministère. - Lois sur la presse. — Conspirations. — Les sergents de la Rochelle. — Fin de la session. — Troubles, élections, mort du duc de Richelieu. — Session de 1822. — Lettres et sciences.

§ I. Le nouveau ministère. — L'année 1822 s'ouvrait sous de sombres auspices : on apprenait des tentatives d'insurrection, à

Saumur et à Belfort, et l'avénement du ministère Villèle inaugurait un gouvernement de combat.

La coalition de la gauche et de la droite avait produit le résultat cherché. La chute du cabinet Richelieu et la reprise du pouvoir par les hommes de 1815. Ce nouveau règne devait-il être aussi court que l'avait calculé la gauche? Elle put le croire.

Le 14 décembre, au sortir de chez le roi, où il venait d'apprendre sa nomination de ministre, M. de Villèle rencontra M. de Serre, dont il allait proposer la succession à M. de Peyronnet, et lui offrit de rester dans la nouvelle combinaison : « Je m'en garderai bien, répondit le chancelier *in extremis*, vous n'en avez pas pour trois mois. »

M. de Serre y mettait de la courtoisie; dans les conversations des Tuileries et de la Chambre, on était moins généreux : on n'accordait au ministère de la droite que quinze jours d'existence.

Les ministres se présentèrent devant la Chambre le jour même de leur nomination, et leur premier acte fut de retirer le projet de loi pour la prolongation de la censure.

Le rejet de cette loi avait été une des bases de la coalition; le retrait en fut le dernier effet. Les deux alliés retournèrent chacun à ses préférences.

Les ministres pouvaient être embarrassés de leur succès; quelle que fût la valeur personnelle des deux principaux, MM. de Villèle et Corbière, ils ne seraient pas parvenus au pouvoir s'ils n'y avaient été portés par des intrigues de cour et par la coalition parlementaire. Vis-à-vis de la gauche, sa position était bien nette; ce n'était pas par sympathie pour lui qu'elle avait contribué à la chute du duc de Richelieu; il n'était donc tenu de rien faire pour elle : ils étaient des ennemis naturels, irréconciliables.

Autre était leur position vis-à-vis de la droite; ils en étaient les chefs, mais à la condition de la servir. Or, quand des hommes arrivent au pouvoir par la victoire d'un parti, s'il y a des idées générales, des principes qu'ils ont le devoir de faire prédominer, il y a aussi des passions excessives, des exigences prématurées ou outrées auxquelles ils ont le devoir de résister; car, autre est la conduite de chefs de parti, autre celle de chefs de gouvernement. Ceux-là n'ont à satisfaire que leurs adhérents, ceux-ci ont à tenir compte de l'opinion du pays. Il y a, dans les partis, des hommes qui ne combattent que par dévouement à une idée; il y en a aussi qui ne se dévouent qu'à leur propre ambition et pour la curée des places.

[redacted]



Ces derniers ne méritent que mépris ; mais les chefs victorieux « le droit de réclamer des premiers un concours actif, que ceux ont le devoir de donner. Si le parti vainqueur négligeait d'occu les fonctions principales de l'État, les ennemis les garderaient s'y glisseraient, et la victoire pourrait en être compromise. L fonctionnaires, en France, regardent leur place comme une pr priété qui leur appartient et qu'ils ont le droit de garder sous to les gouvernements. Il n'est pas bien sûr que le service y gagne « expérience et en stabilité. Il est certain que la routine en profit peu près seule, que le caractère de l'homme s'y abaisse, que considération du fonctionnaire en est amoindrie.

Le ministère du 15 décembre ne se fit pas faute de destitutio et de nominations nouvelles, mais, ne pouvant satisfaire à tout les cupidités, il eut contre lui et les réclamations de ceux qu'il fra pait et les clameurs de ceux qu'il mécontentait. Il usait du droit d la victoire et remplissait le devoir de veiller à sa sûreté. L'opinio publique lui fut hostile, parce que sa victoire était remportée s la France même par une coterie de cour et une majorité parlemen taire que repoussait la nation.

C'était le régime de 1815 qui triomphait, et l'on ne tarda pas s'en apercevoir.

Deux ambassades étaient vacantes, celles de Londres et de Na ples, dont venaient de se démettre MM. Decazes et Narbonne Pelet La première fut donnée à Chateaubriand, la seconde à M. de Serre, dont la santé altérée avait besoin du climat de Naples, et qui n'avait, d'ailleurs, pas grand'chose à y faire : l'Autriche y régnait.

D'autres places furent distribuées à de « fidèles » royalistes; M. de Vatimesnil fut nommé secrétaire général du ministère de la justice.

§ II. Lois sur la presse. — En retirant le projet de loi sur la censure, le ministère avait promis à ses amis de la droite d'y substituer autre chose, et il n'avait pas dessaisi la Chambre du projet, présenté aussi par M. de Serre, au nom du cabinet précédent, sur « les délits commis par la voie de la presse. » Le 2 janvier, M. de Peyronnet, accomplissant la promesse faite, déposa un nouveau projet de loi « sur la police des journaux, » qui fut renvoyé à la commission déjà chargée d'examiner le projet de M. de Serre.

Le 14 janvier, la commission déposa son rapport sur le premier des deux projets. Celui-ci arrivait devant la Chambre considérablement modifié, c'est-à-dire aggravé par la commission.

mmission effaçaient le mot *constitutionnelle*, dont le main-
t semblé livrer aux attaques la personne, les droits et l'au-
du roi, pour toute l'époque antérieure à la promulgation de
e. Or il ne faut pas oublier que, pour les *purs* royalistes,
VIII régnait depuis 1795, et lui-même l'entendait bien

rticle du projet de M. de Serre, instituant le délit « d'exci-
à haine et au mépris du gouvernement du roi, » la com-
joutait que cet article ne gênerait en rien le droit de con-
critique et de blâme sur les actes du ministère.
et punissait l'infidélité et la mauvaise foi dans le compte
séances des Chambres et des tribunaux, et investissait
poursuite et de jugement les Chambres et tribunaux
La commission aggravait la pénalité édictée, en y ajou-
culté d'interdire temporairement ou pour toujours au
damné le compte rendu des séances ou audiences de la
u du tribunal offensés.
et la commission proposaient l'institution d'un nouveau
i de tenter de troubler la paix publique, en excitant le
a haine contre une ou plusieurs classes de personnes.
la doctrine constamment soutenue par lui, M. de Serre
au jury la connaissance des crimes et délits commis par
a presse.
ission parlementaire transférait la juridiction aux tribu-

[redacted]



les injures même ! La passion était égale des deux côtés, et, il f le dire, la conviction, la sincérité aussi. Tout ce monde d'émig absent de France pendant vingt-cinq ans, ramené dans la patrie pouvoir par un coup inespéré de fortune, voulait et croyait pouv de bonne foi, rétablir le régime sous lequel il avait vécu avant 17 Tout ce qui avait pu se faire depuis n'était qu'une œuvre de volte et de crime ; les plus sages consentaient bien à en tenir com le moins possible, dans les plus strictes limites de la Charte ; m les exagérés, ceux qu'on pourrait appeler les *royalistes radica* et c'était toute la droite de la Chambre, reprochaient au roi d voir, en concédant la Charte, aliéné des droits dont il n'était q dépositaire, et ils réservaient soit à lui-même, soit tout au moin son successeur, le pouvoir de retirer ce qui avait été octroyé. successeur était de cet avis. Ce n'était pas pour les séductions qu y trouve, qu'ils désiraient le pouvoir, c'était pour accomplir l'œu de *Restauration*.

L'opposition n'était pas moins passionnée : elle défendait l'œu de la Révolution. Les temps de cette grande époque n'étaient encore si éloignés, que le souffle en fût déjà trop affaibli. Beauc de ceux qui alors composaient le parti libéral, avaient combat les armes à la main, ces mêmes émigrés, auxiliaires jadis de l tranger, aujourd'hui rendus, on disait *imposés*, à la France l'étranger : Lafayette était, dans la Chambre, la représentation vante de la Révolution et de ces républicains, peu nombreux, n'avaient pas fléchi devant l'Empire. D'autres généraux avaient fendu le sol de la France jusqu'à la dernière heure, et n'avai quitté qu'avec déchirement les couleurs de la Révolution, deven celles de la France entière. Si l'immense majorité de la nati avait accueilli avec confiance les Bourbons promettant la paix et liberté, elle n'entendait les conserver qu'avec ces deux grands bie et tous les droits civils conquis par vingt-cinq ans de luttes ou possession.

C'étaient deux mondes inconciliables, chacun appuyé sur s droit, celui-là tirant le sien d'un passé disparu sans retour, cel ci trouvant le sien dans un présent chèrement payé et se senti responsable de l'avenir. Aussi le choc était-il toujours viole tempêtueux ; la sincérité, la conviction des combattants donnai à la lutte un caractère de grandeur qui a souvent manqué a luttes ultérieures.

Royer-Collard, avec un de ses plus mémorables discours, Main

. de Villèle, M. de Corbière, M. de Peyronnet quelquefois, té de lui un rang encore honorable.

gouvernement, après la commission, la Chambre trouva yen d'introduire dans la loi une aggravation : dans les nation envers les fonctionnaires publics, elle supprima estimoniale, ne conservant que la preuve écrite, c'est-peu près, l'impossible. C'était décréter l'impunité des pouvoir.

rier, la loi fut votée par 234 voix contre 93; quarante e la gauche avaient refusé de prendre part au vote, la elon eux, inconstitutionnelle, parce qu'elle violait la

rier, avait cessé d'être en vigueur la loi sur la censure, rogation avait été demandée par le projet de loi que les vaient retiré le 15 décembre. Les journaux venaient donc er une liberté qui n'était pas bien redoutable, car il lors que deux feuilles libérales, *le Constitutionnel* et *le rançais*, avec une feuille légère, *le Miroir;* tandis que les vaient *le Journal des Débats, la Gazette de France, la* e et *le Drapeau blanc*, journal qui était alors ce que fut *'Univers*, quant aux allures de polémique ; il y faut ajou-*dre,* qu'il convenait de classer comme feuille légère, grossièretés de son style fussent bien lourdes. Il va sans s ciseaux de la censure s'exerçaient bien plus contre la rale que contre la presse royaliste dont le langage insul-

[redacted]



sans une autorisation du roi. Les cours royales pouvaient, en audience solennelle, suspendre ou supprimer tout journal ou écrit périodique « dont l'esprit et la tendance seraient de nature à porter atteinte à la paix publique, au respect dû à la religion de l'État et aux autres religions légalement reconnues, à l'autorité du roi et à la stabilité des institutions constitutionnelles. » Enfin, dans l'intervalle des sessions et en cas de circonstances graves dont le gouvernement était juge, la censure pouvait être établie par une ordonnance royale, contre-signée de trois ministres. Cette mesure cessait de plein droit, un mois après la réunion des Chambres, si, dans cet intervalle, elle n'avait pas été convertie en loi. De toute façon, elle prenait fin, dès que des élections générales étaient convoquées.

Le rapporteur, M. de Martignac, député nouveau de la Gironde, établissait, en principe, que les journaux ne sont pas nécessaires, que ce sont, sauf de rares exceptions, des spéculations industrielles, satisfaisant à un besoin public et n'ayant en vue que le profit commercial. Or, pour y parvenir, il était plus commode de s'adresser aux passions, de les exciter, que de parler le langage de la raison.

Il concluait à l'adoption du projet du ministère, tout en déclarant que sa demande « était oiseuse, inutile, surabondante, parce que l'article 14 de la Charte conférait au gouvernement le droit de suspendre les lois. »

C'était la première fois qu'on entendait affirmer aussi hautement, aussi nettement cette interprétation de l'article 14.

La bataille ne fut pas moins chaude, moins furieuse que la précédente. Dans cette discussion comme dans l'autre, les ministres eurent à subir le désagrément de voir mettre leurs paroles d'hier en contradiction avec leurs actes d'aujourd'hui. M. de Girardin se donna le plaisir de lire un discours très-concluant en faveur de la liberté de la presse ; interrompu par les cris de la droite, il referma son manuscrit, en déclarant que le mérite de ce qu'il venait de lire ne lui appartenait pas, attendu qu'il ne faisait que reproduire un discours prononcé, en 1817, par M. de Villèle.

Benjamin Constant signala le projet comme un des moyens par où l'on espérait pouvoir ramener l'ancien régime : « Rappelez-vous, s'écria-t-il en terminant, que tous ces moyens ont été employés en Angleterre, à la fin du dix-septième siècle, en Espagne dans le siècle actuel, et qu'il n'ont point empêché la liberté de triompher. Il en sera de même en France. »

nstant) que la nation a été dépouillée depuis deux ans.
s, selon vous, seront vains et la crise ne sera que retar-
eront les efforts de ceux dont je connais les actes, dont je
les démarches, dont je préviendrai les égarements, ce se-
efforts, dis-je, qui seront vains. La crise ne sera pas re-
ar la crise n'aura pas lieu. La nation française ne veut
évolution. »
en effet, la France ne voulait pas une révolution. Cepen-
rise eut lieu, une révolution éclata, provoquée par un
busif du pouvoir que contenait cet aricle 14, et M. de Pey-
t un de ceux qui, en conseillant cet abus de pouvoir, déter-
 la révolution.
1822, M. de Peyronnet voulait limiter la portée de l'arti-
 président du conseil, le vicomte de Montmorency, soute-
ement le pouvoir que cet article conférait à la royauté,
l'avait établi M. de Martignac. La théorie devait se répro-
t ans plus tard.
Collard démontra qu'en combinant l'obligation de l'autori-
réalable avec la faculté, pour les cours royales, de suppri-
journaux, le gouvernement pouvait faire disparaître les
 existants et empêcher de paraître ceux qui voudraient se
. Venant à l'article relatif aux délits de tendance, il dit :
ctuelle ne suppose pas, ce serait une absurdité grossière,
isse être à la fois innocent et coupable, mais elle suppose

[redacted]



tion libérale ; elle y rencontra une coalition d'ambitieux mécon tents, tels que le prince de Talleyrand, MM. Decazes, Roy, Mol Pasquier, auxquels se joignit le duc de Richelieu, qui, tous, de venus les adversaires de la censure après l'avoir pratiquée à le profit, firent triompher, par 112 voix contre 101, un amendem rétablissant dans le texte de la loi la qualification de *constitutio nelle*, ajoutée aux mots « l'autorité du roi. »

Cette modification ramena la loi au Palais-Bourbon, où elle fi adoptée avec l'addition des pairs par 245 voix contre 99.

§ III. Conspirations. Saumur et Belfort. — Au cours de l discussion des lois de presse, un ministre qui avait parlé de com plots et de conspirateurs, sommé par des députés libéraux d s'expliquer, déclara n'avoir voulu faire allusion qu'à des faction en dehors de la Chambre.

Qu'il y eût des complots, c'était hors de doute. Le gouvernement et le public avaient appris à la fin de décembre et au commence ment de janvier, la découverte fortuite d'un mouvement concerté avec des sous-officiers de l'école de cavalerie de Saumur, puis la dénonciation d'un autre mouvement préparé à Belfort. A ce der nier devaient prendre part quelques députés, Lafayette, Voyer d'Argenson, Kœchlin, Manuel, etc., mais c'est un point que le gou vernement ignorait et que ne connaissaient pas les collègues de ces députés.

Les deux projets avaient été organisés par les *carbonari*, se concertant dans l'ouest, avec les *chevaliers de la liberté*. A Sau mur, il n'y eut même pas commencement d'exécution, par suite de la découverte accidentelle du complot, quelques jours avant le 25 décembre, date fixée pour l'explosion. La même date était fixée pour Belfort et il y eut là un commencement d'exécution, entravé, puis déjoué d'après une révélation, fortuite aussi, que confirmèrent ensuite des aveux de quelques conspirateurs arrêtés. Lafayette était parti de Paris pour aller prendre la direction d'un gouverne ment provisoire qui devait se réunir à Colmar. Averti, en route, que le complot était éventé, il changea d'itinéraire. Cependant la voiture, portant ses armoiries, était restée aux mains de l'autorité et mise sous scellés ; cette voiture fut détruite, la nuit, avant qu'on eût reconnu à qui elle appartenait. Le gouvernement ne connut pas davantage la participation de plusieurs membres de la Haute-Vente des *carbonari*, Joubert, Ary et Henry Scheffer, Guinard, Bazard, et d'un lieutenant encore inconnu, nomm-

t, un des individus à l'aide desquels il dut recourir dénonça
jet et fut autorisé à paraître en poursuivre la réalisation.
artifices de cet homme, appelé Delvaize, par la connivence
ques sous-officiers d'un régiment de chasseurs, agissant
spiration de leurs chefs, Caron et un de ses amis, Roger,
entraînés dans un simulacre de conspiration au nom de
II. Arrêtés et livrés par leurs complices apparents, ils
raduits, le 18 septembre devant le conseil de guerre de
rg, sous l'inculpation d'embauchage. Caron, déclaré cou-
ce chef, fut condamné à mort; Roger fut envoyé en cour
pour répondre à une accusation de complot.
se pourvut en cassation et son pourvoi fut appelé le
re. Mais, l'avant-veille, Caron avait été fusillé à Stras-

évrier suivant, Roger fut, à son tour, condamné à mort.
ce royale commua cette peine en celle de *vingt ans de
orcés avec exposition*. Il subit cette dernière peine sur
rincipale de Metz. Un habitant monta sur la plate-forme
ur la tête de Roger une couronne de chêne, d'autres
ses pieds des fleurs et des branches de laurier. Roger
e transféré au bagne de Toulon. En 1824, Chateaubriand
enir grâce entière.
ux sous-officiers qui s'étaient prêtés à l'indigne comédie
deux hommes furent victimes, ils avaient été nommés

[redacted]



tion à une société secrète. Il n'en fut pas moins condamné à mort et exécuté le 10 juin.

Tous ces insuccès ne découragèrent pas les carbonari ; si le premier mouvement projeté à Saumur n'avait pu s'accomplir, les éléments principaux en subsistaient toujours. Le complot fut renoué et un nouveau plan concerté.

En ce moment même, du 20 au 28 février 1822, le conseil de guerre de Tours jugeait les sous-officiers compromis dans la tentative de Saumur. Ils étaient onze, dont un contumax, poursuivis comme auteurs, complices ou non-révélateurs de complot. Trois, Delors (contumax), Sirejean et Coudert, furent condamnés à mort; un à cinq ans de prison, cinq à deux ans, deux acquittés. Sirejean et Coudert, s'étant pourvus en révision, le jugement, en ce qui les concernait fut cassé et ils comparurent, le 20 avril, devant un nouveau conseil de guerre qui condamna, de rechef, Sirejean à la mort et Coudert, pour simple crime de non-révélation, à cinq ans de prison. Sirejean fut exécuté le 2 mai.

D'après le plan nouvellement adopté, le général Berton, qui avait commandé une brigade à Waterloo et publié un récit remarqué de cette bataille, investi de la direction du mouvement, par un conseil des chefs des carbonari de l'ouest, devait, le 23 février, soulever la garnison, l'école et la garde nationale de Saumur, y arborer le drapeau tricolore, annoncer la formation d'un gouvernement provisoire, puis insurger le pays environnant et marcher sur Angers pour s'en emparer et en faire une base d'opérations.

Au dernier moment, le *comité d'exécution* changea le plan et, au lieu de faire partir de Saumur le mouvement initial, résolut de le faire éclater autour de cette ville, en prenant Thouars pour point de départ; ce changement nécessita un retard de vingt-quatre heures et, à son tour, ce retard entraina l'échec de l'entreprise. Berton arriva devant Saumur avec des forces insuffisantes, n'y trouva pas le concours qu'il attendait et dut se retirer avec sa troupe qui se dispersa. Le lendemain, 25 et jours suivants, 150 à 160 personnes furent arrêtées.

Berton échappa à toutes les recherches. Ni lui, ni les carbonari, ni les conjurés restés libres n'étaient découragés. Un troisième complot fut organisé vers la fin de mai, dont Berton restait le chef et dont le point central était encore Saumur avec un régiment de carabiniers qui avait remplacé l'École dissoute et sur

a, les sous-officiers s'emparèrent de ces trois personnes livrèrent à un détachement de carabiniers qu'ils avaient

150 à 160 personnes arrêtées après la seconde affaire de quarante, dont le général Berton, comparurent, le devant la cour d'assises de la Vienne, la cour de Maine-ayant été dessaisie pour cause de *suspicion légitime*. L'ac-s'étendait, en outre, à seize contumax. Ces 56 accusés es officiers en retraite ou en demi-solde, d'anciens sol-propriétaires, des médecins ou chirurgiens, des fabri-marchands, des artisans, des laboureurs, de simples, tous ou presque tous domiciliés et connus dans la n tenait en suspicion les jurés de leur pays. Ceux de la présentaient pas le même inconvénient; c'étaient d'an-és, chefs de chouans, chevaliers de Saint-Louis, tous nts aux hommes et aux choses de la Révolution. Aussi, mbre, après seize jours de débats, six accusés, Ber-Henri Fradin, Sennechault, Saglin et Saugé, furent con-peine de mort; huit, comme non-révélateurs, à cinq on et 2,000 fr. d'amende; quatre, à cinq ans sans atre, à trois ans; six, à deux ans; dix, à un an. Deux ittés.

ondamnés à mort se pourvurent en cassation. Pendant mesdames Caffé, Henri Fradin et Sennechault se ren-

[redacted]



à la foule qui l'entendit avec surprise, ce cri alors oublié : « 
*la République!* »

Il manqua une victime au bourreau : ce fut Caffé. Le jou
l'exécution, laissé seul avec un prêtre dans son cachot et co
dans son lit, il s'était ouvert l'artère crurale tandis que le p
parlait. Lorsque celui-ci, frappé de la pâleur du prison
appela les gardiens, il était déjà trop tard : tous les efforts d
science ne purent conserver Caffé... à l'échafaud.

Des seize contumax, onze furent condamnés à mort, 
à cinq ans de prison, un à une année ; un seul fut acquitté.

La dernière tentative de Berton donna lieu encore à une pr
dure devant les assises du Loiret qui, le 30 janvier suivant, 
damna à mort deux des trois accusés et le troisième à trois an
de prison. La peine du premier fut commuée en vingt ans de
tention. Le 5 mars, cinq contumax de la même affaire fu
condamnés par la même cour, quatre à la peine de mort, un à
années de bannissement.

Ce ne fut pas la fin de cette multiple conspiration : le 22
vembre 1823 et même le 21 décembre 1824, quatre contumax
assises de la Vienne, tombés entre les mains de la police, fu
jugés par la même cour d'assises. Deux furent condamnés à m
un à un an et un à huit mois de prison. Des deux premiers, l
eut sa peine commuée en 20 ans d'emprisonnement, l'autre
celle des travaux forcés à perpétuité, ce qui entraînait l'exposi
et la flétrissure ; le condamné, il s'appelait Saunion, fut exp
sur la place publique de Poitiers, marqué à l'épaule des let
T. P., puis expédié au bagne.

§ IV. Les Sergents de La Rochelle. — De toutes les conspi
tions de cette époque, une surtout a laissé un souvenir profon
durable et est restée presque comme une légende dans la m
moire populaire ; c'est l'affaire dite des *Quatre Sergents de
Rochelle*. Ce fut, en effet, la plus large effusion de sang humain
nom de la justice politique et ce fut aussi une grande iniqu
car il fut impossible à l'accusation de prouver qu'il y eût comp
dans le sens légal du mot.

Au mois de mai 1821, le 45e régiment de ligne vint tenir g
nison à Paris. Un de ses bataillons occupait la caserne de la 
du Foin-Saint-Jacques, l'autre celle de l'ancien collège de Lisi
rue Jean-de-Beauvais. C'était au cœur de ce que l'on appelait al
*le quartier latin*. Le sergent-major Bories retrouva, parmi

ses camarades en rapport avec la Vente centrale à laquelle
ne appartenait. Une réunion eut lieu dans une pièce parti-
chez un marchand de vin de la rue-Descartes, à l'enseigne
existante, du *Roi Clovis*.

r partit le 22 janvier. Son itinéraire le faisait toucher aux
ments de l'Ouest où se préparait l'entreprise du général
Les chefs de la charbonnerie remirent à Bories les moyens
r en négociation avec les Ventes des principales villes où il
it.

é à la Rochelle, Bories, fut mis à la prison de la ville par
du colonel. Pendant la route, Bories s'était laissé aller à
son affiliation et le but de l'association à un sergent-ma-
outre, à Poitiers, il avait révélé ses sentiments politiques à
nt chez qui il logeait ; enfin, à Niort, dans un dîner offert
s libéraux aux camarades de Bories, ceux-ci avaient mani-
eurs opinions avec trop d'expansion. Le sergent-major avait
é les propos de Bories au colonel, l'habitant de Poitiers (un
nt-major), avait fait la même révélation au commandant du
ment, et les autorités de Niort avaient signalé le dîner des
ficiers au commandant de la division militaire.

lonel avait mis Bories à la prison de ville; le commandant
ivision, général Despinois, le fit transférer à celle de Nantes
nterroger.

tait encore lorsque, le 13 mars, à la suite d'une entrevue que

Goubin et Pommier, interrogés par le général Despinois rent tout ce qu'avait révélé Goupillon, et, ce que celui-ci pu faire, révélèrent l'existence de la Vente centrale. Dev juges, ils ont affirmé que Despinois s'était présenté à eux carbonaro ayant lui-même la mission de soulever Nantes; demandé à être publiquement confrontés avec ce généra assigné par le président des assises, répondit ne pouvoir son poste.

Despinois fit un rapport au ministre de la guerre qui le c niqua au conseil des ministres. Le gouvernement ne conn encore que très-imparfaitement la charbonnerie. Les révé venues de La Rochelle lui découvrirent toute une organi mystérieuse, s'étendant à la France entière et pénétrant dans l'armée. Il fit sur-le-champ arrêter les délégués de la centrale qui avaient assisté à la réunion du *roi Clovis;* c' MM. Baradère, avocat, Gauran, chirurgien à l'hôpital Beaujon, employé, et Hennon, chef d'institution. Ce dernier, craignan sa maison et peut-être pour sa vie, donna tous les renseigne qui étaient à sa connaissance; mais grâce à l'organisation charbonnerie, les révélations d'un affilié ne pouvaient alle quant aux personnes. Aussi une longue et minutieuse instr n'aboutit-elle qu'à pouvoir mettre en accusation les sous-o affiliés au 45e, le capitaine Massias, du même régiment, les délégués de la Vente centrale, en tout vingt-cinq personnes douze accusées de participation directe à un complot et trei cusées de non-révélation. La première catégorie se compos MM. Baradère, Gauran, Rozé, Hennon, du capitaine M des sergents-majors Bories, Pommier, Goupillon, des se Goubin, Raoulx, Asnès et du soldat Bicheron. Ceux de la se catégorie étaient tous des sergents ou caporaux, avec un du 45e.

Le principal organe du ministère public, dans cette affaire M. de Marchangy, magistrat littérateur, qui, voulant imiter *les tyrs* de Chateaubriand, n'avait réussi qu'à exagérer tous les d de son modèle dans deux ouvrages déclamatoires, *la Gaule po* et *Tristan l'Ermite*. Devant la Cour d'assises de la Seine, où l bats s'ouvrirent le 21 août, il était difficile de démontrer la cipation à un complot dont la trame n'existait pas. L'avocat g romancier, mettant en œuvre les incomplètes notions recu *sur la charbonnerie*, fit un fantastique et effrayant tableau de

parmi lesquels M$^{es}$ Mérilhou, Barthe, Raynouard, Plou-
langle, Berville, Boinvilliers, Chaix-d'Est-Ange, Dalloz,
, etc.

s débats, M$^{e}$ Mérilhou, au nom de tous les défenseurs,
ue la Cour, outre la question de *participation* à un com-
celle de *proposition* de complot. La première, résolue
ment, entraînait la peine de mort; la seconde, le bannisse-
ministère public s'y opposa énergiquement et la Cour
emande.

ures du soir, le jury se retira pour délibérer et l'audience
rise qu'à une heure du matin. D'après la déclaration du
ccusés Baradère, Gauran, Rozé, Hennon, Massias, Asnès
et six accusés de la deuxième catégorie, sont acquittés;
mmier, Goubin, Raoulx et Goupillon sont reconnus cou-
participation à un complot, le dernier avec le bénéfice de
r; sept autres, de la deuxième catégorie, Castel, Dariotseq,
rlet, Labonie, Cochet et Perreton, sont reconnus coupa-
on-révélation.

r se retire pour délibérer; dans l'intervalle, les défen-
rassent leurs clients; Bories retire sa montre, une bague
ingle qu'il remet à son avocat en lui disant quelques
ix basse; puis, il encourage ceux de ses camarades que
détention, à vivre pour les venger, enfin, il dit aux dé-
qu'il mourrait sans regret s'il ne laissait derrière lui sa

[redacted]



Cette lecture est suivie d'une scène de douleur entre les c
damnés et les avocats, dont l'émotion est partagée par l'audit
où se trouvaient beaucoup de *carbonari* et qui était tout en
sympathique aux accusés.

Pendant la détention préventive, des projets d'évasion ava
été formés en faveur des accusés, sans pouvoir être menés à bo
fin. Une autre tentative fut faite pendant qu'ils attendaient à
cêtre le résultat du pourvoi en cassation. L'aumônier de la pri
initié au projet, s'empressa de le dénoncer. Le pourvoi rejeté,
*carbonari* songèrent à enlever de vive force les condamnés su
chemin du supplice ; mais ce fut sans résultat.

Le 21 septembre, Bories et ses compagnons furent conduits, d
quatre charrettes, à la place de Grève, lieu habituel des exécutio
Réunis sur l'échafaud, ils s'embrassèrent une dernière fois et mo
rurent en criant : « *Vive la liberté !* » Bories, exécuté le dernier, j
à la foule ces paroles : « Rappelez-vous que c'est le sang de vos f
que l'on fait couler aujourd'hui ! »

La foule ne l'oublia pas : le 21 septembre 1830, après une ré
lution victorieuse, le peuple de Paris vint à la Grève célébrer l'a
niversaire de la mort des *quatre sergents de La Rochelle*, et, à dat
de ce jour, l'échafaud ne se dressa plus à la Grève.

La Restauration avait de maladroits serviteurs ou de cruelles f
talités. Le 21 septembre était l'anniversaire de naissance de la fi
du duc de Berry, et une fête était donnée, à cette occasion, au
Tuileries, fête que les journaux royalistes racontèrent longueme
le lendemain, en même temps qu'ils annonçaient l'exécution de
quatre sergents. Il y avait là une regrettable coïncidence que l'ad
ministration judiciaire eût facilement évitée en retardant l'exé
cution.

Le sentiment public en fut vivement froissé et n'oublia pas cett
circonstance.

Après plus d'un demi-siècle, la tombe de Bories et de ses com
pagnons, au cimetière du Mont-Parnasse, est encore pieuseme
entretenue.

Les auteurs des complots contre la Restauration, entraînés par c
folles illusions, firent presque toujours preuve d'une rare impru
dence ; ils la rachetèrent par leur courage dans l'insuccès et le
héroïsme devant la mort : leur sang, du moins, est le seul qui a
été répandu. S'ils ont rencontré sur leur route des hommes b
*et méprisables* qui les ont vendus, ils ont trouvé aussi des auxiliair

Si la Restauration était en droit de se défendre contre ceux
quaient, elle s'est défendue au delà de ce que comportait
qu'elle a couru. Les rigueurs n'ont fait que des martyrs et
ersé, quand on eût pu et dû l'épargner, a crié contre elle
près de dix ans.

IN DE LA SESSION. — Tandis que les explosions successives
lots, et les poursuites qui en résultaient, préoccupaient vi-
l'attention publique, la Chambre des députés continuait ses
par l'examen de plusieurs lois et par la discussion du budget,
oduisirent encore quelques scènes de violences, qu'un seul
ffisait souvent à provoquer. La session fut close le

TROUBLES. — ÉLECTIONS. — MORT DU DUC DE RICHELIEU. —
onisme qui éclatait sans cesse entre les deux côtés de la
re avait tout à la fois son origine et ses contre-coups dans
a population, que surexcitaient les discussions parlemen-
lles-mêmes, les complots, les procès, les supplices.

fin de février, des troubles eurent lieu à Paris, aux abords
lise des Petits-Pères, où prêchaient les missionnaires. Au
cement de mars, il y en eut sur la place du Panthéon, entre
ts royalistes et étudiants libéraux, à l'occasion d'un profes-
ngréganiste que ceux-ci sifflaient, que ceux-là soutenaient.
de médecine prit fait et cause dans la querelle. La Faculté
t fut fermée pendant quelques jours.

[redacted]



puya sa plaidoirie sur une consultation signée de trente-deu principaux avocats de Paris. Béranger fut acquitté.

Les 9 et 16 mai, des élections partielles eurent lieu dans di départements au nombre desquels se trouvait celui de la Sei dernier nomma dix députés libéraux sur douze ; dix départe donnèrent l'avantage aux candidats royalistes. Le ministère pesé fortement sur les élections en signifiant à tous les fon naires publics qu'ils devaient voter selon le gouvernement ou donner leurs emplois.

Le jour même des élections, 16 mai, un homme qui avait jo grand rôle dans les dernières années, le duc de Richelieu frappé de congestion cérébrale et mourait le lendemain. Ses railles furent célébrées à l'église de l'Assomption, au milieu nombreuse assistance où les gens de cour étaient clair-sem grand aumônier de France refusa d'officier à cette cérémon ministère ne permit pas au *Moniteur* d'insérer une notice écri M. Pasquier. Une statue a été élevée au duc de Richelieu su des places publiques à ... Odessa, qui lui devait sa prospérit

Le 5 juin, quelques troubles eurent lieu dans Paris occasi par l'interdiction d'un service funèbre que les élèves des écoles laient faire célébrer à l'église Saint-Eustache, en l'honneur d camarade Lallemand, tué le 3 juin 1820. Ayant trouvé fermé portes de l'église, les étudiants se dirigèrent vers le Père-La-C Repoussés par la cavalerie, ils refluèrent sur les boulevards et f dispersés par la force armée. Cet événement donna lieu da journal royaliste, entre Benjamin Constant et M. Forbin des Is député de la droite, à un échange de lettres à la suite desquel duel fut convenu entre ces deux députés. Benjamin Constan alors atteint d'une infirmité qui ne lui permettait pas de se debout. Les adversaires, assis sur des chaises, à dix pas l'u l'autre, tirèrent chacun deux coups de feu, puis les témoins n fin au combat.

§ VII. Session financière. — Les Chambres étaient convo pour le 4 juin, en session purement financière. Le discours d'ouverture était à peu près insignifiant ; il en fut de même d dresse de la Chambre, à l'exception d une phrase qui demanda poursuites contre les instigateurs de complots et les fauteu doctrines pernicieuses. C'est aux députés libéraux que cette p faisait allusion. La session ne dura que quelques semaines et : mina le 17 juillet.

§ VIII. L'Université et l'Église. — Le 5 juin une ordonnance royale rétablit le titre et les fonctions de grand maître de l'Université, qu'une autre ordonnance conféra à l'abbé Frayssinous, évêque d'Hermopolis, premier aumônier du roi, prédicateur alors en vogue.

Le nouveau grand maître inaugura son avénement par des circulaires où il dit qu'en le choisissant, « Sa Majesté fait connaître combien elle désire que la jeunesse de son royaume soit élevée de plus en plus dans des sentiments religieux et monarchiques... Celui qui aurait le malheur de vivre sans religion ou de ne pas être dévoué à la famille régnante devrait bien sentir qu'il lui manque quelque chose pour être un digne instituteur de la jeunesse. »

La nomination de l'abbé Frayssinous soumettait l'Université, c'est-à-dire tout l'enseignement public à la domination du clergé, dont l'influence devenait déjà prépondérante partout. La congrégation répandait des livres où l'histoire de France, depuis 1789, était étrangement défigurée; on poursuivait, ou proscrivait des livres qui n'étaient pas d'accord avec l'orthodoxie catholique; on exigeait de ridicules et odieuses mutilations à quelques-uns des chefs-d'œuvre classiques de notre théâtre, quand la représentation n'en était pas simplement interdite; un comité s'était formé pour la recherche et la destruction des *Provinciales* de Pascal. En 1814, on avait profané les tombes de Voltaire et de Rousseau, on en avait enfoui les restes dans un trou ignoré; maintenant on leur imputait toutes les perversités, tous les maux, tous les crimes. On ne réussissait, il est vrai, qu'à en faire multiplier les éditions, les portraits, les statuettes.

Vers la fin de 1822, le cours de M. Guizot (Histoire moderne) fut suspendu, à la Sorbonne, comme l'avait été, l'année précédente, le cours de Philosophie de M. Cousin, comme devait l'être bientôt le cours de Littérature de M. Villemain. Cependant M. Guizot avait été un des ardents réacteurs de 1815, et M. Villemain était naguère encore un censeur plus que zélé.

Dans le même temps, la grande École normale était supprimée; École de médecine de Paris était fermée à la suite de quelques ordres occasionnés par la présence de l'abbé Nicole, comme sident de la distribution des prix. On la réorganisa bientôt en minant onze de ses professeurs les plus éminents, et en rendant s difficile l'admission des élèves.

année 1822 fut fertile en *procès de presse*, où les tribunaux

usèrent largement des pouvoirs que leur conféraient les lois récemment votées. Nombre d'écrivains furent condamnés à la prison, à l'amende, des journaux supprimés, des librairies fermées. Ce fut une Saint-Barthélemi de presse.

§ IX. Lettres et Sciences. — L'agitation politique ne nuisait pas alors à l'activité littéraire. Tandis que Delavigne soutenait sa réputation, que celle de Lamartine grandissait et se répandait dans toute l'Europe, un nouveau poëte se révélait à la France par un livre qui jetait un éclat aussi vif que soudain : Victor Hugo publiait son premier recueil *Odes et Ballades*, où, sans s'affranchir encore des formes classiques, il montrait des tendances vers des formes nouvelles. Le poëte n'avait que vingt ans, mais déjà il promettait un maître. Chateaubriand l'appelait *l'enfant sublime ;* il ne devait pas tarder à accomplir les promesses de son coup d'essai.

Cousin, Villemain, Guizot, publiaient en volumes les leçons que l'autorité interdisait en Sorbonne, et rendaient à l'enseignement universitaire une splendeur depuis longtemps perdue.

Sylvestre de Saci, que l'abbé Frayssinous avait écarté du conseil de l'Université, fondait la Société asiatique, destinée à propager en France les études sur l'Orient.

Un habile ingénieur, Fresnel, inventant les phares à feu fixes et à réflecteur, rendait à la navigation un service important.

Il faut noter aussi les médecins français courant à Barcelone pour y combattre la fièvre jaune, dévouement qui coûta la vie à quelques-uns.

## CHAPITRE XIII

Congrès de Vérone. — Affaires d'Espagne. — Manuel expulsé. — Guerre d'Espagne. — Guerre à la presse. — Lettres, arts, sciences.

§ I. Congrès de Vérone. — Les souverains réunis au congrès de Laybach avaient, en se séparant, décidé de se retrouver, au mois d'octobre, à Vérone, pour y régler définitivement les affaires de Naples et du Piémont. Lorsque vint l'époque de ce nouveau congrès, les choses d'Italie étaient descendues au second rang et primées par la question d'Espagne. Dans ce pays, la révolution était encore debout et victorieuse, mais en lutte avec le mauvais vouloir du roi, que les Cortès tenaient presque captif, et avec une

guerre civile occupant une partie des provinces du Nord. L'empereur de Russie était déterminé à étouffer la révolution là comme ailleurs; l'Autriche y semblait disposée, et la Prusse marchait alors à la suite de l'Autriche. La seule Angleterre, où Canning venait de succéder à Castlereagh, qui s'était coupé la gorge, repoussait hautement toute intervention étrangère dans les affaires intérieures d'une nation indépendante. Louis XVIII, au contraire, se croyait en droit d'intervenir, ne voulant pas, disait-il, « laisser relever les Pyrénées, abaissées par Louis XIV, » mais il n'admettait que l'intervention de la France, et à l'heure qu'elle jugerait convenable. Dans le cabinet français, il y avait deux tendances : M. de Villèle était opposé à la guerre; tous les autres membres, et surtout le vicomte de Montmorency, ministre des affaires étrangères, étaient pour la guerre immédiate.

Avant d'ouvrir le congrès à Vérone, M. de Metternich proposa de tenir à Vienne des conférences préliminaires pour essayer d'établir une entente entre les puissances. Le gouvernement français y envoya M. de Montmorency. Il partit le 1er septembre; le 7, une ordonnance royale donna à M. de Villèle la présidence du conseil des ministres, mesure qui froissa le ministre des affaires étrangères.

Le duc de Wellington, plénipotentiaire anglais, traversant Paris pour se rendre à Vienne, eut avec M. de Villèle, le 22 septembre, une entrevue où il exprima la pensée que la France était décidée à intervenir, exposa les difficultés d'une pareille guerre, et demanda au chef du cabinet si son gouvernement accorderait le passage sur le territoire français d'une armée étrangère de secours. M. de Villèle répondit que la France ne ferait la guerre que pour la défense de sa sûreté et de son honneur, qu'elle ne donnerait point passage à des troupes étrangères, et qu'elle n'interviendrait ni sur l'invitation, ni, bien moins encore, sur l'injonction des autres puissances. Le ministre communiqua cette conversation à M. de Montmorency, qui avait déjà reçu des instructions en ce sens.

Les préliminaires de Vienne n'aboutirent pas, le congrès s'ouvrit à Vérone, le 15 octobre. A M. de Montmorency étaient adjoints Chateaubriand, M. de la Ferronnays et le duc de Caraman. Le 5 octobre, M. de Villèle avait adressé au chef de notre diplomatie des instructions très-détaillées et très-précises sur les diverses questions devant être traitées au congrès.

En première ligne, il recommandait aux plénipotentiaires fran-

[redacted]



çais de ne pas se faire « rapporteurs des affaires d'Espagne, » c'est-à-dire de ne pas prendre l'initiative sur ces affaires, et de la laisser à une des autres puissances. Ils exposeront que la France, au moyen du cordon sanitaire établi sur la frontière des Pyrénées, à l'occasion de la fièvre jaune, et transformé, depuis, en corps d'observation pour empêcher les violations de territoire, n'avait rien à craindre de l'Espagne; que si cette dernière lui déclarait la guerre, la France était en mesure d'y faire face sans secours étranger; qu'elle n'avait donc, comme les autres États, à s'occuper de l'Espagne que dans ses rapports avec la paix générale.

Sur la question du mode d'agir, relativement à l'Espagne, les plénipotentiaires devront indiquer, comme leur avis, que ce qu'il y aurait de plus sage et de plus utile serait que la France, étant la seule qui doive agir directement par ses troupes, sera seule juge de la nécessité de le faire, qu'en cas de guerre entre elle et l'Espagne, soit par suite d'atteintes à la sûreté du roi d'Espagne ou de sa famille, soit pour insulte au ministre français, ou enfin pour violation de territoire, les souverains étrangers déclareraient aussi la guerre à l'Espagne, et formeraient un corps d'observation destiné à venir au secours de la France, si elle le réclamait.

Dans les dernières années, les colonies espagnoles d'Amérique, et les colonies portugaises du Brésil, combattaient contre leurs métropoles, pour devenir ou demeurer indépendantes. Dans le cas où le congrès serait disposé à s'occuper de cette question, M. de Villèle voulait que l'Espagne et le Portugal fussent invités à faire connaître si et comment ils pourraient rétablir l'ordre, la paix et la sécurité de la navigation, compromise par une foule de pirates, d'offrir à ces deux pays la méditation des autres puissances pour y parvenir, et, en cas de refus, de reconnaître l'indépendance des États régulièrement constitués en Amérique, chaque puissance s'engageant à ne pas réclamer d'avantages particuliers. Cette prévision était dirigée contre l'Angleterre, que la France soupçonnait de vouloir prendre sous sa protection les nouveaux États, en assurant à son commerce un traitement de faveur.

Quant à l'Italie, les négociateurs français devaient hâter le retrait des troupes autrichiennes à Naples et en Piémont, et tâcher d'obtenir la réconciliation de Charles-Félix, roi de ce dernier pays, avec le prince de Carignan (Charles-Albert), son héritier présomptif.

En ce qui touche l'Orient, il fallait travailler à renouer les relations diplomatiques, récemment rompues, entre la Russie et la

…iaires, dont il les laissa même prendre copie, et se crut en … parce que cet écrit, au lieu de s'appeler, soit *memorandum*, …ote verbale, s'appelait un *dire*. M. de Villèle ne cacha pas son …contentement, mais la faute était faite.

…rès un mois de négociations, où M. de Metternich montra la …ité la plus perfide, parlant à la Russie contre la France, à la …e contre la Russie, on parvint à signer, le 19 novembre, un …s-verbal dont les bases avaient été arrêtées le 31 octobre, et … voici le texte :

Les plénipotentiaires d'Autriche, de France, de Prusse et de …ie, ayant jugé nécessaire de déterminer les cas dans lesquels les …gements pris avec la cour de France, par les cours d'Autriche, …russe et de Russie, dans le cas d'une guerre déclarée ou provo… par le gouvernement actuel de l'Espagne, deviendraient obli…ires pour les puissances qui y ont pris part, sont convenus de …cier l'application desdits engagements dans les termes suivants :

Art. 1er. Les trois cas dans lesquels les engagements éventuels … les quatre puissances signataires du présent procès-verbal …ndraient immédiatement obligatoires, sont : 1° celui d'une …ue à main armée de la part de l'Espagne contre le territoire …ais, ou d'un acte officiel du gouvernement espagnol, provo… directement à la rébellion les sujets de l'une ou de l'autre …ance; 2° celui de la déchéance prononcée contre S. M. le roi …agne, d'un procès intenté à son auguste personne, ou d'un

[redacted]



des hautes cours alliées accrédités près de S. M. T. C.
raient avec le cabinet de France pour examiner et détern
cas en question doit être considéré comme rentrant dan
des *casus fœderis* prévus et définis et exigeant, comme te
cation directe des engagements pris par les hautes puissa

M. de Villèle avait prévu le cas où la France pourrait a
clamer le concours armé des trois autres cours, et, dans
ce cas était celui d'une intervention de l'Angleterre, par l
en faveur de la révolution espagnole. Il ne lui était pas vei
que les autres puissances se trouvassent jamais dans le c
clamer de la France la réciprocité, c'est-à-dire d'entraîner
dans une guerre de l'une d'elles contre l'Espagne, située
leurs frontières. Cette idée fut produite, à la dernière t
les négociateurs des trois cours; Chateaubriand et M. de l
nays la repoussèrent, MM. de Montmorency et de Carama
vèrent très-juste; mais, comprenant le mauvais effet qu'
en France, ils demandèrent et obtinrent de la dissimule
artifices de rédaction. Elle est, effectivement, écrite assez
ment dans le protocole et l'article premier du procès ver
il ne devait pas être difficile de l'en faire jaillir au besoin

Au procès verbal était jointe la substance des instruc
les quatre cours devaient envoyer à leurs représentants à

Le duc de Wellington était resté étranger à l'adoption
verbal. Quand, le 20, on présenta cet acte à sa signature, il
par une note, où le gouvernement anglais, déclarant que
lutions du congrès étaient incompatibles avec les principe
gleterre en ce qui touche les affaires intérieures des au
et plus propres à compromettre qu'à assurer la sécurité
sonnes que l'on voulait protéger. Il refusait donc son con
puissances alliées et s'abstiendrait, auprès de l'Espagne,
démarche pouvant le rendre solidaire de ce qui s'était f
rone.

M. de Montmorency trouva très-violentes les notes prépa
les ministres des trois cours à Madrid. On lui répondit qu
voulu les faire telles, que chaque cour les adresserait à son
à Paris, que si le roi de France en voulait envoyer une s
à son représentant, l'envoi des autres serait retardé jusqu
celles de la France fussent prêtes. Dans le cas contraire,
seraient expédiées sur-le-champ et les trois ministres qu
*immédiatement* Madrid.

Il avait fallu adopter cette transmission par Paris parce que M. de Montmorency, n'ayant pas son souverain près de lui à Vérone, n'avait pu adhérer au procès verbal du 19 que sous réserve de l'approbation de Louis XVIII.

M. de Montmorency envoya ces nouvelles à M. de Villèle et partit pour Paris le 22.

Le congrès résolut la question italienne selon les désirs de la France, écarta celle des colonies espagnoles d'Amérique, laissa celle de Grèce pendante et se sépara après avoir fulminé un manifeste contre toutes les révolutions passées, présentes et futures (15 décembre).

A Paris, M. de Montmorency fut très-bien accueilli du roi, qui en échange de son titre de vicomte lui conféra celui de *duc*, mais qui ne lui dit rien des affaires de Vérone. M. de Villèle laissa voir combien il regrettait la façon dont le ministre des affaires étrangères avait rempli sa mission. La conséquence de sa conduite, c'est que la France avait l'apparence d'avoir provoqué les mesures de rigueur contre l'Espagne, d'être l'instrument des cours d'Autriche, de Prusse et de Russie ; que la guerre immédiate était rendue à peu près inévitable et qu'en outre la France pouvait, contre son gré, y être entraînée par les autres gouvernements. Le duc de Montmorency était un fort honnête homme, un parfait chrétien, mais un diplomate des plus inhabiles.

§ II GUERRE D'ESPAGNE. — Si M. de Montmorency n'avait pas été un fidèle exécuteur des instructions du président du conseil, il avait agi selon les passions des royalistes ; aussi, les trouva-t-il d'autant plus empressés pour lui qu'ils étaient dans la joie inespérée d'un triomphe éclatant. Les élections avaient eu lieu en novembre ; les libéraux y avaient fait des pertes considérables et les royalistes avaient vu s'accroître leur nombre. Le langage de leurs journaux était plus belliqueux, plus injurieux que jamais, tandis que la presse libérale était accablée de procès, c'est-à-dire de condamnations.

Lorsque, dans un conseil tenu chez le roi, on examina les documents que le duc avait rapportés de Vérone, le procès-verbal du 19 novembre fut accepté sans difficulté. Mais, à l'égard des notes à envoyer au gouvernement espagnol, M. de Villèle, sans les discuter au fond, fit remarquer qu'elles arriveraient mal à propos au lendemain d'un grand succès remporté par les troupes constitutionnelles. Les bandes dites *armée de la foi* avaient *subi une déroute* complète,

[redacted]



la régence royaliste de la *Seu d'Urgel* avait été obligée de se soudre, ceux qui la composaient avaient fui en France. M. de lèle proposa de demander aux puissances alliées que la France autorisée à retarder l'envoi des notes jusqu'au moment qu'ell gerait opportun.

M de Montmorency écrivit, en conséquence, le 5 décembre, à ternich.

Quelques jours après, le 9, le duc de Wellington arriva à P Il vit M. de Villèle et le roi ; il signala, d'après son expérience sonnelle, acquise pendant la guerre de 1808, les difficultés de to sortes que rencontrerait une expédition qui ne pourrait être eff qu'à la condition d'être, après la victoire, suivie d'une occupa indéfinie. C'était l'avis du roi et du ministre ; aussi, en quittan ris, le 20, Wellington était-il persuadé que la France ne ferait la guerre à l'Espagne.

Ce même jour, 20 décembre, arrivait à Paris la réponse de ternich : c'était un refus, au nom de l'Autriche, de la Prusse e la Russie.

Ce refus ouvrait une crise ministérielle, car M. de Villèle déclaré qu'il ne pourrait s'associer à l'exécution de mesures repoussait de toutes ses forces. Quelques soins que les mini eussent pris pour garder le secret, l'état de crise fut connu, et ardents royalistes, qui voulaient la guerre, s'emportèrent co M. de Villèle et le traitèrent presque de traître à la royauté.

Un conseil définitif fut tenu dans le cabinet du roi le 25 décem Le duc de Montmorency rappela tout ce qui s'était passé à Vér expliqua, défendit sa conduite. Ses collègues partageaient sa nière de voir. M. de Villèle s'éleva seul contre la guerre imméd remontrant les dangers de l'entreprise, les désastres qui en r teraient pour le commerce, pour l'industrie, pour la prospérit la France. Puis, remettant dans son portefeuille tous les pap qu'il en avait tirés, sauf un pli qu'il garda devant lui et qui co nait sa démission, il attendit ce que résoudrait le roi.

Louis XVIII avait tout écouté en silence. Après un moment d flexion, il prit la parole, résuma les arguments exposés de pa d'autre, et conclut en se rangeant à l'opinion de M. de Vill « Les autres souverains, dit-il, ne sont pas, comme nous, en tact avec l'Espagne par leur frontière. Ils peuvent, sans domm et sans manquer à leurs devoirs, abandonner l'Espagne et so à la révolution et à l'influence exclusive de l'Angleterre. Qua

nement ne balancera même pas à vous rappeler de Madrid et
ler des garanties dans des dispositions plus efficaces, si ses
essentiels continuent à être compromis et s'il perd l'espoir
mélioration qu'il se plaît à attendre des sentiments qui ont
emps uni les Espagnols et les Français dans l'amour de leurs
l'une sage liberté. »

publication ne calma pas la fureur des feuilles royalistes.
ablèrent d'outrages le président du conseil et, par contre,
nt la loyauté de l'ancien ministre des affaires étrangères.
Montmorency, en effet, avait, dans la soirée même du 25,
démission. Le 28, Chateaubriand recueillait cet héritage,
par lui avec plus d'ardeur que de dignité.

nvier, les trois cours du Nord adressèrent au gouverne-
gnol des notes peu diplomatiques auxquelles il fut répondu
ême ton ; le 10, leurs ministres quittèrent Madrid.
le représentant espagnol en France remit au gouvernement
e à la note publiée le 27 décembre par *le Moniteur*. Le
ment espagnol attribuait les troubles de son pays à la pré-
corps d'observation et ne donnait aucune des satisfactions
s par la France. Le 18, l'ordre de quitter Madrid était ex-
de Lagarde. C'était la guerre !

nvier, le roi ouvrit la session législative, comme précé-
dans une salle du Louvre. On attendait avec anxiété le
son discours relatif à l'Espagne ; rien n'en avait transpiré.

[redacted]



Accueilli à la Chambre par des cris de : *Vive le roi!* ce passage discours royal ne produisit pas sur le public le même effet d'e thousiasme. On se souciait peu, en France, de conserver un trô étranger à un petit-fils d'Henri IV et l'on savait tout ce qu'il avait coûté de sang et d'argent pour essayer de mettre et de mai tenir sur ce même trône un frère de Napoléon. C'était la mê faute qu'on allait commettre, et au profit de l'homme qui avait most la mauvaise foi la plus insigne, la perfidie la plus sanguinaire. n'y avait rien dans cette guerre qui pût y intéresser l'opinion fra çaise; tout au contraire, elle réprouvait une intervention qui all faire en Espagne ce que la coalition de 1792 avait tenté de faire e France et renverser par dela les Pyrénées une constitution analog à celle que le roi de France se glorifiait d'avoir établie en deçà d Pyrénées.

C'était le duc d'Angoulême qui devait avoir le commandem suprême avec le titre de généralissime. Mais, comme ses talent militaires étaient encore peu connus, on voulut lui adjoindre l maréchal Macdonald comme major général. Le maréchal ne put a cepter à cause du mauvais état de sa santé. Le duc de Bellune, m nistre de la guerre, laissa voir qu'il accepterait volontiers l'emplo mais on ne voulait pas de généraux ayant servi dans la guerre d 1808. Le choix du gouvernement se porta alors sur le général Gui leminot, dont l'aptitude était connue, quoiqu'il ne fût pas trè bien en cour.

Lorsque M. de Marcellus, ministre de France à Londres, com muniqua le discours royal à Canning, avec une lettre où Cha eau briand disait que la guerre pouvait être encore évitée si l'Angleterr voulait joindre ses efforts à ceux de la France pour obtenir la libert du roi d'Espagne, le ministre anglais fut stupéfait. « C'est don s'écria-t-il, une croisade pour des théories politiques que vous en treprenez! Ignorez-vous que le système des théories émanées d trône nous est odieux et que le système britannique n'est que le but des longues victoires remportées par les sujets sur les monarques *Un roi libre!* connaissez-vous un roi qui mérite d'être libre, dans l sens implicite du mot?... Il n'y a de vraiment libre qu'un despot ou un usurpateur, fléaux du monde, comètes effrayantes qui brûlen et s'éteignent dans le sang... » Le lendemain, il disait encore « ... Si Ferdinand, comme Jacques II, résiste aux volontés de s nation, il mérite que la méthode anglaise lui soit appliquée. . E *écoutez-moi* bien, poursuivit-il en regardant fixement son interlo

coteur, cet exemple peut s'étendre jusqu'à vous... La tête à couronner est là... » M. de Marcellus put se rappeler cette parole en juillet 1830.

Lorsque le premier ministre d'Angleterre s'exprimait avec une telle énergie, il est facile d'imaginer le sentiment de réprobation qui s'éleva dans le public anglais.

La question allait s'agiter aussi dans les Chambres françaises.

Au Luxembourg, M. de Barante, présentant et soutenant un amendement à l'adresse, rappela que l'année précédente, le discours du trône se plaignait de la malveillance qui transformait en préparatifs hostiles de simples mesures sanitaires. L'Espagne était, en 1822, dans le même état qu'en 1823, et s'il n'y avait pas alors de cause de guerre, comment y en avait-il maintenant? « On ne voulait pas, demandait l'orateur, fonder la guerre sur cette prétention contraire à toute justice, à tout droit des gens, sur ce prétexte impie de tous les dévastateurs du monde : le droit d'intervenir dans les affaires intérieures d'une nation et de régler son gouvernement. »

Le comte Daru ne condamnait pas moins énergiquement ce droit d'intervention et rappelait que cette constitution de 1812, condamnée par tous les souverains, en ce moment où le peuple espagnol la relevait contre Ferdinand VII, avait été reconnue et approuvée par ces mêmes souverains, alors que l'Espagne la proclamait au nom et au profit de Ferdinand VII.

M. de Villèle répondit avec quelque embarras, disant que le roi avait fait des sacrifices à la paix jusqu'au jour où l'Espagne en était venue à menacer la sécurité et l'honneur de la France; mais il ne démontrait pas comment ils étaient menacés.

La clôture fut hâtivement prononcée et le comte de Ségur put à peine proposer un amendement exprimant un vœu de paix. Chateaubriand le repoussa comme pouvant paraître un blâme indirect des mesures annoncées par le discours royal.

D'autres pairs, MM. de Talleyrand, Dalberg, de Broglie, à qui le temps n'avait pas été laissé de parler, firent imprimer les discours qu'ils avaient préparés pour soutenir l'amendement de M. de Barante. Celui de Talleyrand fit une vive sensation; il évoquait les souvenirs de l'autre guerre d'Espagne et montrait que l'on voulait faire au sud des Pyrénées ce qu'on n'osait pas entreprendre au nord.

Au palais Bourbon, le scrutin pour la présidence avait donné 166 voix à M. Ravez, mais 66 voix données à M. de la Boudonnaye,

[redacted]



le plus exagéré des exagérés de la droite, signalaient u çante opposition royaliste contre le ministère.

La joie triomphante de la droite s'amortit un peu lorsq cours d'ouverture du Parlement anglais étant arrivé à l' chercha vainement la promesse de neutralité que contena discours répandu d'abord dans le public. Elle le fut dava core lorsqu'on lut le discours où lord Liverpool, le premie d'Angleterre, blâmait Ferdinand, défendait le gouvernen gnol, déclarait que la France n'avait aucun motif honnê vention et que si l'Angleterre restait neutre pour le mo n'était pas moins en état de faire la guerre.

On pouvait braver ce que ces dernières paroles avaient table; mais bien plus redoutable était cette solennelle c tion de la guerre prononcée du haut de la tribune d'un g qui, à cette époque, exerçait encore une si puissante aut les affaires politiques de l'Europe. On ne pouvait, d'ail blier que c'étaient les armes anglaises qui, en Espagne, a échec à la puissance militaire de Napoléon.

A la Chambre des communes, le langage fut autremen membre qualifia le discours du roi de France de *dégoût* gham exprima son « horreur pour l'immixtion audaci France dans les affaires d'Espagne et le mépris qui doit à la honteuse hypocrisie du langage par lequel les ign cipes des tyrans sont proclamés devant le monde. » M. Pe du ministère, fit observer que tout espoir de paix n'ét core perdu, mais il blâma ce qui s'était fait à Vérone aussi que l'intervention française n'avait ni cause légitim texte plausible.

De tels discours soulevaient à Paris les fureurs de la traitait avec dédain les menaces de l'Angleterre. Plus p gouvernement s'efforçait de persuader les diplomates an désirait maintenir la paix et indiquait certaines modifi la constitution espagnole qui ouvriraient la voie à gement.

La communication du projet d'adresse des députés eut février, en comité secret. Le projet était tout belliqueux accabla les ministres, leur reprochant les inutiles négoc Vérone, leur imputant les désastres de la cause royale en demandant si un ministère qui avait manqué à ce point *tude dans* ses principes, de stabilité dans ses desseins

voyance dans ses conseils, pouvait, sans danger pour l'État, conserver la direction des affaires publiques.

M. de Villèle supporta ces violences avec beaucoup de sang-froid, démontra qu'à l'époque où on lui reprochait de n'avoir pas agi, l'état du trésor et de l'armée ne permettait pas d'agir.

Les séances des comités secrets étaient soustraites à toute publicité: la loi même interdisait, sous des peines sévères, d'en rendre compte. Deux journaux cependant insérèrent un résumé de la séance du 8 février; il y était dit que M. de Villèle avait déclaré qu'il fallait faire la guerre sur les Pyrénées pour ne l'avoir pas sur le Rhin. Les deux journaux furent pousuivis et condamnés rigoureusement pour le double délit d'infraction à la loi et d'avoir attribué à un ministre un discours qu'il n'avait pas tenu.

Voici en quels termes le procès-verbal officiel du comité secret, conservé aux archives du palais Bourbon, rapporte les paroles de M. de Villèle :

« Au congrès de Vérone, la France, préparée à la guerre, sans renoncer à toute tentative pour la paix, a exposé la situation. Les résolutions du souverain ont été telles que le demandaient son honneur et son indépendance. Depuis lors, sa patience et sa longanimité ont été mises aux plus sévères épreuves par les procédés de l'Espagne. Dans cette position des choses, *ayant à choisir entre la guerre avec le Nord pour défendre la révolution espagnole, ou la guerre avec cette révolution* qui la provoque, et la menace, la France doit, non-seulement pour sa dignité, mais pour sa sûreté même, prendre l'attitude indiquée par le discours du roi. »

Le discours de M. de Villèle répondait aux arguments de divers orateurs, entre autres du général Foy, qui avait émis l'idée de former une ligue des États constitutionnels pour résister à la ligue des États absolutistes. Est-ce à cette idée que faisait allusion la phrase du ministre? On peut, on doit le croire, car M. de Villèle, qui avait dirigé les négociations de la France au congrès de Vérone et qui, seul peut-être à la Chambre, était au courant de tout ce qui s'y était passé, savait bien qu'à aucun moment, la France n'avait été mise en demeure de choisir entre la guerre sur le Rhin et la guerre sur les Pyrénées. Eût-il voulu faire croire à cette nécessité, le moyen eût été maladroit devant la France, qu'il aurait blessée, plus maladroit devant l'Europe, qui l'aurait démenti.

La phrase, du moins, était obscure, et le général Foy put, en toute sincérité, s'écrier :

[redacted]



« Voilà une grande et imposante révélation, une révélation f
conde en incertitudes et en calamités. La guerre actuelle est pl
cée hors de nous, hors de notre portée; l'impulsion est venue
dehors. Cette colère n'est pas française; elle est l'écho de la colè
des Prussiens et des Cosaques... »

Il est singulier que ni alors ni dans la discussion des crédits po
la guerre où la phrase du ministre fut citée, M. de Villèle n'en
rétabli le véritable sens.

202 voix contre 93 votèrent l'adresse, avec son paragraphe
guerre qui se terminait ainsi : « ... Votre armée courageuse et f
dèle, celle qui sut repousser les lâches insinuations de la révolt
s'élance avec ardeur sous l'étendard des lis, à la voix de Vot
Majesté; elle ne prend et gardera les armes que pour mainten
l'ordre social et préserver de tout principe contagieux et désorga
nisateur notre pays et nos institutions. »

Cependant, le comte de Lagarde était rentré en France, le 6 fé
vrier, et le gouvernement complétait ses préparatifs militaires pa
la division de l'armée en trois corps, placés sous le commandeme
des maréchaux Oudinot, Moncey et du général Molitor. L'armé
espagnole se formait de même, sous Mina, O'Donnell et Ballester

Le ministère donna pour successeur à Chateaubriand, et sur l
proposition de celui-ci, dans l'ambassade de Londres, M. Jules d
Polignac, prince à titre romain, ami intime du comte d'Artois
grand partisan de la guerre. C'était une avance faite ou une garan
tie donnée à la droite.

L'état des finances était satisfaisant : on avait 40 millions d'ex
cédant sur les exercices antérieurs. Aussi le gouvernement s
borna-t-il à demander un crédit de 4 millions de rentes devan
fournir un capital de 100 millions. La discussion sur cette alloca
tion de fonds s'ouvrit le 24 février 1823. Le rapport, concluant
l'adoption de la loi, avait été présenté, le 21, par M de Montign
et suivi d'un autre rapport, non moins favorable, du général Du
pont sur le projet de loi rappelant au service les « vétérans »
c'est-à-dire les hommes dont le service actif était expiré le 31 dé
cembre 1822.

Sur la loi de finances, le débat fut engagé par Royer-Collard, qu
le porta tout de suite à une grande élévation. Dans une guerre fait
pour imposer des lois à un peuple voisin, il voyait quelque chos
de plus funeste que la guerre elle-même : « Il y a, dit-il, dans cett
*profonde atteinte* à la loi des nations une atteinte non moins pro

t nous n'avions pas, nous, celui de nous défendre. Nous
u tort de battre les Autrichiens. Ne vous étonnez donc pas
ue la guerre d'Espagne est si profondément impopulaire.
ont pas seulement les sacrifices qu'elle exigerait qui attris-
te généreuse nation : elle saurait bien les supporter, elle
-devant dans une cause qui serait la sienne. Mais elle sait
ivement que cette guerre se fait contre elle et qu'à chaque
elle répudie les victoires qu'elle avait gagnées.

qu'y a-t-il de plus propre à justifier les alarmes publiques
motif avoué de l'intervention dont il s'agit? Ce motif, réduit
éritables termes, ne déclare-t-il pas, sans aucune ambi-
ue les gouvernements seuls ont des droits naturels, inalié-
imprescriptibles, dont l'origine n'est pas sur la terre ; que
ples, au contraire, n'ont que des droits acquis, et que si les
nements ne leur en accordent point, ils n'en auront point,
d'autres termes, que les gouvernements ont précédé les so-
et que celles-ci sont leur ouvrage? »

l'histoire de la France, selon l'orateur, protestait contre
e théorie, repoussée même par la Charte. « Nous sommes,
rons toujours fidèles et dociles, mais comme l'ont été nos
vec quelque discernement, selon les lois de la morale et de
ur, et sans abdiquer notre juste participation aux affaires de
ys. Nous croyons avoir des droits que nous ne tenons que
ture et de son auteur, et c'est nous imposer un sacrifice au-

[redacted]



la défense des opinions qu'elle condamne. Il attaque auj l'indépendance de l'Espagne, parce que la cause de l'indép des nations fut longtemps la nôtre; il fait de cette injust sion la cause du pouvoir absolu, parce que le pouvoir ab est cher et qu'il lui est nécessaire pour accomplir ses ( Faible et décrié au dedans, il est allé chercher au dehors des gouvernements absolus, et c'est d'eux qu'il emprunte glorifie, ce droit d'intervention dont ils ont créé, il y a ci ans, la facile théorie et la terrible pratique. Comment ces go ments protégent les peuples, la Pologne, sanglant berceau Sainte-Alliance, est là pour le dire. L'Italie le dira un jour

Ce n'était pas un ennemi de la dynastie, ce n'était pas u saire de la Restauration, qui faisait entendre ces graves et paroles; c'était un homme venant accomplir le plus im devoir envers la Restauration « qui, disait-il, a été la p vœu, l'espérance et, je pourrais presque dire, l'action de t vie. »

De cette hauteur de vues, M. de la Bourdonnaye fit prom descendre le débat aux plus vulgaires querelles de pers lança un long et acrimonieux réquisitoire contre le minis plutôt contre M. de Villèle, l'accusant de vouloir « imposer captif et à une nation asservie une Charte, garantie odieus térêts nés de la révolte », d'avoir violé ses engagements, d Sainte-Alliance, d'être prêt à pactiser avec la révolte et de s à écraser la Révolution.

M. Delessert cita quelques passages des basses adulations au Sénat de l'Empire à l'occasion de la guerre de 1808 : c'ét mêmes idées, presque le même langage, dont se serv apologistes de la guerre de 1823.

Le général Foy constata que le président du conseil n' voulu la guerre, ne la subissait que comme contraint et f oubliant ou abandonnant la fameuse phrase sur le Rhi Pyrénées, l'orateur libéral attribuait la volonté de la guer puissante occulte, dépassant et rapetissant les ministres, e nant la France où la France ne voulait pas aller.

M. de Villèle parut alors à la tribune; sa contenance ét et visiblement embarrassée. Sans contester ses efforts c guerre, il affirma, mais sans en donner la preuve, que l'Espagne étant devenu incompatible avec l'honneur et la *de la France*, mieux valait la guerre que la honte. Il repous

teaubriand prit à son tour la défense du projet de loi, c'est- du projet de guerre. Il le fit avec sa pompe habituelle de insistant sur la nécessité de repousser *la contagion morale*, cachant mal la pénurie de raisons solides sous le faste de s un peu emphatiques. Il souleva les murmures de la gauche, els répondirent les applaudissements de la droite, quand il s mots que lui avait dits Alexandre à Vérone : « La Providence as mis à mes ordres huit cent mille soldats pour satisfaire mbition, mais pour protéger la religion, la justice et pour respecter les principes d'ordre sur lesquels repose la société ine. » Chateaubriand était assez vaniteux pour se trouver é que le czar lui eût parlé, mais espérait-il persuader à nne que l'empereur de Russie pût être le justicier de la dence?

26 février, au début de la séance, Manuel monte à la ne.

nuel était, s'il est permis d'employer ici cette expression vul- , la *bête noire* de la majorité royaliste. Jamais il ne laissait r, sans la relever, une insulte, une calomnie contre la Révo- . Il le faisait sans emportement, mais sans se laisser intimi- r les clameurs, par les injures personnelles. Sa pensée était nt hardie, sa parole restait calme et froide, son esprit maître -même; il défiait et bravait les colères. La droite ne lui par- it pas d'avoir osé parler un jour des « répugnances » qu'a-

[redacted]



membre flétri. » C'est devant des ennemis pensant et pa la sorte que Manuel prenait la parole.

Après des considérations, tranquillement écoutées, sur l tère de la guerre, l'agitation commença lorsque l'orateur le but de la guerre était de rétablir l'inquisition et les elle devint violente quand il qualifia d'*atroce* le gouverne Ferdinand VII. Il fit observer ensuite que l'interventio pouvait devenir un danger pour ceux à qui la droite s'int « Faut-il vous rappeler, continua-t-il, que c'est parce Stuarts s'appuyaient sur l'étranger qu'ils ont été renversé trône? Ai-je besoin de vous dire que le moment où les de la famille royale, en France, sont devenus plus gra lorsque la France, la France révolutionnaire, sentit le b se défendre par des forces et par une énergie tout velles?... »

Un formidable tumulte interrompt l'orateur; toute la c debout, vociférant : *A l'ordre. — C'est une infamie!... C justification du régicide!!.. A bas l'indigne!... L'expu* Immobile et impassible à la tribune, Manuel contemple ce nement. Le président, M. Ravez, prononce le rappel à l'o n'est pas assez; un député, il s'appelait Forbin des Issa mande l'expulsion.

Le président s'aperçoit qu'il a violé le règlement en r l'orateur à l'ordre sans l'avoir invité à s'expliquer; il le loyalement, et, comme la majorité refuse de laisser parler le président suspend la séance. Deux fois la séance fut deux fois le tumulte recommença, il fallut renvoyer la di au lendemain.

Le lendemain, 27, *le Moniteur* publiait une lettre adr veille au président par Manuel et dont on n'avait pas v tendre la lecture. Manuel y complétait sa phrase inter protestait contre le sens donné à ses paroles et affirmait q seulement voulu rappeler que la mort de Louis XVI avait été de l'intervention armée des Autrichiens et des Prussiens. « ajoutait-il, résigné d'avance aux violences d'une parti Chambre; mais je ne veux pas qu'il soit permis, même à vaise foi de me supposer l'absurde projet d'insulter lâc sans motif, sans intérêt, aux malheurs d'augustes victimes destinée affligea tous les cœurs généreux. »

A l'ouverture de la séance du 27, le promoteur habi

la doctrine de la Convention! » s'écria M. de Lameth.
doctrine de tous les pouvoirs absolus, qu'ils soient exercés
eul individu ou par une collection d'hommes; celles-ci
dent plus facilement à leurs passions, parce qu'elles se
franchies de toute responsabilité personnelle.

s députés essayèrent de contester la justice de la me-
osée, comme s'il s'agissait de justice et non pas de ven-

monte à la tribune et, grâce à la fermeté du président,
se faire entendre. « ... Je ne monte pas à cette tribune,
l'espoir ni dans le désir de conjurer l'orage qui gronde
e. Je viens seulement pour constater, autant qu'il dé-
moi, que la mesure qu'on vous propose est un acte de
e je n'ai pas provoqué. On a senti qu'il était difficile de
ns mes paroles l'espèce de crime qu'on m'impute et,
fice que je ne veux pas qualifier, on s'est abstenu de
ire devant vous. On s'en rapporte, dit-on, à votre mé-
qui précédait ma phrase, la déclaration que j'ai faite
tre, tout excluait cette prétendue doctrine du régicide,
voir qu'elle était aussi loin de mon cœur que du vôtre.
ez peut-être que je suis plus étranger à la Révolution
êmes. Mon âge ne m'a jamais permis d'y prendre part
s rangs de l'armée française, où l'on dit que l'honneur
e s'était réfugié. Ce n'est pas que j'adopte cette sorte

[redacted]



time ; puissé-je être la dernière ! mais, je le déclare, si je po être animé de quelque désir de vengeance, victime de vos fur je laisserais à vos fureurs le soin de me venger. »

La proposition d'exclusion fut renvoyée aux bureaux.

Le 28, l'ordre du jour ramenant la suite de la discussion projet de loi des cent millions, le président donna la par Manuel pour continuer son discours du 26. La droite ne v pas le laisser parler et il fallut remettre le débat au lendema

Le 1er mars, M. de la Bourdonnaye, auteur de la proposit rapporteur de la commission (ce qui était pour le moins haute inconvenance), dans un réquisitoire appuyé de soph que n'eût pas trouvés Fouquier-Tinville, annonça que la com sion proposait d'exclure Manuel, à raison du discours qu'il prononcé le 26 février et par lequel il avait compromis son - tère de député et la dignité de la Chambre.

La discussion fut fixée au 3 mars. De nouveau, l'ordre d appelait le projet de loi des cent millions. Manuel se représ la tribune et la scène de la veille recommence. Encor fois, le président se voit dans la nécessité de prononcer l nement.

Le 3 mars, l'affluence était grande dans la salle, dans l bunes et aux abords de la Chambre, car l'événement avait dans toute la ville une profonde émotion. La majorité pou persuader qu'elle allait faire un acte de justice ; le pays tou lui criait qu'elle allait commettre un attentat contre la rep tation nationale.

M. de Girardin et le général Foy demandèrent d'abord proposition fût écartée comme contraire à la Charte ; l'Ass passa à l'ordre du jour.

Après M. de Sainte-Aulaire, qui déclara mal fondée l'acc portée contre Manuel et la Chambre sans droit pour adop mesure proposée, après un discours frénétique d'un déput droite, Royer-Collard établit, à son tour, que la Chambre vait exclure un de ses membres, que la mesure proposée coup d'État et manquait des conditions qui peuvent quel justifier un coup d'État. Il rappela, en terminant, que la illimitée des discussions et l'inviolabilité de la parole sont les tions absolues du gouvernement représentatif.

Avant de passer au vote, la gauche demanda si l'exclusion *être temporaire* ou pour toute la durée de la session. La qu

rappel d'un acte contraire à la Charte. Un débat très-confus, dans lequel le ministère, interpellé, répondit, pour la le fois, qu'il s'agissait d'une question d'intérieur dont il n'a- s à se mêler.

l'invitation du président, Manuel prit de nouveau la parole : s même, dit-il, que j'aurais formé le projet de me justifier vous de l'accusation portée contre moi, le zèle de mes ho- es amis aurait d'avance accompli ma tâche. L'absence de droit, pation, l'arbitraire, tout a été par eux parfaitement établi... est pas moi qui donnerai à mes adversaires la satisfaction voir devant eux, placé sur une sellette où ils n'ont pas le de me faire descendre. Que d'autres cherchent à avilir la entation nationale ; ils y ont, sans doute, un coupable inté- ré, poussé par un sentiment bien différent, je ferai tout ce pendra de moi pour lui conserver son lustre.

déclare donc que je ne reconnais, ici, à personne le droit de ser ni de me juger. Je cherche ici des juges, je ne trouve s accusateurs. Je n'attends point un acte de justice. C'est à e de vengeance que je me résigne. Je professe du respect s autorités, mais je respecte encore bien plus la loi qui les e, et je ne leur connais plus de puissance dès l'instant mépris de cette loi, elles usurpent des droits que la loi ne pas donnés.

s un tel état de choses, je ne sais pas si la soumission est

[redacted]



qui n'ont pas le droit de m'en exclure, et, si cette résolution pe appeler sur ma tête de plus graves dangers, je me dis q le champ de la liberté a été quelquefois fécondé par un sang gé néreux. »

La gauche salua de ses acclamations ces paroles, que suivit u tumulte plein de cris, de colère, d'apostrophes indignées qui s croisaient comme des coups de feu.

Enfin, le président parvint à mettre aux voix la propositio amendée en ces termes : « M. Manuel sera exclu des séances de l Chambre pendant la durée de la présente session; » La droite et l centre droit se levèrent pour l'adoption. Au moment de la contr épreuve, la gauche et le centre gauche quittèrent la salle, e refusant de s'associer, même par un vote contraire, à une viola tion de la Charte.

L'arrêt était prononcé, restait l'exécution.

Le 4 mars, quand s'ouvrit la séance, les bancs de la gauch étaient déserts, et la droite regardait avec un étonnement inqui cette solitude, lorsque soudain, Manuel, suivi de toute l'opposi tion, entre dans la salle et va prendre sa place. Après la lecture d procès-verbal de la séance de la veille, le président annonce qu conformément à la décision prise dans cette séance, ordre avait é donné de ne pas laisser entrer M. Manuel, puis il ajoute : « M. Manu étant dans la salle, je l'invite à se retirer. — Monsieur le prési dent, répond Manuel, avec une fermeté calme, j'ai annoncé hi que je ne céderais qu'à la violence. Aujourd'hui, je viens ten parole. » Le président suspend la séance pour une heure et retire dans les bureaux avec la droite, le centre droit et u partie du centre gauche; la gauche entière et l'autre partie d centre gauche restent en place.

A trois heures, le chef des huissiers, assisté de huit des hui siers, vient donner à Manuel lecture d'un ordre du président po tant que : « les huissiers feront sortir M. Manuel de la salle d séances et pourront, s'il en est besoin, se faire assister par force armée. » Manuel répond tranquillement : « L'ordre dont vo êtes porteur est illégal, je n'y obtempérerai pas. » Le chef d huissiers insiste, non sans embarras; Manuel déclare itérativeme qu'il ne cédera qu'à la violence.

Le chef des huissiers sort, et rentre presque aussitôt, précédé douze gardes nationaux et un piquet de vétérans. « Quoi! s'écr Lafayette, la garde nationale pour exécuter un pareil ordre!...

est déshonorer la garde nationale! » ajoutent Casimir Périer et itres députés. L'officier de vétérans qui commandait les deux ipes va en référer au président et revient avec ordre d'em-ger la force. Manuel requiert la lecture de l'ordre, puis il dit : xécutez votre ordre, car je ne sortirai que quand j'y serai traint. » L'officier ordonne alors au sergent de la garde natio-de faire son devoir. Le sergent et ses gardes restent immo-, bien que l'officier réitère son commandement. Les députés audissent en criant : « Vive la garde nationale!... »

la suite de ce refus, paraît un détachement de gendarmerie, duit par le colonel vicomte de Foucault, qui ordonne à Manuel de tir « au nom de la loi. — Ce n'est pas au nom de la loi, crient les utés, c'est en violation de la loi. » — Le colonel renouvelle sa mation. Nouveau refus de Manuel. « Employez la force », dit-il. rs, se tournant vers ses hommes, le colonel commande : « Gen-mes, faites votre devoir, empoignez M. Manuel. » Les gendarmes ourent Manuel, lui mettent la main au collet et le contraignent les suivre. Il sort ainsi escorté, et toute la gauche quitte avec la salle.

a séance fut reprise. Quelques députés de l'opposition, qui aient parler sur le projet de loi et qui étaient demeurés dans la le, ou ne répondirent pas à l'appel de leur nom, ou déclarèrent, nme Sébastiani, qu'ils étaient trop indignés pour discuter de-it une chambre qui venait de commettre un attentat contre un ses membres. La séance fut encore renvoyée.

e lendemain, le président annonça qu'il avait reçu de soixante-x députés une lettre contenant une protestation contre la sure prise à l'égard de M. Manuel. La droite refusa d'en enten-lecture, malgré les pressantes réclamations de la gauche. e-ci alors se retira en adressant à la majorité et au président véhémentes apostrophes; elle ne reparut pas aux séances pen-t toute la session. Le centre gauche continua d'assister aux ussions, sans y prendre part et sans voter.

ans cette séance du 4 mars furent adoptées la loi des 100 mil-s et celle de l'appel des vétérans.

'audacieux coup de force de la majorité, contre laquelle le gou-nement ne sut ou ne voulut pas faire respecter la Charte, ouvrait voie pleine de périls. Si la droite ne s'y engagea pas davan-e, il est permis de croire que c'est parce qu'elle ne trouva is d'opposition devant elle. Ce *fut le premier* coup d'État

[redacted]



parlementaire accompli en France par une majorité d
L'expulsion de Manuel fut l'événement capital de 1823;
toutes les préoccupations causées par l'approche de la gu
resté dans la mémoire populaire un des plus graves grie
plus vifs ressentiments contre la Restauration. Cependan
pide orateur qui toujours défendit la Révolution, le courage
qui donna l'exemple du devoir civique fermement acc
trouva plus un collége électoral qui osât le réélire. Paris
pas et se souvint du 4 mars le jour des funérailles de Ma

Sous le coup même de l'événement, l'impression fut
De toutes les régions de la France, des témoignages d'a
adresses, lettres, couronnes de métal précieux, furent
Manuel. Le modeste sous-officier de la garde nationale
refusé à exécuter une illégalité, reçut aussi de nombreus
d'estime. C'était un petit commerçant, un petit bourgeoi
aux Fers, nommé Mercier.

§ III. Guerre d'Espagne. — Quelques jours après
tempêtueuses du palais Bourbon, les deux lois de guer
portées au Luxembourg; elles vinrent en discussion, le
Là, le principe, la convenance de la guerre furent au
question. M. de Barante passa en revue tous les motifs d
nistère avait fait argument et n'en trouva pas un seul q
rieux. Puis, il demanda ce qu'on ferait après la victoire.
en perspective qu'une occupation longue, coûteuse, qui
rait en France du mécontentement, peut-être des révolte
viendraient un prétexte pour l'étranger à intervenir chez

M. Jules de Polignac prit la défense du projet belliqueu
plus parler de la sécurité et de l'honneur de la France qu
véritablement pas en jeu, il proclama la vraie raison de l
« La France peut-elle rester spectatrice indifférente du comb
entre l'ordre et l'anarchie, entre la fidélité et la révolte
tainement... Il faut que la civilisation succombe ou que l
tion espagnole recule... »

Ainsi posée, la question trouva un adversaire aussi n
éloquent que M. de Polignac; ce fut le duc de Broglie.
et repoussant d'abord, comme avait fait M. de Barante, t
gage d'arguments co mus présentés en faveur de la guerre.
du discours de M. de Polignac la pensée que le gouverne
simulait : « L'ordre social est ébranlé, il faut le raffermi
*des révolutions* relève une de ses têtes, il faut l'abattre à l'

uple de forbans qui doit être mis au ban de l'Europe. Les ntions n'ont de source légitime que le pouvoir absolu. Le ir absolu les donne quand il lui plait, telles qu'il lui plait. S'il donne point, les peuples n'en auront point. Tout gouvernement 'une révolution est un monstre qu'il faut étouffer quand on le

e n'est pas tout. Envers un gouvernement né d'une révolu- il n'est aucune obligation qu'on doive regarder comme sacrée. uverain qui prête serment à une constitution qu'il n'a pas les gouvernements étrangers qui, librement, volontairement, t établis en rapport avec ce gouvernement, ne sont pas liés foi des traités. Aucun engagement ne prévaut. Aucun laps mps ne prescrit. »

le est, dans sa simplicité, la doctrine que l'orateur s'étonnait osait produire en France, au dix-neuvième siècle, en face çons de l'histoire. Tout était-il donc changé et le droit de ré- ce à la tyrannie avait-il disparu de la terre?

droit terrible, M. de Broglie savait que la prudence commande pas le proclamer incessamment, et, pour sa part, il était prêt iter la prudence : « Je suis prêt à me taire, s'écria-t-il, mais cette condition pourtant qu'on ne voudra pas me contrain- roclamer qu'un tel droit n'existe pas; c'est à cette condition ne prétendra pas me contraindre à approuver par mes paro- olérer par mon silence, à sceller du sang de mes concitoyens

[redacted]



époques glorieuses où les peuples qui ont civilisé le mon n'ont pas consenti de passer sur cette terre en s'ignorant eu et comme des instruments inertes dans les mains de la Pr ont brisé leurs fers, attesté leur grandeur morale et laiss térité de magnifiques exemples de liberté et de vertu. belles pages de l'histoire sont consacrées à célébrer ces citoyens qui ont affranchi leur pays. Et, lorsque des hau cette pensée nous transporte, on abaisse ses yeux sur l'é de l'Europe; lorsqu'on songe que ce sont ces mêmes cab nous avons vus, pendant trente ans, si complaisants enver gouvernements nés de notre Révolution, qui ont succes traité avec la Convention, recherché l'amitié du Directoir l'alliance du dévastateur du monde; lorsqu'on songe que ces mêmes ministres que nous avons vus si empressés au rences d'Erfurt, qui viennent maintenant, gravement, de veraine science et pleine autorité, flétrir de noms inj cause pour laquelle Hampden est mort au champ d'honneu Russell sur l'échafaud, en vérité, le sang monte au visa est tenté de se demander : Qui sont-ils, enfin, ceux qui pr détruire ainsi, d'un trait de plume, nos vieilles admira enseignements de notre jeunesse, et jusqu'aux notions du du beau? A quel titre oseraient-ils nous dire, comme le p Très-Haut au Sicambre qui s'est assis le premier sur le t Gaules : « Brûle ce que tu as adoré et adore ce qu « brûlé?... »

A ceux qui parlaient de l'état actuel de l'Espagne, d'ass juridiques ou sans jugement, M. de Broglie rappelait que l' espagnole ne datait pas de 1820, que le gouvernement de F n'épargnait pas les assassinats, et que cependant, alors, o pas songé à l'intervention : « Cette conduite, dit-il en te est la condamnation de la guerre qu'on nous propose. ( dise pas dans la postérité que le gouvernement français, in aux ruines que le despotisme commet de sang-froid, ne que des excès et des désordres qui accompagnent les effor au nom de la liberté! »

A ce ferme et fier discours, Chateaubriand essaya de rép niant le droit de résistance dans une amplification où, com jours, ce médiocre politique cachait sous le clinquant de vide de la pensée.

Les deux lois furent adoptées.

d'Angoulême quitta Paris, le 15 mars, pour aller prendre andement de l'armée. Il trouva les troupes réunies dans tonnements. Des approvisionnements considérables avaient és et emmagasinés. Au moment du départ, on s'aperçut moyens de transport avaient été oubliés par l'intendance Il fallut, en toute hâte, conclure des marchés irréguliers éreux avec un spéculateur trop connu par son habileté,

e inspirait des espérances aux libéraux, des craintes aux . Les premiers, n'attendant plus rien de la résistance léptaient sur un mouvement militaire, à l'instar du *pronun-* de Cadix. Une active propagande libérale se faisait dans , par les anciens affiliés de la charbonnerie, par des diss de pamphlets et de brochures. Béranger faisait tout exchanson pour exciter les soldats à « faire demi-tour. » iés français, réunis au delà de la Bidassoa, rivière qui sérance de l'Espagne, organisés militairement, portant codrapeau tricolores et les uniformes de l'ancienne armée, nt d'entrainer les troupes. Heureusement, tous ces efforts rester inutiles et les libéraux français devaient être forcés cer à un expédient funeste, dont ils n'auraient pas même voir la pensée : une révolution militaire. Toutefois, dans nt, les royalistes ne pouvaient se défendre d'assez vives es. Les souvenirs du 20 mars n'étaient pas encore si loinls n'eussent pu laisser des traces. On savait que le corps ion avait eu à voir de près les bandes de l'armée de la embres civils et ecclésiastiques de la régence de la Seu et qu'officiers et soldats n'éprouvraient que dégoût et pour ces chefs insensés et ces bandits sauvages, lâches ombat, féroces contre leurs ennemis désarmés.

vembre 1822, pendant le congrès de Vérone, M. de Villèle M. de Montmorency : « ... Chacun sent que nos cent mille ne trouveront de résistance militaire nulle part... » Le ne parlait ainsi ni par fanfaronnade ni par excès de conis par une juste connaissance de l'état de désordre où se gouvernement des Cortès. L'événement n'allait pas tarder ner raison.

e française passa la Bidassoa le 6 avril. S'il fut tiré quelques canon, ce n'était pas pour vaincre une résistance dispuntrée de l'Espagne, mais simplement pour disperser une

petite troupe de réfugiés français qui agitaient le drape
couleurs. Quelques-uns furent atteints par la mitrail
s'éloigna sans avoir fait d'autre démonstration hostile.

Une proclamation, signée du duc d'Angoulême, fut
populations espagnoles pour leur annoncer que l'arm
venait non pas attenter à leur indépendance, mais délivr
et le roi, et que le territoire occupé par les troupes frar
administré par les autorités espagnoles. Afin d'appuyer
cette dernière assertion, le duc composa une junte ou
visoire qui devait accompagner l'armée et représent
royale.

Le 24 mai, le prince français entra à Madrid ; il y
aux cris de : « *Vive le roi absolu* (*rey netto*) ! Meure la
Meurent les *negros* (constitutionnels) ! » et, joignant
paroles, la populace madrilène se mit à égorger les cons
à piller et dévaster leurs habitations. Il fallut que le d
la force pour réprimer ces manifestations d'enthousi
miste.

Les mêmes scènes se renouvellent dans toutes les vill
les Français et dans celles qui se soumettent aux auto
Pour mettre fin à ces carnages, le duc d'Angoulême sig
(8 août) une ordonnance destinée à placer l'autorité en
des commandants français, avec ordre à ceux-ci de ren
à tous les détenus politiques.

Cette mesure souleva des réclamations de la régence
rent les ministres étrangers, revenus à Madrid. Sur de
venues de Paris, le duc d'Angoulême fut obligé d'atté
de son ordonnance : dès lors, les arrestations, les ex
assassinats, les pillages eurent libre carrière : l'ordre r

Le prince français connaissait la lâcheté, la mauvais
dinand. « Il me fera, écrivait-il en France, toutes l
que je voudrai, et n'en tiendra aucune. » Aussi le
constamment pour qu'une constitution, une amnistie,
fussent imposées d'autorité, sous la sauvegarde de la F
plus l'armée pénétrait en Espagne, plus à Paris on
des vues qui avaient présidé à l'expédition, plus on inc
rétablissement pur et simple de l'absolutisme. Le duc d
qui voyait et prévoyait où menait cette façon d'agir, se
plus en plus de la tâche qu'il accomplissait et ne de
rentrer en France. Quand son gouvernement eut aco

... affaire sérieuse de la campagne. Le 1er octobre, les ... mirent Ferdinand en liberté. Cadix capitula quelques jours ... d. Le duc d'Angoulême revint en France et, le 2 décembre, ... entrée triomphale à Paris, en passant sous l'arc de l'Étoile, ... ordonnance royale venait de consacrer à l'armée d'Espagne ... pour la circonstance, on avait achevé en toile peinte. La ... encore avide de spectacles militaires, était venue, compacte ... e, à cette cérémonie, malgré une pluie battante.

... d'Angoulême, très-effacé à Paris, n'eut pas à faire preuve, ... gne, de talents militaires, dont probablement il n'était pas ... ais il y montra une grande modération, des intentions ... qu'il ne fut pas toujours maître de réaliser ; il vit bien la ... du pays, lui prédit de longues années de déchirement, et ... ne fit à personne illusion sur les atrocités qui suivraient le ... ment du régime absolu. Dès le 27 novembre, Riégo, ar- ... es compatriotes et que le duc ne put réclamer comme ... r de guerre, fut amené à Madrid, condamné à mort, traîné ... laie tirée par un âne jusqu'au lieu du supplice, et mis ... présence du roi, mais aussi sous les yeux des troupes ...

... de 54,000 hommes fut laissé en Espagne pour veiller à ... Ferdinand VII, mais sans avoir mission de faire obstacle ... royaliste.

... pas là le résultat que M. de Villèle avait eu en vue, ni ...

[redacted]



petite troupe de réfugiés français qui agitaient le drapeau aux trois couleurs. Quelques-uns furent atteints par la mitraille, le reste s'éloigna sans avoir fait d'autre démonstration hostile.

Une proclamation, signée du duc d'Angoulême, fut adressée aux populations espagnoles pour leur annoncer que l'armée française venait non pas attenter à leur indépendance, mais délivrer le peuple et le roi, et que le territoire occupé par les troupes françaises serait administré par les autorités espagnoles. Afin d'appuyer d'une preuve cette dernière assertion, le duc composa une junte ou régence provisoire qui devait accompagner l'armée et représenter l'autorité royale.

Le 24 mai, le prince français entra à Madrid; il y fut accueilli aux cris de: « *Vive le roi absolu* (*rey netto*)! Meure la constitution! Meurent les *negros* (constitutionnels)! » et, joignant les actes aux paroles, la populace madrilène se mit à égorger les constitutionnels, à piller et dévaster leurs habitations. Il fallut que le duc employât la force pour réprimer ces manifestations d'enthousiasme légitimiste.

Les mêmes scènes se renouvellent dans toutes les villes où entrent les Français et dans celles qui se soumettent aux autorités royales. Pour mettre fin à ces carnages, le duc d'Angoulême signe à Andujar (8 août) une ordonnance destinée à placer l'autorité entre les mains des commandants français, avec ordre à ceux-ci de rendre la liberté à tous les détenus politiques.

Cette mesure souleva des réclamations de la régence, qu'appuyèrent les ministres étrangers, revenus à Madrid. Sur des injonctions venues de Paris, le duc d'Angoulême fut obligé d'atténuer la portée de son ordonnance; dès lors, les arrestations, les exécutions, les assassinats, les pillages eurent libre carrière: l'ordre régna.

Le prince français connaissait la lâcheté, la mauvaise foi de Ferdinand. « Il me fera, écrivait-il en France, toutes les promesses que je voudrai, et n'en tiendra aucune. » Aussi le duc insistait constamment pour qu'une constitution, une amnistie, des garanties fussent imposées d'autorité, sous la sauvegarde de la France. Mais plus l'armée pénétrait en Espagne, plus à Paris on se détachait des vues qui avaient présidé à l'expédition, plus on inclinait vers le rétablissement pur et simple de l'absolutisme. Le duc d'Angoulême, qui voyait et prévoyait où menait cette façon d'agir, se dégoûtait de plus en plus de la tâche qu'il accomplissait et ne demandait qu'à rentrer en France. Quand son gouvernement eut accrédité un di-

de l'Europe, dans la petite péninsule qui gardait le nom e Grèce, la liberté luttait victorieusement, avec un hé- ne du temps des guerres médiques. Malheureusement, s de personnes, des divisions intérieures compromet- uccès. Marcos Botzaris renouvelait, à Missolonghi, le l de Léonidas et mourait comme lui. Un grand poëte e, lord Byron, donnait à la Grèce renaissante, outre a voix, ce qui lui restait de fortune et allait combattre our elle.

es, arts, sciences. — Un écrivain français, M. Amédée etour d'un voyage en Angleterre et en Écosse, révélait e grand poëte qu'elle ne connaissait pas encore, ce lord le sombre génie devait exercer une si puissante in- a littérature française.

t-être l'éloquence ne brilla d'un plus vif éclat dans ées parlementaires, où siégeaient les Royer-Collard, s Manuel, les Broglie, les Foy, les Benjamin Con- imir Périer, les Chauvelin, etc., tous supérieurs s différents. La politique, transportée devant les vait l'éloquence du barreau et formait une pléiade ui devaient aborder, un jour, les tribunes légis-

n Thierry, les Guizot, les Barante commençaient ou es travaux de rénovation historique qui ont été l'hon-

[redacted]



le second rappelait un fait antérieur d'héroïsme dans le
*souliotes.*

Le capitaine de vaisseau Duperrey rentrait en France
voyage de 25,000 lieues, ayant duré 51 mois, pendant
n'avait pas perdu un seul homme et d'où il rapportait de
travaux d'hydrographie et de nombreuses observations
miques.

## CHAPITRE XIV

**Élections de 1824. — Session de 1824. — La septennalité. — Le Conversion des rentes, etc. — Modifications ministérielles. — rétablie. — Mort de Louis XVIII.**

§ I. Élections de 1824. — L'année 1823 avait mal to
la liberté ; l'année 1824 s'ouvrit sous de non moins triste
Les électeurs étaient convoqués pour le 25 février. On
le gouvernement devait présenter une loi pour étendre
sept années la durée des législatures, et que la chambr
profiterait de ce changement. Le ministère était résolu à
tous les moyens possibles pour obtenir une majorité déc
faillit pas à ce dessein. Les rôles des contributions de 18
servir à établir le droit électoral, n'étaient publiés qu'en
février, ce qui donnait toute latitude aux préfets pour i
rayer les électeurs et traîner les réclamations jusqu'au dé
du scrutin. Toutes les manœuvres habituelles furent mis
l'exploitation des fonctionnaires fut entreprise avec plu
que jamais. Des circulaires ministérielles, adressées à tou
de services départementaux, signifièrent à tous les citoy
dans la dépendance directe ou indirecte du pouvoir qu'
à choisir entre perdre leur emploi et voter non pas
pour un candidat soutenant le gouvernement, mais
candidat désigné par celui-ci. L'insoumission à cet ordr
gée en acte de forfaiture. Tous les chefs d'administratio
rent ces injonctions à leurs subordonnés et s'apprêtè
faire rigoureusement exécuter. Ni la magistrature la pl
ni l'épiscopat, ne se refusèrent à cet asservissement
sciences.

Les électeurs que n'atteignaient pas directement les

aussi, et elle n'y manqua pas, rappeler à M. de Villèle, d'autres temps il avait publiquement condamné et flétri les œuvres dont il faisait usage aujourd'hui. M. de Villèle le savait

. .

it été surprenant que, dans une lutte où les conditions étaient inégales, l'opposition ne succombât pas : elle succomba, en A Paris, sur douze nominations, les libéraux n'en obtinrent ois. Dans les départements, ce fut pis encore; des cent dix ue comptait l'Assemblée de 1823, elle en perdit quatre-vingt-elle était donc réduite à moins de vingt voix.

députés libéraux avaient fait vaillamment leur devoir dans écédentes sessions et ils méritaient des électeurs un autre e leur courage. Il y a pourtant un reproche à leur faire. eux se trouvait un homme qui, plus que tout autre, avait le poids de la bataille, que le parti ennemi avait poursuivi haine singulière, et enfin frappé déloyalement, ne pouvant ncre loyalement : c'était Manuel. Son nom aurait dû être pré-partout où l'opposition avait chance de faire triompher un dat, à Paris surtout. Il ne le fut, à Paris, qu'au scrutin nd collége, sur l'instance d'un écrivain du *Constitutionnel*, ers. Mais la candidature de Manuel, posée à la dernière heure, ue avec mauvaise grâce, ne devait pas réussir, et ne réussit anuel faisait cependant partie du comité électoral de la Seine; uit rarement, et ne prit aucun soin de son propre intérêt. s n'avaient pas le devoir d'être moins oublieux. Pas même après les séances du mois de mars 1823, il ne se trouvait pas,

[redacted]



maladie; il mourut, dans le courant de l'année, à Castellan

§ II. Session de 1824. — L'ouverture des Chambres se fit l mars. Le roi était très-faible; on craignait qu'il ne pût lire discours en entier; il y parvint, la volonté chez lui suppléant force physique. Louis XVIII s'applaudissait de l'heureuse issue d guerre d'Espagne et annonçait la présentation de plusieurs l notamment pour substituer le renouvellement septennal et intég au renouvellement quinquennal et partiel et une autre pou conversion des rentes.

Le passage sur la guerre d'Espagne provoqua de nombreuses clamations, qui partirent aussi bien de la gauche que de la dro Les députés ministériels étaient si nombreux que, les bancs côté droit ne suffisant plus à les contenir, une partie d'entre avaient dû refluer sur ceux de la gauche. Quelques députés li raux avaient pris place au centre gauche. Les autres se tenai sur les bancs les plus élevés du côté droit. Ils étaient dix-se MM. le général Foy, Casimir Périer, Benjamin Constant, Lab de Pompières, Dupont (de l'Eure), Stanislas Girardin, Jacq Kœchlin, le général Thiard, Michin, Tardif, Coudère, Boucia Desormaux et Barterêche. C'était une bien petite phalange, m un ferme courage l'animait; se retranchant dans la Charte, lutta sans trêve et sans relâche, combattant uniquement en vue la liberté et parlant, du haut de la tribune, au pays, non à Chambre. Elle n'avait, en effet, l'espoir ni de convertir la major ni d'arriver au pouvoir pour y appliquer ses idées. Peut-être n tendait-elle plus rien du gouvernement royal, et ne tenait-e debout le drapeau de la liberté que pour y rallier la nation.

La vérification des pouvoirs donna l'occasion aux libéraux de gnaler les manœuvres, les abus d'autorité auxquels le minist avai eu recours. La majorité ratifia tout, elle devint même agr sive, et contesta la nationalité de Benjamin Constant, issu d'i famille qui avait quitté la France à la suite des persécutions re gieuses. Il lui fallut prouver qu'il avait droit au bénéfice de la loi 1790, concernant les familles émigrées pour cause de religion.

L'adresse ne fit guère que paraphraser le discours du trô sauf un passage où la Chambre réclama « pour le culte, des l protectrices, pour ses ministres, une existence plus digne d'eu et pour l'éducation publique, un appui nécessaire. »

Le 5 avril, le ministère présenta des projets de loi : — l'a Chambre des pairs, pour la septennalité, pour le recrutement

ième de leur revenu. Il y avait là une autre cause d'irrita-
gouvernement se proposait d'employer le bénéfice de l'o-
c'est-à-dire le cinquième retranché du revenu des
à indemniser les propriétaires lésés par la Révolution.
locution désignait les émigrés. Rien ne pouvait être plus
ire.

port de la commission fut déposé le 17, et la discussion
24, malgré les efforts de M. de Villèle, qui voulait une date
rochée.

bats furent longs, animés, parfois tumultueux. Le fougueux
nnaye ouvrit contre la loi l'attaque, qui fut soutenue d'a-
plusieurs députés de la majorité, puis avec une grande
ar Stanislas Girardin, et surtout par Casimir Périer. M. de
éfendit son œuvre avec plus de solidité que d'éclat Le
loi fut adoptée par 238 voix contre 145. Cette forte mi-
usa une certaine surprise.

avril, tandis que la loi de conversion se débattait au palais
M. Portalis présentait à la Chambre des pairs le rapport
concernant les crimes et délits commis dans les églises,
ion publique appelait *loi du sacrilége*. La discussion fut
50.

sé des motifs donnait pour raison de la loi la nécessité de
un conflit de jurisprudence entre les Cours royales et la
cassation, au sujet des crimes commis dans les églises. Ces
levaient-ils être considérés comme des lieux habités? Les
ales étaient pour la négative, la Cour de cassation pour

et celle des évêques (on en avait introduit un certain nombre au Luxembourg) qui, non-seulement voulaient des peines très-rigoureuses contre les attentats aux choses saintes, mais encore exigeaient que les édifices affectés aux cultes dissidents ne fussent pas mis sur le pied d'égalité avec les églises catholiques et que le mot *sacrilége* fût écrit dans la loi. La discussion fut assez vive. La Chambre écarta le mot *sacrilége* pour adopter le projet par 136 voix sur 149 votants. Avant le scrutin, l'archevêque de Paris déclara que « la loi prononçant, en certain cas, la peine de mort, les évêques, ministres d'un Dieu qui est venu sur la terre pour sauver, non pour perdre, demandaient la permission de s'abstenir. » Peut-être eût-il été plus logique de repousser la loi.

La Chambre des pairs eut à s'occuper ensuite du projet dit de la *septennalité*. Il consistait en ce seul article :

« La Chambre actuelle des députés et toutes celles qui la suivront seront intégralement renouvelées. Elles auront une durée de sept années, à compter du jour où aura été rendue l'ordonnance de leur première convocation, à moins qu'elles ne soient dissoutes par le roi. »

L'article 37 de la Charte disait : « Les députés seront élus pour cinq ans et de manière que la Chambre soit renouvelée, chaque année, par cinquième. »

Le rapport de la commission, concluant à l'adoption, fut présenté le 22 avril ; la discussion commença le 4 mai.

En principe, l'opposition repoussait ce projet comme contraire à la Charte. Le ministère reprit, à cette occasion, la thèse, déjà produite, de la distinction entre les articles fondamentaux de la Charte qui ne pouvaient être touchés et les articles simplement réglementaires que le roi pouvait modifier à son gré ou selon les besoins constatés. Selon le rapporteur, M. de Pastoret, « toutes les fois que la Charte n'offrait pas une disposition précise, c'est au trône qu'il faut remonter pour trouver l'autorité qui doit régler, décider, prescrire... Que pouvaient craindre les Français d'une autorité qui fut toujours pour eux vigilante et tutélaire ? »

Sur la question de renouvellement et de durée, le ministère prétendait que les élections générales font mieux connaître l'opinion publique, et qu'une Assemblée élue pour sept ans offre plus de garanties de stabilité pour les lois et pour l'administration.

M. de Montalembert, qui soutenait la loi, y trouvait, entre autres, cet avantage que, les élections étant plus éloignées, le ministère ne

lections influencées d'une pareille manière, et des fonction-
publics tombent dans la dégradation, et le gouvernement re-
ntatif devient une véritable dérision... »
tait un ami qui parlait ; le ministère ne répondit rien.
7 mai, 117 voix contre 67 adoptèrent la loi.
veille, 6 mai, M. de Villèle avait présenté à la Chambre haute
ojet de loi voté par les députés pour la *conversion des rentes*.
pport fut fait le 21 ; la discussion commença le 24. Ouverte
n discours de M. Roy contre le projet, elle dura neuf jours
sortir des arguments produits des deux côtés à l'autre Chambre
close par un discours de M. de Quélen, archevêque de Paris,
ntraina des pairs encore indécis. Le 3 juin, la loi fut rejetée
28 voix contre 94.
même jour, 3 juin, la Chambre des députés entamait la dis-
on de la loi de *septennalité*.
st Royer-Collard qui prit le premier la parole; il repoussa
rd le renouvellement intégral... « Les élections annuelles, dit-il,
une des plus importantes concessions de la Charte. L'élection
seul droit politique qui reste aujourd'hui à la nation ; plus ce
est exercé, plus il offre de garanties, et la combinaison ingé-
de l'élection annuelle avec le renouvellement fractionnaire,
ut-être la seule condition sous laquelle le gouvernement re-
tatif puisse s'établir et durer en France... Mais avons-nous le
rnement représentatif ?... »
ateur répondait en montrant que, d'épreuve en épreuve, l'é-

[redacted]



sept ans ?... » Ni la Chambre, en effet, ni la loi, ni le gouverne même des Bourbons ne devaient durer sept ans.

Quelques députés, partisans en principe de la septennalité, posèrent que la Chambre actuelle, élue sous le régime de la quennalité, ne durât que cinq ans; l'amendement fut repouss

Le 8 juin, la loi fut adoptée par 292 voix contre 87.

Dans la même séance, le ministère annonça que le gouverne retirait la loi sur les crimes commis dans les églises.

Après l'échec de la conversion des rentes au Luxembourg, nion publique, fort hostile à cette loi, crut que M. de Villèle sortir du ministère. Chateaubriand était même allé dire au pré du conseil : « Si vous croyez devoir vous retirer, je me retire vous. » On fut donc fort surpris lorsque, le 6 juin, une ordon royale confia l'intérim des affaires étrangères à M. de Villè remplacement du vicomte de Chateaubriand. L'ordonnance ne lifiait pas le vicomte de « démissionnaire » et ne contenait formule usitée : « appelé à d'autres fonctions. »

C'était M. de Villèle qui, spontanément et contre le cons quelques amis, avait, après la démission du duc de Montmor proposé au roi la nomination de Chateaubriand, bien que ce fût partisan de la guerre d'Espagne dont, alors, le président du seil ne voulait pas. M. de Villèle croyait qu'un homme si pui par la plume et la parole devait être un utile auxiliaire dans la tique du gouvernement. Il n'en était rien et M. de Villèle ne pas à s'en apercevoir. Chateaubriand avait autant d'incapacit de vanité. Plusieurs fois, il compromit, il contre-carra, ouverte ou en dessous, la politique du chef du cabinet. Il y eut entr des froissements, des irritations qui s'aggravèrent lors de la version des rentes, par suite de l'attitude de Chateaubriand ; cel en effet, ne cachait pas son hostilité à la loi, et si, au vote, soutint de son suffrage, il l'avait précédemment ruinée par ses pos. M. de Villèle était résolu à se séparer d'un collègue emba sant. Chateaubriand fut écarté du pouvoir à l'heure où il esp bien en prendre la direction; il devint, dès ce jour, l'ennem claré de M. de Villèle.

La détermination du président du conseil était plus que for mais, dans l'exécution, les convenances seules, à défaut de la gı réputation littéraire du collègue disgracié, prescrivaient à M Villèle d'agir envers Chateaubriand d'une manière moins br qu'il ne le fit. Chateaubriand eut raison de se plaindre d'avoi

placé, mais chassé. M. de Villèle était habituellement ut-être subit-il, en cette circonstance, avec son propre l'action d'une influence féminine alors toute-puissante roi.

rée du 6 juin, Bertin de Vaux, propriétaire du *Journal* lla trouver M. de Villèle et lui proposa de donner à l, comme dédommagement, l'ambassade de Rome. Le efusa. « Alors, lui dit Bertin, dès demain, la guerre et *les Débats*, qui ont renversé les ministères Decazes n'auront pas plus de peine à renverser le ministère st possible, répliqua M. de Villèle, mais vous avez renniers en faisant du royalisme. Pour renverser celui rtie, il faudra que vous fassiez de la Révolution. »

aire des *Débats* tint parole; le journal fit une guerre ministère dans des articles où l'on reconnaissait l'inn la plume de Chateaubriand.

rant de mai, les deux Chambres avaient adopté une loi ment qui donna lieu à de vives discussions, auxquelles ctive le maréchal Gouvion St-Cyr. C'était lui qui avait suré le succès de la loi de 1818. Or cette loi était uelques points par la loi nouvelle, mais celle-ci était dérée comme l'annonce d'un prochain et complet re- l'autre loi dans un sens peu libéral, et les orateurs donnaient raison à ces prévisions. La loi cependant tefois, cette victoire fut largement compensée par l'é- concernant les communautés religieuses. Le gouvert obtenir le pouvoir d'autoriser les congrégations reemmes par simple ordonnance royale au lieu de reoi. La Chambre des pairs repoussa le projet par une té de *deux voix*, à la grande surprise et à la plus grande ministère.

ion sur les marchés Ouvrard ne tourna pas à l'avantère, qui, pour satisfaire les Chambres et le public, une commission d'enquête chargée d'examiner l'afs ses détails.

s'acheva par le vote du budget et fut close le 4 août.

CATIONS MINISTÉRIELLES. — Le même jour, la désignaccesseur de Chateaubriand amena un remaniement et. M. de Damas quitta le ministère de la guerre pour i des affaires étrangères et fut *remplacé* par M. de

[redacted]



Clermont-Tonnerre, qui céda la marine à M. de Chabrol, di général de l'enregistrement. Ce dernier poste fut donné à Martignac.

M. de Lauriston, ministre de la maison du roi, nomm veneur et ministre d'État, eut pour successeur M. de Doude dont le fils, M. de la Rochefoucauld, devint directeur des Arts, détachés de la maison du roi : c'était le prix dont les tres étaient forcés de payer l'appui de la favorite royale. El signifié sa volonté à M. de Villèle en lui disant : « Je vous paix ou la guerre... » M. de Villèle avait été réduit à ré « J'obéis. » Mieux eût valu se retirer du pouvoir que de s'h ainsi devant une intrigante sans élévation, sans cœur et sans

L'évêque d'Hermopolis devint ministre des affaires ecclési et de l'instruction publique.

§ IV. La censure rétablie. — Quelques jours après, le 1 éclate soudainement une ordonnance royale qui rétablit la des journaux ; l'acte était motivé sur ce que « la jurisprud Cours (judiciaires) admettait pour les journaux une exist droit, indépendante de leur existence de fait et qui fourniss les moyens d'éluder la suspension et la suppression des jour

Voici à quoi faisait allusion ce considérant. Un journal *l'Aristarque*, qui avait cessé de paraître avant la loi actuell repris le cours de sa publication. Le gouvernement le fit s poursuivre pour défaut d'autorisation. Le journal prétendit sous le régime où l'autorisation n'était pas exigée, interrom sa propre volonté, il pouvait reparaître sans autorisation. I royale accueillit ce système et acquitta le journal. Le minist blic se pourvut en cassation. La Cour suprême confirma la d de la cour royale, par un arrêt rendu le 15 août. C'est le len que parut l'ordonnance rétablissant la censure.

Un autre procès, antérieur à celui-ci et non moins désa au ministère, ne fut pas étranger à l'ordonnance. Par suite de plus ou moins fictives d'actions de *la Quotidienne*, la plus part de propriété de ce journal était passée des mains de M. M à celles d'agents du ministère. M. Michaud, ayant refusé de se déposséder, fut expulsé de ses bureaux par la force armée. I l'affaire devant les tribunaux, qui le maintinrent en pleine p sion de *la Quotidienne*.

Plus tard, les ministres expliquèrent leur ordonnance p *inquiétudes* que donnait la santé de Louis XVIII.

e cour et d'Église avaient introduite auprès du vieux roi. qui le décida. La vie persista encore quelques jours; l mourut le 16 septembre.

, le comte d'Artois, devenu le roi Charles X, alla résider à l; il avait préalablement averti les ministres que son init qu'ils restassent avec lui.

ptembre, le corps de Louis XVIII fut transporté à Saint-cortége, assez mal ordonné, fut, de plus, rompu par une entielle. Les funérailles furent célébrées dans la vieille 24 octobre, avec le cérémonial de l'ancienne monarchie. III avait 69 ans. A son compte, il régnait depuis 29 ans; mpte de l'histoire, depuis dix années seulement. C'était troit, médiocre, n'ayant quelque velléité de grandeur ou que quand il s'inspirait des souvenirs de sa race, mais se s souvent aller à la vanité d'une apparente érudition lit- se contentait, en général, de citations d'un seul poëte

ttribué une fixité d'idées politiques qu'il n'a jamais eue, qui touchait sa légitimité. Il a subi les influences politi- de Blacas, de M. Dambray, de M. Decazes, pour tomber, mpte, sous une influence de toute façon honteuse. Peut-Decazes eût été plus hardi, eût-il pu donner à Louis XVIII de fonder, pour un temps indéfini, la monarchie consti-. Depuis, on a fait à ce roi un mérite d'être mort sur le

[redacted]



# SECTION IV

## RÈGNE DE CHARLES X

Du 29 septembre 1824 au 30 juillet 1830

---

## CHAPITRE PREMIER

**Le nouveau roi. — Suppression de la censure. — Premiers a ture des Chambres. — Lettres, arts, industrie. — Extérieur lois : congrégations de femmes, sacrilége. — Indemnité des é**

§ I. Le nouveau roi. — Louis XVIII ne laissait pas dans la masse de la population, qui n'avait jamais eu sympathie pour ce roi impotent, à la tenue bizarre, n'a des qualités qui plaisent à la foule, dont le règne, l'invasion, avait débuté par la terreur blanche, et fi prépondérance de la congrégation et de l'esprit sacer particulièrement odieuse à la France, où vivait toujou Voltaire.

Si, durant les dernières années de ce règne, le co prenait une part effective à la marche du gouverneme tion et à la chute des ministères, c'était là une affaire connue des hommes politiques, mais ignorée de la g public. Le souvenir de la vie galante du comte, avan plus répandu que la connaissance de ses habitudes avait un certain renom de loyauté et même de caract ves que, il avait dans les manières une grâce aisée, all res une facilité qui semblait de l'élégance à côté de d'un roi infirme.

L'avénement de Charles X rencontrait dans la dispo rale des esprits cette confiance qui manque raremen veau règne. La confiance s'accrut encore quand on a réception officielle des pairs et des députés, il avait dit

« J'ai promis, comme sujet, de maintenir la Charte tutions que nous devons au roi dont le ciel vient de aujourd'hui que le droit de ma naissance a fait tomb

pation aux conspirations de 1822, ou aux affaires d'Es-
s'étonna bien de quelques mesures en disparate avec
nouvelles: le titre de *Dauphin* et *Dauphine*, donné au
duchesse d'Angoulême, celui de *Madame* à la duchesse
e *Mademoiselle* à la fille de cette princesse, mais on mit
compte de l'étiquette de cour. Dans la concession du
se *royale* au duc d'Orléans, qui n'était jusque là qu'une
érénissime, » on voulut voir un témoignage de reconci-
le duc, contre lequel on connaissait les sentiments peu
de Louis XVIII.

PRESSION DE LA CENSURE; PREMIERS ACTES. — Un acte
ant mérita à Charles X la faveur publique. Il devait,
mière fois, passer en revue, le 30 septembre, les lé-
arde nationale de Paris. Le matin de ce jour, *le Mo-*
une ordonnance royale rapportant celle du 15 aoû
ui avait rétabli la censure. La nouvelle s'en répandit
ent. La population, pressée sur le passage du cortége
légions rangées dans le champ de Mars, firent au ro
thousiaste, dont il se montra très-heureux. Il avait
le droit de l'être que c'était lui qui, contre la majo-
l des ministres, avait voulu rendre la liberté à la presse.
ait honneur aussi, on lui savait bon gré d'une parole
p de Mars. Dans un moment où le roi se trouvait seul,
a foule, les lanciers d'escorte voulaient le dégager en
urieux avec la hampe des lances. Le roi les avait rete-
nots: « Soldats, pas de hallebardes. » Cette parole

[redacted]



La première déception fut causée par le maintien du
Royalistes et libéraux avaient cru que le roi en change
ci pour se rattacher à la Charte, ceux-là pour s'unir à l
royaliste. Le mécompte de ces derniers fut peut-être l
parce qu'ils avaient été plus fondés à attendre ce chan
la part de celui qu'ils avaient toujours considéré co
chef.

Deux faits influencèrent fâcheusement l'opinion pub
était une erreur de la population, l'autre une faute du

Le 18 novembre, le curé de Saint-Laurent refusa les
l'église à un acteur fort aimé du public, nommé Philip
cueil fut enlevé par les amis du défunt, qui l'emportè
boulevards en criant : *Aux Tuileries*. On se souvenait q
cas, Louis XVIII avait envoyé un de ses aumôniers dire
morts pour mademoiselle Raucourt. Sur le boulevard M
la force armée barra le passage aux porteurs et à la foule
gués obtinrent de se rendre aux Tuileries, où ils furent
M. de Damas, qui transmit leur requête au roi. Charle
voya à M. Corbière, qui refusa absolument de contraind
recevoir le corps. Il fallut donc le diriger vers le cimeti

Cette affaire causa une vive émotion provenant de c
que le clergé, étant rétribué par l'État, doit ses prières à
demande. *Le Courrier français* fit observer avec justess
exigence n'était pas plus fondée que ne le serait celle q
obliger les citoyens à subir les cérémonies de l'Église, p
religion catholique était la religion de l'État.

La faute ministérielle fut une ordonnance du 1er déc
en réorganisant l'état-major général de l'armée, mit à
167 officiers généraux. Peut-être le ministre n'ava
comme le disait le préambule de l'ordonnance, que r
économie. Il avait alors la main malheureuse. En effet,
ne frappait guère que des généraux datant de la Répub
l'Empire, dont plusieurs avaient été reçus et bien accu
roi, en venant offrir des services qu'ils étaient encore
de rendre. Au contraire, tous les émigrés revenus e
nommés officiers généraux, sans avoir servi, ou n'ayan
contre la France, se trouvaient hors d'atteinte, faute d
légale de services. Le public vit là une nouvelle preuve
contre la France de la Révolution : il ne se trompait v
blement pas.

ligieuses et la loi du sacrilége. Le clergé voulait quelque plus, il revendiquait la tenue des registres de l'état

renait en même temps qu'en Espagne les choses allaient pis. Ferdinand lâchait la bride à son propre arbitraire et rs de ses partisans. Une tentative de révolte du général littéralement noyée dans le sang. Les représentations du ment français étaient hautainement ou même dédaigneu-cartées.

nt la France conservait là un corps d'armée; c'était vait repris Tarifa à Valdès. Le trésor français avait la s-lourde de l'entretenir.

écembre, une ordonnance royale renforça le banc des la Chambre des pairs en y faisant asseoir trois nouveaux

VERTURE DES CHAMBRES. — Les Chambres étaient con-pour le 22 décembre. Ce fut une question de savoir si la le se tiendrait au palais Bourbon, comme dans les pre-ées du règne précédent, ou au Louvre, comme pendant de Louis XVIII. On décida que ce serait au Louvre : le ecevoir chez lui.

rs du trône était habilement composé; le roi en fit bonne grâce et fut, en finissant, salué de vives accla-

t, après réflexion, le succès de la harangue royale ffet qu'elle avait produit à l'audition. On remarqua que

successivement les améliorations que réclament *les intér de la religion et les parties les plus importantes de no lation...*

« Je veux que la cérémonie de mon sacre termine la session de mon règne. Vous assisterez à cette auguste c Là, prosterné au pied du même autel où Clovis reçut sainte, et en présence de Celui qui juge les peuples et le renouvellerai le serment de maintenir et de faire obs *institutions* octroyées par le roi mon frère... »

On savait que la loi du sacrilége devait être représent en voyait l'annonce dans ce que disait le discours des sacrés de la religion » ; mais, en rapprochant ces mots qui les suivaient immédiatement, on se demandait s'il pas voir l'intention de rendre à l'Église la tenue, tant réc elle, des actes de l'état civil. Rien, d'ailleurs, ne vint cette conjecture.

L'omission du nom de la Charte et l'expression obscur *tutions* faisaient craindre quelque entreprise contre l'ac tutionnel, par application des théories précédemment é le droit illimité et imprescriptible du roi. Si une telle était cachée dans les paroles royales, l'effet ne s'en man plusieurs années après.

Le discours annonçait aussi l'indemnité des émigré attendait ; seulement on ne devinait pas comment l'i pourrait, ainsi que le promettait le roi, être réalisé augmenter les impôts, sans nuire au crédit. »

Ainsi, aux premiers jours de l'hiver, se flétrissaient baient les belles illusions que l'avènement du nouveau roi éclore aux premiers jours de l'automne.

§ IV. Lettres, Arts, Industrie. — Si la liberté souff le domaine politique, le libre génie de la France se d partout ailleurs. Lamartine, qui avait donné, l'année pr son beau recueil des *Nouvelles Méditations*, publiait, en *Mort de Socrate* et témoignait aussi de sa sympathie pou renaissante par *le Dernier Chant du pèlerinage de Childe* écrivait ce chant, tandis que le grand poëte anglais don nuait le poëme mourait pour la liberté grecque (19 j cette petite bourgade de Missolonghi, dont le nom allait d mortel par une héroïque résistance, digne des plus bea de la Grèce antique. M. Mignet publiait son *Histoire de l*

position de peinture attestait l'activité du mouvement dans
Ingres y exposait *le Vœu de Louis XIII*.

oi Charles X pouvait justement parler de la prospérité inté-
Le commerce et l'industrie, sans trop s'effrayer des agita-
politiques, se développaient avec une rapidité et un succès
Europe put voir les preuves dans l'Exposition des produits
ustrie nationale en 1824.

Extérieur. — Un fait considérable se produisit, en 1824,
politique extérieure. Le gouvernement anglais, prêt
naître les républiques formées des anciennes colonies espa-
et adoptant, sous l'influence de Canning, une politique plus
déclara qu'il ne subordonnerait plus sa conduite à celle
ernements d'Autriche, de Prusse et de Russie. C'était une
nce de la guerre d'Espagne.

es luttaient infatigablement pour leur indépendance,
ar la sympathie et les souscriptions de tous les peuples.
en 1824, fut surtout maritime; la flotte turque eut
souffrir des attaques dirigées par Miaulis, qui comman-
ine grecque, et par Canaris, dont les brûlots étaient la
amiraux et capitaines ottomans. L'enthousiasme excité
me des Grecs toucha enfin les gouvernements. L'Angle-
Russie commencèrent à Constantinople des démarches
r la guerre, qui prenait un caractère de plus en plus
Turcs massacraient les hommes, outrageaient les
les jeunes filles ou les emmenaient pour les vendre
aves. Un cri d'horreur protestait contre cette conduite

[redacted]



de la liste civile, l'autre sur l'indemnité aux émigrés, la troisièm pour la suspension de l'amortissement et la création de nouveau titres 3 p. 100. Le lendemain, à la Chambre des pairs, M. de Peyronnet présentait la loi sur les communautés religieuses et la lo du *sacrilége.*

C'était le don de joyeux avénement du nouveau règne, c'étaien les présents de nouvelle année du gouvernement à la nation Si le roi, si les ministres avaient eu l'intention de provoquer au plus tôt la plus complète dépopularité, ils avaient parfaitement réussi.

La loi sur la liste civile aurait passé sans débat si Charles X n'avait pas expressément voulu y rattacher une disposition, formant l'article 4, qui légalisait la restitution faite par ordonnances royale au duc d'Orléans de la partie encore en la possession de l'État des anciens apanages de sa famille.

Cet article fut vivement attaqué par les royalistes extrêmes, qu n'aimaient pas le duc d'Orléans, soutenu vigoureusement par l ministère et appuyé par l'opposition libérale. Cette fois, le royalistes étaient dans la légalité, et les libéraux parlaient contr les principes de la Révolution, mais ils agissaient sous l'influence de leurs bons rapports personnels avec le duc d'Orléans. Mieux eû valu rester en dehors de la discussion. La loi fut votée le 12 e portée. le lendemain, à la Chambre des pairs, qui l'adopta, le 14 sans débat.

La Chambre des pairs commença, le 5 février, l'examen du projet de loi relatif aux congrégations religieuses de femmes. Le projet donnait au roi le droit d'autoriser par ordonnances royales ces sortes de congrégations, et aussi d'autoriser l'acceptation des dons et legs au profit desdites congrégations.

Nul membre d'une congrégation ne pouvait disposer en faveur de celle-ci ou d'un de ses membres que du quart de ses biens.

Une congrégation ne pouvait être supprimée que du consentement de l'évêque diocésain.

L'autorisation par simple ordonnance, énergiquement combattue par Lanjuinais et quelques autres pairs, défendue par l'évêque d'Hermopolis, qui laissa percer l'espoir du rétablissement de la *mort civile* des membres d'ordres monastiques, fut rejeté par la Chambre, qui maintint l'autorisation législative; elle substitua aussi l'avis de l'évêque à son *consentement* et adopta des amendements fixant des délais pour l'exécution de l'article relatif aux dons et legs faits

e raison, relève de la loi religieuse, non de la loi
1825, cependant, il trouvait bon et demandait ce qu'il
é mauvais et refusé en 1824. Il entassait à l'appui de
nouvelle des sophismes dont la faiblesse contrastait
ilité des raisonnements sur lesquels était établie son
érieure.

de loi essayait de définir le sacrilége et la profanation;
les cas dans lesquels l'un ou l'autre s'accomplissait, il
ne échelle de pénalités : travaux forcés à temps, tra-
à perpétuité, mort simple, mort des parricides, c'est-à-
ée de la mutilation du poing.

sion se prolongea huit jours, sérieuse, élevée, appro-
cesser d'être calme et modérée, même quand on en-
rateurs exprimant des doctrines les plus cruelles avec
passibilité du fanatisme. Tel fut M. de Bonald, qui dé-
ondamner le sacrilége à mort et l'exécuter, ce n'était
voyer devant son juge naturel. »

et les difficultés légales de la loi furent démontrées
p de lucidité, de raison, d'élévation et d'éloquence
lé, Lally-Tollendal, Barante, Lanjuinais, de Bastard,
rtalis, Chateaubriand, mais nul ne porta le débat à une
hauteur et n'y mit une plus ferme logique que le duc
l démontra l'impossibilité de faire une loi de sacrilége
s où, en vertu de la liberté de conscience et de l'éga-

[redacted]



de participer à la confection d'une loi instituant cette peine dont n'auraient pas à faire l'application par eux-mêmes; qu'en con quence, lui et ses collègues, prendraient part au scrutin. L'opé tion eut lieu le 18 février et donna, sur 219 votants, 127 voix p l'adoption et 92 contre.

Rien n'est plus antipathique en France que la coercition et compression en matière religieuse. Aussi la loi du sacrilége, l que les dispositions les plus rigoureuses n'en aient jamais appliquées, resta-t-elle un des principaux griefs de l'opi contre la Restauration et particulièrement contre Charles X n'ignorait pas qu'il y tenait beaucoup et qu'il avait personnelle contribué à la faire passer en agissant sur plusieurs partis, don uns avaient voté *pour* afin de lui obéir et les autres s'étaient nus pour ne pas lui désobéir.

L'éclat de l'opposition faite à cette loi, le chiffre élevé des qui la repoussaient (dans le vote partiel sur l'article portant pei mort, le scrutin avait donné 104 contre, et 108 pour) firent le public grand honneur à la Chambre des pairs. Si cette asse eût été constituée de façon à rester en communication cons avec l'opinion, on peut croire qu'elle eût acquis en France une torité dont elle n'a jamais joui que par intermittences.

La veille du vote des pairs, le 17 février, la Chambre des d tés avait commencé la discussion de la loi d'indemnité, dont le port, fait par l'éminent jurisconsulte Pardessus, avait été dé le 11.

Les calculs faits pour estimer la valeur des biens confisqués duisaient à fixer le montant de l'indemnité due aux anciens pr priétaires, à 987,819,962 francs 96 centimes, soit, en chiff ronds, *un milliard*. Le projet de loi proposait de rembourser capital dans un espace de cinq années, en inscrivant sur le gra livre de la dette publique trente millions de rente 3 pour 10 formant le capital d'un milliard, d'où vint le nom de *milliard d émigrés*.

Dans les discussions de l'année antérieure, le débat s'était po tout de suite entre l'émigration et la Révolution. M. de Villèle n voulait pas revenir sur ce terrain et il avait chargé un orate habile et adroit, Martignac, en qualité de commissaire du roi, d rédiger et de lire à la Chambre l'exposé des motifs.

Évitant la question irritante, Martignac rappela l'historique d *l'émigration*, sans y ajouter une parole amère, et des lois porté

iés, il représenta ceux-ci comme ayant des droits
e du roi et à la justice du pays. « Leur champ,
ır héritage, avaient été confisqués et vendus au
Auprès d'une nation généreuse et loyale, c'était là
e de créance qui ne devait pas être contestée. Une
t donc être la suite de l'inviolabilité des contrats
ıpire des confiscations. Le temps était venu d'ef-
iis, sous un règne de paix et de légalité, la trace
s et des haines, en dédommageant autant que pos-
dans des temps de troubles et de défiance, l'État
eurs propriétés pour les transférer à d'autres... » Le
ı roi faisait, en outre, valoir l'intérêt public qu'il y
paraître toute différence, toute cause de conflit en-
possesseurs et les propriétaires actuels.

ısi, la mesure n'avait rien que d'acceptable, le réta-
la paix dans les esprits, de la sécurité dans la pos-
transactions, valaient bien le sacrifice d'argent de-
nce.

nent, Pardessus ne s'en tint pas aux considérations
urtignac; se lançant dans une thèse de droit abstrait
vint aux idées de spoliation et de réparation expia-
en face l'une de l'autre, l'Émigration et la Révolu-

ı, la lutte ne pouvait être qu'ardente, implacable,

e, la confiscation est chose inique, odieuse; c'est
épasse la portée de toute peine juridique, car elle
eulement le coupable, elle atteint sa famille, ses
ents du crime commis. Cependant, elle a été de
sous toute l'ancienne monarchie. Des familles les
e la noblesse ont dû leur fortune immobilière à
a donation gracieuse de biens confisqués. L'indi-
peine fit qu'elle fut abolie par la première assem-
aire. La seconde assemblée, la Législative, la réta-
mais ce ne fut pas dans une loi pénale de droit
dans une loi exceptionnelle, arme de défense na-
à des Français en armes contre la France et au
inger, expédient temporaire de guerre, qui ne de-
re à la guerre. En effet, la Convention, la terrible
venant à l'esprit de la Constituante, au véritable

esprit de la Révolution, abolit, de nouveau, la confiscation e des biens confisqués.

On n'eût songé ni à l'indemnité ni même à la restitution c non vendus, si une longue suite de temps se fût écoulée de confiscations. La Constituante, en rendant la nationalité f aux descendants des familles calvinistes chassées de Franc révocation de l'édit de Nantes, ne leur accorda aucun dédo ment.

En 1824, les acquéreurs de biens confisqués se trouv présence des anciens propriétaires de ces biens ou de leurs immédiats. Il y avait là une cause d'hostilités, peut-être de tations, qu'il était d'une bonne politique d'écarter définitive c'est à ce résultat seulement que pouvait, que devait ten demnité.

Se plaçant, avec le Rapport, dans l'absolu, les royalis soutinrent que les lois de la Révolution, rendues par des blées en révolte contre l'autorité légitime, ne pouvaient | des effets légaux. La confiscation et la vente des biens d étaient donc nulles de plein droit. S'il en fallait tenir con point de vue des faits, les dépossédés avaient incontesta droit à un dédommagement. L'opinion fut émise que les bie dus devaient être purement et simplement restitués aux p taires légitimes, et que l'indemnité devait être reportée su tenteurs actuels. Un autre alla plus loin encore et demanda titution aux anciens propriétaires, sans aucune indemnité p nouveaux.

C'était revenir à la distinction faite, six ans auparavant, e Français qui avaient suivi la ligne droite, et ceux qui avai la ligne courbe.

Un membre de la majorité présenta un amendement qu sait les droits d'enregistrement sur les transactions entre les reurs de biens nationaux et les anciens propriétaires. Be Constant combattit cet amendement comme devant amene sorte de prescription morale contre ceux des acquéreurs qu seraient de restituer les biens des émigrés. « J'ai toujo dit-il, que le véritable but de la loi était de faire rentrer le grés dans leurs biens. Aujourd'hui, cela est évident. — C'est, c ce que nous voulons, répondit la Bourdonnaye, et c'est po nous soutenons la proposition qui nous paraît avantageus l'acquéreur aussi bien que pour l'ancien propriétaire. Les

aine et de vengeance... Les propriétaires des biens natio-
tous, ou presque tous, les fils de ceux qui les ont ache-
se souviennent que, dans cette discussion, leurs pères
pelés *voleurs* et *scélérats*, et qu'ils sachent que transiger
anciens proriétaires, ce serait outrager la mémoire de
s et commettre une lâcheté... Que, si on essayait de leur
ar la force les biens qu'ils possèdent légalement, ils se
nt qu'ils ont pour eux le roi et la Charte, et qu'ils sont
tre un... »

dement fut retiré; M. de Villèle le désapprouvait, sans
pousser formellement.

ssion fut passionée, violente, emportée; c'était, comme
la France nouvelle combattant la France ancienne. La
fut éloquemment, énergiquement défendue par le géné-
Mais, sur les 450 membres de la Chambre, 320 étaient
privilégiés, intéressés à l'adoption de la loi, sans compter
onnaires élus sous la condition d'une obéissance passive.
tin sur l'ensemble de la loi s'ouvrit le 25 mars, et donna,
otants, 259 pour l'adoption, 124 pour le rejet. On fut un
is du chiffre de la minorité : elle représentait, outre l'op-
à peu près tous les députés qui n'avaient pas d'intérêt
uestion d'indemnité.

iatement, la Chambre s'occupa du projet de loi sur l'amor-
, qui devait fournir les moyens de payer le milliard d'in-

banquiers embarrassés de titres achetés par eux l'année précédente, en vue du projet de conversion d'alors; néanmoins, la loi fut votée, le 26 mars, par 257 voix contre 119.

Quelques jours après, la Chambre adopta la loi sur les Congrégations de femmes, telle que l'avait votée la Chambre des pairs.

Le 5 avril, avait été déposé devant l'assemblée du palais Bourbon, le rapport sur la loi du *sacrilége*, concluait à l'adoption, tout en regrettant que la peine restât au-dessous de l'offense... « Nous ne devons pas, disait-il, oublier les bornes du pouvoir de l'homme... Nos peines elles-mêmes en ont par leur nature : l'esprit de l'homme devrait-il inventer des supplices plus cruels que la mort ?... »

La discussion s'ouvrit le 11 ; elle devait nécessairement s'agiter dans le même cercle que devant l'autre chambre; il s'y produisit en effet, peu d'arguments nouveaux. Royer-Collard, qui, depuis longtemps, gardait le silence, prit la parole contre le projet, et selon son habitude, donna au débat une grande élévation. Après avoir établi que la loi introduisait des crimes nouveaux, appréciables seulement à la foi religieuse, il démontra que le sacrilége consistant, selon la loi, dans la voie de fait contre les hosties consacrées, c'est-à-dire, suivant la croyance catholique, contre Jésus-Christ lui-même, c'était le crime de lèse-majesté divine inscrit dans la loi, et que, dès lors, la loi avait une croyance qu'elle imposait, et au besoin, sanctionnait par des supplices. Alors, il repoussa la loi, au nom de la religion.

« Voilà, dit-il, le principe que la loi évoque des ténèbres du moyen âge, des monuments barbares de la persécution religieuse, principe absurde et impie, qui fait descendre la religion au rang des institutions humaines, principe sanguinaire qui arme l'ignorance et les passions du glaive terrible de l'autorité divine. Les sociétés humaines naissent, vivent et meurent sur la terre; là s'accomplissent leurs destinées, là se termine leur justice impartiale et fautive, qui n'est fondée que sur le besoin et le droit qu'elles ont de se défendre. Mais elles ne contiennent pas l'homme tout entier. Après qu'il s'est engagé à la société, il lui reste la plus noble partie de lui-même, ces hautes facultés par lesquelles il s'élève à Dieu, à une vie future, à des biens inconnus dans un monde invisible. Ce sont les croyances religieuses, grandeur de l'homme, charme de la faiblesse et du malheur, recours inviolable contre la tyrannie d'ici-bas. Reléguée à jamais aux choses de la terre, la loi humaine ne participe point aux choses religieuses; dans

de la constitution de l'État.

voulu, dit Royer-Collard en terminant, marquer, en rom-
ng silence, ma vive opposition au principe théocratique,
e à la fois la religion et la société, d'autant plus odieux que
t pas, comme aux jours de la barbarie et de l'ignorance, les
incères d'un zèle trop ardent qui rallument cette torche. Il
s de Dominique, nous ne sommes pas non plus des albi-
théocratie de notre temps est moins religieuse que poli-
le fait partie de ce système de réaction universelle qui nous
ce qui la recommande, c'est qu'elle a un aspect révolu-
. Sans doute, la Révolution a été impie jusqu'au fanatisme,
cruauté; mais, qu'on y prenne garde, c'est ce crime-là
ui l'a perdue; et on peut prédire à la contre-révolution
présailles de cruauté, ne fussent-elles qu'écrites, porte-
gnage contre elle et la flétriront à son tour. »

l'évêque d'Hermopolis qui essaya de répondre à cette
ferme éloquence. Il en releva l'effet par sa propre fai-
oquant l'exemple des lois païennes, juives, mahomé-
s tout le monde était d'accord pour vouloir punir celui
rait l'exercice public d'un culte religieux; ce qu'on ne
, c'est que la loi prétendit atteindre les croyances; sur
 prélat ministre ne répondait rien. Il ne réussit pas
n disant qu'un chrétien peut, comme législateur, éta-
 qui punissent le crime même par la mort, et que

[redacted]



Le projet fut soutenu par le garde des sceaux, et par u
de l'extrême droite, nommé Duplessis-Grénédan, coutu
toutes les exagérations, de toutes les violences; il trouv
insuffisante, se plaignait que d'autres cultes fussent tolé
sent des temples, reçussent de l'État un salaire, que la lo
vases sacrés leurs *ustensiles* qui servaient à des usages p
pour ne pas dire sacriléges, et proclamât ainsi l'indifféren
gieuse, c'est-à-dire l'athéisme. Aussi, demandait-il que l'I
protégée, non comme religion d'État, mais comme la Vérit
lui rendît l'état civil, l'éducation exclusive des enfants
imposât par la loi ses préceptes divins.

Rien ne devait, rien ne put ébranler le parti pris de la r
La loi fut adoptée par 210 voix contre 95, le 15 avril.

Cette loi, qui ne fut jamais appliquée, avait été ardemm
voquée, impérieusement exigée par le clergé, votée avec e
ment par le parti royaliste : elle n'a frappé que l'influen
cale et n'a conduit à la mort que la royauté légitime.

En même temps que la Chambre des députés discutait
*sacrilége*, la Chambre des pairs discutait la loi d'indemnité
quelle Portalis avait présenté, le 6 avril, un rapport où
trouvait sa grande autorité de jurisconsulte et un rem
esprit de modération. Il ne faisait pas de la loi une œuvre
et de vengeance; il y montrait un acte de justice et de rép
supérieure à toute considération de parti. « Ce n'est pas,
une loi de rémunération, c'est une loi de réparation et de
magement; la mesure qu'elle concerne n'est point un b
rendu à la fidélité et au dévouement de quelques-uns, m
indemnité accordée dans l'intérêt de tous à ceux dont la pr
a été violée; elle n'a égard qu'à une seule circonstanc
seul fait, celui de l'expropriation... Le républicain girondi
toulonnais émigré après le 31 mai, le conventionnel vict
complice de Robespierre, les déportés du 9 thermidor et c
18 fructidor sont égaux à ses yeux. Si les biens fonds qu'ils
daient ont été confisqués et aliénés, ils recevront indem
La commission dont Portalis était l'organe demandait q
modifications de détail à la loi votée par les députés; la pri
avait pour objet de garantir contre tout procès les propr
actuels de biens nationaux.

La discussion fut ouverte, le 15 avril. M. de Broglie con
*la loi comme* étant plus propre à entretenir les haines q

par 159 voix contre 65.
modifications introduites par la Chambre des pairs rendaient ...ires le retour de la loi au palais Bourbon; elle y fut repor... 22, par Martignac. Les royalistes à outrance accueillirent ...tière les changements effectués et parlèrent de rejeter ...a loi. Néanmoins, elle fut votée par 221 voix contre 30.
...oi des comptes de 1823 donna lieu, à propos des marchés ...d, à une discussion embarrassante pour le ministère, mais ...résultat immédiat. Le rapport de la commission chargée de ...une enquête sur ces marchés venait d'être déféré aux tribu... Ouvrard et l'intendant général Sicard étaient écroués à la ...gerie. La cour royale avait évoqué l'affaire; il fallait laisser ...ce suivre son cours.
...men du budget donna lieu à plusieurs attaques, dont la ...ale fut celle que le général Foy dirigea contre le ministre de ...rre au sujet de la mesure qui avait mis à la retraite cent ...de généraux encore valides. Le général plaida avec chaleur ...ence la cause de ses anciens compagnons d'armes, puis, ... rapidement en revue les divers services du ministère de ...e, il annonça l'intention d'en signaler les abus dans la ...e session. Mais le général Foy ne devait plus reparaître à ...e : il allait bientôt succomber à une maladie aggravée par ...x parlementaires.

[redacted]



## CHAPITRE II

Sacre de Charles X. — Influence cléricale. — Extérieur : Haïti, Grèce. — Manifestations libérales. — Mort de Foy. — Procès de Mort d'Alexandre. — Lettres.

§ I. Sacre de Charles X. — La cérémonie était 29 mai. On en faisait depuis cinq mois les préparatifs quels six millions avaient été ajoutés à la liste civile.

Aucune solennité de ce genre n'avait eu lieu depuis 1' du sacre de Louis XVI. Napoléon avait célébré son couro comme empereur; mais c'était une tout autre cérémonie, eu lieu à Paris, non à Reims. Louis XVIII avait eu l'intent faire sacrer; sa santé ne lui permit pas d'exécuter c Charles X n'avait pas les mêmes motifs d'y renoncer; il au contraire, beaucoup, et l'avait annoncé dès l'ouver Chambres.

La vieille cathédrale de Reims, œuvre du treizième qui, par conséquent, n'est pas l'église où fut baptisé Clo cette occasion, décorée comme elle l'avait été pour le Louis XIII, de Louis XIV, de Louis XV; le portail fut masq porche en charpente et l'on en fit disparaître des st moyen âge pour y substituer des simulacres de statues d plus moderne. On agit de même à l'intérieur.

Quant au cérémonial, ce fut celui de l'ancienne m amendé en quelques détails pour se conformer au régim tutionnel.

La *Sainte-Ampoule*, que la tradition prétend avoir été du ciel par une colombe pour le baptême de Clovis, était dans une fiole que Ruhl, membre de la Convention, br quement en 1793. On raconte que les deux personnes ch porter la fiole à Ruhl purent, dans le trajet, détacher des du baume céleste qu'elles conservèrent et remirent pl l'autorité ecclésiastique.

Si ce récit est exact, Charles X fut sacré avec la même qui avait servi aux sacres de ses nombreux prédécesseurs.

Le lendemain, 30 mai, le roi tint, dans la cathédrale pitre de l'ordre du Saint-Esprit, fondé par Henri III et la réception de trente-huit chevaliers.

Conformément à la promesse du discours du trône, Charles X avait fait, aux pieds des autels, le serment de maintenir et d'observer la Charte. Conformément aussi à une coutume superstitieuse du moyen âge, on le conduisit à l'hôpital Saint-Marcoul, où il toucha 121 individus atteints d'écrouelles.

Toutes ces cérémonies, empreintes de l'esprit du passé, ces formules surannées qui ne répondaient plus à rien, ces vêtements, ces usages empruntés à des siècles oubliés, excitaient moins le respect que la raillerie. Si le sacre inspira à des poëtes royalistes des strophes harmonieuses, lues et relues dans les salons aristocratiques, le poëte populaire Béranger le chansonna dans des couplets ironiques, répétés dans les salons libéraux, dans les magasins, les cafés et les ateliers. La grande majorité de la nation ne voyait pas sans déplaisir le chef suprême du pouvoir politique et civil se prosterner humblement devant le représentant du pouvoir religieux et recevoir de ses mains la couronne royale.

§ 2. Influence cléricale. — Le cléricalisme, ou, comme disait alors, le parti prêtre, tira du sacre un encouragement à ses prétentions, au développement de son influence et de ses pratiques. Les cérémonies extérieures, missions, processions, plantations de croix, associations, confréries, ne lui suffisaient plus. Il envahissait la vie privée des citoyens, troublait le foyer domestique, détournait les jeunes filles de la maison paternelle pour les attirer dans des couvents d'où il ne les laissait plus sortir, arrachait des enfants à la religion des parents et les entraînait dans des établissements monastiques. Le prosélytisme pouvait avoir la part principale dans tous ses actes, mais la cupidité s'y mêlait assurément, et, quand il s'agissait de disparition de jeunes filles, la clameur publique supposait des motifs plus coupables encore.

Les refus de prières funéraires, les refus, illégaux cette fois, de sépulture en *terre chrétienne* se renouvelaient sur tous les points, atteignant des gens dont la vie avait été parfaitement honorable, et irritaient profondément des foules qui voyaient un outrage là où il n'y avait que l'application, maladroite peut-être, mais stricte de la loi ecclésiastique. L'Église catholique, persuadée qu'elle tient en dépôt la Vérité absolue, à elle révélée par Dieu lui-même, n'a pas le droit de faire fléchir la volonté divine et a le droit d'être intolérante vis-à-vis de ceux qui ne se conforment pas à ses préceptes. On ne le comprenait pas alors; on ne le comprend pas encore assez aujourd'hui.

[redacted]



Sous l'influence cléricale, la police ne se bornait pas à in
aux libraires et aux marchands l'étalage, l'exhibition des
et des portraits d'écrivains qui déplaisaient au clergé,
Voltaire et Rousseau. Les agents pénétraient dans les bou
recherchaient, saisissaient les ouvrages condamnés par la c
ecclésiastique ou, tout au moins, en défendaient la vent
communication. Dans beaucoup de villes, l'autorité interd
représentation de *Tartufe*, et il en résultait parfois, comm
arriva à Rouen, des troubles qui persistaient plusieurs jours
vrai qu'à Rouen le public faisait de la pièce de Molière un
testation contre un mandement du cardinal prince de Croï,
vêque de cette ville, enjoignant à tous les curés du diocèse
cher aux portes des églises les noms de ceux de leurs paro
qui n'accomplissaient pas leurs devoirs religieux, et les no
*concubinaires*; il désignait ainsi les personnes ayant contr
mariage civil sans accompagnement de cérémonie reli
L'archevêque dut donner de son mandement une interprétati
équivalait à un désaveu.

« Il n'y a plus de Dominique », avait dit Royer-Collard en
battant la loi du sacrilége. L'illustre orateur se trompa
France de 1825 avait un Dominique qui aurait, s'il l'avait p
levé l'inquisition, qui avait tout le fanatisme, toute la f
toute l'implacabilité du fondateur des Jacobins, et qui p
mettre au service de sa passion religieuse un talent supérieu
crivain : c'était l'abbé de Lamennais, déjà célèbre par son li
*l'Indifférence en matière de religion*, ce même abbé, alors
doxe inflexible, qui devait, longtemps après, mourir hors d
de l'Église. Il publiait, en ce moment, une brochure où, jeta
nathème à toutes les institutions existant en France, mont
société « envahie par le matérialisme le plus abject, » d
gouvernement représentatif « un triste assemblage de tout
conceptions possibles, » dans la législation « un mélange
d'impiété et d'anarchie; » reprochait au gouvernement
d'être « hypocrite dans son langage, athée, dans ses actes.
majorité de mettre ses actes en contradiction avec ses p
qualifiait de lois athées et les lois sur les communautés
gieuses et le sacrilége, et, pour caractériser l'état de la Fran
laissait le choix qu'entre la démence ou le crime.

Aux yeux de Lamennais, il fallait, pour tirer la Fran
l'abîme, ou que l'État redevînt chrétien ou qu'il abolît le ch

la terre au ciel et que la théocratie était préférable à
lie.

orrespondance de cette époque, publiée depuis, Lamen-
violent encore contre les hommes et contre les choses.
à qui il adressait ses lettres les communiquaient vo-
cet écrivain était alors une autorité dans le monde
brochure n'était donc en disparate avec ce monde
rme. On lui donnait raison, tout en convenant que
peu fort. » Le *Mémorial catholique*, journal fort en
ciait Lamennais d'avoir dit tout haut ce que les « hon-
pensaient tout bas et d'avoir fait de la société un
puis, il ajoutait : « Quand on voit l'avenir qui s'a-
ds pas, le cœur frémit, l'esprit se trouble, et
vanté demande à Dieu en punition de quel crime il
à assister, dans cette vie, aux triomphes et aux joies

étonner de l'énergique résistance de l'esprit mo-
de telles attaques, de telles prétentions : jusqu'où
a le faire reculer ?

ces dispositions que Charles X, revenant de Reims,
lation parisienne. L'affluence était grande sur son
grand aussi était le silence de la foule. Le roi en fut
té. Adonné depuis longtemps à la dévotion, vivant
rage exclusivement clérical, n'ayant jamais été en

ment, fut moins défavorable que M. de Villèle ne l'avait craint
les dernières semaines.

§ III. Extérieur : Haïti, Espagne, Grèce. — Le gouvern
eut, presque en même temps, une compensation. Le 11 aoû
dépêche télégraphique annonça que le capitaine de vaiss
Mackau était arrivé de Saint-Domingue à Brest, rapportant
l'acceptation du gouvernement haïtien, une ordonnance
datée du 17 avril, qui reconnaissait la pleine et complète
pendance de l'ancienne colonie française. La presse royal
montra satisfaite de la forme du document officiel ; ce n'ét
selon elle, le roi qui traitait avec des rebelles, c'était le
dans sa toute-puissance, voulait bien concéder certains
On pouvait se donner ce plaisir; mais, quant au fond, on
vait pas ne pas y voir une consécration de la révolte, de la
tion, de la république, enfin, une provocation au soulèveme
autres colonies, au massacre universel des blancs. Ce fut
contraire, la forme que blâma et le fond qu'approuva l'oppos
libérale, voyant dans l'ordonnance du 17 avril un progrès d
civilisation. La France avait fait de grands, de trop grands ef
pour retenir sa colonie ; elle ne lui donna pas, elle en recon
l'indépendance en 1825 : ce n'est pas sa faute si les espéran
que l'on eut alors ne se sont pas encore réalisées. Cet acte
désapprouvé par les cabinets européens, sauf par l'Angleterre;
roi de Prusse, qui se trouvait à Paris, en témoigna son regre
M. de Villèle. Ce monarque et ses collègues en jugeaient un p
légèrement : eussent-ils reconquis Saint-Domingue ?

Si, de ce côté, le ministère faisait de sage politique, il en faisait de mauvaise en s'abstenant tout à fait dans les affaires d'Espagne. La plus effroyable anarchie régnait dans ce malheureux pays, livré à un roi qui ne respectait rien et ne savait rien faire respecter. C'était, à chaque instant, des scènes de révolte et de violences, réprimées par des effusions de sang que la justice ne commandait pas toujours. Une espèce d'aventurier, qui avait essayé un *pronunciamento*, était mis à mort, ce qui pouvait être mérité, mais, par compensation, on menait au supplice Martin l'*Empecinado*, un des plus fermes défenseurs de la légitimité de Ferdinand, pendant la grande guerre de l'indépendance, coupable d'avoir soutenu les Cortès en 1823. Malgré cela, Ferdinand n'était pas assez énergique aux yeux des « vrais » royalistes espagnols, qui complotaient de le *déposer*, pour le remplacer par son frère Carlos, en rétablissant

l'Inquisition, en restituant au clergé ses biens et ses privilèges, en confisquant et donnant aux royalistes les propriétés des « révolutionnaires, » enfin, en chassant de vive force les troupes françaises d'occupation.

M. de Villèle n'osait ni rappeler les troupes pour laisser l'Espagne à ses discordes intérieures, ni leş employer à rétablir le calme matériel et l'ordre moral, tâche peut-être impossible et certainement périlleuse; il laissait le drapeau de la France assister à d'horribles cruautés et à l'abaissement, pour ne pas dire au mépris, de l'influence française en Espagne.

Le président du conseil ne fut pas plus habile ou plus heureux dans l'affaire de la Grèce qui commençait à devenir une question européenne. L'empereur de Russie, d'abord fort peu enclin à secourir les Grecs, en qui il ne voyait, avec les souverains d'Autriche et de Prusse, que des sujets en rébellion, avait été forcé de céder au courant de l'opinion publique en Russie, très-favorable, par communauté de religion, à l'insurrection grecque, et il avait entamé, à Constantinople, quelques négociations. Il y était secondé par l'Angleterre, dont le peuple et le gouvernement montraient beaucoup de sympathie pour les insurgés. La Grèce avait pu faire un emprunt en Angleterre, il lui en venait de l'argent, des armes, des munitions; lord Byron lui avait donné le prestige de sa gloire et de sa vie; les Grecs espéraient que l'Angleterre ferait pour eux ce qu'elle avait fait, tout récemment, pour les républiques de l'Amérique du Sud.

En France aussi, il y avait un puissant entraînement vers l'insurrection grecque. Les souscriptions abondaient, des armes, des munitions étaient expédiées, des volontaires partaient; un des plus distingués parmi les jeunes officiers supérieurs de l'Empire, le colonel Fabvier, allait mettre au service de la Grèce son épée et son expérience. Seul, le gouvernement semblait se tenir à l'écart de ce mouvement. Il est vrai que, si dans le parti royaliste quelques-uns soutenaient les Grecs chrétiens contre les Turcs mahométans, un plus grand nombre les blâmait, comme sujets révoltés contre leur souverain légitime : quatre siècles de la plus dure tyrannie constituent-ils donc une légitimité ?

Cependant, en 1824, quelques chefs grecs, cherchant pour leur patrie la protection d'une puissance européenne, avaient songé à offrir le trône de Grèce, les uns au prince de Leuchtenberg, les autres à un des fils du duc d'Orléans. Des *démarches* avaient été faites

[redacted]



de ce dernier côté, puis suspendues et reprises en 1825. D'
chefs et membres du gouvernement grec, plus confiants da
liance anglaise, firent prévaloir et adopter le parti de dema
Canning le protectorat de l'Angleterre et un roi désigné pa
notamment le prince Léopold de Saxe-Cobourg.

Le duc d'Orléans était au courant des démarches concern
famille ; il sollicita l'appui de M. de Villèle ; celui-ci répond
le gouvernement royal ne voyait aucune raison de repou
combinaison indiquée, mais qu'il ne croyait pas devoir s'en
Une telle réponse condamnait la combinaison.

Canning, de son côté, ne voulut pas charger l'Angleterre
tâche qui pouvait n'être pas sans difficulté ; il conseilla au
de recourir à la médiation des grandes puissances europé
leur donnant à comprendre qu'ils pouvaient compter que l
de l'Angleterre leur serait acquis dans le cas où l'Autric
France et la Prusse se montreraient malveillantes.

Les choses étaient en cet état, lorsque l'empereur Alexand
gagea Canning à prendre la direction de la question grecque
gleterre étant la seule puissance qui pût amener une s
satisfaisante. Peu après, le chef du cabinet anglais recev
l'Autriche et de la France une déclaration analogue, et l'Angl
se trouvait constituée l'arbitre de l'Europe pour les affai
Grèce. C'était un beau rôle que l'indifférence ou la timidité d
Villèle faisait perdre à la France.

§ IV. Manifestations libérales, mort de Foy, procès de
– Pour compenser les échecs ou les défaillances de sa politiq
affaires étrangères, le ministère Villèle n'avait donc, outre l'
contestée d'Haïti, que le succès des lois sur les congrégation
gieuses, le sacrilége, l'indemnité et la conversion des rentes
core, toutes les quatre avaient-elles également mécontenté l'o
libérale, sans satisfaire pleinement les royalistes, qui n'étaie
plus que les libéraux contents de la dernière (la seule pourta
fût bonne), et trouvaient les trois autres insuffisantes et i
plètes.

Est-ce pour faire une avance aux royalistes que, le 14
le ministère décida de poursuivre *le Constitutionnel* et *le Co
français*, en vertu de la loi de 1822, pour attaques à la relig
l'État ? Le 20, il faisait insérer au *Moniteur* un réquisitoir
M. Bellart fulminait, avec sa violence accoutumée, cont
« modernes iconoclastes. » Le 21, la Cour royale renvoyait l'

à trois mois, premier mécompte qui en présageait un beaucoup plus grave.

L'opposition libérale avait, pour manifester publiquement ses sentiments, d'autres occasions que les représentations, toujours très-applaudies, du *Tartufe* et de quelques autres pièces prêtant à des allusions toujours avidement saisies. M. Casimir Périer, se rendant à Grenoble pour assister au mariage de sa nièce avec M. de Rémusat, recevait, sur sa route et à Grenoble, un accueil enthousiaste. Le général Foy, traversant Bordeaux pour aller prendre les eaux aux Pyrénées, y était l'objet de véritables ovations. Le 5 octobre, Lafayette débarquait au Havre, revenant d'un voyage véritablement triomphal en Amérique, où les plus éclatants hommages avaient été rendus à sa personne et à la France. La police avait pris des mesures pour empêcher toute démonstration au Havre, où le général ne fut pas moins accueilli très-chaleureusement. Même chose arriva à Rouen. L'emploi de la force armée pour dissiper la foule, pressée sous les fenêtres de Lafayette, ne fit que rendre plus vif et plus ardent l'empressement du public.

Paris aussi eut ses démonstrations. La première fut la plus imposante de toutes, mais triste et sombre dans sa grandeur, car la mort en était le sujet, une mort cruelle pour la patrie et non pas seulement pour une opinion politique

Dans la soirée du 28 novembre 1825, se répandit rapidement, dans tout Paris, cette triste nouvelle : « Le général Foy est mort ; » et ces simples mots, murmurés presque à voix basse, avaient plus de retentissement que l'éloquente exclamation de Bossuet. Ce fut une consternation universelle. Peu de personnes savaient que le général était depuis longtemps souffrant d'une maladie qu'entretenaient et aggravaient les travaux parlementaires et l'exercice de la parole. Les médecins l'avaient tout récemment envoyé aux eaux des Pyrénées; il en était revenu dans un état qui ne laissait plus d'espoir, et il expira le 28 novembre ; il succombait, âgé de 50 ans, à une hypertrophie du cœur, convertie en anévrisme : c'est la maladie qui emporta Mirabeau.

Le 30 novembre, jour fixé pour les funérailles, une foule compacte, comme au mois d'avril 1791, emplit la rue de la Chaussée-d'Antin, où le général Foy demeurait, au n° 62, à l'angle de la rue de la Victoire, dans une maison démolie depuis et rebâtie.

A midi, le char funèbre se dirigea, par la rue Saint-Lazare, vers la petite église Saint-Jean, aujourd'hui détruite, située rue du Fau-

[redacted]



bourg-Montmartre, sur le parcours de la rue actuell teaudun. Après l'office funèbre, des jeunes gens prir cueil sur leurs épaules, et, relayés de distance en d d'autres jeunes gens des écoles, des arts, du commer tèrent ainsi jusqu'au cimetière du Père-La-Chaise, par l boulevards.

Malgré la pluie glaciale, une foule immense suivait su sée, foule où se confondaient tous les rangs, toutes les marchant calme et silencieuse, tandis qu'une autre foule et non moins épaisse, couvrait les contre-allées, triste tueuse aussi, regardant passer les grandes funérailles savait faire alors aux défenseurs de la liberté. Toutes l étaient garnies de spectateurs; plusieurs maisons étaie de deuil, et, dans le quatrième arrondissement, dont avait été le député, nombre de magasins et de boutique rent fermés.

Au cimetière, où l'on n'arriva qu'à la nuit close, le c descendu, à la lueur des torches, dans la fosse, puis d furent prononcés par le duc de Choiseul, au nom de la Cl pairs, par le général Miollis, au nom de l'armée, par au nom du département de l'Aisne, que Foy représ M. Ternaux, au nom du commerce. Casimir Périer prit parole, raconta la vie militaire et politique de l'illustre général Foy, dit-il, ne rapporta des triomphes de la gue couronnes de laurier, des triomphes de la tribune que d nes civiques. Mais ses enfants appartiennent à la Fran adoptera. » Une immense acclamation suivit cette par sacra l'adoption nationale.

Dès le lendemain, en effet, les journaux libéraux ou souscription. Laffitte s'inscrivit pour 50,000 francs, Cas pour 10,000; le duc d'Orléans donna la même somme, valut à la cour des reproches, auxquels il répondit que l même de la somme prouvait que l'offrande venait de sonnel du général, non du prince du sang. En huit jour cription atteignait quatre cent mille francs; en six moi passait un million; les offrandes allaient depuis les 50, de Laffitte jusqu'aux cinquante centimes de l'ouvrier. Su du général s'éleva sa statue en marbre, sculptée (d'Angers).

*Maximilien* Foy n'était peut-être pas tout à fait un gran

témoignage que par le chiffre de la somme réalisée; c'est là tait que son nom vit encore dans nos mémoires, devenues uses, et que les visiteurs du Père-La-Chaise saluent encore sa avec respect.

utre manifestation qui eut lieu à Paris fut un triomphe.

suite de l'ajournement, prononcé le 20 août, les procès du *itutionnel* et celui du *Courrier français* devaient revenir de-a Cour royale, en novembre. Les deux affaires furent appelées novembre ; après avoir entendu le ministère public et les dé-urs, (c'était Dupin, pour *le Constitutionnel*, et Mérilhou, pour *le rier*), la Cour remit au 3 décembre pour les répliques et rendre t. La Cour resta trois quarts d'heure en délibération, puis le ier président Séguier prononça l'arrêt suivant :

Considérant que, si plusieurs des articles incriminés contien-des expressions et même des phrases inconvenantes et ré-ensibles dans des matières aussi graves, l'esprit résultant de emble desdits articles n'est pas de nature à porter atteinte au t dû à la religion de l'État ;

onsidérant que ce n'est ni manquer de respect, ni abuser de erté de la presse, que de discuter ou combattre l'introduction ablissement, dans le royaume, de toutes associations non isées par les lois, que de signaler soit des actes notoirement ants qui offensent la religion et même les mœurs, soit les rs et les excès, non moins certains, d'une doctrine qui me-

applaudissements. Avant de donner lecture du second, le pré
Séguier recommanda le silence ; il fut obéi.

La nouvelle de chacun des deux arrêts avait été aussitôt
dans tous les quartiers de Paris, par la foule nombreuse qui,
les audiences, avait occupé les galeries et les abords du Pa
Justice. Elle y causa une grande joie, car ce n'était pas seu
deux journaux, c'était la liberté de la presse elle-même qui se
en cause, et le public comprenait que la magistrature voulait
obstacle aux empiétements de l'influence cléricale.

La presse royaliste le comprit ainsi, et, sans oser attaquer
de l'arrêt, elle s'indignait de l'interprétation qu'en donn
journaux libéraux. A la Cour et dans les salons royalistes on
tait moins de réserve : on attribuait la sentence à un désir
de popularité, et le premier président était tout simple
magistrat factieux qui se croyait au temps de la Fronde ; on
tait que les magistrats fussent inamovibles, au lieu d'être
ples fonctionnaires, révocables au gré du gouvernement.

On prétendit qu'à cette occasion, M. Séguier, blâmé en h
pour cette sentence, aurait répondu : « La Cour rend des
non pas des services. » M. Séguier désavouait le mot, mais
circula, fut gravé sur des plaques de marbre servant de p
papier, et est devenu presque historique.

§ V. MORT D'ALEXANDRE. — L'émotion causée par les deux
durait encore, lorsque, le 17 décembre, arriva à Paris une no
bien inattendue, celle de la mort de l'empereur Alexandre. A
époque, le télégraphe ne parlait encore que pour les gouv
ments. M. de Villèle reçut la dépêche vers une heure, la co
niqua aussitôt au roi, mais ne la laissa circuler qu'après la clô
de la bourse, pour ne pas aggraver la baisse considérable qu'occ
sionnait l'opération de la conversion des rentes.

On ne savait pas en France que, depuis un certain temps,
par une persistante mélancolie, Alexandre était préoccupé du pre
sentiment d'une fin prochaine. Au commencement de l'hiver 18
il quitta Pétersbourg pour conduire en Crimée sa femme Élisabeth,
malade, à qui les médecins prescrivaient un climat plus doux.
Au moment où sa voiture allait perdre de vue Pétersbourg, il la fit
arrêter et regarda longtemps sa capitale comme s'il ne devait plus
la revoir. Il installa l'impératrice à Taganrog et alla visiter le midi
de la Crimée. Le froid humide de cette région lui donna une fièvre
intense ; Alexandre revint à Taganrog, se mit au lit le 2 décembre,

dans la chambre voisine de celle où l'impératrice était couchée mourante. Le 5, il fit ouvrir sa fenêtre pour laisser entrer les rayons d'un brillant soleil. « Quel beau jour! » dit-il. Ce fut sa dernière parole.

Il fallait faire franchir au convoi funèbre une espace de cinq cents lieues. Élisabeth voulut l'accompagner ; elle avait exprimé l'espoir de se réunir bientôt à son mari ; elle mourut, en effet, dans le trajet : les deux cercueils continuèrent le voyage.

La mère d'Alexandre était à l'église quand le grand-duc Nicolas apprit la mort de son frère ; il se rendit à l'église, appela l'archimandrite, lui communiqua la funèbre nouvelle ; le prêtre prit une croix, la couvrit d'un voile noir et alla la présenter à l'impératrice mère, qui comprit et tomba évanouie.

Les souverains de la Russie n'ont pas coutume de mourir d'une façon ordinaire. La nouvelle de la mort d'Alexandre, arrivant inopinément, donna lieu à bien des conjectures ; on parla de crime, d'empoisonnement. Rien n'a justifié ces soupçons.

Alexandre laissait deux frères : Constantin et Nicolas. On s'attendait à l'avénement du premier, qui était l'aîné, mais on ignorait que Constantin, désirant épouser une jeune Polonaise catholique, qu'il aimait avec passion, n'avait obtenu le consentement de sa mère et de son frère qu'à la condition de renoncer à ses droits au trône. A la mort d'Alexandre, l'impératrice et Nicolas eurent quelques jours d'inquiétude ; mais Constantin resta fidèle à sa promesse et Nicolas fut proclamé empereur. Il ne put toutefois prendre possession du trône qu'après la répression sanglante d'une insurrection militaire qui voulait Constantin pour empereur.

La mort d'Alexandre causa en France une certaine émotion. De tous les souverains venus en 1814 et 1815, il était le seul qui ait semblé soucieux de donner de sa personne et de son caractère une bonne opinion aux Français en général, aux Parisiens en particulier. En 1814, il s'était opposé au démembrement de la France ; il s'opposa encore en 1815 et mit obstacle aux brutalités de Blücher. En 1818, il détermina la conférence d'Aix-la-Chapelle à abréger l'occupation du territoire français et à réduire les réclamations pécuniaires élevées contre la France. On savait aussi qu'en 1816, il avait [illegible]t à Louis XVIII pour le déterminer à rendre l'ordonnance du [illegible]ptembre qui arrêta la réaction royaliste. On le regardait donc [illegible]me un souverain relativement libéral et l'on donna des regrets [illegible] fin prématurée. Il n'était âgé que de 48 ans.

[redacted]



Cet événement ferma tristement l'année 1825, dont les de semaines étaient déjà assombries par des désastres financie venant de la conversion des rentes, dont le résultat était loin pondre aux espérances de M. de Villèle.

§ VI. Lettres. — L'année 1825 vit paraître un des ouvra contribuèrent le plus au développement de la science histo l'*Histoire de la conquête de l'Angleterre par les Normands*, principale d'Augustin Thierry. Sismondi publie aussi son *des républiques italiennes*.

La même année, M. Guigniaut, débarrassant de l'obscuri mande le livre de Creutzer, *la Symbolique*, en tirait un ouvra nouveau et, en certains points, supérieur à l'original, *les R de l'antiquité*, dont le premier volume parut en 1825.

La France fit, en 1825, une grande perte littéraire. Pau Courier fut assassiné, le 10 août, par un garde champêtre q en jugement, fut acquitté faute de preuves, et, plus tard, par le verdict du jury, avoua son crime, sans en vouloir rév motifs. Une autre mort, qui attira moins l'attention, fut c Lacépède (6 octobre).

## CHAPITRE III

La Cour royale aux Tuileries. — Ouverture de la session. — Pr *Journal du commerce*. — Loi d'aînesse. — Affaire de Saint-Domi Le droit d'aînesse à la Chambre des pairs.

§ I. La Cour royale aux Tuileries. — Les réceptions de n année se passaient habituellement sans que rien troublât l dieuse monotonie de ces corvées banales. La réception de 1 marquée par un incident qui produisit une vive sensation.

Lorsque les magistrats de la Cour royale de Paris passèrent vant Charles X, le premier président Séguier adressa au mo une courte allocution terminée par ces mots : « Le sentim qui nous anime remonte de lui-même à l'auguste auteur de voirs, et, sans ambition de plaire, si nous lui plaisons, nou nons notre plus digne récompense. » Le roi, qui gardait ran la Cour royale des arrêts rendus dans la double affaire du *tutionnel* et du *Courrier français*, répondit sèchement : « messieurs. » La réponse était dure, et, venant d'un prince ha lement aussi courtois que Charles X, devait paraître impolie.

lui-même le sentit, et le lendemain *le Moniteur* substituait aux paroles prononcées cette formule : « Je reçois les hommages et les vœux de la Cour royale. » Cette réparation typographique n'effaça pas le mauvais effet du mouvement d'irritation auquel le roi avait cédé publiquement.

§ II. OUVERTURE DE LA SESSION. — Une ordonnance royale avait fixé l'ouverture de la session au 31 janvier 1826, en même temps qu'une autre ordonnance convoquait la Cour des pairs pour instruire et juger l'affaire des marchés Ouvrard. Cette affaire avait été évoquée par la Cour royale, mais celle-ci, rencontrant dans l'information des documents qui lui parurent de nature à mettre en cause les généraux Bordesoulle et Guilleminot, membres de la Chambre des pairs, se déclara, par arrêt du 25 décembre, incompétente, ce qui nécessita la convocation de la Cour des pairs.

L'ouverture législative fut précédée de deux élections, l'une à Lisieux, l'autre à Vervins. A la première se présentaient l'avocat Dupin, candidat libéral, et un candidat ministériel, M. de Neuville, dont le fils avait épousé la fille de M. de Villèle, et qui était un grand propriétaire du pays. M. de Neuville fut élu par 309 voix, mais Dupin en réunit 186, minorité menaçante.

A Vervins, où il s'agissait de remplacer le général Foy, se présentaient deux candidats libéraux, Laffitte et Sébastiani, un royaliste, Marchangy, et un ministériel, le duc de Brancas-Cereste. Marchangy, malade, se désista avant le vote. Le premier tour de scrutin fut sans autre résultat que d'écarter la candidature ministérielle. Sébastiani et Laffitte restèrent en présence, ayant eu l'un 88 voix, l'autre 57. Au second tour, Sébastiani fut élu par 117 voix sur 194 votants. Laffitte était repoussé pour avoir été favorable au projet de conversion des rentes.

La position parlementaire du président du conseil allait être difficile. Il y avait contre lui la gauche, peu nombreuse, mais ardente, éloquente, disciplinée et qui entrainait habituellement le centre gauche ; puis, la droite, furieuse, acharnée, n'ayant qu'une passion, un but, renverser à tout prix M. de Villèle. Celui-ci n'avait pour lui que sa majorité de « ventrus », chansonnés par Béranger, stigmatisés dans les virulentes satires de Barthélemy et de Méry. En dehors de la Chambre, M. de Villèle pouvait compter sur l'inaltérable confiance du roi, laquelle n'était nullement partagée par les personnes de son intimité, qui n'épargnaient pas contre le ministre dirigeant des attaques que le roi écoutait sans en tenir compte.

[redacted]



Le plus influent de ces conseillers de l'intimité était Jules ( lignac, fils de cette duchesse de Polignac, si chère à Marie-A nette, et neveu de la comtesse de Polastron, qui avait été le de amour du comte d'Artois. Jules de Polignac avait combattu j les émigrés; il prit part à la conspiration de Georges Cadoudal. dis que son frère Armand, condamné à mort, dut la vie aux su cations de sa femme et à l'intercession de Joséphine, Jules, damné à deux ans de détention, fut enfermé au château de A l'expiration de sa peine, il fut retenu administrativement ( fermé dans la maison de santé où se trouva, plus tard, le gé Malet, avec qui il fit amitié; il s'en échappa en 1813 et retrouver le comte d'Artois, dont, avant son arrestation, il aide de camp. Ambassadeur à Rome, en 1816, il y reçut du pa titre de prince romain; M. de Villèle l'avait fait nommer amb deur en Angleterre, quand Chateaubriand devint ministre de faires étrangères. Peut-être tenait-il à éloigner ce personnag muant et ambitieux qui n'aspirait à rien de moins qu'à être mier ministre.

Ce qui, pendant son séjour en Angleterre, avait le plus f le prince de Polignac, c'était l'existence de l'aristocratie ang Sans en rechercher les origines historiques, sans en étudier la stitution et le rôle dans l'organisation politique de l'Anglete en admirait surtout les grandes fortunes, fondées sur le droit nesse, et il se figurait qu'il serait suffisant d'implanter ce dr France pour y faire fleurir une puissante aristocratie. Il eu dresse de faire partager cette idée au roi, qui y était déjà port ses tendances vers les institutions de l'ancien régime, et Cha résolut de rétablir en France le droit d'aînesse.

Lorsqu'il s'agit de déterminer, en vue du discours du trô programme des lois qui seraient présentées aux Chambres, le son conseil s'occupèrent tout d'abord d'une loi contre la press réclamaient à la fois le clergé et une partie des royalistes. Villèle s'y opposa; il trouvait de pareilles lois plus nuisibles tiles. Le roi se rangea volontiers à cet avis, mais insista pou noncer une loi destinée à améliorer la situation du clergé e autre loi ayant pour objet de mettre obstacle au morcelleme la propriété.

M. de Villèle combattit ces deux projets comme inoppe et représenta que le second surtout trouverait un obstacle près insurmontable dans les mœurs actuelles et dans la légis

Le roi persista et le président du conseil se soumit au
onarque.

llèle avait énergiquement repoussé la guerre d'Espagne,
e sa démission plutôt que d'y consentir, et il avait fait
. Il avait été contraire à la loi du sacrilége et l'avait pré-
e voulait pas des deux lois proposées par Charles X et il
à les soutenir. Ce n'était ni d'une rigoureuse correction
ire, ni d'une parfaite appréciation de sa dignité person-
dit qu'il agissait par dévouement pour le roi; singulier
t qui n'honore ni celui qui en est l'objet ni celui qui
.

e royale eut lieu le 31 janvier, dans la grande galerie du
rès quelques paroles de condoléance sur la mort de l'em-
ussie, après la mention des bons rapports avec l'étranger
nes actes de politique intérieure, le roi annonça la pré-
'un projet de loi devant régler les indemnités dues aux
aint-Domingue, conformément à l'ordonnance du 17 avril
il se félicita de ce que le bon état des finances permettrait
r le sort des ministres de la religion, et dit : « ... La lé-
it pourvoir, par des améliorations, à tous les besoins de
Le morcellement progressif de la propriété foncière, es-
nt contraire au principe monarchique, affaiblirait les
ue la Charte donne à mon trône et à mes sujets. Des
us seront proposés pour rétablir l'accord qui doit exister
politique et la loi civile et pour conserver le patrimoin
s, sans restreindre cependant la liberté de disposer de
»

ermina ainsi : ... « Vous ne serez pas plus émus que moi
iétudes irréfléchies qui agitent encore quelques esprits,
écurité dont nous jouissons. Cette sécurité ne sera pas
e; comptez que je veillerai avec une égale sollicitude à
térêts de l'État et que je saurai concilier ce qu'exigent
des libertés légales, le maintien de l'ordre et la répres-
licence. »

urs royal fut peu goûté : il ne contentait pleinement per-
parti royaliste n'était pas satisfait de la décision concer-
-Domingue, et s'il approuvait les libéralités promises au
réprouvait absolument l'espèce d'immunité que le dernier
e promettait à la presse,

graphe, au *contraire, ainsi que l'indépendance* de Saint-

[redacted]



Domingue, agréaient à l'opposition libérale, mais elle repoussait et les améliorations cléricales et surtout le rétablissement projeté du droit d'aînesse.

Les élections pour le bureau de la Chambre se firent avec calme. M. Ravez fut encore nommé par le roi à la présidence.

L'adresse de la Chambre des pairs, adoptée sans débats, fut présentée au roi le 9 février. On y remarquait cette phrase relative au droit d'aînesse : « Nous sentons aussi combien il importe de coordonner la loi politique avec la loi civile, d'après les règles les plus conformes à nos mœurs, les plus analogues à l'ordre établi... »

Au Palais-Bourbon, le comité secret où se discutait l'adresse fut plus agité. On y attaqua vivement l'ordonnance du 17 avril, on se plaignit de la licence laissée à la presse et l'on répondit en ces termes à la fin du discours du roi : « Nous ne sommes point émus des inquiétudes qui agitent encore quelques esprits. Votre Majesté veille à tous les intérêts ; elle saura défendre les libertés publiques, même de leurs propres excès et les protéger toutes contre une licence effrénée, qui, sans respect pour les choses les plus saintes et les personnes les plus sacrées, répand chaque jour ses poisons corrupteurs et s'efforce d'altérer dans leur source nos affections et nos croyances. »

C'était clairement provoquer le roi à proposer une loi contre la presse. Le ministère était fort embarrassé, ne voulant rien faire contre la presse et n'osant pas combattre le clergé. Il s'en tira par un expédient : il représenta au roi que la Chambre empiétait sur son initiative souveraine. Aussi, lorsque, le 10, M. Ravez vint aux Tuileries donner lecture de l'adresse, le roi répondit : « ... Si je croyais que quelque inconvénient, que quelque malheur public pût nous menacer, soyez persuadés que je m'adresserais à vous avec confiance pour en obtenir tous les moyens d'arrêter ce qui pourrait être contraire au maintien de notre repos. Mais, en attendant, soyez sûrs que j'ai toujours l'œil ouvert sur tout ce qui se passe, et que, si je ne vous demande rien, c'est que je sens en moi assez de force pour réprimer ceux qui s'opposent au bonheur public. »

Cette réplique fut applaudie par les journaux libéraux ; les ministériels trouvèrent que le roi n'avait réprouvé que la forme non le fond du paragraphe de l'adresse.

Il fallait une revanche aux ennemis de la presse.

§ III. Procès du Journal du commerce — Le 20 février, un ultra-royaliste, M. de Sallaberry, lut, à la Chambre des députés, des ar-

ubliés par le *Journal du commerce* dans le courant de dé-
et demanda que, aux termes de la loi de 1822, l'éditeur du
fût cité devant la Chambre et condamné au maximum de la
omme coupable d'injures envers l'Assemblée. A la suite d'un
nfus et long, où la proposition fut combattue par Royer-Col-
s une forme ironique et mordante qui ne lui était pas ha-
, le journal fut assigné à comparaître le 1er mars. On lui ac-
avoir un défenseur, mais la majorité ne voulut pas consentir
lût les cinq huitièmes des voix pour la condamnation.
r-là, il y avait foule au Palais-Bourbon ; à l'extérieur, un
pareil de force armée tenait à distance les curieux. Le dé-
de l'accusé, Barthe, prit la parole et développa cette thèse
résentant la Chambre comme un embarras pour le minis-
pour la nation, en disant qu'elle s'était servie de son pou-
ur des intérêts personnels, et que, composée comme elle
elle paraissait être la protectrice des courtisans et des com-
journal avait pu se tromper, mais qu'il n'encourait aucune

cat rappela tout ce qui avait été dit, dans l'une et l'autre
re, sur la corruption électorale, reprit un à un les articles in-
és et les aggrava tout en démontrant qu'ils n'étaient pas cou-
. Comme toujours, en pareille occurrence, le plaidoyer fut
gressif que le texte poursuivi.
r cent treize voix contre cent vingt-neuf déclarèrent la cul-
é. Cent quatre-vingt huit contre cent cinquante-une infligèrent
nal un mois de prison et dix francs d'amende, minimum de
e. La Chambre était-elle bien vengée? Elle avait donné un
ssement immense à des articles peu lus, oubliés déjà, et au
l un importance qui compensait largement la prison, l'a-
et les frais.

. Loi d'aînesse. — Le 10 février, le jour même où la Chambre
putés recevait l'admonition royale, le ministère déposait à la
re des pairs le projet de loi destiné à faire revivre le droit
sse. Le gouvernement n'avait pas osé soulever carrément la
on ; il avait réduit ce qui eût dû être une institution fonda-
le, obligatoire, à la simple concession d'une faculté dont on
t ou n'userait pas, à volonté.

. Affaire de Saint-Domingue. — Avant que le droit d'aî-
vint en discussion au Luxembourg, la Chambre des députés
pait de l'affaire de Saint-Domingue. S'il se fût agi d'un

[redacted]



traité ne contenant aucune clause financière, le gouvern aurait pu se dispenser d'en entretenir les Chambres, puis Charte attribuait au roi *seul* le droit de faire des traités. Ma il y avait à régler l'emploi du fonds d'indemnité stipulé en des anciens colons par l'ordonnance du 17 avril ; l'interv législative était nécessaire. Les députés en profitèrent pour ter la question même du traité et l'on perdit un temps cons ble, sinon précieux, à des débats de droit constitutionnel d n'était pas là la place. En somme, la loi fut votée telle avait été présentée.

§ VI. Le droit d'aînesse a la Chambre des pairs. — Le essentiel du projet de loi résidait dans l'article premier, conçu :

« Dans toute succession déférée à la ligne descendante et 300 francs d'impôt foncier, si le défunt n'a pas disposé de la tité disponible, cette quotité sera attribuée, à titre de pr légal, au premier né des enfants mâles du propriétaire décéd

« Si le défunt a disposé d'une partie de la quotité disponit préciput légal se composera de la partie de cette quotité disp dont il n'a pas disposé.

« Le préciput sera prélevé sur les immeubles de la succe et, en cas d'insuffisance, sur les biens meubles. »

Dans l'état actuel de la législation, la succession des pare partage également entre tous les enfants. Cependant, *tout* asce peut, par testament, attribuer à un de ses enfants un surcr part dont la loi détermine la quotité selon le nombre d'enfan

Avec la loi proposée, cet avantage ne pouvait être attribu l'aîné des enfants mâles. Les cadets et les filles en étaient absolument exclus.

De plus, cette faculté d'avantager n'était plus la même pou les ascendants ; elle était maintenue tout entière à ceux qui pa moins de 300 francs d'impôt foncier, et restreinte, pour ceu payaient plus, au seul aîné des mâles.

La loi enlevait donc au testateur la faculté d'avantager ce ses enfants qu'il avait quelque raison de préférer ou qui p avoir plus besoin de l'avantage légal ; elle créait une diffé entre les enfants d'une même famille, et créait aussi une rence entre les propriétaires fonciers, suivant la cote de leur tribution.

*A la vérité*, le privilège n'existait pas si l'ascendant avait

de ses héritiers la quotité légale. Mais alors on le for-
ut-être malgré lui, un choix entre ses enfants, et,
ns avoir fait ce choix, on n'induisait pas de son si-
é de n'en pas faire, la loi le faisait pour lui dans ce
que dans le cas où il mourait sans laisser de tes-

de suite quelle perturbation la loi apportait dans les
conflits, quels germes possibles, presque certains
ns les familles, et pour quels résultats douteux, car
oser que la grande majorité des ascendants useraient
apper à la loi, soit en attribuant à un autre que
ité disponible, soit bien plutôt en exprimant for-
volonté par testament, comme l'y autorisait l'ar-

ion fut-elle profonde dans toute la France, et de tous
nt aux deux Chambres des pétitions contre la loi,
s aînés. Le droit égal des enfants, établi par la Révo-
bien entré dans les habitudes des familles que le pri-
ıtement repoussé par ceux-là même au profit de qui
e ressusciter.

ment ne cachait pas, d'ailleurs, le but où il tendait.
on discours du 31 janvier, avait déclaré l'égalité des
ntiellement contraire au principe monarchique », et
otifs, rédigé par M. de Peyronnet, avec son audace
nçait que la loi avait pour objet de mettre obstacle
la démocratie.

es plus éclatants défis que l'ancien régime eût encore
t moderne; c'était la preuve que si, hors de France,
de vingt ans, les royalistes n'avaient rien oublié ni
n'avaient, en France, depuis dix ans, ni plus appris,
Le duel se poursuivait à outrance.

x libéraux combattaient la loi avec acharnement, de
ochures en discutaient tous les points de vue; dans
es, comme dans l'intérieur des familles, on ne parlait
ose. Rien encore n'avait touché aussi profondément
de la France.

fut déposé à la Chambres des pairs, le rapport sur
essions; c'en était le titre officiel. L'auteur, M. de
s un long historique du droit de propriété, posait ce
oute *possession cesse avec la vie, et le* droit du pro-

[redacted]



priétaire ne saurait s'étendre au delà du tombeau, sans l'intervention de l'autorité publique. A sa mort, sa propriété rentrerait naturellement dans le domaine commun ou appartiendrait au premier occupant. Lui prescrire les conditions sous lesquelles il peut disposer, c'est, au fond, moins altérer son droit que de l'étendre. » De ce principe, M. de Malleville déduisait, pour le législateur, le droit de régler à son gré le droit de succession et concluait à l'adoption du projet de loi.

Dans la discussion, qui s'ouvrit le 28 mars, la loi eut pour adversaires MM. Molé, Roy, Pasquier, de Barante, Decazes, Siméon, de Choiseul, Cornudet, et surtout M. de Broglie; ils s'élevèrent contre l'inégalité des partages, contre la division des familles en deux catégories fondées sur la quotité de l'impôt. M. de Broglie montra que, sur 6 millions de familles, la loi n'en atteindrait que 80,000 et que, même ainsi restreinte, elle n'irait pas au but que l'on se proposait, à cause de la modicité du préciput et de la faculté de se soustraire à la loi. « Est-ce, demanda-t-il, pour obtenir des résultats si mesquins qu'on a soulevé cette monstrueuse controverse! est-ce pour si peu qu'on voit, d'une part invoquer cette loi avec tant d'insistance, de l'autre la repousser avec tant d'indignation! Non, certes; il y a bien autre chose. Parlons à cœur ouvert. Au fond et à vrai dire, cette loi n'est pas une loi, mais une déclaration de principe, un manifeste contre l'état actuel de la société. C'est une pierre d'attente, l'introduction, le préliminaire de vingt autres lois qui, si votre sagesse n'y met ordre, vont fondre sur nous tout à coup et ne laisseront ni paix ni trêve à la nation française, telle que les quarante dernières années nous l'ont faite... Cette fois, comme l'année dernière, lors de la loi du sacrilége, ce n'est pas encore la chose qui importe, c'est le mot; ce n'est pas la conséquence, c'est le principe. »

Le ministère n'avait pas annoncé de telles intentions, mais elles dérivaient logiquement du principe qu'il avait posé. Ceux qui soutenaient la loi ne lui faisaient qu'un reproche, celui d'être insuffisante. C'est ce que déclarèrent les défenseurs du projet au Luxembourg, MM. de Saint-Roman, de Kergorlay, de la Bourdonnaye, de Montalembert, qui n'acceptaient ce projet que comme un premier pas vers un travail plus efficace.

MM. de Villèle, de Corbière, de Peyronnet plaidèrent pour leur œuvre. Le dernier soutint hardiment que les lois ne devaient pas *être l'expression* des idées et des mœurs de la société, mais, au

le ses besoins et réagir contre les mœurs et les t de famille se perdait, que les pères ne savaient et que la loi devait se substituer à eux.

ojet était fortement compromis. Le ministère, en se, se rallia à un amendement du duc de Crillon, met avait énergiquement combattu, et qui élevait bution de 300 à 1,000 francs. C'était restreindre de la loi, mais le ministère l'aimait mieux amoin- Son calcul ne lui réussit pas. L'amendement, mis séance du 7 avril, fut repoussé par 106 voix contre nonce d'une défaite complète.

ndemain 8, l'article 1er fut rejeté par 120 voix con- ntraînait l'article 2. Tout ce qui concernait le pri- disparaissait. Il ne restait plus du projet qu'un autorisant les substitutions jusqu'au deuxième degré et article, adopté par 160 voix contre 53, composa, cette loi pour laquelle on avait causé tant d'émo- nement n'eut pas le courage d'abandonner cette au Palais-Bourbon, où elle fut acceptée, le 10 mai, opposantes.

Chambre des pairs, rapidement connu dans Paris, qui se communiqua bientôt au reste de la France. risienne la manifesta par des illuminations et des ifs. L'autorité eut la maladresse de faire disperser des charges de cavalerie. Il en résulta une mani- eignit plus que le ministère. Le 11 avril, on avait . Le 12 était l'anniversaire de l'entrée du comte en 1814; maintenant que ce prince était roi, le ne sorte de fête monarchique. Ce jour-là, les illu- rent pour reprendre le lendemain. La signification ittence fut comprise; les journaux royalistes s'en ent, à leur tour, la maladresse de laisser voir leur it. *Le Drapeau blanc* ne ménagea pas les sarcasmes honnêtes gens qui aunent du drap et pèsent du outiquiers du quartier des Innocents, des rues du s Lavandières, Trousse-vache et Bertin-Poirée. Ces ne furent pas perdus; on s'en souvint aux élections

[redacted]



# CHAPITRE IV

Les Grecs à la Chambre des pairs. — Le Jubilé et les Missions. — Pro presse. — Chute de Missolonghi. — Turquie. — Espagne et Port Lettres et sciences.

§ I. Les Grecs et la Chambre des pairs. — **Le rejet du d'aînesse accrut considérablement la popularité de la Chamb pairs, à laquelle on savait gré déjà de s'être associée tout réce à la sympathie générale qu'excitait la cause de la Grèce gée.**

Un peu auparavant, la Chambre discutait une loi sur les et délits commis par les Français dans les parages de la Mé ranée qu'on appelait encore les Échelles du Levant. Chateau proposa d'ajouter à la loi un article qui déclarait contrav crime ou délit toute participation prise par des sujets ou français au trafic des esclaves dans les Échelles du Levant e Barbarie. En développant sa proposition l'orateur montra but réel était d'atteindre les officiers français qui, au ser la Turquie ou de l'Égypte, se chargeaient de transporter les fe les enfants, les vieillards enlevés des villes grecques po vendus dans les marchés à esclaves de l'Orient.

Châteaubriand fut vivement appuyé par M. Lainé. « Ne pas, dit-il, que des Français, en vendant leur courage au su même à des pachas, sont devenus les instruments d'extermi d'un autre peuple de Dieu, d'une nation chrétienne? n'y a-t eu des bombes lancées par des mains françaises contre cette longhi que la famine va dévorer? le pavillon d'une des pui de l'Europe, n'a-t-il pas couvert des cargaisons de têtes chré que des marchands portaient au sultan? »

Si des mercenaires français combattaient contre l'indépe de la Grèce, ce n'était pas, heureusement, le pavillon franç couvrait les cargaisons dénoncées par M. Lainé. M. de Pey nia la traite des blancs et repoussa l'amendement comme em sur la prérogative royale. Chateaubriand revint à la charge, faits et donna lecture d'une lettre écrite de Missolonghi par fant et dont voici les dernières lignes : « ... J'ai été bless *fois*, mais j'ai été, moi et mes compagnons, assez guéri p *prendre nos* fusils. Si nous avions des vivres, nous braverio

is trois fois plus nombreux. Ibrahim est sous nos murs; il fait faire des propositions et des menaces; nous avons tout sé. Ibrahim a des officiers français avec lui. Qu'avons-nous Français pour nous traiter ainsi?... »

endement fut adopté par 84 voix contre 65. Sous prétexte avait là une loi nouvelle que le roi seul pouvait proposer, tère ne porta pas à la Chambre des députés la loi ainsi t.

m de Missolonghi reviendra dans le cours de cette même 826.

ie de la session fut occupée par l'examen de la loi des et par celui du budget. Le ministère eut plus d'un assaut ir, non-seulement contre l'opposition libérale, dont Casimir ut, dans les questions financières, l'infatigable et véhément mais aussi contre l'opposition royaliste, qui voulait, à x, faire tomber M. de Villèle. En définitive, le ministère avantage, mais en l'achetant par de laborieux efforts, et arriva la clôture de la session, 6 juillet, il était debout, ur en apparence, mais, en réalité, blessé et bien affaibli.

**Le Jubilé et les Missions.** — Pendant toute la durée de ssion, il régna dans toute la France une agitation qui ne as en même temps que les séances législatives. La loi du 'aînesse en fut, un moment, la cause principale, mais lors-motion causée par cette loi se fut calmée à la suite du vote hambre des pairs, l'agitation persista, provoquée par les ments du clergé et par les prétentions qu'affichaient les x et les écrivains du parti clérical.

bilé, prescrit par le pape, fut l'occasion d'une recrudes-e processions, de prédications, de missions, de cérémonies ses auxquelles assistaient, par ordre ou par servilité, les s civiles, judiciaires, militaires, et qui suscitèrent des trou-r plusieurs points, en particulier à Rouen. La population ne vit, avec une surprise chagrine, le roi et la famille suivre les processions derrière un nombreux cortége de et de séminaristes, en sorte que la royauté, le pouvoir e, semblait subordonné à l'Église, au pouvoir clérical. Cet produisit surtout à la principale procession qui, le 3 mai, e Notre-Dame et se rendit place Louis XV, en faisant station -Germain l'Auxerrois, à Saint-Roch et à l'Assomption. Sur e, Charles X posa la *première pierre d'un* monument en

[redacted]



l'honneur de Louis XVI, dont la dernière ne devait jam posée. Cette cérémonie étant essentiellement funèbre, le tait un habit de deuil, c'est-à-dire violet. Or le violet est leur du costume des évêques. C'était une opinion accrédité la population peu cultivée de Paris que le roi était engagé ordres ecclésiastiques; le voyant en violet, on imagina répéta qu'à l'occasion du jubilé, Charles X venait d'être évêque. Ce n'était pas une recommandation auprès du pe Paris. Charles, durant le trajet, remarqua l'attitude de la s'en attrista et en parla à M. de Villèle. Il était seul à n'a remarqué le rapide déclin de sa popularité éphémère. Il n pas que, le 31 janvier, jour de l'ouverture des Chambres, nistres avaient agité la question de savoir s'ils ne devaie crainte d'une manifestation hostile, s'opposer à ce qu'il al tendre la messe du Saint-Esprit à Notre-Dame. Personn avait appris combien il s'était aliéné le sentiment public inclination pour les ultra-royalistes et pour le parti clérical de Montmorency, gouverneur du duc de Bordeaux, étant mois de mars 1826, le roi avait donné sa charge au duc de un de ses vieux amis, et avait nommé précepteur du petit l'abbé Tharin, évêque de Strasbourg, dont il révérait fort l On ne l'avait pas averti que la dévotion très-connue du était égale à son incapacité et que le second s'était fait re comme apologiste des jésuites. L'opinion publique, peu au des secrets de cour, ne vit dans ces deux choix que l'in de donner une éducation toute cléricale à l'enfant qui devenir, un jour, roi de France, et ce fut un nouveau grie Charles X.

Si le clergé poussait avec ardeur ses envahissements, il trait une résistance non moins énergique dans la presse Les journaux le combattaient sans relâche. Des publicatio ou moins considérables, leur venaient en aide. Dans le nom en eut une surtout qui eut beaucoup de retentissement : *Dénonciation aux cours royales*, par M. de Montlosier. L'a faisait l'historique de la Société de Jésus, rappelait les fa lesquels elle avait été expulsée de presque tous les États, la rendue contre elle par le Parlement de Paris, et en dén la Cour royale l'existence illégale en France. La Cour se incompétente.

*M. de* Montlosier était un vieillard de soixante-douze

avait siégé à la Constituante de 1789, avait défendu le clergé et Louis XVI. Le ministère de 1826 le punit de sa *Dénonciation* en supprimant une pension de 2,000 francs, dont il jouissait depuis plusieurs années.

Dans un ordre d'idées tout contraire, l'abbé de la Mennais, l'apôtre de l'ultramontanisme, soutenait la prédominance du pape sur tous les souverains. Son livre, écrit avec cet âcre emportement qui fut le caractère distinctif de son talent, fit une grande sensation; l'autorité s'en émut; le gouvernement ordonna des poursuites et l'auteur fut condamné en police correctionnelle pour avoir provoqué à la désobéissance aux lois en soutenant des doctrines contraires à la Déclaration du clergé de France de 1682, qui, selon le tribunal, était encore loi de l'État. C'était donner beau jeu à un adversaire qui, en théologie, était plus fort que les juges de la correctionnelle. Il en profita et démontra que la Déclaration de 1682 n'avait plus rien de commun avec l'état social de la France en 1826. On essaya d'obtenir du clergé une sorte de renouvellement de cette Déclaration; quelques-uns préparèrent un projet que l'on soumit à l'approbation de tous les évêques du royaume; peu d'adhésions arrivèrent; encore la plupart étaient-elles accompagnées de réserves ou de réticences. La tentative ne réussit qu'à démontrer le progrès de l'ultramontanisme dans le clergé français.

Dans la discussion du budget des cultes et de l'instruction publique à la Chambre des députés, l'évêque d'Hermopolis avoua l'existence de la *congrégation*, et, tout en faisant observer que si la loi interdit le sol de la France à la Compagnie de Jésus, elle ne l'interdit pas aux jésuites individuellement, il reconnut que sept petits séminaires étaient dirigés par des jésuites. A la Chambre des pairs, le ministre laissa échapper que le gouvernement *tolérait* les jésuites. M. Pasquier, relevant cette parole, s'étonna que ce qui était défendu par la loi pût être toléré par l'administration.

Outre les procès de la Mennais et du *Journal du commerce*, il y eut, en 1826, bon nombre de procès de presse qui tous ne se terminèrent pas par des condamnations. La magistrature commençait à se lasser de ces poursuites incessantes. Le clergé poussait à une [illegible] contre la presse; le ministère n'y répugnait pas. Interrogé dans les derniers jours de la session sur le rétablissement de la censure, dont on répandait le bruit, il répondit que, si cette mesure lui semblait nécessaire, il n'hésiterait pas à la proposer.

[redacted]



§ III. Chute de Missolonghi. — Au commencement d
ce qui préoccupait par-dessus tout la France, l'Europe,
monde civilisé, c'était la Grèce et, dans la Grèce, la petit
resse de Missolonghi. Depuis le commencement de la gue
Turcs l'avaient assiégée une première fois et avaient été for
lever le siége. Ils revinrent une seconde fois, au mois d'avr
sous le commandement de Réchid-Pacha, qui avait reçu d
cette brève instruction : « Ou Missolonghi tombera, ou ta
A la fin de décembre 1825, Ibrahim arriva, avec ses Ég
devant Missolonghi, toujours debout, mais déjà fort maltra
l'artillerie turque, et ne recevant plus que par mer de
insuffisants secours. Réchid, offensé par de hautaines par
brahim, retira ses troupes en arrière et laissa le soin du si
Égyptiens. Ibrahim s'était vanté de prendre « cet encl
quinze jours. Plus de trois mois après, Missolonghi tenait
mais « dévorée par la famine », comme le disait M. Lainé
poussant menaces et propositions », comme l'écrivait l'enf
à Chateaubriand.

Ceux qui n'ont pas vécu dans ce temps ne sauraient se fa
idée de l'anxiété avec laquelle tout le monde suivait les
ties de ce long siége, en apprenait les moindres incident
attendait l'issue que tous les cœurs souhaitaient favorables
roïque cité.

Le 22 avril, les vivres étant épuisés, on décida que, dans
les 2,500 combattants valides, divisés en trois corps, emmen
femmes et les enfants, tenteraient de traverser, de vive fo
lignes ennemies. Tout ce qui ne pouvait partir s'enferma
moulin où se trouvait un amas de poudre. Presque au sort
ville, les trois corps furent assaillis par les Égyptiens. Une
des hommes armés, la plupart des femmes et des enfant
trèrent dans la ville ; le reste, d'un élan irrésistible, passa à
l'ennemi. 1,300 seulement purent arriver à Salona. Ceux qui
restés ou rentrés dans la ville se défendirent partout où la
fut possible ; puis, se firent sauter. Ainsi fit le moulin, aya
encore jusqu'au 24. L'évêque Joseph et le primat Kapsalis s
mèrent, avec d'autres habitants, dans la manufacture de cart
et y mirent le feu. L'évêque, ramassé tout sanglant, fut d
Tous les hommes furent égorgés, les femmes et les enfants
vants emmenés pour être vendus. Un groupe de comb
commandé par George Tsavelos, se fraya passage les arm

main et s'échappa. Quand il n'y eut plus rien à tuer, les vainqueurs se mirent à piller la ville et à se disputer le butin, jusqu'à ce que les Égyptiens parvinssent à chasser les Turcs.

La chute de Missolonghi produisit une immense impression, mêlée de douleur et d'indignation. Le mouvement des souscriptions redoubla pour racheter les prisonniers et les prisonnières que les Égyptiens mettaient en vente sur leurs marchés.

Quelques semaines après, on apprit, avec non moins de douleur, la chute d'une autre forteresse grecque, l'Acropole d'Athènes, qui, assiégée par Réchid-Pacha, capitula le 5 juin. La situation de la Grèce était alors des plus précaires. Ibrahim, avec ses Égyptiens organisés à l'européenne, avait reconquis presque toute la Morée, il proposait d'en enlever toute la population chrétienne, de la vendre en Asie et en Égypte et de la remplacer par une population mahométane. Réchid paraissait près de soumettre tout le pays au delà de l'isthme; enfin, les Philhellènes d'Europe, qui avaient fait, en 1825 et 1826, des efforts prodigieux, allaient se trouver hors d'état de faire face aux nécessités présentes.

Heureusement, la question grecque entrait, timidement encore, dans une phase nouvelle qui devait mener, quoique lentement, à l'indépendance. Le 4 avril, un peu avant la prise de Missolonghi, la Russie et l'Angleterre avaient signé, à Saint-Pétersbourg, un protocole ayant pour objet une médiation en faveur de la Grèce. Il ne s'agissait pas de détacher la Grèce de la Turquie, mais de l'y rattacher par un lien de suzeraineté avec certaines conditions d'autonomie. Ce protocole demeura ouvert pour que les autres États de l'Europe pussent y accéder. Canning, lors d'un voyage en France, vers la fin de 1826, en parla au roi et à M. de Villèle, qu'il trouva bien disposés, non pas à adhérer au protocole, mais à entrer, sur le même pied que les autres puissances, dans un véritable traité destiné à arrêter une guerre d'extermination. Ce traité fut signé en 1827.

§ IV. Turquie. — Luttant avec peine contre l'insurrection grecque qui eût été déjà victorieuse sans l'invasion des Égyptiens, menacé d'une guerre avec la Russie à cause des Principautés Danubiennes, le sultan Mahmoud comprenait la nécessité d'opérer en Turquie les réformes que Méhémet-Ali accomplissait en Égypte. Le plus puissant obstacle à cette entreprise était le corps des janissaires, habitué depuis longtemps à gouverner le gouvernement. Mahmoud songeait à la supprimer. Un complot formé

[redacted]



par eux contre lui vint lui en donner l'occasion. Le 17 juin 1826, les janissaires furent attaqués dans leur caserne par les troupes impériales. Les portes furent enfoncées à coups de canon et les bâtiments incendiés. Tout ce qui ne périt pas dans le combat ou dans les flammes fut pris et exécuté. 20,000 individus (portefaix et autres), alliés aux janissaires et complices de leurs exactions, furent chassés de la ville. Peu de temps après un grand incendie éclata sur plusieurs points de Constantinople et fut suivi de nouvelles exécutions et expulsions.

Cette sanglante réforme accrut beaucoup l'autorité personnelle du sultan, sans rendre beaucoup de force à son empire déjà gravement compromis. En effet, le 6 octobre 1826, la Porte signait avec la Russie la convention d'Akermann qui, entre autres conditions, toutes défavorables à la Turquie, lui enlevait le monopole de la navigation dans la mer Noire.

§ V. Espagne et Portugal. — Le roi de Portugal, Jean VI, meurt le 10 mars 1826, laissant le trône à son frère don Pedro, déjà empereur du Brésil, qui donne une nouvelle constitution au Portugal. Puis, les deux couronnes ne pouvant être réunies sur la même tête, don Pedro abdique en faveur de sa fille dona Maria, alors âgée de sept ans, et la propose pour femme à don Miguel, second fils de Jean, qui avait plusieurs fois tenté de déposséder son père et vivait exilé à Vienne. Don Miguel accepte l'offre; la sœur des deux princes est déclarée régente.

Les absolutistes prennent les armes, proclament don Miguel roi de Portugal; battus, ils se réfugient en Espagne.

L'Espagne était livrée à la terreur qui en était le régime normal depuis la restauration de Ferdinand. Celui-ci avait porté à 60,000 le nombre des volontaires royaux, troupe indisciplinée, rapace et féroce. La France réduisit à 15,000 hommes son corps d'occupation, qui tint garnison à Cadix et à Pampelune.

Au mois de novembre, l'Espagne, violant le droit international et méprisant les conseils de la France et même ses menaces, favorisa la rentrée des miguélistes en armes sur le territoire portugais. La France rappela son ambassadeur de Madrid et l'Angleterre se prépara à une intervention militaire.

§ VI. Lettres, Arts, Sciences. — A la fin de 1826, la France fit une perte cruelle dans un art essentiellement littéraire : le grand tragédien Talma mourut, le 19 octobre. Voulant éviter le *scandale* des funérailles de madame Raucourt et de Philippe, il

avait ordonné que son corps fût conduit directement au cimetière du Père-Lachaise. Son talent, sa popularité appelaient à son convoi une nombreuse assistance; mais, en outre, une foule de personnes s'y rendirent pour protester par une démonstration publique contre les envahissements incessants du parti clérical. On évalua à cent mille le nombre des personnes qui suivirent le cercueil de Talma.

Un jeune professeur de l'Université, ancien élève de l'École normale, dont le nom devait acquérir une haute renommée, M. Jules Michelet, préludait à ses beaux travaux par la publication de *Tableaux synchroniques de l'histoire moderne.*

Alfred de Vigny publie son roman de *Cinq-Mars.*

Alors commençait en France la grande popularité d'un écrivain, depuis longtemps célèbre dans son pays, mais dont la réputation eut quelque peine à s'établir en France, Walter Scott. Quelques-uns de ses romans avaient été traduits isolément et sans grand succès dans les dernières années; puis, le goût public s'était décidément tourné vers l'auteur écossais et, en 1826, fut publiée la première édition, soignée et complète, de ses œuvres, par la librairie Gosselin, avec gravures des frères Johannot, déjà en possession de la faveur publique et qui trouvèrent dans les scènes des romans de Walter Scott les sujets de charmantes compositions.

Dans un autre ordre littéraire, Saint-Simon publiait *le Nouveau Christianisme*, où il réclamait l'amélioration du sort de la classe la plus pauvre et posait ce principe plus spécieux que juste, qui devait devenir une des formules de la doctrine saint-simonienne : *A chacun selon sa capacité; à chaque capacité selon ses œuvres.*

Cette même année, deux savants français, MM. E. Burnouf et Lassen, publient l'*Essai sur le pâli*, langage sacré dont faisaient usage les bouddhistes dans la presqu'île au delà du Gange.

## CHAPITRE V

Session de 1827. — Loi contre la presse. — Loi sur le jury. — Discussion de la loi sur la presse. — Funérailles de la Rochefoucauld-Liancourt.

§ I. Session de 1827. — Le discours d'inauguration de la session de 1827 était attendu avec une certaine curiosité inquiète; on n'ignorait pas que la question d'une loi nouvelle sur la presse,

[redacted]



réclamée impérieusement par les cléricaux, avait été agitée dans le conseil des ministres, où les opinions s'étaient partagées. De quel côté se serait rangé le roi ?

La séance eut lieu le 12 décembre. Le roi donna d'abord de bonnes assurances quant aux relations avec l'étranger, manifestant l'espoir que la paix ne serait pas troublée, qu'une entente s'établirait pour arrêter la guerre d'extermination qui se faisait en Grèce, et annonçant que le roi unirait ses efforts à ceux de ses alliés pour mettre un terme aux troubles survenus en Portugal. Il constatait ensuite l'état de prospérité intérieure; puis, arrivant à la presse, il dit :

« J'aurais désiré qu'il fût possible de ne pas s'en occuper; mais, à mesure que la faculté de publier les écrits s'est développée, elle a produit de nouveaux abus qui exigent des moyens de répression plus étendues et plus efficaces. Il était temps de faire cesser d'affligeants scandales et de préserver la liberté de la presse elle-même de ses propres excès. Un projet vous sera présenté pour atteindre ce but. »

C'est toujours par tendresse pour la presse que les gouvernements lui retirent la liberté afin qu'elle n'en fasse pas abus; quelle institution humaine resterait debout un seul jour, si l'on voulait qu'elle fût absolument exempte d'abus ?

Le discours royal fut mal accueilli de tous les côtés de la Chambre, bien que l'on ne connût pas encore l'économie du futur projet. Le ministère ne se hâta pas de le présenter : il lui survenait d'autres embarras.

Le lendemain de la séance d'ouverture, on recevait à Paris le texte du discours prononcé au parlement d'Angleterre par Canning à propos de l'intervention à laquelle le gouvernement s'était résolu, sur la demande de la régente du Portugal, pour s'opposer à la marche des bandes absolutistes, formées, organisées, sur le territoire et avec l'aide des autorités d'Espagne et ayant envahi le Portugal par la frontière espagnole. Le ministre anglais condamnait sévèrement la conduite du gouvernement espagnol, reconnaissant que la France avait fait d'énergiques et sincères efforts pour empêcher le mal et avait, ensuite, rappelé son ambassadeur de Madrid. Il laissait entrevoir la pensée que la France aurait pu faire plus, puisqu'elle avait son corps d'occupation en Espagne. Canning, répondant au reproche qu'on lui faisait de n'avoir pas *déclaré la guerre* en 1823, répondait que l'Angleterre aurait pu

ère tous les mécontents, tous les agitateurs des pays avec il serait en conflit? C'est la pensée de ce grand pouvoir guerre future qui excita toutes mes appréhensions : ce la même chose d'avoir la force d'un géant ou d'en user. tion de l'Angleterre au milieu de la lutte des opinions po- qui agitent les nations de la terre peut être comparée à maître des vents, telle que le poëte l'a décrite :

..... Celsa sedet Æolus arce
Sceptra tenens.

à la raison, bien différente de la peur, qui me fait crain- etour des hostilités en Europe. Je suis donc décidé à sup- tout ce qui ne touche pas à l'honneur national et à la foi le avant de déchainer les furies de la guerre que nous laisse, ignorant qui elles pourraient atteindre et jusqu'où rages pourraient s'étendre. »

re d'Angleterre, s'adressant aux Chambres et à la nation s, traitant d'un acte du gouvernement français qui avait ment irrité l'Angleterre et contre lequel lui-même s'était sement prononcé, Canning ne pouvait guère éviter de se entrainer à des paroles qui devaient mal sonner à des

[redacted]



touchant l'intervention en Portugal. Cet acte, tout désagr qu'il pût être au gouvernement français, ne le prenait don au dépourvu. D'ailleurs, c'était un point prévu par les t entre l'Espagne et le Portugal; il n'y avait donc pas à l'atta Aussi, les absolutistes de la Chambre des députés, qui s naient l'absolutisme légitime en Espagne, comme l'absolu illégitime en Portugal et qui trouvaient don Miguel légitime qu'il était absolutiste, attaquèrent-ils M. de Villèle non sur l'i vention anglaise, mais sur les paroles de Canning, qu'ils pré taient comme offensantes pour la France. S'ils avaient raiso étaient la cause première de l'offense, car c'étaient eux qui av voulu cette guerre d'Espagne, d'où l'Angleterre tirait aujour son avantage.

A la Chambre des pairs, Chateaubriand se fit, comme toujo l'adversaire de M. de Villèle ; c'était affaire de rancune person non de politique.

A l'une et à l'autre Chambre, les adresses furent votées t que le ministère les avait acceptées, sinon inspirées. Elles fu portées au roi le 28 décembre.

§ II. LOI CONTRE LA PRESSE. — Le lendemain 29, M. de Peyro venait lire à la Chambre des députés l'exposé des motifs et le t d'un projet de loi concernant la presse.

On avait soigneusement réuni dans ce projet les disposi les plus draconiennes des lois antérieures; on y en avait aj quelques nouvelles qui prouvaient la plus parfaite ignorance matière. En somme, ces abus de la liberté de la presse étaient dicalement détruits, car la presse cessait d'exister. Aussi, Cas Périer, après la lecture faite par le garde des sceaux, put-il s'é en toute vérité : « Le projet peut se résumer en un seul arti L'imprimerie est supprimée en France et transportée en Belgiq Chateaubriand, dans une brochure véhémente, qualifia la lo *vandale*. Mais le nom qu'elle devait garder fut trouvé par M Peyronnet lui-même. Dans un article apologétique de son p qu'il fit insérer au *Moniteur*, il dit : « La loi présentée veut une loi de justice et d'amour... » Ce mot, relevé par les journ de l'opposition et malicieusement recueilli par le public, s désormais à désigner le projet de loi.

Ce fut une clameur générale. La loi n'atteignait pas seule les journaux et leurs imprimeurs, elle frappait toute la librai toute l'imprimerie, toutes les industries se rattachant à la fa

res et des journaux; il n'y avait guère d'épargnés
neurs et éditeurs de livres religieux. De tous les
, les industriels intéressés envoyèrent aux Chambres
des protestations, des réclamations, auxquelles se
es d'un grand nombre d'ouvriers, menacés de se
ravail.

agna même une compagnie qui ne se mêlait pas offi-
choses politiques, l'Académie française. Elle rédigea
u roi pour lui signaler tout le dommage que l'adop-
t causerait aux lettres françaises. Non-seulement
sa de recevoir la requête, mais les trois académi-
ient proposée furent destitués des modestes emplois
ent (18 janvier) : c'étaient MM. Villemain, maître des
retelle, censeur dramatique, et Michaud, lecteur du
royalistes, les deux derniers en ayant donné la preuve
où il n'était pas sans danger de le faire. M. Michaud
ıme royaliste, condamné à mort en 1793, et à la dé-
797.

ngeance du ministère ne lui fit pas honneur et ne
ɔvoquer des manifestations en faveur de ses trois vic-

ne où le ministère donnait à ses rancunes cette misé-
on, Portalis faisait, à la Chambre des pairs, un rap-
*nonciation* de Montlosier, que l'auteur avait adressée
ılée sous forme de pétition. Montlosier signalait l'exis-
ste système ayant pour but de renverser le trône et la
ɔur moyens la création de congrégations religieuses
d'établissements tenus par des jésuites, la propaga-
ımontanisme, les empiétements incessants du clergé
civile; il demandait à la Chambre de reconnaître la
: 1682 comme loi de l'État et d'en prescrire l'ensei-
s toutes les écoles du royaume.

oposait le renvoi de la pétition au président du conseil
demeure de faire exécuter la loi contre les jésuites et
ions illicites.

efforts du ministère, les conclusions de Portalis furent
113 voix contre 73, dans la séance du 19 janvier.

ême temps, le ministère éprouvait un autre échec de-
e. A propos d'un article sur le projet de loi, il avait
*urrier français un procès pour* provocation à la déso-

[redacted]



béissance aux lois et outrages au garde des sceaux. Le journ acquitté sur le premier chef et condamné sur le second à une peu rigoureuse.

Ainsi éclatait partout l'antagonisme, qui était le fond mê la situation politique, entre un gouvernement aspirant à recons de toutes pièces le passé et la nation voulant continuer à m dans les voies nouvelles qu'elle s'était ouvertes. Chaque jour sait davantage cette divergence.

La loi d'*amour et de justice* n'était pas la seule entrave im par le gouvernement pour amoindrir le développement des jour il avait aussi proposé une loi qui portait de deux à cinq centi taxe postale des journaux. C'était une lourde aggravation dech En effet, d'un bilan authentique de la situation du journal le prospère à cette époque, produit dans la discussion par Casim rier, il résultait que *le Constitutionnel*, atteignant le chiffre de 2 abonnés, le plus élevé d'alors, faisait une recette annuelle de 1,13 francs. Il payait au gouvernement 450,095 fr. de timbre, 102,2 de port des numéros, 554,409 de port de lettres. Il r 769,567 francs pour papier, impression, rédaction, administr loyer et autres frais; la dépense s'en élevait à 594,566 franc qui laissait une somme de 575,000 francs de bénefice net 25,000 par action (il y en avait quinze). En calculant que l mentation de taxe atteignit les deux tiers des abonnem l'autre tiers étant servi par des porteurs à Paris et dans la lieue, il en résultait un accroissement de charges de 10 franc abonnement, soit environ 120,000 à 140,000 francs par a tous les journaux n'avaient pas le tirage du *Constitutionnel*. lui, venait, en seconde ligne, le *Journal des Débats*, avec 12, en troisième ligne, *la Quotidienne* descendait à 6,500 abonn vente au numéro n'existait pas alors.

L'opposition combattit cette loi, qui fut néanmoins adoptée les deux Chambres.

Le rapport sur la loi de la presse, fait au nom de la comm de la Chambre des députés par M. Bonnet, fut déposé le 8 f 1827. La commission avait assez profondément modifié la loi sens que, éclairée par les réclamations produites, elle avait su tué aux dispositions absolument impraticables des dispositions exécution possible, écarté des aggravations fiscales qui au anéanti un grand nombre de journaux, remplacé, pour les p brochures, le timbre par la censure, réduit le droit de pours

d'office pour faits relatifs à la vie privée et permis aux tribunaux d'exonérer l'imprimeur de toute responsabilité. La loi était donc améliorée pour l'exécution sans être meilleure pour la presse.

La discussion fut fixée au 14.

§ II. LOI SUR LE JURY. — La veille de ce jour, le 13, le ministère présenta au Palais-Bourbon deux projets de lois sur le jury. L'un avait été présenté à la Chambre des pairs qui l'avait refondu et en avait fait une œuvre toute différente. C'est ce dernier qui aurait dû venir seul à la Chambre des députés ; mais, par dérogation aux usages parlementaires, le gouvernement présentait son propre projet, en opposition au travail de la pairie, dont il n'était pas satisfait.

D'après le projet ministériel, la liste du jury n'était autre que la liste électorale, et le soin de dresser celle-ci était laissé, à la discrétion des préfets ; c'étaient aussi ces fonctionnaires qui formaient, chaque année, la liste des jurés, parmi lesquels étaient tirés au sort ceux qui devaient siéger aux assises. La liste annuelle contenait deux cents noms dans les départements, douze cents à Paris.

La Chambre des pairs, tout en reconnaissant que cette loi valait mieux que la loi en vigueur, y avait fait des modifications importantes ; elle n'avait pas admis l'identification absolue de la liste électorale et de la liste du jury, et avait porté sur celle-ci certaines catégories de citoyens qui ne se trouvaient pas sur celle-là ; elle avait déterminé le minimum du nombre des inscrits de la liste générale et le maximum de la liste annuelle, fixé à 500 pour les départements et à 1,500 pour Paris ; elle avait décidé que nul ne pourrait siéger deux années de suite, que nul ne pourrait être rayé qu'en vertu d'un jugement, et que les listes seraient communiquées à quiconque réclamerait cette communication.

La loi faite par la pairie fut adoptée par la Chambre des députés, au mois d'avril, sans que le ministère défendît ni son projet, ni l'étrange procédé dont il avait usé et qui fut énergiquement censuré par l'opinion.

§ III. DISCUSSION DE LA LOI SUR LA PRESSE. — La discussion de cette loi au Palais-Bourbon était impatiemment attendue. Le 14 février, quelques-uns des orateurs qui voulaient prendre la parole furent dans la salle à six heures du matin. La liste des députés inscrits pour combattre le projet contenait des noms qui n'avaient pas l'habitude de se rencontrer *unis dans une vue* commune :

toutes les fractions de la gauche y figuraient à côté de la droite.

Après Benjamin Constant, qui, sous une forme piquante, mit en relief les iniquités du projet de loi et repoussa aussi bien les amendements de la commission que le texte ministériel; après M. de la Bourdonnaye, qui démontra l'inefficacité des moyens proposés et le danger qu'il y aurait, même pour la monarchie, à refuser à la France toutes les conséquences de la Charte, le tour de parole vint à Royer-Collard, qui, selon sa coutume, s'éleva aux plus hautes considérations, dans un discours où une amère ironie s'alliait à la plus saine raison. La loi était, à ses yeux, une invasion dirigée non-seulement contre la liberté de la presse, mais contre toute liberté naturelle, politique et civile. « Dans la pensée de la loi, dit-il, il y a une imprévoyance, au grand jour de la création, à laisser l'homme s'échapper libre et intelligent au milieu de l'univers; de là sont sortis le mal et l'erreur. Une plus haute sagesse vient réparer la faute de la Providence, restreindre sa libéralité imprudente et rendre à l'humanité, sagement mutilée, le service de l'élever à l'heureuse innocence des brutes. »

Rappelant qu'un des apologistes de la loi avait écrit : « Vous

[redacted]

'tels services ont-ils rendus à la patrie? L'audace in-
lever la tyrannie ne pourrait se trouver que dans une
a loi que je combats annonce donc la présence d'une
le gouvernement aussi certainement que si cette faction
elle-même et marchait devant nous, enseignes dé-
e lui démontrerai pas qui elle est, d'où elle vient, où
nentirait : je la juge par ses œuvres. Voilà qu'elle vous
struction de la liberté de la presse; l'année dernière,
umé du moyen âge le droit d'aînesse ; l'année précé-
ilége. Ainsi, dans la religion, dans la société, dans le
t, elle retourne en arrière. Qu'on l'appelle contre-
autrement, peu importe; elle tend, par le fanatisme,
l'ignorance, à la barbarie et aux dominations absur-
rbarie favorise.
omplir l'entreprise, la loi ne suffirait pas, car il y a
e la discussion est ouverte entre le bien et le mal...
ques, les livres ont passé dans les esprits. A-t-on une
r les en chasser?... La misère est la sauvegarde de
Si l'on veut asservir les hommes, il faut les disperser,
nufactures, combler les canaux, labourer les grands
e passer la charrue sur la civilisation tout entière. »
rd repoussa tous les amendements : la loi n'en est
Je la rejette, dit-il en terminant, purement et simple-
pect pour l'humanité, qu'elle dégrade. Je la rejette par
la justice, qu'elle outrage; je la rejette par fidélité à la
u'elle ébranle peut-être, qu'elle compromet, au moins,
nit dans l'opinion des peuples, comme infidèle à ses
'est le seul gage que je puisse donner aujourd'hui à
hie d'un dévouement qui lui fut connu aux jours de
'infortune. »
fut l'impression produite par ce discours, un des plus
entendus la tribune parlementaire. Aucun des députés
ent la loi n'y répondit. M. de Villèle, qui essaya de le
uva pas de meilleur argument que de retourner a ccu-
rannie contre la presse elle-même.
ion se prolongea jusqu'au 12 mars; il ne fallait pas m ns
our tuer la presse. La loi fut votée, le 12 mars, par
itre 134.
ministère la porta à la Chambre des pairs. La commis-
ée par cette Assemblée fit une chose neuve en France;

elle ouvrit une enquête, à laquelle elle appela des repré
de toutes les industries intéressées dans la question; et, c
s'agissait aussi des journaux, elle eut l'idée de consulter d
nalistes. Le gouvernement trouva étrange cette façon de pr
il n'osa pas l'entraver. Mais, quand il vit la commission dé
loi, comme on avait fait de celle du jury, et rejeter toutes l
res vexatoires, le ministère prit une résolution extrême. Le
au début de la séance, M. de Peyronnet demanda la parole
lecture d'une ordonnance royale qui retirait le projet de lo

C'était la première fois que le ministère faisait un acte
à la nation. Il causa une explosion de joie qui s'élança, con
traînée de poudre, de Paris à toute la France, et se prolon
sieurs jours, au milieu des acclamations, des promenades
police eut le bon sens de ne pas vouloir réprimer, des feu
fices et des manifestations de toute nature auxquelles se
des hommages à la Chambre des pairs. Déjà le ministère
rêté dans sa pensée le coup qui devait frapper cette As
coupable de libéralisme et de popularité.

§ IV. Funérailles du duc de la Rochefoucauld. — Le retr
*loi d'amour* avait été précédé et fut suivi de deux événem
eurent, l'un et l'autre, une influence fâcheuse sur la desti
Restauration.

Le premier eut lieu le 3 mars. Ce jour-là on faisait l
railles du duc de la Rochefoucauld-Liancourt, mort le 27
France, le duc était surtout connu par sa généreuse partic
un grand nombre d'œuvres philanthropiques. L'École de
métiers de Châlons-sur-Marne le considérait comme son bie
Les anciens élèves de cette école, présents à Paris, solli
comme hommage de reconnaissance, et obtinrent de l
l'autorisation de porter à bras le corps du défunt. Ils le p
en effet, de la maison mortuaire à l'église de l'Assomptio
fit l'office religieux. Après l'office, ils voulurent le repren
aller au cimetière. Un individu leur intima la défense de
Les jeunes gens demandèrent aux fils du duc s'ils révoquai
torisation. Ceux-ci répondirent qu'ils la maintenaient. Q
jeunes gens revinrent vers le cercueil, le même individu r
ses injonctions, et, comme les élèves refusaient d'y obtem
s'adressa à l'officier commandant l'escorte d'honneur, s
commissaire de police, et requit la force armée de faire re
cercueil dans le char. L'officier ordonne à la troupe de

baïonnettes aux fusils, d'où les soldats les avaient retirées, selon usage. Un conflit a lieu ; les porteurs sont bousculés par les soldats ; le cercueil tombe sur le pavé et s'entr'ouvre, les insignes du roulent dans la poussière, mais force reste à la force.

Cette brutalité policière fit grand scandale dans la population risienne, qui a un profond respect des morts. Le lendemain, le de Choiseul porta le fait à la tribune de la Chambre des pairs, chargea son grand référendaire d'ouvrir une enquête. Il en ré- ta que, si les règlements de police prescrivent le transport des cédés dans des voitures, ce que personne ne contestait, de nom- euses exceptions étaient tolérées, que, dans le cas présent, la mille avait expressément consenti à laisser les élèves porter le rps du duc de la Rochefoucauld, et que le zèle intempestif d'un ent subalterne avait seul causé la scène lugubre de la rue Saint- noré. La Chambre ajourna l'affaire jusqu'après l'issue d'une in- rmation judiciaire qui était commencée et qui n'eut pas de ite.

M. Pasquier blâma sévèrement la conduite du commissaire. Le c de Broglie fut plus énergique encore ; il déclara que tout mme honnête eût agi comme les élèves de Châlons-sur-Marne, t il ajouta ces paroles qui n'ont pas cessé d'être applicables dans otre pays : « Par quelle fatalité arrive-t-il que, toutes les fois que es volontés ou les amours-propres de l'administration se trouvent n jeu, l'emploi de la force est toujours précipité, violent, accom- pagné de désastres ? Quant à moi, je ne puis contempler froidement mépris de l'humanité. Je ne puis contempler froidement ces rocédés d'une administration à la fois insouciante et fantasque, ui traite des populations paisibles comme un bagne de forçats dont l ne peut rien obtenir que le sabre au poing ou la menace à la ouche. »

Un peu plus tard, il fut question de ce scandale à la Chambre des putés. Le ministre de l'intérieur se retrancha, comme c'est l'ha- tude en pareil cas, derrière la lettre des règlements. Mais c'était façon d'appliquer ces règlements qui était en question, et c'est ur quoi le ministre évita prudemment de s'expliquer.

[redacted]



# CHAPITRE VI

**Licenciement de la garde nationale de Paris. — Troubles à l'École d cine. — Le budget. — Élection de Lafayette. — La censure. — T 6 juillet. — Mort et obsèques de Manuel.**

§ I. Licenciement de la garde nationale de Paris. — L'évé qui suivit le retrait de la loi sur la presse fut autrement gr l'affaire des funérailles du duc de Liancourt, et par le fait même et par les conséquences qu'il eut immédiatement, encore par les suites lointaines qui devaient en dériver.

Le 12 avril était l'anniversaire de la rentrée du comte d c'est-à-dire de la monarchie légitime, à Paris, en 1814. Ce j c'était la garde nationale qui occupait tous les postes de ries, en souvenir du service qu'elle y avait fait en 1814.

Le 12 avril 1827 se trouvant être un jeudi saint, et le roi ses dévotions, le service de la garde nationale fut remis Charles X assista à la parade de la garde montante, présidé maréchal Oudinot, commandant supérieur de la garde na Accueilli par les cris de : *Vive le roi!* il en témoigna sa sati au maréchal, et comme celui-ci et d'autres officiers sup l'assurèrent que toute la garde parisienne serait heureuse le roi au milieu d'elle, il promit de la passer en revue le apprenant cette promesse, M. de Villèle ne cacha pas son dé Après deux années d'un règne commencé sous les plus fav auspices, le ministère en était venu à craindre de voir le mo en contact direct avec une partie nombreuse de la pop encore que la garde nationale ne se recrutât alors que qu'on appelait improprement la bourgeoisie. Cependant Villèle ne voulut pas que la revue fût contre-mandée : c'eût mal certain à la place d'un mal incertain.

L'annonce de la revue coïncidait avec le retrait de la loi d' la garde nationale applaudit à l'une comme à l'autre, et para à la cérémonie du 29 comme à une fête. Beaucoup s équiper tout à neuf.

Au jour fixé, toute la milice fut sur pied de bonne he légions arrivèrent au champ de Mars, plus nombreuses n'avaient jamais été. Une affluence énorme couvrait les t

s, renouvelant cette recommandation, circulèrent, sur le même, dans les rangs de la garde nationale.

fut ponctuellement suivi. Seulement, dans quelques batail-accentua le second d'une façon significative. On a raconté, qu'un garde, croyant voir sur le visage du roi, un air peu lui aurait demandé : « Votre Majesté serait-elle mécon-nous entendre crier : *Vive la Charte!* » A quoi le roi au-ndu : « Je suis venu ici pour recevoir des hommages et leçons. » Sans être absolument invraisemblable, le fait tenu pour douteux.

êmes cris furent répétés durant le défilé devant le roi. rentrant en ville, les gardes nationaux y ajoutèrent ceux *la liberté de la presse! à bas les ministres!* Il arriva ue les bataillons que leur itinéraire conduisait rue de où était le ministère des finances, place Vendôme, où est le re de la justice, crièrent, en passant devant les hôtels mi-s : *A bas Villèle! à bas Peyronnet!* Les deux ministres ssez impopulaires pour que de tels cris ne dussent sur-personne.

uvernants et leurs agents n'avouent jamais leur impopu-ême, et peut-être surtout, quand ils affectent de la braver. Charles X eût témoigné sa satisfaction, en disant qu'il y quelques brouillons, mais que la masse était bonne, et autorisé le maréchal Oudinot à constater cette satisfaction

[redacted]



et portée, vers minuit, au *Moniteur*. La composition di était faite, et, pour y insérer l'ordonnance, il fallut le raitre en une demi-feuille seulement. Dans la nuit mê les postes de la garde nationale aux Tuileries furent rele garde royale. Dans la nuit aussi, avis du licenciement fut maréchal Oudinot.

Les gardes nationaux avaient été, comme le roi, satisf journée du 29 avril; ils croyaient n'avoir rien fait de sédi proférant des cris hostiles à deux ministres impopulaires. C lui-même, dans le premier moment, y avait attaché peu tance sans doute; il avait pu voir, en Angleterre, des m tions autrement bruyantes et tumultueuses dont ni l'autor public n'avaient l'habitude de s'émouvoir. En France, pr sortir encore du régime impérial, les gouvernants n'avaie le temps de s'accoutumer à ces agitations d'un peuple libi s'y sont jamais accoutumés. Les ministres montrèrent à la majesté royale outragée, sa prérogative menacée par de tions rebelles, les princesses de sa famille insultées par o quels cris, la Révolution prête à se déchaîner comme en qu'il fallait museler. Le roi se laissa entraîner et signa.

Tous les journaux le lundi matin, même les plus royalis stataient le bon ordre et le bon effet de la revue. L'ordon licenciement tomba donc comme un coup de foudre, au contentement général et y produisit d'abord une stupeur puis une irritation des plus intenses, mais qui n'éclata p monstrations publiques. Le ministère s'y trompa et M lèle put dire : « Les bons sont enchantés et les mau damnés. »

Le mardi, M. de Villèle put voir, au ton des journaux, mal interprété le silence de la veille. Le *Journal des D* raison de dire que « la séparation était désormais consom l'autorité royale et la population parisienne, et qu'un av veau s'ouvrait pour la monarchie. » *La Quotidienne* el trouvait l'ordonnance injuste et impolitique.

Des gardes nationaux voulaient vendre leur uniforme voyer le prix aux Grecs. Les journaux les en détourné garde nationale conserva donc ses habits aussi bien que s elle eut l'occasion de reprendre les uns et les autres trois tard.

*La Restauration* ne commit pas de plus grande faute,

sieurs gardes nationales se déclarèrent atteintes par
olvait la garde parisienne. A l'étranger, *le Moniteur*
a forme insolite d'une demi-feuille et l'ordonnance
licenciement, sans commentaire ni explication, fit
mouvement insurrectionnel venait d'éclater à
[illegible]

ment le 8 mai qu'incidemment et par voie d'allusion,
duisit la question. M. de Villèle revendiqua haute-
te d'avoir conseillé la mesure attaquée, et, comme
parlé de mettre le ministère en accusation, le pré-
nseil déclara qu'il s'honorerait d'avoir mérité cette
a crut que M. de Villèle avait pris l'initiative du li-
nais, un peu plus tard, il expliqua qu'il l'avait *con-*
*rovoqué*. La menace de mise en accusation n'eut pas
édiate : elle devait atteindre d'autres ministres de
[illegible]

and ne manqua pas l'occasion d'accabler son rival. A
contenant le discours qu'il avait prononcé contre la loi
jouta une préface où il séparait le ministère de la per-
, affirmant qu'où l'on voulait voir un acte de sédition
i, il n'y avait qu'une marque d'antipathie pour celui-là,
allusion au contentement des ministres et des courti-
: « Les rodomontades amènent quelquefois des rixes,
ns les troubles des empires, on en est venu à l'em-

ments s'ajouta un incident qui prolongea l'émotion publique. L
Collége de France et l'Académie des sciences avaient présenté l
docteur Magendie pour la chaire devenue vacante au Collége d
France, par la mort de Laennec. Le ministre nomma le docteu
Récamier; c'était son droit strict, et le docteur Récamier était u
homme de grand mérite scientifique; mais il passait pour appar-
tenir à la congrégation. Les élèves en médecine, mécontents d
cette nomination, se rendirent en foule aux premières leçons du
nouveau professeur et couvrirent sa parole par leurs cris et des
sifflets. L'autorité appela la police et la force armée; il en résulta
ces scènes brutales que, peu de semaines auparavant, le duc de
Broglie signalait avec tant d'indignation. Lorsque des députés de
l'opposition s'en plaignirent à la tribune, le ministère excipa de
son droit et du devoir de maintenir l'ordre. Les députés, d'ailleurs,
s'employèrent à calmer par leurs conseils l'effervescence des élèves.
Benjamin Constant leur dit que la jeunesse des écoles devait se ré-
server pour l'avenir. Cet incident devint un grief de plus contre le
ministère; celui-ci venait de blesser l'Académie des sciences,
comme il s'était déjà aliéné l'Académie française.

La discussion se prolongea au milieu d'incidents souvent orageux. C'est durant ces débats que sept députés de la gauche s'étant levés seuls contre un ordre du jour et la droite s'étant mise à rire, Casimir Périer s'écria : « Nous ne sommes ici que sept, mais la France entière est avec nous! »

Le 22 juin, le budget étant voté, la session fut déclarée close.

§ IV. Élection de Lafayette. La censure. — Quelques jours après la clôture de la session, le général Lafayette, dont le récent et triomphal voyage en Amérique avait eu tant de retentissement en France, fut nommé député par les électeurs de l'arrondissement de Meaux. C'était une manifestation du sentiment public qui pouvait être désagréable au ministère ; ce n'était assurément pas un acte inconstitutionnel ni qui pût mettre l'État en danger. Le ministère cependant en prit prétexte pour décider une mesure légale, il est vrai, mais réservée par la loi même, pour les circonstances extraordinaires, pour les jours de périls publics.

Une ordonnance royale du 24 juin, usant de la faculté écrite dans la loi de 1822, rétablit la censure contre les journaux et écrits périodiques. Un conseil de surveillance fut établi, composé de trois pairs de France, trois députés, et trois autres personnes parmi lesquelles on regrette de trouver Cuvier. A ce conseil un rapport devait être fait chaque semaine, par le bureau de censure, placé sous la direction de M. de Lourdoueix et composé de six membres. Deux d'entre eux, professeurs d'histoire, MM. Rio et Gyt, auxquels leurs études avaient appris que la censure n'est ni bonne pour les gouvernements qui l'instituent, ni honorable pour les gens qui l'exercent, refusèrent ces fonctions et furent remplacés. Dans les départements, les préfets nommaient les censeurs.

§ V. Traité du 6 juillet 1827. — A côté d'une si longue série de fautes, le gouvernement de la Restauration sut accomplir l'acte qui sera, dans l'histoire, un de ses premiers, sinon le premier de ses titres d'honneur et qui efface presque les torts de l'expédition d'Espagne.

A la fin de l'année précédente, Canning, dans son voyage à Paris, avait offert à M. de Villèle d'adhérer au protocole du 4 avril 1826, par lequel la Russie et l'Angleterre offraient leur médiation pour résoudre la question grecque. M. de Villèle avait répondu que la France ne pouvait prendre part qu'à un traité où elle entrerait sur le pied d'égalité. Depuis, le gouvernement autrichien avait pressé

[redacted]



la Porte de répondre aux offres des deux puissances signa
protocole. Après un long silence, le sultan repoussa caté
ment, en juin 1827, les propositions anglo-russes. Alors,
terre, la Russie et la France prirent le protocole d'avril 1
base d'un traité par lequel il fut signifié à la Porte que s
délai d'un mois, elle n'acceptait pas la médiation des trois
ceux-ci s'opposeraient à la continuation des hostilités pa
moyens, même par la force. Ce traité fut signé le 6 juille

C'était principalement l'œuvre de Canning; il put se
d'avoir obtenu un tel résultat; mais il ne lui fut pas donné
cette année même, la plus éclatante conséquence : il m
8 août.

§ VI. Mort et obsèques de Manuel. — Quelques jours
mort du grand orateur anglais, mourait aussi, le 22 août,
teau de Maisons, alors propriété de Laffitte, un grand orat
çais, Manuel, l'expulsé de 1823, qui s'était laissé oublier
retraite, où, bientôt peut-être serait venue le chercher l
naissance publique; elle ne manqua pas du moins à s
railles.

L'autorité n'avait pas voulu que le corps de Manuel fût
à son domicile de Paris (rue des Martyrs, 23), elle avait s
consenti qu'il fût conduit au cimetière du Père-Lachaise pa
des boulevards extérieurs; encore fallut-il que Laffitte s'
à faire personnellement respecter cet arrangement.

Le 24 août, le cercueil, parti de Maisons, dans une voitu
raire de voyage, et accompagné de Lafayette, Laffitte, l
Schonen et de MM. Thiers et Mignet, arriva, vers midi, à la
des Martyrs, où l'attendait le char funèbre. Les chevaux d
avaient été dételés et remisés dans le voisinage, afin qu'
empêcher que le cercueil fût porté à bras.

Une foule immense attendait le convoi. Quand des jeu
voulurent prendre le cercueil, la police s'y opposa; elle
cependant à une transaction : le cercueil fut placé sur le
telé, que tirèrent des jeunes gens.

On arriva ainsi jusqu'à Belleville. Là, on aperçut un a
attelé que gardait un fort détachement de gendarmerie
barrant le boulevard. Une collision fut sur le point d'éclat
par l'intervention de Laffitte, on transigea encore : le pre
fut attelé de nouveau, et continua sa route jusqu'à la por
*metière*, où le cercueil fut repris à bras et porté à la fosse

Des discours furent prononcés sur la tombe de l'illustre Lafayette, Béranger, Laffitte et Schonen.

uvenir de Manuel n'a été oublié, ni le chemin de sa tombe ; mais aucun monument public ne lui a été élevé : Paris même donné à une de ses rues le nom de ce grand citoyen. t des funérailles de Manuel, publié par M. Mignet, fut pour-cquitté.

## CHAPITRE VII

lectorale. — Voyage du roi. — Fournée de pairs. Dissolution de la e des députés. — Élections de 1827. — Troubles à Paris. — Bataille arin. — Affaire d'Alger. — Lettres, sciences, industrie. — Affaires

GITATION ÉLECTORALE. — Le ministère n'avait plus dans le es un appui assuré. La Chambre des pairs lui était décidé-hostile. Dans l'autre Chambre, il rencontrait deux oppositions tables, et la majorité dont il avait été longtemps le maître se posait et menaçait de lui échapper. Il n'y avait à cette situa-que deux issues possibles : la démission du ministère ou la dis-on de la Chambre élective. On ne doutait pas que ce dernier it ne fût être adopté de préférence.

question, en effet, s'agitait dans les conseils du gouvernement, l'indécision était grande encore, sauf en un point déjà arrêté dont ne se préoccupait pas l'opinion publique parce que son ac-n'y pouvait rien : le ministère était résolu à une *fournée* de pour changer la majorité au Luxembourg.

pendant, la campagne électorale était ouverte dans la presse les articles de journaux et la publication de brochures pour la ection desquelles se forma une association appelée la Société toi, le ciel t'aidera*. Une très-grande activité fut déployée pour ller ou entretenir le zèle des électeurs. La loi de 1822 exigeant censure des journaux fût levée à l'approche des élections gé-s, on prévoyait bien qu'en cas de dissolution, les colléges élec-seraient convoqués à bref délai, afin que les journaux n'eus-s le loisir d'user de leur complète liberté.

. VOYAGE DU ROI. — Charles X devait aller, en septembre, vi-un camp établi près de Saint-Omer ; il voulut, avant son dé-être fixé sur les mesures *que ses ministres* auraient à lui

[redacted]



proposer ; c'est donc à cette époque qu'il fallait avoir pris
cision. M. de Villèle étudia, sous toutes les faces, avec M. C
la question de la dissolution, et, dans les derniers jours d'ac
étaient décidés ou résignés.

Le roi partit le 2 septembre, accompagné du prince de P
en qualité d'aide de camp, ce qui fit prévoir le prochain avé
de ce personnage au ministère, en quoi l'on se hâtait
trop.

En même temps, le duc d'Angoulême allait visiter la Noi
et Cherbourg, pour, ensuite, retrouver son père à Saint-O
duchesse de Berry allait, de son côté, prendre les bains de
Dieppe.

Le ministère attendait de ces pérégrinations princières
effet au point de vue de la préparation des élections. Les app
durent lui donner bon espoir.

Sur tout son itinéraire, en effet, Charles X fut accueilli
empressement, ces acclamations, ces fêtes officielles qui n'
mais fait faute à un souverain quelconque et qui s'adressent
spectacle qu'aux personnes.

Bien des bruits avaient couru à l'occasion de ce voyage ;
sait que le roi avait l'intention de rendre à Saint-Omer une
nance abrogeant la Charte, rétablissant la royauté absolue, :
mant toutes les libertés et revenir sur Paris à la tête de tou
troupes réunies au camp. Ce n'étaient là que des hypothèses
certain que Charles X, n'avait encore rien d'arrêté dans son
mais déjà la pensée s'était offerte à lui de faire un coup d'Éta
car il était de ceux qui croyaient en trouver le droit dans l'art
de la Charte. Toutefois, il revint à Paris fort indécis. M. de
avec qui il en conféra longuement, fut d'avis que, si l'on de
venir à la dissolution, mieux valait la faire plus tôt que plu
Le roi l'autorisa à soumettre la question au conseil des min
On était au 16 octobre.

§ III. Fournée de 76 pairs. Dissolution de la Chambre des d
— Le 24, la question était résolue dans le sens de la disso
Le 30, la liste des nouveaux pairs fut arrêtée. Le 6 novemb
*Moniteur* publiait des ordonnances nommant soixante-seiz
veaux pairs, dissolvant la Chambre des députés, convoqua
électeurs pour les 17 et 24 novembre, et supprimant la censu
exécution de la loi de 1822. Parmi les pairs nouvellement pr
on remarquait cinq archevêques, un maréchal de France (

hoisis dans le parti clérical, quelques grands

ince nommait les présidents de colléges élec-
février 1827 l'ouverture des Chambres.
1827. — L'opposition était prête pour la ba-
forces ne se composaient plus seulement du
tait venu pour auxiliaires la plupart des mem-
le droite, qui voulaient, avant tout, la chute de

es compromis que rendent parfois inévitables
ie parlementaire, mais que doit éviter, autant
érité des partis. De là était née une nouvelle
s candidats choisis par cette coalition électo-
*andidats constitutionnels.*
le était plus fidèle à ses principes de liberté
a *Société aide-toi, le ciel t'aidera*, un groupe
ayant passé par la Charbonnerie, Joubert,
y Cavaignac, Jules Bastide, Hippolyte Carnot,
allaient plus loin que la monarchie consti-

son côté, fit sentir plus énergiquement que
dministrative sur les fonctionnaires de tout
s seulement leur vote personnel qu'on exigeait
'ils entraînassent celui de tous les électeurs
aient exercer quelque influence.
lutte électorale arriva la nouvelle, qui passa
l'un événement dont le récit se trouvera plus
varin.
eurent lieu les élections d'arrondissement. A
lats de la gauche passèrent au premier tour de
voix sur 8,000 votants. Le 18, le 19, on rece-
ts des nouvelles favorables à l'opposition.
RIS. — La population parisienne, dès le soir
omphe du libéralisme par des illuminations,
les cris de joie. La foule affluait surtout dans
enis et Saint-Martin, centres d'industrie et de
e heures du soir, des bandes venant on ne sait
dans les rues de ces quartiers, criant *des lam-*
tres à coups de pierre. La force armée inter-
fit usage de ses armes. Les mêmes scènes se

[redacted]



renouvelèrent avec plus de gravité le 19. Des barricades construites, la troupe fit feu, il y eut des morts et des bles 20, les troubles continuaient en s'affaiblissant.

Les habitants de ces quartiers prétendirent que, si la pol vait pas provoqué ou encouragé le désordre, elle avait d'empressement à l'arrêter, et l'on reprocha à l'autorité d'avoir été excessive dans la répression. Une instruction jud suivie par la cour royale contre les personnes prises ou dans les troubles et qui se termina, trois mois après, ordonnance de non-lieu, constata qu'il n'y avait de charge aucun des inculpés et que pas un soldat n'avait été blessé coup de feu. Il n'y avait eu que des pierres lancées.

Le commerce parisien, tant bafoué, méprisé, insulté journaux royalistes, avait pris sa revanche dans les él Y répondait-on par ces désordres qui ne se produisirent dan autre quartier de la ville?

Toujours est-il que ces scènes déplorables n'eurent auc fluence, le 24, sur les élections du grand collége de Paris; quatre députés à nommer, quatre libéraux furent élus. L tions départementales du 24 subirent un peu l'effet des tro Paris. Somme toute, les journaux libéraux comptaient au l'opposition 249 membres et n'en accordaient au minist 157. Les feuilles ministérielles en attribuaient, au contrair l'opinion royaliste de toutes nuances. Tenaient-ils pour ro au sens où ils l'entendaient, les candidats constitutionn droite portés sur les listes de la coalition électorale? C'éta royalistes, en effet, mais les plus acharnés adversaires d tère Villèle.

Royer-Collard fut élu dans sept départements.

Le ministère ne pouvait survivre à sa défaite. Dès le 6 dé sa retraite était acceptée par le roi; mais il n'était p de trouver une combinaison ministérielle satisfaisante. mois de décembre se passa en négociations plus variées caces.

§ VI. Bataille de Navarin. — Si, en 1827, l'attentio France, tournée tout entière vers les élections, laissa pass que inaperçue la bataille de Navarin, l'histoire doit u place à ce grand événement, qui eut alors d'immédiats considérables et dont les dernières conséquences ne se so *être pas produites* encore.

Le traité du 6 juillet avait prévu le cas où l'emploi de la force militaire deviendrait indispensable pour résoudre la question grecque. Au mois de septembre suivant, les trois cours signataires notifièrent à la Porte l'offre de leur médiation et lui proposèrent un armistice. Si, d'une façon quelconque, la Porte rendait cette offre inutile, les puissances alliées aviseraient à faire cesser un état de choses intolérable.

En même temps, trois escadres furent dirigées vers la Grèce, une escadre anglaise commandée par l'amiral Codrington, une russe commandée par l'amiral Heiden, une française commandée par le contre-amiral de Rigny. D'autre part, la flotte égyptienne quittait Alexandrie pour porter des troupes à Ibrahim en Morée.

Le 25 septembre, l'escadre anglaise était devant Navarin; la flotte turque s'était retirée dans le port de cette ville. La flotte égyptienne arrivait. Codrington fit connaître à l'amiral égyptien le point où en étaient les choses, lui laissant le choix d'entrer dans le port pour n'en plus sortir ou de retourner à Alexandrie. L'Égyptien préféra le premier parti. Le 22 arriva l'escadre française.

Le 25, les deux amiraux eurent une conférence avec Ibrahim et lui déclarèrent qu'en attendant la réponse de Constantinople à la note des trois puissances, ils avaient ordre d'établir un armistice de fait. Ibrahim répondit qu'il était sans instructions, sans pouvoirs pour négocier, mais qu'il allait en référer immédiatement au sultan, et promit de ne pas quitter Navarin avant d'avoir reçu une réponse.

Les amiraux, considérant cette déclaration comme une suspension d'armes provisoire, se retirèrent dans des mouillages voisins, laissant deux bâtiments pour surveiller les mouvements de la flotte turco-égyptienne. Deux fois celle-ci tenta de faire sortir une partie de ses bâtiments, deux fois Codrington vint se placer en travers de leur route, et les fit rentrer à Navarin en menaçant de les couler bas. Les amiraux, apprenant aussi qu'Ibrahim dévastait la Morée, enlevait les femmes et les enfants, arrachait les arbres, ruinait le pays, lui enjoignirent de mettre fin à ses ravages. Cette injonction n'ayant pas été suivie d'effet, le 12 octobre, Rigny ordonna à tous les Français au service de Turquie ou d'Égypte de quitter ce service. Tous, un seul excepté, obéirent et se retirèrent sur un bâtiment autrichien.

L'escadre russe étant arrivée le 18, les trois amiraux tinrent

[redacted]



conseil à bord du vaisseau amiral anglais *l'Asia* et décidèrer
ler prendre position devant Navarin pour renouveler à Ibrah
propositions qui étaient dans l'esprit du traité.

Codrington, le plus ancien en grade, prit le commanc
des trois escadres. Le 20 octobre, vers midi, les escadres
nées se présentèrent devant l'entrée de Navarin, Codring
tête sur *l'Asia*, Rigny en tête de son escadre sur *la Sirè*
l'escadre russe fermant la marche.

La flotte turco-égyptienne était rangée en bataille sur une
ligne demi-circulaire, suivant la courbe du port. Celui-c
battu de tous côtés par les batteries de la ville. A deux her
demie, les escadres avaient pris leur poste de combat. Quelqu
lots turcs étaient placés aux extrémités de la ligne turco-égypt
un canot du *Daimouth* (anglais) fut envoyé pour leur enjoin
se placer plus loin. Un coup de feu tua l'enseigne qui comm
le canot. L'équipage riposte, les Turcs continuent de tir
*Daimouth* se porte au secours de son canot et engage une fu
afin de le protéger. Codrington envoie une embarcation à l'
turc pour l'inviter à faire cesser le feu; le pilote anglais
d'un coup de fusil parti du navire ottoman.

Rigny, placé vergue à vergue avec le bâtiment égyptien *l'I*
le hèle pour l'avertir que les Français ne tireront pas si les
tiens ne tirent pas. *L'Esnina* répond par un boulet qui
homme sur *la Sirène*. Rigny, indigné, foudroie *l'Esnina*.

Dès lors, le combat devient général; les batteries du po
lument et croisent leurs feux, qui atteignent surtout l'
russe. Un immense nuage de fumée enveloppe et couvre l'
restreint où, pendant cinq heures, retentissent les éclats d
tillerie tirant à bout portant. La flotte turco-égyptienne av
vantage du nombre en bâtiments et en canons; les escadre
péennes avaient la supériorité de la science.

La scène de dévastation était éclairée, de temps à autr
l'explosion ou l'incendie d'un navire. A cinq heures du s
première ligne turque n'existait plus; à sept heures, il ne
de toute la flotte ottomane que quelques bâtiments dériva
côte et se brûlant les uns les autres.

La marine turque perdit à Navarin 6,000 hommes, 3 vai
de ligne, 16 frégates, 26 corvettes, 12 bricks, 5 brûlots; el
anéantie.

*L'escadre* française eut 43 hommes tués et 117 blessés;

perdit aucun navire, mais les dommages matériels furent considérables.

La bataille de Navarin amena en Morée une expédition française qui trouvera place dans la suite de cette histoire.

§ VII. Affaire d'Algérie. — Navarin n'était pas le seul point de la Méditerranée où la France se trouvât en conflit avec la barbarie turque.

Au mois d'avril 1827, les Algériens avaient capturé un bâtiment appartenant aux États de l'Église, mais naviguant sous pavillon français. La France demanda naturellement réparation de l'insulte faite à son pavillon. Tandis que notre consul général, M. Duval, exposait l'affaire au Dey, celui-ci, dans un mouvement de colère, le frappa de son chasse-mouches. Sur le refus que fit le Dey d'accorder aucune satisfaction, les relations diplomatiques furent rompues au mois de juin et le blocus fut mis devant Alger par le commandant Collet.

Dans la discussion du budget, quelques députés s'étonnant que le blocus n'eût pas amené au moins la prise d'un navire de commerce, le ministère demanda des explications au commandant du blocus, qui envoya sa réponse par un officier fort au courant de tout ce qui concernait Alger, le capitaine de frégate Dupetit-Thouars. Les explications de cet officier établirent ces trois points : on n'a pas pris de navire de guerre parce qu'aucun n'a tenté de sortir, pas de navire de commerce, parce qu'Alger n'a pas de commerce; le blocus n'a rien produit parce qu'un blocus est inefficace pour réduire Alger. Interrogé plus explicitement sur ce dernier point, le capitaine Dupetit-Thouars répondit qu'une expédition par terre réussirait seule à réduire le Dey, et il démontra les moyens d'arriver à ce résultat. Le ministre de la guerre voulut entendre les mêmes explications, à la suite desquelles il proposa au roi l'envoi d'un corps de débarquement. Le roi inclinait vers cette résolution, mais M. de Villèle, préoccupé alors de la question grecque, fit décider l'ajournement, en maintenant le blocus.

§ VIII. Lettres, arts, sciences. — L'année 1827 vit paraître en France des œuvres différemment intéressantes, l'*Histoire de la Révolution d'Angleterre*, par M. Guizot, qui consacrait les loisirs que lui faisait la politique à des études d'histoire dont il n'aurait jamais dû se détourner; l'*Histoire de la Philosophie*, par Victor Cousin, et le *Cromwell*, drame de Victor Hugo, œuvre exclusivement littéraire et non disposée pour le théâtre, précédée d'*une préface* qui était

[redacted]



annoncée et fut reçue comme le manifeste et le programme de l'école romantique.

Le premier essai, en France, d'un chemin de fer, est fait à Saint-Étienne (Loire). Ce n'est encore qu'un chemin à rails où les voitures sont traînées par des chevaux. La locomotive à vapeur était connue, mais les ingénieurs déclaraient que les roues tourneraient sans pouvoir faire avancer le convoi. C'était une opinion toute théorique qui n'a pas tenu devant l'expérience.

Champollion, qui a déjà trouvé le secret de l'écriture hiéroglyphique des Égyptiens, en découvre et détermine l'alphabet.

L'industrie nationale se montre en progrès dans toutes les branches où elle s'exerce, par une brillante exposition aussi remarquée des étrangers que des Français.

§ IX. — Affaires extérieures. L'Espagne tombe de plus en plus dans l'anarchie. Le parti absolutiste, trouvant le roi trop faible, s'insurge en Catalogne et proclame roi don Carlos, frère de Ferdinand. Toutefois, l'insurrection est comprimée, du moins temporairement.

En Portugal, les miguélistes sont battus et rejetés en Espagne: don Pédro transfère la régence à don Miguel, à condition qu'il jure la Charte. Miguel quitte Vienne pour se rendre en Portugal.

## CHAPITRE VIII

Ministère Martignac. — Session de 1828. — Loi électorale et du jury. — Le cabinet noir. — Loi sur la presse. — Mise en accusation du ministère Villèle. — Ordonnances du 16 juin. — Expédition de Morée. — Voyage du roi. — Lettres. — Extérieur. — Projets de conciliation. — Session de 1829.

§ I. Ministère Martignac. — L'année 1828 s'ouvrait bizarrement: les ministres, à la veille de sortir du pouvoir, recevaient des félicitations et recueillaient des souhaits de bon avenir qui eussent été mieux adressés à leurs successeurs.

Charles X aurait voulu appeler sur-le-champ le prince de Polignac à la direction des affaires; il en parla à M. de Villèle, qui le dissuada de cette résolution, mais lui conseilla de ne choisir des ministres que parmi les royalistes. C'était fort monarchique et très peu parlementaire : l'opposition était assez puissante à la Chambre *des députés* et, plus encore dans la nation pour que la couronne

de la marine. M. de la Feronnays fut nommé aux affai-
ngères, M. de Martignac à l'intérieur, M. Roy aux finances,
fis à la justice, M. de Saint-Cricq au commerce. Le minis-
affaires ecclésiastiques fut donné à M. de Frayssinous, qui
amoindri, dans la nouvelle combinaison. L'instruction
fut replacée sous l'autorité d'un grand maître de l'Univer-
de Vatimesnil, qui ne tarda pas à joindre à ce titre celui de
. Un autre dédoublement, moins heureux et, aussi, moins
, fut opéré : il y eut un ministre de l'administration de la
n'ayant à s'occuper que du matériel et des choses admi-
ves, tandis que tout ce qui concernait le personnel fut mis
direction du duc d'Angoulême; cette disposition ne subsista
longtemps.

une autre ordonnance de même date, MM. de Peyronnet,
et de Villèle furent nommés pairs de France. Le premier,
dans deux colléges électoraux où il s'était présenté, avait
la pairie, le second l'acceptait, le troisième s'y résignait
y avoir résisté, croyant être plus utile au roi dans l'autre
re. Enfin, une troisième ordonnance attribua, suivant l'usage
, à chaque ministre sortant, une pension de 12,000 francs.
Villèle écrivait, le même jour, à son fils : « Dieu soit loué !
définitivement débarrassé du ministère et arrivé au terme
carrière politique. On a jugé à propos de m'enterrer à la
re des pairs, et je m'en console par la considération de la

[redacted]



gnac était parfaitement l'homme d'une telle tâche ; il réussi à maintenir la conciliation si l'opposition avait eu part dans la nouvelle combinaison, comme, d'ailleurs, il pas à se maintenir longtemps contre les exigences de cour par l'inclination personnelle du roi.

Le ministère Martignac fut assez froidement accuei presse ; les journaux royalistes le trouvaient insuffisant les libéraux, on allait avoir la même comédie, jouée doublures.

Il essaya de se concilier l'opinion en réintégrant MM. Lacretelle et Michaud dans les emplois qui leur avaient vés, et en nommant une commission pour examiner les que pouvait nécessiter l'exécution des lois dans l'ense des écoles secondaires ecclésiastiques (22 janvier). Ceci mesure contre les jésuites ; toutefois, on reprocha au d'avoir introduit dans la commission des partisans de la trop fameuse Compagnie.

§ II. Session de 1828. — Dans le discours que le prononcer, le 5 février, en ouvrant les Chambres, on s'a trouver la confirmation d'espérances fort opposées. Le comptaient sur l'annonce de l'inauguration d'une nouv tique intérieure ; les royalistes prétendaient que le roi d que les personnes seules étaient changées, non le systè que ceux-ci fussent plus près de la vérité, ils ne f plus complétement satisfaits que ceux-là.

En exposant l'état des affaires extérieures, Charles X pa ment de Navarin : « Le combat imprévu de Navarin, dit- la fois une occasion de gloire pour nos armes et le ga éclatant de l'union des trois pavillons. »

Ce passage fut salué d'acclamations s'adressant tout à l paroles royales et aux démonstrations de mauvaise hum bataille avait provoquées de la part des gouvernements c et d'Angleterre. Le dernier l'avait qualifiée d'événements contreux », mais la nation anglaise s'en était montrée c fière.

Traitant des affaires intérieures, le roi, pour affermir qu'il a juré de maintenir, promet de veiller à ce qu'o avec sagesse et modération à mettre la législation en avec elle ; convaincu que l'observation des lois est la *force du trône*, il a ordonné que de hautes questions d'ad

, signalées à sa sollicitude, fussent approfondies pour
sion fasse briller la vérité. Il dit en terminant :
s, le bonheur de la France est l'objet de tous mes
utes mes pensées. Pour l'assurer, je saurai conserver
te et tutélaire qui appartient à ma couronne. Je
, messieurs, je compte beaucoup sur le concours de
et sur l'accord de vos sentiments. La parole de votre
l'union des hommes de bien, ne peut trouver que des
lisposés à l'entendre et à lui répondre. »
pas là tout ce qu'on attendait. Cependant, il y avait
moment, dans l'opinion libérale, un tel besoin, un tel
ement et de concorde, qu'elle se plut à voir, dans ces
les, toutes les promesses qu'elle avait espérées. L'opi-
te, de son côté, en tira des interprétations toutes con-

vérification des pouvoirs, commencée le 8 février et
pendant quinze jours, la révélation de nombreux abus
commis par l'administration, donna lieu à des débats ani-
nistère essaya d'abord d'atténuer les scandales signalés;
février, M. de Martignac fit cette importante déclaration :
xercerons jamais à notre profit le droit d'élection. Nous
s ennemis jurés de la fraude, du mensonge et de l'illé-
les combattrons, sous quelque couleur que nous les
s. La lutte doit être franche, ouverte, légale, et l'action
nement ne doit jamais être ni frauduleuse, ni tyranni-
quisitoriale. » Cette déclaration, reprise et renouvelée
utres ministres, MM. Roy et Portalis, condamnait trop
la dernière administration pour que les deux de ses
qui restaient dans le cabinet actuel pussent demeurer
p d'une telle sentence. MM. de Chabrol et de Frayssi-
èrent leur démission; ils furent remplacés, quelques
, par MM. Hyde de Neuville et l'abbé Feutrier, évêque
.

mma président de la Chambre Royer-Collard, qui figu-
ent le troisième, par rang de suffrages, sur la liste de
ats présentés par l'Assemblée : c'était ordinairement le
crit qui était nommé. Le ministère expliqua cette dé-
disant que Royer-Collard, élu par sept départements,
ident naturel de la Chambre.
8 mars, la Chambre discuta l'*adresse en réponse* au dis-

[redacted]



cours du trône. Elle contenait deux mots qui réprouvaient sévèrement l'administration de M. de Villèle : « Quelques parties de l'administration publique, disait-elle, ont soulevé de *vifs mécontentements* », et plus loin : « Ses vœux (de la France) ne demandent aux dépositaires de votre pouvoir que la vérité de vos bienfaits ses plaintes n'accusent que le *système déplorable* qui les rendit trop souvent illusoires. » Les amis de l'ancien ministère s'opposèrent énergiquement à l'insertion de ce dernier mot, qui ne fut adopté qu'au scrutin, par 187 voix contre 173.

Dans sa réponse à l'adresse, Charles X fit allusion à ce fait : « Mes paroles avaient été adressées à la Chambre entière ; il m'aurait été doux que sa réponse eût pu être unanime. » Il rappela, en outre, aux députés, qu'ils étaient les gardiens de la majesté du trône, « la première et la plus noble des garanties de la France. » Cette insistance fut commentée d'une manière fâcheuse.

De doubles élections, des annulations d'opérations électorales, nécessitaient la nomination de quarante-cinq députés. Pour la première fois, les électeurs de Paris, au lieu d'accepter des journaux une liste toute faite, tinrent des réunions préparatoires et publiques où les candidats furent invités à venir s'expliquer et communiquer avec les électeurs. Cet exemple fut suivi en province. L'autorité se borna à refuser les endroits publics pour la tenue de ces réunions et n'y mit aucun obstacle dans les locaux particuliers. Fidèle à sa promesse, elle s'abstint de toute immixtion dans les opérations électorales. Sur les 45 nominations, l'opinion libérale en eut 35 (21 avril).

§ III. Loi électorale et du jury. — A ce moment, la Chambre était saisie, depuis le 25 mars, d'un projet de loi pour la révision des listes électorales et du jury, qui rectifiait, complétait améliorait dans un sens libéral la loi votée l'année précédente.

A la suite d'une discussion où l'on vit, chose nouvelle, le projet du gouvernement soutenu par l'ancienne opposition libérale et attaqué par d'anciens ministériels, la loi, encore amendée au profit des idées libérales, réunit 257 boules blanches contre 1[illegible] noires (12 mai).

Au Luxembourg, où le projet fut encore plus rudement combattu par quelques-uns des membres de la dernière promotion, il arriva que le scrutin donna 159 *oui* contre 83 *non*, ce qui faisait une majorité de 76, égale au chiffre de la fournée nouvelle.

§ IV. Le cabinet noir. — Au cours de cette discussion, un

appela, le 3 mai, l'attention de la Chambre
binet noir à l'administration des postes, pour
t des lettres. Les différents ministères avaient
abinet, renouvelé de l'ancienne monarchie. Les
ce sujet démontrèrent que cette dénégation
vérité, car on eut la preuve que le ministère
nu du roi, dès le 31 janvier, la suppression
et immoral.

RESSE. — Le 14 avril fut déposé un projet
dont l'article 1er donnait à tout Français majeur
roits civils, la faculté de publier, sans autorisa-
urnal ou écrit périodique. Le dernier article
re et les procès de tendance. Mais, entre ces
érales s'en intercalaient d'autres qui en restrei-
ent le bienfait. Ainsi, les journaux politiques et
umis à un même cautionnement de 200,000
ns cas, pouvait être absorbé par une seule
aux pouvaient frapper d'incapacité absolue
ndre la publication du journal pendant trois

qui dura six jours, le cautionnement fut réduit
ques-unes des dispositions les plus rigoureuses
lgré la résistance de l'ancienne droite qui trou-
dulgent, et la loi fut votée, le 19 mai, par 266
ée, le 25 juin, à la Chambre des pairs, elle y fut
.

SATION DU MINISTÈRE VILLÈLE. — Le 11 juin,
avait déposé une demande de mise en accusa-
ère Villèle, pour crime de haute trahison et de
position, discutée le 14, modifiée le lendemain
fut prise en considération le même jour,
envoyée à une commission spéciale de neuf

irod (de l'Ain), rapporteur de la commission,
es travaux, et conclut à déclarer qu'il y avait
accusation portée contre le dernier ministère.
lusions fut renvoyé après la discussion du bud-
t fut adopté. Après le budget, la Chambre se
sur cette affaire.

S DU 16 JUIN. — La commission nommée, le

[redacted]



22 janvier, à propos des petits séminaires dirigés par le
le 28 mai, un rapport où elle constatait que trois peti
avaient pour chefs des Jésuites, mais que la présenc
tres « suivant, pour le régime intérieur, la règle de
n'est pas contraire aux lois du royaume. » Ces conclusi
à la majorité d'une seule voix, soulevèrent de vives cla
parti libéral. Le ministère se trouvait mis en présen
tion immédiate d'une question qu'il croyait avoir
ajournée. De nombreuses pétitions arrivaient aux Cha
les Jésuites, et il n'était pas douteux qu'elles duss
accueillies. Portalis, au ministère comme à la Chamb
l'illégalité de l'existence des Jésuites en France et fai
son opinion à ses collègues. Plusieurs tentatives furen
lement auprès du roi, qui appuyait son refus sur l'avi
mission.

Enfin, le 16 juin, il se détermina à signer deux ordo
l'une exigeait de toute personne voulant diriger un établi
truction secondaire ou y être employée, la déclaration é
partenir à aucune congrégation religieuse non légalem
France. La seconde limitait le nombre des écoles secon
siastiques et fixait à 20,000 le maximum des élèves qu'el
recevoir, attribuait aux évêques et archevêques la no
directeurs et supérieurs, avec l'agrément du roi, et
ces écoles huit mille bourses de 150 francs chacune,
une subvention de 120,000 francs.

Il n'y avait, en tout cela, rien qui pût alarmer la c
prélat le plus méticuleux, car rien ne touchait aux
croyances; il ne s'agissait que de dispositions purem
tratives. Cependant les cléricaux crièrent à la persécuti
évêques, entre autres l'archevêque de Paris, signèren
protestation, terminée par un refus d'obéissance, qu'il
au ministre des cultes pour être mise sous les yeux
chevêque de Toulouse, rédacteur de cette pièce, sign
ment son refus au ministre, en citant cette devise
(c'était un Clermont-Tonnerre) : *Etiamsi omnes, ego*
même tous, moi non). Toutes les chaires retentirent
d'impiété contre le ministère tout entier. Ce fut u
croisade.

Le gouvernement ne voulut pas entrer en lutte o
les prélats insurgés. Il envoya secrètement à Rome

conseiller à la cour de cassation, né Romain, naturalisé Français, qui avait conservé des relations avec le Vatican, et qui, le 25 septembre, rapporta une réponse du pape déclarant « que les évêques doivent se confier à la sagesse du roi pour l'exécution des ordonnances et marcher d'accord avec le trône. »

Il fallut bien se soumettre. D'ailleurs, les consciences élastiques pouvaient trouver, dans la parole du pape, une ambiguïté qui leur rendit la soumission facile. Tous ceux des chefs ou maîtres d'établissements qui ne voulurent pas souscrire la déclaration obligatoire, vendirent leur matériel et quittèrent la France.

Les cléricaux se vengèrent des ordonnances en suscitant la question de la *liberté de l'enseignement*. La liberté, ils la réclamaient quand ils ne se croyaient plus les maîtres. Aussi longtemps qu'ils l'avaient été, ils la voulaient aussi, mais pour eux seuls.

La discussion du budget occupa les dernières semaines de la session, qui fut close le 18 août. Dans cette dernière partie fut autorisée une émission de quatre millions de rentes, destinée à mettre en état nos forces de terre et de mer.

§ VIII. Expédition de Morée. — L'émission des rentes, ainsi motivée, avait, en réalité, pour objet une expédition militaire en Grèce.

Un article secret du traité du 6 juillet 1827 autorisait les représentants des trois cours à Londres à discuter et arrêter les moyens ultérieurs dont l'emploi pouvait devenir nécessaire. L'éventualité ainsi prévue se réalisait : ce n'était pas assez d'avoir détruit la flotte turco-égyptienne à Navarin, il fallait délivrer la Grèce des troupes turco-égyptiennes qui continuaient à la dévaster, sous les ordres d'Ibrahim.

Les trois représentants arrêtèrent l'envoi d'une force militaire; l'Angleterre et la Russie, pour s'exclure mutuellement, en confièrent le soin à la France par une convention signée le 19 juillet 1828.

Quinze jours après, les troupes françaises étaient prêtes à s'embarquer; elles se composaient de neuf régiments d'infanterie, un de chasseurs à cheval, deux compagnies du génie et quatre compagnies d'artillerie, avec pièces de siége et de campagne et deux batteries de montagne, le tout formant un effectif de quinze mille hommes, sous le commandement du général Maison.

L'expédition partit de Toulon le 17 août, arriva devant Navarin le 29, et débarqua, le même soir, dans le golfe de Coron.

[redacted]



Ibrahim essaya de traîner en longueur les préparatifs d'
tion dont son père lui avait donné l'ordre. Le temps devena
vais; des pluies torrentielles incommodaient les troupes fr
campées sous la tente. Le général Maison mit Ibrahim en d
de partir sur-le-champ ou d'être attaqué. L'embarquemen
mença le 9 septembre.

Pendant cette opération, Ibrahim eut avec les officiers
des relations où il prit à tâche d'effacer, par la courtoisie
manières et de son langage, l'impression qu'avait dû laisser
venir récent de la guerre sauvage et féroce qu'il avait f
Grecs. Il montra aussi qu'il était au courant des affaires europ
et il demanda au général Maison « pourquoi la France, apr
fait des *esclaves* en Espagne, en 1823, venait maintenant f
Grèce, des *hommes libres*. »

L'embarquement des Égyptiens fut achevé le 4 octobre.
avait laissé dans les places fortes de la Morée des garnison
avec des chefs turcs. Ceux-ci, sommés par les Français
leurs portes, s'y refusèrent, en déclarant que la Turquie n'
en guerre avec la France. Nos troupes brisèrent les portes
ladèrent les murailles, sans éprouver aucune résistance de
des garnisons, qui remirent leurs armes aussitôt. Le seul
de Morée, qui domine Patras, fit une résistance effective et
qu'après onze jours de siége et seulement quatre heures
le 30 octobre. A la fin de décembre, une partie du corps
rentra en France, laissant la Grèce aux Grecs qui avaient
ment conquis le droit à leur patrie.

§ IX. Voyage du roi. — Pendant cette expédition, le ro
dans les départements de l'est, un voyage où il recueillit
des témoignages d'une satisfaction qui n'avait pas besoin d'
excitée par les artifices officiels, mais que faisaient spont
éclater les populations.

Le roi était heureux de l'allégresse qu'il rencontrait par
jour, entouré par une foule empressée de le voir, il dit av
sion à Martignac : « Quel peuple ! et que ne devons-nous
pour lui ! » Ce qu'il eût fallu faire alors eût été peu de c
core : que le roi eût sacrifié quelques idées personnelles,
intimités compromettantes, cela eût suffi ; mais ce sont l
crifices les plus difficiles ; Charles X ne les fit jamais.

Rentré à Paris, le roi y trouva plus ardente que jamai
*entre les libéraux* et les cléricaux ; les premiers applaudi

poésies pleines d'éclat, mais où il n'a pas encore répudié
es anciennes.

Extérieur. — Les affaires de Grèce sont, cette année, la
le préoccupation des cabinets européens.

nce retire ses troupes d'Espagne, laissant ce malheureux
ré à une anarchie dont, après plus de quarante ans, il n'est
re sorti.

Miguel, arrivé à Lisbonne, y prête, comme régent, serment
stitution. Après le départ des troupes anglaises, il convoque
des Cortès extraordinaires, qui le proclament roi (29 juin);
te la couronne, malgré la résistance de plusieurs villes,
principale, Oporto, est réduite de vive force. La plupart des
tionnels se retirent en France et en Angleterre. Don Pedro
sa fille, dona Maria da Gloria, dans ce dernier pays, où elle
onnue comme reine légitime. Wellington fait conduire à
re une des Açores, trois à quatre mille réfugiés et volontaires
vent combattre pour dona Maria !

Projet de conciliation. — L'année 1829 débuta par un pré-
auvais pour le cabinet. M. de la Féronnays, déjà très-souf-
éprouva une crise qui l'obligea à se démettre de ses fonc-
M. Portalis ajouta, par intérim, le portefeuille des affaires
ères à celui de la justice.

moment, des négociations étaient entamées entre le minis-
qui sentait la nécessité de se donner dans la Chambre une si-
plus forte, et une grande partie de l'opposition libérale,
ée à entrer dans le gouvernement ; ce n'était là que la pra-

[redacted]



et à se mettre à la tête de l'opposition, comme font les princes anglais.

Cet écrit produisit une grande sensation, mais il fut généralement désaprouvé. Le ministère le poursuivit comme provoquant à un changement de dynastie. Par une rigueur insolite, l'auteur fut arrêté préventivement.

Le 12 janvier, Cauchois-Lemaire comparut devant le tribunal correctionnel. Son défenseur, M. Chaix-d'Est-Ange, alors avocat libéral, soutint que son client avait simplement engagé le duc à faire ce qu'avait fait, sous Louis XVIII, le comte d'Artois. Cauchois-Lemaire fut condamné à quinze mois de prison et 2000 francs d'amende; les éditeurs eurent trois mois de prison. La cour royale confirma le jugement.

Le gouvernement désignait ainsi lui-même le duc d'Orléans comme pouvant devenir le chef d'une dynastie nouvelle.

§ XIII. Session de 1829. — Le roi ouvrit la session, le 27 janvier, par un discours dont l'ensemble satisfit généralement et dans lequel on ne remarqua qu'une phrase annonçant la présentation de lois sur l'administration des départements et celle des communes.

La discussion de l'adresse, dans les deux Assemblées, ne présenta d'autre incident notable qu'une déclaration très-formelle, très-éclatante d'attachement à la Charte que fit le prince de Polignac à la Chambre des pairs. Par malheur, ce personnage avait pris une attitude politique telle, que l'opinion publique n'eut pas confiance dans ses déclarations.

Le prince de Polignac, ambassadeur de France à Londres, était venu à Paris sur l'ordre du roi, qui désirait lui donner la succession de M. de la Féronnays; mais le ministère tout entier s'opposa à ce que le prince entrât, à un titre quelconque, dans le cabinet: l'ambassadeur dut retourner à son poste. Il avait, du moins, profité de son passage à Paris pour réconcilier les deux fractions de la droite et les unir dans une haine commune contre le ministère Martignac. Il résultat de là un groupe compact de quatre-vingt-dix voix, qui, en se portant d'un côté ou de l'autre, devait y déterminer la majorité.

Le 9 février, M. de Martignac déposa à la Chambre des députés les deux projets de lois annoncés par le discours du trône.

Jusqu'alors, tout relevait de l'autorité royale : ministres, préfets, sous-préfets, maires, conseils généraux, d'arrondissement et municipaux. C'était l'organisation impériale.

Le projet de loi soumettait à l'élection tous les conseils, mais à une élection singulièrement restreinte. Pour les conseils municipaux, les électeurs étaient pris parmi certaines catégories de notables et les plus imposés, sans que le nombre en pût excéder *trente* dans les communes de cinq cents habitants et au-dessous ; ce nombre s'augmentait de *deux* électeurs par cent habitants dans les communes plus peuplées. Les électeurs des conseils d'arrondissement et des conseils généraux étaient pris parmi les plus imposés, à raison d'un électeur par cent habitants pour les premiers, et d'un électeur par mille pour les seconds. C'était constituer des minorités privilégiées : le ministère redoutait le reproche de favoriser la démocratie.

Il n'y échappa cependant pas. La droite s'indigna de ce qu'elle regardait comme une concession à l'esprit révolutionnaire, repoussa hautement le principe même de l'élection, et déclara qu'elle voterait contre la loi.

L'opinion libérale trouvait le projet insuffisant, illusoire, et, comme elle était en majorité dans la commission d'examen, elle introduisit des amendements considérables, notamment celui qui appelait aux élections locales les censitaires des élections législatives, un autre qui en excluait les ministres des divers cultes, s'ils n'étaient électeurs à un autre titre, et un troisième qui supprimait les conseils d'arrondissement, pour y substituer les conseils de canton.

Le ministère repoussa ces amendements comme excessifs. La gauche, qui venait de faire une concession en faisant retirer, par l'abbé de Pompières, sa proposition d'accusation contre le ministère Villèle, persista dans ses exigences. A deux scrutins consécutifs, le ministère se trouva battu, par une double manœuvre de la droite. Irrité, il retira immédiatement le projet de loi.

Cet incident mit fin aux négociations entamées entre le ministère et la gauche, qui reprit son rôle d'opposition. On accusa de la rupture les impatiences de quelques libéraux qui espéraient entrer au ministère ou au Luxembourg, surtout le général Sébastiani. On accusa aussi l'opiniâtreté de Martignac à refuser toute concession. Les torts furent certainement partagés ; mais que fût-il arrivé d'un accord plus solide? Charles X aurait-il consenti à admettre auprès de lui des hommes de la gauche, et combien de temps les aurait-il gardés? Lorsque, le 14 mai, le roi nomma Portalis aux affaires étrangères en même temps que *premier président* de la Cour de

[redacted]



cassation, et M. Boudeau à la justice, son parti était déjà pri ministère Polignac était prêt dans la pensée du roi.

La session ne fut plus, pendant deux mois, occupée q l'examen et de la discussion du budget, qui donna lieu aux mouches habituelles. Le 31 juillet, la session fut close.

Dans une des dernières séances, un député qui devait ac une grande renommée d'orateur, le général Lamarque, sig les inquiétudes causées par des bruits de coups d'État, r qu'en Angleterre aussi on avait essayé de violer la Constitu « Vous savez, dit-il, quels en furent les résultats... Débris éc à tant de naufrages, nous ne voudrons pas tenter encore u neste expérience; elle ne nous a que trop appris que les p aussi ont leurs coups d'État. » Violemment interrompu par l de la droite, Lamarque reprend avec plus d'énergie : « Je d les peuples aussi ont leurs coups d'État, et que, boulevers terre jusque dans ses entrailles, ils ne laissent sur le sol sanglantes ruines... »

Ainsi, les avertissements prophétiques n'auront pas man Charles X : au commencement de la session, la lettre de Cau Lemaire, à la fin l'évocation faite par Lamarque. Les avertisse de ce genre n'ont jamais été écoutés.

La presse royaliste n'hésitait pas, d'ailleurs, à appeler elle une lutte à outrance. Le *Drapeau blanc* disait, le 22 j « Plus de nuances intermédiaires : il ne peut plus exister qu bannières ennemies... Républicains, attaquez si vous l'osez. listes, attaquons s'ils n'osent pas engager la lutte, et qu'ils écrasés sous les pas des combattants, ceux qui auront la tém lâcheté de se porter entre les deux armées sans prend parti... »

Voilà quels défis on échangeait à la dernière heure de la se

## CHAPITRE VIII

Ministère Polignac. — Voyage de Lafayette. — Procès de presse. — Modification du cabinet. — Projets du prince de Polignac — Affaires d'Alger. — Lettres. Sciences.

§ I. MINISTÈRE POLIGNAC. — Le *Moniteur* du 9 août annonça la formation d'un nouveau ministère, ainsi composé : affaires étrangères : le prince Jules de Polignac ; guerre, le comte de Bourmont ; intérieur, le comte de La Bourdonnaye ; justice, M. Courvoisier, procureur général à Lyon ; finances, le comte de Chabrol ; marine, le vice-amiral de Rigny ; affaires ecclésiastiques et instruction publique, le baron de Montbel.

C'était une véritable déclaration de guerre jetée à l'opinion publique, et la chose fut acceptée comme telle. Ceux qui vivaient alors ne peuvent avoir oublié, et ceux qui sont venus depuis ne sauraient imaginer quelle explosion d'indignation et de colère souleva la France d'un bout à l'autre, à la lecture du *Moniteur*. Ce fut une de ces heures rares et décisives, où le cœur de tout un peuple bat les mêmes pulsations et inspire les mêmes résolutions. La trêve du ministère Martignac était rompue, la bataille allait venir. Quand et comment? on ne le savait encore, mais on la tenait pour prochaine, inévitable; on voulait laisser à l'ennemi le perilleux honneur de tirer le premier : on ne reculerait pas au moment suprême.

Le ministère Polignac fut peut-être étonné lui-même de l'effet sinistre produit par son apparition. S'il devait, par la logique fatale des choses, conduire à la bataille, il n'en avait pas conscience, il n'en avait pas même, à cette heure, l'intention, le désir; il se croyait un ministère de défensive plutôt que d'agression. Il n'était pas sorti en bloc d'une subite volonté royale. Charles X n'avait voulu bien résolûment que la présence du prince de Polignac; il eût volontiers gardé M. de Martignac, s'il eût consenti à rester, et M. Roy, qui eût accepté si M. de Martignac ne fût pas parti. Les autres membres du cabinet avaient été choisis, après essais de diverses combinaisons qui durèrent plusieurs jours. M. de La Bourdonnaye fut choisi, comme chef de la droite et sans souvenir de ses projets et de ses harangues *sanguinaires de 1815*. En appe-

[redacted]



lant le comte de Bourmont à la guerre, on ne songea pas davantage à sa conduite la veille de Waterloo, et on ne se douta pas de l'effet que ce nom produirait sur l'armée aussi bien que sur l'opinion publique. MM. de Rigny et Courvoisier furent nommés sans avoir été consultés : ils étaient l'un à Lyon, l'autre à Moulins. On les considérait, avec MM. de Chabrol et de Montbel, comme des hommes de conciliation. Tous deux apprirent leur nomination par le *Moniteur;* M. Courvoisier se rendit à Paris à petites journées; M. de Rigny vint plus rapidement, pour apporter un refus que n'ébranlèrent pas les instances du roi; il fut remplacé à la marine par le baron d'Haussez.

Il n'y avait pas de président du conseil; ainsi l'avait exigé La Bourdonnaye, comme condition *sine quâ non* de son acceptation. Mais, dès le premier jour, le public qualifia le nouveau cabinet : *Ministère Polignac*, non-seulement parce que ce personnage en était considéré comme le chef réel, mais parce que son nom semblait la plus expressive signification de la politique pour laquelle on croyait ce ministère formé. Le prince, cependant, répudiait alors, dans toutes les occasions, la pensée d'un coup d'État et d'aucune entreprise illicite ou violente. Sur la foi de calculs présentés par l'ancien président de la Chambre, M. Ravez, sur la classification du parti dans l'Assemblée, le roi et le prince de Polignac comptaient disposer d'une majorité certaine et suffisante pour gouverner suivant les formes légales et régulières. Le courant devait les emporter.

Que le ministère Polignac fût accueilli par les manifestations les plus hostiles de la presse libérale, il n'y avait pas à s'en étonner : ce qui marque mieux la gravité et le péril du changement de politique, c'est le langage attristé, amer et irrité, à la fois, tenu par le *Journal des Débats* qui, alors même qu'il servait le plus ardemment les colères de Chateaubriand contre M. de Villèle, avait toujours fait profession d'attachement aux Bourbons. « Ainsi, s'écriait-il, le 10 août, le voilà encore brisé ce lien d'amour qui unissait le peuple au monarque ! Voilà encore la cour avec ses vieilles rancunes, l'émigration avec ses préjugés, le sacerdoce avec sa haine de la liberté, qui viennent se jeter entre la France et son roi !... Ceux qui gouvernent maintenant les affaires voudraient être modérés qu'ils ne le pourraient pas. Les haines que leurs noms réveillent dans tous les esprits sont trop profondes pour n'être pas rendues... Que feront-ils cependant ? Iront-ils chercher un appui

dans la force des baïonnettes? Les baïonnettes aujourd'hui sont intelligentes; elles connaissent et respectent la loi. Vont-ils déchirer cette Charte, qui fait l'immortalité de Louis XVIII et la puissance de son successeur? Qu'ils y pensent bien. La Charte est maintenant une autorité contre laquelle viendraient se briser tous les efforts du despotisme. Le peuple paye un milliard à la loi; il ne payerait pas deux millions aux ordonnances d'un ministre; avec les taxes illégales naîtrait un Hampden pour les briser. Hampden! faut-il que nous rappelions encore ce nom de trouble et de guerre? Malheureuse France! malheureux roi! »

L'article que terminaient ces lignes fut déféré à la justice.

Le lendemain, le *Journal des Débats* n'était pas moins amer. Examinant le personnel du cabinet, il se demandait d'où venaient ces hommes : « L'un, disait-il, venait du banc de l'extrême droite, où son nom seul suffisait pour arracher un cri d'épouvante à la France... Cet autre, sur quel champ de bataille a-t-il gagné ses épaulettes? Il y a des services dont on profite, qu'on fait même bien de payer largement, mais qu'aucun peuple n'a jamais songé à honorer... Je ne vois qu'une sorte de discussion où le nouveau ministère puisse s'engager avec honneur, celle du code militaire, chapitre de la désertion à l'ennemi : il y a parmi nos nouveaux ministres des gens qui entendent cette question à merveille... » Quelques jours après, revenant sur le même sujet, il flétrissait le prince de Polignac « l'homme de Coblentz et de la contre-révolution », Bourmont « le déserteur de Waterloo, aujourd'hui exposé sur l'échafaud du ministère », La Bourdonnaye, « qui représentait dans le ministère la faction de 1815, avec ses amnisties meurtrières, ses lois de proscription, sa clientèle de massacreurs méridionaux... Pressez, tordez ce ministère, ajoutait-il, il n'en dégoutte qu'humiliations, malheurs et dangers... »

Cet article était d'un jeune rédacteur appelé Saint-Marc Girardin. Pour que le *Journal des Débats* se laissât aller à ces véhémences réitérées de langage, il fallait que l'émoi fût bien profond dans la couche sociale à laquelle appartenaient ses écrivains et ses lecteurs.

Dans la presse royaliste, c'était le *Drapeau blanc* qui défendait avec le plus d'emportement le ministère Polignac. Par une manœuvre insolite dans cette presse, habituellement peu soucieuse des classes populaires, c'est à ces classes qu'il faisait appel contre les classes intermédiaires, « également ennemies de l'aristocratie

[redacted]



et du peuple. C'est du peuple que s'occupera le nouveau mi tère, du peuple qui travaille et qui souffre. On lui doit du tra du pain et un salaire qui lui permette d'entrevoir sans tristess jours de la vieillesse et des infirmités. » Cette tendresse pou classes ouvrières vient subitement à ceux qui veulent faire coups d'État. Le *Drapeau blanc* proclamait le *droit au trava* faisait du socialisme vingt ans avant 1848.

Un autre symptôme de la réprobation attachée au ministère lignac, c'est le grand nombre de démissions qui lui vin d'hommes qu'on ne pouvait pas compter comme des révolut naires. Chateaubriand, que Martignac avait nommé ambassade Rome, et qui prenait alors les eaux des Pyrénées, accourut à P pour mettre sa démission « aux pieds du roi. »

§ II. Voyage de Lafayette. — L'avénement du ministère P gnac fut aussi mal accueilli dans les départements qu'à Paris; motion publique eut, dans une partie de la France, une o sion imprévue de se manifester avec éclat. Le général Lafay après la session, était allé dans l'Auvergne, son pays natal; p se rendait à Vizille (Isère), où était mariée sa petite-fille. Il trouvait au Puy, où quelques citoyens lui offraient un b quet, lorsqu'on y apprit la nouvelle du 9 août. Aussitôt, ovation fut faite au général, laquelle se reproduisit dans villes situées sur sa route. A Grenoble, à Vizille, à Lyon, ce fu des réceptions triomphales comme on n'en faisait pas aux sou rains. A Lyon, le 7 septembre, dans un banquet de cinq c couverts, auquel assistaient des députations des villes voisines, fayette termina une allocution par ces paroles, qui furent c vertes d'applaudissements : *Plus de concessions!* ont dit réc ment les journaux officiels de ce parti; *plus de concessions,* d son tour et à plus juste titre le peuple français, qui connaît droits et saura les défendre. » Les populations voyaient en Lafay la personnification de 1789.

En ce même moment, le duc d'Angoulême faisait en Norma un voyage où il ne recueillait que des témoignages de froideu Cherbourg, le préfet voulut organiser, en son honneur, un bal souscription : il n'y eut pas de souscripteurs.

§ III. Procès de presse. — La prévision d'un coup d'État pro quait l'idée de résistance à l'illégalité. Plusieurs journaux pub rent les statuts d'une association formée, disaient-ils, en Breta *et ayant* pour objet le refus légal de l'impôt. Aussitôt des asso

semblables se constituèrent sur divers points. Les parquets uivirent, non pas les associés, mais les journaux qui pu- t les statuts. Les tribunaux correctionnels et les cours rendirent des sentences contradictoires, d'où il résultait ant que s'il n'était pas illicite de provoquer le refus de l'im- as de mesures inconstitutionnelles, c'était un délit d'imputer ernement la pensée de pareilles mesures.

) août, le *Journal des Débats* avait été condamné, pour son lu 10, par le tribunal de police correctionnelle, à six mois n et 500 fr. d'amende. L'auteur de l'article, Étienne Bé- était fait connaître, mais le rédacteur en chef, Bertin de vait assumé toute la responsabilité, et c'est lui qui avait été mé. Sur son appel, l'affaire revint devant la cour royale, le mbre. Il y eut, ce jour-là, une affluence énorme qui, de la la cour, s'étendait dans les galeries du palais. Le journal endu par Dupin. Après lui, Bertin de Vaux prononça une allocution, où il rappelait son long dévouement aux Bour- t qu'il termina ainsi : « Si mon défenseur, par impossible, pas parvenu à vous faire partager sa conviction et la mienne, e flatter, messieurs, qu'aucun de vous, aucun de ceux qui tent, ne pourra croire qu'arrivé au terme prochain d'une e carrière, j'aie sciemment voulu offenser, outrager, insulter qui fut toujours l'objet de mon respect, de mon amour, j'al- esque dire de mon culte. »

our se retira pour délibérer. Au bout de trois heures, elle séance et le premier président prononça un arrêt déclarant les expressions de l'article incriminé étaient inconvenantes quaient de modération, elles ne constituaient pas le délit se et d'attaque à la dignité royale ; en conséquence, le journal xonéré des condamnations prononcées contre lui et renvoyé lainte.

lecture de cet arrêt fut suivie d'applaudissements prolongés, els s'associa la foule qui encombrait les abords de la salle ence.

is jours auparavant, le 17 décembre, la même cour avait un arrêt qui n'avait pas moins satisfait l'opinion publique. *urrier français*, dans un article sur l'exposition des beaux- lisait : « L'admirable tableau de la *Cène*, la *Transfiguration* *Communion de saint Jérôme* resteront encore des chefs-d'œu- même quand les croyances chrétiennes *seront* complétement

[redacted]



abolies, si la durée des fragiles matières de ces œuvres pouvait a teindre jusque-là. » Il se trouva un procureur du roi pour déco vrir dans cette phrase le délit d'outrage envers la religion d l'État et les autres cultes chrétiens, délit résultant de ce que l'é crivain admettait que la religion chrétienne pût ne pas durer éte nellement. Le journal fut poursuivi, et il se trouva des juges po le condamner à trois mois de prison et 600 fr. d'amende. Le *Cou rier* fit appel. La cour royale infirma le jugement, par ce mot que, si l'opinion émise établissait un manque de croyance, « fâ malheureux aux yeux de ceux qui ont la foi, l'auteur, en prévoya un événement même impossible, ne s'était pas servi d'expressio ni permis des réflexions ou allusions injurieuses constituant délit puni par la loi. »

L'opinion publique vit dans ces deux arrêts un signe que la ma gistrature voulait faire obstacle aux empiétements du clergé. C'éta peut-être vrai; mais on voit par là de quelles précautions la pre mière cour royale de France était obligée d'envelopper ses décisio les plus équitables.

§ IV. Modification du cabinet. — Projets du prince de Polign — La question de la présidence du conseil, soulevée par M. Cou voisier, amena la retraite de M. de La Bourdonnaye (18 novembr qui fut remplacé par M. de Montbel, auquel succéda, à l'instructi publique, M. de Guernon-Ranville, procureur général à Lyon d puis le départ de M. Courvoisier.

Si M. de La Bourdonnaye avait ses sinistres souvenirs de 181 on savait que, du moins, il n'était pas clérical. M. de Guernon-Ra ville passait, au contraire, pour être de la Congrégation. Cette ci constance ajouta, s'il était possible, à l'impopularité du cabinet : o y vit un accroissement d'influence de la faction ultramontaine.

Depuis son installation, le ministère n'avait rien fait de bien a parent, si ce n'est de se démolir pour se reconstruire. M. de Pol gnac, cependant, avait de vastes projets. Frappé, pendant ses s jours en Angleterre, de la haute prospérité commerciale et d avantages des franchises municipales, il se proposait de produi les mêmes effets en France, ne se rendant pas compte de la diffé rence qu'il y a entre l'initiative officielle et l'initiative des citoyen Il voulait donc encourager le commerce aux grandes entreprises d développer le plus possible l'industrie. C'est une propension ord naire chez ceux qui veulent dominer les peuples d'exagérer le goû des jouissances matérielles et de substituer la recherche du bien

e à celle de la liberté : l'homme est plus facile à gouverner, chez l'esprit est subordonné à la bête. Peut-être M. de Polignac ne ndait-il pas à ce résultat extrême. Toutefois, il n'eut pas le mps d'appliquer beaucoup ses intentions ; il convient donc de lui sser le mérite d'en avoir eu de bonnes. Mais, venant de cette rce, l'opinion repoussait les meilleurs présents.

§ V. Affaire d'Alger. — La querelle avec le dey d'Alger se compue en 1829. Le capitaine de vaisseau La Bretonnière, envoyé le navire *la Provence* pour signifier au dey l'ultimatum de la nce, sortait du port d'Alger, sous pavillon parlementaire, le oût, lorsque les batteries du port firent feu sur la *Provence*, ndant une demi-heure. Il n'y avait plus à traiter que par les mes.

Voilà dans quelles circonstances s'achevait l'année 1829, pour re place à l'année 1830, que la Restauration ne devait pas parrir tout entière.

§ VI. Lettres, sciences. — Si agitée qu'elle fût par la politique, nnée 1829 fut féconde encore dans le domaine de l'intellince ; Lamartine publie les *Harmonies poétiques et religieuses*, n mérite littéraire supérieur peut-être à celui des *Méditations*, is qui n'eurent cependant pas le succès enthousiaste de celles-ci. tte année aussi parut l'édition la plus complète qu'on eût enre donnée des curieux *Mémoires du duc de Saint-Simon*. Au ois de février, fut représenté *Henri III et sa cour*, drame en rose, par Alex. Dumas.

Charles Fourier publie le *Nouveau monde industriel et sociétaire*, stiné à faire passer de la théorie dans la pratique les doctrines les *Phalanstériennes*, qui ont, comme la doctrine saint-simoenne, le tort d'encourager outre mesure les appétits matériels.

L'orientaliste Emile Burnouf commence à faire paraître la traduction du *Vendidad-Judé*, de Zoroastre, qui fait partie du Zendvesta.

L'*Astrolabe*, commandé par Dumont-Durville, revient en France, près un voyage d'exploration scientifique ayant duré trois années.

[redacted]



# CHAPITRE IX

**La nouvelle année. — Approches de la session. — Ouverture d Adresse des 221. Prorogation. — Dissolution. Élections. — F Royal. — Expédition d'Alger.**

§ I. La nouvelle année. — Les réceptions du étaient attendues avec une curiosité que n'inspirent pas ment ces banales solennités. On se rappelait que, précé la suite d'un arrêt désagréable « en haut lieu, » Cha reçu la Cour royale avec une rudesse à laquelle il n'étai tumé. Cette fois, il y avait deux arrêts qui avaient dé roi dans ses sentiments religieux et politiques. L'att malheureusement pas vaine. Au compliment, un p premier président Séguier, le roi répondit : « Magis Cour royale, n'oubliez jamais les importants devoirs qu à remplir. Prouvez, pour le bonheur véritable de mes vous cherchez à vous rendre dignes des marques de co vous avez reçues de votre roi. » C'était une faute, car il ficile de démontrer que la Cour eût manqué à aucun de et le prince n'a à demander aux magistrats, même lui, que la stricte justice. L'admonition royale fut en vée par la duchesse d'Angoulême qui, à sa réception prit, en voyant approcher les membres de la Cour, irrité et, les invitant du geste à ne pas s'arrêter, dit « Passez. »

§ II. Approches de la session. — Une ordonnan insérée au *Moniteur* du 6 janvier, convoqua les pour le 2 mars. Le ministère n'avait donc pas l'i gouverner sans elles. Toutefois, la question ne paru plétement résolue ; elle se transforma : on discuta verait si la Chambre se montrait hostile au cabinet le budget. La controverse alla jusqu'aux injures. La liste mit la Chambre au défi de voter le budget, si elle le faisait, l'affaire regarderait les baïonnette roi n'en manquerait pas. Le droit de la Chambre fut s tenu par la presse libérale et notamment par *le Globe*, *tidien*, et par un journal nouveau, paru le 3 janvier

ne monarchie réellement représentative où « le roi règne
se gouverne. » Les idées du *National* rencontrèrent un
mbre d'adhérents, soulevèrent une polémique très-hardie
t, très-violente de la part des journaux royalistes dont
*Drapeau blanc*, le dénonça au parquet et lui valut deux
ne autre saisie frappa le *Globe*. Ce furent les attaques de
royaliste qui, au commencement de 1830, appelèrent
attention des journaux et du public de l'opposition sur la
anglaise de 1688.

ussi parut un autre journal qui ne pouvait pas exposer
ent son programme et ses doctrines politiques, c'était la
*des départements* (qui devint, après Juillet, la *Tribune*),
principaux rédacteurs étaient Auguste et Victorin Fabre et
homme encore peu connu, nommé Armand Marrast. Ce
llait plus loin que le *National*; il était l'organe du groupe,
nombreux mais énergique, des républicains.

ince de Polignac abordait, sans crainte, la session dont il
faire une session aussi dénuée que possible de discussions
es; il avait l'intention de ne proposer aux chambres que
jets de grands travaux publics appelant l'emploi de capi-
onsidérables, donnant une grande activité à l'industrie. Il ne
ait pas encore de chemins de fer, mais de routes, de canaux,
rovisionnements maritimes, d'entretien des places fortes; il

[redacted]



Lisieux, au Puy et à Nantes. M. Guizot fut élu à Lisieux, Berryer au Puy et M. Dudon à Nantes. Le premier était un candidat d'opposition, les deux autres appartenaient à l'opinion royaliste. Le résultat ajouta encore à la confiance du président du conseil.

C'est dans la préparation du discours du trône que le prince de Polignac rencontra l'obstacle où devaient se briser tous ses projets, et c'est du roi que vint l'obstacle. Tandis, en effet, que le ministre voulait écarter du discours toute parole irritante, le roi, au contraire, tenait à affirmer son autorité, « à se montrer, » comme disaient les feuilles royalistes.

§ III. Ouverture des Chambres. — Le 1er mars, veille de l'ouverture des Chambres, Charles X alla, selon sa coutume, chercher, à Notre-Dame les inspirations du Saint-Esprit. Les siéges réservés aux pairs pour cette cérémonie étaient médiocrement garnis, ceux des députés l'étaient moins encore ; sur son parcours, le roi fut très-froidement accueilli.

Le 2 mars, l'affluence fut très-considérable dans la grande galerie du Louvre. Il y avait de la curiosité, car le secret avait été bien gardé sur le contenu du discours du trône ; il y avait aussi de l'anxiété, car on savait que des paroles qui allaient être prononcées pouvait sortir un duel dont l'issue, quelle qu'elle dût être, amènerait inévitablement une perturbation profonde, peut-être une révolution.

Lorsque, suivant le formulaire bizarre, le roi eut dit : « Messieurs les pairs, asseyez-vous, » et le chancelier : « Messieurs les députés, le roi vous permet de vous asseoir, » Charles X commença la lecture de son discours. Toute la partie relative à la politique extérieure, sans en excepter l'annonce de l'expédition d'Alger, ainsi que l'énumération des projets de lois à présenter, fut écoutée froidement et en silence. Le roi arriva enfin aux passages attendus ; il les lut avec une certaine émotion et en appuyant sur les mots qu'il voulait souligner.

« La Charte, dit-il, a placé les libertés publiques sous la sauvegarde des droits de ma couronne ; ces droits sont sacrés. Mon devoir envers mon peuple est de les transmettre intacts à mes successeurs.

« Pairs de France, députés des départements, *je ne doute pas de votre concours* pour opérer le bien que je veux faire. Vous repousserez avec mépris les perfides insinuations que la malveillance cherche à propager. Si de *coupables manœuvres* suscitaient à mon

rement des obstacles que je ne peux prévoir ici, *que je ne pas prévoir*, je trouverais la force de les surmonter dans ma tion de maintenir la paix publique, dans la juste confiance Français et dans l'amour qu'ils ont toujours montré pour ... »

...roles causèrent une émotion de surprise et de tristesse ...s assistants. Il n'y avait plus à en douter, le conflit allait car le roi se prononçait résolûment pour le ministère dont ...ient ni la Chambre ni le pays, et il laissait voir que, si le la Chambre ne se soumettaient pas, il userait de moyens ...

...e fut pas moindre à Paris et dans les départements, et il ...ta par une recrudescence de polémique.

...stère ne tarda pas à apprendre que le gant était relevé. ..., la Chambre élective inscrivait cinq noms d'opposition ... des candidats à la présidence, Royer-Collard et Casimir ...ête; toutes les élections de vice-présidents et de secré... ...nt enlevées par l'opposition à une forte majorité. Royer-... nommé président. La commission de l'adresse fut égale... ...osée de membres hostiles au ministère. La lutte était ...t engagée; déjà, le prince de Polignac pouvait voir ce ...il les calculs de M. Ravez.

... de la Chambre des pairs fut assez insignifiante; la ... hardiesse était de déclarer les droits de la couronne *insé-* ...s libertés publiques. La réponse du roi ne fut guère plus ... L'opposition et le ministère trouvèrent respective... ... satisfaits de l'un et de l'autre.

...ombat devait être au Palais-Bourbon, dans cette salle que l'abbé de La Mennais avait appelée « la chapelle la monarchie, » et qui, toute provisoire qu'elle fût, de... ...plus que la monarchie légitime.

...RESSE DES 221. PROROGATION. — La rédaction de l'adresse ...nfiée à un député de sentiments royalistes, M. Gauthier, ... Royer-Collard, qui inspira son travail. Le projet répon... ...agraphe de l'allocution royale dans les termes que voici : ...Charte que nous devons à la sagesse de votre auguste ...ur et dont Votre Majesté a la ferme volonté de consoli-... ...fait, consacre comme un droit l'intervention du pays ...libération des intérêts publics. Cette intervention doit ...st, en effet, *indirecte, sagement mesurée*, circonscrite

[redacted]



dans des limites exactement tracées et que nous ne souffri
jamais que l'on ose tenter de franchir, mais elle est positive
son résultat, car elle fait du concours permanent des vues p
ques de votre gouvernement avec les vœux de votre peup
condition indispensable de la marche régulière des affaire
bliques. Sire, notre loyauté, notre dévouement nous condamn
vous dire que ce concours n'existe pas. Une défiance injust
sentiments et de la raison de la France est aujourd'hui la p
fondamentale de l'administration. Votre peuple s'en afflige,
qu'elle est injurieuse pour lui, il s'en inquiète, parce qu'el
menaçante pour ses libertés.

« Cette défiance ne saurait approcher de votre noble cœur
sire, la France ne veut pas plus de l'anarchie que vous ne voul
despotisme; elle est digne que vous ayez foi dans sa lo
comme elle a foi dans vos promesses. Entre ceux qui méco
sent une nation si calme, si fidèle, et nous qui, avec une conv
profonde, venons déposer dans votre sein les douleurs de to
peuple jaloux de l'estime et de la confiance de son roi,
haute sagesse de Votre Majesté prononce; ses royales prérog
ont placé dans ses mains les moyens d'assurer entre les po
de l'État cette harmonie constitutionnelle, première et néce
condition de la force du trône et de la grandeur de la France

L'homme qui avait inspiré cette adresse et celui qui l'avait r
étaient deux royalistes de vieille date, Royer-Collard et M. Gau
l'un était une grande intelligence, l'autre une grande homn
on ne pouvait les soupçonner d'être des factieux et, en effet,
de l'adresse disait, en termes parfaitement respectueux, ce
roi avait besoin de savoir, le désaccord existant entre le mi
et la Chambre, et indiquait le remède, non pas en exigeant
le renvoi de ses ministres, mais en lui conseillant indirect
de renvoyer la Chambre devant les électeurs. Sans déroge
dignité, sans compromettre sa prérogative, le roi pouvait pr
ce parti : il le prit quelques mois plus tard, dans des cond
plus désavantageuses, et alors ce fut *trop tard*.

La discussion dura du 10 au 16 mars. L'incident le plus r
quable en fut le double début parlementaire de M. Guizot
Berryer, le premier repoussant, le second appuyant un am
ment d'un député de la droite nommé Lorgeril, qui amoi
sait le texte du projet d'adresse; les deux orateurs qui se
*battaient* dès cette première entrée en scène et qui devai

que le roi devait recevoir en face le défi de ses adversaires.
ntervertir la vérité des rôles, mais on entrai en guerre et
lait se donner l'apparence d'avoir été provoqué.
, Charles X, sur le trône, entouré des princes et des grands
ires de la couronne, reçut la députation parlementaire con-
ur Royer-Collard, qui fit lecture de l'adresse, d'une façon à
respectueuse et ferme. Le roi répondit : « Monsieur, j'ai en-
'adresse que vous me présentez. J'avais le droit de compter
concours des deux Chambres pour accomplir tout le bien
méditais ; mon cœur s'afflige de voir les députés des
ements déclarer que, de leur part, ce concours n'existe pas.
ssieurs, j'ai annoncé mes résolutions dans mon discours
ture de la session : mes résolutions sont immuables; l'in-
e mon peuple me défend de m'en écarter.
s ministres vous feront connaître mes intentions. »
mmuables ! » C'était un homme ayant vu tomber la monar-
e Louis XVI, puis la République, puis la plus formidable do-
on militaire des temps modernes, ayant vu 1814, les cent
n 1815, ayant été acteur ou témoin intéressé de ces rapides
ons de fortune, qui venait parler de résolutions immuables.
e aberration des princes qui veulent opposer l'immobilité de
lonté à l'éternelle mobilité des choses humaines.
endemain, à l'ouverture de la séance, M. de Montbel remit
sident et Royer-Collard lut à l'assemblée une ordonnance
qui prorogeait la Chambre au 3 septembre. La Chambre se

[redacted]



les plus étranges illusions. On en a la preuve dans un rapport, fait par lui, présenté au roi le 14 avril, pièce dont on ne peut révoquer en doute la sincérité, car elle était destinée à rester confidentielle et ne fut publiée que beaucoup plus tard. Il y présente de la France un tableau qu'on croirait tout de fantaisie, mais qui était tracé d'après des rapports de préfets auxquels le président du conseil ajoutait naïvement confiance. Il voyait la France soucieuse uniquement d'intérêts matériels et désintéressée des questions politiques, au moment même où ces questions préoccupaient tous les esprits et dominaient, sans les faire négliger, les intérêts matériels. Persuadé par les assurances préfectorales, par ses propres calculs, que de nouvelles élections donneraient au ministère une majorité d'au moins 40 voix, le prince de Polignac décida le roi à signer, le 16 mai, des ordonnances dissolvant la Chambre, fixant les élections au 20 juin et au 3 juillet, et convoquant les deux assemblées pour le 3 août.

Dans les séances du conseil où cette mesure fut résolue, on posa aussi la question de savoir quel parti prendrait le gouvernement si les élections renommaient les mêmes députés; le prince de Polignac répondit : « Le roi avisera. » Quelques jours après, il déclara que, le cas échéant, le roi ferait usage du pouvoir que lui donnait l'article 14 de la Charte. Ce fut aussi l'avis de MM. de Montbel et d'Haussez. MM. de Courvoisier et de Chabrol, qui ne voulaient pas recourir à ces moyens extrêmes, donnèrent leur démission. Le 19 mai, une ordonnance royale remplaça le premier à la justice par M. de Chantelauze, député, le second par M. de Montbel, à qui succéda à l'intérieur M. de Peyronnet; un ministère des travaux publics fut créé pour le baron Capelle, préfet de Seine-et-Oise, homme de confiance du roi, qui fut principalement chargé de la direction des élections. Le nouveau cabinet était, suivant l'expression d'alors, tout *d'une pièce;* et s'était engagé à ne pas reculer devant le recours à l'article 14. Le retour de M. de Peyronnet, le membre le plus impopulaire du ministère Villèle, montrait que la Congrégation reprenait tout son ascendant et que l'on était en face des hommes du combat à outrance.

Le 13 juin, le roi descendit en personne dans la lice électorale en publiant une proclamation où il se disait « offensé par le refus de concours des députés, déclarait que maintenir la Charte et les institutions qu'elle a fondées serait toujours le but de ses efforts; *mais*, ajoutait-il, pour atteindre ce but, je dois exercer libre-

ent et faire respecter les droits sacrés qui sont l'attribut de
couronne. — La nature du gouvernement serait altérée si de
coupables atteintes affaiblissaient mes prérogatives ; je trahirais
serments si je le souffrais..... Repoussez d'indignes soup-
et de fausses craintes qui ébranleraient la confiance publique
pourraient exciter de graves désordres. Les desseins de ceux
propagent ces craintes échoueront, quels qu'ils soient, de-
mon *immuable* résolution..... » La proclamation se termi-
par une invitation aux électeurs à se rendre dans leurs collé-
Remplissez vos devoirs, disait le roi, je saurai remplir les
s. »

le 18 juin, presque à la veille des élections, une nouvelle
nance, motivée sur « le grand nombre de contestations pen-
devant les cours royales de Paris, Rouen, Orléans, Angers,
Pau et Nîmes, » prorogea aux 12 et 19 juillet les élections
départements compris dans le ressort de ces cours. Le
motif, c'était la crainte que ces départements, dont le
n'était pas sûr, n'exerçassent une mauvaise influence sur
autres départements.

le 19 mars, toute l'armée des fonctionnaires était en cam-
travaillait activement aux élections. Quelques destitu-
frappant dans les hauts rangs, avaient été pour les autres
avertissement.

mettant en œuvre toutes les ressources du temporel, le gou-
nt n'avait pas négligé le secours du spirituel. Trois semaines
clôture de la session, le 15 avril, une longue procession,
11 heures, de Notre-Dame de Paris, se déroulait par les
la rive gauche et les rues du faubourg Saint-Germain pour
er à une chapelle de la rue de Sèvres des reliques, con-
le saint Vincent de Paul, contenues dans une vaste châsse
Ce long cortége, précédé, flanqué et escorté de soldats,
de toutes sortes d'ecclésiastiques, de prélats en grand
de fonctionnaires en grande tenue, mêlé de croix, de
, entrecoupé de musiques militaires dont les airs profanes
daient avec les chants liturgiques, circula pendant six heu-
Paris, sans provoquer un seul incident fâcheux, mais non
er les sourires et les railleries d'une foule qui n'était
que des siècles passés voyaient se prosterner devant la
sainte Geneviève.

l'ordonnance de dissolution, les évêques firent des man-

[redacted]



dements, ordonnèrent des prières publiques pour appeler la bénédiction céleste sur les opérations électorales; le clergé se mit, de son côté, en croisade et n'épargna rien pour mettre le ciel dans le jeu de Charles X; il avait raison, la cause du trône était aussi la cause de l'autel.

Le parti libéral, réduit aux seuls moyens terrestres, déploya partout une activité bien organisée. *La société aide-toi, le ciel t'aidera*, où dominait maintenant un esprit plus énergique, multipliait ses publications de toute nature, propageait dans tous les départements les commissions locales, composées de jeunes hommes, ardents, infatigables, qui parcouraient les villes et les campagnes, stimulant les électeurs. La presse n'était pas moins zélée et, laissant de côté les polémiques personnelles, jetait à tous l'unique mot d'ordre du parti libéral : Réélection des 221.

Les ex-députés faisaient eux-mêmes de la propagande électorale. A Paris, un vaste banquet avait été donné, dans le jardin du restaurant *Aux Vendanges de Bourgogne* (faubourg du Temple) aux députés de Paris et à d'autres des 221. Des discours y avaient été prononcés, notamment par un jeune avocat de grand talent, M. Odilon Barrot, ce fut un exemple que l'on suivit dans beaucoup de villes et dont l'effet fut considérable.

Les élections du 23 juin (moins 20 départements) donnèrent, sur 198 députés, 141 nominations à l'opposition, 57 au ministère.

Le ministère, atterré, donna sa démission, que le roi refusa. On s'occupa alors, dans le conseil, des mesures à prendre pour le cas où les élections du 3 juillet seraient également défavorables. La proposition fut faite de changer par ordonnances la loi électorale et la loi de la presse; elle fut ajournée, mais reconnue constitutionnelle et conforme à l'article 14 de la Charte. On la réserva jusqu'après les élections du 3 juillet.

Cette seconde série d'élections fut aussi désastreuse que la première. Enfin, la troisième, celle des 20 départements ajournés, vint achever la défaite des royalistes. Sur le nombre total de 428 députés, l'opposition en comptait 270, le ministère 145 ; il restait 13 voix douteuses.

Ainsi, la nation condamnait avec éclat la politique du gouvernement.

Charles X avait commis une imprudence en ne renvoyant pas au mois de mars, un ministère qui ne pouvait pas vivre en accord avec les représentants de la nation. Trois mois plus tard, il appela

de à prononcer entre le gouvernement et la représentation
le; le peuple juge contre le gouvernement ; jusque-là, Char-
ait usé, peut-être trop rigoureusement, de son droit, mais
pas sorti des voies constitutionnelles, il avait suivi, un
rnement, le conseil renfermé dans l'adresse des 221. Main-
était arrivé au point où la sincérité du régime parlemen-
que le monarque sacrifie ses ministres à la volonté na-
commit la faute de dépasser ce point, et comme au delà
t plus rien que l'illégalité, il se jeta dans l'illégalité.
lent et un évènement considérable eurent lieu pendant
électorale.

E AU PALAIS-ROYAL. — L'incident est celui-ci : le roi
de Naples traversaient Paris, venant de marier leur
Christine, âgée de 24 ans, au roi d'Espagne Ferdi-
gé de 52 ans. Le duc d'Orléans, dont la femme était
i de Naples, offrit, le 31 mai, aux voyageurs une
ide à laquelle vint prendre part Charles X. Le duc
andé à un de ses invités, M. de Salvandy, ce qu'il
la fête, celui-ci répondit le mot, si souvent répété
Monseigneur, c'est vraiment une fête napolitaine; on
n volcan. » Il y eut, en effet, entre la foule qui en-
jardin et les soldats chargés de la surveillance, une
onflit. Des chaises furent entassées dans un parterre,
a statue en bronze d'Apollon, et incendiées. La statue
mal, le piédestal seul fut endommagé, mais l'éclat
s dans la nuit causa un moment d'effroi. Cet incident
ucoup de personnes un présage menaçant.

S D'ALGER. — L'évènement considérable, qui ne parvint
as à dominer les préoccupations de la lutte électorale,
achevée, fut la prise d'Alger, dont le canon des Inva-
ça la nouvelle aux Parisiens dans l'après-midi du 9 juil-

faite au consul général par le dey Hussein, aggravée
ue dirigée contre le navire parlementaire du capitaine
ère, ne pouvait rester impunie. Dans les premiers temps
ement au pouvoir, M. de Polignac laissa l'affaire un peu
s, craignant une discussion devant les Chambres, il eut
sciter contre Alger le pacha d'Égypte. Des pourparlers
agés; l'Angleterre le sut et fit échouer la négociation
t que la Porte défendit à Méhémet-Ali, vassal du sultan,

[redacted]



d'attaquer Hussein, vassal du même souverain. Lorsque, d
M. de Polignac communiqua son plan à ses collègues, c
désappprouvèrent tout d'une voix. La question du parti i
fut longtemps débattue; on décida enfin, le 7 février, d
une flotte avec des troupes de débarquement.

La résolution prise, les ordres furent aussitôt expédi
préparatifs militaires et maritimes poussés avec la plu
célérité. Le ministre de la marine désirait donner le co
ment de la flotte à l'amiral Roussin, mais cet officier ayan
le débarquement impossible, le ministre présenta au cho
le vice-amiral Duperré, désigné par le ministre de la gu
l'avait connu dans les fonctions de préfet maritime à Brest
su apprécier les mérites de Duperré, parvenu du rang d
matelot au grade de vice-amiral. Le roi l'accepta. Pour le c
dement de l'armée, il se trouvait en présence deux comp
le maréchal Marmont et le ministre de la guerre lui-mêm
Bourmont. Chacun d'eux voyait là l'occasion d'effacer des s
fâcheux par l'éclat de services glorieux; Marmont faisait
participation à la campagne d'Égypte, les grands comman
qu'il avait exercés, son expérience acquise; Bourmont ava
du duc d'Angoulême et la sympathie du roi. Charles X
faisait un mérite de sa conduite en 1815, ne pouvait con
l'impopularité qui en rejaillissait sur ce général jusque d
mée. Il lui donna le commandement des troupes; il y joign
secrètement, celui de la flotte pour le cas où Duperré, su
libéralisme, montrerait du mauvais vouloir.

Cette nomination produisit le plus déplorable effet sur
publique; dès lors, elle se désintéressa de l'expédition, sc
même que les troupes victorieuses pourraient être emp
comprimer en France le mouvement libéral, à seconder
d'État. On ne s'en tint pas à l'indifférence : les soldats de l
partirent au milieu des sarcasmes et des prédictions sinist
presse française, et, il faut le dire à regret, de la presse l
la perspective de complots hypothétiques faisait oublier
l'expédition avait de réellement patriotique.

On le comprenait mieux à l'étranger. L'Angleterre, ent
que la France pourrait fonder au nord de l'Afrique une p
colonie, fit faire des observations au prince de Polignac, q
pondit avec fermeté. Après un échange de notes diplom
l'ambassadeur anglais en lut au prince une dernière, plus

des troupes françaises était signalé comme pou- cas de guerre ; puis, il demanda ce qu'il devait ouvernement : « Répondez, lui dit le président du m'avez présenté cette note et que je l'ai pas re n'insista plus.

ulême alla passer en revue, à Toulon, le corps ex- e corps se composait de 37,639 hommes et vec 113 pièces de siége ou de campagne ; il for- ns, commandées par les généraux Berthezène, Lo- . La flotte comprenait 103 bâtiments de guerre, x de ligne, 23 frégates et 7 corvettes, montés par es de bâtiments de transport. Le duc d'Angoulême s yeux un simulacre de débarquement qui réussit

it à la voile le 25 mai ; le 29, elle était en vue le lendemain, par un violent coup de vent, elle r aux îles Baléares.

flotte reprend la mer ; le 13 au matin, elle défile va mouiller, à cinq lieues à l'ouest, dans la baie , sur la côte de laquelle se trouvait une tour dite ne petite mosquée. Le 14, toute l'infanterie et l'ar- gne sont débarquées et campent sur le rivage, après lques redoutes occupées par des Arabes. Le 19, aquer le plateau de Staoueli, sur lequel sont mas- 00 hommes, formant l'armée de Hussein. Le pla- es Français s'y établissent après une journée en- Le 25, les Algériens essayent de reprendre Staou- oussés. Un des quatre fils de Bourmont est tué nent. Le 30, l'armée assiége le *château de l'Empe-* du seizième siècle, construite après le départ de suivant la tradition, à la place même de sa tente. ose une résistance acharnée et, pour ne pas livrer uter avec ses derniers défenseurs, le 4 juillet.

, dans l'après-midi, le principal secrétaire du dey les ruines mêmes du fort, au général Bourmont et ux conditions précédemment posées par la France payement des frais de la guerre. Le chef français se rende *à discrétion*. Le consul d'Angleterre vient par ces mots, les Algériens comprennent la perte s, de leurs personnes, de leurs biens, et qu'à de

[redacted]



telles conditions ils préfèrent une résistance désespérée. Le
en chef exige alors la remise de la ville et des forts, laissant
la vie sauve avec la liberté de se retirer où il voudra, emme
famille, ses serviteurs et emportant ses richesses personne
garnison se retirera de même ; la religion, les lois, les mœ
personnes, les biens des habitants seront respectés.

Le 5 juillet, au matin, l'armée française prend po
d'Alger.

On trouva dans la Casbah d'Alger un trésor accumulé
longue série de deys et s'élevant à la somme de 48,684,529
qui fut versée immédiatement dans les caisses du trésor fr
les frais de l'expédition montaient à 48,500,000 francs ; ils s
vaient donc couverts par la prise d'Alger, sans compter la
du matériel devenu propriété de l'État et qu'on estima à 11
de francs.

Le général de Bourmont avait fait preuve d'habileté dans
rection de l'expédition ; il avait payé chèrement, par la mo
de ses fils, la conquête qu'il venait de faire pour la France et
a gardée. Mais, ni son mérite militaire, ni le sang de son fil
titre de maréchal qu'il reçut de Charles X et qui ne lui fut
connu plus tard, ni la perte de son commandement, ni l
nières années de sa vie passées en exil, rien n'a pu racl
faute, le crime dont il s'était rendu coupable en 1815. Jus
goureuse, cruelle peut-être, mais non pas inférieure au cr
celui qui trahit et déserte sa patrie devant l'ennemi.

Un succès aussi rapide, une victoire si éclatante ne ca
pas en France la joie qu'y provoquent habituellement les tri
militaires : le langage arrogant des journaux royalistes, des
intentionnellement ou fortuitement menaçantes prononcé
l'archevêque de Paris, recevant, aux portes de la cathédrale
qui venait entendre un *Te Deum*, redoublèrent les métian
prévisions d'une expédition d'Alger à l'intérieur. Il est bi
que Bourmont, avant son départ, avait recommandé que si
décidait à un coup d'État, on attendît son retour avec l'arm
torieuse. Croyait-il donc que la prise d'Alger terminerait la
en Afrique? On s'était trouvé là en présence non-seulem
troupes algériennes, mais des contingents des beys de Bone,
de Constantine ; ils combattirent à Staoueli, au château de l
reur. Alger prise, chaque contingent retourna vers son
particulier. C'était une ceinture d'ennemis contre lesquels i

er dans le présent, qu'il faudrait attaquer un jour. Loin de tacher de l'armée, on serait prochainement obligé de la er. Le général en chef n'avait pas prévu ces nécessités ; le le France et le gouvernement lui-même les ignoraient. X, en allant à Notre-Dame et en revenant de l'église, fut ac-ır son passage par une froideur à laquelle il ne s'attendait ont il se montra affligé, lui qui aimait et recherchait la po-

## CHAPITRE X

nances. — Protestations des journalistes. — Résistance légale. — ion de Juillet. Journées des 27, 28, 29. — Réunions des députés. — d'Orléans. — Expédition de Rambouillet. — Départ de Charles X. — auration.

ES ORDONNANCES. — Avant même de connaître le résultat tions retardées, le conseil des ministres s'était occupé de la à tenir. On ne s'arrêta guère à l'idée d'attendre ce que Chambre nouvelle. A quoi bon, en effet, du moment que it bien résolu à ne pas renvoyer son cabinet pour en prendre ni les 221 ? On alla droit au coup d'État. Sur les pouvoirs itirait de l'article 14, il n'y eut pas d'hésitation. Ces pou-raient été plus d'une fois invoqués, même au temps de VIII ; à la vérité, l'opposition les avait toujours contestés. une interprétation d'un texte qui prêtait à l'équivoque ; sprit de la Charte n'y prêtait pas : en conférant au roi le faire des ordonnances pour l'exécution des lois, elle ne entendre que ce fût aussi pour la violation des lois. En l'interprétation favorable au coup d'État, les ministres, it, furent de bonne foi. Sans doute, car que seraient-ils s'ils gi de mauvaise foi ? Mais avaient-ils le droit de risquer une on sur une équivoque ? Il n'y eut indécision que sur la d'opportunité.

procédés furent indiqués. On s'arrêta au projet d'ordon-lissolvant la Chambre, supprimant la liberté de la presse, t la loi électorale. Ce ne fut pas toutefois sans débats, sans ces, auxquelles le roi mit fin en demandant à chaque mi-a signature. Tous la donnèrent, les opposants par dévoue-monarque ou pour ne pas paraître faire un acte de lâcheté.

Ils agirent par amour-propre, par fidélité volontairement aveugle. Quant à la France qu'ils allaient déchirer, à la patrie qu'ils allaient jeter dans la guerre civile, nul n'y songea; ils n'étaient que les serviteurs de la royauté, non de la nation. Cette royauté même dont ils jouaient aux dés la destinée, étaient-ils assurés de la faire triompher? A ceux qui l'interrogeaient sur les ressources militaires, le prince de Polignac répondait qu'il avait tant de régiments à Paris, tant à Versailles, à Fontainebleau, à Melun, à Orléans, à Rouen, qu'en deux heures toutes ces forces seraient à Paris. En deux heures! avant les chemins de fer! Les imprudents ministres se contentèrent de ces réponses : y a-t-il donc toujours un commencement de folie chez ceux qui courent à leur perte?

Dans la soirée du 25, le rédacteur en chef du *Moniteur* fut averti que, dans la nuit, il recevrait des documents étendus devant paraître le 26 au matin. Vers onze heures, il fut appelé au ministère de la justice. M. de Chantelauze lui remit un rapport explicatif qu'il lui-même avait rédigé, et les ordonnances. M. Sauvo les parcourut rapidement. M. de Montbel lui demanda ce qu'il en pensait : « Dieu sauve le roi et la France! » répondit M. Sauvo, et il ajouta en sortant : « Messieurs, j'ai cinquante-sept ans, j'ai vu toutes les journées de la Révolution, et je me retire avec une profonde terreur. » Dernier et inutile avertissement.

Le 26 au matin, Paris lut avec stupeur, dans le journal officiel et dans les placards affichés sur les murs, les ordonnances pressenties depuis quelques jours. La Chambre était dissoute : nul journal ou écrit périodique ne pouvait paraître que moyennant une autorisation préalable qui devait être renouvelée tous les trois mois; la loi électorale était abrogée et remplacée par des dispositions ramenant au système de 1814; les colléges électoraux étaient convoqués pour les 6 et 13 septembre, les Chambres pour le 28 : enfin un certain nombre de conseillers d'État, éliminés sous le ministère Martignac, étaient réintégrés dans leurs anciennes fonctions.

Le 26 était un lundi; beaucoup d'ouvriers ne travaillaient pas; le calme cependant ne fut pas troublé dans Paris.

§ II. Protestation des journalistes. — La presse était frappée la première par les Ordonnances du 25; la première elle donna le signal de la résistance par une protestation décidée le 26 dans une réunion de journalistes, aux bureaux du *National*, dont la rédaction fut confiée à M. Thiers, et que signèrent quarante-quatre journalistes. Voici le texte de ce document historique, que la presse doit

conserver pour l'honneur des journalistes d'alors, pour l'enseignement de ceux de l'avenir.

« On a souvent annoncé, depuis six mois, que les lois seraient violées, qu'un coup d'État serait frappé ; le bon sens public se refusait à le croire. Le ministère repoussait cette supposition comme une calomnie. Cependant *le Moniteur* a publié enfin ces mémorables ordonnances, qui sont la plus éclatante violation des lois. Le régime légal est donc interrompu ; celui de la force est commencé.

« Dans la situation où nous sommes placés, l'obéissance cesse d'être un devoir. Les citoyens appelés les premiers à obéir sont les écrivains des journaux ; ils doivent les premiers donner l'exemple de la résistance à l'autorité qui s'est dépouillée du caractère de la loi. Les raisons sur lesquelles ils s'appuient sont telles qu'il suffit de les énoncer.

« La Charte, article 8, dit que les Français, en matière de presse, sont tenus de se conformer *aux lois ;* elle ne dit pas *aux ordonnances.* La Charte, article 35, dit que l'organisation des colléges électoraux sera réglée par *les lois ;* elle ne dit pas par *les ordonnances.*

« La couronne elle-même avait reconnu jusqu'ici ces articles. Toutes les fois, en effet, que des circonstances prétendues graves lui ont paru exiger une modification, soit au régime de la presse, soit au régime électoral, elle a eu recours aux deux Chambres, elle ne s'est arrogé, à l'égard de ces deux articles 8 et 35, ni une autorité constituante, ni une autorité dictatoriale qui n'existent nulle part.

« Les tribunaux, qui ont droit d'interprétation, ont solennellement reconnu ces mêmes principes. Leurs décisions établissent qu'en matière de presse et d'organisation électorale, les lois, c'est-à-dire le roi et les Chambres, peuvent seuls statuer.

« Aujourd'hui le gouvernement a violé la légalité. Nous sommes dispensés d'obéir ; nous essayerons de publier nos feuilles sans demander l'autorisation qui nous est imposée.

« Voilà ce que notre devoir de citoyens nous impose et nous le remplissons.

« Nous n'avons pas à tracer ses devoirs à la Chambre illégalement dissoute ; mais nous pouvons la supplier, au nom de la France, de s'appuyer sur son droit évident et de résister autant qu'il sera en elle à la violation des lois. Ce droit est aussi certain que celui sur lequel nous nous appuyons. La Charte dit, article 50, que le

[redacted]



roi peut dissoudre la Chambre des députés; mais il faut po
qu'elle ait été réunie, constituée en Chambre; avant la réu
la constitution de la Chambre, il n'y a que des élections fait
nulle part, la Charte ne dit que le roi peut casser les électio
ordonnances publiées aujourd'hui ne font que casser des éle
elles sont donc illégales, car elles font une chose que la
n'autorise pas. Les députés élus et convoqués pour le 3 ao
donc bien et dûment élus et convoqués. Leur droit est le mê
jourd'hui qu'hier; la France les supplie de ne pas l'oublie
ce qu'ils pourront pour faire prévaloir ce droit, ils le doiven

« Le gouvernement a perdu aujourd'hui le caractère de l
qui commande l'obéissance; nous lui résistons pour ce qu
concerne; c'est à la France à juger jusqu'où doit s'éten
propre résistance. »

La protestation, rédigée, adoptée, on délibéra s'il fal
signer.

A cette époque, aucun article de journal n'était signé. Le
ne connaissait que le nom du gérant, seul inscrit au titre du
nal; le gérant seul était responsable et si, en cas de poursu
diciaire, l'auteur de l'article incriminé se faisait connaître à
tice, il arrivait parfois que la justice refusait de le poursuiv
s'adressant qu'au coupable *légal*. L'anonyme faisait la force
tive du journal, mais il laissait les noms des journalistes i
du public. Aussi, quelques-uns des écrivains réunis, le 26
au *National* demandaient-ils quelle valeur la signature ajoute
texte de la protestation. MM. Thiers, Mignet, Carrel, Ch. de
sat, répondaient que les écrivains devaient résister de leu
sonne, par leur signature; leurs noms, peu ou point c
deviendront autant de têtes offertes au gouvernement et
ront à la protestation un caractère bien plus grave, bien
sérieux.

Ces raisons prévalurent et la protestation fut signée par MM.
Carrel, Mignet, Peysse, Albert Stapfert, Dubochet, Rolle, Ga
*National;* — Évariste Dumoulin, Cauchois-Lemaire, Ann
*Constitutionnel;* — Chatelain, Alexis de Jussieu, Avenel, J.
pont, Moussette, Valentin de la Pelouze, du *Courrier franç*
Ch. de Rémusat, B. Dejean, de Guizard, Pierre Leroux, du
— Baude, Busoni, Barbaroux, Haussmann, Dussard, Santy,
lard, Chalas, Coste, du *Temps;* — Larréguy, Bert, du *Com*
— Léon Pillet, du *Journal de Paris;* — A. Fabre, Ader

*Tribune des départements*; — Sarrans jeune, du *Courrier des électeurs*; — Bohain, Nestor Roqueplan, du *Figaro*; — Vaillant, du *Sylphe*.

Dans sa longue carrière politique, M. Thiers a accompli plus d'un acte dont il a droit de se faire gloire: à côté des meilleurs, il peut mettre de pair la protestation de 1830.

Le 27, des mandats d'amener furent décernés contre tous les signataires; les événements en empêchèrent l'exécution.

La protestation fut immédiatement imprimée dans *le National* et dans le *Temps*, et répandue en grand nombre dans tous les quartiers par des citoyens qui s'en firent volontairement les distributeurs.

§ III. Résistance légale. — Tous les journaux royalistes avaient paru, ayant demandé l'autorisation, et poussaient des cris de triomphe. *Le Courrier français* et *le Journal du Commerce*, auxquels les imprimeurs refusaient leurs presses, faisaient des procès à ces industriels. Le 26, le président du tribunal civil condamnait l'imprimeur du *Commerce* à imprimer ce journal, attendu que les ordonnances n'étaient pas encore légalement promulguées. Le 28, le tribunal de commerce, devant lequel *le Courrier* avait cité son imprimeur, condamnait celui-ci, attendu que « l'ordonnance du 25, « contraire à la Charte, ne saurait être obligatoire ni pour la per- « sonne sacrée et inviolable du roi, ni pour les citoyens aux droits « desquels elle porte atteinte. » C'était au bruit de la bataille que le président Ganneron prononçait cet arrêt.

*Le Journal des Débats*, *le Constitutionnel* et la plupart des autres journaux ne parurent pas le 26. Il n'y eut donc que *le National* et *le Temps* qui firent acte de résistance dès le 26.

Dans la journée même, un commissaire de police se présenta au *National* avec ordre de mettre les presses hors de service. Sur le refus des rédacteurs de se prêter à cette opération, il envoya chercher un serrurier. Celui-ci, intimidé par les observations des écrivains, qui qualifiaient de crime l'action qu'on lui commandait, se contenta de démonter une pièce, qui, quelques minutes après, était remise en place.

Le commissaire alla faire même besogne au *Temps*. Les bureaux et ateliers étaient situés rue Richelieu, au fond d'une cour dont la porte cochère restait constamment ouverte. Devant l'entrée fermée du journal, se tenait le rédacteur en chef, M. Baude. Sommé d'ouvrir, il refusa; sur la menace de faire enfoncer les portes, il lut à

[redacted]



haute voix l'article du code pénal relatif au vol avec effraction, et comme le commissaire parlait de le faire arrêter, Baude lui lut l'article du même code relatif aux arrestations arbitraires. Le commissaire envoie requérir un ouvrier serrurier. Baude fait remarquer à celui-ci qu'il va commettre un crime que la loi punit des travaux forcés. L'ouvrier se retire aux applaudissements de la foule attirée par cette scène. Un autre ouvrier est mandé, nouveau refus. Il fallut faire venir l'ouvrier chargé du ferrement des forçats, qui crocheta les portes et désorganisa les presses.

Ce furent là les seuls actes de résistance effective et toute passive accomplis dans la journée du 26. La ville était émue, inquiète, non pas encore agitée, malgré la lecture, faite à haute voix, des ordonnances et de la protestation des journaux dans le jardin du Palais-Royal et sur divers points de la voie publique.

L'autorité militaire n'avait pris aucune mesure. Le préfet de police Mangin, consulté la veille, avait répondu, sur sa tête, du maintien de l'ordre. Charles X était parti de Saint-Cloud, à 7 heures du matin, pour aller chasser à Rambouillet, oubliant de faire parvenir au duc de Raguse l'ordonnance qui lui donnait le commandement de la division militaire. Marmont avait lu les ordonnances dans le *Moniteur* et, rencontrant Arago à l'Institut, il s'en était expliqué vertement, déplorant de pouvoir être obligé d'exposer sa vie pour défendre des actes qu'il réprouvait, des gens qui l'accablaient de dégoûts; c'est en de telles dispositions qu'il allait être appelé à commander la défense.

Le soir du 26, M. de Polignac, revenant en voiture, fut reconnu rue de Rivoli par des groupes, qui le suivirent, en lui lançant des pierres, par la rue de Castiglione et la place Vendôme, jusqu'à l'hôtel des affaires étrangères (alors situé rue Neuve-des-Capucines) dont le poste le dégagea. Cet incident n'avait pas même attiré l'attention des soldats de garde à l'État major de la place de Paris place Vendôme.

§ IV. Révolution de juillet. — *Journée du* 27. La matinée du 27 présenta des symptômes plus graves. La nomination de Marmont causa une irritation générale. Les ouvriers des imprimeries et de toutes les industries qui s'y rattachent, congédiés par les patrons, formaient des groupes discutant avec animation et criant : *Vive la Charte!* D'autres industriels avaient aussi fermé leurs ateliers; ailleurs, c'étaient les ouvriers qui renonçaient volontairement au travail. Les jeunes gens des écoles et du com-

merce se mêlaient à cette foule et l'excitaient encore par des propos ardents. La mise de Paris en état de siége apporta un élément de plus à la fermentation. Entre quatre et cinq heures de l'après-midi, des détachements de la garde et de gendarmerie tirèrent les premiers coups de feu, à l'entour du Palais Royal. Il y eut des morts et des blessés; on fit des tentatives de barricades, on commença partout à enlever les insignes des Bourbons. Dans la soirée, des bandes, parmi lesquelles se trouvaient des hommes armés, parcoururent la ville, portant des cadavres, criant : *Vengeance! aux armes!* on dépavait les rues soit pour faire des barricades, soit pour se garantir de la cavalerie; on brisait les réverbères pour que l'obscurité gênât les mouvements de troupes.

*Journée du* 28. Le mercredi 28, l'insurrection est flagrante et gagne tous les quartiers; les armoiries royales disparaissent. Des gardes nationaux se montrent en uniforme aux barricades. Le drapeau tricolore, arboré à l'Hôtel de Ville, puis à Notre-Dame, apparaît bientôt en mille endroits, salué avec enthousiasme, ralliant, suscitant des combattants; le bourdon de Notre-Dame donne le signal du tocsin, d'autres églises y répondent.

Marmont envoie au roi, à 9 heures du matin, une dépêche où il dit : « ... Ce n'est plus une émeute, c'est une révolution... L'honneur de la couronne peut encore être sauvé; demain peut être il ne serait plus temps... » Le maréchal lance trois colonnes, pourvues de cavalerie et d'artillerie pour balayer les boulevards, la rue Saint-Honoré, les quais, la rue Saint-Antoine, occuper le marché des Innocents, la place de Grève et celle de la Bastille. Ces colonnes n'avancent que sous un feu terrible, partant des barricades, des fenêtres, des toits, sous une grêle de projectiles de toute nature, et n'accomplissent leur mission qu'au prix de pertes considérables. En outre, les soldats manquent de vivres et souffrent d'une chaleur torride. Les points stratégiques désignés par Marmont étaient occupés; mais entre ces détachements et le maréchal les communications étaient coupées et ne se faisaient que difficilement par des officiers déguisés. Dans la soirée, le maréchal ordonna à ces troupes de revenir vers lui, ce qu'elles ne purent accomplir qu'avec des peines infinies, sous une grêle de balles, en perdant une notable partie de leur effectif. L'Hôtel de Ville resta au pouvoir de l'insurrection.

A Saint-Cloud, on persistait, malgré les messages peu rassurants du duc de Raguse, dans une confiance *imperturbable*. Le prince

[redacted]



de Polignac et les ministres, en permanence aux Tuileries, général de Marmont, ne montraient pas moins de sécurité. de camp du maréchal, étant entré pour rendre compte a de l'état des choses, revint tout effaré, disant : « Nous premier ministre qui n'entend même pas le français. » avait exprimé des doutes sur la fidélité d'une partie des « Hé bien ! avait répondu M. de Polignac, qu'on tire sur la t

De longue date, il existait une rivalité jalouse entre royale, corps privilégié, réservé aux meilleures garnisor troupe de ligne, un peu dédaignée, reléguée à Paris dans l tiers excentriques et exclue des services d'honneur, de des Tuileries. Il y avait plus d'affinité entre ces soldats et lation ouvrière. Les insurgés avaient pour eux des ména auxquels ils répondaient par une inaction presque co plusieurs corps avaient livré leurs casernes, leurs arm munitions.

*Journée du* 29. Le 29 au matin, Marmont avait rappelé détachements, tous les petits postes épars dans la ville et s'é centré entre la rue Saint-Honoré, les quais et la rue du Lou cupant ce palais, celui des Tuileries, la place Vendôm Champs-Élysées, ayant ainsi ses communications libres ave Cloud, mais ne tenant plus rien dans le reste de Paris qu serne de la rue de Babylone, gardée par des Suisses.

Dans la matinée, sur les instances de quelques maires Marmont se montra disposé à une suspension d'armes pou dre le résultat de démarches tentées à Saint-Cloud. Les m municipaux s'étaient rendus vers les insurgés et avaient o cessation du feu. Un incident imprévu changea la situation

Entraînée par les exhortations, la troupe stationnant pl dôme abandonna sa position pour aller se mettre aux or députés réunis chez Laffitte. Apprenant cette défection, envoie l'ordre à un des deux bataillons suisses qui défe Louvre d'aller place Vendôme et à l'autre bataillon de se trer. Le commandant, comprenant mal cet ordre, retire le placés aux fenêtres et sous la colonnade et les rassemble cour. Voyant la colonnade déserte, un gamin monte au d'une trémie destinée à déverser des gravois et se montr ment à une fenêtre sur la cour. A son aspect, les Suisses que le peuple a escaladé la colonnade; ils se précipitent en dre vers la voûte de l'horloge et fuient emportés par la

ux Tuileries. Les défenseurs de ce palais, entraînés à leur bandonnent l'intérieur et se sauvent par le jardin, où Mar-es rallie avec peine, se replie sur le bois de Boulogne et va er à Saint Cloud que Paris est perdu.

le même moment, la caserne de Babylone, attaquée par une que commandait un élève de l'École polytechnique, Va-ui y fut tué, était prise après une vigoureuse résistance. taille était gagnée. Paris tout entier s'était levé avec un animé; jeunes gens, ouvriers, commerçants, industriels, is de toute condition avaient bravement payé de leurs per-, chèrement acheté la victoire et pouvaient à bon droit ap-lorieuses, ces journées que l'on a essayé plus tard de rendre s: ceux qui les ont décriées ne les ont pas vues. De tous les s, de tous les députés de la droite, de tous les courtisans si s, si arrogants avant la lutte, *pas un seul* ne prit un fusil ou e et ne vint combattre aux côtés des soldats qui tombaient défense de la royauté. Ce ne furent même pas eux qui allèrent lir et soignèrent leurs blessés; ils laissèrent cette tâche nité aux insurgés, qui n'y faillirent pas : les soldats du dra-lanc trouvèrent dans les ambulances improvisées ou dans ements particuliers les mêmes soins, la même sollicitude défenseurs du drapeau tricolore.

évolution était faite le 29 au soir. La lutte en fut le côté hé-. A quoi devait-elle aboutir? Ce fut le côté peu brillant.

Réunions des députés. — Dans la journée du 26, des réu-e députés avaient eu lieu chez M. Bérard, chez M. Delaborde; ait pu rien résoudre; le mot de protestation avait épou-quand déjà la protestation signée des journalistes courait ris. Dupin, surpris chez lui par quelques-uns de ses col-voulait bien donner une consultation juridique, mais non e, n'étant plus député puisque la Chambre était dissoute. ne croyaient pas que, même en admettant l'illégalité des nces et l'existence légale de la Chambre, les députés pus-r valablement avant le 3 août, date de la convocation régu-hacun cherchait une raison de ne rien faire.

7, on se réunit chez Casimir Périer, sans résultat, puis udry de Puyraveau, où M. Guizot apporta un projet de pro-n rédigé par lui, pâle et fade copie de celle de la presse. lut bien l'adopter, mais on ne voulait pas le signer. On ours à un expédient plus prudent *que brave*. On mit à la

[redacted]



suite du texte les mots : *Étaient présents*, que l'on fit suivre des noms. Il y avait une quarantaine de personnes ; on en inscrivit plus de soixante.

Laffitte et Lafayette étaient absents. Avertis, ils se hâtèrent de revenir. Laffitte était à Paris le 27 au soir. Lafayette arriva dans la nuit. Laffitte ouvrit son hôtel aux réunions de députés. Tous ces tribuns, si hardis en paroles, étaient sans force quand il fallait passer à l'action. Une dizaine à peine se montrèrent résolus à pousser la lutte jusqu'au bout, entre autres Laffitte, Audry de Puyraveau, le général Gérard, Lafayette, Mauguin, de Schonen.

Dans la journée du 28, Laffitte, Gérard, le général Lobau, Mauguin et Casimir Périer, firent auprès de Marmont une démarche de conciliation qui resta sans effet.

Le 29, deux pairs de France, MM. d'Argout et de Sémonville eurent aussi une entrevue avec le maréchal et avec les ministres sans être plus heureux ; ils se décidèrent à aller à Saint-Cloud ; Marmont leur donna un billet d'introduction « dépourvu de toutes formules de respect, » auprès du roi. Ils y arrivèrent presque en même temps que le prince de Polignac et les ministres, qui les avaient suivis de près ; M. de Vitrolles arriva de son côté.

Pendant ce temps, le général Lafayette prenait le commandement de la garde nationale et s'installait à l'Hôtel de Ville. Un peu plus tard, s'y installait aussi une commission municipale nommée par la réunion de l'hôtel Laffitte et composée de MM. Laffitte, Casimir Périer, Lobau, de Schonen, Audry de Puraveau et Mauguin. Le général Gérard reçut le commandement des opérations militaires actives. On n'avait pas osé constituer un gouvernement provisoire. Habitués aux formalités parlementaires, les députés voulaient mettre une apparence de légalité dans une situation absolument illégale. Si les citoyens de Paris eussent été aussi formalistes, les ordonnances auraient triomphé.

Les négociateurs de Saint-Cloud trouvèrent le roi n'ayant rien perdu de son obstination et de ses illusions. Il refusa de révoquer les ordonnances, mais chargea le duc de Mortemart de former un ministère dont le général Gérard ferait partie. MM. d'Argout et de Sémonville revinrent porter ces nouvelles à Paris avec M. de Vitrolles, qu'ils avaient trouvé à Saint-Cloud. Tous trois allèrent à l'Hôtel de Ville, où ils furent éconduits. M. de Sémonville, fatigué, rentra chez lui tandis que les deux autres se rendirent à l'hôtel Laffitte. Ils y furent mieux écoutés ; il y avait là des députés que

tive d'une révolution effrayait et qui étaient prêts à entrer
position avec Saint-Cloud. Mais les négociateurs n'avaient
pièce officielle; on rappela que M. de Forbin-Janson, beau-
u duc de Mortemart, avait promis de venir le soir avec le
résolut de les attendre pour prendre une résolution.

LE DUC D'ORLÉANS. — Jusqu'à ce moment, la population pa-
avait combattu aux cris de : *Vive la Charte! à bas les Bour-*
ais aucun nom n'avait encore été prononcé. Aucun acte
poussé à la déchéance de Charles X; rien n'était donc irré-

rédacteurs du *National*, qui avaient eu l'initiative de la ré-
, craignirent-ils un accommodement qui, en maintenant la
e aînée, eût tout remis en question et voulurent-ils provo-
autre dénoûment pour ne pas perdre le fruit de la révo-
ccomplie? toujours est-il qu'ils prirent encore l'initiative de
la pensée d'un gouvernement nouveau. Le 30, ils firent
er, et répandre à profusion, un placard ainsi conçu :

arles X ne peut plus rentrer dans Paris; il a fait couler le
peuple.

république nous exposerait à d'affreuses divisions; elle nous
erait avec l'Europe.

duc d'Orléans est un prince dévoué à la cause de la Révo-

e duc d'Orléans ne s'est jamais battu contre nous.

duc d'Orléans était à Jemmapes.

duc d'Orléans a porté au feu les couleurs tricolores; le
Orléans peut seul les porter encore; nous n'en voulons pas

duc d'Orléans s'est prononcé; il accepte la Charte comme
avons toujours voulue et entendue.

st du peuple français qu'il tiendra sa couronne. »

deux derniers paragraphes étaient un peu téméraires. On ne
encore ni ce que ferait, ni même où se trouvait le duc d'Or-
Laffitte avait, dans la matinée, chargé M. Édouard de Rigny
s'en informer. Un peu plus tard, M. Thiers était parti pour
avec Ary Scheffer, qui avait donné des leçons de dessin aux
u duc. Aussi, le placard fut-il modifié et des exemplaires
nt : « Le duc d'Orléans *ne s'est pas* prononcé; il attend
vœu et acceptera la Charte... »

Thiers et Scheffer furent reçus par la duchesse d'Orléans et

[redacted]



la princesse Adélaïde, sœur du duc. La première se montra sur-prise et mécontente, la seconde déclara que sa famille se mettrait à la disposition de la France, et elle offrit de se rendre à Paris. On convint que le duc serait instruit de la démarche faite.

Quand les deux délégués revinrent à Paris, les députés étaient réunis au Palais-Bourbon. D'après leur rapport, une commission de cinq membres fut envoyée au Luxembourg pour proposer aux pairs de nommer le duc d'Orléans lieutenant général du royaume. Ils y trouvèrent M. de Mortemart arrivant de Saint-Cloud avec des ordonnances qui révoquaient celles du 25, l'autorisaient à former un ministère et lui donnaient pleins pouvoirs pour adopter toute espèce de condition. C'était là le résultat de nouvelles démarches faites, le matin, à Saint-Cloud, par MM d'Argout et de Vitrolles. M. de Mortemart s'était rendu aussitôt auprès des pairs ses collègues. La pairie était sans aucune influence sur le peuple ; elle avait envoyé un des siens, M. de Sussy, porter les ordonnances au Palais-Bourbon tandis que les cinq députés arrivaient au Luxembourg. M. de Sussy venait trop tard. Laffitte refusa les pièces que le pair lui présentait. M. de Sussy s'en alla à l'Hôtel de Ville; il s'adressa au général Lafayette, à la commission municipale. On lui répondit partout : « Il est trop tard. »

Pendant ce temps, les pairs adhéraient à la proposition des députés et Laffitte expédiait un message au duc d'Orléans pour lui annoncer la résolution des deux Chambres et l'inviter à se rendre à Paris. Charles X avait cessé de régner.

C'est au Raincy que le duc d'Orléans reçut l'avis, transmis par sa famille, de la visite de M. Thiers. Il manifesta une grande perplexité, se rendit à Neuilly, puis se décida à partir pour Paris et arriva incognito au Palais-Royal. Il en instruisit Laffitte qui fit aussitôt prévenir la commission désignée par les députés pour offrir au prince la lieutenance générale. Le duc montra quelque hésitation à accepter. Les députés le décidèrent en lui disant que les républicains s'agitaient et qu'il n'y avait pas de temps à perdre. Il accepta alors et rédigea une courte proclamation terminée par ces mots : « Les Chambres vont se réunir ; elles aviseront aux moyens d'assurer le règne des lois et de maintenir les droits des citoyens. La Charte sera désormais une vérité. » La Chambre l'accueillit avec enthousiasme et, de son côté, publia une *Déclaration* annonçant le titre conféré au duc d'Orléans, énumérant *les garanties* assurées à la nation (réorganisation de la garde na-

avec élection des officiers, le jury pour la presse, élections ipales et départementales, responsabilité des ministres, etc.), étant le mot : « La Charte sera désormais une vérité. »

dant ce temps, le duc d'Orléans, sur le conseil de Laffitte, se mit à se rendre à l'Hôtel de Ville pour se mettre d'accord afayette, que toute la jeunesse et la partie la plus résolue de ulation armée reconnaissaient pour chef. Il y fut accompagné ffitte et un grand nombre de députés. L'entrevue fut courtoise. néral ne cacha pas sa prédilection pour la constitution des Unis, mais, reconnaissant l'impossibilité de la transplanter ance, il se ralliait à une monarchie entourée d'institutions blicaines. Le duc donna sa pleine adhésion à ces paroles, qui tituent ce qu'on a appelé *le programme de l'Hôtel de Ville*, et a résumé aussi dans ce mot légendaire : « Voilà la meilleure républiques, » qui n'a pas été dit. Lafayette se présenta, au n de l'Hôtel, avec le prince, qui lui donna une accolade ami- La foule qui encombrait la place applaudit : le duc d'Orléans accepté pour chef d'une nouvelle monarchie.

a beaucoup reproché cette conduite à Lafayette, on a dit qu'il it dû faire, dès 1830, la République. Lafayette avait été l'âme toutes les conspirations tentées par les carbonari et qui ten- ent à la République ; mieux que personne, il connaissait l'éner- , le courage, le dévouement absolu des jeunes gens qui venaient combattre en vue de la République, mais il savait aussi leur pe- nombre, leur peu d'influence sur la masse du public ; il savait les préventions que soulevait encore l'idée de République la partie moyenne et influente de la population. Professant le pect des volontés de la majorité, il inclina ses préférences de- t les aspirations du beaucoup plus grand nombre, et sacrifiant lui au possible, il accepta ce qu'il y avait de plus praticable. venir restait ouvert à la République.

VII. EXPÉDITION DE RAMBOUILLET. — Cependant, tout était confu- à Saint-Cloud ; les soldats désertaient, les courtisans allaient ercher fortune ailleurs ; le vide habituel se faisait autour du roi chu. Charles X quitta sa résidence d'été pour Rambouillet, où parut vouloir s'arrêter ; il avait encore avec lui ses gardes du rps, ses cent-suisses et des forces assez considérables, mais dont fidélité était douteuse. Le nouveau gouvernement résolut de le forcer à s'éloigner par une démonstration menaçante ; le rappel fut battu dans Paris et bientôt une armée ou *plutôt une* agglomération

[redacted]



de six à sept mille hommes armés se portait sur Rambouillet s à pied, soit en toute espèce de véhicules. La Chambre, de son cô avait fait partir trois commissaires, le maréchal Maison, MM. Schonen et Odilon Barrot, chargés officiellement de veiller à la s reté du roi, et officieusement de le faire s'éloigner au plus vite.

Quand les trois délégués arrivèrent (3 août), Charles X et son venaient de signer leur abdication au profit du duc de Borde et de nommer le duc d'Orléans régent avec le titre de lieutenant g néral. L'acte venait d'être envoyé au duc.

§ VIII. Départ de Charles X. — L'annonce de la prochaine ar vée des Parisiens, que le maréchal Maison assurait devoir être nombre de 60 à 80,000, décida le vieux roi à quitter Rambouill Sa première intention avait été de se retirer derrière la Loire. I détermina à gagner Cherbourg afin de s'y embarquer pour l'A gleterre. Le voyage se fit lentement. Charles n'arriva à Cherbo que le 16 août et s'embarqua le même jour. Ses gardes du cor qui l'avaient suivi jusque-là, lui remirent leurs étendards et l firent leurs adieux. Puis, il quitta la France pour n'y plus reve emmenant avec lui son petit-fils : un autre roi était déjà élu intronisé.

Ainsi finit la Restauration, dans un combat fatalement inévitabl non qu'il fût décrété par un Destin implacable, ou une Provide inflexible, mais parce qu'il était dans la logique des choses et d passions des hommes.

§ IX. La Restauration. — La Restauration eût-elle pu durer France? Oui, incontestablement, si l'on ne regarde que les disp sitions de la Charte donnée ou consentie par Louis XVIII. La roya légitime a vécu quinze ans par les choses bonnes que contenait Charte, elle a succombé par les choses mauvaises qu'on a voulu mettre. L'ordonnance du 5 septembre 1816 était selon l'esprit la lettre de la Charte : elle a donné à la royauté restaurée ses quat meilleures années. Les ordonnances de 1830 étaient contraires l'esprit, sinon absolument au texte littéral de la Charte : elles o amené la chute de la branche aînée.

Louis XVIII, par l'infirmité de son corps, n'a pas pu, plus q Charles X, par l'infirmité de son esprit, se soustraire aux pa sions mesquines de coteries qui leur cachaient la vérité. Ils n'o pas eu une assez haute conception de la politique nécessaire en le temps pour être les rois de la nation et non pas les chefs d'u *parti. Ils ont* mis en face l'une de l'autre deux France qu'il et

l'une dans l'autre. Le duel a commencé avec le pre-
le la Restauration et n'a fini que le dernier : le passé ne
s prévaloir contre le présent et l'avenir.

e période de quinze années, on ne voit que les fautes
ement et on la dédaigne. Il faut y voir aussi ce qu'a
ément la nation, et l'on admirera.

a été plus grandiose, plus héroïque, plus terrible pen-
olution ; mais à aucune époque elle n'a été plus active,
, plus vivante dans toutes les voies ouvertes à l'énergie
e de 1814 à 1830. La tribune française a eu des ora-
ne devait pas attendre après quinze ans de mutisme et
ence a porté l'influence de notre patrie sur tous les
monde ; la presse a improvisé des écrivains de premier
lettres ont eu une Renaissance inespérée après l'abais-
la période impériale ; des génies nouveaux ont élevé ce
à une hauteur que d'autres époques ont pu atteindre,
point dépassée ; l'Histoire a été renouvelée avec un éclat
, les beaux-arts, les sciences ont tenté et ouvert des
elles ; l'industrie a préludé aux prodiges qu'elle devait
un peu plus tard. La France revenait à une vie nouvelle
lle-même qu'elle la tirait, sans attendre l'initiative offi-

par le spectre de cette France qu'elle ne connaissait plus,
rance caduque d'avant 1789, de la France des émigrés,
jeune et nouvelle se retrempa aux inspirations de la
, sans avoir à en subir les terribles nécessités, et, à
rême, elle en retrouva et en ressaisit l'épée. Ceux qui
alors dans la vie intellectuelle y ont puisé un esprit de
de dévouement, une générosité d'aspirations, une déli-
sentiments qu'ils n'ont pas tout à fait perdus : il leur
uelque chose du grand souffle qui les a touchés par l'é-
atriotique, par la poésie, par l'art, par tout ce qui élève
andit l'esprit.

ernement de la Restauration a servi la France par ses
mes, mais il n'a pas fait que des fautes. Il a payé la
l'empire ; il a mis l'ordre dans la comptabilité publi-
fait de bonnes lois financières et commerciales, il a
marine de la France, reconstitué son armée, encouragé
. S'il a fait l'injuste guerre d'Espagne, il a rendu l'indé-
à la Grèce et purgé la Méditerranée des pirates barba-

[redacted]



resques. Ce sont là des titres d'honneur qui n'effacent pas s
tes, mais qu'on ne doit pas lui contester.

Le gouvernement de la Restauration n'a pas su vivre
liberté de la presse; il a du moins respecté la lib
la tribune. Il n'intervint pas, en effet, dans l'affaire de
encore qu'il eût été généreux à lui de prendre la défense
adversaire. La majorité en reste seule responsable; il faut recc
cependant une sorte de franchise dans sa brutalité.

Enfin la Restauration a, sans en avoir eu conscience, re
grand service au caractère national, elle l'a relevé de la
imposée par l'Empire. En repoussant inflexiblement toutes
pirations de l'opinion, elle a contraint le sentiment public
plier sur lui-même, à tendre tous ses ressorts, à concentrer
volonté vers un but unique : la conquête de la liberté. Le j
pour effectuer cette conquête, il a fallu sacrifier la dyn
France a promptement pris son parti : elle a tourné contre
tauration toutes les forces que celle-ci n'avait pas su tourn
profit.

La révolution de Juillet s'est faite à Paris, mais toute la F
était de cœur. Sur un seul point, à Nantes, il y eut entre la
tion et la troupe une collision sans importance. La dynastie,
revenue au milieu de l'enthousiasme, s'en alla dans l'indiff

# SECTION V

MONARCHIE DE JUILLET
(du 9 août 1830 au 24 février 1848)

## CHAPITRE PREMIER

…roi des Français. — Premier ministère. — Suspension du travail. …uites contre les ex-ministres. — La peine de mort. — Lois nou- … — Le Panthéon. — Revue du roi. — Mort du prince de Condé. — Si… …extérieure. — Les réfugiés espagnols. — Rappel des bannis. — Cé… … du 22 septembre. — Clubs.

…ECTION DU ROI DES FRANÇAIS. — Depuis sa visite à l'Hôtel … le 31 juillet 1830, le duc d'Orléans était roi de fait, sous …le lieutenant général du royaume, titre qu'avait pris le …'Artois en 1814, et que, par une bizarre rencontre venaient …onférer, en même temps, la réunion insurrectionnelle des … et le roi Charles X, jadis comte d'Artois, partant pour …n retour.

…s premiers actes du lieutenant général fut de convo… … Chambres pour le 3 aout. C'était la date fixée par Charles X … de mai précédent ; mais, depuis, ce prince avait dissous …bre par une des ordonnances du 25 juillet et assigné une …te d'ouverture. Ce n'est donc pas en conformité d'un acte …ier gouvernement que la Chambre allait se réunir, mais …ppel du gouvernement révolutionnaire. L'ouverture des …es fut faite, en effet, le 3 août, par le lieutenant général, qui …a une courte allocution, puis l'assemblée procéda à la vérifi… …les pouvoirs. Quelques élections furent annulées pour viola… …secret des votes. Le 7, la Chambre des députés discuta les …tions à introduire dans la Charte. Elle en supprima le pré… : la Charte n'était plus concédée par le roi à la nation ; …nation qui l'imposait au roi comme condition de règne. … 14 en fut modifié de manière à ne plus laisser place à de …ques interprétations. Les conditions d'âge pour l'entrée dans

[redacted]



les deux Chambres furent abaissées. On supprima la septennalité, la l
gislature fut fixée à cinq ans avec renouvellement intégral. La religi
de l'État disparut, mais on crut devoir constater que le catholicism
était la religion de la majorité des Français, fait de statistique d
la place n'était pas là. La censure fut abolie, avec mention qu'elle n
serait jamais rétablie. Le jury fut rendu à la presse. Les trois co
leurs furent déclarées celles de la nation. L'organisation de la pa
rie, la liberté de l'enseignement et quelques autres questions fure
remises à des lois ultérieures.

La Charte fut précédée d'une déclaration portant que « le trô
est vacant, en fait et en droit et qu'il est indispensablement beso
d'y pourvoir. » Le texte amendé de la nouvelle Charte suivait l
préambule. Venait ensuite l'invitation au duc d'Orléans d'accepter
de jurer la Charte et les institutions qu'elle indiquait, et après ce
acceptation et ce serment devant les Chambres assemblées, à pre
dre le titre de *roi des Français*,

Dans la discussion ouverte sur ces dipositions, plusieurs orateu
royalistes, entre autres MM. de la Bourdonnaye, Hyde de Neuville
Berryer, prirent la parole, déclarèrent être sans pouvoirs pour pr
clamer la vacance du trône et transférer la couronne. Au mome
du vote, ces députés et une vingtaine d'autres se retirèrent. Pl
sieurs donnèrent leur démission après le vote.

La Chambre adopta l'ensemble par 219 voix contre 33, sur 2
votants.

A la Chambre des pairs, Chateaubriand seul prit la parole. To
en rendant hommage à la légitimité et à l'énergie de la résista
des Parisiens, tout en condamnant les coupables conseillers q
avaient poussé Charles X à la violation de la Charte, il revendiq
les droits du jeune Henri V, en faveur duquel avaient abdiqué s
aïeul et son oncle. Il déclara, d'ailleurs, que pour lui, il se retir
de la vie politique.

Après cet unique discours, la Chambre haute adopta par 89 v
contre 10 la déclaration des députés. Il y avait 114 votants; 15 d
posèrent des bulletins blancs.

Ainsi fut officiellement accomplie la déchéance de la branc
aînée. Quelques amis, en bien petit nombre, lui donnèrent de pu
blics témoignages de regrets ! Où étaient les nombreux fidèl
qui avaient promis de combattre et de mourir pour elle ?...

Le 9 août, les deux Chambres se réunissent dans la salle provi
soire du palais Bourbon. A deux heures, arrive le lieutenant génér

...mbre des pairs, dépose l'acte d'adhésion de celle-ci. Le ...éans dit alors : « J'ai lu avec une grande attention la dé... de la Chambre des députés et l'acte d'adhésion de la ...des pairs ; j'en ai pesé et médité toutes les expressions. ...pte, sans restriction ni réserve, les clauses et engage... renferme cette déclaration et le titre de *roi des Français* ... confère, et je suis prêt à en jurer l'observation. »

...oir reçu de Dupont (de l'Eure), ministre provisoire de ...a formule écrite du serment, le duc se lève, et, la main ...once ces paroles :

...sence de Dieu, je jure d'observer fidèlement la Charte ...nelle, avec les changements et modifications exprimés ...aration de la Chambre des députés ; de ne gouverner ... lois et selon les lois ; de faire rendre bonne et entière ...acun, selon son droit, et d'agir en toutes choses dans ...nes de l'intérêt, du bonheur et de la gloire du peuple

... pu retrancher cette dernière ligne : quel est le gouver... ne veut pas assurer les intérêts, le bonheur et la gloire ...?

...chaux Mortier, Macdonald, Oudinot et Molitor lui re... insignes de la royauté, main de justice, glaive, sceptre ... Puis, il signe les actes qui constituent son élection, et ...le trône aux cris de : *Vive Louis-Philippe ! vive le roi !*

[redacted]



ment reçu mandat de pourvoir aux suites de cette double éve
lité. La révolution accomplie, qui avait pouvoir de dissou
Chambre nouvellement élue et d'en convoquer une nouvelle
de changer la loi électorale? De nouvelles élections auraient,
leurs, envoyé une Chambre composée comme celle de juin, ave
légitimistes en moins. Si Louis-Philippe eût soumis son élect
la ratification de la nation, il n'eût pu consulter que les éle
censitaires, car personne alors ne voulait ou n'eût osé pro
le suffrage universel. Qui doute que ce plébiscite restreint e
pondu autrement que n'a répondu plus tard le plébiscite du su
universel en 1851, en 1852, en 1870? La Chambre de 183
issue d'un assez puissant mouvement de l'opinion publique
croire qu'elle représentait fidèlement la France. Elle a peu
excédé son droit devant l'abstraction des principes; elle a f
qui était pratiquement possible devant la réalité et les exig
des circonstances.

On a reproché à Louis-Philippe d'être *le roi de la bourgeois*
le fut, en effet, si l'on donne à ce mot de *bourgeoisie* la seul
gnification qu'il puisse avoir, en France, depuis 1789, c'est-à
si l'on désigne par là l'ensemble des fractions intellig
lettrées, industrieuses de la population, n'excluant pers
et accessibles à tous. Dans les siècles antérieurs, n'était-ce p
bourgeoisie, même privilégiée, qui depuis le temps d'Étienne M
avait lutté contre la royauté, la noblesse et le clergé? qui, en 1
avait renversé tous les privilèges en proclamant l'égalité dev
loi? qui avait aboli la monarchie, défendu la révolution av
plus terrible énergie, sauvé l'indépendance nationale et forc
les rois à traiter en vaincus avec la République? Sans doute
n'avait pas été seule dans cette lutte, et ce qu'on appelle e
« le peuple » l'y avait admirablement secondée; mais c'est ell
fut l'initiatrice dans la Constituante, dans la Législative, da
grande Convention nationale. Après la compression militai
l'Empire, elle reprit son rôle d'initiatrice sous la Restaura
qu'elle accepta de bonne foi, avec la France entière, qu'elle e
de maintenir ou de ramener dans la voie libérale. Quand elle
reconnaître l'irréconciliabilité de l'esprit royaliste et de l'esp
béral, quand il fallut reprendre la lutte de 1789, la « bourge
française » se remit résolûment à la tâche, mena vivement la c
pagne, et quand elle en fut réduite à recourir aux arme
14 juillet et du 10 août, elle fut la première à donner le sign

... et se montra partout aux premiers rangs devant les troupes royales.

... d'août 1830, cette « bourgeoisie » moderne représentait ... l'immense majorité de la population française, et elle ... à croire que son règne était arrivé. Son erreur fut de ... 1830 était le terme et non pas une simple station du ... tique, de ne pas voir qu'il ne fallait s'y arrêter un moment ... pour reprendre un nouvel élan, et que, si la possession ... it un signe, d'ailleurs incertain et discutable, de la capacité ... ctuelle, il y a d'autres droits qu'elle ne représente pas, ... ents sociaux devant qui 1789 a fait tomber les barrières ..., et devant lesquels il reste à faire tomber les barrières ... ent redoutables de la misère et de l'ignorance qui la ... aussi l'erreur de « son roi. »

... un grand progrès était réalisé. La vieille fable du droit ... e, et, avec elle, la théorie qui faisait d'un peuple ... réditaire d'une famille privilégiée. La nation rentrait ... de de sa souveraineté, et c'est d'elle seule que rele... ement nouveau. A la vérité, cette souveraineté sem... r à l'instant même en restaurant une autre famille ... ansmission héréditaire de la couronne. Mais, qui ne ... ait là une fiction légale, une vraie délégation, qu'une ... peut aliéner le droit et la liberté des générations ... le jour où le peuple français ne serait plus d'accord ... taire auquel il confiait la gestion de ses biens, le ... rait sa souveraineté et le roi perdrait tous ses droits? ... mi les fondateurs de la royauté nouvelle, devait voir

... MINISTÈRE. — Le 11 août, Louis-Philippe composa ... binet : Dupont (de l'Eure) à la justice, Gérard à la ... à l'intérieur, Sébastiani à la marine, duc de Broglie ... publique et cultes, l'abbé Louis aux finances, Molé ... angères. Le roi se réserva la présidence du conseil et ... le ministres sans portefeuille à MM. Laffitte, Casimir ... et Dupin. M. Odilon Barrot fut nommé préfet de la ... (de l'Ain) préfet de police, Dupin procureur général ... assation, M. de Schonen procureur général à la Cour

... ur, une ordonnance du roi licencia les régiments de ....

[redacted]



D'autres ordonnances conférèrent la dignité d'amiral à Duperré, celle de maréchal à Gérard, et rétablirent sur les décorations de la Légion d'honneur l'effigie de Napoléon, avec deux drapeaux tricolores croisés, au revers.

Le 14, Louis-Philippe promulgue la Charte qu'il a jurée le 9.

Le 16, Lafayette est nommé au commandement de toutes les gardes nationales de France qui se réorganisaient rapidement. On considérait alors cette institution comme une des garanties essentielles de l'ordre et de la liberté, et comme devant devenir la base d'une organisation militaire qui supprimerait ou atténuerait considérablement la charge des armées permanentes. La fonction conférée à Lafayette était d'ailleurs temporaire, en attendant une loi définitive sur la garde nationale.

§ III. — Suspension du travail. — Toute révolution, la plus légitime comme la plus frivole, est une perturbation plus ou moins profonde qui, pour un temps plus ou moins long, alarme les intérêts et suspend le travail. Or, dans une société fondée comme celle de la France actuelle, sur le travail de tous, la brusque et complète cessation des travaux produit en peu de jours de grandes souffrances, qui se font sentir surtout dans la population ouvrière, à laquelle l'épargne est rendue impossible, autant peut-être par de funestes habitudes que par la modicité des salaires.

Aussi, dans le cours du mois d'août, vit-on errer par les rues de Paris des bandes d'ouvriers, hommes et femmes, en un état de dénûment navrant, qui réclamaient du secours à défaut du travail absent.

Le gouvernement s'empressa de présenter aux Chambres une loi l'autorisant à prélever un crédit de cinq millions à distribuer aux ouvriers nécessiteux. Quelques industries, entre autres l'imprimerie, organisèrent spontanément des travaux pour employer les ouvriers. Mais c'étaient là ou des expédients ou des palliatifs insuffisants. Il ne dépend pas tout à fait des gouvernements de rappeler la confiance alarmée, et aucun trésor public ne peut suppléer les produits du travail. Toutefois, ces manifestations d'ouvriers ne causèrent aucun désordre grave.

§ IV. Poursuites contre les ex-ministres. La peine de mort. — L'opinion publique s'émouvait en même temps au sujet de quatre des ministres de Charles X, MM. de Polignac, de Peyronnet, de Guernon-Ranville et de Chantelauze, arrêtés sur divers points du territoire. *Quel sort* allait-on leur réserver ? Le sentiment le plus général n

[pl]us indulgent, et contre eux il ne parlait de rien de la peine capitale.
[D]e Salverte demanda aussitôt que ces conseillers des or[donnances] de Juillet fussent mis en accusation. La Chambre des [ado]pta, le 20 août, cette demande, que ratifia le lendemain [celle] des pairs. Le 26, les quatre prisonniers furent amenés [à] de Vincennes et incarcérés dans le donjon.
[En même] temps que Salverte déposait sa motion, Victor de Tracy [en fi]t une pour l'abolition de la peine de mort. Celle-ci était [inspirée] par celle-là. Victor de Tracy redoutait, et beaucoup [avec] lui, des rigueurs qui pourraient laisser une trace [sur] une révolution où le sang n'avait coulé que dans le [combat. La] proposition qu'il faisait, très-conforme au sentiment du [public, qui] poussait l'horreur contre la mort violemment donnée jusqu'à [blâmer] l'exercice de la chasse, l'était aussi aux inclinations des [députés;] mais la foule y voyait un moyen de soustraire le prince [de Polignac] et ses complices à la peine qui pouvait les atteindre. [Cependant] la proposition eût peut-être été immédiatement convertie [en loi, si le]s magistrats et les autorités militaires n'eussent réclamé [contre l'a]brusque adoption d'une mesure qui devait amener un [changeme]nt considérable de la législation pénale. On nomma alors [une comm]ission chargée d'examiner à fond la question et de prépa[rer un proj]et de loi.

[LOIS] NOUVELLES. — Le 18 août, la Chambre des députés vota [une loi att]ribuant soit des pensions, soit des secours aux citoyens [blessés dan]s les journées de Juillet, aux veuves et aux enfants de [ceux qui av]aient péri en combattant. C'était une dette de reconnais[sance].

[Le gouv]ernement, pour se conformer aux prescriptions de la [nouvelle Ch]arte, avait présenté divers projets de loi qui devaient [donner sati]sfaction, sur quelques points, à l'opinion publique. D'au[tres avaient] pour objet de pourvoir à des nécessités présentes. Parmi [les premie]rs, il y en avait un relatif à la publication des listes [électorales] et du jury et un qui soumettait à la réélection les dé[putés qui,] dans le cours de leur mandat, étaient nommés à des [fonctions p]ubliques rétribuées ou recevaient de l'avancement. On [peut contr]overser sur la question de savoir si les fonctionnaires [publics doi]vent être exclus des assemblées législatives, mais quand [ils ne le s]ont pas, il est de toute justice que les électeurs qui ont [donné leu]rs suffrages à un citoyen indépendant soient appelés à

[redacted]



décider s'ils veulent le lui continuer alors qu'il a accepté des fonctions pouvant engager sa liberté d'action. Dans la seconde série, se trouvait une loi modifiant provisoirement la loi électorale, en vue d'élections que rendaient nécessaires la démission d'une centaine de députés qui avaient refusé le serment, et des annulations prononcées lors de la vérification des pourvoirs.

§ VI. Le Panthéon. — Une ordonnance royale du 26 août réalisa un vœu très-populaire, en rendant l'église Sainte-Geneviève, à la sépulture des citoyens illustres, en lui instituant le nom de Panthéon et l'inscription *Aux grands hommes la partie reconnaissante.* Cependant, sous la monarchie de Juillet, aucune sépulture n'eut lieu dans ce temple. On y plaça seulement des tables de bronze sur lesquelles étaient gravés les noms des citoyens tués dans les journées des 27, 28 et 29 juillet. Ces tables ont été enlevées après le 2 décembre 1851.

§ VII. Revue du roi. — Le 29 août, Louis-Philippe passa au champ de Mars une revue de la garde nationale qui y parut nombreuse, brillante, enthousiaste. Le roi était accompagné de Lafayette, et tous deux furent accueillis par des acclamations qui étaient la consécration populaire du vote des Chambres pour l'élection du roi. Louis-Philippe manifesta sa satisfaction par des témoignages de véritable effusion.

Cette satisfaction allait être promptement troublée.

§ VIII. Mort du prince de Condé. —Un seul membre de l'ancienne branche royale était demeuré en France après l'exil de Charles X. C'était le vieux duc de Bourbon, un des chefs de l'armée de Condé, père du duc d'Enghien, et, depuis l'exécution de son fils, le seul et dernier représentant de la maison de Condé. Depuis longtemps éloigné de la cour, il vivait tantôt dans le château de Chantilly, tantôt dans un autre, plus modeste, qu'il possédait à Saint-Leu-Taverny. Il avait ramené d'Angleterre une maîtresse qu'il avait trouvé moyen de faire épouser à un homme honnête et loyal, le général baron de Feuchères, qui, instruit du piége où il avait été attiré, rompit aussitôt toute relation avec la maîtresse du prince et ne la revit jamais. Cette femme dominait d'une façon absolue le prince de Condé et attendait de lui un legs considérable; elle savait, d'ailleurs, que, par testament, le prince laissait la plus grande partie de sa fortune au duc d'Aumale, quatrième fils du duc d'Orléans. La famille d'Orléans connaissait aussi cette disposition.

était pas même serré autour du cou. Les genoux posaient
reau de la chambre, si bien que, pour mourir, il avait
vieillard une rare et persistante énergie. On disait même
irmité des bras ne lui eût pas permis de mettre le mou-
ur de son cou.

velle de cette mort causa une vive sensation. La justice
'il y avait eu suicide; mais l'opinion publique ne ratifia
rêt. Les soupçons se portèrent sur la baronne de Feu-
e projet de voyage du prince était, disait-on, une fuite
était pour se soustraire à la domination, devenue tyran-
cette femme. Elle redoutait le départ du duc, elle redou-
encore qu'il ne changeât les dispositions testamentaires
cernaient; pour tout empêcher, elle aurait tué ou fait tuer
d.

tisans de la branche aînée, qu'on appelait alors *légiti-*
, plus généralement *carlistes*, ne pardonnaient pas, ne
ent jamais à Louis-Philippe d'être monté sur le trône
duc de Bordeaux. La mort du prince de Condé était une
e vengeance qu'ils ne laissèrent pas échapper. Ils firent
plus haut que la baronne de Feuchères les soupçons de
ils en accusèrent formellement Louis-Philippe qui crai-
n eux, de voir échapper l'héritage promis au duc d'Au-
famille de Rohan, qui pouvait prétendre à la succession
et qui s'en trouvait évincée, suscita des procès auxquels
de l'opinion légitimiste donna un grand retentis-

[redacted]



elle s'était assuré encore la complicité de cette même fami c'est-à-dire l'impunité.

Tout cela était insinué, sous-entendu dans les publications fai en France à propos soit de la mort du prince de Condé, soit procès intenté par les Rohan. Dans des publications faites à l'étra ger, dans les conversations privées, on ne gardait aucune réserve le nouveau roi était formellement accusé de participation meurtre.

Cet événement, dont la nouvelle éclata le lendemain même la revue du champ de Mars, frappa vivement l'opinion publiq qui cherche toujours des causes extra-naturelles à la mort d princes, et fut cruellement exploité par la haine politique. Les rép blicains eux-mêmes ne se firent par faute d'entretenir les soup çons contre le roi. Les circonstances de la mort du prince reste encore et resteront vraisemblablement toujours obscures; aucu révélation nouvelle ne s'est produite après la chute de Louis-Ph lippe : la baronne de Feuchères est morte, emportant son secre si elle en avait un, et léguant sa grande fortune à son mari, qui l'a pas acceptée et en a fait abandon à l'assistance publique. Le d d'Aumale a recueilli l'opulente succession qui lui était légaleme attribuée et a, plus tard, donné à un de ses fils le titre de prin de Condé. Louis-Philippe avait pu désirer que ce grand hérita vînt dans sa famille, mais rien n'a autorisé, ni dans les faits co nus, ni dans le caractère de l'homme, des soupçons que l'animosi politique est toujours prête à exploiter et qui trouvent un accès tr facile dans les imaginations populaires.

§ IX. Situation vis-a-vis de l'Europe.— Les commentaires prov qués par la mort du prince de Condé pouvaient être un ennui pou Louis-Philippe, mais n'étaient pas un embarras pour son gouver nement. Celui-ci, d'autre part, pouvait concevoir des inquiétude sérieuses sur les dispositions des puissances étrangères vis-à-vi de la révolution de Juillet.

Cette révolution dérogeait aux traités de 1815, puisqu'elle expul sait de France la famille royale qu'ils avaient restaurée. Mais, e 1814 comme en 1815, ce qu'avaient voulu les souverains allié contre la France, c'était bien moins ramener les Bourbons qu'ex clure Napoléon et les siens. Après tout, le duc d'Orléans éta encore un Bourbon : il avait déjà été question de lui en 1814. C n'était pas contre l'usurpateur de 1804, mais contre l'insatiable *conquérant* que les monarques s'étaient coalisés en 1813 apr

: de vouloir la paix *à tout prix*. On ne doit rien vouloir *à*
r, pas même la paix, ce grand bien, pas même la liberté,
suprême.

endamment de son goût personnel pour la paix, Louis-Phi-
geait qu'au lendemain de la révolution, il y avait danger à
une coalition qui existait encore en droit et en fait, au
ar les conventions diplomatiques. Sans doute, la France
compter sur les sympathies populaires en plus d'un pays
ssait l'oppression indigène ou étrangère et qui, après Juil-
rdait, chaque jour, si le drapeau aux trois couleurs
issait pas sur le Rhin, sur les Alpes, sur les Pyrénées.
glorieuse destinée de notre patrie d'avoir été, de rester
même après de grands désastres, l'initiatrice et l'espé-
s autres peuples et d'avoir quelquefois implanté ailleurs
s qu'elle n'a pas su conserver chez elle. Au mois d'août
ait-elle en mesure, avait-elle des motifs pour entreprendre
le universelle? Que l'on vînt lui contester le droit de gérer
elle l'entendait ses affaires intérieures, que l'on prétendît
aindre, par les armes, à reprendre le roi qu'elle avait
chasser le roi qu'elle s'était donné, la France eût été en
gitime défense; réduite à la guerre, elle l'eût poussée aussi
s et aussi loin qu'il l'eût fallu pour assurer sa liberté
C'est ce que Louis-Philippe déclara aux cabinets étrangers



[redacted]



roi refusa tout engagement. L'Autriche, la Prusse, le
sauf trois, suivirent promptement l'exemple de l'Angle
reur de Russie, à qui Louis-Philippe crut devoir écri
une lettre un peu trop obséquieuse, répondit d'une f
hautaine et impolie. Le plus infime des principicules i
de Modène, refusa catégoriquement de reconnaître le
nouveau de la France. On ne lui fit pas la guerre et,
offrit spontanément ce qu'il avait refusé d'abord. La
tour, refusa ce petit présent d'amitié. Le troisième
bouda la France fut Ferdinand VII, roi d'Espagne. On
supposer que ce fût par tendresse pour la branche
vait, à la vérité, à Louis XVIII d'avoir été réintégré d
absolu, mais il en avait usé de façon à faire repentii
tion française d'avoir effectué la Restauration espagno
témoigné de sa gratitude que par de mauvais procéd
des avis les plus salutaires. Son refus de reconnaître
ne pouvait donc être qu'une boutade de ce caractère
inégal. Le gouvernement français ne s'en émut pas; il
pas davantage des préparatifs que faisaient en Franc
espagnols pour tenter de ranimer dans leur patrie
berté. Leur tentative ne réussit pas; la France n'y av
obstacle; elle n'avait pas l'obligation d'y aider. L'insu
les reproches des réfugiés espagnols et des républic
Ferdinand, de son côté, réfléchit et reconnut Louis-P

Les dispositions pacifiques du roi n'étaient pas
grande partie de la nation française. Les traités de 18
de Waterloo, les traités de 1815, confirmant et aggrav
dents, avaient laissé dans les esprits de profonds
qui ne se manifestèrent pas seulement par la ha
Bourbons, que l'on rendait injustement responsables
tres, mais aussi par un désir ardent de revanche. Les
victoires de la République et de l'Empire se conservai
mettaient traditionnellement dans les familles de t
avaient, de près ou de loin, appartenu aux armées de
on opposait ces glorieux souvenirs à l'humiliation des
venus dans les fourgons de l'étranger. Chasser ceux-
la revanche de Waterloo était le rêve, la passion d'un
tie du peuple français. La Restauration connaissait et
besoin impérieux, si bien qu'elle songeait à réalis
compte et à son profit, une partie du programme en

rent les grands faits héroïques, éclatants. Un peu plus tard de M. Thiers saisit les imaginations par le spectacle drama- luttes grandioses de la France contre la coalition et aussi entre eux. On vit surtout la Révolution sous son aspect et l'on admira tout à la fois les merveilleux coups de les terribles coups d'État. Alors commença une sorte de volutionnaire qui grandit sous Louis-Philippe et qui dure

de impériale était complète en 1830. Grâce aux livres ve- nte-Hélène, et où l'ancien tourmenteur de la France et posait comme le martyr des rois, grâce à de prétendus qui montraient Napoléon toujours entraîné à la guerre et par les intrigues des autres puissances, surtout de la Albion, » grâce aux maladresses de la Restauration comme bonapartistes tout ce qui lui était hostile à elle- nion en était venue à mettre sur la même ligne les jus- de la Révolution et les guerres iniques de l'Empire, à celui-ci comme la conséquence de celle-là, et à cette bizarre de Napoléon « missionnaire aimé de la Révolu- teur de la grandeur française et victime des monarques, ôtre de la liberté. Telle était alors la confusion des es- , le 29 juillet 1830, le jeune fils de Napoléon fût apparu s de Paris, le drapeau tricolore en main, parlant de li- rmettant la revanche de 1815, il eût été salué empereur

[redacted]



pour se défendre, que la Convention n'avait fait appel aux peu que pour repousser les rois, voulaient faire la propagande armée la liberté, susciter la révolution parmi tous les peuples soumi des monarchies, porter l'épée et le drapeau de la France partout éclatait une insurrection populaire, en Belgique, en Espagne, Italie, en Allemagne, en Pologne : c'eût été l'universalité de la gu révolutionnaire.

Ce fut là l'erreur du parti républicain ; il ne vit pas ou ne pas que les vrais révolutionnaires avaient toujours repoussé et testé la guerre, que les coups de force de la Convention éta d'effroyables expédients de combat, non des institutions de gou nement ; il se fit un faux idéal de la Révolution, procédant à l'étr ger par la guerre, à l'intérieur par des insurrections et des Com de salut public. Il y sacrifia bien du courage, beaucoup de san non pas seulement le sien, d'héroïques dévouements, et ne réu pendant longtemps qu'à s'aliéner une partie de la population tr blée par les scènes de guerre civile, effrayée par des théo aussi contraires à la justice qu'à l'histoire vraie.

Ces dispositions devaient créer, plus d'une fois, au gouver ment de Louis-Philippe des embarras et des dangers.

§ X. Les réfugiés espagnols. — L'affaire des réfugiés espagnols l'occasion du premier grief que cette partie de l'opinion publi reprocha au gouvernement.

La sanglante tyrannie de Ferdinand VII avait rejeté en Franc en Angleterre les hommes les plus distingués du libéralisme es gnol. La révolution de Juillet, faite contre le gouvernement qui a restauré Ferdinand, sembla aux exilés devoir amener une con partie de l'expédition de 1823. Cette contre-partie, ils n'eurent l'idée de demander que la France l'accomplit elle-même, mais pensèrent que la France les laisserait, au moins, l'accomplir leurs propres efforts. Tous les hommes qui venaient d'arrive pouvoir avaient plus ou moins explicitement blâmé la campagne 1823 ; Ferdinand, d'ailleurs, venait de blesser la royauté nou en refusant de la reconnaître. Les réfugiés se mirent donc à l' vre, ouvrirent des souscriptions, achetèrent des armes et des mu tions, enrôlèrent des volontaires et se préparèrent à entrer en pagne. Malheureusement, les divisions qui existaient dans la pat entre les diverses nuances du parti libéral, avaient suivi les réfu à l'étranger. A l'heure décisive, il y eut divergence entre eux *surtout* entre les deux chefs militaires, Valdès et Mina, qui ne su

être d'accord. Les deux troupes, entrées isolément, furent séparément, repoussées et leurs débris durent chercher un France, non sans laisser des prisonniers au pouvoir de Fer-, selon sa royale habitude, les fit fusiller. Mais, instruit rience, le roi dévot se hâta alors de reconnaitre le gouverne-çais. Celui-ci dut, dès lors, pour se conformer au droit al, mettre obstacle à la préparation de nouvelles tentati-rrection en Espagne. Les réfugiés s'en plaignirent avec une plus naturelle que juste, et l'opinion avancée en fit u gouvernement, oubliant que, deux ou trois ans aupa-parti libéral avait réclamé que le gouvernement de la Res-exigeât de Ferdinand qu'il s'opposât aux préparatifs que n Espagne, les partisans de don Miguel pour attaquer la bérale du Portugal. Peut-être quelques-uns des membres nement de 1830 avaient-ils trop ouvertement encouragé des réfugiés espagnols ; si cette conduite pouvait se jus-d les bonnes relations entre les deux pays étaient sus-elle ne pouvait continuer dès que les rapports officiels et étaient rétablis.

PPEL DES BANNIS.—Le 2 septembre, la Chambre des députés i qui abrogeait la fameuse loi d'amnistie en vertu de la-assez grand nombre de Français avaient été chassés de plupart des bannis avaient, depuis, obtenu leur rentrée soit par mesures individuelles, soit par une mesure géné-à l'occasion du sacre de Charles X. Ceux qui étaient de-exil, c'étaient surtout des conventionnels ayant voté la ouis XVI, rentrèrent en France en vertu de la nouvelle

s, une seule exception fut maintenue : le territoire fran-ura interdit aux membres de la famille Bonaparte. Louis-ersonnellement n'était pas hostile aux gens de cette fa-entourait volontiers d'anciens fonctionnaires de l'Empire nait pas de raviver les souvenirs de l'époque impériale ; nnissement des Bonaparte était une mesure de sécurité commandée par la prudence.

RÉMONIE DU 22 SEPTEMBRE.—Un acte officiel de justice ve-ppeler les bannis ; un acte populaire de justice honora la de ceux qui, sous la Restauration, avaient, au prix de leur endiqué la liberté. Parmi ceux que l'opinion libérale comme ses martyrs, les quatre sergents de la Rochelle

[redacted]



avaient laissé le souvenir le plus vivant, le plus aimé ; c'est e
que fut honorée la mémoire de tous.

Le 22 septembre, jour anniversaire du supplice de Bories, I
mier, Goubin et Raoux, les clubs, les sociétés populaires exi
alors à Paris se réunirent à la place de Grève, au milieu d'un g
concours de spectateurs. Des discours furent prononcés, no
pour réhabiliter, il n'en était pas besoin, mais pour célébr
mémoire des hommes qui avaient donné leur vie à la cause
liberté. On les honora d'une manière encore plus digne d'e
faisant signer, sur le lieu même où ils étaient morts, une pé
demandant l'abolition de la peine de mort en matière politiq
y avait quelque générosité à le faire quand cette peine me
directement quatre des hommes qui avaient, pendant trois j
versé le sang du peuple de Paris.

A la suite de cette cérémonie exclusivement populaire, il fut
ciellement décidé que l'échafaud ne serait plus jamais dressé
place de Grève, et il n'y a jamais reparu.

§ XIII. Clubs. — La Restauration avait eu l'art de réunir e
seul faisceau tous les éléments d'opposition successivement s
vés contre elle. Cette union fit l'élan unanime qui renver
branche aînée. Après la victoire, chacun retourna à ses doct
de préférence. Si le gouvernement nouveau rallia autour de lui
ceux qui n'aspiraient qu'à une monarchie constitutionnelle et
ques bonapartistes, il eut en face de lui les républicains, le
grand nombre des bonapartistes, et à côté, mais en dehors d
les légitimistes. Il s'y joignit un nouveau genre d'opposition, à
remarqué sous la Restauration, mais qui prit alors un dévelo
ment considérable, c'est ce qu'on a appelé un peu plus ta
*socialisme*, un de ces mots commodes pour l'attaque aussi bien
pour la défense, parce que, n'étant pas susceptibles de défin
précise, ils laissent tout supposer, le mal comme le bien. A
époque, le socialisme se composait surtout de deux doctrines
cipales : le *saint-simonisme* et le *fouriérisme*. Les partisans de
et de l'autre se montraient assez indifférents à la forme poli
pourvu qu'ils eussent la liberté d'association, de réunion, d
presse et de la parole, car ils n'entendaient faire qu'une propag
pacifique. Ils avaient des lieux de réunion où ils appelaient le p
à venir, à des jours déterminés, écouter et discuter leurs princi
C'étaient pour la plupart des hommes instruits, d'anciens élève
l'*École* polytechnique, animés de généreuses intentions, qui ava

un idéal de société fondée sur une communauté volontaire ocun trouverait la faculté d'employer au profit de tous ses les personnelles.

té de ces prédications régulières d'évangiles nouveaux, s'é-ouverts une certaine quantité de clubs dans quelques-uns ls se produisaient d'autres théories sociales, plus ou moins es, mais dont le plus grand nombre se livrait à la discussion ories politiques, à la critique, presque toujours acerbe, pas-, violente, des actes du gouvernement. Le principal de ces tait celui de la *Société des amis du peuple*, qui tenait ses dans un local situé rue Montmartre, où se faisaient en-des hommes qui ne manquaient pas de talent oratoire et parole ardente enflammait les imaginations populaires.

plus que les flots de la mer après une grande tempête, le s esprits humains ne rentre soudainement dans le calme après une de ces vives commotions qu'on appelle des révo-. C'est alors dans les clubs, dans les réunions publiques que nt s'agiter les remous de la tempête politique. Ce sont natu-ent les ardeurs inassouvies, les ambitions impatientes, mal , malsaines même, les doctrines aventureuses, erronées, qu parole à ces tribunes improvisées. Elles ont l'inconvénient tenir une certaine agitation dans les esprits impétueux, une ne inquiétude dans les esprits timorés. Le mal est que la diction n'ose ou ne sait pas s'y faire entendre, et que gouver-nt et public intéressés trouvent plus facile d'imposer silence e discuter. On ferme alors ces soupapes de sûreté au lieu d'en l'action ; mais on ne supprime pas en même temps les idées passions qui, bonnes ou mauvaises, font leur chemin souter-nent, dans l'ombre, préparant d'imprévues et périlleuses ex-ns. En 1830, le droit de réunion n'existait pas plus que le d'association. Des lois édictées par Napoléon interdisaient l'un tre ; il semble qu'un régime de liberté eût dû substituer à la bition absolue une législation plus libérale. On n'en fit rien. ofesseur à qui la Restauration n'avait pas laissé la liberté de ire en Sorbonne, et à qui cet acte d'intolérance avait valu un t de popularité, devenu ministre de l'intérieur, invoqua les l'Empire contre les clubs. Des gardes nationaux, importunés s discussions de la *Société des amis du peuple*, se réunirent légalement, et de vive force firent arbitrairement évacuer la les séances. Le tribunal correctionnel condamna la Société et

[redacted]



en ordonna la dissolution. Les clubs disparurent; le crètes reprirent. Était-ce un moindre mal?

Avant de se dissoudre, la *Société des amis du peup* lever, armer un bataillon et l'envoyer prendre part à l ment de la Belgique.

## CHAPITRE II

Révolution belge. — Modifications ministérielles. — Mort de Ben — Cour des pairs.

§ I. Révolution belge. — Tandis, en effet, que le g français comprimait la fermentation intérieure, une r pulaire, coïncidant avec celle de France, sans en être la éclatait en Belgique.

En 1814, la Belgique, la Hollande même appar France. La première y avait été annexée par la Républi des événements de guerre contre l'Autriche; la sec acte arbitraire de Napoléon, après que son frère Louis fait un roi de Hollande, se fut enfui de sa royauté j traire à la tyrannie fraternelle. Les politiques de 181 pas laisser la Belgique à la France, n'osant pas la res triche, eurent l'idée bizarre de l'accoupler au royau Bas, sous le sceptre de la maison de Nassau, qui ja lemment séparé les provinces du Nord des province temps de la domination espagnole. L'union ne pou cordiale entre populations différentes de caractère religion. Avant 1830, on en était déjà à des hostilités l menaces de séparation. Au mois d'août 1830, une én Bruxelles; la garde civique resta maîtresse de la vi Frédéric marcha sur cette ville à la tête de troupes mais, d'accord avec la garde civique, il y entra seul de camp. Les dispositions de la population étaient ouv tiles; le prince se retira. Un mois plus tard, les tr daises reparurent, pénétrèrent dans la ville, n'osèrer ger dans l'intérieur et s'établirent dans le parc, a Bruxelles. Elles y furent attaquées, et après trois jou sanglante (23, 24, 25 septembre), elles durent évac

, se prépara à faire rentrer les Belges dans le devoir. vernement français signifia que, si l'armée prussienne ed sur le territoire de la Belgique, une armée française le son côté. Cette menace arrêta court les dispositions s. La question fut déférée à une conférence diploma- à Londres, qui prononça la séparation de la Belgique ande.

e circonstance, Louis-Philippe eut à lutter contre un ment d'opinion publique qui aurait voulu la réunion ple de la Belgique à la France. Il eût fallu, d'abord, que fût provoquée par les Belges eux-mêmes; or ils n'y disposés en majorité. Ce point résolu au profit de la estait à savoir si les puissances signataires des traités de consentirent à détacher la Belgique et la Hollande pour État indépendant et neutre, se seraient prêtées à une ui eût augmenté l'étendue et la force de la France. En s, le bénéfice de la réunion valait-il les risques d'une uis-Philippe ne le pensa pas; bien qu'on l'ait accusé rifié l'intérêt public à la consolidation de sa dynastie, on qu'il servit ici le véritable intérêt de la France.

IFICATIONS MINISTÉRIELLES. — Le premier ministère de la de Juillet avait été choisi dans les diverses nuances de opposition. Quand il fallut s'accorder sur la politique à diversité devint antagonisme; il se fit dans le cabinet une

chie constitutionnelle, comme en Angleterre, avec les tempé
que commandait l'état de la France après 1789, car il con
loi du droit d'aînesse. La révolution de Juillet lui parut av
définitivement en France cette monarchie, et n'éprouvan
besoin d'aller au delà, il se tourna résolûment contre ceux
laient autre chose ou quelque chose de plus.

Lui et M. Guizot appartenaient à cette coterie qu'on ap
*doctrinaires*, qui aimaient les théories abstraites et préter
ployer tous les esprits, les imposer à toutes les opinions
poussaient par leur ton hautain et impérieux ceux même
pu attirer l'élévation de certaines de leurs idées.

Ces deux hommes ralliaient souvent à eux Casimir P
comte Molé, le baron Louis et Dupin, dont la timidité libér
nait facilement l'épouvante.

Le *mouvement* était représenté par Dupont (de l'Eure) e
auxquels Lafayette apportait habituellement le concours d
pularité et de son ascendant sur la population parisienne.

Avec des nuances diverses et des hommes parfois differ
antagonisme se prolongea pendant toute la durée de la m
de Juillet. Le roi avait une pente naturelle vers la résistan
qu'il supportât impatiemment la domination différemme
également désagréable de Casimir Périer et de M. Guizot.
début du règne, en présence d'un peuple encore fier de sa

populaire. Le 17, des attroupements se portèrent au Palais-
pénétrèrent, en furent repoussés par la garde nationale ;
t : *A bas Polignac! mort aux ministres!* Refoulés sur la
dans les rues adjacentes, ils s'y agitaient tumultueuse-
uelques voix ayant crié : *A Vincennes!* toute cette foule
et se mit en marche vers la forteresse. La route était
beaucoup restèrent en chemin. A ceux qui arrivèrent jus-
âteau, le gouverneur Daumesnil déclara que les prison-
artenaient à la loi, qu'il ne les livrerait pas et que, si le
était envahi, lui, Daumesnil, mettrait le feu aux poudres.
ement se tint pour satisfait et se retira en criant : *Vive la
e bois!* On appelait ainsi populairement le général Dau-
qui avait perdu une jambe à Wagram.

ssemblements continuèrent, un ou deux soirs encore, au-
a résidence du roi, puis se dissipèrent.

zot et les membres du conseil qui l'appuyaient auraient
e répression vigoureuse; les autres ministres insistaient
mesures de modération et de conciliation. Ceux-ci l'em-
t. MM. Guizot, de Broglie, Louis, Molé, Casimir Périer et
nnèrent leur démission. Les quatre premiers qui, seuls,
des portefeuilles, furent remplacés, le 2 novembre, par le
Maison aux affaires étrangères, MM. de Montalivet à l'inté-
rilhou à l'instruction publique, Laffitte aux finances avec
ence du conseil. Ce dernier fut remplacé, comme prési-

[redacted]



tenaient une grande place. Benjamin Constant n'avait ni parole de Manuel, ni l'éloquence entraînante du général lui manquait la flamme de passion qui échauffe le cœur gage. Mais, soit dans des discours élégants, ingénieux, s soit dans des livres et des brochures où la solidité du raiso était relevée par la vivacité du style, il avait traité avec questions les plus élevées de la doctrine constitutionnell sous l'Empire à cause de ses rapports d'intimité avec m Staël, il s'était laissé attirer par Napoléon pendant les Ce L'opinion lui avait pardonné cette faiblesse parce qu'il é fidèle aux idées libérales en rédigeant l'Acte additionnel au tutions de l'Empire. Ce fut peut-être heureux pour lui constitution ne dût jamais vivre sous celui qui l'avait jur

Benjamin Constant, lorsque éclata la révolution de Juillet, d'infirmités physiques auxquelles s'ajoutaient les souffra rales d'une existence embarrassée. Ni le traitement con attaché à un emploi, créé pour lui, ni le don d'une in somme d'argent fait par le roi ne suffirent à réparer le dés ses affaires; les cruelles angoisses de la gène, presque de l assombrirent ses derniers jours et hâtèrent sa mort.

§ VI. Cour des Pairs. — La Chambre des députés avai la mise en accusation des quatre ministres de Charles après la révolution, la Chambre des pairs s'était, le 1er constituée en cour de justice et avait délégué à quatre de s bres, le baron Pasquier, le comte de Bastard, le baron Ségu comte de Pontécoulant, le soin de diriger l'instruction grave affaire.

Tandis que se poursuivait l'information, la Cour des occasion de siéger pour juger, un des siens, le comte de Kergoray, prévenu d'avoir accusé la Chambre des d'usurpation de pouvoirs, Louis-Philippe de n'être qu' verain illégitime, et la Chambre des pairs d'avoir violé ments. Cette accumulation de délits ne valut à l'anci déclaré coupable, que six mois de prison et 500 francs d' La Cour faisait un premier essai d'indulgence.

Le 10 décembre, à huit heures du matin, MM. de Poli Peyronnet et de Guernon-Ranville furent transférés du ch Vincennes dans un bâtiment du Petit-Luxembourg, disposé de geôle. Le quatrième prisonnier, M. de Chantelauze, tr *frant*, ne put être transporté que dans la soirée.

Le 15, s'ouvrirent les débats du procès. Le procureur général Persil remplissait les fonctions de ministère public; les accusés étaient défendus : M. de Polignac, par M. de Martignac, le chef du ministère qu'il avait remplacé; M. de Peyronnet par M. Hennequin; M. de Chantelauze par M. Sauzet, du barreau de Lyon; M. de Guernon-Ranville par Me Crémieux.

La contenance des accusés fut calme et digne, sans affectation comme sans faiblesse.

Le baron Pasquier, président de la Cour, fit, selon l'usage, subir à chacun d'eux un interrogatoire où l'on crut voir la pensée de les engager à rejeter la responsabilité des faits de l'accusation sur l'ancien roi. Si cela est vrai, ce fut une précaution inutile. Tous les quatre acceptèrent pleinement la responsabilité de leur participation aux ordonnances et à ce qui s'ensuivit.

Après les dépositions de nombreux témoins, le ministère public soutint avec énergie l'accusation et oublia quelquefois la modération que l'organe de la justice doit garder en présence des accusés.

Après lui, les défenseurs eurent la parole. La situation des accusés avait quelque chose de juridiquement étrange. La Charte qu'on leur reprochait d'avoir violée, ne les rendait responsables que des crimes de haute trahison et de concussion. Or, on ne relevait pas contre eux de tels chefs d'accusation. Pour tous autres crimes engageant la responsabilité ministérielle, la Charte renvoyait à des lois qui étaient encore à faire. D'autre part, la Charte déclarait le roi irresponsable, et, contrairement à la Charte, le roi Charles X avait payé pour la responsabilité de ses ministres. Les défenseurs discutèrent ces points de droit constitutionnel, puis la légalité des ordonnances et la légitimité de la résistance et, par conséquent, de la Révolution des trois jours. Ce procès fait à la révolution irrita et indigna beaucoup de gens. C'était pourtant le droit de la défense et c'est l'inconvénient des procès politiques que les accusés prennent le rôle d'accusateurs. Ainsi avaient fait les libéraux sous la Restauration, ainsi allaient faire les républicains sous Louis-Philippe.

M. de Peyronnet se défendit lui-même dans un langage dont la modération étonna.

Tandis que la Cour des pairs procédait avec un calme, au moins apparent, à ses devoirs judiciaires, une agitation menaçante enveloppait le palais que la garde nationale protégeait avec un zèle infatigable. Elle voulait que la loi *seule disposât du sort* des accusés,

mais beaucoup de gardes veillaient dans l'espoir que la justice f perait sans pitié ceux qui avaient si cruellement versé le sa la population parisienne. Lafayette employa toutes ses fo toute son influence à calmer l'irritation populaire, à encoura garde nationale, à éloigner tout danger de ce palais, qui faillit d'une fois être enlevé d'assaut par une multitude furieuse.

La dernière audience eut lieu le 21 décembre. Tous les al du palais étaient gardés par des forces imposantes au delà desq stationnaient des foules avides de connaître le dénoueme drame.

Les débats étant terminés, la cour se retira en délibérati crète, tandis que les accusés étaient reconduits à leur priso n'y restèrent pas longtemps ; une voiture les attendait où ils rent place tous les quatre ; puis, escortés par des détacheme cavalerie, protégés par la présence du ministre de l'intér M. de Montalivet, et d'un officier supérieur de la garde nationale, deux à cheval aux côtés de la voiture, ils roulèrent, de nou vers Vincennes. Un coup de canon tiré du château annonça étaient arrivés sains et saufs. Rien, d'ailleurs, n'avait inquiét voyage.

Un de ces bruits, dont on ne sait jamais l'origine, avait rép la nouvelle d'une condamnation capitale. La garde nationale avait pas, non plus que la foule, dissimulé sa satisfaction. Lors apprit le départ des accusés, ce fut une explosion généra colère. La garde nationale, cependant, ne manqua pas à son de L'arrêt, d'ailleurs, n'était pas rendu, personne ne savait e quel il serait.

C'est seulement à dix heures du soir que le président Pasq rentré dans la salle d'audience, fit lecture de la sentence qui damnait les quatre accusés à un emprisonnement perpétuel, ajoutant pour le prince de Polignac la mort civile.

La Cour des pairs reconnaissait dans les ordonnances du 25 let une violation de la Charte et déclarait que cette violation stituait le crime de trahison. La peine de la prison perpét était substituée à celle de la déportation, à laquelle aucune lo n'était affectée ni en France ni au dehors.

Cet arrêt renouvela les scènes qu'avait provoquées le dépar prisonniers. Peu s'en fallut qu'une collision n'éclatât entre la g nationale et la population ouvrière. L'autorité fit appel à la nesse des écoles qui, mêlée à des compagnies de garde natio

parcourut la ville en faisant entendre des paroles d'apaisement. Cette démonstration réussit, non toutefois sans compromettre la popularité des étudiants.

Le lendemain 25, la Chambre des députés vota des remerciements à la garde nationale. Laffitte proposa aussi de les adresser à la jeunesse des écoles ; quelques députés, sans repousser la proposition, signalèrent et blâmèrent des proclamations où les étudiants exprimaient l'espoir que, l'ordre une fois rétabli, la liberté serait garantie. Les étudiants s'irritèrent de ce qu'on leur marchandait la liberté, qu'ils avaient, disaient-ils, payée comptant dans la bataille des trois jours, et ils rejetèrent dédaigneusement les félicitations officielles.

## CHAPITRE III

Démission de Lafayette. — Algérie. — Lettres, sciences. — Étranger. — Insurrection de Pologne.

§ I. Démission de Lafayette. — En ce moment, la Chambre des députés discutait une loi sur la garde nationale, dont un article interdisait de concentrer en une seule main le commandement de toutes les gardes nationales et même de celles d'un département ou d'un arrondissement. Lafayette était alors investi de ce commandement suprême, par mesure temporaire, il est vrai. C'était là un pouvoir qu'on ne devait laisser à aucun personnage, quel qu'il fut, car il se trouvait plus puissant que toute autre autorité. Sous la Restauration, le comte d'Artois avait exercé ce commandement général et Louis XVIII s'était trouvé dans la nécessité de le lui retirer et de l'abolir. Dès que Lafayette apprit le vote de l'article, il adressa sa démission au roi qui, après quelques refus, l'accepta. C'était raisonnable et juste, mais il l'eût été aussi de trouver une compensation pour un homme aussi considérable que Lafayette, qui aurait pu empêcher l'élévation du duc d'Orléans, qui, au contraire, l'avait aidé en sacrifiant ses propres préférences et avait rendu de grands services à la nouvelle royauté. Celle-ci eut peut-être hâte de se débarrasser d'un auxiliaire qui pouvait devenir gênant. En l'écartant, elle en fit un des chefs d'une opposition qui, sans viser au renversement de la dynastie, voulant même la fortifier en la ramenant dans une voie *plus conforme à son origine*, la mit

quelquefois en danger par ses attaques peu adroites ou pe
tunes.

Un autre chef vint encore à cette opposition, ce fut Du
l'Eure), qui suivit Lafayette dans sa retraite. Par suite, le n
de la justice fut donné, le 27 décembre, à Mérilhou, qu'
avocat, Barthe, remplaça à l'instruction publique.

§ II. Algérie. — Après la prise d'Alger, le maréchal B
organisa deux expéditions ou plutôt deux reconnaissances
l'une par lui-même sur Blidah, l'autre ayant pour obj
villes de Bone et d'Oran.

La première partit d'Alger le 22 juillet, atteignit la Mitidja
Bouffarick, où elle fit halte et entra le même jour à Blidah,
habitants avaient envoyé une députation au maréchal pour
ter la soumission de la ville. Les Français y furent, en ef
accueillis et bien traités. Le maréchal poussa jusqu'à une
demie de la ville une reconnaissance qui ne découvrit rie
mant. Cependant lorsque, deux jours après, la troupe fran
prit la route d'Alger, elle eut à repousser plusieurs fois les
des Arabes, embusqués dans les haies, les jardins, les roch

Le 25 juillet, M. le général Danrémont partit d'Alger,
avec des troupes, pour aller rétablir la domination que la
avait autrefois exercée sur la ville de Bone. Il arriva le 2 aoû
cette ville, que les habitants le prièrent aussitôt d'occuper. I
ral Danrémont, y entra, installa une garnison dans la cast
exécuter quelques travaux de défense. Les Arabes tentèrent
attaques, toujours repoussées. Malheureusement, l'expédi
peu de jours après, rappelée à Alger.

M. Louis de Bourmont arriva, le 24 juillet, à bord du *Dra*
vant Oran, que bloquaient deux bâtiments français et don
avait annoncé l'intention de se soumettre à la France. Le
encore maître de la ville et des forts, mais au delà des murs
torité était complètement méconnue des Arabes révoltés.
mandant du *Dragon* fit occuper le fort de Mers el Kébir. Le
manda la protection de la France; le capitaine Bourmont
à Alger pour prendre les ordres de son père. Le maréchal
un petit corps expéditionnaire qui arriva le 6 août et qu
même d'avoir pu débarquer fut rappelé en toute hâte
troupes. Oran et Mers el Kébir furent donc abandonnés com
et Blidah.

*Le 10 août*, un navire arrivant de Marseille, puis une dép

...que adressée au maréchal annoncèrent la révolution de Juil-
...ques personnes doutaient encore lorsque, dans la nuit sui-
...ne dépêche du nouveau ministre de la guerre confirma la
... le 17, les trois couleurs furent arborées par la ville et la
...luées par l'artillerie au milieu des acclamations de l'armée.
...miral Duperré reçut avis officiel que le duc d'Orléans était
...i des Français. Aucune dépêche ne fut adressée au maré-
...ependant commandait encore l'armée.
...ptembre arriva le général Clauzel, appelé à remplacer
...mont; celui-ci annonça son départ à l'armée par l'ordre

Officiers, sous-officiers et soldats,

...néral Clauzel vient prendre le commandement en chef de
... s'éloignant des troupes dont le commandement lui a été
...aréchal éprouve des regrets qu'il a besoin d'exprimer.
...e dont elles lui ont donné tant de preuves le pénètre
... reconnaissance. Il eût été bien doux pour lui qu'avant
...ceux dont il signala le dévouement en eussent reçu le
...ette dette ne tardera pas à être acquittée. Le maréchal
... garantie dans le choix de son successeur. Les titres
...s les militaires de l'armée d'Afrique auront désormais
...ur de plus.

« Le maréchal de France,

« Comte de Bourmont. »

...ers mots indiquaient que le maréchal comptait rentrer
... Le général Clauzel l'en détourna. Le maréchal demanda
...ent de l'État le conduisît à Mahon; cette faveur, qui avait
...e au bey vaincu, fut refusée au général qui avait pris
...it peu digne de la France.
...ut très-bien accueilli de l'armée d'Afrique où sa réputa-
...re était connue et où il retrouva d'anciens compagnons

...mploya les deux premiers mois de son séjour à réorga-
...ices intérieurs et le commandement militaire en souf-
...uite du départ de plusieurs officiers généraux, démis-
...ou malades. Puis, il songea à mettre fin au désordre qui

[redacted]



régnait au delà des murailles d'Alger. Partout les Arabes s
révoltés. tenaient la campagne, tuant, pillant, ravageant.
audacieux, le plus redoutable des chefs arabes était Bou-Maz
de Tittery, ayant sous ses ordres des tribus belliqueuses et c
naguère défié le maréchal Bourmont. Clauzel résolut de l'attei
centre même de ses pouvoirs, à Médéah.

Une colonne expéditionnaire de 8,000 hommes, command
général Boyer, qui avait fait la campagne d'Égypte, avec
marchait le général en chef, se mit en marche le 19 novem
compagnée d'un chef maure distingué, Mustapha-Ben-Omar, q
fait preuve de dévouement aux Français et désigné pour êtr
Tittery. Le 19, Blidah fut occupé après une faible résistance
la colonne franchit les défilés du Teniah de Mouzaïa, défen
Bou-Mazza avec 6,000 hommes et des canons. Le passage fu
de vive force. Une brigade y fut laissée pour le garder. Le 22
on arriva devant Médéah, dont les habitants firent bon acc
Français. Le lendemain, dans la soirée, Bou-Mazza se sc
entra dans Médéah, avec sa femme, sa famille et une sui
breuse mais sans armes. Mustapha-Ben-Omar fut installé com
le 25. Clauzel lui laissa 1,200 hommes et quelques canons,
prit, sans être inquiété, la route d'Alger. Il trouva Blidah
tout émue d'une attaque tentée par les Kabyles et victorie
repoussée, Clauzel ne jugea pas utile d'y maintenir une gar
continua sa marche de retour, suivi d'une partie de la po
de Blidah, qui abandonnait la ville par crainte de la venge
Arabes. La colonne rentra, le 30, à Alger.

Cette expédition, vivement et vaillamment conduite, ne d
gea pas pour longtemps les Arabes. Les 27, 28 et 29 nover
dirigèrent contre Médéah des attaques qui restèrent sans
Dans le courant de décembre, Clauzel fit ravitailler la gar
cette ville, mais il dut bientôt la rappeler à lui, ayant ét
de faire retourner en France une partie des troupes d'
Le fruit de cette première et heureuse expédition se trou
perdu.

§ III. Lettres, Sciences. — Bien que la politique ait eu le
toutes choses, en cette année 1830, les autres branches de l
humaine ne restèrent pas stériles en France. Deux savants de
ordre, qui étaient en même temps deux remarquables é
Geoffroy Saint-Hilaire et Cuvier, continuant un débat engag
eux, firent paraître, le premier *les Principes philosophique*

*Fontainebleau et Rome*, drame en vers.
, ministre de l'intérieur, nomma M. Vitet inspecteur gé-
ionuments historiques, afin de donner un centre et une
la conservation et à l'entretien des anciens monuments
le sol de France. Il obtint aussi du duc de Broglie, mi-
instruction publique, la création d'une chaire de littéra-
ère à la faculté des lettres, chaire qui fut donnée à un
érudition, Fauriel.
domaine différent, l'abbé de la Mennais et son disciple
rdaire fondent le journal *l'Avenir* pour entreprendre
e tâche de concilier l'esprit de l'Église avec l'esprit de la
derne.
ANGER. — Le 3 février 1830, la conférence de Londres
tocole final qui séparait la Grèce de la Turquie et la
un État indépendant. Le prince Léopold de Saxe-Cobourg
omme roi du nouvel État, mais il refusa le poste au mois
a diplomatie dut se remettre en quête d'un autre can-
ône disponible.
ce eut une part considérable dans l'affranchissement de
epuis, il a été de mode de railler l'enthousiasme excité
rection grecque et la politique qui aboutit à la délivrance
s. Ni la France, ni son gouvernement ne sont à blâmer
é ceux qui prirent part à cette œuvre généreuse ne doit
tir. La diplomatie seule est coupable, qui, par des calculs
'a pas voulu étendre l'indépendance à toutes les terres
t a formé un État, incapable non-seulement de résister
s ses voisins, mais encore de s'organiser lui-même, de

Dans les possessions autrichiennes, un mouvement près (
à Milan est prévenu par des arrestations et des envois de (
Mort du roi de Naples François Ier, son fils Ferdinand II
cède ; ce sera le roi *Bomba*.

A Rome, mort du pape Pie VIII. Le siége pontifical reste
jusqu'en février 1831.

En Angleterre, mort de Georges IV et avénement de sc
Guillaume IV. Le ministère Wellington fait place à un cabir
présidé par lord Grey. Ouverture du premier chemin de f
les voyageurs entre Liverpool et Manchester.

En Espagne, Ferdinand VII abroge la loi salique, impo
France, et rétablit l'ancienne loi espagnole en vertu de laqu
filles pouvaient accéder à la couronne. Peu après, naissance
fante Isabelle, que le roi désigne pour son héritière. Protest
don Carlos, frère du roi, et des Bourbons de Naples et de L
Révolte carliste. Le mouvement des réfugiés libéraux a été rel
haut. (Voir chapitre II.)

En Portugal, une régence s'établit, au nom de dona Mari
l'île de Terceira.

§ V. Insurrection de Pologne. — Tandis que, à l'ouest d
rope, l'insurrection belge devenait, par l'appui de la Fran
révolution, il éclatait, à l'autre extrémité de l'Europe une a
surrection qui eût mérité, mais qui n'obtint pas le même
Dans la nuit du 29 au 30 novembre, les Polonais se soul
Varsovie. Le grand-duc Constantin, frère du czar, est forcé
donner la Pologne, où se forme aussitôt un gouvernement
soire qui décerne la dictature à Chlopicki, ancien général
vice de Napoléon. L'opinion publique voulait appeler aux
toutes les anciennes provinces polonaises, par conséquent l
de Posen et la Galicie, livrés l'un à la Prusse, l'autre à l'Au
Pour éviter d'avoir trois ennemis à combattre, Chlopicki re

le mouvement aux seules provinces dépendant de la Russie. Une diète, réunie à Varsovie, décrète la levée d'une armée de 150,000 hommes.

La nouvelle de l'insurrection polonaise causa en France une profonde émotion. La Pologne avait dans notre pays de puissantes sympathies. Louis XV avait laissé s'accomplir le premier partage de ce malheureux pays. La Convention n'avait rien pu faire pour empêcher le second; Napoléon n'avait pas voulu la reconstituer. Des régiments polonais avaient longtemps et héroïquement combattu pour la France, pendant vingt ans, en Italie, en Allemagne, en Espagne, en Russie; ils avaient défendu notre sol comme celui de leur patrie elle-même.

Le sentiment public eût voulu que le gouvernement de Louis-Philippe prît en main la cause de la Pologne; la presse républicaine l'y poussait avec une ardeur généreuse qui ne tenait pas compte des difficultés de toute nature.

La France avait pu empêcher les Prussiens d'envahir la Belgique, qui ne leur appartenait pas et où il lui était facile de faire entrer sur-le-champ une armée. La France était séparée de la Pologne par toute l'étendue de l'Autriche et de la Prusse, avec qui elle n'était pas en état de guerre, et qui, de leur côté, n'attaquèrent pas la Pologne. Il est vrai que la Russie n'avait pas tenu envers ce pays les engagements pris au congrès de Vienne; la France était-elle en position de soulever une telle question? Tout ce qu'elle pouvait faire, c'était de laisser partir des volontaires, comme Louis XVI l'avait fait pour l'Amérique et Louis XVIII pour la Grèce. Mais entre l'Amérique, la Grèce et la France, la mer était libre, tandis qu'on ne pouvait arriver en Pologne sans courir le risque d'être empêché par les polices d'Autriche ou de Prusse. La Pologne n'avait donc à compter que sur elle-même dans la lutte inégale qu'elle entreprenait; c'est dire qu'elle était « destinée à périr, » suivant une parole cruellement vraie, mais qui n'eût pas dû sortir de la bouche d'un ministre français.

[redacted]



## CHAPITRE IV

1831. Le duc de Nemours élu roi des Belges. — Sac de l'Archevêché. — l
tère du 13 mars. — Les Autrichiens en Italie. — La colonne Vendô
La reine Hortense. — Procès des artilleurs. Vendée. Voyages du roi.

§ I. 1831. **Le duc de Nemours élu roi des Belges.** — A la sui
la révolution de Belgique, avait été élu un congrès national qui
clama l'indépendance de la Belgique, prononça la déchéance
maison de Nassau et décida que la Belgique serait une mona
Le 3 janvier 1831, le congrès résolut que le trône serait confié
prince étranger, et parmi les nombreuses candidatures prod
il arrêta que le choix aurait lieu entre l'archiduc Charles d'Aut
le duc de Nemours et le duc de Leuchtenberg, fils du prince E
de Beauharnais.

Le gouvernement de Louis-Philippe, en refusant l'annexi
la Belgique à la France, avait annoncé que le roi ne conse
pas à ce qu'un de ses fils fût appelé au trône de Belgique. Ap
résolution du congrès, le refus du roi fut renouvelé officielle
à la conférence de Londres ; celle-ci y ajouta que l'élection d
de Leuchtenberg ne serait reconnue par aucune des cinq puiss
C'était montrer peu de respect pour l'indépendance qu'on ven
reconnaître à la Belgique. Aussi le congrès n'en tint-il
compte. Le 7 février, il procéda à un scrutin qui ne donna à
des candidats le nombre voulu de suffrages. Il fallut un s
tour, où la majorité relative était seule exigée. Le résult
celui-ci :

Nombre de votants, 192.

| | | |
|---|---|---|
| Pour le duc de Nemours . . . . . . | 97 | voix |
| Pour le duc de Leuchtenberg . . . . | 74 | — |
| Pour l'archiduc Charles. . . . . . . | 21 | — |

En conséquence, le congrès proclama le duc de Nemou
des Belges.

Une députation fut envoyée à Paris pour annoncer au du
élection. Le roi reçut les députés en audience solennelle, le 1
vrier au Palais-Royal.

*Louis*-Philippe se montra très-reconnaissant de l'offre faite

peuple belge, mais il renouvela son refus, fondé sur la
llumer en Europe une guerre générale dont on ne pour-
r ni l'étendue ni les désastres. Il rappela les maux que
et Napoléon avaient attirés sur la France en voulant im-
rinces de leur famille aux peuples voisins. Il engagea les
oisir un roi qui fût un gage pour la continuation de la
ile, « qui ne perde jamais de vue que la liberté publique
rs la meilleure base de son trône, comme le respect de
maintien de vos institutions et la fidélité à garder ses
ts seront les meilleurs moyens de le préserver de toute
de vous affranchir du danger de nouvelles secousses. »
es surent trouver le prince exceptionnel que leur indi-
s-Philippe, mais celui-ci ne sut pas suivre lui-même la
raçait pour un autre. Ceux qui en 1831 blâmèrent la
le Louis-Philippe et qui ont vécu jusqu'ici doivent re-
que sa prudence fut de la sagesse.

: DE L'ARCHEVÊCHÉ. — Tandis que Louis-Philippe faisait
pour la pacification de la Belgique, Paris était le théâtre
grotesques à première vue, mais empreintes d'un déplo-
alisme.

istes, disparus aux jours de combat, avaient reparu de-
taient railleurs, acerbes, injurieux dans leurs journaux,
toutes les difficultés à la révolution. Le 21 janvier, ils
orer dans plusieurs églises de Paris des services funèbres
iversaire de la mort de Louis XVI; rien ne troubla ces
s silencieusement et discrètement. Encouragés par ce
atif, les partisans de l'ancien régime annoncèrent dans
naux une démonstration publique à l'église Saint-Roch.
it d'un service commémoratif de l'assassinat du duc de
assiné le 13 février 1820.

té informée interdit la cérémonie. Ceux qui l'avaient or-
persistèrent et la transportèrent à Saint-Germain l'Auxer-
ffet, le 13 février, il y eut grande affluence de voitures et
eurs à cette église. Des billets, distribués à la main, y
nt ceux qui se présentaient à Saint-Roch. L'office terminé,
it du duc de Bordeaux, des immortelles, sont attachés au
de catafalque, près duquel se tiennent des gardes natio-
régulièrement commandés ; une quête est faite au profit
s de la garde royale.

ant le bruit de cette cérémonie s'était répandu dans les

dans l'église, et là se livre à des dévastations aussi coupa
sensées. Tout est brisé, déchiré, abattu, foulé aux pieds,
de plaisanteries ignobles. Près de l'église, dans la rue du
de Marengo), la boutique d'un des gardes nationaux qui c
au service est envahie, dévastée comme l'église. La garde
tardivement appelée, ne peut que préserver l'église d'une
destruction. Pour la protéger, on mit sur le portail cette in
Mairie du IVe arrondissement.

Les dévastateurs, mis en goût, ne s'en tinrent pas là ;
dans la nuit, ils se donnèrent rendez-vous, pour le lend
à l'Archevêché. M. de Quélen, alors archevêque de Paris
et clérical très-passionné sous la Restauration, était regar
un agent du parti légitimiste et n'était pas aimé dans Pari
matinée du 14, l'Archevêché fut envahi à son tour, sans q
rité eût pris aucune mesure pour empêcher le renouvell
scènes de la veille. Les émeutiers y pénétrèrent donc san
La grille qui l'entourait sur le quai fut arrachée et
comme un frêle treillage. Tout ce que contenaient les app
fut brisé, lacéré, lancé par les fenêtres. On jeta dans la
livres de la bibliothèque, les insignes épiscopaux, toute s
jets précieux que le fleuve emportait jusqu'auprès du p
Des bateaux cherchaient à sauver des épaves, mais ce
retiré de l'eau se trouvait irréparablement détérioré.

Les combles même de l'Archevêché furent détruits
hommes qui, accroupis sous les angles, les soulevaient à é
paules et en faisaient tomber les débris dans les cours.

Une croix de fer qui surmontait le faite de Notre-Dame f
pitée sur le pavé. Soit indifférence, soit ignorance bien in
blable, l'autorité avait laissé faire. Le colonel de la douziè
ayant appris ce qui se passait, fit battre le rappel et m
l'Archevêché. L'œuvre de destruction était accomplie, et c
se trouvait que c'était jour de mardi gras, les dévastateur
menèrent dans Paris en costumes ecclésiastiques, et po
bout d'un bâton le portrait déchiré de l'archevêque.

L'Archevêché de 1830 ne conservait rien de l'aspect f

; c'était une construction moderne, vulgaire, sans
ental. Après le sac, il n'y eut pas autre chose à faire
ir. Les pertes regrettables furent celle des livres de
et celle d'objets d'art qui se trouvaient dans les ap-

ain l'Auxerrois furent brisés de magnifiques vitraux

ces scènes sauvages et pour en prévenir le retour,
paraître de toutes les églises les croix qui les sur-
tous les édifices publics les emblèmes fleurdelisés.
t lui-même à cette exigence d'une partie turbulente
; il gratta les fleurs de lis qui figuraient dans les
famille, sur ses voitures et sur sa livrée. Plus tard,
furent rétablies sur les monuments où on les avait

nts eurent pour première conséquence la retraite
arrot, préfet de la Seine, et de M. Baude, préfet de
placèrent MM. de Bondy et Vivien.
sur de mauvaises nouvelles venues de Pologne, des
ieuses parcoururent certains quartiers de Paris et
tres à l'ambassade de Russie, rue du Faubourg-Saint-

RE DU 13 MARS. — Le ministère Laffitte était travaillé
iments qui compromettaient son autorité, gênaient
e déconsidéraient devant la Chambre. Il avait cepen-
quelques lois qui amélioraient l'état ancien, sans être
qu'on aurait pu les faire: lois sur la garde nationale,
ations du jury, loi municipale, loi électorale, qui
pour l'éligibilité et l'électorat sans augmenter assez
électeurs, lois de finances, etc. Plus d'une fois, dans
, le ministère s'était trouvé en minorité ; il se retira.
pe chargea du soin de composer un nouveau cabinet
, dont il n'aimait cependant pas le caractère altier.
ulut pour collègues que des hommes bien décidés à
sa ligne de conduite. Le 13 mars, le ministère fut
é : intérieur, Casimir Périer, président du conseil ;
bé Louis ; justice, Barthe ; instruction publique et
ivet ; guerre, Soult ; marine, Rigny ; commerce et
s, le comte d'Argout.
Casimir Périer inaugurait ouvertement la politique

appellent à la violence. Mais cette résistance a ses limi
pas aller jusqu'à imposer le silence aux minorités, jusq
de la vie politique, car alors la tyrannie provoquerait
Malheureusement, majorités et minorités sont des partis
passions, par conséquent les injustices. Celles-ci ne s
demander rien qui ne soit réalisable ; celles-là ne sav
corder à temps ce qui peut être concédé sans danger.

Casimir Périer avait toute la fermeté nécessaire à un
résistance ; mais il supportait difficilement l'opposition
diction même, ne cherchait pas à convaincre ses adver
à les écraser et il s'en faisait des ennemis.

Si Louis-Philippe était le roi de la bourgeoisie, Casim
fut le ministre, en tant que ce mot de bourgeoisie,
classe bourgeoise, classe moyenne, puissent encore avoi
une signification précise. Il trouva la loi électorale en cou
sion et ne songea pas à la rendre plus libérale ; à la vé
orateurs les plus hardis de l'opposition parlementaire, M
clarait qu'avec des électeurs payant 200 francs de contr
France serait le pays le plus libre du monde ; l'opinio
ne demandait guère plus alors et si les républicains pa
vaguement de suffrage universel, c'était là une théorie
lisation semblait reléguée dans les nuages du plus loint

L'esprit dominateur de Casimir Périer ne pouvait mê
commoder des mœurs de l'Angleterre monarchique.
amassée sur la voie publique n'était pas seulement a s
gêne pour la circulation, mais un péril pour l'ordre, r
pour les intérêts matériels ; il ressentait encore l'épou
avait éprouvée aux premiers mouvements de la révolutio
Aussi obtint-il de la Chambre une loi contre les attrou
autorisait à commander le feu après trois sommations.

La liberté d'association, si féconde, si entrée dans les

ne lui faisait pas moins peur. Il s'en était formé une
i d'*Association nationale*, ayant pour objet de créer des
résistance contre le rétablissement des Bourbons. Casi-
frappa de révocation des fonctionnaires publics qui
éré à l'association.

er ministre avait d'ailleurs hautement formulé son
, le 18 mars, devant la Chambre, en présentant une
crédits et il l'avait fait avec une véritable habileté.
cipe de la Révolution, disait-il, ce n'est pas l'insurrec-
résistance à l'agression du pouvoir. On a provoqué la
l'a défiée, elle s'est défendue, et sa victoire est celle du
ndignement outragé; le respect de la foi jurée, le res-
it, voilà donc le principe de la révolution de Juillet, le
gouvernement qu'elle a fondé. »

sme était spécieux. Mais qu'est-ce que la résistance à l'a-
i pouvoir si ne n'est l'insurrection?

joutait-il, elle a fondé un gouvernement et non pas
'anarchie; elle n'a pas bouleversé l'ordre social, elle n'a
à l'ordre politique. Elle a eu pour but l'établissement
rnement libre et régulier. Ainsi, la violence ne doit être
as ni au dehors le caractère de votre gouvernement : au
it appel à la force, au dehors de toute provocation à l'in-
populaire est une violation de son principe. Voilà la
oilà la règle de notre politique intérieure et de notre po-
angère. »

'en dit Casimir Périer, avec la fausse distinction entre
cial et l'ordre politique, qui sont une seule et même
révolution de Juillet y avait opéré un bouleversement ra-
ubstituant la royauté élective à la royauté légitime, la
eté de la nation à la souveraineté du ciel.

tait là, à la vérité, et la grande majorité de la France s'y
vec lui, mais il se hasardait trop lorsqu'il montrait la
mme un cercle infranchissable au delà duquel il n'y avait
à espérer, rien à conquérir. C'est en prétendant poser des
muables à la féconde mobilité de l'esprit humain que les
nents arrivent à ces agressions contre lesquelles lui-même
it la résistance légitime.

ES AUTRICHIENS EN ITALIE. — Au mois de décembre précé-
fitte avait expressément formulé devant la Chambre le
de *non-intervention*. Si la France consentait à se l'imposer

déterminante de la retraite de Laffitte.

Les Autrichiens, en effet, se mirent en marche vers le insurgées. Lafayette, à la Chambre des députés, dit : « formellement à M. le ministre des affaires étrangères s vrai qu'il a déclaré officiellement que le gouvernement consentirait jamais à l'entrée des Autrichiens dans les lement insurgés de l'Italie ? »

Sébastiani répondit : « Entre ne pas consentir et faire il y a une grande différence. » Pour un particulier, s mais quand un grand pays comme la France déclare q sentira pas à un acte annoncé, cela ne signifie pas qu' passivement accomplir. Lafayette eut raison de s'écrier conduite n'était pas compatible avec la dignité de la Fr

Cependant, on laissa faire ; puis, l'année suivante, gouvernements restaurés eurent, à force d'atrocités et d gestion, provoqué de nouvelles révoltes, la France ne pas, comme en 1831, d'envoyer une escadre croiser s d'Italie.

§ V. La colonne, la reine Hortense. — Le 8 avril, nance royale avait prescrit le rétablissement de la stat léon sur la colonne de la place Vendôme. Le 5 mai, ce devint le but d'hommages rendus par d'anciens soldats au souvenir de leur chef. Des rassemblements se formè

d par Louis Philippe et sa famille ; Casimir Périer lui avait fait une visite secrète, car l'ex-reine était sous le coup de la loi, encore modifiée, qui proscrivait la famille Bonaparte. Sans lui ... aucune connivence dans les démonstrations de la place ..., où elle logeait, le gouvernement crut devoir l'engager à ..., en lui fournissant les pièces officielles dont elle avait be... de passer en Angleterre et, plus tard, pour se rendre en ... traversant la France.

Procès des artilleurs. — Vendée. — Dans le courant d'a... our d'assises de la Seine eut à juger une accusation de dirigée contre des artilleurs de la garde nationale. Les cette légion étaient remisées dans la cour du Louvre. Pen... cès des ministres de Charles X, le bruit avait été répandu ... illeurs de quelques batteries étaient d'accord avec la po... i voulait la mort des prisonniers, et qu'ils devaient tour... leurs pièces, du côté de l'émeute. Une instruction judi... renvoya devant les assises un certain nombre parmi les... ouvaient Ulysse Trélat, Godefroy Cavaignac et Guinard. ... relevées contre les accusés étaient légères et furent fa... ombattues. L'intérêt de l'affaire fut surtout dans l'atti... accusés, dans les paroles que plusieurs, et notamment ... aignac et Guinard prononcèrent, non pour se défendre ... proclamer hautement leurs opinions républicaines.

... accusés furent acquittés, aux applaudissements d'une ... dérable.

... profession de foi presque solennelle du parti républi... par de jeunes hommes ardents, chevaleresques, élo... i revendiquaient avec honneur les traditions patriotiques ... lution et de la Convention nationale. Cette ardeur même, ... leur prestige, devint funeste au parti entier, qu'elle pré... souvent à des prises d'armes. De l'époque dont ils se ... à rappeler les grandioses efforts, on leur opposa les ter... édients ; on effraya les imaginations, on alarma les inté... ur beaucoup, le mot république fut le synonyme de dés... violence, d'anarchie.

... parti, ayant des traditions bien différentes, le parti légi... agitait aussi et tentait de ranimer dans l'ouest de la France ... la Vendée de 1793. Ses menées n'avaient pas beaucoup ... Cependant le gouvernement jugea prudent d'exercer ... surveillance et envoya dans les départements travaillés

mauvais gré à Louis-Philippe de son éloignement pour l

# CHAPITRE V

Dissolution de la Chambre. — Élections. — Affaire de Portugal. — 1831. — Invasion de la Belgique. — L'adresse. — Cour des pai de Varsovie. — Hérédité de la pairie. — Bannissement des B Scandales judiciaires. — Insurrection de Lyon. — Algérie. — L sciences. — Étranger.

§ I. Dissolution de la Chambre. — Entre ces deux voyag signa, le 31 mai, une ordonnance portant dissolution de la qui avait déjà été prorogée le 3 mai. Les collèges électora convoqués pour le 5 juillet et les Chambres pour le 9 autre ordonnance, du 22 juin, rapprocha cette dernière juillet.

§ II. Élections. — Les élections, sur lesquelles le gouv s'abstint de toute pression illicite, ramenèrent 222 des d 1830; il y en avait 195 nouveaux; 34 élections doubles amener 17 réélections; 1 élection était à recommencer seille. Deux cent trois députés sortants n'avaient pas ét Comme on pouvait le prévoir, la majorité de la nouvelle était favorable au gouvernement.

§ III. Affaire de Portugal. — La France était encore da de la lutte électorale, quand on apprit un fait d'armes auque pas une attention suffisante l'opinion publique, qui sait s'occuper de deux questions à la fois.

Le gouvernement de don Miguel avait, sans motifs plausib traité deux Français, puis refusé les réparations demandé France. Le gouvernement résout de les exiger par la force.

dre, aux ordres du contre-amiral Roussin, fut envoyée devant Lisbonne. L'amiral réitéra la demande déjà faite, menaçant, si elle n'était pas accueillie, de forcer l'entrée du Tage. Nouveau refus. Le juillet, l'amiral, à la tête de l'escadre, franchit l'entrée du port, éteignant avec ses canons le feu des défenses et vient s'embosser devant Lisbonne. Le gouvernement portugais faisant mine de vouloir gagner du temps, Roussin menace de bombarder la ville, si sous vingt-quatre heures ses conditions ne sont pas acceptées. Le soir même, tout ce qu'il exigeait était consenti. L'escadre portugaise, prisonnière de guerre, fut ramenée à Brest; don Miguel avait refusé de l'échanger contre quelques prisonniers politiques réclamés par l'amiral.

Forcer les passes du Tage était une opération réputée impossible; ce fut un grand honneur pour la marine française de l'avoir exécutée avec autant de succès que de précision. L'effet en fut moindre en France qu'en Angleterre, où la jalousie nationale rendit, par mauvaise humeur, hommage à l'escadre française.

§ IV. Session de 1831. — Le roi vint au palais Bourbon, le 23 juillet, ouvrir la session des Chambres. On attendait surtout ce qu'il dirait de la Pologne. Il annonça qu'il avait offert sa médiation et provoqué celle des autres puissances pour arrêter l'effusion du sang et assurer aux Polonais, « cette nationalité qui a résisté au temps et à ses vicissitudes. »

Pour la présidence de la Chambre, l'opposition portait Laffitte; le ministère M. Girod (de l'Ain). Ce dernier eut 181 voix contre 176 données à son concurrent. La majorité acquise au ministère était donc seulement de *cinq* voix, et trois ministres avaient voté. Pour la vice-présidence, les deux premiers élus appartenaient à l'opposition, les deux autres à la majorité ministérielle.

Casimir Périer, vivement froissé de cet acte d'hostilité, remit sa démission au roi et entraîna celles de MM. Louis et Montalivet.

C'était une crise grave qui éclatait au début de la session, sur une question de personnes et non de principes ou de conduite politiques, avant que la Chambre eût eu l'occasion de se prononcer sur le système du ministère.

Un événement imprévu vint y mettre fin et donner de la force au gouvernement.

§ V. Invasion de la Belgique. — A la suite du refus fait par Louis-Philippe d'accepter le trône de Belgique pour le duc de Ne-

[redacted]



mours, le congrès belge choisit le duc Léopold de Saxe- qui accepta et fut proclamé roi sous le nom de Léopold Ier féreuce de Londres avait réglé les limites de territoi la Belgique et la Hollande, mais celle-ci n'y avait pa adhéré.

Le 9 août, parut un supplément du *Moniteur* annonçan troupes hollandaises ont envahi la Belgique, que le roi I réclamé le secours de la France et qu'une armée de 50,0 mes, commandée par le maréchal Gérard, va franchir la pour faire respecter les décisions que les grandes puiss arrêtées en commun.

En présence de ces faits, le ministère retira sa démissio

A l'approche des troupes françaises, le roi de Hollande les siennes et Gérard ramena son armée sans avoir eu battre.

§ VI. L'ADRESSE. — La discussion de l'adresse amena habituelle de la politique intérieure et extérieure. Un des du gouvernement, M. Guizot, traça du parti républicain l suivant : ...« C'est la collection de tous les débris, c'est *mortuum* de ce qui s'est passé chez nous de 1789 à 1830 collection de toutes les idées fausses, de toutes les mauva sions, de tous les intérêts illégitimes qui se sont mêlés à l néreuse révolution, et qui l'ont corrompue quelque temp faire échouer quelque temps aussi..... Ce mauvais part tionnaire est aujourd'hui incapable d'amendement et d tir... La révolution de Juillet, c'est tout ce qu'il y a de légitime, de national, depuis 1789 jusqu'à 1830, et le parti révolutionnaire est la queue de notre première ré tout ce qu'il y a de mauvais, d'illégitime, d'antinational d période... »

Si M. Guizot n'était pas sincère en parlant ainsi, à quel bles moyens descendait-il? S'il était sincère, quelle ign montrait des choses de son temps !

La Chambre repoussa un amendement proposé par M. menin, qui parlait « d'améliorer la condition du peuple par munication graduée et mesurée des droits municipaux et p par l'allégement des impôts qui pèsent sur les classes p souffrantes, par des moyens de travail et par la distribu tuite de l'instruction primaire. »

*Ce* n'était pas là un programme bien audacieux, un en

es et sympathiques paroles pour les populations qui,
t sur l'aide de la France, s'étaient soulevées afin de recon-
eur liberté. On reprocha avec véhémence au gouvernement
oir abandonnées, livrées à leurs ennemis. C'est de l'Italie,
logne qu'il s'agissait.

proche de redouter la guerre, le gouvernement répondait
n avait pas eu peur lorsque, l'année précédente, il avait
de faire entrer une armée en Belgique si les Prussiens
ient le pied. C'était vrai, mais pourquoi, cette année,
l pas osé la risquer en Italie, puisque l'Autriche s'y ex-

la Pologne, il n'avait que trop raison ; la France eût dû se
ns une guerre contre l'Autriche, la Prusse et la Russie, et,
n la supposant victorieuse des deux premières, serait-elle
assez tôt pour sauver la Pologne des étreintes de la Russie?
ilippe avait proposé une médiation et il n'avait trouvé au-
hésion, pas même celle de l'Angleterre, qui n'était pas partie
é au partage de la Pologne.

suite du débat sérieux, il s'en éleva un tout puéril, sur la
de savoir si la Chambre exprimerait la *certitude*, l'*assu-*
l'*espérance* que la nationalité polonaise ne périrait pas. On
a, après une nuit de réflexion, pour *assurance*.

Cour des pairs. — Le 19 août, la Cour des pairs fut con-
pour juger un de ses membres.

§ VIII. PRISE DE VARSOVIE. — Le 16 septembre, on appri[t] qu'après une résistance acharnée, Varsovie était tombée au [pouvoir] des Russes. Cette nouvelle causa une violente agitation ; [des ras]semblements se formèrent dans les rues et parcoururent P[aris, es]sayèrent des barricades et pillèrent quelques boutiques [d'armu]riers. Ces troubles se continuèrent jusqu'au 21, entrete[nus par] une discussion très-animée à la Chambre des députés, où [...] accusa le ministère d'avoir laissé périr la Pologne. Sébasti[ani, qui] venait de dire le mot cruel et antifrançais : « L'ordre règn[e à Var]sovie ! » fit une défense peu heureuse; le débat se termina [par une] joute oratoire des plus violentes entre Casimir Périer et M[...] puis, la Chambre fatiguée, passa à l'ordre du jour.

§ IX. HÉRÉDITÉ DE LA PAIRIE. — La Charte de 1830 avait [réservé] pour un examen ultérieur la question de l'hérédité de la p[airie. Le] système de deux assemblées n'était pas là en discussion ; l[a Charte] l'avait tranché. Il s'agissait uniquement de décider si la pair[ie serait] héréditaire, comme sous la Restauration, ou comment, l'[hérédité] abolie, se ferait le recrutement de la Chambre haute. L'[hérédité] peut être une garantie d'indépendance vis-à-vis du pouvoi[r et] vis-à-vis des partis ; mais, dans une assemblée peu nom[breuse] dont elle serait le mode unique de renouvellement, elle pe[ut favo]riser la formation de majoritée factieuses pouvant ent[raver la] marche du gouvernement. Si celui-ci a la faculté de mo[difier la] majorité en faisant des fournées de pairs, quand l'opposition [l'exige] (et cela s'est vu trop souvent), que devient l'indépendance [de cette] assemblée ? Si, au contraire, tous les membres en sont n[ommés] par le monarque, elle n'est plus qu'une émanation de la [couronne,] une chambre d'enregistrement. La fera-t-on nommer p[ar l'élec]tion ? Alors, c'est une doublure de l'autre chambre, une [super]fétation.

Sous la Restauration, la Chambre héréditaire avait fait [preuve] d'indépendance, elle avait eu des orateurs éminents qui [défen]dirent avec éloquence de grands principes de liberté. Mai[s Louis XVIII] *lui-même* avait brisé le prestige de cette Chambre, en y

'un seul coup jusqu'à 76 nouveaux membres. L'opinion ne s'occupa plus, dès lors, de la pairie.
gouvernement de 1830, plusieurs ministres ou orateurs, érier en tête, MM. Guizot, Thiers et d'autres, étaient par-l'hérédité.
ition la repoussait absolument et l'opinion publique n'ad-s que, quand l'hérédité avait justement disparu de toutes s publiques, elle pût servir à faire des législateurs. Louis-qui, au fond, penchait pour l'hérédité, n'avait point osé e le sentiment public, et Casimir Périer dut se résigner à un projet contraire à son opinion personnelle.
ission fut longue, mais personne ne songea à chercher de constituer la seconde Chambre, en dehors de l'initia-; on se borna à la circonscrire dans des catégories de res.
m appeler la pairie à se mutiler elle-même? Après déli-on s'y décida; mais, pour être sûr du résultat, une or-royale du 19 novembre créa trente-six nouveaux pairs. ance du 22 novembre, Casimir Périer expliqua ainsi aux promotion : « Il ne s'agit pas ici d'une simple question té, car il y a toujours dans cette Chambre une majorité ise à une détermination patriotique; c'est plutôt une use précaution contre votre générosité personnelle qui primé à la résolution de la Chambre plus encore le ca-'un acte de dévouement que celui d'un acte purement » Quoi de plus cruellement ironique que cette apparence t?
mbre des pairs se soumit; elle adopta, le 28 décembre, la Chambre élue avait adoptée le 18. Treize anciens pairs t leur démission.
**NNISSEMENT DES BOURBONS.** — Dans l'intervalle des deux dis-la Chambre des députés adopta une loi qui interdit, à per-l'entrée du territoire français aux membres présents et la branche aînée des Bourbons. Aucune sanction pénale achée à cette loi, que Martignac, presque mourant, vint par un discours touchant, qu'il n'eut pas la force d'a-

crut pas pouvoir traiter les Bonaparte plus durement que ons; la Chambre abrogea la disposition de la loi de 1816 ssait de mort tout membre de la famille Bonaparte rentré

M. Casimir Périer et le maréchal Soult ont reçu chacun un vin qui serait d'un million? » Un autre journal, *la Révolutio* la question. Tous deux furent saisis et comparurent, le 29 en cour d'assises. L'instruction et les débats établirent qu quet, associé de la maison Périer, chargé, après la ré d'acheter des fusils en Angleterre, avait traité l'affaire propre compte, avait accepté des fusils défectueux, qu'il av plus cher qu'il ne les eût achetés en France, et qu'une ces armes, refusée sous le ministère Gérard, avait été sous le ministère Soult. Rien ne démontra que Casimir Pé duc de Dalmatie eussent participé à ces marchés irrégu deux ministres réclamèrent 10,000 francs de dommages Le rédacteur de *la Tribune*, Armand Marrast, qui se défe beaucoup de verve et d'éclat, fut déclaré coupable et con six mois de prison, trois mille francs d'amende et *ving* de dommages-intérêts. Les *fusils Gisquet* sont restés parmi venirs fâcheux de cette époque.

Dans le second procès, reparaissaient et Casimir Péri *Tribune*, accompagnée du *National*. Le second de ces journ dit que la police avait embrigadé et salarié toutes sortes mal famés pour *assommer*, à coups de gourdins, les jeu qui, le 14 juillet, étaient allés à la place de la Bastille, cocardes tricolores au chapeau. M. Vivien était alors police. En répétant l'article du *National*, *la Tribune* fit re que le fait ne concernait pas la préfecture de police, mais du ministère de l'intérieur. De là une plainte de M. Vivi *le National* et une autre de Casimir Périer contre *la Tribu* la cour d'assises de la Seine ; le fait de l'enrôlement de *meurs* fut prouvé. Le jury acquitta les deux journaux cembre).

§ XII. Insurrection de Lyon. — En ce moment même,

nement tenait l'attention publique en émoi et en alarmes. ble insurrection, dont on ne connaissait bien encore ni ni la portée, avait éclaté à Lyon, le 20 novembre. Après s d'une lutte meurtrière, la troupe et une partie de la ionale avaient été rejetées hors de la ville, qui demeurait r des ouvriers.

ernement fit aussitôt partir le ministre de la guerre et rléans avec toute une armée pour reprendre Lyon. Mais défendit pas ; le prince et le ministre y entrèrent sans ficulté et désarmèrent la population.

alors que les ouvriers lyonnais n'avaient songé ni à ren-gouvernement de Louis-Philippe, ni à en établir un autre. publicains avaient combattu avec et pour les ouvriers, vaient combattu contre eux. La cause du soulèvement question de salaire, née de la misère des canuts et trai-gneusement par les industriels lyonnais. Les ouvriers n'avaient pas su trouver une solution ; les industriels, rs, à leur tour, sans combat, ne s'occupèrent pas de la La Chambre, le gouvernement, les partis ne s'en occu-s davantage. On se félicita de ce que l'insurrection n'était que, on l'accusa d'avoir été dirigée contre la propriété lors-ouvriers, maîtres pendant dix jours des riches demeures qui les avaient méprisés et combattus, les respectèrent et rent ; on l'accusa d'avoir attenté à la liberté des trans-arce qu'ils avaient demandé un tarif *minimum* de salaire permit de vivre. Comme si les lois économiques qui règlent ient régler la vie des sociétés n'étaient pas du domaine litique ! Les problèmes dont le gouvernement dédaignait e à l'étude les solutions scientifiques et pratiques, d'au-résolvaient par la chimère ou le charlatanisme.

ALGÉRIE. — Le nouveau gouvernement royal ne savait re ce qu'il avait l'intention de faire de l'Algérie. Il rappela al Clauzel pour avoir fait avec le bey de Tunis une sorte de latif à l'occupation d'Oran et de Bone par des délégués de Le traité ne fut pas ratifié.

néral Berthezène, successeur de Clauzel, était au-dessous ission qui lui était confiée. Il fit une expédition à Médéah mena le chef que Clausel y avait établi, ce qui fut regardé Arabes comme une renonciation à la possession de cette r les Français.

n'arrêtèrent pas le mouvement littéraire commencé dans le précédentes. On vit paraître, en 1831, au théâtre de la Por Martin, *Antony*, d'Alexandre Dumas, et *Marion de Lo* Victor Hugo, qui publia, cette même année, son roman d *Dame de Paris*, dont le retentissement domina le tum choses politiques. Barthélemy commença son journal h daires en vers, *la Némésis*, espèce de tour de force littéra la poésie n'est pas très-élevée, mais dont la verve rail mordante reflète les passions du moment. Alors aussi paru le premier recueil poétique de Brizeux, qui produisit sensation. Les peintures de Delacroix, de Decamps, de Rousseau, les sculptures de Barye étaient refusées ou diffi admises, et vivement attaquées aux expositions de beaux-

§ XV. Étranger. — Les commotions dont la révolu Juillet a donné le signal se prolongent. En Angleterre clame une réforme parlementaire. Lord John Russell pr bill à cet effet, qui est rejeté par les Communes. Ap dissolution, la nouvelle Chambre l'accepte, mais la Char lords le repousse. Une émeute sanglante éclate à Bristo lington y est brûlé en effigie. Au mois d'octobre, le cholér à Suderland.

Un nouveau pape, élu en février, prend le nom de Grég

Le duc de Modène et l'archiduchesse Marie-Louise sont de leurs États. Une partie des Romagnes s'insurge contre voir pontifical; un gouvernement provisoire est constitué gne. 30,000 Autrichiens pénètrent en Italie et rétablissent vernements renversés. De nombreuses exécutions suive invasion.

Charles-Albert devient roi de Piémont (27 avril).

Don Pedro, abdiquant la couronne du Brésil, vient en Fr

prépare une expédition contre don Miguel. Celui-ci réprime avec cruauté des tentatives de soulèvement à Lisbonne.

## CHAPITRE VI

1832. — La liste civile. — Affaire de Belgique. — Occupation d'Ancône. — Troubles de Grenoble. — Le choléra. — Armand Carrel. — La duchesse de Berry en Vendée. — Journées de Juin. — Mort du duc de Reichstadt. — Ministère du 11 octobre. — Procès de Juin. — Arrestation de la duchesse de Berry. — Ouverture de la session.

§ I. 1832. — Sinistre année, année du choléra, pleine de morts, de deuils, de combats; l'année 1832 débute par un vote législatif appelant 80,000 hommes sous les drapeaux (2 janvier) et le vote d'une loi sur la mobilisation des gardes nationales (3 janvier) : ce ne sont pas des présages de paix.

§ II. La liste civile. — La première quinzaine de ce mois est prise par la discussion de la loi sur la liste civile du roi, qui n'a pas encore été fixée. Que les républicains critiquent et contestent la dotation de la couronne, ils sont dans la logique de leurs idées et de leur principe. Mais ceux qui ont voulu un roi et une monarchie doivent lui donner les moyens de tenir convenablement son rang. La dotation de la couronne fut misérablement disputée par des gens qui n'étaient pas républicains et qui cherchaient moins à faire des économies au profit du Trésor public qu'à faire du scandale au profit de leur vanité ou de leur ambition. L'humeur frondeuse du public français s'amusait de ces attaques, qui, cependant, déconsidéraient la royauté qu'on voulait conserver.

L'éloquence politique tient toujours sa place dans les débats parlementaires, mais avec moins d'élévation, plus d'emportement et de violence.

Casimir Périer, lui-même, ne présentait le projet de loi qu'avec répugnance; il en avait laissé le chiffre en blanc. La Chambre le fixa à 12 millions. C'est dans la discussion de cette loi que M. de Montalivet, ministre de l'intérieur, laissa échapper les mots : *roi de France* et *sujets* qui soulevèrent une tempête dans la Chambre et provoquèrent une protestation de la gauche *monarchique*.

§ III. Affaires de Belgique. — Le 31 janvier, le gouvernement français ratifia le traité, signé à Londres, le 13 novembre précé-

[redacted]



dent, pour la séparation de la Belgique et de la Hollande. ( stipulait que l'exécution en serait demandée et, au besoin, au roi de Hollande, qui n'y avait pas consenti jusque-là.

§ IV. Occupation d'Ancône. — Le nouveau pape, po respecter son pouvoir dans les Légations, avait augmenté s pes en y faisant entrer tout ce qu'on avait pu réunir de g aveu, de bandits en disponibilité. Les villes menacées de de telles garnisons prirent les armes pour les repousser. Un eut lieu, le 20 janvier, à Césène ; les pontificaux, supéri nombre, furent vainqueurs et livrèrent les villes pontifi toutes les horreurs d'une prise d'assaut. Les Autrichiens s ce prétexte pour rentrer dans les Légations.

Le gouvernement français fit aussitôt partir de Toulon *fren*, commandé par le capitaine Gallois, portant des tro débarquement. *Le Suffren* devait se rendre dans les eau cône et y agir d'après les instructions que lui adresserait l ral Cubières, commandant des troupes, qui devait pas Rome pour se concerter avec l'ambassadeur de France.

Arrivé devant Ancône, le 22 février au matin, le capitaine ne trouvant pas les instructions annoncées, débarque les t qui s'emparent d'Ancône en brisant les portes, mais sans é d'autre résistance.

A cette nouvelle, le pape fit amener son drapeau, rapp soldats et ordonna à tous les fonctionnaires de quitter An de se retirer à Osimo.

Le capitaine Gallois, qui avait outre-passé ses ordres, fut dé mais l'occupation fut maintenue. Un peu plus tard, les pontificales revinrent partager le service avec la garniso çaise et le drapeau du pape flotta seul sur la ville en vert convention conclue entre les deux gouvernements.

Ce coup de main, audacieusement exécuté, produisit en une vive sensation et, venant après Alger, après l'entrée Tage, montra ce que la France pouvait entreprendre si e contrainte à user de ses forces.

Si Casimir Périer eût agi de même dès son entrée au mi il aurait épargné à l'Italie bien des massacres et conqu France bien des sympathies.

§ V. Troubles de Grenoble. — Le 12 mars, à la suite terdiction d'un bal et d'une représentation dramatique, d semblements parcouraient Grenoble en proférant des cris c

teur de l'interdiction. Par l'ordre de ce fonctionnaire, missaires de police, chacun à la tête d'une compagnie du ne, cernèrent la foule par les deux extrémités d'une rue, soldats, sans sommations faites, s'avancèrent, la baïonée sur cette masse de gens bloqués sans issue. Il y eut et des blessés. La scène sanglante avait eu lieu le soir. ain, toute la population est debout, la garde nationale mes; en l'absence du préfet qui se cache, le conseil mume l'autorité. Une députation est envoyée à Lyon, avec du général Saint-Clair, commandant de Grenoble, pour général Hulot, commandant la division militaire, l'éloiimmédiat du 35ᵉ. L'ordre est donné et un autre régiment renoble.

enant ces faits, Casimir Périer fut transporté de fureur. la réintégration du 35ᵉ, la dissolution de la garde natioinfliger des changements de destination aux généraux et Hulot, et n'eut d'éloges que pour le préfet.

lé à la Chambre, il prétendit que les ordres du préfet é motivés par une mascarade représentant l'assassinat du rassemblement avait crié : *Vive la République!* que les ns avaient été faites. Sur tous ces points il fut démenti ent par les témoignages d'un des commissaires de police que les soldats avaient agi sans qu'aucune sommation ite, et du préfet lui-même constatant que la mascarade ait *le Budget* et que nul cri de : *Vive la République!* n'a-roféré.

rentra dans Grenoble comme dans une ville conquise, que chaque jour, il y eut entre habitants et militaires où plusieurs de ceux-ci périrent. Il fallut éloigner défit ce malheureux régiment. Le fonctionnaire qui avait rdre barbare de marcher à la baïonnette sur une foule ouvait bouger ne reçut pas même une légère admoniut, plus tard, de l'avancement.

LE CHOLÉRA. — Venu du fond de l'Asie, le choléra-moraccompagné les Russes en Pologne, d'où il était passé en e, puis, par un bond subit, s'était élancé en Angleterre. ndait à le voir apparaitre sur nos villes des bords de la Tout à coup, le 26 mars, on apprend que le terrible fléau faire à Paris sa première victime. C'était le jour de la Mile tumulte des mascarades couvrit d'abord la lugubre

[redacted]



nouvelle. Mais, le lendemain, les malades se pressaient à l'ent des hôpitaux. Des quartiers entiers étaient frappés.

L'épouvante se répandit; la rapidité foudroyante du mal, la cruelles souffrances des malades, l'aspect étrange des corps, avant même qu'ils fussent des cadavres, inspirèrent aux imagina populaires cette sinistre croyance qui s'est produite partout où le choléra a éclaté pour la première fois : « C'est de l'empoisonnement! » Ce bruit sinistre se répandit avec la rapidité de l'é et, dès que l'on crut au poison, naturellement on chercha les poisonneurs. La circonstance la plus futile motivait le soup et le soupçon, c'était la mort, la mort féroce, impitoyable, avec raffinements sauvages. Une proclamation imprudente du préf police Gisquet donna créance à ces bruits.

Malheureusement, la science était prise au dépourvu. La mal mystérieuse était peu connue, le remède l'était moins encore; médecins employaient les traitements les plus divers. Du moins corps médical suppléait à l'expérience par un zèle de tous instants, mais il ne suffisait pas au nombre des malades.

La bienfaisance publique et privée se multipliait aussi : on tait en abondance du linge, des couvertures, tout ce qui était qué par les médecins, dans les hôpitaux, dans les ambulances domicile des malades; pour soigner ceux-ci, les dévouements firent pas faute. Le roi et sa famille, restés à Paris, que tant gens abandonnaient, prodiguèrent les secours et ne craignirent de se montrer dans les hôpitaux.

Les voitures manquèrent pour le service des funérailles. Des pissières, drapées de noir, parcouraient lugubrement les rues, levant et entassant les morts. On en transporta dans des four des équipages militaires, dans des fiacres, sur des brancards on vit, à défaut de voitures et de porteurs, de malheureuses femmes porter, dans leurs bras, au cimetière, le cercueil leurs petits enfants. Le clergé des divers cultes ne déserta le champ de bataille de la peste et courut partout où il appelé.

Pendant plus de deux mois, Paris offrit un spectacle sinistre lamentable.

Dans le courant d'avril, le fléau emporta plus de 12,000 personnes; puis, il y eut un moment, non pas d'arrêt, mais de décroissance auquel succéda, à partir du 17 juin, une violente recrudescence. Pendant les 189 jours que dura l'épidémie, le nombre des

cès officiellement constatés atteignit plus de 20,000, chiffre
isemblablement au-dessous de la réalité.

De Paris, le choléra s'étendit sur une quinzaine de départe-
nts, mais la mortalité y fut relativement moindre que dans la
pitale. Pour la France entière, le nombre des victimes s'éleva à
),000.

asimir Périer, par sa nature bilieuse, par le déplorable état de
anté, était une proie désignée pour le choléra. Une visite qu'il fit
s les hôpitaux avec le duc d'Orléans le frappa d'une impression
ale qui s'ajouta à son mal physique. Il fut atteint par la maladie
nante et succomba, le 16 mai. Le gouvernement lui fit de splen-
es funérailles, d'autant plus fastueuses peut-être qu'on le regret-
t moins.

Casimir Périer fut un véritable ministre de combat. Mais,
e l'énergie nécessaire pour un tel rôle, il n'eut pas les grandes
s de l'homme d'État, qui sait, après avoir préparé la lutte et rem-
rté la victoire, tirer parti de celle-ci : il n'avait que de la haine,
ntiment puissant à coup sûr, mais qui, seul, est stérile. Aussi,
simir Périer n'a-t-il laissé qu'un nom et pas une œuvre. Les en-
mis qu'il croyait avoir abattus se levèrent en armes au lende-
ain de sa mort.

§ VII. Armand Carrel. — L'effroyable invasion du choléra ne fit
as diversion aux animosités politiques : il y avait de la bataille dans
air. Tout dernièrement, à propos de la prétention des parquets
'assimiler la publication d'un article au cas de flagrant délit et de
umettre, en conséquence, les écrivains à la détention préventive,
rmand Carrel avait écrit et, contre l'usage d'alors, signé dans *le
ational*, un article où il soutenait que le citoyen ainsi menacé
ans sa liberté avait le droit de repousser la force par la force. Ar-
and Carrel laissait entendre clairement qu'il était, pour sa part,
ésolu à une telle résistance. Plusieurs journaux reproduisirent cet
rticle en s'y associant. *Le National* fut saisi, mais on n'osa point
rrêter Carrel, qui, devant la cour d'assises, maintint énergique-
nent sa thèse et fut acquitté. Les arrestations préventives ne con-
inuèrent pas.

§ VIII. La duchesse de Berry en Vendée. — La duchesse de
Berry, qui résidait en Italie, méditait de tenter au profit de son fils
un 20 mars légitimiste. Le 30 avril, elle débarque à Marseille,
où une émeute est faite à son intention, puis elle se rend dans
l'Ouest pour y fomenter la guerre civile. Quatre départements et

[redacted]



plusieurs arrondissements sont mis en état de siége. La d'armes des légitimistes ne fit courir aucun danger au gou ment, il n'en résulta que de grandes fatigues pour les colon troupes donnant la chasse aux insurgés, et quelques escarm qui coûtèrent encore trop de sang. Cette chouannerie infé dura plusieurs mois. L'arrestation de la duchesse de Ber 7 novembre, en marqua le terme.

§ IX. Journées de Juin. — La monarchie de Juillet cou Paris un danger autrement grave.

Le général Lamarque, depuis longtemps malade, mou 3 juin. C'était un des orateurs les plus populaires de l'opposi plus avancée. Ses funérailles étaient fixées au 5 ; les répub résolurent de transformer la cérémonie funéraire en une d stration de force, répondant à la pompe officielle des obsèq Casimir Périer. Plusieurs s'y préparèrent comme à un comb

Le 5 juin, en effet, une foule immense suivait le convoi ( lustre général et rappelait par l'affluence, sinon par l'attit convoi du général Foy. Un grand nombre de gardes nationa différentes légions s'y étaient rendus sans convocation officie uniforme et ayant, pour toute arme, le sabre d'infanterie. l lerie de la garde nationale y était en majorité, avec les mo tons chargés. Les sociétés secrètes, les élèves des écoles, marc côte à côte, par pelotons, presque tous ayant au chapeau de ches vertes cueillies aux arbres des fossés de la place de l corde. Un petit nombre laissait voir des armes, poignards ou lets. Sur tout le parcours des boulevards, l'affluence était consid dans les contre-allées, aux fenêtres, aux toits même des m Car, à la grande réputation du général, s'ajoutait la curiosité qui pourrait survenir. Quoi? Personne ne le savait, mais ( disait : « Il y aura quelque chose. »

A la hauteur de la rue de la Paix, les jeunes gens qui trai le char funèbre dévièrent de l'itinéraire normal pour faire f char le tour de la colonne Vendôme, puis ils reprirent la lig boulevards. Des sergents de ville furent hués et même malt

Le cortége devait s'arrêter près du pont d'Austerlitz. Là u trade était élevée, où devait se tenir l'assistance officielle po tendre les discours d'adieu. Ensuite, le corps devait être plac une voiture funéraire de voyage pour être conduit loin de Pa la résidence du général et de sa famille, dans les Landes.

Au boulevard Beaumarchais, ce n'était plus un cortége qu

...ait le cercueil ; c'était une armée en marche. Les armes ne se cachaient plus ; ceux qui n'en avaient point arrachaient des pieux destinés à protéger les jeunes arbres du boulevard. A la place de la Bastille, on défilait au cri de *Vive la république !*

Cependant, le char était arrivé devant l'estrade ; les discours prononcés, la troupe rendit les honneurs militaires par des salves de mousqueterie. Alors, des jeunes gens entraînent la voiture funèbre ... le pont d'Austerlitz en criant : *Au Panthéon !*

...ns la foule arrêtée en arrière, le bruit de la mousqueterie jette ...ante et la colère. On croit que les soldats ont tiré sur les ci...ens ; on crie : *Aux armes !* la petite caserne de l'arsenal est enva...; les soldats, en bien petit nombre, qui y sont restés laissent ... les armes et donnent des cartouches. Quelques instants ...rès le combat est engagé.

...'insurrection se propagea rapidement. Dans la soirée du 5, elle ... maîtresse d'une moitié environ de la rive droite et d'une par... la rive gauche. Mais elle n'avait ni chef ni plan et ne songea ... pas à s'emparer de l'Hôtel de Ville, ce qui, dans le premier ...ent, n'eût pas été difficile. Le nombre des insurgés était, d'ail... relativement faible. L'apparition, sur le boulevard Bourdon, ...cavalier déployant le drapeau rouge, la vue de quelques bon...rouges arborés au bout des fusils, avaient éloigné bien des ré...cains et irrité les gardes nationaux.

...s la nuit, l'insurrection fut à peu près circonscrite dans l'an... quartier des Arcis, autour de l'église Saint-Merri, dans le bas ... rue Montmartre et à l'entrée du faubourg Saint-Antoine. Ces derniers points cédèrent après une vive résistance. A Saint-..., la lutte fut plus longue et singulièrement acharnée. Les ré...ains combattirent jusqu'à épuisement de leurs munitions. ...es-uns d'entre eux se frayèrent passage à la baïonnette à tra... soldats qui les assiégeaient. D'autres, cernés dans les mai... furent tués ; d'autres encore furent pris, on les retrouvera ... la Cour d'assises.

...6 juin au soir, une ordonnance royale déclara Paris en état ...ge, plusieurs journaux furent saisis, plusieurs journalistes, ... autres Armand Carrel, furent arrêtés, mais bientôt relâchés.

...at de siége donnait aux conseils de guerre juridiction sur les ...s arrêtés pour participation à l'insurrection. La première ...ce rendue par la justice militaire fut une condamnation à .... Déféré à la Cour de cassation, cet arrêt fut cassé comme

[redacted]



contraire à la Charte, qui prohibait les tribunaux e
naires.

Le gouvernement eut le bon esprit de comprendre et
l'avertissement que lui donnait la justice. La Cour de cass
prononcé le 29 juin, l'état de siége fut levé dès le lendem

Un autre incident causa une vive émotion. Le préfet
Gisquet, exhumant un édit royal du temps des dragonnad
une ordonnance qui prescrivait aux médecins de dénonce
sés auprès desquels ils seraient appelés. Tout le corps n
Paris protesta avec indignation contre un pareil acte. L'or
fut retirée.

Les républicains étaient vaincus par les armes ; mais l
de l'héroïsme déployé par le petit nombre de ceux qui ava
battu servit leur cause dans un pays où le courage milita
jours de profondes sympathies. La défaite aurait dû leu
autrement en leur faisant sentir la nécessité de l'accord,
cipline sous des chefs dignes de les diriger, et ils n
quaient pas.

§ X. Mort du duc de Reichstadt. — Six semaines après
nées de juin, s'éteignait tristement dans l'exil, dans la sol
jeune existence commencée sous les plus éclatants auspice
avait été promise la couronne de France. Le duc de Reic
fils de Napoléon qui fut en naissant roi de Rome, mourut
brunn, le 22 juillet, lentement miné par la phthisie. Sa
barrassait Louis-Philippe d'un prétendant : on ne pré
alors qu'un autre Bonaparte réclamerait l'héritage de Nap

§ XI. Ministère du 11 octobre. — Pendant la maladie d
Périer, le portefeuille de l'intérieur avait été confié, par i
M. de Montalivet, que M. Girod (de l'Ain) avait remplacé à
tion publique. Mais le conseil des ministres manquait d'
dent et le cabinet tout entier n'en formait pas la mommai

Après bien des négociations, on aboutit à la compositior
nistère qui, formé par ordonnance du 11 octobre, gard
date sa dénomination. La présidence du conseil fut déféré
réchal Soult, ministre de la guerre ; le duc de Broglie eu
faires étrangères, M. Humann les finances, M. Thiers l'
M. Guizot l'instruction publique. Les autres ministres re
leurs départements.

Le même jour, le roi nomma soixante nouveaux pairs.

Le 22 octobre, une convention fut signée entre la F

Angleterre, en vue d'obliger le roi de Hollande à se soumettre au traité relatif à la séparation de la Belgique et de la Hollande.

§ XII. Procès de Juin. — La dernière semaine d'octobre fut marquée par le procès des insurgés de Juin devant la cour d'assises de la Seine. Parmi les accusés figuraient ceux des combattants qui s'étaient fait jour à la baïonnette. L'un d'eux, Jeanne, étonna le public et le tribunal par la hardiesse simple de ses réponses. Tous intéressèrent par leur courage et la franchise de leurs déclarations. Ils furent condamnés presque tous, mais ils devinrent une sorte de type légendaire et le souvenir du cloître Saint-Merri est, par eux, devenu historique.

§ XIII. Arrestation de la duchesse de Berry.— Cependant, la duchesse de Berry échappait aux actives recherches de l'autorité militaire aussi bien qu'aux investigations de la justice. Peut-être eût-elle réussi à s'échapper de France, s'il ne s'était trouvé un traître pour la livrer. C'était un nommé Deutz, à qui la duchesse avait donné quelques missions de confiance. Cet homme vint à Paris, et entra en relation avec M. de Montalivet, ministre de l'intérieur. Les négociations n'étaient pas achevées lorsque ce département ministériel passa à M. Thiers. Celui-ci reprit les choses au point où les avait laissées son prédécesseur. Deutz s'engagea à découvrir et à dénoncer la retraite où se cachait la duchesse ; il devait recevoir en échange une somme dont le chiffre n'a pas été officiellement connu et qui a été évaluée à un million. Une seule considération peut absoudre les hommes d'État qui acceptent de pareilles turpitudes, c'est la raison d'État et surtout le désir d'arrêter l'effusion du sang : il coulait depuis six mois en Vendée.

Simon Deutz livra, en effet, la chose vendue. Il trouva moyen d'obtenir deux entrevues avec la duchesse, en rappelant les services qu'il lui avait rendus et, une fois bien certain du lieu où elle était réfugiée, il le signala au préfet de la Loire-Inférieure, car c'est à Nantes que se trouvait la princesse. Ce préfet était l'homme qui avait causé l'émeute de Grenoble, au mois de mars précédent. La duchesse fut arrêtée le 7 novembre. Le gouvernement la fit immédiatement transférer à la citadelle de Blaye et, sans tenir compte d'un arrêt de la Cour royale de Poitiers qui la déférait aux assises de la Vienne, il annonça qu'un projet de loi serait présenté aux Chambres pour statuer sur le sort de la duchesse.

§ XIV. Ouverture de la session.—Le 19 novembre, Louis-Philippe se rendit au palais Bourbon pour *présider à l'ouverture* des Cham-

[redacted]



bres. Il passait à l'angle du pont Royal lorsqu'un coup de f tentit. Le roi fit signe qu'il n'était pas blessé et continua sa rou

Deux jeunes gens, Bergeron, répétiteur, et son ami Benoist decin, furent arrêtés sur des indications peu précises et tr devant la Cour d'assises. Bergeron, accusé d'avoir tiré le co pistolet sur le roi, se déclara franchement républicain et insu Juin, mais il nia la culpabilité et prouva par témoin qu'au jou l'heure de l'attentat, il était loin du pont Royal. Il ajouta au doyer de son défenseur une profession de foi républicaine très et très-fière ; les deux accusés furent acquittés.

La presse ministérielle avait imputé la tentative de meu tout le parti républicain. Les républicains insinuèrent que c vait être une machination de la police. Des deux côtés, la p allait jusqu'à la calomnie.

§ XV. Campagne d'Anvers. — Quatre jours avant l'ouvertu Chambres, sur le refus fait par le roi de Hollande d'accéder au du 15 novembre 1831, l'armée française cantonnée sur la fro du Nord reçut l'ordre d'entrer en Belgique ; elle y entra le 1

D'après les décisions de la conférence de Londres, les m coercitives adoptées contre la Hollande devaient être exécuté la France seule, sans aucune participation des troupes belge disposition blessa singulièrement les Belges, qui prétendaien concourir à la délivrance de la partie de leur territoire encore o par les Hollandais, et qui avaient contre ceux-ci une reva prendre. Sans entrer dans les subtilités diplomatiques qui motivé cette façon de procéder, ils crurent que la France défiait du courage des troupes belges, ou voulait garder po seule le mérite du succès. De là des froissements, du mauva loir, que le général en chef de l'armée française, le maréch rard, eut beaucoup de peine à surmonter.

Les Hollandais ne tenaient plus, dans le territoire assign Belgique, que la seule citadelle d'Anvers. La guerre se r donc à un siége, mais au siége d'une place redoutable, et i l'accomplir dans la saison la plus défavorable et dans des con militaires désavantageuses. En effet, pour ne pas donner au landais un prétexte de bombarder Anvers, comme ils l'avai en 1830, il avait été convenu que les Français attaqueraien tadelle seulement du côté de la campagne.

Cette convention fut rigoureusement observée.

Les opérations de siége commencèrent le 30 novembre.

c la plus grande célérité par les chefs militaires, exécutées avec ucoup d'entrain par les soldats, malgré le mauvais temps, elles prolongèrent jusqu'au 23 décembre. Ce jour-là, tous les bâtiments de la citadelle étant effondrés par les projectiles ou ruinés r l'incendie, la brèche étant praticable et l'assaut commandé, le néral Chassé, gouverneur de la citadelle, capitula. La garnison ait être désarmée, conduite jusqu'à la frontière hollandaise, où armes lui seraient rendues, si le roi de Hollande consentait à emise de deux forts, encore occupés par ses troupes. Cette conon n'ayant pas été acceptée, la garnison d'Anvers demeura prisonnière de guerre.

Le duc d'Orléans avait assisté au siége, avait fait son service de nchée et s'était bien comporté pendant toute la durée des opérations.

L'année 1832 finissait donc, pour la monarchie de Juillet, par un cès militaire qui fit grand honneur à l'armée française. On tendait que Wellington avait prédit que les Français ne parndraient pas à prendre la citadelle d'Anvers.

XVI. Algérie. — Bien que le gouvernement n'eût pas encore parti arrêté pour l'avenir de la conquête de l'Algérie, les besoins la défense commandaient d'étendre l'occupation. Bone fut prise 5 mars, Blidah réoccupée le 21 décembre. Les attaques des Ara- furent énergiquement repoussées à Oran et à la Ferme modèle; défaite sanglante leur fut infligée à Bouflarik (2 octobre).

XVII. Lettres, Arts, Sciences. — L'année 1832 eut à déplo- des pertes cruelles ailleurs que dans la sphère politique. mpollion, le savant déchiffreur des hiéroglyphes, mourut le 4 rs, Cuvier le 13 mai; ni l'un ni l'autre ne furent victimes du léra. Deux jeunes littérateurs, découragés par un premier inccès, Victor Escousse et Auguste Lebraz, se donnèrent volonirement la mort le 18 février.

La même année vit se révéler dans les lettres un nom nouveau stiné à une grande célébrité, celui de George Sand, qui signait ux romans, *Indiana*, puis *Valentine*, dont le succès fut éclatant. éophile Gautier accroît sa réputation par le poëme d'*Albertus;* lfred de Musset met au jour ses premières poésies.

Une ordonnance royale rendit à l'Institut l'Académie des sciens morales et politiques, supprimée après le 18 brumaire. Les membres encore survivants y furent rappelés, entre autres le conentionnel Lakanal; ils complétèrent le nombre de trente mem-

[redacted]



bres par des élections successives. M. Guizot eut l'honneur d'atta-cher son nom à cette restauration.

Le 17 décembre, la Chambre vota un crédit de 700,000 francs pour la construction, sur la place de la Bastille, d'un monument commémoratif de la révolution de Juillet.

Le 10 avril, avait eu lieu l'inauguration du chemin de fer de la Loire. Ce n'était encore qu'un chemin à rails et à traction de chevaux.

§ XVIII. Extérieur. — L'Allemagne multiplie les associations patriotiques et célèbre bruyamment, le 27 mai, à Hambach, l'anniversaire de la constitution bavaroise de 1818. Mais, après la défaite des républicains français, en Juin, la Diète rend des décrets pour renforcer l'autorité des souverains, limiter la liberté de la presse, interdire les associations, les réunions politiques, les fêtes populaires, qui devenaient des manifestations libérales.

L'Allemagne littéraire fait une grande perte par la mort de Gœthe; il est enterré à côté de Schiller, à Weimar.

La conférence de Londres fait choix du prince Othon de Bavière pour le trône de Grèce. Il est accepté par les Grecs, mais une régence gouvernera jusqu'au 1er juin 1835, époque où le jeune roi sera majeur. L'état de la Grèce réclamait un chef vigoureux, en pleine possession de son intelligence et de sa force. La diplomatie lui imposa un adolescent, et l'on s'étonnera que la Grèce ne se relève pas assez vite.

Le roi de Belgique Léopold épouse (8 août) la princesse Louise, fille aînée du roi des Français.

En Angleterre, le ministère whig, n'ayant pu parvenir à faire adopter le bill de réforme parlementaire, se retire (9 mai). Wellington ne peut former un ministère tory et les whigs rentrent aux affaires. Les Chambres votent enfin le bill qui augmente le nombre des électeurs, celui des députés et réduit le nombre des bourgs pourris (4 juin). Le capitaine Ross revient de son voyage d'exploration à l'extrémité nord de l'Amérique.

En Portugal, la lutte entre don Pedro et don Miguel continue, à l'avantage du premier. Le second, pour se concilier le clergé, rappelle les jésuites.

La Pologne est réunie définitivement à la Russie; une constitution lui est promise.

Ibrahim-Pacha, entré l'année précédente en Syrie, prend Saint-Jean-d'Acre et Antioche, bat les généraux turcs, Bechir, l'émir

ses, et remporte, à Konieh, une grande victoire sur
-Pacha, qui est fait prisonnier. Il menace Constantinople.

## CHAPITRE VII

e de Berry à Blaye. — Travaux législatifs. — Les forts détachés.
e et ouverture de sessions. — Algérie. — Extérieur. — Mort de
— Les crieurs publics. — Les associations.

UCHESSE DE BERRY A BLAYE. — Le gouvernement, en annon-
de l'arrestation de la duchesse de Berry, qu'une loi se-
ntée pour statuer sur le sort de la prisonnière, avait
on résolu, l'embarras où il se trouvait. L'ajournement
me une aggravation. La loi qui interdisait l'entrée du
français aux Bourbons de la branche aînée ne compor-
s d'infraction, aucune sanction pénale. On avait supposé
ne se présenterait point; il se présentait et l'on ne savait
Le silence de la loi signifiait-il que les princes en rup-
n seraient simplement expulsés? C'était les encourager à
es tentatives; c'était laisser sans châtiment la guerre
oquée, engagée, et tous les désastres qui s'ensuivent.
le projet de loi annoncé? Si ce devait être une loi géné-
e pouvait avoir d'effet rétroactif et ne serait pas applica-
duchesse. Une loi spéciale, personnelle? C'était trans-
législateur en juge, lui attribuer une compétence qu'il
Rester dans le droit commun, laisser sortir l'effet
de la Cour royale de Poitiers qui avait évoqué l'af-
oyer la duchesse devant les assises? Mais, si elle était
c'était un triomphe pour la légitimité; si elle était
e, condamnée à mort, oserait-on exécuter la sentence?
tions étaient agitées dans la presse républicaine et légi-
première, sans trop s'occuper de la personne en cause,
l'égalité devant la loi, le droit commun; la seconde, s'in-
a pensée qu'une princesse pût être mise en jugement,
qu'on l'avait envoyée à Blaye pour y mourir et déclarait
re vie répondrait de la sienne. Louis-Philippe était acca-
es, d'outrages par les écrivains royalistes, qui, passant du
oi à la révolution d'où il était issu, tournèrent leurs
contre cette *révolution et ceux qui l'avaient* faite.

[redacted]



*Le National* et *la Tribune* relevèrent vertement les attaq royalistes et provoquèrent les champions de la duchesse à une rie de rencontres individuelles et successives. Les hommes se du parti légitimiste arrêtèrent cette effervescence, qui se term par un duel entre Armand Carrel et M. Roux-Laborie; tous d furent blessés, mais Carrel plus grièvement, ce qui lui valut nombreuses marques de sympathie.

Le débat était trop vivement engagé dans le public pour ne retentir à la Chambre. Il y fut porté par des pétitions très-dive d'intention. Le gouvernement fit valoir la raison d'État, traça tableau alarmant des périls que susciterait la mise en jugement la duchesse, et obtint un ordre du jour qui le laissait ma d'agir sous sa responsabilité (5 janvier). C'était tout ce q désirait.

Cependant, il circulait de singuliers bruits au sujet de la chesse; on disait, à voix basse, que sa situation politique se c pliquait d'une embarrassante situation personnelle : en un mot duchesse était enceinte.

A la suite d'une dépêche télégraphique annonçant une a grave indisposition de la captive de Blaye, le gouvernement en près d'elle, le 24 janvier, une commission de médecins, qui, résoudre la question principale, déclara que la duchesse atteinte de phthisie, que le séjour de Blaye était dangereux pour etqu'il lui faudrait l'air de son pays natal. Le rapport des méde ne fut pas publié.

Le 26 février, *le Moniteur* inséra une pièce ainsi conçu :

« Pressée par les circonstances et par les mesures ordon par le gouvernement, quoique j'eusse les motifs les plus gr pour tenir mon mariage secret, je crois devoir à moi-même, qu'à mes enfants, de déclarer m'être mariée secrètement pen mon séjour en Italie.

« MARIE-CAROLINE. »

C'était la confirmation, aussi explicite que possible, des bruit circulation. Le parti légitimiste en fut atterré, car une telle ré tion mettait fin désormais au rôle politique de la duchesse.

Le gouvernement pouvait se donner la facile générosité mettre immédiatement la duchesse de Berry en liberté. Il ne l pas et, poursuivant impitoyablement l'avantage que lui apporta les circonstances, il garda sa prisonnière jusqu'au moment où

i soigneusement constaté ne laissa plus de place aux x contestations. C'est le 10 mai que fut officiellement échéance politique, et morale aussi, de celle à qui al venait de dire : « Madame, votre fils est mon roi. » ministres de Louis-Philippe qui ont présidé à la flétris- princesse qui disait : « J'ai toujours aimé ces bons d'Or- raison d'État, l'intérêt dynastique ont donc de telles u'il y faille sacrifier l'honneur d'une femme et les liens oits de la famille : la duchesse de Berry était nièce de la e-Amélie.

ant le jour à une fille, qui ne vécut guère, la duchesse e son époux était le comte napolitain de Lucchesi Palli. la captive put supporter le voyage, elle fut conduite en alerme. De là, elle voulut aller voir ses enfants en Autri- beau-père, l'ex-roi de France, lui permit à peine une trevue avec eux, mais refusa de les lui confier; elle vé- ors, séparée de son ancienne famille royale.

t qu'elle était encore à Blaye, ceux qui l'avaient accompa- France, à bord du *Carlo-Alberto* étaient traduits devant s de la Loire, celles des Bouches-du-Rhône ayant été des- ur cause de suspicion légitime. Le jury, faisant alors ce us tard le jury du Bas-Rhin, ne voulut pas condamner des secondaires quand le principal auteur des faits était sous- justice : il renvoya absous tous les accusés.

AVAUX LÉGISLATIFS. — Une des choses qui occupèrent le ent, sinon le plus longuement, les deux assemblées, fut osition, introduite, mais n'ayant pas abouti, dans la ses- édente. Il s'agissait d'abroger la loi de 1816, qui avait n deuil annuel en expiation de l'exécution de Louis XVI. brogation fut promenée de l'une à l'autre Chambre, tantôt ntôt modifiée, ici d'une façon, là d'une autre. Enfin, après digne des derniers temps de Byzance, la Chambre des pta la rédaction suivante : « La loi du 19 janvier 1816, re- our funeste et à jamais déplorable du 21 janvier, est abro- vote eut lieu le 19 janvier 1833. Le surlendemain, le 21 ème, la Chambre des députés, pour en finir, adopta aussi e inspirée à M. Cousin par son zèle monarchique. L'im- aux yeux de la Chambre élective, en laquelle restait un ain révolutionnaire, c'était de faire disparaître ce deuil toute la nation. Quant à l'opinion exprimée dans la loi,

[redacted]



elle valait ce que valaient ceux qui l'y avaient mise. La
d'ailleurs, ne méritait pas d'être soutenue aussi longtemp
un pareil acharnement. Le public y fit peu d'attention.

Les Chambres votèrent une loi sur le régime législatif
nies, qui attribua la jouissance des droits civils et politi
hommes de couleur, libres ou affranchis; — une loi su
lage; — une convention supplémentaire au traité conclu,
avec la Grande-Bretagne, pour la suppression de la t
noirs; — une loi sur l'amortissement.

Entre temps, sur la proposition de M. Viennet, la
manda à sa barre, MM. Godefroy Cavaignac, Armand Mar
dacteurs, et Lionne, gérant de *la Tribune*, comme coupa
fenses envers la Chambre par la publication d'un article
par ces mots: « Oh! le bon billet de la Châtre que nous
cette Chambre prostituée! »

Les accusés comparurent le 16 avril. Les deux rédacteu
acquittés. Le gérant fut condamné à trois ans de prison et
francs d'amende. Godefroy Cavaignac avait conclu sa d
demandant « forte amende, faible prison. » La Chambre
reuse, elle donna, en effet, beaucoup d'amende, mais au
coup de prison.

Le journal était rudement frappé, mais les deux écrivai
blicains avaient dit en face ce qu'ils pensaient aux députés
deux manifestes qui tombaient presque du haut de la tribu
lative; ils ne tinrent pas leur journée pour perdue.

Une loi départementale fut également votée; elle réali
ques améliorations sans accorder toutes celles que comp
l'état des esprits et les nécessités publiques.

L'œuvre principale de la session, qui restera le véritable
du ministre et du roi, c'est la loi sur l'instruction primai
n'imposa ni la gratuité, ni l'obligation, deux choses que réc
seuls encore quelques penseurs isolés; cependant, elle cont
chaque commune à avoir au moins une école publique; el
jettit tous les instituteurs de France à se pourvoir du
d'aptitude; elle réservait des places dans les écoles aux en
familles pauvres; elle a, enfin, donné en France à l'ins
primaire une impulsion qui ne s'est pas arrêtée depuis, mê
qu'une autre loi s'est substituée à celle de 1833 pour favor
écoles tenues par des congrégations religieuses. La loi de M.
aussi apporté à la situation matérielles des maîtres une amél

que les ressources financières étaient faibles, mais le d'augmenter successivement et qui n'ont pas enterme désirable et équitable. Il est plus facile de nant à la loi de 1833 tous ses compléments qu'il ne mettre cette loi à exécution.

tint aussi des assemblées un crédit pour entreprenpublication de *Documents inédits sur l'histoire de* continue encore.

er aux travaux législatifs une première loi sur l'*expro-cause d'utilité publique* et une autre loi allouant cent l'exécution de grands travaux publics : achèvement iomphe de l'Étoile, de la Madeleine, de l'édifice du etc.

DÉTACHÉS. — Le gouvernement avait repris l'étude nencée, aussi souvent interrompue, d'un système s destinées à couvrir Paris contre un coup de main tre d'attendre l'arrivée d'une armée de secours. Dit été proposés pour cette défense de la capitale. En nois de juillet, le bruit se répandit que le roi voulait d'une ceinture de forts isolés, détachés les uns des en effet, un des systèmes antérieurement présentés. blique s'éveilla ou, peut-être, fut excitée contre ce publicains voulurent y voir l'intention de dominer ie de le protéger. *La Tribune*, *le National* publièrent héments contre le projet. A la revue du 29 juillet, le *forts détachés !* partit des rangs de la garde nationale armi les spectateurs.

ment démentit l'intention qu'on lui avait attribuée ; ır, il attribua à la *Société des Droits de l'homme et du* jet de complot qui avait dû éclater le 29 juillet. Vingt de la société furent traduits devant le jury et acdes défenseurs, déclarés par la Cour coupables d'inrages envers les magistrats, furent condamnés à une ıne année et de six mois. Ces condamnations frappant ont les clients étaient acquittés, produisit un effet fâpinion publique.

RE ET OUVERTURE DE SESSIONS. — La session de 1832, novembre 1831, avait été close le 25 avril par le roi en i venait demander au patriotisme des députés d'ouvrir ent la session de 1833 pour continuer la discussion de

tribus les plus voisines des villes occupées. Mais déjà se
Mascara, le chef arabe qui devait lutter le plus énergiquem
plus longtemps contre la France, Abd-el-Kader. Après
escarmouches contre lui, le général Desmichels signe ave
traité où il fait malheureusement d'imprudentes concess
servent à relever l'importance d'Abd-el-Kader auprès des

§ VI. **Extérieur.** — En Allemagne, les souverains pou
une véritable croisade contre les associations d'étudiants
fugiés polonais, qui sont expulsés d'Autriche, de Prusse, d
et forcés de partir pour l'Amérique. Le Zollverein, fondé
reçoit l'adhésion de nouveaux États.

En Angleterre, le Parlement réformé entre en session l
vier. O'Connell, député d'Irlande, y transporte l'agitation d
de l'union entre l'Irlande et l'Angleterre, et réclame la
tion des deux royaumes, sous menace d'une révolte des I
Ces menaces provoquent un bill plus sévère contre l'Irlan

A la suite d'une manifestation hostile des flottes de France
gleterre, et sur les conseils des cours d'Autriche, de Russ
Prusse, le roi de Hollande se décide à signer la paix avec
que, le 5 juin. Cependant il faut encore des menaces pour l
au partage du Luxembourg.

Le roi d'Espagne Ferdinand VII termine, le 29 septembre
sanguinaire existence après avoir confirmé l'acte appelant
sa fille Isabelle. La petite infante (elle a trois ans à peine)

Mazzini et le général polonais Ramorino, d'origine sa-
ondent la Société *la Jeune Italie*, de qui viendra l'idée de
enne. En octobre, les Autrichiens répriment une tenta-
Parme.
gal, la lutte continue entre don Pedro et don Miguel. La
lui-ci est détruite par Napier (5 juillet). Le 24 du même
Maria est proclamée à Lisbonne, où don Pedro entre le 28;
ne y arrive le 3 septembre. Don Miguel, malgré le con-
urmont, est acculé à la frontière espagnole.
ie n'est sauvée des mains d'Ibrahim que par la présence
e russe. Traité défensif et offensif d'Unkiar-Sekelessi en-
uie et la Russie (26 juin). Une clause secrète, fermant les
à tous bâtiments de guerre étrangers, motive des pro-
e la part de la France et de l'Angleterre.
TTRES. — Publication de *Lélia*, par George Sand, qui
vives controverses. Th. Gautier publie *la Comédie de la*
de Musset *le Spectacle dans un fauteuil*. Al. Dumas fait
*le*.
834. Mort de Dulong. — Encore une sombre et funeste
vre un duel meurtrier et que ferme une rude condam-
resse.
débat parlementaire où il était question de l'obéissance
maréchal Soult et le général Bugeaud soutenaient qu'un
toujours et avant tout obéir. Un député, M. Dulong, crie

partout le régime préventif au régime répressif. Un certai[n]
de journaux, au lieu d'attendre les lecteurs au guichet
ment, allaient les chercher par des *crieurs* qui annonçaient
haute voix. Ils y ajoutaient habituellement l'énoncé des p[...]
nouvelles contenues dans le journal et cet énoncé éta[it]
inexact ou d'une forme alarmante. Il arrivait aussi que, so[us]
de journal, on vendait des écrits dangereux. Le gouvernem[ent]
essayé de mettre la main sur cette industrie à l'aide de l[a]
tion existante. La Cour de cassation lui avait donné tort et
vu le rédacteur en chef du *Bon Sens*, venir vendre ses nu[méros]
la place de la Bourse, en défiant la police de l'arrêter.

La loi actuelle étant inutile, on en fit une qui eut p[...]
non de réprimer les écarts des crieurs, mais de soumettr[e]
à l'obligation d'une autorisation préalable, que le pouvoir
ou refusait à son gré. C'était la suppression des journa[ux]
sants au profit des journaux complaisants. Cette loi, votée
vrier, donna lieu, le 21, à des rassemblements sur la pl[ace]
Bourse, où l'on vit reparaître les *assommeurs* en blouse q[ui]
rent sur les citoyens à coups de gourdins.

Le ministère, interpellé sur ces faits, se défendit mal, e[t]
la discussion en relevant l'inexactitude de quelques actes
les journaux et concluant de là à l'inexactitude de tous. [...]
nœuvre tournante lui valut l'ordre du jour.

un moyen assuré de renverser le gouvernement exis-
n coup de majorité?
stère présenta un projet de loi qui laissait debout le prin-
que de la liberté d'association, mais qui le détruisait dans
en en soumettant l'exercice à la condition d'une autori-
alable et en aggravant toutes les dispositions de l'arti-
code pénal.
ent qu'une association ne pouvait exister qu'après en
a l'autorisation, il était bien évident qu'il ne survivrait
ociation opposante.
ai qu'une telle loi pouvait provoquer la résistance,
e bataille; mais, quand il n'y a plus qu'une question de
ouvernements ne doutent jamais, bien qu'ils se trom-
uelois.
e par M. Barthe, le 25 février, la loi fut mise en discus-
ars. Les débats en furent violents, sombres, menaçants.
de l'opposition, M. Pagès (de l'Ariége), rappela que,
membres actuels du cabinet, trois avaient, sous la Re-
ait partie d'associations politiques : M. de Broglie, dans
*les Amis de la presse;* M. Barthe, dans le carbonarisme;
dans la Société *Aide-toi, le ciel t'aidera*. Ce dernier prit
ole pour répondre. Il fit l'apologie de la Société *Aide-*
vait eu que de bonnes intentions et n'avait voulu que
puis, passant de la défensive à l'offensive, il lança un

qualifier autrement ce parti-là: il a de la sincérité, il a
honorables sentiments, mais c'est un parti puéril. Le gou
des États-Unis est un bon et beau gouvernement... pour
Unis, dans les circonstances où cette société s'est trouvé
sa naissance; c'est une société naissante, une société
C'était l'enfance d'Hercule, alors.

Quand M. Guizot parlait ainsi, le parti républicain avai
tels que Armand Marrast, Godefroy Cavaignac, Armand
avait des combattants comme ceux du cloître Saint-Merri
ceux qui, hélas! allaient tomber encore.

Barthe ne répondit rien. La Société *Aide-toi* ne tend
réalité de la monarchie constitutionnelle, les *carbona*
plus loin. Qu'eût pu dire l'ancien carbonaro?

Combattue avec beaucoup de solidité, d'éloquence et
par Odilon Barrot, par Berryer et Pagès (de l'Ariége), la
le 25 mars, par 256 voix contre 154 et fut promulguée l
Depuis quarante-huit heures, on se battait à Lyon.

§ XI. Insurrections a Lyon, Paris, etc. — La soum
ouvriers lyonnais, en 1831, ne mit pas fin aux difficultés
fait naître l'insurrection. Peut-être n'appartient-il pas à
résoudre les problèmes posés entre celui qui fait travaill
qui travaille. Du moins, peut-il interposer sa puissance m
amiable, dans la controverse et y apporter, lui aussi, des

it-il arrivé à Lyon. Les ouvriers avaient formé une so-
les *Mutuellistes*, qui, au mois de février, à la suite de
entamées, puis rompues, avec les fabricants, avait or-
grève générale à laquelle les conseils de républicains
nt promptement fin. Six mutuellistes, poursuivis pour
lition, comparurent, le 5 avril, devant la police cor-
Une foule immense stationnait sur la place du pa-
. Le tribunal, après avoir entendu les témoignages,
de l'affaire au 9.
ation était extrême dans la ville. Les débats sur la loi
sociations surexcitaient les esprits; *les Mutuellistes*
leurs amis qui allaient être condamnés; les nom-
ns des *Droits de l'homme* n'attendaient que le signal
accusaient de trahison les chefs qui tardaient à le

ence fut reprise; un des défenseurs, M. Jules Favre,
a plaidoirie lorsqu'un coup de feu retentit et l'on
lais un ouvrier tué par un soldat. En cherchant à lui
, on découvrit sous ses habits les insignes d'agent de
était un, en effet, nommé Faivre. Était-il victime
? jouait-il le rôle d'agent provocateur?
feu fut le signal d'un combat qui éclata sur tous les
s. La fin de la journée arriva sans que la victoire fût
les troupes obéissaient à une action combinée; les
ient ni plans concertés, ni chefs; ils se battaient iso-
de ceux qu'ils comptaient voir à leur tête s'y mon-
coup se cachèrent et s'enfuirent. La lutte se prolon-
nt, furieuse, impitoyable, pendant les journées des
3 et 14 avril. La Croix-Rousse, qui tint le plus long-
mit au moment d'une attaque décisive.
de l'insurrection lyonnaise causa à Paris une vive
r un mot équivoque, prononcé à la Chambre par
crut les insurgés vainqueurs. Les plus exaltés parmi
res parisiens des *Droits de l'homme* jugèrent le mo-
n pour une prise d'armes. Elle eut lieu, en effet, le
tiellement, sans plus de méthode qu'à Lyon et sans
ar celui qui en avait donné l'ordre, le capitaine Ker-
rêté dès le début. L'insurrection s'établit comme en
quartiers Saint-Denis et Saint-Martin, où elle résista
e milieu de la journée du 14. Un événement, trop

Un article de la loi nouvelle déférait à la Cour des pair
naissance des attentats contre la sûreté de l'État, comm
membres des associations prohibées. Une ordonnance d
convoqua cette Cour pour juger les prisonniers faits à
Paris et autres localités.

En même temps, le gouvernement présenta un projet d
tre les détenteurs d'armes et munitions de guerre, puis
concernant les fabricants et débitants de ces armes et m

§ XII. **Modifications ministérielles.** — M. de Broglie
mandé aux Chambres un crédit de 25 millions destiné
des indemnités réclamées par les États-Unis, pour domm
sés à leur commerce pendant l'Empire. Ce crédit fut reje
Broglie donna sa démission et fut remplacé aux affaires é
par l'amiral de Rigny ; M. Thiers passa à l'intérieur en remp
de M. d'Argout ; M. Persil fut appelé à la justice en remp
de M. Barthe (4 avril). MM. Barthe et d'Argout devinre
premier président de la Cour des comptes, l'autre, gouve
la Banque de France. Le ministère de la marine était
l'amiral Roussin. Sur son refus, l'amiral Jacob y fut no
peu plus tard (19 mai).

§ XIII. **Mort de Lafayette.** — Le 20 mai, le général
mourut à Paris, succombant à une maladie dont il étai
longtemps atteint et qu'avait aggravée la fatigue d'une lon
che aux funérailles de Dulong.

...le fois, il eût pu constituer la république si, comme ...honnêteté de Washington, il en avait eu la ferme et éner...nté.

...SOLUTION. ÉLECTIONS. — La session législative fut close ...i. Le lendemain, une ordonnance royale dissolvait les ...des députés, et convoquait les électeurs pour le 21 juin, ...mbres pour le 29 août.

...ections présentèrent cette singularité que les légitimistes ...t, pour la première fois, en nombre. Dans les colléges où ...ait pas de candidats de leur couleur, ils votèrent, en haine ...ernement, pour les républicains, ce qui donna lieu aux ...officielles de dénoncer l'alliance carlo-républicaine. Les ...cains perdirent plusieurs députés. La propension du parti à ...les insurrections, l'évocation des souvenirs de la Révolution ...capables d'effrayer, avaient détourné des candidatures ré...aines beaucoup d'électeurs. Le ministère eut aussi des mé...es. Ces pertes diverses profitaient à cette masse flottante, ...idées précises, sans but déterminé, qu'on nommait *tiers* ...et qui se portait bientôt vers l'opposition, tantôt vers le mi...e, ne donnant d'appui solide ni à l'une ni à l'autre et ne ...triompher aucune politique décidée.

...s les élections, une ordonnance, du 30 juin, convoqua les ...res pour le 31 juillet; puis, l'adresse votée, la session fut ...gée au 29 décembre.

...V. ÉVOLUTIONS MINISTÉRIELLES. — Dans l'intervalle, un autre ...ement eut lieu dans le cabinet. Le maréchal Soult, mécon...'une décision du cabinet relative à l'Algérie, donna sa démis...t fut remplacé, le 10 juillet, comme ministre de la guerre et ...ent du conseil, par le maréchal Gérard.

...nouveau président apportait avec lui la pensée d'une amnistie ...ous les crimes et délits politiques. La question était déjà agi...r la presse et surtout par les journaux républicains, dont les ...réclamaient comme une mesure d'humanité et de bonne poli...et les autres l'exigeaient presque comme le signe et le gage ...doption d'une autre direction du gouvernement.

...autres ministres, peu favorables à cette mesure, essayèrent ...d'en ajourner la discussion. Mais, un jour, le maréchal, en ...l, mit sous les yeux du roi une note concluant à l'amnistie; ...s'y montrant opposé, Gérard donna sa démission et fut rem... le 29 octobre, par M. de Rigny.

Le 15 novembre, l'ancien ministère reprit ses portefeui
la présidence du maréchal Mortier, duc de Trévise. Le 22
Duperré fut nommé ministre de la marine.

## CHAPITRE VIII

*Le National* à la Cour des pairs. — Algérie. — Extérieur. — Int

§ I. Le National a la Cour des pairs. — Des deux journaux
cains de Paris, l'un, *la Tribune*, avait été arbitrairement s
après les journées d'avril; l'autre, *le National*, avait eu, à
époque, quatre gérants successivement arrêtés, entre les
mand Carrel, qui, bien que détenu, avait repris la plume
de vigueur que jamais. Le 10 décembre, ce journal publi
ticle très-véhément contre la pairie, à propos de la pu
d'un rapport de M. Portalis sur la compétence de la Cour
dans l'affaire d'avril. L'indignation avait arraché à Carrel
roles acerbes qui n'étaient pas dans le ton habituel de sa po

Les Chambres étaient prorogées, mais la Cour des pai
en session judiciaire. Se trouvant offensée, elle cita à
M. Rouen, gérant du *National*, qui comparut le 16 décem
sisté d'Armand Carrel, toujours prisonnier.

Carrel présenta la défense de M. Rouen. Dans un discou

ité la pairie bien plus sévèrement que lui-même ne l'avait
pela aussi les preuves récentes que la pairie avait données
stilité contre la révolution de Juillet, notamment en refusant
n du procès du maréchal Ney. « Ici, dit-il, je m'arrête, par
ur une glorieuse et lamentable mémoire ; je n'ai pas mis-
ire s'il était plus facile de légaliser la sentence de mort
vision d'une procédure inique. Les temps ont prononcé.
hui, le juge a plus besoin de réhabilitation que la vic-
» Alors, le président se lève et dit au journaliste : « Défen-
ous parlez devant la Chambre des pairs. Vos expressions,
y garde, pourraient être considérées comme une offense. »
d Carrel, reprenant la parole avec une émotion indignée,
: « Si parmi les pairs qui ont voté la mort du maréchal
i parmi les pairs qui siègent dans cette enceinte, il en est
i se trouve blessé de mes paroles, qu'il fasse une proposition
e moi, qu'il me dénonce à cette barre, j'y comparaîtrai. Je
fier d'être le premier homme de la génération de 1830 qui
dra protester ici, au nom de la France indignée, contre cet
minable assassinat ! » Le président interrompt encore l'orateur :
éfenseur, je vous retire la parole. « Mais, à l'instant, des rangs
me de la pairie, une voix lance ces mots : « Je partage l'opinion
défenseur. Oui, la condamnation du maréchal Ney a été un
ssinat juridique. Je le dis, moi ! » Celui qui parlait ainsi, c'était
général Exelmans, un des anciens compagnons d'armes de Ney,
mmé pair par Louis-Philippe. Toute la salle était en émoi ; les
rs baissaient la tête, les tribunes publiques applaudissaient ;
rrel, fier et calme, attendait. Mais que pouvait faire le baron
squier lorsque les paroles du défenseur trouvaient de l'écho
rmi les juges ? Carrel continua donc ; mais, encore interrompu
r le président, il déclara que la défense était impossible et se
sit. Étrange spectacle que cette cour de justice où le véritable
cusé, défendant un accusé fictif, jugeait le tribunal et frappait
s juges d'une sentence qui restera sur eux.

M. Rouen ayant été déclaré coupable, Armand Carrel demanda
à la Cour de réserver ses sévérités, si elle voulait être sévère, pour
le journal et d'être indulgente pour le gérant. Armand Marrast
avait fait naguère la même requête à la Chambre des députés
dans le procès de *la Tribune*. La Cour des pairs fit même réponse :
elle condamna M. Rouen à 10,000 fr. d'amende et deux ans de prison.

L'année 1834 ne se ferma pas sur ce coup porté à la presse. Le

[redacted]



ministère reconstitué n'avait pas voulu rappeler l'am
rappelant le maréchal Gérard, qui, d'ailleurs, était rebuté
politique. Toutefois, n'osant pas donner à l'opinion pub
pleine satisfaction qui eût dignement inauguré la victoi
binet, n'osant pas non plus montrer un mauvais vouloi
on prit un moyen terme : une ordonnance du 27 déc
grâce à un certain nombre de condamnés politiques. I
n'est pas même chose qu'amnistie.

§ II. Algérie. — Aucun fait militaire de grande impo
s'accomplit en Algérie pendant l'année 1834. Mais de grand
de viabilité s'exécutèrent à l'intérieur et aux abords de no
sions. L'intérêt amenait les indigènes à entrer en relations
ciales avec les centres d'occupation.

Un acte important fut accompli par le maréchal Soult ;
discussion sur une demande de crédits pour l'Algérie,
députés ayant réclamé l'abandon de la conquête, le maré
était président du conseil), déclara que le gouvernemen
ferme résolution de conserver l'Algérie, de ne jamais l'aba
qu'on ne pouvait exiger qu'il improvisât un système de
tion, mais qu'avec le conçours des Chambres et de l'o
espérait mener la tâche à bonne fin.

Il est vrai qu'à côté de l'occupation française grandis
puissance dont nul ne soupçonnait encore l'avenir. Le bey
cara, Abdel-Kader, déjà entré en scène l'année précédente,
de concessions imprudentes pour étendre son influence
tribus arabes, tout en affectant une grande bonne foi et l
de bon vouloir pour s'assurer la confiance des généraux

Une ordonnance du 22 juillet institua un gouverneur gé
l'Algérie, relevant du ministre de la guerre avec un inten
et un commandant de la marine. Le premier poste fut
général comte d'Erlon ; le second à M. Le Pasquier ; le t
au contre-amiral Bothuel de la Bretonnière.

Une autre ordonnance organisa le service judiciaire et
M. Laurence, député, commissaire spécial de la justice.

§ III. Extérieur. — Du mois de janvier au mois de juin,
Vienne (Autriche) un congrès des principaux souverains d
magne où furent adoptées des résolutions portant atteinte a
butions de la diète de Francfort, mais que celle-ci ratifia doc
Quelques manifestations constitutionnelles, toutes pacifiqu
leurs, eurent lieu dans certains États.

ne, Marie-Christine pratiqua une politique constitution-
rlistes commencèrent une guerre civile qui devait durer
t où, des deux côtés, on fit preuve de férocité. Le cho-
Madrid (16 juillet); le peuple crut les fontaines em-
par les moines et en massacra plusieurs. L'Espagne, le
ent alliance contre les carlistes; l'Angleterre accorda son
armée et la France promit la sienne; c'est ce qu'on
roprement le traité de la *quadruple alliance*.

al, la cause constitutionnelle était victorieuse. Le gou-
s'organisa sous la régence de don Pedro. Dona Maria,
ge de quinze ans, fut déclarée majeure. Son père déposa
t mourut bientôt après (24 septembre). La jeune reine
1er décembre, le duc de Leuchtenberg, fils d'Eugène de
.

, des condamnations rigoureuses furent portées contre
ux auteurs de l'insurrection polonaise. Tous les Polo-
s furent bannis à perpétuité. L'empereur interdit aux
es d'aller faire leur éducation dans les autres États de
restreignit pour les sujets russes la faculté de voyager
r hors de l'empire.

chef des Circassiens qui ne voulaient pas se soumettre
tion de la Russie, luttait énergiquement contre les trou-

STRIE. — Un homme qui a rendu les plus grands services

[redacted]



## CHAPITRE IX

**Gouvernement personnel. — Industrie. — La créance américaine. — d'Avril.**

1834 a été une année de haine et de guerre, 1835 sera i née de haine et de vengeance. La discorde est partout.

§ I. GOUVERNEMENT PERSONNEL. — C'est pour se soustraire à la minance personnelle du roi que M. Thiers et M. Guizot s retirés, entraînant avec eux la presque totalité du cabi 11 octobre. C'est pour établir sa prépondérance que Louis-I avait fait le ministère du 10 novembre, qui était son œuvre nelle. Ce ministère de trois jours, tomba sous sa propre i sance et sous la risée universelle; le roi dut s'avouer va reprendre, pour les subir, les ministres dont il avait cru s'affranchir. Mais ceux-ci, tout en rentrant au pouvoir, n daient pas ne pas constater avec éclat leur triomphe.

L'occasion leur en fut fournie par des interpellations pro dès les premières semaines de la session ouverte le 29 déc et portant sur la fréquence des crises ministérielles. En cabinet réintégré le 13 novembre semblait déjà près de se dre. Le maréchal Mortier, reconnaissant son insuffisanc donné sa démission. Le roi, au lieu de chercher simplem nouveau président du conseil, cherchait à refaire le cons entier; il appelait M. Dupin, il rappelait le maréchal Soult et tissait à rien. C'est au cours de ces tâtonnements qu'étaient les demandes d'interpellations qui, d'abord fixées au 7 mars ajournées au 11. Ce jour-là, la crise était finie; le roi s'était à accepter pour président du conseil un homme qu'il i pas, le duc de Broglie, qui reprit le portefeuille des affaire gères.

Le marquis de Sade, en développant les interpellations, gnit de la funeste impression causée par les dernières cri attestaient l'anarchie au sein du gouvernement. La Chambr l'orateur, devait en prévenir le retour en imprimant seule i rection générale aux affaires publiques. Le droit que la Chart férait au roi de nommer les ministres n'avait rien de commu le même droit dont dispose un roi absolu. La royauté consti

révolutions n'ont péri que pour avoir été dépassées. *ance franche et sincère pour faire aboutir la Révolution destinées.* »

Barrot proposa une adresse au roi, M. Guizot répon-te occasion que saisira la Chambre, dans les formes nelles, pour manifester son opinion, pour exercer son gitime sur les affaires, je me hâte de dire que nous nous ns, quel que soit le résultat. »

bre adopta un ordre du jour par lequel elle se déclarait s explications du ministère, conformes à ses propres

rs, *le Moniteur* publia les ordonnances composant défi-le ministère : le duc de Broglie, président du conseil ; affaires étrangères ; les autres ministres conservaient feuilles : M. Guizot celui de l'instruction publique ; celui des finances ; M. Duchâtel celui du commerce ; lui de la justice ; M. de Rigny celui de la marine, avec la guerre. Ce dernier département fut confié, le 30, l Maison.

derniers mois de 1834, Talleyrand avait donné sa dé-l'ambassade de France à Londres. On avait différé de le mais il avait persisté dans sa résolution. Le 7 janvier uvernement nomma, pour lui succéder, le général Sé-

[redacted]



tifs au blocus continental. La réclamation américaine avai
sentée en 1810; et réduite de 70 millions à 18, par le gouv
impérial, réduction que n'acceptèrent pas les États-Unis.
1830, la Restauration avait éludé toute solution formelle.
après un nouvel examen, un traité, préparé par Sébast
l'indemnité due par la France à 25 millions, desquels dev
déduits 1,500,000 fr. dus par l'Amérique à la France. (
exécuter ce traité qu'en 1834 fut présentée la demande
rejetée par la Chambre.

Quand le cabinet fut reconstitué, la question se repré
vant les Chambres, car il fallait la résoudre. Les dissentin
soulèvent, même entre particuliers, des débats de ce ge
gravèrent ici de paroles blessantes, de menaces impruden
gard de la France, contenues dans un message du président
Il est vrai que les messages d'un président américain n'
que lui, et que le congrès avait refusé de s'y associer, 
avant que les résolutions de la France fussent connues
part, une dépêche du ministre américain en France, qui fu
informait le gouvernement fédéral que le roi des Fran
personnellement favorable aux réclamations américaines
ferait tous ses efforts pour en assurer le succès. Mais u
particulière du roi n'engageait aussi que lui et laissait e
liberté du gouvernement. Celui-ci avait répondu aux intem
de langage de Jackson en rappelant le ministre de l
Washington et en offrant les passe-ports au ministre am
Paris. Ces incidents avaient mis de l'aigreur dans la poli
la presse des deux pays et éveillé les susceptibilités de
publique. Le mot de guerre était prononcé d'un côté et de 

La discussion parlementaire se ressentit de la passion ex
L'opposition reprochait au ministère sa pusillanimité qui
toujours reculer devant des menaces que ceux qui les faisa
vaient pas l'intention de réaliser. Les uns trouvaient l'in
singulièrement exagérée, d'autres en niaient la légitimité,
encore jugeaient insuffisants les avantages commerciaux qu
rique accordait à la France et concluaient au refus de la
Le ministère parvint cependant à persuader la majorit
25 millions furent votés, le 21 avril, sous la réserve que le p
n'aurait lieu qu'après des explications satisfaisantes donnée
gouvernement américain. Ces explications furent données 
*termes*; Jackson déclara que ses paroles n'avaient pas eu d

comminatoire. Il resta toutefois de ce débat l'impression que le gouvernement royal, par un amour exagéré de la [...]ait pas tenu le langage qui convient à la France.

[...]ocès d'Avril. — En déférant à la Cour des pairs le juge[ment des] diverses affaires d'insurrection du mois d'avril 1834, le [gouverne]ment avait imposé à la pairie une lourde charge. La me[sure était] légale. Toutefois, la loi étendant à ces faits la juridiction [de la Cour] des pairs était une loi toute récente, faite en vue de la [circonstan]ce présente et donnant ainsi à la Cour le caractère, au[x yeux des] [...]cieux, d'un tribunal d'exception. D'autre part, ce procès, [qu'on a ap]pelé *procès monstre*, avait des dimensions encore incon[nues dans] les fastes judiciaires. Plus de 2,000 personnes avaient [...]; plus de 4,000 témoins furent entendus. La commis[sion d'instr]uction fonctionna pendant neuf mois, et déclara la pré[vention éta]blie contre 440 personnes. Le procureur général réduisit [ce nombre] à 318, et la Cour n'en mit en accusation que 164, dont [...]ces.

[Les prin]cipaux accusés voulaient intervertir les rôles, d'accu[sés devenir] accusateurs, sinon juges, et, tant par eux-mêmes [que par le]urs défenseurs, faire le procès à toutes les institutions [...] C'est là le fond de tous les procès politiques, et dans le [procès d'av]ril, la résolution des accusés pouvait produire un grand [effet; pour] cela, il fallait que tous fussent d'accord et jusqu'au bout; [ils se divisè]rent dès le début, les uns acceptant la compétence et [...]s autres repoussant l'une et l'autre.

[Les accu]sés épuisèrent tous les moyens préjudiciels, tous les in[cidents de] procédure qu'ils purent soulever.

[Ils avaien]t fait choix de défenseurs pris dans tous les rangs de la [...] Cour décida qu'elle n'admettrait que des avocats inscrits [...]. Cette décision provoqua dans divers barreaux des pro[testations q]ui furent annulées en Cour royale.

[Les accu]sés n'ayant pu s'entendre pour adopter une même ligne [de conduit]e, tout le procès fut plein de confusion. Les uns assis[taient aux a]udiences sans vouloir dire une parole; d'autres protes[taient énergi]quement, avec violence même; d'autres acceptaient le [débat et ré]pondaient aux interrogatoires; d'autres encore refusaient [de compara]ître et on les traînait de vive force au prétoire, vocifé[rant, les h]abits déchirés, quelquefois ensanglantés, spectacle peu [digne de la] justice; d'autres refusaient de se vêtir et il fallait les [arracher de]s leur lit pour ne *pas les amener nus* devant les

juges. C'était une autre forme d'insurrection et de scand
où la dignité se perdait dans la violence, le courage dan
nésie.

Il y eut des incidents déplorables. Deux journaux publié
adresse aux accusés terminée par ces mots qui donnent
la pièce entière : « L'infamie du juge fait la gloire de l'a
suivaient les noms des défenseurs. La Cour des pairs ayan
dès poursuites contre les deux journaux, plusieurs des p
dont les noms figuraient au bas de la lettre déclarèrent n
pas signée et n'avoir autorisé personne à signer pour eux.
signataires assumèrent la responsabilité de la publication
ainsi dans le procès des accusés un procès des défenseu
des signatures étaient celles de MM. de Cormenin et Audry
raveau, députés. Il fallut demander à la Chambre élective
sation de les poursuivre. Ce fut le sujet d'un débat des plus
la Chambre des députés devait-elle se reconnaître inféri
Chambre des pairs en accordant à celle-ci le droit de juger u
quand elle-même n'avait pas le droit de juger un pair?
soudre la question de principe, l'assemblée autorisa les p
contre M. Audry de Puyraveau, qui refusait de désavouer
ture. M. Audry refusa, d'ailleurs, de comparaître au Luxe
et on n'osa pas l'y contraindre. Quant à M. de Cormenin, i
n'avoir pas signé la lettre, ce qui était vrai.

Les signataires *appelés* (c'est le terme qu'on employa) d
Cour des pairs nièrent tous avoir signé : quelques-uns ajou
leur réponse des commentaires plus ou moins énergiques.
niers furent retenus avec Trélat et Michel (de Bourges), qui
reconnus auteurs et publicateurs de la pièce incriminée.
autres furent renvoyés de la poursuite. Plusieurs des pré
défendirent eux-mêmes avec une éloquence à la fois digne
mente. Trélat fut condamné à trois ans de prison et 10,00
d'amende ; Michel (de Bourges) et les gérants des deux jo
*la Tribune* et *le Réformateur*, chacun à un mois et 10,000
les autres à un mois de prison, avec 200 ou 500 francs d'a

Après cet épisode, le procès principal se continua dans le
conditions de confusion que précédemment. On avait voulu
des insurrections éclatant simultanément un immense com
dut y renoncer et procéder par séries d'accusés correspond
localités où les troubles s'étaient produits. Les audiences
longèrent jusqu'au 28 décembre, date de l'arrêt concernant

rie d'accusés. Commencé le 5 mai, ce procès dura ainsi
is entiers. Aucune condamnation à mort ne fut prononcée :
grave peine appliquée fut celle de la déportation. C'est
lle dont, quelques jours plus tard (25 janvier 1836), furent
les accusés contumaces, parmi lesquels se trouvaient plusieurs
de Paris, entre autres Godefroy Cavaignac, Armand Marrast,
, de Ludre, Berrier-Fontaine, qui, détenus à Sainte-Pélagie,
ient évadés au moyen d'un couloir souterrain creusé par
boutissant dans la cour d'une maison de la rue Copeau (au-
ui rue Lacépède).

## CHAPITRE XII

ne infernale. — Lois de Septembre. — Algérie. — Lettres. — Industrie. — Extérieur.

§ I. MACHINE INFERNALE. — L'anniversaire de la révolution de
let ramenait, avec les fêtes commémoratives des trois journées,
revue que le roi avait l'habitude de passer en y réunissant la
rde nationale et les troupes de ligne.
Il y avait dans l'air, en France et à l'étranger, de ces sinistres
essentiments qui semblent présager les grandes catastrophes. Un
urnal légitimiste, parlant du service célébré le 29 pour les citoyens
és en 1830, disait : « Peut-être est-ce la fête des vivants à qui,
compensation, il est réservé de nous offrir le spectacle d'un en-
ment : nous verrons bien cela demain ou après-demain. »
On parlait d'un assassinat du roi à la revue du 28. Des journaux
province et de l'étranger mentionnaient ce bruit. A Paris, on
iquait le lieu : soit les environs de l'Ambigu, soit le boulevard du
Temple. La police avait reçu un avis, mais incomplet, insuffisant,
signant cependant un homme que l'on ne put pas trouver.
Ces rumeurs n'étaient pas ignorées du roi ; il ne voulut ni con-
mander la revue ni en changer le terrain. Comme d'habitude, le
let, la garde nationale et la ligne, se faisant face, s'étendaient
re de l'Étoile à la Bastille.
uis-Philippe quitta les Tuileries à dix heures ; il était à cheval,
uré de ses trois fils aînés et accompagné d'un nombreux cortége
se trouvaient M. de Broglie, M. Thiers et le ministre de la guerre,

maréchal Maison ; trois autres maréchaux, Lobau, Molitor
tier, en faisaient aussi partie.

La reine et ses filles devaient se rendre à la chanceller
Vendôme, où avait lieu le défilé terminant la revue.

Le roi, passant entre le double front de garde nation
troupe, avait franchi le point, signalé comme dangereux, d
bigu ; arrivé boulevard du Temple, en face du café Turc, il
un instant pour prendre une pétition que lui tend un garde
En se relevant, il aperçoit une légère fumée à l'étage s
d'une maison. « Ceci, dit-il au prince de Joinville, est pou
Au même moment, éclate une terrible détonation. Le roi e
demeurent seuls debout au milieu de quarante morts ou
gisant autour de leurs chevaux. Un cri d'épouvante jaillit de
qui se disperse, folle de terreur. La première stupeur passé
le roi et ses fils sains et saufs, une immense acclamation
les salue ; puis, tandis que Louis-Philippe reprend avec
marche vers la Bastille, on s'empresse à relever les cadavr
blessés. Parmi les premiers, il y avait le maréchal Mortie
néral la Chasse de Vérigny, le colonel de gendarmerie
lieutenant-colonel de la première légion Rieussec, le capit
tillerie Oscar de Vilatte, officier d'ordonnance du minist
guerre, neuf citoyens, une femme et une jeune fille de
ans. Quatre autres personnes, dont trois femmes, mour
eurs blessures du 22 au 28 août. Vingt-trois blessé
curent.

Le roi avait sur-le-champ expédié un de ses aides de c
chancellerie pour rassurer la reine et les princesses ; mais ce
ne pouvait apporter aucun détail, et comme il y avait là des
ou des filles de personnages accompagnant le roi, ce fut
trop longtemps une nouvelle scène d'angoisse et de douleu

Sous le coup même du crime, gardes nationaux et agent
lice avaient envahi la maison d'où la mort était partie. D
chambre du troisième étage de cette maison (qui n'existe
avait trouvé un châssis en bois sur lequel étaient fixés, incli
rière en avant, vingt-quatre canons de fusil dont les lumiè
gnées pouvaient être mises simultanément en feu par une
de poudre. Plusieurs des canons avaient éclaté et avaien
l'assassin. On le suivit à la trace du sang. Prévoyant l'en
ment de la maison, il avait disposé à la fenêtre de la cui
corde par laquelle il s'était laissé glisser. On le trouva dans

'une maison voisine. Arrêté aussitôt, il ne répondit aux premières questions que par de rares paroles ou des signes. Il était horriblement blessé à la tête. On le transporta à l'Hôtel-Dieu, où, placé dans une chambre particulière et soigneusement surveillé, il fut mis entre les mains des médecins. La science fit presque un prodige pour conserver cette vie destinée à l'échafaud.

Il ne faut pas oublier qu'on vivait alors dans une atmosphère de haines vivaces et implacables, de passions ennemies ne reculant devant aucune extrémité, pour comprendre la fureur avec laquelle, au moins dans le premier moment, les partis se renvoyèrent respectivement la responsabilité de l'attentat du 28 juillet. Le gouvernement en donna l'exemple; comme Bonaparte après Nivôse, comme la Restauration après Louvel, il accusa les républicains et en fit arrêter, un grand nombre, parmi lesquels Armand Carrel. Les républicains accusèrent les légitimistes, qui, à leur tour, accusèrent les républicains. Toutefois, on en revint, de part et d'autre, à un sentiment plus juste et l'on s'accorda à ne voir dans le crime que l'acte isolé d'un ou de quelques individus.

Cependant, les feuilles officieuses persistèrent à imputer le forfait au parti républicain. Aussi, lorsque, le 5 août, le gouvernement fit de somptueuses funérailles aux victimes de l'attentat, craignit-on quelque acte de violence. Des rangs de la garde nationale partit le cri : *Aux prisons !* Ces appels à la justice sommaire n'eurent pas de résultat.

§ II. Lois de Septembre. — Le roi avait lancé une proclamation qui se terminait ainsi : « Mon gouvernement connait ses devoirs; il les remplira. » Ces mots annonçaient des mesures de rigueur et il n'était pas difficile de prévoir que la rigueur tomberait sur cette *liberté de la presse* dont les gouvernements sont les éternels ennemis.

Le 4 août, en effet, trois lois, dont l'une contenait des dispositions draconiennes contre la presse. Des deux autres, l'une sur le jury, atteignait indirectement la presse, la troisième aggravait les pénalités en matière de rébellion et simplifiait la procédure au détriment des accusés.

En raison même de l'état des esprits, une certaine partie de l'opinion publique vit avec plaisir ces lois de rigueur. On attribuait tant de mal à la presse, on imputait aux républicains une si mauvaise influence sur « les affaires » que tous ceux qui vivaient ou voulaient vivre des affaires se figuraient que les affaires repren-

draient comme par enchantement dès que la presse serait et que le mot *Républicain* serait rayé du dictionnaire de l française.

Ces lois furent soutenues par le duc de Broglie, le m vingt ans auparavant, dans les premières et plus néfastes a la Restauration, avait eu l'honneur de revendiquer, *seul*, l illimitée de la presse. Il put se rappeler ce glorieux tem vie lorsque, devant lui, un homme de la même époque, teur, un penseur comme lui, mais resté plus fidèle aux j de toute sa vie, Royer-Collard, se leva et retrouva quel des plus beaux élans de sa haute éloquence pour défe dernière fois la liberté de la presse.

Ce n'était plus de principes qu'il s'agissait, mais d'ex les lois furent votées, puis promulguées le 9 septembre : meurent historiquement fameuses sous le nom de *lois tembre*. A ce moment déjà, le gouvernement savait avec que le crime du 28 juillet n'était pas l'œuvre d'un parti exploitait l'erreur, non encore dissipée, de l'opinion pour commettre une iniquité.

Les partis républicain et légitimiste, emportés par la avaient rarement gardé une juste mesure dans leurs contre Louis-Philippe; ils avaient inquiété, épouvanté le des prises d'armes qui n'allaient pas sans une grande eff sang. On rendait le parti républicain solidaire de théorie sées qui se produisaient à côté de lui, quelquefois sous s mais qui étaient antérieures à lui et qui ont vécu de tout Les esprits peu éclairés ne savaient pas alors séparer c avait de salutaire dans les doctrines de ce qu'il y avait de ou de coupable dans les actes des hommes.

Que les hommes de l'art employassent toute leur science l'assassin blessé, c'est une cruauté que justifie la nécessité naître les auteurs ou les instigateurs du crime; mais, ce ne saurait excuser, c'est l'immonde curiosité qui s'attacl homme, alors même que l'on sut n'avoir pas affaire à u égarements du patriotisme qui font les Charlotte Cord Staps, les Karl Sand. Pendant cinq mois, la société françai qui se croit la meilleure, fut occupée des faits et dit bravo, de ce déserteur, de ce faussaire; on était fier d vu, on eût été heureux d'obtenir de lui une audience; tresse faisait des envieuses. Lui, savait cet ignoble empres

...ninné, il se croyait un héros et posait devant la pos-
...a postérité ne peut voir en lui que le plus abject des
...s.

...un Corse, nommé Fieschi, ayant fait tous les métiers, hors
...sont honorables, plusieurs fois condamné par la justice,
...ns une crapuleuse misère. Il avait commis son crime à
...on d'un vieillard, nommé Morey, sectaire impitoyable de
...ique, fanatique et stoïque, qui garda son secret, s'il en
...resta impénétrable devant ses juges et mourut enveloppé
...silence. A côté de lui était un bourgeois de médiocre in-
..., Pépin, épicier du faubourg Saint-Antoine, qui fournit
...nt une faible contenance au Luxembourg, mais retrouva
...rir une fermeté qu'on n'eût pas attendue de lui. Deux
... secondaires furent, l'un acquitté, et l'autre condamné à
... de détention.

...e, jugée par la Cour des pairs, commença le 30 janvier
...ttira une prodigieuse affluence de curieux. Fieschi était
... et jouait son rôle. Peut-être avait-il espéré que ses
...vaudraient la remise de la peine de mort. S'il fit ce cal-
... déçu. Il subit le supplice avec la même forfanterie qu'il
...trée depuis son arrestation. L'exécution de ces trois hom-
...ieu le 19 février 1836.

...resse de Fieschi devint l'objet d'une hideuse exploitation ;
...riel l'engagea pour tenir le comptoir d'un café en vogue.
... du public se manifesta par des brutalités qui n'auraient
...dresser à elle et devant lesquelles elle se retira.

...LGÉRIE. — Abd-el-Kader, grandi par la faute des chefs
...ne tarda pas à se déclarer ennemi de la France. Le
...il est battu par le général Trézel, sur les bords du Sig,
...cara et Oran ; le 23, Trézel subit un échec à la Macta.
...illet, le maréchal Clauzel est nommé gouverneur général.
...e novembre, il dirige sur Mascara, capitale d'Ab-el-Kader,
...ition à laquelle le duc d'Orléans prend une part brillante.
...der abandonne, sans la défendre, sa capitale, que les
...n'occupent qu'un moment (6 décembre).

...TTRES. — En 1835, Alfred de Vigny publie *Servitude et
... militaire*. Cette même année vit mourir de phthisie et
...isère, comme on l'a dit, une jeune fille qui s'était fait
...r par son talent en poésie, Élisa Mercœur. Michelet pu-
...emier volume de son *Histoire de France*.

[redacted]



§ V. Industrie. Commerce. — Cette année 1835, si si agitée, ne fut cependant pas tout à fait stérile. Une loi ( let autorise l'établissement d'un chemin de fer de Pari Germain-en-Laye.. Cette ligne qui, selon un homme d'Éta vait servir qu'aux promenades des Parisiens, devint la t ligne de Paris au Havre et fut le commencement du ré voies ferrées en France.

Un peu auparavant, dans le mois de mai, une loi avait l'établissement d'un service régulier de bateaux à vapeu seille à Constantinople et à Alexandrie.

§ VI. Extérieur. — En Allemagne, les mesures ré de la liberté se multiplient. L'empereur d'Autriche Fr meurt, le 2 mars, laissant le trône à son fils Ferdinan garde Metternich pour ministre.

En Angleterre, les élections générales amènent la re ministère Robert Peel (8 août); lord Melbourne reprend l avec John Russell et Palmerston. O'Connell continue l'Irlande.

En Espagne, la régente a à se défendre tout à la fois c insurrections libérales et contre les carlistes. Ceux-ci, ap ques avantages, sont contenus sans pouvoir faire de pro l'intérieur.

## CHAPITRE XI

ession de 1836. — Crise ministérielle. — Alibaud. — Mort de Carr de Juillet.

§ I. Session de 1836. — La session de 1836 s'ouvr décembre 1835. Elle débutait comme une idylle. Le ro « J'espère que le moment est venu pour la France de recu fruits de sa prudence et de son courage. Éclairés par le pa fitons d'une expérience si chèrement acquise ; appliquon calmer les esprits, à perfectionner nos lois, à protéger, pa dicieuses mesures, tous les intérêts d'une nation qui, ap d'orages, donne au monde civilisé le salutaire exemp noble modération, seul gage des succès durables. Le soin repos, de sa liberté, de sa grandeur est mon premier dev bonheur sera ma plus chère récompense. »

1, M. Dupin, remontant au fauteuil de la présidence, disait « Si, dans les précédentes sessions, les agitations du dehors elquefois réagi jusque dans cette enceinte, je n'en doute pas, profonde qui règne dans l'État étendra un jour sa salutaire ce. La lutte sera toute parlementaire; elle sera digne; les du pays seront noblement et librement débattus; les rivail s'en élève, ne seront inspirées que par l'amour du bien chacun voudra emporter chez soi le sentiment d'un devoir sement accompli. »

bles paroles, souhaits gracieux qu'inspirait le nouvel an ! ince n'a rêvé de donner à ses sujets la liberté, la granle bonheur? quel président d'assemblée n'a rêvé les ons courtoises, académiques, n'ayant en vue que le bien l?

mait de voter les lois de Septembre; la veille même du disoyal, la pairie rendait son arrêt sur la dernière série des d'Avril; en ce moment même, la même cour de justice achestruction du procès Fieschi, dont les débats devaient, le mois , inaugurer l'année nouvelle; le milieu et la fin de cette si généreusement saluée, seront marquées par deux tenta- régicide entre lesquelles se placera une tentative de renent de la dynastie. Fieschi, Alibaud, Louis Bonaparte, Meuoilà les sinistres réalités qui répondront aux félicitations es du roi et de Dupin.

Crise ministérielle. — Le 11 janvier, M. Humann, mies finances, exposant devant les députés le budget de 1837, it comme inévitable, non pas à l'heure même, mais dans ir prochain, une conversion des rentes, analogue à celle accomplie M. de Villèle. C'était là une idée personnelle à ann, un projet qu'il caressait et espérait réaliser quelque en avait parlé vaguement à ses collègues, sans les avoir nvités à en faire l'objet d'une délibération commune. Qu'il cours d'une discussion, émis incidemment cette pensée, sans inconvénient. Mais en l'introduisant ainsi, officiellelans un projet de loi, il engageait le cabinet sur une queste qui n'avait pas été examinée.

1 ses collègues lui témoignèrent leur surprise, M. Humann t son imprudence et donna sa démission. Il fut remplacé d'Argout.

ndant, l'idée de conversion avait séduit une partie de la

Chambre et une proposition fut déposée pour mettre le ministè en demeure de prendre un engagement sur l'époque où l'opé tion serait soumise à l'examen de la Chambre. Le ministère co battit vivement cette proposition qui, dans la séance du 6 févri fut rejetée, mais seulement à deux voix de majorité. Le minist se retira tout entier.

Alors recommencèrent les intrigues de cour et les essais Louis-Philippe pour former un cabinet docile à ses inspiratio ne put y réussir et chargea M. Thiers du soin de composer un veau ministère. Ce n'était pas chose facile. La politique de résis adoptée par le roi et pratiquée avec hauteur et arrogance rendu impossible l'accession au gouvernement, non pas seule de l'opposition républicaine, ce qui était tout naturel, mais de l'opposition simplement constitutionnelle. Le roi ne plus faire de ces complètes évolutions, si fréquentes en A terre ; il lui fallait choisir entre des nuances dans un cercle restreint.

Le 22 février, *le Moniteur* enregistra la naissance du cab nouveau. M. Thiers était président du conseil et ministre des aff étrangères ; M. Sauzet à la justice ; M. de Montalivet à l'intéri M. Passy au commerce et travaux publics ; M. Pelet (de la Lozère l'instruction publique. MM. Maison, Duperré, d'Argout rest à la guerre, à la marine, aux finances.

La question de conversion des rentes fut aussitôt ajournée d commun accord, sur la promesse faite par le président du co qu'une loi serait présentée l'année suivante, à moins de circ stances imprévues.

Quelle était la signification du nouveau cabinet ? Dans la disc sion d'un crédit pour fonds secrets, un député exprima l'espoir « si le cabinet du 11 octobre prenait son point de départ dans système de rigueur et de résistance, le cabinet nouveau pren le sien dans un système de modération et de conciliation. »

A quoi le ministre de la justice répondit : « Nous ne pouvons ni le ministère du 13 mars, ni le ministère du 11 octobre ; nés d'a circonstances, nous ne sommes et ne devons être que le minis du 22 février. Et ces paroles ont leur portée. Elles vous ann que, quand l'administration nouvelle s'est formée, elle a dirigé attention sur l'état des esprits, sur la politique à suivre. Le de du gouvernement, tel que nous le comprenons, est de rallier *les hommes* honorables, à quelque parti qu'ils appartiennent,

spectacle de l'ordre et de la prospérité de la France, en protégeant us les droits et tous les intérêts. »

Cela rentrait dans les pastorales que Louis-Philippe et Dupin bitaient à l'ouverture de la session : quel gouvernement n'a eu s belles illusions ?

Le ministre de l'intérieur, en portant à la Chambre des pairs sa ime loi de fonds secrets, demandait un vote de confiance et di- t que « lui et ses collègues étaient décidés à rester fidèles aux incipes qui, depuis six années, avaient dirigé la politique du gou- rnement et rendu la tranquillité au pays, comme la force au uvoir. »

Comment accorder les déclarations des deux ministres ?

§ III. Affaire Alibaud. — Le ministère du 22 février eut aussi sa agédie. Le 25 juin, au moment où le roi, sortant, en voiture, des ileries, saluait le drapeau du poste de garde nationale, le canon une arme à feu se posa sur la portière de gauche, une détonation tentit et la voiture fut remplie de fumée. L'homme qui venait de rer sur le roi se tenait immobile, ne cherchant ni à fuir ni à ré- ster; il fut arrêté sur-le-champ. L'arme dont il s'était servi était ne canne-fusil ; on trouva sur lui un poignard dont il déclara avoir u le projet de se frapper. Il avoua qu'il avait eu l'intention de tuer le roi, en qui il voyait l'ennemi du peuple, l'auteur de ses mal- heurs et de ceux de la France, regrettant seulement de n'avoir pas réussi. Il se nommait Louis Alibaud et était âgé de vingt-six ans. Né à Nîmes, de parents pauvres, il avait reçu cependant quelque instruction. Sa vie antérieure avait été honnête ; son langage, dans l'enquête judiciaire, fut celui d'un fanatique, d'un sectaire ; il se disait républicain et faisait remonter la pensée de son crime à l'époque où Louis-Philippe « avait fait massacrer les citoyens dans les rues de Lyon et au cloître Saint-Merri. Son règne, disait-il, est un règne de sang. » Il niait avoir eu aucun complice et l'instruc- tion confirma ce point.

Renvoyé devant la Cour des pairs, Alibaud y comparut le 8 juil- let. Son défenseur, Me Charles Ledru, essaya de démontrer que son client avait agi sous l'influence d'une aberration cérébrale qui ne lui avait pas laissé la pleine conscience de ses actes. La Cour dé- clara l'accusé coupable et le condamna à la peine des parricides. Alibaud fut exécuté le 11 juillet. Il mourut en protestant de son attachement à la république, de l'absence de toute complicité, et de la pureté de sa vie.

[redacted]



Les adversaires du cabinet firent arme contre lui d
nement. C'était une injustice : il n'était pas plus, il é
peut-être en son pouvoir de prévenir un pareil crime
vait été en celui de ses prédécesseurs de prévenir l'atten
et qu'il ne devait être possible à ses successeurs d'empêcl
tres attentats qui suivirent. La célébrité qu'une curi
saine avait donnée à Fieschi put exciter une sinistre
Dans cette même année 1836, deux très-jeunes gens fur
aux assises de la Seine, dénoncés par des lettres qui
buaient le projet d'assassiner le roi. Il fut établi, dans l
blic, que les deux lettres avaient été écrites par eux-m
*de se donner un nom*. Le jury dut les acquitter.

§ IV. Mort d'Armand Carrel. — Le 22 juillet, à la s
polémique née d'un sujet qui n'eût pas dû amener une
séquence, un duel eut lieu, à Saint-Mandé, entre Arm
et M. Émile de Girardin, rédacteur en chef de *la Pr*
deux furent blessés, M. de Girardin assez légèrement.
saire très-grièvement, au flanc droit. Après quarante-h
de cruelles souffrances, Armand Carrel expira, le 24 juill
fit une sensation profonde, car le rédacteur en chef du N
brillait pas seulement par un grand talent d'écrivain ; il é
honoré de tous, pour son courage, pour la loyauté et l'é
son caractère ; il commandait un respect sympathique, i
ennemis politiques. Aussi, un nombreux concours de ci
partenant à toutes les opinions, se pressa, le 25, aux fu
Carrel, qui eurent lieu à Saint-Mandé.

La mort de Carrel fut une grande perte pour le parti r
La république avait en assez grand, peut-être en trop g
bre, des hommes résolus à risquer leur vie dans un cou
elle n'en avait pas assez qui, au même degré qu'Armand
fissent respecter, estimer et fussent capables de lui atti
fiance des esprits droits et intelligents.

§ V. Fêtes de Juillet. — L'anniversaire de Juillet ne p
cette année, ne pas rappeler le souvenir, encore si récen
nage de 1835. Le ministère reçut des avis lui signalant
projets contre l'existence du roi. Rien n'était assez préci
toriser des recherches sérieuses. Mais, l'année précédent
avait reçu de vagues indications et l'on en avait vu l'effray
sation. Il n'y avait qu'un seul moyen de prévenir un nouv
c'était que le roi ne passât pas la revue habituelle. Loui

isa d'abord; il ne craignait pas le péril, il aimait à se ren-
r avec la garde nationale; cette année, en outre, il devait
rer l'arc de triomphe de l'Étoile, enfin terminé sous son ré-
pendant, devant les insistances des ministres, il dut faire
a propre volonté.
vue n'eut pas lieu; l'inauguration du monument triomphal
plit en présence des ministres et d'une foule immense. Le
ement, modifiant un peu la pensée primitive qui n'avait
l'édifice qu'à rappeler la gloire de la grande armée victo-
Austerlitz, le consacrait maintenant à la gloire de toutes
es de la République et de l'Empire.

## CHAPITRE XII

ministère. — Affaire suisse. — Mort de Charles X. — Affaire de
urg. — Attentat Meunier. — Algérie. — Arts et industrie. — Extérieur.

ITE DU MINISTÈRE. — Pendant les cinq années précéden-
rincipal appui de la monarchie de Juillet à l'extérieur
l'alliance anglaise, qui compensait suffisamment la froi-
puissances allemandes et l'hostilité non déguisée de la
M. Thiers, accueilli avec bienveillance par les gouvernements
ls, espérant adoucir la cour de Saint-Pétersbourg, parut dis-
'éloigner de la bonne entente avec l'Angleterre. Les ducs
s et de Nemours allèrent faire un voyage à Berlin, sous
d'assister aux manœuvres militaires, puis se rendirent à
où l'on espérait conclure un mariage entre le duc d'Orléans
iduchesse Thérèse, projet que la cour d'Autriche repoussa.
déconvenue de diplomatie matrimoniale fit retourner
s vers l'alliance anglaise. L'occasion se présentait d'agir de
avec la Grande-Bretagne en exécutant les clauses du traité
entre les deux puissances et l'Espagne. Dans ce dernier
ministère Isturitz avait renversé le ministère Mendizabal et
rait incapable de gouverner. L'insurrection carliste gran-
M. Thiers voulait porter secours à la reine régente, mais,
voulant pas envoyer des troupes françaises en Espagne,
ut de porter à 5,000 hommes la légion étrangère, forte de
qui, l'année précédente, avait été autorisée à passer du ser-
France au service espagnol. Des enrôlements de volontaires
provoqués pour l'accroissement de cette légion.

M. Thiers donna aussitôt sa démission.

Le 6 septembre, un nouveau ministère était compo:
dence en fut donnée au comte Molé, qui prit le portefe
res étrangères, M. Guizot revint à l'instruction publiqu
la justice; l'intérieur fut donné au comte de Gaspar
à l'amiral Rosamel, les finances au comte Duchât
jours plus tard, le cabinet se compléta par la nomina
ral Bernard à la guerre, et celle de M. Martin (du N
merce. M. Gabriel Delessert fut nommé préfet de polic

C'était le ministère du 11 octobre qui rentrait aux a
le duc de Broglie, c'est-à-dire ce qu'il avait eu de plu

L'intervention en Espagne était décidément écart
publique eût été favorable à cette opération, un peu p
pour le gouvernement constitutionnel, malgré ses fau
coup par haine contre les carlistes, c'est-à-dire l'abs
la France n'était que trop intervenue, à deux époqu
centes dans les affaires intérieures de l'Espagne. Si
étrangère peut être admise pour affranchir un peupl
domination étrangère, il faut qu'une grande nation s
même du despotisme indigène : elle sera capable de
elle en est digne.

§ II. Affaire suisse. — Si le ministère Molé repo
raison, toute intervention, même indirecte, en Espag
tinua que trop une intervention malencontreuse en S

, envoyé de France, sous un faux nom et avec un
t, pour nouer des relations avec des réfugiés étran-
raîner à des démarches compromettantes. Lorsque
révélés au cabinet français, ni M. Thiers d'abord, ni
e n'y voulurent croire, car l'un n'avait pas été plus
s au courant de cette basse combinaison. La révéla-
nsidérée comme une machination inventée par les
iêmes; des menaces plus pressantes furent adressées
i, pour éviter une guerre inégale, dut promettre de
ıction à la France. La raison du plus fort n'a pas
meilleure.

DE CHARLES X. — Le 6 octobre, l'ex-roi de France
ırut à Goritz, où il s'était retiré en dernier lieu.
e cet événement, ses quatre anciens ministres, en-
rs en France, furent rendus à la liberté. Trois purent
ıce dans des localités choisies par eux. Le duc de
eul banni pour vingt ans.
paravant, des grâces avaient été accordées à une
ıutres condamnés politiques.

E DE STRASBOURG. — Dans la soirée du 31 octobre 1836,
ent reçut de Strasbourg le fragment de dépêche que
ıatin, vers six heures, Louis-Napoléon, fils de la du-
ıt-Leu, qui avait dans sa confidence le colonel d'ar-
ey, a parcouru les rues de Strasbourg avec une partie
ıt l'ancien télégraphe qui apportait cette nouvelle,
avait coupé la fin. Les ministres se rendirent aussi-
ries, attendant toute la nuit la fin de la mystérieuse

in matin, un aide de camp du général Voirol, com-
Strasbourg, arriva et raconta les faits.
e, le dernier survivant des fils de Louis Bonaparte,
Hollande, Charles-Louis-Napoléon Bonaparte, citoyen
rtillerie du canton de Thurgovie (Suisse), avait profité
ge de la France pour tramer un complot dans lequel
ıné le colonel du 4e d'artillerie, Vaudrey, et quelques
ı garnison de Strasbourg. Son plan était d'enlever la
cette ville, d'appeler la population aux armes, puis de
dement sur Paris, en soulevant partout soldats et ha-
des proclamations, d'un style déclamatoire cherchant
ii de son oncle, il parlait à la fois de la République et

par le 46e de ligne. Le succès semblait devoir continu
survinrent le colonel et quelques officiers du 46e, qui s
que le prétendu neveu de Napoléon n'était qu'un imposteu
arrêta tout; le chef du complot et ses complices furent i
avant que le bruit de la tentative eût pénétré dans tout
La Cour royale de Colmar évoqua l'affaire et commença u
mation juridique.

Le chef de l'aventure, Charles-Louis-Napoléon Bonap
quelques jours après, expédié à Paris, où il ne vit auc
personne que le préfet de police. Dirigé aussitôt sur Lorien
riva dans la nuit du 13 au 14 et fut embarqué à bord de l'A
pour être conduit à New-York. Le gouvernement n'avait
lui aucune promesse, aucun engagement. Le sous-préf
rient fut chargé de lui remettre une somme de 15,000
pourvoir à ses premiers besoins en Amérique.

Le gouvernement n'admettait pas qu'un homme, né d
ayant été souveraine, un prince conspirateur, pris en flag
les armes à la main, pût être traité comme un coupable
Il avait ainsi agi envers la duchesse de Berry; mais cel
femme, nièce de la reine, et on lui avait fait expier cruel
*faveur* qu'on lui accordait.

Le neveu de Napoléon, après quelques jours de capti
allait, libre, en Amérique pour y préparer de nouveaux
tandis que ses complices, restés en prison, étaient pl...

urent attaquées par Abd-el-Kader avec des forces supé-
etées et bloquées dans le camp. Le général Bugeaud,
ance avec des renforts, les dégagea et battit Abd-el-Kader
s de la Sikkah (6 juillet).
'avril, le gouverneur général vint en France pour con-
es ministres sur l'occupation de l'Algérie. Il exposa ses
duisirent M. Thiers, et il fut autorisé à faire une expédi-
Constantine. Malheureusement, le cabinet du 6 septem-
tra moins favorable aux projets de Clauzel et ne lui
les ressources dont il aurait eu besoin. L'expédition de
n'en fut pas moins résolue; le duc de Nemours vint
pour y prendre part.
ion partit de Bone le 8 novembre et arriva devant Con-
20. La ville était résolue à se défendre. L'armée fran-
dépassait guère 8,000 hommes, n'avait pas les moyens,
d'entreprendre un siége régulier. Deux attaques fu-
sans succès contre deux portes de Constantine. Le
re, il fallut se décider à une retraite, difficile à cause
état des chemins, périlleuse car on serait assailli par
'Arabes. Clauzel fit ses dispositions avec beaucoup de
soin : grâce à sa vigilance, grâce à la bonne attitude
on du 2e léger qui, sous les ordres du commandant
, formait l'arrière-garde, la retraite s'effectua, sinon
, du moins en bon ordre, et le corps expéditionnaire

[redacted]



§ VI. Attentat Meunier. — Tandis que les doulour
velles de l'expédition de Constantine attristaient l'opinio
une nouvelle tentative de régicide vint assombrir l
jours de l'année.

Le 27 décembre, Louis-Philippe se rendait au pal
pour l'ouverture de la session. Au moment où il salu
le 25 juin, le drapeau de la 2e légion, sur le quai des T
coup de feu brisa les glaces de sa voiture, dont quel
blessèrent légèrement le duc de Nemours et le prince
L'assassin, arrêté à l'instant même, était un nommé Me
mis en sellerie, âgé de 22 ans, d'un caractère vulgaire
telligence médiocre. Il essaya de compromettre avec h
cousins et un autre jeune homme. Traduits tous les tr
d'avril suivant, à la Cour des pairs, les deux prétendu
furent acquittés. Meunier fut condamné à la peine de
commuée en déportation, puis en bannissement perp

§ VII. Lettres, Art, Industrie. — Victor Cousin pub
*vres inédites* d'Abélard. Jean Reynaud et Pierre Lerou
cent l'*Encyclopédie nouvelle*. — Romans historiques
Soulié. — L'Opéra donne *les Huguenots* de Meyerbeer.
Destutt de Tracy.

Outre l'inauguration de l'arc de triomphe de l'Étoile
opération d'art scientifique marque l'année 1836. Le
l'obélisque de Louqsor fut dressé sur le piédestal con
le recevoir, à la place de la Concorde. Cette opération
et exécutée avec beaucoup de succès par l'ingénieur
applaudissements d'une multitude de spectateurs. Eu
croix achève les plafonds de la Chambre des pairs au L

Les Chambres votèrent l'établissement de deux che
de Paris à Versailles, et de deux canaux latéraux, l'un
l'autre à la Garonne.

§ VIII. Extérieur. — Le choléra ravage une partie de l'
la Hongrie, la Bohême; les jésuites sont rétablis en Autr

En Angleterre, la spéculation effrénée sur les che
amène une crise monétaire et commerciale. O'Connell
cesse l'Irlande, à laquelle le Parlement refuse la réfor
sur les corporations et l'affectation du surplus des rev
siastiques au développement de l'instruction générale
Chambres adoptent pour l'Angleterre une réforme ecc
et l'établissement de registres pour les actes de l'état ci

te d'expulser des réfugiés politiques, l'Autriche, la
russe anéantissant l'indépendance de la république
nsacrée par les traités de 1815.
débat entre des insurrections militaires et la chouan-

l'insurrection de la Granja, en Espagne, une révo-
Lisbonne et rétablit la constitution de 1822, que la
ie de jurer (9 septembre). Abolition de la traite des

## CHAPITRE XIII

. — Dotations. — Ministère du 15 avril. — Mariage du duc
la princesse Marie. — Dissolution, élections. — Maisons de
. — Arts, industrie. — Extérieur. — Lettres et sciences.

Lois d'exception. — C'est dans les premiers jours
8 janvier, que la Cour d'assises du Bas-Rhin acquitta
de l'affaire de Strasbourg, dont le principal coupable
trait à la vindicte légale. Le gouvernement n'accepta
ue lui donnait la justice du pays et, comme toujours,
expédient pour prévenir le retour d'un pareil échec.
présenta aux Chambres une loi en vertu de laquelle,
civils et des militaires seraient impliqués dans un
comme c'était le cas à Strasbourg, les premiers se-
ar la justice civile, les seconds par la justice militaire.
pareille circonstance, une seule juridiction connais-
et c'est le civil qui entrainait le militaire devant la
droit commun. C'était le même juge qui prononçait
ations identiques et la justice était la même pour tous
Avec la loi nouvelle, il pouvait arriver que la qualifi-
imes fût différente, selon le magistrat instructeur, et
rs d'un même crime fussent punis différemment, ou
es uns fussent acquittés, les autres condamnés, sui-
nal où ils auraient comparu. C'était le renversement
dence consacrée.
tion, peine essentiellement politique, rarement appli-
tait nécessairement la résidence forcée en dehors du
ntinental de la France. Or, jusque-là, on n'avait con-
ortés qu'à Cayenne, ce qui, pour la plupart, équivalait

à la condamnation à mort. Un projet de loi, présenté en m
temps que le précédent, affectait un coin de l'île Bourbon au s
des déportés.

Enfin, un troisième projet, faisant revivre des articles du c
pénal de l'empire, punissait la *non-révélation* des complots co
la personne du roi, c'est-à-dire établissait la délation oblig
légale. Ce fut, des trois, celui qui souleva la plus vive et la
générale réprobation.

§ II. Dotations. — Aux lois de combat, le ministère eut l
d'en associer une autre, de nature très-délicate, qui, se prés
en telle compagnie, en fut tout d'abord compromise.

Le roi avait annoncé, dans le discours du trône, des lois co
nant sa famille. Louis-Philippe avait beaucoup d'enfants ; sa g
fortune, divisée entre eux, ne devait pas donner à chacun l'
lence. S'exagérant encore leur pauvreté relative dans l'ave
disait parfois : « Mes enfants n'auront pas de pain. » Sous l'infl
de cette crainte hyperbolique, il souhaitait vivement qu'une d
tion leur fût attribuée sur les fonds ou sur le domaine de l'
ce qui, d'ailleurs, n'avait rien que de très-conforme au ré
monarchique.

Lorsque la fille aînée de Louis-Philippe avait épousé le roi
Belges, il avait été stipulé qu'une dot d'un million serait dem
pour elle aux Chambres. Peut-être eût-il été plus digne que le
prélevât cette somme sur sa liste civile ; toutefois, cela encore
trait dans les us monarchiques.

Le ministère présenta donc une loi allouant cette dot, puis i
tuant une dotation pour le duc d'Orléans, héritier présomptif d
couronne, et, en vue de ce titre, exclu du partage que Louis-Ph
avait fait de sa fortune privée entre ses enfants avant d'accep
trône ; une autre dotation était demandée pour le duc de Nem
devenu majeur, ce qui faisait prévoir d'autres demandes pour l
princes encore mineurs.

Le ministère fut fort étonné du mauvais accueil que toutes
lois rencontrèrent même parmi ses amis. Il s'attendait à un dé
difficile, et il l'eut en effet ; mais il croyait au succès final et
fut un échec qu'il essuya. La loi de disjonction fut rejetée, le 7 m
par la Chambre des députés.

§ III. Ministère du 15 avril. — Cette défaite amena la disso
du cabinet. Après quelques semaines passées en essais inutiles d
combinaisons, les membres qui représentaient le plus énergiq

la résistance se retirèrent définitivement, et M. Molé resta
é du soin de constituer un nouveau cabinet qui apparut au
ur le 15 avril.
lé conserva la présidence et les affaires étrangères, le gé-
nard la guerre, M. Martin (du Nord) le commerce et l'agri-
l'amiral Rosamel la marine ; mais la justice fut donnée à
, l'intérieur à M. de Montalivet, les finances à M. Lacave-
l'instruction publique à M. de Salvandy.
net s'annonçait comme un ministère de conciliation ; on
M. Molé désirait une amnistie. Les mesures de rigueur
peu efficaces ; l'opinion, sans cesser de réprouver les
t les entreprises violentes, désirait une détente dans la
gouvernement. Le cabinet du 15 avril, qui en apportait
, fut donc bien accueilli.
tira pas les lois sur la déportation et la non-révélation,
en parla plus. La loi sur la dotation du duc de Nemours
; celles qui concernaient le duc d'Orléans et la reine des
nt votées le 22 avril.
nt, il resta de ces lois de dotation un retentissement
ne fois de plus, l'opinion publique avait été appelée sur
*ion d'argent*, qui porte avec soi la déconsidération ; les
, les pamphlets qui en sortirent diminuèrent encore le
éjà bien affaibli, de la royauté. C'était le droit et le rôle
icains d'insister sur ce point ; mais, encore une fois,
ui des gens qui voulaient une monarchie ?
ie générale pour délits politiques, édictée le 8 mai,
ivec satisfaction, par les uns comme mettant fin à de
frances, par les autres comme faisant espérer l'apaise-
iaines et des passions.
RIAGE DU DUC D'ORLÉANS. — Quinze jours plus tard, le
duc d'Orléans épousa la princesse Hélène de Mecklem-
vérin. Ce n'était pas une brillante alliance ; les courtisans
retter et les légitimistes se réjouir que le prince royal
é femme dans aucune des grandes familles souveraines.
ne tenait guère à voir une Marie-Antoinette ou une Marie-
plus ; il se laissa, d'ailleurs, gagner par la physionomie
e la jeune princesse, par la simplicité de ses manières,
t même gré de sa qualité de protestante, qui la mettait à
intrigues cléricales, auxquelles on soupçonnait la reine
accessible.

[redacted]



Malheureusement, les fêtes données à l'occasion de
furent assombries par une catastrophe analogue à celle
le mariage de Louis XVI avec Marie-Antoinette. La foule
au champ de Mars, voulant sortir par une même grille
combrement et plusieurs personnes périrent étouffées.

Un autre mariage eut lieu, en 1837, dans la famill
17 octobre, le duc Alexandre de Wurtemberg épousa
princesse Marie, que ses goûts d'artiste avaient rendu
et dont la statue de *Jeanne d'Arc* fera vivre le nom.

A ces satisfactions de famille vint se joindre pour L
le succès de la seconde expédition de Constantine, à la
cipait un de ses fils, le duc de Nemours.

§ V. Dissolution. Élections. — M. Molé ne tenait pas p
la majorité peu nombreuse et peu solide qu'il trouvait
bre. Dans l'espoir d'en faire arriver une plus assurée
au roi, le 30 octobre, une ordonnance qui dissolvait l
convoquait les électeurs pour le 24 novembre.

Le ministère combattit vigoureusement toutes les
hostiles ou douteuses ; il réussit à écarter un certain no
du précédent cabinet, mais ceux-ci furent remplacés p
dats nouveaux dont le ministère ne connaissait pas ou
mal les dispositions.

L'ouverture des Chambres eut lieu, sans incident
13 décembre.

§ VI. Maisons de jeu. — Avec l'année 1837 finit en
industrie depuis longtemps attaquée par les moraliste
des considérations fiscales avaient prolongé l'existen
d'une loi votée par les deux Chambres, toutes les ma
furent fermées le 31 décembre.

§ VII. Algérie. — Le 30 mai, Bugeaud, gouverneur d
d'Oran, signa avec Abd-el-Kader, sur les bords de
traité par lequel le chef arabe reconnaissait la souve
France sur une partie de l'Algérie, dont le traité ind
mites. Ce traité, qui fut vivement critiqué comme attri
el-Kader une importance trop grande, eut du moi
d'assurer la tranquillité de la province d'Oran, tandis
extrémité allait recommencer une expédition contre C

Le général Danrémont, successeur de Clausel, ava
prendre au ministère la nécessité de cette nouvelle exp
relever l'autorité de la France auprès des Arabes.

is le gouverneur général obtint toutes les ressources in-
les; il put disposer de 20,000 hommes au lieu de 8,000,
r sur sa route, de Bone à Constantine, des camps destinés
r les communications de l'armée avec Bone.

s expéditionnaire, dont le duc de Nemours commandait
de, parti de Bone le 1er octobre, arriva le 6 devant Con-

était défendue par environ 2,000 hommes, bien pourvue
et de munitions. Achmet, bey de Constantine, se tenait
ville avec 8,000 cavaliers.

ux de siége durèrent du 7 au 12, contrariés pendant
ours, d'abord par une violente tempête, puis par de
ies.

ndis que le général Danrémont, accompagné du duc de
renait des dispositions pour l'assaut, il fut tué par un
non. Il fut aussitôt remplacé par le plus ancien en grade,
alée.

ssaut fut donné; la ville fut prise de vive force après
e désespérée. La population s'était enfuie, épouvantée
ocités qu'avaient commises dans le premier moment nos
indigènes. Une proclamation du général Valée la rappela
yers; des ordres sévères furent donnés pour garantir la
s habitants. Les autorités locales furent maintenues.

pédition coûta à l'armée 14 officiers, 86 sous-officiers ou
, 38 officiers et 106 soldats blessés; il y eut, en outre,
ar suite de fatigues.

s officiers morts se trouvaient le colonel Combes, blessé
nt à l'assaut, et le général Perregaux, qui, blessé près de
, mourut sur le navire qui le ramenait en France.

rentra à Bone le 3 novembre, laissant une garnison de
mes à Constantine.

de Danrémont, rapporté en France, fut enterré aux

TS. LETTRES. INDUSTRIE. — Le 11 juin, Louis-Philippe inau-
sée qu'il a créé dans le palais de Versailles, pour sauver
du dépérissement où il était abandonné depuis longues
musée, dédié *à toutes les gloires de la France*, en tous
t en tous les genres, se compose d'un très-grand nom-
eaux et de statues représentant soit les événements,
onnages célèbres de toutes les époques de notre his-

[redacted]



toire. Toutes ces œuvres ne sont pas d'égale valeur, la n
dans un seul monument n'en constitue pas moins une
tion précieuse et curieuse qui honore la mémoire du
1830.

Victor Hugo publie *les Voix intérieures*. Frédéric Soulié
la mode, avec *les Mémoires du diable*, les romans de long
leine. Il aura des imitateurs.

Mort du poëte russe Poutschkine, tué en duel.

Le 26 août, ouverture du chemin de fer de Paris à Sai
main. On croira difficilement que les entrepreneurs de ce
aient osé faire des places de troisième classe consistant en
tout à fait découverts, où le public n'avait aucun abri co
intempéries. Ces wagons, appelés vulgairement *tombereau*
duré trop longtemps pour l'honneur de la civilisation et d
manité; ils ont disparu, pour devenir la troisième classe.

Diverses lois votées en 1837 ont ordonné la construction
sieurs chemins de fer.

Thomas Spencer, en Angleterre, et le docteur Jacobi, à
(Russie), découvrent simultanément la galvanoplastie.

§ IX. Extérieur. — En Allemagne, le duc de Cumb
devenu roi de Hanovre (20 juin), abolit la Constitution d
et destitue sept professeurs qui ont protesté contre c
d'État.

Le roi de Prusse fait arrêter l'archevêque de Cologne (
vembre), qui refuse de célébrer les mariages mixtes, c'es
entre catholiques et protestants.

En Angleterre, Guillaume IV meurt le 20 juin, laissant l
ronne à sa nièce, la jeune princesse Victoria, âgée de dix-hu
L'Angleterre est affligée d'une crise commerciale qui arrête l
travaux et cause une grande misère.

En Espagne, les carlistes, devenus plus redoutables,
de marcher sur Madrid et sont repoussés en Biscaye; il
nent encore l'Aragon, Valence et la Catalogne. Les séditio
litaires se succèdent, renversant presque périodiquem
ministères.

Le choléra fait une violente invasion en Sicile. Là aussi, la
lation croit aux empoisonnements et se livre à des ac
fureur. Une révolte éclate sur plusieurs points; elle est
dans le sang et la Sicile est dépouillée de sa représe
nationale.

rtugal, le gouvernement est attaqué à la fois par les parti-
la Charte de don Pedro et les miguélistes. Les premiers
us; les miguélistes restent en armes.
ssie. Nicolas change les divisions administratives de la
et s'efforce d'introduire dans ce pays la religion greco-

## CHAPITRE XIV

e 1838. — Procès politiques. — Louis Bonaparte en Suisse. — Le comte de Paris. — Ancône. — Martin Garcia.

Session de 1838. — La discussion de l'adresse, à la des députés, remit sur le tapis l'exécution du traité de la le alliance, ce qui amena M. Molé à faire cette déclaration : nir, comme par le passé, nous continuerons à faire tout ce s permettra l'intérêt de la France; cet intérêt peut nous la guerre; mais à intervenir, à décider à main armée de que intérieure de l'Espagne, je ne le comprendrais jamais.»

M. Thiers répondit : « Vous avez proscrit la coopération n'étant pas assez honorable pour la France, et maintenant scrivez l'intervention comme dangereuse pour elle. Que donc? Rien. Eh bien, voilà ce que la France doit savoir... ne tout le monde sache, que la reine d'Espagne sache que, une la trahit, nous avons fait des vœux pour elle, mais rance dans sa sagesse, dans sa prudence, ne fait plus que t pour les nations amies. »

les débats de l'adresse, la Chambre s'occupa pendant deux lois qu'on appelle *lois d'affaires*, sur les tribunaux de com- ur l'extension de la compétence des juges de paix, sur les sur les banqueroutes, sur les aliénés. Le ministère de ce long chômage des grandes questions politiques. il que, dans cette atmosphère en apparence si calme, it l'orage par lequel il devait être emporté, la fameuse ?

nistère n'était pas seulement obligé de fuir les discussions dans une Chambre où il n'avait qu'une majorité indé- able; il n'avait ni l'autorité ni le talent nécessaires pour epter les projets de lois qu'il *présentait*. Quand la Chambre

vahissement de l'influence royale. Depuis, la question é
ouverte. Certains journaux, agréables au gouvernemen
naient que, pour assurer l'unité et la fixité politiques,
devait venir, en tout, du monarque. Devant cette préte
journaux libéraux reprirent l'ancienne thèse : *Le roi r*
*gouverne pas*. Les parlementaires, parmi lesquels on co
doctrinaires évincés du pouvoir avec le ministère du 11 c
M. Thiers, jadis le promoteur et le brillant défenseur de c
constitutionnelle, prirent naturellement parti contre les
des officieux. Ce fut là le lien qui rapprocha les chefs de
oppositions, M. Odilon Barrot avec la gauche, M. Thier
centre gauche, M. Guizot avec le centre droit.

L'accord qui les unit fut appelé *la coalition*.

L'opinion publique vit cette coalition avec une surpris
geante pour les coalisés. Que les partis prétendant au pou
quant simultanément le parti qui en est actuellement dét
n'y a là rien que de très-simple et de très-naturel. Chacu
pour et sous son drapeau. Mais que ces mêmes partis, cac
drapeau, dissimulant leurs doctrines opposées, se concer
faire tomber, le pouvoir qui les gêne, il y a là une arriè
de perfidie qui froisse la délicatesse et offense la loyauté.
ment fut énergiquement exprimé par le *Journal des*
lorsque, après la victoire de la coalition, il dit à un de

is furent acquittés et les autres condamnés à diverses peines. Le second, porté devant la Cour des pairs, était dirigé contre un mmé Laity, ancien officier de pontonniers, qui, sous prétexte de ation de l'affaire de Strasbourg, avait publié une véritable apoe de cette tentative insurrectionnelle. Laïty fut condamné, le 9 et, à cinq ans de prison, 10,000 francs d'amende et à la surance *perpétuelle*.

III. Louis Bonaparte et la Suisse. — Le fils de Louis Bonae occupa de lui le gouvernement français d'une façon plus gréable encore. Il était revenu d'Amérique en Suisse auprès de ère malade. Soit que le gouvernement français eût connaise de quelques intrigues nouées par ce personnage, soit qu'il it simplement l'écarter du voisinage de la France, il demanda uvernement suisse d'en ordonner l'expulsion.

uis Bonaparte, qui s'était fait recevoir citoyen du canton de govie, protesta contre cette exigence et refusa de quitter la e. Mais, lorsque le gouvernement français eut concentré un d'armée sur les frontières de Suisse, lorsque la Suisse, pour respecter son droit, se montra prête à la guerre, Louis Bonadéclara qu'il ne voulait pas être la cause d'un tel conflit, et retira en Angleterre.

était là aussi près de la France et tout aussi dangereux, comme ite l'a montré ; mais la puissante Angleterre eût été moins à réduire que la Suisse; le gouvernement de Louis-Philippe tint de toute réclamation. Il avait donné de l'importance au Hortense et l'avait laissé prendre le beau rôle.

V. Le comte de Paris. Pendant que la dynastie de Juillet faisait guerre maladroite à un prétendant, la duchesse d'Orléans it au monde, le 24 août, un fils destiné à perpétuer la lignée le. Louis-Philippe donna à cet enfant le titre de *comte de Paris*.

V. Évacuation d'Ancône. — Dès l'occupation d'Ancône, le gouement français avait annoncé l'intention d'évacuer cette place même temps que les Autrichiens retireraient leurs soldats des léons. Au mois d'octobre, le ministère, informé des préparatifs de art des Autrichiens, se hâta de rappeler en France la faible garn d'Ancône : c'était l'exécution d'un engagement pris ; l'opinion lique n'en vit pas moins avec regret le drapeau de France quitce coin de la terre italienne où l'Autriche possédait la Lombar-, la Vénétie et pouvait entrer à tout moment.

§ VI. Martin Garcia. San Juan d'Ulloa. — *Cette retraite* ne fut pas

[redacted]



compensée par deux actes de vigueur accomplis loin d'E
contre des États peu redoutables.

La république Argentine et la république Mexicaine, e
des discordes intestines, avaient maltraité des résidents fr
refusaient les satisfactions réclamées par la France. Le 11
le contre-amiral Leblanc, qui bloquait les ports de la ré
Argentine, occupa l'île de Martin Garcia, située à l'em
de l'Uruguay, dont elle commande ainsi l'entrée.

Au Mexique, on avait débuté aussi par un blocus. Cette
prolongée plusieurs mois, n'ayant pas produit de résul
flotte partie de France et sur laquelle servait le prince de J
alla bombarder le fort de San Juan d'Ulloa, qui défend le
la Véra Cruz (27 novembre). Le fort capitula et fut re
Français. La Véra Cruz devait aussi leur être livrée ; mais
dent Bustamente refusa de ratifier la capitulation. Alors
Baudin, débarqua un corps de matelots qui s'emparèrent d
Cruz, en détruisirent les défenses et dispersèrent les troup
caines, bien supérieures en nombre.

## CHAPITRE XV

Session de 1839. — Mort de la princesse Marie. — L'adresse. — Di
élections. — 12 et 13 mars. — Question d'Orient. — Algérie. —
sciences, industrie.

§ 1. Session de 1839. — Le 17 décembre eut lieu l'ouver
la session législative de 1839.

Le roi, dans son discours, avait fait, de nouveau, appel a
timents de concorde et d'union : « N'oublions pas, disait
là est notre force. Puisse cet accord devenir de jour en jo
complet et plus inaltérable! Puisse le jeu de nos institutions,
régulier tout à la fois, prouver au monde que la monarchie
tutionnelle peut réunir aux bienfaits de la liberté la stabil
fait la force des États ! »

Jamais appel ne s'adressa à des hommes plus décidés à
s'y rendre.

Au scrutin pour la présidence, M. Dupin, candidat du mi
ne l'emporta que de *cinq voix* sur M. Hippolyte Passy, cand
la coalition. Dans la commission de l'adresse, les coalisés

ix des leurs tandis que le ministère n'y put faire passer que
s siens.

…ORT DE LA PRINCESSE MARIE. — La duchesse de Wurtemberg,
i était restée et restera pour la France la princesse Marie,
d'une affection de poitrine, était allée, pendant l'hiver,
r à Nice une température plus douce; elle y trouva la mort,
vier 1839. Le corps de la jeune femme fut rapporté en
pour être déposé dans la sépulture de la famille d'Orléans,
au de Dreux. Louis-Philippe voulut conduire le deuil, su-
la plus cruelle douleur que puisse avoir à supporter le
un homme : suivre le cercueil de son enfant.
mort produisit une impression générale de tristesse; ceux
aient peut-être pas eu de regrets pour la fille du roi en
pour la jeune artiste.

L'ADRESSE. — La discussion de l'adresse fut le champ de
ù la coalition attaqua le ministère. Les six commissaires
lition avaient rédigé le projet d'adresse, sans consulter
s collègues, qui n'eurent qu'à s'incliner.
l'assemblée, le combat fut âpre, dur, acharné. Le duel
ut entre MM. Guizot et Molé, le premier, hautain, cruel,
le; le second, froid, amer, dédaigneux. Un seul trait suf-
ntrer le ton de la lutte. M. Guizot accusait son adversaire
courtisan et lui appliquait ce mot de Tacite : *Omnia servi-
dominatione* (Tout faire servilement pour dominer). De son
Molé jeta à M. Guizot cette cruelle interruption : « Mon-
n'est pas des courtisans que Tacite parlait, c'était des
r. »
jet d'adresse fut disputé pied à pied, le ministère oppo-
mendement à chacun des paragraphes où il était attaqué;
aragraphe ainsi atténué ou transformé, passait avec une
jorité. L'adresse entière, ayant perdu tout son fiel, fut
211 voix contre 208. Le débat avait duré douze jours.
une victoire, mais une de ces victoires dont on meurt. Le
en mourut, en effet : le jour même, M. Molé, remit au
nission du cabinet.

ISSOLUTION. ÉLECTIONS. — Avant de se retirer définitivement,
avait obtenu du roi la dissolution de la Chambre et la con-
des collèges électoraux (31 janvier).
t autre terrain, il se trouva, de nouveau, en face des coa-
ministère mit *en œuvre tous les moyens* de pression ad-

[redacted]



mistrative, mais ses adversaires étaient puissamment
et ils ne dissimulaient pas aux fonctionnaires que trop d
faveur du ministère présent serait puni par le ministère
Les élections furent défavorables au cabinet Molé, dont l
devint alors irrévocable.

La victoire fut mortelle aussi aux vainqueurs. Quand il
partager le pouvoir conquis, toutes les prétentions, toutes
gnances un instant écartées reparurent; on ne parvint p
tendre, et le roi dut, après des intrigues et des combinai
longées pendant un mois, constituer un ministère p
n'ayant pas de couleur politique et chargé seulement d'ex
affaire courantes et de ne pas laisser les services en
(31 mars). Ce fut là le châtiment de cette immorale co
doctrines contraires.

§ V. Émeute des 12 et 13 mai. — Un événement tout à
prévu mit fin à cette sitnation anomale.

Une société secrète, dite des *Saisons*, dirigée par Arman
Martin Bernard et Auguste Blanqui, prit les armes, le
12 mai, dans l'après-midi. Barbès alla attaquer le poste
de justice, dont le chef, le lieutenant Drouineau, fut tué, pui
sur la préfecture de police, d'où il fut repoussé, et, de là,
à l'Hôtel de Ville, où il désarma le poste, peu nombreux, de
nationale. D'autres groupes d'insurgés se répandirent dans
tiers Saint-Denis et Saint-Martin, élevant partout des barri

L'autorité, prise à l'improviste, se remit bientôt et a
mesures vigoureuses qui eurent promptement raison de l
Le soir même, les insurgés étaient battus sur tous les poi
qui essayèrent de reprendre la lutte, le lendemain, n
guère.

Barbès, Martin Bernard, et 17 autres prisonniers com
le 27 juin devant la Cour des pairs. Le meurtre du lieuten
neau était la charge la plus grave relevée contre Barbès
officier avait été tué d'un coup de feu tiré avant tout com
bès protesta énergiquement contre cette imputation, san
ou vouloir indiquer le coupable. On sait maintenant qu'il
naissait et ne voulut pas le dénoncer.

Le 12 juillet, Barbès fut condamné à mort; Martin Ber
déportation, l'accusé Mialon aux travaux forcés à perpét
autres de cinq à quinze ans de détention, ou de deux à
d'emprisonnement. Quatre furent acquittés.

rbès était connu pour sa loyauté; ceux même qui repoussaient es ses opinions rendaient hommage à son caractère chevaleres- La condamnation portée contre lui émut douloureusement ion. Des démarches, pour obtenir une commutation de peine t faites auprès du roi; Victor Hugo lui adressa ces vers :

> Par votre ange envolée ainsi qu'une colombe!
> Par ce royal enfant, doux et frêle roseau!
> Grâce encore une fois! grâce au nom de la tombe!
> Grâce au nom du berceau!

is-Philippe, toujours prêt à écarter la peine de mort, sub- à la déportation, que Barbès subit au mont Saint-Michel.

nqui, arrêté un peu plus tard, fut condamné à la même peine Barbès et obtint même commutation.

tte émeute fit cesser soudainement toutes les complications mi- rielles. Le 12 mai fut nommé un nouveau ministère composé maréchal Soult aux affaires étrangères avec la présidence du eil; MM. Teste à la justice; le général Schneider à la guerre; rré à la marine; Duchâtel à l'intérieur; Cunin-Gridaine au merce; Dufaure aux travaux publics; Passy aux finances; main à l'instruction publique.

ncore une fois, les chefs de la coalition étaient mis de côté.

VI. Question d'Orient. — Dès son avénement, le ministère du mai se trouva aux prises avec une des plus graves difficultés de olitique européenne, la question d'Orient.

ette question, qui a pris et pourra prendre encore différentes es, s'agitait alors entre Constantinople et Alexandrie, entre le an Mahmoud et le pacha d'Égypte Méhémet Ali. Le traité de tayeh, conclu en 1833 à la suite de la bataille de Koniah, gagnée Ibrahim sur les troupes impériales, assurait la possession de la ie à Méhémet. Le sultan n'avait consenti à ce traité qu'à contre- ur et ne songeait qu'à s'en affranchir.

En 1839, jugeant le moment opportun, il envoya à son général fiz Pacha, l'ordre de reprendre les hostilités. L'ordre fut exécuté, s Turcs passèrent l'Euphrate, envahirent les possessions égyp- iennes et y brûlèrent des villages. A cette nouvelle, Méhemet fit ppel aux puissances européennes, déclarant que si les troupes tur- ques repassaient l'Euphrate, les troupes égyptiennes feraient un mouvement rétrograde et que, si l'hérédité de la Syrie lui était ac-

[redacted]



cordée, il rappellerait Ibrahim avec une partie de son ( trerait en arrangement pour une paix définitive. Mais ı suspendre la marche des Turcs et bientôt les deux arn vèrent en présence.

Cependant, le maréchal Soult avait expédié deux de camp pour empêcher le conflit d'éclater. Ces officiers que pour constater la victoire d'Ibrahim. Le 24 juin, que avait été anéantie près du village de Nézib; enco la route de Constantinople était ouverte à Ibrahim.

Mahmoud n'apprit pas le désastre de son armée; i 30 juin, avant que la nouvelle en fût arrivée à Const ·laissait le trône à son fils Abdul Medjid, âgé de 16 ans. ment donnait une influence dominante au grand vizi Pacha. Le commandant de la flotte ottomane, Ahmet ennemi de Khosrew et en redoutant la haine, quitta les avec toute la flotte et la conduisit à Alexandrie, où il vice-roi.

Dès que la nouvelle de la reprise des hostilités était Paris, le ministère avait demandé aux Chambres un c millions pour augmenter les armements maritimes ( éventualités d'une lutte en Orient ; ce crédit fut alloué vive discussion où, chacune des solutions possibles de d'Orient fut examinée et trouva des défenseurs, et ap cours où le rapporteur de la commission, Théodore Jou en terminant : « Une responsabilité immense est impos net. En recevant de la Chambre les dix millions qu'il ( demander, il contracte l'engagement de faire remplir à dans les événements de l'Orient, un rôle digne d'elle, ne la laisse pas tomber de la position élevée qu'elle Europe. C'est là une tâche grande et difficile : le cabi sentir toute l'étendue et tout le poids. »

La Chambre donnait ce solennel avertissement presqu où le canon retentissait dans la plaine de Nézib. L'aid du maréchal Soult arrivait trop tard, pour que l'ordre q tait d'Alexandrie à Ibrahim, de ne pas combattre, pût êt toutefois, Ibrahim s'arrêta, une seconde fois, en frén lutte entrait dans le domaine de la diplomatie et il donné au cabinet du 12 mai de la résoudre. Il la lègu quée et périlleuse, au ministère qui devait lui succéder.

Le 6 août, la session législative fut close. Le cabinet (

...er en paix l'année 1839. Le 23 décembre s'ouvrit la ses-
1840.

...ALGÉRIE. — Pendant les premiers mois de 1839, l'Algérie, ...us le commandement du maréchal Valée, fut relativement ...le. Le maréchal s'occupa d'organiser l'administration de la ... de Constantine.

...l-Kader songeait à tirer parti du traité de la Tafna, qui ...econnu comme souverain. Durant tout le cours de l'année, ...it des actes d'hostilité qu'il dissimulait en interprétant cer... ...bscurités du traité sur la délimitation entre le territoire ...et le sien. Au mois de novembre, il jeta tout à fait le ...et proclama la *guerre sainte*. Le gouvernement français ...les renforts qui élevèrent le chiffre de l'armée d'Afrique ... hommes.

...n d'octobre, une expédition, commandée par le duc d'Or... ...ait allée reconnaître le territoire de la province de Con... ...au delà du Biban, en franchissant de dangereux défilés ...es *Portes de fer*, parce qu'ils sont formés de passages fort ...travers des masses rocheuses de couleur rougeâtre. L'ex... ... qui n'eut pas d'ennemis à combattre, poursuivit sa route ...lger.

...LETTRES, SCIENCE, INDUSTRIE. — A la fin de 1838 et au com... ...nt de 1839, la librairie Didot fit paraître les premiers ...de sa belle collection des *Classiques grecs*, avec traduction ... En 1839, Gérard de Nerval fit jouer son drame de *Léo* ... — Lamartine fait ses adieux à la poésie dans les *Recueil-* ...*oétiques*. — Mademoiselle Rachel débute (12 juin) à la ...Française.

...portante découverte scientifique fut faite en 1839, c'est ...a photographie, due aux recherches combinées de MM. Da... ...Niepce. Pour la faire entrer immédiatement dans le do... ...blic, les Chambres en acquirent la propriété au moyen ...te annuelle pour chacun des deux inventeurs. Depuis, le ...été bien perfectionné et la photographie a reçu bien des ...ns différentes.

...ai, fut ouverte, à Paris, une Exposition des produits de ...e nationale, dont la richesse prouva que les crises poli... ...plus graves n'arrêtaient pas le progrès dans toutes les ...de l'industrie française.

...ût, eut lieu l'inauguration du chemin de fer de Paris à

[redacted]



Versailles (rive droite). C'était le second chemin de fer
point de départ à Paris.

A l'année 1839 appartient aussi un premier essai d
pénitentiaire par la fondation de la colonie de Mettray,
recevoir de jeunes détenus, qui y sont instruits aux
l'agriculture.

## CHAPITRE XVI

L'Orient. — Réforme électorale. — Dotation. — Ministère du
Anniversaire de Juillet. — Affaire de Boulogne. — Attentat

§ I. SESSION DE 1840. L'ORIENT. — En ouvrant la sess
tive, le roi disait : « Notre pavillon, de concert avec
Grande-Bretagne, et fidèle à l'esprit de cette union
avantageuse aux intérêts des deux pays, a veillé sur l'ind
et la sûreté immédiate de l'empire ottoman. Notre p
toujours d'assurer la conservation et l'intégrité de c
dont l'existence est si essentielle au maintien de la pai
Nos efforts ont au moins réussi à arrêter dans l'Orie
des hostilités que nous avions voulu prévenir, et quelles
les complications qui résultent de la diversité des i
l'espérance que l'accord des grandes puissances amèn
une solution équitable et pacifique. »

Ainsi, la Chambre, en reprenant ses séances le 23
retrouvait cette question d'Orient qu'elle avait laissée
commencement de juillet. La diplomatie avait marché
avait-elle marché sûrement ?

Dès le début de la nouvelle crise, la France et l
s'étaient promptement mises d'accord sur la nécessit
dans les eaux de Constantinople des forces importantes,
ment pour imposer la paix aux belligérants, mais encor
ter toute action exclusive de la part d'une puissance
Cette puissance ne pouvait être que la Russie, à laque
d'Unkiar-Sekelessi donnait le droit de protéger la T
ferait-on si la Russie prétendait exercer ce droit ? La q
été posée entre les deux cabinets unis et ils avaient d
les vaisseaux russes entraient à Constantinople, les na
et français y entreraient aussi, de gré ou de force. Pr

n ayant été repoussée, la Russie, contre l'attente de la
de l'Angleterre, déclara renoncer au droit qu'elle tenait
d'Unkiar-Sekelessi et être prête à s'entendre avec les au-
sances.

urs de ces négociations, Abdul Medjid, devenu sultan,
ant plus ni armée ni flotte, avait fait, ou plutôt Rachid
ait fait, sous le nom du souverain, des ouvertures paci-
léhémet-Ali, et lui offrait l'hérédité, dans sa famille, du
ment de l'Égypte et la possession viagère de la Syrie. Ces
ons étaient agréées par l'Autriche, l'Angleterre, la Russie
sse. La France seule y résistait. L'opinion publique en
vait pris passionnément parti pour Méhémet-Ali et Ibrahim,
néraient cette terre d'Égypte, dont le prestige était grand
nagínations françaises depuis l'expédition de 1798. Méhé-
n fils aimaient d'ailleurs la France, lui demandaient des
des ingénieurs, et acceptaient, recherchaient ses conseils ;
nt effacé le souvenir de leur cruelle participation à la
ontre les Grecs. Le gouvernement français ne pouvait pas
nir compte de cette disposition de l'opinion, qu'il partageait
. Il insistait pour que l'hérédité de la Syrie fût ajoutée à
l'Égypte au profit de Méhémet. Les autres puissances ne
pas affaiblir à ce point la Turquie. Cependant, l'Angle-
ur maintenir avec la France l'union qui existait depuis
dix ans, offrit la cession à Méhémet non pas de toute la

[redacted]



1839. Le roi Louis-Philippe avait-il réellement tant de glorifier sa politique? Les événements préparaient à ses e de cruelles déconvenues.

Le public s'attendait que la discussion de l'adresse pr lumière sur tout ce qui touchait à cette obscure questio fut rien; le président du conseil se rejeta sur la nécessité secret des négociations et se contenta de déclarer que gouvernement était de « conserver l'empire ottoman « élément essentiel de l'équilibre européen, et placer son dance non plus sous la garantie d'un protectorat exclusi reux, mais sous la garantie commune de toute l'Europe. l'intégrité et la sécurité de la Turquie étaient compat certains arrangements favorables à la famille du pacha d

La discussion n'ayant aucune base précise, chaque ora loppa ses propres théories sur la solution orientale et la en fut réduite à paraphraser les paroles royales et à s'as espérances de Louis-Philippe.

Cependant, plusieurs membres influents de l'Assem vant trop molle l'attitude de l'ambassadeur français à L général Sébastiani, et, le croyant trop favorable à la Tu posèrent au roi de donner cette ambassade à M. Guizot. seconda cette combinaison, un peu peut-être pour él allié incommode pouvant devenir un adversaire gênant. sita quelque temps; il avait une vieille amitié pour Séba qui il exerçait une influence considérable. Toutefois, il sans en témoigner maladroitement son déplaisir. « On es geant avec moi, dit-il à M. Guizot lui-même, mais je le c on est toujours bien aise de faire avoir à ses amis 500, de rente. — Sire, répondit M. Guizot, mes amis et sommes de ceux qui aiment mieux donner 500,000 livr que les recevoir. » Le hautain doctrinaire faisait allusion jet de loi que le ministère venait de présenter pour attr dotation de 500,000 francs au duc de Nemours.

M. Guizot fut nommé ambassadeur le 9 février et part

§ II. Réforme électorale. — La nécessité d'une réfor rale préoccupait beaucoup d'esprits, qui différaient d'ai la nature de l'extension du droit électoral. On signait de à la Chambre; les journaux discutaient et proposaient tions. Le 12 janvier, un grand nombre de gardes nati uniforme mais sans armes, se rendirent d'abord chez La

...ges pour les prier d'appuyer la demande d'une réforme.
...s députés promirent leur concours.
...manifestation publique déplut au gouvernement. Le maré-
...ard, commandant général de la garde nationale, rappela
...i les interdisait absolument. Le conseil de préfecture con-
... la réprimande quelques-uns des officiers qui y avaient
...

...le droit légal. Les gardes nationaux, les gardes nationaux
...doivent donner l'exemple du respect à la loi. Mais, quand
...ns n'avaient aucun moyen légal de faire connaître publi-
...leur sentiment, il eût été sage de réprimer une irrégularité
...rtante par une simple admonition. Il eût été plus sage
...'enlever toute cause de manifestation en appelant la
... à examiner la question d'extension du droit électoral.
... la consentir alors dans une mesure très-modérée qui
...é satisfaction au sentiment public. Ajourner une question
... la résoudre.

...OI DE DOTATION. — C'était une entreprise malheureuse que
...eproduire une demande d'allocation qui avait déjà échoué.
...ition se présentait à l'occasion du mariage projeté entre
... Nemours et la princesse Victoire de Saxe-Cobourg. Le
... demandait une dotation annuelle de 500,000 francs pour
...00,000 francs pour les dépenses du mariage et un douaire
...0 francs pour la princesse, en cas de veuvage. Au point
...onarchique, rien n'était plus soutenable, plus logique.
...rit public qui, en France, voulait conserver le régime
...que, marchandait à la monarchie ses conditions naturelles
...e. Le nouveau projet fut aussi mal accueilli que le précé-
...si cruellement discuté dans la presse et, enfin, rejeté
...ambre.

... 20 février qu'eut lieu le vote de l'assemblée élective. Le
... très-affecté et s'en plaignit comme d'une insulte per-
...Il en rejeta la faute sur le cabinet et se mit en campagne
...rganiser un nouveau.

...outes les petites combinaisons, toutes les « chinoiseries »
... pareil cas, le roi en vint à accepter pour chef du nou-
...net l'homme qu'il avait voulu écarter de cette position,
...

...NISTÈRE DU 1er MARS. — C'est le 1er mars que fut signée
...nce conférant la présidence *du conseil* et *le* département

[redacted]



des affaires étrangères à M. Thiers. Furent nommés à l'intérie M. de Rémusat ; à l'instruction publique, M. Cousin ; aux financ M. Pelet (de la Lozère); à la guerre, le général Cubières ; à la ju tice, M. Vivien; à la marine, l'amiral Roussin ; aux travaux publi M. Jaubert ; à l'agriculture et commerce, M. Gouin.

Sauf M. Thiers et surtout, M. de Rémusat, aucun de ces m n'avait une signification bien hautement libérale. Cependant, cabinet du 1er mars fut accueilli très-favorablement par l'opini publique qui le faisait plus libéral que peut-être il n'avait l'int tion de l'être en effet.

Dans la discussion d'une demande de fonds secrets, le mini sembla prendre à tâche de justifier et de confirmer cette bie nue générale. En même temps qu'il rassurait les conservat timorés en maintenant les lois de Septembre, il promettait clairclr ce qu'avait de trop obscur celle de ces lois qui concer les attentats, et il satisfaisait les partisans d'une réforme électo en montrant la réalisation de cette réforme dans un avenir q paraissait devoir être prochain.

Pour la troisième fois, la conversion des rentes se produisit d vant la Chambre des députés, où elle fut vivement soutenue p M. Pelet (de la Lozère) et adoptée pour la troisième fois; m pour la troisième fois aussi, la Chambre des pairs rejeta projet.

Le 12 mai, M. de Rémusat demanda la parole pour une commu nication du gouvernement et, à la grande surprise de tous, il a nonça que, sur la requête du gouvernement français « notre m gnanime alliée » l'Angleterre avait décidé que le cercueil renf mant les restes de Napoléon serait remis à la France. Le r avait chargé son fils, le prince de Joinville, d'aller chercher ce f nèbre dépôt et de le ramener à Paris pour être inhumé sous dôme des Invalides.

C'est Louis-Philippe qui avait eu l'idée de ramener en France corps du captif de Sainte-Hélène. « La monarchie de 1830, dit M. de Rémusat, est l'unique et légitime héritière de tous les so venirs dont la France s'enorgueillit ; il lui appartenait sans dou à cette monarchie qui, la première, a rallié toutes les forces concilié tous les vœux de la révolution française, d'élever et d'h norer sans crainte la statue et la tombe d'un héros populaire. il y a une chose, une seule, qui ne redoute pas la comparaison avec la gloire, c'est la Liberté. »

hilippe devait voir, en cette année même, quel présent
à sa dynastie.
stre de l'intérieur demandait pour les frais de l'expédi-
édit d'un million. La Chambre le lui accorda.
n, le général Bertrand remit au roi les armes de Napo-

illet, le prince de Joinville partit de Toulon, à bord de
*la Belle-Poule*, pour se rendre à Sainte-Hélène.
d'une dotation pour le duc de Nemours n'empêcha pas
du prince avec la princesse de Saxe-Cobourg; la céré-
lieu le 27 avril.
uillet, la session législative fut close.
AITÉ DE LONDRES. — Ce même jour, était accompli à
propos de la question d'Orient, un des actes qui ont été
eprochés au gouvernement de Louis-Philippe et qui ont
issé l'opinion nationale.
ement du cabinet du 1er mars, l'état de la question d'O-
celui-ci : l'arrangement direct entre la Turquie et
vait été empêché par les puissances européennes, qui
placer sous leur garantie collective la durée de la paix à
La Russie avait renoncé à sa prétention de protectorat
lans l'espoir de détacher l'Angleterre de la France. Les
issances ne voulaient concéder à Méhémet que l'hérédité
e et la possession viagère d'une partie de la Syrie, avec
e mesures coercitives pour l'obliger à accepter ces con-
France insistait pour que Méhémet eût la Syrie viagè-
t elle se refusait aux mesures coercitives.
ociations se poursuivirent dans ces données, de mars à
cabinet français s'efforçant de faire prévaloir les droits de
Ali, droits qui ne provenaient que de la conquête, le ca-
ais se refusant à un agrandissement de territoire qui
suzerain plus faible que le vassal. Les autres cabinets
t que la France et l'Angleterre se missent d'accord.
ne croyait pas que, pour un peu plus ou un peu moins
ôté ou laissé à l'Égypte, l'Angleterre romprait l'alliance
Cette éventualité dût-elle se réaliser, il l'envisageait sans
: la France resterait maîtresse de son action et, si elle
e la guerre, elle retrouverait l'esprit de la Révolution.
ant traiter à cinq, l'Angleterre se décida à traiter à
15 juillet, fut signée à *Londres*, entre l'Angleterre,

la Russie, l'Autriche et la Prusse, une convention par laquelle les quatre cours s'engageaient à employer leurs forces navales, soit pour contraindre le pacha d'Égypte à exécuter l'arrangement à lui proposé par le sultan, soit à protéger Constantinople si le pacha dirigeait contre cette ville ses forces de terre et de mer.

L'arrangement dont il s'agit concédait à Méhémet et à ses des-cendants directs l'hérédité de l'Égypte et la possession viagère de la partie méridionale du pachalik d'Acre, avec la forteresse de Saint-Jean. Cette possession serait retirée si, dans le délai de dix jours, le pacha n'avait pas notifié son acceptation ; si dix autres jours s'écoulaient encore, l'Égypte même lui serait enlevée. En outre, le pacha devait restituer la flotte turque et payer un tribut annuel proportionné à l'étendue de son gouvernement.

Cette convention ne fut communiquée à l'ambassadeur de France qu'après avoir été signée par les quatre ministres des cours contractantes et le négociateur envoyé par le sultan. M. Guizot l'ex-pédia aussitôt à Paris.

La nouvelle en causa une grande sensation en France et dans toute l'Europe, car il en pouvait sortir une guerre qui embrasserait une partie de l'Orient et tout l'Occident. On ne doutait guère, en effet, qu'avec une armée victorieuse, une flotte considérable, avec un chef militaire comme Ibrahim et un chef politique comme Méhémet-Ali, l'Égypte ne refusât le sort humiliant qu'on lui offrait. Personne ne doutait davantage qu'après avoir si énergiquement soutenu les prétentions du pacha, la France ne le soutînt tout aussi énergiquement dans sa résistance militaire.

Le gouvernement français se mit en mesure de pourvoir à la guerre. Il appela 150,000 hommes sous les drapeaux, augmenta le nombre des régiments, décida de fortifier Paris et y affecta cent millions, fit acheter des chevaux et ordonna de grands armements maritimes.

La flotte française était dans les eaux du Levant. On la fit rentrer à Toulon, pour l'avoir au bout du télégraphe. Sans doute, il était peu prudent de la laisser entre trois autres escadres pouvant devenir soudainement ennemies. Mais s'il lui fallait retourner de Toulon dans les passages de Syrie, arriverait-elle en temps utile ?

§ VI. 27, 28, 29 JUILLET. — A l'anniversaire des Trois jours fut inaugurée la colonne de Juillet, élevée sur les constructions destinées, sous l'empire, à supporter la fontaine de l'Éléphant. Le 29, les corps des citoyens tués en 1830 et enterrés alors devant le

re, au champ de Mars et au marché des Innocents, furent trans-
s sous cette colonne.

II. Affaire de Boulogne. — Le 6 août 1840, le même Louis-
parte qui, en 1836, avait tenté un soulèvement militaire à
bourg, recommença la même aventure à Boulogne-sur-Mer.
qué à Wimereux, avec une soixantaine de complices, travestis
ciers ou généraux français, il essaya d'abord d'enlever un
oste, qui refusa de le suivre, puis une caserne, où il fut re-
par un capitaine, sur lequel il tira un coup de pistolet dont
brisa la mâchoire d'un soldat. Menacés d'être cernés, les
riers s'enfuirent en se jetant à la mer. Les gardes nationaux
t sur eux ; plusieurs furent tués ou blessés. Louis-Bonaparte
t prisonnier avec quelques-uns des siens.

s fois, le gouvernement n'eut pas d'égard au titre princier
teur de la tentative. Louis-Bonaparte et ses complices furent
s devant la Cour des pairs, qui les condamna, le 6 octobre :
Bonaparte à l'emprisonnement perpétuel, les autres à cinq,
ngt ans de détention. Louis Bonaparte fut incarcéré au châ-
e Ham.

III. Attentat Darmès. — Quelques jours après cette condam-
, le 15 octobre, comme Louis-Philippe passait en voiture,
a famille, sur la place de la Concorde, un coup de feu fut
sur lui. L'assassin, immédiatement arrêté, était un jeune
e appelé Darmès, d'une intelligence médiocre, espèce de fa-
e brute ; il fut jugé par la Cour des pairs, le 29 mai 1841,
mné à mort et exécuté le lendemain.

rime, commis dans le moment où les événements politiques
upaient très-vivement tous les esprits, causa une grande
ion. Les gens que la perspective de la guerre effrayait et qui
naient du langage des journaux, de l'appel fait aux souvenirs
Révolution, voulurent voir dans l'attentat de Darmès une ré-
n des projets du parti révolutionnaire. Ces gens-là reprochè-
M. Thiers d'appuyer sur ce parti ses tendances belliqueuses,
s'en fallut que le président du conseil ne fût accusé de
licité avec Darmès, comme jadis M. Decazes en avait été ac-
avec Louvel.

IX. Égypte et Syrie. — Aussitôt que la conclusion du traité
5 juillet avait été connue à Constantinople, la Porte avait dé-
é un messager pour porter à Méhémet-Ali les sommations pres-
s par le traité.

[redacted]



Avant même que Méhémet eût entendu l'envoyé du
14 août, l'amiral Napier se présentait devant Beyrouth, so
commandant égyptien d'évacuer la ville et la Syrie, prov
Syriens à s'insurger, et saisissait les bâtiments égyptiens
nant dans le port. En même temps, l'amiral Stopford, av
de la flotte anglaise, bloquait Alexandrie. Un protocole
traité du 15 juillet stipulait, il est vrai, l'exécution immé
mesures arrêtées; encore convenait-il d'attendre que Méh
reçu les sommations et y eût répondu.

M. Thiers avait envoyé à Alexandrie le comte Walew
engager Méhémet à ne pas se laisser emporter à quelqu
tion violente pouvant empêcher tout accommodement. L
comte arriva, Méhémet venait de répondre à Rifaut-bey, le
du sultan, qu'il « acceptait l'Égypte héréditaire et s'en fiai
surplus, à la magnanimité du sultan. » Méhémet expliqu
voyé français que, par ces derniers mots, il entendait la p
viagère de la Syrie, de Candie, du district d'Adana et d
saintes. Le comte Walewski lui fit comprendre l'exagé
cette exigence et le pacha se restreignit à la Syrie viagère

Cette proposition transmise par la France en Angleter
pouvoir être une base de négociations. Le cabinet anglai
bérait quand on apprit que la Porte, au retour de Rifaut-
déclaré la déchéance de Méhémet, et que Napier avait, l
tembre, bombardé Beyrouth et l'avait fait occuper par u
son turque, sans qu'Ibrahim, campé près de la ville ave
hommes, eût fait aucun mouvement pour la défendre.

La déchéance de Méhémet-Ali était une mesure extrême
dans le traité du 15 juillet, mais destinée à n'être mise à
que dans le cas où Méhémet se montrerait intraitable. I
réclama contre l'usage prématuré qui en était fait, à q
répondu que c'était un acte purement comminatoire
vant pas avoir de résultat efficace.

Trois des quatre cours regrettaient peut-être d'avoir tr
pitamment pris une résolution en dehors de laquelle
France. La Russie seule s'en applaudissait, car elle y gagna
séparé la France de l'Angleterre. Celle-ci s'efforçait de pe
son ancienne alliée que le traité fait sans elle n'était pas
elle, et se montrait disposée à accepter telle combinaison
mettrait d'offrir à la France un motif de rentrée honorabl

En France, l'opinion publique était fort irritée; elle co

mme une preuve d'hostilité contre la France, comme
e cette longue coalition européenne que la Révolution
ttue et vaincue. Le sentiment public secondait les dis-
prenait le gouvernement en vue d'une guerre possible
rochait plutôt de ne pas se montrer assez résolu que
).

bre, une ordonnance royale convoqua les Chambres
Les circonstances devenaient assez graves pour que le
ulût mettre sa responsabilité à couvert sous celle du

## CHAPITRE XVII

e ministère. — Traité de 1841. — Funérailles de Napoléon. — Algérie. — Extérieur.

GEMENT DE MINISTÈRE. — Le 20 octobre, le cabinet
oi un projet de discours d'ouverture des Chambres qui
par les paragraphes suivants :

; réunissant aujourd'hui, j'ai devancé l'époque ordi-
convocation des Chambres. Vous apprécierez la gravité
nces qui ont dicté à mon gouvernement cette déter-

ment où finissait la dernière session, un traité a été
la Porte ottomane, l'Angleterre, l'Autriche, la Prusse,
our régler le différend survenu entre le sultan et le
gypte.

e important, accompli sans la participation de la
lans les vues d'une politique à laquelle elle n'a point
vait, dans l'exécution, amener de dangereuses consé-
France devait les prévoir et se montrer disposée à faire
les événements. Mon gouvernement a pris, sous sa res-
toutes les mesures qu'autorisaient les lois et que pres-
uation nouvelle.

nce, qui continue à souhaiter sincèrement la paix, de-
e à la politique que vous avez plus d'une fois appuyée
nts suffrages. Jalouse d'assurer l'indépendance et l'in-
'empire ottoman, elle les croit conciliables avec l'exis-
ice-roi d'Égypte, devenu lui-même un des éléments

croirait l'équilibre européen sérieusement menacé. »

Le projet finissait ainsi : « J'aime à compter plus q
sur votre patriotique concours. Vous voulez, comme m
France soit forte et grande, aucun sacrifice ne vous coûte
lui conserver dans ce monde le rang qui lui appartient.
veut pas déchoir. La France est fortement attachée à la p
elle ne l'achèterait pas d'un prix indigne d'elle, et votre
a mis sa gloire à la conserver au monde, veut laisser int
fils ce dépôt sacré d'indépendance et d'honneur nation
Révolution française a mis dans ses mains. »

Louis Philippe ne voulut ni accepter ni indiquer aussi
la perspective de la guerre ; il refusa donc le projet de d
le ministère se retira.

M. Guizot, ambassadeur de France en Angleterre, avait
et obtenu un congé pour venir assister aux premières s
la Chambre. M. Thiers et le roi lui écrivirent de hâter so
car il devait entrer dans le cabinet à former. Il arriva à P
et, le 29, le nouveau ministère était constitué. La prési
minale, sinon réelle, fut donnée au maréchal Soult, q
portefeuille de la guerre ; M. Guizot, chef réel du cabin
affaires étrangères ; M. Martin (du Nord), la justice ; l'a
perré, la marine ; M. Duchâtel, l'intérieur ; M. Humann, l
ces ; M. Cunin-Gridaine, le commerce ; M. Teste, les tra
blics ; M. Villemain, l'instruction publique.

[...] bien voir que l'ambassadeur ne partageait pas les vues du ministère.

Le discours du trône confirma le double caractère du nouveau cabinet : il exprima l'espoir que la paix de l'Europe ne serait pas troublée, et annonça la résolution de réprimer les passions anarchiques avec les lois existantes, c'est-à-dire les lois de Septembre. La presse libérale accueillit fort mal ce programme politique.

Le projet d'adresse fut lu le 23 novembre. Il semblait ne poser, pour cas de guerre, que celui où le territoire serait menacé. Cette phrase souleva de vives protestations.

La discussion, ouverte le 25, porta presque tout entière sur les affaires d'Orient. M. Thiers essaya de justifier sa conduite, puis attaqua le ministère du 29 octobre, qui, disait-il, pouvait bien annoncer le maintien de la paix, car il était venu pour la subir à tout prix.

M. Guizot répliqua que si le ministère du 1er mars fût resté au pouvoir, c'est la guerre qui eût été certaine. Prenant à son tour le rôle agressif, il s'écria : « De quel droit nous accusez-vous de vouloir la paix à tout prix ?... Quel droit avez-vous pour vous croire plus patriotes que d'autres? N'avez-vous pas tous été... ?

« — Nous n'avons pas été à Gand, cria, de sa place, un des députés les plus obscurs de la gauche, M. Taschereau.

« — Oui, reprit M. Guizot, j'ai été à Gand ; oui, j'y ai été, non le lendemain du 20 mars, non à la suite de Louis XVIII, non comme émigré, non pour quitter mon pays. Le lendemain du 20 mars, je suis retourné à la Sorbonne, à ma vie obscure, littéraire ; je l'ai vécue paisiblement ; je suis rentré dans la condition d'un simple citoyen soumis aux lois et au sort de son pays. » Puis, M. Guizot raconta qu'à la fin de mai, tout espoir de paix étant perdu, il se rendit à Gand pour donner des conseils à Louis XVIII, pour l'engager à rester ou à rentrer dans les voies constitutionnelles.

M. Guizot oubliait qu'après le 20 mars, il avait signé l'acte additionnel et avait conservé ses fonctions au ministère de l'intérieur jusqu'au moment où il en fut relevé par Carnot. C'est alors qu'il porta ses conseils utiles à Louis XVIII.

Accusé par M. Thiers de ne l'avoir pas instruit de ce qui se préparait, M. Guizot répondit qu'il avait dit tout ce qu'il savait, mais n'avait pu savoir ce qu'on lui avait caché. C'était juste ; mais si la loyauté de l'ambassadeur était sauve, son habileté restait singulièrement compromise.

elle le subirait sans même gronder ? Toujours est-il que
isolée et mécontente, inquiétait ceux qui avaient cru
passer d'elle. Sauf la Russie, qui avait atteint son but
autres puissances n'auraient pas demandé mieux que
un moyen d'offrir à la France une rentrée convenable; o
chait, et peut-être l'eût-on trouvé, si la diplomatie qui
paré le traité eût été chargée de l'exécution. Mais cette
été remise aux hommes de guerre, ils l'avaient comme
poursuivirent.

Beyrouth avait été bombardé et occupé ; Saint-Jean-d'
qué le 29 octobre, se rend le 4 novembre ; l'émir Béch
Méhémet-Ali dans le Liban, abandonne la cause du pach
ver les Anglais pour faire sa soumission, est par eux
sonnier et déporté à Malte. Toute la Syrie est enlevée
d'Égypte. L'amiral Stopford se porte, avec toute sa fl
Alexandrie. Méhémet semble d'abord disposé à résister
brûler Alexandrie ; mais, sur les conseils de Charles
conclut avec cet officier une convention provisoire par
renonce à la Syrie, aux villes arabes, s'engage à rend
turque, sous la condition que l'Égypte lui sera laissée
ment (27 décembre).

Cette convention causa une violente colère à Constan
Porte voulut la considérer comme nulle, parce que Na
pas de pouvoir pour traiter. Mais à Londres, malgré c
larité, la convention fut pleinement approuvée. On avai

Elle y mit le temps. La Porte qui, après la bataille de Nézib, près la défection de sa flotte, s'était trouvée heureuse d'offrir à Méhémet à peu près tout ce qu'il désirait, fière maintenant des victoires remportées par d'autres, montrait des exigences inadmissibles. Il fallut presque la menacer de la laisser seule en face de Méhémet pour la décider à se contenter de conditions raisonnables. Méhémet eut l'habileté, une fois sa soumission résolue, de se ...er loyalement à toutes les conséquences.

...fin, au bout d'un an, un traité signé à Londres, le 10 juillet 1841, ...les signataires du traité de 1840, déclara celui-ci accompli ...ormais sans objet. Un autre traité, en date du 13, fut signé ...s cinq puissances pour interdire l'entrée des détroits des ...nelles à tous vaisseaux de guerre n'ayant pas obtenu du sul... l'autorisation d'y pénétrer. Ce fut la rentrée de la France dans ...ncert européen.

...traité de 1841 faisait cesser le protectorat exclusif de la ...e en Turquie et constituait l'Europe arbitre de la question ...ent.

...si se trouva close, pour le moment, cette question toujours ...ante. La France s'était prise pour Méhémet-Ali d'une passion ...l'état réel des choses ne justifiait pas. La civilisation de l'É...e n'était que superficielle, la grandeur et la puissance du vice-... n'étaient qu'apparentes et factices : la France n'avait là ni ... de ces hautes questions d'honneur, ni un de ces grands inté...positifs qui commandent à une nation de se jeter dans une ...re comme eût été celle de 1840. L'Angleterre, l'Autriche, la ...ie y avaient des intérêts plus directs : cependant eussent-... risqué même la menace de la guerre si elles eussent été sûres ...e gouvernement de la France acceptât le défi ? Il est permis ...roire qu'elles n'eussent pas poussé les choses jusqu'au bout. ...ont le ministère Guizot et le roi Louis-Philippe méritent d'être ...és, c'est moins de ne pas avoir fait la guerre que d'avoir ...é aux puissances étrangères la triste idée que le gouverne...t de la France reculerait à l'aspect de quatre épées nues. La ...e de 1840 n'en était pas là.

...III. Funérailles de Napoléon. — Pendant que ces événements ...aient en Europe, le prince de Joinville accomplissait la ...ion qu'il avait reçue d'aller chercher à Sainte-Hélène et de ...porter en France les restes de Napoléon. *La Belle-Poule* avait ...é sans accident la traversée de France à Sainte-Hélène. Le

[redacted]



15 octobre eut lieu l'exhumation du cercueil. Le corps presque complétement intact et, l'identité constatée le i il fut renfermé dans un quadruple cercueil et déposé de la frégate, d'où, le lendemain, on le descendit dans ardente disposée à cet effet.

Le 18 octobre, *la Belle-Poule* et *la Favorite*, qui l'esc tèrent Sainte-Hélène. On apprit, en route, les difficult par le traité du 15 juillet et les éventualités de guerre a terre. Le prince de Joinville déclara que, s'il était attaq sauter son bâtiment, résolution à laquelle applaudit l'é

Le 29 novembre les deux navires arrivèrent à Che 8 décembre, le cercueil impérial fut transbordé sur le *Normandie*, qui se rendit au Havre, pour remonter la Se Courbevoie, où elle arriva le 14.

La cérémonie des funérailles solennelles était fixée cembre. Toute la garde nationale de Paris et de sa banli les garnisons de la capitale et des environs étaient conv assister à la marche du convoi qui devait se rendre de aux Invalides.

Malgré un des froids les plus vifs que l'on ait ressen une multitude innombrable se pressait aux maisons contre-allées du long parcours que devait suivre le c grand nombre d'anciens soldats de l'empire s'étaient f uniformes du temps et suivaient le convoi, présentant u plus bizarre qu'imposant. Le prince de Joinville marcha du char funèbre, aux deux côtés duquel se tenaient de *la Belle-Poule*.

Arrivé aux Invalides, le prince fit au roi la remise d Un service funèbre fut célébré dans l'église de l'hôtel, p vêque de Paris, devant une assistance officielle où se tr ministres, dont l'un s'était vanté, sous la Restaurati trahi Napoléon, et dont un autre avait quitté la France mars pour aller retrouver Louis XVIII à Gand.

Le cercueil de Napoléon fut déposé dans une chapelle en attendant la construction du caveau funéraire qui de dernière demeure. L'attente dura plus de dix ans.

Dans le courant de novembre, une partie du midi de Lyon et plusieurs autres villes eurent beaucoup à souffrir et soudaines inondations qui ravagèrent les campagnes.

Le 9 novembre, la duchesse d'Orléans donna le jour à

i, qui reçut le titre de *duc de Chartres*, que son père avait porté us la Restauration.

Le ministère présenta une loi pour régler la durée du travail enfants dans les manufactures. La loi était encore incomplète. 'a remaniée depuis, en l'améliorant, et cependant il y a encore rogrès à y introduire.

nnée se termina par une condamnation à un an de prison et francs d'amende (26 décembre), prononcée contre M. La-is, pour la publication d'une brochure intitulée *le Pays et ernement*, où la Chambre des députés était attaquée avec ce.

. Algérie. — Les hostilités, recommencées, l'année précé- par les Arabes et Abd-el-Kader, motivèrent, en 1840, quel-pérations militaires dont les épisodes principaux sont l'hé- défense du fort de Mazagran, par 123 hommes sous les du capitaine Lelièvre, qui tinrent pendant quatre jours et nuits contre dix à douze mille Arabes. L'ennemi fut obligé retirer après avoir éprouvé de grandes pertes. La petite gar- de Mazagran n'eut que trois hommes tués. L'autre épisode passage de l'Atlas, au col ou Teniah de Mouzaïa, sous le ndement du duc d'Orléans, qu'accompagnait son frère le d'Aumale.

premier de ces faits eut lieu du 3 au 6 février, le second le ai. Ce dernier amena l'occupation de Médéah et celle de Mi- (8 juin). A l'ouest d'Alger, une autre expédition occupa Cher-

29 décembre, le général Bugeaud fut nommé gouverneur al, en remplacement du général Valée, que l'état de sa santé t à rentrer en France.

. Lettres. — L'année 1840 vit mourir un grand érudit, u, qui était aussi un des rares survivants de la Convention ale, et Népomucène Lemercier, que l'école romantique re-it presque comme un de ses précurseurs.

tor Hugo publie *les Rayons et les Ombres* ; Sainte-Beuve fait re le premier volume de *Port-Royal*.

lac tire de son roman *Vautrin* un drame, dont les repré-tions furent arrêtées par l'autorité, tandis que Scribe fait *la Calomnie* et *le Verre d'eau* avec un grand succès.

e même année, *la Favorite* et *la Fille du régiment*, opéras nizetti, furent représentées pour la première fois.

[redacted]



§ VI. Extérieur. — A côté des événements d'Orient, baient l'attention publique, il y eut encore, en 1840, qu nements notables. En Allemagne, l'Assemblée des états vota une constitution. Plusieurs autres États réformèr gislation pénale.

En Angleterre, la reine Victoria épouse (16 févrie Albert de Saxe-Cobourg. Le 10 juin, une tentative d'a dirigée contre la reine par un individu qui est enfermé Un conflit s'élève avec le roi de Naples, à propos d'une anglaise ayant le monopole de l'exportation du soufre ; l sur le point d'éclater. La médiation de la France amène action.

En Espagne, les généraux Espartero et Concha force chefs carlistes Cabrera et Balmaseda à se retirer en Fr juillet). Le 12 octobre, à la suite d'une série d'émeutes, tine est forcée d'abdiquer la régence et se réfugie Espartero est nommé chef d'un conseil de régence.

En Hollande, Guillaume Ier abdique au profit de son laume II. La responsabilité ministérielle est établie.

En Prusse, mort du roi Frédéric-Guillaume III (7 jui lui succède sous le nom de Frédéric-Guillaume IV.

La Russie persécute le clergé polonais ; elle subit des le Caucase et fait une expédition malheureuse contre Khiva.

En Suède, des réformes libérales s'accomplissent dan tion des Chambres ; l'instruction primaire reçoit de g loppements.

Dans l'Amérique du Sud, le différend entre la France blique de la Plata se termine par une convention qui r droit des résidents français à être indemnisés et qui commerce de France le traitement de la nation la plu La France évacue l'île de Martin Garcia.

ne pouvait aboutir et qui fut rejeté. La session se ter-
5 juin.

ORT DE GARNIER-PAGÈS. — Deux jours auparavant, une naturée frappait le principal orateur de l'opinion répu- la Chambre des députés, Garnier-Pagès, qui n'avait pas rante ans. Il s'était, en peu d'années, acquis un grand son remarquable talent de parole, par sa manière prati- re de discuter les questions de finances, par la fermeté victions et il avait conquis l'estime même de ses adver- la parfaite honnêteté de son caractère. C'était un vérita- de gouvernement, chose rare alors parmi les républi- inclinés aux théories qu'aux moyens d'application. Une nse se pressa aux funérailles du jeune tribun, qui rap- lles de Foy et de Manuel.

ECTION DE LEDRU-ROLLIN. — La place laissée vacante par gès dans l'Assemblée législative fut donnée par les élec- lans à un jeune avocat, qui n'était connu encore que isconsulte et qui devait devenir un grand orateur poli- u-Rollin.

de son élection, le 23 juillet, il fit devant les électeurs sion de foi ouvertement républicaine qui, fut reproduite *urrier de la Sarthe.* La Cour royale d'Angers ordonna de le candidat et le journal; puis, sous prétexte de sus- time, l'affaire fut enlevée à la Cour d'assises de la Sarthe

M. Hauréau, non compris dans le pourvoi.

§ V. Troubles locaux. — Une circulaire du ministre
ces, relative au recensement pour la répartition des co
personnelle, mobilière, et des portes et fenêtres, publi
éclat inopportun, exécutée avec trop de zèle par les agen
mal comprise par la plupart des conseils municipaux, qu
opposante eut souvent le tort d'encourager dans une ré
légale, amena des troubles sur plusieurs points, notamm
louse (du 5 au 13 juillet), à Bordeaux (14 août), à Lille (
Mâcon (9 septembre), à Clermont-Ferrand (9 au 12 septe
A Clermont-Ferrand, il y eut des barricades et effusio
A Toulouse, ce fut plus grave encore; la population tout
souleva et un combat terrible fut sur le point de s'eng
fut évité que par la fuite du préfet, M. Mahul, et du pro
néral, M. Plougoulm. Le général qui commandait à Tou
sentit à laisser la garde nationale partager les postes ave
Le gouvernement envoya des forces considérables à Tou
un autre préfet, un autre général, un autre procureur
garde nationale et le conseil municipal furent dissous,
sement s'acheva sous la protection de la force armée.

Les troubles de Toulouse donnèrent lieu à une instru
ciaire, par suite de laquelle furent renvoyés devant les
certain nombre de citoyens, parmi lesquels plusieurs ré
journal républicain *l'Émancipation*. Tous les accusés fu

15 septembre, le jeune duc d'Aumale, revenant d'Afrique, it à Paris, à la tête du 17ᵉ régiment d'infanterie, dont il avait t, un peu prématurément, colonel. Ses frères, le duc de rs et le prince de Joinville, étaient allés au-devant de lui, avec breux état-major. Le 17ᵉ combattait depuis sept ans en et avait bien mérité une réception honorable. Toutefois, la é de son entrée à Paris s'adressait plus au prince colonel bons services du régiment.

oupe défilait dans le faubourg Saint-Antoine, lorsque à l'an- e rue adjacente, un coup de feu retentit. Le cheval du lieu- olonel tomba frappé mortellement. L'assassin, arrêté, cria nt : « A moi, les amis ! » Le régiment continua sa marche x Tuileries, où l'attendait le roi.

ssin, François Quénisset, était un scieur de long, plus ous le nom de *Poppart*, qu'il avait pris, afin de dissimuler damnation à trois ans de travaux publics, pour cause de , prononcée contre lui lorsqu'il se trouvait au service mi-

ire fut déférée à la Cour des pairs. A cette occasion, les s de procureur général près la Cour d'appel de Paris furent vacantes par la promotion, à la première présidence de du titulaire, M. Franck-Carré, que le ministère trouvait un . Il fut remplacé par M. Hébert, dont on attendait plus eur et qui fit ses premières armes dans l'affaire Qué-

ait mis la main sur quelques amis ou compagnons de Qué- Tous ensemble se réunissaient habituellement chez un mar- e vins qui recevait le *Journal du peuple*. On fit de ces réu- ne société secrète, et comme un des accusés eut l'idée d'é- rédacteur en chef du *Journal du peuple* pour réclamer son e rédacteur en chef, M. Dupoty, fut impliqué de complicité complot ourdi par la société secrète.

ipoty n'avait pas même reçu la lettre, interceptée par la il n'en connaissait pas l'auteur, qui ne l'avait jamais vu; onnaissait aucun des accusés et n'en était pas connu. ins le nouveau procureur général y mit un acharnement e.

*ancipation* venait d'être acquittée par le jury de Toulouse. parisien avait, tout récemment, acquitté deux fois *le Natio-* ursuivi coup sur coup pour offense à la personne du roi. Il

[redacted]



allait faire flétrir par la justice exceptionnelle de la Cour cette presse qu'absolvait la justice nationale.

Toutes les subtilités juridiques de M. Hébert pour dém complicité *directe* n'eussent peut-être pas suffi à entra condamnation, s'il ne se fût trouvé, dans la pairie m hommes, entre lesquels on regrette de compter le duc de qui inventèrent le crime nouveau de complicité *mora* étrange thèse fut énergiquement combattue par d'autı notamment par Victor Cousin. Sans choisir entre les de de complicité, la Cour déclara Dupoty coupable et le co cinq ans de détention.

Quénisset fut condamné à mort ; trois de ses compl déportation ; trois autres à dix ans de détention; un à cinq furent acquittés. La peine de Quénisset fut commuée

La plupart des journaux de Paris firent une protestatio tive contre la condamnation de Dupoty et résolurent de ne p de la Cour ni de la Chambre des pairs.

§ VII. Droit de visite. — Le 20 décembre, le ministèr avec l'Angleterre, la Russie, la Prusse et l'Autriche, un traité concernant la visite réciproque des navires pour as bolition de la traite des nègres.

En 1831 et 1833, un traité de cette nature avait été co la France et l'Angleterre. Depuis, la Russie, l'Autriche, et ayant désiré y entrer, comme parties contractantes, la Fra en 1838, proposé à l'Angleterre de faire un traité nouvea gneraient les cinq puissances. La préparation de ce tr achevée lorsque survint la convention du 15 juillet. Le c 29 octobre refusa de le signer avec les ministres anglai naient d'user envers la France d'un mauvais procédé ; m qu'au mois de novembre 1841, le cabinet whig eut fait pl cabinet tory, M. Guizot se crut affranchi de ses précédents et signa, le 20 décembre, sauf ratification.

Ce traité n'aggravait pas sensiblement ceux de 1831 et avaient été acceptés sans objection. Mais, à ces deux ép France était en bonne intelligence complète avec l'Angle décembre 1841, on n'était pas en état de guerre, mais on parait ; les esprits, en France, étaient irrités, blessés ; la avait remplacé la confiance et, bien que le droit de v être réciproque, l'opinion générale le considérait comme *tuant* une subordination de la France vis-à-vis de l'An

rine française supportait impatiemment l'exercice de ce

dans cette disposition d'esprit que le ministère trouva la
e au début de la session de 1842.

ALGÉRIE. — Le général Bugeaud, abandonnant le système
s peu garnis et multipliés, concentra ses troupes en corps
mbreux pour opérer des expéditions respectables. Dans les
inces il maintint et réduisit en soumission les tribus; lui-
aqua Abd-el-Kader et lui infligea plusieurs échecs qui dé-
de lui un certain nombre de tribus.

ETTRES, ARTS. — Sismonde de Sismondi, célèbre historien,
naissance, mais dont les ouvrages, qui ont surtout pour
toire de France, sont tous écrits en français, mourut en

ot publie la correspondance de Washington, en tête de
a placé une *Vie* du grand Américain.

Sue fait paraître en feuilleton *Mathilde, mémoires d'une*
*ne*, qui fut presque un événement littéraire.

e représentation d'*un Mariage sous Louis XV*, par Alexan-
s.

représente *la Reine de Chypre*, de Fromental Halévy,
madame Stoltz, MM. Duprez et Baroilhet.

achève son tableau de la *Vierge à l'Hostie*.

TÉRIEUR. — En Angleterre, à la suite d'un échec parle-
le ministère whig proroge, puis dissout les Communes.
lles élections sont favorables aux torys, l'adresse est hos-
nistère, qui se retire (30 août). Avénement du cabinet tory
bre), qui ajourne le Parlement à la fin de l'année. La reine
jour à un fils, qui reçoit le titre habituel de prince de
novembre). Victoire en Chine. Massacre et retraite désas-
s Anglais dans l'Afghanistan. Traité de commerce avec la

agne, Espartero est nommé régent par les Cortès (8 juil-
rrection de christinos, énergiquement comprimée.

sse, la suppression des couvents dans le canton d'Argovie
ne guerre civile entre protestants et catholiques; ceux-ci
cus. La diète générale se saisit de la question, mais ne par-
à la résoudre; révolution démocratique à Genève (22 no-
Élection d'une assemblée générale pour la réforme du
léral; la majorité est favorable à la réforme (décembre).

ÉFORME ÉLECTORALE. — Ce qu'on appelait alors la *Réforme* se présenta à la Chambre en deux parties, deux proposi- première, présentée par M. Ganneron, demandait que nommé à une fonction publique après son élection, à la réélection. La seconde, présentée par M. Ducos, objet d'étendre le droit électoral aux citoyens inscrits du jury; c'est ce qu'on nommait l'*adjonction des ca-*

ère, après en avoir délibéré avec le roi, se prononça eux propositions; celle de M. Ganneron fut repoussée contre 190; il y avait 160 fonctionnaires dans l'As- proposition Ducos ne fut pas plus heureuse. C'est en M. Guizot, qui repoussait ce projet au nom de la sta- amartine prononça ce mot devenu populaire : « Oui, à toute amélioration! Et si c'était là, en effet, tout le omme d'État chargé de diriger un gouvernement, urait pas besoin d'hommes d'État : *une borne y suffi-* ut, dès lors, le parti des *bornes.*

INS DE FER. — Les Chambres votèrent, dans cette ses- au principal des chemins de fer comprenant sept li- ant de Paris aux diverses frontières, à la Manche, à née, à l'Océan, et deux lignes allant de l'Océan à la et de la Méditerranée au Rhin. La confection de ce t être exécutée par l'État et par des compagnies.

fut close le 11 juin. La Chambre fut dissoute le 13 s électoraux furent convoqués pour le 12 juillet.

ÈS DE PRESSE. — Pendant les six premiers mois de it plusieurs procès de presse, dont le plus remarqua- du *Progressif de Limoges.* Ce journal avait attaqué , pair de France, à l'occasion d'actes accomplis par ce orsqu'il était garde des sceaux sous la Restauration. s, l'affaire devait aller en Cour d'assises, où la preuve famatoires était autorisée. Au lieu de poursuivre en M. Bourdeau intenta au *Progressif* un procès civil en u dommage causé à sa considération. Le journal fut une indemnité exorbitante. Il se pourvut devant la ation qui rejeta le pourvoi. *Le Progressif* fut ruiné. Ce rocéder garda longtemps le nom de *jurisprudence*

FICATION MINISTÉRIELLE. — M. Humann, ministre des

prudence du mécanicien, qui avait péri aussi. Les famil
times mortes ou survivantes ne purent obtenir aucune
La jurisprudence Bourdeau n'atteignait que la presse.

§ VII. Élections générales. — Les élections se fir
fixé, 12 juillet. La majorité fut aux conservateurs : c'
que se donnent ceux qui, sous tout régime, conservent
nation les abus par lesquels le régime doit périr. Les
réunies avaient encore une assez grande force numériqu
le ministère ne fût pas toujours assuré d'avoir avec l
tité. Les républicains ne pouvaient compter comme le
nant sans conteste que Carnot et Marie, élus à Paris,
l'Eure), Ledru-Rollin et le frère de Garnier-Pagès, élu
mais dans un assez grand nombre de colléges, c'est pa
que l'opposition constitutionnelle avait triomphé. La
ministère pouvait donc être considérée comme sérieu
nacée ; elle fut consolidée par un événement désastre
dynastie.

VIII. Mort du duc d'Orléans. — Le 13 juillet, au
préoccupations du scrutin, on apprit soudainement dan
le duc d'Orléans, prêt à partir pour un voyage dans l'E
dant de Paris à Neuilly dans une voiture dont les cheva
emportés, avait sauté de la voiture, était tombé, et que
de la chute avait déterminé une congestion cérébrale à
prince avait promptement succombé.

nce si prématurément brisée, devant la douleur de famille, devant les éventualités d'avenir ouvertes par é disparition de l'héritier du trône, ne laissant après fant de quatre ans. Le duc d'Orléans, comme tous les s de l'histoire de France, s'était fait une réputation de Rien ne prouvait que plus tard, devenu roi des Franmanqué à ses promesses de liberté. Il avait du goût es et pour les arts, et tout dans sa personne et dans être, contribuait à le rendre sympathique.

tances réunies donnèrent un caractère particulier de e aux funérailles du duc d'Orléans.

léans laissait un testament, qui a été publié depuis, cette phrase caractéristique :

nte de Paris soit un de ces instruments brisés avant rvi ou qu'il devienne un des ouvriers de cette régéle qu'on n'entrevoit encore qu'à travers de grands eut-être des flots de sang ; qu'il soit roi ou qu'il deeur inconnu et obscur d'une cause à laquelle nous ous, il faut qu'il soit, avant tout, un homme de son a nation, qu'il soit catholique et *défenseur passionné, France et de la Révolution.* »

nts de princes sont rarement obéis par leurs héritiers.

: RÉGENCE. — Le prince royal disparu, il fallait au iper de l'avenir de la dynastie. Les Chambres furent ur le 26 juillet.

duc d'Orléans avait ramené autour de Louis-Philippe n'étaient pas les ennemis déclarés de la dynastie, rot aussi bien que M. Thiers. Ils furent simultanés sur les motifs dont il convenait d'appuyer la loi de lait être présentée. M. Guizot voulait y lancer l'ana- partis hostiles. M. Thiers combattit cette pensée, conciliation, faisant remarquer que ce n'était pas le viser, de mettre les nuances en relief, mais, au conroquer l'apaisement, de grouper tous les hommes onarchie libérale et constitutionnelle. L'exposé des igé par le duc de Broglie ; les articles du projet furment soumis à MM. Thiers, Cousin, Odilon Barrot.

it du duc d'Orléans conférait la régence au duc de e désignation s'accordait avec l'opinion personnelle s le premier moment, personne n'y fit d'objection.

chinois ; l'île de Hong-Kong est cédée aux Anglais, qu
outre, payer une indemnité de 120 millions. Dans l'
les Anglais évacuent le pays après la prise de Ca
grande victoire ; en se retirant, ils commettent d'atr
et de sauvages dévastations. Ils établissent des relati
tiques et commerciales avec la Perse.

En Espagne, Barcelone, révoltée contre Espartero,
dée et réduite de vive force. Mécontentement géné
régent.

A la suite d'une insurrection à Lisbonne, la Charte
est rétablie.

Le roi de Prusse crée des états provinciaux élisant
saires qu'il consultera à sa fantaisie. Il prescrit l'usag
la langue polonaise dans les écoles des provinces polo
reprendre les travaux de la cathédrale de Cologne
achever.

## CHAPITRE XX

Session de 1843. — Mariages et voyages princiers. — Scanda
et financiers. — L'Université et l'Église. — Algérie. — Lett
trie. — Extérieur.

§ I. Session de 1843. — L'année 1843 fut une ann
et de repos, on pourrait dire de stérilité. Elle fut cep
quée, à ses débuts, par un effroyable désastre, le

...s traités de 1831 et 1833, attaqués dans toutes les parties
...semblée, exprimât le vœu que « notre commerce fût re-
...us la protection exclusive de notre pavillon. »
...rtine se sépara avec éclat de la politique d'un gouverne-
...qui se faisait de la modération des gens de bien un encou-
...t à des fautes nouvelles. »

...s de ses plus éloquents discours, le grand orateur signala
...ment et la folie de ceux qui prétendaient arrêter les idées
..., faire reculer la démocratie.

...Détrompez-vous, s'écria-t-il ; sans doute, ces captations,
...s personnelles, ces timidités du pays qu'on fomente au
...nt leur force, mais c'est une force d'un jour, une force
...avec laquelle on ne fonde pas pour longtemps...
...ière cette France qui semble s'assoupir un moment, der-
...esprit public qui semble se perdre, et qui, s'il ne vous
...du moins vous laisse passer en silence, sans vous ré-
...is sans confiance ; derrière cet esprit public qui s'amor-
...tant, il y a une autre France et un autre esprit public ;
... autre génération d'idées qui ne s'endort pas, qui ne
...s avec ceux qui vieillissent, qui ne se repent pas avec
...se repentent, qui ne trahit pas avec ceux qui se trahissent
...s, et qui, un jour, sera tout entier avec nous.
... que vous déclarez cela impossible. Savez-vous ce que
...dire ? Cela veut dire que vous croyez que les développe-
...institutions sont des chimères. Non ; ces hommes impos-
...ont nécessaires un jour, et c'est pour cela que je m'éloi-
...jour en jour davantage, du gouvernement, et que je me
... complétement des oppositions constitutionnelles, où je
...anger pour toujours. »

...ot regardait en pitié, du haut de son orgueil, le poëte
... ainsi l'avénement de nouvelles couches sociales. Lequel
...voyait juste ?

... plus tard, dans la discussion des fonds secrets, M. Du-
...onça que ses amis et lui, c'est-à-dire le centre gauche,
...d'appuyer un ministère qui se refusait à toute réforme.
...z grand nombre de lois, antérieurement présentées, fu-
...rées par le gouvernement, bien que touchant à des
... importantes. Une proposition pour substituer le scrutin
...n, c'est-à-dire public, au scrutin secret, une autre sur
...patibilités furent *rejetées par la Chambre*. Une loi fut

[redacted]



votée pour établir l'égalité d'impôt entre le sucre colo sucre indigène.

§ II. Mariages et voyages princiers. — Le 20 avril, la fille de Louis Philippe, la princesse Clémentine, épousa Auguste de Saxe-Cobourg. Quelques jours après, le 7 mai, de Joinville se mariait, à Rio-Janeiro, avec une sœur de l'é du Brésil.

Au mois de septembre, la reine Victoria vint faire visite Philippe au château d'Eu.

Les ducs de Montpensier et de Nemours firent des ex l'un dans le midi, l'autre dans l'ouest de la France.

De son côté, le comte de Chambord alla tenir une nière à Belgrave square, à Londres, où les légitimistes fr rendirent en pèlerinage.

§ III. Scandales politiques et financiers. — A propos tions, plusieurs députés signalèrent des faits scandaleux ruption électorale ; la majorité les ratifia tous : que devi sans cela les candidatures ministérielles ?

Les concessions de chemins de fer amenèrent aussi révélations sur la façon dont étaient traités les intérêts sacrifiés à ceux de quelques spéculateurs.

Un procès, qui se déroulait en police correctionnelle, Hourdequin, jeta un jour étrange sur les pratiques usité tel de Ville de Paris en matière de travaux de grande voiri

Tous ces faits amoindrissaient singulièrement la cons des autorités et portaient une atteinte profonde à la mor blique.

§ IV. L'Université et l'Église. — Le 1er mai, à la réce la fête du roi, l'archevêque de Paris avait, dans son dis circonstance, demandé la liberté de l'enseignement secon roi n'avait pas répondu et le discours épiscopal fut exclu *teur*. C'était puéril, car cette exclusion lui donna une un qu'il n'eût pas trouvée sans cela ; il fut imprimé dans l naux religieux, et reproduit, comme document, dans l d'autres.

Ce fut là le signal d'une agitation extrême dans le mo rical. L'existence des jésuites, en France, ayant été signalé un fait récent, *l'Ami de la religion* déclara que les jésuites en effet, en France et ne se cachaient pas.

Les établissements universitaires furent attaqués ave

s feuilles cléricales. Les journaux libéraux en prirent la dé- des écrivains de renom, Quinet, Michelet, Génin, ripostèrent ent.

cléricaux réclamèrent impérieusement une loi sur l'instruc- econdaire. Il en avait été présenté, sous un des cabinets ents, une qui avait été discutée, adoptée même par une des res et que le ministère du 29 octobre avait retirée au com- nent de 1843. Celui-ci promit de préparer un nouveau qui donnerait satisfaction aux évêques.

nort du duc d'Orléans semblait avoir rendu l'audace au lérical. Il déployait une activité extrême, multipliant les congréganistes, formant toutes sortes de confréries, d'asso- s plus ou moins secrètes, où la police ni la justice ne por- les yeux, faisant pulluler les couvents, les communautés, culations religieuses de toute sorte. Qu'on lui laissât toute , soit ; mais alors, il fallait la donner aussi à ses adversaires, ne la lutte fût égale.

Algérie. — Malgré les échecs précédemment éprouvés et issement de sa puissance, Abd-el-Kader continuait la guerre charnement. Au commencement de 1843, il parvint à sou- plusieurs tribus soumises et à pousser des incursions jus- environs d'Alger. Le général Bugeaud organisa plusieurs ns qui le rejetèrent dans les montagnes et châtièrent les belles. La plus importante de ces opérations est celle tomber entre les mains des Français la *smala* d'Abd-el-

x colonnes, commandées l'une par le duc d'Aumale, l'autre moricière, agissaient de concert pour couper la retraite au rabe.

16 mai, au matin, le duc d'Aumale, qui marchait en avant colonne, avec sa cavalerie composée de 500 chasseurs et , découvre la smala campée près des sources du Tanguin. attendre son infanterie, ce qui eût donné le temps à la smala ir, le duc se lance au galop avec ses cavaliers, tombe à l'im- te sur le campement, met en déroute les réguliers qui le gar- et s'empare de tout ce qui est là, hommes, femmes, tentes, ux. Dans la smala se trouvaient plusieurs des principaux offi- d'Abd-el-Kader, avec leur famille et leurs serviteurs. Abd-el- r n'échappa qu'avec peine ; il avait fait partir en avant sa e et sa femme.

Le duc d'Aumale ramena ses prisonners à Alger. Les princi
furent logés à la Casbah, les autres à la Maison-Carrée, d'où, q
ques jours après, le gouverneur général les renvoya presque
dans la province d'Oran, dont ils étaient originaires.

Ce brillant succès amena la soumission de toutes les tribu
core hostiles. Le général Bugeaud fut nommé maréchal. Le
d'Aumale, les généraux de brigade Lamoricière et Chang
furent promus généraux de division.

§ VI. Lettres. — Le 11 décembre 1843, Casimir Delavig
rendant en Italie pour y chercher un climat plus doux,
Lyon. Son corps fut rapporté a Paris. Une nombreuse
suivit les funérailles de cet écrivain, qui eut ses heures de
popularité et qui est injustement délaissé.

Au mois d'avril, est jouée à l'Odéon la *Lucrèce* de Ponsard
est alors regardée comme le chef-d'œuvre d'une école d
*bon sens*, opposée à l'école romantique.

A l'Opéra, Halévy fait jouer *Charles VI*, qui dut une parti
son succès à des allusions contre l'Angleterre.

§ VII. Industrie. — Les 2 et 3 mai 1843, eurent lieu, avec g
solennité, l'inauguration du chemin de fer de Paris à Rouen
Paris à Orléans. C'étaient les deux plus longs parcours qui ex
sent encore sur le sol de France.

§ VIII. Extérieur. — L'Irlande s'agite toujours à la voix d'O
nell ; l'orateur populaire est décrété d'accusation et cité en j
pour le 6 janvier 1844. Cobden organise une ligue pour le l
échange. L'Angleterre ouvre la Chine à toutes les nations.

Espartero, attaqué par des soulèvements qu'il ne peut répri
quitte l'Espagne et se retire en Angleterre (fin de juillet). Isa
âgée seulement de treize ans, est déclarée majeure par les C
(10 novembre). Olozaga, chef du cabinet, est bientôt renversé
Narvaez et obligé de fuir en Portugal (17 décembre).

En Grèce, révolution du 3 septembre, qui oblige le roi à
mettre une constitution.

Une tentative d'insurrection est faite, sans succès, à Bol
(Italie), au mois d'août. Une misère extrême est produite dan
États romains par les abus de l'administration pontificale.

# CHAPITRE XXI

e 1844. Les flétris. — Le droit de visite. — Affaire de Taïti. — Af-
u Maroc. — Affaire Pritchard. — Enseignement. Lettres. Sciences,
e.

ssion de 1844. Les Flétris. — La session de 1844 s'était
e 27 décembre 1843. On savait que les visites faites à
mbord par des députés légitimistes avaient blessé Louis-
t l'on s'attendait à trouver dans le discours du trône la
mécontentement royal ; il n'en fut rien. Le discours ne
pas un mot à ce sujet. Le gouvernement avait trouvé
e et plus habile de laisser ce soin à l'initiative parlemen-
Chambres, en effet, s'étaient fort émues aussi de cet in-
n n'admettait pas, en ce temps-là, dans les assemblées
s que des membres d'un des corps de l'État pussent aller
lement faire hommage et acte d'adhésion au prétendant
re forme de gouvernement.

mbre des pairs, qui répondit la première à l'adresse, di-
s roi, en montant sur le trône a promis de vous consa-
xistence tout entière, de ne rien faire que pour la gloire
heur de la France : la France lui a promis fidélité. Le roi
s serments, quel Français pourrait oublier ou trahir les
Les factions sont vaincues, et les pouvoirs de l'État, dé-
leurs vaines démonstrations, auront l'œil ouvert sur leurs
es criminelles. »

ot déclara que les faits dont il s'agissait ne présentaient
nger au gouvernement, et, prévoyant qu'on demanderait
dès lors s'en occuper, il dit :

quoi? Parce qu'il y a dans ce monde, pour les gouverne-
pour les pays qui se respectent, autre chose que le dan-
e que ce ne sont pas seulement des questions d'existence
à traiter. Le scandale est une grande affaire pour les gou-
ts et les pays qui se respectent. Eh bien, il y a eu un
mmense ; il y a eu un scandale politique et moral ; il y a
li coupable et quelquefois honteux des premiers devoirs
n. Oui, des premiers devoirs du citoyen. On n'a pas be-
uper telle ou telle situation particulière, on n'a pas be-

[redacted]



soin d'avoir prêté tel ou tel serment pour devoir. obéissa lois et au gouvernement de son pays. Cette obéissance, c mission, c'est la première base de la société, c'est le pre de l'ordre social, et quand on voit ce devoir aussi arrog aussi frivolement méconnu, il y a, je le répète, pour tout l sous toutes les formes de gouvernement, un scandale imm profond désordre social. »

L'homme qui parlait ainsi avait fait le voyage de Gand faire, dans quelques années, le voyage de Claremont.

La Chambre des pairs vota le projet d'adresse.

Au palais Bourbon, la commission de l'adresse ne disa phrase, brève mais dure : « La conscience publique *flétri* pables manifestations. » On ne doutait pas que la « flétris fût vertement relevée par Berryer; mais le grand orat miste se borna à une défense embarrassée de la légitimit les circonstances atténuantes.

M. Guizot profita de cette faiblesse. « On a parlé, dit-i d'un droit qui se prétend supérieur à tous les droits, au droit qui prétend demeurer entier, imprescriptible, inviol tous les autres droits sont violés, au nom d'un pouvoir cepte aucune limite, aucun contrôle complet et définiti d'un pouvoir qui ne peut pas se perdre lui-même, q sensé et quelque coupable qu'il soit, de qui les peuples, fasse, doivent tout supporter.

« C'est là ce qu'on appelle la légitimité. Voilà le p Belgrave square, voilà le drapeau qu'il a opposé à not de 1830.

« Messieurs, on le sait, je suis profondément monar suis convaincu que la monarchie est le salut de ce pay soi c'est un excellent gouvernement ; et la monarchie, c'est l'hérédité du trône consacrée par le temps; cette là, je l'approuve, je la veux, nous la voulons tous, n dons bien la fonder. Mais toutes ces hérédités de races i commencé, elles ont commencé un certain jour, et il y ont fini. La nôtre commence, la vôtre finit. Quant à la dont vous vous prévalez, que vous invoquez, ce droit supé les droits, ce pouvoir qui ne peut pas se perdre lui-mêi les peuples doivent tout supporter... ah! je tiens ces i pour absurdes, honteuses, dégradantes pour l'humanité

« Et quand on prétend les mettre en pratique, quand

ns toute leur portée et les pousser jusqu'à leurs der-
ités, une nation fait bien de se revendiquer elle-même
à ses risques et périls, par un acte héroïque et puis-
its méconnus et son honneur offensé... »
uizot, lui aussi, reconnaissait le droit à la révolution.
iver à la discussion particulière du paragraphe « flé-
efforts furent tentés pour atténuer une expression
ntaire. Commission et ministres y consentaient sans
fut le roi qui exigea le maintien du texte primitif.
engagea résolûment le combat. Il reprocha aux légi-
e allés à Londres dans un intérêt de parti, et soutint
luite avait été mauvaise au point de vue de la mo-
e, dont il importait de rétablir les droits.
nte aussitôt à la tribune : « Je ne veux pas, dit-il,
avenir d'un autre temps, je ne veux pas demander ce
une autre époque les hommes qui nous accusent

accuse d'avoir perdu notre moralité politique. Ah ! si
été aux portes de la France en armes pour donner, au
rmée ennemie, des conseils politiques à un roi !...
vons été saluer le malheur. »
ochejaquelein s'écrie : « Nous ne pouvons pas être
ministre qui a pris une si grande part à la sanglante
815 et encouragé les atrocités du Midi. »
M. Guizot monte lentement à la tribune et prend la
lieu d'un profond silence :
à la tribune vider un incident personnel. Ce n'est ni
ent du roi, ni le cabinet actuel, ni le ministre des
gères qui est devant vous, c'est M. Guizot personnel-

la Chambre quels motifs m'ont fait aller à Gand... »
le signal d'un des plus terribles tumultes parlemen-
droite, de la gauche, partent les plus véhémentes, les
s apostrophes. M. Guizot tient tête intrépidement à l'o-
, il recommence sa phrase, six fois il est interrompu
t. « On veut épuiser mes forces, dit-il, on n'épuisera
rage ; » et il se plaint de la violence qui veut étouffer
l'atteinte portée à la liberté de la tribune. « Eh bien,
Odilon Barrot, laissons-le donc étaler sa honte et ayons
l'écouter jusqu'au bout. »

« Quand vous aurez, monsieur, à servir la liberté co
de votre pays, croyez-moi, ne prenez pas le chemin
pris, n'allez pas la servir sous le drapeau de l'étran
exposez pas à revenir à travers un champ de bataille.

« Vous appelez préjugé, vous traitez du haut de vo
sentiments qui ont fait mourir ces hommes pour leu

« On parle de moralité, de liberté, de nationalité. J
messieurs, si une pareille doctrine pourrait servir d'
tique ! Quoi ! lorsque les armées sont en présence,
qu'un camp, il n'y a plus qu'un parti, et c'est alors
déserter le drapeau de son pays pour passer à l'étran

Le paragraphe de flétrissure fut voté ; mais les
n'acceptèrent pas la sentence parlementaire ; ils d
démission et se représentèrent devant les électeurs
réélus.

Quant à M. Guizot, malgré la médaille que lui d
amis en souvenir de cette séance, il sortit du débat
amoindri, plus frappé par la réprobation publique
avait fait condamner par la Chambre et faisant
royauté de Louis-Philippe une part de sa propre imp

Sans doute, les scènes de violence dont la Chambre
ce jour-là, sont un triste spectacle pour l'histoire ;
contre la conscience publique n'ont guère d'autre
la révolte de cette conscience publique.

§ II. Le droit de visite. — Le ministère ne put é
discussion de l'adresse, d'avoir à s'expliquer sur ce

es aux traités de 1831 et 1833, *sans en diminuer l'efficacité*. it là une contradiction au moins apparente.

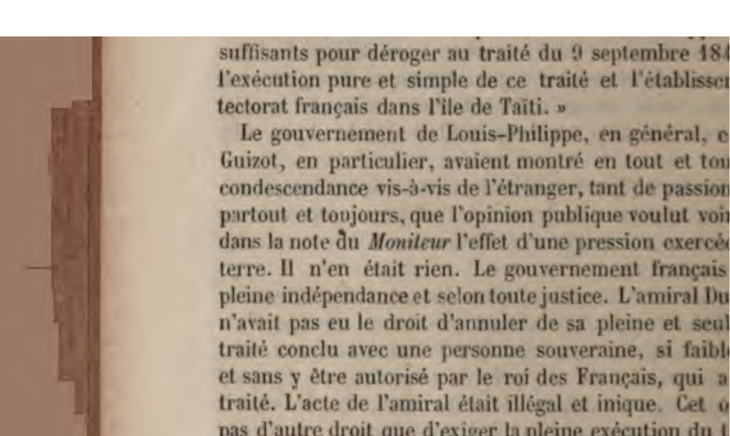
AFFAIRE DE TAÏTI. — Ces discussions finissaient à peine un navire de commerce, venant de Taïti, annonça que l'ami-tit-Thouars avait pris possession de cette île au nom de la Cette nouvelle inattendue causa une surprise qui fut mêlée action en France et d'irritation en Angleterre.

ité du 9 septembre 1842, mettant Taïti sous le protectorat maintenait à la reine Pomaré la souveraineté de l'île, et abandonnait au roi des Français ou à son délégué la direc-outes les affaires avec les gouvernements étrangers et le prendre toute mesure utile à la conservation de la paix. assurait, en outre, à chacun le libre exercice de sa reli-

sul des États-Unis à Taïti et le vice-consul d'Angleterre, nce du consul, donnèrent une adhésion empressée au s missionnaires anglais en résidence dans l'île l'acceptèrent s mauvaise grâce.

is d'avril 1843, le gouvernement français ratifia le traité et capitaine Bruat, déjà nommé gouverneur des îles Mar-le titre de gouverneur des établissements français dans et commissaire du roi près la reine Pomaré. L'amiral demanda aux Chambres un crédit extraordinaire de six pour la dépense relative aux établissements nouveaux, i fut accordé après une sérieuse discussion. L'Angleterre ntesté ni le droit de la reine Pomaré, ni celui de la ni la validité du traité de septembre, et elle avait donné à e anglaise l'ordre de saluer le pavillon du protectorat et sciter aucune difficulté aux Français.

la conclusion du traité, Dupetit-Thouars avait quitté Taïti, deux officiers de marine chargés des intérêts français. Il ne e quatorze mois après, en novembre 1843. Il trouva planté un nouveau pavillon avec une couronne, signe de souve-ce qui n'avait rien de bien irrégulier puisque la reine it la souveraineté quant à l'intérieur. Mais, outre ce pa-amiral rencontra des manifestations de mauvais vouloir, l'hostilité. Tous ces changements étaient l'œuvre d'un Pritchard, cumulant les fonctions de consul d'Angleterre, onnaire protestant, de pharmacien et d'accoucheur de la t individu, absent de Taïti en septembre 1842, y était



suffisants pour déroger au traité du 9 septembre 184
l'exécution pure et simple de ce traité et l'établisser
tectorat français dans l'île de Taïti. »

Le gouvernement de Louis-Philippe, en général, c
Guizot, en particulier, avaient montré en tout et tou
condescendance vis-à-vis de l'étranger, tant de passion
partout et toujours, que l'opinion publique voulut voi
dans la note du *Moniteur* l'effet d'une pression exercé
terre. Il n'en était rien. Le gouvernement français
pleine indépendance et selon toute justice. L'amiral Du
n'avait pas eu le droit d'annuler de sa pleine et seul
traité conclu avec une personne souveraine, si faibl
et sans y être autorisé par le roi des Français, qui a
traité. L'acte de l'amiral était illégal et inique. Cet o
pas d'autre droit que d'exiger la pleine exécution du t
et, si la reine s'y refusait, il avait le devoir d'en réf
vernement de France. C'était donc avec toute raison
avait pris la résolution énoncée dans *le Moniteur*. Da
sion que cette note souleva à la Chambre, le gouv
donna peut-être pas des explications assez nettes, a
pour convaincre le public. Il obtint de la majorité
ordre du jour contenant un blâme implicite, mais il
pas complétement devant l'opinion publique. Ce fut
gouvernement ne doit même pas se laisser soupçonn
miliation.

L'affaire de Taïti ne devait pas en rester là. Au m

à réprimer toute tentative de sédition et se porta, de sa personne, sur tous les points menacés. Tandis qu'il parcourait ainsi Taïti, le capitaine de corvette d'Aubigny, à qui il avait confié le commandement de la ville de Papéiti, mit cette ville en état de siége, le 5 mars 1844, fit arrêter Pritchard et le retint enfermé dans un blockhaus.

Le 9 mars, le gouverneur, rentré à Papéiti, fit sortir Pritchard de sa prison et l'envoya à bord de la frégate française *la Meurthe*, puis le remit au commandant du vapeur anglais *le Cormoran*, qui partit aussitôt.

Ce nouvel incident reparaîtra dans les débats parlementaires.

§ II. Affaires du Maroc. — Abd-el-Kader, acculé à la frontière du Maroc, profitait du voisinage pour faire des recrues parmi les tribus marocaines et aussi pour presser l'empereur Muley-Abder-Rhaman de faire la guerre aux Français. Celui-ci résistait, car il redoutait à la fois la guerre où l'on voulait l'entraîner et celui qui la conseillait. Lorsque l'autorité militaire fit construire un fort à Lalla Maghrena, près de la frontière, Abd-el-Kader fit courir le bruit qu'il s'agissait de la fondation d'une ville pour entreprendre ensuite la conquête du Maroc. Ce bruit causa un tel emportement dans tout l'empire, que Muley-Abder-Rhaman ne put hésiter davantage et ordonna de grandes levées de troupes.

Le 30 mai 1844, Sidi-el-Mamoun, parent de l'empereur, à la tête d'un corps de cavaliers berbères, pénétra sur le territoire français et se dirigea sur Lalla Maghrenia, occupé par des troupes que commandait Lamoricière. Il y fut reçu vigoureusement et dut se retirer avec perte de plus de 200 hommes.

Le gouvernement français ne voulut pas voir dans cet acte une déclaration d'hostilités, mais simplement un fait d'insubordination suffisamment châtié.

L'Angleterre était déjà émue de voir les Français si près du Maroc et s'inquiétait des suites qui en pourraient résulter. Une guerre entre la France et le Maroc eût été très-préjudiciable au commerce anglais qui, par le Maroc, approvisionnait Abd-el-Kader d'armes et de munitions. C'est de Tanger que Gibraltar tirait la plus grande partie de ses subsistances et avec Mogador qu'il faisait son principal commerce. Il n'était donc pas étonnant que l'Angleterre suivît avec une certaine anxiété les rapports amicaux ou hostiles qui pouvaient s'établir entre l'Algérie française et le Maroc.

Le 15 juin, le général Bedeau eut une entrevue avec le caïd

[redacted]



d'Ouchda, la ville la plus voisine de Lalla Maghrenia, qui fut sans résultat, le caïd refusant toute concession. fut même l'objet de manifestations hostiles que le ma geaud châtia, le jour même, en attaquant et mettant en troupes qui avaient suivi le caïd.

Le gouvernement, en apprenant l'attaque du 30 mai, l'empereur du Maroc serait mis en demeure de donner de ce fait et de prendre des mesures pour éloigner Abd- l'Algérie ; on résolut, en même temps, d'envoyer des maréchal Bugeaud et qu'une escadre, commandée par l Joinville, irait croiser sur les côtes du Maroc pour appu gociations par sa présence et, au besoin, par la force. U adressée le 12 juin, au consul général de France à prescrivit de présenter à l'empereur les réclamations de

Ces nouvelles causèrent un grand émoi en Angleterre publique y vit tout de suite en perspective l'extensio conquête sur le littoral africain.

Le gouvernement français s'empressa de faire déclar ambassadeur à Londres qu'il n'avait aucun projet d'agra territorial et voulait seulement obtenir réparation d commises et garantie pour l'avenir. Le cabinet anglai fondées les exigences de la France et chargea son consu de les appuyer auprès de l'empereur et de le détou guerre.

L'escadre avait été réunie à Oran ; le prince de Joinvil ce port, le 7 juillet, ayant mis son pavillon sur *le Plu* le 8 devant Gibraltar, le 9 devant Tanger.

Les négociations ne produisirent aucun résultat, il fall aux moyens militaires.

Le 6 août, le prince de Joinville attaqua Tanger et les fortifications ; le 14, le maréchal Bugeaud livrait et g les bords de l'Isly, une bataille qui dispersa l'armée maro le camp tout entier, y compris la tente du fils de l'emper entre les mains des Français. Le 15, l'escadre bombard s'empara de l'île qui commande l'entrée du port et y mi nison.

L'empereur du Maroc n'avait plus qu'à se soumettre. n'exigeait pas plus après la victoire qu'avant la guerre. mandait pas même une contribution de guerre. Un jour France que notre patrie était assez riche pour payer sa

…ement eut des motifs plus sérieux. Le maréchal Bugeaud …me conseilla de ne pas demander d'argent à Muley-Abder-…, qui n'en donnerait pas. Ce souverain, d'ailleurs, était … chez lui, par des conspirations, par des séditions; Abd-el-…entait le mécontentement en disant et faisant dire que, …mpereur, il résisterait mieux aux chrétiens. Il fallait éviter …r les choses à une extrémité qui eût pu enlever le trône …i Abder-Rhaman pour le faire passer à Abd-el-Kader.

…é de paix, suivant les conditions imposées par la France, …n rade de Tanger, le 10 septembre. Il restait à accomplir …ion délicate : la fixation exacte des limites entre le terri-…us et le territoire marocain, fixation qui n'avait jamais …ec précision. Le général Delarue fut chargé de ce soin; …itta avec habileté et signa, le 18 mars 1845, le traité …tion. Abder-Rhaman, le trouvant trop avantageux à la … différa pendant trois mois la ratification et ne se décida …er que le 25 juin, après des sommations comminatoires. … fut désormais fermé à Abd-el-Kader. Ce chef entrepre-… néanmoins moyen de continuer contre les possessions …les incursions fréquentes.

…IRE PRITCHARD. — Pendant que la guerre du Maroc don-…t de lustre militaire au cabinet du 29 octobre, l'affaire …sul anglais à Taïti, Pritchard, prenait une tournure qui … vive irritation dans l'esprit public en France.

…le de l'arrestation et de l'expulsion de Pritchard arriva …re à la fin de juillet, avec la personne même de ce spé-… religion et en pharmacie. Les faits étaient, naturelle-…ntés à l'avantage de l'ex-consul. Ce fut une explosion …ns le public et dans la presse. Le gouvernement lui-…issa aller et, le 31 juillet, à la Chambre des communes, … s'en exprima en termes discourtois à l'égard de la …arla de réparation due par la France.

…a session allait finir; la Chambre des députés avait ter-…nces, la Chambre des pairs délibérait encore. Le mi-…t interpellé, mais M. Guizot, arguant du secret obligé …ons pendantes, refusa toute explication. Sans révéler …ndances diplomatiques, M. Guizot pouvait, du moins, …aits tels que les racontaient les dépêches officielles par-…ouvernement; il les eût opposées aux récits exagérés …it en Angleterre. Le commandant Bruat avait agi dans

usé de ce droit dans ses colonies et même à Taïti : il d
naître aussi que Pritchard n'était plus consul au mom
arrestation. Mais, ne voyant pas à cette mesure de motifs
le cabinet anglais persistait à demander une réparation q
consister dans le retour temporaire de Pritchard à Taïti.
repoussa nettement cette prétention.

Pritchard n'était ni un héros, ni un martyre. Dès l
l'affaire, il avait donné à entendre qu'en véritable com
préférerait un dédommagement pécuniaire à toute espè
ration politique. Le gouvernement français, admettant q
tation et l'emprisonnement avaient eu lieu dans des cir
qui eussent pu être évitées et constituant un certain dom
frit une indemnité en argent. Il y avait, sur ce point enco
ple de l'Angleterre, de Pritchard lui-même, qui, en 1836,
expulser de Taïti par la reine Pomaré deux missionnaire
ques, leur avait fait obtenir de la reine, sur la réclamati
petit-Thouars, une indemnité en argent. Le cabinet anglais
cette idée et il fut convenu que le montant de l'indem
déterminé par les deux commandants des stations anglai
çaise dans l'océan Pacifique, les amiraux Hamelin et Se
5 septembre 1844, la reine d'Angleterre, à l'ouverture de
du Parlement, put faire dire : « Sa Majesté s'est trouvée r
engagée dans une discussion avec le gouvernement du roi
çais sur des événements de nature à interrompre la bon

constance par Victor Cousin. Dans le pays, la lutte conti-
e acharnement entre les cléricaux et l'Université, c'est-à-
eignement laïque.
de Vaulabelle fait paraître le premier volume de son *His-*
*deux Restaurations.*
mans-feuilletons, de genre très-différent, *les Trois Mous-*
, par Alexandre Dumas, et *les Mystères de Paris*, par Eu-
, excitent au plus haut degré la curiosité publique.
Burnouf publie son remarquable livre : *Introduction à*
*du bouddhisme indien.*
ion des produits de l'industrie nationale, la plus bril-
ait encore eu lieu, attestant le développement artistique
rcial de l'industrie française, qui est alors dans une de
elles époques de prospérité.
tion des chemins de fer donne aussi un grand essor au
blic, mais provoque des entreprises aventureuses, des
ns périlleuses pour la moralité publique.
stions de salaire qui agitent les classes ouvrières sont
gnées par les autres.
ai, Jacques Laffitte mourut à Paris. La Chambre des dé-
t il était membre, assista tout entière à ses funérailles,
ent un très-grand nombre de citoyens. Louis-Philippe,
contribué à faire roi, y envoya des voitures de la cour.
s mourait à Goritz le duc d'Angoulême, fils de Charles X.

[redacted]



aussi des questions de salaire. Il se forme en Prusse une
centrale, pour le bien-être des ouvriers ; d'autre part, la
ouvriers de manufactures, suscite des troubles dans la Si
sienne et en Bohême.

En Angleterre, O'Connell est condamné par le jury
John Russell demande une enquête sur l'état de l'I
Chambre des communes vote une protestation en faveur
irlandaises.

En Espagne, Marie-Christine reprend le pouvoir. — U
provoquée par le général Zurbano est suivie, comme t
sanglantes répressions.

La Russie continue à détruire l'ancienne administra
Pologne pour y substituer le régime exclusivement russe
En Suède, le roi Charles XIV (Bernadotte), meurt le
son fils Oscar Ier lui succède.

Les sept cantons catholiques de la Suisse forment entr
liance dite *Sunderbund;* Lucerne appelle les jésuites et
ses écoles.

Établissement du premier télégraphe électrique ré
États-Unis d'Amérique.

## CHAPITRE XXII

Session de 1845. — Les jésuites. — Godefroi Cavaignac. — Droit
Coalitions d'ouvriers. — Algérie. — Lettres. — Sciences. —

§ I. Session de 1845. — Le roi ouvrit la session le
bre 1844. Le passage saillant de son discours fut celui
des discussions avec l'Angleterre, « qui auraient pu deven
il constata qu'un mutuel esprit de bon vouloir et d'é
maintenu entre les deux puissances le bon accord qui
paix du monde.

L'affaire de Taïti devait être et fut le texte des plus vive
tions dans l'une et l'autre Chambre.

Au Luxembourg, l'attaque fut commencée par M. Molé,
à la succession de M. Guizot. Il accusa les ministres du
d'être des « comprometteurs de paix » par le désir de la
à tout prix ; il leur reprocha la prise de possession des
*Société*, se plaignit du droit de visite, du traité avec le Ma

Quant au droit de visite, M. Guizot coupa court à la discussion en annonçant que d'autres mesures seraient prises prochainement pour la répression de la traite. Il repoussa avec habileté les attaques de son compétiteur au sujet de Taïti et du Maroc. En ce qui concerne la paix, M. Guizot répondit avec une hauteur dédaigneuse que ceux-là seuls compromettent la paix et surtout l'alliance anglaise qui, en cas de dissentiment entre les deux pays, accueillent ou ne repoussent qu'à moitié les attaques de l'opposition, et qui, tout en parlant de leur amour pour la paix, du maintien des bons rapports avec l'Angleterre, prêtent de loin, de très-loin et indirectement un certain secours, une certaine force à ceux qui veulent brouiller les deux pays. « Voilà, dit-il en terminant, les vrais compromettants de paix. Eh bien, nous les combattrons les uns et les autres. » M. Molé ne répliqua point.

Au palais Bourbon, M. Guizot rencontrait une opposition plus redoutable que celle d'un rival personnel. Le premier orateur qui prit la parole contre lui fut, il est vrai, le chef du cabinet auquel lui même avait succédé ; mais M. Thiers était alors désintéressé dans la question des portefeuilles et, à côté de lui, se trouvaient d'autres adversaires qui n'avaient aucune perspective de devenir ministres sous Louis-Philippe.

Le débat commença le 20 janvier. M. Thiers signala, dans la politique du 29 octobre, trois faits principaux : Taïti, le Maroc, le droit de visite, trois fautes, dit-il.

Ce qu'on avait fait au Maroc ne pouvait produire aucun effet sur la population de l'empire, puisqu'on n'occupait aucun point du sol et qu'on n'avait exigé aucune rançon. On avait donc sacrifié le Maroc, et à qui? A l'Angleterre, à l'Angleterre puissance politique? Non, mais à de basses jalousies. A un personnage infime, à Pritchard. Puis, parcourant la correspondance officielle, M. Thiers montrait un jeune diplomate facile à effrayer, s'effrayant, en effet, et effrayant aussi son ministre qui, après avoir constaté et fait reconnaître le droit des agents français, la culpabilité de l'ex-consul d'Angleterre, s'empresse d'accorder une indemnité au fauteur de révolte, sous le singulier prétexte qu'on a pu lui faire tort en l'arrêtant et l'expulsant. C'est pour faire accepter cette réparation pécuniaire que l'on sacrifie, le cœur léger, les légitimes avantages que la France pouvait, devait tirer de la guerre du Maroc.

Assurément, ni Pritchard, qui était un misérable marchand de bibles, ni les intérêts maritimes ou commerciaux que la France

[redacted]



pouvait trouver à Taïti, ni l'étendue superficielle de to Marquises et de la Société, ne valaient une effusion qu sang humain. Mais, aux yeux de l'opinion française, il plus qu'une question d'intérêt, d'amour-propre même une question d'honneur national; ceux qui ont vécu à c et dans cette atmosphère, se rappelleront avec quelle p prit public s'attachait à un incident qui, en soi, ne mé importance.

C'est ce sentiment général dont M. Thiers se faisait l'organe, avec d'autant plus de force qu'il le partageait M. Guizot avait eu le tort de traiter la chose trop phil ment, de ne le considérer qu'au point de vue abstrait étroites limites de son cabinet, sans tenir compte de humain qu'on ne peut jamais exiler des affaires humain

Contre M. Thiers, contre M. Billault, M. Guizot ne que par des dénégations ou des affirmations, auxquell inutile d'ajouter rien de ce qu'il aurait pu trouver d dans sa correspondance diplomatique : c'était toujour orgueil qui se suffisait à lui-même. Il réussit à faire ordres du jour contenant un blâme plus ou moins ac faire passer l'ordre du jour incolore de la commission. le scrutin ne donna que 213 voix contre 205 et neuf de avaient voté.

Eût-il fallu risquer la guerre avec l'Angleterre pour payer quelques millions de francs à Pritchard? Est-il bi l'Angleterre, après avoir reconnu la justice du traitemen Pritchard, eût fait le guerre pour dédommager Pritchard tement mérité? Si elle croyait son honneur engagé ju gouvernement français avait-il une moins haute idée de de la France?

L'indemnité Pritchard devint un des principaux grief nion contre le cabinet du 29 octobre, contre le roi lui souvenir n'eut pas le temps de s'en affaiblir assez pour pesât pas lourdement dans les causes qui précipitèrent l la monarchie de Juillet.

M. Guizot comprit, du moins, qu'après un vote comm venait d'avoir lieu, le ministère devait se retirer; il do mission. Mais alors, des conservateurs effrayés vinrent l de rester, le roi refusa d'accepter sa démission et M. Gu dans sa vanité, sacrifia sa dignité. Il posa la question de

demande de fonds secrets et obtint vingt-quatre voix de (22 février.)

mbres votèrent diverses lois, pour l'institution des caisses s, pour la construction de chemins de fer, pour la substi- vote public au vote secret dans la Chambre élective.

s JÉSUITES. — Le 2 mai, M. Thiers interpella le gouver- sujet de l'existence illégale de maisons dirigées par des réclama l'application des lois qui leur interdisent le sé- France. Le ministère reconnut que les lois invoquées par étaient toujours en vigueur, mais il revendiqua le soin l'application selon les circonstances. La Chambre grande majorité l'ordre du jour proposé par M. Thiers à son interpellation.

ernement ne pouvait se dispenser d'agir, mais n'osant n droit, il imagina d'envoyer M. Rossi auprès du pape ir de lui que les jésuites reçussent l'ordre de sortir de et expédient réussit, et ce fut grâce au bon plaisir d'un étranger que la loi française fut obéie.

DEFROY CAVAIGNAC. — Le 5 mai, un des plus fermes sou- jeune génération républicaine, Godefroy Cavaignac, mou- , succombant à une affection de poitrine.

e nombreuse l'accompagna jusqu'au cimetière Montmar- fut inhumé provisoirement dans le caveau de la famille lus tard, il fut transféré dans un autre caveau préparé ille et aujourd'hui décoré de sa statue en bronze, exécu- de. Godefroy est représenté mort, couché dans un man- près de lui une plume et une épée, emblèmes de sa vie t militante.

OIT DE VISITE. — Le 29 mai, fut signé avec l'Angleterre nalogue à celui qu'avaient conclu les États-Unis. Il stipu- esures pour arriver à l'abolition de la traite des nègres, ne des deux marines était chargée d'en surveiller l'exé- les navires appartenant à sa nationalité.

on législative fut close le 21 juillet.

ALITIONS D'OUVRIERS. — Les questions de salaires ame- quemment les ouvriers à se coaliser pour défendre leurs a coalition finissait généralement par une *grève*, c'est-à- essation de travail. Une des plus importantes, celle des rs, éclata à Paris, en 1845 et dura près de trois mois. Le x-huit ouvriers, prévenus du seul délit de coalition, com-

de cette tribu se réfugia dans de vastes grottes, s'y défe
fusa d'en sortir, bien que le colonel lui offrit des cond
acceptables. Pour les contraindre à se rendre, le colon
ser devant l'entrée un amas de fascines auxquelles on
Le résultat dépassa probablement les prévisions du col
les fugitifs périrent, asphyxiés par la fumée ou par l'int
chaleur (13, 19 juin).

Au mois de novembre, le lieutenant-colonel Montagnac
dant à Djemma-Ghazouât, éprouva un sanglant désastre
de sa vie. S'étant imprudemment avancé à la rencontre
Kader avec trois compagnies de chasseurs et une soixant
sards, il fut soudainement enveloppé par plusieurs millier
Il fut tué ; sa colonne fut en partie détruite. Quatre-vi
vants s'enfermèrent dans le marabout de Sidi-Brahim, s
rent deux jours, sans vivres et sans eau, puis tentèrent d
passage à la baïonnette. Une quinzaine seulement parv
gagner Djemma-Ghazouât.

Enhardi par ce succès, Abd-el-Kader passe la Tafna
jusqu'à douze lieues d'Oran ; mais menacé par les m
combinés de Cavaignac et de Lamoricière, il se retire
sert.

§ VII. Lettres. — M. Thiers commence la publicatio
*toire du Consulat et de l'Empire*, qui dut d'abord avoir d
et qui en a eu vingt.

ECR. — Le général espagnol Zurbano, chef d'une
Marie-Christine, est pris et fusillé. Réconciliation
ège.
mpt ses relations avec le Mexique, à la suite d'une
consul français et pour laquelle le gouvernement
réparation.
, les Hovas prétendent expulser tous les blancs.
lais et français arrivent devant Tamatave et bom-
ille (15 juin).
française et anglaise, réunies pour protéger les
s commerçants de leur pays dans l'Uruguay, li-
21 novembre, un brillant combat aux troupes de
ite d'Obligado.
iscate, à Zanzibar, fait un traité de commerce avec

le la Chine concède aux Français et aux autres Eu-
t d'élever des églises dans les cinq villes mariti-
u commerce étranger.

## CHAPITRE XXIII

— Attentats. — Évasion de Louis Bonaparte. — Élections. —
ire. — Crise alimentaire. — Mariages espagnols. — Algérie.
Sciences. — Extérieur.

DE 1846. — Contrairement aux habitudes parle-
discussion de l'adresse en 1846 ne donna pas lieu à
s où toute la politique officielle était passée en re-
séance y suffit, et à peine M. Lherbette put-il y
us de l'agiotage effréné qui se pratiquait, au su et
ce du gouvernement, sur les entreprises de che-
ainement M. Grandin essaya d'introduire dans l'a-
ndement pour appeler sur ces abus l'attention et la
autorité ; la Chambre n'écouta ni l'un ni l'autre.
mars, M. de Rémusat reproduisit sa proposition sur
ilités, que M. Thiers appuya d'un éloquent discours
lerniers mots : « Je me rappelle ici le noble lan-
rain allemand qui, faisant allusion aux opinions qui
d, dit ces belles paroles que je vous demande la
citer : « Je placerai mon vaisseau sur le promontoire

élevé du rivage et j'attendrai que la mer soit
faire flotter. »
vrai qu'en soutenant cette opinion, je place m
bien t; mais je ne crois pas l'avoir placé dans u
in le. »
ıême moment, parvenaient à Paris les nouvell
en Galicie, que l'Autriche avait comprimé en
la noblesse et en provoquant des égorg
vastation et de carnage qui rappelaient le
plus de la Jacquerie et de la Saint-Barthéle
reur d ne avait, par un acte officiel, conféré la
Mérite au plus sanguinaire des Trestaillons polonais.
M. de la Rochejaquelein interpella le gouvernement s
M. Guizot répondit d'une façon assez dégagée que c'ét
affaires d'un gouvernement étranger, que si les f
étaient exacts, il fallait les déplorer, les réprouver, m
révolutionnaires font de telles choses et que les gou
réguliers ne se les permettent jamais. Sur quoi la Chan
que le ministre avait bien raison.

Plus tard, le 2 juillet, interpellé de nouveau par M.
lembert, à la Chambre des pairs, sur ces mêmes atrocit
destruction de la république de Cracovie, M. Guizot ré
n'avait pas à défendre les actes d'un gouvernement ét
le procès s'instruisait en Europe, non pas en France et
pas à s'en occuper. M. Guizot n'osait même pas avoir
dans une question de simple humanité.

Dans cette peu féconde session, les Chambres votère
extraordinaire de 94 millions applicables au développ
marine militaire, et 63 millions pour le canal de
Rhin, le canal latéral à la Garonne et quelques autres;
tèrent une loi égalisant et abaissant les droits de na
les canaux; enfin, elles votèrent plusieurs nouvelles li
mins de fer.

La clôture de la session fut déclarée par une ordonn
du 3 juillet, que suivit une autre ordonnance dissolvant
des députés, fixant les élections au 1er août et con
Chambres pour le 19 du même mois.

§ II. Attentats. Évasion. — Pendant le cours de l
16 avril, le roi et sa famille, alors en résidence au pal
tainebleau, revenaient, vers cinq heures du soir, d'une

voiture dans la forêt, lorsque deux coups de feu partirent de la ...te d'un mur qui bordait le chemin. Personne ne fut blessé dans ...voiture royale.

On chercha, on trouva l'assassin ; il se nommait Lecomte, ancien ...de des eaux et forêts, il avait été révoqué de ces fonctions, et ...t pour la satisfaction de sa vengeance personnelle qu'il avait ...yé de tuer le roi. Lecomte fut condamné, le 4 juin, à la peine ...parricides et exécuté le 8.

...omte trouva un imitateur. Le 29 juillet, le roi était au balcon ...Tuileries, écoutant un concert donné dans le jardin pour l'an...saire des journées de Juillet. Deux coups de pistolet partent ...de la foule. L'homme qui a tiré est saisi, livré à la police. ...un nommé Joseph Henri, ouvrier en acier poli. L'arme dont ...it servi était un mauvais pistolet de poche, sans portée ... L'instruction établit que de mauvaises affaires avaient ...é l'intelligence de cet homme ; on ne put donner à son ac...aucun caractère politique. La Cour des pairs le condamna aux ...ux forcés à perpétuité.

...le même temps, l'auteur d'un attentat d'autre nature, ...-Bonaparte, qui subissait au fort de Ham l'emprisonnement ...uel auquel l'avait condamné la justice indulgente de la Cour ...airs, s'évada de sa prison, sous le déguisement d'ouvrier ma...avec la complicité de son ami le docteur Conneau, et parvint en ...e, d'où il gagna l'Angleterre. L'opinion publique soupçonna ...vernement d'avoir fermé les yeux sur les préparatifs de l'é... Il n'en était rien. Le prisonnier usa du droit naturel qu'a ...ptif de recouvrer sa liberté ; peut-être le gouvernement ne ...a-t-il pas beaucoup la fuite du détenu : il ne lisait pas dans ...

. Élections. — Le crime ou l'apparence de crime d'Henri ...vait pas ne pas être exploité par le ministère et ses amis ...it de leur intérêt électoral. Les feuilles officieuses s'en em...t pour effrayer les électeurs pusillanimes et rallier les in... Le succès répondit à ces efforts. Le parti ministériel revint ...s renforts nombreux, tandis que l'opposition vit ses rangs ...cir.

...ndant, presque partout le mot de *réforme* avait été pro...même par des conservateurs et bien accueilli des électeurs. ...rant était tellement prononcé que, les élections faites, ...ot, dans un discours *aux électeurs de Lisieux* qui l'avaient

réélu, déclara que « le gouvernement doit s'appliquer à déve[illegible] per dans la société tous les germes de perfectionnement, de [illegible] spérité, de grandeur. Développement tranquille et régulier, [illegible] doit pas procéder par secousses ni produire des chimères, [illegible] doit s'adresser à toutes les forces saines que possède la [illegible] lui faire faire, chaque jour, un pas dans la carrière de [illegible] rances légitimes. C'est là, sans nul doute, pour la politi[illegible] servatrice un devoir impérieux, sacré, et c'est là aussi, [illegible] sûrs, un but que cette politique seule peut atteindre. *T[illegible] politiques vous promettront* le progrès ; la politique cons[illegible] seule vous le donnera. »

M. Guizot avait plus raison et devait tenir parole plus qu[illegible] pensait : la politique conservatrice a fait la révolution de [illegible]

§ IV. Session transitoire. — La session du 19 août, qu[illegible] seulement quelques jours, ne servit qu'à vérifier les pou[illegible] constituer la Chambre. Pour la présidence, M. Sauzet, ca[illegible] ministériel, fut élu par 120 voix contre 98 données à M. [illegible] Barrot, candidat de l'opposition.

Le ministère, sûr de la majorité pour une période de ci[illegible] s'empressa de fermer la session. Cinq ans ! la Chambre [illegible] royauté n'en avaient plus deux à vivre.

§ V. Crise alimentaire et monétaire. — Deux mauvai[illegible] coltes successives, dont la seconde s'étendait à d'autres par[illegible] l'Europe, amenèrent une crise de subsistances. Le commer[illegible] clamait du gouvernement la réduction des droits d'importati[illegible] gouvernement s'y refusa et le ministre de l'agriculture, dan[illegible] circulaire aux préfets, prouva par des chiffres relevés dans se[illegible] reaux, que la situation n'avait rien d'alarmant. La réalité do[illegible] un démenti aux chiffres officiels ; il fallut bien accorder les m[illegible] res réclamées. Mais alors, l'encombrement se produisit dan[illegible] villes maritimes et les moyens de transport furent insuffis[illegible] En outre, de grandes inondations dans le Midi accrurent le m[illegible] interceptant les routes. Les municipalités firent des sacrifices c[illegible] sidérables pour maintenir le prix du pain à un taux accessib[illegible] la population peu aisée. Paris y consacra 25 millions.

L'agiotage sur les entreprises industrielles compliqua ce[illegible] de choses d'une crise monétaire qui gêna quelque temps le co[illegible] merce d'approvisionnement. Un peu de vigilance et de prévoya[illegible] de la part du gouvernement aurait prévenu au moins une partie [illegible] ces calamités.

LES MARIAGES ESPAGNOLS. — On ferait une l
...pante comédie des combinaisons matrimonial...
...plomatiques auxquelles donna lieu le mariage de
...belle, reine d'Espagne. Les prétendants à la main
...veraine furent nombreux ; il y eut les deux i
...e Paul et Enrique, ses cousins, les ducs d'Aum
...r, cousins aussi, un autre cousin napolitain, le
un des innombrables princes de Saxe-Cobour,
...e fils de don Carlos, candi... à la cantonade.
...ilippe et son ministère ...érent de prime a
... des princes français, a... de n'être pas ac
...r la France une influenc... ...minante en Espag
...t le duc de Montpensier ...ur l'infante Fernanda.
Ils déclarèrent, en mêm... ...ps, vouloir s'opp
de la reine fût choisi a... ...s que parmi les
de Philippe V. L'Angleterre, de son côté, n'excluait du
la reine que les princes français ; elle consentait que
...ontpensier épousât l'infante, mais seulement après que
...it mariée et aurait eu un enfant.
...pagne matrimoniale ne dura pas moins de trois an-
...ne grosse affaire en son temps et se termina par un
...oûment. A la fin de 1846, la reine Isabelle, devenue
...clara qu'elle prenait pour époux l'infant François de
... donnait la main de sa sœur au duc de Montpensier et
... mariages seraient célébrés le même jour, ce qui eut
...t, le 10 octobre.
...lâcha sensiblement l'alliance anglaise, car l'Angleterre
...e, si la reine Isabelle n'avait pas d'enfants, sa sœur
...éritière du trône, ne livrât le gouvernement de l'Espa-
...ince français.
...elle eut des enfants qui ont été, avec elle, chassés d'Es-
...uc de Montpensier en a été aussi exilé avec sa femme ;
...pe et sa dynastie ont cessé de régner en France. Tou-
...inaisons que chacun des deux gouvernements rivaux
... ont disparu, comme de vains rêves et, une fois de
...matie a fait *beaucoup de bruit pour rien.*
...GÉRIE. — Abd-el-Kader, toujours repoussé, renouvelait
...les attaques inspirées moins peut-être par sa haine
...ance que par la necessité de maintenir sous son obéis-
...bus qui lui restaient fidèles et de leur procurer du

en Afrique, rapportant d'intéressantes notions sur le su
sinie, parmi les tribus Gallas et vers les sources du Nil

M. Schœnbein, chimiste de Bâle, communique à l'Ac
sciences de France la découverte du fulmi-coton.

Ouverture du chemin de fer du Nord.

§ IX. Extérieur. — Commencement de la question
Holstein entre l'Allemagne et le Danemark, qui veut s'a
étroitement les duchés d'origine allemande. La diète
revendique la nationalité germanique des duchés et l'
territoire allemand.

En Angleterre, le ministère tory remplace le cabinet
bert Peel fait adopter par les Chambres l'abolition des d
importations étrangères. Continuation des désordres
formation du parti de la *Jeune-Irlande* dont le chef
Expédition dans le royaume de Lahore; forte cont
guerre et annexion aux possessions anglaises d'un
royaume. Le reste est placé sous la surveillance d'
anglais.

Tentative insurrectionnelle dans la Galicie autrichi
ribles massacres provoqués et encouragés par le go
autrichien. Incorporation de la république de Cracovi
d'Autriche, avec l'approbation de la Russie et de la Pr
les protestations diplomatiques de la France et de

Le pape Grégoire XVI meurt le 1er juin; il est rem

## CHAPITRE XXIV

Buzançais. — Inertie officielle. — Modification ministérielle. — lales judiciaires. — Procès Teste et Cubières. — Affaire Praslin.

FFAIRE DE BUZANÇAIS. — L'année 1847 commença lugubre- crise des subsistances et la crise monétaire continuaient à première causa, dès les débuts de l'année, une sanglante he.

rté des subsistances, jointe à la rareté du numéraire, avait ne misère extrême. Dans beaucoup de départements, des l'hommes parcouraient les campagnes, demandant du le l'argent, et souvent avec menaces. Dans les villes, la n ameutée s'emparait des blés apportés aux marchés et it en vente à un prix qu'elle fixait arbitrairement. Sur les sur les canaux, sur les routes, les bateaux et les voitures portaient les blés ou les farines étaient arrêtés, dévalisés chandise pillée ou, tout au moins, vendue arbitrairement. rganiser des colonnes de troupes faisant patrouille dans agnes pour réprimer ces désordres. Mais, là où manquait rmée, la foule furieuse brisait toute résistance. Les faits ouloureux s'accomplirent dans l'Indre, à Buzançais et à où des propriétaires, dénoncés comme accapareurs, furent s (11 janvier).

urtriers furent arrêtés, livrés à la justice, qui leur appli- ireusement la loi pénale ; cinq exécutions à mort eurent a place de Buzançais.

ntences de la justice frappaient les coupables. Mais, la aveugle, brutale, l'ignorance profonde qui avait fait ces s, par quels moyens cherchait-on à les combattre? Après afaud avait fait sa sanglante besogne, quelles idées met- ans l'esprit de ces populations égarées pour épurer dans it le terrible souvenir qu'on y laissait? Rien, rien, rien, e dira tout à l'heure un député de la majorité, effrayé de officielle.

NERTIE OFFICIELLE. — Au mois de février, la discussion de

...esse remit en question les mariages espagnols e
...ovie. Vigoureusement attaqué, sur le premier
M. Thiers, M. Guizot ne put nier qu'il eût joué, par u
rement dynastique, le sort de l'alliance anglaise; s
point, il intimida la majorité par la perspective de
que pouvait entraîner la protestation contre l'inco
Cracovie. La majorité vota docilement l'adresse.

Pendant la session, différents projets revinrent devan
sur les incompatibilités, sur l'abaissement du cens e
du droit électoral, sur la formation de la liste du ju
forme postale. Le gouvernement s'opposa à tout et la
poussa tout. C'est dans une de ces discussions que M. I
de Givré, député de la majorité, appartenant à la nu
servateurs qui se disaient progressistes, demanda ce
tère avait fait depuis son entrée en fonctions et rép
mot : « Rien, rien, rien, » qui, depuis, fut si souven
cabinet du 29 octobre.

Ainsi, les idées de réforme pénétraient même dan
rité massive qui avait fait jusque-là toute la force du g
Celui-ci ne voyait pas qu'en refusant les réformes néc
sibles, faciles, appuyées par une partie de ses amis, il
derniers dans les rangs de l'opposition et forçait l'o
nastique, constitutionnelle à accepter l'alliance ou
collaboration que lui offrait habilement l'oppositi
tique, républicaine ; il mettait la nation dans l'altern
sir, à un jour donné, entre la royauté refusant tout
blique promettant ou laissant espérer tout. M. Gu
majorité, cela lui suffisait; ce qu'il y avait au delà ne
pour lui.

§ III. Modifications ministérielles. — Quelques chang
lieu dans le personnel du ministère. M. Moline Sain
Mackau, tous deux insuffisants à la guerre et à la marin
placés par MM. le général Trézel et le duc de Montebell
Laplagne, peu docile, céda les finances à M. Dumon,
travaux publics, à M. Jayr, préfet du Rhône. M. Mart
frappé par une mort mystérieuse, subite ou volonta
successeur M. Hébert, le magistrat que l'opinion consi
l'inventeur de la *complicité morale*. Enfin, le m
fatigué par l'âge, abandonna la présidence nomi
seil, emportant dans une riche retraite le titre, c

al général. La présidence titulaire passa à M. Guizot
ait en fait depuis l'avénement du cabinet du 29 oc-

NDALES JUDICIAIRES. — En 1846, un procès, jugé par les
Vienne, avait montré des employés de la marine à
atiquant cyniquement, presque naïvement les fraudes
ables. Quelques-uns avaient été condamnés.
de la même année, une enquête parlementaire, faite
n déficit de 300,000 francs, découvert après la mort
Bénier, directeur de la Manutention militaire de Paris,
ce fonctionnaire, complaisamment dispensé du cau-
obligatoire, spéculait avec les fonds de l'État. Par
quête, deux intendants militaires furent mis l'un à la
tre à la retraite.
us tard, les Cours d'assises du Finistère et de la
t à juger celle-là un député, celle-ci un conseiller
sés de vente et d'achat de suffrages.
acquittés; mais le procureur général avait dû recon-
le second procès, que la corruption électorale était un
ent existant.
session, un journaliste devenu député, et qui avait
utenu le gouvernement de sa plume et de son vote,
le cabinet d'avoir subventionné un journal officieux
nt à vendre un privilége de théâtre, et d'avoir offert
nt un titre de pair de France; il prétendait aussi que
e l'intérieur avait promis de présenter un projet de
aux maitres de poste moyennant une somme de
ancs versée entre les mains du rédacteur en chef de
ille officieuse.
e de la Chambre des pairs proposa de citer à sa barre
Girardin, le député révélateur, comme coupable d'of-
la pairie. La Chambre adopta la proposition.
ait l'autorisation de la Chambre des députés pour ap-
ice un de ses membres. Ce fut l'occasion d'un violent
de Girardin reproduisit et maintint toutes ses alléga-
ta que le ministère avait mis à sa disposition un siége
rance, à condition que son journal, *la Presse*, cessât
cabinet.
prouva, en produisant une lettre confidentielle, que
rait été offert, accepté et tenu, en 1838, par M. Émile

pairs, M. de Girardin répéta ce qu'il avait dit au palai
Il fut acquitté dans la séance du 17 juin.

M. Émile de Girardin somma le ministère de faire u
sur toutes ses allégations. Deux cent vingt-trois dépu
sèrent cette demande par un ordre du jour où ils se
satisfaits des explications du ministère. Le nom de s
resta aux députés de la majorité.

§ V. Procès Teste et Cubières. — Quelques jours apr
de Girardin, le 26 juin, deux anciens ministres, M. Tes
néral Despans-Cubières, comparurent devant la Cour
avec le sieur Parmentier, pour répondre à une accusat
ruption et d'escroquerie.

Il résulta des débats que le général Cubières, actio
mines de Gouhenans, avait offert des dons et présents
ministre des travaux publics, qui les avait acceptés, pou
tenir à la Société de Gouhenans l'exploitation d'une m
gemme.

Le général fut condamné à la dégradation civique et
d'amende; Parmentier, pour complicité, à la même pei
à la dégradation, à 9,400 francs d'amende et trois ans
Un quatrième accusé, Pellapra, était contumax.

C'est dans l'audience du 14 juillet que la culpabilit
avait été établie. Le lendemain, il tenta de se brûler
mais ne se fit qu'une blessure qui n'était pas mortelle.

struction fut arrêtée dès le début par le suicide de l'accusé, suicide que révoqua longtemps en doute l'opinion populaire.

## CHAPITRE XXV

**Affaires de Suisse. — Affaires d'Italie. — Mort de madame Adélaïde. — Abd-el-Kader.**

I. Affaires de Suisse. Le Sonderbund. — A ces scandales, à ces [illegible] de l'intérieur, venaient s'ajouter les mauvais effets de la [illegible] extérieure. Les mariages espagnols avaient singulièrement [illegible] l'entente cordiale avec l'Angleterre; M. Guizot y cherchait [illegible] compensation dans un rapprochement avec l'Autriche et les puissances absolutistes. Les affaires de Suisse lui parurent [illegible] l'occasion favorable.

[illegible] 1815, surtout depuis 1830, la Confédération helvétique [illegible] à se délivrer de l'influence aristocratique qui, là comme [illegible], faisait cause commune avec l'influence cléricale. Des révo-[illegible] en ce sens avaient eu lieu dans plusieurs cantons. En 1846, [illegible] des vingt-deux cantons, où les catholiques étaient en majorité, [illegible] une ligue particulière, ou *Sonderbund*, pour résister au [illegible] libéral; le principal d'entre eux, le canton de Lucerne, [illegible] d'opposition, avait appelé les jésuites pour leur livrer ses [illegible]. La Diète, voyant dans la présence de cet ordre trop fameux, [illegible] menace pour la paix publique de la Confédération, décida l'ex-[illegible] des jésuites de tout le territoire helvétique et ordonna que [illegible] cution de ce décret serait assurée par les armes. Le Sonder-[illegible] répondit en proclamant une levée de 50,000 hommes. La [illegible] mit sur pied une partie de l'armée fédérale sous les ordres [illegible] général Dufour.

[illegible] l'origine du conflit, M. Guizot avait pris parti pour le Sonder-[illegible]. Il provoqua une intervention pacifique des États signataires [illegible] traités de 1815, se fondant sur ce que le traité qui assurait la [illegible] alité de la Suisse impliquait que la constitution intérieure de [illegible] publique ne pouvait être modifiée sans l'assentiment des puis-[illegible] s ayant pris part à ce traité. C'était une étrange prétention [illegible] t du ministre d'un gouvernement qui n'existait qu'en vertu [illegible] violation des traités de 1815, car ces traités impliquaient [illegible] plus explicitement le règne des Bourbons en France.

merston, obligé de compter plus que M. Guizot avec
publique qui savait se faire écouter et un Parlement
vernement ne menait pas à sa guise, éleva objections su
traîna l'affaire en longueur et engagea secrètement la
tique à se hâter. Celle-ci, en effet, pressa l'exécution d
En dix-neuf jours, du 10 au 30 novemvre, l'armée féd
les sept cantons insurgés, qui ne firent pas la longue
laquelle s'attendait M. Guizot, sur la foi d'un amba
catholique, M. Bois Le Comte. Quand les cabinets euro
d'accord pour la présentation d'une note collective
Sonderbund, il n'y avait plus de Sonderbund. M. G
réussi qu'à conquérir pour la royauté de 1830 une
d'impopularité.

§ II. Affaires d'Italie. — « L'Italie, avait dit Mett
qu'une expression géographique. » La nation italienn
pas cette sentence de la diplomatie. En 1820, en 18
citer que les dates les plus mémorables, elle avait pro
soulèvements partiels, que les armes autrichiennes ava
ment comprimés. L'avénement du pape Pie IX et de
tentions manifestées, en partie même réalisées, par ce
ses États, semblèrent promettre une ère nouvelle à l'
prit à croire que le chef de l'Église immuable allait de
de la révolution italienne, illusion trop excusable ch
opprimé qui cherchait partout la liberté. Quelques au

t de tous les postes de la ville, menaçant de mort qui-
terait.

emps, d'autres troupes autrichiennes se massaient sur
lu Pô, prêtes à envahir l'Italie.

l légat, gouverneur de Ferrare, protesta hautement
e de possession de cette ville; l'Angleterre protesta
i violation des traités, et M. Guizot suivit cet exemple,
it, par simple note diplomatique envoyée à Vienne.
ltait frémissante : un long cri d'indignation s'y élevait
he, et, de toutes parts, les volontaires s'offraient pour
nom de la patrie italienne.

egardait avec un superbe dédain cet élan de tout un
régénération. Il avait, pour la commodité de sa po-
ié l'existence d'une classe moyenne sur laquelle de-
er les princes italiens pour organiser chez eux un gou-
l'instar du gouvernement modèle que dirigeait en
zot. En dehors de ce cercle restreint, le ministre de
e ne voyait que révolutionnaires et démagogues, que,
: Metternich, il recommandait à toute la colère des
e. Le défaut de cette conception, c'est que la classe
it parlait si bien M. Guizot, n'existait pas. En 1847,
en Italie était révolutionnaire, comme tout le monde
ce en 1789 : M. Guizot ne voulait pas ou ne savait pas
e.

la politique française agissait en Italie au rebours de
: et y perdait toute influence, l'Angleterre y expédiait
rd Minto, qui en parcourait les diverses provinces, en
clamations, les besoins, applaudissait au mouvement
gnait partout des sympathies de l'Angleterre, sans
tefois aucun secours efficace : mais l'Italie croyait n'en
oin. En même temps, le pavillon anglais se montrait
taliennes et y apparaissait comme un encouragement.
ançais s'y promenait aussi, mais, hélas! l'Italie savait
était plus au temps de Casimir Périer.

nbre 1847, le comte Bresson, ambassadeur de France
coupa la gorge, désespéré, a-t-on dit, de la politique
sait le ministère et ne voulant ou n'osant pas la servir
ps. Cette nouvelle, bientôt connue, produisit un effet
le sang de cet homme criait contre M. Guizot et non
il.

Quelques jours après, le 7 novembre, le prince de Joinville, traînait inutilement dans l'Adriatique son pavillon d'amiral, écr à son frère Nemours une lettre qu'on a publiée depuis. « La de Bresson, disait-il, m'a *funesté*. » Puis il traçait avec amert le tableau de la situation faite à la France, à l'intérieur com l'extérieur, par la politique pusillanime et caduque du roi Lo Philippe.

Dans le courant de décembre, l'Autriche retira les troupes qu' avait indûment envoyées à Ferrare; elle obéissait en cela nécessités intérieures plus qu'aux protestations diplomatiques l'irritation des Italiens.

§ III. Mort de Madame Adélaïde. — L'année 1847 se ferme pour la famille d'Orléans. La sœur de Louis-Philippe, dame Adélaïde, mourut dans la nuit du 31 décembre. C'était perte réelle pour le roi à qui cette femme, d'un esprit résolu, s d'une fois donné de bons conseils. L'imagination pop lans cette mort un sinistre présage.

lame Adélaïde possédait une très-grande fortune, qu'elle par e ses neveux et petits-neveux, à l'exclusion de ceux qui, des éventualités d'accéder au trône, auraient fait rentrer leu d'héritage dans le domaine de l'État. Elle imitait en cela l'ex que son frère lui avait donné au mois d'août 1830; la famille d'Or léans n'a jamais tenu à augmenter la fortune publique par les crifices personnels.

§ IV. Soumission d'Abd-el-Kader. — Dans les derniers jours cette année si tristement marquée, la fortune eut cependant un dernier sourire pour la monarchie de Louis-Philippe : une lutte acharnée poursuivie pendant près de quinze ans, implacable adversaire en Algérie, Abd-el-Kader, fit sa soumis

C'est sous l'administration du duc d'Aumale qu'eut lieu cet nement. Le duc avait, en septembre 1847, succédé, comme verneur général, au maréchal Bugeaud, qui, après une expé victorieuse dans la petite Kabylie (mai 1847), se retirait, la la colonie pacifiée. Abd-el-Kader, dépouillé de presque tout ancien prestige, n'ayant plus qu'une faible troupe de compag fanatiques, tenta de fomenter la révolte dans le Maroc, dont il traîna quelques tribus. Mais, celles-ci l'abandonnèrent à l'appro d'une armée marocaine commandée par Ab-el-Rhaman e sonne. Abd-el-Kader n'eut d'autre ressource que d'entrer territoire français, espérant pouvoir gagner les montagnes

ler, suivi de sa *déira* et de ses derniers compagnons, mettre entre les mains du général français. Deux jours 5, conduit à Nemours, où s'était rendu le duc d'Aumale, der dit au prince : « J'aurais voulu faire plus tôt ce que urd'hui ; j'ai attendu l'heure marquée par Dieu. Le gé-donné une parole à laquelle je me suis fié. Je ne crains soit violée par le fils d'un grand roi comme le roi des » Puis, en signe de soumission, il offrit au duc le cheval il était arrivé, le dernier qu'il possédât.

e ratifia les engagements pris par Lamoricière. Celui-ci l pris témérairement ? La demande du chef arabe était sible. Puis, Lamoricière ne pouvait, ne devait pas man-asion de délivrer définitivement l'Algérie d'un ennemi être désormais en état de la reconquérir, eût encore iser de grands dommages. Abd-el-Kader n'était pas si ent enveloppé par les troupes françaises qu'il lui fût im-s'échapper avec ses cavaliers ; mais il lui eût fallu aban-mère, ses femmes, ses enfants, les malades, les vieil-ma mieux s'en remettre à la parole d'un général et d'un nçais, en s'engageant, de son côté, à une expatriation e.

ironie de la fortune, sa carrière militaire et politique r près de ce marabout de Sidi-Ibrahim, au village de hazaouat, là même où, deux ans auparavant, ses armes une de leurs plus éclatantes victoires, tristement souil-, par le massacre d'une grande partie des prisonniers faits

la conquête de l'Algérie. Pour Alexandrie, il
ı l'Égypte si elle consentirait à accueillir et à su
note qu'on ne pouvait lui imposer. Avant que la questio
au Caire, la monarchie de Louis-Philippe était renversé
vernement provisoire ne crut pas pouvoir prendre un
L'Assemblée nationale, saisie, en 1849, d'une demand
mise en liberté de l'émir, passa à l'ordre du jour, se fo
ce que, par le massacre des prisonniers français, Ab
s'était mis hors du droit des gens, comme si ce massacr
horrible qu'il fût, n'était pas couvert par la parole de L
et la ratification du duc d'Aumale, stipulant au nom de

Transféré tour à tour au château de Pau, puis au chât
boise, Abd-el-Kader ne quitta la France qu'en décem
après cinq années d'injuste captivité, pour aller établir s
à Brousse, sur les côtes de la Syrie.

§ V. Lettres. — Indépendamment de l'*Histoire des Gir*
Lamartine, l'année 1847 vit commencer la publicatio
grandes et sérieuses œuvres, les deux *Histoire de la*
*française*, l'une, par Michelet, l'autre par Louis Blanc. Ch
tient des recherches curieuses, des études remarquable
regretter que certaines divergences d'appréciation aient ar
les deux éminents écrivains une polémique d'un cara
agressif.

En 1847, Alexandre Dumas fit représenter, au Théâtre-H
*le Chevalier de Maison-Rouge*, qui, remettant en relief,
livre de Lamartine, des choses et des hommes de la R
contribua à exciter l'opinion publique. Ce drame con
chant patriotique (*Mourir pour la patrie*), qui devint, au
aussi populaire que *la Marseillaise.*

Frédéric Soulié meurt en 1847.

§ VI. Industrie. — Plusieurs lignes de chemin de fer o
vertes en 1847 : Amiens à Boulogne et Rouen au Ha
20 mars) ; chemin atmosphérique de Saint-Germain (
ligne d'Orléans à Vierzon et à Bourges (27 juillet) ; Cre
piègne (21 octobre).

# CHAPITRE XXVI

‹ — Session de 1848. — Le 24 février. — Lettres. — Industrie.

BANQUETS. — Tandis que de lamentables scandales
nu sous les yeux du pays le triste état moral de la so-
le gouvernement de Juillet, de graves incidents se mul-
ui menaçaient sérieusement la situation politique de la
stitutionnelle.

ssant l'impossibilité d'obtenir d'une majorité servile la
plus inoffensive, les députés de l'opposition résolurent
question en dehors du Parlement, devant l'opinion pu-
dans les pays libres, doit faire prévaloir sa pensée,
électeurs qui font les députés. Ils s'arrêtèrent à l'idée
s organisés sur un aussi grand nombre de points que
ıxquels, sous la présidence de députés, assisteraient et
putés et des citoyens invités ou ayant souscrit à ces
e n'était pas une innovation. Les assemblées de ce
nt tout à fait dans les habitudes nationales; en 1846,
ii-même n'avait pas dédaigné de s'asseoir à un banquet,
t d'y haranguer les électeurs.

e l'opposition constitutionnelle, M. Odilon Barrot, con-
lui tous les députés adversaires du ministère pour s'as-
ur concours dans la campagne qu'on allait ouvrir. Les
refusèrent de s'associer à la conquête d'une réforme
consolider la dynastie qu'ils combattaient. Les radicaux
t ainsi les républicains depuis que les lois de septem-
t rayé de la langue française le mot *républicain*), les
nsentirent à seconder une tentative qui n'exigeait d'eux
ifice de doctrine et dont le succès même pouvait être un
s vers l'avénement de leurs idées. Les opposants dynas-
arèrent que, si l'expérience échouait, si les fautes du
ent conduisaient, dans un avenir prochain, à la répu-
d'entre eux n'était inféodé à la monarchie et que la
ne les aurait pas pour ennemis.

e réunion subséquente, où prirent part des députés du
che, on résolut de libeller une pétition pour la réforme
et parlementaire, but commun vers lequel tendaient

nuances d'opinion, de propager cette pétitio
de... uets et de constituer un comité central chargé d
tion de tout le mouvement réformiste. La rédaction de
fut confiée à Pagnerre.

Un premier banquet eut lieu, à Paris, le 9 juillet 18
jardin du Château-Rouge, à Montmartre. Quatre-vingt-six
assistèrent; douze cents convives garnissaient les table
Lasteyrie, Recurt, Odilon Barrot, Duvergier de Haurann
Marie, Pagnerre, Gustave de Beaumont, Chambolle et d'a
tèrent des toasts et prononcèrent des discours où la po
gouvernement fut censurée avec véhémence.

M. Thiers, tout en adhérant de grand cœur au mouv
formiste, qu'il promettait d'appuyer, et au banquet, crut
pas prendre part à cette réunion, où serait attaqué l'ense
politique d'un gouvernement sous lequel il avait été pr
conseil. La fraction extrême du parti républicain, dont L
était l'organe, improuvait la campagne des banquets . ni
Rollin, ni Flocon ne parurent au Château-Rouge.

Le banquet parisien du 9 juillet eut un grand retenti
produisit un effet considérable sur l'opinion publique; l
de l'opposition, se répandant dans les départements, or
de tous côtés des banquets réformistes, auxquels concou
nombreux souscripteurs, et qui émurent profondément l
populations. L'extrême gauche, après en avoir d'abord
l'idée, s'y rallia promptement. Dans plusieurs villes, les
teurs républicains se trouvant en majorité, exercèrent su
nions une influence décisive. Ainsi, à Lille, où M. Odil
devait y assister ainsi que M. Ledru-Rollin, celui-là av
introduire dans le programme un toast à la monarchie
tionnelle, celui-ci, d'accord avec les souscripteurs, r
toast; M. Odilon Barrot ne parut point.

Dans plusieurs villes, les banquets furent exclusivem
blicains.

Une de ces manifestations, à laquelle une circonstan
donna quelque chose de dramatique, frappa fortement l
c'est le banquet présidé à Mâcon par Lamartine, bien qu
quet ne fît pas partie de la campagne réformiste à laquell
orateur restait étranger, et qu'il ne dût même pas avoir
cation politique, étant offert par ses amis de Mâcon à
*pour* le féliciter du grand succès de son livre sur *les*

historique n'est pas sans défauts, mais elle ve
l'une façon saisissante, devant les yeux de la
, les actes et les acteurs grandioses de la Révolu
le ce livre, il était inévitable que Lamartine en
s questions de politique actuelle qui occupaient t
pour ainsi dire, emplissaient l'air.
trois cents personnes étaient réunies sous la ten
rsque éclata un violent orage. Tout le monde se
a tente et, sous la pluie, à la lueur des éclairs,
oudre, entonna la dernière strophe de *la Mars*
sé, le banquet eut lieu. l maire de Mâcon a
une allocution où il n'éta question que de l'
is. Lamartine répondit par une de ces magnifiqu
s qui lui étaient familières, où l'on remarqua sur
vant, presque prophétique : « Si la royauté t
que la prudence du pays a placées, en 18
ure que dans son nom ; si elle s'isole dans son éléva-
utionnelle ; si elle ne s'incorpore pas entièrement dans
dans l'intérêt légitime des masses ; si elle s'entoure
cratie électorale au lieu de se faire peuple tout entier ;
fie de la nation organisée en milices civiques et la dés-
peu comme un vaincu ; si elle caresse l'esprit militaire
nécessaire et si dangereux à la liberté ; si, sans attenter
t à la volonté de la nation, elle corrompt cette vo-
iète, sous le nom d'influence, une dictature d'autant
reuse qu'elle aura été achetée sous le manteau de la
; si elle parvient à faire d'une nation une vile meute
its, n'ayant reconquis leur liberté que pour la revendre
es des plus sordides faveurs ; si elle fait rougir la France
s officiels et si elle nous laisse descendre, comme nous
n ce moment, dans un procès déplorable (procès Teste
, si elle nous laisse descendre jusqu'aux tragédies de la
; si elle laisse affliger, humilier la nation et la postérité
bité des pouvoirs publics, elle tomberait, cette royauté,
rs ! Elle tomberait, non dans son sang, comme celle
s elle tomberait dans son piége. Et, après avoir eu les
de la liberté et les contre-révolutions de la gloire,
is la révolution de la conscience publique et la révolu-
pris !... »
olution du mépris ! » ce mot, incessamment répété pen-

dant six mois, allait caractériser la révolution qui se prépara... lors, comme le mot de *bornes*, lancé, un peu plus tôt, par le ... orateur, qualifiait déjà les conservateurs obstinés.

Luttes parlementaires, banquets réformistes, scandales ...ciaires, affaires de Suisse et d'Italie, assassinat Praslin, ... Bresson, *Girondins* de Lamartine, tout avait singulièrement excité les sentiments de la nation lorsque, le 29 décembre, ... Philippe ouvrit la session de 1848.

§ II. Session de 1848. — Depuis plusieurs années, le ... du trône n'était plus guère qu'une suite de phrases banal... signifiantes. Cette fois, on l'attendait avec une certaine c... car l'on comptait bien qu'il y serait question de la campa... banquets. En effet, après avoir mentionné, avec tout l'am... sement possible, les affaires extérieures, le roi fit enten... paroles suivantes :

« Au milieu de l'agitation que fomentent les passions en... ou aveugles, une conviction m'anime et me soutient, c'est q... possédons, dans la monarchie constitutionnelle, dans l'u... grands pouvoirs de l'État, les moyens les plus assurés de sur... tous les obstacles et de satisfaire à tous les intérêts moraux e... riels de notre chère patrie. Maintenons fermement, selon la C... l'ordre social et toutes ses conditions. Garantissons fidèlement, ... la Charte, les libertés publiques et leurs développements. ... transmettrons intact, aux générations qui viendront après n... dépôt qui nous est confié ; elles nous béniront d'avoir fondé ... fendu l'édifice à l'abri duquel elles vivront heureuses et libre...

Louis-Philippe débita, avec une insistance significative, ... phrases qui causèrent dans l'Assemblée une émotion inaccoutu... Ce n'était cependant pas la première fois qu'il faisait allusion ... factions ennemies qu'il avait à combattre, et l'on ne s'étonna... qu'il vantât, comme avait fait jadis Louis XVIII, les vertus mer... leuses de la Charte, ni que, comme tous les monarques, il ... persuadé d'avoir fait le bonheur des générations présentes et ... tures. Ce qui émouvait, ce jour-là, les députés et le public, c'... que le mot « passions aveugles ou ennemies » ne visait plus ... partis existant en dehors de l'enceinte législative, mais frap... des membres même de la représentation nationale, ceux qui av... voulu patronner la pétition réformiste, organiser, présider les ban... quets et poser devant la nation entière les questions que la ma... rité parlementaire refusait même de discuter.

fut seule à ne pas s'en troubler. Non-seule
résidence à M. Sauzet, candidat officiel, mais
ission de l'adresse tout membre de l'opposit
érée. C'était le duel à outrance.
u scandale, signalé par *le National*, servit de
e l'adresse.
u d'un procès d'intérêt tout privé, un par
publia un mémoire judiciaire où il racontait qu
nploi de receveur des finances, il lui avait fal
la disposition du minis ère une charge de con
de deuxième classe à la cour des comptes,
yée au titulaire 30,000 francs. Le marché a
vait dû, cette fois, procu rer au ministère une c
classe et une de conse iller maître, moyenna
de 6,000 francs. La tran saction s'était faite p
ans le cabinet de M. Génie, secrétaire partic
avec la participation du ministre. Celui-ci avait bé-
le l'argent, mais de la disposition des places.
sur ces faits, le 21 janvier, par M. Odilon Barrot, le
conseil affecta de les traiter avec dédain, mais se dé-
ui et son employé, en arguant d'une ancienne tolé-
ière de vénalité des charges de la Cour des comptes.
e le gouvernement fermait volontiers les yeux sur des
ecrètes, par lesquelles un référendaire ou un conseiller
moyennant indemnité pécuniaire, sa charge à un
dont il s'engageait à obtenir la nomination. Mais il y
e cette tolérance, d'ailleurs abusive, au trafit opéré
ntre M. Petit, en vue d'un autre emploi, et d'autre
tre et son secrétaire.
té amnistia le ministre par un ordre du jour pur et

ion de l'adresse s'était ouverte le 17 janvier et fut, selon
sion d'une revue de la politique intérieure et extérieure.
ux orateurs de l'opposition y prirent part. M. Thiers
-Pagès démontrèrent que la gestion des finances me-
a banqueroute. MM. de Tocqueville et Billault firent le
ant de l'état moral de la France. MM. de Lamartine,
uin, Barrot prouvèrent, et M. Guizot dut reconnaître
es traités avaient été violés par l'Autriche et que le
, surnommé par ses sujets le roi *Bomba*, avait agi avec

té sauvage. M. Thiers encore et M. Barrot firent
de Suisse, la politique française à la remorque
tiq... ...ichienne. C'est à ce propos que M. Thiers fit ce
quable déclaration : « ... On dit que les hommes qui v
triompher en Suisse sont radicaux, car on croit avoir tou
accusant de radicalisme. Je ne suis pas radical, les radicau
bien. Mais, entendez bien mon sentiment : je suis du part
volution, tant en France qu'en Europe. Je souhaite que le
ment de la Révolution reste dans les mains des homme
mais, quand le gouvernement passera dans les mains
moins modérés que moi et mes amis, dans les mains de
ardents, fût-ce des radicaux, je n'abandonnerai pas
pour cela, je serai toujours du parti de la Révolution.
se souvenait, en 1848, du rédacteur de la protestatio
1830. M. Guizot fut obligé de désavouer ses menaces d'i
armée.

Aux « passions aveugles et ennemies » du discour
commission de l'adresse proposait de substituer *entraîne*
*gles*. L'opposition repoussa énergiquement cette atténu
sante. MM. Duvergier de Hauranne, Barrot, de Rémusat,
le droit des députés et des citoyens à organiser des b
proposèrent divers amendements. M. Guizot, M. Duchâ
rent contre les banquets de l'article 291 du code pénal
rent que, si le gouvernement avait jugé convenable de
jusqu'alors, il les interdirait désormais ; les deux minist
sèrent hautainement tous les amendements, même ceu
sentaient des députés qui n'étaient ni aveugles, ni
même entraînés. Tous, en effet, furent successivemen
l'ensemble de l'adresse fut voté, le 12 février, comme l'
ministère. Une « volonté immuable » s'opposait à tou

Cependant, l'opposition ne pouvait accepter la théori
des sceaux Hébert que « tout ce qui n'est pas permis est
C'est la doctrine inverse qui avait prévalu, jusque-là, d
prétation de la loi. Avant même, la fin de la discussion
des électeurs du XII° arrondissement de Paris avaient
banquet pour le 19.

Le 14, le préfet de police, se fondant sur l'article 29
pénal, interdit la réunion. Le comité du banquet se mi
le patronage du comité des banquets réformistes ;
nonça publiquement que le banquet aurait lieu le 22 fév

réunion de la commission générale, la questio
posée. Lamartine déclara qu'il n'y avait plu
ait faire acte de citoyens. Cet exemple entr
ons. Le 20, les journaux de l'opposition, en p
es députés, recommandèrent à la population p...
alme.

arrivait à l'état le plus aigu : il fallait ou que l'o
t ou que la lutte s'engageât par les armes.

nent, deux députés, M. Vitet et M. de Morny, aprè
ré avec les ministres, vinrent proposer aux député
n qui ouvrirait à la situat n une issue pacifique
nvités se rendraient au local du banquet ; un
ice, placé à l'entrée, les avertirait de l'infracti
ettre ; ils passeraient outre. Une fois réunis, l
onnerait lecture de la loi et constaterait le
al. L'affaire serait jugée en première instance
rectionnel, puis serait portée, par voie d'appel et de
Cour royale et en Cour de cassation, la magistrature su-
it ainsi à interpréter la loi. C'était là un procédé légal,
it peut-être, qui eût réussi dans un pays formaliste
gleterre, mais qu'il eût peut-être été difficile de suivre
it en France, où l'autorité a l'habitude, sinon le droit,
r elle-même la loi.

l en soit, la combinaison fut acceptée par la commission
le 21.

on extrême des radicaux s'y rallia ; M. Ledru-Rollin,
onc durent assister au banquet.

hoisi était situé dans une rue, aujourd'hui supprimée,
-Élysées.

s journaux publièrent un programme indiquant la place
se réunir les diverses députations pour prendre rang
tége. Les gardes nationaux étaient invités à s'y rendre
, sans fusils, et seulement avec leurs sabres inoffen-
roupant par numéros de légions et de compagnies. Cette
t pour but d'assurer le bon ordre du cortége en le pla-
garde de la milice civique. Il plut au gouvernement
s ce fait une convocation illégale de la garde nationale et
n argument pour annuler la combinaison Vitet-Morny,
banquet et déclarer qu'il serait empêché, au besoin,

même journée, M. Barrot demanda, en séanc
.s au ministère. M. Duchâtel répondit que le gou
us... )n droit. Tout en rejetant sur celui-ci la re
de: nents, M. Barrot laissa entrevoir que les dépu
pa: à la lutte matérielle.

, dans une réunion tenue peu après, la pres
( és décida de ne pas se rendre au banquet : q
seu persistèrent, entre autres Lamartine.

« :e de la Concorde dût-elle être déserte, dit
... :s aussent-ils se retirer de leur devoir, j'irai seul
non ombre derrière moi. »

Dans la soirée, le gouvernement fit placarder des aff
duisant les textes de loi qu'il invoquait et avertissant
trois sommations légales, tout rassemblement serait di
force. Aux bureaux de *la Réforme*, on agita la question
d'armes; MM. Ledru-Rollin et Louis Blanc s'y opposèr
quement.

Le 22, parut dans les journaux une note où les
l'opposition expliquaient leur conduite par le désir d'
fusion du sang et annonçaient qu'il leur restait à ac
grand acte de fermeté et de justice. Cet acte, c'était u
de mise en accusation du ministère, demande qui fut d
la séance du 22, dont les règles parlementaires ne per
qu'il fût donné lecture publique et qui fut imprimée da
naux du 23. Le ministère mit une affectation de bravad
pour que cette demande fût portée à l'ordre du jour.

Mais déjà cette vaine et oiseuse démonstration était dé
les événements.

§ III. Révolution du 24 février. — La résignation de
abandonner le banquet n'avait pu être assez généralem
le matin du 22, pour qu'un certain nombre de citoyens
surtout ne se rendissent pas aux endroits désignés, da
rons de la Madeleine. Une colonne d'étudiants se p
M. Barrot, et, ne l'ayant pas rencontré, se dirigea ver
Bourbon, grossie d'une foule d'autres personnes.

Un peloton de garde municipale leur barra, un inst
de la Concorde, puis, les voyant sans armes, les laissa p
vés au palais législatif, ils demandèrent MM. Crémieux e
remirent une pétition, puis regagnèrent la place de la C
cavalerie de la garde municipale exécuta des charges o

ns furent blessées. La foule reflua dans le faub
forçant quelques boutiques d'armuriers, faisant d
des, puis se retira par les boulevards.
r, Paris était tranquille, et le gouvernement, satis
oire, fit rentrer les troupes dans leurs casernes. L
n'avait pas été appelée.
rs quartiers, des gardes nationaux s'étaient spon
is, mais, ne recevant pas d'ordres, s'étaient séparés,
du dédain qu'on leur montrait.
main matin, 23, la popula on retrouva les troupes
rs positions stratégiques. La bataille était offerte,
a lutte s'engagea d'abord dans le quartier Saint
rde municipale. L'état-major de la garde nationale
re battre le rappel pour convoquer les légions. Cel
it lentement, incomplétement et se portèrent parto
s entre la population et la troupe pour arrêter ou en
ıbat. Plusieurs légions manifestèrent le vœu ou que le
e retirât ou que des concessions fussent faites.
nant ces dispositions d'un corps qui avait été si longtemps
ne appui du trône, Louis-Philippe fut troublé, ébranlé.
r M. Guizot et lui demanda la démission du cabinet. Cet
béi. Le roi manda alors M. Molé et le charga de composer
ı ministère.
n'était pas connu par un libéralisme bien vif. Cependant,
ion causée par la retraite du cabinet Guizot, la certitude
tre ministère devrait consentir des réformes, répandirent
la ville un sentiment de joie qui se manifesta par de
s illuminations. Toutefois, dans les quartiers du Temple,
n, Saint-Denis, les barricades restèrent debout, gardées
oyens armés qui menaçaient d'aller, le lendemain, à la
exiger l'abdication de Louis-Philippe.
e accalmie n'était qu'un trop court intermède entre des
neute et une sanglante tragédie qui devait amener toute
ıtion.
pe de gardes nationaux de la 8e légion et de citoyens,
a place Royale, ayant passé à la Bastille, parcouru une
aubourg Saint-Antoine et regagné la Bastille, s'était, de
ar les boulevards, vers la Madeleine, se recrutant en
ombreux adhérents et échangeant, sur tout son itiné-
manifestations de sympathie avec les troupes stationnées

sur divers points. Vers neuf heures du soir, c'était une colonne midable par sa masse, mais d'aspect et d'intentions pacifiques arrivait alors au boulevard des Capucines.

Le ministère des affaires étrangères, situé, à cette époq l'angle de ce boulevard et de la rue Neuve-des-Capucines, avai dans la journée, l'objet de démonstrations hostiles à l'adr M. Guizot. On y avait appelé des troupes; le soir, il était d par des gardes municipaux occupant le jardin et par des d chements du 14ᵉ de ligne qui fermaient les rues Neuve-des-C cines et de Luxembourg, ainsi que le boulevard, en barrant la sée jusqu'au mur de soutènement de la rue Basse-du-Remp ssous et au-dessus du ministère. Dans l'intérieur de ce infanterie, se trouvait de la cavalerie. Toute cette troupe ous les ordres du lieutenant-colonel Courant, du 14ᵉ de ligne.

Lorsque la colonne venant de la Bastille parvint à proximi nistère, les gardes nationaux gradés qui marchaient e érent le colonel Courant de laisser le passage libre, comm it fait sur d'autres points, lui remontrant l'impossibilité reter instantanément cette masse de population, dont la force pulsion devait inévitablement produire un choc avec la troup colonel objecta sa consigne, à laquelle il était tenu d'obéir. Pe ce colloque, la foule avançait toujours, malgré les efforts des miers rangs pour la retenir. L'ordre est donné aux soldats de cr la baïonnette. Dans l'exécution de ce mouvement, soit précipit d'un homme affolé, soit maladresse, un coup de feu part des r de la troupe. Aussitôt, sans attendre ni sommations, ni comma ment, la troupe fait feu de tous côtés. Cette décharge à bou tant sur une masse profonde produit un effet des plus meurt la chaussée du boulevard est jonchée de morts, de blessés, d que la foule a renversés en s'enfuyant éperdue. Du côté de la leine, où il n'y avait que peu de monde, le feu de la troupe blessé plusieurs hommes d'un détachement de dragons.

On a prétendu que le coup de feu était parti de la foule, o même attribué à un homme dont la présence dans un quar éloigné, à cette même heure, a été constatée. Cela fût-il, un de feu, qu'aucun autre n'avait suivi, qui n'avait atteint pers n'eût pas justifié cette riposte terrible, faite sans une seule trois sommations prescrites par la loi rappelée dans l'ord de police affichée la veille. Sur l'heure même, le colonel Cou les officiers présents du 14ᵉ s'accordaient à reconnaître que le

la troupe par une cause évidemment acc
plication que donna, le lendemain matin,
ore aux mains du gouvernement royal : «
roiser la baïonnette), dit-il, un coup de fu
tion produisit une panique au milieu de laq
es uns sur les autres. Ce déplorable acciden.,
nce, a occasionné, de part et d'autre, la mor
nnes. »
ice n'avait pas besoin de grossir le désastre.
istata la présence, dans les ambulances imp
morts et 47 blessés, auxquels il faudrait ajou
s qui purent être immédiatement portés à leu
le nombre n'est pas connu.
moment de stupeur passé, la foule était revenue
istre pour porter secours aux blessés. Vers
ion de messageries, conduisant des émigrants
du Havre, arrive sur le boulevard. Un officier or-
icteur d'enlever les cadavres; celui-ci fait descendre
t, avec l'aide de citoyens et de gardes nationaux,
voiture seize morts. La triste besogne terminée, la
A la Bastille! au *National!* » et le camion est di-
Le Peletier, où étaient les bureaux du *National.*
ombereau s'arrête, en effet, au *National.* M. Gar-
sse à la foule quelques mots, promettant que le
vengé et que justice sera faite. Puis, le camion
rès bien des détours, occasionnés par la rencontre
arrive à la mairie du IV[e] arrondissement, rue du
et, où les corps furent provisoirement déposés. Le
les transporta à la Morgue.
a nouvelle sinistre avait rapidement circulé et, dans
rs, le cri : *Aux armes!* retentissait et les rues se
arricades. Ce n'est plus déjà l'abdication que l'on
échéance de Louis-Philippe.
ait pu réussir à former un cabinet. Sur l'avis de
re, le roi avait donné le commandement de la garde
réchal Bugeaud, mesure qui produisit un mauvais
succès militaires en Algérie, le nom de ce maré-
impopulaire à cause des souvenirs de la rue Trans-
on rôle à la citadelle de Blaye. Dans la soirée, le
vint annoncer aux Tuileries le massacre du boule-

nationale lui était retiré, pour être confié au général L
en même temps, la proclamation suivante était rép
Paris.

« Habitants de Paris,

« L'ordre est donné de suspendre le feu. Nous v
chargés par le roi de composer un nouveau ministère.
va être dissoute. Un appel est fait au pays. Le général
est nommé commandant en chef de la garde nationale
Barrot, Thiers, Lamoricière, Duvergier de Hauranne so

« Liberté. Ordre. Réform

« Signé : ODILON BARROT, THIER

A cette proclamation l'insurrection répondit par cel
« Louis-Philippe nous fait assassiner comme Char
aille rejoindre Charles X. » Le ministère *in extremis*
viable. M. Odilon Barrot put s'en convaincre par lui-mê
essayant de parcourir les boulevards, il dut se retire
cris hostiles de la foule.

De tous côtés, citoyens et gardes nationaux marchaie
vers les Tuileries, qui eussent été envahies dès la mat

ures, M. Émile de Girardin arrive au palais et dé-
le seul parti à prendre est d'abdiquer et de donner
duchesse d'Orléans.
ssé de se résoudre à cet acte suprême par ceux qui
ième par un de ses fils, le vieux roi se résigne et
n au profit du comte de Paris. « Il est bien en-
émieux, que la duchesse d'Orléans est régente. —
répond Louis-Philippe; et la loi de régence? »
Girardin emportait l'acte fatal, la reine se tourna
et lui dit : « Vous l'avez maintenant, l'abdication;
ous en repentirez. » Reproche injuste, car M. Thiers
ie appuyé le conseil d'abdiquer.
, le poste du Château-d'Eau était pris; les vain-
ent aux Tuileries, s'emparèrent des voitures qui
le roi et sa famille. Force fut donc au roi et aux
à pied du palais et de gagner par les jardins la
corde, tandis que le duc de Nemours les suivait,
roupes, dont la résistance eût fait couler du sang et
.
la Concorde, la famille royale s'installa, très-incom-
s trois voitures légères et partit, avec une escorte
pour Saint-Cloud. Louis-Philippe se rendit de là à
Dreux et alla, sous un déguisement, au Havre, s'em-
Angleterre, où il retrouva sa famille.
aux Tuileries, la duchesse d'Orléans fut conduite
r quelques députés qui espéraient encore la faire
nte. Mais quelle autorité restait à cette Assemblée,
l'esprit public, et dont la dissolution avait été an-
même comme résolue?
de proposer la formation d'un gouvernement pro-
a salle est envahie par une foule armée. M. Ledru-
l'Assemblée le droit de conférer la régence et con-
nomination d'un gouvernement provisoire. Lamar-
roposition. Il est interrompu par un nouveau flot
M. Sauzet est obligé de quitter le fauteuil présiden-
sort de la salle, accompagnée du duc de Nemours,
bandonnée depuis le matin; elle se retira d'abord
rejoignit ensuite le reste de la famille royale en

dre et de délibération se rétablit au Palais-Bourbon

ésidence de Dupont (de l'Eure) et un gouverne
ie est nommé par acclamation; il est composé de M
(de l'Eure), Arago, Lamartine, Ledru-Rollin, Crémieux
Pagès et Marie. La foule le salue du cri : *Vive la répu*
*l'Hôtel de Ville !* Les nouveaux gouvernants se mettent
Devant la caserne du quai d'Orsay, Lamartine s'arrête,
boire et, levant le verre qu'un dragon lui a apporté
banquet! » dit-il. La foule applaudit et fraternise avec l

A l'Hôtel de Ville, les députés trouvèrent une autre li
vernement ; elle portait les mêmes noms que la liste
Bourbon, sauf, en plus, les noms de MM. Marrast, Flo
Blanc et Albert, ouvrier. Ces quatre derniers siégèrent pe
ques jours avec le titre de *secrétaires*, puis devinrent m
fectifs du gouvernement.

Le gouvernement provisoire, tout en déclarant sa préfé
la forme républicaine, avait cru devoir d'abord réserver
le soin de se prononcer définitivement. Mais, sous la p
la nécessité, il se résolut à proclamer la république.

Dans la soirée du 24 février, des décrets prononcèrent
tion de la Chambre des députés et interdirent à la Ch
pairs de se réunir.

Ainsi finit, en quelques heures, cette seconde royau
tutionnelle, née d'une révolution libérale et emportée p
volution libérale. On a accusé Louis-Philippe d'avoir
premier jour, le projet prémédité de détourner la Rév
Juillet de son cours naturel et d'avoir systématiquement
dix-huit ans durant, l'accomplissement de ce projet. On
ché à ce qu'on appelait alors improprement « la bourg
qu'on a appelé depuis « les classes dirigeantes, » dén
non moins inexacte, d'avoir voulu, après Juillet, fermer
à de nouveaux progrès et de s'être, de parti pris, livré
sance égoïste du triomphe. C'est là de l'histoire roman
détruit l'étude de l'histoire réelle.

Louis-Philippe eut, il est vrai, pendant tout son règne,
de tous les monarques venant interrompre la série ant
souverains de leur pays : il voulut fonder une dynast
mettre la couronne à son fils. Mais, pour assurer le succ
idée, il n'eut pas d'autre système que de profiter, au jo
des incidents et des événements qui se produisaient, en
chacun ce qu'il croyait être le parti le plus favorable à s

fut de prendre toujours des ministres disposés à sui-
ctique empirique, et de les renvoyer dès qu'il les y
ciles. Il reculait toujours devant la guerre, autant par
relle de l'effusion du sang que par crainte des com-
prévues qu'entraine souvent ce jeu terrible de la
hasard. Il ne dédaignait ni la popularité, ni l'opi-
e, mais il s'était habitué à ne la voir que dans la
ementaire et, en dehors, dans la garde nationale.
celle-ci en désaccord avec celle-là, il ne sut pas choi-
t il sentit que son rôle propre était fini et signa l'ab-
n lui conseillait, qu'on lui commandait presque : il
par là, travailler pour sa dynastie.
isie, le pays légal, les classes dirigeantes n'eurent pas
e système et, peut-être, eût-il mieux valu qu'ils en
même mauvais. Habituée depuis le 18 brumaire jusqu'à
sintéresser des affaires publiques et à rester étrangère
politique, cette partie de la population qui possédait
l'intelligence la plus cultivée, la richesse foncière et
ait combattu, pendant quinze ans, la Restauration, pour
tre les prétentions de l'ancien régime les droits fondés
tion, plutôt que pour faire triompher une certaine
définie de gouvernement. La royauté de Juillet lui
satisfaction aux vagues aspirations de liberté qui
é l'opposition des quinze années. Elle ne décréta pas
s que tout fût pour le mieux dans la meilleure des
stitutionnelles, mais elle se livra avec un abandon irré-
ne confiance qu'on peut trouver coupable à la direc-
elle, qu'il plut au gouvernement de lui donner. Elle
ême la pensée de se constituer en une caste particu-
féodalité de nouvelle espèce ; elle se laissa aller au
-être, du luxe, à la recherche de la fortune matérielle.
z-vous par le travail, » s'écriait un jour le ministre
ncipale personnification de cette monarchie et qui la
sa perte. Amis et ennemis ne retinrent de cette
la première moitié, ceux-ci pour en faire un texte
ons, ceux-là pour la suivre comme un précepte. Roi,
ajorité parlementaire et électorale oubliaient qu'au-
côté d'eux, existaient d'autres « couches sociales »
ussi des droits et qu'il fallait préparer à les exercer.
ments pourtant ne manquèrent pas, ni dans le parle-

ment ni au delà, et venant d'orateurs, d'écrivains appel
« la bourgeoisie », si tant est que ce mot signifiât encore
chose. Le pouvoir ne voulut pas les entendre; le pays
ne sut pas contraindre le pouvoir à les écouter; mais, qu
le jour décisif, le pays légal fut avec le pays extra-légal, et
voir s'écroula. De la réforme refusée sortit le suffrage u
Si celui-ci commit des fautes, en est-il seul responsab
populations ouvrières, dénuées de toute éducation
cherchèrent un idéal chimérique dans les utopies des soc
listes, qui serait en droit de leur en faire reproche?

Les révolutions ont toujours pour auteurs ceux-là mê
sont les premières victimes; mais les vaincus ne reconn
mais leurs fautes; ils aiment mieux, et c'est plus facile
les vainqueurs. Les partisans de la seconde royauté con
nelle, comme ceux de la première, ont attribué leur ch
prit révolutionnaire. Ils ont eu raison, en ce sens que
l'esprit, non pas de révolution en général, mais de la R
de 1789 qui s'est redressé en 1848, aussi bien qu'en 1
sont venues ces deux explosions, sinon de ce que les
vernements renversés avaient, par des motifs divers, ten
truire cet esprit de la Révolution au lieu d'en diriger, d'e
la marche, de lui creuser le lit où il aurait coulé large,
fécond? La Restauration était l'ennemie naturelle de la R
puisqu'elle voulait reconstituer de toutes pièces le régime
1789. Mais le gouvernement de Louis-Philippe procédait
ment de cette Révolution : il avait le devoir, et c'était so
d'en reprendre, d'en continuer les traditions : au lieu de
venir entier de la France, il ne regarda que l'étroit horiz
dynastie. C'est pourquoi la branche cadette tomba com
tombée la branche aînée.

Elle tomba plus vite et avec moins d'honneur. La Rest
en voulant relever les principes et les passions du tem
suscita contre elle les principes et les passions du temps
De telles luttes élèvent les cœurs et haussent les âmes. L
lippe ne fit appel qu'à des appétits matériels qui abaisse
gradent les hommes. Aussi la période pendant laquelle
offre-t-elle moins de grandeur que la précédente. Il fit
le niveau de la moralité publique et ouvrit la voie où d'a
vaient aller plus bas encore. C'est pourquoi quelques h
suffi à le renverser, tandis que la Restauration disputa l

is jours de combats acharnés. Charles X, qui avait de
ans, fut reconduit jusqu'à la frontière de l'exil par ses
de gardes du corps; Louis-Philippe s'évada de France
ne un proscrit (il ne l'était pas) que comme un cou-
-là se retirait devant la Révolution de la liberté. Ce-
la Révolution du mépris.
lire que ce règne de dix-huit ans ait été complétement
, certes. Un gouvernement qui ne satisferait en rien
de son temps ne vivrait pas dix-huit ans. La monar-
) n'a pas eu, il faut l'en louer, le leurre décevant des
ntures militaires, comme le premier Empire. Elle
ndant plusieurs brillants faits d'armes : Anvers, Lis-
tantine, Saint-Jean-d'Ulloa, Tanger, Mogador, l'Isly, etc.
ce politique, sans atteindre peut-être la hauteur où le
ssion l'éleva de 1816 à 1830, fit encore grand honneur
française et fixa sur elle l'attention des peuples et des
Dans des partis contraires ou des nuances différentes,
rites divers, la monarchie de Juillet peut citer des ora-
ne Berryer, Montalembert, Lamarque, Mauguin, Cousin,
ers, Garnier-Pagés, Ledru-Rollin, d'autres encore. A
elle montrera aussi des publicistes comme Armand
froy Cavaignac, Armand Marrast, Edgar Quinet, Louis
nt jeté un si vif éclat sur la presse française.
ode n'a pas eu la magnifique aurore de renaissance lit-
tistique de la Restauration, mais elle en a vu l'éclat at-
apogée. Les génies et les talents qui s'étaient révélés
ont grandi et se sont pleinement épanouis après 1830.
oujours grand poëte, est devenu grand orateur et grand
Victor Hugo a donné ses plus doux chants (*les Feuilles*
a publié *Notre-Dame de Paris* et a tenu au théâtre les
l'*Hernani*. Alexandre Dumas a étonné, charmé des gé-
lecteurs et d'auditeurs par le vif intérêt et le dia-
nel de ses drames et de ses romans. Alfred de Vigny a
renommée. D'autres écrivains ont paru et conquis
légitime : Théophile Gautier, George Sand, Brizeux,
lié, Alfred de Musset, Stendhal, pour ne citer que des
dehors de ceux-ci, il faudrait enregistrer une quan-
rable de noms, plus ou moins illustres, qui tiennent
place dans l'histoire littéraire et artistique de la France.

in Thierry, Villemain, Guizot, Cousin, ont contin
vers, la voie de rénovation historique où les
iers, Michelet, Louis Blanc, Edgar Quinet, H
tin, etc.

Dans les arts, les noms de Eugène Delacroix, Decamp
Horace Vernet, Delaroche, Dévéria, Gavarni, Marilhat, Rud
David (d'Angers), Barye, Pradier, Visconti, Viollet-Leduc
Auber, Hérold, Halévy, etc., ont ajouté à la gloire de nos
écoles.

Des génies étrangers, Rossini, Meyerbeer, Bellini,
Verdi, sont venus demander à la France la consécratio
renommée.

e mouvement, dans les sciences, sans avoir le m
nt le public, n'en fut pas moins très-grandiose.
ègne de Louis-Philippe qu'apparurent beaucoup
paux travaux de François Arago, Biot, Thénard, G
Boussingault.

Cuvier achève dans l'étude une vie glorieuse, et qu'il
valu ne jamais détourner de son but. Après lui et à côté
savants tels que Geoffroy-Saint-Hilaire, Milne-Edwards,
Andral, Broussais, Velpeau, Lisfranc, Magendie, etc., font
sciences naturelles et médicales des progrès considérable

Dans les sciences purement mécaniques, des découve
plus haute importance se produisent de toutes parts. L'a
de la télégraphie électrique, due en grande partie à l'
Bréguet et la construction des chemins de fer, donnent
générale un essor inconnu jusqu'alors ; la rapidité des tra
des communications commence à transformer entièremen
ditions de la vie. Dans toutes les industries une révoluti
gue se prépare. L'esprit d'association tend à paraitre e
et la grande industrie tend dès lors à absorber les ind
détail.

Les questions ouvrières, dont on s'émeut comme d'u
mène inattendu, ne sont qu'une conséquence logique d
tions produites dans l'industrie ; elles ne sont, en effe
des parties de la grande question industrielle qui, cha
ira s'éclaircissant.

De l'observation des faits confus, certains esprits spéc
sayent de dégager les principes d'une science nouvelle, l'
politique.

Dans l'étude de la philosophie, le mouvement est peut-être moins apparent : néanmoins l'étude des sciences naturelles introduit des formes nouvelles.

Dans les industries intellectuelles, c'est-à-dire dans celles qui fournissent les aliments de l'esprit, de graves changements s'accomplissent, les perfectionnements de l'imprimerie et de la papeterie permettent de produire des publications d'un prix très-modique et mettent la lecture à la portée de tous.

Le *Magasin pittoresque* et, ensuite, divers recueils fondés dans cette période donnent un essor extraordinaire à la gravure sur bois, qui parvient presque à égaler la gravure sur cuivre ou sur acier.

Les découvertes de Daguerre et Niepce préparent l'invention de la photographie.

C'est aussi de ce temps que date la révolution financière qui a [illegible] les bases du crédit public en France.

Les combinaisons des entrepreneurs de chemins de fer, non toujours fondées sur une rigoureuse probité, ont multiplié les emprunts, les souscriptions et fait pénétrer dans toutes les classes de la population le goût des chances aléatoires et la recherche des aventures pécuniaires. Malheureusement cette révolution ne put s'opérer sans produire des troubles graves dans la fortune et dans la moralité de tous. Elle donna lieu à un immense développement de l'agiotage, qui a égalé les plus mauvaises époques en ce genre. Ce n'était encore qu'un commencement.

Cette révolution financière a eu pour effet politique de lier plus étroitement les intérêts directs du plus grand nombre aux intérêts de l'État ou plutôt du gouvernement, et de créer une classe nombreuse de rentiers dont l'influence pèsera de plus en plus sur l'esprit public dans un sens qui ne sera pas toujours celui du patriotisme.

Au total, c'est dans l'ordre des intérêts matériels, dans le développement industriel des sciences exactes qu'il faut placer la caractéristique de la royauté de Juillet ; là, encore, elle a suivi une impulsion générale plus qu'elle ne l'a donnée. La création des chemins de fer en France, l'extension de la navigation à vapeur datent de cette époque ; mais la France en recevait l'exemple du dehors et, alors même qu'elle avait précédé les autres nations dans la théorie, elle venait après plusieurs dans la pratique ; car si, chez nous, la pensée est hardie, trop souvent l'action est routinière.

En concédiant les réformes, bien faciles, qui lui étaient deman-

dées, Louis-Philippe eût assuré le trône à son petit-fils. R voyait que la monarchie constitutionnelle ne pouvait fatalem aboutir qu'à la République. Il n'eut pas le courage de sacri l'avenir de la dynastie pour en faire une simple période de tra tion ; il voulut écarter pour toujours la République : il en l'avénement.

C'est un thème banal et facile de prendre texte des établiss et des chutes de gouvernements, depuis 1789, pour accuser la de mobilité. Qui aura lu avec attention cette partie de notre toire reconnaîtra que la France a voulu persévéramment con et développer les principes de la Révolution, proclamés par la g Constituante de 1789 et défendus contre les monarchies europé par la glorieuse Convention nationale.

La Constitution de l'an III n'était pas tellement défectueuse fallût la briser au lieu de l'améliorer. Si l'esprit public, fa d'une lutte incomparable, privé des hommes qui l'avaient s nue et rendue victorieuse, se livra, par surprise et par aff ment, au pouvoir d'un capitaine ambitieux et coupable, cet ne le suivit pas dans les insatiables conquêtes et ne fit rien p défendre au jour de la défaite.

L'opposition libérale de la Restauration revendiqua le main des droits acquis ; dans cette limite restreinte, elle accompl moins sa tâche avec vaillance et succès.

Par malheur, après la victoire, elle s'oublia dans une Capou monarchie élective et délaissa l'héritage de ses pères dont il y tant de parties à reconquérir.

La République de 1848 essayera de reprendre la tradition compléter l'œuvre de 1789. Y réussira-t-elle ?

FIN DU TOME CINQUIÈME



# ABLE DES MATIÈRES

## DU CINQUIÈM[illegible] LUME

TABLE DES MATIÈRES.

FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES



# ERRATA

---

Page 62, ligne 30, au lieu de : *Convention* militaire du 27 *mars*, lire : mars.

Page 84, ligne 2, au lieu de : Convention du 8 *juillet*, lire : du 3 juillet

*Ibid.*, ligne 23, au lieu de : *Divers* offres, lire : *diverses* offres.

Page 101, ligne 16, au lieu de : § VI, lire : § VII.

Page 106, ligne 3, au lieu de : devai, lire : devait

Page 325, ligne 4, au lieu de : 5 février 1827, lire : 5 février 1828.

Page 461, au lieu de : *chapitre* XII, lire : chapitre X.

Page 486, ligne 21, au lieu de : 12 et 13 mars, lire : 12 et 13 mai.

Page 489, ligne 10, au lieu de : *substitua*, lire : y substitua.

Page 536, au lieu de : *un martyre*, lire : un martyr.

PARIS. — IMP. SIMON RAÇON ET COMP., RUE D'ERFURTH, 1.

HISTOIRE

# DES FRANÇAIS



# ERRATA

## DU SIXIÈME VOLUME

---

Pag 31, lignes 11 et 12, *au lieu de :* « le même représentant
représentant Dornès ».

— 120, CHAPITRE II, ligne 2 du sommaire, *au lieu de :* Se
*lire :* de 1854.

— 126, ligne 29. § VIII. Intérieur. Reporter ce titre en têt
« Pour la première fois,. en 1854 », ligne 23.

— 145 et suivantes, CHAPITRE III, *lire :* CHAPITRE V, et aug
de deux numéros jusqu'au CHAPITRE XIV, qui
CHAPITRE XVI.

— 161, ligne 3, *au lieu de :* § V, *lire :* § IV, *de :* § VI, *lire :*
de suite, en baissant d'un numéro jusqu'à la fin d

— 174, ligne 1, *au lieu de :* Session de 1860, *lire :* Sessions d
1860.

— 175, § II, *au lieu de :* Session législative de 1860, etc., *l*
législatives de 1859 et de 1860. — Durant ces deu
événements, etc.

— 170, ligne 30, *au lieu de :* le 20 juillet, *lire :* le 20 juillet 1

— 266, *au lieu de :* § XII, *lire :* § XIII.

— 285, ligne 16, *au lieu de :* 2 août 1866, *lire :* 2 août 1868.

— 289, *au lieu de :* § X, *lire :* § XIV.

— 291 et suivantes, *au lieu de :* § XIV, *lire :* § XV, et aug
d'un numéro jusqu'au § XXIX, qui doit se lire : § X

— 296, ligne 40, *au lieu de :* « disputé », *lire :* « disputée ».

— 409, en note, ajouter : Voir aussi *L'Hôtel de Ville de Pari*
*Siége*, par M. Etienne Arago.

— 410, ligne 12, après les mots : « résignèrent leurs fonction
« cette démission ne fut pas acceptée ».

— 463, ligne 32, *au lieu de :* « Roumanie », *lire :* « Valachie

PARIS — IMP. SIMON RAÇON ET COMP., RUE D'ERFURTH, 1.

# HISTOIRE

# ES FRANÇAIS

PUIS LE TEMPS DES GAULOIS JUSQU'A NOS JOURS

PAR

THÉOPHILE LAVALLÉE

DÉVELOPPÉE DE 1814 A 1848

ET CONTINUÉE, SUR LE MÊME PLAN, JUSQU'EN 1875

PAR M. FRÉDÉRIC LOCK

TOME SIXIÈME

PARIS

RPENTIER ET C^IE, LIBRAIRES-ÉDITEURS

13, RUE DE GRENELLE-SAINT-GERMAIN, 13

1875





# LIVRE V

## IÈME RÉPUBLIQUE — EMPIRE — TROISIÈME RÉPUBLIQUE

(1848-1874)

## SECTION I

DEUXIÈME RÉPUBLIQUE
24 février 1848 — 2 décembre 1852

### CHAPITRE PREMIER

...ernement provisoire. — La République proclamée. — Drapeau rouge. — ...t au travail. — Dévastations. — La peine de mort. — Adhésions. — Inau-...ation de la République. — Les morts de Février.

§ I. — Le Gouvernement provisoire. — La Révolution de février fut réellement une « surprise » que pour les amis, volontaire-...ent aveugles, du gouvernement royal qui ne voulurent pas voir ...es menait la politique outrageusement « conservatrice » de Guizot. L'élection des membres du gouvernement provisoire ne ... pas aussi rapidement improvisée qu'il plut aux mêmes per-...nes de le dire et de le faire croire. Au palais Bourbon, chacun ... noms proposés, et c'était naturellement les noms de députés ... plus notoirement acquis à la cause démocratique, fut soumis ... sanction de la foule qui emplissait la salle et des membres de ...ssemblée restés en séance. Les uns furent acclamés tout d'une ...ix; les autres acceptés, avec plus ou moins d'empressement, par

se tenaient aux bureaux des deux journaux républica-
*nal* et *la Réforme* et l'on s'y occupait de composer des
d'un gouvernement, du moins d'un comité de directi-
côtés, on mit en tête les noms de plusieurs députés
coïncidence facile à comprendre, le choix se porta
furent, quelques heures plus tard, désignés au palais
outre, la réunion du *National* ajouta ceux d'Armand
Ferdinand Flocon, rédacteurs en chef des deux feui-
caines. La presse radicale (puisqu'on l'appelait ainsi)
cette justice. A *la Réforme*, on inscrivit, en outre, c-
Blanc, à qui ses ouvrages sur l'organisation du travail
grande popularité parmi les ouvriers, et d'Albert, ouvri-
ayant une influence considérable sur la population ou-

Les listes des deux journaux, rapidement copiées e-
circulaient déjà dans le public lorsque s'y répandit ce-
tés. La concordance, à peu près complète, de celle-ci
prépara et activa l'adhésion générale.

Lorsque les députés arrivèrent à l'Hôtel de Ville, ils
déjà installés Marrast, Flocon, Louis Blanc et Albert. Il
convenu que tous quatre auraient le titre de secrétair-
nement provisoire et ils signèrent, en cette qualité,
des premiers actes officiels. Mais, dans la soirée mêm-
reconnut leur droit à figurer au même titre que le-
toute différence disparut.

té, l'égalité et la fraternité pour principes, le peuple et mot d'ordre; voilà le gouvernement démocratique :e se doit à elle-même et que ses efforts sauront lui

proclamation remercia la garde nationale de son con- ppel au zèle et au dévouement de cette milice dont 'ens allaient maintenant faire partie.

té d'assurer la prompte et complète exécution des me- ndées par les circonstances, détermina le gouverne- entrer dans ses mains les pouvoirs qui, dans un état ent rester séparés : le législatif et l'exécutif. Les mi- nt donc répartis entre les membres du gouvernement. :e du conseil, sans portefeuille, fut unanimement dé- nt (de l'Eure); Lamartine eut les Affaires étrangères; Justice; Ledru-Rollin l'Intérieur; Arago la Marine; le au la Guerre; Carnot l'Instruction publique; Beth- nmerce; Marie les Travaux publics; Goudchaux les Fi- nier-Pagès fut nommé maire de Paris avec MM. Gui- on adjoints. Le colonel Courtais reçut le commandement nationale et le général Cavaignac fut nommé gouver- l de l'Algérie.

es décrets, la Chambre des députés fut dissoute, dé- ite à la Chambre des pairs de se réunir, la garde ut licenciée et le palais des Tuileries affecté à un Hôtel ; civils; les objets engagés au Mont-de-piété pour une ieure à dix francs furent restitués aux emprunteurs. nations furent adressées à l'armée, l'une pour l'inviter la révolution, l'autre pour arrêter la désorganisation corps dont les soldats se dispersaient, se croyant dés- és du service militaire.

RÉPUBLIQUE. — Ces premières et impérieuses mesures le gouvernement reprit une discussion déjà entamée sa première proclamation : Fallait-il décréter immédia- épublique? Tous les membres étaient d'accord pour épublique, la proclamation le constatait. Mais il y avait ur le droit de la proclamer avant que la souveraineté fût prononcée. Toutefois, le danger de laisser les es- incertitude sur la nature du gouvernement et de don- uverture aux entreprises des partis finit par rallier inions et le décret suivant fut adopté :

« Citoyens, le gouvernement provisoire déclare que
nement actuel de la France est un gouvernement ré
que la nation sera appelée immédiatement à ratifier p
la résolution du gouvernement provisoire et du peuple

Cette résolution établissait péremptoirement la Rép
personnel des membres du gouvernement restait seul

Vers le milieu de la nuit, le gouvernement suspendit
pour prendre un repas en commun, dans le local mêm
geait. Avec un couteau prêté par M. Flottard, on se part
de munition et du fromage de gruyère laissés par les
homme du peuple apporta un seau d'eau où chacun pu
tasse ébréchée; on eut aussi *une* bouteille de vin. « V
martine, un repas de bon augure pour un gouverne
marché. » Telle fut la première des « orgies » auxqu
rent les « dictateurs » de 1848.

Puis, on se remit à l'œuvre.

Une lourde tâche pèse sur tout gouvernement qui
révolution. Il lui faut accomplir les réformes dont le r
la chute du gouvernement précédent, réparer les iné
mages causés par le fait même de la révolution, arrê
dont elle peut devenir le prétexte, résister à des exig
sonnables ou intempestives, remplir, enfin, les devoi
d'un gouvernement normal. Les plus puissantes orga
maines peuvent n'y pas suffire.

§ III. — Le Drapeau rouge. — Sur un certain nomb
cades élevées dans la journée et dans la nuit du 23 fé
toyens armés avaient arboré le drapeau rouge. En 183
tricolore s'était tout naturellement opposé au drapea
portaient les troupes royales. En 1848, le gouvernem
drapeau tricolore, ceux qui voulaient le renverser avai
ter un emblème différent. De là, vraisemblablement, l
drapeau rouge. Toutefois, une partie des combattant
attacher une autre signification, car, le 25 février a
place de l'Hôtel de Ville fut envahie par une multitu
de laquelle flottaient des drapeaux rouges et dont les
rent demander au gouvernement de décréter la su
drapeau rouge au tricolore. Louis Blanc, qui appuya l
valoir qu'à une situation nouvelle il fallait un symb
que le drapeau tricolore, signe d'une transaction ave
devait disparaître avec cette royauté, que la couleur

de l'oriflamme qui fut, pendant plusieurs siècles, le dra-
ional de la France. C'était vrai; mais, quand l'orateur re-
à cause de la présence de la couleur blanche, le dra-
olore qui avait été celui de la révolution et de la première
ue, il était peut-être étrange de rappeler que la couleur
it celle de l'ancien étendard monarchique. Depuis 1789,
u rouge, accompagnement de la loi martiale, avertisse-
rême avant l'emploi de la force militaire, n'avait paru
eule fois à la déplorable catastrophe du 17 juillet 1791.
février, la garde nationale, les troupes ralliées au gouver-
rovisoire, la France entière ne connaissaient que le dra-
olore; les dix-huit ans de paix à tout prix de Louis-Philippe
nt pas plus deshonoré que les dix ans de despotisme im-
la première république l'avait entouré d'assez de gloire
la seconde pût le garder avec honneur.
vernement provisoire crut que la démonstration du dra-
ge cachait une tentative pour exercer sur ses membres
sion, une intimidation et le soumettre à la domination
ction violente du parti démocratique. Il résolut de résister
nce, repoussa le drapeau rouge et se présenta tout entier
foule pour annoncer cette résolution. Ce fut Lamartine
la parole et il le fit en un langage qui entraîna tous les
e gouvernement rendit un décret qui maintint le drapeau
en ordonnant que les couleurs en seraient disposées
ous la première république.
a que, comme signe de ralliement, la rosette rouge serait
la hampe du drapeau et portée à la boutonnière par les
du gouvernement.
ident, dont les causes et la portée ont été, alors et depuis,
rées, se termina aux cris de *Vive la République! Vive le*
*nent provisoire!*
E DROIT AU TRAVAIL. — Reprenant son œuvre interrompue,
nement décréta la réorganisation des gardes nationales
par la royauté, la mise en liberté des détenus politiques,
du serment politique, la création de vingt-quatre batail-
rde nationale mobile avec solde de 1 fr. 50 par jour, et
des mesures pour assurer l'approvisionnement de Paris.
s encore, le gouvernement fut détourné de sa tâche pour
ondre à une question autrement grave que celle du dra-
e.

Tandis qu'une masse d'ouvriers armés se répandait su
de Grève, un ouvrier, fusil en main, que beaucoup d'a
vaient, entre à l'Hôtel-de-Ville, pénètre jusqu'à la salle d
nement et, faisant retentir son arme sur le parquet, dem
périeusement la reconnaissance du droit au travail.

Pendant le règne de Louis-Philippe, ni le roi, ni les
ni les Chambres, ni les chefs d'industrie ne s'étaient occup
vement qui se faisait dans l'esprit de la population ouvriè
de celle-ci avait attiré l'attention de plusieurs publicistes
agité le problème de l'amélioration matérielle et morale
dition. Différentes théories avaient été proposées dont
subit l'épreuve de la pratique. D'autre part, ceux que,
appela des *socialistes*, imaginèrent des plans, plus ou
piques, de rénovation subite et absolue de l'état social,
ne sachant pas que la Constituante de 1789 a transformé
gime de la société française, en donnant à tous la libert
blir une vaine distinction entre la révolution politique
tion sociale. Toutes ces publications furent lues par
nombre d'ouvriers qui en propagèrent plus ou moins in
les doctrines. Si la liberté de réunion eût existé, la disc
blique de ces doctrines serait arrivée à démontrer ce qu
ticable et ce qui était chimérique. Si l'on avait eu la lil
sociation, des expériences auraient pu être tentées au
qui auraient fait discerner le vrai du faux. En l'absence
libertés, des esprits mal éclairés, des imaginations que
ne réglait pas, surexcités par des souffrances trop réell
rent d'idées dont la réalisation immédiate leur paraissait
ganisation du travail était du nombre : beaucoup d'ouvri
mandant qu'à « vivre en travaillant », ce qui valait mie
« mourir en combattant » croyaient, de très-bonne foi,
vernement et particulièrement la République, avait le
créer de l'occupation pour ceux qui en manqueraient :
voir supposé, ils concluaient au devoir effectif et réclamai
une chose juste et possible, le droit au travail. C'est là
que préconisait le livre de Louis Blanc.

Le gouvernement provisoire ne partageait pas cette er
ronée. Cependant, il rendit un décret par lequel il s'enga
rantir l'existence de l'ouvrier par le travail, à garantir
à tous les ouvriers, et reconnut à ceux-ci le droit de s'ass
eux pour jouir du bénéfice de leur production (25 févri

urait soupçonner le gouvernement d'avoir voulu leurrer
rs pour échapper à une requête embarrassante : telle
son habitude. Il ne faut donc pas prendre le décret en
olument littéral. Celui qui en a rédigé le texte, Louis
a aussi donné la signification : le décret ne promettait
erche des moyens pouvant assurer, de la part de l'État
uffisant à l'ouvrier qui s'en trouverait momentanément
roit au travail, ainsi entendu, remplaçait avantageuse-
ait à l'aumône qui se pratique en Angleterre. Les ou-
rent eux-mêmes le comprendre ainsi : ils mirent *trois*
ère au service de la République.

s la même pensée que, le 28 février, à la demande
d'un *ministère du progrès* qui, comme tous les mi-
rait promptement versé dans la routine, le gouverne-
tua une commission de gouvernement pour les travail-
it siéger et siégea, en effet, au Luxembourg, sous la
de Louis Blanc et la vice-présidence d'Albert.

ses du travail » furent bien accueillies et des ouvriers
s chefs d'industrie, qui voyaient, avec terreur, éclater
commerciale dès longtemps imminente. On a cher-
à en faire un objet d'effroi ; ce ne fut là qu'une ma-
orti. La commission du Luxembourg, siégeant dans un
fièvre, n'a pas résolu le problème dont la science cher-
aujourd'hui la solution ; toutefois, sa session n'a pas été
a concilié bien des conflits entre patrons et ouvriers,
s grèves qui, comme celle des boulangers, auraient pu
barras ou des périls ; elle a encouragé, aidé la forma-
iations coopératives d'ouvriers dont quelques-unes du-
. Peut-être eût-elle fait davantage si le temps, le calme
ns d'action ne lui eussent manqué.

re pour venir au secours des ouvriers sans travail que
ment provisoire créa des ateliers nationaux, 26 février.
mple expédient, plusieurs fois employé dans des mo-
ise et sur la valeur duquel ceux que les malveillants
ent les « dictateurs » ne se faisaient pas illusion. La
mposait, et quelque sacrifice d'argent qu'il ait coûté,
lu le prolonger un peu plus que de soulever le san-
des journées de Juin.

TATIONS. — Dans une grande cité comme Paris, où les
ts se trouvent à côté des meilleurs, une révolution n'é-

clate pas, l'exercice de l'autorité n'est pas suspendu momentané-ment, sans que les mauvais éléments en profitent. Le 24 février, le Palais-Royal, les Tuileries avaient subi des dévastations que l'empor-tement du combat peut expliquer, sans les justifier. Mais, le lende-main et les jours suivants, les châteaux de Neuilly et du Raincy fu-rent saccagés et pillés, celui de Suresnes, propriété de M. Salomon de Rothschild fut pillé et brûlé ; des gares, des ponts de chemins de fer furent incendiés, les voies détruites. Ces pillages étaient l'œuvre de malfaiteurs ; ces incendies, ces destructions étaient la vengeance stupide d'intérêts lésés par la création des chemins de fer. Le gouvernement donna, dès qu'il le put, des ordres sévères pour réprimer les actes de vandalisme et en rechercher les auteurs, dont un certain nombre furent arrêtés et livrés aux tribunaux.

§ VI. La peine de mort. — Le 26 février, Louis Blanc, repre-nant une pensée, émise, la veille, par Lamartine, proposa l'abolition de la peine de mort en matière politique. Après quelques objections juridiques, le gouvernement adopta la proposition et la convertit en un décret dont il voulut aller, en corps, donner lecture à la foule qui stationnait toujours sur la place de Grève. Lamartine le proclama dans une allocution qui se terminait ainsi : «... Citoyens, le gouvernement provisoire a voulu vous apporter lui-même le dernier décret qu'il vient de délibérer et de signer dans cette séance mémorable : l'abolition de la peine de mort en matière politique.

« C'est le plus beau décret qui soit jamais sorti de la bouche d'un peuple, le lendemain de sa victoire.

« C'est le caractère de la nation française qui échappe en un cri spontané de l'âme de son gouvernement. Nous vous l'apportons : il n'y a pas de plus digne hommage au peuple que le spectacle de sa propre magnanimité. »

D'immenses acclamations accueillirent ces paroles, prononcées là même où s'était si souvent dressé l'échafaud politique.

En 1830, les ministres de Charles X avaient été arrêtés (en partie), jugés, condamnés ; les non-contumaces subirent partiellement leur peine. En 1848, le gouvernement ne fit rien pour s'emparer des ministres de Louis-Philippe. Le procureur général près la Cour d'appel de Paris crut devoir requérir, et la Cour ordonna des pour-suites contre ces fonctionnaires ; mais on n'alla pas au delà. Le gouvernement dédaigna ces ministres qui, d'ailleurs, une fois leur démission donnée, ne s'étaient plus mis en peine du sort de la monarchie perdue par leurs fautes.

ns. — Si l'avénement de la République fut une
n des gens durent être stupéfaits de découvrir en
soudaine propension à accepter et à servir la Ré-
ne tous les fonctionnaires de la monarchie fussent
en place, si le gouvernement provisoire eût voulu
Celui-ci dut être étonné de certaines adhésions qui
attendre.

Bugeaud, celui-là même qui, le 23 février, pro-
r l'émeute, mit son épée invaincue au service du
nement; le général Changarnier lui offrit ce qu'il
d'appeler lui-même : « son habitude de vaincre ; »
rempli de ces conversions subites et empressées,
es points de la France.

ier, l'archevêque de Paris, M. Affre, ordonnait aux
ocèse des services en l'honneur des citoyens tombés
, des quêtes pour les familles des morts et des
recommandait d'offrir leurs églises pour y établir,
ambulances, « alors même que l'office du dimanche
primé. »

là un acte isolé. Partout le clergé se hâta de sub-
*e salvam fac Rempublicam* au *Domine salvum fac*
des messes pour les morts du 24. On le vit bientôt
ardeur à la plantation des arbres de la Liberté.

onarchique et ultramontain *l'Univers* proclamait la
évrier une « notification de la Providence. » — « Qui,
aujourd'hui, en France, à défendre la monarchie?
r? La France croyait être monarchique, et elle était
lle s'en étonnait hier, elle n'en est plus surprise
venue d'un premier étonnement, elle s'appliquera
ageusement, invinciblement à se donner des insti-
ort avec les doctrines qu'elle a depuis longtemps
adoptées. » La pieuse feuille, organe presque offi-
atholique, finissait en déclarant : « La monarchie
d'hui de partisans. »

es avaient vu avec joie la chute de « l'usurpateur, »
pas la République qu'ils eussent désirée pour lui
fois, il leur plut de la considérer comme le terme
la Révolution commencée en 1789. « C'est la Ré-
it d'elle-même, dit M. de Falloux dans un concilia-
; gardons-nous donc de prolonger son agonie par

des démonstrations qui ne seraient pas moins imprudentes qu'in-
habiles. »

Ce ne fut pas seulement par des adresses de personnages, d'au-
torités, de corps officiels que la République fut acceptée et reconnue.
Pendant deux mois, il ne cessa d'arriver à l'Hôtel-de-Ville des dé-
putations venant apporter des adhésions, des félicitations et tenant
à honneur de « voir le gouvernement provisoire. » Les membres
du gouvernement recevaient tour à tour les délégués de la foule
et les renvoyaient contents avec quelques paroles patriotiques.

Au moment de la Révolution, le duc d'Aumale était gouverneur
général de l'Algérie et le prince de Joinville, son frère, se trouvait
avec lui. Ni l'un ni l'autre n'eurent la pensée d'essayer un mou-
vement de l'armée contre la volonté nationale. Le duc, en appre-
nant la nomination du général Cavaignac, remit, par intérim, le
gouvernement de l'Algérie au général Changarnier, puis il adressa
à la population civile et à l'armée des proclamations où il leur fai-
sait avec dignité ses adieux.

Les deux princes quittèrent ensuite la colonie pour aller retrou-
ver leur père et leur famille en Angleterre.

Le gouvernement provisoire reçut aussi une adhésion, et ce ne
fut pas la moins inattendue, formulée en ces termes :

« Messieurs, le peuple de Paris ayant détruit, par son héroïsme,
« les derniers vestiges de l'invasion étrangère, j'accours de l'exil
« pour me ranger sous le drapeau de la République que l'on vient
« de proclamer.

« Sans autre ambition que celle de servir mon pays, je viens an-
« noncer mon arrivée aux membres du gouvernement provisoire, et
« les assurer de mon dévouement à la cause qu'ils représentent,
« comme de ma sympathie pour leurs personnes. Recevez, mes-
« sieurs, l'assurance de mes sentiments.

« *Signé :* Louis-Napoléon BONAPARTE. »

C'était le conspirateur de Strasbourg et de Boulogne qui écrivait
cette lettre où le prétendant perçait encore sous une apparence de
républicanisme. Le gouvernement avait amnistié tous les crimes et
délits politiques ; il ne pouvait donc faire réintégrer l'homme de
Boulogne dans la prison de Ham ; il venait d'abolir la peine de mort
en matière politique, et ne voulut pas appliquer au fils d'Hortense

is la loi portée par la Restauration contre les membres
lle Bonaparte. Trop indulgent envers cet homme, malgré
els antécédents, le gouvernement républicain se contenta
à se retirer ; Louis Bonaparte retourna en Angleterre.
– INAUGURATION DE LA RÉPUBLIQUE. — Pas un acte hostile,
otestation n'avait accueilli en France l'établissement de
ue. Le gouvernement provisoire regardait, à bon droit,
n comme approuvée par toute la nation. Le 26 février,
pour le lendemain, 27, l'inauguration officielle et solen-
République.
n effet, les bataillons de la garde nationale et toute la
armée étendaient leurs lignes depuis la place de la Bas-
la Madeleine ; derrière elles se pressait une innombra-
e, venue non-seulement de tous les quartiers de la ville,
environs de Paris. Le gouvernement provisoire, réuni
la colonne de Juillet, proclama publiquement la Répu-
milieu d'acclamations enthousiastes. Puis, il parcourut,
l'autre, les boulevards, salué partout des mêmes accla-
mais gouvernement nouveau n'avait rencontré une aussi
et aussi complète adhésion ; c'était une de ces heures
e nation reprend confiance en elle-même, et en fait écla-
trainement le témoignage spontané.

LES MORTS DE FÉVRIER — Avec un caractère différent,
sentiments se manifestèrent, le 4 mars, à la cérémonie
ébrée en l'honneur des citoyens frappés dans les com-
rnées de Février. Le gouvernement provisoire y assista,
a Madeleine où eut lieu le service, jusqu'à la colonne de
dans les caveaux de laquelle les cercueils furent dépo-
de ceux des morts de Juillet 1830, le gouvernement re-
mêmes témoignages de sympathie et de respect, que
seulement moins bruyants les sentiments de réserve
r la circonstance.

sir ou d'accepter le régime de gouvernement le pl
nance, il doit cependant tenir compte de l'effet qu
dans les rapports avec les autres peuples. L'opposi
avait toujours reproché à la Restauration d'avoir sub
1815, à Louis-Philippe de s'y être trop soumis. Que
République ? La révolution de Juillet avait chassé le
qui les avait signés; l'indépendance de la Belgique a
pensée hostile qui avait constitué le royaume des Pay
restait des traités de 1815, c'était la cesssion forcée
de la première république. La seconde devait-elle fai
la Prusse pour recouvrer les provinces du Rhin ; au
rière lequel on trouverait l'Autriche, pour reconquér
le comté de Nice? Une telle guerre ne relierait-elle
France tous les signataires des traités de 1815 ? La F
elle se jeter dans une aussi aventureuse entreprise ?

Le gouvernement ne le pensa pas. En son nom,
blia, le 5 mars, un manifeste diplomatique, lu et ap
seil, où, tout en déclarant les traités de 1815 résil
en respectait, en fait, les stipulations territoriales
pour point de départ des relations avec les puissance
Mais, en même temps qu'il donnait cette assuranc
cabinets, il promettait l'appui de la France aux pe
draient réclamer leur indépendance et à ceux dont
serait menacée. Il rentrait ainsi dans les traditions

vait-on faire plus? Il suffira de rappeler que, sans parler des ltés financières, l'effectif disponible de l'armée léguée par narchie n'était que de *cent mille hommes.*
s doute, l'exemple et l'influence morale de la France devaient ne grande ressource. On verra plus tard, quand des soulève-éclateront en Europe et surtout en Italie, avec quel soin princes, patriotes et peuples repousseront l'offre de l'épée rance.
anifeste de Lamartine apaisa l'inquiétude qu'avaient pu avoir verains que la République ne se lançât dans les hasards guerre de propagande révolutionnaire. Ils s'empressèrent de ner leurs intentions pacifiques, et la République put s'or- et se préparer en paix pour les chances de l'avenir
— AFFAIRES INTÉRIEURES. — Ce n'était pas seulement dans oses militaires que l'administration royale laissait le désor-es finances étaient encore plus en désarroi que l'armée, et t peut-être le plus sérieux péril. La Révolution n'avait pas cause de la crise, mais seulement la circonstance occasion-qui avait déterminé l'explosion d'un mal préparé depuis long-. Dès le courant de 1847, le marché financier ployait sous ds d'une énorme accumulation de valeurs fiduciaires; l'État ème était obéré et le budget de 1848, celui que présenta le er ministère royal, se soldait en déficit. La catastrophe finan-e se fût inévitablement produite sans la Révolution politique. -ci ne fit que mettre à nu la plaie latente. Les petites bourses le chômage mettait à sec, allaient réclamer leurs économies sées à la Caisse d'épargne, et la caisse était vide. Les porteurs llets de banque allaient venir réclamer le remboursement en es, et la Banque était hors d'état d'y satisfaire; les services es avaient des besoins urgents, impérieux, et le Trésor pu-était à peu près à sec. De tous côtés, on voyait en perspective nqueroute. Un financier la conseilla cyniquement au gouver-ent, un autre lui présenta la liste des principaux banquiers le chiffre de la contribution forcée qu'on pourrait frapper sur m. Le gouvernement repoussa l'un et l'autre. Il consolida en es les dépôts de la Caisse d'épargne, paya par anticipation le estre de la dette publique échéant au 1er avril, donna cours é aux billets de la Banque, créa les coupures de 200 et de francs. Il institua le Comptoir national d'escompte à Paris, et, les principales villes de France, un grand nombre d'établisse-

[redacted]



ments de crédit de même nature, qui facilitèrent les tra
commerciales, rendirent d'immenses services à l'indust
vinrent bien des ruines, épargnèrent des chômages et, p
quent, l'aggravation de misère qui en fût résultée fata
dont tout le monde eût souffert.

Goudchaux, ayant quitté le ministère des finances (5 mars
placé par M. Garnier-Pagès qui fit décréter l'impôt des 45
Malgré les ordres donnés pour alléger les contribuables
aisés, cet impôt, exploité par les ennemis de la Républi
contre elle une des causes les plus actives de défaveur.
pourtant pas une innovation, car les trois gouvernem
rieurs avaient usé du même expédient sans soulever d
aussi amères. Quand le gouvernement provisoire dépos
voirs, cet impôt n'avait encore fourni que 80 million
ception en fut continuée.

Le 24 février, un des collaborateurs de *la Réforme*, 
sidière s'était emparé de la préfecture de police et s'y ét
un peu malgré le gouvernement de l'Hôtel de Ville. Ca
vantait de *faire de l'ordre avec du désordre*. En effet, n
disposition directe aucune force régulière, il avait co
surgés du 24 une sorte de milice armée, ayant pour c
blouse bleue avec une ceinture rouge. Ces hommes, qu
vulgairement *les Montagnards de Caussidière*, remplaç
près la garde municipale, veillaient à la sureté de Paris
de maintenir un certain ordre dans les foules. Caussid
chait surtout à assurer l'approvisionnement de la vil
constituait pas une situation parfaitement régulière
n'était pas l'heure d'élever des conflits et il fallait se
éléments qu'on avait sous la main. Par son attitude pri
dière prêtait un peu aux railleries; toutefois, le public
tenait compte de ses intentions et de ses efforts.

Si les « onze dictateurs » se trouvaient toujours d'
les questions capitales, il y avait cependant entre eu
gences d'opinion, de tempérament, de tendances d'où
des tiraillements que l'on n'ignorait pas au dehors
partis hostiles cherchaient à tirer profit. Les conservat
vouloir conserver la monarchie quand même, l'avaie
leur habitude, conduite à sa perte, se montraient
premier moment de stupeur, les plus acharnés révo
contre la République et s'ingéniaient à la discréditer p

uvaises et fausses nouvelles, en exploitant et exagérant
ntes inévitables, soit l'effet de mesures imposées par la
C'étaient les « hommes d'ordre » qui poussaient alors
e. Un jour, des négociants, voulant que la prorogation
ces commerciales fût portée de six jours à trois mois,
d'effrayer le gouvernement par la menace de fermer
iques, leurs magasins et de jeter sur le pavé leurs ou-
urs employés. Le gouvernement résista, et la menace ne
cutée. Un autre jour (16 mars), le décret sur la garde
yant supprimé les compagnies improprement dites d'é-
rdes qui en faisaient partie se réunissent militairement
toutefois) et se portent vers l'Hôtel de Ville pour exiger
n d'une puérile distinction. A la hauteur du Pont-au-
s trouvent le quai intercepté par une masse d'ouvriers,
la veille au soir, sur le bruit que la manifestation était
ntre certains membres du gouvernement. Une collision
agée si le général Courtais ne fût intervenu. Une partie
nationaux put arriver jusqu'à l'Hôtel de Ville où leurs
rent reçus par Arago et Marrast qui leur firent sévère-
ir le ridicule et l'imprudence de leur conduite et décla-
le décret ne serait pas modifié. Les délégués et les
etirèrent confus, au milieu des rires dont la foule saluait
ent de cette tentative à laquelle on donna le nom de
*ion des bonnets à poil* à cause de la coiffure des compa-
rimées.

ait dit aux délégués que leur manifestation en provoque-
tre en sens contraire. Celle-ci, eut lieu le lendemain 17.
colonnes d'ouvriers, parties des Champs-Élysées, se
en bon ordre, par les quais, à l'Hôtel de Ville. Leur
n'était que de témoigner leur sympathie au gouverne-
rtout à ceux de ses membres contre lesquels avait été
organisée la manifestation de la veille. Mais les délégués
introduits dans l'Hôtel allèrent au delà de ce but; ils
ent impérativement que les élections de la garde natio-
ent retardées et que toute troupe militaire fût éloignée de
gouvernement refusa d'obtempérer à une sommation
et promit seulement d'examiner la pétition en ce qui con-
élections. La manifestation se dirigea alors, par la Bastille,
levards qu'elle parcourut silencieusement et se sépara
ps-Élysées. Une partie alla au ministère de l'Intérieur.

[redacted]



Ledru-Rollin leur représenta avec énergie combien l'é
de la troupe serait une mesure blessante pour l'armée
pas mérité d'être ainsi traitée.

Ces deux manifestations eurent le regrettable résultat de
une sorte de séparation entre des habitants d'une même v
d'aggraver les dissidences personnelles au sein du gouve

Ce fut, dès lors, un parti pris d'incriminer tous les ac
vernement et de fomenter la division parmi ses membre
sant la majorité modérée à la minorité violente et
celle-là de se laisser dominer par celle-ci. On propageait
les mauvaises nouvelles, exagérées quand elles étaient
ventées quand les véritables manquaient; on feignit d
que l'on n'avait pas; on affecta la gêne, on réduisit se
on renvoya ses domestiques, on vendit avec ostentation a
bijoux, on déserta Paris.

La Révolution de Février s'était faite au nom du droit d
les hommes qu'elle venait de porter au pouvoir avaien
la parole ou par la plume, revendiqué ce droit ainsi q
d'association et la pleine liberté de la presse. Conséque
doctrines passées, ils laissaient toute carrière à ces diver
Il y eut inévitablement des abus; on en grandit outre
portée. Des clubs nombreux s'étaient ouverts. La plupart
suivis soutinrent, au moins dans les premiers temps, le
ment provisoire; mais il s'en trouva d'hostiles. Certains
qu'une misérable parodie des grands clubs de la
Révolution, comme certains journaux nouvellement
furent que de grotesques imitations des feuilles les plu
de la même époque. Peut-être quelques-uns de ces c
ces journaux ne furent-ils que des spéculations imagin
gens intéressés à effrayer l'opinion. Dans les clubs soc
prêchait ou le communisme absolu de Cabet, ou des p
novation sociale tenant plus ou moins du communis
communisme, dont on fit alors un si grand épouvanta
doctrine vieille comme le monde, qui a paru, disparu et
ment reparaîtra encore à différentes époques, sans être j
ment redoutable, parce qu'elle serait un retour en arriè
progrès. Ailleurs, on produisait des motions extravagante
bien s'attendre à pareille explosion, après une si com
pression. Les classes populaires ne savaient pas user de l
quand et comment l'auraient-elles appris? Sait-on mani

on ne s'est jamais servi, et apprendrait-on à en faire
it pas dans les mains? Alors, comme plus tard, les
ques furent abandonnées aux rêveurs ou aux charla-
sensés ou prétendus tels dédaignèrent d'y prendre
ppliquer à des idées saines et pratiques ce puissant
gnement. N'ayant pas eu le courage nécessaire pour
er bon parti, ils crièrent de toutes leurs forces contre
saient mauvais emploi.

ste dont l'ambition déçue se vengeait en clameurs
t menacé par une émeute populaire qui se porta
ix. Ledru-Rollin s'y rendit de sa personne et protégea,
iberté, l'insulteur du gouvernement. Tous les jour-
ains protestèrent contre une violence qui portait
e la presse française.

E DU 16 AVRIL. Les dissidences existant parmi les
gouvernement provisoire n'étaient un mystère pour
pensée n'était pas venue spontanément à quelques
lub d'en profiter pour amener une scission éclatante
tance de la minorité du gouvernement, expulser la
idérée comme trop modérée, cette pensée aurait été
uggérée par les intrigues des journaux réactionnaires
dominer les tendances attribuées à la majorité sur
inorité. Quoi qu'il en soit on ne peut guère révoquer
ait existé un projet d'éliminer les membres modérés
un Comité de salut public où à Ledru-Rollin, Louis
et Albert seraient adjoints Raspail, Blanqui, Kersausie
e combinaison était connue et peut-être encouragée
mis du ministre de l'Intérieur, mais d'autres y étaient

lin, lorsqu'on lui en parla sérieusement, la re-
nergie. Il pouvait désirer plus de fermeté, plus d'élan
e du gouvernement; il ne voulait pas se substituer
ses anciens collègues.

coup d'État populaire persista néanmoins et fut sur-
par Blanqui. C'était pour lui le moyen d'effacer une
nt il n'avait pu se justifier. Une publication intitulée
*ective* venait d'imprimer un Rapport sur l'émeute du
trouvé dans les papiers de l'ancien ministre de l'In-
tel. Ce document non signé, était une dénonciation
nutieuse contre Barbès, Martin Bernard et quelques

Blanqui résolut de mettre l'occasion à profit.

Le 16, au matin, pendant que les délégués procéd
élections, le club de Blanqui se rendit au Champ d
même heure, les ateliers nationaux avaient une réuni
drome, près de l'arc de l'Étoile.

Les élections terminées, les délégués firent une coll
à être offerte au gouvernement et se mirent en
l'Hôtel de Ville. Le club Blanqui et une partie des ate
gnirent à eux.

Dès la veille, le gouvernement avait été prévenu d
délégués par Louis Blanc qui en affirmait le caractèr
mais des rapports de police prétendaient que la d
annoncée n'avait pas d'autre but que l'expulsion d'u
gouvernement. Le dimanche, de très-bonne heure,
était allé chez Lamartine l'assurer de sa résolution
séparer de ses collègues. Ils sortirent ensemble, Lam
donner l'ordre de mettre la garde mobile sous les a
allant prescrire à l'état-major de la garde nationale d
le rappel. D'un autre côté, Marrast, faisait mettre l'I
en état de défense.

Les ouvriers, venant du Champ de Mars, dans un
une attitude qui avaient déjà démontré à Blanqui l'i
calculs, marchèrent, sans obstacles, jusqu'au Louvre.
là, ils virent déboucher, presque de chaque rue, des

ntendre ce cri que répétaient les curieux. y avait bon nombre d'ouvriers. Beaucoup de oyaient, probablement, de bonne foi, à un r les communistes, mais il y avait là aussi lu 16 mars pour lesquels ce cri voulait ! Dès lors, le mot de « communiste » de- tions commodes avec lesquelles on dénonce ude ou aux sévices du pouvoir, selon les veut perdre.

gués du Luxembourg envoyèrent une pro- é et non sans amertume, ils se plaigni- geants de la veille, expliquant, de nou- rappelant qu'ils étaient allés à l'Hôtel de de Mars, sans armes, ce qui témoignait de es.

ondit par des paroles de confiance et en qu'il avait déjà fait en faveur des ouvriers inuer à s'occuper de leur sort.

n, adressée à la garde nationale, proscrivit pel à la concorde sous le seul cri de : *Vive*

un complot contre la République, elle fut pour la République. Cependant la presse son profit et, affectant d'oublier qu'à ce

actes posaient en principe le suffrage universel. Tell
fet, la pensée et la volonté de tous les hommes du g
provisoire.

Après comme avant le 24 février, il ne manquait pa
déclaraient solennellement le suffrage universel dang
praticable. Lors même, disaient-ils, qu'on pourrait m
sence tant d'hommes animés de passions contraires
lutte électorale dégénérât en guerre civile, on ne par
matériellement à les faire voter avec ordre et méthod
plusieurs jours.

Le gouvernement ne s'arrêta ni aux prédictions ni au
Le 5 mars, il fit mettre au *Moniteur* que, dans la sé
avait fixé la convocation des électeurs au 9 avril, la
l'Assemblée au 20 et adopté pour bases du décret élec
paration :

Que l'Assemblée ferait une constitution ;

Que l'élection aurait pour base la population ;

Que les représentants seraient au nombre de 900 ;

Que le suffrage serait direct et universel, sans condi

Que tout Français serait électeur à vingt et un ans
vingt-cinq ;

Que le scrutin serait secret.

Le gouvernement décida ensuite que tous les électeur
département concourraient à l'élection des députés d
ment, par scrutin de liste ; que l'on pourrait employ
tins écrits d'avance ou imprimés ; que l'armée pren

omplémentaires expliquant ou réglant tous les dé-
tique matérielle du vote.
ent décréta, en outre, que, pour assurer plus de
ussion des candidatures, le timbre des journaux
dix jours avant l'ouverture du scrutin.
ière fois donc, la nation tout entière était appelée à
entants.
fixées d'abord au 9 avril, furent remises au 23 avril,
aire à la fraction extrême du parti républicain qui
rnement indéfini, mais parce que les commissaires
it constataient l'impossibilité matérielle d'y procé-
rimitivement désignée. La réunion de l'assemblée
emps, reportée au 4 mai.
l et légitime que le gouvernement se préoccupât vi-
tions et qu'il les désirât républicaines. Entre les
laient se présenter, sa préférence devait appartenir
longue date, avaient fait preuve d'attachement à la
s dissimuler ce sentiment, le ministre de l'intérieur
vant tout et par-dessus tout, le respect pour la li-
urs, ce respect n'était pas incompatible avec des
, d'une manière générale, aux électeurs dans cette
ence d'un système électoral que tant de gens décla-
ble.
du 24 février avait, tout d'abord, été accueillie
dans les départements. Mais là, comme à Paris et
l'hostilité s'était bientôt produite, au nom de l'ordre.
illes, à Bordeaux, à Rouen, à Lille, à Besançon, etc.,
s du gouvernement furent mal reçus, obligés même
s qu'il y eût contre eux aucun grief sérieux, si ce
saient des prétentions locales. Quelques choix regret-
de vue de la tenue, non de l'honnêteté, indisposèrent
; ce fut dans un très-petit nombre de localités. On
au sujet d'un commissaire qui avait subi une con-
mante : il fallut reconnaître que le ministre avait
ation avec trop de confiance, sur la recommandation
. A Lyon, M. Emmanuel Arago eut à lutter contre
e l'armée inspirait aux ouvriers et contre l'indisci-
ts réclamant l'épuration des officiers. Il faillit être
parvint à maintenir ou rétablir l'autorité du gou-
effusion de sang.

« Citoyens, nous n'avons pu passer du régime de
au régime du droit dans un jour, dans une heure. Un
spiration et d'héroïsme a suffi au peuple pour consac
de la vérité. Mais dix-huit ans de mensonge opposent
la vérité des obstacles qu'un souffle ne renverse pas;
si elles ne font pas triompher la vérité sociale, si elles
sion des intérêts d'une caste, arrachée à la confiant
peuple, les élections, qui devaient être le salut de l
seront sa perte, il n'en faut pas douter. Il n'y aurait
voie de salut pour le peuple qui a fait les barricade
manifester une seconde fois sa volonté et d'ajourner
d'une fausse souveraineté nationale. »

On détacha de l'ensemble du texte cette dernière p
ment regrettable et parce qu'elle pouvait être prise po
tion à la violence par la masse ignorante de l'exercice
politiques, et aussi parce qu'elle ne pouvait manquer
tée par les partis hostiles. Ils ne s'en firent pas faute.
on l'imprima isolément, on la présenta comme une r
mot d'ordre émanant du gouvernement, comme une m
aux électeurs. Ainsi isolée, la phrase pouvait paraître
suite du *Bulletin* prouve clairement que le rédacteur n
signaler une éventualité périlleuse; en effet, il dit pl

« ... Il ne faut pas que vous en veniez à être fo
vous-mêmes le principe de votre propre souverain

de vos méprises, vous voudriez changer dans sa forme, de ce droit. »
tint pas compte de ces paroles, on ne s'attacha qu'à la idée et ce fut le texte de clameurs indignées de la part des ommes qui avaient applaudi aux manœuvres électorales de el.
e document fournit aussi un moyen de calomnier les ten- gouvernement républicain. Dans une circulaire aux rec- ropos des élections, M. Carnot, ministre de l'instruction disait : « La plus grande erreur contre laquelle il faille les populations de nos campagnes, c'est que, pour être nt, il soit nécessaire d'avoir de l'éducation ou de la for- nt à l'éducation, il est manifeste qu'un bon paysan, avec ns et de l'expérience, représentera infiniment mieux à e les intérêts de sa condition, qu'un citoyen riche et lettré, la vie des champs ou aveuglé par des intérêts différents e la masse des paysans. Quant à la fortune, l'indemnité llouée à tous les représentants de l'Assemblée suffira aux res. »
para aussi de cette phrase pour montrer le ministre de on publique préconisant l'ignorance et voulant une As- ationale toute composée d'illettrés. Il n'y eût pas assez de contre M. Carnot ; il proclamait la souveraineté de l'igno- nme Ledru-Rollin celle de la violence.
ernement crut devoir prévenir les effets de cette colère une proclamation où il protestait hautement de son res- la liberté électorale et faisait appel, encore une fois, à tous les citoyens.
éparer effectivement cette union, il avait décidé que, le rait lieu une fête dite *de la Fraternité*, dans laquelle devaient bués de nouveaux drapeaux à la garde nationale et à l'ar- it aussi un moyen de rapprocher les citoyens et les soldats. eût lieu avec un ordre admirable et un enthousiasme gions et régiments marchaient fraternellement côte à côte, aux fusils, des guirlandes aux canons. Le gouvernement r une vaste estrade élevée devant l'Arc de Triomphe de haque chef de légion ou de corps, en arrivant au pied de y montait et recevait un drapeau que, gardes nationaux, pectateurs, saluaient de longs cris de : *Vive la Républi- le gouvernement provisoire !*

[redacted]



Malheureusement, ce grand élan de patriotisme et de conc sembla s'éteindre avec la journée même qui l'avait vu éclater bon effet ne s'en prolongea pas durant les trois jours qui sépar des élections la fête de *la Fraternité*.

Les élections eurent lieu, dans toute la France, à la date fi donnèrent un éclatant démenti aux sinistres prophéties des mis du suffrage universel. Immense fut le nombre des votants tous comprenaient l'importance du scrutin ouvert et les ab tions volontaires furent rares. Le 23 avril était le jour de P Le clergé, qui avait déjà trouvé d'excellentes raisons théol pour accueillir la République, sut concilier les exigences du avec celles du devoir civique. Partout, il prit une part acti lutte et, là où son influence était grande, il fit les candid En beaucoup de lieux, les paysans allèrent au scrutin en p sion, curé et bannières en tête.

Si l'on ne regardait qu'aux professions de foi, la France était devenue subitement républicaine : cléricaux, royalistes ou cadets, bonapartistes, tous étaient républicains, et répub honnêtes et modérés, comme on disait déjà. Plusieurs pou la modération jusqu'à emprunter quelque chose au prog des « rouges » voire à celui des socialistes. Jamais encore tait étalé avec autant d'impudence « le cynisme des apost Les historiens qui ont écrit en détail les événements de cette que ont conservé les principaux monuments de cette bass de cette immoralité des partis monarchiques. C'est un lam mais instructif spectacle.

Les diverses fractions du parti républicain, qui auraient pu, faillir à leurs principes, montrer plus d'habileté et s'entendre les candidatures, se divisèrent, selon leur usage, et chacune liste exclusive. Les socialistes agirent de même. Mais, si les ces extrêmes ont souvent l'avantage dans des élections parti elles ne l'ont jamais dans des élections générales. Les can modérés, plus ou moins sincères, l'emportèrent à peu près tout. On peut dire que la note dominante du suffrage univers 1848, fut donnée par les dix élections de Lamartine. A Paris, aussi une liste modérée qui triompha, portant en tête tout gouvernement provisoire.

Jamais élections d'Angleterre ou d'Amérique ne présentèr spectacle de calme et grandiose majesté qu'offrit ce premier du suffrage universel en France. Quelques ombres regretta

seulement quelques jours après le vote (le 27) et par
ovocations imprudentes de la garde nationale contre les
t la liste, trop exclusive aussi, avait succombé.
ute, les élections d'avril 1848, donnèrent raison aux
rageux qui n'avaient pas hésité à instituer et appliquer
ent le suffrage de tous, elles ratifièrent la politique
gouvernement provisoire et produisirent une Assem-
majorité, sincèrement républicaine, eût dès lors et
ondé la République, si elle n'eût commis deux fautes :
tre le suffrage universel en lutte avec lui-même, en-
trop facilemenf à l'intrigue qui provoqua le mouvement
dissolution prématurée.
e universel n'a pas toujours répondu aux espérances
nises en lui. Cependant, plaçant la justice et le droit
s intérêts temporaires, aucun de ceux qui l'ont inau-
repenti de son œuvre. Ils savaient qu'on n'apprend
vir d'un droit en ne l'exerçant pas. Ils ont fondé le
droit public de la France actuelle ; ce principe a déjà
écration du temps, et ceux même qui en sont les ad-
rendent hommage, jusque par les détours qu'ils es-
endre pour y porter d'impuissantes attemtes.
ée devait se réunir le 4 mai. Durant ses derniers jours
le gouvernement provisoire rendit encore un certain
décrets dont les principaux eurent pour objet la réunion
départementales, l'abolition de l'esclavage dans les colo-
es, la conversion des salles d'asile en écoles maternelles
n à Paris, d'une école normale de ce genre, l'achève-

poraire qu'il fallait subir. Pour relever de cette incapacité les
rations à venir, le gouvernement savait que le plus puissant,
le seul moyen, c'est la plus large diffusion possible de l'ens
ment. Aussi, voulait-il l'enseignement libre, gratuit, obligat
pour rehausser la valeur de l'enseignement populaire, il
que les maîtres chargés de le dispenser pussent arriver a
hautes dignités administratives de l'instruction publique. L
vernement provisoire eut à peine le temps de préparer
d'exécution de ce programme. Lorsque, après lui, la liberté
seignement fut établie, on la combina de telle sorte qu'
profiter à peu près exclusivement au parti clérical (loi F
Parieu) et, sous l'action du parti de l'ordre et des restaurat
l'ordre moral, les instituteurs furent graduellement rejet
une sorte de domesticité administrative.

Le gouvernement provisoire savait aussi quelle est la p
des arts, des grands spectacles, des belles œuvres, et d
splendides pour élever les âmes et les esprits. Il ouvrit un c
pour l'exécution d'une figure symbolique de la République
coup d'artistes y prirent part ; rien de remarquable n'en so

Un musée de dessins originaux des maîtres de l'art fu
mencé au Louvre, sous la direction de M. Jeanron et par les
M. Jules André, conservateur. Cette collection importante a
tinuée depuis.

Des représentations gratuites des chefs-d'œuvre dram
furent instituées au théâtre de la République (Comédie-Fra
à l'Odéon, à l'Opéra. Pour éviter le désordre de la prise
des théâtres, le soin de distribuer les billets était confié aux
et aux officiers de la garde nationale. Ces représentations
très-recherchées du public populaire ; les artistes dramati
les directeurs étaient très-frappés de l'attention, du goû
discernement de ces spectateurs en face des œuvres les
téraires.

Le gouvernement provisoire organisa quelques fêtes pu
auxquelles il voulut donner une signification morale. L'ord
en parut rappeler de trop près les fêtes de l'antiquité et c
la Révolution. Ce n'était peut-être pas là un démérite e
doute, si la pratique en eût été poursuivie, on serait arriv
conceptions mieux adaptées à nos mœurs actuelles.

Le gouvernement provisoire eut aussi la pensée de convo
Paris une exposition universelle des produits de l'Industr

s français repoussaient ce projet par crainte de la con- étrangère. L'idée fut, peu après, réalisée en Angleterre. e le langage officiel fût habitué à vanter toutes nos in- administratives comme enviées par le monde entier, les ui avaient pu les voir fonctionner de près n'ignoraient pas tine en était le fond et la règle, et ils savaient que, chez nos ous pouvions apprendre beaucoup. Le gouvernement pro- da, du moins en principe, une *École d'administration*, où le l'administration française devaient être, non-seulement , mais comparées à celles des autres États, ce qui eût vitablement la réforme de nos machines administratives, uées, si incommodes pour les administrés, si réfractaires grès. Pour montrer l'importance qu'il attachait à cette , le gouvernement choisit parmi ses membres les titu- raires de l'enseignement; l'École fut annexée au Collége en attendant que les ressources financières permissent surer une existence indépendante. Elle fut supprimée oir pu donner les fruits qu'on en espérait. Le gouver- onda aussi, à Versailles, un *Institut agronomique* dont le de près celui de l'*École d'administration*.

ndes écoles destinées à recruter les services publics, ytchnique, de Saint-Cyr, Normale, étaient soumises à un ension très-élevé. Le gouvernement provisoire y établit , que l'école Normale a seule conservée.

rts, tentés pendant un court espace de deux mois, qui rise permanente, ne pouvaient produire et ne produisi- le résultats bien appréciables. Ils prouvent, du moins, uvernement provisoire comprenait, lui aussi, que la mis- ouvoir n'est pas seulement d'ordre matériel mais encore moral ». Ce n'est pas par des rigueurs qu'il entendait y ; c'est par le développement des intelligences. Si ce fut ou une erreur, ce fut l'erreur ou la faute de grands vrais citoyens. Par là encore, il remontait aux vraies e la Révolution.

[redacted]



## CHAPITRE III

**Ouverture de l'Assemblée constituante. — Commission exécutive. du 15 mai ; réaction. — Bourbons et Bonaparte. — Journées de Ju vaignac chef du pouvoir exécutif. — Élection du président.**

§ I. — OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE CONSTITUANTE. — L salle des séances du palais Bourbon étant trop petite pou les neuf cents membres de la seconde Assemblée Constitu salle provisoire avait été rapidement construite dans la co neur du palais.

C'est là que s'ouvrit, le 4 mai 1848, la session de l'A chargée de constituer la République établie par la Révoluti vrier. Bien que cette assemblée, nommée pour donner u tution à la France, fût bien et dûment investie de la sou nationale, il n'avait nullement été prétendu dans les élec ne fut pas davantage prétendu à la tribune que le « pouvo tuant » pût lui donner le droit de rétablir la monarchie. C par la République, élue sous la République, elle ne song instant à détruire la République. S'il y avait des intention et on ne peut guère le mettre en doute, elles se taisaie attendaient de l'avenir des occasions favorables.

Le parti républicain, travaillait déjà à les faire naît dont les élections n'avaient pas satisfait l'ambition ou ries parlaient hautement de chasser une « fausse repré nationale » et d'y substituer une dictature créée par la neté nationale. Si les républicains étaient justifiables d'a la monarchie, attaqué à main armée le gouvernement avec lui des luttes sanglantes, c'est parce qu'ils repré la majorité des citoyens privés de droits politiques au pr minorité censitaire. Mais, sous le gouvernement du suff versel, toute tentative de violence contre la représentati nale est un crime contre la souveraineté nationale. Les ne sont pas encore parvenues à conquérir assez de suffra se donner un représentant particulier n'ont d'autre droit à que celui de pouvoir se produire librement devant l'opi blique par la presse ou par la discussion dans des réun bliques. Mais, en 1848, beaucoup de gens croyaient enc légitimité des coups d'État populaires.

séance du 4 mai était présidée par le doyen d'âge, Audry de
eau, un des vieux adversaires de la Restauration, un des
s de 1830.
uvernement provisoire, réuni au ministère de la Justice, se
n corps, à travers une immense affluence, au palais législatif
époser ses pouvoirs entre les mains des représentants du
français.
que le gouvernement provisoire entra dans la salle, tous les
ntants se levèrent et le saluèrent du cri de *vive la Répu-*
Dupont (de l'Eure) termina par le même cri l'allocution
nonça en remettant à l'assemblée les pouvoirs du gouver-
, et l'assemblée le répéta dans une immense acclamation
renouvelée plusieurs fois pendant le cours de la séance.
ais, commandant en chef de la garde nationale, vint dire
mblée que le peuple demandait à la voir. Aussitôt tous les
ntants se rendirent sous le pérystile du palais, au sommet
d escalier. Le président, au nom de l'Assemblée, proclama
blique et s'écria : *Vive la République!* Une foule immense
yens, de gardes natoinaux et soldats couvraient le quai, la
ine, le pont et la place de la Concorde, refluant jusque dans
mps-Élysées, dans les Tuileries, dans les rues Royale et de
Toute cette foule répéta à son tour, avec un formidable
sement ce cri, auquel se mêlaient le bruit du canon et le
ent des tambours.
représentants descendirent alors le vaste escalier, se mê-
quelques moments au peuple, puis rentrèrent en séance.
ériode révolutionnaire de la seconde République était fer-
e gouvernement régulier s'installait.
révolution de Février a été pacifique. La société, un moment
e sur ses bases, a promptement recouvré le sentiment de sa
t n'a pas dévié de ses immortelles destinées. Les combat-
ux-mêmes, il faut le dire à leur honneur, jusque dans l'exal-
du succès, ont réprimé le désordre; la conscience publique
lérait pas la pensée.
cune révolution n'a échappé aussi promptement aux agita-
séparables de toute commotion populaire. Il n'en est pas
enfanté, dans le même délai, un état de choses régulier, qui
acré aussi libéralement tous les droits, sans renoncer aux
es essentielles de tout gouvernement représentatif. C'est le
r triomphe vraiment national, car il ne laisse pas après lui

les traces lamentables de cette oppression qui partage un peu
vainqueurs et en vaincus.

« La révolution de Février a établi en France le suffrage u
sel ; elle a appelé, et ce sera son éternel honneur, à la vie p
sans troubles ni difficultés, la nation entière. L'égalité poli
venue compléter et fortifier l'égalité civile. La nation s'ap
désormais et tous les citoyens concourent au gouverne
Une révolution qui a fait d'aussi grandes choses mérite de
dans la mémoire et de prendre place dans la reconnaiss
peuples... »

Qui parlait ainsi de la révolution de Février, et à quelle é
Ce n'était ni au début de la Constituante, ni un républicai
veille, dans le lyrisme de la victoire ; c'était un homme peu s
tible d'enthousiasme, un des chefs du parti réaction
ministre de la présidence napoléonienne, un des hom
sans le prévoir, rendirent possible le coup d'État du 2 Déc
mais qui, le crime accompli, eut le courage de refuser pu
ment d'en devenir le complice : c'est Léon Faucher, mini
l'intérieur, qui, le 15 février 1849, portant la parole au n
gouvernement, dans un discours préparé, médité, donn
éloges officiels à la Révolution de 1848. (*Moniteur* du 16.)

A toutes les calomnies qui l'ont accablée depuis et que le
n'a pas encore complètement anéanties, la révolution de Fé
peut opposer ce témoignage d'un homme qui ne lui était p
ami, mais qui disait sincèrement sa pensée.

Le 5 mai, l'Assemblée nomma son bureau définitif, comp
Buchez président, Recurt, le général Cavaignac, Corbon, G
Cormenin, Sénart, vice-présidents.

L'Assemblée ainsi constituée, chacun des membres du g
nement provisoire vint rendre compte de sa gestion. Garnier-
exposa l'administration financière, sans qu'aucune voix osât r
duire les accusations de prodigalité et de dilapidations ho
qui circulaient déjà. Depuis, à deux époques, deux comm
parlementaires, dont l'une au moins était hostile aux répu
ont minutieusement examiné, *épluché* les comptes du gou
ment provisoire. Elles n'ont pu qu'en constater la parfaite r
larité et la sévère économie.

Ledru-Rollin releva les calomnies lancées contre les c
missaires, « les proconsuls » du gouvernement provisoire. S
nier que des fautes eussent été commises, défia qu'on signal

e grave portée par eux aux droits des citoyens. Per-
ondit.

chaque ministre eût ainsi rendu ses comptes, Lamar-
it déjà fait le tableau général de la conduite du gou-
n développa la politique extérieure dans un discours
t interrompu par les applaudissements de l'Assemblée
na l'impression et l'envoi à la toute les communes de
puissances étrangères.

la proposition de Dornès, l'Assemblée décréta que le
nt provisoire avait bien mérité de la patrie.

MMISSION EXÉCUTIVE. — Dans la même séance, le même
proposa de confier le pouvoir exécutif à une com-
inq membres, qui nommerait, hors de son sein, des
ponsables et révocables, et qui, à la fin de sa gestion,
compte à l'Assemblée.

tion fut renvoyée à une commission au nom de laquelle
e du 9, le représentant Peupin fit un rapport. A côté
Dornès, ce rapport en exposait un second qui consis-
ection au scrutin, par l'Assemblée, de neuf ministres à
et d'un dixième ministre sans portefeuille qui préside-
il.

propositions mettaient en présence non pas seulement
s diverses, mais deux tendances, sinon encore deux
existants dans l'Assemblée.

sition Dornès se rallièrent ceux qui voulaient main-
uvoir les opinions que représentait le gouvernement
Leur intention était d'appeler à faire partie de la
Lamartine, Arago, Garnier-Pagès, Ledru-Rollin.

ans de l'autre proposition voulaient rompre avec le
nt provisoire afin d'abroger certains de ses actes. Sur
res de la commission, quatorze avaient voté pour cette

n souleva un vif débat que ferma un éloquent dis-
amartine en faveur de la proposition Dornès qui fut

main 10, le scrutin pour la nomination des membres
ission exécutive donna les chiffres suivants : Arago,
r 794 votants ; Garnier-Pagès, 715 ; Marie, 702 ; La-
; Ledru-Rollin, 458.

mes d'ordre » faisaient ainsi expier à Lamartine la

preuve de sagesse et de fidélité qu'il avait donnée en refusant répudier ses collègues de l'Hôtel de Ville. Ce fut le premier trait la mémorable ingratitude dont furent récompensés les services Lamartine.

Après cette élection, Louis Blanc prit la parole et reprod devant l'Assemblée la demande, qu'il avait naguère appuyée au du gouvernement provisoire, de la création d'un ministère du grès ; il n'obtint et ne pouvait obtenir plus de succès. Alors, Albert se démirent de la présidence et de la vice-présidence commission des travailleurs. L'Assemblée nomma immédiat une commission parlementaire, chargée de faire une enquête le sort des travailleurs. Travailleurs, ce mot élastique et remplaçait le mot d'*ouvrier* qui, dans la langue usuelle désig hommes occupés de travaux manuels ; « travailleurs » sembla vendiquer pour eux seuls le mérite de vivre par le travail. vrai qu'en ces derniers temps, on avait abusé du titre d'ouv jusque-là qu'il avait suffi à un ancien chef de division de mini de se qualifier d'ouvrier pour être élu représentant à Paris fraude fut découverte et l'élection annulée.

La commission exécutive nomma un ministère composé Recurt à l'Intérieur, Trélat aux Travaux publics, Flocon au C merce, Bethmont aux Cultes, Duclerc aux Finances, Bastide Affaires étrangères, l'amiral Cazy à la Marine, Charras à la G par *intérim*, Crémieux restait à la Justice et Carnot à l'Instru publique. MM. Jules Favre et Carteret furent nommés sous-s taires d'État, le premier aux affaires étrangères, le second à térieur. Caussidière fut maintenu à la préfecture de police.

§ III. — Journée du 15 mai. Réaction. — Les chefs des ultra-r lutionnaires, de ceux qui, mécontents des élections, voul chasser l'Assemblée, étaient à l'affût d'une occasion favorable ce temps d'agitation, l'occasion ne pouvait tarder beaucoup; se présenta le 15 mai.

La sympathie produite par une de ces infortunes dont la g deur dépasse celle des fautes qui l'ont amenée, une longue co ternité d'armes, certaine similitude de génie national ont d en France une popularité persistante à la cause de la Pologne. 1848, dans l'ébranlement universel qui suivit la révolution de f vrier, les Polonais eurent, encore une fois, l'espoir de r leur indépendance. Si Lamartine déclara à une députation fugiés polonais que le gouvernement provisoire ne ferai

élivrer leur patrie, toutes facilités furent données à
urent quitter la France pour retourner en Pologne. Il
malheureux pays des mouvements insurrectionnels
et la Prusse comprimèrent à la façon allemande,
ec une férocité sauvage. La nouvelle en provoqua à
e émotion; les clubs décidèrent qu'une pétition en
ologne serait portée à l'Assemblée.
naires se rassemblèrent, le 15 au matin, place de la
nirent en route par les boulevards vers le palais
lonne se recrutant inévitablement, dans le trajet, de
érents ou de curieux. Le plus grand nombre n'avait
ion que de porter, en effet, la pétition à l'Assemblée,
s hommes, notamment Blanqui, à la tête de son club,
en tirer parti de la démonstration.
nt de l'Assemblée, averti, avait pris quelques mesures
ais les bruits d'attaques se renouvelaient si souvent
u de fondement que, le 15, ni la Commission exécu-
irie de Paris, ni la préfecture de police (celle-ci peut-
ntion), ni le commandant en chef de la garde natio-
t donné aucun ordre, soit pour empêcher la manifes-
ganiser, soit pour protéger le palais législatif.
pétitionnaire était conduite par Huber, condamné,
licain, sous la royauté, suspecté de s'être vendu à
ayant repris quelque popularité depuis le 24 février.
Concorde, elle rencontra un détachement de garde
sur l'ordre de ses officiers, la laissa passer. Parvenue
palais, elle les escalada sans résistance, monta le
r et arriva bientôt à la salle des séances dont elle
d les tribunes publiques, montrant plus de curiosité
. Ces premiers et pacifiques envahisseurs furent sui-
r d'autres, plus résolus, qui se répandirent dans la
nes des députés, l'hémicycle, la tribune, le bureau
ts d'une foule confuse, bruyante, agitée. Le général
ête perdue, donnait des ordres contradictoires. Le
hez, assailli, bousculé, menacé, écrivait, pour gagner
s billets sans authenticité, défendant de battre le rap-
, il avait donné l'ordre officiel de le battre. Aussi lors-
t le tambour, Buchez fut-il arraché de son siége, mal-
es amis réussirent à grand peine à le sauver.
après avoir énergiquement mais vainement essayé

sonne il est maître, que personne ne dirige. Au der
Louis Blanc a essayé de persuader à la foule de se ret
ser délibérer l'assemblée. On l'a écouté, mais sans lu
l'a enlevé, rapporté dans la salle dont on lui fait fa
enfin, on le laisse exténué, désespéré sur son banc.

Vers trois heures et demie, l'organisateur de la
Huber, monte à la tribune et s'écrie : « Au nom d
semblée nationale est dissoute ! » puis il disparait.
chercher un peu d'air dans le jardin et s'y est
Blanc est entraîné vers les Invalides par une foule
parvint à le dégager ; Barbès et Albert se rendent à l'
la plupart des représentants sont partis, laissant la sa
des envahisseurs qui essayent, sans arriver à s'en
un gouvernement provisoire.

Tout à coup, le tambour retentit, battant la ch
deuxième bataillon de la garde mobile, avec son
Clary, qui arrive et pénètre, baïonnette croisée, dan
sitôt, la foule des factieux prend la fuite.

Les représentants rentrent alors et la séance repre
*Vive la République*. Mais d'autres scènes de violen
celles qui viennent de se passer. Le général Courtais c
ment d'ineptie, est entouré de gardes nationaux qui
trahison, lui arrachent son épée, ses épaulettes, le fr
rent son uniforme. L'intervention de quelques dépu
la brutalité de ces furieux modérés.

ert s'y trouvaient, tâchant d'improviser un gouverne-
que, dans l'autre partie, Marrast et ses adjoints expé-
res à la garde nationale. Celle-ci arrive d'un côté, en
qu'arrivent de l'autre, Lamartine, Ledru-Rollin, et
nas, nommé au commandement de la garde nationale,
nent de Courtais.

Ville fut cerné ; on y arrêta Barbès et Albert ; Blanqui,
r, Pierre Leroux, Sobrier et quelques autres furent
férents endroits. Il y avait dans la garde nationale,
nent, factice ou sincère, aussi furibond qu'il eût pu
s plus extrêmes révolutionnaires. L'assemblée elle-
pas se défendre contre le ressentiment du danger
rs de ceux que, de ce jour, on appela *Réactionnaires*,
les arrestations, des mises en accusation. Quelques
tent l'assemblée à ne pas se laisser aller à l'animosité.
rrivant de l'Hôtel de Ville, calme un peu cette exaspé-
nnonçant que l'ordre est partout rétabli. Cependant,
général demande l'autorisation de poursuivre Barbès

e arrive, poursuivi par des gardes nationaux jusqu'au
lle où il est protégé par des collègues, il veut parler à
voix est couverte par des interpellations outrageantes.
es sont autorisées contre Barbès et Courtais, auxquels
de la République fait ajouter Albert. Puis, l'assemblée
la garde nationale, la garde mobile et l'armée ont bien
patrie, et la séance est levée.

irée, les prisonniers furent conduits à Vincennes. La
les emportait dut faire un détour pour échapper à la
rdes nationaux occupant la place de Grève. Dans le fau-
Antoine, l'escorte eut quelque peine à les défendre con-
on de la population ouvrière qui les poursuivit d'im-
usqu'au delà de la barrière du Trône.

aient pas coupables au même degré. Barbès et Albert
jetés dans le mouvement que pour en enlever la direc-
qui. D'autres ne voulaient qu'exercer une pression sur
pour la ramener à des tendances, selon eux, plus démo-
eul peut-être, Blanqui avait médité le renversement de
ion exécutive et de l'Assemblée. Mais tous, quel que fût
avaient donné l'exemple d'une manière d'agir qu'il est
d'admettre sous le régime du suffrage universel. Ceux

sement et sans ressources sur le pavé, ils devenaien
futures émeutes. M. Trouvé-Chauvel, ancien maire d
sentant, fut appelé à diriger la préfecture de police. I
qui et celui des *Droits de l'homme* furent fermés; c'é
terraine une propagande dont la lumière atténuait
imposant silence à des doctrines, on ne les anéantit

Jusqu'au 15 mai, la presse royaliste avait gardé e
rente retenue dans ses invectives contre la Républ
15 mai, elle n'observa plus aucune mesure et usa à
liberté illimitée que la République avait rendue au
fraction du parti républicain qui avait su rester
pour soutenir le gouvernement provisoire ne conser
attitude; elle se divisa, et ce fut pour faire à la Com
tive une guerre qui seconda les efforts de la réacti
n'existait pas davantage au sein même de la Co
montra presque en toutes choses inférieure à sa tâ

Dans la séance du 31 mai, le procureur général Po
cureur de la République Landrin déposèrent une de
risation de poursuites contre Louis Blanc, demand
voyée à une commission d'examen. Le 2 juin, Jules
tant trop facilement pour vraies des allégations non
un rapport qui concluait à l'autorisation. Louis Blan
peine à détruire les charges relevées contre lui.
était l'excès des passions à ce moment que l'autor

ette mesure, rappelant leurs services passés et avec
pour la volonté nationale ils avaient quitté l'Algérie.
enaient pas l'engagement de ne pas être des préten-
e; ils ne pouvaient répondre que leurs noms ne servi-
à couvrir des complots contre la République.
bat, d'ailleurs très-court, qui s'engagea sur ce projet,
ta la loi, encore en vigueur, qui proscrivait les Bona-
de l'ex-roi Jérôme, qui siégeait dans l'Assemblée avec
ierre, fils de Lucien, réclama vivement le droit de
çais. M. Ducoux ayant dit, à ce propos : « Aucun de
e à des espérances qui seraient évidemment crimi-
MM. Jérôme et Pierre Bonaparte s'écrièrent : « Per-
onne ! »
position de M. Louis Blanc qui repoussa le projet par
tions très-élevées de justice et de raison, le décret fut
ai, par 632 voix contre 63. Louis Blanc vota comme il
Il se trouvait certainement dans l'Assemblée plus de
ayant été orléanistes.
n du 5 juin, Caussidière tenait la tête de la liste avec
. Ensuite, venaient MM. Moreau, Goudchaux, Changar-
Pierre Leroux, Victor Hugo, Louis Bonaparte, Charles
oissel, Proudhon.
, élu dans trois autres départements et qui opta pour la
ure, avait, après le 24 février, déclaré qu'il croyait la

prudentes. On a vu sa conduite après Février. Peu
vernement eût-il mieux fait de le laisser à Paris, à
ferveur républicaine où les souvenirs de l'Empire a
de prise sur les imaginations populaires. Les agent
dant propagèrent le nom du « prince Louis » avec
deur et d'intrigue, le présentèrent aux ouvriers co
et dévoué à leur cause, promirent aux paysans qu'il
serait l'impôt des 45 centimes; les gens d'ordre vo
en haine de la République, si bien qu'il fut élu
deux autres départements.

L'élection de Louis Bonaparte était-elle valable?
se posa aussitôt devant l'Assemblée. Si le bannissem
parte eût été voté en même temps que celui des B
possible que la candidature du fils d'Hortense eût é
bien que celle du fils de Louis-Philippe. Maintenant,
on semblait discuter moins sur une mesure génér
individu. D'ailleurs, déjà deux Bonaparte et un Mur
l'Assemblée, et, le 10 juin, le ministre de la justic
que la loi d'exil des Bonaparte était virtuellement ab
ment, l'auteur des tentatives de Strasbourg et de B
pas renoncé à ses projets et les poursuivait à l'aide
que. Les bonapartistes ne s'en cachaient pas, les r
tumultueux que provoquait chaque jour le bruit que
annulée en étaient une preuve manifeste; mais il

oscription des Bourbons; il avait demandé que, pour
anger de toute candidature princière à la présidence
ique, il n'y eût pas de président. On n'en était pas en-
ler ce point de la Constitution.
, le président lut à l'Assemblée une lettre à lui adressée
élu dont voici le texte : « Monsieur le président, je
me rendre à mon poste quand j'apprends que mon
de prétexte à des troubles déplorables et à des erreurs
n'ai pas cherché l'honneur d'être représentant du
que je savais les soupçons injurieux dont j'étais l'ob-
rcherais encore moins le pouvoir. Si le peuple m'im-
evoirs, je saurais les remplir; mais je désavoue tous
prêtent des intentions que je n'ai pas. Mon nom est
l'ordre, de nationalité, de gloire, et ce serait avec la
leur que je le verrais servir à augmenter les troubles
ments de la patrie. Pour éviter un tel malheur, je res-
en exil. Je suis prêt à tout sacrifier pour le bonheur
»
ne démission que cette lettre peu explicite, hautaine,
ême, qui ne parlait pas de la République et parlait
que le peuple pourrait imposer au signataire? L'Assem-
décision au lendemain. A la sortie du palais, les re-
traversèrent une foule épaisse qui criait : *Vive l'empe-*
*Thiers! A bas les représentants!* De son côté, la garde
unie pour maintenir l'ordre, accueillait son comman-
par les cris de « *A bas Clément Thomas!* »
ain, 16, nouvelle lettre de Louis Bonaparte, contenant,
ne démission formelle, motivée sur les troubles don
a été le prétexte et sur l'hostilité du pouvoir exécutif.
dit-il, l'ordre et le maintien d'une République sage,
ligente... Bientôt, je l'espère, le calme renaîtra et me
retourner en France, comme le plus simple des ci-
aussi comme un des plus dévoués au repos et à la
mon pays. »
lettre ajournait la menace que renfermait la première.
NÉES DE JUIN. — Avant sa réunion, l'Assemblée appa-
us comme le pouvoir souverain et magique qui devait
tous les maux, réaliser toutes les espérances. Elle siè-
six semaines et tout le monde se plaignait que la situa-
être améliorée, fût devenue pire; c'était elle, elle seule

temporairement du pain à des ouvriers inoccupés. L
du chômage avait accru énormément le personnel d
20 juin, il atteignait presque le chiffre de 110,000
n'étaient pas tous des ouvriers proprement dits, mais
quaient de travail. On avait songé à faire partir ceu
pas leur résidence habituelle à Paris; mais, ceux-c
resté encore 75,000 hommes. Le gouvernement n'eû
mieux que de les employer utilement; mais à qu
charge écrasante pour le Trésor: gouvernement et A
vaient et voulaient la faire disparaître, mais ce ne p
graduellement, car, jeter du jour au lendemain 11
sans travail, sans argent et sans pain sur le pavé d
provoquer une insurrection qui coûterait encore plus
sans compter le prix du sang versé.

Ces considérations de prudence et d'humanité n
un certain nombre d'hommes entrés dans l'Assembl
la République et qui se trouvaient en majorité dans
des ateliers nationaux, dont ils avaient nommé rapp
de Falloux. C'était un gentilhomme angevin, d'app
reuse, d'esprit impitoyable, auteur d'une *Histoire*
où il professe une grande admiration pour cet i
prépara la Saint-Barthélemy. Ces représentants disa
en finir; » en dehors de l'Assemblée, des journaux e
gens répétaient, les uns par perfidie, les autres par

n exécutive n'ignorait pas qu'il existait des abus
le masse d'ouvriers; elle essayait d'y remédier par
s pour écarter ceux qui pouvaient avoir quelque
; elle renvoyait de Paris ceux qui n'y avaient pas six
le. Les ouvriers eux-mêmes ne supportaient pas
cette espèce d'aumône déguisée. « Ce n'est pas,
s une proclamation, notre volonté qui manque au
travail qui manque à notre volonté. » Or, le travail
ntinu, ne s'improvise pas et les clameurs des gens
une résolution violente n'étaient pas de nature à
subitement.

n exécutive proposait le rachat des chemins de fer
i eût ouvert de nombreux chantiers ; mais les réac-
ssemblée retardaient le débat sur cette question et
lle des ateliers fût d'abord tranchée.

nent avait présenté et l'Assemblée avait voté des
à ouvrir divers genres de travaux. L'exécution n'en
médiate ; il y avait des mesures à prendre, des pré-
; il y fallait un peu de temps et les impatients ré-
sse : « Il faut en finir. »

ession impérieuse, la Commission exécutive adopta
'une rigueur extrême, contraire à la justice aussi
anité ; elle décréta que les ouvriers célibataires de
-cinq ans devraient contracter un engagement mili-
utres devraient se rendre sur-le-champ dans les
ux lieux qui leur seraient assignés, pour y être em-
deux cas, le refus entraînerait la radiation immé-
rs nationaux, c'est-à-dire la perte de tout salaire.
nent ne voulait pas de guerre. Le recrutement forcé
aux ouvriers n'avait donc pas pour compensation
rables que peut offrir la guerre. D'autre part, l'en-
était une véritable déportation pour des ouvriers
vaient leur famille à Paris. Il faut ajouter que ces
rait, étaient tout d'abord destinés à la Sologne, pays
déennes qui, si elles n'entraînent pas une mort
t pour toujours la santé.

ne députation d'ouvriers se rendit à la commission
réclamer contre cette mesure draconienne et de-
dissolution des ateliers se fit moins soudainement.
aux délégués que l'ordre du gouvernement

[redacted]



devait être exécuté sans retard et le serait, même par la f

Les ouvriers, en quittant le Luxembourg, firent une prome travers les quartiers populeux de Paris, aux cris de *Vive Barb* aussi de *Vive Napoléon!* puis revinrent à leur point de d place du Panthéon, où ils se donnèrent rendez-vous pour le main, 23, à dix heures du matin.*

Ils n'y manquèrent pas. De là, ils se rendirent place de la B A la voix d'un orateur populaire qui les dirigeait, Pujol, lie des ateliers nationaux, ils se découvrent, s'agenouillent d monument sous lequel dorment les morts de Juillet et de l « La Révolution est à recommencer, dit Pujol après une in aux héros de 1830 et de 1848. Amis, notre cause est celle pères; ils portaient écrits sur leurs bannières ces mots : La ou la mort. Amis, la liberté ou la mort! » La foule répète c se met en marche par les boulevards. A la porte Saint-D colonne s'arrête; un ordre se fait entendre : Aux armes! une vaste barricade s'élève, faisant face à la rue Saint-Deni boulevard Bonne-Nouvelle. Peu d'instants après, un détac de gardes nationaux, arrivant par ce boulevard, est assaili décharge meurtrière faite par les insurgés.

Ce fut le prélude de la longue, terrible et fratricide batai durant toutes les journées des 23, 24, 25 juin, ensangla ris, où, des deux côtés, on se tuait au nom de la Républic l'on mourait ici pour la loi et là pour le droit de vivre, où, et d'autre, on dépensa un courage que tous eussent mieu déployer contre un ennemi attaquant la patrie. Des représe sans autre arme que leur écharpe, marchaient en tête des co de troupe ou de garde nationale et essayaient des paroles liantes avant d'ordonner l'usage de la force : deux d'entr Dornès et Charbonnel, furent tués. Cinq généraux furent t mortellement blessés; six autres, blessés, survécurent. Un néral Bréa, fut assassiné par des insurgés de la Maison-B (barrière d'Italie) parmi lesquels il s'était imprudemment dans l'espoir de les amener à déposer les armes.

L'archevêque de Paris, Affre, qui voulut aussi tenter de se au faubourg Saint-Antoine, pour faire cesser l'insurrection dernier point où elle tenait encore le 25, fut, au moment franchissait la première barricade, blessé mortellement pa balle partie on ne sait d'où. Il fut relevé par les insurgés. par eux jusqu'au moment où l'on put l'emporter à l'archevê

victimes dans cette lamentable lutte a été évalué, lu préfet de police, à 1,035 morts et à 1,703 bles- s morts ne peut être tenu pour certain et celui des rend pas ceux qui, en très-grand nombre, furent e aussi secrètement que possible.
rageusement et *humainement* son devoir ; ceux aux qui ne désertèrent pas le combat s'y montrè- résolus.
ment du combat, que rend plus acharné la guerre prisonniers ne fut pas toujours respectée. Ces dé- furent des crimes individuels peu nombreux.
s de férocité, aux raffinements sauvages de ven- le moment même, furent attribués aux insurgés, nvestigations en ont démontré la fausseté, pour manité en général et de la France en particulier; Juin, coupable contre le droit puisqu'elle atta- universel, resta pure de tout pillage, de tout in- ssassinat, sauf celui du général Bréa, qui fut l'œu- misérables ; l'histoire n'aurait même pas besoin lomnies de la perfidie et de la poltronnerie, si du temps ne les donnaient comme des vérités et t reparaître encore après plus de vingt-cinq ans.
de Falloux monta à la tribune et lut tranquille- concluant à la dissolution *immédiate* des ateliers hors du palais législatif, le canon et la fusillade re accompagnement à ce discours.
exécutive, pressée vivement, même par des répu- er le pouvoir, refusa d'abdiquer devant le danger. ote de l'Assemblée eut concentré tout le pouvoir es mains du général Cavaignac, ministre de la lécrété l'état de siége, la Commission envoya à mission, ainsi rédigée par Lamartine : « La Com- aurait manqué à la fois à son devoir et à son retirant devant une sédition et devant un péril tire seulement devant un vote de l'Assemblée. En pouvoirs dont vous l'avez investie, elle rentre dans semblée nationale pour se dévouer avec vous au et au salut de la République. »
ent provisoire s'était retiré à l'heure que lui- . Par l'effet de divergences intestines et par res-

très-grande majorité, les insurgés étaient républ
combattre une restauration monarchique. Les tend
n'y eurent qu'une influence secondaire. Le parti l
la main et y eut des combattants ; cependant si le d
montra un instant ce fut pour disparaître presque au
bonapartiste avait trop besoin de tout ce qui pou
République pour ne pas profiter d'une aussi bonne
les cris de *Vive Napoléon!* si nombreux dans les
danger des jours précédents, ne retentirent guèr
cades. Ce qui détermina l'insurrection, ce fut avan
sus tout, presque exclusivement, la dissolution imm
des ateliers nationaux qui allait enlever à cent m
modique aumône dont vivaient leurs familles. En
teurs de la loi Falloux ont leur part de responsabil
ribles événements qui s'accomplirent du 23 au 26

Pendant les quatre journées de combat et dans le
virent, plus de 25,000 personnes furent arrêtée
circonstances, la délation se donne libre carrière, e
une pensée de bien public qui la fait agir. Le 27
le nombre des prisonniers eût atteint ce chiffre én
de l'Assemblée, M. Sénart, proposa un décret portan
vidu pris les armes à la main serait déporté da
d'outre-mer autres que l'Algérie. En même tem
Cavaignac ordonnait de traduire les prisonniers dev

rminèrent leurs travaux le 22 septembre 1848.
berté 6,267 prévenus; 4,316 furent désignés
ion, 255 renvoyés devant les conseils de guerre.
ès, une commission de clémence, composée de
tous les dossiers et, par suite, 991 condamnés
té. Un peu plus tard, sur un nouvel examen de
on, 282 individus, déclarés non dangereux, fu-
és. Le général voulait étendre encore le nombre
ie, les ministres s'y opposèrent. Il resta en fin
ersonnes destinées à être transportées en Algé-
n'avait encore quitté le territoire français lors-
aignac déposa le pouvoir pour le céder au Pré-
uffrage universel.

esprits n'admettait pas alors qu'une amnistie
ibsolue, fût le plus politique dénoûment d'une
en trouvant juste de punir les insurgés de Juin,
straire à une peine judiciaire et l'on inventa la
inistrative. C'était peut-être, au fond, un acte
c'était bien plus encore une atteinte à la justice,
transportation fut et demeure réprouvée par la
e.

e Juin amena une autre iniquité. Une commis-
, chargée de faire une enquête sur cet événement,
concluait à la mise en accusation de Ledru-Rollin,

très-grande majorité, les insurgés étaient républi
combattre une restauration monarchique. Les tend
n'y eurent qu'une influence secondaire. Le parti l
la main et y eut des combattants; cependant si le d
montra un instant ce fut pour disparaître presque au
bonapartiste avait trop besoin de tout ce qui pou
République pour ne pas profiter d'une aussi bonne
les cris de *Vive Napoléon!* si nombreux dans les
danger des jours précédents, ne retentirent guèr
cades. Ce qui détermina l'insurrection, ce fut avan
sus tout, presque exclusivement, la dissolution im
des ateliers nationaux qui allait enlever à cent m
modique aumône dont vivaient leurs familles. En
teurs de la loi Falloux ont leur part de responsabil
ribles événements qui s'accomplirent du 23 au 26

Pendant les quatre journées de combat et dans le
virent, plus de 25,000 personnes furent arrêtée
circonstances, la délation se donne libre carrière, e
une pensée de bien public qui la fait agir. Le 27
le nombre des prisonniers eût atteint ce chiffre en
de l'Assemblée, M. Sénart, proposa un décret portan
vidu pris les armes à la main serait déporté da
d'outre-mer autres que l'Algérie. En même tem
Cavaignac ordonnait de traduire les prisonniers de

la mort civile et pesait sur tout l'avenir du con-
is d'octobre, Cavaignac fit présenter un projet de loi
el les transportés purent être conduits en Algérie
umis à un travail en commun ; après dix ans, ils
es et pouvaient obtenir en toute propriété un lot de
t ne fut pas discuté.
examen n'avait retenu en prévention qu'un peu plus de
es. Les commissions militaires chargées d'en exami-
s terminèrent leurs travaux le 22 septembre 1848.
en liberté 6,267 prévenus ; 4,316 furent désignés
ortation, 255 renvoyés devant les conseils de guerre.
après, une commission de clémence, composée de
visa tous les dossiers et, par suite, 991 condamnés
liberté. Un peu plus tard, sur un nouvel examen de
nission, 282 individus, déclarés non dangereux, fu-
lâchés. Le général voulait étendre encore le nombre
peine, les ministres s'y opposèrent. Il resta en fin
40 personnes destinées à être transportées en Algé-
eule n'avait encore quitté le territoire français lors-
l Cavaignac déposa le pouvoir pour le céder au Pré-
le suffrage universel.

des esprits n'admettait pas alors qu'une amnistie
non absolue, fût le plus politique dénoûment d'une
Tout en trouvant juste de punir les insurgés de Juin,
soustraire à une peine judiciaire et l'on inventa la
administrative. C'était peut-être, au fond, un acte
nais c'était bien plus encore une atteinte à la justice,
e, la transportation fut et demeure réprouvée par la
blique.

on de Juin amena une autre iniquité. Une commis-
taire, chargée de faire une enquête sur cet événement,
qui concluait à la mise en accusation de Ledru-Rollin,
Caussidière. Les trois représentants dénoncés n'eu-
peine à établir qu'ils n'avaient en rien participé à
soutenir l'insurrection. La majorité de l'Assemblée
vengeance, non de justice : elle mit Ledru-Rollin
, mais ordonna les poursuites contre Louis Blanc et
5 août). Tous deux purent quitter la France avec la
gouvernement qui les savait innocents et qui aurait
er hautement.

§ VI. Cavaignac chef du pouvoir exécutif. — Dès le
général Cavaignac, en apprenant à l'Assemblée la fin
annonçait l'intention de déposer les pouvoirs extraor
il avait été temporairement investi. C'est ce qu'il fit
verture de la séance. L'Assemblée déclara qu'il avait
de la patrie et le nomma chef du pouvoir exécutif,
conseil des ministres, ayant le droit de choisir et d
son gré ses collaborateurs.

La dictature (puisqu'on emploie encore ce mot) d
vaignac dura donc à peine quatre jours, ce ne fut, en
commandement militaire exercé sur le champ de b
constitua pas une véritable dictature puisque le gén
pas un instant de rester subordonné à l'Assemblée
permanence. L'état de siége même ne suspendait pa
lois ordinaires.

Du 28 juin au 20 décembre, le gouvernement de C
gré la prolongation inutile de l'état de siége, fut un
régulier, un simple pouvoir exécutif des volontés d
ne pouvant ni édicter des lois, ni dispenser personne,
lui-même de l'obéissance aux lois.

Dans le choix de ses ministres, Cavaignac dut faire
majorité de l'Assemblée ; toutefois, il y conserva plus
nistres en exercice, entre autres M. Carnot, dont il ne
quelques jours après (5 juillet), à la suite d'un vote h
semblée. Il lui donna pour successeur M. Achille de V
n'était pas plus favorable à la fraction cléricale de la n

La presse subit toujours le contre-coup des commoti
On les attribue à ses violences de langage pour n'av
connaître que la cause en est dans les fautes du gouv
général Cavaignac se laissa entraîner à supprime
nombre de journaux ultra-révolutionnaires comm
d'avoir provoqué l'insurrection de Juin. Un journalist
tionnaire, M. Émile de Girardin, fut arrêté et incarc
quelques jours, puis rendu à la liberté. La presse anti
continua de se livrer, en toute licence, aux attaq
furieuses contre les hommes et les choses de la Ré
cela dignement secondée par les députés monarchi
dans une réunion qui tenait ses séances rue de Poitie

Une mesure plus regrettable que la suspension
ournaux fut le rétablissement du cautionnement, qui

livra le journalisme à des spéculateurs de publicité,
omme peu muni d'argent le moyen d'exprimer sa
d écrivain, Lamennais, contraint par cette loi de
tion de son journal, la caractérisa d'un mot :
e.

lait sincèrement la République et se déclarait hau-
de quiconque voudrait la renverser. Aux manœu-
onarchiques, il voulut opposer l'action de repré-
cains choisis par le gouvernement, qui iraient
lations peu instruites sur la véritable nature de la
fraction réactionnaire comprit l'importance d'une
se : elle la fit échouer par le vote d'un ordre du
n blâme du projet officiel ; mais, en même temps,
s fit offrir au président du conseil une alliance s'il
nner des portefeuilles à MM. Dufaure et Vivien.
a domination des réactionnaires : Cavaignac refusa.
lâme avait été émis le 16 septembre. Le 26, des
les eurent lieu en plusieurs départements. M. Louis
u dans l'Yonne, et, cette fois, il ne donna pas sa
que approchait où devrait être nommé le président
e.

ationale discutait, depuis le mois d'août, la consti-
à organiser la République. Cette œuvre, bien
l'influence de la réaction, restait encore assez
es républicains. La principale des questions qu'elle
de l'institution du président de la République.
tes acceptaient sans difficulté la présidence, les uns
le moins possible de leurs habitudes, les autres
il serait aisé, à un jour propice, de retourner de
la royauté. La plupart des républicains voulaient
ar imitation de la constitution des États-Unis
petit nombre redoutaient pour la France cette
trop semblable à celle d'un roi constitutionnel, et
entations qui en pourraient résulter pour quelque
eux et peu scrupuleux. Au nombre de ces répu-
nts se trouvait M. Jules Grévy, qui proposa un
si formulé :

'Assemblée nationale délègue le pouvoir exécutif
reçoit le titre de *président du conseil des ministres.*
président du conseil des ministres est nommé

par l'Assemblée nationale, au scrutin secret, et à la ma
des suffrages.

« Art. 45. Le président du conseil est élu pour un
Il est toujours révocable. »

M. Grévy développa sa pensée dans un discours é
éloquent, sans toutefois faire aucune allusion directe
dature « princière », déjà mise en avant. On y
passage dont un avenir trop prochain devait faire u
« Êtes-vous bien sûrs que dans cette série de perso
succéderont tous les quatre ans au trône de la pré
aura que de purs républicains prêts à en descend
sûrs qu'il ne se trouvera jamais un ambitieux ten
pétuer, et si cet ambitieux est le rejeton d'une de
ont régné en France ; s'il n'a jamais renoncé expr
qu'il appelle ses droits ; si le commerce languit
souffre, s'il est dans un des moments de crise où l
déception le livrent à ceux qui masquent sous des p
projets contre la liberté, répondrez-vous que cet am
viendra pas à renverser la République ? »

Cette simple et sage combinaison, qui n'aurait pl
contre elle que des conspirateurs, fut repoussée alor
contre 158.

La présidence votée, il s'agit de déterminer le m
du président. La remettrait-on au suffrage universel
blée ? Là encore, il y eut divergence parmi les rép
uns, dans toute leur ferveur pour le suffrage univ
naient de proclamer, trouvaient qu'on n'en saura
l'exercice ; les autres redoutaient le duel qui pou
entre deux pouvoirs, issus de même origine, celui-
pour sa personne autant et peut-être plus de suffrag
représentants collectivement. En cas de conflit, com
le différend puisque le président ne pouvait dissoud
ni se représenter lui-même devant les électeurs (il
ligible) et que l'Assemblée ne pouvait révoquer le pr

Un représentant, M. Leblond, proposa, contraire
de constitution, de décider que le président serait él
blée et révocable par elle ; c'était à peu près repren
ment Grévy.

Tous les ministres étaient favorables à cette propos
ral Cavaignac était du même avis. Cependant il se p

ns, dans la reconstitution du cabinet, Cavaignac n'ad-
s nouveaux membres : MM. Dufaure, Vivien et Freslon.
il avait des antécédents républicains ; les deux autres
ministres sous le dernier règne et figuraient dans la
a rue de Poitiers qui, le mois précédent, avait essayé
er à Cavaignac. Le général avait refusé alors, comme
xigée, ce qu'il faisait maintenant spontanément et par
nciliation parlementaire. Les républicains ne compre-
ncore la nécessité de l'union, de la discipline et de
rifices en face d'une réaction compacte, disciplinée et
ut ce qui pouvait nuire à son succès. Un trop grand
ntre eux accusa Cavaignac, sinon tout à fait de trahison,
une coupable faiblesse, et ils contribuèrent ainsi à dis-
autorité au profit des ennemis de la République.
du président devint dès lors la grande, presque l'uni-
pation de la France entière. Cavaignac voyait bien que
blique avait hâte d'arriver à un état de choses normal,
ttant fin à une situation provisoire dont souffraient tous
Avant la décision de l'Assemblée, il avait annoncé, dans
(3 octobre) que, tout aussitôt après le vote, il pres-
mblée de fixer l'élection à la date la plus prochaine.
de l'Assemblée aurait voulu compléter auparavant la
par le vote des lois organiques ; Cavaignac insista, et
résidentielle fut fixée au 10 décembre 1848. Cette réso-
rise le 26 octobre ; la Constitution avait été achevée le
e siége était levé depuis le 19. Le 12 novembre, l'acte
nel fut promulgué, solennellement, place de la Con-

pays fertile mais inculte, qui ne produirait qu'à lon

Malgré cet avis, répété à chaque départ, malgré le n'accepter que des sujets honnêtes et laborieux, cet sit pas, en partie à cause de l'inaptitude ou du mauva émigrés, en partie à cause de l'indifférence ou de hostile des autorités locales. L'expérience, d'ailleurs continuée assez longtemps.

Cependant les candidatures à la présidence de la produisaient. Une partie des socialistes purs portaient démocrates socialistes avaient choisi Ledru-Rollin ; les modérés se partagèrent entre Lamartine et Cavaign se ralliaient quelques légitimistes qui aimaient mieu la République que de s'associer à ceux de leur parti orléanistes, adoptaient la candidature de Louis Bona que de restaurer la dynastie napoléonienne. Les enne publique combattirent à outrance la candidature de ce groupe venait encore s'ajouter une fraction import socialiste, agissant en haine de Cavaignac, auquel il n pas la répression des journées de Juin ; il faut y ajoute gens entraînés par une admiration irréfléchie pour dont la gloire militaire avait été pour eux, autant bonapartistes d'alors, une arme de combat contre la et le gouvernement de Juillet. D'autres encore rest par les théories qu'avait émises le prisonnier de Ham,

nseil somma ses accusateurs de justifier les imputations
ous leur nom. M. Barthélemy Saint-Hilaire exposa un
oire contre les opérations militaires du général pendant
de Juin. Cavaignac prit alors la parole et, dans un dis-
simplicité éloquente, qui dura plusieurs heures, il mit
es les allégations de son adversaire. Sur la proposition
de l'Eure), l'Assemblée vota d'acclamation un ordre du
ant le décret du 28 juin, par lequel elle déclarait que
avaignac avait bien mérité de la patrie.
fait fut aussi exploité, et encore par des républicains,
ndidature de Cavaignac. Le gouvernement apprenant,
s télégraphiques l'insurrection des Romains contre le
le nonce l'intention du pape de quitter Rome, peut-
enir en France, le gouvernement expédia à Toulon et à
ordre d'embarquer une brigade de 3,000 hommes
re). L'escadre portant ces troupes devait croiser près
ecchia. Le 27, il envoya à Rome M. de Corcelles pour
u pape. Ce diplomate était autorisé à faire débarquer
mais seulement pour protéger, au besoin, la personne
Votre mission, disent les instructions officielles, n'a et
r, pour le moment, d'autre but que d'assurer la sû-
nelle du pape, et, dans un cas extrême, sa retraite
e sur le territoire de la République. Vous aurez soin
hautement que vous n'avez à intervenir, à aucun
les dissentiments qui séparent aujourd'hui le Saint-
uple qu'il gouverne... » D'autre part, le ministre de
publique se rendit à Toulon pour y recevoir le pape.
ésentants républicains prirent texte de ces mesures
r Cavaignac de « mettre son épée sur la poitrine du
ain, » et lui reprocher de n'avoir pas secouru la Lom-
utre orateur républicain accusa Cavaignac d'avoir voulu
ncilier les votes du clergé. L'une et l'autre accusation
stes. Le gouvernement n'avait offert asile au pape que
qu'en se réfugiant à Naples ou en Autriche, il ne créât
s aux négociations relatives à l'Italie. Mais, même à ce
e, convenait-il à la France de se donner l'embarras du
pape sur notre territoire?
lée vota l'ordre du jour pur et simple (28 novembre).
ait eu un instant la pensée de se réfugier en France, il
point, et alla se mettre sous la protection du roi de

nuer le travail interrompu. Le ministre de l'intérieur
der et le transmit à l'Assemblée. Dans ce dossier,
pièces sans indication d'origine, sans signatures, qu
des récompenses pour des voleurs, des assassins. Au
vernement retira le projet de loi. Mais le dossier aya
aux archives de l'Assemblée, il arriva que ces listes su
livrées à la publicité et que des journaux les publiè
titres comme ceux-ci : « Les pensionnaires de M. le
gnac » (*la Presse*); — « les prix Montyon de la Répu
*nement*); — « Récompenses au régicide, à l'assassin
rection » (*Assemblée nationale*). D'autres feuilles les r
en entier ou par extraits; la publicité fut immense.

A la séance du 6 décembre, les ministres démontr
listes n'avaient été connues ni d'eux, ni de leurs préd
même de la commission des récompenses; Cavaigna
tribune, et, en quelques paroles d'une tristesse indign
tice de la responsabilité qu'on prétendait lui attribuer.
y répondit par d'unanimes applaudissements.

Le gouvernement voulut que le démenti arrivât pa
aussitôt que la calomnie. Il fit imprimer un supplém
*teur* contenant le compte rendu de la séance, et reta
des malles-postes afin qu'elles pussent l'emporter. Ce
une mesure inusitée; sous la précédente monarchie, M
l'avait employée pour faire partir des sujets de com

ıs intérêts de coterie au-dessus de l'intérêt supérieur de de la République.

e temps que la haine des réactionnaires et de quelques s travaillaient à faire échouer Cavaignac, une candidae à la République faisait des progrès rapides parmi les s peu instruites.

:lle de Louis Bonaparte. Si l'on ne regardait qu'à la nosonnellement acquise jusqu'alors par ce candidat, ce ne un médiocre sujet d'étonnement pour l'histoire que le :ette candidature. Louis Bonaparte n'avait signalé encore nce que par deux faits publics, les coups de main de et de Boulogne, et ni l'un ni l'autre n'avaient rien eu de ommande vivement un homme à la sympathie ou à l'ades foules : le conspirateur s'était tenu plus près du ridile l'héroïsme. Mais il portait le nom le plus éclatant, us digne de respect, de l'histoire contemporaine. La Resar ses persécutions maladroites, l'opposition d'alors par de guerre, les poëtes, les artistes, les polémistes, le ıent de Juillet par combinaison politique, les écrivains ıture, tout avait, comme à l'envi, grandi, revendiqué, ıoré publiquement la mémoire qui eût dû rester la ée et la plus exécrable dans le cœur de tous les Franléon était sorti de l'histoire pour entrer dans une lési fabuleuse. Ses soldats, chassés de l'armée en 1815, venus des héros (et ils l'étaient bien à certains égards), s ; dans les villages, dans les ateliers, dans tous les de travaux, ils avaient raconté, avec un enthousiasme ıes, les grandes guerres, les grandes victoires, les incomriomphes de l'Empire. L'admiration populaire avait fait on un homme plus grand que nature, un être presque n des paysans, en 1848, ne croyaient pas que Napoléon t, en jetant dans l'urne électorale le bulletin portant ce que, croyaient rappeler en France le héros merveilleux. urs de l'opération savaient bien à quelle force supersti s'adressaient : ils comptaient sur la folie de tout un lie plus explicable qu'excusable.

re pourra avoir pour cette folie le genre d'indulgence dû nfirmité ; mais, ce qu'elle condamnera impitoyablement, le crime est sans atténuation possible, c'est la conduite ıes que leur intelligence mettait en état de comprendre ce

que valait la candidature napoléonienne et qui se rangèrent du côté de l'ignorance pour renverser la République en faisant échec à la candidature de Cavaignac. C'est tout ce parti, qui se qualifiait lui-même de « parti de l'ordre », qui ouvrit ainsi l'avenir aux aventures et livra, par rancune, le sort de la France à des gens auxquels pas un des hommes de ce parti n'eût alors confié sa fortune particulière.

Au 10 décembre 1848, la France avait à choisir entre un des hommes les plus capables, les plus dignes de la gouverner, et celui qui en était le plus incapable et le moins digne : elle choisit le second.

Sur 9,936,000 électeurs inscrits, 7,327,315 prirent part au vote présidentiel. Les suffrages se répartirent ainsi :

| | |
|---|---|
| Louis Bonaparte | 5,434,226. |
| Cavaignac | 1,448,107. |
| Ledru-Rollin | 370,119. |
| Raspail | 36,920. |
| Lamartine | 17,910. |

Quelques autres candidatures, entre autres celle du général Changarnier, ne réunirent que des chiffres insignifiants.

La victoire du prétendant napoléonien fut saluée par toute la réaction comme une menace de destruction pour la République ; c'en était une, en vérité, et l'effet s'en fit moins attendre peut-être que ne l'avaient calculé ceux qui y prêtèrent les mains. Le dénoûment, toutefois, trompa leur espérance. Ils avaient cru trouver un instrument pour tuer sûrement la République ; l'instrument accomplit le crime auquel il était destiné, mais il se tourna contre les promoteurs du crime, et, s'il ne les tua pas aussi, il les jeta dans l'exil. Ce ne fut pas un trop rude châtiment de leurs intrigues et de leur coupable folie. Malheureusement, ils ne furent pas les seules victimes, ils ne furent pas ceux qui eurent le plus à souffrir, et leur faute retomba sur ceux qui n'en avaient pas été complices. La France aussi… mais la France l'avait voulu.

Dans la séance du 20 décembre 1848, le représentant Waldeck-Rousseau fit, au nom de la commission chargée d'examiner les opérations électorales du 10, un rapport concluant à la validité de l'élection de Louis Bonaparte comme président de la République. L'assemblée ratifia ces conclusions.

de ses bontés pour moi. »
oles d'une dignité mélancolique, l'Assemblée éclata en
ients et se leva au cri de : *Vive la République!* Com-
lors la faute qu'elle avait faite en rejetant les amende-
et Leblond?
nt de l'Assemblée, Armand Marrast, donna acte de la
pouvoirs; puis, il appela à la tribune le citoyen Louis
lut la formule du serment :
ence de Dieu et devant le peuple français, représenté
lée nationale, je jure de rester fidèle à la République
e, une et indivisible, et de remplir tous les devoirs
e la Constitution. »
aparte, la main haute, dit : « Je le jure. » Il prononça
discours dont voici les premières et les dernières
es suffrages de la nation et le serment que je viens de
nandent ma conduite future. Mon devoir est tracé, je le
homme d'honneur. Je verrais des ennemis de la patrie
ux qui tenteraient de changer, par des voies illégales,
rance entière a établi. Entre vous et moi, citoyens
s, il ne saurait y avoir de véritables dissentiments. Nos
s désirs sont les mêmes...
nouvelle administration, en entrant aux affaires, doit
elle qui l'a précédée des efforts qu'elle a fait pour lui
le pouvoir intact et maintenir la tranquillité pour tous.
du général Cavaignac a été digne de la loyauté de son
de ce sentiment du devoir qui est la première qualité
État. Nous avons, citoyens représentants, une grande

Dans le genre dramatique, M. Émile Augier obtin
cès avec *l'Aventurière* qui, profondément remaniée,
tard, par l'auteur, est restée au répertoire de la Com

Aux travaux prescrits par le gouvernement pr
ajouter que l'Assemblée nationale vota des fonds p
tion de la galerie d'Apollon, au Louvre, travail qui
la direction de M. Duban. Elle en vota aussi pour
beau de Napoléon aux Invalides. Le rapport du duc
ce monument révèle bien des gaspillages commis
nement précédent.

## CHAPITRE IV

Situation intérieure. — Situation extérieure. — Proposition
dition de Rome. — Fin de la Constituante. — La
13 juin. — Prise de Rome. — Procès du 15 mai et
choléra. — Message du 31 octobre. — Lettres. Arts.

§ I. Situation intérieure. — La transmission du
de s'accomplir selon les formes prescrites par la
sans aucune des perturbations prédites ou promise
ne voulaient voir dans les institutions républicaines q
de désordre et de discorde.

surprend l'activité est promptement suivie d'un désir et
in universel de se remettre à l'œuvre. L'élection pré-
, accomplie sans troubles matériels, la transmission du
pérée avec une facilité et une régularité inattendues,
les inquiétudes répandues à l'approche de ces deux
s de la vie nationale. Une période de calme au moins
vrait et chacun ne demandait qu'à en profiter. Malgré
des partis hostiles et les intrigues bonapartistes, les
s de République régulière (1849, 1850, 1851) furent des
spères, sinon peut-être pour les « manieurs d'argent, »
our le commerce et l'industrie.

ATION EXTÉRIEURE. — A l'extérieur, le président de la
trouvait la France libre d'engagements et en paix avec
pe, malgré quelques tentatives de propagande insurrec-
n Belgique et en Savoie, tentatives que le gouvernement
n'avait ni excitées ni soutenues et qui restèrent sans
a révolution du 24 février avait eu des contre-coups
ent dans l'Italie déjà soulevée, mais dans toute l'Alle-
lin avait eu sa révolution; Vienne en eut deux, le 13
15 mai 1848. Partout les princes lâchèrent pied devant
et donnèrent toutes les libertés que ceux-ci voulurent.
e, désireuse d'unité, forma un parlement qui se réunit
et nomma vicaire général de l'empire d'Allemagne,
Jean d'Autriche. La Bohême se souleva et la Hongrie se
dépendante. En Italie, Milan chassa en trois jours de
detzki et la garnison autrichienne; la Lombardie fut
t évacuée; Venise s'affranchit aussi et releva la Répu-
ie par Bonaparte. Charles-Albert, roi de Piémont, qui,
lie, avait une armée sérieuse, se déclara pour l'indé-
talienne, mais à la condition que ce fût au profit de la
sarde. Il n'alla au secours de Milan qu'après l'annexion
ardie au Piémont et ne promit de secourir Venise que
t la même soumission.

ernement provisoire et le général Cavaignac offrirent
fois à l'Italie le concours actif de l'armée française
pied des Alpes. L'offre fut toujours refusée en termes
nt pu froisser la susceptibilité de la France si l'on n'y eût
désir légitime d'un peuple de recouvrer son indépendance
opres efforts. *L'Italia fara da se* (l'Italie se fera par elle-
épétait-on d'un bout à l'autre de la Péninsule : Mazzini le

sieurs des princes dépossédés; le roi de Naples av
son autorité; Venise tenait encore. Malgré ces circ
vorables à la cause de l'indépendance italienne, le
médiation fut accepté par l'Autriche et la Sardaigne
tions étaient engagées lorsque le gouvernement du
gnac se retira[1].

§ III. PROPOSITION RATEAU. — Dès le 21 décembre
composait son ministère dont le chef nominal fut
mais dont l'homme vraiment important fut le com
Sa nomination était le prix du concours apporté par
l'élection bonapartiste. Entre ses mains leur était
Restauration avait dû leur enlever, et que la royauté
avait constamment refusé: l'instruction publique. Au
acte du ministère fut-il de retirer le projet de loi su
primaire présenté par M. Carnot et d'en proposer un

L'élection de Louis Bonaparte était, dans la pensé
d'électeurs comme dans celle de l'élu, destinée à re
publique. Pour atteindre ce but, il fallait d'abord é
blée qui l'avait constituée. C'est à quoi l'on pourvu
sition que présenta, le 2 janvier, un représentant
nommé Rateau, tendant à ce que les élections géné
le 4 mai et que l'Assemblée constituante se séparât le
avoir voté la loi électorale et la loi sur le conseil d
considération par 400 voix contre 396, la propositio
première lecture, le 29 janvier, avec onze voix de m
février, elle fut convertie en loi par 424 voix contre

EDITION DE ROME. — Au commencement de l'année 1849,
événements s'étaient accomplis en Italie. A la suite du
ie IX pour Gaëte, une constituante avait été élue à Rome
remière séance, 5 février 1849, elle avait proclamé la
romaine et confié le pouvoir à un triumvirat dont
le président et l'âme. Le pape protesta et réclama le
puissances catholiques.

, Charles-Albert, rompant l'armistice conclu avec l'Au-
it les hostilités et perdit à Novare (23 mars), une ba-
ve après laquelle il abdiqua en faveur de son fils Victor-
et s'en alla en Portugal.

ouvernement répondit à l'appel du pape ; ce fut, chose
ui de la République française : Louis Bonaparte n'avait
de payer l'appui donné à son élection par le clergé de
utefois, il n'osa pas avouer son dessein : l'expédition
le, le 20 avril, il fit demander à l'Assemblée française
1,200,000 francs, ne devait avoir pour but d'imposer
dition ni aux Romains, ni au pape, mais seulement de
e réconciliation entre les deux parties. L'Assemblée ne
oulut pas voir que la seule réconciliation possible, iné-
ait le rétablissement pur et simple du pouvoir tem-
avait, le 30 mars, en apprenant la défaite de Novare,
éclaration suivante : « Si, pour mieux garantir l'inté-
ritoire piémontais, et pour mieux sauvegarder les in-
onneur de la France, le pouvoir exécutif croit devoir
négociations l'appui d'une occupation partielle et tem-

sympathies pour les peuples d'Italie. » En débarqua
à Civita-Vecchia, il fit aux Romains une proclamation
qu'il ne venait point exercer sur eux une influence
leur imposer un gouvernement contraire à leurs vo

L'Assemblée et l'opinion n'avaient qu'une médi
dans les promesses du gouvernement. On le savait
cléricaux qui tenaient au rétablissement absolu du p
rel. Aussi, le 7 mai, apprit-on avec plus d'indignati
prise, qu'un détachement français, envoyé pour
Rome, en avait été repoussé le 30 avril.

Après avoir entendu les ministres, l'Assemblée
jour, 7 mai, une résolution portant « l'Assemblée n
le gouvernement à prendre sans délai les mesures né
que l'expédition d'Italie ne soit pas plus longtemps
but qui lui était assigné. » L'Assemblée mettait le dro
au-dessus d'une question d'amour-propre militaire,
pas que parce qu'une faute avait amené un échec, ce
de persévérer dans la faute.

Louis Bonaparte pensait exactement le contraire.
main, 8 mai, il écrivit au général Oudinot « ...
militaire est engagé; je ne souffrirai pas qu'il reço
teinte, les soldats ne vous manqueront pas... » Puis
défier plus ouvertement l'Assemblée, il fit publie
Ledru-Rollin en saisit l'Assemblée. Odilon Barrot,

session le 26 mai. La Constituante de 1848 garde un re-
nêteté politique et de sincérité dans le désir de fonder
la République et la liberté. Elle n'y a cependant pas
e n'est pas responsable de tous les événements qui ont
hute de l'une et de l'autre, suivie de terribles désastres,
rop grande part lui revient dans ces événements. Elle a
prudence en mettant en rivalité deux pouvoirs issus du
iversel et indépendants l'un de l'autre, sans moyen d'é-
nflit entre eux. Peut-être eût-elle trouvé ce moyen dans
ions des lois organiques, à la confection desquelles elle
esse de renoncer devant un appareil de pétitions dont il
facile de percer à jour l'artifice. Elle laissa le soin de
ne assemblée qui ne les fit ni dans le même esprit ni
me autorité.
ouvenir toutefois demeure respecté : elle a voulu le bien
et elle a eu le mérite, rare en France, de ne pas vou-
ntenir au pouvoir avec l'apparence d'une résistance in-
ntre la volonté de la nation, alors même que la mani-
cette volonté était des plus contestables.
LÉGISLATIVE. — Les élections générales eurent lieu le
nnée précédente, le gouvernement provisoire, par res-
a liberté, n'avait exercé aucune sorte de pression sur les
Le gouvernement de 1849 fit de même, par un autre
posé d'éléments hétérogènes, légitimistes, cléricaux, or-
onapartistes, il ne pouvait prendre parti pour une de
is sans mettre les autres contre lui. Il s'abstint. Mais la
ui avait fait le 10 décembre ne s'abstint pas ; usant à ou-
a liberté, elle inonda la France de brochures, non pas
l'esprit public à la vraie et ferme pratique des institu-
blicaines, mais pour faire appel aux bas instincts de l'hu-
propageant partout le peur du *spectre rouge* et du *so-*
aines fantasmagories, auxquelles pourtant toute une
lligente se laissa prendre, sur la foi d'hommes à la sa-
l'expérience desquels elle s'était habituée à se confier.
élections se firent-elles, en grande majorité, au profit
réactionnaire de la rue de Poitiers; les républicains y
minorité. Ledru-Rollin était élu dans cinq départements,
martine, ni Dupont (de l'Eure), ni Marrast, ni Garnier-
locon, ni Marie, ni Bastide, ni Jules Favre ne rentraient
gislative. L'extrême réaction et l'extrême démocratie se

s'usera en débats sans issue, parce que ses
tions, dont aucune ne constitue une majorité et
vent des desseins contradictoires, ne sauront pas
font le jeu de l'ennemi commun. Elle tombera, sa
sans éclat, devant un pouvoir subordonné, mais
déterminé vers lequel il marche sans être embar
scrupule.

§ VII. Le 13 juin. — Dans une telle situation, c'est
et de patience qu'il était besoin. M. Ledru-Rollin, ch
sition républicaine, n'était pas incapable de ces q
emporté par sa fougue naturelle, dominé par des sc
lutionnaires qui n'étaient plus du temps actuel, céda
lement à d'imprudentes excitations, il se laissa entr
un 31 mai contre le suffrage universel.

Le 10 juin, on apprend à Paris que la lutte est en
murs de Rome entre les Français et les Romains. Le
Rollin monte à la tribune pour demander la mise en
président de la République et de ses ministres. Odil
saye une justification impossible et déclare qu'en
pape, le président de la République française n'enter
rer les abus du pouvoir temporel.

Ledru-Rollin reprend la parole, d'abord avec une
tenue, dont il n'est bientôt plus maître : « Les faits s
t-il en terminant, les textes de nos décisions sont ex

enir en action, c'est-à-dire faire la guerre civile, ou se
au ridicule si l'on n'agissait pas.
régime du suffrage universel, la guerre civile n'est ja-
La mise en accusation du gouvernement était une me-
que l'Assemblée seule avait le droit de prendre ; si elle
t pas la proposition qui en était faite, les accusateurs
tendre une meilleure occasion, mais ils n'avaient pas le
ovoquer une insurrection qui atteignait à la fois le gou-
, la représentation nationale et la Constitution même
nvoquait.
main 13 juin, tandis qu'une manifestation sans armes se
ers l'Assemblée, comme pour refaire le 15 mai, était
sur le boulevard des Capucines par la troupe, Ledru-
ne quarantaine de représentants se rendaient au Conser-
arts et métiers sous l'escorte d'environ quatre cents
le la garde nationale. Ils y furent cernés, pris et menacés
lés. Quelques-uns, entre autres Ledru-Rollin, parvinrent
à ceux qui les gardaient et à quitter la France.
plorable tentative redoubla la fureur de la réaction.
is en état de siège sur la proposition d'Odilon Barrot,
52, avait plaidé contre l'état de siége. Des journaux furent
par décret et, pour en assurer la suppression, des déta-
le la garde nationale, officiellement commandés, vinrent
r les imprimeries, au nom de l'ordre et du respect
iété. La justice, appelée par les propriétaires à statuer
mmages qu'ils avaient éprouvés, se déclara incompétente.
s représentants furent décrétés d'arrestation pour venger
té parlementaire ; une loi autorisa l'exclusion tempo-
enceinte législative ; le droit de réunion fut suspendu
t, sauf dans la rue de Poitiers ; trois légions de la garde
dont l'artillerie, furent dissoutes ; une loi punit les of-
président de la République, comme jadis les offenses au
utre loi étendit la juridiction des conseils de guerre aux
délits politiques. « C'est la dictature, » s'écrie M. Grévy ;
lui répond par ce mot qui a couvert et couvrira encore
nités : « *Salus populi suprema lex esto*. »
PRISE DE ROME. — Ainsi délivré de la seule opposi-
it le gêner, le gouvernement présidentiel put, en toute
nsommer les projets des cléricaux. Sans que la républi-
ne eût donné aucun motif d'agression, Rome fut assiégée

Après la bataille de Novare, Charles-Albert s'était
tugal, à Oporto, où il mourut le 28 juillet. L'Autrich
autres gouvernements libres, restaura les archiducs;
donnée à elle-même, succomba après une héroïque
Manin (22 août). Presque au même instant, la révoluti
victorieuse de l'Autriche, fut écrasée par l'interventi
trahison du général Georgey. La cause de la liberté éta
fois perdue dans toute l'Europe.

§ IX. Procès du 15 mai et du 13 juin. — Au mois d
les accusés de l'attentat du 15 mai 1848 avaient été ju
par la haute cour de justice qu'instituait la Constitut
Plusieurs accusés protestèrent contre leur renvoi deva
diction qui n'existait pas au moment des événement
Six d'entre eux, parmi lesquels le général Courtais, f
tés. Barbès et Albert furent condamnés à la déportat
Sobrier, Raspail et Quentin de dix à cinq ans de déte
Blanc et six autres, par contumace, à la déportation.

C'est aussi devant la haute cour, siégeant à Versaill
parurent, en novembre 1849, les accusés du 13 juin.
bre, la Cour rendit un arrêt prononçant contre dix-
la peine de la déportation.

Outre ces deux procès, de nature toute politique,
ne se rattachait qu'indirectement a la politique, fut ju
janvier 1849, par le 2[e] conseil de guerre séant à P

lans la personne de M. de Parieu, succédant à M. de Fal-
nessage adressé à l'Assemblée, le 31 octobre, expliquait
nent. Le Président disait qu'en appelant des hommes de
érents, il avait dû opérer une fusion et n'avait produit
tralisation de forces. « La France, inquiète, cherche la
lonté, l'élu du 10 Décembre; » cette volonté, le Prési-
faire triompher avec l'aide de l'Assemblée et du peuple.
ngage des Cent jours.
er, avocat de Riom, qui s'était fait nommer député
moyen d'une profession de foi socialiste [1], faisait par-

suivant a été publié, sous l'Empire, dans plusieurs journaux et
ontredit :
1848, M. Eugène Rouher, qui depuis s'est montré l'ennemi si
ocialistes, proclamait bien haut que la Révolution du 24 février
olution SOCIALE, et il demandait la *suppression* IMMÉDIATE *de tous
xatoires, plus particulièrement onéreux à la classe ouvrière.*
ait ainsi :

*ution du 24 février est tout à la fois politique et* SOCIALE.
d'avoir écouté un instant la voix du peuple pour proclamer la
MMÉDIATE *d'impôts vexatoires plus particulièrement onéreux à la
re.*
mpathies demeurent acquises à une républiqne forte qui com-
tique toutes les sublimités chrétiennes de sa devise : *Liberté
ernité.*

« Eugène ROUHER, avocat près la cour d'appel de Riom. »

om, le 26 mars 1848.

ait de l'*Éclaireur républicain*, journal de Clermont-
Ferrand, du 3 mai 1850.

Emile Augier fait jouer *Gabrielle*, et reçoit de l'A[...]
çaise le prix Montyon.

L'art dramatique fit une grande perte : Marie D[...]
20 mai à Paris.

## CHAPITRE V

Lois contre l'enseignement. — Terreur universitaire. — Éle[...]
— Loi du 31 mai. — Signature des journaux. — Voyages[...]
Le Président et l'Assemblée.

§ I. Loi contre l'enseignement primaire. — M. de[...]
gura l'année 1850 en soutenant devant l'Assemblée d[...]
jet de loi qui mettait temporairement à la discrétion[...]
sort des instituteurs primaires que l'on accusait d'êt[...]
gateurs du socialisme, parce qu'ils étaient presque[...]
cains ; puis la fameuse loi de mars 1850, préparée [...]
loux, et qui, sous prétexte de donner la liberté d'[...]
livrait au cléricalisme l'instruction publique tout en[...]
faveur de cette loi, les congrégations religieuses envah[...]
les écoles primaires, tandis que les évêques, domin[...]
conseil supérieur de l'instruction publique, étendaient[...]
despotique sur les écoles de tous les degrés. M. Thi[...]
comme M. de Montalembert, cette loi funeste que Vic[...]

... avec autant d'éclat que d'inutilité : la peur du socialisme en... au cléricalisme. C'était pis que sous la Restauration.
... autre loi, dont le rapporteur fut M. Leverrier, supprima la ... établie par le gouvernement provisoire pour les Écoles po...technique et de Saint-Cyr ; on fermait ainsi l'accès de ces écoles ... jeunes gens sans fortune.
... réaction ne se refusait aucune satisfaction, si petite fût-elle. ... guerre acharnée poursuivit les arbres de la liberté plantés en ... Leur destruction causa quelques troubles, les ouvriers s'y ... sur plusieurs points ; la garde nationale ne dissimula pas ... probation pour de telles exécutions.
... ÉLECTIONS PARTIELLES. — Le 10 mars, des élections par... dans le département de la Seine amènent à l'Assemblée ...rnot, ministre de 1848, Flotte, ancien transporté de juin, ... ancien secrétaire de la commission du Luxembourg, et, ... suite d'option de ce dernier, Eugène Sue. Ces élections redou... la colère des réacteurs ; la suspension du droit de réunion ... prorogée, les réunions électorales sont interdites, le timbre ... nouveau imposé aux journaux avec cautionnement plus élevé. ... la Rochejaquelein demande que la monarchie soit proposée ... des électeurs. On livre à la publicité les noms de négociants ... soupçonnés d'avoir voté pour Carnot et Eugène Sue, nouvelle ... de terreur à l'usage des commerçants
... TERREUR UNIVERSITAIRE. — Des professeurs, et des plus ... (Amédée Jacques, entre autres), des maîtres de pension, ... instituteurs primaires furent poursuivis à cause de leurs opi... républicaines et condamnés par le conseil supérieur à ... interdiction temporaire ou perpétuelle, au moyen de l'interpréta... de certains règlements universitaires et des articles élastiques ... loi de 1850 (articles 30 et 67).
... LOI DU 31 MAI. — Pour sauver « l'ordre social » menacé, ... à mutiler le suffrage universel par la loi du 31 mai 1850 ... exigeait des électeurs deux ans de domicile ; on prétendait par ... écarter du scrutin la population flottante, on déclarait qu'il exis... nombre considérable de vagabonds et de gens dont les in... étaient sans consistance, dont le vote ne pouvait être compté ... de celui des citoyens ayant des raisons personnelles pour ... au maintien de l'ordre. Au fond, bon nombre de ceux qui ... saient cette théorie ne voulaient rien autre chose qu'écarter ... urnes électorales une grande partie de la population ouvrière

et changer le résultat des élections futures. C'était une des ép
tions de ce que M. de Montalembert appelait « l'expéditio
Rome à l'intérieur. » Dans la discussion de cette loi, M. T
laissa échapper le mot de « vile multitude » qu'on lui a juste
reproché depuis et que, plus tard, il a noblement rétracté. 
du 31 mai, proposée, votée par l'Assemblée (433 voix contre
appuyée par le gouvernement, ne devait servir qu'à frapper 
cette même Assemblée et à motiver, sans la justifier, l'abst
de la population ouvrière dans la résistance au 2 décembre.

§ V. SIGNATURE DES JOURNAUX. — Une disposition de loi s
les journaux à la signature de tous les articles. Cette presc
n'avait jamais été nécessaire pour que l'auteur d'un article
miné en revendiquât la responsabilité. Elle abaissa le niveau
presse en suscitant des ambitions de mauvais aloi qui cherc
par le scandale une notoriété qu'elles ne pouvaient gagner 
talent. Jamais pareille obligation n'a été imposée à la press
aucun autre pays qu'en France.

§ VI. VOYAGES DU PRÉSIDENT. — Au mois d'août, le pr
fit un voyage en Bourgogne, en Franche-Comté, à Lyon, où i
testa publiquement contre les projets de coup d'État qu'
attribuait. A Besançon, à Colmar, à Strasbourg, il rencontr
manifestations sympathiques. Il y reproduisit ses protesta
avec plus d'énergie encore[1]. A Strasbourg, il dit : « J'ai res
je respecterai la souveraineté du peuple, même dans ce que s
pression peut avoir de faux et d'hostile. — (C'est à la consti
de 1848 que ces mots faisaient allusion. — Si j'en ai agi 
c'est que le titre que j'ambitionne le plus est celui d'honnête ho
Je ne connais rien au-dessus du devoir. » (22 août.) A Cherb
il rappelait avec complaisance les services du premier em
promettait de satisfaire aux vœux des populations si celles-c
laient bien « fortifier le pouvoir et écarter les dangers de l'ave
Il ajoutait : « Une grande nation ne se maintient à la haute
ses destinées que lorsque les institutions elles-mêmes sont 
cord avec les exigences de sa situation politique et de ses in
matériels. » (6 septembre.) Ainsi, là il professait le respect a
de la légalité ; ici, il dénonçait indirectement les institutio
gales comme faisant obstacle aux destinées de la nation.

[1] Voir *la Politique impériale*, exposée, par les discours et procla
de l'empereur Napoléon III, depuis le 10 décembre 1848 jusqu'en 18
1868. In-8°, Paris, chez Plon.

e du Président par tous les moyens que lui donnait la
n. Elle venait de lui accorder, avec mauvaise grâce (par
majorité) un supplément de frais de représentation et
oute confiance dans le général Changarnier, investi du
nmandement de la garde nationale et de l'armée de
comptait sur lui pour l'accomplissement effectif de ses
e Président semait la parole napoléonienne dans ses
passait, au camp de Satory, près Versailles, des revues
ées de distributions de comestibles, dans lesquelles il était
ar les cris de « *Vive l'empereur !* » dont quelques colonels
l'exemple. Un ordre du jour du général Changarnier
x troupes que le silence est de devoir sous les armes
re 1850). La destitution de ce général fut résolue. En
le général Neumayer, qui avait fait spontanément obser-
ègle par sa division, fut mis en disponibilité. Une société,
décembre, était organisée pour suivre le Président en
orties, crier sur son passage *Vive l'empereur!* et assom-
s de gourdins ceux qui poussaient un autre cri.
ge du 12 novembre, la nomination du général d'Haut-
uvernement de l'Algérie, un commandement plus im-
nné au général Neumayer, semblaient devoir mettre fin
èce de guerre sourde. Dans le même message, le Prési-
aussi : « Je dispose *seul* de l'armée, aux termes de la
n » et c'était, en effet, de ce côté qu'il tournait tous ses
s ses soins. Les chefs militaires les plus renommés
plus connus, les plus aimés du soldat, Cavaignac, La-
Bedeau, Changarnier, Charras, étaient membres de

[redacted]



faire une réputation au général Saint-Arnaud (mai, jui

§ VIII. Lettres. Sciences. — L'année 1850 n'offre point de vue littéraire, que la publication de *Madame* ( *ville*, qui ouvre la série des études de Victor Cousin sur tième siècle. En revanche, il faut y inscrire la mort de B de Gay-Lussac.

Inauguration du service transatlantique entre New- Havre.

## CHAPITRE VI

**Préparatifs de lutte. — Révision de la Constitution. — Expéditi l'intérieur. — Candidature démocratique pour la présidence. tions d hostilité. — Rappel de la loi du 31 mai. — Propositi tions. — Discours du Président.**

§ I. Le 2 janvier 1851, un journal, ami de l'Élysée, instructions militaires émanées du général Changarnie blaient mettre en doute l'autorite de l'Assemblée. Un aut président, Jérôme Bonaparte, dénonça ces instructions et proposa un ordre du jour qui blâmait le général Chan lui-ci se justifia aisément et l'Assemblée, sans attendre tions promises par le ministre de la guerre, adopta un o témoignant de sa confiance dans le général Changarnier tre de la guerre et, après lui, tous ses collègues, don démission, ce qui amena un remaniement ministériel le portefeuille de la guerre fut donné au général Regnau Jean-d'Angely, très-dévoué à la politique du préside jours après le double commandement du général Chan divisé ; l'armée de Paris fut confiée au général Baraguay qui avait refusé de servir dans les journées de Juin, mandement de la garde nationale donné au général Perr vier 1851).

Ce coup d'autorité soulève à l'Assemblée un débat rappelle les paroles du Président pendant son voyage, le Satory, les cris insurrectionnels. M. Baroche, au nom d nement, affirme que le pouvoir exécutif n'a pas excédé et reproche aux légitimistes et aux orléanistes d'être all à Wiesbaden, auprès du comte de Chambord, ceux-ci à

a famille d'Orléans, dont le chef, Louis-Philippe, était
28 août 1850.
r déclare qu'il est allé à Wiesbaden afin d'amener la fusion
deux branches des Bourbons, seul moyen de salut pour
:; il conjure la majorité de ne pas se briser, « car,
t, si elle se brise, je déplore l'avenir réservé à mon pays;
pas quels seraient vos successeurs, je ne sais pas si
ez des successeurs; ces murs resteront debout peut-être,
e seront habités que par des législateurs muets... Je dis
majorité est brisée, nous aurons à subir, en France, ou
ie d'une démagogie, la violence comme elle s'imposera,
isme qu'un absolutisme absurde tentera de placer sur le
. Thiers, à son tour, rappelle tous les services que la
rendus au Président, en favorisant son élection, en ap-
u gouvernement, en lui donnant la loi du 31 mai; il at-
t manifestations inconstitutionnelles le désaccord survenu
ouvoir exécutif et le législatif. Selon lui, c'est l'exécutif
éder, sinon tout est perdu. « Je n'ajoute qu'un mot, dit
; en finissant, il n'y a que deux pouvoirs, si l'Assemblée
i'y en aura plus qu'un, la forme du gouvernement sera
Soyez-en sûrs alors, les mots viendront plus tard; quand?
s; peu importe, le mot viendra quand il pourra : l'empire
»

empire est fait. M. Thiers et Berryer ont, ce jour-là, dressé
ccusation de cette majorité qui, menée par eux, avait
le lit de l'empire. Ils avaient dit : « La République est ce
i divise le moins, » ils l'avaient comparée à un radeau de
e, et c'était eux-mêmes qui avaient dénoué les liens du
propagé la division, érigé en principe que, sous la Répu-
il est licite de préparer le retour de la monarchie. Ils
l'abîme où l'on allait tomber, mais ils n'accusaient que
on d'un des pouvoirs et ne voulaient pas voir les fautes
es par l'autre et dont ils partageaient la responsabilité : ils
aient voir la vérité qu'à Mazas.
onclusion du débat occasionné par la destitution du général
rnier fut un ordre du jour où, malgré les formelles protes-
de Baroche contre tout projet inconstitutionnel, l'Assemblée
a qu'elle n'avait pas confiance dans le ministère (18 janvier).
t ce vote, le cabinet se retira et le Président, n'en pouvant
re un autre ni dans la majorité ni dans la minorité, composa

à la révision de la Constitution, mentionnées
Dijon. Plusieurs modes de révision étaient pro
pétitionnaires, soit par des représentants. La dis
14 juillet 1851, fut close le 19, sans que les
de part et d'autre fissent beaucoup d'impressi
la Constitution, il fallait les deux tiers des voix p
vision. Le scrutin donna, sur 750 votants, 446
sion et 278 contre. Le chiffre des deux tiers
la révision fut repoussée (21 juillet). Quelqu
droite, notamment MM. Thiers et de Rémusat v
connaissaient-ils tardivement la nécessité de
blique?

§ III. Expédition de Rome a l'intérieur. —
Rome à l'intérieur » se continuait. Le ministre
blique, après avoir expurgé les écoles primaires
léges, n'épargna pas le plus haut et le plus lil
il suspendit le cours de M. Michelet au Collége d
rieu, le lieutenant de M. Falloux, était logique
mais tel était l'affolement de certains esprits lib
thélemy Saint-Hilaire, administrateur et profes
France, de cet établissement que son fondateur,
soustrait à la férule universitaire, ne craignit pa
les leçons de Michelet « compromettantes pour l
rêts du Collége de France, » et de reprocher à s
de transformer sa chaire d'histoire et de moral
politique. Il ne fallait pas qu'une voix indépendan

lui manqueront pas... D'un bout de la France à l'autre,
ns se signent pour demander la révision de la Constitu-
els que soient les devoirs que le pays m'impose, il me
lécidé à suivre sa volonté. Croyez-le bien, *la France ne
entre mes mains.* »

pas difficile d'imaginer quel effet de pareilles provocations
ent dans le public et quel accueil y fit l'Assemblée. Le gé-
ngarnier monte à la tribune : « L'armée, dit-il, profon-
énétrée du sentiment de ses devoirs, du sentiment de sa
gnité, ne désire pas plus que vous de voir les hontes et
es des gouvernements des Césars, alternativement procla-
hangés par des prétoriens en débauche.

onne n'obligera les soldats à marcher contre le droit, à
contre cette Assemblée. L'armée n'obéira qu'aux chefs
est habituée à suivre la voix. Maintenant, législateurs de
, délibérez en paix (3 juin)! »

roles emphatiques, récitées par le général, montrent en
llusions vivait l'Assemblée. L'opinion publique y aurait
ocre confiance, si le ministre de l'Intérieur, Léon Faucher,
enu déclarer que « le discours du Président avait été publié
dans *le Moniteur*, et que le gouvernement n'en reconnais-
l'autre. » Démenti ou désaveu, cette déclaration ne rassura
x qui voulurent y ajouter foi. Quant au président, il avait
aître sa pensée ; c'était pour lui le point important.

. Candidature démocratique pour la présidence. — La
tion ne permettait pas qu'un citoyen pût être élu deux
uite à la présidence de la République ; les pouvoirs de Louis

rhétorique douteuse : « En posant la première pie
dont l'érection est si éminemment populaire, je me
fiance à l'espoir qu'avec l'appui des bons citoyens
du ciel, il nous sera donné de jeter dans le sol de
ques fondations sur lesquelles s'élèvera un édifice so
pour fournir un abri contre la violence et la mobil
humaines » (11 septembre).

Au mois d'octobre, les changements annuels de
nèrent lieu à des banquets de bienvenue où des co
des toasts répondant aux paroles du Président à D
tant le concours de l'armée aux entreprises de ce
l'État. En même temps, les généraux commandan
pects d'hostilité ou de tiédeur à l'égard de l'Élysée
placés par des généraux plus dignes de confiance. C
général Neumayer fut destitué, parce que la division
dait ne s'était pas associée aux cris de « Vive l'empe
par d'autres troupes à une des revues de Satory.

L'Assemblée s'étant, comme d'habitude, prorogé
mois de septembre et d'octobre, les projets de cou
agités parmi les bonapartistes; on les ajourna, dans
résistances armées que pourraient provoquer les
disséminés dans les départements.

Un peu avant le retour de l'Assemblée, le général
vellement nommé commandant de l'armée de Par

Rappel de la loi du 31 mai. — Louis Bonaparte trouva
eau moyen d'accroitre l'impopularité de l'Assemblée; ce
i proposer le rappel de la loi du 31 mai, préparée, pré-
outenue par son propre gouvernement. Aussi, ce projet
il la retraite du ministère Léon Faucher. Un nouveau
ssez insignifiant, fut formé, dans lequel entra Saint-Ar-
mme ministre de la guerre; c'était l'homme des aven-
rênes (26 octobre), M. de Maupas fut nommé préfet de

ovembre, le ministre de l'Intérieur déposa le projet d'a-
de la loi du 31 mai et demanda l'urgence, que la majorité
and vint la discussion, la droite parut se repentir de cet
tilité et chercha le moyen de faire des concessions; on ne
pas, et la loi fut rejetée (13 novembre). Ce rejet mit une
utable aux mains des conspirateurs de l'Élysée.
Bonaparte ne négligeait aucun moyen de mettre l'opinion
té en l'abusant. Le 9 novembre, il reçut la visite des offi-
corps récemment arrivés à Paris : « Si la gravité des cir-
s, leur dit-il, m'obligeait à faire appel à votre dévoue-
e me faillirait pas, j'en suis sûr, parce que, vous le savez,
demanderai rien qui ne soit d'accord avec mon droit,
neur militaire, avec les intérêts de la patrie; parce que, si
jour du danger arrivait, je ne ferais pas comme les gou-
ts qui m'ont précédé, et je ne vous dirais pas : Marchez,
is; mais je vous dirais : Je marche, suivez-moi. »
Proposition des questeurs. — Le général Saint-Arnaud,
t possession du ministère de la guerre, avait adressé à
n ordre du jour qui était une dénégation formelle du
Assemblée à requérir directement la force militaire des-
garde.
ces manifestations du pouvoir exécutif dénonçaient évi-
des pensées, des projets, des préparatifs de complot con-
mblée; si celle-ci eût été moins divisée et, par conséquent,
ne, elle eût été fondée à mettre le président en accusa-
, tout en voyant venir le péril, elle ne sut pas user de son
questeurs, responsables de la sécurité de l'Assemblée, dé-
une proposition ayant pour objet d'assurer une nouvelle
un décret du 11 mai 1848, donnant au président de
le le droit de requérir directement la force armée et le
de toutes les autorités dont l'action pourrait être néces-

des entraves sérieuses pour ceux qui auraient été te
connaître. Les représentants ne surent point le c
proposition des questeurs jeta une grande perplexi
divisa le parti républicain, dont une fraction craig
présentée ne pût servir à la droite pour faire un c
narchique. A l'Élysée, où l'on ne croyait pas à un c
lementaire, mais où l'on préparait un coup d'État e
taire, on ne se trompa ni sur le but ni sur la por
l'on se tint prêt à agir pour le jour même où elle ser

Toutefois, devant la commission de l'Assemblée,
l'Intérieur, qui n'était pas initié au complot prési
que le décret du 11 mai, identique à l'article 2 de l
était affiché dans toutes les casernes, et que l'ado
de loi provoquerait de fâcheux commentaires.

Ce raisonnement fut très-mal accueilli à l'Élysée
cussion publique, M. de Thorigny dut déclarer, par
au président de l'Assemblée, que, selon lui, le décr
tait plus en vigueur, et qu'il n'avait rien dit de con

La proposition fut rejetée (17 novembre). On p
rejet que le décret de mai 1848, n'avait plus de
Saint-Arnaud l'interpréta ainsi et fit arracher le
jusque-là dans toutes les casernes.

§ VIII. Discours du Président. — Quelques jours a
vembre, distribuant les récompenses pour l'exposi

cette foi ardente qui vous guide sûrement même à tra-
pace où il n'y a pas de route tracée ; ce gouvernement,
ra remplir sa mission, car il a en lui et le droit qui
euple et la force qui vient de Dieu ! »

## CHAPITRE VII

### Le coup d'État.

s. — L'Assemblée était profondément discréditée.
a 31 mai, qui retirait le droit électoral à trois millions de
s moins aisés lui avait aliéné toutes les populations ou-
ns les villes et dans les campagnes.
dances monarchiques, ouvertement déclarées, mettaient
tous les républicains, sans lui rallier le commerce et
qui, monarchistes par habitude et croyant que l'état de
é par l'antagonisme du président et de l'Assemblée, était
la forme républicaine, se rattachaient au pouvoir exé-
leur promettait stabilité et sécurité plutôt qu'à une
divisée. Enfin, l'impuissance ou l'incapacité de celle-ci
léraient dans tous les esprits.
oir exécutif avait eu l'habilité facile de prendre, en pa-
ntre-pied de ce que faisait le pouvoir législatif. Il s'attri-
s les bonnes intentions, tous les bons projets et rejetait
nblée tous les obstacles qu'en rencontrait l'accomplisse-
proposition de rappel de la loi du 31 mai, lui rendait la
ouvrière ou favorable ou tout au moins neutre. Les so-
rattachaient à lui à cause des anciennes publications de
parte. Certains républicains, lui supposant encore des as-
émocratiques, inclinaient vers lui en haine de la réaction
ne ; les intérêts matériels, indifférents encore à la forme
ement et préférant l'autorité compressive d'un « pouvoir
u, parfois bruyant, des institutions libres, étaient prêts
noder d'une dictature qui supprimerait toutes les diver-
les éventualités de la future élection présidentielle.
blée législative n'avait donc pour elle d'appui résolu que
s membres réactionnaires qui croyaient encore travail-
blissement de la monarchie dans l'une des deux bran-

Le crime devait se commettre au nom et au profi
naparte ; toutefois, si le président en était l'inspirate
en était remise à d'autres mains. Outre Fialin, dit de
plice des tentatives précédentes, les agents nouveaux
dont le visage avait une ressemblance si singulière
fils de la reine Hortense qu'on était fondé à suppose
entre eux une proche parenté. Morny, autrefois orl
récemment rallié à l'Élysée ; Saint-Arnaud, ministre
Maupas, préfet de police ; Magnan, commandant l'ar
Lawœstine, ancien familier de Louis-Philippe, co
chef de la garde nationale. Avec ces deux chefs m
Saint-Arnaud et Maupas, la conspiration disposait
forces matérielles qui devaient assurer le succès du
au-dessous d'eux, d'autres fonctionnaires subaltern
être les instruments trop dociles.

Le moment de l'exécution avait été plusieurs fois
ajourné. Enfin, le chef de la conspiration le fixa au
c'était l'anniversaire de la bataille d'Austerlitz, et cet e
tieux en tirait un augure favorable. Dans la nuit du 1er
cipaux conjurés se réunirent à l'Élysée pour convenir
mesures[1]. Persigny fut chargé de mettre la main s
l'Assemblée nationale ; Morny, désigné comme ministr
devait s'emparer du ministère et de la direction de
Des proclamations et décrets étaient préparés ; un
donnance du président les porta à l'Imprimerie nati
directeur, averti, avait retenu les ouvriers composit

à la besogne, surveillés par des gendarmes mobiles qui
rdre de tirer sur tout ouvrier refusant de travailler ou
oit de sortir, soit de communiquer avec le dehors. A la
de police, Maupas avait réuni tous les commissaires de
Paris, sous prétexte d'instructions à leur donner concer-
mplot des réfugiés de Londres. De nombreux sergents de
it ou consignés à la Préfecture, ou convoqués aux com-
des quartiers.

re à six heures du matin, les ordres furent donnés aux
nts de troupes et aux commissaires de police pour l'ar-
le seize représentants et d'un certain nombre de citoyens
edoutait l'influence, et aussi pour l'invasion du palais

mmissaires de police ne sont pas de simples agents du
sont, en même temps, des magistrats, et, comme tels,
exécuter et de faire exécuter la loi : sur quarante-huit
ul ne refusa sa complicité à la violation de la loi fonda-
e l'État.

mières arrestations opérées furent celles des représen-
aires, les généraux Cavaignac, Lamoricière, Changarnier,
eflô, le lieutenant-colonel Charras, le capitaine Cholat,
ant Valentin. Surpris, la nuit, dans leur sommeil, sans
nter aucune résistance, quelques-uns d'entre eux essayè-
re appel au respect des soldats pour la Constitution ; ils
pas écoutés ou pas compris. M. Thiers discuta aussi
t avec un commissaire de police la légalité de son arres-
présentants et citoyens furent conduits à Mazas.

s de l'Assemblée fut envahi par le colonel Espinasse. Le
-colonel Niel et le commandant Meunier, chefs de la
taire de l'Assemblée, désespérés de ne pouvoir accom-
evoir, furent arrêtés. Ce sont, dans toute la garnison de
bilement choisie, les seuls officiers, mis en demeure d'a-
ette nuit criminelle, qu'on sache avoir refusé leur con-
conjurés.

ation des questeurs, MM. Baze et le général Leflô, pré-
circonstances singulièrement émouvantes. En voici le
runté au livre de M. Ténot :

morin (commissaire de police), suivi d'un certain nom-
ts et soutenu par une compagnie du 42e, arrive à la
appartements de M. Baze. Il sonne doucement. Une

est porté ou traîné, presque absolument nu, jusq
place de Bourgogne. C'est là seulement qu'il pu
demi-heure après, une voiture l'emmenait, sous es
son de Mazas.

« M. Bertoglio était le commissaire de police ch
général Leflô, collègue de M. Baze à la questure.

« L'énergie bien connue du général rendait
moins difficile que celle qu'exécutait au même
morin. Le général dormait. M. Bertoglio, suivi de
nètre dans la chambre où était couché le jeune fils
de huit ans ; l'enfant s'éveille ; M. Bertoglio le ra
qu'il a une communication très-importante à fai
L'enfant, sans défiance, conduit M. Bertoglio et se
chambre à coucher de son père. Le général sauta
précipita sur lui. Il protesta avec une énergie et
extrêmes. Il fit appel à la loyauté des militaires pr
battit, résista le plus longtemps possible. Madame L
et enceinte de cinq mois, assistait à cette scène
jeune fils du général, en proie à une douleur a
âge, conjurait les agents de ne pas faire de mal
se reprochait en sanglotant d'avoir livré par sa naï
Cependant, le général se calma, se revêtit de son
à M. Bertoglio qu'il allait le suivre. Parvenu au bas
le général se trouva en face du colonel Espinasse
l'arrestation. Il l'apostropha avec véhémence, qu
qu'il remplissait dans des termes d'une crudité
M. de Cassagnac ajoute, dans son *Récit* : « Le colon

ıent où, jeté dans un fiacre entre plusieurs agents fut emporté vers Mazas. Le général Leflô a rapporté ponse qu'il reçut alors d'un officier supérieur du 42ᵉ. a reproduire : elle est caractéristique du sentiment au 2 décembre, dans les rangs de l'armée : « Quoi! général Leflô en apercevant cet officier, vous, un t, vous consentiriez à vous rendre complice d'une porter la main sur vos chefs? — Allez, répliqua l'of- avons assez des généraux avocats et des avocats gé-

s du matin, le coup était fait. Trente mille hommes, alerie, artillerie, étaient massés sur la place de la dans les Champs-Élysées, prêts à repousser toute aser toute résistance ou à protéger la fuite des con- ait en danger pour eux.

t les événements de la nuit par les proclamations premières heures du jour et par les récits qui, déjà, à circuler. Le bruit courait que tous les représen- ains étaient arrêtés, et, suivant certaines versions, ennes.

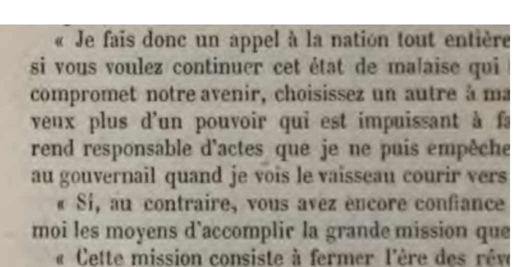
s annonçant le coup d'État étaient en forme de pro- un était ainsi rédigé:

APPEL AU PEUPLE.

ançais !

ion actuelle ne peut durer plus longtemps. Chaque ule aggrave les dangers du pays. L'Assemblée, qui plus ferme appui de l'ordre, est devenue un foyer de patriotisme de trois cents de ses membres n'a pu ales tendances; au lieu de faire des lois dans l'in- , elle forge des armes pour la guerre civile; elle voir que je tiens directement du peuple; elle encou- s mauvaises passions; elle compromet le repos de la i dissoute, et je rends le peuple entier juge entre elle

tution avait été faite, vous le savez, dans le but d'af- e le pouvoir que vous alliez me confier. Six millions rent une éclatante protestation contre elle, et cepen-



« Je fais donc un appel à la nation tout entière
si vous voulez continuer cet état de malaise qui
compromet notre avenir, choisissez un autre à ma
veux plus d'un pouvoir qui est impuissant à fa
rend responsable d'actes que je ne puis empêche
au gouvernail quand je vois le vaisseau courir vers

« Si, au contraire, vous avez encore confiance
moi les moyens d'accomplir la grande mission que

« Cette mission consiste à fermer l'ère des rév
faisant les besoins légitimes du peuple, et en le p
les passions subversives; elle consiste surtout à c
tions qui survivent aux hommes et qui soient enfi
sur lesquelles on puisse asseoir quelque chose de d

« Persuadé que l'instabilité du pouvoir, que l
d'une seule assemblée sont des causes permanent
de désordre, je soumets à vos suffrages les bases
constitution que les assemblées développeront plus

« 1° Un chef responsable nommé pour dix ans;

« 2° Des ministres dépendant du pouvoir exécu

« 3° Un conseil d'État formé par les hommes les
préparant les lois et en soutenant la discussion
législatif;

« 4° Le Corps législatif discutant et votant les l
le suffrage universel, sans scrutin de liste, qui f

s suffrages ; si, au contraire, vous préférez un gouverne-
s force, monarchique ou républicain, emprunté à je ne
passé ou à quel avenir chimérique, répondez négative-

donc, pour la première fois depuis 1800, vous voterez
ssance de cause, en sachant bien pour qui et pour quoi.
n'obtiens pas la majorité de vos suffrages, alors je pro-
la réunion d'une nouvelle Assemblée, et je lui remettrai
que j'ai reçu de vous.
si vous croyez que la cause dont mon nom est le symbole,
e la France régénérée par la Révolution de 89, réorga-
l'Empereur, est toujours la vôtre, proclamez-le en con-
s pouvoirs que je vous demande.
la France et l'Europe seront préservées de l'anarchie,
es s'aplaniront, les difficultés auront disparu, car tous
nt, dans l'arrêt du peuple, le décret de la Providence. »
ût pas, dans cette pièce artificieuse, une ligne qui ne fût
ge ou un sophisme. L'Assemblée avait commis bien des
crimes peut-être contre la liberté, mais le seul citoyen
qui n'eût pas droit de lui en faire reproche, c'est celui
par son serment, » n'était que l'exécuteur de ses volon-
ne audacieuse interversion de rôles, c'était lui qui se
victime des usurpations de l'Assemblée, et qui invoquait
les droits qu'il tenait directement du peuple, quand le
lui avait conféré que le devoir d'obéir à la Constitu-

teur de cette proclamation connaissait bien la profonde
de l'immense majorité des Français en fait d'histoire
aine, quand il présentait le règne de Napoléon comme
de repos et de prospérité. »
t, rendu « au nom du peuple français » portait :
nblée nationale est dissoute.
frage universel est rétabli. La loi du 31 mai est abrogée.
ple français est convoqué dans ses comices, à partir du
e jusqu'au 21 décembre
le siége est décrété dans toute l'étendue de la première
litaire. »
proclamation adressée à l'armée, Louis Bonaparte
oyez fiers de votre mission : vous sauverez la patrie,
te sur vous, non pour violer les lois, mais pour faire

été traités en vaincus. Si quelques exagérés avaient
de Paris la force militaire, la population tout entiè
plus cordial accueil aux troupes venues pour la d
drapeaux par le gouvernement provisoire.

Louis Bonaparte se faisait un mérite d'attribuer
droit de voter; il leur rappelait que lui seul avait
donner des ordres, et que leur devoir, à eux, était
sivement. Il prétendait que leur histoire était la
avait entre eux et lui, dans le passé, communauté
malheur, mais il ne disait pas en quoi consistait
nauté : c'eût été trop embarrassant.

Le préfet de police, Maupas, affirmant que « c'e
peuple, dans son intérêt et pour le maintien de
que l'événement s'est accompli, » annonçant que «
de désordre sera promptement et inflexiblement ré

Aux premières nouvelles des événements de la nui
eurent lieu chez divers représentants : une protesta
chez M. Odilon-Barrot. Un certain nombre de député
tête M. Daru, vice-président, essayèrent d'entrer au
et furent violemment refoulés par les soldats du col
D'autres pénétrèrent par une porte non gardée et
une sorte de séance. Le président Dupin, y fut am
Bientôt des soldats arrivèrent pour expulser les d
quelques-uns de ceux-ci protestaient au nom de la
dit : « Nous avons le droit, c'est évident ; mais
ont la force, il n'y a qu'à nous en aller. » Puis, le
Boissy-d'Anglas rentra à son hôtel, où les con

dent, dans la salle principale de la mairie du X^e arrondisse-
(aujourd'hui détruite), rue de Grenelle-Saint-Germain. Le
soin de cette assemblée fut de décréter la déchéance du
ent, la convocation de la Haute-Cour de justice, et d'inter-
citoyens et aux fonctionnaires d'obéir aux ordres du pré-
prévaricateur. Mais, à ce premier acte d'énergie, succédè-
discussions oiseuses, des pourparlers inutiles avec des
chargés de dissoudre la réunion; au lieu de parler, il fal-
r, et faire un appel vigoureux à la population parisienne
sans doute, écouté la voix des représentants.
ci, reculant devant le devoir ou la responsabilité, ne sem-
pas exaspérés quand un détachement de chasseurs à pied
faire prisonniers et les conduire à la caserne du quai d'Or-
ù ils furent transférés les uns à Mazas, les autres au mont
. Il n'y avait plus de centre régulier de résistance.
es députés restés libres, de simples citoyens, formèrent des
où l'on agita des plans de résistance armée, mais sans
entre eux.
ermes de la Constitution, la Haute-Cour de justice devait,
le forfaiture du président, se réunir de plein droit et com-
les poursuites. Les magistrats de la cour de Cassation
nt la Haute-Cour, se réunirent au palais de Justice, nom-
procureur général M. Raynouard, déjà procureur général
cour de Cassation. Ce magistrat accepta la mission qui lui
nfiée et promit de la remplir. L'instruction judiciaire
s plus loin : la force armée vint expulser la Haute-Cour du
elle siégeait. Le cours de la justice est resté ainsi suspendu
iolence.
nt de l'*appel au peuple* était rédigé pour faire croire à une
entre la minorité républicaine de l'assemblée et le prési-
incertitude sur ce point se dissipa dès que l'on apprit
tations opérées nuitamment et l'occupation militaire des
de journaux républicains aussi bien que des feuilles mo-
es. Une partie de la population bourgeoise voyait, avec
t plaisir, le coup d'État qui, en supprimant les éventua-
ne nouvelle élection présidentielle, promettait sécurité aux
matériels; une autre partie comprenait qu'une telle usur-
pouvoirs, loin de fermer l'ère des révolutions, présageait
velle révolution à échéance plus ou moins prochaine. La
on ouvrière considérait le coup comme dirigé contre la

sous l'influence de quelques républicains, la résist
sée dans les quartiers du centre. Semblable tentativ
le faubourg Saint-Antoine par un groupe de repr
trouvaient M. Victor Schœlcher et le docteur Charles
ce dernier cherchait à entraîner des ouvriers au co
vous, lui dit un de ceux-ci, que nous avons envie de
pour vous conserver vos vingt-cinq francs? — Vou
répondit Baudin, comment on meurt pour vingt-ci
moment après, arrive une colonne de soldats. Plus
tants s'avancèrent au-devant d'eux cherchant à
respect de la loi. Sur l'ordre de leur chef, les solda
d'avancer en écartant les représentants. Dans ce
fusil d'un soldat partit en l'air. Les républicains
fendre la barricade construite un peu en arrière,
troupe faisait feu. Un d'entre eux tira et tua u
lonne riposta par une décharge générale. Baudin, a
la barricade tomba, frappé de trois balles à la tête.
vit pas plus que n'avaient servi ses paroles : la tr
autre résistance.

Cependant les dispositions générales de Paris
plus hostiles, par la publication au *Moniteur* du 5 d
commission administrative où ne se trouvaient qu
bonapartistes, parmi lesquels étaient glissés ceux d
sonnes dont on n'avait pas demandé le consenteme
entre autres Léon Faucher, qui répara un peu ses
une lettre très-digne adressée au président et dont v

dre de vous une autre reconnaissance. Mon caractère, en cas, me méritait plus de respect. Vous savez que, dans rrière déjà longue, je n'ai pas plus démenti mes principes rté que mon dévouement à l'ordre. Je n'ai jamais parti- i directement ni indirectement, à la violation des lois, et, écliner le mandat que vous me référez sans mon aveu, qu'à me rappeler celui que j'ai reçu du peuple, que je ve. »

re député, M. de Goulard, emprisonné à Mazas, apprenant nom était porté sur la même liste, écrivit à Louis Bona-

« 4 décembre 1851.

Monsieur le Président *de la République*,

de la prison Mazas, et j'apprends à l'instant que mon nom r la liste des membres appelés par vous à former une com- onsultative. Je m'empresse de vous déclarer que je refuse nière absolue la mission que vous voulez me confier.

*nneur et ma conscience ne me permettent pas de l'ac-*

l'honneur, etc.

GOULARD. »

ntent d'avoir ainsi protesté, M. de Goulard, comme son Léon Faucher, s'efforça d'obtenir la radiation de son nom. rny répondit : « Nous avons pris leurs noms, ils sont bons . »

conde publication du même jour, 3 décembre causa un non mécontentement, ce fut celle de la liste d'un ministère, pla- ans Paris et composée de noms peu faits pour rassurer les Saint-Arnaud restait à la guerre; Morny, prenait l'inté- s finances étaient livrées à Achille Fould. C'étaient là les plus notables du cabinet.

me jour encore, le *Moniteur* publiait une instruction sur roposé pour l'*appel au peuple*. Chaque citoyen devait ré- par *oui* ou par *non* à la question ainsi formulée : « Le rançais veut le maintien de l'autorité de Louis Bonaparte ègue les pouvoirs nécessaires pour établir une constitution bases posées dans sa proclamation du 2 décembre. » Les

sulat et de l'Empire, il était qu'un moyen de ter
fut telle, que, quelques jours plus tard, le vote
tin, fut substitué au vote public.

La foule était nombreuse sur les boulevards
hostile. Des escadrons de cavalerie y circulaient
effective; seulement, derrière eux, la foule, q
pour les laisser passer, se refermait en criant : Vi
Un colonel de lanciers, importuné de ces cris, f
groupes des charges qui tuèrent ou blessèrent
de citoyens. Ceux des soldats qui ne trouvèrent
quer » se dédommagèrent en brisant les dev
tiques.

Entre la rue Montmartre, la Seine, la rue
boulevards, des barricades furent construites; de
blirent et eurent des engagements sanglants ave
que toutes furent enlevées par les soldats; puis,
cupées par les combattants survivants.

L'attentat cependant n'avait rencontré aucun
rieuse, aucun obstacle pouvant motiver des mes
La matinée du 4 s'était passée tranquillement da
sauf à l'Élysée, où ce calme apparent semblait
gure. La conspiration menaçait d'échouer dans l
les conjurés songeaient à s'assurer des moyens
express chauffait à la gare du Nord. Il fallait ou
frapper un coup d'épouvante.

Dès la veille, un des familiers de l'Élysée avait
gent aux troupes, sous prétexte de les empêcher

e sans défenseurs. Sur le trottoir du midi, une multi-es, de femmes, d'enfants, presque tous de la popula-ise, regardaient avec surprise ce spectacle inusité. sans motif apparent, sans sommation préalable, sans tambour, les fusils s'abaissent et exécutent, pendant t minutes, un feu continu au milieu duquel éclatent canon, tirés d'un côté à l'autre du boulevard. La foule de fuir, mais les issues manquent.

eu meurtrier s'arrêta, les trottoirs étaient couverts de blessés, le sang y ruisselait et remplissait les cuvettes ied des arbres pour les arroser. On l'y voyait encore le atin.

its avaient été tués aux fenêtres, dans l'intérieur des , des malades dans leur lit, des marchands en essayant ir boutique; dans les rues adjacentes, les balles allè-e des gens qui fuyaient et d'autres qui passaient sans rien. La boucherie avait fait toute espèce de victimes; des femmes, des vieillards, des enfants, beaucoup irs » et peu de « blouses; » un chroniqueur, un pa-

l'an, payables par semestre, dans un délai de cinq ans, et par nnée en année, si je n'ai pu les lui rembourser plus tôt.

« LOUIS-NAPOLÉON BONAPARTE. »

« Paris, le 2 juin 1852.

e M. Bure, intendant général de la maison du prince-président que, la somme de cinq cent mille francs en un mandat de vire-anque de fr. 300.000, et deux bons sur sa caisse de fr. 100.000

emportées. Les combattants pris les armes à la
supposés tels, furent fusillés : C'était l'ordre f
ministre de la guerre Saint-Arnaud, ainsi conçu

« Tout individu pris construisant ou défenda
ou les armes à la main, *sera fusillé.* »

Le lendemain 4, Maupas, le préfet de police,
tants de Paris une proclamation où, les associ
prétendant qu'eux aussi étaient impatients d'
« poignée de factieux qui lèvent depuis hier le
rection », invoquant l'état de siège, dont « le
d'appliquer les conséquences rigoureuses », il
tion de toute voiture publique ou bourgeoise, et

« Les stationnements des piétons sur la voie
mation des groupes seront, *sans sommation,*
*force.*

« Que les citoyens paisibles restent à leur logis

« Il y aurait péril certain à contrevenir au
dessus. »

L'épouvantable scène du boulevard démoralisa
resta à Louis Bonaparte. Dans la soirée, les sold
dans tous les débits de boissons des boulevards.

Le lendemain matin, toutes les rues étaient o
ment ; des sentinelles, fusil chargé, des vedettes,
ordonnaient aux curieux stationnaires de circule
rencontraient de se séparer. Aux yeux des soldat
sonnes constituaient un rassemblement.

qui par leurs opinions semblaient devoir faire ombrage
ir installé à l'Élysée, furent arrêtés en masse, sans autre
procédure, arrachés de leurs domiciles et enfermés dans
esses les plus voisines, ils étaient choisis d'après des listes
à l'avance et sur la simple volonté d'agents de la force
livrés souvent à leur initiative personnelle et toujours
ables de leurs actes. Quiconque donnait asile à une per-
ursuivie était considéré et traité comme son complice.
de rigueur dans l'accomplissement de cette tâche était
né au plus ou moins grand zèle des préfets ou des com-
militaires.

lusieurs départements, la résistance fut organisée, mais
tement et sans entente avec les départements voisins. L'é-
ge y fut proclamé et la répression y fut impitoyable. Dans
ns les Hautes et Basses-Alpes, l'Hérault, la Nièvre, notam-
fit littéralement la chasse à l'homme. Un prisonnier, fu-
laissé pour mort, étant revenu à la vie, fut arrêté de
et fusillé une seconde fois. Des milliers de citoyens
carcérés et condamnés, par des commissions mixtes,
re composés de magistrats et de militaires, soit à la dé-
, soit à l'exil, soit à l'internement loin de leurs familles et
affaires. Louis Bonaparte reprenait les procédés employés
stauration contre les bonapartistes.

embres de ces commissions reçurent de l'avancement.
vail de ces commissions fut revisé par d'autres commis-
i en modifièrent ou en maintinrent les décisions suivant

« des éléments qui menaçaient de la dissoudre. L'opi
« tile à toute amnistie immédiate, qui est regardée
« piége tendu par les partis vaincus [1]. »

Telle fut la terreur inspirée par la persécution bona
les républicains qui ne furent ni exilés, ni transporté
sonnés, se virent comme proscrits sur le sol de la pa
rompit de vieilles amitiés et relâcha même les liens d
craignait de se compromettre en continuant de fré
hommes qui ne croyaient pas devoir renier, en ces si
les opinions qu'ils avaient toujours avouées et pratiqu
tion devint alors un titre à la faveur officielle, un in
règne, comme sous les pires empereurs de Rome.

Les soldats et les généraux, les fonctionnaires et l
police qui, le 2 et le 4 décembre 1851, renversèrent la
de leur patrie, emprisonnèrent les généraux les plu
les citoyens les plus notables, obéirent, les uns par un
géré et mal entendu de la discipline, d'autres par crai
grâces et des châtiments que leur désobéissance pour
tirer.

Beaucoup de soldats et de fonctionnaires subalterne
plétement illettrés ne pouvaient se rendre compte de
commandait. Ils ne savaient de la situation du pays qu
gens intéressés à les tromper avaient bien voulu leur
connaissaient quelque chose des affaires, c'était tout a
crédit absolu dans lequel s'était laissée choir l'Assemb
toire des violences révolutionnaires, amplifiée pour le
la cause.

des précédents gouvernements, dont la politique avait
été de laisser subsister l'ignorance, qui permet de capter
nce des troupes, et entre ceux qui, en vue de l'accomplis-
leurs projets criminels, employèrent, sans scrupule, tous
s, pour les effrayer et les tromper. Il se trouva parmi les
trop grand nombre d'hommes qui n'agirent que sous la
n de sentiments haineux, ambitieux et cupides, l'histoire
s pour eux de condamnation assez flétrissante.

E PLÉBISCITE. — Le scrutin, ouvert les 20 et 21 dé-
donna les résultats suivants: OUI, 7,439,216; NON,
bulletins nuls, 36,880, sur 8,122,823 votants.

discussion ne précéda le vote. La plupart des journaux
é supprimés ou avaient dû cesser de paraître. Ceux que
ivre la tolérance des gouvernants ou s'abstenaient de
u, complices de l'attentat, en faisaient l'apologie. *L'Uni-*
ait, le 14, une lettre où Montalembert, répondant à des
qui le consultaient sur la conduite à tenir, déclarait
te du 2 décembre a mis en déroute tous les révolution-
tous les socialistes, tous les BANDITS de la France et de
e. C'est, à mon gré, une raison suffisante pour que tous
nêtes gens s'en réjouissent... Voter pour Louis Bonaparte...
oisir entre lui et la ruine totale de la France... c'est-à-
e nous préférons un prince qui a fait ses preuves de ré-
et d'habileté à ceux qui font aujourd'hui les leurs par
rtre et le pillage..., c'est comme le pouvoir temporel de
, nécessaire pour dompter l'armée du crime, pour dé-

A la tête de la commission consultative apportant ment des votes, le président, l'avocat Baroche, un vents défenseurs de la liberté sous Louis-Philippe, allocution déclamatoire se terminant ainsi : « Que « enfin délivrée de ces hommes toujours prêts po « et pour le pillage, de ces hommes qui, au dix-ne « font horreur à la civilisation et semblent, en révei « tristes souvenirs, nous reporter à deux siècles en quel événement ces derniers mots voulaient-ils f Est-ce à la Saint-Barthélemy ou à la révocation de l'é

Tous les corps officiels vinrent complimenter le « dent; » le nonce lui présenta le corps diplomat s'abstint de toute félicitation ; l'archevêque de Pari vint, suivi de son clergé, et dit : « Nous prierons Die pour le succès de la haute mission qui vous est confi demain, 1er janvier, le prélat chantait un *Te Deu* Notre-Dame pour la victoire du 4 décembre. Les tem où saint Ambroise refusait de laisser entrer dans la Milan l'empereur Théodose qui avait fait massacrer de Thessalonique révoltée.

Le même jour, 1er janvier, l'aigle impériale reprit sus des drapeaux de la France ; le président décenn sa résidence aux Tuileries ; on conserva encore l'étiq publique Française », à l'imitation du premier cons mier empereur.

Le 9 janvier, soixante-six représentants furent e

re de leurs victimes, néanmoins, d'après les rensei-
s plus sérieux, on peut évaluer le nombre des per-
dans les rues de Paris à un minimum de 1,000. En
nombre des citoyens arrêtés, évalué, par l'Empire
lus de 25,000 peut, sans exagération, être élevé à

Sciences, Lettres. — Durant l'année 1851, le mouve-
tres et des arts fut un peu ralenti. Dans le domaine lit-
a lieu de signaler la première réprésentation de *Mer-*
alzac, de *Diane*, par Ém. Augier, de *Mademoiselle de*
par J. Sandeau, du *Mariage de Victorine*, par G. Sand,
tion des *Émaux et camées* et d'*Italia*, par Théophile
*la Correspondance de Mirabeau avec le comte de La-*
*Examen du système protecteur*, par Michel Chevalier,
*tique de l'industrie à Paris*, par H. Say. M. Figuier
l'*Histoire des principales découvertes et inventions*

u présenté à l'empereur, le 27 janvier 1853, par M. de Maupas.
police, il résulte que 26,642 personnes ont été arrêtées ou
France à l'occasion du coup d'État. Les commissions mixtes en
en liberté ; plus de 20,000 furent frappées de diverses peines.
, qui est la surveillance de la police, n'est appliquée par les
de véritables malfaiteurs. Outre l'assujettissement et l'humi-
ut avoir pour ceux qui vivent de leur travail des conséquences
8 personnes y furent soumises. 915 furent condamnées par les
s conseils de guerre pour crimes ou délits de droit commun ;
plupart du temps, pour crimes ou délits politiques. Ainsi, par
ondamné politique, réfugié à Genève, qui rentrait en France
la République, est arrêté à la frontière, lutte contre les agents

§ I. CONSTITUTION DE 1852. — Le 14 janvier 1852,
la Constitution faite par le « prince-président. » L'
reconnaissait, confirmait et garantissait « les grands
clamés en 1789 et qui sont la base du droit public f
tous les autres articles en consacraient la suppres
législatif, sans droit d'interpellation, d'initiative et
dement, un Sénat sans indépendance, un conseil d'
docile, étaient les auxiliaires du président, qui ava
tence absolue. Renouvelant deux institutions du p
le législateur improvisé établit un ministère d'État
de la police. Par le premier, il avait dans la main t
du gouvernement : ministres, Sénat, Corps législat
tat. Par le second, il tenait le pays à la gorge : on

dans la colonie, fut de 19,2 pour 100 en 1853, de 9,1 en 18
pour 100 en 1855 et 1856, à cause de la fièvre jaune ; elle va
années suivantes, et descendit au-dessous à partir de 186
mai et juin 1855, elle avait été de 26, 37, 41 et 45 pour 100.
blier, en lisant ces renseignements, qu'il s'agit d'une pop
adultes et valides, sans enfants ni vieillards. Le tableau de l
seulement 239 condamnés politiques pour Cayenne. Ce ch
années suivantes. La notice publiée en 1867, par les soins
de Genouilly, établit qu'il s'élevait, en août 1866, à 324.
même tableau, mention de 2,641 repris de justice. La tra
quée administrativement aux repris de justice, était un

ille à vendre l'autre partie dans un bref délai. Les biens
représentaient une quarantaine de millions sur lesquels
affectés à des logements d'ouvriers qui n'ont jamais été
. Un des considérants du décret ouvrait la voie à des
sans limites : « Considérant, en outre, que, les droits de
i revendiqués, il reste encore à la famille d'Orléans plus
illions avec lesquels elle peut soutenir son rang à l'é-
» C'est là un principe qui aurait pu s'étendre indéfini-
e mauvais effet de ce premier essai n'en avait empêché

seiller d'État, M. Vuitry, s'éleva contre ce décret et se
r ne pas le voter. MM. Magne, Fould et Rouher quittè-
nistère ainsi que M. de Morny. Ce dernier ne pouvait ou-
avait été un des commensaux de Louis-Philippe et qu'il
dans la plus étroite intimité avec le duc d'Orléans. Ces
démissionnaires trouvèrent un refuge bien renté au
u conseil d'État.
le Nemours et le prince de Joinville protestèren contre
teneur des décrets du 22 janvier avait d'injurieux pour
e de leur père. Cette protestation publiée dans des jour-
ngers fut peu connue en France. Il ne se trouva en France
phlétaire et un journal pour entreprendre la défense de
de spoliation : le pamphlétaire et le journal avaient été
u service du roi Louis-Philippe.

sions administratives. Décret qui enlève aux professe
versité le peu d'indépendance et de garanties professi
leur avaient donné les décrets organiques du premier
Décret ordonnant la conversion des rentes 5 pour 1
4 1/2 pour 100. Pareille mesure était dans le droit d
la décision aurait dû en être réservée au Corps législ
voter un crédit de plus de quatre millions pour les f
ration. Le dictateur avait le pouvoir, que nul peuple n'
aucun homme, depuis les temps de Lycurgue et de Sol
toute la législation française. Il en usa et abusa. U
cret, rendu à la veille de la réunion du Corps législatif,
ces décrets force de loi : plusieurs nous régissent en

§ III. Le Corps législatif. — Après avoir brutalem
l'Assemblée nationale, Louis Napoléon s'occupe de réu
velle Assemblée, à laquelle il donna le titre de Corps
élections des membres du Corps législatif s'étaient
dictée du gouvernement, et les électeurs avaient fidèle
les candidats présentés par l'administration. Il est vrai
partout, les adversaires du coup d'État s'étaient abs
raître au scrutin. La suppression de toute la presse
au coup d'État, rendait toute discussion et toute o
possibles; Paris et Lyon firent, seuls, acte de prote
avait nommé deux républicains, le général Cavaignac
à Lyon un autre républicain, Hénon, fut élu. Tous tr
seconde séance du Corps législatif, déclarés démissi
suite d'une lettre collective dans laquelle ils refusaie

TURE DU CORPS LÉGISLATIF. — La présidence décennale
ire, puisqu'elle résultait du scrutin des 20 et 21 dé-
fut qu'un intermède destiné à occuper la scène et à
ublic, pendant que se préparait le changement de décor
nonde considérait comme la conséquence logique et
u sanglant coup de théâtre du 2 décembre. Le
ésident » fit allusion à cette attente générale dans
par lequel, le 29 mars 1852, il ouvrit la première
on Corps législatif. Il déclara que, s'il avait voulu ré-
ire, il l'aurait fait soit au 20 décembre 1848, rien
usant à jurer la constitution, soit au 13 juin 1849,
2 décembre. Mais il eut la générosité de ne le pas
avait la modestie de se contenter du titre de président
lique entravée d'institutions impériales. Cependant si
était pas sage, si les partis osaient contester la sincérité
20 décembre 1851 et la validité des pouvoirs du Pré-
celui-ci aviserait à changer la forme du gouverne-
, dans la pensée d'alors de Louis Bonaparte, le réta-
e l'empire était prévu comme une menace, annoncé
hâtiment.

directeur de l'Opéra, qui ne put devenir personnage
e sous un tel régime, Véron avait, dans son journal,
*onnel*, enseigné aux députés quelle devait être l'humi-
rôle. Le président du Corps législatif, Billault, transfuge
ie, qui n'avait dû sa notoriété qu'à des discours de tri-
ns cette assemblée sans tribune, la censure acrimo-
stème parlementaire

normale ; il était libre aussi, car il pouvait faire l
plaisait : mais la nation, était-elle forte, était-elle lib

§ VI. Le serment. — Le législateur de 1852 avait,
posé le serment aux membres du Corps législatif. Ce
pas. Un décret du mois de mai soumet à la même
les fonctionnaires français. Ceux qui ne le prêteraien
être considérés comme démissionnaires et remplacé
nombreux refus, non-seulement dans les fonctions
dans celles qui étaient la seule ressource des titulair
lemy Saint-Hilaire, professeur administrateur du coll
Barthélemy Haureau, conservateur des manuscrits
bibliothèque nationale, Michelet, chef de section
nombre de professeurs de l'Université furent dépos
ment Villemain et Cousin, qui étaient, jusque-là, r
de leurs chaires à la Sorbonne.

Bien plus, ce qui ne s'était jamais vu, le sermen
Louis Bonaparte fut exigé de ceux même qu'il avait
patrie. On le demanda impudemment aux généraux
Bedeau, Lamoricière, au lieutenant-colonel Charras. I
par des lettres énergiques, entre lesquelles celle du
garnier est intéressante par les révélations qu'elle
voici la teneur :

« *A Monsieur le ministre de la guerre.*

la restauration, j'ai eu dans l'armée un grade propor- l'obscurité de mes services d'alors.

le gouvernement de juillet, les chances de la guerre it rapidement au grade de lieutenant général.

jours après la proclamation de la République, lorsque ır le duc d'Aumale, que je venais de conduire à bord du e faisant saluer par l'artillerie de la place de la marine, e roi Louis-Philippe eût encore habité les Tuileries, sé le gouvernement par intérim de l'Algérie, j'écrivis au la guerre que je n'avais pas souhaité l'avènement de la , mais qu'il ne me semblait pas changer mes devoirs ı pays. Le gouvernement provisoire ne brisa pas mon 16 avril, il ne regretta pas d'en pouvoir disposer.

temps après cette journée, je fus nommé gouverneur l'Algérie.

ttai bientôt cette haute position, où tout m'était facile, dre à la confiance des électeurs de Paris, qui m'avaient semblée constituante.

éral Cavaignac, chargé du pouvoir exécutif à la suite s de juin 1848, auxquelles je n'ai pas assisté, me 30 juin, commandant des gardes nationales de la

décembre de la même année, le général Cavaignac prier de me rendre à l'hôtel qu'il occupait rue de Va- dit, en présence de tous les ministres, que la police mouvement bonapartiste, préparé pour profiter de la nniversaire de la translation des cendres de l'empereur s, échauffer l'enthousiasme populaire, conduire Louis- naparte aux Tuileries et le proclamer empereur. Le ignac termina en me demandant mon avis sur les me- ndre. Je le lui donnai et je finis en disant : « Mon cher j'ai donné ma main à Louis-Napoléon pour en faire un non un empereur. Dans peu de jours, il sera prési- République, mais vous pouvez compter qu'il n'entrera n aux Tuileries, où vous avez établi mon quartier gé-

roles expliquaient brièvement, mais exactement, mon résolution de rester ce que j'ai été toute ma vie, l'ordre et de la loi.

poléon Bonaparte a tenté bien souvent de me faire

influence sur ma conduite, il a essayé d'agir sur
résolu à préparer le triomphe de la cause monar
il supposait mes prédilections acquises.

« Tous les genres de séductions ont été impuiss

« Je n'ai pas cessé d'être, dans le commandem
Paris et dans celui de l'Assemblée, prêt, ainsi qu
une séance de la commission de permanence, à l
de Satory, à défendre énergiquement le pouvoir
poléon Bonaparte, et à m'opposer à la prolonga
pouvoir.

« Ce n'est pas à vous qu'il est besoin d'appre
pouvoir s'est établi sous sa nouvelle forme, et qu
violents, ont accompagné son installation.

« La persécution n'a pas refroidi mon patriotis
subis dans la retraite, et dans le silence qu'auj
contraignez à rompre, n'a pas changé à mes yeux
vers la France. Si elle était attaquée, je sollicit
l'honneur de combattre pour sa défense.

« Le seul journal français qui passe ici sous
connaître tout à l'heure l'arrêté qui règle le m
du serment exigé de tous les militaires. Un parag
rédigé pour être appliqué aux généraux proscr
délai de quatre mois. Je n'ai pas besoin de délib
sur une question de devoir et d'honneur.

« Le serment que le parjure qui n'a pu me c
exiger de moi, je le refuse.

rquer que la réapparition de l'aigle n'était pas « une me-
e les étrangers, mais le symbole de notre indépen-
fallait bien rassurer les souverains européens sur l'avé-
n nouveau Napoléon et surtout l'opinion publique contre
irs de guerre permanente.

OYAGE DU PRINCE-PRÉSIDENT. — En septembre, Louis Bo-
en alla faire un tour triomphal de France, visitant le
sud, l'est et l'ouest, accueilli partout par l'enthou-
igatoire des fonctionnaires qu'il avait nommés, par l'a-
ervile des gens officiels, par l'empressement trivial
ations pour tout spectacle inusité. Partout, préfets et
teurs de circonstance lui répétèrent à l'envi que la na-
it le rétablissement de l'empire et ne serait heureuse
voir répudié ce mot de République dont la signification
ond, toute révolutionnaire. Lui, protestait de sa soumis-
volonté nationale, de son dévouement à sauver la France,
ir sa mission providentielle. A Bordeaux fut dite la fa-
lécevante parole qui devait entraîner l'adhésion du monde
al, industriel, financier : « L'empire, c'est la paix ! » On
sur tous les points et sur tous les tons, on en fit le thème
brodèrent tous les adorateurs des soleils levants, le mot
qui devait ouvrir à tous un avenir des *Mille et une nuits*.
, alors gouverné par M. Haussmann, fit graver ces paroles
les sur le piédestal d'une statue équestre élevée, par
on, à Napoléon III.
bourg, on lut, entre autres inscriptions adulatrices, celle-
ouis-Napoléon, *l'Alsace reconnaissante!* »

cente des eaux ménagères), quinze personnes, dont
arrêtées, le 20 juin, rue de la Reine-Blanche.

Ces complots préparaient et stimulaient les votes
blissement de l'Empire.

Louis Bonaparte rentra à Paris, le 16 octobre. Ce qu'
grands corps de l'État et tout le personnel officiel l'at
gare d'Orléans, dans une salle où l'on avait installé un
le voyageur passa devant cette assemblée privilégiée,
cri de *vive l'empereur !* Le préfet de la Seine, M. Be
*des barricades* de février, en tête du conseil munici
au nom de ce conseil et de la population parisienne q
sentait pas, un discours où il pressa « monseigneu
« aux vœux d'un peuple entier dont la providence
voix pour lui dire de terminer la mission qu'elle lui
en reprenant la couronne de l'immortel fondateur de
« Ce n'est, disait le préfet, qu'avec le titre d'empereur
vez accomplir les magnifiques promesses du magnifiqu
que, de Bordeaux, vous venez d'adresser à l'Europe e

Le « prince-président, » suivi d'un nombreux ét
le pont d'Austerlitz, alla gagner les boulevards en pa
de la colonne qui rappelle le 14 Juillet 1789 et le
Juillet 1830, et parcourut cette longue ligne, sous les
phe, au milieu des acclamations sincères ou soldées.
un seul instant, que c'était, en partie, le même ch
suivi Louis XVI, le 21 janvier 1793. Le curé de la Mad
dait au passage avec son clergé, et lui donna la bénédi

ne résolution tendant à changer la forme du gouverne-
énatus-consulte rendu à cet effet serait soumis à l'ap-
du peuple. Comme le vote du Sénat n'était pas douteux,
décret convoquait le Corps législatif pour faire le dépouil-
proclamer le résultat du scrutin. Ainsi devait être con-
égitimité du nouveau pouvoir.

xième Plébiscite. — Le Sénat vota ce qu'on attendait de
frage universel fut appelé à se prononcer, le 4 novembre,
ébiscite formulé en ces termes : « Le peuple français
ablissement de la dignité impériale dans la personne de
oléon Bonaparte, avec hérédité dans sa descendance di-
time ou adoptive, et lui donne le droit de régler l'ordre
ion, ainsi qu'il est dit dans le sénatus-consulte du 7 no-
52. »

ssion ne fut pas plus permise en 1852 qu'elle ne l'avait
précédente. Le plébiscite, comme toujous, donna l'ap-
voulue. Sur 8,140,404 votants, 7,824,129, répondirent
149 dirent *non;* 63,126 bulletins furent déclarés nuls.
le scrutin de 1851, une augmentation de 20,000 vo-
plus de 400,000 *oui;* une diminution de 200,000 oppo-
accroissement de 30,000 annulations. Le suffrage uni-
isait docile.

lt, l'ancien tribun de l'extrême gauche, échut l'honneur,
ésident du Corps législatif de 1852, d'aller, dans la soi-
décembre, porter à Saint-Cloud, aux pieds du « prince-
, le résultat officiel du scrutin et de saluer, le premier, du

fiance du pays. Je n'ai pas besoin de vous dire que
tion la plus constante sera de travailler avec vous à
la prospérité de la France. »

Cette allocution fut reçue, aux cris obligés de « viv

Le lendemain, 2 décembre, date glorieusement
fatidique, le résultat du plébiscite fut solennellem
par le même préfet Berger, sur la place de l'H
Paris, et celui qu'on appellera désormais Napoléon
trée non moins solennelle dans *sa* capitale.

Le soir, il y eut représentation de gala à l'Opéra
el-Kader que, l'année précédente, Louis Bonaparte
liberté, lors de son passage à Amboise.

Ainsi l'empire fut relevé à Saint-Cloud, où avait
18 brumaire, où avait été inauguré le premier emp
quait, en 1852, que la gloire et le génie.

§ XI. Lettres, Sciences, Industrie. — Victor Hug
gique, y publia, en 1852, *Napoléon-le-Petit*, que t
la police ne purent empêcher de franchir la fro
nombre d'exemplaires. En France, Alexandre Duma
théâtre par la *Dame aux Camélias*, M. Mignet pub
*de Marie Stuart*.

Un élève de l'école française d'Athènes, M. Beulé,
lier de l'Acropole.

même époque, ordonna la remise à neuf des façades de toutes les maisons, de dix ans en dix ans.

XII. NÉCROLOGIE. — Avec la seconde République, mourut un des hommes qui avaient le plus contribué à en préparer l'avènement, Armand Marrast (10 mars 1852). A la *Tribune* d'abord, au *National* ensuite, il avait conquis une grande et légitime renommée d'écrivain politique. Membre du gouvernement provisoire au 24 février, puis maire de Paris, représentant du peuple et président de l'assemblée constituante, il avait compris, des premiers, que le parti républicain, arrivé au gouvernement, ne devait plus être un parti fermé, mais devait s'ouvrir à tous les hommes de bonne et sincère volonté. Il s'efforça de les attirer à la République. A cause de cela, il fut injurié, calomnié à outrance par les réacteurs, désavoué ou même accusé par une partie des républicains.

Non réélu à la Législative, il rentra dans la vie privée au mois de ...bre 1851, il était gravement atteint d'une maladie que l'in...de politique avait accrue et qu'aggrava encore la nouvelle du coup d'État. Il revint mourir dans la maison de la rue Notre-Dame-de-Lorette, d'où il était parti pour l'Hôtel-de-Ville. Son convoi fut suivi d'un trop petit nombre d'amis, et ceux-ci durent ...iser pour donner une modeste sépulture à cet homme qu'on avait accusé de concussion.

En 1852, moururent aussi les maréchaux Marmont, Gérard, ...elmans, le sculpteur Pradier, le dessinateur Tony Johannot et madame Sophie Gay.

L'érudition fit deux grandes pertes, celle de Walckenaer et celle de Burnouf, le traducteur du *Lotus de la bonne foi*.

XIII. FIN DE LA SECONDE RÉPUBLIQUE — On peut dire que si l'empire fut proclamé le 2 décembre 1852, la République avait cessé d'exister depuis le 2 décembre 1851, ou, pour parler plus justement, depuis le jour où la France, ignorant ou oubliant toutes les traditions républicaines, avait porté au pouvoir suprême un homme qui, jusqu'alors, n'avait jamais prouvé aucune capacité politique, ne s'était fait connaître que par deux échauffourées ridicules et n'avait pour toute raison d'exister que celle-ci : qu'il était l'héritier d'un monarque déchu. L'élévation de cet homme ne fut point l'effet du hasard, elle fut simplement le résultat logique de l'ignorance populaire ; elle fut surtout la conséquence de fautes politiques commises par tous les partis. Le gouvernement de la Restauration, par sa conduite envers tous ceux qui avaient à un titre

des droits imprescriptibles de la liberté, de la jus
manité. Confondus avec les bonapartistes dans les
tions, attaquant simultanément la Restauration, ré
raux et bonapartistes semblèrent réunis dans une c

A partir de 1830, le gouvernement de Louis-Ph
le drapeau de Valmy, rechercha la popularité en
c'était aussi celui d'Austerlitz et d'Iéna, et la Fra
c'était également celui de Waterloo. Durant la mo
let, les républicains ne surent pas rompre franch
bonapartistes, et les élucubrations socialistes de
reçurent tous leurs éloges, ils ne parurent pas mê
piége grossier que leur tendait l'héritier de l'Emp
gouvernemental n'eut pas non plus l'intelligence
compte du danger ; d'autre part, effrayé par le mo
cratique qui commençait à se produire, il crut p
par la force. Il advint alors, que dans la Chambre
pays, le parti républicain ne put être qu'un parti
quand arriva l'explosion de février, lorsqu'il lui fal
lui-même, il trouva dans ses rangs des homme
tègres, intelligents, de grands orateurs, de gran
pas un administrateur, pas un homme d'État, beau
ment, peu de capacité. La masse du peuple, app
part aux affaires publiques d'où elle avait été ex
demi-siècle environ, connaissait mal ses droits, ne

êmes. Ils avaient agi contre le sentiment du pays, pas de raison pour s'étonner lorsque le pays les vaient à plusieurs reprises tenté la réconciliation es de la maison de France, mais sans y parvenir. ns et le comte de Chambord avaient essayé, mais un accord entre deux partis qui représentent des s. En désespoir de cause, les partisans de celle-là ient agi de façon à profiter des circonstances, at- ules le plan à suivre pour en venir à leurs fins. faire *une monarchie quelconque*, ils en avaient fait it pouvaient-ils se plaindre de ce que leurs con- t profité à d'autres qu'à eux-mêmes? Les Bour- , les Orléans étaient usés, les Bonapartes étaient partes seuls étaient possibles.

mbres de l'Assemblée convièrent le peuple à ts, le peuple ne répondit pas à leur appel, et put er, sinon pour se justifier, qu'il n'avait plus de , puisque l'Assemblée avait laissé supprimer ceux 1 détruire. Tacite a dit : « Une armée peut faire Vitellius le sait par sa propre expérience, lui rvices ni renommée militaire, s'est élevé par portait à Galba. » (*Histoires*, Liv. II, § LXXVI). s'est élevé uniquement par la haine que la réac- République.

## CHAPITRE PREMIER

L'empire. — La Cour. — L'étranger. — Le mariage. — S
Lettres et sciences.

§ Ier. L'Empire. — Si le dogme de la royauté d
volte l'intelligence moderne, l'hérédité monarchiq
incompatible encore avec le principe de la souve
se manifestant par le suffrage universel. On peut,
ce principe, admettre la délégation temporaire du
tif, comme il faut admettre la délégation du pouvoi
la souveraineté étant le droit inaliénable et impr
nation présente et de la nation à venir, une géné
l'abdiquer pour son propre compte, ni, bien moin
pouiller les générations futures. La présidence d
par le plébiscite de 1851 était un abus ; l'empire
par le plébiscite de 1852 était une usurpation, une
droit. C'est donc en vain que Napoléon III préte
base légitime d'une dynastie. Celle-ci ne pouvait
longtemps que durerait ou la lâcheté publique qui
de s'établir violemment ou la force brutale qui la

La puissance impériale n'a pas de limites, car

ercice de la puissance que l'éclat extérieur, l'appa-
ces matérielles et sensuelles; doux et prodigue à ses
pitié pour ceux qui sont ou qu'il croit être des
le son autorité et de sa dynastie.
homme, il n'y a guère à chercher les combinaisons
actes politiques : quand une volonté lui vient, il
ministres; c'est à ceux-ci de chercher à l'expliquer
mblées ou devant l'opinion publique; lui, n'hési-
edire le lendemain les explications de la veille. En
ccès d'initiative personnelle, il laisse ses ministres
eur guise : c'est la fantaisie et l'arbitraire, érigés
gouvernement. Les peuples ont le gouvernement
d'avoir.
ste de grandes analogies et de profondes différences
nbre et le 18 Brumaire, il y en eut d'égales entre
e et le premier, celui-là ayant essayé de se modeler
y eut, nécessairement, entre les deux, un fonds
ents. L'un et l'autre se ressemblèrent par plus d'un
connaîtra facilement par où le second se rapproche
Daunou a tracé du premier dans la page suivante :
rdres peuvent aboutir à l'élévation de quelque aven-
fortune, toute-puissante en de pareils temps, aura
ière brillante et aplani la route du pouvoir suprême.

propre, et maître de la fortune publique, disposant de tous les emplois, il parviendra en effet à s'attacher un grand nombre d'hommes par des faveurs proportionnées à ce qu'il leur suppose d'influence, de renom, de cupidité. S'il peut aussi concentrer en lui seul la force et la gloire acquises par la nation durant l'époque précédente, il deviendra au dehors autant qu'au dedans un potentat formidable dont les princes flatteront l'orgueil, couronneront la tête impure, rechercheront l'ignoble alliance. Sous son règne s'effacera tout vestige, toute notion des garanties sociales; il ne restera du système représentatif que des ombres inanimées, de vains fantômes qui s'aminciront et s'évanouiront par degrés. Les vieilles impostures reprendront leur empire, on verra s'ouvrir un nouveau moyen âge dont les ténèbres et les chaînes s'étendraient sur une longue suite de générations, si par des excès prématurés, par une tyrannie rapidement excitée jusqu'à la dé... l'ennemi du monde, révoltant à la fois ses sujets et ses ..., lui de ses proches, trahi par ses serviteurs, ne se précip... lui-même, du faîte de cette puissance artificielle, dans l'... de ses propres vices. »

§ II. La Cour. — Le nouvel empereur employa les ... jours de son règne à élaborer et à promulguer une série ... (les 11, 12 et 18 décembre), réglant les intérêts fina... étaient personnels à lui-même et à sa famille. Par ces ... constituait : « une dotation annuelle de quinze cent ... aux princes et princesses de la famille impériale, ... dessous de l'empereur, 1° de l'oncle de l'empereur, J... parte, ancien roi de Westphalie, créé maréchal ap... cembre 1848, nommé gouverneur des Invalides à c... puis président du Sénat; 2° des deux enfants d... léon-Jérôme Bonaparte, dit le prince ... Bonaparte, mariée à un Russe trè... doff. Par l'effet de ce maria... d'être Française et n'au... riale. Quant à la famil... fils, filles ou brus ... et de l'autre fa... presse de l'... 

La Liste ... 
verain, ... 
dans ...

Sèvres et des Gobelins qui cessèrent ainsi d'être la pro-
la France pour devenir celle de la famille Bonaparte.
e n'allait pas sans une cour. Napoléon III rétablit toute
icité du règne de Napoléon I^er et ne trouva pas moins de
ressés à posséder les honneurs de la livrée.
ur de Napoléon I^er dominait l'élément militaire, repré-
des capitaines illustrés dans les guerres de la République
pire, qui pouvaient dire leurs noms plébéiens avec au-
eil, sinon plus, que les titres nobiliaires que l'empereur
ra. Ces illustrations militaires avaient laissé des fils qui
de leur noblesse, non de leur mérite. Bon nombre de
et généraux du second Empire avaient conquis leurs
s « la campagne de Paris » du 4 décembre. Les finan-
industriels, transformés en sénateurs, en conseillers
députés, rares dans les salons des Tuileries de 1804,
aux Tuileries de 1852.
d Empire désirait, autant que le premier, s'entourer de
gloire littéraire. Mais beaucoup de grands noms de la
lui étaient hostiles. « Le prince Napoléon » ne trouva un
embre libre que dans l'Académie des Beaux-Arts. Quel-
ins, absolument indifférents aux choses politiques, han-
les fêtes impériales.
TRANGER. — Quand la tyrannie s'établit chez un peuple
la liberté, elle n'a que deux moyens de faire oublier
jeter le peuple dans les aventures des guerres de
ou le précipiter dans la corruption morale. Louis Bo-
ait constamment présenté comme l'héritier, le conti-
Napoléon, c [illegible] vengeur de la défaite de Waterloo,
tions inf [illegible] rance par les traités de 1815.
des var [illegible] atoires sur ce thème unique [illegible]
arte [illegible] lier les tentatives de Boulogne et
g et [illegible] il poussa sa candidature à la pré-
e f [illegible] rnement, il comprit [illegible]
la [illegible] ger ses revendications [illegible]
[illegible] destinées à rassurer les [illegible]
[illegible] trangers à [illegible]. Il
[illegible] , en
[illegible] , à la veille de
[illegible]
[illegible] de se [illegible]

des partis libéraux, et de permettre à leurs gouverne
faiblement rétablis, de poursuivre l'œuvre de réac
suivi, dans chaque pays, l'écrasement de l'insurrecti

En Allemagne, notamment, les petits princes, ja
server leurs trônes, encore menacés par le grand m
dées qui tendait à l'unification de la puissance
voyaient avec joie le régime de la peur et du silenc
delà du Rhin; leur mauvais vouloir, leurs jalousies,
curie du Parlement de Francfort, rendaient impos
plissement de ce vœu d'unité allemande par la libert

L'Angleterre, qui n'admettait pas même l'hypothè
attentat contre la Constitution britannique, avait été
entrer en bonnes relations avec le dictateur. Si lord P
à ce moment, quitter le Foreign-office, ce ne fut pas
primé son contentement avec trop de laisser aller, m
paru trop d'accord avec le prince Albert, dont l'inf
portait ombrage à l'opinion publique. On fut un p
voir le neveu et l'héritier du captif de Sainte-Hél
faveur et courtoisie au gouvernement sur lequel s
rejeté « l'opprobre de sa mort. »

La Prusse seule, haïssant plus encore la France qu
Napoléon, chercha inutilement à renouer en 1851
1815. Elle le tenta, sans plus de succès, en 1852
puissances étrangères n'était disposée à recommenc

Le nouveau monarque s'efforça, d'ailleurs, d'aller
défiances. Dans ses discours officiels, il déclara que

alliance avec quelque maison princière de l'Europe,
naisons souveraines qui ne l'auraient pas accueilli.
ns matrimoniales furent engagées, une première fois,
main de la fille du prince Wasa, fils de Charles XIII,
la jeune princesse préféra le prince de Saxe. On
lors vers une princesse de Hohenzollern; dont le
u'il lui fallait obtenir l'assentiment du roi de Prusse,
ille. On abandonna la négociation. Le ressentiment
venue ne fut peut-être pas étranger à l'opposition
tard, l'Empire contre la candidature du jeune Ho-
trône d'Espagne.

r 1853, le *Moniteur* publia une note annonçant que
les bureaux du Sénat et du Corps-Législatif se ren-
ileries pour y recevoir une communication de l'em-
à son mariage.

u 21 reproduisit cette note en ajoutant :

r épouse mademoiselle de Montijo, comtesse de Téba,
de Montijo, qui a laissé les plus glorieux souvenirs
ui a défendu la cause de l'empire français jusque sous
ris en 1814. La future impératrice est aussi distin-
ertus et son inépuisable charité que par la beauté la
.

'Espagne de première classe, la duchesse de Téba
ne famille illustre qui, depuis plusieurs siècles, est
grandes maisons d'Espagne. »

ation nuptiale causa un vif étonnement. Outre qu'en

léon III en fit l'impératrice des Français.

L'acte civil du mariage fut accompli, suivant le
*Moniteur*, le 29 janvier au soir, dans le palais de
le cérémonial et l'étiquette du premier Empire.
même façon que, le lendemain 30, eut lieu la
gieuse à l'église Notre-Dame : c'était une repro
riage de Napoléon avec Marie-Louise dont les par
mants servirent à la nouvelle impératrice. L'off
époux retournèrent aux Tuileries, escortés par
officielles et industrielles qui étaient alors l'acce
les fêtes publiques. Un repas de famille eut lie
suivi de la présentation solennelle des grands c
des dames de la cour.

Madame de Montijo reçut le titre d'Excellence,
rarement aux grandes réceptions que présidait sa

La municipalité, non élue, de Paris, vota
600,000 francs pour offrir une parure à la ma
prima le désir que la somme fût affectée à une
sance, car, à l'instar de l'ancienne impératrice, Jo
velle devait tenir sous son patronage tous les établi
de bienfaisance.

En exécution de son désir, la maison Eugén
créée dans le faubourg Saint-Antoine. Les jeu
milles d'ouvriers y reçoivent une instruction profe

l'appauvrissement des consciences naquirent l'a- mœurs et l'amoindrissement des caractères. L'in- ette souveraine dans les choses de la politique fut ur la France. On le verra plus tard.

LÉGISLATIVE. — A la fin de décembre 1852, le oduit dans la Constitution pseudo-républicaine du 2 les modifications nécessaires pour l'approprier à lle du gouvernement. Les pouvoirs de l'empereur étendus aux dépens des attributions du Corps lé- trouva réduit à n'avoir plus guère qu'à enregistrer monarque et de ses ministres.

islatif inaugura sa session de 1853 par une fête offrit à l'empereur et qui coûta à chacun de res une souscription obligatoire. Il vota ensuite entre autres celles qui rendirent moins démocra- ion des prud'hommes et l'organisation du jury, s dures pour les fonctionnaires les conditions de la te. La Constitution déterminait la durée des ses- t déroger pour que les députés eussent le temps de get. Dans la discussion des recettes, Montalembert, t à se repentir de son adhésion au coup d'état du fusa de voter le budget de 1854 qui consacrait le de l'Empire et la confiscation des biens de la fa- s. Sur ce dernier point, il eut pour adversaire un presse officieuse du temps de Louis-Philippe, de- fenseurs du régime impérial.

slatif vota des dispositions ayant pour objet de mo- énal d'après le décret du gouvernement provisoire la peine de mort en matière politique. Il conserva parricides pour les attentats contre la vie ou la mpereur, et la peine capitale pour les attentats bres de la famille impériale.

une loi conférant au gouvernement la nomination de conseils de prudhommes, avec faculté de les rs des éligibles et même des électeurs, puis une autre sions civiles, très-défavorable aux fonctionnaires de oins préjudiciable aux intérêts du Trésor public.

t close le 1er Juin. Le public ne connaissait les dé- un compte rendu officiel publié trois jours après et ne nommant pas les *orateurs*.

spéculation touche au jeu; n'est-il pas à craindr
rapide de toutes les valeurs, l'abondance des cap
des fortunes subites n'excitent, outre mesure, les
n'occasionnent des entraînements et des excès reg
plaintes anodines, ces prévisions mitigées que dép
der dans un de ces documents officiels que le pub
tres les exprimaient avec plus d'amertume, ave
d'hostilité, si bien que le *Moniteur* crut devoir p
pour déclarer solennellement que de telles incrimi
raient atteindre les fonctionnaires publics. Un temp
où l'on n'osa plus renouveler cette protestation.
faculté de virements de fonds accordés aux mi
prunts sans contrôle suffisants, les entreprises d
dans les principales villes, surchargeaient le budg
France et préparaient d'effroyables déficits.

§ VI. Complots. — Un seul fait attira, un instant
blique, ce fut l'affaire dite de l'Opéra-Comique.
établi, soutenu par la force, qui avait provoqué tan
de ressentiments légitimes, il était aisé de trouver
souhaitaient le renversement. En recueillant des
rants, en stimulant, par des agents secrets, les d
de vengeance, on arrivait rapidement à former
complot, que développait la faconde du ministère
ne se montrait difficile ni sur les témoins, ni sur
et les preuves. Le jury, quand on allait jusqu'à lu
lontiers effrayer par la peur du parti révolutionnai

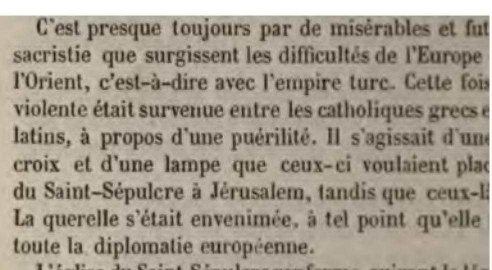
[illegible]-sept inculpés parurent, le 7 novembre, devant la
de la Seine. On avait réuni là des ouvriers et des
ne s'étaient jamais vus. Dix furent acquittés ; les aut
mnés à des peines variant de la déportation à trois a.
t.

x mois plus tard (10 janvier 1854), les acquittés, aux
oignit dix-neuf accusés nouveaux, parmi lesquels M. I
vocat et défenseur d'un des prévenus du prem
traduits en police correctionnelle, pour délits de
t de détention d'armes de guerre. Tous furent
ans à un an de prison.
ubbard, alors malade, ne fut jugé que le
à trois ans de prison, 10,000 francs d'ame
d'une presse clandestine, et à cinq ans d
iviques.

LETTRES. ARTS. INDUSTRIE. — L'œuvre littéraire la plus
nte vint de l'étranger ; ce fut le livre de V. Hugo intitulé :
*timents*, qui restera sur le second empire français comme
es de Juvénal restent sur l'empire romain. Malgré la surveil-
plus active, ce volume circula partout en France. Michelet
son *Histoire de la Révolution*. Cousin publie *Madame de Lon-
pendant la Fronde*. Berryer est élu à l'Académie française.
853, fut inventé l'appareil d'induction de Rumskorff.
septembre 1853, l'amiral Febvrier Despointes prit, au
la France, possession de l'île de la Nouvelle-Calédonie, qui
tard destinée à recevoir des établissements pénitentiaires.
ession du chemin de fer de Paris à Mulhouse. Achèvement
igue de Cherbourg.

I. NÉCROLOGIE. — Morts de François Arago, de Bayard, au-
amatique, du sculpteur Duret, de Visconti, architecte,
ants Orfila, Gay-Lussac, Adrien de Jussieu, des maréchaux
, Marmont, et des généraux Caulmans, Cornemuse. Cette
e mort donna lieu à des rumeurs mystérieuses, qui ont été
ties plus tard.

ALGÉRIE. — Malgré les échecs qui leur avaient été à diverses
s, en 1851 et 1852, infligés par l'armée française, aux
du général Saint-Arnaud, qui avait soumis la Kabylie, les
de la montagne se révoltèrent de rechef en 1853, et le gé-
landon commença contre eux une série d'expéditions impor-



C'est presque toujours par de misérables et fut
sacristie que surgissent les difficultés de l'Europe
l'Orient, c'est-à-dire avec l'empire turc. Cette foi
violente était survenue entre les catholiques grecs e
latins, à propos d'une puérilité. Il s'agissait d'un
croix et d'une lampe que ceux-ci voulaient plac
du Saint-Sépulcre à Jérusalem, tandis que ceux-l
La querelle s'était envenimée, à tel point qu'elle
toute la diplomatie européenne.

L'église du Saint-Sépulcre renferme, suivant la lég
le tombeau de Jésus. C'est pour délivrer ce tombe
âge a fait les croisades. Jérusalem n'en est pas moin
dèles. Toutefois, en vertu de traités, appelés capitu
tiens du rite orthodoxe ou latin, ainsi que ceux d
ou grec, et les Arméniens sont admis à y pratique
religieux, sous la protection des Turcs, sans la v
l'Église serait, depuis longtemps, détruite par les
autres, car il y a plus d'animosité entre les sect
rites qu'entre eux et les mahométans.

L'esprit des croisades a disparu des pays occiden
par tradition de ce passé lointain, la France a pri
nage les chrétiens du rite latin résidant à Jérus
question religieuse se cache aujourd'hui une que
politique dans les affaires d'Orient, en prévision
que rendra inévitable la décadence imminente
Ce qui se débat à Jérusalem, c'est la possession d

convoitent Constantinople et une partie de la Turquie ; religieuse, car les Russes sont catholiques du rite grec, et, chez eux, le fanatisme est encore aussi puissant qu'il l'était chez nous aux douzième et treizième siècles.

En 1853, le czar Nicolas, jugeant l'Europe occidentale suffisamment occupée, crut le moment opportun pour profiter de la querelle des Lieux-Saints, afin de se préparer à mettre la main sur la succession de « l'homme malade », c'est ainsi qu'il désignait la Turquie. Il avait, sur ce point, fait à l'Angleterre des ouvertures que celle-ci avait refusées. Il envoya à Constantinople un ambassadeur extraordinaire, le général Mentschikoff, qui, prétextant d'un traité relatif à la construction d'une église russe dans un quartier de la capitale turque, exigea du sultan l'extension du protectorat russe à toutes les questions concernant les catholiques grecs de toutes les provinces de l'empire ottoman. C'était là une nouvelle question soulevée par la Russie, car le différend qui s'était élevé entre les catholiques grecs et les catholiques latins venait d'être résolu à la satisfaction des intéressés.

Si la Turquie cédait, elle abdiquait sa souveraineté ; elle ne céda point, et Mentschikoff quitta Constantinople, le 21 mai 1853. Un mois après, les Russes passèrent le Pruth et entrèrent sur le territoire turc. A la fin de juin, les deux flottes, anglaise et française, étaient dans la baie de Besika, prêtes à franchir les Dardanelles pour protéger Constantinople.

Le traité de 1841 mettait l'empire turc sous la garantie des cinq grandes puissances européennes. En vertu de ce traité, une conférence s'ouvrit à Vienne ; les essais des diplomates échouèrent devant les refus légitimes de la Turquie et les prétentions exorbitantes de la Russie. La Russie commença, de fait, les hostilités en détruisant la flotte turque à Sinope, le 30 novembre 1853. A la fin de janvier 1854, et au commencement de février, les ambassadeurs français et russes quittèrent respectivement Paris et Saint-Pétersbourg. Si ce n'était pas encore la guerre, c'en était la menace à peu près certaine.

§ II. Session de 1854. — Ces nouvelles causèrent une grande inquiétude dans le monde de la spéculation et de l'agiotage. En l'absence de journaux donnant des renseignements exacts, on attendit avec anxiété le discours que Napoléon III devait prononcer le 2 mars 1854, à l'ouverture de la session législative. Il y avait un autre motif, tout intérieur, de malaise ; c'était l'insuffisance de la

sie, pour soutenir l'intégrité de la Turquie et veill
des chrétiens d'Orient. Il termina en protestant con
d'agrandissement territorial et en proclamant hau
temps des conquêtes est passé sans retour. »

Pour faire la guerre, il faut de l'argent et des ho
législatif, dont la présidence venait d'être donnée
vrier), vota un emprunt de 250 millions (7 mars
ouverte une souscription publique qui, en dix
468 millions. Ce résultat fut annoncé au Corps lég
roche; puis, M. Fould, ministre d'État, lut la déc
de guerre faite à la Russie par les puissances alli
acclamations saluèrent ces deux nouvelles (27
blée vota, dix jours après, le projet de loi par l
nement lui demandait de porter le contingent
classe 1855, de 80,000 hommes à 140,000. Quan
latif eut ainsi donné des fonds et des soldats, il f
n'avait pas besoin de ses conseils et l'on craignait
Il avait eu cependant le temps de voter quelques
autres, qui livra les instituteurs primaires à la discr

Le 10 avril, un traité d'alliance, en vue de la
entre l'Angleterre et la France; le 20, l'Autric
signèrent entre elles un traité pour se garantir
leurs possessions allemandes ou non allemandes,
caution prise par l'Autriche contre la Russie, par
la France.

Quelques négociations diplomatiques furent ten

§ III. Bomarsund, Gallipoli, Varna, la Dobrutscha. — Dès le mois de mai, une flotte anglo-française, commandée par sir Ch. Napier et l'amiral Parseval-Deschênes, fit voile vers le nor[illegible] la Baltique. La forteresse de Bomarsund, attaquée [illegible] rendit le lendemain, 15, après une résistance ass[illegible] expédition eut pour résultat de détruire avant qu'[illegible] une forteresse qui menaçait de devenir la plus r[illegible] Russie du nord. L'approche de l'hiver, le dyssenterie [illegible] obligèrent les armées alliées à quitter la partie.

L'armée expéditionnaire, qui devait agir au sud, en composait de 20,000 Anglais et 40,000 Français, comma[illegible] par lord Raglan, ancien lieutenant de Wellington, e[illegible] ministre de la guerre, Saint-Arnaud, devenu maréch[illegible] de sa collaboration au 2 décembre.

L'armée française, parti[illegible] de Toulon, débarqua à Ga[illegible] alla camper à Varna, en attendant l'adoption d'un pl[illegible] tions en Crimée, où l'on se proposait d'aller attaqu[illegible]

Pour occuper les troupes, pour les soustraire aux [illegible] choléra, qui se déclarait parmi elles, Saint-Arnaud [illegible] voyer deux divisions, commandées par Espinass[illegible] néral après sa prise du Corps législatif au 2 décemb[illegible] Russes qui pouvaient se trouver encore dans la Dobrutscha, contrée marécageuse où, tout récemment, l'armée russe avait perdu 70,000 hommes par la maladie. Les deux divisions, parties le 20 juillet de Varna, y rentrèrent le 10 août, après des marches longues, meurtrières et inutiles, ne ramenant que 4,500 hommes sur 10,000.

Le 22 avril l'escadre anglaise bombarda les fortifications d'Odessa et brûla les navires stationnés dans le port militaire; puis, se rendit dans la mer Noire pour y détruire les forteresses des Russes. Ceux-ci ne lui en laissèrent pas le soin, et eux-mêmes ils les firent sauter.

Les généraux alliés avaient reçu l'ordre de débarquer en Crimée et de prendre Sébastopol, ordre plus facile à donner qu'à exécuter, car on ne possédait pas de bonnes cartes de la Crimée, on ignorait le chiffre des troupes russes chargées de la défendre, et l'on ne connaissait pas la force réelle de Sébastopol. Il fallut faire des reconnaissances étendues pour choisir un point de débarquement. Le [illegible]se fixa sur l'embouchure de l'Alma, près de l'ancienne Eupa[illegible] de Mithridate.

Les troupes, distribuées sur deux cent-cinquante navires arm[illegible] de trois mille bouches à feu, y prirent terre le 14 septembre, pre[illegible] que sous les yeux d'une armée russe commandée par Mentsch[illegible] koff, qui ne crut pas devoir risquer une résistance périlleuse s[illegible] le feu de l'artillerie des deux flottes.

§ IV. Bataille de l'Alma. — Les alliés cheminèrent vers le s[illegible] travers une plaine sans défense. Ignorant la topographie du p[illegible] ils suivaient prudemment les bords de la mer, accompagnés [illegible] leur marche par la flotte toujours prête à les défendre.

Bientôt ils arrivèrent en présence de montagnes formant des [illegible] tifications naturelles presque inexpugnables. Mentschikoff les a[illegible] dait là; son armée, composée de 50,000 hommes, occupait, s[illegible] rive gauche de la rivière de l'Alma, des hauteurs solidement [illegible] tranchées. Les armées alliées, placées sur la rive droite, et pr[illegible] gées par l'artillerie de la flotte, finirent par s'en rendre maître[illegible] après un combat acharné (le 20 septembre) qui dura pendant [illegible] heures. Les Anglais, commandés par lord Raglan. Les Fra[illegible] par Saint-Arnaud, malade, presque mourant, soutenu sur cheval par deux de ses aides-de-camp, et présidant à la bat[illegible]

tout on l'apprit avec joie, y voyant la fin d'une
ı redoutait la prolongation.
ôt la vérité; Sébastopol n'était ni pris, ni même at-
ppointement fut égal à l'illusion. On ne connut jamais
cette mémorable mystification, qui couvrit, vraisem-
ı coup de bourse.
E SÉBASTOPOL. — Mentschikoff s'était retiré sans ris-
de bataille. L'armée alliée le suivit et arriva en vue de
siéger cette ville du côté du nord était peut-être le
réduire le plus vite; mais c'était s'exposer à être
ria par une armée de secours et à perdre ainsi les
ıs avec l'Europe. On se décida à une marche de flanc
s petits ports de Balaclava et de Kamiesh, par lesquels
ecevoir des renforts et des approvisionnements. Le
mencèrent les travaux d'approche d'un siége régu-
soupçonnait pas alors la longue durée.
pas à s'en rendre compte. Les Russes avaient placé
ions tout leur matériel d'artillerie de la marine, qui
ormidable. Les assiégeants durent leur opposer celui
lequel fut aussitôt débarqué.
AVA. — Le 26 septembre, les Turcs et les Anglais
nent possession de Balaclava, dont le port pouvait
navires de guerre. Le 25 octobre, 30,000 Russes ten-
prise. Les Turcs lâchèrent pied, les Anglais, peu
rent à leur secours et parvinrent, par un effort hé-
fouler; un petit détachement de cavalerie française
ida à mettre les Russes en complète déroute.
IANN. — Sur ces entrefaites, des forces considérables
us les points de la Russie arrivèrent en Crimée. Les
ar y vinrent également porteurs d'un ordre de leur
éditif d'ailleurs, « rejeter les alliés dans la mer. »
les discours de leurs prêtres, excités par la pré-
des fils de leur empereur, les Russes, à l'abri d'un
is, se jetèrent, le 5 novembre, sur les lignes des
e but de les presser de droite et de gauche, afin de
ancer jusque sous le feu de la place ou à reculer
. Les Anglais surpris plient tout d'abord, puis ré-
usement; les Français viennent alors à leur secours,
t arrêtés dans leur victoire; après une lutte achar-
e mêlée terrible, les Russes se retirent, laissant sur

le champ de bataille 15,000 hommes tués, blessés ou prisonniers.
Les pertes des alliés ont été évaluées à 5,000 hommes.

En même temps, 5,000 Russes attaquaient les tranchées oc-
pées par les Français, à la gauche de l'armée, aux environs de
Traktir et étaient vigoureusement repoussés.

Le général Gortschakoff, qui succéda à Mentschikoff, n'essaya
de troubler les travaux de siége. Mais l'armée alliée fut plus cr
lement éprouvée par les intempéries et les maladies qu'elle n
pu l'être par le feu et le fer de l'ennemi. Une tempête eff
sévit sur toute la côte depuis Eupatoria jusqu'à Balaclava, f
sombrer un grand nombre de navires. Les Russes profitèrent
cette circonstance pour tenter sur Eupatoria diverses petites e
ditions qui ne réussirent pas. Au choléra et au scorbut q
avait apportés de Varna (où ils lui avaient déjà enlevé plu
8,000 hommes), l'armée vit se joindre le typhus, la gang
Par un froid rigoureux, les soldats étaient sans abri, sans c
fage; les médecins, les médicaments faisaient défaut; les am
lances improvisées étaient encombrées de blessés et de malade
des navires venaient prendre et emportaient par milliers; l

rie, un faux chérif, nommé Bou Bargla, excite un soulè-
e réprime le gouverneur général Randon, dans une expé-
amène la prise de Teggurt (2 décembre). Bou Bargla est

ROLOGIE. — Le 27 février 1854, mourut un écrivain dont
vait fortement remué les générations contemporaines,
. Sectaire impétueux de la théocratie, sous la Restaura-
ssa à la démocratie lorsque, désavoué par la cour de
eut acquis la conviction que l'Église ne pouvait plus
la société moderne. L'Église l'excommunia et lui la
rt en libre-penseur, son corps fut, d'après son expresse
nduit directement au cimetière du Père-Lachaise, et
ns la fosse commune. La police, pour écarter la foule
railles, fit faire le convoi une heure avant l'heure in-
plus intimes amis du mort furent seuls admis der-
ar funèbre et dans le cimetière, gardé militairement.
ssi mourir Peyronnet, Villèle, Th. Lameth, les amiraux
Baudin, Raoul Rochette, Baour Lormian, l'ancien mi-
Faucher, Ancelot, Émile Souvestre, le fondeur Soyer,
e Sontag.

## CHAPITRE III

de la guerre. — Congrès de Paris. — Naissance du prince impérial. — État intérieur. — Le clergé.

DU SIÉGE ET PRISE DE SÉBASTOPOL. — La prolongation du
astopol fut la principale préoccupation de l'année 1855.
n instant que la guerre prendrait fin par suite de la
e de Nicolas, survenue le 2 mars. Mais son fils,
I, annonça sa prise de possession du trône par un ma-
iqueux.

ations militaires se continuaient sans qu'on pût en-
dénouement de cette lutte dont la longue durée fati-
lic, et contrariait les affaires de tous en général, et
celles des spéculateurs de la Bourse.

s des pertes que les deux armées faisaient chaque jour
ssants combats de tranchée, le froid et les maladies

continuaient à exercer leurs ravages. C'était sans trêve, de p d'autre, de nouveaux envois de renforts et de nouvelles levé contingents. De toutes parts on contractait des emprunts, on mentait considérablement les impôts.

Les Russes, mieux ou plutôt moins mal abrités que leurs en mis, profitaient du temps que ceux-ci employaient aux tra d'approche pour fortifier leurs positions, de telle façon que p on s'avançait vers Sébastopol et plus la place était difficile à pr dre. L'assiégé se contentait d'attaquer les travailleurs, de dét les travaux, pour ralentir l'œuvre de l'assiégeant. Napoléon III a envoyé le général du génie Niel pour lui rendre compte des lent du siége. Niel sembla tout approuver. Néanmoins, le 16 mai 18 le général Pélissier, gouverneur général de l'Algérie, fut ap au commandement de l'armée de Crimée, en remplacement général Canrobert, jugé trop temporisateur et trop prudent. O lieu de croire qu'une action énergique et rapide eût éparg l'armée un grand nombre d'hommes, morts par suite des fatig du froid et des maladies.

En mai et juin, l'escadre alliée fit plusieurs expéditions da mer Noire et jusque dans la mer d'Azow, bombarda et détr plusieurs ports servant au ravitaillement des Russes.

Le 7 juin, les Français enlevaient d'assaut deux positions portantes : le *Mamelon-Vert*, et la redoute du *Carenage*, pe que les Anglais s'emparaient de l'ouvrage dit *des Carrières*. En ragé par ce succès, et désireux de célébrer dignement l'ann saire de Waterloo, Pélissier ordonna une attaque générale p 18 juin. Un signal mal compris fit échouer l'entreprise, qui d'autre résultat que de coûter plus de 3,000 hommes à l'a française.

Le 28 juin, lord Raglan mourut du choléra, et le général S son prit le commandement de l'armée anglaise.

Le 16 août, Gortschakoff tenta une surprise sur le camp fr en passant la Tchernaïa au pont de Traktir ; il fut repoussé corps d'armée Piémontais que, par le conseil de Cavour, son mier ministre, le roi Victor Emmanuel avait envoyé en Cr contribua énergiquement à la défaite des Russes par le feu d artillerie.

La conduite admirable de ce petit corps d'armée produis grand effet. Cavour avait voulu que le Piémont prît part à la g d'Orient et avait dû rompre les plus énergiques oppositions.

l'attitude du Piémont et de son ministre, les esprits clair-
nts pouvaient pressentir l'avenir de l'Italie.
puis la malheureuse affaire du 18 juin, Pélissier poussait les
ux d'approche avec une grande énergie; on profitait de la
e saison, il fallait à tout prix réussir avant le retour des grands
s.
5 septembre, l'armée et la flotte commencèrent par son ordre
rrible bombardement. Une bombe qui tomba dans le port de
topol et incendia les vaisseaux russes prouva que l'on était
ation d'agir définitivement. Le bombardement dura trois
Enfin le 8 septembre eut lieu l'attaque générale.
jectif principal était un ouvrage appelé la *tour Malakoff*,
ar sa position, dominait toute la place. Pendant que les An-
placés à la gauche, se rendaient maîtres d'un fort appelé le
Redan et dominent ainsi la rade de Sébastopol, les Fran-
montent à l'assaut de Malakoff, assaut terrible où l'on combat-
us le fer des batteries russes, corps à corps, avec un grand
ement de part et d'autre.
n la division Mac-Mahon entra la première dans la place et
eau français flotta sur Malakoff. Malakoff étant pris, on n'é-
endant maître que d'une moitié de la ville; mais les al-
sédant cette moitié, il était impossible aux Russes de dé-
utilement le terrain qui restait en leur pouvoir. Ils durent
r la place.
tait du reste pas facile à leurs ennemis d'en prendre posses-
ar personne n'ignorait que Sébastopol était de tous points
l fallait néanmoins, pour les alliés, occuper la position toute
, les chefs craignaient que leurs soldats, qui avaient si bra-
combattu, ne voulussent pas courir le risque de sauter.
n fait glorieux se passa, l'état-major général s'installa au
le la ville et fit savoir à l'armée qu'il ne bougerait pas de
qu'il arrivât. Toute hésitation cessa. Par bonheur, la mèche
de fut découverte, et les Russes, en s'éloignant, ne firent
que des mines qui détruisaient leurs ouvrages sans écraser
iqueurs.
évalué à 7,500 le nombre des morts et des blessés que la
Malakoff a coûté à l'armée française; cinq généraux furent
général Bosquet, qui avait pris une part éclatante à toute
agne, fut grièvement blessé.
apitulation honorable mit fin aux efforts d'une défense qui

restera un titre d'honneur pour le général Todleben dont elle l'œuvre. Le siége avait duré onze mois et avait coûté aux al et aux Russes, soit par les combats, soit par les maladi 85,000 morts[1]. Durant toute cette guerre, on se conduisit jours, de part et d'autre, avec toute la loyauté et toute l'hu nité que permettent les horribles nécessités de la guerre.

§ II. Napoléon III a Londres, Victoria a Paris. — Tandis guerre faisait tant de victimes en Crimée, on festoyait et musait à Londres et à Paris.

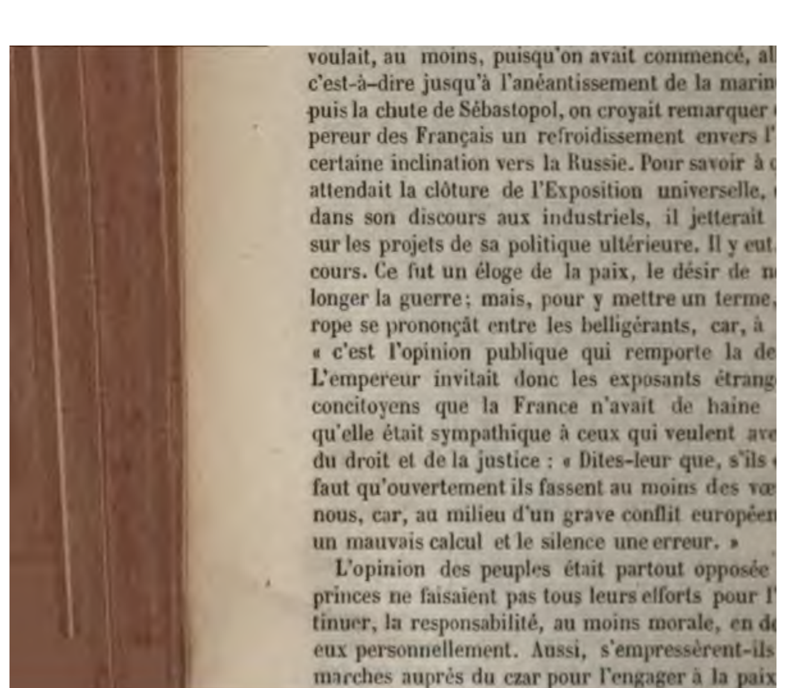
Au mois d'avril 1855, Napoléon III fit un voyage à Londre il fut accueilli avec un enthousiasme qu'explique le prof l'Angleterre tirait et attendait encore de l'alliance françai reine lui mit elle-même au genou les insignes de l'ordre Jarretière.

Au mois d'août, la reine Victoria vint avec son mari, le Albert, rendre visite à l'Empereur. L'accueil des Parisien courtois, sans enthousiasme. La reine d'Angleterre, si elle plus les charmes de la jeunesse, inspirait beaucoup d'estime respect, comme souveraine, comme épouse et comme mère.

on de 1855. — Le Corps législatif vota, en 1855,
lui furent présentées. Une concernant le recrutement,
emplacement militaire dont elle attribua le monopole
evint ainsi *marchand d'hommes*; elle créa, en outre,
la dotation de l'armée destinée à payer des primes de
et une solde supplémentaire aux rengagés. On arri-
te à faire du service militaire une profession perma-
nnerait au gouvernement une armée de prétoriens.
ux impôts furent votés, indépendamment d'un em-
millions, mis, comme le précédent, en souscription
pour lequel les offres s'élevèrent à plus de trois mil-
de d'emprunt fit pénétrer jusqu'au fond de la popu-
it de l'État, mais il y amena aussi le goût des spécu-
ires.
loi eut pour objet de supprimer tout ce qu'il y avait
ral dans l'organisation communale et départementale
'une et l'autre dans la main de l'État ou des préfets,

tion universelle. — En 1848, le gouvernement pro-
songé à étendre l'institution des expositions indus-
ée par la Révolution, en ouvrant, à Paris, une expo-
rselle où toutes les nations seraient convoquées.
rançaise, redoutant la concurrence, fit échouer ce
leterre le reprit et fit, à Londres, en 1851, une expo-
selle qui eut beaucoup d'éclat et où l'industrie fran-
elle pouvait soutenir la comparaison avec ses ri-

endant la guerre d'Orient, Napoléon III décréta qu'une
iiverselle aurait lieu à Paris en 1855. Une société de
bâtit, aux Champs-Élysées, un vaste et incommode
el il fallut ajouter des annexes beaucoup plus éten-
trepreneurs surent, plus tard, le faire racheter par
sait à quoi l'employer.
r fit solennellement l'ouverture de l'Exposition le
de vingt mille industriels, de toutes nations, y furent
Seule, la Russie y manqua, bien qu'invitée malgré la
lustrie française brilla, à l'Exposition de Paris, d'un
ins vif qu'à l'Exposition de Londres. L'art français,
it les maîtres de l'école de peinture, donnèrent les
ne éclatante et incontestable supériorité. La clôture


voulait, au moins, puisqu'on avait commencé, al
c'est-à-dire jusqu'à l'anéantissement de la marin
puis la chute de Sébastopol, on croyait remarquer
pereur des Français un refroidissement envers l'
certaine inclination vers la Russie. Pour savoir à
attendait la clôture de l'Exposition universelle,
dans son discours aux industriels, il jetterait
sur les projets de sa politique ultérieure. Il y eut
cours. Ce fut un éloge de la paix, le désir de n
longer la guerre; mais, pour y mettre un terme,
rope se prononçât entre les belligérants, car, à
« c'est l'opinion publique qui remporte la de
L'empereur invitait donc les exposants étrang
concitoyens que la France n'avait de haine
qu'elle était sympathique à ceux qui veulent ave
du droit et de la justice : « Dites-leur que, s'ils
faut qu'ouvertement ils fassent au moins des vœ
nous, car, au milieu d'un grave conflit européen
un mauvais calcul et le silence une erreur. »

L'opinion des peuples était partout opposée
princes ne faisaient pas tous leurs efforts pour l'
tinuer, la responsabilité, au moins morale, en d
eux personnellement. Aussi, s'empressèrent-ils
marches auprès du czar pour l'engager à la paix

s et la Russie aux conférences de Vienne, rouvertes de-ise de Sébastopol.

ONGRÈS DE PARIS. — Il fut convenu que les conditions de la paix seraient discutées dans un congrès siégeant à e assemblée diplomatique ouvrit ses séances le 21 fé-, sous la présidence de M. Walewski, ministre des affai-ères de France, et dans le palais ministériel.

uis-Philippe, M. Walewski avait essayé du théâtre et du e sans grand succès. Une ressemblance frappante avec r confirmait l'attribution d'une filiation extra légale, udiait pas. Cela lui valut, en 1849, le titre de ministre iaire à Florence et, en 1854, le poste d'ambassadeur à où il fut rappelé, le 7 mai 1855, pour recevoir le por-affaires étrangères. Dans sa jeunesse, il avait pris part tion polonaise de 1831, et il avait gardé de ce temps ndances libérales.

e, qui n'était alors qu'une puissance de second ordre et pris aucune part à la guerre, n'avait aucun titre à s le congrès de Paris. Cependant, sur la proposition du nt français, un plénipotentiaire prussien y fut admis. er à la Prusse une importance toute particulière : la ait rang.

es durèrent jusqu'au 25 avril. L'acte final fut signé le 26 ; les signatures furent apposées avec une plume l'introducteur des ambassadeurs alla, tout exprès, ar-des aigles du Jardin des Plantes de Paris. Ainsi l'avait ereur.

ance, le traité de Paris neutralisait la navigation de la t du Danube, enlevait à la Russie le monopole qu'elle xercer sur l'une et sa prédominance sur l'autre, déli-influence les principautés danubiennes, faisait cesser le qu'elle voulait s'attribuer sur les catholiques grecs sujets dmettait la Turquie dans le concert européen et soumet-rage d'un congrès des puissances signataires tout débat ces puissances avec la Turquie. Le sultan, de son côté, et étendait les droits accordés aux chrétiens d'Orient.

il, une grande revue militaire célébra la conclusion de le canon des Invalides et des proclamations officielles oncées à Paris et dont la télégraphie électrique portait dans les départements. Paris fut pavoisé de tous les

la conclusion de la paix.

Le congrès de Paris avait réglé les conditions
de la paix avec la Russie; mais il avait, en mên
yeux sur d'autres questions, notamment sur
M. de Cavour avait obtenu, pour prix de la coopé
en Crimée, son admission au Congrès. A son
être, M. Walewski attira l'attention des plénipote
gime des États pontificaux, sur l'occupation de
Autrichiens. Par contre, le représentant de la Pru
cupation française à Rome. Aucune décision ne s
sortir de ces conversations, mais les politique
que, si l'empereur avait encore besoin d'un déri
public, c'est du côté de l'Italie qu'il le cherche
rait : 1856 faisait déjà présager 1859.

On pourrait aussi se demander si cette guer
malgré le succès apparent, bien conforme aux
tiques de la France, et si nous n'avions pas plus
entendre avec la Russie qu'à l'abaisser. Le t
laissa une rancune bien naturelle ; il ne satisfit
la Prusse le subit de mauvais gré ; l'Autriche re
alliance solide n'en résulta pour la France. L'is
çait autour de l'empire.

§ VIII. Naissance du prince Impérial. — Au m
l'Impératrice était prête à devenir mère. Les fanat

la naissance de cet enfant avait mis en péril la vie de l'Impératrice.

L'Empereur reçut, en cette occasion, des grands corps de l'État les compliments usités en pareille circonstance. Il y [illegible] l'assurance, habituelle aussi, que la naissance d'un [illegible] un gage de prospérité et de stabilité pour la France. On [illegible] autant du roi de Rome, du duc de Bordeaux et du comte [illegible] tous les chefs d'État croient tenir l'avenir dans leur main.

§ IX. Session de 1856. — A côté du congrès de Pa[illegible] l'arrivée du prince impérial, la session du Corps législa[illegible] dans le silence accoutumé et au milieu de l'indifférence. Ce silence et cette indifférence commençaient à peser [illegible] semblée qui aurait voulu faire une autre figure dans [illegible] politique. Le Corps législatif était un produit de l'empire [illegible] portait ses fruits naturels.

Le Sénat siégeait au palais du Luxembourg, dans [illegible] salle de la Chambre des pairs, d'où l'on avait enlevé la [illegible] meuble inutile à une assemblée chargée simplement d'ex[illegible] les lois votées par le Corps législatif étaient ou n'étaien[illegible] traires à la Constitution.

Le Sénat ne s'était pas tenu dans la majesté de ce [illegible] pem, et il avait, en ses précédentes sessions, discuté les lois par le menu, comme l'eût fait une simple Chambre haute. Au mois de janvier 1856, une admonition aigre-douce, publiée par *le Moniteur*, rappela le Sénat à la réalité de son rôle de gardien de la Constitution. L'illustre assemblée prit la chose au sérieux et le prouva en rejetant, comme contraire au principe d'égalité consacré par la Constitution, une loi imposant une taxe sur les voitures de luxe. Le Sénat votait *pro domo sud*.

En revanche, et pour se faire pardonner cet acte, qui semblait alors plein d'audace, le Sénat adopta, en juillet 1856, un sénatus-consulte organisant la régence, en cas de mort de l'empereur avant la majorité du prince impérial. L'adoption de ce sénatus-consulte fut l'objet de longues et vives discussions, où les intérêts de la dynastie furent étudiés de toutes parts avec une extrême sollicitude : Sénat et dynastie étaient solidaires.

§ X. État intérieur. — Ce sénatus-consulte complétait la Con[illegible] [illegible]ion impériale et assurait la marche future de la dynastie, au [illegible] selon les coryphées de l'Empire. Celui-ci était alors au plus [illegible] point de prospérité. Napoléon III, en voyant à ses pieds les

plaisir de tout l'univers. Pour la rendre digne de
destinée, le maître en avait donné (2 juillet 1854)
à M. Haussmann, l'ancien préfet de Bordeaux, g
et reconstructeur, qui acceptait la mission de trans
tale et d'y bâtir des palais à la place des vieille
trefois. Paris ne fut plus qu'un immense « atelie
population ouvrière, les petits employés ou artisan
des quartiers où ils vivaient en contact avec la
et aisée, et forcés d'aller vivre dans les quartie
formant ainsi une ceinture de pauvres et de m
de la cité opulente et oisive, douloureux et redo
dont on ne prévoyait pas les terribles conséquence

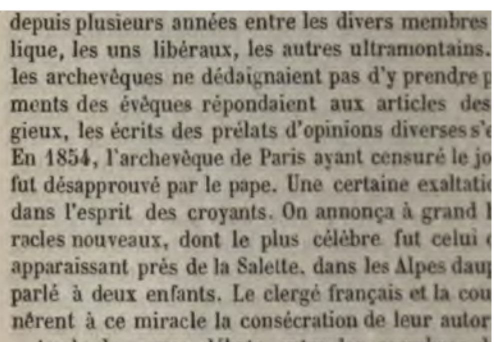
La fureur de l'agiotage, la course aux « fortun
instant ralenties par la guerre, ranimées penda
Congrès, avaient repris un nouvel essor après la
paix. Les vers indignés d'un poëte (*l'Honneur*
*Bourse*, de Ponsard), ni les invectives virulentes
(*les Manieurs d'argent*, d'Oscar de Vallée), ni l'ap
ment donnée à l'un et à l'autre par l'empereur,
rendues publiques, n'avaient eu plus d'autorité qu
M. Schneider ou la semonce du *Moniteur*. Le g
pouvait plus arrêter le mal qu'il avait créé. La sp
dérée provoqua une crise financière et monétaire

lyte Fortoul, un ancien saint-simonien, jadis écrivain socialiste, introduit dans l'Université par Salvandy, élu représentant en 1848, rallié à l'Élysée, complice du 2 décembre, avait été alors nommé ministre de l'instruction publique, avec mission de l
Il y procéda au moyen d'une réforme de l'enseign
programme, élaboré par le savant chimiste Duma
l'enseignement littéraire au profit de l'enseignemen
(1852). Les élèves, après la classe de quatrième, ava
entre les Lettres et les Sciences; c'est ce qu'on appela la
L'enseignement de l'histoire était considérablement a
la philosophie réduit à la logique, c'est-à-dire supprim
contre les idéologues, ou plutôt contre les idées, était u
du premier Empire, soigneusement reprise par le se
mourut en 1857; sa réforme avait vécu deux ans à
l'on constatait dans les études classiques un abaissem
Ses successeurs se donnèrent pour tâche de détruire
édifié et de relever ce qu'il avait détruit, mais sans re
versité les garanties d'indépendance que Fortoul lui a
L'école d'administration, fondée en 1848, avait é
dès 1849, sous la présidence constitutionnelle. L'ins
nomique de Versailles, qui datait aussi de 1848, fut su
1852, sous la présidence décennale, à la veille de l'empire.

Plusieurs classes de l'Institut se montraient peu dociles. Un décret du 15 avril 1855 nomma six nouveaux membres dans l'académie des sciences morales et politiques, et atteignit les libertés de l'Institut tout entier.

La jeunesse des Écoles supérieures conserva quelque temps un vif sentiment de liberté; elle témoigna énergiquement sa réprobation contre Sainte-Beuve et M. Désiré Nisard qui, après lui avoir donné des leçons de patriotisme, semblaient vouloir lui enseigner la désertion des opinions antérieures. Tous deux durent quitter les chaires que le gouvernement leur avait données au Collége de France; Sainte-Beuve rentra dans la vie littéraire et y reprit une indépendance relative, l'autre reçut, en échange de sa chaire, une place largement rétribuée et fut, en outre, appelé à la direction de l'École normale supérieure.

Moins complaisante que les hommes, la nature paraissait protester contre la toute-puissance impériale. La récolte de 1855 a été insuffisante, d'où résulta, en 1856, une cherté des substances alimentaires qui pesa principalement sur les classes pau-



depuis plusieurs années entre les divers membres
lique, les uns libéraux, les autres ultramontains.
les archevêques ne dédaignaient pas d'y prendre p
ments des évêques répondaient aux articles des
gieux, les écrits des prélats d'opinions diverses s'e
En 1854, l'archevêque de Paris ayant censuré le jo
fut désapprouvé par le pape. Une certaine exaltatio
dans l'esprit des croyants. On annonça à grand b
racles nouveaux, dont le plus célèbre fut celui c
apparaissant près de la Salette, dans les Alpes dau
parlé à deux enfants. Le clergé français et la cou
nèrent à ce miracle la consécration de leur autor

Après de graves débats entre les membres d
proclama le dogme de l'Immaculée-Conception (1
gnifié par une bulle. Le conseil d'État, après un
tion, en autorisa la publication (1855). Le clerge
devancé cette autorisation, et sur tout le territ
brait la proclamation par des fêtes brillantes. I
gouvernement impérial interdisait ailleurs toute p
ou écrite, il laissait le champ libre au parti cléric
lui donnait une nouvelle force. Le public, qui n'av
d'autre aliment intellectuel, ne s'inquiéta guère
sacristies, mais une certaine exaltation se propage
religieux.

## CHAPITRE IV

ıevêque Sibour. — Session législative. — Nécrologie. —
ettres. — Arts. — La Presse. — Extérieur.

ɪᴇ ʟ'ᴀʀᴄʜᴇᴠêǫᴜᴇ Sɪʙᴏᴜʀ. — L'année 1857 fut inaugu-
e. Le 3 janvier, l'archevêque de Paris, Monseigneur
t les offices d'ouverture de la neuvaine de Sainte-Ge-
ɪe Saint-Étienne-du-Mont, lorsqu'un homme, en cos-
cé sur son passage, le frappa d'un coup de couteau
vêque mourut le jour même. L'assassin avait frappé
bas les déesses; » il ne chercha pas à fuir et se
ans résistance. C'était un prêtre interdit, nommé
on lui demanda l'explication de ses étranges pa-
lit avoir voulu protester contre le dogme, récem-
ɛ, de l'Immaculée-Conception. Monseigneur Sibour
n de ceux qui avaient combattu cette curieuse inno-
dont l'esprit ne paraissait pas, d'ailleurs, bien sain,
blement agi par vengeance. Il fut condamné à mort

ʟéɢɪsʟᴀᴛɪᴠᴇ. — La session de 1857, commencée le
t pas plus d'importance que la précédente et n'ex-
ge l'attention publique.
islatif réforma le code pénal militaire, rejeta un
tendant à accorder une dotation annuelle de
au général Pélissier, pour la prise de Sébastopol,
à valu le titre de maréchal, renouvela le privilége
France, créa les paquebots transatlantiques, vota
our acheter la maison de Longwood, que Napoléon
Sainte-Hélène, puis le budget, sans insister sur l'ac-
déficit.
était la dernière de la législature. Aux termes de
les élections générales eurent lieu en 1857. Un dé-
élu par groupe de 35,000 électeurs; mais le gou-
la faculté de composer à son gré les groupes ou
électorales. En vertu de ce droit, il découpait de
ıs bizarre les départements, suivant l'intérêt des
l'il voulait faire réussir. A ce système, d'un emploi

stitutionnel; d'autres encore voulaient que les
serment et prissent part aux débats législatifs. N
opinion ne triompha absolument. Beaucoup de
votèrent pas; parmi le petit nombre de républica
rimon et Émile Ollivier, nommés à Paris, Curé
Lyon, prêtèrent le serment; MM. Carnot et Goud
ris, le refusèrent. Paris avait élu aussi le génér
mourut avant l'ouverture de la session.

Le nouveau Corps législatif tint, au mois de
session de quelques jours pour se constituer et p
fication des pouvoirs. Cette dernière opération
contre M. Migeon, député du Bas-Rhin, qui, ca
1852, avait été réélu, malgré le ministère, en
mula contre lui un grand luxe d'accusations, et
pour port illégal de la Légion d'honneur; M. Mig
mission.

§ III. Nécrologie. — Le 15 juillet 1857, mour
connu, injurié, calomnié comme Marrast. On oub
quinze ans, il fut le clairon de l'opposition li
vaillamment la charge contre les Bourbons. Parce
les souvenirs de la France victorieuse à la Fran
qu'il avait rappelé aux rois coalisés le soldat de
laissé la poussière de son pied sur leur bandeau
voir en lui le précurseur, l'apologiste, le complic

l Cavaignac vivait modestement et très-retiré, dans le de la Sarthe. Son beau-père ayant subi des pertes général rendit spontanément aux créanciers la dot de l était atteint d'une maladie de cœur à laquelle il 28 octobre 1857. Sa jeune veuve le ramena à son Paris, rue de Londres; c'est de là qu'il fut conduit Montmartre, dans la sépulture où étaient déjà réunis mère, son oncle et son frère (31 octobre). L'autorité aucun discours fût prononcé sur sa tombe. D'injustes itiques empêchèrent que le convoi d'Eugène Cavaignac ne aussi nombreuse assistance qu'il aurait dû l'être.

857 vit également mourir Alfred de Musset (1er mai); che, critique parfois passionné, mais plus souvent septembre); le sculpteur Simart; Auguste Comte, fonsitivisme; le mathématicien Cauchy; le graveur Desurisconsulte Isambert; la duchesse de Nemours, morte (Angleterre).

res et entrevues de princes — L'empereur, après sanitaire aux eaux de Plombières, alla faire une eine Victoria, au château d'Osborne. Le 13 août, pour poléon, il instituait la médaille de Sainte-Hélène, dés ceux qui avaient figuré sur les registres d'un régi- premier empire; puis, il fit l'inauguration solennelle s constructions du Louvre; enfin, il eut à Stuttgard, reur de Russie (25-28 septembre), une entrevue que t, à Weymar, une conférence du czar avec l'empereur 1er octobre).

857 faillit voir une guerre entre la Prusse et la Suisse, la principauté de Neuchatel, dont la première revenuveraineté. Elle y renonça par une transaction que méion III (26 mai).

e, le gouverneur général, à la tête de 25,000 hommes, ribus de la grande Kabylie (mai-juillet).

es. — Dans ces dernières années, Ponsard fit jouer *l'argent*, œuvre d'une valeur poétique contestable, succès fut très-vif, parce qu'elle faisait appel à des de probité; première représentation de *l'Étoile du* erbeer; M. Emile Augier a donné *le Gendre de M. Poi*- en collaboration avec M. Jules Sandeau, le *Mariage* 855); et M. Alexandre Dumas fils, *le Demi-Monde*

passages considérés comme calomnieux à l'égard
M. Gustave Flaubert fait paraître *Madame B*
donne lieu à un procès (pour outrage à la mor
d'acquittement.

L'abbé Dupanloup et M. Sylvestre de Sacy fur
de l'Académie française.

§ VI. Arts, Industrie. — Le 30 novembre 1854
qui concédait à M. Ferdinand de Lesseps le per
de Suez (400 kilomètres environ). En 1856, Jo
Mulhouse) invente la *peigneuse mécanique*. Sur l
cienne Halicaruasse, M. Newton, consul d'Anglet
ruines importantes du tombeau de Mausole et e
dres des parties considérables, entre autres la

§ VII. La presse. — Le coup d'État avait chas
les hommes dont la voix pouvait s'élever po
droits de la justice et de la liberté. Aussi le si
blique n'était-il troublé que par le bruit des fêt
le récit complaisamment étalé des aventures et
de la cour, de la spéculation et de la galanter
par l'Assemblée nationale à l'empire avaient été
décrets présidentiels, puis impériaux, de façon
ment le peu de liberté qui restait encore à la pr
riodique fut donc soumise à un régime sous leq
aucune revue ne pouvait paraître sans l'autoris

...e en deux catégories, l'une comprenant les écrits traitant de ...tières politiques et d'économie sociale, l'autre les écrits litté...res et scientifiques. Les journaux et les revues politiques, outre ...difficulté d'obtenir l'autorisation de paraître, étaient grevés d'un ...tionnement énorme et d'un droit de timbre de six centimes par ...que feuille d'impression. Ce droit s'appliquait également aux ...chures qui ne traitaient pas exclusivement de matières litté...es, artistiques ou scientifiques. Grâce à ces mesures, le gou...ement impérial ne laissait parler que ceux qu'il lui plaisait de ...re entendre, et ne leur permettait de dire que ce qu'il voulait ...qu'il fût dit; la propriété d'un journal, outre qu'elle résultait ...grâce particulière de l'empereur, nécessitait des capitaux ...dérables; c'était une fortune que d'un trait de plume le gou...ment pouvait anéantir. Ces mesures administratives n'étaient ...seul danger qu'eussent à courir les rédacteurs, les éditeurs ...imprimeurs de journaux et de revues. Ils n'en tombaient ...oins sous la juridiction des tribunaux correctionnels quand ...vernement jugeait utile de les déférer à d'autres juges que ...me. Les magistrats ne pouvaient acquitter les auteurs d'un ...ue par des jugements qui eussent été la condamnation indi...le ceux qui avaient requis leur ministère; la liberté de leur ...nce n'était donc plus entière, car un acquittement prononcé ...prenait immédiatement le caractère d'un acte hostile au ...ir qui les nommait.

...ituation faite à la presse par cette législation ne tarda point ...une grave influence sur les mœurs de la nation, et notam...sur ce qu'on peut appeler ses mœurs intellectuelles. L'im...lité où se trouvaient les écrivains de traiter à fond des sujets ...les mena, petit à petit, à s'occuper d'objets frivoles. Les ré...rs des recueils dits littéraires, dans l'impossibilité où ils ...de savoir d'avance quelles seraient les idées que le minis...egarderait comme exclusivement littéraires, craignaient ...imer une idée quelconque, et leurs feuilles furent remplies ...nde partie par les menus bruits de la ville et de la cour, par ...ille riens plus ou moins scandaleux que le dix-huitième ...reléguait dans les anas et les libelles clandestins.

...livres étaient dans le même cas que les journaux. Les philo..., les historiens pouvaient à chaque ligne être accusés d'allu...malsonnantes. Dans les Facultés, les professeurs mesuraient ...usement leurs paroles.

avoir loué l'un Thraséas, l'autre Helvidius. On ne
de sévir contre les auteurs, mais même contre l
triumvirs furent chargés de brûler les immortel
leur génie dans les Comices et au Forum. Sans
étouffer dans ces flammes la voix du peuple rom
sénat, la conscience du genre humain. Les p
chassés, et on exila tous les arts honnêtes pour
jusqu'aux dernières traces de la vertu. Certes, r
un grand exemple de patience; et si les temps a
tout ce qu'il y a d'extrême dans la liberté, nous
part connu l'extrême servitude, quand l'espionn
le droit de parler et d'entendre. Nous eussions
souvenir avec la parole, si l'homme pouvait oubli
se taire. » (*Vie d'Agricola*, § II.)

§ VIII. Extérieur. — L'année 1857 voit éclater
sanglante révolte contre la domination anglai
cruautés commises par les Indiens amènent de
sailles. La révolte ne fut définitivement dompt
1858. Dans le cours de cette année, l'ancienne Co
fut supprimée; ses pouvoirs passèrent au gou
reine.

En 1857 aussi s'engagea, entre l'Angleterre
guerre causée par une injuste agression de celle-
La France se joignit aux Anglais, en 1858, à p

## CHAPITRE III

…ntat d'Orsini. — Loi de sûreté générale. — Recrudescence de terreur.

…I. Attentat d'Orsini. — Tout semblait succéder aux vœux du …re de l'empire, et, dans la réception officielle que ramène le …uvellement de l'année, il se félicitait, avec toute apparence de …, de l'union entre les souverains, de la concorde entre les …es.

…endant l'année 1858 débuta, comme 1857, par un événement …nt et meurtrier qui eut bien plus de retentissement que le … de Verger.

…4 janvier, vers huit heures du soir, au moment où la voi…ui conduisait à l'Opéra Napoléon III et l'impératrice, arrivait …âtre, dans la rue Le Peletier, trois explosions successives se …ntendre. La compression de l'air éteignit un instant le gaz …entôt rallumé, éclaira une scène lamentable. Sur le pavé …rue gisaient des hommes, des femmes, des chevaux, … ou blessés. Un fragment de projectile avait traversé le …u de l'empereur; un éclat de vitre l'avait égratigné au nez; …e de camp, le général Roguet, était légèrement blessé; l'im…ce n'avait pas été touchée. Cent quarante-une personnes … été atteintes soit mortellement, soit avec plus ou moins …ité.

…s étaient les auteurs de ce sinistre événement? Quels moyens …-ils employés? On le sut bientôt. Dans un restaurant voisin, …mme parlait de ce qui venait d'arriver avec une telle affecta… douleur, qu'il parut suspect, et fut arrêté. Il déclara se …r Gomez, et être au service d'un Italien dont il donna le … l'adresse. Celui-ci fut trouvé couché à son domicile; il …é blessé rue Lepelletier, soigné dans une pharmacie voisine, …nduit à sa demeure en voiture. C'était en effet un Italien, … Felice Orsini, d'une famille considérable. Il avait pris part, …s frères Bonaparte, à l'insurrection de 1831, et, depuis, …té mêlé à tous les mouvements contre les Autrichiens, par …s il fut arrêté, incarcéré, et auxquels il échappa par une …euse évasion. Fort irrité contre Louis Bonaparte, à cause de …lition de Rome, dont il avait été un des défenseurs; consi-

Le 15 janvier, *le Moniteur*, en annonçant les é
veille et les arrestations opérées le soir même, ne
coupables. Mais le 17, alors que le gouvernemen
Italiens seuls étaient en cause, *le Moniteur* pub
de rapports de police, d'ailleurs sans date et
dont l'effet devait être d'insinuer dans l'opinio
des Français, chassés par le coup d'État et réfu
étaient complices des auteurs de la tentative org
14 janvier.

Le même jour, cependant, *la Patrie* constatait
du 14 janvier étaient « quatre étrangers »; *le Dro*
encore, disait, en parlant de l'instruction judic
dans la nuit du 14 au 15 : « Cette instruction a
de démontrer, à l'honneur de notre pays, qu'*au*
s'est rendu coupable du lâche guet-apens qui a i
rue Le Peletier..... Ce serait encore à des Italiens
vrait imputer ce nouveau crime..... »

Ce n'était pas la première fois qu'un sentime
armait un Italien contre Napoléon III. Le 29 avril
volontaire romain, nommé Pianori, avait tiré un
sur l'empereur dans les Champs-Élysées. Il fut
Cour d'assises, condamné à la peine des parricides
pèce de révélation, et fut exécuté le 16 mai; au pi
orme de l'échafaud; il cria : « Vive la république

En dépit de ce que l'instruction judiciaire affirmait, discours fficiels, adresses, articles de la presse officieuse (l'autre était réduite au silence), accusaient plus ou moins directement les anciens artis et surtout les Français réfugiés en Belgique, en Suisse et en ngleterre.

Les réfugiés, en effet, étaient le grand épouvantail dont le gouvernement impérial se servait, en remplacement du *spectre rouge* modé; on peut croire qu'il les redoutait réellement. Toujours il que, exploitant les manifestes emportés de quelques exilés, il rsuivait avec acharnement, sur la terre étrangère, ceux qu'il t chassés de la patrie. Avec des menaces d'invasion militaire, il t contraint la Belgique à expulser ceux qu'il jugeait les plus ereux; oubliant l'hospitalité que le conspirateur de Strasbourg Boulogne avait trouvée en Suisse, il avait essayé sur le gouverne- helvétique une pression qui ne réussit pas. A l'Angleterre seule, ait pas osé demander de violer son antique droit d'asile. Peut- e gouvernement des Tuileries ne fut-il pas tout à fait étranger e des autorités de Jersey qui, en 1855, expulsa de l'île tous ugiés français coupables d'avoir signé, contre l'expulsion de 'entre eux, une protestation où l'on voulait voir une attaque l'autorité de la reine.

i, le gouvernement éprouva ou feignit d'éprouver de grandes s. Il divisa la France en cinq commandements militaires, acun fut confié à un maréchal (17 janvier). Il supprima, du coup, *le Spectateur*, journal de réaction royaliste remplaçant *blée nationale*, déjà supprimée, et la *Revue de Paris*, recueil icain dirigé par MM. Louis Ulbach, Laurent Pichat et Maxime p.

songea, un instant, à ne plus tolérer d'autre journal *Moniteur*, et il se trouva un journaliste assez vil pour dé- ceux de ses confrères qui commettaient le crime du silence. ussi question de supprimer l'Institut, coupable de trop peu pathie pour le régime impérial.

le monde officiel s'empressa de rendre visite à Napoléon III, lui envoyer des adresses qu'enregistra complaisamment le *ur*; on remarqua celles de généraux et de colonels parlant nom propre et au nom de leurs troupes Ces chefs de corps tient une part de complicité, dans la tentative d'Orsini, à erre, qui donnait asile aux proscrits; ils parlaient d'aller. ivre les assassins jusque dans leur repaire. C'était là une

[1] Voici quelques extraits de ces adresses militaires :

« Cet odieux et lâche attentat a rempli nos cœurs d'in
roux, contre ceux qui deviennent les complices de ces 
chistes en leur donnant asile.

« ... De si criminels attentats ne se renouvelleront pa
talité, Votre Majesté était ravie à la France, vos ennemis, 
de la patrie, trouveraient, à l'encontre de leurs dessei
inaltérable de l'armée, qui les écraserait s'ils voulaient 
transmission régulière de la couronne à vos successeurs. .

« Le général commandant la 19e divi

« BAZAINE. »

« Les bêtes féroces qui, à des époques périodiques, quit
pour venir inonder de sang les rues de votre capitale, ne 
du dégoût, et si Votre Majesté a besoin de soldats pour att
jusque dans leur repaire, nous la prions très-instamme
82e régiment pour être l'avant-garde de cette armée.

« Le colon

« CA

« ... Dans nos cœurs virils, l'indignation contre les p
notre gratitude envers Dieu, nous porte à demander co
l'impunité où gît le repaire de ces monstres qui s'abritent

« Ordonnez, Sire, et nous les poursuivrons jusque dans 
reté.

« Le colonel du 59e régi

« HARDY

« Que les misérables sicaires, agents subalternes de par
vent le châtiment dû à leur crime abominable ; mais au
infâme où s'ourdissent de si infernales machinations soi

Lord Palmerton proposa au Parlement des mesures répondant au vœu du cabinet français. Il subit un échec qui l'obligea à quitter le ministère.

De ce moment, l'Angleterre qui, depuis le traité de Paris, n'avait qu'une médiocre confiance en Napoléon III, et qui se rappelait manifestations militaires dont fut précédé le coup d'État du 2 dé-bre, se mit en garde contre l'éventualité d'un tentative de des-te sur ses rivages. Elle éleva et arma des défenses le long de littoral, augmenta sa flotte et organisa rapidement des corps olontaires pour la défense intérieure.

II. Loi de sureté générale. — Le Corps législatif s'assembla le nvier, jour antérieurement fixé. Le discours impérial d'ou-re fit d'abord l'éloge du gouvernement, vanta ses alliances, ntra comme l'application vraie des principes de 89. Il ajouta : Le danger, quoi qu'on en dise, n'est pas dans les préroga-excessives du pouvoir, mais plutôt dans l'absence des lois sives... Vous obligerez tout éligible à prêter serment à la ution avant de se porter candidat... La pacification des es-levant être notre but constant, vous m'aiderez à rechercher yens de réduire au silence les oppositions extrêmes et fac-. En effet, n'est-il pas pénible, dans un pays calme et pros-especté en Europe, de voir, d'un côté, des personnes décrier vernement auquel elles doivent la sécurité dont elles jouis-ndis que d'autres, ne profitent du libre exercice de leurs politiques que pour miner les institutions? »

rossier sophisme reproduit la prétention de tous les gou-ents d'être seuls aptes à faire le bonheur des peuples et de onsidérer comme factieux et coupables tous ceux qui ne ient pas devant l'infaillibilité du pouvoir.

iscours « du trône » fut suivi de près des mesures qui y annoncées. Le 1er février, fut présenté un projet de te de sûreté générale, punissant de peines rigoureuses les nouveaux : de provocation *non suivie d'effet* à des attentats le gouvernement, de manœuvres ou intelligences soit à l'in-, soit à l'étranger; de fabrication, débit ou distribution de es explosibles et de poudres fulminantes. Tout condamné n de ces délits pouvait être, par simple mesure administra-nterné soit en France, soit en Algérie, ou expulsé du terri-La même mesure était applicable aux condamnés pour réu-illicites, sociétés secrètes, détention d'armes de guerre,

attroupements et pour certains délits de presse, aux condamnés pour participation aux insurrections de juin 1848 (où le bonapartisme avait eu la main), du 13 juin 1849 et à la résistance contre le coup d'État du 2 décembre. C'était un effet rétroactif contraire à tous les principes de législation. Tout interné ou expulsé ayant quitté sa résidence obligatoire ou étant revenu en France, pouvait être enfermé dans une colonie pénitentiaire.

L'internement et l'expulsion étaient ordonnés par le ministre de l'intérieur, sur l'avis du préfet, du commandant du département, du procureur général ou, à défaut de celui-ci, du procureur impérial.

La loi devait cesser d'être en vigueur le 31 mars 1865, si elle n'était prorogée. Ce fut le seul adoucissement introduit par la commission législative dans le projet du gouvernement.

Cette loi, quoique le rapport passât en revue la situation des divers partis, était entièrement dirigée contre les républicains. Baroche, avocat du gouvernement, le dit très catégoriquement à la tribune ; elle ne frappa, en effet, que des républicains. Cependant, l'empereur, quand il la fit pressentir ; le ministère, quand

§ III. Recrudescence de terreur. — Espinasse fit venir à Paris tous les préfets, indiqua à chacun *le nombre* des arrestations à opérer, leur laissant la liberté de choisir qui bon leur semblerait dans leur département, et leur remit des mandats en blanc : plusieurs furent décernés contre des hommes absents de France ou même morts.

On vit alors, pour la seconde fois depuis six ans, des citoyens, notés parmi les plus honnêtes et les plus honorables, arrachés à leur foyer, à leurs affaires, à leur pays, emmenés comme des malfaiteurs, les menottes aux mains, jetés dans les bagnes, accouplés à des voleurs, à des assassins, puis transportés en Afrique[1]. Plus de deux mille citoyens furent arrêtés, quatre à cinq cents furent déportés en Algérie. Les embarquements durèrent jusqu'en février 1859.

Certes, les républicains pouvaient conspirer contre le conspirateur du 2 décembre. De 1852 à 1858, il y avait eu de nombreux procès pour sociétés secrètes ou complots contre Louis Bonaparte (affaires de la rue de la Reine-Blanche, de l'Opéra-Comique, de l'Hippodrome, etc.); ni la police correctionnelle ni le jury ne s'étaient montrés indulgents; les conspirateurs, réels ou supposés, avaient été condamnés, et bon nombre d'entre eux se trouvaient encore en prison ou en fuite au 14 janvier 1858. Il n'y avait donc pas ombre de prétexte pour leur infliger une peine nouvelle. A plus forte raison, était-il impossible de motiver les arrestations d'hommes entièrement étrangers à ces sociétés ou complots. La terreur bonapartiste fut aussi impitoyable que la terreur *blanche*, mais plus hypocrite : à la guillotine sanglante elle substitua ce qu'on a justement appelé *la guillotine sèche :* la mort lointaine et ignorée.

§ IV. Procès d'Orsini. — Orsini, Pieri et Rudio comparurent devant la Cour d'assises, le 25 février 1858, avec fermeté, mais sans forfanterie. Orsini soutint qu'il n'avait voulu tuer l'empereur que parce que, seul, il rendait impossible l'indépendance italienne. Son défenseur, M. Jules Favre, dans une plaidoirie éloquente et digne, sans chercher à faire l'apologie de son client, s'attacha exclusivement à mettre en relief les sentiments de patriotisme qui l'avaient animé. Il donna lecture d'une lettre qu'Orsini avait écrite à

[1] Voir *Les Suspects en 1858*, par Eug. Ténot et Antonin Dubost, in-8°. (Librairie Le Chevalier.)

muée en travaux forcés à perpétuité. Le 13, Ors
exécutés. Le premier cria sur l'échafaud : « Vi
République ! » Pieri cria : « Vive la France! »

§ V. Élections a Paris. — Au cours de ces
circonscriptions de Paris furent convoquées pour
putés en remplacement de Cavaignac, de Goudch
not, démissionnaires par refus de serment. L'él
partie le 27 avril, en partie le 10 mai, à cause
résultat. Dans deux circonscriptions furent élu
et Ernest Picard. Paris protestait ainsi contre l
contre l'empire même. Le troisième élu fut le
vernement, le général Pérot, qui n'eut que quel
voix de majorité sur son concurrent, M. Liouvi
tant, n'avait pas même fait de profession de foi.

§ VI. Retraite de M. Espinasse. — Le ministr
voulu contraindre les administrations hospitali
ments à échanger leurs biens-fonds contre des
souleva une telle réprobation qu'il dut se retire
cesseur M. Delangle (14 juin).

§ VII. Fêtes a Cherbourg. — Les adresses des
laissé entre l'Angleterre et la France une froid
les intérêts matériels. Au mois de mars, le mar
envoyé, comme ambassadeur, à Londres. *Le Mo*
la France ne faisait aucun préparatif extraordi
puis, Napoléon III invita la reine Victoria aux fê
des digues de Cherbourg (du 4 au 7 août) et

laissé en France des souvenirs sympathiques. La nouvelle de sa mort y causa une impression pénible, mais peu profonde : la partie de l'opinion publique qui n'était pas frappée de terreur était tout aux pensées de spéculation et de lucre ; néanmoins, un certain nombre de Français se rendirent en Angleterre pour y assister aux obsèques de la duchesse, une notable partie des Français de diverses opinions réfugiés à Londres tinrent à honneur de l'accompagner jusqu'à sa dernière demeure. Le gouvernement impérial fut très-vivement froissé de ces marques de déférence envers la mémoire de la veuve du fils aîné de Louis-Philippe, mais il n'osa sévir contre personne.

§ IX. Algérie. — Depuis le 2 décembre, l'Algérie n'avait été le théâtre d'aucun événement de grande importance. Quelques prises d'armes, tentées par des aventuriers peu redoutables, avaient été facilement comprimées. Les expéditions les plus importantes furent celle de Laghouât (décembre 1852) et celle de la grande Kabylie (juin, juillet 1857).

En 1858, le gouvernement entreprit de soustraire l'Algérie au gouvernement tout militaire qui l'avait régie jusqu'alors, avec plus de profit pour les généraux que pour la colonie. Un décret du 24 juin institua le ministère de l'Algérie et des colonies, qui fut placé sous la direction du prince Napoléon. Les fonctions de gouverneur général furent supprimées; il n'y eut plus qu'un commandant supérieur des forces de terre et de mer, poste auquel fut nommé le général Mac-Mahon. L'autorité civile du ministre devait primer l'autorité militaire, Des mesures favorables à la colonisation, et notamment la création de trois arrondissements civils, suivirent cette réforme.

§ X. Procès de Montalembert. — Le 25 octobre, Montalembert publia, dans *le Correspondant*, à propos de la révolte des Cipayes dans l'Inde, un article où il faisait entre les gouvernements d'Angleterre et de France un parallèle qui n'était pas à l'avantage de l'Empire. Il fut, avec le gérant du journal, traduit en police correctionnelle et condamné à six mois de prison et 3,000 francs d'amende; le gérant à un mois et 1,000 francs (24 novembre). Tous deux firent appel de ce jugement.

*Le Moniteur* du 2 décembre annonça que « l'empereur, à l'occasion du 2 décembre, avait fait grâce à M. de Montalembert de la peine prononcée contre lui ».

Montalembert écrivit au *Moniteur* une lettre hautaine où il con-

damnés, qui durent se résigner à cette faveur.
A l'audience de la cour impériale, Berryer, d
talembert, expliqua, mais non d'une maniè
satisfaisante, la conduite de l'ancien pair de
cembre. Ces explications ne furent pas connue
çais, le compte-rendu des procès de presse é
journaux. Montalembert expiait, non trop rigo
probation qu'il avait donnée à l'attentat bonapar

§ XI. Traités de paix et traités de commerce. –
série de combats qui duraient depuis trois anné
nant-colonel Faidherbe signa, au nom de la Fr
paix avec le Sénégal, et prit possession des
s'apprêta à transformer en une colonie de quel

Les ambassadeurs siamois vinrent, en grand
porter à Napoléon III un traité d'amitié et de co
gouvernement et celui de la France. La même a
traité de commerce entre la France et le Japon.

§ XII. Lettres, Arts, Sciences, Industrie. —
commence la publication de la *Correspondance*
publication où l'on a trop souvent altéré le texte
fait paraître le premier volume de ses *Mémoire*
Hauranne commence son *Histoire du gouvernem*
*en France*; Michelet publie *Henri IV et Richelieu,*
études physiologiques qu'il a abordées précéde

## CHAPITRE IV

Préliminaire. — Déclaration de guerre. — Batailles de Monte-
ro, Turbigo, Magenta, Melegnano, Solférino. — Venise, Villa-
h, retour à Paris. — Amnistie. — Rentrée des troupes. — Chine.
ie. — Lettres. — Nécrologie. — Industrie.

: D'ITALIE. — PRÉLIMINAIRES. — Vers la fin de la journée
r 1859, le bruit courut, qu'à la réception officielle du
ereur avait accueilli l'ambassadeur d'Autriche par des
eillantes dont on ne connaissait pas le texte exact. On
anxiété *le Moniteur* du 2; il resta muet sur l'incident,
3 et le 4. Toutefois, ce dernier jour, une feuille offi-
comme textuelles les paroles suivantes de l'empereur :
tte que nos relations avec votre gouvernement ne
ssi bonnes que par le passé. Je vous prie de dire à
ue mes sentiments personnels pour lui ne sont pas

cation surexcita violemment l'opinion, déjà émue
ns en circulation de l'apostrophe impériale, si for-
ire aux usages diplomatiques. Le 7 janvier, *le Mo-*
nt ces bruits et cette émotion, déclara, au nom du
, « que rien, dans nos relations diplomatiques, n'au-
ntes que ces bruits tendent à faire naître ».
urs plus tard, *le Moniteur* annonça, sous la date du

calme le cours de vos travaux. »

Ces paroles souveraines n'inspirèrent aucune c

Le 5 mars, une nouvelle note du journal offi
ment les auteurs des « rumeurs vagues et absu
la guerre, « que la crédulité colporte, que la so
affirma qu'aucun homme de bon sens ne po
guerre.

Le même jour, dans une note répondant à des
qui accusaient la France d'armements considér
disait : « ... L'empereur a promis au roi de Sa
fendre contre tout acte agressif de l'Autriche; i
de plus... » C'était là tout ce qu'il y avait de r
sées, les devoirs et les dispositions de l'emper
n'était « qu'imagination, mensonge et délire. »

La vérité, c'est que la situation de l'Autrich
France et vis à vis de l'Italie était depuis longte
larmes pour les divers gouvernements de l'Euro
férence de Paris, dans la séance du 8 avril 1856,
levé, devant les représentants de tous les grands
la question italienne, et s'était plaint des empié
triche, qui installait ses troupes dans toutes le
condaires, cernait aussi le Piémont. et pouvait
main, établir sa domination sur toute la Pénins
le traité de Paris, complété par de nouvelles con
1858), avait réglé le sort des principautés danu
triche avait montré le plus grand mauvais vou

ier 1859, malgré les dénégations du *Moniteur*, personne d'une guerre prochaine que retardait seule l'indécision de r, poussé d'un côté par son cousin, retenu de l'autre par ice. L'Angleterre faisait tous ses efforts pour empêcher ire au moyen d'un congrès, proposé par la Russie, qui les difficultés pendantes entre l'Autriche et la Sardaigne.

CLARATION DE GUERRE. — Chacun croyait que ce congrès unir, lorsque, le 19 avril, l'Autriche lança un ultimatum it trois jours au cabinet de Turin pour réduire son pied de paix et licencier les volontaires appelés par tes les parties de l'Italie. Le gouvernement sarde refusa rer à cette injonction. Au jour indiqué, le général mmandant les forces autrichiennes en Italie, reçut commencer les hostilités.

ernement français avait demandé et obtenu du Corps autorisation d'élever à 140,000 hommes le contingent de contracter un emprunt de 500 millions. Le prési- ssemblée, Morny, eut soin de déclarer qu'il n'y avait dre une guerre générale, qu'il s'agissait d'une question t italienne, ne cachant aucun projet de conquête et ne fanter aucune révolution. Le 3 mai, Walewski, mi- affaires étrangères, annonça officiellement la déclara- erre. Le même jour, le Corps législatif vota une levée e 140,000 hommes sur la classe de 1860.

étrangère.

« ... Les alliés naturels de la France ont toujo
veulent l'amélioration de l'humanité, et, quand e
n'est pas pour dominer mais pour affranchir.

« Le but de la guerre est donc de rendre l'Ita
non de la faire changer de maître... Nous n'allons
menter le désordre, ni ébranler le pouvoir du Sai
avons replacé sur le trône, mais le soustraire
étrangère qui s'appesantit sur toute la Péninsul
fonder l'ordre sur les intérêts légitimes satisfaits.

Tout le monde ne crut pas à la sympathie plat
léon III pour la liberté de l'Italie. Il y eut des gen
cette guerre un dérivatif pour occuper l'attention
tres prétendirent qu'il obéissait à des menaces
avait fait parvenir Orsini en 1858. Quoi qu'il en soi
très-populaire à Paris, et quand Napoléon III partit,
aller prendre le commandement de l'armée, il f
acclamations chaudes et sincères, auxquelles il n'é
Il arriva, le 12, à Gênes, d'où il adressa à l'armée u
dans laquelle il rappelait les victoires remportées
Français à la fin du siècle dernier.

Les troupes françaises étaient entrées en Italie,
de mer, en partant de Marseille, Toulon et Alger p

ris en plein bivouac et mis d'abord en désordre, se refor-
tôt et repoussent les Autrichiens ; ceux-ci se replient sur
Pavie et Stadella.

. — Giulay pensait que l'armée alliée traverserait le Pô
parages. Grâce à quelques démonstrations qui avaient
l'entretenir cette erreur, elle put franchir le fleuve sans
en obliquant vers le nord-ouest. Le 30, l'armée sarde
ésia en emportant le pont et le village de Palestro, dé-
les Autrichiens. Le lendemain, ceux-ci essayent de re-
village, mais ils sont forcés de se retirer devant la fer-
Piémontais, secondés par des troupes françaises.

— Le 1er juin, l'état-major général de l'empereur était
vare ; le corps du général Mac-Mahon passe le Tessin le
il attaque et bat les Autrichiens à Turbigo.

. — Le 4, un combat d'avant-garde, engagé aux ponts de
our le passage du Tessin et d'un canal de navigation,
proportions d'une grande bataille. L'armée française
promise pendant plusieurs heures. Attaquée par des
érieures, elle attendait vainement le secours des divi-
obert et Mac-Mahon. Le premier était dans l'impossibilité
ancer ses troupes vers le lieu du combat, la seule route
les y mener étant encombrée de fourgons ; le second
dans sa marche par des forces supérieures venues de
n il parvient à se frayer un passage, rassemble ses divi-

vil, surtout dans le cimetière. La victoire de M
l'armée franco-sarde les lignes de Plaisance, de
et de l'Adda.

Giulay, abandonnant la ligne de la Chiese, se
Mincio. Ce général n'avait réussi dans aucune de
avait fait preuve de peu d'énergie, de peu d'acti
François-Joseph vint en personne prendre le co
l'armée autrichienne. Il prit position sur le Minci
resses de Peschiera au nord et de Mantoue au sud
un terrain parfaitement connu de son état-major,
pour ainsi dire, depuis quarante ans, de champ d
troupes autrichiennes campées dans le *quadrilatè*

Solférino. — Le monarque autrichien repassa
attaquer l'armée Franco-Sarde, tandis que cel
Chiese pour attaquer les Autrichiens. Les deux
chaient sans que ni l'une ni l'autre connût la march
Elle se heurtèrent, par corps séparés, sur une lig
mètres d'étendue, dont les points principaux furen
férino, objectif des Français, et le village de San
de l'armée piémontaise. D'autre part, une forte ar
saire pour résister aux attaques des troupes qui
lancées de la forteresse de Mantoue. Sur tout ce va
cent mille hommes s'entrechoquèrent le 24 juin,
gues heures. Un effroyable ouragan arrêta la ma
des alliés et favorisa la retraite des Autrichiens. De
soldats avaient combattu avec un courage et une
bles; mais à Solférino, comme dans toute la cam

ette dernière était laissée à ses seules ressources contre orieuse qui en commença aussitôt le siége.

ALDI. — Pendant les opérations des troupes régulières, la tête d'un corps de volontaires appelés chasseurs des délogé les Autrichiens de plusieurs positions dans les nvironnant le lac Majeur, le lac de Côme et la lac de naçait maintenant les communications de l'armée au-ec le Tyrol et, par conséquent, sa ligne de retraite

EMENTS EN ITALIE. — Dans l'Italie centrale, les succès ardes provoquèrent des événements importants. Le ouvelle du débarquement des Français à Gênes, fut en gnal d'un soulèvement devant lequel le grand-duc ab-it pour Vienne. Victor-Emmanuel, invité à prendre la ccepta que d'être le protecteur de la Toscane pendant cinquième corps de l'armée française, commandé par poléon, reçut l'ordre de se rendre en Toscane, où il près la bataille de Solférino.

ataille de Magenta, le duc de Modène, qui avait déjà itale, s'enfuit de ses États, emportant les diamants de les objets précieux des musées et des bibliothèques et s condamnés politiques qu'il fit enfermer à Mantoue. 5 juin, les Autrichiens évacuèrent le duché dont la po-clama le gouvernement de Victor-Emmanuel.

même temps, la duchesse de Parme abandonna aussi se retira en Suisse. Les Autrichiens évacuèrent son 10 juin. Le roi de Sardaigne y fut aussitôt re-

, les troupes autrichiennes sortirent de Bologne pour ée de François-Joseph. Les Légations se délivrent im-. du gouvernement pontifical pour se ranger sous le 'ictor-Emmanuel.

dans une proclamation, datée de Milan, Napoléon III Italiens : «...Unissez-vous dans un seul but : l'affran-le votre pays. Organisez-vous militairement... Volez peaux du roi Victor-Emmanuel, qui vous a déjà si montré la voie de l'honneur. Souvenez-vous que, sans n'y a pas d'armée ; et, animés du feu sacré de la yez aujourd'hui que soldats, vous serez demain ci-d'un grand pays. » Les Italiens faisaient plus qu'il ne demandé.

doutait pas du succès des marines combinées. To
de Venise étaient prêts à sortir des lagunes pour a
troupes de débarquement, lorsqu'on apprit les événe

§ VIII. Villafranca. — Le 7 juillet, un des aic
Napoléon III avait été envoyé à Vérone, porteur d'un
pereur proposait à François-Joseph un armistice
15 août si, à cette date, des préliminaires de paix n
clus; la lettre demandait, en outre, au souverain d
entrevue personnelle.

François-Joseph consentit sur-le-champ à ce q
son collègue.

L'armistice fut immédiatement notifié aux deu
hostilités furent partout suspendues, au grand
des Italiens, au désespoir des Vénitiens et au vif
pes françaises elles-mêmes. Cavour en fut très-irri
très-brusquement à Victor-Emmanuel et quitta
roi de Sardaigne n'était pas plus satisfait que so
témoigna par sa froideur avec l'empereur, froide
aux rapports entre les officiers des deux armées.

L'entrevue des empereurs eut lieu, le 11 ju
maison du petit village de Villafranca. Aucun tém
les détails en sont restés ignorés. Le résultat se
officiellement. Les deux souverains avaient déte
suivantes :

ation des ducs de Toscane et de Modène, avec amnistie

e au pape d'introduire dans ses États les réformes indis-

générale, dans les territoires des parties belligé-
ir les personnes compromises dans les derniers évé-

vait été écrit entre les interlocuteurs de Villafranca. Un
l ne pouvait suffire. Au retour de l'entrevue, Napo-
igea un projet de traité et l'envoya aussitôt à l'empe-
iche par le prince Napoléon qui, le soir même, rap-
ntre-projet, légèrement modifié et signé de François-
ui, le lendemain matin, l'empereur des Français le
sa propre signature. Le seul jugement et la seule vo-
deux hommes avaient décidé du sort, de l'honneur, de
e deux peuples.
nit cette guerre, qui coûta à l'Europe environ
mmes, sans compter ceux qui moururent des suites
et de maladies, et dévora un milliard et demi, non
ruines particulières résultant de l'état de guerre [1]. La
vait duré six semaines environ.
**TÉ DE ZURICH.** — La paix était faite par la seule inter-
deux souverains. Des plénipotentiaires se réunirent,
ctobre, pour formuler le traité définitif, qui fut signé
bre, à Zurich. Jamais acte diplomatique ne fut moins
le duc de Toscane, ni le duc de Modène, ni la duchesse
'essayèrent de rentrer dans leurs États ; les Romagnes
èrent pas sous l'obéissance du pape. Le projet de
n italienne, si cher à Napoléon III, demeura lettre

**TOUR A PARIS.** — Napoléon III revint aussitôt en
19 juillet, il reçut à Saint-Cloud les « grands corps de
répondant à leurs félicitations, il ne leur cacha pas
s motifs qui l'avaient décidé à terminer brusquement
l avait eu des raisons militaires et des raisons po-

y-Beaulieu : *Recherches économiques et statistiques sur les
mporaines*, pages 127 et suivantes, et les travaux des docteurs
. — Consulter, pour l'ensemble de cette campagne, les ouvrages
, de Poplunaut, Dunaut, *etc*.

sur un pied de guerre; il fallait « se fortifier fran
cours de la Révolution. »

Un appel à la Révolution eût été, en effet, iné
pensable si la guerre eût continué : c'était déjà l
petite part qu'on avait laissée à Garibaldi.

Ce furent là les motifs déterminants d'une paix q
sonne, ni l'Autriche qui dut subir la loi du vain
dont l'unité restait incomplète, gênée par l'
çaise à Rome, par le maintien de l'Autriche
l'Allemagne, ni l'Angleterre, laissées en dehor
l'opinion publique en France, qui avait accepté
de la guerre ces mots de la proclamation imp
libre des Alpes à l'Adriatique, » et qui voyait reste
de l'Autriche Venise, la ville italienne à laquel
France s'intéressait le plus, la patrie du grand
Manin, le plus fervent apôtre de l'unité de l'Italie.

§ XI. Amnistie. — A l'occasion de la fête impér
*le Moniteur* publia un décret accordant amnistie
à tous les individus condamnés pour crimes ou
ou ayant été l'objet de mesures de sûreté générale

Plusieurs exilés, des plus illustres, refusèrent
cepter l'amnistie, soit par dignité, soit par défianc
n'affranchissait pas ceux qui en étaient atteints d
ultérieure de la loi de sûreté générale. Le plus gra
tefois profita de cette mesure qui ne pouvait leur
devoir de reconnaissance. Ledru-Rollin fut except

ît dans Paris une rentrée semblable à celle qu'avait de Crimée et reçut le même accueil enthousiaste : méritait véritablement ces acclamations triomphales. ne avait été rapide, le succès presque foudroyant. observateur attentif eût reconnu, dans notre orga-ure, les défauts qui seront, plus tard, si funestes. s furent amenées par des surprises plus que par des stratégiques, et gagnées moins par les calculs des le courage, la solidité des soldats, car l'armée se troupes bien disciplinées et exercées. Si la bravoure itrichiens opposa aux alliés des obstacles sérieux, Giulay et de François-Joseph rendit, en revanche, aux généraux de l'armée franco-sarde.

d'hommes et de matériel, encombrant les routes de gnes de fer, montrèrent que ni l'intendance mili-mpagnies n'entendaient le service des transports de voies de fer. L'insuffisance était plus grande encore e des ambulances : un détail en donnera l'idée exacte, resections ne sont arrivées au grand quartier gé-2 juillet, à Valeggio, une semaine après la terrible lférino, » dit le docteur Bertheraud ; qu'on juge par des blessés qui moururent faute de soins. Si la cam-rolongée, on eût inévitablement subi les plus grands ir ces encombrements et ces désordres qui, vers la re, commencèrent à prendre un caractère fort in-

veugla les vainqueurs, dissimula les fautes et les im-t l'on ne tira de cette expérience aucune des leçons des voisins plus attentifs et plus prévoyants.

rayée eut seule une supériorité marquée ; mais on ne pousser plus loin, et l'on crut avoir atteint le dernier grès en ce genre.

retour d'Italie qu'au retour de Crimée, la marine ntée dans l'entrée solennelle des troupes, bien qu'elle lans l'une et dans l'autre campagne, des services its et qu'elle eût accompli de brillants faits d'armes. ? Était-ce omission volontaire ? La marine passait pathique à l'Empire : elle n'en fit pas moins, par-oir avec vaillance et intelligence.

**RRE DE CHINE.** — Dès les premiers temps du christia-

ports avec les pays non chrétiens, ont la pré
ceux-ci l'obligation de permettre et de protége
la libre prédication de la religion chrétienne.
toujours imposées par la force et souvent ine
des conflits continuels, des guerres même, où
les intérêts politiques ni l'honneur des peuples.

Ce fut la condamnation et l'exécution d'un
çais qui, en 1856, souleva un de ces conflits e
Chine. Ici, du moins, il y avait infraction au t
les deux nations, et en vertu duquel tout Fran
délit quelconque devait être conduit au cons
s'entendrait avec l'autorité chinoise pour une
contre le délinquant. Non-seulement, cet arti
servé, mais le missionnaire Auguste Chapdela
arbitrairement, par une sorte de sous-préfet,
galement.

Une réparation régulière ayant été refusée pa
chinois, la France envoya des forces militaires
cert avec des forces anglaises chargées de sou
moins légitimes.

Les hostilités commencèrent en 1857, par l
vière de Canton (juillet). La ville de Canton f
dant deux jours et prise d'assaut (29 décembre)

En 1858, après d'inutiles essais de négociati
quent et enlèvent les défenses de la rivière Pe
remontent ce fleuve jusqu'à Tien-Tsin, dont ils s

›n chrétienne, plus que le désir de faire revivre un 1787 (resté, d'ailleurs, inexécuté des deux parts), ;ouvernement de Napoléon III à entreprendre, de fois, avec l'Espagne, une expédition contre l'empire 'ochinchine.

;, poursuivies en 1857, 1858, 1859, amenèrent le et l'occupation de la ville de Tourane, située au : excellente, formée par l'entrée du fleuve portant La guerre entraînera, dans les années suivantes, its.

:. — Campagne du général Martimprey (6 octobre- :ontre des tribus turbulentes du Maroc, et le caïd

s.—Victor Hugo fait paraître *la Légende des siècles*, : vaste épopée, où l'on trouve des récits grandioses ques; Michelet ajoute à son *Histoire de France* le vo- *et la fronde*. Il publie aussi *la Femme* qui ne prête *l'Amour* aux commentaires contradictoires. Georges roman le *Marquis de Villemer*. M. Littré publie la *sitive*, où il se sépare, sur plusieurs points, de la iste Comte. *Histoire des classes ouvrières en France*, ur. *Histoire des religions de la Grèce antique*, par M. Hauréau achève le premier volume de la conti- *llia christiana*. *Histoire de la liberté religieuse en* ırgaud. *Histoire de la réunion de la Lorraine à la* d'Haussonville.

les plus grands succès sont ceux du *Duc Job*, par die française), du *Père prodigue*, par Alexandre ımnase), et du *Testament de César Girodot*, par t Belot (Odéon).

de Tocqueville, Eugène Sue, Poinsot, le duc de Plai- ridaine, Chantelauze, le compositeur Panseron, le tot, Lapayrère, ancien commandant de la *Méduse*, ournaliste, Polonceau, ingénieur, Paulin, gérant du ry, Bequet, journaliste, Camille Paganel, Firmin, re de la Comédie française; de madame Desbordes ıdame veuve Hoche.

›9 mourut Alexandre de Humboldt.

## CHAPITRE V

La question romaine. — Le traité de commerce. — Annexion de Nice et de la Savoie. — Lamoricière à Rome. Castelfidardo. — Garibaldi, à Naples, — Annexion au royaume d'Italie. — Le parlement italien.

§ I. La question romaine. — Les conférences de Zurich n'étaient pas encore ouvertes que déjà l'idée fondamentale du traité de Villafranca était violemment attaquée par celui à qui l'on avait voulu faire la plus belle part. Le 20 septembre 1859, le pape prononça en consistoire secret, une allocution où, après de vives plaintes sur les récents événements, il déclara nuls les actes de ses sujets révoltés et frappa des peines ecclésiastiques ceux qui y avaient participé. Selon l'usage, cette allocution secrète fut publiée; plusieurs évêques français en prirent texte pour soutenir que, si le pouvoir temporel du pape était diminué, son autorité spirituelle en serait affaiblie. La presse libérale répondit aux lettres pastorales;

[redacted]



uits dans un opuscule, monument d'hypocrisie et tissu ignoble de ontradictions. »

Une telle intempérance de langage, s'appliquant à un écrit quel on croyait qu'avait participé l'empereur, surprit singulièment l'opinion publique. Le ministère essaya de l'expliquer par malentendu et affirma que le pape ne l'aurait pas tenu s'il avait recevoir le 1er janvier une lettre que l'empereur lui avait écrite décembre. Dans cette lettre, qui fut publiée, Napoléon III stait de son intérêt pour le Saint-Père; « si les conseils donnés ui après Solférino eussent été suivis, les Romagnes seraient s soumises au pape; pour les lui rendre aujourd'hui, il faula force militaire et une occupation prolongée. Le plus erait donc d'y renoncer; à ce prix, les puissances garant au chef de l'Église les possessions qui lui restaient en-

s une encyclique du 19 janvier, le pape renouvela, en les ppant, ses protestations contre les faits accomplis : c'était, la violence des termes, la confirmation de ses paroles du vier.

congrès européen était l'idée fixe de Napoléon III, mais la difficile avant la brochure était devenue impossible après les paroles de Pie IX.

npereur sentait bien que la paix de Villafranca n'était pas ; il voulait cependant écarter l'idée que la guerre fût encore le. Dans cette vue, il nomma M. Thouvenel aux affaires ères, en remplacement du comte Walewski, que l'on regarmme hostile à la Confédération italienne (4 janvier), et dans *le Moniteur* du 5 une lettre adressée au nouveau mitoute pleine d'assurances pacifiques et contenant un long mme de travaux à accomplir à la faveur de la paix. La lettre annonçait des réductions aux tarifs de douanes.

**Traité de commerce.** — A la fin du mois, le public franpprit, par un discours de la reine d'Angleterre au Par-, la conclusion d'un traité de commerce entre elle et l'emdes Français, (23 janvier). Ce traité était en préparation le mois de novembre. Sir Richard Cobden, M. Michel Che-M. Rouher et l'empereur en avaient eu seuls connaissance. nistres ne le connurent qu'après la signature. On l'a appelé rement le *Traité du libre-échange*, bien qu'il ait établi seut des réductions de droits. Plusieurs industries françaises

gleterre, ce qui semblait garantir la durée de l'é

§ III. ANNEXION DE NICE ET DE LA SAVOIE. — 
tances du pape et des attaques du parti clérical 
léon III renonça enfin à sa chimère de confé
pays qui n'aspirait qu'à l'unité. Par la plume de
il signifia que cette partie du traité de Villafr
maintien des Romagnes sous l'autorité du pape 
donnée et qu'il convenait d'y substituer l'idée d'
au nord de l'Italie. En ouvrant, le 2 mars, la 
l'empereur exprima les mêmes idées, les subo
sentement des populations. Il annonça que, par
France réclamait les versants français des Alpes
selon lui, une question d'agrandissement, mai
nos frontières, et, sur ce point aussi, les po
consultées.

En effet, les 11 et 12 mars, fut ouvert en 
duchés et les Romagnes un scrutin plébiscitair
qui, en France, avaient ratifié la dictature de 
pire de 1852. La presque unanimité se déclara
la Sardaigne : là, c'était vraiment le vœu national
accepta cette extension de territoire.

Semblablement, les 15 et 24 avril, la Savo
Nice votèrent, avec autant d'enthousiasme, le
France. Le 29 mai, le Parlement italien vota le
malgré l'opposition de Garibaldi qui, né à Nice,
de voir sa patrie détachée de l'Italie. Le 15 juin

ents actuels de la Savoie n'en formaient qu'un seul, t-Blanc.

les princes expropriés protestèrent vainement con- de possession. Les autres puissances européennes, osé contre la France ne virent pas de bon œil cet de son territoire : c'était, pour elles, le présage econstitution de l'empire napoléonien.

, au commencement de la guerre de 1859, avait oin toute vue d'agrandissement. L'annexion de Nice donnait un démenti à cette politique de désintéres- e la considéra comme le payement de l'intervention e l'Autriche et se crut, dès lors, dégagée de toute pour un service payé, tandis que la présence, rolongée, d'une garnison française à Rome, irritait mettant obstacle à l'unité de leur patrie.

CIÈRE A ROME. — CASTELFIDARDO. — Les traités de le Zurich, qui devaient tout pacifier, mettaient le

que brouillé avec la France qui, seule, le soutenait tilité flagrante avec le roi d'Italie, voulut se donner 20,000 hommes. Pour l'organiser et la commander, n service l'ancien et brillant général de l'armée d'A- le Cavaignac et son ministre de la guerre en 1848, ue le gouvernement français autorisa à accepter cette itôt, accoururent à Rome d'ardents catholiques de res pays, qui formèrent des corps particuliers.

venu ministre de Victor-Emmanuel, prétendant que posés de mercenaires étrangers, constituaient une it des gens, somma le gouvernement pontifical de t, sur le refus de celui-ci, fit entrer des troupes ita- s États de l'église (11 septembre 1860).

it cru que l'empereur opposerait la force à cette 'en fut rien ; l'ambassadeur français à Turin fut seu- . L'armée piémontaise continua sa marche ; occu- villes sur son passage et se dirigeant vers Ancône. porta à sa rencontre pour défendre cette ville. re, la bataille s'engagea à Castelfidardo ; les troupes rent mises en déroute. Le général s'enferma dans int bloquer la flotte sarde ; il capitula le 28 sep- prisonnier. Le gouvernement italien rendit bientôt



tait qu'un épisode d'une grande entreprise qui s'
le même temps au sud de l'Italie.

François II, en succédant à son père sur le trô
fin de 1859, en avait continué la politique tyra
Au commencement d'avril 1860, des troubles, ex
çats et des voleurs que la police avait lâchés, écl
Le roi fit bombarder la ville qui eût peut-être ét
tervention des consuls étrangers.

A cette nouvelle, Garibaldi réunit des volontai
Gênes, dans la nuit du 5 au 6 mai 1860, déba
hommes, à Marsala, sur la côte de Sicile ; il bat, l
Napolitains à Calafatimi, et, le 27, attaque Paler
une garnison de 27,000 hommes. Un combat ac
se prolonge, pendant trois jours et trois nuits, e
Garibaldi, soutenue par la population insurgée,
couvre la ville de bombes et de mitraille. Les N
cependant capituler ; ils se retirèrent dans le ro
La Sicile tout entière était libre.

Ces événements intimidèrent François II ; se
par tous les souverains, il proclama, le 1er juill
de 1812, mais personne ne voulut l'aider dans sa
vernement constitutionnel.

Le 18 juillet, Garibaldi marche sur Messine ; le
prend la presqu'île de Milazzo, avant-poste de c

[redacted]



à Soveria, la soumission de plusieurs généraux, en-
dans quelques autres villes sur la route de Naples.
re, François II quitte Naples pour aller s'enfermer
lemain, 7, Garibaldi fait une entrée triomphale à
agné seulement par quelques officiers. Le 9, il
iint-Elme, occupé ainsi que les autres forts, par les
iines qui ouvrent les portes et livrent tout à Gari-

oment que, pour ne pas laisser l'Italie méridionale
du prestigieux général, Victor-Emmanuel, con-
r, envahit les États du pape dont les dernières res-
nt dans le combat de Castelfidardo (18 septembre).
s des volontaires étaient venus, chaque jour, gros-
Garibaldi. Le 1er octobre, Garibaldi livra bataille,
ımes, à 36,000 Napolitains chargés de défendre la
ie; après treize heures de combat, l'armée royale
21, le général se rencontra à Tenno, avec Victor-
aient précédé les troupes victorieuses à Castelfi-
troupes venues par mer. Le 1er novembre, Capoue,
troupes régulières, capitula; le 7, Victor-Emma-
oles, où Garibaldi lui présenta le résultat du scru-
l'annexion du royaume des Deux-Siciles, annexion
l'unanimité.

lépendance de l'Italie étaient faites; Gaëte, une des
forteresses de l'Europe, assiégée par les Piémontais,
février 1861, jour où Francois II capitula. L'ex-roi
. Dès lors, cette dernière ville, toujours occupée
fut le seul obstacle à ce que le royaume d'Italie se
capitale naturelle. Ce ne pouvait être pour les Ita-
e gratitude envers la France.

un nouveau parlement, élu par toutes les parties
Rome, décerna à Victor-Emmanuel le titre de *Roi*

premiers résultats du traité de Zurich et la fin de
italienne.



Turquie. Le gouvernement du sultan ne sut pas
les populations musulmanes et chrétiennes de ce
cienne haine se ranima entre les Maronites, c
Druses, professant une religion encore à peu p
1860, ces derniers se ruèrent sur les premiers
grands massacres, non-seulement dans les monta
dans les villes. A Damas, le quartier chrétien fut
incendié, en présence d'une garnison turque qu
fort pour arrêter le carnage.

Abd-el-Kader, mis en liberté par Louis-B
tobre 1852), puis envoyé avec une pension de
à Brousse, avait transféré sa résidence de Brous
de ses Algériens, il se porta au secours des vict
un grand nombre. Cent cinquante villages furent b
tiens assassinés, 2,000 femmes vendues. La nouv
cités excita en Europe une grande indignation. E
clérical, toujours prêt à saisir toutes les occas
donner de l'importance ou le mettre en relief,
nement d'intervenir en Syrie. Napoléon III, agiss
analogues, mais ne pouvant intervenir seul, pro
puissances une action commune et l'envoi d'une
binée. Il publia, à ce propos, une lettre adressé
venel, dans laquelle il protestait, avec son emph

[redacted]



Le 8 août, le corps expéditionnaire français partit de Toulon ; il ivale 16, à Beyrouth.

lès le 29 juillet, le Sultan, comprenant la nécessité de ne pas se ser convaincre d'impuissance ou de mauvais vouloir, avait en- é en Syrie, avec des troupes régulières, le général Fuad-Pacha, sti de pouvoirs extraordinaires. Fuad fit cesser les scènes de rtre et d'incendie, arrêta ceux des meurtriers qui n'eurent pas emps de se sauver. Quand les Français arrivèrent, ils trouvè- le pays pacifié, du moins en apparence. Les troupes euro- nes eurent peu de chose à faire. Une commission, nommée par inq puissances s'installa pour procéder à la réorganisation de rie. A l'expiration du terme de six mois, l'occupation fut pro- e jusqu'au mois de juin 1861. A cette dernière époque, les ca- ts européens refusant une nouvelle prolongation, les troupes çaises furent rappelées, malgré des pétitions au Sénat suscitées les diverses religions chrétiennes.

II. Session législative de 1860. — Les événements d'Italie et de e détournèrent l'attention publique des travaux du Corps législa- ui, d'ailleurs, ne se montra pas plus exigeant, pas plus difficile dans les sessions antérieures. Cependant, la politique inté- re et extérieure, la question romaine, le système financier nt vivement censurés par MM. Jules Favre, Ernest Picard, Émile ier, Darimon; mais la majorité les écouta peu ou par simple ité et vota docilement tout ce que le gouvernement voulut lui demander notamment la loi du 10 juin qui étendit les li- s de Paris jusqu'à l'enceinte fortifiée, absorbant ainsi seize munes, jusque-là indépendantes, grevées de charges moins le que celles de Paris et où, par conséquent, la vie coutait ns cher pour les populations peu aisées.

vant de se séparer, le 20 juillet, le Corps législatif fut convoqué ivre les funérailles de Jérôme Bonaparte, que sa domesticité lait encore « Roi de Westphalie, » et qui mourut le 24 juin de 76 ans. Son corps fut déposé aux Invalides.

III. Promenades princières. — Au mois de juin, Napoléon III t allé se rencontrer à Bade avec le prince Guillaume régent de se et les petits souverains allemands. Tous échangèrent les té- gnages d'amitié usités en pareilles circonstances, et de part et tres on protesta de son amour pour la paix.

n août et septembre, l'empereur et l'impératrice des Français rent visiter la Savoie, Chamounix, Chambéry, Nice, Marseille,

Toulon, la Corse et l'Algérie, trouvant partout l'entho
commande. L'Empereur prononça plusieurs discours o
digue d'assurances pacifiques.

Au mois d'octobre, les empereurs de Russie et d'Au
prince régent de Prusse eurent à Varsovie une entrevu
prémunir leurs trois États contre la contagion révolu
l'Italie Napoléon III écrivit à Alexandre qu'il ne soutie
Piémont dans une attaque contre la Vénétie, mais qu'i
tirait ni à laisser reprendre la Lombardie ni à restitue
Savoie. Ces déclarations mirent fin à cette conférence,
non avoué, mais le but principal, était de s'entendre
sures à prendre si dans un avenir plus ou moins proch
des difficultés du côté de la Pologne.

En novembre et en décembre, l'impératrice, dont
morte le 16 septembre, fit un voyage incognito en
en Écosse. Elle rentra à Paris le 23 décembre.

La rumeur publique prétendit que la douleur que lu
la perte de la duchesse d'Albe n'était pas le seul
voyage; on prétendit (à tort ou a raison) que des que
nage, suscitées par le mécontentement que lui avai
tude de l'empereur vis-à-vis du pape l'avaient p
cette excursion.

§ VI. Décret du 20 novembre. — En cette année 1
empire était à son apogée. Tout avait succédé à se
à ses entreprises, depuis la prise de possession du
coup du 2 décembre. L'Europe entière, non seule
connu, mais venait lui faire fête jusque dans
avait vaincu la Russie et l'Autriche, les deux pl
sances militaires; la Prusse n'était guère qu'u
second ordre; l'empire ne la craignait pas et,
neutralisée par l'antagonisme de l'Autriche qu
semblait plus que sa rivale prête à prendr
mouvement de l'Allemagne vers l'unité. L'An
de Napoléon III; lui, la caressait par des dé
cales et l'amadouait par des réductions de
L'unité de l'Italie, moins Rome, s'était faite s
un peu malgré lui. Mais, il s'était résigné de
donner son rêve de confédération et avait si
étrangers qu'il ne laisserait pas toucher au
seul maintenait le pape à Rome; ce n'était p

porel; c'était la rançon qu'il payait pour l'appui que
ical lui avait donné en 1851 et lui donnait encore.
savait bien que les cléricaux l'acceptaient faute de
ssent préféré le petit fils de Charles X sur le trône de
léricaux n'ignoraient pas que le conspirateur de 1831
ière à l'existence du Saint-Siége; mais le neveu du
de Pie VII faisait leur affaires, quant à présent, et,
omptaient introniser en France l'influence ultramon-
érissait partout ailleurs. L'épiscopat français était tout
ne et, profitant du concordat contre lequel il protes-
clergé diocésain dans une dépendance absolue : « Je
mon clergé comme un régiment; » disait en plein
rdinal, archevêque et sénateur.

ıtanisme avait enfin dompté, écrasé l'antique église
ur en détruire jusqu'au dernier vestige le pape venait
6) que la liturgie romaine fut substituée, dans toutes
France, aux anciennes liturgies particulières, il fut

asion, l'administration de la bibliothèque impériale de Paris,
de l'instruction publique et des cultes d'inviter les évêques à
livres liturgiques supprimés, afin de les conserver à la biblio-
documents historiques. Les évêques déférèrent à cette invi-
compagna ses envois de témoignages de regret pour l'ancienne
l'évêque de Troyes, l'abbé Cœur, mort depuis.
mière lettre, datée du 24 décembre 1856 et entièrement auto-
it :

nsieur le Ministre,

Troyes est au nombre de celles qui ont été troublées par
mandement épiscopal, antérieur à ma nomination, a, depuis
rompu le cours de nos traditions liturgiques.
donc un assez grand nombre de missels et de bréviaires,
s pour nos pères, abandonnés aujourd'hui comme des objets
audits, et chargés d'anathèmes, comme des monuments de
que d'hérésie.
u'applaudir à la sollicitude de V. E. qui veut bien ouvrir un
ces débris humiliés des temps de notre gloire..... »
nande quel mode d'envoi il doit employer.)
57, l'évêque envoie les livres, accompagnés d'une lettre où il

là de chères dépouilles et les restes trop humiliés d'un passé
reposent en paix dans la bibliothèque impériale comme en un

ge, les trésors de l'antiquité trouvèrent un pieux refuge dans
attendant la Renaissance : n'est-il pas permis aux modernes

Le 24 novembre, parut, à l'improviste, au *Mo*
ayant, en apparence, pour objet de donner satis
mations de l'esprit public. Il se bornait, en so
aux deux assemblées le droit de discuter p
adresse à l'empereur sur tous les points de la po
et extérieure, à étendre les attributions du mi
paré de celui de la maison de l'empereur, à s
nistère de l'Algérie, à instituer des ministres sans
prendre la parole dans les discussions parlementa
compte-rendu officiel des séances, rédigé par les b
assemblée et obligatoire pour les journaux.

La sûreté générale, détachée de l'intérieur, fut
fecture de police. M. Arrighi de Padoue, minis
en 1859, avait prescrit aux préfets de dresser u
suspects dans leurs départements. Cette liste d
jour, par la radiation des morts et l'inscription
révèleraient comme ennemis de l'empire. Il fall
reurs de 1858. M. de Persigny maintint cette me

Ce décret, premier pas rétrograde dans la voi
2 décembre, fut accompagné d'un remaniemen
rendit le portefeuille de l'intérieur à Persigny. C
circulaire des plus libérales ; tous les avertissem
journaux furent levés, toutes les poursuites co
arrêtées. On put croire un instant qu'une faible l

Lettres. — En 1860, Sainte-Beuve publie le dernier vo-
de *Port-Royal*, *Châteaubriand et son groupe littéraire*, et
ence la longue série de ses *Lundis*; publication de *Étienne*
, par M. Perrens; *Histoire de Jeanne d'Arc*, par M. Wallon.
ination de Lacordaire à l'Académie française.
du maréchal Reille, de l'amiral Perseval-Deschênes, du
nsulte Vatimesnil, ancien ministre de la Restauration, et un
sonniers du 2 décembre..., du peintre Decamps.

États-Unis. — L'élection, à la présidence des États-Unis,
iam Lincoln, appartenant aux États du Nord et connu
adversaire de l'esclavage (6 novembre) sert de prétexte
lavagistes pour provoquer un mouvement séparatiste. Le
mbre, la Caroline du Sud se déclare indépendante et com-
es hostilités de la longue guerre de la sécession.

## CHAPITRE VII

le 1861. — L'Adresse. — La Lettre au prince Napoléon. — Mort de Cavour. — Fêtes de cour. — Lettres.

ession de 1861. — La session législative de 1861 fut ou-
4 février. Le Sénat avait été convoqué quelques jours plus
janvier) pour faire un sénatus-consulte d'après le décret
novembre. L'assemblée du Luxembourg se montra moins
encore que le décret.
scours du trône fit naturellement l'éloge du décret et enga-
ateurs et députés à profiter de la discussion de l'adresse
sser en revue les questions politiques afin de pouvoir se li-
nsuite aux affaires, comme si, dans un État, les questions
es et les questions d'affaires n'étaient pas étroitement liées.
énat, la constitution du royaume d'Italie fut violemment at-
par des orateurs cléricaux auxquels le prince Napoléon ré-
avec non moins de violence. M. Billault désavoua à peu près le
s du cousin de l'empereur, s'efforça de démontrer que le
nement français avait tenu la balance égale entre Victor-Em-
l et Pie IX, et adjura le Sénat de donner une adhésion écla-
à la politique impériale, afin de répudier ainsi les outrages
s contre le chef de l'empire. C'est à des publications cléri-
que Billault faisait allusion.



ne fut plus question. Le mal était le produit
impérial. L'activité individuelle, repoussée des
se rejetait sur les jeux de bourse.

Au Corps législatif, la politique équivoque c
surée très-rudement par des orateurs de gau
de droite. Le président Morny coupa court au c
un vote de confiance qui fut docilement donné.

La discussion ne fut pas moins vive au sujet
rieures. MM. Jules Favre, Émile Ollivier, Erne
rent, sur divers sujets, des amendements qui
cueillis.

C'est dans cette discussion qu'à M. Picard, ré
pitale un conseil municipal formé par l'électio
ministère : « Quand nous rendrez-vous Paris?
« Nous ne vous le rendrons pas. — Nous le repren
parisien : — Vous le reprendrez ? répliqua Bill
majorité de la Chambre, vous attendrez longte
force, vous attendrez toujours. » Ce *toujours* n
Dans la même discussion, M. Émile Ollivier, un
de conversion vers l'empire.

L'adresse, entièrement favorable au gouverne
213 voix contre 131. A voir ces deux chiffres,
qu'une opposition s'était formée dans la Chamb
tout au contraire ; parmi ces derniers figurent
de députés qui voulaient faire comprendre à
concessions libérales qu'il faisait étaient, selon
aux intérêts bien entendus de l'empire.

avait offert au prince une rencontre qui ne fut pas acceptée. it n'était pas vrai, mais personne ne trouva le refus invraible.

ce même discours, le prince Napoléon avait dit : « Que des stes ou des républicains exaltés, venant d'Angleterre, esonc de faire, avec mille ou quinze cents hommes, une desr nos côtes, nous les fusillerons bel et bien. »

Mort de Cavour. Le royaume d'Italie. — Le 6 juin 1861, le comte de Cavour, presque au lendemain de la fête naar laquelle les Italiens célébraient la conquête de leur innce à laquelle il avait pris une si grande part.

ues jours plus tard, le 23 juin, le gouvernement français t officiellement le nouveau royaume, non sans réticence et ie, et rétablit les relations diplomatiques, interrompues annexion des Romagnes. Plus habile, le cabinet anglais avait a reconnaissance dès le 25 mars.

sion du gouvernement français n'en fut pas moins accueillie par des manifestations injurieuses qui amenèrent une al- des plus vives entre le général français et le ministre des u pape. Les journaux catholiques de France demandèrent ion de Rome. L'empire ne profita pas de l'occasion.

vernement italien offrit adroitement au Saint-Siége des ons très-acceptables afin de réconcilier la papauté avec l'I- IX les repoussa avec hauteur.

Fêtes de cour. — L'été de 1861 fut marqué encore par s de ces fêtes officielles, si fréquentes depuis que Paris venu un centre de plaisirs cosmopolites. Ce fut d'abord ade Siamoise, reçue à Fontainebleau (28 juin), puis l'inau- du boulevard Malesherbes et du parc Monceaux transformé ); ensuite, les visites du roi de Suède Charles XV et de son ar, du nouveau roi de Prusse, Guillaume Ier (6 octobre), uel il y eut gala à Compiègne, du roi des Pays-Bas, Guil-l, enfin celle de deux princes portugais, dont l'un allait tôt le roi de Portugal, don Luis Ier.

ois de juin, Napoléon III, qui se flattait d'être un archéotingué, alla visiter le mont Auxois pour résoudre la quesjours controversée, de l'emplacement d'Alésia. L'empereur nça pour Alaise contre Alise-Sainte-Reine; mais son avis ait loi.

Réforme financière. — Le 16 octobre, *la Revue des Deux*

cembre, une autre décision souveraine prescriv
pouvant avoir pour effet d'ajouter aux changes
rait soumis à la signature de l'empereur sans
l'avis du ministre des finances. Jusque-là, cha
donc pu faire traite, de son côté, sur le tréso
compte de l'équilibre à observer entre la recet
là, l'embarras présent, que l'avertissement do
*Deux Mondes* pouvait bien nier ou dissimuler
jours, mais non faire disparaître.

La mesure du 14 novembre, convertie, le 3
tus-consulte, aurait pu produire de bons résul
en imposant à ses ministres l'obligation de c
des finances, s'était soumis lui-même à cet
d'ailleurs, rendit la réforme à peu près illuso
ministres la faculté des virements de fonds
autre.

§ V. Lettres. — Le 24 janvier, l'Académie
cordaire, à qui répondit Guizot. Ce fut le domi
logie de la liberté et de la Révolution de 1789
qui fit le procès à l'une et à l'autre.

Lacordaire ne jouit pas longtemps des hon
il mourut avant la fin de l'année.

En 1856, l'empereur avait spontanément
30,000 francs, que l'Institut tout entier devai
trois ans, à l'auteur de l'œuvre ou de la déco
d'honorer le génie national. Des difficultés

est l'Académie française qui dut, la première, en 1861, dé-
r ce prix, dans l'ordre des Lettres. L'embarras était grand,
te, sur la proposition de Dupin et de M. de Falloux, l'Aca-
décida que le décret n'excluait pas du concours les membres
stitut. Cette résolution avait l'inconvénient que les académi-
e trouvaient ainsi juges et parties. L'Académie française dé-
aussitôt le prix à l'*Histoire du Consulat et de l'Empire*, par
iers. L'Institut ratifia ce choix. M. Thiers se contenta de
eur, sans garder le profit. Il affecta le montant du prix
0 francs) à la fondation d'un prix de 1,000 francs à dé-
chaque année, par l'Académie française, à un ouvrage
ire.

uc Victor de Broglie avait composé et fait imprimer, sans le
r à la publicité, un livre intitulé *Vues sur le gouvernement
rance*. La police, informée par la déclaration légale de l'im-
r, saisit les exemplaires en feuilles. Le duc en réclama ju-
ment la restitution. On lui intenta un procès correctionnel,
utit à une ordonnance de non lieu, l'ouvrage n'ayant pas
lié. Les exemplaires saisis furent rendus. En 1870, ce livre
ublié, après la mort de l'auteur, par son fils, qui a pris
e dire qu'il ne partageait pas les opinions de son père.

elet fait paraître *Louis XIV et la révocation de l'édit de*
, puis *la Mer*; Garnier-Pagès commence l'*Histoire de la Ré-
n de* 1848.

rand succès dramatique est celui des *Effrontés*, par Émile
En 1861, eut lieu le concours pour la construction du nou-
ra de Paris. Le projet de M. Ch. Garnier fut adopté par le jury.
elacroix termina ses peintures de l'église Saint-Sulpice, et
andrin celles de Saint-Germain-des-Prés.

asdeloup fonde les *Concerts populaires*.

Lettres et la Science font, en 1861, des pertes nombreuses :
qui fut si longtemps un des maîtres du théâtre et qu'on a
re un peu trop déprécié; le comte de Marcellus, écrivain
ate, voyageur; Cauchois Lemaire; Bascans, ancien gérant
*ribune*; Henri Mürger; Isidore Geoffroy Saint-Hilaire; Biot;
Béraud; Monmerqué; Alf. Dedreux, peintre; Sauvageot,
égué au Louvre une précieuse collection d'objets d'art.

t ajouter à ces noms celui du maréchal Bosquet.

xtérieur, la mort a frappé, outre Cavour, Joachim Lelewel;
e Albert, mari de la reine Victoria; Montanelli; le sultan

Abd-ul-Medjid, et le roi de Prusse Frédéric-Guillaume IV, auquel succéda Guillaume I^er^, le futur empereur d'Allemagne.

## CHAPITRE VIII

**Expéditions lointaines. La Chine. — Guerre de Cochinchine. — Expédition du Mexique.**

§ 1^er^. GUERRE DE CHINE. — Le traité conclu en 1858 avec la Chine en confirmant les précédents, y avait ajouté le droit pour les puissances signataires d'avoir un ambassadeur permanent à Pékin.

En juin 1859, l'escadre anglaise se présentant à l'embouchure du Pei-Ho pour conduire les ambassadeurs à Pékin, trouva le passage barré, tenta de le forcer et ne put y parvenir. La France n'avait eu qu'une petite embarcation et une soixantaine d'hommes engagés dans ce conflit.

Néanmoins, Napoléon III s'associa à la revanche que l'Angleterre voulut tirer de cet échec subi par ses armes, bien qu'il eût été plus conforme au droit des gens de mettre d'abord le gouvernement chinois en demeure de faire des excuses ou des réparations. Mais on s'affranchit envers ces peuples lointains, chez lesquels *la bonne foi* est encore plus rare qu'en Europe, des procédés en usage parmi des peuples civilisés. La France joignit donc 10,000 hommes commandés par le général Cousin Montauban, aux 23,000 soldats de l'Angleterre.

Le 1^er^ août, l'expédition débarqua à l'embouchure du Pé-Tang. Le 21, on enleva les forts défendant l'entrée du Pei-Ho; le 26, on occupa Tien-Tsin, où furent commencées des négociations qui n'aboutirent pas. Le 10 septembre, les troupes alliées reprirent leur marche vers Pékin. Le 17, une nombreuse armée tartare fut mise en déroute à Tchang-Kia Occang; le 21, les alliés remportèrent une autre victoire près du pont de Palikao; le 6 octobre, on arriva en vue de Pékin et l'on s'empara du Palais d'Été de l'empereur de la Chine. Cette vaste et somptueuse résidence, dont on a fait des récits merveilleux et qui contenait des richesses immenses, des œuvres d'art admirables, fut pillée et brûlée par des soldats européens. Les officiers généraux, les officiers, les soldats enlevèrent tout ce qu'il leur fut possible d'emporter; ce butin fut régulièrement en-

é pour l'Europe. Étrange façon d'importer la civilisation euro- e et de la faire aimer.

7 octobre, l'armée alliée vit arriver 13 Anglais et 5 Français survivants de 34 officiers envoyés en avant, le 18 septem- our chercher des vivres; le reste avait été massacré par les s.

13 octobre, l'armée anglo-française entra dans Pékin, en d'une capitulation. Le 25 octobre, fut signé un traité qui re- lait les précédentes conventions et allouait 1,600,000 francs mnité pour les familles des Français massacrés. Les troupes ises quittèrent Pékin le 1er novembre 1860.

général Cousin-Montauban, commandant en chef de l'expé- , fit, au nom de l'armée, sans l'autorisation du ministre de erre, hommage à l'impératrice d'une précieuse collection ts d'art provenant du Palais d'Été.

ninistre, en présence de cette générosité illicite, ne reven- pas les droits de la nation.

général Cousin-Montauban reçut de l'empereur le titre de de Palikao. Une loi de 1858, votée après de vives et cu- s discussions, avait octroyé à l'empereur, sur sa demande, le le conférer des titres nobiliaires selon son bon plaisir.

. Guerre de Cochinchine. — C'est aussi pour venger des nnaires chrétiens que la guerre contre l'empire d'Annam, chinchine avait été entreprise, en 1858, de concert avec l'Es- . Après la prise de Tourane, on s'empara de Saïgon (sep- e 1858). En avril et mai 1859, les troupes annamites furent ssées au-delà de Saïgon; mais l'amiral Rigault de Genouilly 'arrêter, faute de ressources suffisantes. La guerre d'Italie guerre de Chine ne permirent pas de lui envoyer des ren-

7 février 1861, le vice-amiral Charner vint relever le vice- l Rigault de Genouilly avec une escadre amenant des forces onsidérables, de sorte que le corps expéditionnaire se trouva osé d'environ 4,000 Français et 1,000 Espagnols.

24 février, les lignes cochinchinoises de Kihoa furent attaquées portées après une défense plus énergique et plus habile qu'on attendait. Du 25 février au 10 mars, des combats successifs irent toute la province de Saïgon; le 27 avril, la prise de , à l'entrée du Cambodge, termina la campagne que la saison pluies interrompit. Au mois de novembre, les opérations

français était doué d'un plus grand esprit d'entr

§ III. Expédition du Mexique[1]. — Les expéditi
Cochinchine, d'une médiocre importance milita
pas beaucoup, en France, l'attention politique
préoccupée de la guerre d'Italie et des événemen
Il en fut autrement de l'expédition dans laquell
gea, avec l'Angleterre et l'Espagne d'abord, pu
République du Mexique.

Il ne s'agissait, en apparence, que de réclame
stration et, au besoin, par des opérations milita
traité conclu, en 1839, après la prise de la Ver
de même que les conventions qui l'avaient préc
resté inexécuté par suite du mauvais vouloir de
ments qui se succédèrent au Mexique depuis la
pendance (1822). A cette époque le libérateur du
se proclama empereur. Il fut bientôt renversé
dont l'âme était le général Santa Anna. Santa A
sident qu'en 1833, il occupa d'une façon pre
siége présidentiel jusqu'en 1856. A cette époq
raître avec le titre de vice-président, Juarez.
dont Juarez faisait partie ayant été remplacé
mon, Juarez leva le drapeau de la révolte et, en
le pouvoir. Irrité par l'arrogance des puissances
prit de très haut avec elles, exigea que les étra

nnes ne pouvaient supporter cet état de choses. Ce fut là l'ori-
e ou plutôt l'occasion du conflit.

n vertu d'un traité conclu à Londres, le 31 octobre 1861, la
nce, l'Angleterre et l'Espagne s'engageaient à une action com-
e ayant pour objet le payement d'indemnités dues à leurs na-
aux pour dommages causés par le fait du gouvernement mexi-

motif, vrai pour l'Angleterre, en cachait d'autres pour l'Es-
e et pour le gouvernement impérial. La cour de Madrid n'a-
jamais tout à fait renoncé au chimérique espoir de reconquérir
colonie perdue depuis près d'un demi siècle. La reine Isabelle
été fort aise de trouver là un trône pour un prince de sa fa-
et un peu de prestige pour son règne.

poléon III avait d'autres visées. Circonvenu par des émigrés
cains qui croyaient, comme tous les émigrés, ou feignaient de
e que tous leurs concitoyens partageaient leurs regrets ou
s désirs, lui présentaient comme chose facile le rétablissement
e monarchie au Mexique, il rêvait le renversement de la Ré-
lique mexicaine et la fondation en Amérique d'un grand em-
« de race latine » capable de balancer la puissance de la
de République des États-Unis que, d'ailleurs, la guerre de la
ssion semblait menacer d'une prochaine dissolution.

es Mexicaines, admises dans l'intimité de l'impératrice, cares-
nt ses sentiments catholiques et l'intéressaient à la destruction
régime anticlérical. Il y avait, en effet, dans une proportion
ble, une question religieuse, mêlée à toutes les causes diverses
entraînèrent le gouvernement impérial. Le gouvernement ré-
licain du Mexique avait, en 1856, préparé une constitution,
elle fut votée et promulguée en 1857. Dès le mois de dé-
bre 1856, Pie IX avait énergiquement protesté contre le projet
ette constitution qui n'établissait au Mexique que des lois faites
le modèle des lois qui règlent en France, la situation du clergé
liberté des cultes [1]. En présence des affaires d'Italie qui mé-
tentaient le parti clérical, on était heureux de pouvoir lui
ner une compensation. Mais ce n'étaient que les influences
cielles.

'autres influences, beaucoup moins avouables mais bien plus
caces sans doute, notamment celle de Morny, étaient mises en

Voir *Le Mexique ancien et moderne*, par Michel Chevalier. 1 vol., Ha-
tte 1863.

Mexique l'archiduc Maximilien d'Autriche, qui
quelque succès la fonction de vice-roi de la Lom
qui était présentement en une sorte de disgrâce
Miramar, sur les bords de l'Adriatique.

L'idée était étrange, car, si la maison d'Autrich
l'Espagne et sur le Mexique, colonie espagnole,
depuis longtemps effacé et les populations de
gnole ont encore bien moins d'affinité avec l'A
de l'Espagne même, puisque la langue en usage
la langue espagnole.

Chacune des trois puissances devait contribu
dans une proportion différente : l'Espagne envoya
la France 3,000, l'Angleterre 1,000 seulement. C
agir de concert. Les Français étaient commandé
rien de la Gravière, qui était, en outre, pléni
M. Dubois de Saligny. Les Espagnols avaient po
Prim, chargé aussi des pleins pouvoirs de sa sou
glais étaient sous les ordres du commodore
M. Wyke, plénipotentiaire.

Tandis que l'on discutait encore à Londres
portée de certains articles de la convention du
flotte espagnole, secrètement préparée à l'île de C
coup devant la Vera Cruz et s'empara, sans rés
ville, qu'abandonnèrent les autorités et la plup
(8 décembre).

A cette nouvelle, le gouvernement anglais fit dé

t réussi à expulser le gouvernement insurrectionnel. ésentait le parti libéral, c'est-à-dire la grande majorité nexicain. Les réfugiés de France étaient les débris du al.

s anglaises et françaises arrivèrent à la Vera Cruz le 862. Juarez, voulant tenter une conciliation, envoya e ministre des affaires étrangères, Doblado, muni de oirs par le congrès mexicain.

nissaires européens devaient adresser au Mexique une ive. La prétention de M. de Saligny d'y insérer une ive au remboursement des bons Jecker, qu'il évaluait à , rendit l'accord impossible. On décida que chacun en- note séparée.

elques négociations avec le gouvernement mexicain, i ses deux collègues donnèrent pleins pouvoirs, et Do- contrèrent au village de *la Soledad*, où ils signèrent tion autorisant les troupes alliées à occuper Orizaba ndre, jusqu'au 15 avril, dans une contrée salubre négociations entamées. Si ces négociations échouaient, vaient reprendre leurs positions primitives. Cette con- ait expressément que les alliés ne voulaient rien tenter épendance, la souveraineté et l'intégrité du Mexique. es de Prim y donnèrent leur adhésion.

il, une conférence ouverte à Orizaba, entre les com- lliés, ne produisit aucun accord. Les commissaires cachèrent plus la résolution de ne pas traiter avec le ent républicain. L'Angleterre et l'Espagne se dégagèrent commune; la France resta seule engagée dans l'expé- risques et périls.

nant le débarquement des Espagnols à la Vera Cruz, Na- vait fait partir de France le général Lorencez, avec un de troupes. Lorencez arriva au Mexique (3 mars), ame- urs émigrés, entre autres le général Almonte, traître tion de son pays. Tous, ils lui promettaient la sou- populations et l'adhésion des troupes mexicaines. Lo- ut de marcher sur Mexico. Le 28 avril, il força les dé- bres et arriva devant Puebla, ville de 60,000 habitants, r deux forts et barricadée à l'intérieur. Le 5 mai, il fit aut au fort de Guadalupe. Les Français furent repous- te de 200 morts et 300 blessés. L'armée rentra le 16, à

tions étrangères. Au mois de février 1863, Fore
Puebla, qui dure deux mois et pendant lequel il ba
une armée mexicaine envoyée au secours de la ville
l'armée française entre à Mexico. Aussitôt, Forey no
35 personnes chargées d'élire un triumvirat qui
voquera une assemblée de 215 membres, pour dé
du gouvernement. Le triumvirat est composé d'A
ral Salac et de l'archevêque de Mexico. Le 7 ju
choisie par ces personnages, vota l'établissement
cain et décerna la couronne à l'archiduc Maximili
ne se décida à l'accepter que le 10 avril 1864.

Ce dernier, avant de partir pour ses lointains
Napoléon III, un traité (10 avril 1864) en vertu du
çaise devait être immédiatement réduite à 25,00
gressivement diminuée à mesure que s'organiser
caine. Le Mexique devait rembourser à la France
l'expédition fixés, jusqu'au 1er juillet 1864, à la s
lions de francs. A partir de ce jour, l'entretien d
tion devait être à la charge du trésor mexi
1,000 francs par homme et par an. Le même trés
les dépenses d'un service de transport, opéré to
à raison de 400,000 francs aller et retour. Le gou
cain devait contracter pour remplir ces engagem
au moyen duquel il payerait à la France 66 mi

## CHAPITRE IX

1862. — M. Renan. Le jubilé de 1562. — Rome et l'Italie. — Guerre d'Amérique. — Lettres, Arts. — Industrie.

ION DE 1862. — En ouvrant la session de 1862, Napo-rès s'être félicité des relations amicales qu'avait récem-ıtées son entrevue avec le nouveau roi de Prusse, ne que de mesures financières et engagea le Corps légis-les projets de lois qui lui seraient présentés pour réa-forme financière résultant du décret du 24 novembre 27 janvier). Pour la première fois il parla de la guerre et déclara qu'il avait reconnu le gouvernement du roi mportant de ces projets était relatif à la conversion des '2 en 3 pour 100. On fit valoir, à l'appui, de grands qu'en devaient recueillir les rentiers. Le projet fut 226 voix contre 19. L'opération eut tout le succès tendait pour le Trésor; les spéculateurs à la Bourse en beaux bénéfices seuls, les rentiers n'eurent pas les pro-eur avait fait espérer.

projet demandait une dotation de 50,000 francs pour er le général Cousin Montauban de ses succès en Chine. gislatif se montra peu disposé à voter une mesure con-ıabitudes françaises, alors surtout que le général, déjà mte, puis sénateur, pouvait encore devenir maréchal. tions, connues de l'Empereur, lui inspirèrent une lettre général, lequel demandait le retrait de la proposition, eillie. L'Empereur maintenait ses intentions en termes lésobligeants pour l'Assemblée. Celle-ci persista aussi pposition; Napoléon III, prétextant d'un mal entendu, rojet de loi (5 mars).

sion de l'adresse ramena au Sénat la question religieuse la situation de l'Italie; les uns défendaient le pape lie, les autres attaquaient l'Italie en faveur du pape et d'autre, ce cénacle, composé en majeure partie de oontra une violence de langage, une audace d'opinions it rarement dans une assemblée plus jeune. Baroche

d'empire mexicain. Le gouvernement venait de
tion de la Soledad comme « contraire à la dignité
de transférer à M. de Saligny les pleins pouvoirs
(*Moniteur* du 3 avril). Billault fit valoir tous les
subis par les nationaux; quant au projet d'emp
propos d'officiers. Quelques jours après, on
Puebla, la retraite des alliés. M. Jules Favre
troupes françaises revinssent comme celles d'A
pagne. Billault invoqua alors l'honneur du drap
le patriotisme, et avoua le projet relatif à Maxim
gislatif couvrit ce discours d'applaudissements.

Dans cette même discussion les *cinq* réclar
qu'un vœu fût émis en faveur de la liberté de la
Quertier, manufacturier rouennais, attaqua vive
libre échange. Au cours de la discussion du
d'abus furent signalés par divers membres qu
cependant pas tous à ce que le gouvernement
ment les partis hostiles.

Enfin le compte du budget de 1863 porté à 2
(celui de 1862, n'était que de 1900 millions,
assez exorbitant déjà.

Après le vote d'une série de lois d'intérêt
de la création ou de l'augmentation d'impôts, la
le 27 juin au Corps législatif, le 2 juillet au S
est nommé duc.

§ II. M. Renan. — Le Jubilé de 1562. — Si

un caractère divin. Aussitôt, le parti clérical jeta des cris d'indignation et exigea la fermeture du cours, à quoi le ministre Rouland obéit docilement en suspendant, le 26, les leçons du savant académicien, sous prétexte que le professeur « avait exposé des doctrines qui blessaient les croyances chrétiennes et qui pouvaient entraîner des agitations regrettables. » L'Inquisition ne procédait pas autrement. On offrit, plus tard, à M. Renan, une place de conservateur à la bibliothèque impériale; il refusa.

Par compensation, le même ministre interdit une procession publique, annoncée par l'archevêque de Toulouse pour célébrer le jubilé d'une victoire remportée par les catholiques sur les protestants en 1562. Ici, du moins, le ministre pouvait s'appuyer sur un texte de loi que transgressait le prélat toulousain.

Le gouvernement ordonna aussi la dissolution de la *Société de Saint-Vincent de Paul* qui, sous prétexte de secours aux ouvriers, cherchait à étendre sur eux l'influence cléricale.

A la fin de l'année, le ministre de l'instruction publique destitua M. de Laprade, professeur à la Faculté des lettres de Lyon et membre de l'Académie française, à cause d'une pièce de vers intitulée *les Muses d'État*.

A ces rigueurs s'ajoutèrent de nombreuses persécutions contre la presse.

§ III. Procès Mirès. — Le procès Mirès, commencé en 1861, terminé seulement en 1862, fut un véritable événement, qui tint en éveil, pendant plus d'un an, l'attention publique. On a vu que Dupin y avait fait allusion au Sénat.

Joseph Mirès était un homme habile, trop habile, qui, après des spéculations plus ou moins fructueuses, fonda, en 1854, avec M. Félix Solar, la *Caisse générale des Chemins de fer*, pour le soutien de laquelle il acheta les deux journaux *le Constitutionnel*, qu'il mit au service du gouvernement, et *le Pays, journal de l'Empire*. L'entreprise parut être, pendant quelques années, en pleine prospérité. La *Caisse*, fondée au capital de cinquante millions, en était venue à représenter plus d'un milliard d'affaires, lorsque, le 17 février 1861, Mirès fut arrêté et incarcéré à Mazas.

L'instruction fut longue et donna lieu, dans le public, aux plus étranges hypothèses. On assurait que des personnages très-haut placés, des fonctionnaires d'ordre supérieur étaient compromis par l'enquête ou le seraient par les révélations de l'accusé.

Le 26 juin, Mirès comparut en police correctionnelle. Il avait

douze millions, due par des personnes dont Mir
n'osa pas révéler les noms. L'instruction et les
évidence les manœuvres par lesquelles se soutena
spéculations, qui étaient vantées comme un si
périté publique.

Le 11 juillet, Mirès et Solar furent condamnés
de prison et 3,000 francs d'amende. Les autres
avec un blâme sévère.

Mirès appela en Cour impériale, où le jugeme
puis se pourvut en cassation. L'arrêt fut cassé et
cour de Douai, où les débats se rouvrirent le 3
21 avril, un arrêt longuement motivé infirma cel
Paris et acquitta Mirès sur tous les chefs d'accus
arrêt fut déféré, dans l'intérêt de la loi, à la cour
le réforma complètement.

Mirès, remis en liberté, eut d'autres procès
soutenir. Il essaya de relever sa maison, que son
ruinée en même temps que beaucoup de ceux qui
prudence de lui confier leurs épargnes, dans l'esp
rapide bénéfice. Il mourut sans y avoir réussi.

L'année 1862 vit une application étrange de la
nérale. M. Taule, rédacteur en chef du *Travail*,
M. Martin Bernard l'adresse de Ledru-Rollin, pour
journal. M. Martin Bernard donna l'adresse. La lett

core une lettre à son ministre des affaires étrangères au sujet
relations de Rome avec l'Italie. Le ministre adressa, en consé-
ence, à l'ambassadeur français une dépêche indiquant une com-
aison destinée à réaliser les vues de l'empereur.
ome était alors toute occupée des préparatifs d'une cérémonie
quelle un décret pontifical avait convoqué tous les évêques de
hrétienté; il s'agissait de canoniser vingt-six jésuites massacrés
martyrisés au Japon en 1597. A l'appel du pape répondirent
x cent quarante prélats. La cérémonie religieuse s'accomplit en
lise Saint-Pierre avec un grand luxe de mise en scène, le
in. Le lendemain, dans un grand consistoire, Pie IX prononça
allocution où il condamna toutes les idées modernes en matière
eligion et déclara que le pape ne pouvait être sujet d'aucun
ce. Après quoi le doyen des cardinaux, Mattéi, lut une adresse
évêques, rédigée dans le même sens; il y ajouta une protesta-
contre l'usurpation des provinces du Saint-Siége.
'est alors que l'ambassadeur français fit connaître les inten-
de l'empereur. Il s'agissait d'une transaction qui acceptait les
accomplis, assurait Rome au pape, en mettant la dette ro-
ne à la charge de l'Italie, et de proposer aux états catholiques
frir au pape un subside annuel auquel la France contribuerait
r une rente de trois millions. Le cardinal Antonelli y répondit
une fin de non-recevoir absolue.
'attention publique fut distraite de ce qui se passait à Rome
la tentative de Garibaldi pour s'emparer de cette ville, tenta-
arrêtée à Aspromonte, par les troupes italiennes. Dans un
agement très-court (29 août), Garibaldi fut blessé au pied.
iré dans son île de Caprera, il y reçut les soins de plusieurs
itres de la science. La balle qui l'avait frappé ne put être
raite que par un Français, le docteur Nélaton.
la suite de la tentative de Garibaldi, le cabinet italien de-
nda à la France de retirer ses troupes de Rome. Le gouverne-
nt impérial s'y refusa, ce qui amena un changement de ministère
Italie et la retraite de M. Thouvenel, que remplaça M. Drouyn
Lhuys, regardé comme plus clérical (15 octobre).
§ V. Guerre d'Amérique. — Pendant que l'Europe se débattait au
lieu de ces complications diverses, les États-Unis d'Amérique su-
ssaient l'épreuve de la plus épouvantable guerre civile; le contre-
up s'en faisait sentir jusque dans l'Ancien Monde. L'Europe, en
mps ordinaire, tirait des États-Unis une grande quantité de ma-

ferson Davis. Bientôt commença une série de
armées les plus nombreuses que le monde ait
s'entrechoquèrent presque sans relâche et où fu
les engins de guerre les plus formidables. De p
improvisa une armée, des généraux, un matéri
1861 et 1862 les Séparatistes eurent de grands s
le commencement de 1863, les Unionistes r
tage.

Si les États-Unis ne s'étaient point trouvés dan
il n'eussent certes point souffert que l'armée fra
au Mexique et n'eussent point permis qu'on établît
européenne sur le continent américain; néanmoins
ils n'avaient lancé aucune protestation officielle.

§ VI. Lettres, Arts, Industrie. — La suspensi
M. Renan ne fut pas le seul événement littér
l'année 1862.

M. Thiers fit paraître le vingtième et dernier
*toire du Consulat et de l'Empire;* Michelet, *Louis*
*Bourgogne*, ainsi que *La Sorcière*, M. Gustave Flau
La maison Hachette commença la collection des
*de la France*.

Victor Hugo publia son roman *les Misérables*, d
annoncé. Emile Augier fit jouer, à la Comédie-Fran
*Giboyer*, qui est comme une suite des *Effrontés*.
tenue par la censure, fut représentée par ordre de

re de la sécession, qui se prolongeait aux États-Unis. se faisait sentir dans toute l'Europe.

u, cette même année, l'exposition de la partie du musée chetée par la France.

n mourir le compositeur Fromental-Halévy (mars), au-*uive*, de *la Reine de Chypre*, etc., Damiron, Jomard, lagnin, Goudchaux, Ch. Philipon, Gust. Vaez, Baude, derburch, le duc Pasquier et l'abbé Morlot, archevêque

tion de la ligne transatlantique de Saint-Nazaire au xique, et du service postal de France pour l'Indo-Chine le.

commerce avec Radama II, roi de Madagascar.

## CHAPITRE X

3. — Élections générales. — Décret du 25 juin. — Mort de Billault. tion de Pologne. — Lettres, Arts, Industrie. — Session de 1864. — gislatif, l'opposition, l'opinion publique. — Guerre de Danemark. on du 15 septembre. — L'Internationale. — Lettres et sciences

on de 1863. — La session de 1863, ouverte le 12 jan- discours où l'empereur se contenta d'énumérer toutes xcellentes que son gouvernement avait faites, fut très- e Corps législatif touchait au terme de son mandat; les ient préoccupés de leur réélection; le gouvernement s à entrer dans des discussions trop approfondies; le ulait pas agiter les esprits. Tous les débats furent u sénat comme au corps législatif la discussion de t rapide et dans l'une et dans l'autre assemblée elle cer l'inquiétude que la continuation de la guerre du casionnait.

législatif elle fournit l'occasion de signaler l'attitude elle du gouvernement vis-à-vis de la Pologne. M. Jules ma contre l'occupation de Rome par les troupes fran- tous les discours et toutes les raisons se heurtérent le passé aux répliques tranchantes des organes du gou- et comme par le passé la majorité vota ce qu'on lui

stres répondirent aux interpellations de l'opposition



Il soutint la réélection des députés qui avaie
excluant tous ceux qui avaient, ne fût-ce qu'u
Le ministre de l'intérieur adressa aux préfets
leur prescrire la conduite à tenir dans la lutte
fets adressèrent une circulaire à tous leurs
amplifier sur celle du ministre et ainsi de suit
de la hiérarchie administrative. Tout les agen
furent mis au service des candidats patronnés
temps employés à combattre les candidatures q
sées. Quelques journaux ayant qualifié d'*indépe*
qui n'étaient pas patronnés par le pouvoir, l'adı
tit par une note insérée au *Moniteur* « qu'elle
ment de pareilles manœuvres. » Défense fut
manifestes de comités ou de sous-comités c
vingt personnes et non autorisés par le gouve
une consultation d'avocats déclara-t-elle que
frage universel l'application des lois sur les socié
loi de sûreté générale, personne n'osa résister
A Paris même, le ministre de l'intérieur et l
entrèrent personnellement en lice et lancèrer
pour combattre la candidature de M. Thiers. M.
pas un mot à leurs attaques, il ne fit ni profe
ches. Les élections eurent lieu le 31 mai
10,004,028 électeurs inscrits, 7,290,170 ren
civique, bien qu'une partie des républicains,
point qu'on prêtât serment à Louis Bonaparte,

r le vote des campagnes. La victoire numérique était au gou-
nement, mais l'opposition obtenait un grand succès moral.
24 juin, Persigny, ministre de l'intérieur, donna sa démission,
rès avoir lancé une circulaire aux préfets pour célébrer le triom-
e du gouvernement.

L'effet des élections en général, et surtout des élections pari-
nes, fut immense, en France et en Europe. Les candidats offi-
ls avaient été obligés, pour céder au courant, de déclarer qu'ils
voqueraient le développement des réformes libérales de l'em-
eur. Les candidats légitimistes ou orléanistes n'avaient passé
avec l'appui des républicains, et c'était aussi un appoint répu-
ain qui avait fait réussir M. Thiers, bien qu'une autre fraction
ublicaine eût porté et soutenu jusqu'au bout une autre candi-
ure. L'esprit de liberté se réveillait donc partout et Paris se dé-
rait contre l'empire.

Pour faire face à cette situation nouvelle, un décret du 23 juin
prima l'institution oiseuse des ministres sans portefeuille, re-
 au ministère d'État ses attributions administratives qui furent
arties entre d'autres ministères. Billault fut nommé mi-
tre d'État, M. Duruy ministre de l'instruction publique, M. Bou-
 ministre de l'intérieur, M. Béhic ministre de l'agriculture.
che prit la justice avec les cultes, en échange de la prési-
ce du conseil d'État, donnée à M. Rouher.

Avant que cette nouvelle combinaison subit l'épreuve de la pra-
ue, Billault, qui en était le personnage important, mourut,
13 octobre 1863, à la veille de la session. Il fut remplacé par
Rouher qui laissa la présidence du conseil d'État à M. Rouland.
ault n'était ni un homme d'État ni un orateur de premier
dre et il eût, c'est probable, médiocrement brillé ailleurs que
s les muettes assemblées de l'Empire; il avait cependant quel-
es qualités oratoires qu'il ne put transmettre à son successeur
ez qui la faconde, la déclamation et l'audace sans scrupules sup-
éaient à la véritable éloquence.

§ III. Insurrection de Pologne. — La préoccupation des choses
érieures ne désintéressait pas la France d'une lutte qui venait
éclater en Pologne. Vis-à-vis de cette nation infortunée, la Russie
ata jamais les stipulations des traités de 1815. Depuis la dé-
e la Révolution de 1831, le gouvernement russe parut avoir
sé absolument l'idée de se faire de la Pologne une alliée et
pris la résolution de l'anéantir absolument.

A bout de souffrances, les Polonais se soule
pendant plus d'un an, tinrent en échec toutes le
sie. Le nombre l'emporta enfin et là où le carn
Russie osa redire que régnait l'ordre.

L'Europe assista impuissante, sinon impassil
ble exécution. L'Angleterre eut des velléités d'
pereur des Français, qui avait secrètement favo
parut disposé à des mesures énergiques ; l'Autr
à se laisser entraîner, la Russie affecta des inte
puis, au dernier moment, se dégagea.

§ IV. Lettres, Arts, Industrie. — En 1863, le
font deux pertes considérables : celle d'Alfred
Jean Reynaud. M. Renan publie *la Vie de Jés*
l'*Histoire romaine à Rome* ; Michelet, *la Régen*
*moiselle de la Quintinie*. MM. Erckmann-Chat
par *Madame Thérèse*, la série de leurs roman
tionaux.

Un décret impérial, modifiant une loi de la Co
l'académie des beaux-arts d'une partie de ses at
transférer aux bureaux de l'administration.

En prenant possession du ministère de l'in
M. Duruy, qui s'était déjà fait connaître par di
toire, s'efforça d'introduire des réformes util
supprima la *bifurcation* établie par Fortoul dans

DE 1864. — L'ouverture des Chambres, fixée au
était attendue avec quelque impatience. On était cu-
dre les explications du gouvernement sur les affaires
de voir l'attitude du nouveau Corps législatif. Napo-
nta un exposé des négociations tout à son avantage,
es autres puissances l'échec des tentatives diploma-
ur de la Pologne, oubliant que la défiance générale
le régime impérial était la cause essentielle de l'é-
ciations. Il remit au jour son projet permanent de
uverains, proclama que *les traités de* 1815 *ont cessé*
n congrès seul pouvait résoudre les questions pen-
ntra en perspective à l'Europe les deux seules routes
ngager : le progrès par la conciliation et la paix, ou
l'obstination à maintenir un passé qui s'écroule.
n effet, il avait convoqué tous les souverains à un
uns, c'étaient les moins considérables, adhérèrent
les autres, Russie, Autriche, Prusse, désiraient que
battre fussent spécifiés. L'Angleterre refusa net et le
andonné.
on des pouvoirs au Corps législatif dura près d'un
tous les abus électoraux et amena l'annulation de

'adresse ne donna lieu à une discussion intéressante
aires de Pologne. M. Bonjean plaida éloquemment la
e que soutint aussi le prince Napoléon. Dupin dé-
la Pologne était fort à plaindre, il y avait impossi-
aire pour elle. Ce n'était que trop vrai et le Sénat en
incu. Le prince Napoléon vota seul contre l'adresse.
gislatif, où le débat dura tout un mois, les ques-
ique intérieure et extérieure furent traitées avec
lat par les orateurs de l'opposition, surtout par
ui prit trois fois la parole, Jules Favre, Émile Olli-
icard, Pelletan, Jules Simon, etc., auxquels se joi-
des membres de la majorité. Mais quand M. Rouher
que toujours et partout l'empereur avait bien agi,
clinait et votait.
des finances fut bien obligé d'avouer que les expé-
es grevaient le budget d'un découvert de 972 mil-
our y rétablir la régularité, il fallait se résoudre à
e 300 millions. MM. Thiers et Berryer mirent à nu

A propos des affaires étrangères, M. Thiers d
dition du Mexique coûtait 14 millions *par mois*
taire est sauf, dit-il; l'archiduc n'est pas parti;
gager davantage et traiter avec Juarez.

M. Rouher, en lui répondant, proclama que
dition du Mexique serait *une page glorieuse*.
pliquer; on refusa de l'écouter. M. Émile Pére
assez parlé ici en faveur de l'étranger. »

En ce qui touchait la Pologne, M. de Morny
aux futurs contingents.

Dans la discussion du budget, Berryer se
inscrit aux recettes des payements du Mexiq
moins que certains. M. Rouher soutint l'excell
ciels ; M. Rouher, s'il avait consulté là-dess
lustre, son collaborateur au traité de libre éch
valier, sénateur, aurait dû savoir à quoi s'en t

Les faits ont montré de quel côté était la vé

Pendant le cours de la session, deux ci
siennes eurent à élire deux députés en rempla
Favre et Havin, qui avaient opté pour d'a
Un grand nombre de candidats républicains se
plusieurs d'entre eux se désistèrent en faveur
saient devoir obtenir les suffrages les plus n
candidatures qui subsistèrent jusqu'au dernier
de signaler celle de M. Tolain, qu'une procl
dait sous le titre de « candidature ouvrière. »

membre du gouvernement de 1848, furent élus (20 mars 1864).
lle élection donna lieu, contre le comité composé de treize
nnes, qui s'en était occupé, à des poursuites judiciaires. Dans
cès qui s'ensuivit, dit *des Treize*, le ministère public assimila
ité électoral à une association illicite. Le tribunal correction-
huma des lois tombées en désuétude. Les membres du Co-
qui pour la plupart étaient de savants jurisconsultes, ne soup-
ent pas qu'elles pussent être remises en vigueur. Conformé-
l'avis du ministère, les membres du comité furent condam-
ette jurisprudence fut confirmée en appel et en cassation.
orps législatif vota, le 3 mai, une loi sur les coalitions dont
port fut présenté par M. Émile Ollivier qui se sépara, avec
mon, de ses collègues de la gauche. Cette divergence sur
et spécial, révélait une scission plus profonde sur la poli-
énérale.
ession fut close le 28 mai.
lécret du 31 août institua une médaille militaire, commé-
ve de l'expédition du Mexique.
. Le corps législatif. — L'opposition. — L'opinion publique.
élections générales, les élections partielles, la composition
iveau Corps législatif, donnent à cette session un caractère
rticulier. Bien que rien ne soit changé dans la constitution,
ansformation considérable commence à s'opérer dans le gou-
nent impérial vis-à-vis de la Chambre et vis-à-vis de la
. Les législatures ne sont plus une série de conciliabules in-
dont le seul but semble être de louer l'œuvre du gouverne-
quelle qu'elle soit. Le temps n'est plus ou après avoir para-
le discours du trône en transformant chacune de ses phrases
sujet d'éloge pour l'empereur, on délibérait à bouche fermée
us ses vœux et sur tous ses caprices, en votant en trois ou
jours le budget général de l'État.
les premiers jours, une opposition énergique s'était mani-
revendiquant les libertés et les droits de la nation. Elle avait
principaux interprètes de grands orateurs qui avaient fait
écoles en des temps plus libres. C'étaient le plus souvent
hiers, Jules Favre, Berryer, qui étaient chargés des grandes
es et à côté d'eux des hommes de talent, tels que MM. Ernest
l, Glais-Bizoin, Bethmont, qui, à défaut de la grande ampleur
re, apportaient dans le débat une logique incisive. La phra-
gie emphatique de M. Rouher et des hommes de son école, les

révolutionnaires pour des menaces d'émeutes.

Si le mouvement des idées gagnait peu à peu
de la Chambre, l'action en était beaucoup plus d
plus rapide, beaucoup plus profonde sur l'esprit
hommes qui avaient vécu sous les gouvernement
ce nouvel état de chose n'était que la continuati
violemment interrompu depuis 1851 jusqu'à l'avèn
des *cinq*, vaillamment repris par eux jusqu'en 1
enfin par les nouveaux élus; mais, à côté de ces h
ration nouvelle, celle qui avait atteint l'âge de r
périodes de silence, éprouvait une impression tou
jeunes gens qui avaient alors entre vingt et trent
à-dire la partie la plus ardente de la nation), assis
tacle tout nouveau pour eux. Ce leur fut, au premi
de grand étonnement. Tous ceux que les mo
temps n'avaient pas entièrement absorbés — et il
reusement peu nombreux, — suivirent avec un si
débats législatifs. La liberté de la parole et de la p
jusqu'alors, reparaissait sous une nouvelle forme
Palais-Bourbon devint pour eux une sorte de chai
temporaine; ils comprirent où en était tombée la
avait été, ce qu'elle pourrait redevenir. Étranger
temps antérieurs, innocents de l'état actuel, il
qu'était l'empire et commençaient à le juger. A

s'y trompait pas. Voyant qu'il lui était impossible de re-
le régime de l'arbitraire absolu, il s'efforçait de persuader
npereur était le promoteur de la liberté. « Les élections de
elon vous, — disait M. Rouher, — signifient liberté. Eh
ui a donné le signal de la liberté en 1860 ? N'est-ce pas
eur qui a le premier arboré ce drapeau, non pour le laisser
tomber dans la misère et dans la boue, mais pour en fixer
e dans les lois. » Ces paraphrases pompeuses faisaient sou-
gens qui avaient la moindre notion de la langue française,
rsuadaient personne. Les promesses vagues que l'on fai-
tendre plus tard la liberté trouvaient d'autant plus d'in-
, qu'elles étaient sans cesse démenties par les discours et
faits.

là le châtiment de ceux qui ont pris le pouvoir par la vio-
qu'ils ne peuvent s'y maintenir que par l'arbitraire et par
. Ils finissent toujours par voir qu'il n'y a de durable
liberté et qu'il leur est impossible de subsister à côté

ue l'empire des Napoléons s'est fait une sorte d'orgueil de
ler à l'empire romain, c'est encore à l'histoire des Romains
stoire des Français empruntera de parti pris, l'explication de
ssance où il était de se rajeunir et de trouver de nouvelles

pendant, par suite de la faiblesse naturelle à l'homme, les
s sont moins prompts que les maux; et de même que les
ont longtemps à croître et se détruisent en un instant, de
l est plus facile d'étouffer le génie et les talents que de les
r. L'indolence elle-même a des douceurs qui séduisent, et
on, qui pèse d'abord, finit bientôt par charmer. Que sera-ce
i pendant quinze ans (c'est une large part de la vie de
e), un grand nombre de citoyens sont tombés, les uns vic-
d'accidents imprévus, les plus généreux victimes de la
é du prince? On peut nous compter, nous qui survivons pour
re, non-seulement aux autres mais à nous-mêmes, après
erdu, au milieu de la vie, tant d'années, pour arriver en si-
les jeunes gens à la vieillesse, les vieillards aux dernières
de leur course. » Tacite, traduction Ch. Louandre, tome II,
367-368.

1. Guerre de Danemark. — En même temps que l'esprit
commençait à s'intéresser aux affaires intérieures, il était

sollicité par un grave conflit qui s'élevait entre le D
et l'Allemagne. En 1863, une querelle était survenue
Danemark et la Confédération germanique, à propos d'u
questions obscures de succession que provoquent les p
tés unies sous un même souverain, mais à des tit
rents. Il s'agissait du duché de Sleswig et du duché d
La question avait été réglée dans un traité signé à L
1852, par l'Autriche, la Prusse, la Russie, la France, l'
et la Suède. Ce traité transférait au duc de Sleswi
Glucksbourg le droit à la succession du roi de Dan
n'avait pas d'enfants : c'est ce roi lui-même qui avait p
combinaison. La Russie, qui avait quelques droits éventu
duchés, y renonça ; le duc d'Augustenbourg, qui en avai
vendit au Danemark. Les duchés devinrent ainsi partie
de la monarchie danoise.

La Confédération germanique n'avait pas participé à
mais plusieurs de ses États y avaient adhéré. Le roi Fr
teur du traité, mourut en 1863 ; le duc de Glucksbour
céda, sous le nom de Christian IX. A ce moment, M. d
au nom de la Prusse, réclama contre l'annexion des
revendiqua les droits du duc d'Augustenbourg sur le Hol
prétexte que ces duchés faisaient partie de la Confédé
manique, le traité de 1852 était nul en ce qui le con
duc avait tenté, en 1848, de s'emparer des deux duchés
et l'Autriche l'en avaient chassé et les avaient rendus
mark.

Le Danemark consentit à laisser occuper provisoireme
troupes fédérales, le Holstein, qui était allemand, mais
livrer le Sleswig, qui ne l'était pas. La Prusse et l'Autrich
vèrent pas cette demi-concession suffisante. Le 1er février
corps austro-prussien envahit le Sleswig sous prétexte de
comme gage ; le 5 février il chassait les Danois du Dan
18 avril ils s'emparaient de Düppel. Ces deux bataille
obligèrent les Danois à évacuer les deux duchés.

L'Angleterre proposa une conférence pour régler la
Elle y soutint, avec la Russie et la Suède, le droit du D
La Prusse et l'Autriche demandèrent la séparation des du
le duc d'Augustenbourg. La France, au lieu de s'unir
terre, à la Russie et à la Suède, proposa de consulter le
tions des duchés. La conférence admit cette proposition

olstein, non pour le Sleswig; la France la maintint, la conférence
t rompue le 25 juin.
Un illustre homme d'État anglais, M. Disraeli, a résumé en style
humoristique les convoitises, la cupidité, la mauvaise foi apportés
r tous les membres de cette réunion : « Cette conférence, a-t-il
a duré six semaines, juste l'espace d'un carnaval, et ce fut en
t une affaire de masque et de mystifications. »
la suite de cet échec de la diplomatie, la guerre recommença,
austro-prussiens envahirent le Jutland, s'emparèrent de l'île
lsen; le 27 juillet, l'œuvre de destruction était terminée. Le
octobre un traité partageait le Danemark, non pas même au
it de la Confédération germanique, dont les intérêts avaient
i de prétexte à la guerre, mais simplement au profit particulier
a Prusse et de l'Autriche.
lors la Prusse chassa le duc d'Augustenbourg et occupa les du-
. Ce fait faillit amener la guerre entre la Prusse et l'Autriche;
ce conflit fut évité par la convention de Gastein (14 août 1865),
remit le Holstein à l'Autriche et le Sleswig à la Prusse.
ut-être le gouvernement français n'eût-il pas laissé mettre à
t un traité signé par lui, si la guerre du Mexique n'eût retenu
in une armée de 30,000 hommes et pesé lourdement sur les
ces de la France.
VIII. CONVENTION AVEC L'ITALIE. — Cette même année 1864, l'em-
eur Napoléon III conclut avec le roi d'Italie, le 15 septembre, une
ention en vertu de laquelle il devait retirer le corps français
pant Rome, sous les conditions suivantes : l'Italie s'engage à
pas attaquer le territoire pontifical et à le défendre contre
e attaque venant de l'extérieur; — la France retirera ses
pes, à mesure que le pape aura organisé une suffisante force
aire, dans un délai de deux ans; — le gouvernement italien
era pas obstacle à cette organisation, pourvu qu'elle ne de-
ne pas un motif d'attaque contre l'Italie; — l'Italie prendra à
harge une part proportionnelle de la dette romaine.
n dehors de la convention, Victor Emmanuel s'était engagé à
sférer la capitale du royaume dans une autre ville que Turin,
e ville devait être Florence. La translation fut, en effet, opérée.
ette convention fut, comme presque tous les actes de la poli-
e impériale, le sujet des interprétations les plus contradic-
es. La cour de Rome en fut profondément irritée, et Pie IX y
ondit indirectement par une encyclique du 14 décembre, em-

cléricaux, à une violente polémique au sujet des ...
l'Église refusait de reconnaître. L'opinion publiqu...
débats qu'une attention médiocre : elle ne redout...
alors les colères et les intrigues du clergé.

§ IX. L'Internationale. — En 1864, à la suite ...
fois interrompues depuis 1861, un groupe d'ou...
français, auxquels se joignirent des groupes d'au...
rent l'*Association internationale des travailleurs*...
n'avait pour but, dans la pensée de ses fondateurs,...
les moyens d'améliorer la condition matérielle e...
vriers. Le prince Napoléon s'efforça d'attirer à ...
adeptes de la société et de s'immiscer dans leurs...
tives. Plus tard, détournée de ce but primitif e...
instrument politique, elle devint tristement fam...
abrégé de l'*Internationale*.

§ X. Lettres, Sciences. — En 1864, Théop...
blia le *Capitaine Fracasse*. Émile Augier fait re...
*Guérin*, qui n'obtient pas tout à fait autant de su...
cédents ouvrages du même auteur. George Sa...
roman à la scène (Odéon) *le marquis de Ville*...
de *la Révolution*, par Edgar Quinet, de la *Bible d*...
Michelet, du *Dictionnaire géographique de la* ...
Joanne.

Une loi du 7 mai introduit, dans le service ...
France, l'appareil inventé par Caselli, savant ital...
nistration française avait encouragé les travaux.

Mort de J.-J. Ampère; de l'helléniste Hase; de...

ud; des peintres Flandrin et Dubufe; du maréchal Pélissier; miraux Dupetit-Thouars, Hamelin et Penaud.

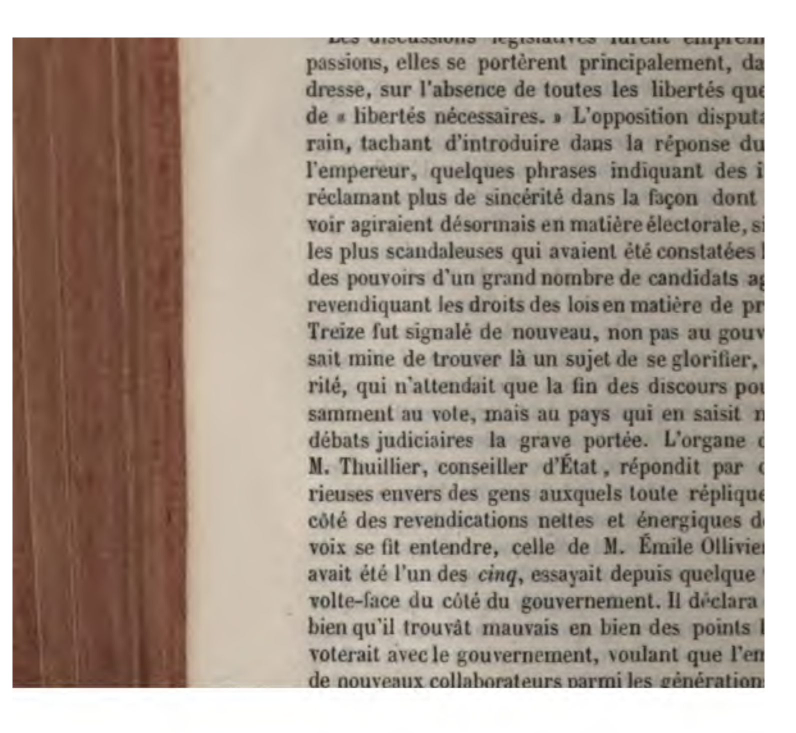
# CHAPITRE XI

de 1865. — Régence. — L'empereur en Algérie. — Le choléra. — Guerre d'Amérique. — Mexique. — Lettres, arts.

Session de 1865. — *Discussion de l'adresse.* — Si Napo- I, par quelques actes récents, avait paru daigner détendre la dureté du régime impérial, il n'entendait pas qu'on lui a main pour la lui faire ouvrir davantage. L'attitude du re envers la presse l'avait déjà montré. Le discours d'ou- du 15 février 1865 dut enlever toute illusion aux gens qui servaient encore.

t à l'extérieur, l'empereur s'applaudissait d'avoir gardé la ité dans l'affaire du Danemark, où la France « était par- ntre des sympathies pour le Danemark et son bon vouloir Allemagne. » Au vrai, cette neutralité avait laissé déchirer é portant la signature de la France, affaiblir un de nos plus lliés, et fortifier une puissance dont l'âpre ambition et le du droit des gens s'étalaient assez clairement; nous devions éprouver cruellement la reconnaissance pour notre « bon » Puis, après l'éloge de la convention du 15 septembre, 'annonce que les expéditions lointaines touchaient à leur que nos troupes revenaient du Mexique et allaient revenir ie, après un programme de lois nouvelles, après une reven- 1 déclamatoire des droits du pouvoir civil « que, depuis ouis, aucun souverain en France n'a abandonnés » contre étentions cléricales, le discours se terminait ainsi: « Tout s faisant les promoteurs ardents des réformes utiles, main- avec fermeté les bases de la Constitution, opposons-nous ndances exagérées de ceux qui provoquent des changements seul but de saper ce que nous avons fondé. L'utopie est n ce que l'illusion est à la vérité: le progrès n'est pas la tion d'une théorie plus ou moins ingénieuse. »

là le sophisme, toujours le même, des gouvernements per- s, qui veulent que les peuples s'arrêtent où il plaît au maître



Les discussions législatives furent emprein
passions, elles se portèrent principalement, da
dresse, sur l'absence de toutes les libertés que
de « libertés nécessaires. » L'opposition disput
rain, tachant d'introduire dans la réponse du
l'empereur, quelques phrases indiquant des i
réclamant plus de sincérité dans la façon dont
voir agiraient désormais en matière électorale, si
les plus scandaleuses qui avaient été constatées l
des pouvoirs d'un grand nombre de candidats a
revendiquant les droits des lois en matière de pr
Treize fut signalé de nouveau, non pas au gouv
sait mine de trouver là un sujet de se glorifier,
rité, qui n'attendait que la fin des discours pou
samment au vote, mais au pays qui en saisit n
débats judiciaires la grave portée. L'organe
M. Thuillier, conseiller d'État, répondit par
rieuses envers des gens auxquels toute réplique
côté des revendications nettes et énergiques d
voix se fit entendre, celle de M. Émile Ollivier
avait été l'un des *cinq*, essayait depuis quelque
volte-face du côté du gouvernement. Il déclara
bien qu'il trouvât mauvais en bien des points l
voterait avec le gouvernement, voulant que l'em
de nouveaux collaborateurs parmi les génération

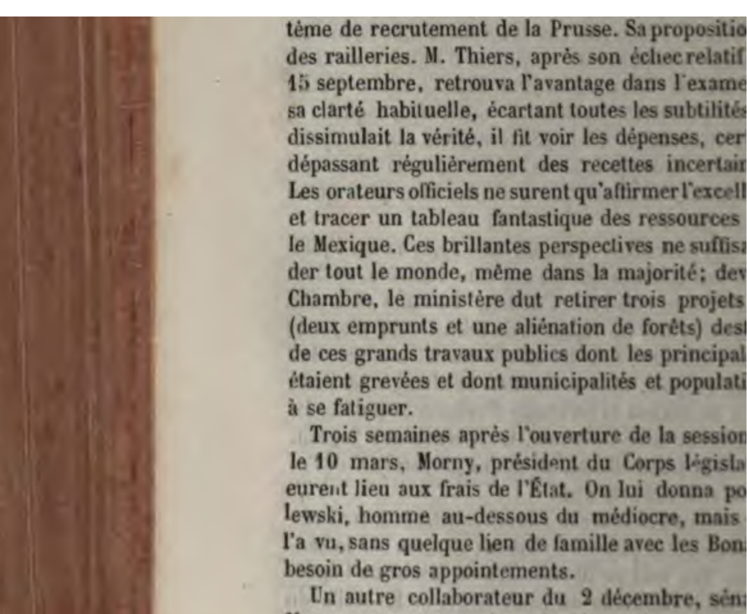
lécembre est un crime! — cria M. Ernest Picard, la voix
erte par un indescriptible tumulte, c'était la première fois
pelait publiquement la chose par son nom. Le mot était
ut beau supprimer le mot du compte-rendu officiel, il avait
entendu.

os de la convention du 15 septembre. M. Thiers se fit
eur du pouvoir temporel, et, malgré tout son talent,
rise contre lui à M. Rouher, qui put trop facilement dé-
que les sujets du pape avaient droit, eux aussi, à un bon
ment. M. Thiers s'appuyait sur ces raisons que Rome ne
pas à devenir la capitale du royaume d'Italie définitive-
stitué, et que la France trouverait bientôt à côté d'elle,
ontière, une puissance de premier ordre avec laquelle il
it compter désormais. Ni le gouvernement, ni l'opposi-
inrent compte de ses prévisions, qui étaient en désaccord
entiment public, sympathique à l'Italie bien plus qu'au
emporel du pape.

tatives ayant pour objet d'établir une règle et un équili-
le système des finances qui étaient sans contrôle, et dont
aboutissait sans cesse à des déficits énormes et à des
, s'il fallait en croire les rapports du ministre des finances
. Là comme ailleurs, tous les efforts furent inutiles. Les
n'avaient ni l'espoir, ni la prétention de changer les votes
nbre, mais ils avaient la certitude d'éclairer le public. Le
effet, les écoutait avec attention, il apprenait et il jugeait.
ultats n'étaient point directs, du moins préparaient-ils l'a-
ne pouvait rien faire de plus.

at, la lutte s'engagea entre le pouvoir civil, assez mal re-
ar M. Rouland, et le pouvoir spirituel, soutenu par le car-
Bonnechose. Une voix se fit entendre en faveur de l'église
et contre les prétentions du saint-siége, ce fut celle du
Bonjean. L'archevêque de Paris, Darboy, tout en dé-
cause du clergé, s'efforça de l'accorder avec les droits
invitant ses collègues à la conciliation.

eur spirituel et fantasque, le marquis de Boissy, prit une
e à la discussion et fit entendre à la grande joie du public,
rand effroi de ses collègues, qui l'accusaient « de parler
nêtres, » nombre de vérités fort désagréables pour le gou-
t. Ses discours incohérents, pleins de saillies et d'extra-
, étaient mêlés de protestations de dévouement envers



tème de recrutement de la Prusse. Sa propositio
des railleries. M. Thiers, après son échec relatif
15 septembre, retrouva l'avantage dans l'exame
sa clarté habituelle, écartant toutes les subtilités
dissimulait la vérité, il fit voir les dépenses, cer
dépassant régulièrement des recettes incertain
Les orateurs officiels ne surent qu'affirmer l'excell
et tracer un tableau fantastique des ressources
le Mexique. Ces brillantes perspectives ne suffisa
der tout le monde, même dans la majorité; dev
Chambre, le ministère dut retirer trois projets
(deux emprunts et une aliénation de forêts) dest
de ces grands travaux publics dont les principal
étaient grevées et dont municipalités et populati
à se fatiguer.

Trois semaines après l'ouverture de la session
le 10 mars, Morny, président du Corps législa
eurent lieu aux frais de l'État. On lui donna po
lewski, homme au-dessous du médiocre, mais
l'a vu, sans quelque lien de famille avec les Bon
besoin de gros appointements.

Un autre collaborateur du 2 décembre, séna
Magnan, mourut aussi pendant la session. C'est e
les frais de ses obsèques; une pension de 5,0

i, à l'inauguration d'un monument en mémoire de Napoléon ses quatre frères. Le prince fit naturellement un discours quel il prétendit expliquer la politique de son oncle; c'était um d'impérialisme démocratique, car ce prince, comme tout présomptif ou éventuel de trône, courtisait volontiers les ces libérales. En certains points, le discours ne s'accordait c la conduite de Napoléon III; aussi en éprouva-t-on, dans ions officielles, quelque embarras; le *Moniteur* s'abstint de duire, et même de le mentionner. La régente, qui ne vivait parfaite harmonie avec la petite cour du Palais-Royal, en ré-on mari. Celui-ci, par lettre datée d'Alger 23 mai, insérée au r du 27, adressa à son cousin une verte semonce. Il lui re-de n'avoir pas répondu à sa confiance, d'avoir mis, sous le Napoléon, un programme ne pouvant servir qu'aux enne-son gouvernement. Il disait, en terminant : « L'empereur n, pour empêcher l'anarchie des esprits, cette redoutable e de la vraie liberté, avait établi, dans sa famille, d'abord, n gouvernement, ensuite, cette discipline sévère qui n'ad-qu'une volonté et qu'une action. Je ne saurais désormais ter de la même règle de conduite. »

rince répondit à cette lettre en donnant sa démission de ésident du conseil privé, et de président de la commission position universelle de 1867, deux fonctions non rétribuées. lic trouvait la lettre impériale un peu despotique, mais celui lle était adressée n'était pas assez aimé, assez considéré pour n s'en émût beaucoup.

. L'EMPEREUR EN ALGÉRIE. — Le décret du 24 novembre 1860 remis l'Algérie sous le gouvernement militaire, dont fut nvesti le maréchal Pélissier, qui maintint dans la colonie un relatif.

février 1863, l'empereur adressa au gouverneur général ttre où, en annonçant l'intention de provoquer un sénatus-te pour établir la propriété individuelle parmi les tribus, il « Je suis aussi bien l'empereur des Arabes que l'empereur ançais. » Ces mots, commentés par des théoriciens qui vou-appliquer à l'Algérie le fameux principe des nationalités et isaient la création d'un *royaume arabe*, causèrent un grand ans la colonie. Les colons envoyèrent à Paris des délégués chef de l'État ne voulut pas recevoir, mais qui se mirent en t avec le Sénat.

Cette insurrection se prolongea pendant la fin d
miers mois de 1865, sans présenter aucun dang

C'est pour se rendre compte de la situation
l'empereur résolut de s'y rendre au mois d'avril

Napoléon III passa environ six semaines en A
villes principales des trois provinces, trouvant
passage l'empressement obligé des fonctionnaire
téressée ou banale des populations, tant indigène
Les unes et les autres attendaient de cette visite l
peux que leur avaient fait entrevoir des proclam
ces belles promesses que l'Algérie a si souvent re
circonstance, un prince ne voit que ce qu'on veut
ou lui laisser voir. L'empereur parcourut plus d
par jour, ce qui est le moyen de voir mais non d
Il promit merveilles de la constitution d'une s
destinée à exécuter de grands travaux en Algérie.
pratique du voyage impérial fut un sénatus-cons
Arabes la faculté de devenir citoyens français.

§ IV. Le choléra. — En 1865, la France su
invasion de choléra. L'épidémie, moins violente qu
commença au mois de septembre, eut son max
en octobre, et disparut en décembre; elle atteignit
tements et fit un grand nombre de victimes (auc
n'a été publié), dont environ 6,000 dans le seul

débuté, pour les fédéraux du Nord, par de rapides succès, que suivirent des revers prolongés. La lutte se continua, avec un acharnement réciproque, pendant les années 1862, 1863, 1864. Le gouvernement français, entraîné par le désir d'affaiblir la république américaine, se montra trop disposé à reconnaître aux confédérés du Sud la qualité et les droits de belligérants. Deux délégués des rebelles vinrent en France et en Angleterre pour obtenir cette déclaration; leurs démarches n'aboutirent pas.

Les dernières positions redoutables des sudistes furent enlevées dans les premiers mois de 1865. Leur capitale, Richemond, fut évacuée, le 3 avril, à la suite de combats prolongés pendant cinq jours; les Sudistes, en l'abandonnant, y allumèrent des incendies qui en détruisirent tous les édifices publics et la partie centrale. Ils avaient traité de même Charlestown (17 février). Le 9 avril, le général Lee, cerné par les troupes de Grant, capitula à Appometox count House; les rebelles n'avaient plus de vivres, ils furent nourris par les fédéraux. Le 13 avril, ce fut le tour de Raleigh, capitale de la Caroline du Nord; le 12, Mobile, grande et forte place maritime, se rendit. Le 2, la prise de Salma avait entrainé la soumission de tout l'Alabama. Du 27 au 29 avril, quatre armées confédérées mirent bas les armes à Grantborough; le 28 mai, il n'existait plus de troupes sécessionistes.

La continuation de la guerre, en arrêtant l'importation du coton, causa aux industries française et anglaise des souffrances de plus en plus vives.

L'espoir du succès des confédérés, s'il fut une de causes qui déterminèrent l'expédition du Mexique, fut d'autre part, pour les États-Unis, une cause de mécontentement contre la France.

La justice était du côté des fédéraux. Leur infatigable persévérance leur valut la victoire.

La nouvelle des triomphes du Nord fut accueillie en France, par les démocrates, avec une grande joie que vint assombrir une sinistre nouvelle. Une dépêche télégraphique annonça que, dans la soirée du 14 avril 1865, le président Lincoln, étant au théâtre du Ford, à Washington, avait été assassiné d'un coup de pistolet. Quelques moments après, une tentative d'assassinat fut commise sur M. Seward, ministre des affaires étrangères, qui ne succomba pas à ses blessures.

L'assassin de Lincoln était un acteur nommé Wilkes Booth; il réussit à s'évader du théâtre Ford et de Washington. Vivement

d'amnistie rendu par son prédécesseur ; lui
autre qui ajouta, il est vrai, quelques caté
d'exceptions établies par le premier décret,
du droit de grâce qui lui était attribué.

Les Sudistes avaient commencé la guerre
vage. L'abolition absolue de l'esclavage fut
de leur défaite. Cette mesure avait été voté
mois d'avril 1862.

§ VI. Mexique. — La France s'intéressait e
elle avait des soldats qui grevaient lourdem
milien avait beaucoup hésité avant d'accept
il hésita encore après son acceptation. Sur
femme et de Napoléon III, il partit enfin d'Eu
s'arrêta quelques jours à Rome, arriva le 2
et le lendemain à Mexico.

Choisi et appelé par le parti clérical, qui a
vention française, Maximilien, dès son arri
hommes du parti libéral qui étaient hostiles
par conséquent, mal vus des généraux franç
ni faire exécuter les lois ordonnant la vente d
qui lui aurait donné de l'argent, ni affranchi
eût donné une armée. Il se trouva donc sans
militaire nationale, sans administration civile
et il ne possédait pas les talents qu'il eût fa
telle situation[1]. Le personnel qu'il amenait
posé de gens qui eussent fait très-bon effe

documents publiés par les organes officiels, la paci-
ays s'opérait à grands pas; d'après les bulletins mili-
ristes étaient battus sur tous les points et perdaient
nde. En fait, les troupes françaises étaient maî-
lement où elles campaient et dans les villes où elles
ison. Mais la résistance ne cessait définitivement nulle
maintenait le drapeau républicain.

avril 1865, des agents de Maximilien vinrent à Paris
ter l'emprunt prévu par le traité de 1864, et déjà
s sans succès. Les souscripteurs furent alléchés par
xorbitantes, échelonnées de 10,000 à 500,000 francs,
ent de 300 francs, avec intérêt annuel de 30 francs et
ent à 500 francs. Ces promesses trop séduisantes
t-être pas sufli, malgré le goût du public pour les
oires, si de puissants encouragements ne fussent ve-
ères officielles.

législatif, où l'opposition mettait en doute les res-
exique, M. Costa, député, que l'empereur avait envoyé
en mission financière, déclara que le Mexique comp-
les nations, au point de vue commercial, agricole et
s plus favorisées du globe »; il évalua le produit an-
anes à 100 millions, en citant un rapport mexicain où,
produit était évalué à 36 millions.

contestait la possibilité même de faire l'emprunt,
écriait : « Vous vous préoccupez de l'emprunt!... Eh
aucune inquiétude. Au moment où je parle, il est
principales maisons de France et d'Angleterre. J'en ai
elle au moment où j'entrais dans cette enceinte... »
parlait ainsi le 12 avril; le traité ne fut signé que
us tard, le 20 avril.

nent l'organe du gouvernement avait lancé du haut de
islative, le plus splendide *prospectus*, mais tout le per-
l des finances, tous les bâtiments, tout le matériel
nt mis au service de l'emprunt, qui réussit avec une
es temps de Law[1]. Il fut annoncé au public sur les
hes, exclusivement réservées aux publications offi-
*oniteur* le recommanda chaudement à ses lecteurs.

*ance Jecker et les emprunts mexicains*, par le comte de Ké-
niers chapitres du *Mexique ancien et moderne*, par M. Michel



ment avait participé au lancement de l'affai
eux s'imagina que la garantie du gouverne
Comment d'ailleurs, des gens qui n'étaient pas
tre le gouvernement et ne pouvaient compren
plications et toutes les finesses d'une telle op
gens de bonne foi pouvaient-ils supposer que
ponsable de l'avenir des capitaux qu'on versai
ses bureaux, aux lieux mêmes et aux personn
bitude recevaient les versements des emprunt
l'emprunt fut couvert, pour la plus forte p
grande quantité de petits souscripteurs, qui ap
très-considérable de leurs économies.

En supposant que tout ce qu'on disait du
difficulté nouvelle devait changer la face des ch
délivrés des plus graves embarras de leur gu
plus en plus irrités de l'intervention europée
1864, le Congrès avait voté la résolution de s'o
ment d'une monarchie au Mexique, résolution n
au gouvernement français. Plus tard, ils dé
d'une légion de volontaires, recrutée en Autr
par eux comme un cas de guerre et qu'ils attaqu
chargés du transport de cette troupe. L'Aut
courir ce risque et garda les volontaires po
vice. Ils n'étaient pas encore embarqués.

§ VII. Lettres, arts, nécrologie. — L'œuv

nnée à M. Cabanel pour deux portraits; celle de sculpture
l Dubois pour sa statue du *Chanteur florentin.*
e domaine de l'érudition, M. G. Perrot continue la publica-
on *Exploration archéologique de la Galatie et de la Bithy-*
Heuzey et Daumet commencent celle de leur *Mission ar-*
*ue en Macédoine;* M. Renan donne les premières livrai-
*la Mission de Phénicie*; M. Noël Desvergne fait paraître
*et les Étrusques.*
ux de la Dhuys canalisée arrivèrent pour la première fois
11 septembre 1865. La Dhuys fournissait à la ville un sup-
de 40 millions de littres d'eau par jour.
orts remarquables de 1865 sont : Buchez; le colonel
Eugène Dévéria, peintre; Duret, sculpteur; Géruzez;
ionnier, fondatrice des Écoles professionnelles de jeunes
oudhon; Troyon; Valenciennes, naturaliste; Bixio; Du-
Lamoricière; Heim, peintre d'histoire; J.-V. Leclerc,
tut; Nanteuil, sculpteur; Provost, artiste dramatique;
Jacques; Debay; Bazancourt; Duveyrier; Guérard; Sain-
onseiller d'État Thuillier.

## CHAPITRE XII

1866. — Discussion de l'Adresse. — L'Amendement des Quarante-
Lois diverses. — Discours d'Auxerre. — Guerre entre la Prusse et l'Au-
Bataille de Sadowa. — Médiation française; cession de la Vénétie.
ement de politique. — Évacuation de Rome. — Mexique — Épidé-
zooties, inondation. — Lettres. Nécrologie.

ESSION DE 1866. DISCOURS DU TRÔNE. — Tout était calme, en
e, au commencement de 1866. On ne soupçonnait au gou-
t français aucun projet belliqueux. La convention du 15 sep-
864, exécutoire en 1866, allait faire cesser l'occupation
à Rome, en même temps que, d'après le traité conclu avec
n, le corps expéditionnaire du Mexique rentrerait partielle-
rance. La convention de Gastein avait aplani, au moins tem-
ent, les difficultés survenues entre l'Autriche et la Prusse au
leswig-Holstein. Cependant, il y avait dans tous les esprits
ent confus de malaise et d'inquiétude. La guerre du Da-
dieuse spoliation, accomplie en violation des traités, par
abus de la force, était une iniquité qui troublait aussi



Il débuta par des assurances de paix général
efforts de tous pour « dénouer amicalement les
de les trancher par les armes. »

Parlant de l'Allemagne, il dit : « Mon intentior
à observer une politique de neutralité qui, san
parfois de nous affliger ou de nous réjouir, nous
étrangers à des événements où nos intérêts ne
ment engagés. » Il était difficile de montrer, en
plus d'imprévoyance de l'avenir le plus prochain,
des intérêts français. L'assassinat de Lincoln est à
dans la même phrase que la mort du roi des Bel
licitations sur l'établissement de l'empire mexic
« vœux sincères pour la prospérité de la grande
ricaine » que l'empire a essayé de détruire, d'ab
autant qu'il l'a pu, les rebelles du Sud, puis en
au Mexique un État rival de « race latine. »
République est victorieuse, on lui fait des protesta
discours mentionnait une enquête sur les coalitions
1865, avaient un moment occupé l'attention pub
s'étaient produites alors, qui avaient toutes tourn
des grévistes. L'Empereur déclarait que cette e
tous points, donné raison à la loi nouvelle.

Le discours impérial promettait, en outre, des
traient à ceux que le gouvernement croyait de

l'empêcher de marcher en lui ôtant toute force et toute initiative. » Trouvant que « l'on a assez discuté, depuis quatre-vingts ans les théories gouvernementales. » il recommande de s'occuper exclusivement des « moyens pratiques d'améliorer le sort moral et matériel du peuple, de répandre partout, avec les lumières, les saines doctrines économiques, l'amour du bien et les principes religieux. » Il termine ainsi : « Lorsque tous les Français, aujourd'hui investis des droits politiques, auront été éclairés par l'éducation, ils discerneront sans peine la vérité et ne se laisseront pas séduire par des théories trompeuses ; lorsque tous ceux qui vivent au jour le jour auront vu s'accroître les bénéfices que procure un travail assidu, ils seront les fermes soutiens d'une société qui garantit leur bien-être et leur dignité ; enfin, quand tous auront reçu dès l'enfance, ces principes de foi et de morale qui élèvent l'homme à ses propres yeux, ils sauront qu'au-dessus des efforts de l'intelligence humaine, au-dessus de la science et de la raison, il existe une volonté suprême qui règle les destinées des individus comme celles des nations. »

C'est un souverain du dix-neuvième siècle qui, en France, à la face du monde civilisé, ose débiter devant des législateurs cet étrange amalgame du plus abrutissant fatalisme et d'un socialisme nuageux emprunté à l'Idoménée du *Télémaque*.

§ II. Discussion de l'adresse. — Au Sénat, la discussion de l'adresse amena encore à la tribune le marquis de Boissy qui, mêlant les railleries aux éloges, parlant sans ordre et sans suite, de tout et de rien, proposant, au milieu des réclamations constitutionnelles de ses collègues, le retour au régime parlementaire ; conseillait à l'Empereur cent choses diverses, entre autres d'attaquer l'Angleterre. Ce mélange de propos, tantôt sensés et tantôt fous, étonnait le public et exaspérait le Sénat.

Comme le marquis de Boissy disait : « Existe-t-il au monde quelqu'un complétement satisfait de la situation.

Des *voix nombreuses*, dit *le Moniteur officiel*, répondirent : — « Oui sans doute. Nous sommes tous très-contents.

Le marquis de Boissy répliqua : « Je ne le crois pas » et continua. M. Rouher et M. Chaix d'Est-Ange répondirent à ses propos étranges, avec toute l'énergie dont ils étaient capables.

La convention du 15 septembre fut encore un nouveau thème à discussion. Les cardinaux de Bonnechose et Mathieu, n'épargnèrent ni les marques de défiance ni même les injures au gouvernement



rassura les alarmes de tous, et l'adresse fu
l'unanimité.

Au demeurant, l'adresse du Sénat ne fut q
discours impérial ; l'empereur, en la recevan
ver qu'elle en était un « éloquent commentair

Au corps législatif, le nouveau président, Wa
sion. Il occupa le fauteuil présidentiel avant
tion fût validée et elle ne le fut pas sans une
La discussion générale de l'adresse fut ouvert
M. Thiers réclamant encore le rétablissement
gime des lois venant enfin remplacer celui de
M. Latour Dumoulin, ancien employé supérieu
riale, donna au gouvernement le conseil d'ét
signala les abus graves parmi lesquels celui-c
pas les désastreuses conséquences : « Quelques
mandé la réduction de l'effectif de l'armée Ce
des économie. On a réduit les *cadres* ce qui
C'était en effet un détestable moyen de faire de
désorganisait l'armée. Enfin, M. Glais Bizoin
tendre quelques vérités qu'il était utile d'affi
les injures mêmes l'empêchèrent d'achever. A
nemental ne jugea nécessaire de leur répondr
taxer de *pasquinades* [2] ses propos, et partic
prédisaient les désastres de la campagne du Me

membres de la majorité les plus dévoués au pape exprimèrent le regret de le voir abandonné à ses propres forces. Le gouvernement répondit en se glorifiant d'avoir rendu la liberté à un peuple de 22 millions d'âmes, et proclama qu'il n'y avait pas à s'inquiéter de l'établissement, à la frontière française, d'une puissance de premier ordre qui était unie à ses libérateurs par les liens de l'estime et de la reconnaissance. A propos des affaires du Danemark, le débat s'éleva considérablement. Les questions relatives à l'agriculture donnèrent lieu à un très-vif débat entre les partisans du système de protection, dont MM. Thiers et Pouyer-Quertier furent les principaux défenseurs. MM. Rouher et Forcade de la Roquette furent les avocats officiels de la liberté commerciale.

§ III. L'Amendement des quarante-cinq.—Lorsque vint la discussion du dernier paragraphe de l'adresse, le débat prit un caractère de gravité tout particulier à propos d'un amendement présenté par quarante cinq députés de la majorité. Il n'avait vraisemblablement aucune chance d'être admis, car si la majorité avait osé élever quelques critiques sur la politique impériale, c'eût été pour lui reprocher d'être encore trop libérale, néanmoins cet amendement intéressa vivement le public. Nul ne s'en dissimulait l'importance. Il ne s'agissait plus de l'opposition ancienne à laquelle on répondait, plus ou moins brutalement, qu'on ne voulait pas l'entendre et qu'elle ferait mieux de se taire. Au cours de ces débats de l'adresse, elle avait présenté divers amendements ; on avait laissé ses orateurs les développer et on leur avait à peine répliqué. On s'était contenté de les écraser par des votes.

Cette discussion de l'amendement des quarante-cinq semble, en effet, avoir été la préface d'une évolution nouvelle qui allait se produire dans l'esprit, toujours flottant, de l'Empereur. C'est sans doute par crainte de voir dominer cette influence, que les plus soumis d'entre ses serviteurs s'en montrèrent fort irrités.

Il était pourtant bien respectueux pour l'empire, cet amendement. Il demandait à la Chambre d'introduire, dans la réponse à l'Empereur, ces mots : « La France, fermement attachée à la dynastie qui lui garantit l'ordre, ne l'est pas moins à la liberté qu'elle considère comme nécessaire à l'accomplissement de ses destinées. Aussi, le Corps législatif croit-il être aujourd'hui l'interprète du sentiment public, en apportant au pied du trône le vœu que Votre Majesté donne au grand acte de 1860 les développements qu'il comporte. » Il est intéressant de recueillir quelques-



dicteurs en mettaient à la combattre, allaient,
de leur supplique ; à la fin de leurs discours i
à déclarer que « le pays tout entier » ne voy
maintien de la dynastie impériale que désord
ne s'entendirent pas moins qualifier « d'enne
« d'hommes dangereux. »

M. Rouher, ministre d'État, répondit à tou
fois, mêlant l'amendement des quarante-cin
amendements présentés par la gauche ; il dé
pour le mieux, que le gouvernement était « le
généraux, l'organe des besoins d'une société, l
vie, de son action, de son administration » Ap
à sa façon que le gouvernement parlementaire
discussion dans les Chambres et la responsa
n'amenait et n'avait jamais amené que désastr
la presse jouissait de toute la liberté possible
c'était donner la liberté illimitée, courir les a
naires ; il termina, en adjurant ses amis d'hier
amendement, leur déclarant qu'ils se trouverai
dés par le mouvement libéral qu'ils tentaient d
mina se péroraison par ces mots : « et pour av
des nuances, vous aurez été absorbés par des c

M. Émile Ollivier, qui n'était point dès le dé

oires pussent lui permettre de jouer le rôle de chef de si, lorsqu'il demanda la parole, le ministre d'État répon- une certaine impertinence : « Je m'y attendais ! » Le le M. Ollivier fut une série d'attaques personnelles contre r, bien plus qu'une défense de l'amendement. Ce nouveau ouveau tiers parti ne prétendait, au total, que prendre parer l'avenir d'un gouvernement plus libéral.

dement des quarante-cinq obtint 63 voix, les membres ition ayant joint leurs votes à ceux des premiers signa-

te de ce premier échec, l'amendement des quarante-cinq ans la même discussion sous la forme d'un autre amen- qui manifestait le désir de voir les lois, si sévères qu'on re, régir la presse et de voir cesser le régime adminis- rbitraire ; il ne fut pas plus heureux. La discussion dévoila s d'existence des journaux, que le cautionnement et les mbre eussent ruinés, s ils n'avait eu d'autre part le triste se transformer en instruments de publicité à l'usage des nancières honorables ou non. Le gouvernement déclara ondation des journaux n'étaient point soumise à son au- les choses n'en iraient qre plus mal et que, d'autre part, uvernement annonçait l'intention de changer le régime se, il y aurait une véritable inquiétude, il y aurait un ns les affaires. » Cet amendement fut également repoussé ; néanmoins 65 voix. Somme toute, cette opposition nou- ait ni grande conviction ni grande indépendance, car de l'adrese fut voté à l'unanimité, moins les 17 voix he proprement dite ; 5 deputés s'abstinrent, parmi les- ce-président Schneider, M. Thiers et Émile Ollivier.

réponse à l'adresse des députés, Napoléon III déclara ait, avec toute la France, la stabilité, le progrès, la li- s la liberté définie à sa manière. Il rappela qu'il avait e « la France ne périrait pas dans ses mains, » il re- ette promesse, comptant sur « le concours des grands État, le dévouement de l'armée, le patriotisme de tous toyens, enfin, ce qui n'a jamais manqué à notre patrie, on divine. »

n publique, sans s'occuper de la protection divine, crut ntention comminatoire, une sorte de défi et de menace el au dévouement de l'armée.



les attributions des conseils généraux ; une loi pr
reconnus par les lois antérieures à la propriét
sur les crimes et délits commis à l'étranger par
dernière souleva de vives défiances parce que l'ar
faisait soupçonner qu'elle était destinée à atte
dessins publiés à l'étranger par un Français co
sa famille.

La loi sur le contingent militaire amena, sur
rieure une discussion que justifiait l'état des ch

Le 3 mai, M. Thiers, en attaquant vigoureuse
impériale, en faisant l'historique des derniers
nemark, en se plaignant de la violation des tr
sant une politique toute pacifique, provoqua le
de l'assemblée entière. Il est intéressant de r
discours, après les faits qui se sont accompli
phrases comme celle-ci : «... enfin, en ne pouva
mark le Sleswig, qui n'a jamais été province ge
prétexte aussi vain que celui qui consisterait à
l'Alsace à la France, qu'en Alsace on parle allen

Ceci était une réponse au gouvernement et à
de l'opposition, qui appuyaient leur politique
nationalités. Les conclusions de l'orateur libéra
sensiblement de celles du ministre d'État qui av
tentions du gouvernement par cette formule : «

rence et, jetant un regard prévoyant sur l'avenir, il prononça
aroles, inspirées par la logique, et qui semblent une prophétie :
i la guerre est heureuse à la Prusse, elle s'emparera de quel-
uns des États allemands du Nord, et ceux dont elle ne s'em-
a pas, elle les placera dans une Diète qui sera sous son in-
ce. (*Voix nombreuses :* C'est cela !) Elle aura donc une partie
llemands sous son autorité directe, et l'autre sous son auto-
ndirecte; et puis, on admettra l'Autriche comme protégée
ce nouvel ordre de choses.

t alors, permettez-moi de vous le dire, on verra refaire un
empire germanique, cet empire de Charles-Quint qui rési-
utrefois à Vienne, qui résiderait maintenant à Berlin, qui
bien près de notre frontière, qui la presserait, qui la serre-
t, pour compléter l'analogie, cet empire de Charles-Quint, au
e s'appuyer, comme dans le quinzième et le seizième siècle,
Espagne, s'appuierait sur l'Italie.

ous ne pouvez approuver cette politique. Lors même qu'elle
pporterait un accroissement de territoire quelconque, cette
ue n'en deviendrait que plus honteuse, car elle aurait con-
à recevoir un salaire pour la grandeur de la France, indigne-
compromise dans un prochain avenir. »

Jules Favre, parlant en son nom et au nom de la gauche, se
a en conformité d'idées avec M. Thiers sur tous les points,
ur ce qui avait trait à l'unité italienne; lui aussi, avait mon-
Prusse pouvant armer, un jour, contre nous, 800,000 hom-
Un député de la majorité, M. Geiger, lui cria : « Ce ne sera
sitôt. »

Thiers, dans son discours, avait fait allusion, non pas aux
s de 1815, qui n'avaient rien à voir dans la question, mais à
de 1852, qui avaient garanti l'intégrité du Danemark, traités
nt la signature de la France, violés par la Prusse et l'Autriche,
que la France eût rien tenté pour les faire respecter. Son dis-
semblait avoir ébranlé la conviction de la Chambre et le gou-
ment pouvait craindre un vote contraire à son désir. M. Rou-
leva alors et déclara qu'au cours de la séance, pendant que
mbre écoutait ses contradicteurs, il avait reçu une dépêche
ouvait une fois de plus qu'il ne fallait pas se hâter de porter
gements. Cette dépêche, arrivée tout à coup et si heureuse-
était : « une déclaration officielle, émanant de l'Italie, la dé-
ion qu'elle prenait l'engagement de ne pas attaquer l'Autri-

d'Auxerre : « Je vois avec bonheur que les so
empire ne sont pas effacés de votre mémoire. (
côté, j'ai hérité des sentiments du chef de ma f
pulations énergiques et patriotes qui ont soute
la bonne comme dans la mauvaise fortune. J'a
le département de l'Yonne une dette de reconna
Il a été un des premiers à me donner ses suffr
qu'il savait, comme la grande majorité du peup
intérêts étaient les miens et que je détestais, co
de 1815, dont on veut faire aujourd'hui l'uniqu
litique extérieure.

« Je vous remercie de vos sentiments. Au mil
pire à l'aise, car c'est parmi les populations lal
et des campagnes que je retrouve le vrai génie

Le public qui attendait depuis deux jours la
la déclaration du gouvernement italien annon
M. Rouher à la chambre, perdit de vue ce doc
paraissait si grave. Le bruit que fit le discour
une préoccupation nouvelle et donnant une au
vement politique, couvrit toutes les préoccupat

La phrase relative aux traités de 1815 fut rapp
analogue, du discours du trône, prononcé le 5
on y vit la pensée bien arrêtée de consentir à
la carte d'Europe.

directement l'application, en termes impertinents, on crut un instant que la majorité allait demander que le gouvernement blâmât cette impertinence, il n'en fut rien, elle n'osa pas la relever. D'autre part, les condamnations administratives ne furent pas épargnée aux divers organes de publicité qui semblaient, si faiblement que ce fût, ne pas approuver le discours d'Auxerre. L'un d'entre eux, le *Courrier du Dimanche* reçut un *avertissement* à propos d'un article de M. Prevost-Paradol qui faisait allusion à la « déclaration officielle » dont M. Rouher s'était servi pour étouffer le débat; cette peine lui était appliquée en vertu d'un arrêté (13 mai), qui contenait, entre autres, ce considérant : « Considérant que l'auteur méconnait et dénature le caractère de nos institutions politiques en niant qu'elles reposent sur des principes de liberté. » Peu de temps après, l'Académie française faisait offrir un de ses fauteuils vacants à M. Prevost-Paradol.

§ VI. Lettre Impériale. — L'attention publique était détournée des débats législatifs par la crise survenue entre les deux grandes puissances allemandes et qui atteignait, au commencement de juin, son point le plus aigu. Napoléon III avait renouvelé, avec non d'instance et sans plus de succès que précédemment, son projet favori de conférence européenne Des difficultés suscitées par l'Autriche avaient déterminé la rupture des négociations ; à ce sujet, il écrivit, le 11 juin, une de ces lettres destinées, sous le couvert d'un ministre, au public universel et qui étaient un de ses procédés de gouvernement. Celle-ci, adressée à M. Drouyn de Lhuys, ministre des affaires étrangères, fut lue, le 12 décembre, au Corps législatif, pendant la discussion du budget, par M. Rouher. L'empereur y traçait la conduite que le représentant de la France aurait tenue en son nom dans la conférence refusée. « Vous auriez déclaré, en mon nom, que je repoussais toute idée d'agrandissement territorial tant que l'équilibre européen ne serait pas rompu. Nous ne pourrions songer à l'extension de nos frontières que si la carte de l'Europe venait à être modifiée au profit exclusif d'une grande puissance et si les provinces limitrophes demandaient, par des vœux librement exprimés, leur annexion à la France. »

La lettre du 11 juin attribuait le conflit austro-prussien à trois causes :

La situation géographique de la Prusse mal délimitée ;

Le vœu de l'Allemagne réclamant une reconstitution politique plus conforme à ses besoins généraux ;

La nécessité pour l'Italie d'assurer son indépendance na-
nale.

« Nous aurions, continuait la lettre, désiré pour les États se-
daires de la Confédération une union plus intime, une organisa-
plus puissante, un rôle plus important ; pour la Prusse, plus d'
mogénéité et de force dans le Nord ; pour l'Autriche, le main-
de sa grande position en Allemagne. Nous aurions voulu q-
moyennant une compensation équitable, l'Autriche pût céder
Vénétie à l'Italie, car si, de concert avec la Prusse et sans se pré-
cuper du traité de 1852, elle a fait au Danemark une guerre au n-
de la nationalité allemande, il me paraissait juste qu'elle recon-
en Italie le même principe en complétant l'indépendance de la p-
ninsule. »

La lettre finissait en annonçant que : « si, les espérances de p-
ne devaient pas se réaliser, l'empereur avait reçu des puissan-
l'assurance que, quels que soient les résultats de la guerre, aucu-
des questions qui nous touchent ne serait résolue sans l'assenti-
ment de la France. »

La lecture de cette lettre fut accompagnée de quelques parol-
engageant le corps législatif à ne pas discuter sur ce grave suj-
M. Jules Favre ayant essayé de démontrer que la chambre abdiq-
rait en n'exprimant pas son sentiment, le président Walewski
interdit la parole. La lettre impériale causa au Palais Bourbon
tel enthousiasme que M. Thiers, voulant prendre la parole, non
pour la combattre, mais pour dire en quels points il s'y ac-
dait, les clameurs de la majorité l'empêchèrent de parler.
Chambre ajourna toute discusssion sur les affaires d'Allemagne

La session du Corps législatif fut close le 30 juin en pleine
allemande. Le Sénat s'était réuni pour déclarer qu'il ne s'o-
pas aux lois votées par l'autre assemblée.

§ VII. Guerre d'Allemagne. — Tous les esprits étaient alors
vers les graves événements qui s'accomplissaient en Allem-

Ces événements n'étaient pas l'œuvre d'un moment ; ils
la conclusion d'un état de choses fort complexe et qui r-
à des époques déjà anciennes.

Le mouvement démocratique ou pour dire plus juste
tentatives d'unification de l'Allemagne avaient échoué en
diverses causes, dont la principale fut l'impuissance de
Diète de Francfort, de rien décider et de rien fonder.
cette impuissance du parlement fédéral, on sentait déjà l

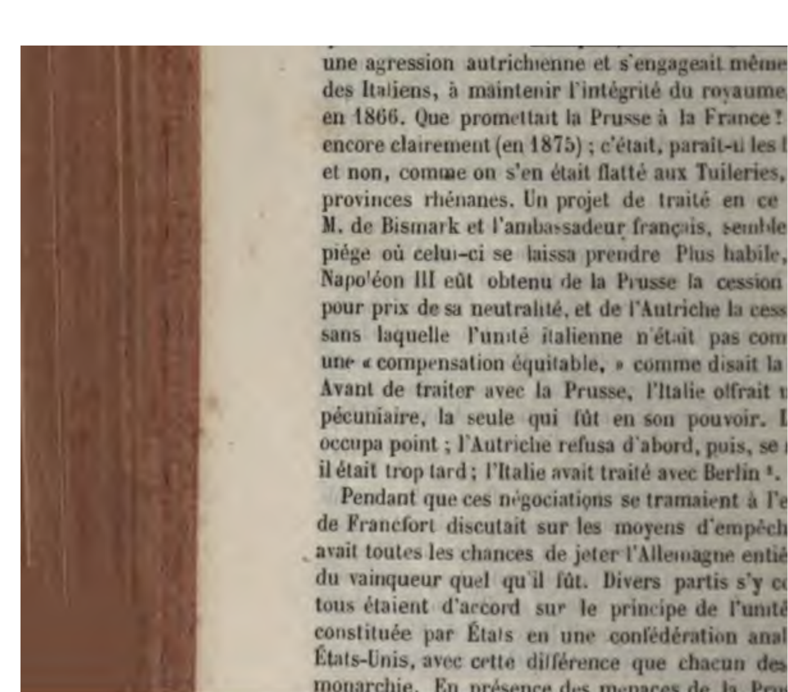
le la Prusse et de l'Autriche qui l'une et l'autre eussent voulu que l'unification leur profitât exclusivement.

Lorsque vint la guerre d'Italie, la confédération germanique trouva dans les clauses du pacte fédéral des motifs suffisants pour abandonner l'Autriche à elle même et les échecs de celle-ci ne furent point un sujet de vif déplaisir pour la Prusse et pour la plupart des états secondaires. On donnait pour raison que le gouvernement était profondément anti-libéral et qu'à l'affaiblissement de l'Autriche, correspondrait le développement de l'esprit de liberté. Les libéraux, les démocrates et les unitaires allemands, confondus dans un même sentiment, haïssaient l'autocratie autrichienne. Il fut donc très-facile aux divers gouvernements de l'Allemagne, d'exploiter cet état de l'esprit public. Ils refusèrent tout secours à l'Autriche et se contentèrent de placer sur les frontières du Rhin des armées d'observations, mais ils ne se hâtèrent pas d'accourir au secours de l'Autriche.

La paix de Villafranca vint mettre fin à une crise qui menaçait de devenir aiguë; l'Autriche ne perdit pas son rang en Allemagne. L'ambition de la Prusse fut cruellement déçue et la déception se manifesta par des polémiques amères. L'empereur François Joseph, profitant des leçons que lui infligeaient les défaites, introduisit dans son gouvernement quelques réformes libérales, qui consolidèrent sa puissance dans ses propres États et son influence sur les libéraux allemands. Lors de l'insurrection polonaise (1863), l'Autriche, de concert avec la France et l'Angleterre, avait essayé de modérer l'action brutale de la Russie; pendant que la Prusse au contraire, flattait le gouvernement du tzar. Puis, enfin, réunis par une commune convoitise, le gouvernement prussien et le gouvernement autrichien firent, de concert, la campagne de Sleswig.

La Prusse et l'Autriche, n'ayant pu s'entendre longtemps pour gouverner en commun les duchés enlevés au Danemark, avaient fait la convention de Gastein qui donnait la gestion du Sleswig à la Prusse, celle de Holstein à l'Autriche. Ce partage ne mit pas l'accord entre les deux complices.

Le roi de Prusse était, dès cette époque, conduit par un conseiller audacieux, dépourvu de tout scrupule, adoptant la maxime que « la force prime le droit » et résolu à la faire prévaloir par une politique « de fer et de sang. » Pour dominer le roi, il l'avait brouillé avec les chambres dont il se débarrassait par des coups d'État. Il aspirait à faire dominer la Prusse sur l'Allemagne, et



une agression autrichienne et s'engageait même
des Italiens, à maintenir l'intégrité du royaume
en 1866. Que promettait la Prusse à la France ?
encore clairement (en 1875) ; c'était, paraît-il les
et non, comme on s'en était flatté aux Tuileries,
provinces rhénanes. Un projet de traité en ce
M. de Bismark et l'ambassadeur français, semble
piége où celui-ci se laissa prendre Plus habile,
Napoléon III eût obtenu de la Prusse la cession
pour prix de sa neutralité, et de l'Autriche la cess
sans laquelle l'unité italienne n'était pas com
une « compensation équitable, » comme disait la
Avant de traiter avec la Prusse, l'Italie offrait u
pécuniaire, la seule qui fût en son pouvoir. L
occupa point ; l'Autriche refusa d'abord, puis, se
il était trop tard ; l'Italie avait traité avec Berlin [1].

Pendant que ces négociations se tramaient à l'e
de Francfort discutait sur les moyens d'empêch
avait toutes les chances de jeter l'Allemagne entiè
du vainqueur quel qu'il fût. Divers partis s'y c
tous étaient d'accord sur le principe de l'unité
constituée par États en une confédération anal
États-Unis, avec cette différence que chacun des
monarchie. En présence des menaces de la Prus

léclarait officiellement la guerre à l'Autriche et le roi
se, de son côté, proclamait la confédération germanique
et la Diète dissoute.

ck, profitant du temps employé par les débats de la Diète,
du la guerre inévitable et, tout en accusant l'Autriche d'ar-
illicites, il s'était mis en mesure d'agir.

au 29 juin, sans déclaration de guerre, les troupes prus-
dont la mobilisation s'accomplit avec une précision et une
prodigieuses envahirent le Hanovre, reliant ainsi les pro-
hénanes à la Prusse proprement dite en serrant au nord
temps qu'à l'est et à l'ouest tous les États secondaires,
nt en pleine paix des populations désarmées; elles eurent
onquis les deux Hesses, Bade, la Saxe. Divisées en deux
elles pénètrent sur deux points en Bohême où elles se
, après une série de combats heureux — (Munchengraetz
, Jitschen (27), Nachod (le même jour), Bugersdorf (le 28)
s, le 29, entre Kœnigingraetz et Sadowa. Le 30, s'engage
de bataille, terminée par la défaite des Autrichiens : c'est
e de Sadowa.

SADOWA. — L'armée prussienne composée alors de 200
mmes occupait une étendue de 30 kilomètres environ ; à
n brouillard épais elle s'avança au-devant de l'armée au-
e. Le gros du combat n'eut lieu que le 3 juillet. Les Prus-
contrèrent d'abord de graves difficultés, et les Autrichiens
n instant espérer la victoire, mais des troupes fraîches,
à temps et dont la marche avait encore été protégée par le
d, tournèrent leurs positions et changèrent le sort de la
Le combat devint d'un extrême acharnement. Une division de
commandée par le roi Prusse arriva et décida de la victoire.
un désastre pour l'Autriche. Elle abandonna la Bohême
à la hâte les débris de son armée.

diesse et la promptitude des manœuvres prussiennes fu-
es les causes principales de leurs succès, mais l'incurie
major autrichien n'en fut pas la moindre raison. L'armée
nne se vit décimer par des fusils à tir rapide, les fusils à
, dont on faisait l'emploi pour la première fois en campagne,
, depuis un grand nombre d'années, les Prussiens em-
pour leurs manœuvres, au vu et au su de tous les soldats
riche qui avaient, conjointement avec les Prussiens, été
à la garde des villes fédérales telles que Francfort par



pense très-considérable que l'état du budget d
par la campagne du Mexique, permettait difficile

§ IX. Traité de Prague. — Le 5 juillet, *le*
que l'empereur d'Autriche avait cédé la Vénétie
Français, accepté sa médiation; et que celui-ci
rois de Prusse et d'Italie pour amener un armist

L'Autriche pouvait faire des concessions, car,
une grande bataille à Sadowa, elle avait, le 24 ju
victoire signalée sur l'armée italienne à Custozza.
avait été battue, mais elle avait retenu à la fron
164,000 Autrichiens dont le concours eût été i
agir contre la Prusse.

Malgré l'armistice, les hostilités continuèrent
où, le 20 juillet, la flotte italienne éprouva un
une lutte avec la flotte autrichienne, près de l'î
côtes de Dalmatie; en Allemagne, les troupes
quant à l'armée fédérale, alliée de l'Autriche, enva
territoires, battirent les Bavarois, prirent Wurtz
qu'ils traitèrent en ville conquise et accablèrent
de guerre les plus exorbitantes et menacèrent V
tion de la Confédération germanique, pronon
avant la guerre, fut ainsi un fait accompli. Un a
Nickolsbourg, arrêta les Prussiens devant la capi

Le 23 août, la paix fut signée à Prague, ent

un traité conclu le 3 octobre, avec l'Italie, l'Autriche consen-
e que le royaume Lombardo-Vénitien fût réuni à l'Italie. La
de cette province au roi d'Italie fut faite, au nom de l'em-
r des Français, le 19 octobre.

traités particuliers entre la Prusse et les États secondaires de
nagne ont constitué une confédération de l'Allemagne du
dont toutes les forces militaires sont mises à la disposition
s le commandement du roi de Prusse. Le royaume de Ha-
, l'électorat de Hesse-Nassau, les villes libres de Brême, Ham-
et Francfort furent annexés à la Prusse.

vertu du traité de Prague, la confédération du Nord devait
poser des États situés au nord du Mein, une autre confé-
on du Sud devait comprendre les États situés au sud de cette
, c'est-à-dire la Bavière, le Wurtemberg, la Hesse-Damstadt,
et Lichtenstein. Cette confédération ne fut pas organisée.
s'est volontairement rallié à la Prusse; la Bavière et le Wur-
rg, par des traités secrets, devenus publics ultérieurement,
is leurs troupes à la disposition de la Prusse; une partie de la
-Darmstadt, située au nord du Mein, fait partie de la confédé-
du Nord. L'Autriche reste exclue de l'Allemagne.

libéraux allemands qui ont tant réclamé l'unité germanique,
ont sacrifié la liberté, n'ont donc réussi, en 1866, qu'à cou-
Allemagne en trois parties inégales. Mais, ils se sont mis au
ce d'une puissance ambitieuse, d'un ministre que rien n'ar-
M. de Bismarck et la Prusse leur donneront bientôt l'unité,
le dur joug de la maison d'Hohenzollern.

France, la cession de la Vénétie fut fêtée comme une victoire.
fut pavoisé et illuminé. Les uns voyaient là le dénoûment
eux de la campagne d'Italie et l'accomplissement de la parole
laquelle l'Empereur avait pris, au nom de la France, l'enga-
ent de rendre l'Italie libre jusqu'à l'Adriatique. D'autres y
ent le triomphe de la théorie des *nationalités*, voulant que des
les de même race et parlant un même langage fussent, au nom
logique spécieuse, unis sous une même lois. Ces théories, plus
reuses que sagement politiques au point de vue des intérêts fran-
n'étaient point seulement celles du gouvernement mais en-
celles d'une notable partie de la démocratie française qui, de
e que la démocratie allemande s'aperçut, mais trop tard,
le avait été jouée par Bismark, et que tout le sang versé n'al-
ervir qu'à préparer l'avénement plus ou moins prochain d'un



séance publique, qu'avec l'autorisation de trois
et ne pouvaient être mentionnées que dans le
ciel. Le sénatus-consulte renfermait encore tr
tions, l'une relative aux amendements présent
la seconde abrogeant la limite de trois mois fi
gislatives, la dernière allouant aux députés
12,000 francs, quelle que fût la durée des sessi

L'importance du projet était toute dans la
discussions sur la Constitution. Une note expli
M. Rouher, appuyait le projet sur les sophism
légiste qui n'ont jamais manqué aux lois con
pliquait nettement sur la portée de la nouvelle
Corps législatif, disait-il, ne saurait demander u
tutionnelle sans méconnaître ses attributions.
ciste distingué répondit par ces simples questi
où la constitutionnalité commence? Qui diriger
peut assurément soutenir qu'il est dangereux de d
la forme, la constitution d'un gouvernement, m
nir aussi qu'il est plus dangereux encore de pr
choses au-dessus de tout débat. Au commencen
l'empereur avait promis stabilité, progrès, liber
la réalisation?

Le Sénat était trop enclin aux restrictions p
qui lui étaient demandées. Le sénatus-consulte
let et promulgué le 18.

§ XI. Changement de politique. — L'issue d

[redacted]



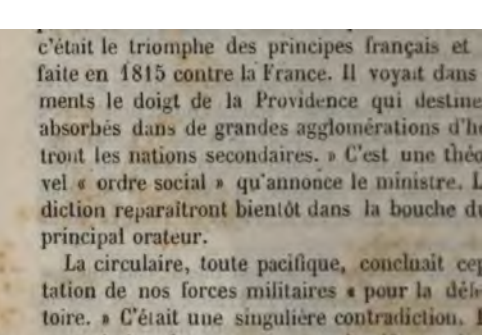
cation de frontières vers le nord, la Prusse acquérait des
ires à l'est et au sud, et, par la subordination des États se-
ires, elle enveloppait nos frontières de l'est au nord-est
es propres provinces du Rhin, la Bavière rhénane et le du-
Bade; l'Autriche avait perdu « sa grande position en Alle-
, » elle était même exclue des deux nouvelles confédéra-
enfin, tous les États secondaires devenaient les vassaux de
sse. Tous ces changements constituaient le cas, prévu dans la
impériale, où la France devait réclamer pour elle-même un
sement de territoire.

poléon III avait pu rêver une compensation avant la guerre,
u averti, par sa diplomatie, que c'était là une chimère. Du
eût-il fallu l'exiger d'avance, pour prix de la neutralité.
Sadowa, il n'y avait plus qu'à déplorer la faute commise.
aute, un des serviteurs de l'empire, M. Magne, la signalait
ne lettre à l'empereur, où il caractérisait le résultat de la
dans les termes suivants :

sentiment national serait profondément blessé, cela me pa-
rs de doute, si, en fin de compte, la France n'avait obtenu
intervention que d'avoir attaché à ses deux flancs deux voi-
ngereux par leur puissance démesurément accrue. Tout le
se dit que la grandeur est une chose relative, et qu'un
ut être diminué, tout en restant le même, lorsque de nou-
rces s'accumulent autour de lui. »

affaissement intellectuel, soit satisfaction d'avoir joué le
e médiateur, Napoléon III abandonna, vers la fin d'août, la
ne préconisée par lui au mois de juin précédent. Le mi-
qui avait, peut-être conseillé et, en tout cas, accepté celle-
crut pas pouvoir être l'agent de celle-là : M. Drouyn de
donna sa démission et fut remplacé, le 1er septembre, par
loustier, qui était alors ambassadeur à Constantinople. En

oindrissement de la France impériale était démontré plus énergi-
encore dans la lettre suivante de la reine de Hollande, adressée, le
1866 à Napoléon III :
vous faites d'étranges illusions! Votre prestige a plus diminué dans
nière quinzaine qu'il n'a diminué pendant toute la durée du règne.
mettez de détruire les faibles; vous laissez grandir outre mesure
e et la brutalité de votre plus proche voisin; vous acceptez un
t vous ne savez pas même adresser une bonne parole à celui qui
it. (Il s'agit de la Vénétie. Au fond, le cadeau n'était que la forme
l'Autriche pour rendre moins amer l'aveu de sa défaite.) Je regrette
me croyiez intéressée à la question et que vous ne voyiez pas le



c'était le triomphe des principes français et
faite en 1815 contre la France. Il voyait dans
ments le doigt de la Providence qui destine
absorbés dans de grandes agglomérations d'h
tront les nations secondaires. » C'est une théo
vel « ordre social » qu'annonce le ministre. L
diction reparaîtront bientôt dans la bouche du
principal orateur.

La circulaire, toute pacifique, concluait cep
tation de nos forces militaires « pour la défe
toire. » C'était une singulière contradiction.
commission fut nommée pour la réforme de
taire; elle fit à l'empereur un rapport qui fu
du 12 décembre. D'après ce projet, la France
sur pied une force de 800 000 hommes d'armé
nationale mobile à peu près aussi nombreuse.
être réglé par le ministre de la guerre et par
législatif ne voterait plus les levées de troupes.
produisit le plus déplorable effet, et le gouvern
faire déclarer par ses organes officieux que l
essai entièrement perfectible.

§ XII. Évacuation de Rome. — Du 9 au 11

danger d'une puissante Allemagne et d'une puissante

ères troupes françaises quittèrent le territoire de Rome et de i composait encore les États pontificaux. On avait répandu le que les volontaires italiens, engagés pour la guerre contre iche, se tenaient prêts à se jeter sur Rome pour en expulser pe. Aucun trouble ne suivit l'évacuation; la convention du ptembre fut scrupuleusement exécutée par l'Italie comme par nce.

III. Mexique. — La résolution prise par le gouvernement frane rappeler ses troupes du Mexique avait jeté l'alarme autour ximilien. La situation de ce prince était devenue désastreuse. vait rien pu reconstituer au Mexique. Les troupes françaises saient les troupes républicaines, sans parvenir à les anéantir. néral Bazaine était en mauvaise intelligence avec Maximilien; ait de se marier avec une Mexicaine, dont la famille cherchait traîner dans des intrigues auxquelles son devoir militaire lui andait de rester étranger. On le soupçonnait de songer à deempereur du Mexique si Maximilien abdiquait volontairement force [1]. On avait naguère, au début de l'expédition com- attribué pareille ambition au maréchal Prim.

guerre prenait un caractère atroce et sauvage. Une contrea française fusillait, pendait, pillait et brûlait sous prétexte présailles.

3 octobre 1865, Maximilien rendit un décret qui mettait hors et livrait aux cours martiales quiconque serait pris les armes main ou faisant partie de bandes armées. Ce seul fait entraîa peine de mort et l'exécution immédiate.

général Bazaine ordonna la mise en vigueur de ce décret. Par deux généraux mexicains, Arteaga et Salazar, furent passés s armes le 20 octobre [2].

Français opéraient surtout dans le nord du Mexique, pour r Juarez et son gouvernement sur le territoire des États- Ils y réussirent un moment; mais la résistance continuait les autres provinces.

ir les lettres du général Douay. (*Papiers des Tuileries.*)

teaga et Salazar écrivirent chacun à leur mère une lettre touchante. n extrait de la lettre de Salazar :

« Uruapan, 20 octobre 1865.

re adorée, il est sept heures du soir, et le général Arteaga, le colonel omez, trois autres chefs et moi-même nous venons d'être condamnés. science est tranquille. Je vais descendre dans la tombe à 33 ans, sans



les États-Unis, abandonner le Mexique. Napolé
A la promesse contenue dans son discours d'
une note du *Moniteur* annonçant que le retour
accompli pour le printemps de 1867.

C'était une violation formelle du traité de 18

Au mois de juillet 1866, l'impératrice C
Mexique et arriva à Paris. Ayant difficilemen
pereur une audience, elle lui exposa le ma
faires mexicaines et le supplia de venir en
Mais Napoléon III avait abandonné ses projets
latine en Amérique ; les affaires d'Europe le
sérieusement ; il refusa tout, non sans dureté,
poussés à une périlleuse aventure. Rebutée e
heureuse princesse espéra plus de succès au
chrétienté pour la conclusion d'un concordat ;
davantage. Dans le même temps, elle apprit q
failli devenir victime d'une conspiration où ét
ministres. Sa raison ne résista pas à tant de
folle.

Pendant que l'impératrice Charlotte suppli
Europe, Napoléon III envoyait un de ses aides
Maximilien qu'il n'avait plus rien à attendre d
milien songea un instant à quitter le Mexique
de son intention au commandant d'un navire

a le maréchal Bazaine qui, aussitôt, ordonna à tous les
nts français d'empêcher le départ de l'empereur. Mais
avait changé de projet et était résolu de rester à tout
' décembre, il lança une proclamation qui invitait tous
nommer des députés pour former un congrès chargé
du maintien ou de l'abolition de l'Empire. Les quatre
s du Mexique reconnaissaient alors le gouvernement de

.'Internationale.—L'intérêt public fut sollicité, durant la
née, par le souci de la santé de Napoléon III. Chacun se
mpte de la vérité de cette parole dite au Sénat, dans un
tades, par M. de Boissy : « Dans quel gâchis serions-nous
eur mourait demain. » La France sentait enfin que les
s les plus graves dépendaient de l'état de maladie d'un
ie. Dans les sphères gouvernementales, on se préoccupait
de tâtonnements stériles, ayant pour but d'amoindrir
streux produit par l'agrandissement de la puissance prus-
compensations territoriales, tour à tour demandées par
Tuileries et refusées par celle de Berlin, employèrent
es hommes d'État français; mais, à côté d'eux, quelques
rvoyants suivaient avec attention le mouvement d'exten-
Société internationale des travailleurs, dont les délégués
t à Genève, soit à Liége, essayaient d'en poser les bases
n solide. Ils rédigèrent un manifeste ; le gouvernement
xigea qu'on y introduisit une phrase en l'honneur de
r, qui venait justement d'instituer les *Invalides du Tra-*
mité refusa; alors le gouvernement impérial défendit la
du manifeste. Déjà, au congrès de Genève, on vit se
ns les discussions, des divergences profondes entre ceux
tionalistes qui voulaient que la Société restât dans ses
premières et s'occupât de trouver les meilleurs moyens
'améliorer le sort des artisans et ceux qui, sous l'in-
vieux conspirateur Blanqui, voulaient transformer l'as-
n un instrument purement politique[1].

pidémies, épizooties, inondations. — Aux anxiétés cau-
a guerre, qui ralentit les transactions commerciales,
t, en 1866, de grandes calamités physiques. Le choléra

*ternationale*, par Fribourg ainsi que les rapports et les travaux
uet, Tolain, Corbon, Villetard, de Molinari, etc.

tions extraordinaires.

§ XVI. Lettres. — Nécrologie. — C'est enco
Victor Hugo, *les Travailleurs de la Mer*, trois
qui est venue disputer aux événements militair
blique. M. Taine publia son *Voyage en Italie*;
*Jeunesse de Mazarin;* M. d'Haussonville, *l'Église*
*mier Empire;* M. Marc Dufraisse, *le Droit de*
M. Perdonnet publia son *Traité des chemins de f*
d'économie sociale, par MM. F. Duchêne, J. Simo
parurent en cette même année.

Un jeune écrivain encore inconnu, M. Eugène
livre qui devait exercer sur les destinées de l'Em
considérable : *La Province en* 1851. Ce n'était a
récit du coup d'État en province; soit par l'indif
pour tout ce qui n'était pas des livres de plaisir,
difficulté que les journalistes avaient à parler d'u
nature, le livre n'eut à son apparition qu'un mé
jeune journaliste, M. Jules Claretie, ayant plus
de citer un passage de ce livre, fut traduit devan
rectionnel de la Seine et condamné. Le procès f
le livre devint célèbre. Le gouvernement juge
serait imprudent de saisir un ouvrage de cette
nombre assez considérable d'exemplaires étaie
mains de tous, et les jeunes générations purent
grande stupéfaction, quelles étaient les origines

vost-Paradol entra à l'Académie-Française ; en nommant cet
ne encore jeune, l'Académie, et elle ne s'en cachait pas, nom-
de parti pris un ennemi de l'empire.

mi les morts de 1866, on remarque : Gustave de Beaumont ;
; Bellangé ; Ferdinand Flocon ; Marie-Amélie, ex-reine des
ais ; Barante ; Ch. Baudelaire ; Roger de Beauvoir ; Léon Goz-
Mazères ; Méry ; Th. Muret ; le marquis de Boissy ; le chirur-
Malgaigne ; Pierre Gratiolet ; l'économiste anglais Richard
n, l'un des auteurs du Traité de commerce.

## CHAPITRE XIII

du 19 janvier. — Changement de ministère. — Session de 1867. —
tus-consulte. — Interpellations. — Affaire du Luxembourg. — Mexique
ois diverses. — Exposition universelle. — Entrevue de Salzbourg. —
re de Mentana. — Algérie, Cochinchine. — Lettres, beaux-arts.

. Décret du 19 janvier 1867. — Pendant près de dix ans,
stitution de 1852 était demeurée immuable ; mais, depuis
nes années, Napoléon III semblait moins satisfait de son
e et y faisait de fréquents remaniements qui n'étaient pas
urs un progrès vers ce couronnement, sans cesse promis et
esse ajourné : la liberté. Ainsi, le décret du 24 novembre
avait rétabli, pour les deux assemblées délibérantes, le droit
*sse*, c'est-à-dire de réponse au discours du trône. « Par cet
disait alors Morny, l'empereur a voulu donner au Corps lé-
f un éclatant témoignage de sa confiance, en lui accordant
it de voter une adresse, droit qui implique le libre examen
politique intérieure et extérieure du gouvernement. » L'op-
n libérale usait largement, depuis 1863 surtout, de ce droit
nen. Napoléon III se félicitait, en 1865 et même encore au
le mars 1866, du bon accord que l'adresse constatait entre le
rnement et les assemblées.

endant, le 19 janvier 1867, un nouveau décret vint suppri-
'adresse et y substituer le système des interpellations, qui
out autre chose. Dans la discussion de l'adresse, tout député
*droit* d'être entendu et il n'était pas toujours possible au
rnement d'éviter de répondre. L'interpellation n'était pas un



rent un moyen habile d'éviter de donner des
politique suivie par le gouvernement pendant
ments qui avaient transformé la carte d'Europ
fut forcé de publier au *Moniteur* une note décl
interpellations sur ce grave sujet seraient acc

En vertu du décret du 19 janvier, chacun des m
chargé par l'empereur de représenter le gouve
bourg ou au Palais Bourbon. Jusqu'alors, le m
ministre présidant le conseil d'État, assisté
saires du gouvernement, portaient seuls la
assemblées.

Le décret était, comme d'habitude, accom
adressée au ministre d'État, qui en expliquait l
çait deux lois, l'une devant transférer aux tribu
l'appréciation des délits de presse, jusqu'alors
administratif et l'autre régler le droit de r
« être achevé enfin ce couronnement de l'
volonté nationale ».

Ces mesures étaient, en partie, inspirées pa
devenu, depuis quelque temps, un des familie
s'attendait à le voir devenir ministre pour en d
mais son heure n'était pas encore arrivée. Il s
moment du rôle de conseiller intime. Dans les
précédèrent la lettre et le décret, il eut plusieu

on le jour même. Dès le lendemain, un nouveau ministère
mé : M. Rouher, qu'aucune évolution n'embarrassait, resta
d'État, et prit par intérim, le ministère des finances, d'où
M. Fould. Après bien des hésitations et bien des projets
nés, l'Empereur constitua le nouveau ministère. Le ma-
iel reçut le portefeuille de la guerre; l'amiral Rigault de
y celui de la marine; M. de Forcade de la Roquette celui
vaux publics; les autres ministres gardèrent leur po-

Session de 1867. — L'empereur fit l'ouverture des Cham-
14 février 1867. Son discours, très-long, reprit et déve-
thème de la circulaire La Valette, s'appuyant sur une
on faite, à Sainte-Hélène, par Napoléon, qu'il n'y a plus,
pe, d'autre équilibre possible que l'agglomération et la con-
on des grands peuples.
te prédiction doit fatalement s'accomplir et les événements
en sont la préparation. Les efforts des nations voisines
ssembler leurs membres épars ne sauraient, disait l'Em-
inquiéter un pays comme le nôtre, homogène et indes-
. » Napoléon III se glorifiait ensuite de sa médiation, qui a
le vainqueur aux portes de Vienne, sauvé l'intégrité de
ie et complété l'indépendance italienne. »
de ce triomphe, l'orateur est bien obligé d'avouer que
ique a échoué au Mexique; il s'en console un peu, en
t la grande pensée qui avait suscité cette expédition, à
il a mis fin quand les sacrifices ont dépassé les intérêts
s y avions.
me, le gouvernement du Saint-Père se soutient par ses pro-
ces, mais s'il était menacé par des conspirateurs démago-
l'Europe prendrait sa défense.
tes les relations sont excellentes avec l'étranger; la Prusse,
ent, évite tout ce qui pourrait blesser nos susceptibilités
es. C'est pourquoi le souverain a jugé l'heure venue de
des lois offrant de nouvelles garanties aux libertés pu-

loi sera présentée pour augmenter nos forces défen-
manière à nous rendre « invulnérables ». Elle sera,
cun doute, acceptée avec patriotisme, car « l'influence
ation dépend du nombre d'hommes qu'elle peu mettre
armes ».



que la nation a mieux aimé limiter l'exercic
de subir le désordre, dans les idées comme da
digne de vous et de moi de faire une plus lar
grands principes qui sont la gloire de la Franc

Les Chambres n'eurent pas à exprimer le
discours du trône : l'adresse étant supprimée.
ne pouvaient plus traiter les questions politiqu
terpellations, quand cela plaisait au gouverne
demment lors de la discussion du budget.

§ IV. Sénatus consulte. — Le Sénat ne p
rôle que la Constitution lui traçait, et, quand
les lois adoptées au Palais-Bourbon, il se sou
siégeait dans le local d'une ancienne assem
sévère admonition que lui avait infligée le M
treint ses velléités de discussion qu'en le méc

Napoléon III se décida à lui donner un
Le 15 février, fut présenté au Sénat un projet
qui, amendé par la commission sénatoriale,
après une discussion dans laquelle plusieurs
mellement le vœu que le Sénat eût les mêm
l'ancienne chambre des pairs ; nombre d'entr
réformes stipulées par la Lettre et le décret du
minement regrettable vers le gouvernement pa
de l'éloquence de M. Rouland pour repousser c
que et amener un vote unanime. D'après ce n

se croyaient capables d'exprimer leur adhésion ou leur opposition autrement que par assis et levé.

Le reste de la session du Sénat ne présenta guère d'intérêt. A propos d'une loi sur l'instruction primaire, un débat assez vif s'engagea ; quelques sénateurs s'élevèrent contre la prétention émise par l'État de ne pas conserver intacts les priviléges qu'avaient les membres des congrégations religieuses de se dispenser du service militaire.

Le ministre de l'instruction publique, M. Duruy, défendit de son mieux son œuvre, qui, tout incomplète qu'elle fût, constituait assurément un notable progrès. Un incident de séance amena à la tribune Sainte-Beuve, qui se constitua le défenseur de la liberté de la pensée, mais ses paroles manquaient d'autorité, car chacun de ceux qui l'écoutaient se rappelait que ce n'était pas pour avoir défendu cette liberté que cet écrivain avait été appelé au Sénat, mais bien au contraire pour avoir publié, dans *le Constitutionnel*, une série de critiques littéraires et philosophiques, où ce droit était fort maltraité.

§ V. Interpellations : secret des lettres. L'adresse. Affaires d'Allemagne. — Le 14 février, les députés retrouvèrent dans leur salle des séances, pour la première fois depuis quatorze ans, la tribune; jusque-là chacun parlait debout devant son pupitre. On allait pouvoir discourir en regardant en face l'assemblée ; ce qui est assurément, en pratique, un avantage pour l'orateur. Cette restauration fut ordonnée à grand bruit par l'Empereur, et les officieux la vantèrent comme une nouvelle preuve des intentions libérales du souverain et comme une concession nouvelle aux traditions parlementaires.

Puisque l'adresse était supprimée, on ne manqua pas, au Corps législatif, d'user du droit d'interpellation qui y était substitué. Trois interpellations, déposées dès les premiers jours de la session, et acceptées, donnèrent lieu à des débats très-animés.

La première qui fut mise en délibération émanait de M. Ernest Picard, et avait pour sujet une circulaire par laquelle le directeur général des postes avait, en décembre 1866, prescrit à tous les bureaux de poste de France de réunir et d'envoyer à Paris toutes les lettres contenant des exemplaires imprimés d'un manifeste adressé, sous forme épistolaire, par le comte de Chambord, à un de ses adhérents. Cette circulaire, communiquée à un journal légitimiste et publiée par lui, causa une vive émotion, car il s'agissait



ne pouvait admettre, en aucun cas, que de
postes, en pussent faire autant et que, d'aille
de prévoir ce que contenait une enveloppe
d'État, directeur général des postes, chargé d
nement, dit que rien n'était plus facile aux e
ner le contenu des enveloppes « l'habitude de
dit-il, donne au sens du toucher une délicat
M. Rouher, qui prit ensuite la parole, fit un
lettres et les imprimés, et soutint que le g
droit de saisir les écrits dangereux pour l'or
connut que le préfet de police avait excéd
dant l'exercice de ce droit au delà de sa ju
tive. La Chambre se contenta de ces subtili
du jour.

Les séances du 25 et du 26 février furent
interpellation, venant de M. Lanjuinais, et m
légalité du décret du 19 janvier, qui supprin
juinais développa son interpellation, que sout
MM. Marie et Jules Favre, et que MM. de
Rouher combattirent à force de sophismes. L
démontrer que, contrairement à ce que prét
nouvelle constitution étendait la liberté du C
fita de l'occasion qui se présentait à lui pour
adversaire obstiné des réformes le 18 janvier,
seur dévoué le 19. Il déclara qu'il s'était asso

Émile Ollivier, qui n'avait cessé d'avoir avec M. Rouher les ssions les plus aigres, lui répliqua. On pensa qu'il allait dre contre la majorité et contre le ministre d'État, la défense éformes qu'il prétendait avoir amenées. Déjà les fervents bonastes essayaient de l'empêcher de parler. Mais M. Ollivier fit l'adhésion complète aux paroles du ministre d'État.

Ollivier a plus tard expliqué[1] sa conduite en cette circone, et déclaré que bien qu'il eût ressenti, en présence des idés de M. Rouher, « une surprise, un bouleversement, une ion, une colère.... » il se demanda « s'il allait éclater ou s'il se endrait ». Il se contint, il n'éclata pas; il vota pleinement en r du gouvernement. « Le public (dit encore M. Ollivier, 5) ne put croire à tant d'abnégation, il supposa de la compli- On s'attendait à voir le lendemain sa nomination au minis- le l'intérieur. Il n'en fut rien. L'Empereur se contenta de eler auprès de lui et de le féliciter. Cela suffit pour l'instant à aire sa vanité et à faire patienter son ambition.

Jules Favre répliqua tout à la fois à MM. Rouher et Ollivier, en terminant : « Au milieu de l'Europe émancipée, vous vous z ou vous voulez être le ministre d'un Marc Aurèle ou d'un ; moi, je demande à être citoyen d'un pays libre. »

Chambre passa à l'ordre du jour.

troisième interpellation, ayant pour auteur M. Thiers, et sujet les affaires étrangères, occupa les séances des 14, 15, 18 mars (le 17 étant un dimanche). Dans un historique et saisissant, M. Thiers rappela que la politique de la France toujours, depuis le quinzième siècle tendu au maintien de ilibre européen, que la théorie des grandes agglomérations, onisée par le ministère, devait faire descendre la France au nd et peut-être au troisième rang; il voulait, lui, que la France t à la tête de tous les intérêts menacés par les événements de , ralliant ainsi tous les petits États, de concert avec l'Angle- et l'Autriche; avoir douze cents mille hommes prêts à prenles armes et imposer la paix à l'Europe, telle était la politique conseilllait de suivre. Enfin, il énuméra toutes les erreurs reprochait à la politique du règne, et conclut par ces paroles, rmais historiques : « ... Il n'y a plus une faute à commettre. »

[1] Voir *Le 19 Janvier*, par Émile Ollivier. In-12. Paris, 1869, chap. XVI, 4 et suivantes.



hypocrite et doucereuse fut le seul sentime
éprouvassent pour les Français. Après M. Garn
répondit à M. Thiers dans un sens à peu pr
prêtez l'oreille, lui dit-il, aux bruits des ant
dam, et moi j'écoute ce qui se murmure d
allemand. » Il prétendit que les marques d'h
taient les écrivains allemands étaient non le
tion, mais la suite d'une excitation soudoyé
était le ton sur lequel, dans la Chambre et da
tique, on jugeait la situation vis à vis de l'Alle

M. Émile Ollivier, lui, ne voyait d'autre sol
avec l'Allemagne ou une guerre immédiate;
d'habitude, fit un long panégyrique de la pol
relevant le mot de M. Thiers, osa y faire cet
a pas eu une seule faute commise. » Il entr
taillé de toutes les négociations tentées par so
puis 1866; il montra l'Allemagne divisée en «
pendants », ne menaçant pas la sécurité de la F
du jour où fut prononcé ce discours, M. de
traité secret, déjà ancien, qui cimentait l'allianc
çons » et n'en faisait qu'un tout compact, plac
ment du roi de Prusse en cas de guerre.

M. Jules Favre répondit avec une amère élo
du ministre; M. Thiers insista, de nouveau, sur

qui, si elle eut pour le gouvernement le désagrément de lui entendre des vérités (qui d'ailleurs furent, en grande partie, supprimées du compte rendu officiel); cela aussi eut cet avantage de faire dévier la discussion, de rappeler à la fidélité et à la soumission les députés de la majorité qui hésitaient, et surtout d'esquiver un vote qui eût paru blâmer la conduite de l'empereur.

Au début de cette interpellation Berryer s'était joint à M. Thiers pour demander communication des pièces diplomatiques pouvant servir à expliquer la conduite du gouvernement « et notamment, disait-il, les dépêches italiennes du 5 mai 1866, qui manquent au dossier », c'est-à-dire la fameuse dépêche si heureusement arrivée lors du débat sur les affaires étrangères, durant la session précédente, et qui avait enlevé le vote favorable voulu par M. Rouher. Grâce à la diversion produite par le discours du ministre d'État, il fut possible au gouvernement d'éluder la question et de masquer encore son mensonge.

La discussion se termina, comme les précédentes, par l'ordre du jour pur et simple, voté à la majorité de 215 voix contre 44. Le gouvernement pouvait poursuivre sa politique en toute sécurité.

La présidence de la Chambre fut retirée à M. Walewski, que l'on considérait comme un de ceux qui avaient provoqué les réformes nouvelles, comme un des partisans des idées du tiers parti et un des inspirateurs de M. Emile Ollivier, et par conséquent comme un des ennemis de M. Rouher. Il fut remplacé par M. Schneider, déjà vice-président; la vice-présidence fut donnée à MM. Jérôme David et Gouin. Les deux premiers étaient patronés par la réunion parlementaire dont M. Rouher était le président, et qui représentait le parti de la réaction.

Dans le cours de ces débats furent déposés les projets de lois sur l'organisation militaire, sur la presse, sur le droit de réunion. Aucun des trois ne put être mis en délibération pendant la présente session, et tous durent être renvoyés à la suivante. Il n'y avait pas péril en la demeure pour la presse et le droit de réunion, habitués à de longs ajournements. Mais l'organisation militaire avait besoin de plusieurs années pour donner des résultats effectifs; un retard d'un an pouvait avoir des conséquences désastreuses. Les difficultés diplomatiques que le gouvernement avait éprouvées étaient de nature à lui faire sentir l'urgence d'une telle réorganisation. Le projet fut lu en séance publique le 7 mars, puis renvoyé aussitôt


Limbourg étant, de fait, province néerlandaise
débat. Il n'en était pas de même du Luxembo
ritoires germaniques. La ville de Luxembourg,
guerre fortifiée par Vauban, était forteresse
une garnison composée pour un quart de Ho
trois autres quarts de Prussiens. En 1866,
de la Confédération, le roi des Pays-Bas dem
partie prussienne de la garnison de Luxembour
bien que le grand-duché fût exclu de la nou
mande, mais elle entendait conserver la gar
Pour sortir d'embarras, le roi de Hollande Guil
pourparlers secrets avec l'empereur des Franç
à la France le grand-duché. En vendant à Na
sur le Luxembourg, Guillaume III, sans avoir à
l'humiliation d'obéir à la Prusse victorieuse, s
possession qui ne lui offrait guère d'avantages
que instant devenir un sujet d'attaque de la pa
D'autre part Napoléon, en annexant le Luxem
évitait que l'Allemagne en prît possession, et
d'une ville forte de premier ordre, à quelqu
frontière française. Au premier abord cette
sait fort simple; mais en pratique elle avait
plus graves. La France ne pouvait prendre p
bourg que de deux façons : ou en remplaçant

[redacted]



bien il lui avait fallu écraser d'oppositions violentes pour ar-r à faire la guerre de 1866, et comment les haines même les violentes contre M. de Bismarck s'étaient tout à coup transfor-s en une complète soumission ou en une admiration profonde au main de ses victoires. Elle n'avait pas le droit d'ignorer, qu'en t de certaines oppositions, qui subsistèrent, les Chambres prus-es avaient voté suivant le gré de M. de Bismarck, et qu'il avait que Guillaume Ier déclarât que : « de son consentement pas indre village ne sera arraché du sol germanique, » pour que lement Constituant se mît à son entière dévotion [1]. On ne t mieux définir la situation du roi de Prusse et de M. de Bis-k vis à vis de l'Allemagne qu'en transcrivant les paroles de Bismarck lui-même, dans une conversation particulière le t 1866 [2] : « Avant quinze jours, nous aurons la guerre sur le , si la France persiste dans ses revendications territoriales. Elle demande ce que nous ne pouvons ni ne voulons lui donner. russe ne cédera pas un pouce du sol germanique ; nous ne le rions pas sans soulever contre nous l'Allemagne tout entière, il le faut, nous la soulèverons plutôt contre la France que re nous. » Or si tel était le sentiment prussien au lendemain adowa, alors que les difficultés de sa politique intérieure n'é-t pas vaincues, à plus forte raison cela devait-il être sa volonté arrêtée lorsqu'il était assuré d'avoir toutes les forces de l'Al-gne entre ses mains. Prendre possession du Luxembourg, quelque forme que ce fût, c'était plus que « arracher un vil-du sol germanique ».

roi de Hollande, comprenant le danger qu'il y aurait pour lui aliter une telle opération, en fut effrayé. A la veille de signer traité avec Napoléon III (28 mars), il dévoila la négociation au stre de Prusse à La Haye. M. de Bismarck qui, suivant toutes apparences, avait encouragé les négociations, se montra très-sé et empêcha à leur exécution. La diplomatie impériale avait complétement trompée. L'affaire resta donc à l'état de projet té, et n'aurait pas eu plus de retentissement que plusieurs au-demandes de compensations territoriales faites par l'ambas-française, et auxquelles le cabinet de Berlin avait chaque fois

[1] Voir *Histoire de l'Allemagne depuis Sadowa*, par Eug. Véron. Paris,

[2] Voir *l'Œuvre de M. de Bismarck*, par J. Vilbort. Paris, 1869.



au mois de mai 1867, et, le 11 dudit mois, c
vertu duquel le roi des Pays-Bas conserva so
et la souveraineté du grand-duché, à la cond
molir les fortifications de Luxembourg. D'aut
prussienne dut évacuer la forteresse. Ce trait
ment un plein accomplissement.

Bien que dénouée pacifiquement, l'affaire d
au Trésor français 158 millions de dépenses de
donna naissance, au Corps législatif de France (
où n'ont brillé ni la diplomatie impériale, ni la
d'État. Là, comme à propos de l'emprunt n
enleva le vote en arguant d'une dépêche qui n'

§ VII. Mexique. — C'est à propos du bud
Luxembourg, que fut traitée, au Palais-Bour
Mexique : Les dernières troupes françaises, pa
au mois de mars, étaient rapatriées, non san
à peu près tous les chevaux et un immense ma
mée française était désormais désintéressée de
la France avait encore un intérêt moral dans la
et un intérêt pécuniaire par les sommes qui l
situation des souscripteurs français à l'emprun
milien. Un vif débat s'engagea, sur le côté politi
les séances des 9 et 10 juillet. MM. Thiers et J
évidence toutes les fautes accumulées, comme à

ryer. Il demanda, de concert avec M. Ernest Picard, des explions sur les combinaisons financières établies entre le Trésor içais et le Trésor mexicain. Tous deux demandèrent ce qu'il t advenu des indemnités réclamées au Mexique en faveur de nciers français, et qui avaient été l'une des causes premières a guerre. Ils s'enquirent de la solution de l'affaire des *bons* er. Ils trouvèrent les réponses du gouvernement insuffisantes; s leur talent et leur éloquence ne parvinrent pas à convaincre najorité.

riste pour la France, le dénouement de l'aventure mexicaine terrible pour Maximilien. Trahi par celui qui l'y avait entraîné, malheureux empereur, sans argent, sans soldats, abandonné de , dut quitter sa capitale, fut livré par un de ses officiers aux pes mexicaines, traduit devant une cour martiale, condamné ort et fusillé, le 15 juin 1867, à Queretaro. C'était l'application décret signé par lui deux ans auparavant.

n corps fut rendu aux représentants de sa famille et transporté utriche.

VIII. Discussion du budget. — Lois diverses. — Beaucoup de stions d'intérêt général qui ne pouvaient plus être traitées à se de la suppression de l'adresse et de la difficulté avec laquelle orps législatif autorisait certaines interpellations, furent posées la discussion du budget. La fraction de la majorité qui s'intiait le tiers parti fit des critiques assez sévères sur la façon dont interprété le décret du 19 janvier, qu'elle considérait comme ruit de ses conseils et de son influence. Elle se plaignait de ce n eût omis de consulter le Corps législatif au sujet des affaires Luxembourg et de ce que, contrairement aux lois, on eût fait virements de fonds. M. Rouher reconnut l'illégalité des actes, s émit cette opinion qu'on pouvait, en certains cas, « faire flé- pour un instant les règles financières au profit des intérêts de ais. » L'opposition répliqua par cet argument que, suivant la stitution, l'empereur ayant le droit de tout faire était responle de tout ce qui se faisait en son nom. M. Emile Ollivier ne sa pas échapper cette occasion d'attaquer M. Rouher, qu'il traita « vice-empereur sans responsabilité », et pour l'accuser de ser l'esprit de son maître. Il prétendit que l'empereur était pêché par ses ministres d'exécuter ses intentions libérales. Le lemain de cette discussion, l'empereur envoyait à M. Rouher plaque de grand-croix de la Légion d'honneur en diamant, ac-

compagnée d'une lettre disant : « Au milieu des attaqu dont vous êtes l'objet, une attention amicale de ma pa oublier, je l'espère, les ennuis inséparables de votre N'était-ce pas répondre assez clairement que toute la ministre d'État n'était autre que celle de l'empereur m

Le tiers parti se le tint pour dit et n'entama plus la l la fin de la session.

Dans le cours de la session le Corps législatif vota tres, une loi qui, sans astreindre encore chaque comi séder une école pour les filles, rendit cependant obligat grand nombre de ces écoles et améliora le traitemen tutrices. La même loi éleva aussi le traitement des i et étendit les limites de la gratuité. Toutefois les préfe en possession du droit de nommer et de révoquer les (10 avril). Cette loi ne fut pas votée sans avoir été viv quée par la portion cléricale de l'Assemblée, qui redou l'influence de l'éducation congréganiste diminuer a l'Université, qu'un des députés ne craignit point de ces termes : « L'Université, c'est encore le communi conduisant au communisme social. »

Une loi sur les conseils municipaux fournit à l'opp casion de réclamer pour Paris et pour Lyon une rep municipale. Les députés de Paris, notamment, mirent inconvénients graves du système par lequel la fortun de Paris était laissée aux mains du préfet de la Sei commission purement consultative dont tous les mem à la dévotion du pouvoir.

Une loi, du 15 avril, abolit la contrainte par corps, s dettes envers l'État.

Une autre loi (8 mai) alloua, à titre de récompense Lamartine, une somme de 500,000 francs, dont il de le revenu pendant sa vie, et dont, après sa mort, le ca tiendrait à sa succession. Le grand poëte n'eut d'a longtemps à profiter de cet argent. Votée en 1848, cett n'eut été qu'un acte de justice nationale ; venant en ferte par le régime impérial, elle ne parait qu'une sort destinée à rattacher au 2 décembre, un glorieux écri débattait contre le défaillances de son génie et le déso affaires.

La session fut close le 24 juillet.

X. EXPOSITION UNIVERSELLE. — Un décret du 22 juin 1865 avait é qu'une exposition universelle des Beaux-arts et de l'Indus- urait lieu à Paris en 1867. Cette exposition fut ouverte, le ril, avec beaucoup d'éclat. Il y eut de la part de toutes les is du globe une vive émulation. On y compta 60,000 expo- ; le poids brut des produits exposés a été évalué à 28,000 ton- Une force motrice de 1,000 chevaux-vapeur avait été installée la mise en mouvement des diverses machines[1]. L'Exposition établie non-seulement dans un bâtiment colossal, qui occupait seul une surface de plus de 15 hectares, mais encore dans térie d'édifices de toute nature, de tous les styles et de tous iys, qui couvraient, dans le Champ-de-Mars, 27 hectares en- et formaient autour de l'édifice principal un cortége vérita- nt féerique de constructions, dont les proportions, les s, les couleurs, les origines si diverses, depuis les vastes pa- ientaux jusqu'aux plus misérables huttes, éveillaient et ra- nt sans cesse la curiosité. Ce fut un spectacle tel que jamais tre on ne vit le semblable. Cette exposition devint l'occasion s qui en firent presque disparaître le caractère élevé, sérieux e. Pendant tout le temps qu'elle dura, malgré les graves évé- its qui l'accompagnèrent, Paris fut réellement la ville de plai- l'univers entier. La plupart des nations y avaient exhibé leurs iels de guerre, armes, équipements, ambulances; la Prusse ment y avait envoyé des modèles de ses canons Krupp, dont pèrent peu les chefs de notre armée. Près d'une centaine iverains et souveraines, de princes et princesses de tout , vinrent successivement ou simultanément se distraire à les soucis de la politique. On remarqua surtout, dans cette le Majestés et d'Altesses, les empereurs de Russie et d'Au- , le roi de Prusse, assisté de M. de Bismarck, le sultan et -roi d'Égypte.

essaya de faire à l'empereur Alexandre II une popularité nt celle dont avait joui, en 1814, son aïeul Alexandre Ier. nde officiel s'empressa autour de lui, mais si la population nne n'oublia pas que ce prince avait récemment, de son ré, sans aucune pression de la part de son peuple et en le toute la noblesse russe, aboli le servage, c'est-à-dire

[1] r le *Moniteur* du 2 juillet 1867.



core pour châtier l'homme qui avait fait mour
plus proches parents, ses plus chers amis. Tra
d'assises, il fut condamné aux travaux forcés à
ayant admis des circonstances atténuantes.

On a prétendu, à tort ou à raison, que cette
constances atténuantes avait été considérée
Russie, non comme un acte purement judic
une manifestation politique du jury en fav
Alexandre en aurait été, disait-on, vivement

Un incident dont la gravité échappa aux
vint encore troubler la visite de l'autocrate
la mauvaise impression produite sur lui par l
Alexandre étant allé visiter le Palais de Justic
d'ailleurs fort honorable, M. Floquet, s'avança
lui cria en plein visage : « *Vive la Pologne*
démonstration inspirée par un sentiment qui
mable en soi, était pour le moins inopportu
6 juin et impolitique dans le moment où les fa
laissaient pas trop à la France la liberté des a
dut emporter de son séjour à Paris, en dépi
officielles d'amitié, de fâcheuses impressions
trop en 1870.

Le roi de Prusse fut accueilli froidement par
à loisir visiter Paris ; M. de Bismarck, militaire

tien. Ce funèbre événement arrêta les fêtes officielles de la cour des Tuileries.

§ X. Entrevue de Salzbourg. Discours de Lille et d'Amiens. — Le succès de l'Exposition, les discours pacifiques qui avaient accompagné la distribution des récompenses, semblaient avoir démontré, à tous, les bienfaits glorieux de la paix et avoir amené à un état d'apaisement la question de politique extérieure, quand tout à coup, au mois d'août; Napoléon III et l'impératrice allèrent faire à l'empereur et à l'impératrice d'Autriche, résidant alors à Salzbourg, une visite dont le but officiel était de présenter leurs hommages de condoléance à ces deux personnages au sujet de la mort de l'archiduc Maximilien au Mexique. Les événements de 1866, l'affaire du Luxembourg, les anxiétés de l'avenir firent attribuer à cette entrevue une portée politique qu'elle n'avait sans doute pas.

Néanmoins l'opinion publique en fut vivement émue. Deux souverains qui avaient subi les mêmes échecs, qui avaient encore à craindre les mêmes ennemis ne pouvaient, suivant toute vraisemblance, se réunir en une conférence confidentielle que dans une vue de revanche. L'Autriche, sans cesse forcée par de nouvelles exigences de la Prusse, n'allait-elle pas se mettre en mesure de refuser, les armes à la main, de céder encore à une pression nouvelle? D'autre part, l'empereur Napoléon n'allait-il pas tenter de rasseoir son crédit à l'intérieur et à l'extérieur? La grande agitation qui, en Italie, arrivait à son maximum d'énergie et rendait le gouvernement italien impuissant à remplir ses obligations envers le Saint-Siége, avait également lieu d'occuper l'esprit de deux princes catholiques gouvernant des pays où le parti catholique exerce encore une puissante.

Une question non moins grave, celle du Zollverein ou union douanière de tous les pays formant l'ancienne Confédération germanique, à l'exclusion de l'Autriche, sollicitait également l'attention des hommes politiques. Non content d'avoir, par des traités politiques, placé tous les Allemands sous la domination politique et militaire du roi de Prusse, M. de Bismarck venait de convoquer un Parlement dont le but apparent était d'établir l'unité des intérêts commerciaux entre tous les Allemands. Le 8 juillet 1867 la Confédération du Nord avait conclu avec les États du Sud un traité « afin d'assurer le maintien de l'association douanière et commerciale et de mettre son organisation en rapport avec les besoins actuels ». Mais là ne s'arrêtait point son œuvre; son pouvoir lé-



devaient trouver dans cette entrevue « qu'u
confiance et de conservation de la paix ».
deux empereurs n'ont eu, dit encore le mi
ni pour résultat d'arrêter les combinaisons q
rait dans la situation actuelle de l'Europe. »

Pour revenir en France, Napoléon III traver
du Nord, où l'on célébrait le deux centième an
nion de la Flandre à la France. Il prononça
Amiens des discours que l'on attendait avec
ne répondirent guère à la curiosité publique
moins eurent l'intérêt sinon la valeur de do

Le maire de Lille ayant dit : « La France e
ne pas se sentir diminuée, quelque transform
delà de ses limites, » l'empereur le félicita de
pondit : « Il n'y a que les gouvernements f
dans les complications extérieures une diver
intérieurs. »

Dans sa réponse aux paroles du maire d'Ar
vant son habitude, l'éloge de son œuvre,
phrase : « Depuis quatorze ans, beaucoup de
sont réalisées, de grands progrès se sont a
des points noirs sont venus assombrir notre ho
la bonne fortune ne m'a pas ébloui, de mêm
gers ne me décourageront pas. »

s le discours d'Amiens (29 août), il semble vouloir atténuer des paroles prononcées à Arras et qui marquaient le carac-général des échecs subis par son gouvernement, et il déclare l'insuccès de notre politique, au delà de l'Océan, n'a pas li le prestige de nos armes » et qu'il compte sur le main-de la paix ; la stagnation des affaires commerciales n'a pas ché les classes industrielles de lui témoigner leur sympathie compter sur les efforts du gouvernement pour donner aux es une impulsion nouvelle.

I. Affaire de Mentana. — De retour à Paris, l'empereur ap-les premières explosions de l'agitation que le parti italien du *ement*, dirigé par Garibaldi, provoquait dans les États pontifi-; des « chemises rouges », c'est ainsi qu'en langage populaire ommait, faisant allusion à leur uniforme, les volontaires ita-, s'y rendaient isolément en passant à travers les troupes ita-es et suscitaient, dans les petites localités, des plébiscites pour union au royaume d'Italie. Garibaldi, voulant pénétrer, à tour, sur le territoire pontifical, fut arrêté par ordre du gou-ement de Victor Emmanuel et reconduit à son île de Caprera. repartit bientôt, réussit cette fois à franchir la frontière pon-le et menaça Rome.

garnison de cette ville était composée de mercenaires et de ntaires de toutes les nations catholiques. Une légion formée de çais qui, pour la plupart, étaient des descendants de la vieille esse — ou voulaient se faire passer pour tels — avait été re-ée en France et embarquée à Antibes par les soins d'un général çais en activité de service. Elle était commandée par des offi-français, sortis de l'armée régulière, et auxquels on avait é l'autorisation de servir dans l'armée papale avec la certitude elle qu'ils retrouveraient leurs grades dans l'armée française, qu'ils y voudraient rentrer. Cet état de choses était une viola-dissimulée de la convention du 15 septembre, qui assurait cuation de Rome par les troupes françaises. La présence de légion anti-révolutionnaire, ennemie avouée de l'unité nne, composée de partisans avérés des Bourbons, dont plu-s chefs étaient et se vantaient d'être les descendants des de l'insurrection vendéenne, irritait tous les patriotes ns et inspirait des craintes à Victor-Emmanuel et à son rnement. Aussi lorsque Garibaldi se mit en marche, le roi ie ne fit-il aucun effort effectif pour arrêter son action. Le



d'aller au secours du pape. Après une série
suivis presque immédiatement de contre-or
enfin la mer et, le 28 octobre ces troupes déb
Vecchia.

A ce moment Garibaldi, renonçant à attaque
gagner les Apennins pour se retirer vers Naples
occupait le village de Mentana, lorsque, le 3
pontificale, appuyée par une colonne française,
ger. Le combat dura toute la journée et fut trè
pour les Garibaldiens, à cause de l'emploi du f
Français. Le village toutefois ne put être enle
diens l'évacuèrent dans la nuit et se dispersère

En rendant compte de cette affaire, le géné
mandant l'expédition française, dit : « Nos cha
veille. » Cette phrase, malencontreusement l
produisit le plus triste effet sur l'opinion qui
un mot trop militaire, mais une ironie injurieus

Cette expédition de Mentana, qui coûtait la
et occasionnait de nouvelles charges au Trésor
simplement et uniquement faite en faveur de
ment, le gouvernement impérial voulait satisf
parti clérical et éviter de voir se tourner en
la rancune que celui-ci lui gardait sourdement.
pour divers motifs, dont le principal n'ét

arti démocratique de tous les pays européens s'y étaient rendus
avaient envoyé leur adhésion. Il avait pour but avoué de
rcher les moyens d'éviter désormais les guerres, et ses mem-
, d'un commun accord, avaient déclaré que le meilleur moyen
t de détruire la puissance monarchique sous toutes ses formes,
notamment la puissance temporelle du pape. En dehors de ces
stions spéciales, on y traita toutes les questions accessoires qui
rattachent directement : questions des salaires, de l'éducation,
réformes juridiques, de limitation du rôle de l'État dans la vie
ale, etc. Il arriva naturellement que, à côté des opinions justes
ensées, se produisirent les théories les plus folles. Au total,
monarchies européennes virent, dans ces réunions de vraies
ses révolutionnaires, et nul gouvernement ne fit une opposition
lconque à l'intervention française en Italie.

'expédition de Mentana souleva dans toute l'Italie une vive ani-
ité contre la France; le ministère italien qui, par prudence, ne
it pas opposé à cette intervention, fut renversé. Le Parlement
lorence montra nettement, en cette occasion, ses sentiments
rs la France. Il fut désormais acquis que l'Italie se considérait
me dégagée de tout lien de reconnaissance à notre égard.
tre part elle tenait la Vénétie de l'Allemagne; sa situation était
c clairement indiquée en cas de conflit entre ces deux nations.
ne partie des troupes revint en France. Une division resta à
ta-Vecchia et à Viterbe. Les cléricaux avaient l'espoir que l'em-
eur profiterait des circonstances pour restituer au pape les ter-
ires qui lui avaient été précédemment enlevés. Il n'en fut rien,
eur désappointement s'exhala en amères récriminations.

XII. Algérie. Cochinchine. — En 1866 une partie de l'Algérie
it été ravagée par les sauterelles. En 1867, un autre fléau, une
heresse excessive et prolongée, fit périr en germe toutes les
oltes des Arabes. Il en résulta une épouvantable famine qui,
lgré les efforts des colons, malgré les secours envoyés par des
scriptions faites en France, malgré les subventions tardives du
vernement, fit périr un nombre de victimes qu'on évalue
00,000 à 300,000.

ette même année, à l'extrême Orient, la France prit possession
trois provinces de la Cochinchine occidentale, qui furent réu-
aux provinces orientales déjà occupées par nous. Deux traités,
avec l'empereur d'Annam, l'autre avec le roi de Siam, ont as-
à la France la possession de ces territoires.

*Histoire de France*, en la reliant à son *Histoi*
M. P. Lanfrey fit paraître le premier volume
*Napoléon Ier*.

Dans le domaine de l'érudition, M. Michel
mier volume de la traduction de l'ouvrage d
*comparée des langues indo-européennes*, dont
cette même année.

L'exposition des Beaux-arts faisant partie
verselle valut à l'École française quatre grand

La littérature française a fait, en 1867, des p
les principales sont : Victor Cousin (14 janvier)
Théophile Lavallée (27 juillet); le duc de Lu
Cormenin; Viennet et le docteur-journaliste V

En 1867, l'art français a perdu Ingres (12
(20 février); Hittorf (25 mars); Louis Boul
(15 juin); Th. Rousseau (2 décembre). Le thé
moiselle Georges.

A ces morts il faut ajouter les suivants :
(31 mai); les docteurs Jobert de Lamballe
(15 Juin); Trousseau (22 juin); Velpeau (24 a
tembre); l'ingénieur Perdonnet (1er octobre);
rens (6 décembre); Poncelet, géomètre (25 dé

## CHAPITRE XIV

s ministérielles. — Session de 1868. — Interpellations. — Affaires
me. — Loi militaire. — Loi sur la presse. — Droit de réunion. —
- Situation intérieure. — Procès de presse, LA LANTERNE, — procès
— Modifications ministérielles. — Réunions publiques. — Con-
— Enseignement des filles. — Extérieur. — Nécrologie.

IFICATIONS MINISTÉRIELLES. — Le Sénat et le Corps législatif
nvoqués pour le 18 novembre. Quelques jours aupara-
3, M. Rouher, qui avait reçu provisoirement, au mois de
écédent, le portefeuille des finances, le céda à M. Magne.
*ur* prit soin d'annoncer que cette mesure était prise sur
le de M. Rouher ; on peut croire que, à la veille de la
e fonctionnaire se trouvait assez occupé du soin de défen-
itique officielle et n'était pas fâché de laisser à un homme
pétent les discussions financières. En même temps M. de
quitta le ministère de l'intérieur où fut appelé un mem-
rquet de Paris, M. Pinard. Si ce choix était fait en vue
itique libérale, il était bien difficile de se tromper plus
nent sur l'aptitude de l'homme à la tâche. C'est au sujet
nstitution du ministère que M. Rouher fut chargé par
r de lui présenter divers candidats. M. Rouher adressa
n souverain un rapport où il passait en revue tous les
sonnages du régime impérial, susceptibles d'être appelés
ère. Ce rapport montrait nettement que le peu d'hommes
ers jours qui vivaient encore ne pouvaient plus facilement
oyés et que, en dehors de ceux-là, un nouveau personnel
nental ne s'était pas formé [1].

SION DE 1868. DISCOURS DU TRÔNE. — Le 18 novembre, dans
urs d'ouverture, Napoléon III expliqua ainsi la convocation
deux Assemblées : « La nécessité de reprendre l'étude
ue de lois importantes m'a obligé de vous convoquer plus
e coutume. D'ailleurs de récents événements m'ont fait
le désir de m'entourer de vos lumières et de votre con-

[1] *apiers et correspondances de la famille impériale* (note pour
). Pages 75 et suivantes, Paris, 1875.

s'opèrent par le vœu des populations. »

Ces paroles étaient bien vagues pour rassurer, blaient une réserve dissimulée à l'égard du Sle

Comme preuve de ses intentions pacifiques, l le spectacle de conciliation offert pendant la dur Cet esprit de concorde n'excluait pas la nécessité dépendamment des circonstances, le perfectionn ganisation militaire, comme de nos armes et de

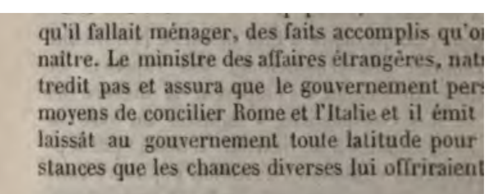
L'empereur annonça que le projet présenté l'an qui avait paru trop absolu, serait remplacé par qui ne ferait que modifier sur certains points la pereur recommanda de l'examiner avec cette nous serons forts, plus la paix sera respectée.

Parlant de la nouvelle expédition romaine, le expliquait qu'elle avait eu surtout pour but de tations révolutionnaires » qui menaçaient les se défendait de toute intention hostile à l'unité de l'Italie, et faisait entrevoir l'époque prochaine troupes et le remplacement de la convention de nouvel acte international, que les puissances euro vitées à formuler dans une conférence destiné toutes complications.

Sur tous les autres points de la politique extér la harangue impériale n'était pas moins rassurar tait la lettre impériale du 15 août 1867 par le

ıgdet, néanmoins « les lois de finances ne seront pas modi-
et il est permis d'entrevoir l'époque où des allégements
ôts pourront être étudiés. »
ssant les députés de s'occuper activement des réformes dé-
s en janvier 1867, l'empereur terminait en ces mots : « Vous
erez, j'en ai l'espoir, les lois qui vous sont soumises ; elles con-
eront à la grandeur et à la richesse du pays ; de mon côté,
en sûrs, je maintiendrai haut et ferme le pouvoir qui m'a été
, car les obstacles ou les résistances injustes n'ébranleront
n courage ni ma foi dans l'avenir. »
même que le rapport du ministre d'État montrait la difficulté
nouveler le personnel gouvernemental, des rapports de
ètri, préfet de police, donnaient à l'empereur la mesure des
sions hostiles » et des « résistances, » injustes au dire de
ereur, en présence desquelles il se trouvait. Il disait[1] (22 sep-
re 1867) que l'opposition exploitait l'irritation populaire cau-
ar la cherté des vivres ; à quelques jours de là (28 septembre) ;
nalait l'attitude agressive d'une partie de la presse. Chaque
les rapports sont plus pressants et montrent l'esprit public
lus en plus agité par l'incertitude où le pays est laissé, vivant
e la paix et la guerre au plus grand détriment des affaires
nerciales[2].
II. INTERPELLATIONS. — En attendant que les rapports sur les

*apiers secrets et correspondance de la famille impériale*, p. 425 et
ntes Paris, 1875.
oici un rapport du préfet de police en date du 30 septembre, qui définit
at d'agitation :
epuis quelques temps, la tâche quotidienne qu'impose la préparation de ce
rt est des plus pénibles. A quelques sources que l'on s'adresse, quelque
correspondant que l'on consulte, quelques renseignements que l'on
ille, la situation actuelle apparaît toujours comme peu satisfaisante ; de
ue côté que l'on regarde, on se heurte à des inquiétudes sincères ou à
éfiances qu'inspirent des hostilités ardentes.
n est ainsi condamné à présenter à l'empereur des appréciations qui
nt sembler pessimistes ; elles ne font cependant que reproduire les im-
ons reçues ; elles les atténuent plutôt qu'elles ne les exagèrent, mais le
ment du devoir et un religieux dévouement aux institutions impériales
rmettent pas de les dissimuler, si amère que soit l'obligation d'en être
fidèle.
a portion agissante de la société, celle qui s'occupe le plus de politique,
ime les discussions, critique les gouvernements, accentue plus que ja-
son opposition radicale et systématique. Elle seconde activement les
nes de parti, elle se complait dans les attaques de la presse, elle va ré-
t que l'empire est atteint dans son prestige extérieur, dans la prospérité


qu'il fallait ménager, des faits accomplis qu'o
naître. Le ministre des affaires étrangères, nat
tredit pas et assura que le gouvernement per
moyens de concilier Rome et l'Italie et il émit
laissât au gouvernement toute latitude pour
stances que les chances diverses lui offriraient

matérielle du pays, qu'il avait ramenée, dans les gara
nait à l'ordre social et aux intérêts conservateurs.

« Et pourtant les masses ne sont pas gagnées par
désaffection. Elles restent attachées à l'empereur et s
sa personne ; elles comptent toujours sur sa sagess
craindre que, mobiles et impressionnables, elles ne
ment donné, de suivre l'entraînement des classes dirig
pour une œuvre révolutionnaire, le concours qu'elles
disposées à lui donner aujourd'hui ?

» Ces populations, qui constituent le nombre et la
elles pas, elles-mêmes, quelle est la volonté de l'em
action ? quel est le but poursuivi par son gouvernem

« Est-ce la guerre avec les entraînements du patri
heureuses que promettrait l'héroïsme de nos soldats

« Est-ce la paix avec la sécurité, la réduction des dé
des contingents annuels et l'abandon d'un projet de ré
resté peu populaire ?

« Est-ce une nouvelle révolution libérale telle que l
19 janvier ?

« Est-ce, au contraire, une plus grande force rendue
à l'action gouvernementale ?

« Voilà les questions que l'on se pose partout avec

« Le choix à faire est grave et difficile ; tout le mon
l'état d'incertitude et d'engourdissement où se trouve l
nette et résolue de la politique et de l'action impéri

e du jour fut voté aussitôt après ces déclarations (29 et 30 no-
mbre).
Devant le Corps législatif la même question donna lieu à un dé-
qui remplit les séances des 2, 3, 4 et 5 décembre. La discus-
n fut éloquente et passionnée : Il y eut des orateurs pour récla-
r la séparation de l'État et de l'Église, MM. Jules Simon et Ad.
éroult ; d'autres qui soutinrent ardemment le pouvoir temporel,
de la Tour et Chesnelong. M. Jules Favre critiqua avec véhé-
nce la politique du gouvernement impérial qu'il accusa d'avoir
voqué l'agression de Garibaldi par ses complaisances pour les
ricaux. M. Thiers expliqua comment, à son point de vue, tou-
les difficultés de la politique extérieure avaient été soulevées
suite de l'unité italienne et pourquoi il croyait nécessaire de ne
laisser l'Italie prendre de nouvelles forces encore. Il plaida la
se du pouvoir temporel dans un discours fort habile, qui allait
tre le sentiment public et qui valut à l'orateur les applaudisse-
nts de la majorité.
C'est en répondant tout à la fois à M. Thiers et à M. Jules Favre
e M. Rouher s'écria : «... Nous le déclarons au nom du gouver-
nent français, l'Italie ne s'emparera pas de Rome (*Applaudisse-
nts*). Jamais... (*Voix nombreuses :* Non, jamais, jamais); jamais
France ne supportera cette violence faite à son honneur et à la
holicité (*Applaudissements*). Elle demande l'énergique applica-
n de la convention du 15 septembre et, si cette convention ne
contre pas, dans l'avenir, son efficacité, elle y suppléera elle-
me. Est-ce clair (*Applaudissements*) ? » Le ministre ajouta peu
rès : « Lorsque j'ai parlé de Rome, j'ai parlé de la capitale du
ritoire actuel, et je comprends dans la défense du pouvoir tem-
rel du pape, le territoire actuel dans toute son étendue. »
Un député de la majorité, vice-président du Corps législatif,
it clairement révélés les intentions qui n'avaient pas le moins
ué sur l'empereur : pour le décider à tenter cette nouvelle
nture, qu'il définit ainsi : « Une expédition contre les révolu-
nnaires du dehors et du dedans. » M. Rouher ne dissimula pas
illeurs ce côté de la question, il déclara hautement que cette
pédition romaine était une croisade anti-révolutionnaire autant
moins qu'une croisade religieuse « et qu'on avait la prétention
faire la guerre aux partis qui s'étaient signalés au Congrès de
nève en même temps qu'aux bandes révolutionnaires » qui en-
hissaient le territoire pontifical. Il adjura la majorité de ne pas

rompre l'accord qui existait entre elle et le gouvernement; il agita, une fois de plus, le spectre des révolutions et, faisant indirectement allusion à des manifestations hostiles au gouvernement impérial et à divers procès politiques en cours d'instruction, il dit: « un complot parti de la *cité des lacs* menaçait tous les trônes, les miasmes de la démagogie ont rasé le sol de Paris » et sa conclusion fut : « La Révolution veille, cherchant la brèche qui pourrait se faire; resserrez vos liens, confondez vos votes. »

Les députés ne lui refusèrent point ce qu'il leur demandait. La Chambre après avoir refusé d'entendre une réponse de M. Jules Favre, vota l'ordre du jour pur et simple, par 238 suffrages contre 17. La prédiction téméraire du ministre d'État produisit un grand effet oratoire, mais l'avenir ne l'a pas réalisée.

C'est en réponse au « jamais » de M. Rouher et au vote du Corps législatif que le parlement italien, dans sa séance du 20 décembre, renversa le ministère Menabrea, par cette seule raison qu'il n'affirmait pas assez catégoriquement son hostilité contre la France.

§ IV. Affaires d'Allemagne. — Une autre interpellation, concernant les affaires d'Allemagne, tint les séances des 9 et 10 décembre. M. Ollivier reprocha au gouvernement de n'avoir pas eu, en 1866, une ligne de conduite bien assurée et d'avoir été la cause du traité entre l'Italie et la Prusse, sans lequel celle-ci n'eût pas osé faire la guerre à l'Autriche. M. Rouher nia le fait. Les révélations produites plus tard dans une publication du général de La Marmora ont prouvé que M. Émile Ollivier était plus dans la vérité qu'il ne le savait lui-même. Cette fois encore l'ordre du jour fut voté: 231 contre 23.

Un incident marqua ces débats. Un très-obscur député de Toulon, nommé M. de Kervéguen, lut à la tribune un article de journal accusant cinq journaux français, non nommés mais clairement désignés, d'avoir en 1866, soutenu la Prusse à prix d'argent. Les rédacteurs en chef de deux de ces journaux, MM. Havin, du *Siècle*, et Guéroult, de *l'Opinion nationale*, protestèrent aussitôt contre cette allégation; puis, en dehors de la Chambre, ils provoquèrent la formation d'un jury d'honneur qui, après enquête, déclara non fondées les assertions du journal cité par le député de Toulon. M. Havin voulut lire cette déclaration à la tribune; la majorité s'y opposa.

Un autre journal, coutumier de scandales, prétendit avoir des preuves formelles et offrit de les faire connaître si les journalistes incriminés s'engageaient à ne le pas poursuivre en diffamation. La

garantie demandée fut donnée et il fut avéré que le prudent dénonciateur n'avait édité qu'une calomnie de plus. En 1866, comme en d'autres circonstances, la presse française s'était partagée entre la Prusse et l'Autriche, mais ni d'un côté ni de l'autre il n'y eut vénalité. Cet incident de tribune qui somme toute n'avait pas l'importance d'un fait politique, fournit un aliment à la curiosité publique et détourna en grande partie l'attention des questions graves qui formaient le font du débat et, encore une fois, cette diversion permit au gouvernement d'éviter des explications catégoriques. A la suite d'une enquête, la Chambre autorisa des poursuites judiciaires contre M. de Kervéguen. Poursuivi pour diffamation, il fut acquitté.

§ V. Loi militaire.— Le Corps législatif aborda, le 12 décembre la discussion de la loi militaire qui, interrompue par le renvoi de divers amendements à la commission, se prolongea jusqu'au 14 janvier. La loi fut votée par 200 voix contre 60.

La loi sur le recrutement de l'armée, jusqu'alors en vigueur, était la loi du 21 mars 1832, qui fixait à sept ans la durée du service, soit dans l'armée active, soit dans la réserve. Elle admettait le remplacement, c'est-à-dire qu'elle permettait qu'un homme appelé sous les armes par les chances du tirage au sort, pût mettre un autre homme à sa place. Le remplacement donnait lieu aux trafics immoraux de ce qu'on appelait les *marchands d'hommes*. Une loi de 1855 avait aboli cette forme de remplacement, mais elle y avait substitué une combinaison non moins immorale et plus dangereuse. L'État se chargeait dès lors de fournir lui-même des remplaçants qu'il trouvait parmi les militaires ayant terminé leur service et désireux de rester dans l'armée. L'homme appelé sous les armes versait donc une somme déterminée par un décret, à l'État, qui le tenait quitte du service personnel. Les plus graves abus pouvaient résulter et, s'il faut en croire l'opinion publique, résultaient de ces sortes d'opérations.

D'après la nouvelle loi, le remplacement fut rétabli dans des conditions édictées par la loi de 1832. L'armée devait se recruter au moyen d'un contingent dont le chiffre, voté annuellement par le Corps législatif, était prélevé sur chaque classe par la voie du sort. Les jeunes gens non retenus par les conseils de révision ou légalement exemptés, étaient complétement libérés ; les autres devaient neuf années de service dont cinq dans l'armée active et quatre dans la réserve. La loi établissait, en outre, une garde na-



partements, en bataillons, compagnies et batteri

« Les officiers sont nommés par l'empereur, e
et caporaux par l'autorité militaire.

« Ils ne reçoivent de traitement que si la ga
bile est appelée à l'activité.

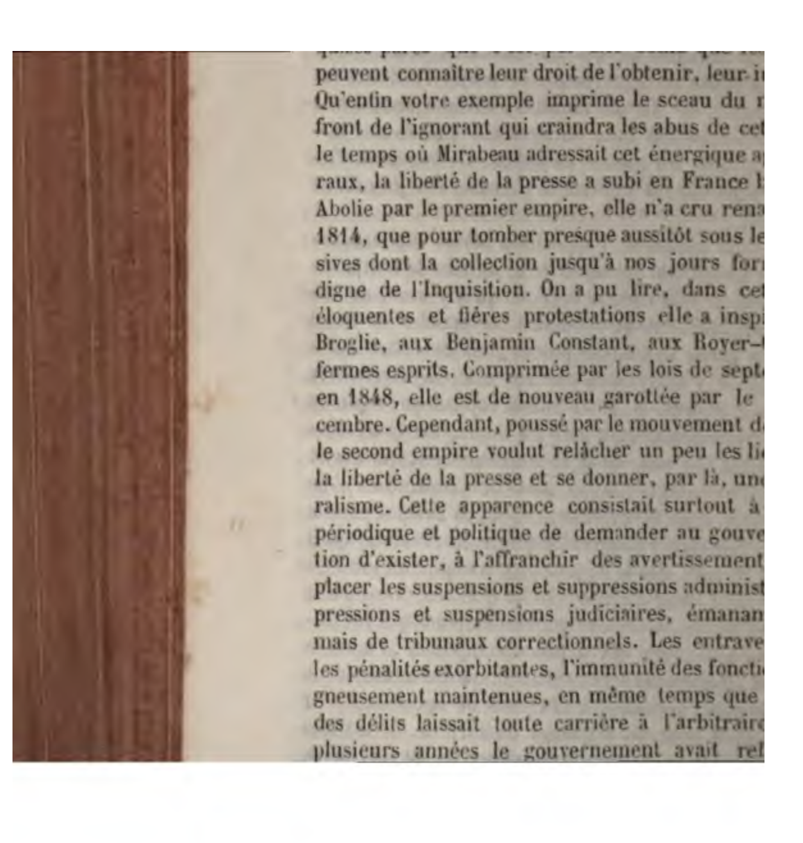
« Sont seuls exceptés de cette disposition, l'o
cialement de l'administration et les officiers et
tructeurs. »

Par ce système on comptait avoir une armée
hommes, avec une réserve de 400,000 et un
mobile de 400,000 à 450,000 hommes. Malheur
réchal Niel, ministre de la guerre, qui avait p
active et très-brillante à la discussion de la loi
discussion technique des articles, laissant aux m
ment orateurs le soin de parler sur les question
peine le temps d'en préparer l'exécution : il mouru
Après lui l'organisation de la garde mobile, sus
gions officielles, fut à peu près abandonnée, et, le
caines pesant toujours sur le budget de la guerre,
la France ne se trouva pas ce qu'il aurait dû être a

Le pays accueillit généralement cette loi avec u
pugnance; dans quelques grandes villes, à Borde
à Nantes, à Tours, à Montauban, il y eut, à prop
du recrutement, des troubles assez sérieux, où la
fois faire usage de ses armes contre la populatio
ministère de l'intérieur adressa à l'empereur un

rtu du 2e paragraphe de l'article 8, ci-dessus, beaucoup de gens s'adressèrent à l'empereur pour obtenir des grades rs. La loi n'indiquait aucune condition spéciale pouvant la nomination à des grades quelconques. Le jugement ier de l'empereur et l'influence des personnes qui se prént à son choix ou de celles qui appuyaient ces demandes naient seuls la collation des grades. Les officiers ne repas de traitement en temps de non-activité et devant r à leurs frais, il était par conséquent nécessaire qu'ils une certaine fortune et des moyens d'existence leur la libre disposition de leur temps. Le corps d'officiers fut rmé, en majorité, de fils de familles riches, ayant pour la une certaine éducation mais entièrement dénués des no- plus élémentaires du métier de soldat. Ils reçurent d'aurs grades, puis furent conviés à prendre les premières l'art militaire.

le la discussion générale, l'opposition blâma vigoureusensemble du projet qui élevait à neuf années le temps de sous les armes. Elle montra tout ce qu'il y avait de dé- dans le remplacement et combattit les articles de la loi aient dans la garde mobile les jeunes gens des classes ans à 1868, qu'il y avait lieu, suivant elle, de considérer définitivement libérés. M. Jules Simon rappela par suite de fautes le gouvernement était arrivé à demander de tels saau pays : « quel que soit, dit-il, le gouvernement qui aurait n pays à deux doigts de sa perte... (murmures), je alement d'avis que la première chose à faire c'est de re de toutes nos forces pour reconquérir la situation qu'il e ». Puis, il montra que la loi proposée n'augmenterait l'efe dans un délai assez éloigné, tandis que les événements nt être très-proches. L'orateur gouvernemental qui lui réfit valoir les avantages des armées composées d'anciens soutint que cinq ans de service actif et quatre années dans ve ne faisaient en somme que cinq ans de service effectif e gouvernement pourrait dispenser du surplus. Cette théout convaincre tout le monde. Le tiers-parti ne fut pas moins que la gauche pour attaquer la loi et à demander que la u service dans l'armée active fut moins longue en temps quitte à rendre le service obligatoire pour un plus grand de jeunes gens.



peuvent connaître leur droit de l'obtenir, leur i
Qu'enfin votre exemple imprime le sceau du r
front de l'ignorant qui craindra les abus de ce
le temps où Mirabeau adressait cet énergique a
raux, la liberté de la presse a subi en France l
Abolie par le premier empire, elle n'a cru ren
1814, que pour tomber presque aussitôt sous le
sives dont la collection jusqu'à nos jours for
digne de l'Inquisition. On a pu lire, dans ce
éloquentes et fières protestations elle a insp
Broglie, aux Benjamin Constant, aux Royer-
fermes esprits. Comprimée par les lois de sept
en 1848, elle est de nouveau garottée par le
cembre. Cependant, poussé par le mouvement d
le second empire voulut relâcher un peu les li
la liberté de la presse et se donner, par là, un
ralisme. Cette apparence consistait surtout à
périodique et politique de demander au gouve
tion d'exister, à l'affranchir des avertissement
placer les suspensions et suppressions adminis
pressions et suspensions judiciaires, émanan
mais de tribunaux correctionnels. Les entrave
les pénalités exorbitantes, l'immunité des fonct
gneusement maintenues, en même temps que
des délits laissait toute carrière à l'arbitrair
plusieurs années le gouvernement avait rel

pte un peu plus d'air et d'espace; mais M. Pelletan, M. Thiers, ules Simon ont revendiqué les droits de la liberté et de la jus-en des termes que ne désavoueraient aucun des grands orateurs 816 à 1830. Berryer, entre autres amendements, demanda que, faut de la juridiction du jury, les magistrats qui pourraient être lés à juger les procès de presse ne fussent, plus choisis par ouvernement, mais que la composition des Chambres fut faite voie de tirage au sort. Il fit remarquer que *pas un seul* procès, par des tribunaux composés par le gouvernement, n'avait été i d'acquittement. Le gouvernement s'éleva avec énergie contre théories qui semblaient mettre en suspicion l'intégrité de la gistrature. L'opposition fit bien remarquer qu'elle n'attaquait la justice politique. Cette opinion, qu'elle affichait, était la même celle qu'émettait M. Rouher, dans une longue note confiden-e, adressée, quelques mois plus tôt, par lui à l'empereur : « Votre esté, disait-il, se plaint du défaut de fermeté de la justice; pter sur la fermeté de la justice est une illusion. » Les points ue étaient opposés, les opinions étaient identiques. Ces conclu-s n'étaient pas moins différentes. M. Rouher conseillait à l'em-eur de poser la question d'opposition devant le pays, « lui ander sa décision, et du même coup reprendre les armes dis-naires conférées à l'administration par le décret de 1852. »

s orateurs du tiers-parti défendirent la liberté limitée de la e, émettant cette opinion que, depuis 1852, la liberté avait urs été progressant, et que le moment était venu où la liberté, d'ébranler le gouvernement, sera une force pour lui. Un , M. Martel, demanda même qu'on appliquât à la presse les le droit commun.

e seule voix s'est fait entendre au Corps législatif pour glori-le décret de 1852 et en demander le maintien : c'était celle journaliste officieux de Louis-Philippe, M. Granier de Cassa-, devenu député officieux du second empire. Il faillit entraîner ajorité. Il ne fallut pas moins que la volonté formelle de l'em ur pour empêcher la loi d'être repoussée; elle fut votée par uffrages contre *un* : c'était celui de Berryer.

Sénat la loi fut vivement attaquée, comme trop libérale, par Maupas, le préfet de police du 2 décembre, et M. Ségur esseau. M. de la Guéronnière, ancien journaliste, réfuta élo-ment les accusations dirigées contre la presse ; M. Bonjean a avec énergie contre l'opinion de ceux de ses collègues qui



suivant lui, entravée par le mauvais vouloir d
pereur. Certains de ses collègues affectent d
grossièrement, d'autres lui lancent des inter
goût. La loi fut ratifiée, le 7 mai, par 94 voi
demain de cette loi, on vit apparaître de toute
nouveaux, soit à Paris, soit en province. Ces
opposés au gouvernement (s'ils lui avaient été fa
existé depuis longtemps, car ils auraient sans
risation de se fonder). Le gouvernement impé
voir quel était le nombre et quelle serait la for
ou de ses ennemis.

§ VII. Droit de réunion. — D'après les te
19 janvier 1867, on pouvait croire que le go
les facilités d'association et de réunion. Il n'e
sentée au Corps législatif ne s'occupa pas de
aux réunions, la loi pouvait se résumer ainsi :
ques, traitant de questions non politiques et
permises toutes les fois que l'autorité ne ju
les interdire. » En effet, la tenue d'une réuni
formalités préalables très-compliquées : l'aut
dire tout d'abord, et, alors même qu'il n'y ava
préalable, elle pouvait l'interrompre et la fair
la séance. Les réunions « peuvent avoir lieu san
ble », disait l'article 1er de la loi ; mais l'articl

[redacted]



sident de la réunion et ses deux assesseurs exigés par la loi ient responsables des infractions aux lois qui se produiraient au urs des séances. Un « fonctionnaire de l'ordre judiciaire, délégué l'administration », doit, « revêtu de ses insignes, » assister à la nion a le droit d'en prononcer la dissolution, s'il pense que bureau laisse mettre en discussion des questions étrangères à t de la réunion, ou si la réunion devient tumultueuse ». La nce de ce fonctionnaire fut vivement critiquée au cours de la ssion de la loi. L'opposition fit remarquer que la présence de rveillant était contraire aux notions les plus élémentaires de rté, et aurait fatalement, en pratique, pour effet d'exciter la ité des orateurs et celle des assistants. C'est ce qui arriva it; les agents du gouvernement furent souvent placés dans la n la plus fausse et la plus ridicule; obligés d'écouter les s ou les allusions malveillantes contre leurs chefs, souvent eux-mêmes indirectement par ces allusions, ils devaient se r à la direction des débats. Ils eurent le plus souvent pour e de laisser les opinions les plus exaltées se produire avec licence.

s infractions en matière de réunion étaient punies de 300 à francs d'amende, et de quinze jours à deux ans de prison. nalités s'étendaient jusqu'aux personnes ayant loué, ou prêté, l ou se tenaient la réunion.

réunions électorales étaient permises dans la période de vingt précédant la date de l'élection, mais devaient cesser cinq avant cette date, sous prétexte de laisser aux électeurs le s de réfléchir et de discuter en eux-mêmes les mérites de cha- candidat.

s restrictions furent encore étendues dans la pratique. Des ités électoraux furent poursuivis comme associations illicites, réunions privées comme réunions publiques; les tribunaux ptèrent cette façon de voir.

VIII. Budget. — Le Corps législatif consacra presque un mois 29 juin au 28 juillet) à l'examen du budget. Les orateurs de osition, dont le plus remarquable et le plus écouté fut M Thiers, ntrèrent que, malgré les annonces périodiques d'équilibre, le get se soldait, chaque année, en déficit et que l'emprunt tendait venir le moyen normal de pourvoir aux découverts. Cette année, effet, le gouvernement demandait à contracter un emprunt de 0 millions, destiné aux dépenses militaires et, pour une faible



tème militaire et de notre armement. C'étai
grave que l'imprévoyance, que le Trésor se voya
de quatre millions de rente, pour indemniser
l'emprunt mexicain. Ceux qui avaient risqué
chances aléatoires par trop hyperboliques n'au
dédommagement si le gouvernement français n
cet emprunt sous sa garantie, par les complais
il l'entoura.

M. Rouher repoussa avec de grands mouve
certaines allusions de M. Jules Favre relatives
Des documents trouvés aux Tuileries, après le
bliés depuis, ont prouvé que M. Jules Favre n
soupçons mal fondés[1].

L'opposition s'éleva contre l'augmentation to
budget de la guerre. La Commission parlem
demanda et obtint sur l'ensemble des dépense
28 millions, ainsi réparties : 1° renvoyer, à
cution de 12 millions de travaux de fortifica
de 3 millions les dépenses de la transformatio
13 millions le budget de l'agriculture et du
vernement ne voulut pas accepter ces projets d
séquence, l'emprunt de 440 millions, réduit
législatif, fut l'objet d'une souscription publiqu
et fermée le 13, qui produisit une offre de plu
rente contre une demande de moins de 20 m

le tous les gouvernements, et par les mains duquel
ssé nos finances, reprocha au gouvernement les compli-
son système de comptabilité, complications destinées à
inintelligible la lecture des budgets et à dissimuler l'état
inances ; il déclara que, malgré sa grande habitude de la
l lui avait fallu plusieurs jours pour déchiffrer les tableaux
ptes soumis à la Chambre, pour rapprocher, dit-il, « les
rceaux de ce vase précieux qu'on a brisé » ; il montra
ommes réservées à l'amortissement de la dette étaient
isoire, puisque les déficits nouveaux venaient augmenter
que ces fonds devaient combler. On reprocha au gouver-
'établir ses comptes de façon telle qu'on ne pouvait con-
sommes à dépenser que lorsque les dépenses étaient faites[1].

UATION INDUSTRIELLE. — Du 11 au 20 mai eut lieu une longue
sante discussion, sur une interpellation, touchant la situa-
l'industrie française par les traités avec l'Angleterre. L'in-
n se produisait sous la signature de trente membres. C'était
lle bataille livrée par le système protecteur à la liberté
ale. Le premier fut soutenu avec beaucoup d'énergie par
orateurs, dont les principaux furent MM. Thiers et Pouyer-
Non-seulement ils firent, à leur point de vue, le procès au

ate que soit une telle matière, et, quelque interprétation variée
e donner à toutes les formes diverses sous lesquelles peut se pré-
comptabilité, voici, à titre de renseignement, le résumé général
nancier exposé par le gouvernement, au début de la session de
-dire au moment où les événements les plus menaçants créaient
situation politique des plus graves.
tableaux distribués à la Chambre, le gouvernement avait avoué
1867 ajoutait aux 727 millions des découverts antérieurs 189 mil-
n. Il annonçait, en outre, que le budget de 1868, voté en juillet
ilibre, se trouvait dès le mois de janvier en déficit de 128 millions.
udget de 1869, il se déclarait impuissant à dépenser moins de
15 millions, et à trouver plus que 1 milliard 725 millions de recettes :
un déficit nouveau de 70 millions au minimum. Enfin, M. Magne
lait pas qu'en 1870 et pendant les années suivantes, il faudrait
es moyens héroïques pour suffire : 1° aux ministères de la guerre
rine ; « car, disait-il, après l'emprunt ce serait une illusion de
out sera fini ; » 2° aux nécessités du budget des travaux publics,
es annuités, des subventions, des garanties d'intérêts, des arréra-
istre ajoutait que les 15 millions de rentes de la dotation de l'ar-
nt pas « disponibles » ; qu'il ne faut pas compter sur cette caisse

nc à l'emprunt 1869 qu'il avait recours : à l'emprunt direct de
, pour couvrir les déficits *liquides* ; à l'emprunt détourné, au sys-
nuités, pour continuer les travaux qu'il convient de ne pas arrêter.



des travaux publics, rendus indispensables par l
faite à l'industrie. La liberté commerciale fut
par MM. de Forcade la Roquette et Rouher. La
d'entendre les répliques de MM. Thiers et Pouy
l'ordre du jour à une grande majorité, sans reco

§ X. Pétitions — Parmi les pétitions adressées
avait le droit d'en recevoir, quelques-unes do
débats qui éveillèrent l'attention publique. Tell
mandait l'abolition de la peine de mort et qu'app
gnatures. Le Sénat y consacra deux séances (1
qui n'aboutirent qu'à l'ordre du jour.

Une autre, demandant la liberté de l'enseig
c'est-à-dire la liberté de fonder des facultés e
n'était, au fond qu'une dénonciation contre la Fa
de Paris, accusée de matérialisme. Le Sénat y
séances du mois de mai. L'archevêque de Rouen
à titre de cardinal, se livra à une violente attaqu
sans pouvoir articuler aucun fait précis et cert
nistre de l'instruction publique, prit la défense
sienne ; Sainte-Beuve plaida chaleureusement le
pensée. Le Sénat passa encore à l'ordre du jou
d'autre issue possible.

A cette époque il se produisait, au nom de la
vement qui tendait à éliminer les doctrines rés

[redacted]



ine collective, l'on ne pouvait que mettre en cause des opi-
ou des tendances individuelles. Le seul résultat effectif de la
ciation fut de provoquer quelques scènes tumultueuses à
e de médecine et des ovations bruyantes faites par les étu-
aux professeurs dénoncés.

ession législative fut close le 28 juillet au palais Bourbon, le
Luxembourg.

**Situation intérieure.** — Au commencement de 1868 le
empire était encore en sa période d'apogée ; il eut la der-
preuve de son prestige dans la médiation qu'il exerça entre la
et l'Autriche. Mais déjà commençait son déclin : l'Italie sut
n'avait pas à compter sur lui ; l'Autriche comprit la dupli-
sa politique et la Prusse apprit à ne pas redouter ses armes,
igner sa diplomatie. A l'intérieur on sentit que la dictature
rée le 2 décembre n'était plus viable ; on éprouvait le besoin
s de liberté pour la parole et la pensée, on voyait la néces-
contrôler et de refréner un régime qui gaspillait toutes les
ces du pays ; on voulait revenir au système parlementaire.
évident que Napoléon III n'était plus sûr de lui-même, n'avait
ne confiance entière dans son œuvre et doutait de son étoile ;
at d'incertitude se manifestait par de fréquentes modifica-
la Constitution de 1852, par l'instabilité de ses ministères,
t au département des affaires étrangères. La majorité, elle-
si longtemps docile jusqu'à la servilité, montrait des velléités
pendance. Le bruit de la dissolution prochaine de la Chambre
dans la presse. Il arriva bientôt jusqu'à la tribune, et les
s qui voulaient être réélus sentaient déjà qu'il fallait afficher
u moins de soumission aux volontés du gouvernement, et
ire par leur attitude aux dispositions de leurs électeurs[1] ;
es élections partielles, les candidats officiels ou agréables,

st toujours soucieux de l'Italie. Les inquiétudes, qui naguère tenaient
nplications allemandes, sont aujourd'hui entretenues par les affaires
le.

si vives que soient ces préoccupations, elles le sont moins encore peut-
le celles résultant des dispositions de l'esprit public.
e peut, en effet, qu'en être vivement frappé.
out c'est un débordement de critiques amères, de défiances injustes,
héhensions inquiètes.
mpereur a conservé son autorité auprès des masses, on ne saurait nier
ns les classes dirigeantes, on lui fait une guerre aussi acharnée qu'in-
ante.
spect de l'autorité est affaibli, la calomnie s'attaque à tout. L'empe-



ne pouvaient en altérer le texte. Cela avait su
que les délibérations parlementaires touchèr
Mais, quand un souffle d'opposition y eut pénétr
contentèrent plus de cette reproduction plus o
ils publièrent, en outre, des appréciations de
Sénat et au Corps législatif. Pour juger un dis
l'analyser. Or, il plut au gouvernement de voir
si sommaires fussent-elles, un compte rendu
journaux furent poursuivis sous cette prévention

reur et l'impératrice sont le but principal vers lequel
les plus empoisonnés, de la faction orléaniste.

Il y a, à Bruxelles, des sicaires de mensonge et de
jour, reçoivent, d'agents orléanistes, le salaire de leur

Le ton de la petite presse a passé dans la conversati
la chronique scandaleuse défraye les cercles et les sal
vatrices se divisent et s'abandonnent, et l'on sent au-des
excités, les passions qui fermentent et une soif immo
de jouissances matérielles.

L'œuvre des libres penseurs et de la morale indépe
grand jour ; il suffit de vouloir mourir sans prêtre et êt
cérémonie du culte, pour être exalté par certaines feu

Tout récemment, à Bourges, une femme du peuple ;
en médecine, ont aussi obtenu les éloges de la presse
sionné des manifestations, dont le caractère anarchiqu
toute convention religieuse, effraye les uns et démorali

Dans la réunion qui a eu lieu chez M. Marie, on s'es
que devait prendre l'opposition de gauche, au prochai
Corps législatif.

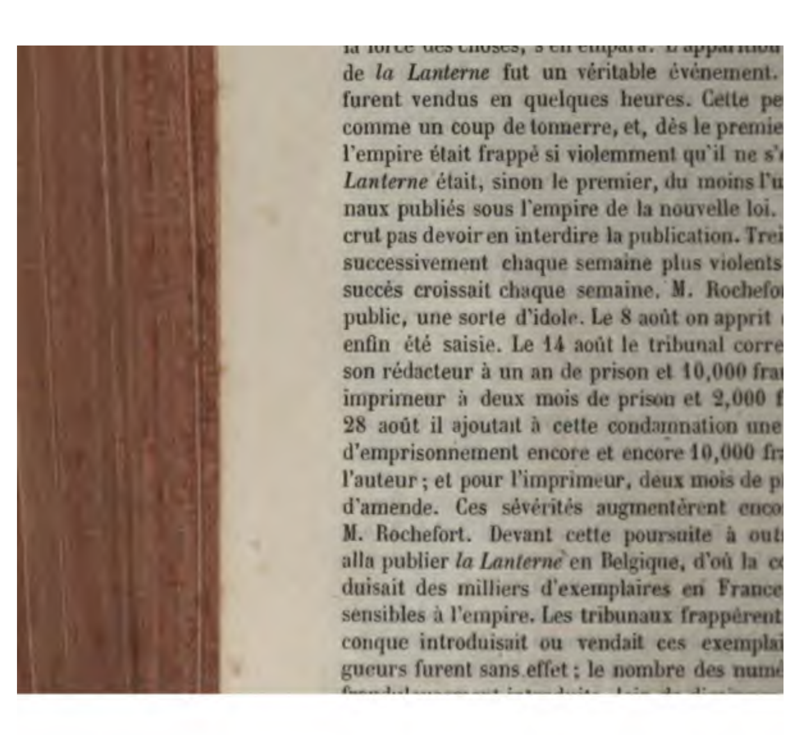
Il a été posé en principe que l'on devait s'applique
idées de conciliation.

condamnés. La question fut portée au Corps législatif, sous d'interpellation, et également introduite dans la discussion nouvelle loi sur la presse. M. Rouher soutint nécessairement ursuites, déclara que les articles des journaux constituaient mptes rendus *parallèles, parasites ou autres ;* c'était aux tri- x à apprécier la limite entre la critique et le compte rendu. bstituait ainsi l'arbitraire à la loi. La majorité, toujours hos- a presse, donna raison au ministre. Heureusement, un arrêt Cour de cassation, sans répudier la doctrine officielle, laissa ie latitude aux journaux.

autre singularité fut un procès intenté, cette fois, par des listes, à un député, M. de Kervéguen, qui les avait accusés alité. Le tribunal ne trouva pas, dans les faits de la cause, uves de l'intention de nuire et acquitta le prévenu.

ournal, déjà plusieurs fois averti et suspendu, *le Courrier manche*, fut supprimé (2 août 1866), pour un article de vost Paradol, constituant « un outrage à l'honneur du pays excitation à la révolte ». *Le Courrier du Dimanche* était une le terrain neutre où se rencontraient, pour attaquer l'em- les républicains et d'anciens parlementaires, très-avides alors tes les libertés.

gouvernement, usant de la puissance que les lois lui don- . pour intimider les directeurs de journaux, avait fait exclure rnal où il collaborait, M. Henri Rochefort, un jeune écrivain ait fait preuve d'esprit, au théâtre et dans la presse légère. il lui refusa l'autorisation de fonder un journal politique. velle loi qui supprimait l'autorisation ayant été votée, Henri ort fit paraître un pamphlet hebdomadaire intitulé *la Lan-* dont les virulentes attaques contre l'empire obtinrent un se succès de vogue. *La Lanterne* disait tout haut, ce que s esprits clairvoyants osaient à peine s'avouer franchement mêmes. Les procédés du style n'étaient pas étrangers à la rité du succès. L'auteur ne reculait devant aucun moyen pour sa pensée à la portée de tous : jeux de mots, coq-à-l'âne, ours, tout lui était bon pour aviver l'attention. En présence ublic qui avait depuis longtemps perdu l'habitude des lec- érieuses, il ne craignait point d'appliquer, à la littérature ue, des procédés spirituels, qui étaient alors en usage dans its journaux littéraires et bouffons. Les vérités les plus cruel- ient présentées sous une forme familière, amusante, pour les


la force des choses, s'en empara. L'apparition
de *la Lanterne* fut un véritable événement.
furent vendus en quelques heures. Cette pe
comme un coup de tonnerre, et, dès le premie
l'empire était frappé si violemment qu'il ne s'
*Lanterne* était, sinon le premier, du moins l'u
naux publiés sous l'empire de la nouvelle loi.
crut pas devoir en interdire la publication. Trei
successivement chaque semaine plus violents
succès croissait chaque semaine. M. Rochefo
public, une sorte d'idole. Le 8 août on apprit
enfin été saisie. Le 14 août le tribunal corre
son rédacteur à un an de prison et 10,000 fra
imprimeur à deux mois de prison et 2,000 f
28 août il ajoutait à cette condamnation une
d'emprisonnement encore et encore 10,000 fr
l'auteur ; et pour l'imprimeur, deux mois de p
d'amende. Ces sévérités augmentèrent enco
M. Rochefort. Devant cette poursuite à out
alla publier *la Lanterne* en Belgique, d'où la c
duisait des milliers d'exemplaires en France
sensibles à l'empire. Les tribunaux frappèrent
conque introduisait ou vendait ces exemplai
gueurs furent sans effet ; le nombre des numé

culté qu'il y avait à distinguer ce que l'on pouvait appeler nions privées. Parmi les procès politiques qui eurent le plus retentissement, il faut signaler celui qui fut intenté, à la fin 7, à MM. Accolas, professeur de droit; Naquet, professeur de chimie, et autres, sous l'inculpation de *manœuvres à eur* et de société secrète. Au cours du débat, le ministère fit principalement le procès au Congrès de Genève, auquel et Naquet avaient pris part. Les prévenus étaient au nombre -neuf. Les seuls témoins à charge, entendus à l'audience, des agents de la police secrète. Les avocats des prévenus ent vainement d'infirmer la valeur légale de leurs témoi- s. Les prévenus avaient effectivement fait imprimer en Suisse ribuer à Paris des proclamations révolutionnaires; l'un d'eux ourni la recette d'une poudre explosible, très-violente. Des de société, intitulés *Commune révolutionnaire des ouvriers is*, avaient été rédigés.

inculpés furent condamnés à quinze mois de prison; deux à six à trois mois; tous les treize à cinq ans de privation rs droits civils; les autres furent acquittés.

our impériale confirma le jugement (13 février 1868).

sociation internationale fut également poursuivie (20 mars), représentants condamnés en première instance, puis en appel, francs d'amende chacun. Le gouvernement gagna certes peu se à ce procès; mais, en revanche, les membres de l'Asso- y gagnèrent de faire connaître mieux le but de leur société, montrer l'incontestable intelligence de quelques-uns des es qui la composaient.

membres de cette Association, ne pouvant se réunir en France, ent un nouveau Congrès à Bruxelles. Tandis que la Ligue de la nait de nouvelles assises à Berne et à Genève, elle protesta toute tentative de guerre, et vota l'établissement des États- l'Europe, sorte de république fédérale à la façon de celle des Unis d'Amérique.

I. AFFAIRE BAUDIN. — Un délit différent attira à plusieurs jour- vers la fin de l'année, des procès qui eurent un grand reten- ent. A la suite d'une manifestation faite le 2 novembre, des Morts, au cimetière Montmartre, à Paris, autour de la ture de Charles Baudin, représentant du peuple, tué par les s le 3 décembre 1852, dans le faubourg Saint-Antoine, des aux ouvrirent une souscription pour élever à Baudin un mo

jeune avocat, encore peu connu, homme Gamb

Me Crémieux, ancien représentant, empriso
parla avec une autorité particulière et pour ain
après lui Me Emmanuel Arago rappela que
une manifestation analogue avait eu lieu au
Manin, et n'avait pas amené de procès. Mais,
débat s'éleva à une plus grande hauteur. Ce n
gnage du passé qu'on allait entendre, c'était
tout jeune, faisant le procès de l'empire au
nouvelles. Il raconta les faits que les témoign
rains avaient révélés. Ce n'était point une plaid
table discours de tribune, d'une éloquence vi
des plus illustres orateurs. Il montra le pouvoir
d'État, appelant à lui, suivant la parole de Co

« Un tas d'hommes perdus de dettes et d

Le président le laissait parler, le ministère p
rompre. Mais, Me Gambetta le « submergea
expression, sous un flot de paroles. Sa nature p
lui vint en aide; doué d'une voix extraordin
il couvrait la voix de son adversaire par sa pu

Tous les inculpés furent condamnés : l'un, à
deux autres, à un mois ; tous à une amende.

L'un des avocats, Me Laurier, avait dit, en terminant sa péroraison : « On ose, ici, invoquer le droit pour protéger l'acte le plus coupable dont l'histoire gardera le souvenir ; mais, dans l'histoire, il n'y a pas d'actions neutres ; tout acte entraîne après lui ses conséquences ; le 2 décembre sera châtié. » Chacun sentit que l'heure du châtiment approchait.

Le parti démocratique reconnut en M. Gambetta un orateur de premier ordre ; et, peu de temps après le procès, Berryer étant mort, on lui offrit le siége devenu vacant au Corps législatif.

Après ce premier procès, le ministère public en intenta une série d'autres à tous les journaux qui, à la suite de l'action judiciaire commencée contre leurs confrères, avaient, à leur exemple, ouvert des listes de souscription. Tous les journaux furent condamnés à l'amende, plusieurs à la prison ; il arriva parfois que leurs défenseurs firent des plaidoieries aussi terribles que celles de Me Gambetta, contre l'empire. La plus remarquée fut celle d'un journaliste, M. J.-J. Weiss. Trois journaux de départements, acquittés en première instance, furent condamnés en appel. Leur acquittement primitif fut relevé comme un scandale par les feuilles officieuses.

A la manifestation du 2 novembre rendez-vous avait été pris pour le 3 décembre ; l'autorité craignit donc, pour le 3 décembre, une manifestation au cimetière Montmartre ; elle disposa, dans les alentours, des forces militaires, comme pour livrer une grande bataille ; grâce aux avis des journaux démocratiques, il n'y eut rien. Le simulacre de combat tourna à la confusion de ceux qui l'avaient ordonné ; il entraîna la démission de M. Pinard, ministre de l'intérieur, qui avait commandé cette stratégie.

§ XIII. Modifications ministérielles. — La démission de M. Pinard fut l'occasion de quelques changements dans le cabinet. M. de Moustier profita d'un dérangement de sa santé pour abandonner les Affaires étrangères, qui passèrent à M. de la Valette ; M. de Forcade la Roquette prit l'Intérieur, laissant l'Agriculture et Travaux publics à un député, M. Gressier (17 décembre).

§ X. Réunions publiques. — Malgré les restrictions et les entraves de la loi récemment votée sur les réunions publiques, il en fut, cette année même, ouvert un certain nombre, qui s'augmenta notablement par la suite. Les premières furent naturellement occupées par les hommes les plus empressés à se révéler au public ou à lui présenter des idées, des théories qu'ils croyaient nouvelles. C'était tantôt de ces attaques, plus ou moins directes, plus ou moins vio-



presse, de journaux politiques à un prix abor
étaient réduites à des feuilles dites littéraires,
n'était pas toujours très-saine. Leur esprit s'al
d'un style généralement trivial, emphatique e
laient, le plus souvent, les aventures prodigie
minels imaginaires. D'autre part, la propagan
terraine, de théories de bien-être, de fausse é
droits, accompagnées de basses flatteries, dev
séduire des imaginations ignorantes, des espr
petits excités par de longues et pénibles privat
irritées par le spectacle des fortunes rapidem
ment acquises, du luxe à outrance et de toutes
nouveaux enrichis. Quel soin avait-on pris, de
puis un siècle, de répandre la lumière dans ce
parer à la vie publique les nouvelles couches
le suffrage universel donnait une action direct
gestion des affaires publiques ?

La loi nouvelle, fondée sur une absurde dist
est politique et ce qui est social, interdisait a
tique et ne leur laissait que l'économie sociale
ainsi le côté pratique des affaires humaines, ell
ment dans le domaine de l'abstraction et de l
que des hommes sensés se présentassent pour
le bon sens public aurait fini par les écouter
un peu plus tard à quelques-uns, lorsque les

it soupçonneux pour ceux qui parlaient avec modération. A ge, les discussions auraient conquis, par la force des choses, rain interdit, et les réunions publiques seraient devenues ce les doivent être, un puissant moyen d'éducation civique. Mais qu'on en fût là, survinrent d'effroyables désastres dans les- n'eurent que trop de part les doctrines décevantes prêchées nt les deux dernières années de l'empire.

IV. Conférences littéraires. — En 1860, MM. Albert Leroy, n professeur de l'Université, et Lissagaray eurent l'idée d'ou- Paris des conférences littéraires analogues à celles qu'un professeur, M. Deschanel, avait faites, avec beaucoup d'éclat, lgique. Ces conférences eurent d'abord un succès qui augmenta suite et suscita des imitations, bien que gênées par la néces- 'obtenir préalablement la double autorisation du ministre de uction publique et du préfet de police, puis une autorisation le pour chaque personne désirant faire une conférence. Il ar- aussi que, non-seulement le *conférencier,* mais le sujet de férence déplaisait à l'autorité, qui, alors, mettait l'interdit sur u sur l'autre, parfois sur l'un et sur l'autre.

tard, on eut l'idée de donner, le dimanche, dans la journée, âtre de la Gaîté, des représentations de pièces classiques par de jeunes artistes et précédées d'une conférence dont la formait le sujet.

tentatives, favorisées par un peu plus de liberté, pourraient enir le goût de l'instruction et des choses littéraires dans les aisées qui s'en détournent trop et le faire pénétrer dans sses populaires qui en sont trop privées. Le développement sel d'une instruction plus qu'élémentaire est une conséquence condition nécessaire de l'exercice du suffrage universel.

. Enseignement secondaire des filles. — Le ministère de ıction publique était alors confié à M. Victor Duruy, uni- ire, auteur de bons ouvrages historiques. Frappé de l'infé- de la France en fait d'instruction, il proclama le principe de ıction primaire obligatoire; il fut officiellement désavoué. Il a et obtint une loi créant un enseignement *secondaire spé-* ui n'était ni vraiment spécial ni secondaire et qui, si le succès enu, eût ruiné les études classiques sans constituer les étu- ofessionnelles. Il fut mieux inspiré en voulant établir pour nes filles un enseignement secondaire qui n'existe pas en . Là, il se heurta aux prétentions cléricales; l'abbé Dupan-

versités de l'État. L'essai de M. Duruy a réuss
de vivre, avec les développements nécessaires.

Il y a encore à mentionner avec éloges,
*Écoles professionnelles de jeunes filles*, fondées
vée sous l'inspiration et sur les plans de madar
dont elles ont gardé le nom, et entretenues au
tions recueillies par une association de dames.
des externats) donnent aux jeunes filles tout
gnement littéraire et celui d'une profession qu
mesure d'acquérir une existence assurée. Cette
a été attaquée avec acharnement par le clerg
qu'elle laisse à l'Église le soin de donner l'ens

L'Empire se trouvait donc en présence d'un
des esprits qui se résumait en un impérieux b
tout et partout : l'arbre pourra-t-il donner ce fr
comporte pas ?

§ XVI. Mouvements religieux. — La *Vie de J*
de Septembre, le *Syllabus*, l'expédition de Men
qui l'avaient accompagnée, et les désillusions
avaient jeté dans le monde religieux une agita
geait. Le gouvernement aurait voulu, et n'osa
écrits des prélats, dont les mandements blâma
qui publiaient l'Encyclique et le *Syllabus*, mal
officielles. Le gouvernement en cita quelques-

nts : les libéraux et les orthodoxes. M. Guizot se fit le
ux-ci, et apporta dans la lutte sa hauteur et son despo-
illit cependant être éliminé du Consistoire, n'ayant été
un scrutin de ballottage, par *cinq* voix de majorité. Sous
ion intolérante, ce Consistoire imposa une *Confession de*
des mesures tellement abusives, que le gouvernement
ser son approbation. En présence de tant de trouble et
présence de la situation nouvelle qui était faite au pou-
rel par les événements politiques récents, le pape con-
concile œcuménique ; le jour de la réunion fut fixé au
e 1869.

xtérieur.— L'Europe était inquiète et agitée; à plusieurs
n crut que la guerre allait éclater ; les notes officieuses,
uvernement français et le gouvernement allemand fu-
gées à de nombreuses reprises ; aucun événement con-
ne troubla cependant, en 1868, la paix qui existait dans
non dans les esprits.

ection d'une partie de la population grecque de l'île de
andie tenait, depuis 1866, une armée turque en échec ;
ntretenue par des secours venus de Grèce, avec la conni-
lte du gouvernement hellénique, ce qui faillit amener
lle phase de la question d'Orient. Un certain nombre de
ppartenant au parti républicain, prirent une part active à
ion crétoise. A la fin de 1869, l'affaire fut remise aux
a diplomatie.

iche, l'empereur, qui semble instruit de ses vrais intérêts
x de son pays par les désastres de Sadowa, inaugure
n sérieuse le régime constitutionnel, et prend un minis-
mentaire. Ce ministère promulgua les lois confession-
étendaient l'exercice de la liberté de conscience.

nagne, les armements se développent considérablement.
nande du général de Moltke, le Reichstag prépare la créa-
marine fédérale. En général, l'Europe entière « se ruine
nents exagérés », pour employer l'expression dont le
Niel définit cet état de choses, lors de la discussion sur la
re.

nbre des députés de Prusse vota l'institution du jury et
de la peine de mort.

gne, le gouvernement détesté de la reine Isabelle et de
Marfori provoqua un soulèvement qui, après une bataille

tion de l'Europe, où rien de pareil ne pouvait
février 1868, le président Johnson ayant dest
crétaire général de la guerre, fut accusé par l
cette occasion violé la constitution ; il fut renv
constitué en haute cour de justice. Johnson n'e
d'exercer les fonctions de président. Le pr
23 mars jusqu'au 16 mai. La constitution exige
tion les deux tiers des suffrages ; le nombre de
Sur ce nombre, 35 seulement déclarèrent Johns
sident fut acquitté.

§ XVIII. Lettres. — Publications de *la Montag*
*la Terre*, par Elisée Reclus; de l'*Histoire du co*
Ténot ; de dix volumes des *Mémoires pour servi*
*temps*, par Guizot ; de *la Religion*, par Vacher
Paix vota des remerciements formels à M. Erckn
ses romans pacifiques et patriotiques. M. Ed.
roman-pamphlet, *le Prince Caniche*.

Le succès, puis l'interdiction de *la Lanterne*
publications périodiques du même genre ; tou
ment opposées à l'empire.

M. Duc acheva la construction du Palais de Ju

Un jeune étudiant en médecine, ayant pri
*la Démence*, avait été reçu docteur ; sur la déno
d'Orléans, qui déclarait que les principes sci

urre, Walewski, Léon Pillet, Viennet, Marochetti, Dau-
Boucher de Perthes, Germain Delavigne, Fr. Delessert,
ni et le banquier James de Rothschild.

## CHAPITRE XVII

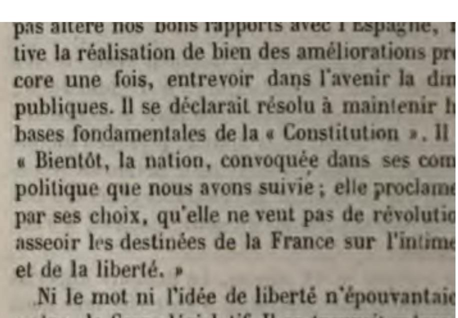
9. — Élections générales. — Session provisoire. — Crise minis-
térielle. — Sénatus-consulte. — Session de 1870.

N DE 1869. — La législature en fonctions avait été élue
t 1er juin 1863; son mandat expirait le 1er juin 1869 ;
générales devaient donc avoir lieu dans le second tri-
'année nouvelle. C'était là la grande, presque l'unique
on de l'opinion publique : tout le reste paraissait secon-
it, en effet, car le résultat des élections générales de-
lement dominer la politique du gouvernement, à l'ex-
ne à l'intérieur.

de 1869 s'ouvrit le 18 janvier. Le discours impérial
e des préoccupations générales. « La tâche que nous
rise ensemble, disait l'orateur, est ardue. Ce n'est pas,
s difficulté qu'on fonde, sur un sol remué par tant de
un gouvernement assez pénétré des besoins de son épo-
dopter tous les bienfaits de la liberté, assez fort pour
même les excès. » L'empereur constatait ensuite que,
gitation « factice » causée par l'application des deux
sur la presse et les réunions, la nation était restée in-
excitations les plus violentes, que l'activité commer-
ait et que les intérêts se rassuraient. La loi militaire
i la confiance du pays et lui avait inspiré une juste
« le jour où il a su qu'il était en mesure de faire face
éventualités.

es de terre et de mer, fortement constituées, sont sur le
l'effectif maintenu sous les drapeaux n'excède pas
imes antérieurs ; mais notre armement perfectionné,
et nos magasins remplis, nos réserves exercées, la
le mobile en voie d'organisation, notre flotte transfor-
ces fortes en bon état, donnent à notre puissance un
nt indispensable.

onstant de mes efforts est atteint ; les ressources mili-



pas altéré nos bons rapports avec l'Espagne,
tive la réalisation de bien des améliorations pr
core une fois, entrevoir dans l'avenir la di
publiques. Il se déclarait résolu à maintenir l
bases fondamentales de la « Constitution ». Il
« Bientôt, la nation, convoquée dans ses com
politique que nous avons suivie ; elle proclam
par ses choix, qu'elle ne veut pas de révoluti
asseoir les destinées de la France sur l'intim
et de la liberté. »

Ni le mot ni l'idée de liberté n'épouvantai
guère, le Corps législatif. Il se trouvait même,
la majorité qui professait parfois une cert
qu'on appelait le tiers-parti, un groupe de
laient plus que n'en promettait l'empereur.
M. Buffet qui ne craignait pas de demander
vernement sur la direction qu'il se proposait
tique intérieure. Cette témérité ne fut repous
majorité.

Symptôme plus bizarre encore : au Sénat, un
plus compromis du 2 décembre, M. Maupas,
la responsabilité ministérielle. Au cours de c
M. de Sartiges, citant l'exemple des pays où
matiques l'avaient appelé, ne craignit pas de

à l'occasion d'une interpellation sur les réunions
nile Ollivier reprocha vivement au gouvernement de
s les poursuites judiciaires le prétendu délit de com-

loi relatif à une transaction financière entre la ville
édit foncier donna lieu à une discussion des plus
pposition attaqua avec beaucoup de véhémence l'ad-
M. Hausmann, préfet de la Seine, dont tout le monde
rande faveur auprès du souverain. A propos de
e reprit la discussion de la situation financière de
s, montra que l'administration des finances de la
importance du budget d'un des grands états de
pport constatait qu'il avait été dépensé par la ville
nillions, suivant le bon plaisir du préfet, sous le
re d'une commission municipale choisie par lui.
stance, comme dans les débats précédents sur le
le réclama l'élection d'un conseil municipal, au
endement soutenu par MM. Garnier Pagès et Thiers
issé par 211 voix contre 22. Il ne fallut rien de
estion de cabinet, posée par M. Rouher, pour déter-
de la loi par 185 voix contre 31 (6 mars); encore
stipuler que le budget de la ville de Paris serait,
du conseil municipal, voté par le Corps législatif,
nent contraire à toutes les règles de la comptabilité
évènements devaient en empêcher l'exécution.
la discussion M. Rouher condamna d'ailleurs tous
ninistratifs de M. Haussmann, que deux de ses col-
à la séance précédente défendus devant le corps
l'orateur avait glorifiés devant le sénat.
omit aussi de communiquer aux députés, le 31 mars,
ents concernant les finances de Paris. Cet engage-
s tenu.
sur une interpellation de M. Ernest Picard, M. de
nette déclara que le gouvernement entendait main-
des candidatures officielles, qu'il s'en abstiendrait
le cas où se trouveraient en présence deux candi-
favorables au gouvernement, qu'il conserverait
tions électorales telles qu'il les avaient faites lui-
lire le plus possible avantageuses pour lui. Ce pro-
simple : il consistait en des combinaisons par les-



tingent porté, sur le projet du gouvernemen
fût réduit à 80,000 ; en agissant ainsi, elle ré
de la plus grande partie du pays, qui ne son
de la paix. Le maréchal Niel montra qu'il ét
menter le nombre des soldats exercés pour fa
lités de l'avenir. L'opposition insista en disa
une sécurité sous un gouvernement libre dev
les mains d'un monarque pouvant à son g
faire la guerre. L'amendement fut repoussé à
Des observations analogues à celles de l'opposit
au sénat par M. Michel Chevalier.

La discussion du budget amena à la tribun
Favre ; beaucoup d'autres orateurs, n'apparte
position, se joignirent à eux cette fois, car réc
était un moyen de plaire aux électeurs pour les
pas parler de liberté. Ces débats du budget
importants que ceux des précédentes sessio
furent élevés contre le gouvernement, qui rép
tude, en se donnant à lui-même de hauts tém
tion. Mais les préoccupations de la dissolution

La dernière session de la législature de 186
au Corps législatif et le 30 au Sénat.

§ II. Élections générales. — Depuis enviro
tion de dissolution du Corps législatif s'agitait

ıutre tous les autres moyens d'action dont il disposait,
xprès un tableau apologétique des bienfaits dont l'Em-
ıblé la France. L'opposition usa de toutes les ressources
ɔir et, si elle ne triompha que sur quelques points,
t partout avec énergie contre la pression officielle et les
loirs administratifs. La lutte fut, de part et d'autre,
ıassionnée. Les polémiques furent d'une extrême vio-
s réunions électorales et dans la presse. Une entente
'abord entre tous les partis ennemis de l'empire, mais
ınt pas à se fonder. Dans le parti démocratique, il y
aine divergence sur la manière d'exprimer son senti-
embres les plus ardents du parti voulaient ne nommer
ıtés qui refuseraient de prêter serment, tandis que
noins avides de protestations stériles, voulaient en-
ambre le plus grand nombre possible de députés hos-
'usaient à perdre leurs votes au profit de candidats qui
t pas entrer au Corps législatif pour cause de refus de
ccord finit par s'établir presque complétement, et les
non assermentées furent généralement abandonnées.
, l'opposition fonda des organes de publicité destinés
s idées. Le gouvernement ne leur épargna ni les pour-
entraves, ni les intimidations, et, en même temps
ıattait avec ses armes judiciaires et administratives, il
ıt un système de propagande au profit des candidats
t créé, au ministère de l'intérieur, une « section de
artementale », qui recruta des écrivains à la solde de
on, subventionna des journaux, leur adressa des cor-
rédigées sous son inspiration, leur envoya des rédac-
et payés par elle, et préleva sur les *fonds secrets* des
ɔrtantes destinées à gagner à sa cause la conscience
Un plan de corruption des journaux indépendants [1]
é mené à bonne fin, elle fit distribuer, par les soins
livers journaux aux électeurs influents des départe-
réfets avaient d'ailleurs été appelés à demander, cha-
ɔroportion qu'il jugeait convenable, des crédits des-
à bien les opérations électorales [2].

*sur le rôle de la presse dans les élections de* 1869, par M. F.
*iers secrets et Correspondance* (p. 372-377); Paris, 1875.
*sur l'organisation de la presse* (p. 10 et suivantes).

sulta que les partisans du gouvernement re
voix, contre 3,266,366 données à ses adversa
portion menaçante pour un avenir prochain.

A Paris, les candidats officieux (on n'osa p
ciels) n'arrivèrent qu'à 74,000 suffrages, t
en obtenait 231,000. M. Émile Ollivier fut re
un proscrit du 2 décembre. Le choix de ce d
candidature de M. Ollivier donnèrent lieu
dentes et furent même un sujet de troubles d
tion de conduite que ces candidatures metta
celle-ci : « Faut-il ou ne faut-il pas transiger
lui-ci entre franchement dans la voie libéral
ne fallait pas transiger. M. Ollivier fut élu da
députés de Paris rencontrèrent une certaine
paraître la candidature de quelques orateurs
ques, patronnés par les membres du parti av
écrivains de l'opposition furent mis sur l
M. Jules Ferry, qui avait fait une guerre achar
de M. Haussmann, fut élu.

Parmi les nouveaux députés, on remarqua
élu dans la première circonscription de la Se
se plaça devant ses électeurs comme le repré
*conciliable* avec l'Empire ; il opta pour les Bo
remplacé dans le département de la Seine pa

ruaient alors au hasard sur la foule, frappant de leurs épées ou casse-têtes, dont on les avait armés exprès pour ces sortes d'expé-tions. Le plus souvent, la foule était composée de badauds et de rieux. Vainement la presse réclama-t-elle une enquête sur ces ssements, qui laissaient naître le soupçon que la police en ait l'auteur ou tout au moins l'inspiratrice. L'enquête fut refusée. vraie population ne prit aucune part à ces manifestations, qui nnèrent à l'autorité l'occasion de déployer ses troupes et de faire écuter des charges d'infanterie et de cavalerie contre des foules s armes. Déjà, à la suite des discussions sur la loi militaire, sur udget, sur le contingent, le sentiment public s'était montré tile à toute idée de guerre et au maintien de l'armée perma-le. L'opinion d'un grand nombre de démocrates était qu'il fal-remplacer l'armée permanente par une milice nationale orga-e de façon à épargner le temps des citoyens pendant la paix et mettre en état de faire face à toutes les éventualités de la re en cas d'invasion. Cela était-il d'une application pratique? t ce qu'on ne peut dire, la question n'ayant pas eu le temps outir. Quoi qu'il en soit, les ennemis de l'Empire firent un pa-le entre la façon dont on avait laissé chasser nos soldats par Mexicains et les victoires faciles qu'on leur faisait remporter une population de compatriotes sans défense. Il en résulta pour ublic une opinion peu sympathique et peu respectueuse, sinon r les soldats, du moins pour leurs chefs ; le prestige de l'armée it gravement compromis ; une sorte d'animosité s'éleva entre opulation civile et les militaires. Mais, comme, par tactique et sentiment, l'opinion faisait une large différence entre les chefs s soldats, il s'en suivit, par contre-coup, un amoindrissement espect de la discipline. Si la masse populaire était en défiance re la troupe, elle était en haine ouverte contre la police, qui t exercé son ministère avec une extrême brutalité. A la suite de émeutes, des perquisitions domiciliaires furent faites dans les naux ennemis du gouvernement. Celui-ci, au lieu d'édicter la pression de ces organes, emprisonna tous les rédacteurs im-ants. De même des perquisitions furent faites chez les princi-t orateurs de réunions publiques, et des arrestations eurent Le bruit courut qu'un procès de complot contre la sûreté de t, en application de la *loi de sûreté générale*, allait être intenté us les détenus, qui étaient au nombre de cinquante environ, s on se contenta de les garder prisonniers pendant plus ou

§ III. Session extraordinaire. — Le Corps l
pour le 28 juin en une session extraordinair
ment à la vérification des pouvoirs. Le but
de débarrasser d'une opération longue et ari
de la session législative. Les élus indépendant
en lumière toutes les manœuvres par lesquell
avait soutenu les candidats qui lui étaient dévo
pas un certain nombre de députés, dont un
tion appartenait à la majorité, de déposer une
interpeller le gouvernement « sur la nécessité
tion aux sentiments du pays, en l'associant d'
ficace à la direction de ses affaires. La constit
responsable, le droit pour le Corps législatif
tions organiques de ses travaux et ses com
gouvernement, seraient des mesures essentiel
but ».

De pareilles prétentions dépassaient de beau
vernement croyait pouvoir attendre des memb
de la majorité. Essayer de repousser la propo
à une défaite assurée. Céder à la demande des
contre la Constitution qui réservait à l'empe
modifications constitutionnelles. On voulut du
neur du principe. Un message du 11 juillet,
13 juillet, prorogea le Corps législatif et conv

e le cabinet tout entier donna sur-le-champ sa démis-
lant la plupart des ministres reprirent ou gardèrent
euilles, et les mutations se réduisirent à quatre : M. de
vergne remplaça M. de la Valette aux Affaires étran-
uvergier prit la Justice et les Cultes ; M. Bourbeau l'In-
blique ; M. Alfred Leroux l'Agriculture et Commerce,
loup-Laubat, titulaire de ce dernier département, fut
ident du conseil d'État ; le ministère d'État fut sup-
Rouher passa à la présidence du Sénat.

rus-Consulte du 8 septembre. — Le sénatus-consulte,
adopté le 8 septembre, réalisa quelques améliorations
Corps législatif partage avec l'empereur l'initia-
; il nomme son président et ses secrétaires ; les mi-
responsables, mais ils dépendent de l'empereur ; ils
membres de l'une ou de l'autre assemblée, ont dans
trée et la parole ; les séances du Sénat sont publi-
nat peut s'opposer à la promulgation d'une loi ; il
bureau. Les droits d'interpellation et d'amendement
ssés des principales entraves qui les gênaient ; le bud-
par chapitres et articles ; les traités de douanes ou de
t être sanctionnés par une loi ; enfin, les rapports cons-
entre l'empereur et les deux assemblées ne peuvent
que par un sénatus-consulte.

un peu surpris par ce revirement nouveau de la poli-
ale, fut convoqué pour étudier et ratifier le sénatus-
Rouher, son nouveau président, ouvrit la séance par
dans lequel il engageait ses collègues à ne pas jeter
, sur le chemin parcouru, un regard attristé », et à
r franchement à l'impulsion libérale de l'empereur.
dans les commissions et en séance publique, quelques
rent une opposition respectueuse aux intentions du
e prince Napoléon profita de cette occasion pour déve-
héories libérales dont il faisait étalage toutes les fois
ait l'occasion ; il déclara que la responsabilité ministé-
pas assez clairement définie, et que les ministres, dé-
'empereur, pourraient le compromettre inutilement ;
ses réformes réclamées au Corps législatif par le tiers-
e par l'opposition. Le ministre de l'Intérieur combattit
doctrines, qu'il qualifia de « programme de la branche
x grands applaudissements des sénateurs. Le désarroi



Le sénatus-consulte fut adopté tel quel,
129 voix contre 3.

§ VI. Suite de la Session extraordinaire
de prorogation du 15 juillet n'avait pas fix
réunir de nouveau le Corps législatif. Quelle

D'après la législation d'alors, il ne pouva
mois entre deux sessions. Or, le gouvernem
délai courût du 15 juillet ; les députés de l
que la réunion du Corps législatif en juillet
véritable session, prétendaient que le délai p
de la séparation de la précédente législatur
quent, la nouvelle session devait commenc
octobre. Un député, M. de Kératry, propos
réunir ce jour-là place de la Concorde, pou
Bourbon et siéger de plein droit. Cet incid
une grande importance. C'était la première
nir au parti révolutionnaire et au gouverne
*une journée*. Cette proposition, d'abord accu
rée, pour ne pas donner lieu à une collision

Toutefois, le ministère se départit de s
convoqua les députés pour le 29 novembre.

Quelques jours avant cette date, le 22, eu
complémentaires, par suite de doubles nomi
importantes se firent dans quatre circonscri

l de venir, puis retira sa candidature, ce qui entraîna la ruine parti des insermentés. Quatre candidats républicains furent , parmi lesquels M. Rochefort, à qui le gouvernement avait ié un sauf-conduit pour entrer en France.

a session ordinaire commença donc le 29 novembre. Dans le ours que l'empereur prononça ce jour-là, comme dans celui du anvier précédent, il signala la difficulté « d'établir en France ige régulier et paisible de la liberté », oubliant que lui-même , le 2 décembre 1851, mis obstacle à l'expérience décisive de isage. Comme en janvier, il rappela encore les excès de presse e parole, et se félicita, de même, que le bon sens public eût ustice des exagérations. Il fit un long, trop long tableau de qui se passait chez les peuples étrangers, n'omettant que la se et l'Allemagne, présentant comme appliqué à une œuvre onciliation ce concile œcuménique de Rome d'où allait sortir ogme de l'infaillibilité papale avec toutes ses conséquences, se tat, comme de coutume, des relations amicales que les puis- es étrangères entretenaient avec nous ; montrant enfin les les désireux de la paix et les souverains tout occupés du pro- de la civilisation.

uant à l'intérieur, Napoléon III traçait une vaste nomenclature ravaux à exécuter ou à entreprendre. « La France, dit-il, veut berté ; mais la liberté avec l'ordre. L'ordre, j'en réponds. Aidez- messieurs, à sauver la liberté. » Est-ce donc la liberté qui en péril?...

algré la confiance en lui-même dont il avait l'habitude et qu'il laisait à manifester, malgré la ferme assurance avec laquelle il arait avoir « le droit et la force », le chef de l'Empire laissait, involontairement, percer dans son discours un accent de doute e tristesse, comme s'il éprouvait, sans en avoir la claire per- ion, un vague pressentiment des terribles et si prochains évé- ents.

e Corps législatif employa ses premières semaines à terminer la fication des pouvoirs, brusquement interrompue par la proro- on, et qui amena, comme toujours, de vifs débats. Quatre tions furent annulées.

'assemblée se trouvait dans un étrange état de division. Le sé- us-consulte, s'il satisfaisait et au delà une certaine partie de cienne majorité, ne suffisait déjà plus à une autre fraction qui lait plus de liberté. Un groupe de 116 députés se forma, dans



et à la Ricamarie, grèves à la suite desquelles
sur les grévistes. Les orateurs de l'opposition
loge de la loi sur les coalitions ouvrières, due
vigoureusement les procédés par lesquels on
cuter ces lois. Le gouvernement s'efforça de
fait que son devoir.

M. Jules Favre déposa un projet de loi att
gislatif exclusivement le pouvoir constituant.

M. Raspail demanda la mise en accusation d
demande n'étant pas formulée par écrit, il n'

A quelque temps de là, MM. Rochefort et
un projet de loi qui était un plan de réorganis
société moderne. On y remarquait des théori
« Le Corps législatif, librement élu par le suf
commune des communes. » — « Tout Franç
50 ans ; il réside dans ses foyers. » — « Chaqu
les ans ses chefs. » — « Le Corps législatif no
Ce projet ne fut pas pris au sérieux.

D'autres groupes eurent aussi leur charte et

Le 27 décembre, la vérification des pouvoir
sans avoir fourni de nouvelles révélations sur l
des candidats officiels, la session ordinaire co

Le même jour, tous les ministres donnèrent

e ne fut pas l'année 1869 qui vit naître ce cabinet homogène.
VII. INTÉRIEUR. — Pour bien comprendre la portée des événe-
nts qui vont s'accomplir, il est indispensable de suivre atten-
ment, et pas à pas, pour ainsi dire, la marche de l'esprit pu-
. Au commencement de l'année 1869, les promesses de la lettre
19 janvier ne se réalisaient pas, chaque intention libérale était
nédiatement suivie d'actes qui en étaient la négation plus ou
ns complète. Les tergiversations du gouvernement déroutaient
artisans dévoués du système autoritaire. Les plus ardents et
lus francs parmi ceux-ci ne ménageaient à l'empereur ni les
eils ni les avertissements ; les plus obéissants acceptaient, bien
contre-cœur, les réformes promises, tout en faisant leurs ef-
pour empêcher qu'elles s'accomplissent ; une troisième caté-
e d'amis, enfin, les acceptaient plus franchement ; d'aucuns,
mi eux, les avaient même provoquées, pensant que l'heure
venue de sauver l'Empire par la liberté, et d'attirer à lui tous
ommes de bonne volonté. L'opposition, au contraire, bien que
ant pas une entière union de principes, restait unie contre le
ernement. Elle se composait d'ennemis déclarés, représentés
Chambre par la gauche proprement dite, laquelle était, en ma-
e partie, composée d'hommes ayant joué un rôle dans la révo-
n de 1848 et d'adversaires décidés à ne céder que devant l'é-
ssement du régime parlementaire. Ces derniers étaient, pour
lupart, d'anciens partisans du régime suivi sous le règne de
s-Philippe. L'amendement des 45 avait indiqué leurs aspira-
s ; l'interpellation des 116 venait de les marquer plus fortement
re ; aussi, lorsque le sénatus-consulte du 8 septembre apparut,
coup d'entre ces conservateurs, se disant libéraux, ne virent
que le régime né du 2 décembre ne pouvait durer, s'il pratiquait
èrement le respect de la liberté. Ils ne virent pas que l'Empire
it, non-seulement à la nécessité, mais encore à la force. Les
s de parole des reunions publiques, les attaques violentes de
resse républicaine, les émeutes dans les rues, les grèves et les
ltes des ouvriers, qui s'étaient manifestées sur divers terri-
s, sans que, comme à Aubin et à la Ricamarie, de sanglantes
sions les eussent suivies : tous ces événements les effrayaient
s portaient à soutenir le gouvernement, qu'ils considéraient
me ayant en main les forces militaires nécessaires pour
êcher que les théories des clubistes et des émeutiers triomphas-
. Les agents de l'empereur étaient plus perplexes encore. Cette

[1] L'un des hauts fonctionnaires de la préfecture d
cette situation embarrassée :

« L'Empire ne voulait pas faire de répression, parc
il compromettait toute la politique commandée, à ses
du suffrage universel.

« En présence de ce régime, on ne s'appartenait plu

« *Si le charme du chassepot avait été rompu*, si u
on aurait reconnu la faiblesse réelle de la société vi
populaire qui s'était insensiblement constituée et dé
ternationale, grâce aux syndicats, grâce à la loi des
réunion et à la licence de la presse. »

*Enquête parlementaire sur le* 18 *Mars*. Déposition

[2] Cabinet du préfet de police.

Paris, le 28

Au passage de l'Opéra, on comptait hier en hausse
reur et les déclarations libérales qu'il doit contenir,
qui circulent à ce sujet.

D'un autre côté, il paraît certain que tout projet de
donné pour le 29 novembre, et l'on s'accorde même
main sera fort calme. On se demande toutefois avec a
la Chambre et quelle sera l'attitude, quelle sera la
entendre la plupart des députés, ceux, au moins, et c'
bre, qui n'ont point de préoccupations personnelles
bitieuse, le besoin de rétablir l'union et de marcher
dissentiments réels sur des questions particulières,
En présence des périls qui menacent l'ordre social, o
par une loyale et patriotique entente.

Mais, sur les questions de personnes, les préférence
s'accusent et persistent à s'affirmer. Ce que les journa
particulières des membres du Corps législatif, les d
ciés encore, que colportent les chroniqueurs des s

bienveillante, qu'il mît ses projets à exécution. En province et dans les campagnes, la masse de la population, indifférente et ne demandant que la tranquillité au jour le jour, voyait sans déplaisir les rigoureux qui semblaient devoir assurer son repos. Dans les ndes villes, et notamment à Paris, il n'en était pas ainsi. Paris voyait pas sans colère les arrestations et les incarcérations ar-raires, les poursuites acharnées des tribunaux contre la presse publicaine, contre les orateurs plus ou moins insensés des réu-s publiques, contre quiconque était pris dans les bagarres d'é-tes. Le gouvernement exploitait ces différences d'opinions en ndant à profusion, soit dans les journaux officieux, soit dans brochures, des doctrines [1] excitant la jalousie de la province tre la capitale. En résumé, le trouble allait chaque jour aug-ntant [2].

VIII. Le Concile du Vatican. — Une bulle pontificale du 29 juin convoquait à Rome tous les évêques de la chrétienté, pour y un concile œcuménique. Pareille assemblée n'avait pas eu depuis le concile de Trente en 1545.

Le 8 septembre 1868, une autre lettre du pape, adressée aux es d'Orient, les invitait à se rendre au concile pour se réunir glise romaine. Une troisième lettre, en date du 13 septembre, ortait les Églises protestantes à prier Dieu « pour qu'il dissipe ténèbres de l'erreur et les ramène dans le sein de notre sainte re. »

L'ouverture du concile était fixée au 8 décembre 1869.

La lettre pontificale du 26 juin n'indiquait le but du concile qu'en

lutionnaires. Les meneurs assurent que l'organisation est complète, et le jour de l'action n'est pas éloigné.

Le *Rappel* a vu baisser de moitié son tirage. Le *Réveil* a augmenté le sien tiers, mais la situation financière de ce journal est toujours précaire.

. . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . .

Note pour l'empereur, signée : J.-M. Piétri.

[1] Voir notamment : *Paris, souverain de la France*, par Ed. Boinvilliers.

[2] Voici une lettre du chef du cabinet de l'empereur qui en fait foi. Elle est 14 ou 15 novembre 1869 :

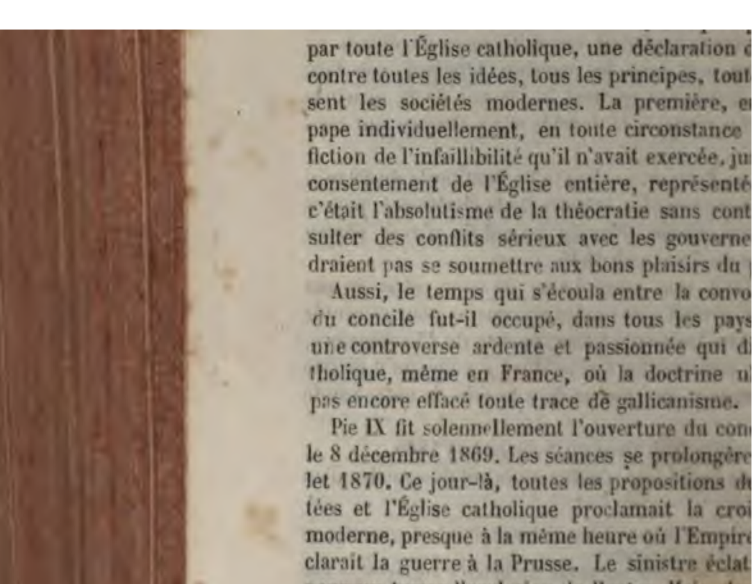
« Mon cher Monsieur Duvernois,

« Je viens de lire votre lettre à l'empereur, qui en a été enchanté. La con- d'Emile Ollivier est d'un homme de cœur et d'un homme d'État.

« Nous allons sortir, grâce à lui, de tout *ce gâchis*. Enfin !

« Mille amitiés.

« Ce dimanche soir. » « Conti.



par toute l'Église catholique, une déclaration d
contre toutes les idées, tous les principes, tout
sent les sociétés modernes. La première, en
pape individuellement, en toute circonstance
fiction de l'infaillibilité qu'il n'avait exercée, ju
consentement de l'Église entière, représenté
c'était l'absolutisme de la théocratie sans cont
sulter des conflits sérieux avec les gouverne
draient pas se soumettre aux bons plaisirs du

Aussi, le temps qui s'écoula entre la convo
du concile fut-il occupé, dans tous les pays
une controverse ardente et passionnée qui di
tholique, même en France, où la doctrine ul
pas encore effacé toute trace de gallicanisme.

Pie IX fit solennellement l'ouverture du con
le 8 décembre 1869. Les séances se prolongère
let 1870. Ce jour-là, toutes les propositions d
tées et l'Église catholique proclamait la croi
moderne, presque à la même heure où l'Empire
clarait la guerre à la Prusse. Le sinistre éclat
pour un temps l'explosion de l'autre. Mais, dep
France et l'Allemagne, la lutte s'est ouverte en
et le despotisme théocratique.

§ IX. Un incident diplomatique, soulevé à pro

[redacted]



de la contribution de guerre dont elle l'avait frappée en 1866. : étendait la compétence fédérale en matière de juridiction ci-, criminelle et de procédure, elle préparait un code pénal que pour toute l'Allemagne. M. de Bismark, sentant que, mal-tous ses efforts, il ne vaincrait pas les répugnances des libéraux, articulièrement dans les États du Sud, cédait au mouvement esprits libéraux. Il acceptait le principe du suffrage universel octobre 1869), l'établissement du mariage civil (17 novembre), nitant à ses seules attributions religieuses le pouvoir ecclésias-e. En échange de ces concessions, la Chambre votait, sans trop chander, le budget militaire, et prolongeait de deux ans la loi le recrutement. La situation du gouvernement prussien n'était : pas exempte de difficultés; il était inévitable qu'on lui de-dât de nouvelles concessions, et, s'il attendait de nouveaux s du budget et du contingent, il risquait de se trouver dans écessité, ou de céder au Parlement, ou de faire un nouveau ' d'État, ou de renoncer à la guerre. Il poussa donc avec acti-

X. Lettres, Arts, Sciences. — Henri Regnault expose le por-équestre de Juan Prim. Victor Hugo fait paraître le roman : *mme qui rit;* M. Renan : *Saint Paul;* M. Émile Ollivier : *le anvier (compte rendu aux électeurs de la troisième circon-ption de la Seine).*

l'Académie française, M. Aug. Barbier succède à Empis, et laude Bernard à Flourens. La nomination de M. Auguste Bar-ne fut pas généralement considérée, non comme un acte de ce littéraire envers le grand poëte qui fit les *Iambes*, mais ne un acte d'hostilité envers le neveu de l'*Idole*.

s 17, 18, 19 et 20 novembre, inauguration solennelle du canal uez, mettant la Méditerranée en communication avec la mer ge. Ce travail, conçu par un Français, M. Ferdinand de Lesseps, rigé par lui, a été exécuté en dix ans, cinq mois et vingt et un i. L'inauguration de cette œuvre, qui est l'une des plus puis-s de ce siècle, donna lieu à des fêtes brillantes, auxquelles as-rent la plupart des souverains de l'Europe venant rendre mage à l'ingénieur français qui l'avait menée à bonne fin. Ce n sujet de vive satisfaction en France.

XI. Nécrologie. — Lamartine mourut en 1869; Jomini, Ber-Louis Bouilhet, Calamatta, Alb. Grisar, Léon de Laborde, fille, Hesse, Ant. Deschamps, Sainte-Beuve, Eug. Forcade,

législatifs.

§ I. Ministère Ollivier. — C'est le 2 janvier
de laborieux efforts, précédés de trois mois
d'intrigues, que fut enfanté le ministère
prenait pour lui la Justice; M. Daru avait les
M. Chevandier de Valdrôme l'Intérieur; M.
M. Segris l'Instruction publique; M. Louvet
merce; M. de Talhouët les Travaux publics;
la Guerre; l'amiral Rigault de Genouilly la Ma
nistère des Beaux-Arts pour M. Maurice Richar
lant resta ministre de la maison de l'Empere
nommé président du conseil d'État.

Le chef du cabinet avait dû au renom de sa
caine d'être, fort jeune encore, nommé, en 1
traordinaire de la République dans les Bouch
1851, il avait vu son frère aîné tomber dans un
sous le sabre d'un légitimiste; six mois ap
sentant du peuple à la Constituante, avait
par le Deux décembre. Le fils n'avait pu
qu'en allant l'attendre, la nuit, sur la gran
escorte de soldats, il prenait le chemin de l'exi
du jeune Ollivier à devenir un des *cinq* qui,
nées, eurent l'honneur de faire entendre seul

un familier de cour, il pénétra, par la petite porte, dans impériale; quelques flatteuses paroles du maître, un sou- e l'impératrice convertirent le tribun dans ce nocturne amas. Paris l'avait rejeté du nombre de ses mandataires; inistre de l'Empire, lui qui s'était posé comme « le 2 décembre », et qui avait promis de se faire du Palais point de départ vers Cayenne.

é, M. Émile Ollivier promettait *l'Empire libéral*. Le 10 jan- éveloppa le programme, en ces formules vagues et ba- cun gouvernement ne s'est refusé à employer lorsque de l'opinion publique contraint les personnages officiels parler la langue de la liberté. M. Gambetta lui répondit : t pas exact qu'entre nous et le gouvernement il n'y ait stion de mesure : il y a une question de principe. Donc, ider la liberté, vous comptez sur notre concours, vous trerez jamais... Vous avez invoqué le suffrage universel, la base de l'ordre social et de la liberté : nous l'ad- nis, à nos yeux le suffrage universel n'est pas compati- forme de gouvernement que vous préconisez... Je reste i constitutionnel en démontrant, jour à jour, qu'entre jourd'hui dominante et le suffrage universel il y a in- é absolue. Cela ne veut pas dire que, ne pouvant avoir

e tous les petits journalistes qui encombrent Compiègne, il fau- t certaines précautions pour leur échapper. Voici donc ce qu'il . M. Emile Ollivier partirait demain soir, lundi, par le train de il arriverait à dix heures une minute à Compiègne. Je l'attendrai pourrait repartir à deux heures trente minutes du matin, pour s à quatre heures quarante-cinq minutes du matin.
Ollivier a soin, en arrivant à la gare de Paris, de s'entourer la ne-nez, il pourra passer inaperçu. Prévenez-moi, afin que je e recevoir à la gare.

Tout à vous,

F. Piétri.

n cher monsieur Piétri,

tira ce soir à huit heures. Il aura la tête enveloppée d'un cache- ttra point ses lunettes, ce qui le rend méconnaissable.

Tout à vous,

Clément Duvernois.

(*Papiers et correspondance de la famille impériale*, tome I, pages 264 et 283.)

quèrent pas.

Quant à l'effet produit à l'étranger par l'i
pire libéral et la formation du ministère Ol
termes *la Gazette de la Bourse*, de Saint-Pét
double événement :

« Les dix-huit ans du règne de Napoléon
trait remarquable de son caractère : c'est un
rait chez lui chaque fois qu'il semble toucher
plans. Plusieurs fois, il a paru près de dé
Prusse, et toujours il a changé d'idée et s'est
tout était préparé pour agir. Actuellemen
léon III a renoncé au système de gouvernem
décision des questions de paix et de guerre, e
tions de la France avec les autres puissances,
de l'hésitant souverain, mais du peuple fran
et audacieux jusqu'à l'insolence. Là où réfl
l'empereur, le Corps législatif et le ministère
ne pas s'arrêter... Dans notre opinion, c'est
léon III, à son indécision, que l'Europe est r
ces dernières années. Ce qui arrivera dans l
nons pas sur nous de le prédire. »

On reconnait, dans cette appréciation, l
alors dominante en Russie, mais on ne saura
tesse sur plusieurs points.

§ II. Le crime d'Auteuil.— Le même jour, 10 janvier, Victor Noir, un jeune rédacteur de *la Marseillaise*, journal que venait de fonder Rochefort, et M. Ulric de Fonvielle, journaliste aussi, se rendirent à Auteuil, chez le prince Pierre Bonaparte, vers lequel ils étaient envoyés, comme témoins, par M. Paschal Grousset, qui, se trouvant insulté par le prince dans un journal corse, lui faisait demander une réparation.

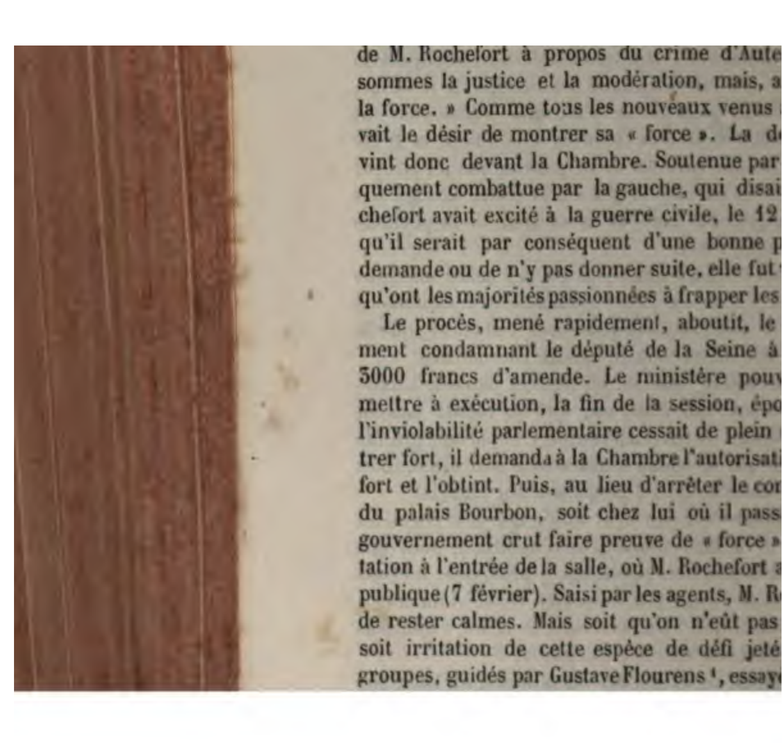
Après un échange de quelques paroles mesurées, comme il convenait, de la part des deux témoins, insultantes à dessein de la part du prince, celui-ci tira sur ses interlocuteurs trois coups de revolver, visant d'abord Victor Noir, puis M. de Fonvielle. Victor Noir fut frappé en pleine poitrine. M. de Fonvielle en entendant la détonation sortit de sa poche un revolver et ne parvint pas à l'armer, mais s'abritant derrière un meuble il put éviter d'être atteint. Les deux hommes se précipitèrent hors de la maison, à la porte de laquelle Victor Noir tomba mort.

Cet événement, connu aussitôt dans tout Paris y causa une profonde émotion. Dans la soirée une note, émanant du ministère de la justice, fut adressée aux journaux pour leur annoncer que le prince était arrêté et une instruction judiciaire commencée.

Le lendemain, *la Marseillaise* publia, en tête du journal, un article signé Henri Rochefort, qui était, ou, tout au moins, pouvait paraître un appel aux armes. Il fut ainsi compris, et par une grande partie de la population qui se donna rendez-vous aux funérailles de la victime, et par l'autorité qui se prépara à une bataille.

Quelques amis de Victor Noir auraient voulu que son corps fût ramené aux bureaux de *la Marseillaise* (rue d'Aboukir), pour que le convoi, parcourant des quartiers populeux, y provoquât un soulèvement. Mais la famille l'avait fait rapporter à son domicile, à Neuilly et l'autorité exigea que, conformément à la loi, l'inhumation eût lieu dans le cimetière de cette commune.

Les funérailles se firent le 12 janvier au milieu d'un immense concours de spectateurs qu'on évalua à plus de cent mille. Bon nombre étaient armés de revolvers et de pistolets ; il ne tint qu'à quelques amis, trop ardents, que le convoi ne devînt un signal d'insurrection. Rochefort combattit vigoureusement leur opinion, représenta qu'engager la lutte serait une insigne folie quand le gouvernement avait massé aux environs toute une armée, notamment de la cavalerie, de l'artillerie et des turcos. On l'écouta, et la cérémonie funèbre s'accomplit, sinon avec recueillement, du


de M. Rochefort à propos du crime d'Aute
sommes la justice et la modération, mais, a
la force. » Comme tous les nouveaux venus
vait le désir de montrer sa « force ». La d
vint donc devant la Chambre. Soutenue par
quement combattue par la gauche, qui disai
chefort avait excité à la guerre civile, le 12
qu'il serait par conséquent d'une bonne p
demande ou de n'y pas donner suite, elle fut
qu'ont les majorités passionnées à frapper les

Le procès, mené rapidement, aboutit, le
ment condamnant le député de la Seine à
3000 francs d'amende. Le ministère pouv
mettre à exécution, la fin de la session, épo
l'inviolabilité parlementaire cessait de plein
trer fort, il demanda à la Chambre l'autorisati
fort et l'obtint. Puis, au lieu d'arrêter le co
du palais Bourbon, soit chez lui où il pass
gouvernement crut faire preuve de « force »
tation à l'entrée de la salle, où M. Rochefort a
publique (7 février). Saisi par les agents, M. R
de rester calmes. Mais soit qu'on n'eût pas
soit irritation de cette espèce de défi jeté
groupes, guidés par Gustave Flourens [1], essay

[redacted]



étenus. Un grand nombre de procès correctionnels, rent des condamnations plus ou moins importantes, quence de ces arrestations. M. Ollivier s'était vanté verner sans effusion de sang : il manqua à sa pa- le sa propre imprudence.

in, *la Marseilaise* avait publié, contre l'arrestation ır en chef, une protestation signée de tous les colla- journal. Tous furent arrêtés ; en même temps, le interdit toutes les réunions publiques.

DE TOURS. — Un décret avait convoqué à Tours la Justice, pour juger Pierre Bonaparte. Car, Louis Bo- ı 2 décembre, avait fait chasser du palais de justice la Haute cour remplissant le devoir que lui imposait de 1848, avait à son tour, rétabli dans sa Constitu- ıne autre Haute cour dont étaient justiciables les amille impériale.

ait composée de magistrats de la cour de cassation empereur ; le jury était ainsi formé : chaque con- ésignait un de ses membres comme juré et c'est rés qu'étaient tirés au sort les 40 jurés de jugement. généraux étant dans une large proportion issus de fficielles et les juges étant désignés par le chef de ériale, il devenait facile de suspecter la parfaite jugement.

mmença le 21 mars. Les débats furent marqués par iolents entre l'accusé et plusieurs témoins. Pierre éfendit en prétendant que Victor Noir l'avait insulté et ıent au visage. Les constatations légales produisirent contraire. Il ajoutait que les deux autres coups ès sur M. de Fonvielle qui le menaçait de son arme : ses explications en disant que s'il avait rechargé ait par habitude. Malgré des preuves que l'opinion e trouvait accablantes, malgré les antécédents détes- usé et au plus grand étonnement du public, Pierre acquitté. Il fallait 21 voix pour la condamnation ; le déclarèrent coupable.

nation cependant fut prononcée. M. Ulric de Fonvielle à dix jours de prison pour avoir, pendant l'audience, es insultes véhémentes de Pierre Bonaparte cédé à t d'impatience et appelé l'accusé *assassin* (25 mars).

Afin de calmer le mauvais effet produit par l'acquittement, l'empereur ordonna à son cousin de quitter la France pendant quelque temps.

§ V. Sénatus-consulte, plébiscite. — En autorisant M. Émile Ollivier à inaugurer *l'empire libéral*, Napoléon III avait cru faire un acte de condescendance et de magnanimité souveraine qui devait dépasser tout espoir, combler toute exigence et rattacher à l'empire tous les partisans du régime parlementaire. Son espor fut déçu. L'Empire, même avec une étiquette de liberté, ne vit venir à lui que quelques écrivains sans influence, des hommes médiocres ou des ambitieux trop pressés, dont le plus connu et le plus remarquable, Prévost-Paradol, accepta une ambassade aux États-Unis. Peu de temps après, honteux de sa défection, il se donna la mort. En revanche, le ministère du 2 janvier n'avait fait que donner une nouvelle force à tous ceux qui voulaient le gouvernement de la nation par la nation, ce que M. Gambetta avait déclaré être absolument inconciliable avec l'empire. Le cabinet lui-même secondait involontairement ce mouvement par les mesures qu'il était obligé de présenter pour réaliser son programme. M. Thiers avait pu dire à la Chambre, en désignant le banc des ministres : « Ce sont mes amis qui siégent sur ce banc. » M. Thiers ne visait alors qu'à la royauté constitutionnelle. Un peu plus tard, les Orléans auraient pu dire : « ce sont nos amis qui gouvernent l'empire, » et, en effet, les hommes d'état de la monarchie de juillet revenaient en si grand nombre aux affaires, qu'on pouvait se demander si M. Ollivier et ses amis étaient les ministres de l'empereur ou du comte de Paris.

Napoléon III n'entendait pas aller aussi loin ; il jugea à propos d'opposer une digue à la marée montante. Le 21 mars parut au *Journal Officiel* une de ces lettres qu'il aimait tant écrire, et par laquelle il invitait le président du conseil à lui soumettre un projet de sénatus-consulte destiné à arrêter le désir immodéré de changement « qui s'était emparé de certains esprits et qui inquiétait l'opinion en créant l'instabilité ». Le nouvel acte sénatorial devait « pour atteindre ce but, fixer *invariablement* les dispositions fondamentales découlant du plébiscite de 1852, partager le pouvoir législatif entre les deux chambres, et restituer à la nation le pouvoir constituant qu'elle avait délégué ». Le cabinet, ou plutôt, sous son nom, M. Rouher mit sept jours à cette création constitutionnelle qui fut déposée au Sénat le 28 mars.

C'était, au fond, l'œuvre de 1852, débarrassée d'une foule de

s secondaires que devaient régler des lois ou des décrets, et rée en une quarantaine d'articles. On y lisait (article 13) : npereur est responsable devant le peuple Français, auquel il ours le droit de faire appel, » et (article 44) : « La Constitution ut être modifiée que par le peuple, sur la proposition de reur. » Le premier de ces articles laissait toujours suspen- u-dessus des assemblées la menace d'un autre 2 décembre; ond éloignait à jamais toute réforme constitutionnelle qui ait à l'empereur : rien n'était plus incompatible avec le ré- arlementaire.

résentation de ce sénatus-consulte provoqua dans tous les une vive agitation qui s'augmenta encore, lorsque, peu après, question de le soumettre à la ratification du peuple français ie de plébiscite.

fois déjà, la Constitution de 1852 avait été modifiée de façon moins grave; le Sénat avait suffi à cette tâche et l'on ne pas inquiété de faire ratifier par le peuple ces divers chan- ts. En quoi l'intervention de la souveraineté populaire était- cessaire cette fois ? L'empereur lui-même le dira bientôt.

orps législatif. M. Grévy et plusieurs de ses collègues dépo- une interpellation tendant à ce que le droit constituant fût la nation française. Après deux jours de discussion, où l'em- le plébiscite subirent les plus rudes attaques, faiblement sées par M. Émile Ollivier, partisan nouveau du procédé plé- ire qu'il condamnait naguère, l'Assemblée s'en remit au pa- ne du cabinet (5 avril). Le lendemain, 6 avril, une interpella- M. de Choiseul, ayant pour objet de faire discuter le sénatus- te et le plébiscite par le Corps législatif, fut renvoyée à deux c'est-à-dire au 6 juin : le plébiscite fut voté le 8 mai.

énat commença la discussion de la nouvelle Constitution le il et vota les 45 articles le 20.

23, un décret convoqua, pour le 8 mai, tous les électeurs à par *oui*, ou par *non* sur cette formule : « *Le peuple approuve formes libérales opérées dans la Constitution depuis* 1860, *par reur, avec le concours des grands corps de l'État, et ratifie le s-consulte du* 20 *avril* 1870. » Le Corps législatif fut prorogé après le vote du plébiscite.

décret fut appuyé d'un manifeste, signé de Napoléon III, où nt ce passage :

onnez-moi une nouvelle preuve de confiance, en apportant



tions violentes et de plaisirs, inquiet de
la couronne à son fils, encore mineur,
autant que possible, aux cérémonies offici
évidence.

Il se forma aussitôt deux Comités générau
comités locaux qui, tous, rivalisèrent d'arde
teurs, l'un à voter *oui*, l'autre à voter *non*.

La lutte entre les partisans et les ennemi
plus violente qu'aux élections de 1869. S'il
de ratifier une constitution, en fait réel il
dire à l'Empire « reste » ou de lui dire
d'électeurs qui détestaient l'empire votère
de l'inconnu. Les émeutes, les propos extr
réunions publiques, les agitations démago
Une minorité turbulente d'hommes décid
moyens possibles pour arriver au pouvoir le
sérieuses. Le programme de ces hommes éta
plusieurs reprises publié [1], celui de la revan

La terreur de l'*internationale*, nouveau s
agité devant eux avec habileté par le gouver
de voir se développer le régime de liberté
les décidèrent à voter *oui*. C'est à cet app
l'empereur dut une large part de sa major

C'était une conception absurde de faire

ue citoyen pouvait approuver une partie et rejeter une
se avait déjà donné l'exemple de plébiscites ana-
utre que la liberté des votes y était scrupuleusement
avait cette différence capitale que la Constitution
ment étudiée par les assemblées générales et les
ales, c'est-à-dire le conseil fédéral, les conseils can-
nicipalités et les assemblées libres.
fut ouvert pendant toute la journée du dimanche
-lieu de chaque commune. Sur 10,939,384 électeurs
4,703 exprimèrent leurs suffrages; 7,358,786 vo-
571,939 votèrent *non;* il y eut 113,978 bulletins nuls.
officielle du plébiscite, promettant qu'il n'y aurait
tions et annonçant la liberté, était calculée de ma-
ner les électeurs, malheureusement trop nombreux,
as capables de se faire, par eux-mêmes, une opinion
du sénatus-consulte. De plus, et outre le manifeste
e les comités plébiscitaires, outre la pression admi-
gouvernement avait, à la dernière heure, frappé un
théâtre.
ron deux mois, la police faisait grand bruit de la dé-
bombes Orsini, introduites à Paris par un agent de
ens, nommé Roussel, qui avait su se rendre invisible
. L'opinion s'en était médiocrement émue et soupçon-
l'avoir, sinon inventé, du moins fort exagéré ce pré-
t. Elle ne se souvint pas assez généralement que la
it été employée lors du plébiciste de 1851, au moyen
semblable découvert alors à Marseille.
resque à la veille du plébiscite, le *Journal officiel*
port adressé au ministre de la Justice par le procu-
près la cour impériale de Paris, et réclamant la con-
Haute cour de Justice pour juger des individus ac-
plot contre la vie de l'empereur. Ce document, aussi-
par tous les journaux, fut rapidement propagé par la
se, qui l'accompagna de commentaires propres à ef-
s timides, en leur montrant prêtes à se réaliser les
évolution dont parlait le manifeste de l'empereur.
ement fut enivré de son triomphe : « C'est un Sadowa
» dit M. Émile Ollivier. Étrange et lugubre pensée de
re sous l'invocation d'une victoire prussienne.
élections générales, toutes les grandes villes avaient



fectif militaire. On s'en étonna un peu en F
avec satisfaction ailleurs.

Au demeurant l'empereur pouvait désorm
rité numérique de la Nation lui avait une
pouvoir de faire de la France ce que bon lui
sans exagération prétendre que le vote av
discussions suffisantes, sinon absolument l
qui n'était ni plus loyale ni plus falsifiée qu
des pays de liberté. Quelques fautes qu'il com
un collaborateur et peut être un complice : la
présentée par la majorité des électeurs. Il r
ponsable de l'état d'abaissement des conscie
connaissance de cause le crime originel de l'

Le 20 mai, une députation du Corps législ
Cloud, où le président Schneider annonça o
reur le résultat du dépouillement du scrutin
réponse, se félicita du nouveau témoignage d
tion venait de lui donner. « Les adversaires
dit-il, ont posé la question entre la Révolutio
l'a tranchée en faveur du système qui garanti
Puis, promettant de respecter la volonté na
« Nous ne devons plus avoir qu'un but : ralli
tution les honnêtes gens de tous les parti
amener l'apaisement des passions, préserver

s le vote du plébiscite, discuta et adopta un certain nom- entre autres : sur la compétence du jury en matière de esse (25 mai) ; sur l'extension des attributions des con- ux (17 juin) ; sur le choix des maires parmi les conseil- ipaux (29 juin) ; sur la réduction d'un centime sur le ournaux (15 juin).

tution plébiscitaire accordait au Corps législatif le droit des pétitions. Parmi les premières qui lui furent adres- rouvait une des princes d'Orléans, qui réclamaient l'a- le la loi de bannissement portée contre leur famille. cains se divisèrent sur l'accueil qui devait être fait à on. Les uns l'appuyèrent au nom de l'humanité, les au- oussèrent au nom de la prudence politique. La discussion séance publique, le 2 juillet, et amena un incident re-

s députés qui combattirent la pétition se trouva M. Jules résuma son opinion en ces termes : « Je ne tiens ni nmettants ni de ma conscience le devoir de rouvrir à é les portes de la France, pas plus à la royauté de droit la royauté de 1830. » Une voix de la gauche s'écria : ler en soutien du gouvernement ! » M. Grévy répondit : er en républicain qui ne veut être ni dupe ni complice de la royauté ! »

urs de M. Émile Ollivier fit rejeter la pétition par 173 voix

bre vota ensuite la loi du contingent que, d'accord avec sion, le gouvernement réduisit de 100,000 hommes à

## CHAPITRE XIX

Hohenzollern. — Déclaration de guerre. — Procès de Blois.

IRE HOHENZOLLERN [1]. — Après avoir voté le contingent mi- Corps législatif abordait la discussion du budget quand

r : *Ma Mission en Prusse*, par le comte Benedetti. Paris, 1871. *chute du second empire*, par Aug. Deschamps. Paris, 1871. La- *toire de la révolution de* 1870-1871, par Jules Claretie. Paris *France et la Prusse avant la guerre*, par le duc de Gramont — *Souvenirs du 4 septembre*, par Jules Simon. — Le *Journal offi-*



pas proclamer la République,
établir une régence confiée au maréchal Serra
les cortès décidèrent le rétablissement de la m
toujours fort agitée, dans un état de révolutio
manent, repoussait les prétendants qui se prop
un candidat parmi les princes en disponibili
sir, après plus d'un refus, le prince Léopold
maringen. Les pourparlers engagés à ce prop
été connus du cabinet des Tuileries qui n'y m
prince tenait un peu à la famille Bonaparte,
princesse Antoinette Murat. L'affaire n'abouti
sieurs mois il n'en était plus question quan
par *les Débats* la remit en lumière.

La campagne de Sadowa avait fait naître, d
la pensée qu'un jour ou l'autre la France et l
trechoquer pour se disputer l'influence prép
L'opinion française était disposée à voir p
Prusse et les artifices de M. de Bismarck. O
lui attribuer l'invention de la candidature Ho
Prim lui-même déclara-t-il que cette candida
pagne; on n'en resta pas moins persuadé
nœuvre du diplomate prussien.

Un député, M. Cochery, demanda à interp
à ce sujet. Le 6 juillet, jour fixé pour la disc
à la tribune le duc de Gramont, qui avait

faires intérieures d'une noble et grande nation en plein exercice sa souveraineté. » Il affirma, en outre, que le gouvernement impérial n'avait jamais eu de préférence ni d'éloignement pour aucun candidat. « Mais, continua-t-il, nous ne croyons pas que le respect des droits d'un peuple voisin nous oblige à souffrir qu'une puissance étrangère, en plaçant un de ses princes sur le trône de Charles-Quint, puisse déranger à notre détriment l'équilibre actuel des forces en Europe et mettre en péril les intérêts et l'honneur de la France. Cette éventualité, nous en avons le ferme espoir, ne se réalisera pas. Pour l'empêcher, nous comptons à la fois sur la sagesse du peuple allemand et sur l'amitié du peuple espagnol. S'il en était autrement, forts de votre appui et de celui de la nation, nous saurions remplir notre devoir, sans hésitation et sans faiblesse. »

L'intronisation d'un Hohenzollern en Espagne pouvait être désagréable à Napoléon III, non pas plus cependant que ne l'avait été pour l'Europe, en 1852, la restauration des Bonaparte, et elle était certainement moins que celle-ci menaçante pour la France. Peut-être Napoléon III gardait-il rancune à la famille Hohenzollern du refus qu'elle avait fait de lui donner en mariage une de ses jeunes princesses. La présence de la reine Isabelle à Paris, où elle était entourée d'une foule de partisans et où elle vivait, ainsi que les personnages importants de sa suite, dans l'intimité de l'impératrice et de l'empereur, eut-elle une influence quelconque dans cette affaire, c'est ce que l'avenir dira peut-être. L'évocation du trône de Charles-Quint à propos du trône d'Espagne, en 1870, était une fantasmagorie oratoire d'un goût douteux qui, au delà des Pyrénées, pouvait paraître une dérision inconvenante. L'aveu que des négociations pendantes depuis des mois avaient été cachées au gouvernement français, faisait peu d'honneur à la perspicacité de la diplomatie impériale et rappelait le triste rôle joué à Londres, en 1840, par M. Guizot. Cet aveu même n'était pas d'une exactitude absolue. M. Benedetti, ambassadeur de France à Berlin, avait tenu son gouvernement au courant des négociations entamées en 1869, et avait exprimé la pensée que le projet, alors abandonné, pourrait être repris plus tard. Il est vrai que l'intrigue de Prim avec le prince Léopold ne fut pas, dès l'abord, connue du gouvernement français, mais c'était peut-être notre légation de Madrid qui aurait dû en avoir connaissance plutôt que celle de Berlin. La dernière phrase du duc de Gramont contenait



la guerre inévitable, nous ne l'engagerions qu
et obtenu votre concours. »

Le débat fut ajourné. Les jours suivants, le
plusieurs fois de s'expliquer ; il différa toujou
ciations engagées.

Cette déclaration du 6 juillet avait été dél
ministres. D'après la déposition du maréchal L
mission d'enquête de l'assemblée nationale de
en était un peu violent et l'empereur en aura
l'adoucissement. « Mais, à notre arrivée à la c
chal, nous trouvâmes une grande animation
Nous nous laissâmes entraîner et la rédacti
rédaction qui s'en approchait, fut lue à la tr
de Gramont, la déclaration a été lue telle
arrêtée. Mais le projet primitif était en term
fut l'empereur qui le voulut plus accentué
ajouta la dernière phrase. M. de Gramont, à l'
affirmait avoir en sa possession minute de la
corrections qui sont d'une main qui en gar

Quoi qu'il en soit, la guerre n'était pas enc

Le 12, on apprit la renonciation du prince

« La veille de ce jour, dit M. Thiers devan
sion parlementaire, je rencontrai M. Ollivier
Corps législatif. Il était inquiet, honnêtemen

estée sans réserve. Il y avait devant le palais législatif deux
itures de gens qui étaient venus de la Bourse pour voir
la paix ou la guerre à laquelle il fallait s'attendre, c'est-à-
ausse ou la baisse. M. Ollivier, toujours joyeux, me dit :
ous lu la dépêche que nous venons de recevoir ? — Non.
vais vous la montrer. » Il fallut courir à travers toutes les
Corps législatif pour ressaisir la dépêche. M. Ollivier me la
— Maintenant, lui dis-je encore une fois, il faut vous tenir
e. — Soyez rassuré, me répondit-il, nous tenons la paix :
la laisserons pas échapper. »

a même journée du 12, Napoléeon III disait à deux am-
rs étrangers : « c'est la paix ; je le regrette, car l'occasion
ne ; mais à tout prendre, la paix est un parti plus sûr
vez regarder l'incident comme terminé. »

me jour aussi, deux députés du parti de la guerre, M. Clé-
vernois et M. de Leusse, déposaient au Corps législatif une
insi formulée : « Les soussignés demandent à interpeller
t sur les garanties qu'il a stipulées ou qu'il compte stipuler
ter le retour de complications successives avec la

a matinée du 13, le comte de Grenville, ministre des af-
angères d'Angleterre, adressa deux télégrammes à l'am-
anglais pour lui recommander de rappeler au cabinet
que c'est lui-même qui a réclamé la médiation anglaise.
uite :

ces circonstances, le gouvernement de la reine est tenu
senter au gouvernement impérial l'immense responsabilité
rait sur la France si elle cherchait à élargir les causes de
lle, en refusant d'accepter la renonciation du prince de
lern comme une solution suffisante de la question. »

assadeur répondit : « J'ai donné aussitôt que possible la
e du télégramme de Votre Seigneurie dans une lettre que
yée à Saint-Cloud par un des secrétaires de l'ambassade,
été mise entre les mains de l'empereur en plein Conseil,
nce de l'impératrice. »

velle de la renonciation avait rendu furieux le parti de la
a France.

3 juillet, dit M. de Gramont, j'avais été aux chambres
is été fort maltraité. M. Jérôme David m'avait attaqué très-
; il disait que nous représentions le gouvernement de la



« Pendant que nous discutions avec la Pr
du prince Léopold nous vint du côté d'où nou
et nous fut remis, le 12 juillet, par l'ambass

« Le roi ayant voulu y rester étranger, nou
s'y associer et de déclarer que si, par un de ces
possibles dans un pays sortant d'une révoluti
de nouveau offerte par l'Espagne au prince Lé
serait plus à l'accepter afin que le débat pût ê
définitivement clos.

« Notre demande était modérée, les termes
l'exprimions ne l'étaient pas moins. « Dites bi
nous au comte Benedetti, le 12 juillet, à min
aucune arrière-pensée, que nous ne cherchon
guerre, et que nous ne demandons qu'à réso
une difficulté que nous n'avons pas créée nou

« Le roi consentit à approuver la renonci
pold, mais il refusa de déclarer qu'il n'autori
le renouvellement de cette candidature.

« J'ai demandé au roi, nous écrivait M. Be
« à minuit, de vouloir bien me permettre de
« nom que si le prince de Hohenzollern reve
« Majesté interposerait son autorité et y mett

« Le roi a absolument refusé de m'autorise
« une semblable déclaration. J'ai vivement in

nos négociations, et que, malgré notre impatience légi-
gnant qu'une discussion ne les entravât, nous vous avons
l ajourner nos explications.
, notre surprise a t-elle été profonde, lorsque hier nous
ris que le roi de Prusse avait notifié par un aide de camp
ibassadeur qu'il ne le recevrait plus, et que, pour don
efus un caractère non équivoque, son gouvernement
imuniqué officiellement aux cabinets d'Europe. (Mouve-
us apprenions, en même temps, que M. le baron de Wer-
reçu l'ordre de prendre un congé, et que des arme-
s'opéraient en Prusse.
ces circonstances, tenter davantage pour la conciliation,
oubli de dignité et une imprudence; nous n'avons rien
ur éviter une guerre; nous allons nous préparer à sou-
qu'on nous offre, en laissant à chacun la part de res-
é qui lui revient. (Très-bien! — Bravo! bravo! —
sements répétés. Vive l'Empereur! — Vive la France!)
ARDE DES SCEAUX. « Dès hier, nous avons rappelé nos ré-
avec votre concours nous allons prendre immédiatement
es nécessaires pour sauvegarder les intérêts, la sécurité
ur de la France (Nouveaux bravos et applaudissements
) A raison des circonstances politiques, l'administration
re devant être en mesure de faire face à toute éventua-
demandons un crédit de 50 millions et nous demandons
(Très-bien! très-bien! — Aux voix! aux voix! — Agi-

IDENT. « Je consulte la Chambre sur l'urgence.
ST PICARD demande la parole. (Agitation.)
IDENT. « Je consulte la Chambre sur l'urgence. »
ce est votée par assis et levé. Malgré les supplications
rité, la gauche ne veut pas se lever.
ULT. « Nous serons les premiers à nous lever pour une
ionale défendant la patrie; nous ne voulons pas nous
r une guerre dynastique et agressive. (Bruit et ru-

contre-épreuve, le président, M. Schneider donna la
. Thiers qui prononça le discours suivant, au milieu
tions incessantes et même d'injures dont il suffira de
ici les plus caractéristiques.
RS. « S'il y a eu un jour, une heure où l'on puisse dire,



égal à celui de tous ceux qui sont ici.

« De quoi s'agit-il ? de donner ou de refus
les moyens qu'il demande ? Non, je proteste co
quoi s'agit-il ? d'une déclaration de guerre fait
le ministère, et je m'exprime constitutionnel
naître. Eh bien, est-ce au ministère, à lui seul, d
Ne devons-nous pas, nous aussi, avoir la pa
prendre, ne nous faut-il pas un instant de réf

M. Thiers engagea la Chambre à songer au
dont elle votait la mort ; il lui rappela que le
avait refusé la parole alors qu'il lui signala
préparaient.

« Quand je vous montrais ce qui se préparait
un jour ; le lendemain, au jour décisif, vous av
ter. Il me semble que ce souvenir seul, ce s
arrêter un moment, et vous inspirer le dés
minute sans m'interrompre.

« Laissez-moi vous dire une chose : Vous all
je suis fort décidé à écouter vos murmures,
braver. (A droite : Vous êtes comme vous étie

M. Thiers. « Eh bien ! vous ne m'avez pas
pelez-vous ce qu'il en a coûté à la France !...

M. le comte de la Tour. « En 1866, vous den
neutralité, monsieur Thiers ; vous ne demand

[redacted]



n devoir difficile, celui de résister à des passions patrioti-
si l'on veut, mais imprudentes.

yez convaincus que quand on a vécu quarante ans au milieu gitations et des vicissitudes politiques, et qu'on remplit son , et qu'on a la certitude de le remplir, rien ne peut vous ler, rien, pas même les outrages.

LE PRÉSIDENT SCHNEIDER. « J'ai demandé tout à l'heure à la ma-, à la fois le calme et le silence, de façon qu'on entende. mande instamment, que de ce côté (la gauche), on n'inter-e pas l'orateur.

EUGÈNE PELLETAN, vivement. « Nous n'interrompons pas, mon- le président, nous protestons contre les interruptions de la rité.

THIERS. « Il me semble que, sur un sujet si grave, n'y eût-il n seul individu, le dernier dans le pays, s'il avait un doute, devriez l'écouter ; oui, n'y en eût-il qu'un, mais je ne suis eul.

*ix à gauche.* « Non ! non ! nous sommes avec vous.

*droite.* « Combien ?

HORACE DE CHOISEUL. « Si les élections avaient été libres, nous s plus nombreux ! (Exclamations.)

THIERS. « Je serais seul... (Interruption.) je serais seul, que, la gravité du sujet, vous devriez m'entendre.

h bien, messieurs, est-il vrai, oui ou non, que sur le fond à-dire sur la candidature du prince de Hohenzollern. votre nation a été écoutée, et qu'il y a été fait droit ? Est-il vrai ous rompez sur une question de susceptibilité très-honorable, veux bien, mais vous rompez sur une question de susceptibi- (Mouvement.)

h bien, messieurs, voulez-vous qu'on dise, voulez-vous que pe tout entière dise que le fond était accordé et que pour uestion de forme, vous vous êtes décidés à verser des tor- de sang ! (Réclamations bruyantes à droite et au centre.)

THIERS. « Prenez-en la responsabilité !...

i, messieurs, chacun de nous doit prendre la responsabilité roit pouvoir porter.

*roite.* « Oui ! oui ! tout entière !

THIERS. « Quant à moi, soucieux de ma mémoire, je ne vou- pas qu'on puisse dire (Interruption.) que j'ai pris la respon- d'une guerre fondée sur de tels motifs !...



velle interruption)... vous savez bien, par 
bancs, que ce n'est pas un regret que j'expr
que si j'avais été placé dans cette circonstan
grande, j'aurais voulu ménager à mon pays 
réflexion avant de prendre pour lui une réso

« Quant à moi, laissez-moi vous dire en 
expliquer et ma conduite et mon langage, lais
je regarde cette guerre comme souverainemen
déclaration vous blesse, mais j'ai bien le droi
sur une question pareille. J'aime mon pays, j'a
loureusement que personne des événement
personne, j'en désire la réparation ; dans ma 
et si j'ose le dire, dans mon expérience, l'occ

« Plus que personne, je le répète, je désire 
nements de 1866 ; mais je trouve l'occasion dé

« Sans aucun doute, la Prusse s'était mise
tort, très-gravement. Depuis longtemps, en e
qu'elle ne s'occupait que des affaires de l'Alle
de la patrie allemande, et nous l'avons trou
les Pyrénées, préparant une candidature que
pouvait regarder comme une offense à sa di
prise contre ses intérêts.

« Vous vous êtes adressés à l'Europe, et l'Eur
sement qui l'honore elle-même, a voulu qu'i

[redacted]



noi vous exprimer les miens, tout douloureux qu'ils sont, is ne comprenez pas que, dans ce moment, je remplis un et le plus pénible de ma vie, je vous plains. (Très-bien! n! à gauche. — Réclamations au centre et à droite.)

, quant à moi, je suis tranquille pour ma mémoire, je suis e qui lui est réservé pour l'acte auquel je me livre en ce t; mais pour vous, je suis certain qu'il y aura des jours où gretterez votre précipitation. (Allons donc! allons donc!)

IERS. « Eh bien! quant à moi...

MARQUIS DE PIRÉ, *avec violence*. « Vous êtes la trompette an- ique du désastre. Allez à Coblentz!

IERS. « Offensez-moi... Insultez-moi... Je suis prêt à tout our défendre le sang de mes concitoyens, que vous êtes verser si imprudemment!

E GARDE DES SCEAUX. « Non! non!

IERS. « Je souffre, croyez-le, d'avoir à parler ainsi.

MARQUIS DE PIRÉ. « C'est nous qui souffrons de vous entendre!

IERS. « Dans ma conviction, je vous le répète en deux mots, e voulais vous le démontrer, vous ne m'écouteriez pas, vous ez mal l'occasion de la réparation que vous désirez et que je comme vous.

in de ce sentiment, lorsque je vois que, cédant à vos pas- rous ne voulez pas prendre un instant de réflexion, que vous ez pas demander la connaissance des dépêches sur lesquelles igement pourrait s'appuyer, je dis, messieurs, permettez- te expression, que vous ne remplissez pas dans toute leur e les devoirs qui vous sont imposés.

s ce que vous voudrez, mais il est bien imprudent à vous de soupçonner au pays que c'est une résolution de parti que enez aujourd'hui.

uis prêt à voter au Gouvernement tous les moyens nécessaires a guerre sera définitivement déclarée; mais je désire con- les dépêches sur lesquelles on fonde cette déclaration de La Chambre fera ce qu'elle voudra; je m'attends à ce qu'elle , mais je décline, quant à moi, la responsabilité d'une guerre eu justifiée. (Vive approbation sur plusieurs bancs à )

ILE OLLIVIER, garde des sceaux, ministre de la justice et es, répliqua : « Messieurs, plus un courant d'opinion est e et violent, plus il y a de grandeur d'âme, quand on le



diriger, dans cette ... e, dans une mesur
velle interruptic ... ptée, contractent devan
bancs, que ce ... ve responsabilité.
que si j'avai ... , pendant les huit heures de
grande, j' ... ier, nous avons constamment p
réflexion ... de douloureux, à donner dans no
« Q ... le signal d'une rencontre sanglante e
expl ... és.
je ... Nous aussi, nous déclarons coupables ce
... sions de partis ou à des mouvements irr
pays dans des aventures.
« Nous aussi, nous croyons que les gu
guerres criminelles, et si, l'âme désolée,
cette guerre, à laquelle la Prusse nous a
fut jamais de plus nécessaire. (Vives marqu
« Nous le déclarons ici solennellement
du ministère n'a cherché une occasion d
n'avons pas délibéré pour savoir si le mom
inopportun pour assaillir la Prusse : nous n
l'Allemagne ni la Prusse : nous nous som
sence d'un affront que nous ne pouvions p
sence d'une menace qui, si nous l'avion
nous eût fait descendre au dernier rang
relevé l'affront et nous avons pris nos

...s accueilli cette satisfaction avec joie; mais ...a été refusée.

...faut que l'histoire ne l'oublie pas, a con-... pour amener ou faciliter la renoncia-... quand elle a été obtenue, il a affecté ...ger: et quand, enfin, voulant obte-... venir, nous lui avons dit dans les for-...ses : « Déclarez-nous que cette renoncia-... comment s'est conduit le roi de Prusse? ...usé. Est-ce nous qui nous sommes montrés sus-...-ce nous qui nous sommes emportés, en face d'une ...tive? Non, non.

...mes venus ici, et, malgré les impatiences du dedans ...nces du dehors, et quoiqu'on commençât à dire que ...e ministère de la lâcheté et de la honte, nous avons ...égocier, et l'honorable M. Thiers a tort de l'oublier; ... ces négociations, nous avons appris que, dans toute ... représentants prussiens annonçaient et faisaient an-... les journaux, que le roi de Prusse avait envoyé un ... à notre ambassadeur pour lui déclarer qu'il refusait ... (Bravos au centre et à droite. — Interruption à gauche.)

...AVRE. « Communiquez-nous la dépêche.

...ARRE. « Il faut qu'on nous communique la dépêche ...s puissions nous prononcer en connaissance de cause.

...E DES SCEAUX. « L'honorable M. Thiers a appelé ce sen-...susceptibilité. Je n'ai pas reconnu dans cette expres-...se ordinaire de son langage. Ce n'est pas de la sus-...'il fallait dire, c'est de l'honneur, et en France la ...e l'honneur, est le premier des intérêts. (Vive appro-...tre et à droite.)

...demande des communications de dépêches; ces com-...sont faites.

...avons mises dans notre exposé... (Interruptions.)

...VRE. « C'est exactement comme pour le Mexique; on ...la aussi, et on nous a indignement trompés. (Vives ... — Très-bien! sur quelques bancs à gauche.)

...IS DE PIRÉ. « Vous êtes bien mal inspirés! Vous ne ... rien reprocher aux émigrés.

...E DES SCEAUX. « Nous n'avons reçu que des dépêches ...s, que les usages *diplomatiques* ne permettent pas de



cision qui va être adoptée, contractent devant l'histoire une grave responsabilité.

« Nous aussi, pendant les huit heures de … avons eues hier, nous avons constamment pe… d'amer, de douloureux, à donner dans notr… temps, le signal d'une rencontre sanglante en… civilisés.

« Nous aussi, nous déclarons coupables ceu… passions de partis ou à des mouvements irré… pays dans des aventures.

« Nous aussi, nous croyons que les guer… guerres criminelles, et si, l'âme désolée, … cette guerre, à laquelle la Prusse nous ap… fut jamais de plus nécessaire. (Vives marques…

« Nous le déclarons ici solennellement : … du ministère n'a cherché une occasion de … n'avons pas délibéré pour savoir si le momen… inopportun pour assaillir la Prusse : nous ne… l'Allemagne ni la Prusse : nous nous somm… sence d'un affront que nous ne pouvions pa… sence d'une menace qui, si nous l'avions … nous eût fait descendre au dernier rang d… relevé l'affront et nous avons pris nos p… menace.

elle, nous eussions accueilli cette satisfaction avec joie; mais tte satisfaction nous a été refusée.

« Le roi de Prusse, il faut que l'histoire ne l'oublie pas, a conmment refusé d'intervenir pour amener ou faciliter la renonciaon du prince Hohenzollern. Quand elle a été obtenue, il a affecté s'y considérer comme étranger: et quand, enfin, voulant obter des assurances pour l'avenir, nous lui avons dit dans les fores les plus respectueuses : « Déclarez-nous que cette renonciaon est définitive, » comment s'est conduit le roi de Prusse?

« Il nous a refusé. Est-ce nous qui nous sommes montrés susptibles? Est-ce nous qui nous sommes emportés, en face d'une ponse négative? Non, non.

« Nous sommes venus ici, et, malgré les impatiences du dedans les impatiences du dehors, et quoiqu'on commençât à dire que nous étions le ministère de la lâcheté et de la honte, nous avons ntinué à négocier, et l'honorable M. Thiers a tort de l'oublier; milieu de ces négociations, nous avons appris que, dans toute Europe, les représentants prussiens annonçaient et faisaient anncer dans les journaux, que le roi de Prusse avait envoyé un de de camp à notre ambassadeur pour lui déclarer qu'il refusait le recevoir. (Bravos au centre et à droite. — Interruption à gauche.)

M. Jules Favre. « Communiquez-nous la dépêche.

M. d'Andelarre. « Il faut qu'on nous communique la dépêche ur que nous puissions nous prononcer en connaissance de cause.

M. le garde des sceaux. « L'honorable M. Thiers a appelé ce senent, de la susceptibilité. Je n'ai pas reconnu dans cette expreson la justesse ordinaire de son langage. Ce n'est pas de la susptibilité qu'il fallait dire, c'est de l'honneur, et en France la uvegarde de l'honneur, est le premier des intérêts. (Vive approtion au centre et à droite.)

« On nous demande des communications de dépêches; ces communications sont faites.

« Nous les avons mises dans notre exposé... (Interruptions.)

M. Jules Favre. « C'est exactement comme pour le Mexique; on us disait cela aussi, et on nous a indignement trompés. (Vives clamations. — Très-bien! sur quelques bancs à gauche.)

M. le marquis de Piré. « Vous êtes bien mal inspirés! Vous ne urrez plus rien reprocher aux émigrés.

M. le garde des sceaux. « Nous n'avons reçu que des dépêches nfidentielles, que les usages *diplomatiques* ne permettent pas de

M. LE GARDE DES SCEAUX. « Je vous écoute.

M. LE PRÉSIDENT SCHNEIDER. « M. Gambetta a
risation de l'orateur.

M. GAMBETTA. « Je vous demande pardon d
mais il me semble que les paroles que vous
savoir que vous avez dans le *memorandum*
lecture à la tribune, exposé tout ce qu'il
Chambre de connaître, contiennent à la fois u
politique et une atteinte aux droits de l'ass
mande à démontrer d'un mot. (Très-bien ! à

« Vous dites, — et je n'entre pas dans le f
dites : Nous ne vous communiquerons rien d
reposer toute cette grave, cette effroyable qu
vous êtes pas dissimulé, pendant huit jours,
doutables pour l'Europe et pour votre propr
la faites reposer sur une dépêche notifiée, à
cabinets de l'Europe, par laquelle on aurait r
hors des portes de la Prusse. Eh bien, je dis
extraits, par allusions, mais par une comm
thentique que vous devez en saisir la Chamb
d'honneur, dites-vous, et il faut que nous
termes on a osé parler à la France. (Vive a
dissements sur quelques bancs à gauche.)

M. LE GARDE DES SCEAUX. « Je réponds à l'h

M. LE GARDE DES SCEAUX. « J'ai dit, — car en pareille matière, il t toujours énoncer la vérité mathématiquement, — j'ai dit que roi de Prusse avait refusé de voir notre ambassadeur, et que, ur que cette décision ne parût pas ce qu'elle aurait pu être en et, un acte sans conséquence, pour que son caractère ne fût pas uivoque, son gouvernement avait officiellement communiqué te décision aux cabinets de l'Europe : ce qu'il ne fait pas assument pour toutes les audiences qu'il refuse aux ambassadeurs.

« J'ai entre les mains les dépêches de deux de nos agents dont je puis citer les noms, car, le lendemain, ils seraient obligés de itter les cours auprès desquelles ils sont accrédités. Ces deux pêches nous apprennent le langage que M. de Bismarck tient au-ès de tous les cabinets de l'Europe.

« Voici la première : « On m'a communiqué ce matin un télégramme du comte de Bismarck annonçant le refus du roi Guillaume de s'engager comme roi de Prusse, à ne plus jamais donner son consentement à la candidature du prince de Hohenzollern, s'il en était de nouveau question, et le refus également du roi, suite de cette demande, de recevoir notre ambassadeur. »

La Chambre doit savoir qu'aucun de ceux qui sont assis sur bancs ministériels n'a jamais affirmé sciemment un fait qui ne pas vrai.

Je lis une autre dépêche :

Je crois devoir vous transmettre la copie à peu près textuelle la dépêche télégraphiée par M. le comte de Bismarck : Après que la renonciation du prince de Hohenzollern a été communiquée officiellement au gouvernement français par le gouvernement espagnol, l'ambassadeur de France a demandé à S. M. le roi, à Ems, de l'autoriser à télégraphier à Paris que Sa Majesté s'engageait à refuser à tout jamais son consentement, si les princes de Hohenzollern revenaient sur leur détermination. Sa Majesté a refusé de recevoir de nouveau l'ambassadeur, et lui a fait dire par un aide de camp qu'elle n'avait pas de communication ultérieure à lui faire. »

« Cette nouvelle du refus de recevoir notre ambassadeur n'a pas dite à l'oreille des ministres ; on l'a répandue dans l'Allemagne tière, les journaux officieux l'ont reproduite dans des suppléments. Les ministres prussiens partout l'ont annoncée à leurs llègues ; c'est le bruit de l'Europe. En même temps, le baron de erther recevait un congé. Dans la nuit du 13 au 14, les mesures



le trône d'Espagne, était pleinement justifié
troublé et retenu par la crainte de froisser
entourage militaire et son langage a toujour
ne veux pas intervenir; je ne veux pas insister
Hohenzollern. Qu'il renonce s'il veut, je ne
mais je ne l'engagerai pas à le faire. »

« Quand cette renonciation du prince Hohe
en Prusse, elle a occasionné un mouvement
tement dans le parti féodal; et c'est pour co
mouvement de mécontentement qu'au lieu de
ment une négociation, une négociation don
ne gênait l'issue heureuse, on a eu recours
que, pour notre part, nous n'acceptons pas.

« Oui, de ce jour commence, pour les mini
pour moi, une grande responsabilité (Oui : A

« Nous l'acceptons le cœur léger... (Vives pr

M. Bauduin. « Dites attristé.

M. Esquiros. « Vous avez le cœur léger, le
nations va couler !

M. le garde des sceaux. « Oui, d'un cœur le
pas sur cette parole, et ne croyez pas que je
je vous ai dit moi-même mon chagrin d'être c
je veux dire d'un cœur que le remords n'alou
confiant, parce que la guerre que nous ferons

la durée de la guerre. Puis, le ministre des finances demanda rédit supplémentaire de seize millions pour la marine et un de cinquante millions pour le ministère de la guerre.

rgence fut votée sur ces trois projets. Après une courte suson de la séance, M. Ollivier reprit la parole. Revenant sur le de communication qu'il avait fait précédemment, il expliqua n'y avait pas eu, « dans le sens vrai du mot, de dépêches gées, mais seulement des communications verbales, recueilans des rapports qui, d'après les usages diplomatiques, ne as communiquées. »

s, il ajouta :

peut arriver qu'un roi refuse de recevoir un ambassadeur; ce t blessant, c'est le refus intentionnel, divulgué dans des supnts de journaux, dans des télégrammes adressés à toutes rs de l'Europe.

t ce fait nous a paru d'autant plus significatif que l'aide de qui a annoncé à M. Benedetti le refus d'audience n'a manqué me des formes de la courtoisie, de telle sorte que notre amleur n'a pas d'abord soupçonné la signification qu'on attat à un refus, qui, accompli de certaines manières, eût pu lésagréable, sans devenir offensant. L'offense résulte d'une ation intentionnelle.

e n'est qu'après l'avoir connu, que notre ambassadeur a été é, comme nous, d'un acte qu'au premier moment il nous avait lé purement et simplement, sans le caractériser.

oulez-vous connaître ces télégrammes ? Il n'y a aucun inconnt à vous les communiquer ; le premier est de 4 heures 25 ir, le 13; l'autre est de 4 heures 3/4 :

e roi a reçu la réponse du prince de Hohenzollern ; elle est prince Antoine, et elle annonce à Sa Majesté que le prince pold, son fils, s'est désisté de sa candidature à la couronne spagne. Le roi m'autorise à faire savoir au Gouvernement de npereur qu'il approuve cette résolution. Le roi a chargé un ses aides de camp de me faire cette communication, et j'en roduis exactement les termes. Sa Majesté ne m'ayant rien annoncer au sujet de l'assurance que nous réclamons pour enir, je sollicite une dernière audience pour lui soumettre nouveau et développer les observations que j'ai présentées ce tin. »

la demande d'une nouvelle audience, le roi m'a fait répondre



connu, si vous faites la guerre, c'est que vous

M. LE GARDE DES SCEAUX. « On a voulu nous
tion, un échec, pour se procurer une compe
insuffisant du prince Léopold de Hohenzoller

« Maintenant, s'il vous convient de déclare
cepter cette situation, s'il vous convient de d
suscité en Europe l'émotion dont vous êtes
convient de déclarer que nous devons recule
pas à nous d'avoir cette résignation peu patri

Puis le ministre vanta la modération des p
de son gouvernement en présence d'une c
pour lui, et se plaignit de l'attitude hautaine

Parlant ensuite de la rivalité produite entr
par des excitations perpétuelles, le ministre e
qui avait excité l'opinion publique en Fran
en Allemagne, en prétendant que la bataille de
la France dans un état d'abaissement dont le
la relever. Il énuméra toutes les circonstan
ment impérial aurait trouvé des prétextes de
« aucun gouvernement, aucun ministère n'a
paix, en acceptant la situation qu'on voulait

M. Thiers répondit au ministre. Plus viol
matin, il fut assailli par les clameurs de l
strophes outrageantes. Selon lui, il fallait, en

te faute, la Prusse en était punie par la nécessité de retirer
didature qu'elle avait provoquée.
s, dit-on, cette candidature n'était pas supprimée à tout

ssieurs, je m'adresse à tous les gens de bonne foi, je demande croyable que, lorsque la Prusse venait d'être obligée, à la monde, de retirer une candidature qui, évidemment avait ésentée par elle... (Interruptions à droite et au centre.) on ne veut pas m'écouter, je vais me taire... (Parlez! parlez!) lresse à tous les gens de bon sens, je m'adresse à l'évidence, l'évidence; et nous verrons, vous verrez, dans quelques l'opinion du monde s'exprimer par tous les journaux... Je e ni des journaux de France, ni des journaux de Prusse; peut prendre pour juger ni les uns, ni les autres. (Inter-is.) Car ils sont parties dans la cause... Est-ce que je devrais esoin de faire une observation pareille? C'était par trop clair. ne s'agit ni des journaux de France, ni des journaux des pays. Toute l'Europe s'est jointe à vous pour demander qu'on ice à la France. Eh bien, vous verrez ce qu'elle dira, vous si elle ne répétera pas, avec nous, que le fond du litige était :... (Dénégations au centre et à droite.)

HIERS. « Je continue mon raisonnement. On aura beau le par des interruptions, je le soutiendrai jusqu'au bout, jus-que j'aie pu le faire parvenir au jugement de la Chambre et ;. Je m'adresse, je le répète, à l'évidence, et je demande, it entrer dans la pensée d'un homme de bon sens, que la après la campagne qu'elle venait de faire et qui lui avait retrait de la candidature du prince de Hohenzollern, retrait it certainement peu brillant pour elle, que la Prusse, dis-je, reproduire cette candidature.

fin, messieurs, c'est pour cela que j'en appelle au jugement llement de ceux qui sont ici, mais de ceux qui sont au de-ui sont plus nombreux que vous, et qui nous liront patiem-tandis que vous ne voulez pas nous écouter.

ATHIEU. « Non, personne ne croira qu'elle se serait arrêtée...

HIERS. « Vous ne croyez pas, monsieur Mathieu! Eh bien, moi, , je suis convaincu. Il faudrait supposer que la Prusse fût
.

ELMONTET. « Elle est ambitieuse!

HIERS. « Après s'être exposée à un échec comme celui-là, oui



France. *Il faudrait beaucoup de bataillons*
*votre pays le mal que vous lui faites involon*
probation au centre et à droite.)

« Savez-vous, lui répliqua l'orateur, quel
du mal à la France? Ce sont les auteurs du
auteurs de Sadowa qui, oubliant le ma
imputent de faire du mal au pays quand nou
son sang. »

Poursuivant son discours, M. Thiers dém
essentielle étant obtenue, on avait fait na
mots, des froissements d'orgueil afin d'abo

« Il n'est donc pas vrai que ce soit pour
essentiel de la France qu'on a la guerre :
avoir obtenu le triomphe de l'intérêt essent
des querelles de mots sur lesquelles les s
nations devaient se rencontrer.

« Maintenant j'ajoute... (Marques nombre

« Je descends de cette tribune, et j'en des
cultés que vous m'opposez, alors cependant
aucune convenance, ni aucune personne, ni
assemblée, j'en descends sous la fatigue
éprouver en ne voulant pas écouter.

« Toutefois, je ne descends de la tribune
malgré vous, malgré vos incessantes interru

Thiers. « Il fallait donner à l'Europe le temps d'intervenir, ce 'empêchait pas que vos armements continuassent, et il ne pas se hâter de venir ici apporter dans le moment où la sus- ité française devait être la plus exigeante, des faits qui de- t causer une irritation dangereuse.

.insi, je le répète, ce n'est pas pour l'intérêt essentiel de la e, c'est par la faute du cabinet que nous avons la guerre.

LE MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES. « Si nous avions attendu ongtemps pour demander aux puissances étrangères d'inter- nous aurions donné à la Prusse le temps de préparer ses ments pour nous attaquer avec plus d'avantage. »

Jules Favre déposa une proposition demandant la communi- du texte de la dépêche télégraphique envoyée par M. de Bis- k. Dans l'exposé des motifs de sa demande, il rappela l'expres- le *cœur léger*, employée par M. Émile Ollivier. Celui-ci cher- l'expliquer de nouveau : « J'ai dit cœur léger, parce que l on remplit son devoir, on n'a pas le cœur troublé. Voilà ce ai dit. »

Jules Favre répondit : « Quand on remplit son devoir, et l l'accomplissement de ce devoir c'est l'égorgement de deux ns, on n'a pas le cœur léger ; on doit l'avoir troublé quand on sentiments généreux. Je ne vous dis que cela. »

proposition fut rejetée par 159 voix contre 84.

Corps législatif se retira alors dans ses bureaux pour examiner rojets de loi déposés le matin.

séance fut reprise à neuf heures et demie du soir.

de Talhouët, rapporteur de l'unique commission à laquelle les projets avaient été renvoyés, en proposa l'adoption. Voici rtie de son rapport relative aux incidents diplomatiques :

Des pièces diplomatiques nous ont été communiquées, et sur textes, des explications très-complètes et très-nettes nous ont fournies.

Nous savions répondre au vœu de la Chambre, en nous enqué- t avec soin de tous les incidents diplomatiques. Nous avons la sfaction de vous dire, messieurs, que le gouvernement, dès le ut de l'incident et depuis la première phase des négocia- s jusqu'à la dernière, a poursuivi loyalement le même but. avo !)

« Ainsi, la première dépêche adressée à notre ambassadeur, arrivé ms pour entretenir le roi de Prusse, se termine par cette phrase



« Ainsi, ce qui est resté le point litigieux d

posé dès la première heure, et vous ne méc

tance capitale de ce fait, resté ignoré, il faut bie

publique.

« Mais de même que S. M. le roi de Pruss

donner la satisfaction légitime réclamée par l

çais, qui avait tout attendu d'abord de la c

l'ambassadeur de Prusse, parti de Paris pou

l'ambassadeur de France intervenu directem

laume n'a recueilli que la confirmation d'u

aucune garantie pour l'avenir. (Mouvement.)

« Malgré ces faits déjà trop graves, votre com

dre et a reçu communication de dépêches ém

nos agents diplomatiques, dont les termes s

firment, comme il a été déclaré au Corps

que M. de Bismarck a fait connaître officiellem

rope que S. M. le roi de Prusse avait refusé d

l'ambassadeur de France et lui avait fait dir

qu'elle n'avait aucune communication ultéri

« En même temps, nous avons acquis la preu

au matin, pendant que les négociations se po

vements de troupes importants étaient ord

du Rhin.

« De plus, des pièces chiffrées ont été mis

ntions sur un terrain où la Prusse ne pouvait se dérober
me elle en avait l'intention et l'espérance. »

ns un discours très-mesuré, très-étudié, M. Gambetta insista
que le gouvernement produisît le texte même de la dépêche
*ielle* envoyée aux agents diplomatiques de la Prusse.

LE DUC D'ALBUFÉRA. « La commission l'a lue!

LE DUC DE GRAMONT, *ministre des affaires étrangères.* « Per-
tez-moi une seule observation.

GAMBETTA. « Parfaitement!

LE MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES. « Je déclare que j'ai com-
iqué la pièce à la commission et qu'elle l'a lue.

*banc de la commission.* « Oui! oui!

*gauche.* « Lisez-la!

VENDRE. « Est-ce que vous doutez de l'honorabilité de la com-
ion?

LE DUC D'ALBUFÉRA. « Nous déclarons l'avoir lue! si vous ne
croyez pas, il fallait nommer d'autres commissaires.

GAMBETTA. « L'honorable ministre des affaires étrangères me
nd que la dépêche officielle, rédigée par M. de Bismarck, a été
muniquée à la commission.

*droite et au centre.* « Eh bien, alors?

GAMBETTA. « J'entends tout ce qu'on peut dire à ce sujet; seule
, en terminant, je veux vous laisser en présence d'une question,
doute.

La question est celle-ci : est-il vrai que la dépêche de M. de
arck ait été expédiée à tous les cabinets de l'Europe? C'est une
le question; est-ce la vérité? je n'en sais rien. Est-il vrai, oui
on, que cette dépêche.. (Interruption). Est-il vrai que la note
. de Bismarck ait été communiquée à tous les cabinets de l'Eu-
, ou simplement à tous les cabinets du sud de l'Allemagne?
une distinction essentielle. En second lieu, je vous laisse en
d'un doute qui a pour moi une immense importance et dont,
nse, vos esprits politiques ne voudront pas méconnaître la va-
: c'est que s'il est vrai que cette dépêche soit assez grave
avoir fait prendre ces résolutions, vous avez un devoir, ce
pas de la communiquer seulement aux membres de la com-
ion et à la Chambre, c'est de la communiquer à la France et à
rope; et si vous ne le faites pas, votre guerre n'est qu'un pré-
dévoilé, et elle ne sera pas nationale. »

ndant une réplique de M. Émile Olivier, MM. de Talhouet,



mission qui avait vu des dépêches *chiffrées* 
ministres, mais ne les avait point *lues*, et n'e
que par l'analyse sommaire et inexacte que le
les ministres.

La commission avait été trompée ; à son t
elle trompait l'Assemblée.

Ainsi le rapporteur dit que la première dép
ambassadeur, à Ems, se termine par la phras
lement) demandant que le roi de Prusse s'en
mais une nouvelle candidature du prince
trône d'Espagne.

Or, la première dépêche envoyée à M. 
7 juillet 1870, prescrit uniquement à l'am
roi d'ordonner ou de conseiller au prince la r
didature. Dans l'intervalle, le prince avait ret
roi avait approuvé cet acte. C'est tout ce qu
jusqu'alors ; c'est pourquoi M. Ollivier disai
paix était assurée, et l'empereur déclarait à d
l'incident était terminé.

Dans la journée du 12, le baron de Wer
Prusse à Paris, eut, avec le duc de Gramont
laquelle celui-ci, en vue d'apaiser les esprits, 
d'une lettre que le roi de Prusse écrirait à

[redacted]



Sur ces entrefaites, M. Ollivier intervint dans la conférence, et insista sur la nécessité de la lettre proposée. Les deux ministres la déclaraient indispensable à leur situation ministérielle.

Tel est le récit adressé, le jour même, au roi de Prusse par M. de Werther.

Dans une circulaire du 24 juillet, M. de Gramont a affirmé n'avoir pas demandé une lettre d'excuses, comme l'ont prétendu les journaux de Berlin, mais il ne conteste pas l'idée de la lettre mentionnée par M. de Werther, et qui eût été une lettre d'explication, d'excuses.

Quoi qu'il en soit, ce n'est pas « dès la première heure que le point litigieux de ce grand débat a été présenté, » et le fait est resté ignoré du public par la simple raison qu'il n'existait pas encore à ce moment.

Il n'est pas davantage exact, ni que le roi de Prusse ait refusé de recevoir ultérieurement l'ambassadeur de France, et le lui ait fait dire par un aide-de-camp, ni que M. de Bismarck ait notifié *officiellement* ce refus « aux cabinets d'Europe. » Le roi eut un entretien avec M. Benedetti, et, à une nouvelle demande d'audience, fit répondre par le prince de Radziwill, son aide-de-camp, qu'il n'avait rien à ajouter à ses précédentes réponses. Cependant, le soir du même jour, 14 juillet, il reçut M. Benedetti à la gare du chemin de fer et lui renouvela ce qu'il avait déjà dit. Entre le roi et l'ambassadeur, comme entre celui-ci et l'aide-de-camp, tout se passa avec une courtoisie parfaite, dont M. Benedetti a rendu témoignage dans une de ses dépêches officielles[1].

Le télégramme annonçant le refus du roi de Prusse n'était pas adressé aux cabinets, mais aux agents de la Prusse, n'avait pas de caractère officiel, et n'était qu'une simple information rédigée avec la sécheresse des dépêches télégraphiques.

Enfin, on a vu plus haut que, à la date du 14 juillet au matin, aucun mouvement de troupes n'était encore prescrit en Prusse.

Voilà sur quels éléments la guerre fut engagée.

Le duc de Gramont, qui n'assistait pas à cette partie de la séance, ne put relever les erreurs du rapporteur; M. Emile Ollivier, qui était présent, ou ne s'en aperçut pas, ou jugea bon, dans l'intérêt de sa cause, de les laisser passer.

[1] Voir *Ma mission en Prusse*, livre où M. Benedetti a publié toutes les dépêches échangées entre le ministre des affaires étrangères et lui.



Au Luxembourg, la vieille et pacifique ass
avec non moins d'enthousiasme la communi
mont.

Dans la soirée de ce jour, 15 juillet, des ba
place Saint-Georges, autour de la maison d
contre lui des vociférations injurieuses. La
une sage lenteur, et dispersa les hurleurs a
inaccoutumés.

Le lendemain, 16, un grand nombre de se
leur président, M. Rouher, se rendirent aux
plimenter l'Empereur. M. Rouher fit un dis
résumé la version officielle des négociations,
la France est méconnue, Votre Majesté tire
avec vous, frémissante d'indignation et de fie

Si quelque chose peut atténuer ce que, da
avait d'audacieusement contraire à la vérité,
de la guerre avait dit au Sénat : « Nous so
prêts, » comme il avait dit au Corps légis
faire la guerre pendant deux ans, sans avoir à
bouton de guêtre... » Le président du Sénat
une forme déclamatoire à ces... erreurs.

Le 19, l'agent diplomatique français, res
gouvernement qu'à dater de ce jour, la Franc
étant en état de guerre avec la Prusse. Le

[redacted]



e de l'intérieur par des dépêches affirmant que la population
rrait la guerre qu'avec regret [1]; néanmoins, les adversaires
rés de la guerre ou de l'empire (c'était tout un) étaient menacés.
utefaye (Dordogne), M. de Moneys, accusé d'avoir crié *à bas pereur!* fut saisi par des paysans, martyrisé, et finalement *brûlé*.
es journaux, d'allure pacifique, furent menacés de n'avoir plus
cteurs.

s journaux impérialistes déversaient l'injure sur les hommes
ésistaient à l'entraînement général. M. Thiers, tout particu-
ment, était l'objet des attaques les plus insultantes.

20, le 21, le 22, le Corps législatif acheva le vote du budget
opta diverses lois, une entre autres, affectant un crédit de
e millions à des secours pour les familles des hommes appelés
les drapeaux. Elle repoussa un projet de M. de Jouvencel pour
tion de corps francs; « ces corps, dit le général Dejean mi-
e intérimaire de la guerre, seraient un embarras et n'auraient
ne utilité, puisque les citoyens pouvaient, jusqu'à l'âge de
s, s'enrôler dans la garde mobile. »

22, l'empereur reçut les députés aux Tuileries; répondant à
cution du président Schneider, il dit: « Résolu à poursuivre
énergie *la grande mission* qui m'est confiée, j'ai foi dans le
s de nos armes, car je sais que la France est derrière moi
e Dieu la protége. »

roi de Prusse disait, de son côté: « Dieu combat pour notre
cause. »

23, la session fut close, malgré une vive protestation de la
e qui s'indignait que les représentants de la nation fussent
és de leurs siéges lorsque la patrie était en état de guerre.

ilà comment la France fut jetée dans cette aventure, qui de-
ntraîner pour elle les plus effroyables calamités qu'elle ait su-
depuis le quinzième siècle. Sans doute, la présence d'un
e de Prusse sur le trône d'Espagne devait être préjudiciable
fluence française, et la faute du gouvernement impérial n'est
e s'y être opposé en 1870, bien qu'il eût paru l'accepter en
, mais d'avoir poussé l'exigence au-delà d'une satisfaction légi-
, qui fut obtenue par la renonciation du prince candidat. Pour
river là, le ministère français fut pressant, décisif, comme le

[1] collection de ces dépêches a été retrouvée aux Tuileries, puis im-
e en un volume dont tous les exemplaires ont été brûlés par la *Com-*
; un exemplaire seulement a échappé au sinistre.

dit M. Émile Ollivier, jusque là qu'il envoyait à notre ambassadeur la formule même dont devait se servir le roi de Prusse. La distinction faite par ce monarque entre sa qualité de souverain et celle de chef de famille pouvait paraître bien subtile en France, où les usages féodaux ont été anéantis ; elle était naturelle en Prusse, où ces usages subsistent en grande partie. Le roi de Prusse avait à garder, envers l'opinion publique de son pays, des ménagements non moins justifiables que ceux dont s'appuyait le gouvernement français pour les bruyantes démonstrations des boulevards.

Le 12 juillet, le gouvernement impérial connaissait le désistement du prince Léopold ; c'est tout ce qu'on avait demandé jusqu'alors. Cependant, le même jour, une dépêche du ministre des affaires étrangères prescrivit à M. Benedetti de demander au roi de Prusse une chose nouvelle : c'est que, à l'avenir, il interdira la reprise de cette candidature. A cela, le roi répondit ce que tout autre eût répondu en sa place : que, le cas échéant, il agirait selon les circonstances.

C'est là-dessus que la guerre fut engagée, non pas après des négociations diplomatiques prudemment conduites, et laissant place à la réflexion, mais sur des nouvelles venant d'une agence particulière et sur des dépêches incomplètes, insuffisantes, comme le sont inévitablement les communications du télégraphe électrique. C'est aussi avec la rapidité de la foudre que vont éclater les plus terribles catastrophes.

§ II. Le procès de Blois. — Tandis que empereur, ministres, assemblée, une partie de la presse et de la population se jetaient ainsi, aveuglément et « le cœur léger », dans la plus redoutable des aventures, passait presque inaperçu un épisode qui, à d'autres heures, eût profondément ému le public.

Le 18 juillet, la Haute Cour de justice se réunissait dans une des salles du château de Blois, pour y juger les cinquante quatre prévenus qui, à des titres très-divers, et fort étrangers les uns aux autres [1], étaient impliqués sous l'accusation commune d'attentat contre la sûreté de l'État et contre la vie de l'empereur.

Les débats démontrèrent bien moins la culpabilité des accusés

[1] Afin de produire plus d'impression sur les esprits des badauds de province, Ollivier réunit plusieurs séries, entièrement distinctes, d'accusés qui n'avaient jamais connu les projets de Flourens, et, de cette vaste macédoine, composa le procès de Blois.
Flourens : Paris livré (p. 82).

que l'action et l'inaction volontaire de la police dans quelques cas[1]; l'intérêt en fut médiocre, mais le complot n'avait été annoncé avec tant de retentissement que pour agir sur le vote du 8 mai : l'effet cherché était produit.

La Cour, d'après le verdict du jury, condamna dix-sept accusés à des peines variant de 20 ans de travaux forcés à trois ans de prison. Trente-six furent acquittés; un, acquitté comme révélateur, fut soumis à 10 ans de surveillance.

Les condamnations étaient rigoureuses; mais, avant qu'elles fussent suivies d'exécution, les événements allaient mettre à néant procédure et sentence.

## CHAPITRE XX

La guerre. — Saarbruck. — Des défaites. — Session du corps législatif. — L'invasion. — Événements de Paris. — Sedan.

§ I. LA GUERRE. — En répondant à M. Thiers, dans la séance du 15 juillet, le ministre des affaires étrangères avait déclaré que le gouvernement n'avait pas eu recours à l'intervention de l'Europe, parce que c'eût été donner à la Prusse le temps de hâter ses armements et de nous attaquer avec plus d'avantage. La conséquence de cette façon d'agir, c'est que l'armée française, qui était prête, « cinq fois prête » devait prendre l'offensive, et porter la guerre sur le territoire ennemi. Les Prussiens s'y attendaient; le jour de la déclaration de guerre, leur chef d'État-major général, le comte de Moltke disait : « Si les Français ne sont pas dans quinze jours à Mayence, ils n'y seront jamais. » Il disait trop vrai.

[1] M. Lagrange passait, à la préfecture, pour un homme fort habile, mais plutôt à son point de vue qu'au point de vue de l'intérêt public. On le considérait comme un homme qui cherchait à se donner une importance considérable. Je n'hésite pas à croire, quant à moi, que quand il était nécessaire d'avoir un complot, M. Lagrange, je ne dirai pas l'inventait, mais savait le faire naître. C'était un fait de notoriété à la préfecture. Ainsi, comme je l'ai dit, l'affaire du procès de Blois était une affaire qui manquait de base sérieuse, mais, à côté, il y en avait d'autres qui avaient leur réalité; on les laissait de côté, et on trouvait tous les éléments d'une mise en scène habile pour la construction d'un complot qui, certainement, n'était pas une chose fantastique, mais à laquelle la sincérité faisait un peu défaut.

*Enquête parlementaire sur l'insurrection du 18 Mars :* Déposition de M. Choppin, préfet de police.

Napoléon III s'était réservé le commandement en chef de l'armée. Par décret du 27, il conféra la régence à l'impératrice et partit de Saint-Cloud, seulement le 28, pour se rendre à Metz où il avait fixé son quartier-général. Cette fois, il ne traversa pas Paris, comme il l'avait fait en 1859 ; il lui laissait pour adieux une proclamation adressée à tous les Français où il répétait que la guerre était provoquée par la Prusse : « Nous ne faisons pas, disait-il, la guerre à l'Allemagne, dont nous respectons l'indépendance; nous faisons des vœux pour que les peuples qui composent la grande nationalité germanique disposent librement de leurs destinées... » Une autre proclamation était adressée à la flotte; une simple lettre au général de la garde nationale de Paris, recommandait à cette garde le maintien de l'ordre et la sûreté de l'impératrice.

De Metz, il lança à l'armée une proclamation annonçant « une guerre longue et pénible, car elle aura pour théâtre des lieux hérissés d'obstacles et de forteresses... Vous prouverez, une fois de plus, ce que peut une armée française animée du sentiment du devoir, maintenue par la discipline, enflammée par l'amour de la patrie... Quel que soit le chemin que nous prendrons hors de nos

, il y avait entente cordiale entre toutes les populations
ouvelle fédération germanique.
e Gramont a prétendu, depuis, que l'Autriche s'était en-
à faire cause commune avec la France, et il s'appuyait sur
es mots tirés d'une dépêche de M. de Beust, premier mi-
d'Autriche. Cette dépêche a été, à son tour, livrée à la pu-
Voici la phrase à laquelle M. de Gramont faisait allusion :
llez donc répéter à Sa Majesté et à ses ministres que, fidèles
engagements, tels qu'ils ont été consignés dans les actes
gés, l'année dernière, entre les deux souverains, nous consi-
la cause de la France comme la nôtre, et que nous contri-
s au succès de ses armes dans les limites du possible. » Puis
Beust expose que la certitude d'une intervention armée de la
oblige l'Autriche à garder la neutralité : « Qu'on ne s'y mé-
pas à Paris, dit-il, la neutralité de la Russie dépend de la
» Le ministre autrichien promet de s'entendre avec l'Italie
roposer à la Prusse la médiation de l'Autriche, provoquée par
on III.
dépêche est du 20 juillet 1870.
ques jours après la déclaration de guerre, M. de Bismarck
d'aliéner ce qui pouvait rester de sympathies à la France en
, par la publication d'un projet de traité préparé entre l'em-
et le roi de Prusse après la guerre de 1866.
ce projet, le gouvernement impérial admettait l'union de
agne du Nord et de l'Allemagne du Sud (sauf l'Autriche);
nge, la Prusse laissait l'empereur s'emparer de la Belgique,
besoin, l'y aidait de ses armes.
ministres de l'empereur nièrent l'existence de ce projet.
ismarck offrit à qui le voudrait la communication de l'origi-
rit entièrement de la main de M. Benedetti. Celui-ci donna
plications insuffisantes.
éapparition du nom de Napoléon à la tête de la République
ntôt après, de l'Empire restauré, avait ressuscité au delà du
ous les ressentiments nés de 1806 à 1814, surexcités encore
traînement vers l'unité allemande et par la croyance que le
nement impérial était hostile à cette unité.
Tuileries, malgré des communications officielles et très-
s, on ignorait ces dispositions, comme on ignorait l'organi-
militaire de la Prusse, comme on ignorait qu'en un temps
ef, elle pouvait jeter sur nous presque un million de com-



nous avions à peu près oublié 1814 et 1815,
les services réels rendus à l'Allemagne par l
le premier empire[1], qu'un demi-siècle de r
tout genre, l'échange des idées aussi bien que
fait à la France une sœur au-delà du Rhin. (
sion, dont la perte ne fut pas, pour les am
moins cruelle des déceptions de 1870.

La Prusse, car la Prusse de ce siècle est
Prusse avait des historiens qui, travestissa
gnaient aux jeunes générations que la France
laire, naturelle, irréconciliable de l'Allemagne
l'Alsace, la Lorraine, la Franche-Comté, et qu
reprendre, à tout prix, ces terres « allemand

Dans les brasseries, on chantait toujours l
et des Kœrner, ces appels furieux de 1815 et
d'Allemands venus chez nous pour y exercer to
sions, accueillis à nos foyers avec une si cordia
la France n'avait pas de secrets, n'étaient qu
vaient, un jour, conduire les armées allem
campagnes et dans nos villes, signalant ici l
ques à occuper, là les habitations à piller, les

Nous regrettions presque d'avoir à combattr
les Allemands se faisaient une fête de se ru

Notre organisation militaire, tant vantée par

généraux cherchant leurs troupes ou demandant ce qu'ils doivent faire, des hommes de la réserve, des infirmiers, des ouvriers d'administration, envoyés en Algérie pour s'équiper, puis revenant à la frontière de l'Est et ne sachant plus où trouver leurs corps, déjà en pleine déroute. On le verra, d'une façon plus saisissante encore dans les dépositions du procès Bazaine. Le ministère de la guerre, par les soins et aux frais duquel sont dressées et publiées les cartes dites *de l'État-major*, négligea d'en munir non-seulement les généraux de brigade ou de division, mais même les commandants de corps d'armée et jusqu'au grand état-major général. Il fallut recourir à ce que l'on trouva de cartes, incomplètes et défectueuses, dans les localités. Le chef d'état-major du maréchal Bazaine, à Metz, fut réduit à étudier les routes pour la retraite de l'armée sur « une de ces cartes comme il y en a dans toutes les préfectures. » Cependant, de simples officiers prussiens avaient en poche des réductions de notre carte de l'État-major, et les soldats en avaient des croquis.

Il n'existait aucun plan de campagne. L'armée, disséminée le long de la frontière, sur une ligne de quatre-vingt lieues, attendait des ordres qui ne venaient pas, et s'amortissait dans une inaction dont l'ennemi profitait.

Dans la guerre où l'on s'aventurait, la France avait 250,000 hommes immédiatement disponibles, pouvant être portés, au bout de *quinze jours*, à 300,000 hommes. C'est avec cela qu'il fallait agir pendant plusieurs mois, les plans du maréchal Niel ayant été abandonnés après sa mort. Ces 300,000 hommes composaient des corps n'ayant nulle action commune. Il n'existait aucun mode simple, rapide, de mobilisation et de concentration. Des règlements pour l'application des chemins de fer au service militaire, édictés par le maréchal Niel, n'avaient été étudiés que sur la ligne de l'Est, par les soins de la Compagnie. Le ministère de la guerre les avait oubliés [1]. Aussi arrivait-il que, tantôt on envoyait trop, tantôt pas assez d'hommes pour les transports préparés ; il y avait encombrement de troupes sur des points où manquaient les approvisionnements, ou bien accumulation de subsistances là où il ne se trouvait pas de soldats. Cela durait encore au 29 juillet.

Quant aux mouvements des Prussiens, c'était l'inconnu.

Chez eux, mobilisation, transports des chemins de fer, points

[1] Voir *Les chemins de fer pendant la guerre*, par le baron Ernouf. Paris, 1874.



En quelques jours, l'Allemagne du no
pied, tout prêts à combattre, 383,000 fanta
1,280 pièces de canon ; puis, les troupes de
115,000 fantassins, 7.000 cavaliers, 34,00
troupes de dépôt formant 122,000 hommes
cavalerie et 246 pièces ; soit, au total, 982,0
chevaux, pouvant entrer en ligne avant que
de nos 300,000 hommes. A cet armement,
magne du sud allait, en fort peu de temps,
de 200,000 hommes environ. C'était une
hommes, dont plus de 400,000 présents au

L'armée prussienne (car l'Allemagne, d
Prusse), était divisée en trois armées. La pr
Steinmetz, ayant à sa droite le territoire n
forte d'environ 60,000 hommes, s'avançait
la troisième, aux ordres du prince royal, c
mes, et bientôt 160,000, menaçait l'Alsac
droite du Rhin contre toute tentative d'irru
mandée par le prince Frédéric-Charles, co
mes, que de prochains renforts allaient po
diriger, par Mayence et Manheim, vers la
première et la troisième armée.

En Prusse, restaient d'autres corps destin

ilieu d'une confusion qu'il n'était pas en état de faire
ınant des ordres contradictoires, ne sachant rien de
ıcapable d'une résolution virile et pratique, il fatiguait
et usait leur moral par des déplacements aussi inutiles
iés. Il se décida enfin à ordonner une reconnaissance
e ville de Sarrebruck.

ıt, un premier combat, de peu d'importance, fut livré
r de Sarrebruck un détachement prussien, qui se retira
s résistance. Dans les régions officielles, on eut le tort
cet engagement parce que l'empereur y avait assisté
. Le *Journal officiel* annonça : « Notre armée a pris l'of-
ranchi la frontière et envahi le territoire de la Prusse. »

DÉFAITES. — L'INVASION. — *Wissembourg*. Le maréchal
on, appelé d'Afrique pour prendre le commandement
corps, arriva à Strasbourg le 24 juillet. Il trouva son
rmation, incomplet, mal constitué, mal approvisionné.
des états-majors aucun renseignement sur les disposi-
nnemi. Il détacha en reconnaissance la division du gé-
, qui se porta en avant de Wissembourg, où elle laissa
n. Cette division, qui comptait à peine 4,900 hommes,
n du 2 août, surprise au campement, par le feu de
russienne, tirant de hauteurs boisées qu'elle avait occu-
nt la nuit. Cette faible division se battit héroïquement
000 ennemis, que 40,000 autres étaient prêts à soutenir,
e en arrière 100,000 hommes. Le général Douay fut tué,
e fit tuer ; la division, décimée, battit en retraite.

rprise en avait été une aussi pour les Prussiens, qui
n avant (c'était l'armée du prince royal), ne s'atten-
à rencontrer sitôt les Français. Mais tandis que le gé-
Douay était laissé toute la journée sans secours, les di-
prussiens, attirés par le bruit du canon, se hâtèrent
r leurs premières troupes engagées. Ce succès leur
500 à 2,000 hommes. La division Douay en perdit 1,500.
i, maître de Wissembourg, franchit la frontière de

n commençait.

*fen*. Le 5 août, un ordre de l'empereur mit les 5e et
us les ordres du maréchal de Mac Mahon, qui se porta
s le point menacé de notre territoire et s'établit, le 6,
rain choisi par lui, entre Wœrth et Frœschwiller, où il



la disposition du maréchal. La bataille finit
sastre que retardèrent un instant les terri
leurs algériens et des 8ᵉ et 9ᵉ régiments d
demeure historique sous le nom de charg
Reischoffen. Mac-Mahon essaya de se jeter
pour y mourir ; les soldats l'entraînèrent ho

Cette bataille est appelée bataille de Wœr
France, on la nomme de Wœrth, ou de Fro
choffen. C'est la seconde de ces dénomin
habituellement employée. Les Français y p
8,000 prisonniers, 30 canons. Les Aller
hommes tués, dont 500 officiers.

*Forbach*. Le même jour, 6 août, sur un a
qui comprenait Sarrebruck, le général Fros
des forces prussiennes bien supérieures en
faisant partie de l'armée de Steinmetz. Là a
de la journée, les Français eurent l'avantag
porté la victoire si leur chef eût pris l'offens
ne le dépassât en nombre. Mais il se borna
ques, et il attendit vainement du secours q
ne voulut pas lui envoyer. Là, encore les F
Le général Frossard abandonna ses troupes
le général Bataille.

Ce combat, livré en avant de Forbach et

[redacted]



esquels le prince Royal. Répandue dans toute la ville avec idité électrique, cette nouvelle y causa une joie enthousiaste; ons furent parées de drapeaux tricolores, la foule encombra evards, chantant *la Marseillaise.* Deux heures après, chants aux disparaissaient : la nouvelle n'était qu'une mystifica- coup de Bourse. La foule, indignée, envahit le palais de la puis courut chez le garde des sceaux, réclamant justice et ant des nouvelles. De nouvelle, il n'y en avait point; le proclamation, signée de tous les ministres, annonça que de la fausse nouvelle était arrêté, livré à la justice, et que ures étaient prises pour empêcher la récidive d'une pareille ie »... Le ministère promettait de communiquer immédiate- nouvelles qu'il recevrait. Le faussaire ne fut jamais pour- l n'était pas arrêté et est demeuré inconnu.

heure du matin, le ministre de l'intérieur livra à la foule ant encore devant sa porte, cette brève dépêche : « Le corps ral Frossard est en retraite. Pas d'autres détails. » Le len- 7 août, des télégrammes successifs de Napoléon III, ap- it coup sur coup aux Parisiens la défaite de Frœschwiller, la le Forbach, la retraite des deux armées, la marche en avant emi. L'Empereur en est réduit à se féliciter que les pertes des is les aient empêchés de poursuivre les troupes de Mac-Mahon. de s'abattre, Paris s'exalte et demande à grands cris des L'Impératrice, revenue en hâte de Saint-Cloud, lance une ation engageant le peuple à l'union : « Je viens au milieu . Fidèle à ma mission et à mon devoir, vous me verrez la e au danger pour défendre le drapeau de la France..... » ouvait la voix de cette étrangère, connue seulement pour lité, en un tel moment.

ême instant, des décrets signés de la Régente et des minis- ettent Paris en état de siége, convoquent le Corps législatif nat pour le 14 août, puis pour le 9. Des proclamations mi- lles adressées, l'une aux Français, l'autre aux Parisiens, ap- la nation à se lever tout entière, comme en 1792, et recom- it d'éviter, à Paris, toute agitation dont profiterait l'ennemi. um ministériel disait : « Voici ce qu'on a saisi sur un espion n amené au quartier général : Courage, Paris se soulève; née française sera prise entre deux feux. » On faisait appel n, et l'on dénonçait tout un parti comme prêt à faire cause ne avec l'étranger.



dant 1° à ce que des fusils soient distribués
lides et que la garde nationale soit réorganis
— 2° à ce que, vu « l'insuffisance absolue du
il faut que toutes les forces soient concentré
seul homme qui ne soit pas l'Empereur, » q
en main le pouvoir et nomme une commissi
pour aviser à repousser l'invasion étrangère.

Cette dernière proposition fait éclater u
président refuse de la mettre aux voix comm
M. Granier de Cassagnac parle d'envoyer, le
gauche devant des conseils de guerre. M. d
l'Assemblée de se retirer dans ses bureaux p
jets de lois, déposés par le gouvernement, et
gence; il ajoute que les débats amèneront
question des personnes qui seraient chargées

Cette proposition est adoptée malgré le m
est suspendue.

A la reprise de la séance, le président sou
ordre du jour présenté par M. Clément Duver
« La Chambre, décidée à soutenir un cabinet
la défense du pays, passe à l'ordre du jour
au nom de tout le ministère, repousse cet or
blée néanmoins l'adopte. C'était déclarer imp
geait le cabinet du 2 janvier incapable de po

[redacted]



ité, que les armées ont bien mérité de la patrie. Il adopte e plusieurs lois pour l'augmentation de l'effectif militaire, quoi le général Palikao annonce que le nouveau ministère est composé : Président du Conseil et Guerre, M. de Palikao ; — ur, M. Henri Chevreau, préfet de la Seine ; — Finances, gne ; — Affaires étrangères, M. de la Tour-d'Auvergne ; — et Cultes, le procureur général Grandperret ; — Marine, al Rigault de Genouilly ; — Travaux publics, le baron e David ; — Agriculture et Commerce, M. Clément Du-s. — Le ministère des Beaux-Arts, laissé vacant, fut bientôt à l'Instruction publique, donnée à M. Brame. Le portefeuille guerre fut proposé au général Trochu, qui le refusa parce l'aurait pu l'accepter sans expliquer publiquement les revers res par les fautes du gouvernement ; d'où serait résulté ui une position fausse.

Clément Duvernois, qui venait de renverser M. Émile Olli-t qui profitait de ses dépouilles, avait longtemps été un en-furibond de l'Empire et l'avait attaqué avec la dernière vio-dans plusieurs journaux. Une ambition, mal réglée, l'avait ti au bonapartisme ; c'est lui, comme on l'a vu plus haut, vrit à M. Émile Ollivier l'accès des Tuileries. En 1869, il fut é député des Basses-Alpes, grâce à la pression administrative largesses officielles. Il devenait enfin ministre à la dernière de l'Empire.

endant, il était évident pour tous que l'Empereur et le ma-Lebœuf étaient tous deux radicalement incapables d'exer-n le commandement en chef, l'autre les fonctions de major l. L'opinion publique demandait énergiquement qu'ils fus-emplacés, et elle désignait pour le commandement en chef échal Bazaine, auquel la campagne du Mexique avait valu om militaire que nul autre chef ne possédait au même Dans la séance du 11 août, le ministre de la guerre, pressé membre de la majorité de faire savoir si, à l'heure ac-le maréchal Bazaine dirigeait l'armée, répondit : « Le ma-Bazaine commande en chef l'armée du Rhin. » Le fait exact. Le décret conférant le commandement au maré-zaine ne fut signé que dans la journée du 12, et le maréchal t le commandement que le 13, au matin. A ce propos, ers monta à la tribune et fit la déclaration suivante : « Quand ations contre les coalitions, nous pouvions être battus ; la



garde nationale dans tous les départemen
millions pour cette opération Le ministre
l'envoi sur le théâtre de la lutte de toutes
pensables ailleurs. Le corps d'occupation
rappelé. Le ministre de la marine affirma
pour le combat. Pour une bataille navale,
genre de guerre qu'elle était appelée à faire
qu'elle ne possédait pas ce qui était nécess

Le Corps législatif vota avec empresseme
genre que lui proposa le gouvernement, él
à un milliard du chiffre de l'emprunt autori
précédent, cours forcé des billets de ban
maximum d'émission, création des billets
de la garde mobile, etc. Toutes ces mesure
gauche qui, partageant les soupçons et les s
parisien, réclamait incessamment des mesur
du gouvernement. Celui-ci subordonnait
défendre la France, au soin de conserver l'
toute intervention du pouvoir législatif, dan
fense au moyen d'un comité nommé par
likao revendiquait avec une certaine hau
de tous les moyens d'exécution. Il commu
lontiers toutes les nouvelles qu'il recevait.

La population était dans un état d'irrit

pour désarmer une caserne de pompiers à la Villette. Les pom-
n'ayant pas voulu livrer leurs armes, plusieurs d'entre eux
nt assassinés. Quelques-uns des assaillants furent arrêtés et,
rtu de l'état de siége, déférés au conseil de guerre. Le gou-
ement ne négligea point cette occasion pour faire craindre à
pulation une insurrection possible. L'instruction démontra que
it une entreprise inspirée par un célèbre conspirateur, Auguste
qui : lui-même s'en est reconnu l'auteur [1]. Quelques condam-
ns à mort furent prononcées, mais aucune ne fut exécutée.
17 août, le général Trochu fut nommé gouverneur de Paris,
grande satisfaction des Parisiens qui avaient dans son aptitude
confiance justifiée par de beaux états de services et des pu-
tions remarquables sur l'organisation de l'armée française. Il
ta par une proclamation, un peu longue, où il faisait surtout
l aux forces morales : Paris les lui donna avec prodigalité.
Ministère ordonna et poussa activement des travaux pour
re les fortifications de Paris en bon état et les armer. Il s'oc-
aussi d'amener dans la ville des approvisionnements de
istances, en passant, avec une hâte commandée par les évé-
ents, des marchés qui furent aussi onéreux pour le Trésor
profitables aux contractants.

I. — Sedan. Le 3 septembre, le ministre de la guerre monte à
ibune et, après avoir rappelé sa promesse de communiquer
s les nouvelles, il dit : « Des événements graves viennent de
sser. Des nouvelles, qui ne sont pas officielles, je dois le dire,
dont quelques-unes cependant, d'après mes appréciations,
ent être vraies, nous sont parvenues. »
rès ces précautions oratoires, le ministre annonce qu'à la suite
engagement, dont il n'indique pas la date, qui a duré huit à
heures, le maréchal Bazaine a dû se retirer sous Metz. Cela
ut pas dire que le maréchal ne pourra plus rien tenter, mais
ntative de jonction avec Mac-Mahon a échoué.
D'autre part, continue-t-il, nous recevons des renseignements
e combat, ou plutôt sur la bataille qui vient d'avoir lieu entre
res et Sedan.
Cette bataille a été pour nous, l'occasion de succès et de revers.
avons, d'abord, culbuté une partie de l'armée prussienne en
tant dans la Meuse ; différentes dépêches ont dû vous l'ap-

oir la *Patrie en danger*, 1 vol. par Blanqui ; Paris, 1871.



d'autres qu'on fait circuler; mais je déclar
caractère officiel, n'a été reçue par le gouve
Voilà par quels lambeaux de dépêches d
gislatif et Paris eurent le premier avis du pl
eût encore frappé les armées françaises.
Oui, les événements étaient graves, si gra
en être écrasé.
Après la défaite de Frœschwiller, le maré
cueillant les débris de son armée, s'était di
Châlons, ralliant en route le corps du génér
ces troupes étaient réunies au camp où s
partie du corps de Canrobert, des renforts ex
la guerre, ainsi que les mobiles de la Seine
reur, remis au général Tróchu avec sa nom
de Paris, allait rappeler au camp de Saint-Ma
Le corps du général Frossard, après Forb
corps de l'armée étaient venus se concentrer
mandement en chef du maréchal Bazaine. L
à Metz et y resta jusqu'au 14 août, ne sac
dre. Dès le 10 août, le général Trochu lui
nœuvres probables des Prussiens et indiqu
Paris, en conservant comme armée de se
qu'il ne fallait pas exposer à être investie
l'empereur adhéra à ces conseils qui cep

aussi défense des lignes d'Amainvilliers (le 18). Ce fu-
es batailles où l'armée française prouva que le courage
était toujours égal à ce qu'il était aux temps des plus
omphes. Les deux premières étaient de véritables vic-
le maréchal ne voulut pas profiter pour percer les
qui cherchaient à l'investir. La troisième ne fut pas
, parce que le commandant en chef était bien déter-
as s'éloigner de Metz, tout en faisant croire à Mac-Mahon
t à le joindre. Quelles étaient les vues secrètes du ma-
ine en tenant une conduite qui pouvait avoir et eut,
ur résultat la perte des deux seules armées que pos-
nce? La révélation en a été faite dans le procès du
evant le Conseil de guerre siégeant au grand Trianon :
réservait le rôle de dominateur dans les évènements
se produire. Il croyait avoir les Prussiens pour com-
fut que leur dupe.

troupes réunies au camp de Châlons formaient environ
mmes. Avec cette armée qui n'eût peut-être pas été
pour l'offensive, mais qui suffisait à la défensive, Mac-
d'avis de faire retraite sur Paris, en tenant tête à l'en-
le donner à la capitale le temps d'achever son arme-
elle devait être investie, de lui réserver une armée de
tait le projet du général Trochu.

poléon III arriva au camp avec son fils et son cousin
s une conférence tenue le soir même, et à laquelle,
réchal Mac-Mahon, assistèrent le prince Napoléon et
néraux, entre autres le général Trochu, alors com-
corps d'armée, le projet de retour à Paris fut adopté.
donna au maréchal le commandement de l'armée de
en le laissant sous les ordres de Bazaine. Mac-Mahon
voir ainsi trois supérieurs : le ministre de la guerre,
Bazaine et l'empereur qui, ayant résigné le comman-
inal, conservait le commandement effectif et en usait.
cette même conférence que le général Trochu fut
erneur de Paris et chef de toutes les troupes destinées
ville. Il partit le soir même, emportant une procla-
nonçait le retour de l'empereur à Paris et la marche
e Châlons suivant le plan adopté dans la conférence.
e lendemain 18, le général Trochu communiqua ces
régente et au conseil des ministres, il rencontra une



Le général Trochu fut soigneusemen
régente et le cabinet Palikao. La régente
Bazaine venait de remporter, le 16, une
toire. Le général reconnut que ce fait ch
rendait inutile le retour à Paris de
Mahon.

Le ministre de la guerre avait un projet
l'armée de Châlons vers le Nord pour pre
vers, débloquer Metz et rejoindre Bazaine.
praticable, mais seulement téméraire, l'ar
en marche sur Paris. Le conseil adopta ce
rent envoyés en conséquence au maréchal d
discuta vivement, ramena l'empereur à s
un échange de dépêches qui fit perdre q
régente et M. de Palikao insistant, Napoléo

Le 21 au matin, l'armée de Châlons qui
mis le feu. Les Prussiens y arrivèrent le

Le 22, à Reims, Mac-Mahon reçut deux
nonçant la bataille de Saint-Privat et son
direction de Montmédy. Ce jour là aussi, a
au nom du gouvernement, presser la mar

Le 23, l'armée se mit en route pour gag
était à Vouziers.

Le prince royal, incertain, inquiet mê

[redacted]



et, de là, plus à l'ouest, s'il n'apprenait pas que l'armée eût commencé sa retraite.

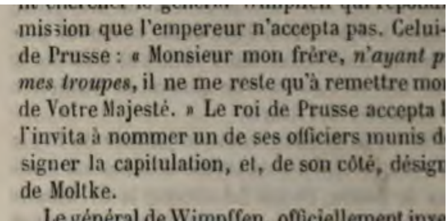
itre, le 27, il télégraphie au ministre de la guerre pour lui r la situation. Le 27, le 28, M. de Palikao répond par des pressants d'aller au secours de Bazaine.

lahon obéit et reprend la marche en avant, le 28. Dans la du 29, on eut quelques engagements avec des détachements s. Le 30, on passa la Meuse. Le général de Failly, comman-5e corps par intérim, en attendant le général de Wimpffen, l'Afrique, se laissa surprendre à Beaumont, ce même jour lis que ses hommes nettoyaient leurs armes et faisaient la Le 5e corps fut mis en déroute. Le général de Wimpffen que pour en recueillir les débris.

nt la nuit du 30 au 31 pendant toute la journée du 31, la sur Mézières était possible. L'empereur ordonna de con-l'armée autour de Sedan, ce qui fut exécuté le 31. Dans la u 31, l'ennemi passa la Meuse sur des ponts qu'on avait de faire sauter et intercepta la route de Sedan à Mézières. septembre au matin, l'armée française, comptant au plus hommes, était enveloppée par 240,000 Allemands qui lui nt tout retour en France. Une seule issue restait ouverte de la frontière belge.

r septembre, à l'aube, le combat s'engagea dans le village illes. Dès le début, le maréchal de Mac-Mahon fut blessé être emporté du champ de bataille, après avoir trans-ommandement en chef au général Ducrot, des mains du-reprit, un peu plus tard, le général de Wimpffen, en vertu lre du ministre de la guerre qui le nommait commandant, « dans le cas où il arriverait malheur au maréchal Mac »

iée de Châlons montra à Sedan autant de courage, de fer-e ténacité qu'en avait déployé l'armée du Rhin autour de essée par des forces supérieures, broyée, hachée par l'artil-i la foudroyait de toutes les hauteurs dominant ses posi-lle fut peu à peu refoulée dans l'entonnoir au fond duquel é Sedan. Vers deux heures, Wimpffen envoya offrir à n III de se mettre au milieu des troupes pour tenter une à travers les Prussiens. L'empereur, qui déjeunait alors, a pas l'offre. Il écrivit un billet au général de Wimpffen ngager à demander un armistice ; le général ayant refusé


mission que l'empereur n'accepta pas. Celui-
de Prusse : « Monsieur mon frère, *n'ayant p*
*mes troupes*, il ne me reste qu'à remettre mon
de Votre Majesté. » Le roi de Prusse accepta l
l'invita à nommer un de ses officiers munis d
signer la capitulation, et, de son côté, désign
de Moltke.

Le général de Wimpffen, officiellement inve
en chef, dut accepter la tâche d'aller discute
pitulation. Le débat fut court. Le comte de M
tions suivantes : « L'armée française sera pr
les officiers conserveront leurs épées et leu
nelles ; les armes de la troupe seront déposé
livrées aux Allemands. » Si le lendemain, 2
du matin, ces conditions n'étaient pas accept
recommencerait. Le général de Wimpffen obti
sement », que les officiers pourraient rentre
signant l'engagement de ne pas combattre c
pendant la durée de la guerre.

Il fallait choisir entre ces deux condition
complète sans lutte possible. M. de Wimpffen
signèrent [1].

[redacted]



histoire doit signaler ici deux actes de sauvagerie et humanité. Les Allemands brûlèrent, après le combat, le village zeilles, massacrèrent délibérément tous les habitants qu'ils y rèrent, hommes, femmes, enfants, et repoussèrent dans les mes ceux qui, s'étant cachés, essayèrent d'échapper à la par l'incendie.

utre part, les prisonniers de guerre, au nombre de plus de 00, furent parqués pendant quinze jours, dans une petite qu'île de la Meuse, couchant sur un terrain marécageux, sans ments, presque sans vivres, n'ayant à boire qu'une eau corme par des cadavres d'hommes et de chevaux qui encomnt la rivière. Telle était la guerre allemande.

elques milliers d'hommes avaient réussi à s'échapper en Bel- où ils trouvèrent un accueil empressé.

lendemain, à 9 heures du matin, Napoléon III, en calèche, ne s'il allait à Saint-Cloud, se rendait au village de Donchery ttendait M. de Bismarck. Dans sa conversation avec le diplomate ien, il rejeta la responsabilité de la guerre, sur « le sentiment nal violemment excité ». Excité par qui ?

de Bismarck conduisit le prisonnier au château de Bellevue, ier général du roi de Prusse.

3 septembre, Napoléon III s'en alla au château de Wilhemshohe, le Cassel, ancienne résidence de son oncle Jérôme, roi de phalie, propriété actuelle du roi de Prusse.

## CHAPITRE XXI

### Le quatre septembre [1].

LE 4 SEPTEMBRE. — Tels sont les « graves événements » dont, eptembre, M. de Palikao donnait au Corps législatif, non pas la

*le de Mézières*, par le général Vinoy ; *Recueil des dépêches offi- francaises*, et *Recueil des dépêches officielles allemandes* ; *Annuaire pédique*, 1871 ; *la Guerre franco-allemande*, par le grand état major n.

mi les nombreuses, trop nombreuses publications sur la Révolution eptembre, consulter : *la Défense nationale*, par Jules Favre ; *le 4 sep- et la Défense nationale*, par le comte E. de Kératry ; *Histoire de la lu second empire*, par Aug. Deschamps ; *Histoire de la Révolution de 871*, par J. Claretie ; *Pour la Vérité et pour la Justice*, par le général



de la guerre ayant répondu négativement, 
prit l'orateur, le gouvernement de fait a ces
le pays, dans le pays seul, que réside mai
tous les partis s'effacent devant un nom m
défense de la nation. Ce nom est connu, il e
être substitué à tous les autres. Que le pays

La séance fut levée sans que l'assemblé
proposition qui visait le général Trochu.

Au sénat, le baron Jérôme David fit pomp
nication analogue à celle de son collègue.
président Rouher, il dit : «... Nous défen
forts, derrière son enceinte, dans ses rues.
capitulera pas devant l'étranger, et, s'il le
velirons tous sous ses décombres. » La véné
ces fières paroles par des transports d'
juvénile.

Des correspondances, arrivées dans la j
que les paroles du ministre de la guerre a
noncèrent le désastre de Sedan ; les journa
la sinistre nouvelle.

Paris en éprouva une commotion profon
nombreux se portèrent au Louvre (place du
dait le général Trochu, et au Corps législat
Le général répondit que son devoir était de

[redacted]



milli, près du Gymnase, par une troupe de sergents de ville ièrent et blessèrent plusieurs personnes.

rs minuit, fut affichée une proclamation, signée de tous les tres, qui confirma, officiellement, les nouvelles de la capitu- de Sedan, de la captivité de l'Empereur, et annonçait que le rnement prenait les mesures commandées par la gravité des stances.

ninuit, les députés, convoqués à domicile, se réunirent en e.

ès que le ministre de la guerre a confirmé toutes les nou- connues, M. Jules Favre dépose une proposition ayant pour : 1° la déchéance de Louis-Napoléon Bonaparte et de sa dynas- ' la nomination, par le Corps législatif, d'une commission in- de tous les pouvoirs de gouvernement, ayant mission de r, à outrance, à l'invasion, et de chasser l'ennemi du terri- 3° le maintien du général Trochu comme gouverneur de

la demande du ministre, la discussion est remise à une séance : avoir lieu le 4 septembre, à midi.

se rendant à cette séance de jour, les députés eurent à tra- une foule compacte où éclataient les cris : *La déchéance! République!*

e la motion de M. Jules Favre, deux autres propositions fu- oumises à l'Assemblée.

remière, émanant du ministre de la guerre, conférait au de Palikao le titre de lieutenant-général et créait un Con- gouvernement et de Défense nationale, composé de cinq res, élus à la majorité absolue, par le Corps législatif, et -signant la nomination des ministres.

ait le maintien de l'Empire sous la régence de M. de Palikao.

econde, signée de M. Thiers et de quarante-sept députés, : « Vu les circonstances, la Chambre nomme une Commis- e gouvernement et de défense nationale. Une Constituante onvoquée dès que les circonstances le permettront. »

trois propositions furent renvoyées à une Commission char- statuer immédiatement. La séance fut suspendue pour être dès que la Commission serait prête à communiquer son t à l'Assemblée.

dant cette suspension, l'agitation était grande sur la place de corde; la foule cherchait à passer le pont, mais elle était re-



Vers deux heures et demie, le préside
et déclare la séance ouverte. Les cris partis
sa voix. M. Gambetta réclame vainement l
la foule de laisser délibérer l'Assemblée af
va être prise soit régulière et légale.

Tandis qu'il parle, de nouveaux envahiss
déterminés, ont pénétré dans la salle même
pêchent, par leur présence, l'accès à un gr
qui s'étaient réunis dans une des salles
M. Schneider se couvre et se retire.

Cédant alors à la pression de la foule, à
stances, et ne voulant pas laisser au hasar
vement, M. Gambetta prononce la déchéan
riale. Comme on demande d'y ajouter la p
blique, « ce n'est pas ici, dit M. Jules Favre
être proclamée ; allons à l'Hôtel de Ville. »

Il sort, accompagné de M. Gambetta et d
ris pour se rendre à l'Hôtel de Ville.

Dans le temps même où ces scènes se
séances, environ deux cents députés réunis
ger du palais, sous la présidence de M. Alf
sur les trois propositions déposées le mati
Commission, M. Martel, donna connaissance
cluait à l'adoption de la proposition de M.

aris pour l'Hôtel de Ville; ils apprirent aussi que l'Im-
vait quitté Paris pour aller rejoindre son fils en Angle-
orps législatif était le seul pouvoir encore debout. Des
ivoyèrent quelques-uns d'entre eux pour se concerter
le leurs collègues qui siégeaient à l'Hôtel de Ville. Ces
vinrent annoncer que MM. Jules Favre et Jules Simon
porter une réponse à la réunion du palais Bourbon.

I. Jules Favre et Jules Simon vinrent au Corps législatif
qui s'y trouvaient étaient présidés par M. Thiers.
avre et J. Simon furent introduits.

Favre après avoir résumé la situation et les circon-
avaient amené lui et ses collègues à l'Hôtel de Ville,
ré l'impossibilité de rien changer aux faits accomplis,
imission de donner au pouvoir nouveau une plus grande
ratifiant.

s répondit qu'il n'avait pas reçu de ses collègues qua-
itifier ces faits, mais que tous faisaient des vœux pour
de l'entreprise.

Favre et J. Simon après avoir communiqué la liste des
lu gouvernement, remercièrent la commission de son
se retirèrent pour que la commission pût délibérer sur
créée au Corps législatif par les événements.

s s'adressant alors à la commission : « Messieurs, dit-il,
ns plus que quelques instants à passer ensemble. Mon
ne pas adresser de question à MM. J. Favre et J. Simon
si je le faisais, c'était reconnaître le gouvernement qui
iître des circonstances. Avant de le reconnaître, il fau-
dre des questions de faits et de principes qu'il ne nous
as de traiter actuellement. Le combattre aujourd'hui
œuvre anti-patriotique. Ces hommes doivent avoir le
e tous les citoyens contre l'ennemi ; nous faisons des
eux et nous ne pouvons actuellement les entraver par
intestine. Dieu veuille les assister ! Ne nous jugeons pas
autres : le présent est rempli de trop amères douleurs. »

s députés demandèrent quelle attitude il y avait lieu de
n présence de la Révolution qui venait de s'accomplir.
es supplia de ne pas perdre un temps précieux en vaines
ns et en récriminations irritantes et inutiles. « Il ne nous
it-il, ni de reconnaître ni de combattre ceux qui vont
ontre l'ennemi. » — « Je réprouve, dit-il encore, l'acte

viendra pas nous chercher dans cette encei
effet, le Sénat, et pas une épée ne se leva p
de Napoléon III.

Ainsi tomba l'Empire; non comme la Rest
suite d'une bataille prolongée et sanglante;
Philippe, fuyant devant l'irritation de tous et
le terrain, mais succombant sous la respons
et sous l'écrasement de ses fautes politique
avait été la révolution du mépris, 1870 fut la

L'Empire avait duré vingt ans : *grande m*
Oui, long espace dans une vie humaine; pe
d'une nation. Il eut sa raison d'être dans l'
possible le crime d'où il sortit ; il eut sa ra
terreur qu'inspira son crime originel. Pour
de songer à la liberté, il donna large carrière
c'est la politique de tous les despotismes.
jouissances matérielles ne suffisant plus, il
noncer le mot de liberté, il fut perdu. Le re
de loin, minait le sol sous ses pieds, il sent
et, pour sauver la dynastie, sans regarder s'
la France, il eut la folie de provoquer la cat
reusement, il ne tomba pas seul.

La France a rejeté Napoléon III avec horr
daigneusement laissé aller s'éteindre, sous la

[redacted]



pée de la France, de la France dans sa force et son intégrité, ut toujours gagner des batailles et pèse lourdement dans la balance politique, quelle que soit la main qui tienne cette épée. Mais ne faut pas oublier que Napoléon III est le seul souverain de ance qui l'ait rendue sans, du moins, sauver l'honneur.

On constatera l'accroissement des capitaux, on citera les traités commerce conclus par Napoléon III, on énumérera les travaux, les progrès matériels accomplis sous son règne. Oui, il y en a [1]; mais beaucoup ont été l'œuvre même de l'esprit du temps et seraient accomplis sans l'Empire. Si mauvais que soit un gouvernement, force lui est bien, sous peine de périr, de seconder, non de diriger certaines tendances de son époque, il y a là elque chose qui est en dehors et au-dessus de lui, mais ce i est l'œuvre propre du second Empire, ce qui en est la conclusion et la conséquence fatale, ce qui laissera une longue, trop ngue trace, c'est la séparation de l'Alsace et de la Lorraine, est la démoralisation d'où la France ne se relèvera qu'avec de borieux efforts et bien des années.

[1] On a trouvé aux Tuileries, autographe de l'empereur, le plan d'un roman stiné sans doute à prouver les bienfaits du règne :

M. Benoist, épicier, avait quitté la France en 1847, il y revient en avril 1868; constate les améliorations suivantes :

Il lui est donné de voir : « *Les vaisseaux cuirassés. — Le suffrage universel. — Les chemins de fer qui sillonnent la France. — Le télégraphe ectrique. — Arrivée à Paris : embellissements. — L'octroi porté aux forfications. — Achat des objets qui sont meilleur marché grâce aux traités commerce : le fer moitié moins cher, etc. — Il croit qu'il y a beaucoup écrivains en prison : erreur. — Point d'émeutes; point de détenus politiues; point d'exilés. — Point de prison préventive. — Accélération des ocès. — La marque supprimée. — La mort civile supprimée. — La caisse ur la vieillesse. — Les aziles* (sic) *de Vincennes. — Les coalitions. — Police roulage détruite. — Réglementation de la police. — Service militaire ligé, solde augmentée, médaille instituée, retraite augmentée. — Réserve gmentant la force de l'armée. — Fonds pour les prêtres infirmes. — ntrainte par corps. — Courtage : un marchand qui envoyait son commis ndre ou acheter les marchandises était arrêté. — Les conseils généraux.* »

(*Papiers et correspondance de la famille impériale*. Paris, 1873, page 125.)

En déduisant de cette liste les actes antérieurs à 1852, et les mensonges, n aura le bilan des bienfaits de l'Empire, dressé par l'empereur.

# CHAPITRE PREMIER

La république. — Paris en armes. — Actes d
Tentatives pour la paix. — Paris in

§ I. — La République. — Les députés réu
n'avaient pas eu à hésiter beaucoup sur la réso
prendre. M. Gambetta annonça à la foule qui em
nicipal et la place, la constitution du « gouver
nationale », proclama les noms des membres
et ajouta : « Comprenez-nous, citoyens ; ce
qu'un pouvoir de passage et de transition. Il
fendre la nation contre l'envahissement de l'é
il disparaîtra, nous en prenons l'engagement s
Le gouvernement adressa à la nation la pr

« Français,

« Le peuple a devancé la Chambre qui hésita
trie en danger, il a demandé la République.
« Il a mis ses représentants non au pouvoir
« La République a vaincu l'invasion en 1
est proclamée.
« La Révolution est faite au nom du droit et

[redacted]



ministère fut ainsi composé : Affaires étrangères, Jules
s ; Intérieur, Gambetta ; Guerre, général Leflô ; Marine, ami-
ourichon ; Justice, Crémieux ; Finances, Ernest Picard ; Instruc-
publique et Cultes, Jules Simon ; Travaux publics, Dorian ; Agri-
re et commerce, Magnin.

présidence du gouvernement était déférée au général Trochu.

Étienne Arago fut nommé maire de Paris, ayant pour adjoints
Charles Floquet et Henri Brisson.

Préfecture de police fut confiée à M. de Kératry.

décret du gouvernement abolit le Sénat et prononça la
lution du Corps législatif.

qu'aucune place forte n'eût été ni fortifiée, ni armée, ni
visionnée comme elles auraient dû l'être toutes, celles que
mi assiégeait tenaient encore à cette date. Strasbourg, atta-
depuis le 15 août, jour de la fête de l'empereur, bombardée,
le, à demi-démolie, résistait à outrance. Le peuple de Paris
rait cette glorieuse constance en couvrant de fleurs la statue de
ique cité, à la place de la Concorde. L'ennemi n'avait pris que
ite-Pierre (14 août), héroïquement défendue par un sergent-
de la ligne et quelques jeunes soldats, et Marsal (15 août) qui,
de ressources, n'avaient pu l'arrêter qu'un jour ou deux.

toutes les forces organisées pour la guerre, il ne restait à la
e que l'armée de Metz, dernier espoir de la résistance mili-
presque unique espoir de délivrance pour Paris. Malgré les
déjà commises par le chef de l'armée du Rhin, c'est encore
i qu'on attendait le salut.

gouvernement de la Défense nationale mit à néant toutes les
mnations politiques portées pendant l'empire et rappela les
rits.

II. Paris en armes. — Depuis trois semaines, Paris se préparait
re son devoir, et la garde nationale s'organisait aussi vite que
rmettaient les distributions d'armes faites par le gouvernement
e donnait pas sans quelque regret des fusils à cette population
les votes étaient si hostiles à l'Empire. Les places publiques
nt devenues des champs de manœuvres militaires où toutes
onditions, toutes les fortunes se confondaient dans un même
de patriotisme pour arrêter l'étranger devant les murs de Paris.
ministère Palikao, il faut le reconnaître, avait pressé activement
pas peut être autant qu'il l'eût fallu) l'armement des fortifica-
. Les remparts reçurent à peu près le nécessaire ; les forts



renseigné sur la marche de l'ennemi, on
Paris, des meules de blé et d'autres appro
aurait eu le temps de rentrer.

A mesure que les Prussiens approchaie
lignes de fer se réduisait; beaucoup de Pari
compensation, un grand nombre d'habitan
de la banlieue se réfugièrent à Paris avec
bilier et ce qu'ils avaient pu ramasser de
question de faire partir les « bouches inu
vieillards, les femmes, les enfants. Mais
prescrite. Bien des vieillards ne voulurent p
aimaient et entrèrent dans les bataillons sé
valides, combattirent dans les régiments d
les armes à la main. Les femmes refusèrent
gner de leurs maris, restèrent au danger,
du chef de la famille, supportèrent toutes l
soignèrent les blessés dans les ambulances,
paroles ou de leurs bourses, les veuves et l
jamais combien ont succombé à ces fatigue

Le général Vinoy, commandant un corps
Paris, envoyé pour rallier Mac-Mahon, n'av
Sedan et était revenu avec ses troupes à
élément vraiment militaire de la défense. L
campés à Saint-Maur, venaient seulement d

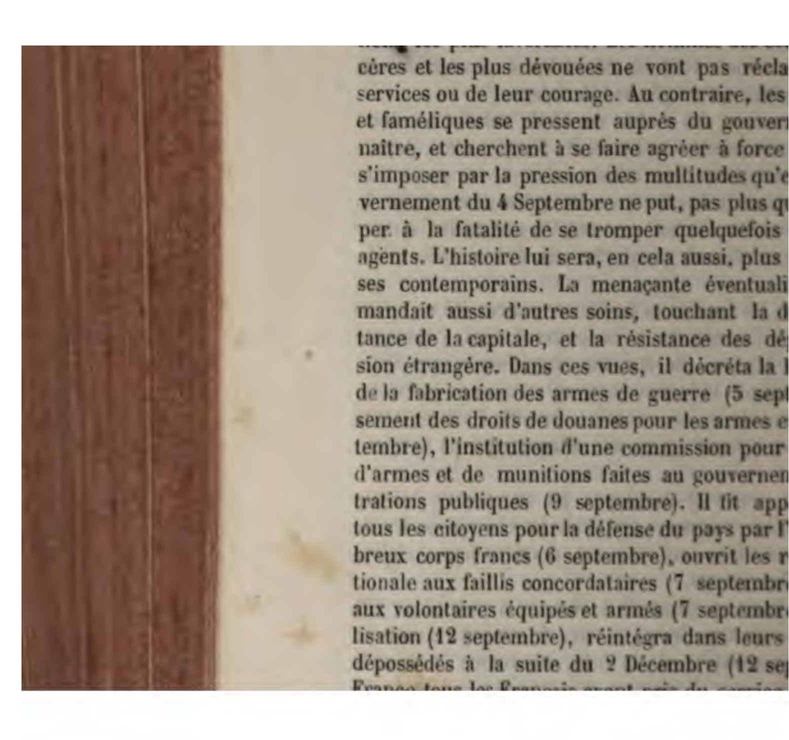
[redacted]



de Paris en 1870 n'eurent pas foi dans le succès de la
ur laquelle ils combattaient. Le général Trochu disait :
lons faire une folie héroïque » et il ne prévoyait pas que
nce dût se prolonger au delà de deux ou trois semaines.
firent-ils pas, dès les premiers jours, ce qu'eussent fait
nes résolus à se défendre aussi longtemps que possible.
it dire, toutefois, dès maintenant, que, si jamais tâche
icile n'échut à un homme de guerre, jamais commandant
e assiégée n'eut à sa disposition d'aussi puissantes res-
norales et matérielles. Il eût fallu à Paris un capitaine de
Carnot ; il n'eut qu'un général de talent.
ts détachés avaient été établis en 1840, suivant les don-
plus sûres de la science militaire du temps ; mais, depuis
s, les progrès de l'artillerie étaient tels, que les projectiles
t passer par-dessus les forts et atteindre directement la
uis trente ans, on n'avait pas songé à construire autour
des ouvrages défensifs proportionnés aux moyens d'at-

e des Vosges, les frontières fortifiées, avaient été rompues
ues jours, et l'armée française pouvant venir débloquer
it détruite. L'armée de Bazaine restait seule sous Metz,
ine ne voulait pas la laisser venir au secours de la Patrie.
ussiens purent donc, sans combat, investir Paris en toute
et s'y fortifier à loisir contre des attaques qui ne devaient
enir.
éral Trochu activa et développa les moyens de défense
par le dernier ministère impérial. Le chemin de fer de
devint comme un second rempart, derrière lequel s'éleva
ne ligne de barricades.
pulation de Paris se disposait à résister à outrance ; elle
résolue à combattre de rue en rue, de maison en maison,
lir sous les décombres de la ville, elle-même et l'armée
ne, si celle-ci osait aborder et franchir le rempart.. « Ce
it cette population, unanime dans un élan désespéré,
étranger, on peut l'imaginer par ce qu'une faible portion,
e, abandonnée du plus grand nombre, a fait, en 1871,
s Français [1]. »
ACTES DU GOUVERNEMENT. — Tout gouvernement issu d'une

tion du colonel Montaigu (*Enquête du 18 mars*).



cères et les plus dévouées ne vont pas récla
services ou de leur courage. Au contraire, les
et faméliques se pressent auprès du gouver
naître, et cherchent à se faire agréer à force
s'imposer par la pression des multitudes qu'e
vernement du 4 Septembre ne put, pas plus q
per à la fatalité de se tromper quelquefois
agents. L'histoire lui sera, en cela aussi, plus
ses contemporains. La menaçante éventuali
mandait aussi d'autres soins, touchant la d
tance de la capitale, et la résistance des dé
sion étrangère. Dans ces vues, il décréta la l
de la fabrication des armes de guerre (5 sept
sement des droits de douanes pour les armes e
tembre), l'institution d'une commission pour
d'armes et de munitions faites au gouvernen
trations publiques (9 septembre). Il fit app
tous les citoyens pour la défense du pays par l'
breux corps francs (6 septembre), ouvrit les r
tionale aux faillis concordataires (7 septembr
aux volontaires équipés et armés (7 septembr
lisation (12 septembre), réintégra dans leurs
dépossédés à la suite du 2 Décembre (12 se

[redacted]



ntre autres mesures générales, le gouvernement abolit le ser-t politique (5 septembre), supprima le timbre pour les jour-x et autres publications (6 septembre), simplifia la procédure les contestations entre locataires et propriétaires pendant la ie de la guerre (7 septembre), suspendit les prescriptions et eptions dans les territoires envahis (6 septembre), établit la té de la librairie et de l'imprimerie (11 septembre), prolongea délais pour le paiement des effets de commerce (13 septembre), endit le conseil d'État jusqu'à nouvelle organisation (15 sep-bre), donna aux gardes mobiles l'élection de leurs officiers septembre), abrogea le fameux article 75 de la Constitution de VIII relatif aux poursuites contre les fonctionnaires publics septembre) et nomma une commission provisoire faisant fonc-s de conseil d'État (19 septembre).

4 septembre, le gouvernement publia une proclamation des-s à expliquer le décret suivant :

Le gouvernement de la Défense nationale décrète :

Art. 1er. Les collèges électoraux sont convoqués pour le di-che 16 octobre, à l'effet d'élire une Assemblée nationale con-ante.

Art. 2. Les élections auront lieu au scrutin de liste conformé-t à la loi du 15 mars 1849.

Art. 3. Le nombre des membres de l'Assemblée constituante xé à 750. »

n décret ultérieur, du 16 septembre, régla la tenue des opéra-s électorales.

n verra, plus tard, par quelles causes ces élections, d'abord xées au 2 octobre, furent indéfiniment ajournées.

e 10 septembre, le gouvernement décida qu'il serait repré-é dans une des villes de l'intérieur de la France pendant la durée iège dont Paris était menacé, de façon à assurer le service des mi-tères et à former un centre d'action et de résistance pour la défense onale. Le 12, le gouvernement désigna pour son représentant, rémieux, ministre de la justice, qui devait aller résider à Tours rès de qui chacun des autres ministres aurait un délégué. 6, le gouvernement adjoignit à M. Crémieux M. Glais-Bizoin et iral Fourichon, ministre de la marine, chargé, en outre, du istère de la guerre. Tous trois devaient exercer les pouvoirs du vernement.

e 12 septembre, le gouvernement décréta que la ville de Toul,

rétablies.

Le 6 septembre, M. Jules Favre adressa au
France à l'étranger, une circulaire dans la
la République ne demandait qu'à vivre en pa
rappelait que la France n'avait pas désiré l
été jetée que par la folie du dernier chef de g

« De son côté, disait le ministre, le roi de
faisait la guerre non à la France, mais à la d
dynastie est à terre. La France libre se lève.
il continuer une lutte impie qui lui sera au m
nous? Veut-il donner au monde, au dix-neu
spectacle de deux nations qui s'entredétruise
assume cette responsabilité devant le mo
toire. Si c'est un défi, nous l'acceptons : NO
POUCE DE NOTRE TERRITOIRE, NI UNE PIERRE DE

M. Thiers n'avait pas consenti à faire par
de la Défense nationale. La République n'ava
férences; sur la demande du gouvernement
d'aller tenter auprès de tous les souverains
une intervention officieuse pour ménager de
ciations entre la France et la Prusse. Il pa

Au même moment, M. Jules Favre prena
sayer lui-même, dans le but d'obtenir la pa
le plus ardent patriotisme pouvait seul inspi

[redacted]



a à M. de Bismarck la situation de la France et celle du r nouveau. M. de Bismarck lui dit alors : « Si dans quelques 'aris n'est pas pris, il sera renversé par la populace... » ules Favre prit vivement la défense du peuple de Paris et, au nom du gouvernement, il ajouta : « Quant à notre pou-ous sommes prêts à le déposer entre les mains de l'Assem-jà convoquée par nous. »

e Bismarck ne se tint pas pour convaincu, il prétendit que 'elle Assemblée voudrait la guerre, si elle obéissait au senti-rançais. Le ministre français combattit longuement cette , puis demanda à quelles conditions il pourrait obtenir les de consulter la nation française. M. de Bismarck lui it alors : « que les deux départements du Bas et du Haut-ne partie de celui de la Moselle avec Metz, Château-Salins sons lui étaient indispensables, et qu'il ne pouvait y re-. »

us pouvons, répliqua M. Jules Favre, périr comme nation, on nous déshonorer; d'ailleurs, le pays seul est compé-ur se prononcer sur une cession territoriale. Nous ne dou-s de son sentiment, mais nous voulons le consulter. C'est is-à-vis de lui que se trouve la Prusse. Et, pour être net, lair qu'entraînée par l'enivrement de la victoire, elle veut uction de la France. »

omte de Bismarck protesta ; M. Jules Favre poursuivit : z-nous réunir l'Assemblée ; nous lui remettrons nos pou-elle nommera un gouvernement définitif qui appréciera ditions. »

ur l'exécution de ce plan, répondit le comte, il faudrait un ce, et je n'en veux à aucun prix. »

emière entrevue s'arrêta là. Une seconde conférence eut soir du même jour, dans laquelle le comte de Bismarck e laisser peu à peu convaincre et revint à l'armistice. s Favre demanda quinze jours. On discuta les conditions. Bismarck ne s'en expliqua que d'une manière très-incom-e réservant de consulter le roi. En conséquence, un nou-ndez-vous fut pris pour le lendemain onze heures, au de Ferrières. M. de Bismarck énuméra les conditions lles, d'accord avec le roi de Prusse, il accorderait l'ar-, et M. Jules Favre entendit de lui les conditions qu'il met-l'armistice ; elles étaient consignées dans un texte écrit en



de nous demander Paris. Comment voulez-
Assemblée française délibère sous votre ca
de vous dire que je transmettrais fidèleme
gouvernement ; je ne sais vraiment si j'ose
m'avez fait une telle proposition. »

M. de Bismarck fit mine de chercher un
L'Assemblée se réunirait à Tours, mais la g
serait prisonnière de guerre ; M. Jules Fa
idée. Le ministre prussien alla consulter son
tait la combinaison de Tours, mais insistait
de Strasbourg fût prisonnière.

M. Jules Favre revint à Paris et adressa
rapport détaillé de ses entrevues. Ce rappo

« J'étais à bout de forces et craignis un
me retournais pour dévorer les larmes qui m
cusant de cette faiblesse involontaire, je pre
ples paroles :

« Je me suis trompé, monsieur le comte
m'en repens pas, j'ai assez souffert pour m'e
yeux ; d'ailleurs, je n'ai cédé qu'au sentim
reporterai à mon gouvernement tout ce que
juge à propos de me renvoyer près de vou
soit cette démarche, j'aurai l'honneur de rev
connaissant de la bienveillance que vous m

[redacted]



ion tout entière est dans les mêmes sentiments. Tant que nous uverons en elle un élément de résistance, nous vous combattrons. st une lutte indéfinie entre deux peuples qui devraient se tendre nain. J'avais espéré une autre solution. Je pars bien malheu-x et néanmoins plein d'espoir.

« Je n'ajoute rien à ce récit, trop éloquent par lui-même. Il me met de conclure et de vous dire quelle est à mon sens la portée ces entrevues. Je cherchais la paix, j'ai rencontré une volonté lexible de conquête et de guerre. Je demandais la possibilité nterroger la France représentée par une Assemblée librement e, on m'a répondu en me montrant les fourches caudines sous quelles elle doit préalablement passer. Je ne récrimine point. me borne à constater les faits, à les signaler à mon pays et à urope. J'ai voulu ardemment la paix, je ne m'en cache pas, et voyant pendant trois jours la misère de nos campagnes infor-tées, je sentais grandir en moi cet amour avec une telle vio-ce, que j'étais forcé d'appeler tout mon courage à mon aide ur ne pas faillir à ma tâche. J'ai désiré non moins vivement un nistice, je l'avoue encore ; je l'ai désiré pour que la nation pût e consultée sur la redoutable question que la fatalité pose de-t nous. »

Le rapport fut publié[1] et accompagné d'une lettre adressée au nte de Bismarck lui déclarant que le gouvernement considérait nme un devoir impérieux de ne pas céder à des exigences qui ligeraient à sacrifier l'honneur d'un pays décidé à résister rgiquement.

A la publication de ce rapport, M. de Bismarck répondit par des testations de détail, qui n'infirment pas le fond du rapport M. Jules Favre, publiées dans le *North German Correspondant*. I. Jules Favre maintint l'exactitude de son récit dans une ulaire adressée aux agents diplomatiques de la France à ranger.

Le rapport de M. Jules Favre à ses collègues constate que le ret de sa démarche avait été divulgué par un journal dont le acteur en chef était le frère d'un des membres du gouverne-nt. Cette divulgation causa dans la population parisienne une e émotion; des rassemblements se portèrent à l'Hôtel de Ville.

On trouvera ce rapport *in extenso* dans la plupart des ouvrages sur la rre, notamment *la Défense nationale*, par Jules Favre.

« Le gouvernement la maintiendra jusqu

Paris s'apaisa et reprit confiance. Lui
plaçaient bien haut le but à atteindre, ils se
le courage d'y parvenir.

Au cours de ces mêmes négociations, le g
naissance d'un *communiqué* que l'autorité
avait fait insérer, le 11 septembre, dans l'*I*
lequel les gouvernements allemands déclar
laissé publier la promulgation de la Républi
gouvernement nouveau c'était par simple r
la presse ; mais qu'ils n'avaient, jusqu'à
France aucun autre gouvernement que celu
leurs yeux, le gouvernement impérial est, j
d'un nouvel ordre de choses, le seul qui s
des négociations ayant un caractère natio

« Les gouvernements allemands, dont le b
ne refuserait pas de conclure la paix avec
sérieusement demandée par le pays.

« Dans ce cas il s'agirait seulement de sa
la conclure.

« Les gouvernements allemands pourraien
tions avec l'empereur Napoléon dont le gou

[redacted]



fin d'enlever à l'ennemi le prétexte dont il arguait pour refuser raiter avec le gouvernement de la Défense, celui-ci rendit le ·et du 16 septembre qui rapprochait l'époque de la convocation l'Assemblée nationale et fixait les élections au 2 octobre. ès l'entrevue de Ferrières, un nouveau décret du 24 ajourna ·finiment les élections de l'Assemblée et les élections munici- ·s qui devaient avoir lieu à Paris le 28 septembre.

## CHAPITRE II

**Marche des Prussiens. — Combat de Châtillon. — Paris investi.**

I. **Marche des Prussiens.** — Dans l'intervalle de ces derniers dents, l'invasion avait entièrement cerné Paris[1].

près la capitulation de Sedan, deux des quatre armées prus- nes, la troisième que commandait le prince royal de Prusse a quatrième, ou armée de la Meuse, que commandait le prince al de Saxe, se mirent en marche sur Paris. Il n'y avait plus mée française pour leur disputer le passage ; l'incident le plus ible de cette marche fut la capitulation de Laon qui se rendit e de soldats pour résister. Au moment où la capitulation venait resignée, la poudrière de la citadelle sauta, tuant un certain ibre de Français et de Prussiens et blessant le général remin, commandant de la place, qui mourut de ses blessures. eptembre).

e Sedan, la troisième armée, avec laquelle se trouvait le rtier-général du roi, descendit vers le sud, par Reims, Épernay, lons-sur-Marne, Château-Thierry et Meaux où, le 15, fut établi uartier général du roi.

a quatrième armée marcha plus directement vers le nord de s par Chaumont, Rethel, Villers-Cotterets, Senlis, où elle arriva

:... Il n'y avait plus de gouvernement constitué, tout avait été désorganisé né moralement surtout (*Enquête sur le 18 mars*, déposition de M. Mar- :, chef de division à la préfecture de police).

e siége de Paris a donné matière à de nombreux écrits. On lira utile- .. entre autres : pour les événements de chaque jour, *le Siege de Paris*, dolphe Michel ; pour le mouvement des esprits, *Paris assiégé*, par Jules tie, *Paris, journal du siege*, par madame Edgar Quinet, et les *Tableaux ége*, par Théophile Gautier.



la main à la troisième qui était maîtresse
amont de Paris, la quatrième armée prol
jusqu'à la Marne dont la troisième tenait la

Les défilés de l'Argonne, ces *thermopyle*
rent pas même défendus : les Prussiens l
de n'y rencontrer aucun obstacle.

Comme les Barbares, leurs ancêtres, les
rançonnaient, pillaient, saccageaient, sur
et les campagnes ; ils dévastèrent avec
méthodique, les riches et élégantes habita
avoisinaient Paris. Des convois régulièrem
tèrent le butin en Allemagne [1].

Deux routes mènent de Choisy-le-Roi à V
par Aunay, Châtenay et le bois de Verrière
tout d'abord suivie les premiers détachem
plus voisine de Paris et communiquant a
par Thiais, Lhay, Sceaux et Chaville, se
routes qui desservent Bagneux, Châtillon, C
toute cette région se succèdent des collines
de la Seine où est situé Paris. La possessio
ces hauteurs a une grande importance
militaire de Paris ne l'ignorait pas et le g
avait fait commencer, sur le point principa
tillon, la construction d'une redoute qui, a

[redacted]



ni cette position dominante et chargea d'aller l'occuper le gé-
al Ducrot, un des prisonniers de Sedan, qui, n'ayant pas en-
;é sa parole, s'était échappé des mains des Prussiens pour venir
ore les combattre à Paris.

.à eut donc lieu le premier engagement du siége de Paris. heureusement, le général Ducrot avait, dans sa division, des upes de nouvelle formation, notamment un régiment de aves, qui, dès le début de la lutte, se débandèrent et s'en-rent jusqu'à Paris, répandant la nouvelle d'une défaite et de pproche des Prussiens. Le mal n'était pas aussi grand que le aient ces fuyards. Le reste des troupes avait vaillamment fait devoir; mais, devant la supériorité des forces ennemies, rues par la survenance de deux corps d'armée, le général crot dut abandonner la redoute et battre en retraite.

Les fuyards, du moins, n'avaient point jeté l'épouvante dans is. Des gardes nationaux les poursuivirent, les arrêtèrent et livrèrent à l'autorité militaire. Le gouverneur de Paris et le istre de l'intérieur flétrirent ces « lâches » dans d'énergiques clamations. Il est juste d'ajouter que les corps auxquels appar-tient les déserteurs se conduisirent bravement dans les com- qui suivirent.

III. Paris investi. — Le 23, une attaque plus heureuse de la sion Maudhuy remettait entre nos mains Villejuif, avec les x redoutes du Moulin-Saquet et des Hautes-Bruyères, positions l'ennemi ne parvint pas à reprendre et dont la possession npensa, en partie, la perte de Châtillon.

Le même jour, l'amiral Saisset débusquait les Prussiens de ncy, et le général de Bellemare, commandant à Saint-Denis, oussait un détachement ennemi de huit mille hommes.

Il ne serait pas possible de raconter ici tous les incidents jour-iers du siége de Paris; les principaux épisodes peuvent seuls mentionnés.

u 19 septembre 1870 au 30 janvier 1871, Paris fut, on peut le , isolé absolument du reste du monde. S'il réussit encore à ner de ses nouvelles aux départements par des ballons libres nontés, par des dépêches confiées à des pigeons voyageurs, il ne t que bien rarement et bien incomplétement quelques indi-ons sur ce qui se passait en France. Les mauvaises nouvelles enaient plus facilement que les bonnes; l'ennemi n'empêchant l'arrivée des premières et se chargeant même de les trans-


notre histoire
récits du siég
resta pas moin
son courage e
se prolongea.
de son activit
nécessitait le s
des moyens de
science, l'indus
factures d'arme
pements militai
d'artillerie, l'in
estimé. Des min
un mot, toutes l
y furent créées
Posté sur les h
phithéâtre au fon
l'ennemi pouvait
nous étaient à pe
enveloppait était-i
cun point? Ces bat
étaient-elles, en ré
impossible de franc
savoir que par des

[redacted]



ni lesquelles se trouvaient des mobiles, firent, sur plusieurs ts, reculer d'abord les Prussiens. Mais, à Chevilly, nos soldats eurtèrent à des maisons crénelées d'où un ennemi bien abrité 'usillait à découvert. Le général Guilhem, qui conduisait cette que fut tué. Après un combat acharné, il fallut battre en re-te, sans pouvoir même emmener, faute d'attelages, une bat-e ennemie dont on s'était emparé. Sur d'autres points, les ssiens eurent le temps d'appeler des forces de beaucoup supé-ures aux nôtres.

En résumé, dit une proclamation du gouverneur, les combats 30 septembre ont montré à nos soldats ce qu'ils valent, à leurs fs ce qu'ils peuvent attendre d'eux. Cette journée honore les rts de la défense. »

aris avait considéré cette affaire presque comme un succès et 1 réjouissait, lorsque dans la soirée du 1er octobre, se répandit sinistre nouvelle : Toul et Strasbourg venaient de capituler. e lendemain, le ministre de l'intérieur confirmait la nouvelle s une éloquente proclamation.

: 5 octobre, Gustave Flourens, prenant le titre de « Major de :ville », vient, à la tête d'une partie de ce bataillon, en armes, lôtel de Ville pour réclamer la distribution de chassepots à : la garde nationale, les élections municipales immédiates, la ation de colonnes nombreuses pour attaquer l'ennemi en e, etc. Le général Trochu et quelques membres du gouverne-: lui donnèrent des explications après lesquelles il se retira, t laissé à l'Hôtel de Ville sa démission, dans laquelle, d'ailleurs, persista pas.

tte manifestation armée fut désapprouvée par l'immense ma-: de la population. Au fond, c'était un mouvement en faveur a Commune, mot qui, alors, ne représentait, pour bien des de bonne foi, que l'idée d'un conseil municipal élu. Mais pour res, ambitieux de bas étage, c'était un mot commode, dont ns vague et indécis voilait des desseins qu'ils n'osaient pas en-avouer.

le proclamation du gouvernement annonça que toutes les élec-s étaient ajournées jusqu'à la levée du siége. Le lendemain, 6, rdre du jour du commandant supérieur de la garde nationale na les manifestations semblables à celles du 5 et rappela que te infraction à la discipline nuisait à la défense.



27 septembre, 7 heures matin. Préfet à
Tours. — Après un engagement victorieux,
généraux d'Orléans, reconnaissant qu'ils ne p
vant un corps d'armée nombreux, qui sera
par le prince Albert, quittent Orléans en bon

Cette nouvelle fut reçue des Parisiens ave
elle annonçait une retraite, elle prouvait auss
Loire, dont on parlait vaguement, existait bie
avait pu même remporter un avantage sur
nes. C'était, au moins, une espérance.

Quand la délégation du gouvernement de
s'installa à Tours, le 16 septembre, l'état
était réduit à néant. Il n'existait plus un seul
ni de cavalerie; l'artillerie se réduisait à *si*
A la vérité, les dépôts des corps contenaient
bre d'hommes, mais nullement organisés.

La délégation fit venir des troupes d'Afriq
mer des régiments avec les dépôts, avec qu
ments disséminés sur divers points du territoi
déjà réunis, de mobiles. Tels furent les premi
mée de la Loire[1].

Ce qu'on avait ainsi rassemblé, s'élevant e
mes, fut placé sous le commandement du gé

[1] Sur les événements militaires, en dehors de Pari

[redacted]



autre rassemblement, à peu près du même nombre, formé dans st, devait, sous les ordres du général Cambriels, défendre les llés méridionaux des Vosges; enfin, dans l'Ouest, s'organisait corps de mobiles et de volontaires.

Le quartier général prussien, vaguement informé de ces tentatives, détacha un corps d'infanterie et de cavalerie, commandé par général Von der Tann et le prince Albert de Prusse, ayant pour mission, tout à la fois, de faire des réquisitions de subsistances, se renseigner sur l'armée *dite de la Loire*, et de s'emparer d'Orléans, point d'intersection du chemin de fer desservant l'Ouest et midi de la France.

Le 25, une partie du corps prussien, après quelques escarmouches avec des francs-tireurs, sur la route de Paris à Orléans, rencontra à la Croix-Buquet, près d'Artenay, les troupes du général motte-Rouge. A la suite d'un combat assez vif, les Prussiens durent rétrograder jusqu'à Toury.

A l'approche de l'ennemi, le général Polhès, qui commandait à éans, jugeant la résistance impossible, ordonna l'évacuation de ville.

C'est à ces événements que se rapportait la dépêche publiée par *Journal de Rouen*, introduit à Paris.

Toutefois, Orléans ne fut pas immédiatement évacué. Le conseil nicipal et le préfet, M. Perreyra, protestèrent contre les ordres nnés à cet effet; l'exécution en fut au moins différée et le général Polhès rentra à Orléans.

Le 29 septembre, la délégation de Tours rendit ce décret.

Article 1er. — Les préfets organiseront immédiatement en compagnies de gardes nationaux mobilisés :

1° Tous les volontaires qui n'appartiennent ni à l'armée régulière, ni à la garde nationale mobile ;

2° Tous les Français de 21 à 40 ans, non mariés, ou veufs sans enfants, résidant dans le département.

Article 2. — Ceux qui sont appelés à faire partie de l'armée ctive appartiendront à la garde nationale mobilisée jusqu'au jour où le ministre de la guerre les réclamera pour le service de l'armée.

Article 3. — Les préfets soumettront immédiatement les gardes nationaux mobilisés aux exercices militaires.

Article 4. — Les compagnies de gardes nationaux mobilisés pourront, leur organisation faite, être mises à la disposition du ministre de la guerre.



l'offensive et il reparut sur la route d'Orléans
luées à 35,000 hommes et 82 pièces d'artille
se trouva, à Artenay, en présence de la briga
quelques compagnies de chasseurs, qui oppos
tance mais durent céder au nombre. Le gé
pour les soutenir, fut rejeté dans la forêt d'A

Le 11, le général Lamotte-Rouge arrêta
nemi à Saran-les-Ormes, en avant d'Orléans
retira devant des forces supérieures et passa
la Loire, laissant, pour couvrir sa retraite,
pendant dix heures, disputèrent, pied à pied,
aux Prussiens.

Orléans se trouvait donc sans défense, ce
Prussiens de le bombarder. Entrés dans la v
la gare commune aux divers chemins de fer, s
et imposèrent une contribution de *cinq mill*
exigèrent le paiement immédiat de 180,000 f

§ II. La guerre dans l'est. — La bataille
livré l'entrée de l'Alsace sans défense aux Pru
ils arrivèrent devant Strasbourg qu'ils somm
le commandant de la place était le général
au moment des désastres, s'était mis à la di
de la guerrre. La place était insuffisamment
née ; il n'y avait, pour garnison, qu'environ

des plus riches et des plus curieuses de l'Europe, et le t brûlés. L'incendie atteignit un grand nombre de mailes artilleurs badois voyaient s'élever les flammes, ils eurs projectiles en plus grande quantité pour empêcher . Le général Uhrich demanda la libre sortie pour les es vieillards ; le général allemand de Werder répondit encore le bombardement et en faisant pointer ses cacathédrale dont une partie fut incendiée ; le théâtre eut rt quelques jours plus tard.

embre, sur l'intercession d'une députation suisse, Werit à laisser sortir de Strasbourg les habitants les plus , femmes, enfants, vieillards, malades. Deux mille cinq nes, désignées par la municipalité, partirent pour la lles trouvèrent une généreuse hospitalité.

r les délégués suisses que Strasbourg apprit la révoluseptembre et la nomination d'un préfet du Bas-Rhin, , ancien représentant. Ce fonctionnaire pénétra dans le 20 septembre, non sans avoir couru de grands dandû traverser à la nage, sous la fusillade de l'ennemi, ès de la place. Sa présence et ses exhortations, unies à général, relevèrent, pour quelques jours, le courage la population. Le 24 septembre, le général Uhrich ncore une sommation de l'ennemi ; mais, le 28, tout ecours étant perdu, une plus longue résistance ne pouboutir qu'à l'entière destruction de la ville et des habinéral Uhrich se décida à capituler. Les conditions furent avaient été imposées à l'armée de Sedan et que les Prusèrent, à peu de chose près, à toutes les places obligées e. L'ennemi occupa Strasbourg le 29.

al Uhrich obtint l'autorisation d'aller à Tours rendre sa conduite à la délégation du gouvernement. On a vu, quels éloges lui décerna le gouvernement de Paris.

. — Après la capitulation de Strasbourg, le général de ut l'ordre de laisser une garnison dans la ville rendue, porter vers la Seine, par Troyes et Châtillon, pour ens rassemblements de troupes et désarmer les populamaintenant ses communications avec l'Alsace et la Lorde prévenir toute agression partant de Belfort. Son prenait 25 bataillons, 20 escadrons, 72 pièces.

ral Schmeling, à la tête de troupes tirées du grand duché



de Belfort. La municipalité de Dijon demanda
néral le commandement supérieur des départ
avait guère dans cette région que quelques b
mobiles des Deux-Sèvres et des francs-tireurs
dres du général Dupré, près de Raon-l'Étape,
dissement de Saint-Dié).

Werder, informé de ce fait, détacha de c
genfeld avec 6 bataillons, 2 escadrons et 2
lui-même marchait sur Épinal avec le reste

Le 6 octobre, Dagenfeld attaqua les Franç
combat dura dix heures, vivement disputé; le
rent vers 6 heures du soir dans un camp o
jours sans être inquiétés par les Prussiens.
blessé dans le combat. Pendant cette lutte, u
lans se porta sur Rambervilliers et fut repous
cette localité dont tous les hommes étaient à

Le 8 octobre, Cambriels prit le commandem
mée et s'établit dans de bonnes positions.
Werder s'avançait avec toutes ses forces, et n
lutte trop inégale, il battit en retraite jusqu'à B

A la date du 10 octobre, le drapeau de Fr
dans l'Est que sur les remparts de Langres,
depuis le 8 août, Longwy depuis le 27, Phals
Thionville depuis le 7, Montmédy depuis le 2

Ces incursions se dirigeaient surtout vers la Normandie, dont les ches cités industrielles et maritimes excitaient la convoitise ger- anique. Toutefois, ces razzias ne s'opéraient pas sans quelque ril. Des troupes de francs-tireurs, des gardes nationales harce- ient les colonnes ennemies, les faisaient quelquefois reculer, et ujours leur infligeaient des pertes sensibles. Il en fut ainsi à antes, à Étrépagny, à Épernon, à Gisors, à Vernon, villes ouvertes les Prussiens n'entrèrent pas sans combats. Ils se vengeaient it par des rançons exorbitantes, soit par le massacre et l'incendie.

§ V. M. Gambetta a Tours. — Le gouvernement de la défense na- nale n'avait pas tardé à s'apercevoir que ceux de ses membres 'il avait délégués à Tours n'étaient pas au niveau de la tâche nt ils étaient chargés. Un arrêté de la délégation, ordonnant les ctions législatives que le gouvernement de Paris venait d'ajour- r, détermina celui-ci à prendre une mesure décisive. Un décret 7 octobre adjoignit à la délégation de Tours M. Gambetta, mi- stre de l'intérieur qui, le même jour, partit dans un ballon, *rmand-Barbès*. L'aérostat franchit les lignes prussiennes d'où fit feu sur lui, et alla tomber près de Montdidier, en Picardie; Gambetta gagna Amiens et se dirigea par chemin de fer sur rs où il arriva le 9 octobre. Il emportait avec lui une procla- tion, signée par les membres du Gouvernement, ou était rela- l'attitude calme et patriotique de Paris, et qui se terminait si :

« Vous qui nous avez déjà donné vos fils, vous qui nous avez en- yé cette vaillante garde mobile dont chaque jour signale l'ardeur les exploits, levez-vous en masse, et venez à nous : isolés, nous rions sauver l'honneur; mais, avec vous et par vous, nous ju- s de sauver la France!

« Paris, le 7 octobre 1870. »

Une foule considérable se pressait devant la préfecture de Tours, M. Gambetta avait pris résidence; il dut se montrer à la foule, ui adressa une courte allocution qu'il termina ainsi : « L'heure t pas aux manifestations; travaillons et combattons. Travail- immédiatement, car nous n'avons pas une minute à perdre. chacun soit à son poste de combat. Séparons-nous en criant : la République! » La foule répéta ce cri.

ravaillons et combattons... Ces mots résument la mission que

Glais-Bizoin, tous deux très-avancés en âge, n'
répondaient le mieux ni suffisamment aux ex
tion. Il y avait urgence à sortir d'une pareille
n'hésita point. Déjà ministre de l'intérieur,
portefeuille de la guerre, et confia le détail
M. Charles de Freycinet.

Le 9 octobre même, jour de son arrivée, M
proclamation du gouvernement de Paris, pub
adressée à tous les Français, faisant appel a
s'efforçant de relever les courages et de ran
et concluant ainsi :

« Levons-nous donc en masse et mourons p
honte du démembrement. A travers tous nos
coups de la mauvaise fortune, il nous reste en
l'unité française, l'indivisibilité de la Répub
firme plus glorieusement encore son immorte
aussi celle de toute la France : Vive la nation
une et indivisible! »

Peu d'heures avant M. Gambetta, était arr
ger venant offrir ses services à la France ma
ribaldi. La délégation de Tours ne comprit r
généreux dans l'action de Garibaldi, ni le pa
tirer dans l'intérêt de la défense. Il s'en fallu

militaire, manquait absolument. Il fallut la créer de toutes
ces en faisant appel au patriotisme de toutes les personnes dont
occupations habituelles pouvaient avoir quelque affinité avec les
ctions à remplir : officiers en retraite, ingénieurs de l'État, ingé-
urs civils, employés des chemins de fer et des administrations lo-
s, enfin à tous les citoyens capables. On parvint ainsi à organiser
ministère de la guerre qui, s'il manqua parfois d'expérience, fut
moins à l'abri de cette routine dont ne savent pas se défendre
administrations constituées depuis longtemps. Sur la proposi-
 de M. de Freycinet, fut établi un atelier topographique, qui
a, du 15 octobre au 1er février, plus de 15,000 cartes, dont
iron 1,400 reproduisant, par la photographie, à l'échelle d'un
t vingt millième, la carte de l'état-major, et près de 14,000 re-
duisant, par l'autographie, la même carte, à l'échelle originale,
nplétée et rectifiée.

Il fallait armer, vêtir, équiper, fournir de munitions, de vivres
chevaux et de harnachements, les corps que l'on allait former.
allut, pour cela, passer de nombreux marchés. Les spéculateurs
nnêtes et probes n'osèrent pas toujours se risquer dans des en-
prises qui pouvaient n'être pas sans danger pour leur fortune.
s'en présenta donc nécessairement qui, moins scrupuleux, cal-
èrent sur des profits moins licites. Quelques-uns ont, plus tard,
nparu devant les tribunaux où ils ont été convaincus de fraude,
is, dans aucune de ces affaires, l'intégrité des fonctionnaires de
délégation de Tours n'a été mise en cause ni même en suspi-
n ; quelques-uns d'entre eux ont pu être trompés, nul n'a été
nplice. Le temps pressant, tout devait marcher de front, l'orga-
ation administrative aussi bien que celle des forces militaires.

Un décret du 13 octobre suspend les règles sur l'avancement
met des promotions exceptionnelles pour services rendus ou
uves de capacité et autorise la collation de grades à des per-
nes étrangères à l'armée, ces grades ne pouvant être conservés
ès la guerre que pour services rendus ou actions d'éclat.

n décret du 14 ordonne de traduire devant un conseil de guerre
 chef de corps ou de détachement qui se sera laissé surprendre
l'ennemi, ou se sera engagé sur un point où il ne soupçonnait
 la présence de l'ennemi. Les plus terribles désastres du mois
ût avaient eu pour causes des négligences de cette espèce, qui
ustifiaient que trop le nouveau décret.

n autre décret (du 14) divisait les forces militaires en *armée ré-*



stitution de quatre grands commandements, s
confié au général Bourbaki, à Lille ; — celui
Fierek, au Mans; — celui du Centre, au géné
— celui de l'Est, au général Cambriels, à Be
Loire se reformait, sous le général d'Aurelle
de Salbris. M. de Kératry, arrivé de Paris, e
même jour, investi, avec le titre de général de
dement en chef des forces de Bretagne, qu
Conlie. Ce dernier rassemblement n'a pas re
tifs, parce que, selon M. de Kératry, l'orga
donnée par suite de défiances politiques. (Vo
par le comte E. de Kératry).

En même temps, pour faire face aux dépe
préparatifs militaires, la délégation contract
l'entremise de M. Clément Laurier, avec la m
prunt de 250 millions de 5 pour 100, au tau
Beaucoup trouvèrent cette condition onéreuse
Prusse essayait de contracter un emprunt en
capitalistes anglais refusèrent à la Prusse vi
qu'ils accordaient au crédit de la France vai
gan servit alors de texte et de prétexte à bi
des calomnies contre la délégation de Tours e
l'Assemblée nationale a converti cet emprun
critique sérieuse contre les hommes mêlés à

ment décidé à faire fusiller tout soldat qui hésitera devant
ii. Quant à moi, si je recule, fusillez-moi. » Mettant ses me-
n pratique, il fit arrêter un assez grand nombre de déser-
ui furent traduits devant une cour martiale, condamnés et
s. Aussi, une remarquable discipline s'établit bientôt dans
née.
née du général d'Aurelle devint le 15e corps ; un 16e corps,
on 35,000 hommes, fut formé à Blois, sous le commande-
lu général Pourcet, arrivé d'Afrique, et s'établit dans la
Marchenoir, pour couvrir Tours et Blois. Le général Martin
llières était posté, avec 25,000 hommes, à Argent. Le 15e et
corps disposaient d'à peu près 200 pièces d'artillerie. Le
et le midi de la France se trouvaient ainsi à l'abri d'un coup
ı. En effet, quand un corps prussien, passant la Loire dans
tion de Vierzon, rencontra les troupes de Salbris, bien re-
ées, il n'essaya pas de les attaquer et retourna à Orléans.
les deux rives de la Loire, là où ils ne croyaient pas trouver
stance sérieuse, des uhlans ou de petits détachements ex-
nt le pays, pillant et rançonnant. Toutefois, sur plusieurs
des échecs leur furent infligés, soit par des francs tireurs,
r des gardes nationaux. Le 18, ils se présentèrent devant
ıdun, dont les habitants, secondés par les volontaires du
Lipowski, dans une lutte vraiment héroïque, les arrêtè-
usieurs heures et leur firent subir des pertes sensibles. Les
ns ne s'emparèrent de la ville que quand les obus l'eurent
nde partie démolie et brûlée. La nouvelle de cette défense,
elle parvint à Paris, y causa une juste admiration.
t pourvu à sa propre sûreté, la délégation se mit en devoir
ailler à la délivrance de Paris. Deux projets étaient pré-
; l'un consistait à transporter l'armée de la Loire vers l'Est,
ébloquer Metz et marcher sur Paris avec l'armée de Bazaine ;
à se diriger droit sur Paris en passant sur le corps aux
de Von der Thann. Le premier exposait à de grandes diffi-
l'exécution ; déjà, d'ailleurs, des bruits inquiétants couraient
compte du commandant de l'armée du Rhin. Ce projet fut
nné.
roisième avait été expédié à Tours par le général Trochu ;
était à peu près l'inverse du premier : l'armée de la Loire
s'élever, par l'Ouest, jusqu'en Normandie, où viendrait lui
la main une armée sortie de Paris dans la direction de Rouen ;



cher sur Orléans, de façon à y arriver le 3
vembre au matin. D'autre part, le général M
d'Argent passer la Loire à Gien, d'où il se r
nant à revers les Prussiens, alors aux pri
général d'Aurelle.

Le mouvement commença le 27. Le 28, da
du général d'Aurelle annonça à Tours qu
temps, de l'insuffisance d'équipements et
prudent de suspendre toute action vigoure
moment, le général Tripant, commandant d
la nouvelle que M. Thiers, traversant les li
rendre à Paris, avait annoncé que Metz ava
à Versailles négocier un armistice pour l'él
nationale. Il ne restait plus qu'à recomma
relle de prendre de bonnes positions et au
de ne pas exécuter le mouvement convenu

§ V. Capitulation de Metz. — Le 30 oc
Tours connut officiellement la reddition de
la France par une proclamation qui, sans d
désastre, faisait appel au patriotisme, d'aut
malheurs étaient plus écrasants, et disant,

« Le maréchal Bazaine a trahi.

« Il s'est fait l'agent de l'homme de Seda
vahisseur, et au mépris de l'armée dont il a

[redacted]



ımation, après avoir signalé la responsabilité qui ap- mpire, signalait l'émotion de l'Europe en présence urs, et exhortait les français à ne compter néanmoins nêmes.

proclamation fut adressée à l'armée par le ministre elle lui montrait que les trahisons de chefs médio- ənt pas déshonorée, qu'elle combattait désormais pour ;, pour délivrer la France, livrée à l'implacable fureur Elle l'excitait à relever le drapeau de la France, les 'espect de la discipline et au mépris de la mort. aincre, disait-elle en terminant, et, lorsque vous au- a France son rang parmi les nations, vous resterez › république paisible, libre et respectée. »

es imprécations contre le commandant en chef de ıin étaient-elles méritées ? Le procès de Trianon les a stifiées.

## CHAPITRE IV

### Le 31 Octobre. — Projets d'armistice.

E DU 31 OCTOBRE A PARIS. PLÉBISCITE[1]. La nouvelle de ı de Metz faillit produire une révolution à Paris.

ırant d'octobre, divers petits combats eurent pour ettre ou de remettre aux mains des troupes françaises : positions qui reculèrent la ligne d'investissement. s moins heureuses furent dirigées, le 13, contre fut tué le commandant Grancey, des mobiles de la Côte- 1, par le général Ducrot, sur la Malmaison. Cette der- ne telle panique aux Prussiens, que déjà le quartier ersailles faisait ses préparatifs d'évacuation. Mais les ınrent en nombre bien supérieur et, le 21 comme t rétrogra er.

ion parisienne s'irritait de ces insuccès continuels

les ouvrages déjà cités, les dépositions de MM. Heligon, Edm. ıns l'*Enquête parlementaire sur l'insurrection du 18 Mars*, *ille pendant le siége de Paris*, par Étienne Arago.



l'Empereur Napoléon III ».

La lecture de ces lignes produisit une émot centaines de personnes se rendirent aux bur exiger des éclaircissements. M. Pyat était ab rateurs du journal ne donna que de vagues ex porta à l'Hôtel-de-Ville ; le gouvernement rép était fausse. Le soir, des exemplaires du *Com* la foule sur la voie publique.

Le lendemain, le *Journal officiel* renouvela note affirmant qu'on n'avait reçu aucune no investi depuis le 17 août, et s'élevant énergi que le « glorieux soldat de Metz » eût déshon

Ce démenti donna lieu à une polémique déclara tenir la nouvelle de Flourens, qui « pour le salut du peuple », et l'avait reçue Flourens nia que M. Rochefort lui eût donné mais attesta qu'il les tenait d'un autre meml et dit qu'au demeurant, c'était « au Gouve cette déplorable nouvelle est inexacte ».

C'était se tirer d'embarras lestement et nouvelle. Jusque-là, en effet, c'était l'accusate les preuves de l'accusation. D'où venait l *Combat?* On ne le sait point encore.

Le public était à peine revenu de sa prem

[redacted]



tte cruelle issue d'une lutte de près de trois mois causera dans la France une profonde et pénible émotion. Mais elle tra pas notre courage. Pleine de reconnaissance pour les soldats, pour la généreuse population qui ont combattu pied pour la patrie, la ville de Paris voudra être digne d'eux. Elle utenue par leur exemple et par l'espoir de les venger. »
té de cette affiche, on lisait cet autre placard :

. Thiers est arrivé aujourd'hui à Paris ; il s'est transporté -champ au ministère des affaires étrangères.
a rendu compte au Gouvernement de sa mission. Grâce à la impression produite en Europe par la résistance de Paris, grandes puissances neutres, l'Angleterre, la Russie, l'Au- et l'Italie, se sont ralliées à une idée commune.
les proposent un armistice, qui aurait pour objet la convocation Assemblée nationale. Il est bien entendu qu'un tel armistice t avoir pour conditions le ravitaillement, proportionné à sa et l'élection de l'Assemblée par le pays tout entier.

« Le ministre des affaires étrangères, chargé par intérim du ministère de l'intérieur,

« JULES FAVRE. »

e le 29 et le 31 octobre, un fait s'était produit qui avait forte- surexcité les esprits.
s la nuit du 28 au 29, un petit corps expéditionnaire, détaché général de Bellemarre, qui commandait à Saint-Denis, ça sur le Bourget, gros village découvert, occupé par les ens, surprit ceux-ci et les chassa en leur faisant éprouver des assez graves.
uccès de ce hardi coup de main causa une grande joie dans Le Bourget resta toute la journée du 29 aux mains des vain- s, qui ne prirent pas assez soin de se fortifier et de se garder. torité militaire n'envoya pas l'ordre d'évacuer cette position, it pas soutenir les quelques milliers d'hommes qui s'y étaient ; le 30, ceux-ci, surpris, à leur tour, par des forces s'éle- 20,000 hommes, résistèrent vaillamment, mais furent, en e partie, tués ou pris. Le commandant Ernest Baroche, du bataillon des mobiles de la Seine, y fut tué en combat-



d'une existence si en dehors de ses habitud

La nouvelle de la capitulation de Metz ...it
tion. On en voulut au gouvernement d'avoi
*Combat* à propos d'un fait qu'il fallait proc
main ; on se refusait à croire qu'il eût été d
il l'était le 31.

Le matin du 31 octobre, une foule trè
l'Hôtel-de-Ville. Cette manifestation ne vo
Gouvernement plus de décision et des éle
maires et les adjoints de Paris réunis à l'Hô
au Gouvernement une convocation proch
Gouvernement acquiesça à cette proposition
une autre foule, armée et menaçante, diri
cluze, Blanqui, Raoul Rigault et d'autres,
municipal : il y eut là, pendant plusieurs
indescriptible.

Flourens, Blanqui et d'autres essayèrent
nements dont les ordres ne furent nulle pa

Les membres du gouvernement de la dé
de donner leur démission, s'y refusèrent e
gardés à vue comme ôtages. Plusieurs d'
M. Ernest Picard et le général Trochu, parvi
de-Ville.

Par les soins de MM. E. Picard et J. Ferry

Durant les heures de troubles, M. Étienne Arago, maire de Paris, ainsi que ses adjoints, auxquels s'unirent M. Dorian, membre du gouvernement, et M. Schœlcher, colonel de la légion d'artillerie de la garde nationale, se trouvaient séparés du général Trochu et de ses collègues, qui, prisonniers et gardés à vue dans la salle du Conseil, ne pouvaient communiquer avec eux. Ils avaient cru, dans la pensée d'éviter la guerre civile[1], tout en donnant satisfaction à la fraction la moins violente de l'insurrection (ils pensaient d'ailleurs se conformer à la décision acceptée le matin par le gouvernement), devoir faire placarder une affiche annonçant qu'il y aurait lieu de procéder immédiatement aux élections municipales ; ils convoquaient donc les électeurs pour le lendemain, 1er novembre, à midi.

Cependant, les membres du gouvernement avaient été délivrés par l'intervention des gardes nationaux, sous les ordres de M. Ibos, et des gardes mobiles d'Ille-et-Vilaine.

Le lendemain, 1er novembre, ils firent placarder une affiche répliquant à celle de MM. Dorian et Arago, et interdisant aux maires de procéder aux élections municipales, et convoquant la population parisienne à voter, le jeudi suivant, « par *oui* ou par *non*, sur la question de savoir si l'élection de la municipalité et du gouvernement aura lieu à bref délai.

« Jusqu'après le vote, le Gouvernement conserve le pouvoir et maintiendra l'ordre avec énergie. »

Le même jour parut, dans l'édition du soir du *Journal officiel*, au sujet des bruits d'armistice, une note qui engageait le public à ne pas se méprendre sur le caractère de la proposition d'armistice, et disait que « cet armistice n'est point le commencement d'une négociation de paix ; il n'a qu'un but, nettement défini : la convocation d'une Assemblée pour mettre la France en mesure de décider de son sort.

« L'armistice a été proposé par les puissances neutres, qui ont demandé elles-mêmes les sauf-conduits au moyen desquels M. Thiers est entré à Paris.

« L'armistice, tel qu'il est proposé, ne saurait porter aucun préjudice à la France ; il est subordonné à des conditions que le Gouvernement de la défense nationale avait précédemment demandées,

[1] Voyez, dans l'*Enquête parlementaire*, les dépositions de MM. Floquet, Étienne Arago, et celles du commandant Ibos.



l'Europe ».

Dès le 1er novembre, le maire de Paris et
leurs fonctions.

En présence des actes graves d'indiscip
duits le 31 octobre, un décret du 2 novemb

« Art. Ier. Tout bataillon de la garde n
armes, en dehors des exercices ordinair
régulière, sera immédiatement dissous et d

« Art. 2. Tout chef de bataillon qui aura
en dehors des exercices ordinaires, ou sans
être traduit devant un Conseil de guerre. »

Un certain nombre des chefs de bataillon
au mouvement du 31 octobre furent révoqu

Henri Rochefort donna sa démission d
nement.

Le général Tamisier, commandant supéri
nale, donna sa démission et fut remplacé
Thomas, qui avait rempli la même fonction

M. Edmond Adam, préfet de police démiss
cesseur M. Cresson, avocat.

Le 3 novembre eut lieu le scrutin plébisc
fiche du 1er, sur la question ainsi formulée
Paris maintient-elle, *oui* ou *non*, les pouvoi
la défense nationale ? »

nombre de personnages considérés comme partisans de la tentative du 31 octobre.

§ II. L'Armistice. — Le 5 novembre, le gouvernement annonce en ces termes l'issue des négociations relatives à l'armistice :

« Les quatre grandes puissances neutres, l'Angleterre, la Russie, l'Autriche et l'Italie, avaient pris l'initiative d'une proposition d'armistice, à l'effet de faire élire une Assemblée nationale.

« Le gouvernement de la défense nationale avait posé ses conditions, qui étaient : le ravitaillement de Paris et le vote pour l'Assemblée nationale par toutes les populations françaises.

« La Prusse a expressément repoussé la condition du ravitaillement ; elle n'a d'ailleurs admis qu'avec des réserves le vote de l'Alsace et de la Lorraine.

« Le Gouvernement de la défense nationale a décidé, à l'unanimité, que l'armistice ainsi compris devait être repoussé. »

Cette nouvelle fut bien venue des Parisiens ; ils ne redoutaient rien tant qu'une convention, qui leur eût fait tomber les armes des mains sans avoir eu au moins un sérieux engagement avec l'ennemi. Puisque l'armée de Metz était anéantie, ils ne désespéraient pas de se délivrer eux-mêmes.

Les négociations pour l'armistice ont été racontées en détail par M. Thiers dans un Rapport adressé par lui, le 9 novembre, aux ambassadeurs des quatre grandes puissances (Angleterre, Russie, Autriche et Italie). On peut inférer de son récit que M. de Bismarck avait accepté les négociations sans désir de les amener à un résultat effectif et qu'il avait même compté, pour les rendre inutiles, sur le succès d'une insurrection dans Paris. Après cette timide intervention en faveur de la France, l'Europe se renferma dans une stricte neutralité.

Le 8 novembre, M. Jules Favre adressa aux agents diplomatiques de la France à l'étranger une circulaire leur notifiant la rupture des négociations :

« En refusant le ravitaillement, la Prusse refuse donc l'armistice. Et cette fois ce n'est pas l'armée seulement, c'est la nation française qu'elle prétend anéantir en réduisant Paris aux horreurs de la faim. Il s'agit, en effet, de savoir si la France pourra réunir ses députés pour délibérer sur la paix. L'Europe demande cette réunion. La Prusse la repousse en la soumettant à une condition inique et contraire au droit commun. Et cependant, s'il faut en croire un document publié sans être démenti, et qui émanerait de sa chan-



enfin à donner une organisation vraiment
tionale et aux troupes de Paris. Il en form
première comprenait la garde nationale
troupes de ligne, trois brigades de mobile
lerie ; la troisième, les marins, la masse
spéciaux et une division de cavalerie. Cha
nationale dut fournir quatre compagnies
des régiments de marche. Si cette mesure
gine du siège, les régiments de marche
ganisés et déjà aguerris au moment où l'o
tion.

## CHAPITRE V

Coulmiers. — Champign

§ I. Bataille de Coulmiers. — Les po
n'avaient pas empêché le gouvernement de
paratifs militaires : il les avait même press
voir tenter la délivrance de Paris avant q
Charles, rendue libre par la livraison de

Le 7 novembre, un corps prussien, rencontré à Ouzouer-le-Marché, près de Beaugency, fut repoussé avec des pertes sérieuses. Le 8, un autre corps, en route pour occuper la forêt de Marchenoir, fut contraint de se replier de Saint-Laurent-des-Bois jusque vers Chanteaume, perdant 70 hommes tués ou blessés et 64 prisonniers. Von der Thann, craignant quelque évènement désastreux, donna ordre aux troupes d'Orléans de se tenir prêtes au départ.

Le 9 novembre, Français et Prussiens se trouvèrent en présence près de Coulmiers.

La bataille s'engagea dès huit heures du matin, sur un espace de 12 kilomètres, s'étendant de Bacon, à droite, jusqu'à Gémigny, à gauche. Le centre de l'armée française était entre ces deux points, à Coulmiers, où fut aussi le fort de la lutte. Les troupes eurent à enlever, sous des feux violents de mousqueterie et d'artillerie, un village où l'ennemi, solidement retranché, disputait rigoureusement le terrain. L'élan des soldats surmonta toutes les difficultés. A cinq heures du soir, l'ennemi était en pleine retraite, et le général d'Aurelle occupait au Grand-Luz le quartier général de von der Thann.

Le général Martin des Paillières, qui avait marché pendant neuf heures par de mauvais chemins, ne put arriver qu'après le combat. Le lendemain, dans une reconnaissance vers Chevilly, il enleva à l'ennemi deux pièces de canon, un convoi de munitions et une centaine de prisonniers. Le même jour 10, au matin, le général Cathelineau entra, avec ses volontaires bretons, dans Orléans, que les Prussiens avaient évacué durant la nuit du 8 au 9

La bataille de Coulmiers coûta aux Français 1,500 tués ou blessés; la perte des Prussiens fut évaluée, par eux, d'abord à 600 hommes, puis à 1,200. Leurs forces sur le terrain étaient de 20,000 hommes. L'armée française en comptait près de 70,000, mais, outre que ce nombre ne fut pas entièrement engagé, les soldats étaient, pour la plupart, jeunes et inexpérimentés; les Prussiens les traitaient de « collégiens ». L'attitude de ces « collégiens » au feu étonna les Allemands; leur victoire les surprit bien plus encore.

Le 12 novembre, M. Gambetta arriva à Orléans apportant des décrets mettant à l'ordre de l'armée les troupes qui s'étaient le plus distinguées, des promotions pour les officiers, et des félicitations pour l'armée entière. Le général d'Aurelle de Paladines fut nommé commandant en chef de l'armée de la Loire.



et à reporter cette opération au sud-est,
point, les lignes ennemies, et de s'avanc
vers Fontainebleau, où l'on s'attendait à
Loire, dont les éclaireurs, disait la rumeu
paru dans la forêt qui entoure cette ville.

Le gouverneur de Paris annonça cette
dans une dépêche datée du 18, ajoutant
pour se préparer, ce qui portait l'époque
vembre. La dépêche fut expédiée par un b
portèrent en Norwège, d'où elle fut renv
vint seulement le 30 novembre.

Aussitôt, l'ordre fut donné à l'armée d
avant, vers Fontainebleau, par Pithiviers
mit en mouvement, le 1er décembre, à d
les 15e, 16e, 18e et 20e corps, ensemble 170,
soutenu, au besoin, par le 21e, devait gar

A ce moment arriva de Paris une dépê
le général Ducrot avait remporté une vict
combat recommencerait le 2 décembre, e
le Noury s'était emparé d'Épinay.

Il s'agissait d'Épinay, près de Saint-Den
explicable, on crut, à Tours, qu'il était qu
près de Longjumeau, au sud de Paris, et
de Fontainebleau. On en conclut que les

ses troupes une éloquente proclamation qui excitait les jeunes troupes à se rappeler qu'elles défendaient leur patrie, leurs biens, leurs foyers, leurs familles, et se terminait ainsi :

« Pour moi, j'y suis bien résolu, j'en fais le serment devant vous, devant la nation tout entière : je ne rentrerai dans Paris que mort ou victorieux ; vous pourrez me voir tomber, mais vous ne me verrez pas reculer. Alors ne vous arrêtez pas, mais vengez-moi.

« En avant donc ! en avant, et que Dieu nous protége ! »

Comme le gouvernement en avait averti la population, le mouvement projeté comprenait de feintes attaques et de feintes retraites. Mais l'effort principal devait se faire au sud-est, entre Champigny et Créteil, pour rompre, de ce côté, le cercle d'investissement et ouvrir la route de Fontainebleau. Il y avait à franchir la Marne sur un pont de bateaux, ce qui devait être effectué dans la soirée du 29 ; malheureusement une crue subite de la Marne força de différer l'opération jusqu'au matin du 30 et l'empêcha de coïncider avec deux attaques faites dans la journée du 29, l'une sur Choisy-le-Roi, l'autre sur l'Hay, et qui réussirent toutes deux.

Le 30, au matin, le feu s'engagea sur presque tout le périmètre de Paris. Au nord, le village d'Épinay, près Saint-Denis, fut enlevé par une vive attaque des marins et du 1er bataillon des mobiles de la Seine, dont le chef, M. Saillard, fut mortellement blessé. L'ennemi, revenant en forces supérieures, recouvra le village, mais ne put reprendre ni les prisonniers, ni deux mitrailleuses et un canon que ramenèrent les mobiles et les marins.

Du côté de la Marne, le général Susbielle s'empara de Montmesly, puis dut l'abandonner, toujours devant des forces supérieures. Le fort du combat fut au village de Villiers que nos soldats emportèrent avec vigueur, mais au delà duquel ils trouvèrent des retranchements dont la résistance les arrêta. Le général Renault et le général Ladreyt de la Charrière furent mortellement blessés l'un à Villiers, l'autre à Montmesly.

La lutte fut suspendue, le 1er décembre, pour enterrer les morts et enlever les blessés. Les Allemands profitèrent de ce répit pour faire venir en toute hâte des troupes fraîches[1]. En somme, l'avantage de la journée du 30 était resté aux Français ; le général Ducrot, qui paya bravement de sa personne, avait tenu la

[1] Voir : *Histoire de la guerre franco-allemande*, par le grand état-major prussien, et *La Défense de Paris*, par le général Ducrot.



Paris s'endormit fier et joyeux. Le lendem
militaire qui, tout en célébrant la victoire d
qu'au lieu d'avancer, l'armée s'était retirée e

« L'armée du général Ducrot bivaque,
bois de Vincennes ; elle a repassé la Marne da
a été concentrée sur ce point pour donn
rations. »

Il est plus facile d'imaginer que de décrire
Parisiens en apprenant une telle nouvelle
façon. Voici en quels termes l'expliqua un o
Vincennes 4 décembre, disant aux soldats :

« Après deux journées de glorieux com
repasser la Marne, parce que j'étais convain
efforts, dans une direction où l'ennemi avait
centrer toutes ses forces et de préparer tous s
seraient stériles. »

Il leur affirmait que la lutte était seulem
quelques instants et les exhortait à se prépa
combats.

Le général disait sans doute la vérité[1].
comprenaient pas comment la défense, di
quatre cent mille hommes, ne trouvait jamais
150,000 sur un point pour y faire une trouée

Une autre émotion, douloureuse aussi, attendait les Parisiens. Le 6 décembre, le gouvernement fit placarder une affiche contenant une lettre du général de Moltke annonçant la défaite de l'armée de la Loire, la reprise d'Orléans et offrant les moyens de vérifier l'exactitude du fait. Au-dessous de cette lettre était imprimée la réponse du gouverneur de Paris accusant réception de la dépêche et refusant de procéder à cette vérification.

Le gouvernement ajoutait en *post-scriptum* :

« Cette nouvelle qui nous vient par l'ennemi, en la supposant exacte, ne nous ôte pas le droit de compter sur le grand mouvement de la France accourant à notre secours. Elle ne change rien ni à nos résolutions ni à nos grands devoirs. »

M. de Moltke voulait, sans doute, agir sur le moral des assiégés, mais la nouvelle donnée par lui n'était que trop exacte.

## CHAPITRE VI

**Opérations dans le Nord. — Dans l'Est. — Dans l'Ouest. — Reprise d'Orléans.**

§ I. OPÉRATIONS DANS LE NORD. — Durant le cours du mois de novembre, des opérations militaires s'exécutèrent dans le Nord, dans l'Est et dans l'Ouest de la France.

Dès son arrivée à Tours, M. Gambetta avait chargé M. Testelin, délégué du gouvernement pour les départements du Nord, du Pas-de-Calais, de l'Aisne et de la Somme, d'y organiser la défense. Il n'était resté, dans cette région, qu'environ 8,000 hommes de dépôts, qui furent expédiés vers le centre ; le pays se trouva livré sans protection aux incursions de partis ennemis qui venaient le piller. Vers le milieu d'octobre, M. Testelin obtint l'adjonction du colonel Farre, directeur des fortifications à Lille, qui reçut le grade de général de brigade. Peu après, le général Bourbaki fut nommé commandant en chef de l'armée à former dans le Nord de la France. Par leurs efforts réunis, cette armée, dite 22e corps, commençait à se constituer, lorsqu'elle passa, le 19 novembre, sous les ordres du général Farre, Bourbaki étant appelé à exercer un commandement dans le centre.

Après la capitulation de Metz, le général de Manteuffel, nommé commandant de la 1re armée prussienne, fut chargé d'organiser le siége de Montmédy, de Soissons, de La Fère, puis de se porter vers l'ouest, dans la direction de Rouen, en s'emparant d'Amiens. Le 24 novembre, son avant-garde arrivait, après deux légers engagements au village de Mezières à quelques kilomètres d'Amiens.

Le général Farre réunit autour de cette ville toutes ses forces, s'élevant à un peu plus de 17,000 hommes; que la garnison d'Amiens porta à 25,000. Du 21 au 26 de petits combats eurent lieu qui ne furent pas toujours à l'avantage des ennemis. Le 27, le général prussien Gœben, avec 35 à 45,000 hommes, attaqua toutes les positions françaises qu'il emporta malgré une résistance acharnée et prolongée jusqu'à la nuit. Ce fut la bataille de Villers-Bretonneux.

Le général Farre évacua Amiens, emmenant toute son artillerie. La citadelle resta seule occupée ; mais elle n'était pas en état de défense et capitula le 29.

Le général Faidherbe, qu'un décret du 18 novembre avait nommé commandant en chef de l'armée du Nord et de la 3e division militaire, arriva d'Algérie à Lille le 3 décembre et prit possession de ses fonctions. L'armée du Nord comptait alors 30,000 hommes et 60 pièces de canon.

Manteuffel, laissant de côté cette armée, avait marché droit sur Rouen, y était entré le 5 décembre et l'avait cruellement rançonné, puis, il s'empara de Dieppe et menaça le Havre, se proposant de soumettre tout le littoral jusqu'à Cherbourg.

Ce plan fut déjoué par Faidherbe qui, partant de Lille, le 8, avec une de ses divisions, reprit Ham et se dirigea sur Amiens, faisant la chasse à tous les petits détachements ennemis. Manteuffel évacua Dieppe, renonça à sa marche sur le Havre et abandonna Amiens, menaçant toutefois de le bombarder si les Français y rentraient.

Le 23 décembre, fut livrée la bataille de Pont-Noyelles. L'armée de Faidherbe était alors divisée en deux corps portant les numéros 22 et 23, et comptait 40,000 hommes et 78 pièces. Les Prussiens assaillirent vigoureusement les positions françaises, mais furent partout repoussés avec non moins de vigueur. Le lendemain, ils ne renouvelèrent pas l'attaque, bien qu ayant reçu des renforts de Paris. Faidherbe, ne pouvant pousser plus avant, alla s'établir sur la Scarpe, d'Arras à Douai ; les Prussiens le suivirent, sans oser l'attaquer. Le 1er janvier, il porta ses cantonnements en avant

[redacted]



rras, depuis Tilloy jusqu'à Rivière. L'année 1870 finissait donc as heureusement de ce côté.

II. Opérations dans l'Est. — Dès les premiers désastres de la npagne, Garibaldi avait songé à offrir ses services à la France. ti de Caprera, malgré la surveillance du gouvernement ita-l, Garibaldi arriva le 7 octobre à Marseille et se rendit à Tours; populations lui firent l'accueil le plus sympathique. On a vu cédemment que, froissé de l'indifférence de la délégation et s de repartir, il fut retenu par M. Gambetta, qui lui donna le nmandement des francs-tireurs et des corps volontaires dans one des Vosges, de Strasbourg à Paris ; une brigade de gardes iiles devait lui être adjointe.

aribaldi s'occupa aussitôt d'organiser son état-major et, dès l eut reçu ses lettres de service, il quitta Tours, le 13 octobre soir, pour se rendre à Dôle, où il avait décidé d'établir son rtier-général.

n a vu aussi que le général Cambriels, commandant le peu de es militaires subsistant dans les Vosges s'était, après le combat la Burgonce, retiré devant le corps du général de Werder qu'à Besançon.

. Gambetta écrivit à ce général, faisant appel à son patrio-ne, le priant de réserver bon accueil à Garibaldi et de se con-er avec lui sur les moyens d'action.

ette recommandation ne suffit pas. Il fallut la présence de Gambetta à Besançon, puis des ordres précis et itératifs, pour e obtenir à Garibaldi une partie des ressources nécessaires.

a retraite de Cambriels n'avait pas arrêté la marche de Werder, occupa Vesoul, le 19 octobre ; après une démonstration peu euse contre Besançon, il poussa ses troupes vers Dijon et y en-le 31, après un combat sanglant dans les faubourgs Saint-Ni-s et Saint-Pierre et un bombardement qui incendia plusieurs ıts de la ville.

n autre corps prussien, parti aussi de Strasbourg, avait par-u l'Alsace, du nord au sud, mettant le siége devant Schles-, qui capitula le 24 octobre, Neuf Brisach, qui en fit autant le novembre, enfin devant Belfort qui devait n'ouvrir ses portes près l'armistice. Mulhouse fut occupé le 3 octobre. Ce corps, mandé par le général Treskow, n'avait été inquiété, dans sa che, que par un corps franc qu'avait organisé et que comman-M. Keller, un des députés de l'Alsace. Le 8 novembre, Treskow

s'emparait de Montbéliard et de quelques autres localités dont la possession interceptait les secours qui auraient pu se diriger vers Belfort.

Treskow pouvait, en se joignant à Werder, bloquer les troupes rassemblées à Besançon et leur faire là, sur une moindre échelle, ce que Frédéric-Charles avait fait à Metz. Le général Michel, qui a avait pris le commandement à la place de Cambriels, appelé ailleurs, reçut ordre de laisser dans Besançon une garnison d'environ 10,000 hommes et de prendre position à Chagny, au sud de Beaune, où se croisent plusieurs chemins de fer. Près de 40,000 hommes étaient réunis sur ce point. Le général Michel, démissionnaire, eut pour successeur le général Crouzat. Celui-ci reçut, le 16 novembre, ordre de détacher 15,000 hommes à Lyon, et de se diriger sur Gien avec le reste des troupes dont il dut encore distraire une brigade qu'il envoya à Nevers. Il ne conserva donc qu'un peu plus de 30,000 hommes qui devinrent le noyau du 20e corps. L'est de la France demeura ainsi sans autre protection que quelques mille hommes réunis à Besançon sous les ordres du général Crémer, et de Garibaldi, auquel le ministre de la guerre avait prescrit de transférer son quartier général de Dôle à Autun. Avant cette opération, les Garibaldiens avaient eu avec les envahisseurs quelques engagements qui avaient appris à l'ennemi a les redouter.

Werder avait fait de Dijon sa base d'opérations qu'il essaya d'étendre au-delà de cette ville. Partout il rencontrait Garibaldi ou son fils Ricciotti, qui harcelaient ses troupes avec acharnement et leur infligeaient des pertes sensibles. Le 26 novembre, les Prussiens furent battus par Garibaldi à Pasques. Le lendemain, les Prussiens tentèrent, avec des forces supérieures et beaucoup d'artillerie, un mouvement tournant. Garibaldi se retira en faisant bonne contenance.

Le 1er décembre, 6,000 Prussiens, appuyés de cavaliers et de 12 pièces de canon, furent mis en déroute, après deux heures de combat, en avant d'Autun qu'ils croyaient enlever la veille; ils avaient fait, sans plus de succès, une tentative sur Langres.

Le 3 décembre, Crémer vint attaquer, près de Vandenesse, le général prussien Keller, déjà battu, le 1er, près d'Autun, le mit en déroute, le poursuivit et lui prit des bagages.

Voulant en finir avec cette résistance, Werder expédia le 18 décembre, deux colonnes, comprenant environ 15,000 hommes avec 40 pièces d'artillerie pour s'emparer de Nuits et des villes environnantes. L'une de ces colonnes, engagée dans les montagnes de

-d'Or, y fut assaillie, battue, dispersée sur toute sa route; rencontra, près de Nuits, Cremer, qui l'arrêta jusqu'au is se replia un peu en arrière. Le lendemain, les Prus-ent mine de le poursuivre, mais ne s'y aventurèrent pas. li arrivait au secours de Cremer, les Prussiens rentrèrent

les derniers jours de décembre, Werder, voyant de grands ients de troupes françaises entre Lyon et Besançon et crai-e se trouver isolé, évacua Dijon (28 décembre), puis Gray, a sur Vesoul et ramena, de même, dans la direction de le reste de ses troupes.

cette région aussi, l'année 1870 finissait pour la France succès.

Opérations dans l'Ouest. — Entre la Somme et la Seine, les ns, après l'occupation de Rouen, ne s'étaient guère avancés , sur la rive droite : le Havre défiait leurs efforts. Les partis s qui battaient le pays avaient, soit avec des détachements u Havre, soit avec des francs-tireurs, des engagements où aient du monde. Sur la rive gauche, ils avaient poussé Pont-Audemer. Craignant qu'une flottille partie du Havre les prendre en flanc, ils coulèrent dans la Seine, devant Du-es navires dont quelques-uns étaient anglais. L'Angleterre , mais M. de Bismarck répondit avec quelque hauteur, puis une réparation dont l'Angleterre se contenta.

Reprise d'Orléans. — Au sud-ouest de Paris, les Prussiens leur centre d'opérations à Chartres, d'où Von der Thann orté sur Orléans et avait lancé des détachements sur Saint-t dans l'arrondissement de Vendôme, menaçant à la fois ours et le Mans. Le 7 novembre, le grand-duc de Mecklem-ut nommé commandant de toutes les troupes agissant dans gion. Il arriva, le 13, à Toury; craignant d'être coupé par ivement de l'armée de la Loire vers Paris il se replia sur s, laissant une division en observation à Toury.

s la victoire de Coulmiers, M. Gambetta et plusieurs géné-ulaient pousser en avant, détruire l'armée de Von der Thann eter sur les lignes d'investissement de Paris. Le général le repoussa ce plan, alléguant que son armée avait besoin efaire et alla s'enfermer dans le camp d'Orléans, dont les étaient protégés par des batteries de pièces marines à longue Il y resta tout le courant de novembre.

l'armée de la Loire, il eut aussi pour cette a
quences. D'abord, les Prussiens purent envoy
de Mecklembourg, mais et surtout, Frédéric-
dement filer son armée vers Orléans. Il la
lonnes, suivant des routes parallèles, et é
distance.

M. Gambetta et la Délégation pensaient q
successivement ces colonnes et les disperser
le temps de se concentrer. Un plan de cam
19 novembre, au général d'Aurelle qui ne
nombreuses objections.

La Délégation résolut d'agir sans lui et a
que les siennes. Le 24 novembre, le génér
corps, partant de Gien, et le colonel Billot, 
rent en marche pour se joindre l'un à l'autr
legende et se diriger ensemble vers Pithivie
lande. Ils allaient ainsi à la rencontre de
était arrivé le 19 à Angerville, en avant de l'
60,000 hommes et 270 canons; d'où il avai
la-Rolande et Montargis. A l'approche des 
évacuèrent Montargis et se replièrent sur
des combats, dont l'issue fut variable, se li
rection. Le 28, la bataille de Beaune-la-Rola
Français. Toutefois, ils durent se replier,

[redacted]



s Toury et Artenay, tandis qu'il évacuait l'arrondissement Vendôme et le pays d'alentour. Le général Crouzat et le colo- Billot, promu général, s'établirent de manière à couvrir les ap- ches d'Orléans.

'rédéric-Charles voulait attaquer Orléans avec deux corps d'ar- :, puis, cette ville prise, se porter rapidement sur Tours et en- r la Délégation Un troisième corps prussien était destiné à ıparer de Bourges.

'est dans ces circonstances, et en apprenant l'attaque projetée Paris sur Champigny, que le général d'Aurelle exécutait le vement du 1er décembre. Le début fut heureux. Le 1er décem- même, le général Chanzy, commandant le 16e corps, livra à emi, entre Guillonville et Terminiers, un brillant combat, dit llepion, qui dura de midi à six heures, et dont le succès fut lé par la division de l'amiral Jauréguiberry. Les Prussiens re- rent jusqu'à Loigny. A l'autre extrémité de la ligne française, Prussiens évacuèrent Beaune-la-Rolande et se concentrèrent hiviers, où Frédéric-Charles avait son quartier-général.

e lendemain, 2 décembre, le grand-duc de Mecklenbourg en- rit de s'établir entre le corps de Chanzy et le gros de l'armée, é, avec Aurelle de Paladines, auprès d'Artenay. Il y réussit, e à des renforts continuels et au prix de pertes énormes. ızy fut, à son tour, contraint de se replier sur Terminiers. Le n'était pas irréparable; une résolution subite de Frédéric- rles changea l'état des choses.

II. ARTENAY. — Dans la nuit du 2 au 3, le prince prussien con- tra toutes ses forces, reliées à celles du duc de Mecklenbourg, re la route d'Orléans à Pithiviers et le chemin de fer de Paris; ait 110 à 120,000 hommes qui allaient attaquer l'armée de la re par Artenay, pour se porter ensuite sur Orléans. Le général urelle fit alors replier ses troupes sous Orléans, mais il ne t pas devoir appeler à lui les 18e et 20e corps, généraux Crouzat illot, et laissa les 16e et 19e trop loin de lui, de sorte qu'il eut ıpporter, avec le 15e, le principal effort de l'ennemi.

our la troisième fois, Artenay et ses environs furent le théâtre ıe lutte entre Français et Allemands. Les troupes du général ırelle furent successivement repoussées de toutes leurs posi- s et forcées de battre en retraite sur Orléans. D'Aurelle télégra- ı à Tours qu'il allait évacuer le chef-lieu du Loiret. La Déléga- lui fit alors observer qu'en concentrant tous ses corps dans le

fallut se résigner ; le lendemain, le duc de
possession d'Orléans où il fit prisonniers que
tardataires. La ville fut presque mise au pill

Tels sont les événements dont le comte
utile d'informer le gouverneur de Paris.

Ces événements entraînèrent la démission
de Paladine et la dislocation de l'armée de la
corps, sous le commandement de Chanzy, se
Bourbaki, avec les 18e et 20e sur Vierzon ; M
avec le 15e corps, sur Gien. Ce 15e corps fut
l'armée de Bourbaki ; le 21e, qui était à Marc
celle de Chanzy. Des renforts successifs portèr
l'une (Chanzy) à 120,000 hommes, l'autre (B

Frédéric-Charles lança sa cavalerie dans la
la recherche de Bourbaki ; elle arriva jusqu'à
découvert. Pendant ce temps, Bourbaki gag
Prussiens n'allèrent pas l'inquiéter.

D'autres colonnes prussiennes se portèren
qu'elles occupèrent.

§ III. Origny. — Frédéric-Charles tenait su
subsister l'armée de Chanzy qui, descendant
droite, couvrait Blois, Tours et le Mans. Il
Mecklembourg de le poursuivre et de prendre

Le 7, le 8, le 9 décembre, Mecklembourg

[redacted]



mettre ainsi Chanzy entre deux feux. Arrivé devant Blois, Manstein trouva le pont coupé, descendit jusqu'à Amboise où il rencontra le même obstacle. Malheureusement le 12, un détachement prussien, passant sur la rive droite, réussit à se rendre maître de Blois qui fut aussi fort maltraité.

Après les combats livrés du 7 au 9, Chanzy s'était retiré sur Vendôme. La route de Tours se trouvait ainsi ouverte. Le 9, la délégation quitta cette ville et se transporta à Bordeaux.

§ IV. Retraite de Chanzy sur le Mans. — Le 14, le 15, les Allemands abordèrent les positions de Chanzy, près de Morée, et furent encore repoussés. Le 16, Chanzy décampa, à l'insu de l'ennemi, pour aller s'établir en avant du Mans. Les Allemands le poursuivirent assez inutilement. Ils se dirigèrent alors vers Tours, dont l'approche fut défendue, pendant toute la journée du 20, par ,000 mobilisés angevins qui, la nuit venue, se retirèrent sur Langeais. Le lendemain, les Allemands entrèrent à Tours, après y avoir lancé des obus, pour se venger de quelques coups de fusil isolés. Le 19, Chanzy était arrivé au Mans et s'était aussitôt occupé de se fortifier et de refaire son armée qui se monta bientôt à 30,000 hommes avec 35 pièces de canon. Il se proposait de partir du Mans, dans les premiers jours de janvier et de se porter sur Paris par Chartres et Versailles. La délégation approuva ce plan, mais invita le général à en différer l'exécution jusqu'au 14 janvier.

Ainsi, à la fin de 1870, malgré l'échec grave de la reprise d'Orléans, rien n'était encore désespéré au delà de la Loire. Bourbaki ouvrait le Sud avec 100,000 hommes, et Chanzy, au Mans, surveillait et menaçait tous les mouvements que les Prussiens pourraient tenter au Nord-Ouest et au Sud-Ouest.

## CHAPITRE VII

La faim et le froid. — Combats de la Ville-Évrard, du Bourget, d'Avron. — Bombardement des forts. — Bombardement de Paris. — Buzenval. — L'Armistice. — Le 22 Janvier.

§ I. La faim et le Froid. — Paris tenait toujours, ayant déjà dépassé le terme extrême que l'on avait assigné à sa résistance. Quelque doute qui s'attachât aux nouvelles données par M. de Moltke, les Parisiens soupçonnaient bien qu'il y avait un fond de



ments fournis par la dépêche du 15 décemb
ligne des mobilisés et le mouvement du gén
posant à amener de Lyon un renfort de 5
mées de l'Est.

En lisant ces dépêches, Paris fut attristé,
espérance longtemps gardée ; il ne fut pas
pérait pas de se délivrer par lui-même et n
que de ne lui demander ni assez d'efforts,
assez de son sang.

Cependant, les souffrances du siége s'agg
rationner le pain. Cette mesure, qui eût ét
ment, dès les premiers jours de l'investiss
soulevé d'opposition un peu plus tard, qua
naient du blé à leurs chevaux, effrayait
paniques ; on se précipitait chez les boulange
par provision, et, la fournée de la nuit enle
trouvaient plus rien. Le gouvernement fit a
que le pain ne serait pas rationné. C'éta
rationnement eût prolongé la résistance. Il f
courir le 18 janvier.

Le froid sévissait, le thermomètre desc
dessous de zéro dans la journée et plus bas
il neigeait, un brouillard glacial couvrait la

[redacted]



jours, mise au régime du pain bis. Personne ne s'en émut; on ait fait et l'on était prêt à faire encore d'autres sacrifices.

Une chose ne manquait pas: le vin. Beaucoup de gens qui se- ient littéralement tombés de faim ne se soutenaient qu'en bu- nt du vin et du café. L'abus du vin fut trop souvent, malheu- sement, porté si loin, que le commandant en chef de la garde ionale eut à adresser au gouverneur des rapports comme celui-ci, é du 16 décembre, qui fut placardé dans Paris :

Le 200e bataillon est sorti aujourd'hui de Paris pour occuper avant-postes de Créteil. Je reçois de M. le général commandant érieur à Vincennes la dépêche suivante :

Chef de bataillon du 200e ivre ! La moitié des hommes ivre ! mpossible d'assurer le service avec eux. Obligation de faire elever leurs postes. Dans ces conditions, la garde nationale est ne fatigue et un danger de plus.

J'ai l'honneur de vous demander la révocation du chef de illon Leblois, commandant le 200e bataillon. »

lément Thomas payera chèrement cet accomplissement de son oir.

II. Combats de la Ville-Evrard, du Bourget, d'Avron. — Le parvint encore à Paris une dépêche de Gambetta exposant ituation des armées de Chanzy et de Bourbaki, à la date du 14, e de Faidherbe dans le Nord, et exprimant la pensée que la nce se délivrera des Prussiens, si elle le veut résolument.

e 20, un grand nombre de bataillons de garde nationale reçoi- t l'ordre d'être prêts à sortir le soir et dans la nuit, pour prendre t, le lendemain, à d'importantes opérations militaires.

En effet, le 21, une attaque est dirigée sur les lignes prussiennes, uis le Mont-Valérien jusqu'à Nogent-sur-Marne, dans une étendue 40 kilomètres. Les Français occupent Neuilly-sur-Marne et enlè- nt la Ville-Évrard, sur la route de Gournay, et la Maison-Blanche, ition qui commande une partie du cours de la Marne, en aval Lagny.

L'opération comprit aussi une attaque contre le Bourget, cette sition que, six semaines auparavant, on avait déclarée insigni- nte. Elle fut prise, après une lutte sanglante où se distinguèrent marins. Mais, cette fois encore, les vainqueurs furent laissés s soutien; deux jours plus tard, les Prussiens, ayant presque ruit le village par un feu d'artillerie, y revinrent en force, et n emparèrent définitivement.

[redacted]



La journée du 20 avait bien fini, et sans doute, le combat eût repris le lendemain, si la température n'y eût mis obstacle. Le froid s'abaissa, dans la soirée, à 9 degrés et, dans la nuit, à 17. Les soldats n'avaient ni abris, ni combustible. Près d'un millier furent atteints de congélation.

Par une négligence trop fréquente, après avoir pris les bâtiments de la Ville-Évrard, on ne les avait pas visités. Des Prussiens réfugiés dans les caves, en sortirent la nuit et attaquèrent les Français endormis. Dans le tumulte, le général Blaise fut tué. Les troupes de la Ville-Evrard restèrent prisonnières jusqu'au lendemain à l'aube. Un détachement de gendarmerie vint les délivrer.

Quatre jours après, l'ennemi démasqua ses batteries, et couvrit de projectiles le plateau d'Avron. Un combat d'artillerie s'engagea jusqu'à la nuit. Il fallut évacuer le plateau. La plus grande partie des troupes rentra dans Paris.

§ III. Bombardement des forts. — Le plateau d'Avron étant évacué, les Allemands lancèrent leurs projectiles sur les forts de Nogent et de Rosny ; ce dernier, commandé par le capitaine de vaisseau Mallet, fut pendant plusieurs jours criblé de [illegible] les marins, ayant pour auxiliaire un détachement de l'artillerie de la garde nationale, répliquèrent par une canonnade [illegible]. Cette petite garnison fut portée à l'ordre de l'armée, et le capitaine Mallet élevé au grade de contre-amiral.

En même temps qu'il annonçait le bombardement des forts, le Gouvernement laissait pressentir à la population : « que l'ennemi, fatigué d'une résistance de plus de cent jours, se disposait à employer contre elle les moyens d'attaque à grande distance [illegible] depuis longtemps rassemblés. »

Le gouvernement atténuait ou voilait la vérité en parlant du bombarbement des forts. En réalité, c'est le bombardement de Paris qui commençait.

Le bombardement était prévu dès l'approche de l'ennemi. L'Institut avait d'avance protesté contre les dommages qui [illegible] résulter pour les arts, les lettres et les sciences. [illegible] plus précieux avaient été envoyés en province, les [illegible] tures cachées ; le Louvre, les bibliothèques avaient été [illegible] possible, préservés des projectiles du feu.

§ IV. Bombardement de Paris. — Commencé par [illegible] le bombardement se continua par ceux du [illegible] les premiers projectiles ennemis tombèrent à l'intérieur [illegible]

[redacted]



inte fortifiée. Le tir se rectifiant graduellement, les obus pénétrent davantage dans Paris, sans toutefois dépasser jamais la ine. Les Prussiens ne tiraient pas au hasard ; les dômes, les urs, les flèches, les clochers, particulièrement le drapeau de la nvention de Genève, leur servaient de points de mire. Plusieurs pitaux, les Invalides, le Panthéon, le Muséum d'histoire naturelle çurent des projectiles. Du 5 au 27 janvier, le bombardement Paris fit 383 victimes, dont 115 femmes et 67 enfants. Ce sultat, moindre qu'on n'eût pu le craindre, s'explique par la écaution que prenaient les habitants des quartiers bombarbés se réfugier dans les caves ou de chercher dans les autres quarers une hospitalité qui ne leur manqua nulle part.

Le 5 janvier, le général Trochu fit placarder la proclamation suinte, adressée : *Aux citoyens de Paris :*

« Au moment où l ennemi redouble ses efforts d'intimidation, cherche à égarer les citoyens de Paris par la tromperie et la lomnie. On exploite contre la défense nos souffrances et nos saifices.

« Rien ne fera tomber les armes de nos mains. Courage, conmce, patriotisme ! Le gouverneur de Paris ne capitulera pas. »

Tout Paris applaudit à cette fière déclaration : « Le gouverneur Paris ne capitulera pas. »

La proclamation du général répondait indirectement à un plard apposé, la veille, sur les murailles, qui contenait un long et olent réquisitoire anonyme contre le gouvernement et se terminit par ces mots : « Place au Peuple. Place à la Commune. »

Le 7 janvier, le gouvernement y répondit plus directement par tte note du *Journal officiel :*

« Depuis quelques jours certains clubs avaient multiplié les inltes et les menaces, comme pour prêter leur appui à l'ennemi. ier, une affiche provoquait les citoyens à la guerre civile. Ces ntatives criminelles ont soulevé l'indignation et le mépris de la pulation. Elles ne peuvent cependant rester impunies. Les prinpaux auteurs de ces actes inqualifiables ont été arrêtés et ront traduits devant les conseils de guerre, conformément aux is. »

Le même jour, une démonstration en faveur de la Commune t essayée sans résultat. La population ne songeait qu'au bombarment qui venait ajouter de nouvelles souffrances aux privations siége.



s'attaque de préférence aux établissements
pensée d'atteindre plus profondément la po
sionner les plus dures et les plus poignant

« Il devient utile de publier de tels faits
odieuse à l'histoire de nos ennemis, et de
droit, de la civilisation, de l'humanité, con
dité, qui n'a eu de précédent dans aucune

Des médecins et chirurgiens protestèrent
bombardement dirigé sur les hôpitaux et le

Le 15, les agents diplomatiques étranger
adressèrent à M. de Bismark, contre les m
tation qui n'en arrêta pas le cours.

§ V. Buzenval. — Le bombardement,
Parisiens, ne faisait que les exaspérer. Il
inutilement exposés aux projectiles prussie
tement à aller attaquer de près ces ennemi
sassinaient de loin. Le gouvernement con
rendre au vœu général et de tenter une
tunité de ce fait militaire donna lieu à d'
au sein du gouvernement. La date en fut

Toute la journée du 18 se passa en prép
que était le village de Buzenval, sur la r
C'était un endroit dont les défenses natur
daient l'agression difficile ; mais, si l'on pa

de canons. On combattit toute la journée, avec acharnement, avec fureur. Les Prussiens recevaient continuellement des renforts, tandis que la plus grande partie de nos 100,000 hommes amenés pour le combat ne prenaient aucune part à l'action. Encore une fois, la journée finit par une retraite. La garde nationale ne quitta qu'en frémissant ces hauteurs teintes de son sang, couvertes de ses morts et de ses blessés, où elle laissait des vieillards de soixante-dix ans comme le marquis de Coriolis, des jeunes gens pleins d'avenir comme Gustave Lambert, qui s'était déjà illustré par une première expédition au pôle nord. Lorsque la guerre éclata, il s'engagea comme simple soldat dans un régiment de ligne, ne voulant pas user de sa qualité d'ancien officier de marine. Il mourut simple sergent. Les membres du gouvernement accompagnèrent son convoi. Le peintre Henri Regnault, grand prix de Rome et par cela dispensé du service, était revenu en toute hâte de l'étranger pour prendre les armes. Cédant à l'emportement de sa nature généreuse, il voulut vider sa cartouchière quoique la retraite eut sonné, il fut frappé d'une balle à la tête. Sa mort fut un deuil public. Bien que Regnault ne fut âgé que de 27 ans, il avait déjà prouvé qu'il serait l'un des plus brillants espoirs de l'école française.

La colère fut grande dans Paris, on accusa l'autorité militaire d'avoir voulu « donner une leçon à la garde nationale »; on accusa l'inhabileté des généraux et particulièrement du général Ducrot qui était arrivé en retard de deux heures.

§ VI. Le 22 janvier. — Le 20 janvier, l'irritation s'augmenta par la lecture de l'extrait suivant, d'une dépêche de la Délégation de Bordeaux, signée Chaudordy, et datée du 14 janvier :

« Le général Chanzy, après deux jours de brillantes batailles près du Mans, a dû se replier derrière la Mayenne. Il croit qu'il a eu affaire à 180,000 combattants, commandés par Frédéric-Charles et Mecklembourg en personne. Il n'est pas découragé, ni la France non plus, et le général annonce que sous peu de jours il reprendra ses opérations offensives. Il a perdu une douzaine de canons et 10,000 prisonniers, mais les ennemis ont eu de leur côté de grandes pertes.

« Le général Bourbaki est tout près de Belfort. Il a gagné une première bataille à Villersexel et une seconde avant-hier. Vesoul et Lure sont évacués. Il a grande confiance et se loue beaucoup des troupes et des officiers.



On décréta la confiscation des biens de M
Favre et de quelques autres. On ordonna la d
M. Thiers, et cette sauvage mesure fut exéc
tement. On renversa la colonne de la place V
barbarie, accompli en présence des Allema
des admirateurs et des applaudissements.

Enfin, après six semaines de combats qu
çaise pénétra dans Paris le 21 mai. Cepen
sept jours[2] d'une lutte pied à pied, acharn
délivrer complétement la ville des furieux qu
sèrent derrière eux une effroyable trace de
sassinat de Chaudey, le massacre d'un gr
parmi lesquels l'archevêque de Paris et M. E
Tuileries, de l'Hôtel-de-Ville, du Palais-de-Ju
du Palais de la Cour des Comptes et du Co
bliothèque du Louvre, du ministère des Fin
de police et d'un grand nombre de mais
actes de vandalisme anéantirent toutes les
la ville de Paris et détruisirent les principa
tenant les documents officiels de l'administr
bre de personnes ont vu, non sans vraisem
fait, l'indice d'une influence bonapartiste.

Aucun des membres de la Commune ne

Puis, gardes nationaux et curieux se dispersent, laissant sur le sol une trentaine de personnes tuées ou blessées.

Le soir, une proclamation du gouvernement flétrit énergiquement ce « crime odieux », promit de le punir et de maintenir l'ordre. Le lendemain, un décret ordonna la fermeture de tous les clubs. Un autre supprima les journaux *le Réveil* et *le Combat*. C'était la première mesure contraire à la liberté de la presse et de la tribune que prenait le gouvernement investi de tous les pouvoirs d'un état de siége réel.

Le bombardement continuait toujours sur Paris et aussi sur Saint-Denis où il exerçait de grands dégâts en renversant ou brûlant les maisons.

*Le Moniteur* prussien de Versailles apportait des nouvelles désastreuses de Chanzy, de Faidherbe, de Bourbaki. Paris se sentait livré à lui-même, isolé, abandonné ; le mot de capitulation passait dans l'air, éveillant des émotions de colère et de douleur.

§ VII. L'Armistice. — Enfin, le 28 janvier, le *Journal officiel* et des affiches révèlent la triste vérité.

Les armées de secours n'étaient pas détruites, mais elles étaient en déroute, tout espoir était perdu, l'état de nos subsistances ne nous permettait plus d'attendre.

Des négociations étaient ouvertes pour obtenir un armistice ayant pour but la convocation d'une Assemblée : « Pendant cet armistice, disait une Note du gouvernement, l'armée allemande occupera les forts, mais n'entrera pas dans Paris; nous conserverons notre garde nationale intacte et une division de l'armée, et aucun de nos soldats ne sera emmené hors du territoire. »

A ce moment, Paris était réduit à des extrémités qu'il n'avait pas connues depuis le siége de 1590. Après l'épuisement des viandes de consommation habituelle, les Parisiens de 1870 avaient mangé du cheval, du mulet, de l'âne, puis les chats, les chiens, les rats même; il y avait des boucheries *canines et félines* ; le pain était devenu répugnant pour les estomacs les moins délicats. A la rareté des vivres, s'ajoutait un fléau que ne connurent pas les assiégés de 1590 : le froid, qui fut d'une intensité peu commune sous le climat de Paris. On abattit les arbres des routes, des promenades, on fit des coupes dans le bois de Boulogne et de Vincennes ; on brûla tout le bois qu'on trouva disponible. Tout cela était insuffisant : ceux qui ne recouraient pas à ces expédients extrêmes, souffraient cruellement du froid. Le charbon de toute espèce man-

tombaient en quantité dans le cimetière d

Paris était impatient d'accomplir les act
et puisque l'ennemi ne venait pas, les P
leurs chefs qui ne les menaient pas à l'ennem

Il est plus facile de se rappeler que de décr
espoir que causa la brusque nouvelle donnée
Était-ce donc pour en arriver aussi à une ca
tice n'était pas autre chose, que l'on avait ta
battu, tant espéré, tant souffert ?...

Le 28 janvier, le *Journal officiel* publiait

« C'est le cœur brisé de douleur que nous
les souffrances, ni la mort dans le combat n'a
Paris à ce cruel sacrifice ; il ne cède qu'à la
il n'a plus de pain. Dans cette cruelle situati
fait tous ses efforts pour adoucir l'amertume
par la nécessité. Depuis lundi soir, il négoci
un traité qui garantit à la garde nationale to
sation et ses armes ; l'armée, déclarée priso
quittera point Paris. Les officiers garderont l
blée nationale est convoquée. La France est n
n'est pas abattue. Elle a fait son devoir, elle
même. »

A la suite, était la *Convention* signée le so
entre M. de Bismarck et M. Jules Favre et do

[redacted]



Les armées belligérantes conserveront leurs positions respec-, qui seront séparées par une ligne de démarcation. (Suit le de cette ligne.)

Les opérations militaires sur le terrain des départements du s, du Jura et de la Côte-d'Or, ainsi que le siége de Belfort, se nueront indépendamment de l'armistice, jusqu'au moment où sera mis d'accord sur la ligne de démarcation dont le tracé, vers les trois départements mentionnés, a été réservé à une ite ultérieure.

Art. 2. L'armistice, ainsi convenu, a pour but de permettre au ernement de la défense nationale de convoquer une Assem-librement élue, qui se prononcera sur la question de savoir : guerre doit être continuée, ou à quelles conditions la paix être faite.

L'Assemblée se réunira dans la ville de Bordeaux.

Toutes les facilités seront données par les commandants des es allemandes, pour l'élection et la réunion des députés qui mposeront.

Art. 3. Il sera fait immédiatement remise à l'armée allemande, autorité militaire française, de tous les forts formant le péri-e de la défense extérieure de Paris, ainsi que de leur matériel erre. Les communes et les maisons situées en dehors de ce pé-re, ou entre les forts, pourront être occupées par les troupes nandes, jusqu'à une ligne à tracer par des commissaires mili-s. Le terrain restant entre cette ligne et l'enceinte fortifiée de le de Paris sera interdit aux forces armées des deux parties. La ère de rendre les forts, et le tracé de la ligne mentionnée, eront l'objet d'un protocole à annexer à la présente convention.

Art. 4. Pendant la durée de l'armistice, l'armée allemande rera pas dans la ville de Paris.

Art. 5. L'enceinte sera désarmée de ses canons, dont les affûts t transportés dans les forts à désigner par un commissaire de ée allemande[1].

Art. 6. Les garnisons (armée de ligne, garde mobile et marins) rts et de Paris seront prisonnières de guerre, sauf une divi-de douze mille hommes, que l'autorité militaire, dans Paris, rvera pour le service intérieur.

[1] ns le protocole, cette condition du transport des affûts dans les forts a ndonnée par les commissaires allemands, sur la demande des com-res français.



« A l'expiration de l'armistice, tous les m
l'armée consignée dans Paris auront à se co
guerre de l'armée allemande, si la paix n'est

« Les officiers prisonniers conserveront l

« Art. 7. La garde nationale conserver
chargée de la garde de Paris et du maintien
de même de la gendarmerie et des troupes
dans le service municipal, telles que garde r
et pompiers ; la totalité de cette catégorie n'e
cinq cents hommes.

« Tous les corps de francs-tireurs seront
nance du gouvernement français. »

Les articles 8 et 9 réglaient les procéd
ravitaillement de la place, l'article 10 perm
quitter la ville de 6 heures du matin à 6 he
passeports français visés aux avant-postes a

« Art. 11. La ville de Paris paiera une c
de guerre, de la somme de deux cents milli
ment devra être effectué avant le quinzième
mode de paiement sera déterminé par une c
mande et française.

« Art. 12. Pendant la durée de l'armistic
trait des valeurs publiques pouvant servir
ment des contributions de guerre.

cachetées, sera organisé entre Paris et les départements, par l'intermédiaire du quartier-général de Versailles. »

A cette publication était jointe une note montrant qu'il était en tout cas impossible d'attendre un secours instantané et donnant l'état exact des approvisionnements. Le gouvernement mettait sous les yeux du public les chiffres mêmes. Le ministre de la guerre n'avait plus que dix jours de vivres pour ses troupes. L'administration civile, n'avait plus que 35,000 quintaux de farine panifiable (on appelait ainsi un résidu de blé, d'avoine, de paille et de matières de toute nature pouvant être converties en pain), provenant des magasins de la guerre.

« En temps ordinaire, Paris emploie à sa subsistance 8,000 quintaux de farine par jour ; depuis le 18 janvier, c'est-à-dire depuis le rationnement, cette consommation était descendue à 5,300 quintaux. »

En partant de ce chiffre de 5,300 quintaux, disait la note, le total des approvisionnements représente une durée de sept jours.

« A ces sept jours, on peut ajouter *un* jour d'alimentation fournie par la farine actuellement distribuée aux boulangers ; *trois* ou *quatre* jours auxquels subviendront les quantités de blés enlevées aux détenteurs par tous les moyens qu'il a été possible d'imaginer, et l'on arrive ainsi à reconnaître que nous avons du pain pour huit jours au moins, pour douze jours au plus.

« Il n'est pas inutile de dire que, depuis trois semaines, il n'existe plus de provision en farine. Nos moulins ne fournissent chaque jour que la farine nécessaire au lendemain. Il eût suffi de quelques obus, tombant sur l'usine Cail, pour mettre instantanément en danger l'alimentation de toute la ville.

« En ce qui concerne la viande, la situation peut se caractériser par un seul mot : depuis l'épuisement de nos réserves de boucherie, nous avons vécu en mangeant du cheval. Il y avait cent mille chevaux à Paris, il n'en reste plus que 33,000, en comprenant dans ce chiffre les chevaux de la guerre. »

On comptait qu'il fallait au minimum 11,000 de ces chevaux pour le service de la ville et de la guerre. En réalité, une fois ces diverses nécessités satisfaites, le nombre des animaux disponibles pour la boucherie ne dépassera pas 22,000 environ.

La ration étant par jour de *vingt-cinq* grammes de viande de cheval, *trois cents* grammes de pain par chaque habitant, il restait du pain pour un maximum de dix jours. Ensuite, il fallait

se passer de pain, augmenter les rations de viande, abattre 3,000 chevaux par jour, tuer les quelques vaches (3,000) réservées aux hôpitaux et à l'alimentation des nouveau-nés. On pouvait ainsi n'arriver qu'une semaine environ plus tard aux dernières crises de la famine.

« Mais, disait en terminant le rédacteur de la note, nous n'en viendrons pas à cette extrémité, précisément parce que le gouvernement de la Défense nationale s'est décidé à négocier. On dira peut-être : « Pourquoi avoir tant tardé ? Pourquoi n'avoir pas révélé plus tôt ces vérités terribles ? » A cette question, il y a à répondre que le devoir était de prolonger la résistance jusqu'aux dernières limites, et que la révélation de semblables détails eût été la fin de toute résistance. »

L'armistice du 28 janvier termina la résistance, non pas seulement de Paris, mais de la France entière. Le gouvernement de la Défense nationale, enfermé dans Paris, pouvait-il abdiquer à la dernière heure et laisser le soin de la capitulation soit au gouvernement militaire, soit à l'autorité municipale, stipulant l'un et l'autre pour la seule place ou ville de Paris ? Le gouvernement ne crut pas pouvoir en faire la proposition ; M. de Bismarck ne l'eût certainement pas accueillie.

Quelle était alors la situation militaire en province ?

## CHAPITRE VIII

### Armées de province.

*Nord.* — Le 1er et le 2 janvier 1871, Faidherbe, quittant ses fortes positions sur la Scarpe, se mit en marche pour contraindre les Prussiens à s'éloigner de Péronne qu'ils menaçaient de bombarder. Après un petit combat, livré le 2, avec succès à Achiet-le-Grand, l'armée de Faidherbe se trouva, le 3, en présence de l'armée prussienne, à forces égales, près de Bapaume. Les Français délogèrent l'ennemi de toutes ses positions, fortement retranchées et soutenus par une nombreuse artillerie. Les Prussiens évacuèrent Bapaume. Faidherbe prit ses cantonnements un peu au nord de cette ville. Instruits du fait, les Prussiens rentrèrent à Bapaume

mée française s'étant reposée, reprit sa marche vers Péronne l'ennemi était revenu attaquer. Le 11, Faidherbe apprit que la e avait capitulé à la suite d'un bombardement dirigé, suivant bitude prussienne, non sur les ouvrages de défense, mais sur érieur de la ville.

aidherbe reçut alors de Bordeaux l'ordre de se porter dans la ction de Paris, afin d'obliger l'armée assiégeante à se dégarnir r envoyer des troupes contre lui.

e 18, Faidherbe arriva au village de Vermand, non loin de Saint-ntin, où il repoussa l'attaque de forces supérieures aux siennes. 9, il livra la bataille de Saint-Quentin qui se prolongea jusqu'à uit, et que les Prussiens ne gagnèrent que grâce aux chemins er qui leur amenaient incessamment des renforts de troupes ches.

aidherbe se retira, dans un excellent ordre, sur Cambrai. L'en-i se présenta, le 20, devant cette ville, et lui fit inutilement mation de se rendre. Il tenta, sans plus de succès, de bombar-Landrecies.

armistice vint suspendre les hostilités. Un décret du 7 février t licencié les armées actives, le 22ᵉ corps fut envoyé à Cher-rg et le 23ᵉ réparti dans les places fortes, en attendant le licen-ment général. A cette date, du 7 février, Faidherbe était en état reprendre l'offensive avec toute chance de succès.

*st.* — Les mouvements de troupes françaises qui avaient déter-é le général Werder à se replier dans la direction de Belfort, r couvrir le siége de cette place, se rattachaient à un plan nou-u préparé à Bordeaux.

près la défaite d'Artenay et la dislocation de l'armée de la e, le général Bourbaki fut envoyé à Bourges où, avec le 18ᵉ s resté intact, le 16ᵉ et le 20ᵉ, plus ou moins endommagés, il vint à reconstituer une armée qui compta bientôt cent mille mes, y compris quarante mille hommes ramenés de Chagny le général Crouzat, à qui succéda le général Clinchant. Il y trois cents bouches à feu. Suivant le plan nouveau, Bourbaki it, laissant le 16ᵉ corps à Bourges, pour couvrir cette ville et muler son départ, se diriger, avec les deux autres corps, vers ne, rallier Garibaldi et Cremer, qui porteraient ses forces à 00 hommes; reprendre Dijon, où il n'y avait pas plus de 00 Prussiens, faire jonction avec le général Bressoles, amenant yon 40,000 hommes, et gagner Besançon où il trouverait en-



tendre, quelquefois plusieurs jours, dans le
froid des plus intenses, l'heure du départ
vivres manquèrent aussi. Les troupes eurer
souffrances.

Malgré toutes les précautions, les mouv
Bourbaki furent connus des Prussiens qui
l'objectif.

Werder prit ses dispositions pour retar
baki et couvrir le corps qui assiégeait Belf
vée de secours dont il ne doutait pas.

Le comte de Moltke, qui disposait de v
ganisé un service bien discipliné, résolut d
déric-Charles un grand coup pour anéan
privée du concours de Bourbaki, puis de r
contre celui-ci des troupes d'élite tirées de
Charles et de celle de Versailles.

Le 5 janvier, Bourbaki était à Besançon
dont 10,000 d'excellente réserve et 400 pi
battit Werder au village de Villersexel. Ma
des approvisionnements, il ne put se rem
et ne marcha que lentement. Le 13, il enl
et Sainte-Marie, et arriva, le 14, devant Hé
de Belfort.

Le retard et la lenteur de notre armée av

le général prussien Dagenfeld fut battu. Mais cet avantage fut suivi de fautes qui en firent perdre le fruit.

Le 17, Bourbaki engagea le combat sur toute la ligne. Malgré la bravoure des troupes et les pertes subies par l'ennemi, il ne put s'emparer d'Héricourt, attaqué trois fois dans la journée. La puissante artillerie des Prussiens dominait la nôtre.

Le 18 au matin, Bourbaki se mit en retraite sur Besançon ; le 24, toute son armée était échelonnée aux environs de cette ville.

Cependant, Manteuffel, appelé de la Seine-Inférieure pour aller commander toutes les forces prussiennes dans l'Est, arriva, le 12 janvier à Châtillon-sur-Seine, où il trouva deux corps prussiens, et se mit en mesure de gagner Hericourt, dont il était séparé par 170 kilomètres. Il apprit en route la victoire de Werder, et prit alors la résolution de couper la retraite à Bourbaki pour le forcer ou à se rendre avec son armée, ou à se retirer en Suisse, ce qui était un autre moyen de l'annuler. Werder devait poursuivre les Français le long de la frontière suisse, tandis que lui-même suivrait la ligne de fer de Besançon à Salins. Il dirigea un de ses corps, sous le général Kettler, pour attaquer Dijon et empêcher Garibaldi de le prendre en flanc.

Kettler assaillit pendant trois jours consécutifs, 21, 22, 23 janvier, les positions de Garibaldi, en avant de Dijon, sans parvenir à les entamer, et fut obligé de se replier, laissant aux mains des Garibaldiens le drapeau d'un régiment de Poméramie.

Pendant cette lutte, Dôle tombait au pouvoir des Prussiens après trois heures de combat et une heure de bombardement. Cet événement ne pouvait être qu'un faible obstacle à la retraite de Bourbaki dont les forces étaient bien supérieures à celles de l'ennemi. Mais, inexactement renseigné, hésitant pendant deux jours, il télégraphia à Bordeaux qu'il allait se retirer sur Lons-le-Saulnier ou Bourg par Pontarlier. Malgré l'ordre du ministre de la guerre qui lui indiquait une autre voie, Bourbaki persista dans son projet, et tandis que ses soldats se mettaient en route, le 26 au soir, il tenta de se brûler la cervelle, et ne réussit qu'à se blesser grièvement.

Le général Clinchant reçut aussitôt l'ordre de prendre le commandement et de renoncer à la retraite par Pontarlier. Mais il n'était plus temps, le mouvement était engagé, et il eût fallu plusieurs jours pour le modifier. L'armée continua donc sa marche par des chemins difficiles, laissant dans la neige les cadavres des chevaux morts de froid et de faim, des voitures qu'on ne pouvait



garde occupa le mont Rolland, en avant de
évacuèrent. Lui-même arrivait avec le gros
un télégramme de Bordeaux lui annonça l'
crivit de s'arrêter immédiatement.

Ici se place un des plus tristes ép
guerre.

Si la convention qui reçut le nom d'arm
militaire, elle eût été négociée par l'État-ma
major prussien. Mais c'était, en réalité, un
par conséquent un acte diplomatique. C'e
généraux en furent arrêtés entre le che
M. Jules Favre, et le chef du cabinet pru
Toutefois, lorsqu'il s'agit de régler les cond
mées en présence, M. Jules Favre se fit adj
fut d'abord le général Beaufort d'Hautpoul,
dan, chef d'état-major du général Vinoy,
M. de Bismarck fut assisté du comte de Mo

Le chef d'état-major prussien était seul
précision la situation respective des armées
de l'Ouest. Il ne se crut pas obligé à une
et traça la ligne de démarcation de façon
françaises certaines positions avantageuses.
çais durent accepter ces indications avec u

Pour l'armée de l'Est, les choses se passè

[redacted]



il de cette disposition que l'on dût continuer à com-

nement de Paris n'eut pas même un doute à ce sujet. re, en télégraphiant à Bordeaux la conclusion de l'ar- onna de suspendre partout les hostilités. La délégation rdre ; c'est ce qui arrêta le mouvement audacieux de i eût, peut être, conservé à la France l'armée de l'Est. narck comprenait-il de même la clause de l'armis- it le croire, car les termes de la dépêche envoyée à aient été convenus entre lui et M. Jules Favre, et c'est aphe prussien (il n'y en avait pas d'autre, alors) que e fut expédiée.

tke adopta-t-il une autre interprétation ou négligea-t- des ordres au général Manteuffel[1] ?

est-il que, tandis que Garibaldi suspendait les hostilités, efusa de les discontinuer. Pendant que les généraux mandaient des explications à leur gouvernement et e s'entendre avec le général prussien, celui-ci poussait de manière à couper Clinchant de la Suisse et à cerner ans cette situation, Garibaldi évacua Dijon, le 1er février i en toute hâte vers Lons-le-Saunier pour secourir Clin- avant-garde était déjà à Bourg lorsqu'arriva la nouvelle de Clinchant était entrée en Suisse.

le 1er février, en vertu d'une convention conclue avec uisse Herzog, l'armée française, après une marche des s dans les montagnes et les défilés encombrés de neige, ues engagements partiels que les Prussiens ont qualifiés victoires, l'armée française commença à franchir la lvétique ; elle comptait encore près de 80,000 hommes sque tout son matériel.

ais furent accueillis en Suisse avec un empressement tendresse toute fraternelle. Jamais hospitalité ne fut plus franche, plus affectueuse. La Suisse s'est donné là périssable à la gratitude de la France.

Le comte de Moltke, aussitôt qu'il apprit la marche de rs l'Est, expédia, 1er janvier 1871, à Frédéric-Charles ler attaquer l'armée de Chanzy ; il lui envoya, en même

[1] *la Vérité et pour la Justice*, par le général Trochu



La débandade de cette troupe en entraina d'aut
reux pour reprendre la position perdue augm
panique s'empara d'une partie de l'armée et
aux Prussiens qui pillèrent quelques quartie
ville une rançon de quatre millions, avec 40

Chanzy se retira sur Mayenne et Laval où l
rallièrent leurs corps. Il reforma son armée
de la guerre organisait une autre armée pour

C'est dans cette situation que survint la n

La veille même de la conclusion de cet a
adressé à M. Jules Favre une longue lettre o
quement contre la capitulation de Paris et in
la guerre dans les départements[1].

Avant même que cette éloquente adjurati
nation, le sacrifice suprême était consommé
avec la même indignation douloureuse
M. Gambetta.

## CHAPITRE VIII

Les élections. — Conflit entre Paris et Bordeaux. — L'A
à Paris. — Discussion du traité de paix. — La déc
cussion. — Paris et l'Assemblée. — Le pacte de B

8 février, pour procéder, conformément au décret du 8 septem-
e qui remettait en vigueur la loi électorale de 1849, à l'élection
une Assemblée nationale de 750 membres, chargée de décider
si la guerre devait être continuée, ou à quelles conditions la
ix devait être faite. » Le décret de convocation n'ajoutait rien à
termes de l'armistice, ne définissait ni le mandat de l'Assem-
e ni la durée de sa session. Il est présumable que ce ne fut pas
un oubli, mais que le gouvernement ne se crut pas le droit de
iter autrement les pouvoirs ni l'existence de la future Assem-
e. Le décret du 8 septembre convoquait une Assemblée *consti-*
*ante.*

a convocation des électeurs à bref délai, l'état général des es-
s ne laissaient pas le loisir des discussions préliminaires et des
gues professions de foi. Il y eut peu des unes et des autres.
un des candidats ne protesta, même indirectement, contre la
clamation de la République, faite le 4 septembre; aucun, non
s, ne se présenta comme champion du second Empire. Les as-
nts législateurs, se tenant dans le dilemme posé par l'armistice,
prononçaient pour la guerre ou pour la paix. Le plus grand
bre était pacifique et répondait ainsi au sentiment de la très-
nde majorité des électeurs. Les partisans de la paix quand
me, à tout prix, furent nommés, sans qu'on leur demandât d'où
venaient et où ils prétendaient aller, la paix une fois faite.

aris cependant, l'Alsace, la Lorraine, et quelques autres dépar-
ents choisirent des députés moins résolus à s'incliner quand
me devant la force victorieuse.

n second décret du 29 janvier avait suspendu l'application des
ifs d'inéligibilité inscrits dans la loi de 1849, réédictée par les
rets du 8 septembre et du 28 janvier, ne laissant subsister que
erdiction pour les préfets et sous-préfets d'être élus dans leur
ort administratif. Par un hasard qu'explique l'état des moyens
ommunication à ce moment, le *Journal officiel* du 29 janvier
enant ces deux décrets ne parvint pas à Bordeaux.

30, la Délégation rendit un décret frappant d'exclusion tous
nciens candidats officiels; un autre décret du même jour éten-
'exclusion à tous les membres des familles ayant régné en
ce, et permit aux préfets de se porter candidats dans les dé-
ments qu'ils administraient.

I. Conflit entre Paris et Bordeaux. — Ces deux décrets, ins-
par un sentiment de défiance qu'il est facile de comprendre,

que M. Gambetta eut l'intention de résiste
M. Jules Simon fut sur le point de le faire arr
l'appui de ces rumeurs, M. Gambetta résign
n'étant plus en complète conformité d'idées
(6 février).

M. Emmanuel Arago, qui venait d'arri
aussitôt nommé ministre de l'*Intérieur*.

Outre les protestations nées en France con
pacités électorales, il en arriva d'ailleurs une
de Versailles, 13 février, adressée à M. Gambet

« Au nom de la liberté des élections stipu
d'armistice, je proteste contre les disposit
nom pour priver du droit d'être élus à l'Ass
nombreuses de citoyens français. Des élections
d'oppression arbitraire ne pourront pas conf
convention d'armistice reconnait aux députés

M. Thiers fut élu dans 27 départements, M
M. Jules Favre dans huit, Garibaldi dans qu
et Ledru-Rollin chacun dans trois départemen
ville fut élu deux fois, son frère, le duc
dans l'Oise. Quatre ou cinq bonapartistes s
dans la Charente-Inférieure et en Corse où la
est une sorte de patrimoine commun.

§ III. L'Assemblée. — L'armistice avait dési

[redacted]



éance du lendemain, le président donna lecture d'une lettre
ıçue : « Citoyen président de l'Assemblée nationale, comme
ier devoir rendu à la cause de la République française, je
u lui porter mon vote, que je dépose entre vos mains. Je
aussi au mandat de député dont j'ai été honoré par divers
nents. Je vous salue. *Signé* : GARIBALDI. »

es Favre prit ensuite la parole pour donner lecture de la
on suivante : « Les membres du gouvernement de la Dé-
tionale, soussignés, tant en leur nom qu'au nom de leurs
s, qui ratifieront les présentes, ont l'honneur de déposer
uvoirs entre les mains du président de l'Assemblée natio-
resteront à leur poste pour le maintien de l'ordre et
on des lois, jusqu'à ce qu'ils en aient été régulièrement
»

es Favre ajouta : « Nous ne sommes plus rien, si ce n'est
ciables, prêts à répondre de tous nos actes, convaincus que
rencontrerons dans leur examen que la loyauté qui inspi-
:une de vos délibérations.

ıplaudissements accueillirent cet appel à la loyauté.

ésident venait de lever la séance quand Garibaldi demanda
e. Étranger, il lui était permis de ne pas bien connaître
es parlementaires ; pendant quatre mois il avait combattu,
ergie et non sans éclat, pour la défense de notre territoire,
e courtoisie faisait un devoir de l'écouter. La majorité
et cléricale lui refusa brutalement la parole, au milieu
gnation d'une partie de la salle et de l'auditoire public.
ıldi sortit de l'Assemblée et partit, quelques heures après,
ırera.

M. Jules Grévy fut nommé président de l'Assemblée, par
sur 536 votants.

ıne jour, fut déposée une proposition, signée de sept dé-
ainsi formulée :

Thiers est nommé chef du pouvoir exécutif de la République
».

exercera ses fonctions sous le contrôle de l'Assemblée
e, avec le concours des ministres qu'il aura choisis et qu'il
a. »

Claretie; *Histoire de l'Assemblée nationale de* 1871 (8 février 1871,
75), par Edmond Frank.



nationale ; que l'Europe ne peut consenti
abandon, que la paix faite à ce prix ne serait
et non définitive, qu'Alsaciens et Lorrains s
mencer la guerre aujourd'hui, demain, à tou

« En foi de quoi, ajoutait la déclaration
concitoyens de France, les gouvernements et
entier à témoins que nous tenons d'avance p
nus tous actes et traités, vote ou plébisc
l'abandon en faveur de l'étranger de tout ou p
d'Alsace et de Lorraine.

« Nous proclamons, par la présente, à jam
des Vosgiens et des Lorrains de rester u
française, et nous jurons, tant pour nous
mettants, nos enfants et leurs descendants
éternellement et par toutes les voies, enve
usurpateurs. »

M. Keller demanda l'urgence pour la prise
document, dont la lecture causa la plus prof

Sur la proposition de M. Thiers, l'Ass
retirer sur-le-champ dans ses bureaux
nettement, librement, la proposition présent

Après quatre heures de délibération nou
rentra en séance. M. Beulé, rapporteur d'une

Après ce grave incident, M. Victor Lefranc vint, au nom de la commission nommée la veille, proposer l'adoption du projet de loi relatif à la constitution du pouvoir exécutif. Le texte primitif fut voté sans modification. Le préambule de la loi disait :

« L'Assemblée nationale, *dépositaire de l'autorité souveraine*,

« Considérant qu'il importe, *en attendant qu'il soit statué sur les institutions de la France*, de pourvoir immédiatement aux nécessités du gouvernement et à la conduite des négociations... »

C'est des mots soulignés dans ces considérants que la majorité a déduit plus tard, le pouvoir constituant qu'elle s'est attribué.

Dans la séance du 19, M. Thiers remercia l'Assemblée de la preuve de confiance qu'elle lui avait donnée et fit connaître la composition du ministère : M. Dufaure, à la Justice ; M. Jules Favre, aux Affaires étrangères ; M. Ernest Picard, à l'Intérieur ; M. Jules Simon, à l'Instruction publique ; M. de Larcy, aux Travaux publics ; M. Lambrecht à l'Agriculture et commerce ; le général Leflô à la Guerre ; l'amiral Pothuau, à la marine. Le cabinet représentait ainsi les grandes fractions d'opinion de l'Assemblée.

M. Thiers exposa ensuite son programme de gouvernement qui consistait « à faire cesser le plus tôt, le plus complétement possible, l'occupation étrangère au moyen d'une paix, courageusement débattue, et qui ne sera acceptée que si elle est honorable... » Puis, « pacifier, réorganiser, relever le crédit, ranimer le travail..... Ayant opéré notre reconstitution sous le gouvernement de la République, nous pourrons prononcer en connaissance de cause sur nos destinées, et ce jugement sera prononcé, non par une minorité, mais par *la majorité des citoyens*, c'est-à-dire par la volonté nationale elle-même... »

Les applaudissements de l'Assemblée ratifièrent ce programme qui fut presque une prédiction.

L'Assemblée vota ensuite, d'abord la nomination, dans les bureaux, de huit commissions de 45 membres chacune, chargées d'éclairer l'Assemblée sur l'état des forces militaires, de la marine, des finances, des voies de communication, des relations postales et télégraphiques, des départements envahis, de l'administration intérieure, du commerce général de la France, puis d'une commission de quinze membres pour assister les négociateurs de la paix, recevoir leurs communications, donner son avis et faire son rapport à l'Assemblée.



une stipulation portant, contrairement à la
qu'un corps d'armée allemande, 30,000 hom
trerait à Paris.

Tel était encore le prestige de Paris mil
fut restreinte au quartier des Champs-Élysé
l'enceinte fortifiée, la rue du Faubourg Saint
la Concorde. Les Prussiens accordaient ain
gloire.

§ IV. Les Prussiens a Paris. — Les Pruss
sion de 30,000 hommes, devaient entrer à
et y séjourner jusqu'à la ratification des pr

Depuis le 28 janvier, une grande agitatio
l'irritation causée tout d'abord par le fait
étaient venues s'ajouter, en premier lieu, l
des difficultés du ravitaillement par l'effet
routes, si bien qu'il fallut, un moment, rec
nements des assiégeants. Puis, la clause que
raient pas dans Paris *pendant l'armistice*,
devaient y entrer après. Des nouvellistes per
gens trop crédules répétaient les bruits les
aux Prussiens les intentions les plus contrai
vention du 28 et les plus blessantes pour le

Un *Comité central*, composé en partie d'e

[redacted]



es auxquelles servait de prétexte l'anniversaire du 24 février. scènes de tumulte, des forcenés en ajoutèrent d'atroces*: la e aux sergents de ville dont un fut jeté dans la gare de l'Ar-, puis assassiné avec des raffinements sauvages.

fermentation augmenta naturellement quand on connut la ntion additionnelle accordant à un corps d'armée prussien ée, même restreinte, à Paris. Dans certains quartiers le l fut battu, le tocsin sonné, des bataillons prirent les armes n avoir reçu l'ordre et se portèrent aux Champs-Élysées afin ousser les Prussiens dont on annonçait l'arrivée pour le soir . D'autres allèrent dans la plaine Monceaux enlever un parc lerie, sous le prétexte de le soustraire aux Prussiens, qui nt rester cantonnés loin de là. Quelques-uns des canons amenés à la place Royale, des autres conduits sur la butte artre où ils servirent d'épouvantail aux alarmistes.

s ces mouvements n'étaient que l'exagération d'un sen-t patriotique ; mais il était facile d'en faire sortir les plus reux excès.

nmoins, les exhortations du gouvernement réussirent à main-une modération relative lors de l'arrivée et pendant le séjour ussiens. Ils entrèrent, le 1er mars au matin, prenant toutes récautions militaires contre une surprise agressive, et èrent le quartier qui leur était assigné, évitant le plus possible er chez les habitants, non sans les molester.

ttitude de Paris fut vraiment admirable de dignité. Dans toute le les boutiques, autres que celles des marchands de comes-, restèrent complétement fermées. Aucun journal ne parut. urse n'ouvrit pas. Des drapeaux noirs pendaient à beaucoup nêtres ; la vie de la grande ville sembla interrompue. Paris se nait : on lui avait dit que l'entrée des Prussiens était la rançon lfort.

utefois, dans la journée, des curieux trop nombreux se por-t aux abords du campement ennemi dont un long cordon de elles françaises interdisait l'accès. Le soir, Paris, sombre, ieux, avait l'aspect plus sinistre qu'aux plus cruels jours du : il n'avait même plus l'espérance.

2 mars, on sut que la paix était signée ; quelque douleur, ue colère que ressentit Paris des conditions dont il fallait la , il éprouva un mouvement de triste soulagement en appre-que les Prussiens s'en iraient dès le lendemain.



nistre des affaires étrangères et par ses rel
M. de Bismarck.

Les deux négociateurs se débattirent longte
contre les exigences d'un vainqueur sans gé
lait l'Alsace, toute la Lorraine et dix milliar
présentants de la France sauvèrent Nancy et
tement de la Meurthe et firent abaisser le c
cinq milliards.

Le 28 février, l'Assemblée nationale rentr
lui soumit une proposition de loi portant re
naires de paix conclus à Versailles, et deman
rité, la ratification devant amener la restitut
et l'évacuation immédiate de Paris. Plusieurs
uns flétrissaient le traité, réclamèrent une d
M. Thiers insista, disant que, par une prom
blée pourrait exercer sur l'état de Paris une
et peut-être « épargner à notre capitale une

Une commission fut nommée, séance ten
1er mars, le rapporteur, M. Victor Lefranc, p
préliminaires dont voici les principales dispo

« Article 1. La France renonce en faveur
à tous ses droits et titres sur les territoires
frontière ci-après désignée (suit la ligne de d

troupes allemandes commencera après la ratification du présent traité. »

« Les troupes françaises se retireront en même temps derrière la Loire, qu'elles ne pourront dépasser avant la signature du traité de paix définitif. Sont exceptées de cette disposition, la garnison de Paris, dont le nombre ne pourra pas dépasser quarante mille hommes, et les garnisons indispensables à la sûreté des places fortes. »

Après le premier versement d'un demi-milliard, le reste du traité stipulait que, graduellement, l'évacuation aurait ensuite lieu ainsi : Somme, Oise et les parties des départements de la Seine-Inférieure, Seine-et-Oise, Seine-et-Marne, situés sur la rive droite de la Seine, ainsi que la partie du département de la Seine et les forts situés sur la rive droite. Après le paiement de deux milliards, l'occupation allemande ne comprendra plus que les départements de la Marne, des Ardennes, de la Haute-Marne, de la Meuse, des Vosges, de la Meurthe, ainsi que la forteresse de Belfort avec son territoire, qui serviront de gage pour les trois milliards restant, et où le nombre des troupes allemandes ne dépassera pas cinquante mille hommes. Sa Majesté l'empereur sera disposée à substituer à la garantie territoriale, consistant dans l'occupation partielle du territoire français, une garantie financière, si elle est offerte par le gouvernement français dans les conditions reconnues suffisantes par Sa Majesté l'empereur et roi pour les intérêts de l'Allemagne. Les trois milliards, dont l'acquittement aura été différé, porteront intérêt à cinq pour cent à partir de la ratification de la présente convention.

L'article 5 porte que l'entretien des troupes allemandes sera à la charge de la France.

L'article 6 que les prisonniers de guerre seront rendus immédiatement après la ratification des préliminaires.

L'article 7 que le traité définitif sera élaboré à Bruxelles.

« Fait à Versailles le 26 février 1870.

*Signé :* A. THIERS.
« V. BISMARCK. JULES FAVRE. »

Le traité est contre-signé par les représentants de la Bavière, du Wurtemberg et du grand-duché de Bade.

Après le rapport, que le côté droit accueillit par des applaudissements au moins intempestifs, la discussion fut ouverte.



Alors s'éleva le plus tumultueux désord
dans l'Assemblée. M. Conti, autre député
ainsi que son collègue M. Gavini, de se fa
L'indignation de l'Assemblée entière les
il fallut que le président levât la séance
générale le temps de se calmer.

§ VI. La déchéance. — A la reprise de
nom de 22 députés, lut une proposition a

« L'Assemblée nationale clot l'incident,
douloureuses que traverse la patrie et en l
réserves inattendues, confirme la déchéan
sa dynastie, déjà prononcée par le suffrag
responsable de la ruine, de l'invasion et
France. » (Acclamations unanimes. — A
gés.)

M. Gavini s'élance à la tribune, il veut p
tion de l'assemblée entière couvrent sa vo

M. Thiers prend alors la parole :

« Messieurs, dit-il, j'ai proposé une politi
paix. Tout le monde comprend la réserve
devant le passé ; mais le jour où le passé
qui devrait l'oublier, nous devons protest
princes de l'Europe disent, je les ai ente
voulu la guerre ; ce n'est pas vrai. C'est

blée de vous entendre. Messieurs, rappelons-nous que nous ne sommes pas constituants, mais que nous sommes souverains. C'est la première fois, depuis vingt ans, que les élections se sont faites librement en France. Si vous voulez la clôture, vous êtes libres de décider; sinon, écoutez patiemment ceux qui veulent se justifier, et nous leur répondrons. (Nouveaux applaudissements unanimes et prolongés.)

L'Assemblée adopta d'acclamation la proposition présentée par M. Target, contre laquelle se levèrent seuls les quelques députés bonapartistes.

Ce n'était pas au mois de mars, à Bordeaux, à propos de la paix qui faisait payer à la France les folies criminelles de l'Empire, qu'il fallait protester contre la chute de l'Empire, c'était le 4 septembre, à Paris, au lendemain de Sedan, en face du peuple indigné, venant chasser le Corps législatif, coupable d'avoir voté la guerre. Ce jour-là, où étaient les bonapartistes?

§ VII. Suite de la discussion. — Après cet incident, M. Bamberger reprit son discours interrompu et le termina par une protestation émouvante contre le traité. Puis, M. Victor Hugo protesta à son tour, M. Louis Blanc soutint que la France pouvait et devait continuer la guerre; des députés des Vosges déclarèrent vouloir s'abstenir; un député du même département, M. Georges, repoussa le traité comme une abdication du droit.

M. Thiers affirma que, s'il avait cru la guerre encore possible, il n'eût pas accepté la mission de négociateur, et supplia l'Assemblée de voter une paix qui sauverait la future grandeur du pays.

M. Keller, député d'Alsace, eut des paroles éloquentes pour revendiquer le droit de ses compatriotes à rester Français. « Je proteste contre le traité, dit-il ! Si l'Assemblée le ratifie, j'en appelle à Dieu, vengeur des justes causes, j'en appelle à tous les peuples qui ne veulent pas se laisser vendre comme un bétail; j'en appelle enfin à l'épée des hommes qui voudront, le plus tôt possible, déchirer ce détestable traité. »

M. Thiers reparut à la tribune; il démontra que la guerre avait été commencée avec des ressources insuffisantes; qu'après Sedan et Metz des efforts avaient été faits avec énergie par la nation, avec habileté par les généraux, mais que les armées inexpérimentées avaient été contraintes à la retraite. Il supplia, de nouveau, l'Assemblée de croire à sa parole et de voter, par patriotisme, la paix qu'imposait la force des choses.



L'Assemblée refusa d
signataires retirèrent.

Le soir même, M. Kus
député du Bas-Rhin, m
avait hâté sa fin.

Le vote du 1er mars
Malon, Tridon, Félix Py
the, crurent aussi devoi
démission dès le 28 févr
été faites avec la spont
M. Girot-Pouzol, du Pu
lecture des préliminair

Parmi les députés qu
implicitement la guerr
ayant commandé dep
Chanzy, dont les trou
prêtes à de nouveaux c
possible la continuatio
meilleure issue définit

La nouvelle de la rat
gramme à Paris, d'où M
réclamant la retraite in
à Paris. L'état-major p
arriva le 2 mars. M. Jul

mte d'Arnim. Les événements retardèrent l'ouverture des con-
ces, qui n'eut lieu qu'au mois de mai, non plus alors à Bruxel-
nais à Francfort.

VIII. Paris et l'Assemblée. — Si l'Assemblée se fût tenue litté-
nent dans les termes du décret qui l'avait convoquée, — dé-
la paix ou la continuation de la guerre, — elle aurait dû se
er après la séance du 2 mars. Mais, comme rien ne définis-
a durée, pas plus que l'étendue de son mandat, elle s'était
ée souveraine et avait résolu de réorganiser et de reconstruire
nce et déjà dans son attitude vis à vis de divers députés on
nettement poindre le sentiment anti-républicain qui animait
jorité.

question importante était à résoudre. La résidence de Bor-
n'avait été assignée à l'Assemblée que pour la mettre loin
ccupation prussienne. La bonne expédition des affaires ne
it s'accommoder du séjour de l'Assemblée à une telle distance
ris, où se trouvent tous les centres administratifs. M. Thiers
déjà fait pressentir. Le 4 mars, il déposa une proposition
pour objet la translation de l'Assemblée dans une ville plus
ochée de Paris. Le chef du pouvoir exécutif eût bien voulu
ser Paris même ; il n'osa pas affronter aussi ouvertement les
aises dispositions de l'Assemblée ; il espéra pouvoir les vaincre
t la commission à laquelle sa demande fut renvoyée.

commission fit son rapport le 10 mars. Résistant aux efforts
Thiers pour transporter l'Assemblée à Paris, repoussant aussi
signation d'Orléans, faite par quelques-uns de ses membres,
vait fait choix de Fontainebleau, qui lui paraissait, tout à la
assez près et assez loin de Paris.

usieurs députés prirent la défense de Paris. M. Thiers lui-même
ignit à eux ; tout ce qu'il put obtenir, ce fut la translation à
ailles.

est à la majorité de 461 voix contre 104 que l'Assemblée décida
réunir au chef-lieu de Seine-et-Oise, le 20 mars 1871. Jus-
là, elle suspendit ses séances.

Assemblée avait eu peur de Paris : cette peur même créa le
er qu'elle redoutait.

ris, rempli d'une population hâve, affamée, fiévreuse, excitée
es émotions, par tous les désespoirs, par les suites d'un jeûne
trêve, par les horreurs d'un froid sans remède, ayant vécu
une cité où toute vie civile était morte, où les rues étaient



même l'exemple, et d'avoir ainsi ramené à
du monde et l'estime même des vainqueur
compter que les représentants de la Franc
glorieux hommage : il n'en recueillit que
Il en fut blessé au cœur et les méchants
rent cette nouvelle douleur, ajoutée à tant
piter en de terribles excès, poussés jusqu'à

Hors de la France, on était plus juste env

Sur tous les points du monde, la résistan
voqué un long cri d'admiration. Dès que
vertes, des vivres et des secours lui arrivèr
bitants des grandes cités européennes.

Et pendant que tous les peuples du glob
respect pour Paris, la majorité de l'Assemb
de le *décapitaliser*, créant un barbarisme p
barbare.

Lorsque le jour de la justice sera venu,
s'écrier aussi : « Non, les Parisiens du siég
s'exposant volontairement pour le salut et
France; non, j'en jure par ceux qui ont co
Bagneux, à Champigny et à la Malmaison,
zenval. Ils ont été les dignes frères de c
Reischoffen et à Forbach, à Sedan et à Grave

nme de ses propres travaux : reconstruire et réorganiser la
ice. Plus tard, après les préliminaires de paix ratifiés, l'Assem-
était convenue que sa mission de faire la paix devait s'étendre
qu'à l'entier accomplissement de toutes les conditions du traité
iminaire, et des conditions du traité définitif à intervenir. Enfin,
semblée s'était déclarée souveraine ; M. Thiers lui avait itérati-
ent reconnu ce caractère. La majorité l'entendait, sans l'énon-
en ce sens que sa souveraineté allait jusqu'à pouvoir rétablir
monarchie, c'est-à-dire supprimer le principe même de la sou-
ineté, par l'usage abusif d'une délégation de cette souverai-
. Cependant, d'après les exhortations même de M. Thiers, toute
ussion sur la forme définitive du gouvernement (la République
t considérée comme provisoire) semblait indéfiniment ajournée.
ans la séance du 10 mars, M. Thiers, traitant la question du
sfèrement de l'Assemblée à Paris, prononça les paroles suivantes:
Quel est notre devoir à nous ? Quel est mon devoir à moi, que
s avez, je dirai, accablé de votre confiance ? C'est la loyauté en-
tous les partis qui divisent la France et qui divisent l'Assemblée.
Ce que nous leur devons à tous, c'est de n'en tromper aucun,
de ne pas nous conduire de manière à préparer à votre insu
solution exclusive qui désolerait les autres partis. (Très-bien !)
Non, messieurs, je le jure devant le pays, et si j'osais me croire
z important pour parler de l'histoire, je dirais que je jure
ant l'histoire de ne tromper aucun de vous, de ne préparer,
le rapport des questions constitutives, aucune solution à votre
, et qui serait de notre part, de ma part, une sorte de trahison. »
uis, passant en revue tous les partis, les nommant par leurs
s, il adjura chacun d'eux de laisser de côté toute prétention,
r ne songer qu'à réorganiser le pays.
finit par ces mots :
Eh bien, je vous ai dit que je serais profondément sincère,
le voyez : lorsque le pays sera réorganisé, nous viendrons ici ;
ous avons pu le réorganiser nous-mêmes, si nos forces y ont
, si, dans la route, votre confiance ne s'est pas détournée, nous
ndrons le plus tôt que nous pourrons, bien heureux, bien
l'avoir pu contribuer à cette noble tâche, vous dire : Le pays,
nous l'aviez confié sanglant, couvert de blessures, vivant à
, nous vous le rendons un peu ranimé ; c'est le moment de
onner sa forme définitive ; et je vous en donne la parole d'un
ête homme, aucune des questions qui auront été réservées

En l'absence de la France. — Les Italiens à Rome,
de Paris. — L'Empire d'Allemagne à Versailles. —

§ I. En l'absence de la France. — Pend
questré du reste de l'univers, pendant que
malheurs personnels, n'avait guère le loisi
passait hors de ses frontières, des événemen
quelques-uns ne furent pas sans toucher, a
ses intérêts, soit dans le présent, soit dans l

§ II. Les Italiens a Rome. — De ces évén
ordre chronologique fut la prise de posses
troupes italiennes et le transfèrement de la
la Ville éternelle.

A la suite des premiers désastres de no
ment impérial rappela le corps français qui
sécurité intérieure et la défense se trouvèr
pontificale, composée, en grande partie, sin
cenaires étrangers, mal vus des Italiens.

Des symptômes d'agitation ne tardèrent
Rome même et dans ce qui restait encore
Siége. Il était facile de prévoir qu'une lutte ét
population romaine et les soldats du Pape.

occuper Rome, dans un commun intérêt de paix et de sécurité, sous la condition que le pape conserverait sa situation, sa souveraineté spirituelle, garantie par le maintien des ambassadeurs des puissances catholiques, et conserverait sous son autorité directe la partie de la ville appelée la *Cité Léonine.*

Ces propositions n'ayant pas été agréées, ordre fut donné à l'armée d'observation de passer la frontière. L'ordre fut exécuté le 11 septembre; les villes pontificales furent occupées presque sans coup férir.

Le général Cadorna lança une proclamation par laquelle il déclarait qu'il n'apportait pas la guerre, mais l'ordre et la paix, et que les populations nommeraient elles-mêmes les municipalités chargées de les administrer.

L'approche de l'armée italienne provoqua dans Rome des rassemblements que la police ne tenta pas de dissiper. Le pape réunit le corps diplomatique accrédité auprès de lui, et protesta officiellement contre l'envahissement de ses États.

Le 16, un court engagement eut lieu, à trois kilomètres de Rome, entre une reconnaissance de cavalerie italienne et l'avant-garde pontificale qui se replia.

Le 18, le baron d'Arnim, ministre de Prusse à Rome, fit auprès du général Cadorna une démarche qui aboutit à un délai de vingt-quatre heures accordé par le général aux pontificaux.

Le 20 septembre, Cadorna attaqua Rome. Après une canonnade de quatre heures, les troupes pontificales cessèrent le feu et arborèrent le drapeau blanc, sur l'ordre du pape, qu'une plus longue résistance aurait pu mettre dans la nécessité de quitter Rome. Les troupes italiennes firent leur entrée à Rome, où elles furent reçues en libératrices. La garnison qui occupait Rome, se retira à Civita-Vecchia, d'où les étrangers furent renvoyés dans leur pays.

Un scrutin ouvert à Rome et dans les provinces pontificales sur leur annexion à l'Italie, a donné pour résultats, sur 167,548 inscrits, 135,291 votants : 133,681 *oui*, 1,507 *non*, 103 bulletins nuls.

Le 11 octobre, *la Gazette officielle* d'Italie publia le décret royal ratifiant le plébiscite et prononçant l'annexion au royaume d'Italie des anciens États de l'Église, dont le général La Marmora fut nommé gouverneur.

Le 8 juillet 1871, le siége du gouvernement italien fut installé à Rome ; l'Italie acquit et consacra sa capitale naturelle et historique.

**§ III. Dénonciation du traité de Paris. — Le retour de Rome à l'Italie ne causa d'émotion qu'à quelques cléricaux, en France surtout. La diplomatie laissa le fait s'accomplir sans la moindre protestation. Il n'en fut pas de même lorsque, le 18 novembre 1870, une circulaire, datée du 19 octobre précédent, fut communiquée par le prince Gortschakoff, ministre des affaires étrangères, aux représentants de la Russie près les puissances européennes. Dans cette circulaire, le gouvernement russe déclarait ne plus se tenir obligé par les stipulations du traité conclu à Paris, en 1856, portant atteinte à l'exercice de sa souveraineté.**

**La France n'était pas en état d'imposer le respect de ce traité. La Prusse prêtait son appui à la Russie. Après un échange de dépêches et de notes, il fut décidé, vers la fin de décembre, qu'une conférence se réunirait à Londres, le 3 janvier 1871, pour examiner et résoudre la question. Chacune des puissances signataires fut invitée à s'y faire représenter. M. Jules Favre devait s'y rendre;** mais M. de Bismarck, qui craignait que, malgré la précaution prise pour limiter les délibérations aux seules stipulations se rattachant au traité de 1856, la force des choses n'entraînât la conférence à s'occuper de la guerre en France, M. de Bismarck refusa le sauf-conduit nécessaire au ministre français pour franchir les lignes prussiennes. D'autre part, le bombardement de Paris ayant commencé le 27 décembre, M. Jules Favre crut devoir ne pas quitter la ville menacée de destruction. La réunion du 3 janvier fut renvoyée forcément à quelques jours plus tard. L'armistice du 28 janvier amena un nouvel ajournement. Un traité conforme aux vues de la Russie fut enfin signé à Londres le 14 mars 1871.

§ IV. L'Empire d'Allemagne à Versailles. — Les triomphes inespérés de la Prusse dans la guerre de 1870 déterminèrent le roi de Bavière et quelques autres tributaires de la Prusse à proposer à l'assemblée de la confédération du Nord la reconstruction de l'empire germanique telle qu'elle avait été décrétée en 1849.

La proposition fut acceptée d'enthousiasme : l'Allemagne cherchait maintenant dans l'unité despotique la force qu'elle n'avait pas su se donner par une liberté fédérative.

Le 18 décembre 1870, Guillaume reçut à Versailles les délégués allemands qui venaient lui offrir la couronne de l'empire d'Allemagne, rétablie à son profit, sur la proposition du roi de Bavière. Il répondit que, pour accepter définitivement, il attendait le vote de tous les princes et des villes libres de l'Allemagne

[redacted]



Cette condition ne tarda pas à être accomplie. Le 18 janvier, une nouvelle députation d'envoyés allemands fut reçue, avec grande solennité, dans la galerie des Glaces du palais. Le roi de Prusse déclara qu'il acceptait la nouvelle dignité que le peuple allemand lui offrait. Il fut couronné empereur avec grand apparat[1].

§ V. Espagne. — Après l'échec de la candidature du prince Hohenzollern, Prim se remit en quête d'un autre aspirant. Il réussit à obtenir le consentement du duc d'Aoste, fils de Victor-Emmanuel, et l'adhésion du roi d'Italie.

Le 16 novembre 1870, le jeune prince fut élu par les Cortès, à la majorité de 191 voix, sur 309 votants, sous le nom d'Amédée Ier.

Prim se disposait à aller recevoir le monarque débarqué à Carthagène, lorsque, dans la soirée du 27 décembre, le maréchal, sortant des Cortès, subit, rue d'Alcala, une décharge d'armes à feu, qui lui fit des blessures auxquelles il succomba le 30.

Amédée arriva à Madrid, le 2 janvier 1871, commença un règne qui ne devait pas avoir longue durée. En effet, en février 1873, Amédée, à la suite d'un dissentiment avec ses ministres, pour lesquels se prononcèrent les Cortès, déposa la couronne et retourna en Italie. La République fut aussitôt proclamée.

§ VI. Les alliés de la France. — La liberté des alliances, si hautement préconisée par M. Rouher, n'avait abouti pour l'empire qu'à un isolement absolu. Les pratiques impériales nous avaient aliéné les peuples aussi bien que les gouvernements. Aussi, pendant la guerre, aucun souverain ne fut porté par sympathie personnelle ni sollicité par l'opinion publique à nous venir en aide. La France ne trouva nulle part un secours officiel.

Cependant, la France a reçu de l'étranger des témoignages de dévouement dont elle doit garder le souvenir, d'autant plus précieusement qu'ils ont été, non point commandés, mais spontanés, inspirés par un vif sentiment d'affection ou de reconnaissance.

Le prince Bibesco accourut de Roumanie pour combattre à Paris.

Une légion montévidéenne de 1,500 hommes, traversa l'Océan et vint lutter pour la France.

Des jeunes gens, des hommes mariés, des officiers et des soldats de l'armée régulière partirent de Grèce, à leurs frais, pour

[1] Voir *Versailles pendant l'occupation*, par M. Delerot (librairie Plon), et *Versailles pendant le siège de Paris*, par M. Pigeonneau, dans la *Revue des Deux-Mondes* du 1er avril 1871.

défendre la France. Il en vint 1,500 ; il en serait venu plus si le gouvernement grec, sur les sommations de la Prusse et de la Russie, n'eût mis obstacle au mouvement national. Les volontaires grecs ont combattu à côté de nos soldats ; plus de deux cents sont tombés sous le feu de l'ennemi, sans compter les blessés et les malades[1].

La Belgique et la Suisse ont fait à nos soldats, forcés de chercher un refuge chez elles, un accueil que la France n'oubliera pas[2].

Il faut citer aussi les libéralités de sir Richard Wallace et l'empressement des Anglais à nous ravitailler après l'armistice.

## CHAPITRE X

**Après la guerre. — Le 18 mars. — La Commune. — Le [illegible]**

§ I. Après la guerre. — L'histoire se fait, au jour le [illegible] seulement par les événements qui restent grands devant [illegible] rité, mais aussi par les petits faits auxquels les [illegible] circonstances du moment donnent une importance qu'i[illegible] promptement. L'histoire ne s'écrit pas comme elle se [illegible] qu'un certain temps ait passé sur les choses et sur les [illegible] amené des aveux, des témoignages, des révélations, et [illegible] et choses dans leur juste et vraie perspective, pour qu[illegible] puisse, débattant le pour et le contre, porter un [illegible] infaillible (rien n'est infaillible en ce monde), du [illegible] une appréciation sérieuse et sincère ; il n'y a pas [illegible] tialité à demander à l'historien que la volonté [illegible]

Les événements qui ont suivi la guerre de 1870 et [illegible] années écoulées entre 1871 et 1875 sont encore tr[illegible] ils ont encore besoin de trop d'éclaircissements [illegible] pour qu'il soit possible d'en entreprendre [illegible] toire.

On ne veut pas le tenter ici. On se propose seul[illegible] cer un tableau rapide, marquant les principa[illegible]

[1] Voir *La Grèce et ses [illegible]* [illegible] *Revue des Deux-Mondes* du 1er [illegible] 187[illegible].

[2] 1701 internés sont morts en Suisse, 124 en Belgique.

des jalons qui permettront au lecteur, témoin ou peut-être acteur dans les événements, d'en retrouver la suite et la succession, d'en suivre la marche que la multiplicité des faits peut avoir rendue obscure dans sa mémoire.

§ II. LE 18 MARS. — L'Assemblée, après avoir résolu, le 10 mars, qu'elle ne siégerait pas à Paris, se donna dix jours de vacances et s'ajourna au 20 mars, dans le palais de Versailles.

Elle avait semé le vent, elle recueillit la tempête.

Les canons enlevés des remparts ou de la plaine Monceaux, la veille de l'entrée des Prussiens, étaient, en grande partie, remisés sur la butte Montmartre, sous la garde des bataillons du quartier. Beaucoup de ces pièces avaient été fabriquées, pendant le siége, aux frais de souscriptions ouvertes dans les mairies ; la population parisienne s'en considérait encore un peu comme propriétaire, et c'est pour cela qu'elle avait, avec tant d'ardeur, tenu à les soustraire aux tentatives éventuelles des Prussiens.

Le gouvernement était fondé à en vouloir la réintégration entre ses mains. L'autorité voulut les faire enlever le 18 mars au matin, la mesure, maladroitement combinée, ne réussit qu'incomplétement. Une partie des canons fut reprise par des gens du quartier. Les troupes ou n'agirent pas ou mirent la crosse en l'air.

Le général Lecomte, qui commandait un des détachements chargés de l'opération, ainsi que le général Clément Thomas, ex-commandant supérieur de la garde nationale pendant le siége, furent saisis par des furieux, puis conduits, au milieu des outrages et des mauvais traitements, dans une maison de la rue des Rosiers, à Montmartre, où, condamnés à mort par un soi-disant Comité central, ils furent immédiatement fusillés. Ce double crime donna au mouvement insurrectionnel un caractère de férocité qui ne contribua pas médiocrement à entraver, plus tard, les tentatives de conciliation.

Avant la fin de la journée du 18, l'insurrection s'était propagée dans les bataillons des quartiers excentriques et même dans quelques parties des bataillons de l'intérieur de Paris. Le gouvernement ne disposait, en troupes régulières, que de la division de 12,000 hommes maintenue par l'armistice. La défection partielle, mais minime, qui s'était manifestée parmi les soldats, inspirait des doutes sur la solidité du grand nombre. L'état-major de la garde nationale était dispersé, les bataillons sur lesquels il eût pu

compter, étaient désorganisés par l'absence de beaucoup d'hommes, officiers et soldats, qui, après l'armistice, avaient quitté Paris pour aller en province rejoindre leurs familles ou se remettre des fatigues et des privations du blocus.

Dans cette situation, le gouvernement, alors seul responsable, ne jugea pas prudent de risquer une bataille dans Paris; il se retira à Versailles, emmenant les troupes et appelant à lui tous les fonctionnaires publics. La capitale se trouva ainsi livrée à la merci du *Comité central*, qui proclama aussitôt qu'il était prêt à se retirer devant une Assemblée communale élue, et représentant Paris. Alors recommença cette confusion si habilement entretenue entre l'idée de Commune et celle de municipalité.

§ III. La Commune. — En présence de ces prétentions, les maires et adjoints légaux de Paris se réunirent, et, par arrêté du 19 mars, M. E. Picard, ministre de l'intérieur, « délègue l'administration provisoire de la ville de Paris à la réunion des maires ». Du 19 au 25 mars, les maires tentèrent d'apaiser la tempête. Le 25, il leur fallut se retirer devant la Commune, élue malgré eux[1] et en grande partie composée de candidats du Comité central. Quelques

aucune époque de notre histoire. Contre des énergumènes qui devinrent les maîtres, la presse soutint seule une lutte courageuse, mais à laquelle on mit bientôt fin en supprimant de vive force tous les journaux qui déplurent aux terroristes.

Les bataillons insurgés, qu'on appela et qui s'appelèrent eux-mêmes les fédérés (on avait inventé une théorie de l'autonomie des communes de France, avec un lien fédéral entre toutes les communes) étaient maîtres de tout l'intérieur de Paris et des forts de la rive gauche. L'armée du gouvernement couvrait Versailles et occupait les localités faisant face aux forts du sud.

Quant à la rive droite de la Seine, depuis Charenton jusqu'à Saint-Denis, elle était occupée par les Prussiens, dont les sentinelles se promenaient presque sur les glacis de l'enceinte fortifiée.

Cet état de choses était plus favorable à la défense qu'à l'attaque. En effet, si l'armée française n'avait qu'une moitié du périmètre de Paris à attaquer, elle n'avait pas l'avantage de pouvoir bloquer la ville, tandis que les fédérés n'avaient aussi qu'une moitié de l'enceinte à défendre et gardaient la possibilité de se ravitailler par toutes les routes du Nord.

Aux termes de l'armistice, cette armée ne pouvait dépasser 40,000 hommes. M. de Bismarck jugea qu'il avait intérêt à consentir à ce que le chef du pouvoir exécutif appelât des troupes de province; il laissa même les prisonniers revenant d'Allemagne [1], et qui auraient dû être éloignés de Paris, rejoindre l'armée de Versailles; celle-ci se trouva successivement portée à 140,000 hommes.

§ IV. Le second siége de Paris. — La lutte militaire entre Paris et Versailles [2] commença le 2 avril, par une expédition des fédérés, dans laquelle périt Gustave Flourens. Dès lors, chaque jour fut marqué par quelque combat plus ou moins important où les gens de la Commune se proclamaient vainqueurs, quoique perdant toujours du terrain. A force de fausses nouvelles, de calomnies, de déclamations furieuses, de promesses illusoires, ils fanatisèrent leurs soldats et une partie de la population au même degré qu'avaient fait les Seize, lors du siége de Paris par Henri IV. Les Seize, du moins, avaient une idée religieuse et peut-être politique. La Commune n'en avait d'aucune sorte; ce n'était qu'une misérable

[1] 17,240 prisonniers français y étaient morts en captivité.

[2] Voir *Rapport sur les opérations de l'armée de Versailles*, par le maréchal Mac-Mahon.



On décréta la confiscation des biens de
Favre et de quelques autres. On ordonna la
M. Thiers, et cette sauvage mesure fut ex
tement. On renversa la colonne de la place
barbarie, accompli en présence des Allem
des admirateurs et des applaudissements.

Enfin, après six semaines de combats q
çaise pénétra dans Paris le 21 mai. Cepe
sept jours[2] d'une lutte pied à pied, acharn
délivrer complétement la ville des furieux q
sèrent derrière eux une effroyable trace d
sassinat de Chaudey, le massacre d'un g
parmi lesquels l'archevêque de Paris et M.
Tuileries, de l'Hôtel-de-Ville, du Palais-de-J
du Palais de la Cour des Comptes et du C
bliothèque du Louvre, du ministère des Fin
de police et d'un grand nombre de mai
actes de vandalisme anéantirent toutes les
la ville de Paris et détruisirent les principa
tenant les documents officiels de l'administr
bre de personnes ont vu, non sans vraisem
fait, l'indice d'une influence bonapartiste.

Aucun des membres de la Commune n

Delescluze, tué en traversant un des champs de bataille, ne portait point d'armes, et l'on peut croire que sa mort fut un suicide plus qu'un accident. La plupart prirent la fuite; Raoul Rigault, arrêté à son domicile, fut immédiatement fusillé. D'autres, arrêtés plus tard, ont passé devant les Conseils de guerre; quelques-uns, condamnés à mort, ont subi leur peine.

La Commune, durant son règne, trop long dans sa brièveté, n'a pas même émis une idée pratiquement utile à la population ouvrière, dont elle prétendait représenter et défendre les intérêts; elle n'a fait qu'ajouter l'horreur de la guerre civile aux désastres de la guerre étrangère.

L'Assemblée laissa à M. Thiers le soin de diriger la lutte; elle n'y prit pas la part active que l'Assemblée de 1848 avait prise à la bataille de juin. Aucun représentant ne crut devoir s'interposer entre les deux partis; aucun ne jugea nécessaire de prendre part aux opérations militaires.

Dans son mécontentement contre Paris, s'appuyant sur son droit incontestable, elle avait repoussé toute tentative de conciliation qu'eût rendue possible, aux premiers jours, la confusion du mouvement du 18 mars. Pendant la lutte, elle ne s'associa par aucun acte aux promesses que M. Thiers adressait aux « égarés » de l'insurrection. Après la victoire, loin de chercher l'apaisement dans une amnistie partielle, elle désarma du droit de grâce le pouvoir exécutif, et en investit, pour les faits relatifs à la Commune, une commission, dite *des grâces*, composée de 30 députés. Cette commission maintint tels quels les cinq septièmes environ des condamnations.

M. Thiers promettait la liberté et la vie aux « égarés » qui déposeraient les armes. Personne ne se présenta. La chose, d'ailleurs, n'était pas facile : on surveillait de près les hommes suspects.

Les pertes de l'armée ont été évaluées à 4,000 hommes; celles des fédérés ne sauraient être appréciées. La Commune n'avouait pas le nombre des hommes tués dans les combats de chaque jour. Sait-on le nombre des exécutions nocturnes qu'elle a ordonnées? On n'a pas davantage compté ceux qui tombèrent en combattant ou furent passés par les armes pendant la « semaine infernale » du 21 au 28 mai. On en a estimé le nombre total de 15 à 20,000; ce n'est peut-être pas trop.

Le chiffre des arrestations faites après la lutte a dépassé 40,000. Près de 34,000 détenus ont été relâchés après plusieurs mois de



compter ici et nous compter résolument; il n
derrière une équivoque... Je dis qu'il y a pa
dents qui sont trop pressés. Il leur faut huit j
de ces huit jours, nous serons à Paris. Il n'y
la tâche sera proportionnée à leur courage

Quatre cents voix contre *neuf* votèrent u
*pleine confiance*.

Quelques jours après (23 mai), sur la propo
bres de la majorité, MM. Jaubert et Depeyre
reconstruction, aux frais de l'État, de l'h
le 3 juin, elle y affecta un crédit de 1,053,00

[1] Voir l'État des Conseils de guerre et de la Comm
le Rapport fait par M. Depeyre à l'Assemblée nation
mission d'amnistie, le 15 juillet 1874.

Les Conseils de guerre ont été saisis de 50,957 affair
9,291 refus d'informer.
24,519 ordonnances de non-lieu.
9,768 jugements de condamnations contradictoire
3,140 — — par contumac
2,348 acquittements.
1,871 affaires restaient à terminer lors du Rappo
Les décisions de la Commission des grâces étaie
dont 1,580 avis favorables et 3,790 rejets.

# CHAPITRE XI

le Francfort. — Abrogation des lois de l'exil. — Enquêtes sur la défense
iale. — Emprunt de deux milliards. — Élections partielles. — Lois di-
. — Négociations avec l'Allemagne. — Vacances parlementaires. — Les
empereurs. — Rentrée de l'Assemblée. — Nouvelles élections partielles.
cussions du budget. — Première démission de M. Thiers. — Lettre du
de Chambord. — Souscription pour la libération du territoire. —
ion de M. Rouher. — Suite de la session. — La loi militaire. — Exigences
droite — L'emprunt de trois milliards. — Propagande pour la dissolu-
— Extérieur. — Interpellation Changarnier. — Proposition Kerdrel. —
sition Dufaure. — Commission des Trente. — Pétitions pour la disso-
. — Mort de Napoléon III. — La municipalité de Lyon.

Traité de Francfort. — Le 13 mai, M. Jules Favre, un des
iteurs du traité du 10 mai, vint en donner communication
mblée, qui nomma une commission chargée de l'examiner.
8, la commission fit son rapport concluant à l'adoption, et
ission s'ouvrit. Tous les points essentiels étaient les mêmes
ns le traité provisoire. Toutefois, la Prusse y avait introduit
es dispositions à son avantage, notamment des échanges de
res autour de Belfort contre d'autres territoires, à peu près
ents en étendue et en population, le long de la frontière
ourgeoise. La Prusse se faisait ainsi payer les facilités
avait accordées pour combattre la Commune.

-être eût-il mieux valu accepter sans débat un acte qu'on
pas la puissance de modifier. Cependant l'échange projeté
qué, surtout au point de vue stratégique, par les géné-
ianzy et Chareton, dont l'opinion fut combattue par M. Thiers
e colonel Denfert, le vaillant défenseur de Belfort. L'échange
par 433 voix contre 98.

cle 7 prolongeait la durée de l'occupation des départe-
le Seine, Seine-et-Marne et Seine-et-Oise; un autre sti-
our la Prusse des avantages commerciaux. L'Assemblée dut
r sans débat et ratifia l'ensemble du traité[1].

aité de Francfort arrachait à la France 1,487,374 hectares du terri-
,628,132 habitants.
es sacrifices imposés par ce traité, il y a lieu de relever d'autres
n moins graves.
*Rapport au Conseil de la Société française de secours aux blessés*



vera l'indication du nombre des hommes qu'a
1871.

D'après les statistiques allemandes, le nombre
l'armée allemande serait de 175 à 180,000 homm
lades, qui ont été évacués au fur et à mesure.

Les pertes de l'armée française se répartiraient

| | ARMÉE DE T |
|---|---|
| Tués ou disparus. . . . . . | 156.540 |
| Blessés au combat.. . . . . | 151.100 |
| Plaies de marche. . . . . . | 11.421 |
| Malades et congelés.. . . . | 328.000 |
| Total. . . . . . . | 607.061 |

Soit ensemble 615,918 hommes atteints.

Ce nombre pouvant être décomposé ainsi :

Total des hommes tués ou disparus. .
Total des hommes blessés. . . . . . .

Le total des hommes frappés en
battant est donc . . . . . .

Parmi les 339,421 hommes entrés dans les hôp
des distinctions entre le plus ou moins de gra
amenés (voir le détail des cas dans le *Rappor*
t. I). Il y a également lieu d'ajouter, au nomb
combat, celui des hommes morts plus ou moins
maladies et de blessures contractées pendant la c
d'imaginer que de chiffrer la quantité totale de ce

Les pertes de la population civile sur tout le
core moins aisément appréciables.

la majorité repoussa, *d'urgence*, une proposition de M. Alphonse Peyrat, tendant à déclarer que la République était le gouvernement définitif de la France. Ce vote eût peut-être arrêté la lutte.

§ II. Abrogation des lois d'exil. — M. Jean Brunet demanda l'abrogation de toutes les lois d'exil. La commission fut favorable au projet. La discussion publique occupa toute la séance du 8 juin. M. Thiers, qui y avait d'abord été opposé, s'y était ensuite rallié; il exposa ses motifs dans un discours fort étendu où, après avoir rappelé l'état présent de la France, il montra la nécessité d'écarter tous prétendants et d'éviter tout changement de personnes dans le gouvernement. Ce débat lui fournit l'occasion de faire cette déclaration solennelle : « Oui, messieurs, quoique j'aie dit « l'a- « venir est réservé... au risque de servir la République, je gou- « vernerai le moins mal que je pourrai... J'ai pris un engagement « avec une loyauté complète; je ne m'en écarterai jamais : le fait « qu'on m'a livré, que j'ai accepté en dépôt, c'est la République; « je ne trahirai pas la République. »

Puis M. Thiers, au sujet du prince de Joinville et du duc d'Aumale, élus tous les deux le 8 février, mais dont l'élection était encore à valider, affirma que tous deux lui avaient fait savoir ceci : « Qu'ils ne seraient point un obstacle, qu'ils ne paraîtraient jamais « dans le sein de cette Assemblée et qu'ils ne justifieraient jamais « aucune des craintes qui m'avaient tant préoccupé... »

Sur la foi de cette promesse, M. Thiers se ralliait au projet d'abrogation, en se réservant le droit d'agir, si la France était menacée dans son présent ou son avenir.

L'abrogation des deux lois fut votée par 473 voix contre 97, puis l'élection des princes validée par 554 voix contre 111.

§ III. Enquêtes sur la Défense nationale. — Le 23 mai, à la suite du rapport d'une pétition faite par le colonel de Villenoisy pour provoquer une enquête sur la capitulation de Metz, le général Changarnier défendit le maréchal Bazaine contre toute imputation de trahison.

M. Thiers déclara que le maréchal l'avait supplié d'ordonner l'enquête comme un acte de justice qu'il réclamait. Le ministre de la guerre annonça que tous les généraux et officiers ayant capitulé seraient traduits devant des conseils d'enquête.

C'est encore par antagonisme contre la République que, dans la séance du 5 juin, des enquêtes furent décrétées sur les actes du gouvernement de la Défense nationale et des délégations de Tours

et de Bordeaux. Ces enquêtes ont abouti à de volumineux rapports, qui ont, à diverses reprises, donné lieu à de vives protestations de la part des personnes mises en cause, lesquelles ont déclaré n'avoir pas reçu communication des faits mis à leur charge par les témoins appelés devant les enquêteurs.

Cette résolution de l'Assemblée amena à la tribune le général Trochu qui, dans les séances des 13, 14 et 15 juin, fit un long exposé justificatif de ses actes militaires et politiques durant le siége de Paris.

Le 16, l'Assemblée ordonna une enquête sur les causes de l'insurrection du 18 mars.

Le 17 juin, l'Assemblée vota une loi édictant que le droit de grâce est délégué au pouvoir exécutif. Mais les condamnés pour crime se rapportant à l'insurrection de la Commune ne peuvent être graciés qu'en vertu d'une décision prise d'accord par le chef du pouvoir exécutif et une commission de quinze membres, élus dans le sein de l'Assemblée. S'il n'y a pas accord, la condamnation doit suivre son cours. Il y eut peu de grâces.

§ IV. EMPRUNT DE DEUX MILLIARDS. — Le 20 juin, l'Assemblée autorisa un emprunt de *deux milliards* pour la libération du territoire, qui était, depuis le traité du 10 mai, la principale préoccupation de M. Thiers, plus un supplément de 300 millions destiné à combler un déficit probable du budget. Le projet de loi était présenté depuis plus de quinze jours; il donna lieu à une discussion où plusieurs membres ne craignirent pas de venir faire le plus sombre tableau de la situation financière de la France. M. Thiers prouva par des chiffres officiels que les alarmes étaient exagérées. La loi fut votée à l'unanimité de 547 voix présentes.

La souscription publique, pour cet emprunt, fut ouverte le 28 juin. Le ministre des finances annonça, le jour même, à l'Assemblée que, dans l'espace de six heures, les sommes souscrites par la France seule dépassaient *quatre milliards*. Paris avait fourni *deux milliards et demi*, Strasbourg 16 millions, Metz 20 millions. L'étranger avait souscrit dans une forte proportion.

Le 21 juin l'Assemblée autorisa l'État à distribuer cent mille hectares de ses meilleures terres en Algérie aux Alsaciens-Lorrains expatriés.

§ V. ÉLECTIONS PARTIELLES. — Cependant, les doubles élections, des démissions, des décès avaient rendu vacants cent douze siéges dans l'Assemblée, dont vingt-et-un pour Paris. Les nouvelles

ections étaient fixées au 2 juillet 1871. Cent nominations apparırent aux républicains de toute nuance ; le reste alla aux candats se donnant la qualification de conservateurs. Aucun, toufois, n'osa avouer des opinions officiellement monarchiques. Il eut ceci de remarquable, que les choix des départements furent us accentués que ceux de Paris. Au nombre des élus parisiens se ouva M. Gambetta qui, ayant opté pour l'Alsace, avant les préliinaires de paix, avait ensuite donné sa démission.

Le résultat de la lutte électorale ne fit qu'irriter la majorité moırchique de l'Assemblée ; le 6 juillet, elle adopta le rétablissement ı cautionnement des journaux, mesure proposée par M. Ernest card, de qui l'on ne devait pas l'attendre.

Le 22 juillet, la majorité vota le renvoi au ministère des affaires rangères d'une pétition signée par des évêques provoquant le uvernement à intervenir auprès des puissances étrangères pour tablir le pouvoir temporel du pape. Sans repousser le renvoi, et en qu'il eût préféré un ordre du jour proposé par la gauche, Thiers déclara que la tentative à laquelle on conviait le gouverment entraînerait une guerre européenne et que, pour lui, il ne mpromettrait pas la France dans une semblable aventure. Le nvoi voté était donc inutile.

Le 23 juillet, Paris, appelé, pour la première fois, à nommer, r le suffrage universel, ses conseillers municipaux, fit choix de ndidats républicains.

Le 5 août, l'Assemblée vota un crédit de 100 millions pour seırs aux départements ayant souffert de l'invasion.

§ VI. Lois diverses. — Le 16, l'Assemblée termina la discussion le vote d'une loi de décentralisation réglant le mode d'élection, attributions et le renouvellement des conseils généraux. Cette , faite dans un esprit tout hostile à la République, devait décevoir spérance de ceux qui croyaient en avoir fait un instrument de tauration monarchique. Aussi l'ont-ils amoindrie un peu plus tard.

.e 19 août, le général Chanzy, au nom de la Commission de réanisation de l'armée et sur le vœu de 164 députés, lut un long port, contre la garde nationale, dont il demanda la suppression s toute la France. L'urgence fut décrétée. La discussion s'ouvrit 24

I. Thiers défendit, en principe, l'institution de la garde natioe ; il reconnut qu'il pouvait y avoir des dissolutions à ordonner, s non pas qu'il fallût supprimer absolument la garde nationale.



de la République, continuer à exercer, so
blée nationale, tant qu'elle n'aura pas t
fonctions qui lui ont été déléguées par le dé
La présidence de M. Thiers devait donc du
la session même de l'Assemblée.

Le 8 septembre, l'Assemblée, appelée à
d'un de ses membres tendant à transférer
différents ministères, c'est-à-dire à ériger
la France, n'osa pas adopter cette mesur
ment à établir à Versailles la résidence
les administrations et services publics néc
gouvernement.

Le 11 septembre, le ministre des affa
que les troupes allemandes avaient comm
partements de Seine-et-Marne, Seine-et-Oi

Le 13, sur la proposition formulée dans
l'Assemblée décida qu'elle prorogeait ses s
au 4 décembre. Pendant ce temps, une c
membres devait contrôler la marche du g
position était empruntée à la Constitution

§ VII. Négociations avec l'Allemagne. — A
nement négociait avec l'Allemagne un t
1° l'entrée temporaire en France, sans d
des produits manufacturés de l'Alsace-Lo

Les modifications introduites pas l'Assemblée suscitèrent quelques difficultés qui rendirent nécessaire un voyage du ministre des finances à Berlin. Le traité fut signé le 12 octobre. Différents points, relatifs aux intérêts de l'Alsace-Lorraine restaient encore à résoudre, qui firent l'objet d'une convention additionnelle signée à Francfort le 11 octobre 1871.

Le traité du 11 octobre comprenait deux parties distinctes: par la première, la France s'engageait à payer, du 15 janvier 1872 au 1er mai suivant, le quatrième demi-milliard de l'indemnité de guerre, plus 150 millions, représentant les intérêts, pour une année, des 3 milliards restant dus; c'était, ensemble, une somme de 650 millions. Par contre, les troupes allemandes devaient, dans les quinze jours suivant la ratification, évacuer les six départements de l'Aisne, l'Aube, la Côte-d'Or, la Haute-Saône, du Doubs et du Jura, et réduire le corps d'occupation à 50,000 hommes.

La seconde partie du traité était relative à l'admission des produits alsaciens, moyennant des précautions pour empêcher l'introduction, sous ce titre, de marchandises de provenance étrangère.

§ VIII. Vacances parlementaires. — Tout en subissant le titre de République, les partis monarchiques n'avaient pas perdu l'espoir de ramener la France au régime de leur prédilection. Ils avaient d'abord entrepris d'écarter du pouvoir tous les hommes qui pouvaient les gêner, et autant qu'ils le purent, ils forcèrent le gouvernement à écarter tous les républicains en possession des fonctions publiques depuis le 4 septembre.

Deux mois avant les vacances parlementaires, les plus habiles parmi les légitimistes et les orléanistes, avaient repris l'œuvre de la fusion des deux branches, si vainement essayée sous le règne même de Louis-Philippe. L'intrigue échoua devant le refus que fit le comte de Chambord d'accepter le drapeau de la Révolution.

Les bonapartistes, de leur côté, crurent le moment venu de relever la tête; ils commencèrent une œuvre de propagande au moyen de publications mensongères et calomnieuses.

Pendant le mois d'octobre avaient eu lieu les élections pour les conseils généraux. Les résultats en furent favorables, généralement, aux républicains modérés. Il put cependant s'y glisser quelques candidats bonapartistes, comme le prince Napoléon, élu en Corse.

Il se rendit dans l'île avec fracas. Le gouvernement, tout en lui laissant libre facilité de circuler, avait pris les mesures qu'exigeait



gauche. Le nouveau ministre se pron
pour le maintien de la République « s
sible. »

§ IX. Les trois Empereurs. — Dans le
publique s'émut d'une conférence tenue
empereurs d'Autriche et d'Allemagne, ass
deux empires, MM. de Beust et de Bisma
quant ne sortit de cette entrevue du vainqu
dowa.

Peu après, le prince Frédéric-Charles et
rendirent à Saint-Pétersbourg, pour assi
chevaliers de saint Georges. La réception
Alexandre II fit aux représentants de l'em
oncle, fut pendant quelque temps le sujet
dans le monde diplomatique.

§ X. Rentrée de l'Assemblée. — Lorsque
session, le 4 décembre 1871, la question
cupait vivement l'opinion, et l'on se dema
drait l'iniative de le proposer dans son mess
tience.

Le message ne fit pas mention du
y avoir exposé la situation de la France
vue, M. Thiers rappelait qu'à l'Assemblée

I. Casimir Périer se rendirent au sein de cette commission et se rononcèrent avec énergie pour le retour à Paris.

Le 22, le ministre de l'intérieur revint dans la commission et nsista avec une nouvelle force pour le retour à Paris, retour dont l faisait pour lui une question de portefeuille.

La commission repoussa, par vingt voix contre dix, le retour à Paris.

Le 19 décembre, le prince de Joinville et le duc d'Aumale inrent siéger à l'Assemblée, M. Thiers ayant renoncé à se pré- loir de l'engagement contraire que les deux princes avaient pris écédemment.

§ XI. Nouvelles élections partielles. — Le 7 janvier, le scrutin ouvert dans treize départements pour la nomination de quinze putés, et en Algérie pour deux

A Paris, les républicains modérés se ralliaient à la candidature M. Vautrain, président du Conseil municipal et du Conseil néral, candidature dont on espérait que le succès pourrait erminer l'Assemblée à revenir à Paris. Les républicains qu'on pelait *radicaux* portaient M. Victor Hugo.

Le parti qui s'intitule *conservateur*, après avoir vu ses res dédaignées par le maréchal de Mac-Mahon, se résigna à bstention.

M. Vautrain fut nommé par 121,158 voix contre 93,123 nnées à M. Victor Hugo.

Dans les départements et en Algérie, les républicains emporent dix élections; les monarchistes n'en eurent que six.

Ainsi se manifestait, de plus en plus, l'écart entre les électeurs l'Assemblée.

§ XII. Discussion du budget. — L'événement électoral se produisit ndant le cours de la discussion du budget. Les nécessités financères imposaient des charges exceptionnelles auxquelles ne suffiaient pas à faire face les contributions existantes ; il fallait donc réer de nouvelles ressources, c'est-à-dire de nouveaux impôts, ou en augmentant les anciens. M. Thiers avait, en cette matière, es idées fixées depuis longtemps, qu'il défendit avec une conviction opiniâtre. La proposition d'un impôt sur le revenu se représenta devant l'Assemblée. M. Thiers la combattit comme ne pouvant être réalisée que par des moyens arbitraires et inquisitoriaux. La démonstration qu'il en voulut faire l'entraîna à prononcer, dans la séance du 26 décembre, des paroles qui produisirent une



laissait l'avenir ouvert à toute forme de
faisait personnellement un pas décisif
meurs qui accueillirent plusieurs fois se
la droite n'acceptait pas volontiers c
qu'elle n'entendait pas faire « l'essai lo
cérité que le lui demandait M. Thiers.

Déjà s'accusait la dissidence, enco
bientôt dégénérer en hostilité ouvert
le président de la République et qui
des questions de forme de gouvernemen

Un moment interrompue par les
la discussion du budget reprit le 3 janvi
duisit entre M. Thiers et l'Assemblée à p
les matières premières. Au fond, c'était
pendante, entre le libre échange et la p

Le débat fut long, vif, acharné. M. Th
blée ; beaucoup de villes industrielles éta

Le 19, le gouvernement, par mesure
de voter le principe de l'impôt, en renv
l'examen des tarifs. M. Thiers déclara n
le projet d'impôt. L'Assemblée, néanmoi
majorité, d'accepter la transaction du go

Ce vote ne se rapportait nullement à d

lit par un ordre du jour adopté à l'unanimité (moins *sept* égitimistes et *une* voix bonapartiste), et se terminant ainsi : Assemblée fait appel au patriotisme du président de la Ré-ue et refuse d'accepter sa démission. »

'hiers se rendit à cet appel : « Ce n'est pas, dit-il, par un systématique que j'ai soutenu ces impôts sur les matières ères; seulement, si j'ai des idées arrêtées sur certaines ques- c'est que j'ai la conviction qu'elles sont justes. »

ne peut être mis en doute ; mais l'Assemblée aussi avait viction que ses idées, contraires à celles de M. Thiers, justes. Entre ces deux convictions opposées, était-ce celle de ablée qui devait céder ?

s qu'aient été les motifs de M. Thiers, il fit une faute en it sa démission : il blessa l'Assemblée en la forçant à lier devant lui, il montra à ses ennemis la perspective nouvelle démission possible, et, par là, les avertit de se tenir our une telle éventualité.

ndant, malgré le manifeste lancé, au mois de juillet, par le de Chambord, on parlait toujours de fusion.

V. Lettre du comte de Chambord. — Le 1er février, fut ren-blique une lettre où le comte de Chambord reproduisait écédentes déclarations, puis il réprouvait « les heures per- la recherche de combinaisons stériles ; « et maintenait son u, « J'ai la fierté de croire qu'il rendrait à nos armes leur prestige », disait-il et il déclarait hautement : « Personne ndra, sous aucun prétexte, jamais de moi que je consente à · le roi légitime de la Révolution. »

elles paroles mettaient fin, au moins pour le moment, aux es des fusionnistes.

. Souscription pour la libération du territoire. — Pendant rigues royalistes, de simples citoyens, n'oubliant pas quelles charges pesaient sur la France, entreprenaient de venir au du Trésor par une souscription nationale pour la libération itoire. De touchantes preuves de patriotisme répondirent à el. Des sommes considérables furent souscrites, nombre de rent don à la patrie de leur argenterie, de leur bijoux et s de toutes natures. Malheureusement, une déclaration faite ambre par le ministre de l'intérieur, vint arrêter l'élan qui randissant de jour en jour. La déclaration du ministre lais-viner que ce mouvement patriotique donnait de l'ombrage

aux gouvernements allemands et entravait les négociations diplomatiques en cours d'exécution.

§ XVI. Retraite de M. Casimir Périer. — Le 2 février, l'ordre du jour de l'Assemblée amenait la discussion de la proposition de retour à Paris. Malgré les efforts que renouvela M. Casimir Périer, malgré une éloquente protestation de M. Louis Blanc, la proposition fut rejetée par 366 voix contre 310.

Ce vote amena la retraite immédiate de M. Casimir Périer. Le 6 février, le portefeuille de l'intérieur fut donné à M. Victor Lefranc qui laissa celui de l'agriculture et du commerce à M. de Goulard, député cher à la droite.

§ XVII. Élection de M. Rouher. — Le 11 février, eurent lieu trois élections partielles, dans l'Eure, les Côtes-du-Nord et la Corse. Les deux premières furent républicaines; la troisième envoya à l'Assemblée M. Rouher. Cet événement releva l'audace des bonapartistes, qui inondèrent la France de brochures destinées à prouver que la guerre avait été l'œuvre des républicains et que la responsabilité des désastres devait retomber sur le gouvernement du 4 septembre. C'est de cette époque que date la

§ XVIII. Suite de la session. — La discussion du budget, qui n'allait pas sans création de nouveaux impôts, occupa la plupart des séances de l'Assemblée pendant la fin de février et le mois de mars. Le 15 mars, l'Assemblée vota une loi interdisant en France toute affiliation à l'Association internationale des travailleurs, ainsi que toute publication de documents émanant de cette Association.

Le 31 mars, l'Assemblée prit trois semaines de vacances pour permettre à ses membres d'assister à la session des conseils généraux. Avant de se séparer, elle avait entendu de M. Thiers, sur la situation intérieure et extérieure, un rapport très-rassurant.

Les députés portèrent-ils ces bonnes paroles aux conseils généraux? Ce qui est certain, c'est qu'ils trouvèrent ces assemblées pleines de confiance dans le président de la République qui reçut d'elles, au grand déplaisir de la réaction, de nombreuses adresses d'adhésion à sa politique et des vœux pour l'affermissement de la République.

Les députés revinrent à Versailles le 22 avril. Le 24, M. de Goulard fut définitivement nommé ministre des finances et laissa le ministère de l'agriculture et du commerce à M. Teisserenc de Bort, membre de l'Assemblée.

Deux projets de lois, l'un sur la réorganisation du Conseil d'État, l'autre pour la ratification d'une convention postale avec l'Allemagne occupèrent le mois d'avril et presque la totalité du mois de mai. Il s'y mêla (4 mai) un long rapport du duc d'Audiffret-Pasquier sur les marchés passés dans les dernières semaines de l'Empire.

§ XIX. La loi militaire. — L'Assemblée aborda ensuite la discussion de la loi du recrutement. Le projet de loi posait bien en principe que « tout Français doit le service militaire; » mais il conservait la plupart des exceptions édictées par les lois précédentes. Les engagés volontaires préalablement munis de certains diplômes scolaires, ou ayant passé des examens spéciaux, ne furent appelés à servir que pendant une année, à condition de subir, au bout de cette année, des examens constatant qu'ils avaient des connaissances militaires suffisantes. Les conditions d'engagement volontaire créées à ce titre furent mitigées de conditions accessoires qui, exigeant des dépenses de la part des engagés, ne rendirent le volontariat possible qu'aux fils de familles aisées.

On aurait voulu limiter à trois années la durée du service actif.



saire par une décision de l'Assemblée qu
de M. Deregnancourt. Ce même M. De
sénta et fut, cette fois, réélu avec 40,000
riche manufacturier, appartenant à l'opinio
Dans la Somme fut nommé M. Barni, anc
versité, républicain, proscrit au 2 Décemb
M. Paul Bert, professeur à la Faculté de m
blicain. La Corse nomma un bonapartiste,

La triple élection républicaine irrita au
tion. Le résultat de toute cette agitation
neuf membres se rendit près de M. Thi
prendre désormais tous ses ministres dan
M. Thiers n'eut pas de peine à leur démon
nistres étaient aussi fermement conservat
Ceux-ci se retirèrent un peu confus, mais
de travailler de toutes leurs forces au ren

A la suite de cet échec, M. de Larcy, m
blics, un des chefs de la droite, donna sa d

§ XXI. Emprunt de trois milliards. — Da
l'Assemblée reprit la discussion du budg
veaux. La plupart des projets du gouverne

Le 2 juillet, M. de Rémusat, ministre
soumit à la ratification de l'Assemblée un p
paré entre le président de la République

qui fut, le 7 juillet, adoptée à l'unanimité, moins trois voix légitimistes.

Le 9 juillet, le gouvernement demanda l'autorisation de contracter un emprunt de *trois milliards*, pour compléter la rançon de la France. Le 15, l'autorisation fut accordée à l'unanimité, moins une voix. Toutefois, la commission stipulait expressément que l'opération se ferait sous la responsabilité du gouvernement seul. Bien que le précédent emprunt de deux milliards eût été couvert deux fois, la majorité doutait encore du crédit de la France et voulait se dégager, au besoin, d'un insuccès.

La lutte qui avait eu lieu précédemment, au sujet de l'impôt sur les matières premières, se renouvela quand cet impôt revint en discussion. Durant le débat, un député royaliste s'aventura à dire qu'un autre gouvernement donnerait à la France des alliances qui permettraient de réduire les dépenses militaires (17 juillet). M. Thiers, comprenant que cette attaque masquait un complot contre lui, s'écria : « Qu'on m'amène un homme sérieux pour discuter une telle affirmation. » Comme cette parole soulevait la colère de la droite, il reprit : « Je vous mets au défi de proposer un ordre du jour motivé. » Personne ne répondit à ce défi. L'impôt fut voté.

Le 21 juillet, un arrêté du ministre des finances fixa aux 28 et 29 l'ouverture de la souscription publique pour l'emprunt des trois milliards. Les plus optimistes prévisions furent de beaucoup dépassées : le montant total des souscriptions s'éleva à plus de *quarante et un milliards*. Sans doute, il faut tenir compte de la spéculation qui exagérait les demandes ; il n'en reste pas moins acquis que le crédit public de la France fit réussir, au delà de tout espoir légitime, la plus colossale opération financière qui eût encore été entreprise.

Puis, M. d'Audiffret-Pasquier, dans une dernière séance, présenta un rapport sur les marchés du gouvernement de la défense nationale.

Cela fait, l'Assemblée entra en prorogation d'automne, jusqu'au 11 novembre : c'était le temps des conseils généraux.

§ XXII. Propagande pour la dissolution. — Pendant les vacances parlementaires, beaucoup de députés, de toutes nuances, adressèrent à leurs électeurs des lettres publiques, où ils rendaient compte de leur conduite. Chacun, naturellement, y préconisait la forme de gouvernement de sa prédilection. Sur ce point, l'opinion de la

plus grande partie du pays était faite : il voulait la République, non peut-être par préférence théorique, mais parce qu'elle existait et que, pour la renverser, il eût fallu faire une révolution nouvelle, qui en eût appelé d'autres, et dont il ne voulait plus à aucun prix.

M. Gambetta continua, dans des banquets et des réunions privées, ampagne pour la dissolution de l'Assemblée. Toutes les fractions gauche la désiraient, mais toutes ne trouvaient pas opportun .. réclamer avant la complète libération du territoire.

ers la fin du mois d'août commença, à la source de la Salette, rie de ces pèlerinages, organisés par le parti clérical, qui prirent plus tard, une très-grande extension.

XIII. EXTÉRIEUR. — Au mois de septembre, eut lieu, à Berlin, les empereurs de Russie et d'Allemagne, une entrevue, dont Bismarck affirma le caractère tout pacifique avec une insistance qui trouva beaucoup d'incrédules.

A la même époque, l'Association internationale tint, à La Haye, un congrès qui donna le spectacle de la plus grande confusion, et se termina par des divisions plus funestes à l'association que ne pouvait l'être la loi votée par l'Assemblée de Versailles.

En septembre aussi, la commission helvétique, réunie à Genève, pour prononcer arbitralement entre l'Angleterre et les États-Unis au sujet du navire *l'Alabama*, saisi par les Anglais comme se livrant à la contrebande de guerre pendant la lutte de la sécession, condamne l'Angleterre à payer aux États-Unis une indemnité de 75 millions de francs. L'Angleterre s'exécuta loyalement.

Au mois d'octobre, M. Gambetta prononça, à Grenoble, un discours dont quelques expressions suscitèrent plus tard un orage à l'Assemblée.

Le prince Jérôme Napoléon s'étant rendu à Paris, en contravention à l'autorisation qu'il avait obtenue de passer par la France, M. Thiers lui fait intimer l'ordre de quitter le territoire français. Sur son refus, le prince est arrêté et conduit à la frontière suisse.

Le 26 octobre, des élections partielles, dans le Calvados, la Gironde, l'Indre-et-Loire, l'Oise, les Vosges et à Alger, donnent six nominations républicaines. La droite obtient, non sans peine, une seule nomination dans le Morbihan. Les électeurs s'éloignent de plus en plus de la majorité parlementaire. Les légitimistes de la Gironde organisent un banquet que l'autorité ne gêne pas, et où l'on crie : Vive le roi !

En attendant le secours de la France, la papauté se mettait partout en état d'hostilité contre les gouvernements. Le prince de Bismarck commençait à prendre, contre les ultramontains de Prusse, des mesures comminatoires, qui devaient bientôt devenir plus rigoureuses. La Suisse expulsait de son territoire un prêtre catholique, auquel le pape venait, au mépris des conventions existantes entre le Saint-Siége et la Confédération, d'attribuer le titre d'un diocèse irrégulièrement créé. En Autriche, le parti ultramontain était hostile au gouvernement. En France, il luttait contre la nation.

§ XXIV. INTERPELLATION CHANGARNIER. — L'Assemblée fit sa rentrée à la date fixée, le 11 novembre. Le lendemain 12, le général Changarnier demanda l'autorisation d'interpeller le gouvernement à l'occasion des discours de M. Gambetta, en Savoie et en Dauphiné.

Le 13, M. Thiers donna lecture de son message. C'était un exposé de la situation. La droite interrompit, par des ricanements ou des clameurs, lorsque M. Thiers déclara qu'il avait fait respecter l'Assemblée, lorsqu'il dit que la République, accueillie d'abord avec hésitation, pénétrait dans les mœurs de la nation et protesta de son respect pour le suffrage universel. La gauche applaudit.

M. Audren de Kerdrel proposa aussitôt la nomination d'une commission, pour examiner le message. Le président de l'Assemblée, M. Grévy, fit observer qu'un message du président de la République ne pouvait être soumis à un examen, que le pouvoir législatif ne pouvait qu'y faire une réponse. M. de Kerdrel demanda alors une commission pour préparer un projet de réponse à M. Thiers.

Dans son message, M. Thiers rappelait que, devant la commission de permanence de l'Assemblée, il avait désapprouvé les doctrines émises par M. Gambetta, et il renouvelait cette désapprobation. L'incident était donc vidé, et l'interpellation Changarnier inutile.

Néanmoins, le 15 novembre le général Changarnier monta à la tribune et prononça un discours qui se terminait par une sommation au gouvernement, de « se séparer franchement, solennellement d'un *factieux*. »

Le ministre de l'intérieur, M. Victor Lefranc, après quelques explications sur la conduite du gouvernement, pendant les excursions de M. Gambetta, donna lecture, à l'Assemblée, du procès-verbal de la séance de la commission de permanence, dans laquelle M. Thiers avait déjà fait aux commissaires une réponse jugée con-

cluante. Il n'y avait, ce semble, plus rien à réclamer, quand M. de Broglie émit la prétention que M. Thiers répétât à la tribune ce qu'il avait dit à la commission. M. Thiers repoussa avec énergie cette étrange injonction et refusa de se laisser « mettre sur la sellette. » Puis, à son tour, il somma la droite de voter immédiatement sur la question de confiance, et ajouta : « Vous vous plaignez d'avoir un gouvernement provisoire, faites-en un définitif. »

Mise ainsi en demeure, la droite se déconcerta. Divers ordres du jour, plus ou moins perfides, sont proposés et repoussés. On se rallie, enfin, à un dernier, accepté par le gouvernement et dans [illegible]l l'Assemblée exprime, tout à la fois, sa confiance en [illegible]hiers et sa réprobation des idées de M. Gambetta. Celui-ci a [illegible]sté à toute la discussion sans donner à ses ennemis la satis[illegible]on d'obtenir de lui une réponse.

[illegible] XXV. Proposition Kerdrel. — L'embuscade Changarnier avait échoué ; la bataille allait se livrer sur la proposition Kerdrel.

La commission comptait neuf membres hostiles à M. Thiers, cinq qui lui étaient favorables, et un indécis ; elle nomma pour président M. d'Audiffret-Pasquier, pour secrétaire M. Raoul Duval, pour rapporteur M. Batbie. C'était la guerre flagrante.

Invité à se rendre le 22 dans la commission, M. Thiers y fut interrogé, de nouveau, sur le banquet de Grenoble ; puis, on s'étonna qu'il eût introduit dans son message une demande à fin de modification des institutions existantes ; on lui demanda comment il pouvait concilier cette modification avec le maintien du pacte de Bordeaux, comment il entendait sortir des institutions présentes et en créer de nouvelles.

M. Thiers répondit qu'on lui faisait là une futile querelle de mots, qu'en réalité on lui reprochait le sens général du message qu'on trouvait trop républicain. « A Bordeaux, dit-il, j'ai trouvé la République faite, personne alors ne m'a proposé de faire la monarchie et je ne pouvais trahir le pouvoir remis entre mes mains. Ma conviction est que la monarchie est impossible, puisqu'il y a trois dynasties pour un seul trône. Le pacte de Bordeaux a été déchiré par tous les partis... Tout le monde sent la nécessité de sortir du provisoire, mais les uns demandent la dissolution, les autres une constitution. Pour moi, je me suis borné à dire à l'Assemblée : si vous jugez le moment venu de faire des réformes constitutionnelles, faites-les dans un esprit conservateur et libéral. »

Rappelé le 23, M. Thiers reproduisit la même déclaration.

Les membres de la commission s'étant astreints au secret, on ne savait ce qui se passait parmi eux et il en résultait des inquiétudes dans le public. Toutefois, on sut bientôt qu'il n'était plus question de la réponse au message proposée par M. de Kerdrel, mais qu'il s'agissait de former une commission chargée de présenter, à bref délai, un projet de loi sur la responsabilité ministérielle.

M. Batbie vint lire son rapport le 26 novembre. Trois points s'en dégageaient de ce rapport : le premier, obscur à dessein, c'est que, ne pouvant encore renverser M. Thiers, il fallait, du moins, l'amoindrir le plus possible; le second, bien évident, c'était la nécessité d'ajourner indéfiniment la dissolution pour épargner à la majorité le déplaisir bien assuré d'une non-réélection générale ; le troisième, plus clair encore, c'était la haine effrénée de l'État républicain et la conjuration des partis monarchiques pour empêcher la République de s'affermir. Le tout concluait à la nomination d'une commission de quinze membres pour préparer une loi sur la responsabilité ministérielle.

En rendant les ministres responsables devant l'Assemblée, M. Thiers n'était plus qu'un peu moins qu'un roi constitutionnel, mais (c'est à quoi l'on tenait surtout) il se trouvait virtuellement écarté de la tribune et perdait ainsi son plus puissant moyen d'influence.

§ XXVI. Proposition Dufaure. — C'est ce but caché que, dans la séance du 28, M. Dufaure démasqua par un discours habile, serré, ironique, qu'il acheva en proposant une commission de trente membres chargée de préparer un projet de loi réglant les attributions des pouvoirs publics et la condition de la responsabilité ministérielle. On ne pouvait, en effet, comme il l'avait démontré, vouloir que le gouvernement fût à la fois, responsable et impuissant.

Le rapporteur demanda une suspension d'une heure. A la reprise de la séance, la commission maintint sa proposition ; le gouvernement persista dans la sienne. La discussion fut renvoyée au lendemain.

Le 29, dans un discours très-ferme, très-franc, en un langage où la netteté se joignait à l'élévation et arrivait parfois à la véritable éloquence, discours qu'il faut lire en entier, dans le compte-rendu officiel de la séance et qui ne peut être



lement.

M. Thiers n'était pas encore descendu à u
et il se voyait bien loin de l'unanimité
titre de chef du pouvoir exécutif, le 17
deux ans auparavant, Ce n'est pas le parti
sait défaut, car toutes les nuances de l'opir
tenaient avec une persévérante abnégation;
monarchiques, qui maintenant osaient s'av

A Paris, la nouvelle de la victoire de M.
une victoire populaire.

La droite se vengea de sa défaite du
ordre du jour de méfiance contre le ministr
tor Lefranc, par 305 voix contre 298. Ce vo
partie de la gauche, était motivé sur la
dresses envoyées au président de la Républ
municipaux agissant hors de la session lég

M. Victor Lefranc donna sa démission. Il
rieur par M. de Goulard qui laissa les finan
fet de la Seine. Le ministère des travaux
renc de Bort faisait l'intérim, depuis la r
fut donné à M. de Fourtou, du centre droit.

§ XXVII. Commission des Trente. — Une
membres, chargée d'examiner la propositi

semblée n'eut pas le loisir de donner aux questions financières toute l'attention que commandaient les circonstances.

Avant le budget, fut votée une loi restreignant la formation des listes du jury en matière criminelle (21 novembre).

Le 10 décembre, l'Assemblée vota la création de cartes postales.

§ XXVIII. Pétitions pour la dissolution. — Le renversement de M. Victor Lefranc n'avait fait qu'accélérer le double mouvement d'adresses à M. Thiers et de pétitions à l'Assemblée pour la prier de se dissoudre. Les chefs de la réaction jugèrent que le meilleur moyen d'arrêter le mouvement qui plaçait en parallèle la popularité du président et l'impopularité de l'Assemblée, était de mettre à l'ordre du jour un rapport sur les pétitions et de montrer, par le rejet en bloc, que l'Assemblée ne voulait pas se dissoudre.

Le rapport fut fait le 14 décembre et donna lieu à une séance des plus tumultueuses. Les pétitions furent défendues par M. Gambetta, attaquées par MM. d'Audiffret-Pasquier et Raoul Duval. M. Dufaure, tout en reconnaissant la légalité des pétitions, reprocha à leurs défenseurs républicains d'avoir, par l'exagération de leur langage, contribué à la crise présente.

Quelqu'un ayant fait remarquer à M. Dufaure qu'il oubliait un banquet tenu à Bordeaux, et dans lequel on avait acclamé le roi, le garde des sceaux prit la défense de ce banquet et se répandit en paroles sévères contre les républicains.

Les applaudissements de la droite durent faire sentir à M. Dufaure qu'il avait dépassé la juste limite de l'équilibre parlementaire. On crut, on dit, qu'en effet il était allé plus loin que n'aurait voulu le président de la République. Celui-ci, toutefois, couvrit généreusement son lieutenant.

L'Assemblée adopta l'ordre du jour sur les pétitions par 483 voix contre 196.

Le 21 décembre, l'Assemblée abrogea les décrets du 22 janvier 1852 confisquant une partie des biens de la famille d'Orléans. Ces décrets étaient de tout point illégaux, car ils procédaient directement de l'attentat du 2 décembre 1851. La restitution était donc juste. D'ailleurs, le Trésor public n'était pas grevé, puisqu'on rendait aux princes seulement les biens non vendus. Toutefois, la réclamation fit, à bon droit, mauvais effet ; le moment était mal choisi de la part d'une famille riche pour une revendication de cette nature. Quoi qu'il en soit, la loi fut votée.



la séance du 30 janv
marchés conclus, à L
avec une grande viol
lemel-Lacour et Ferr
l'un, préfet du Rhôn
avait été fort agitée
été arboré, pendant
de la garde national
avait lui-même été g
de sang-froid, de pati
les éléments de troub

M. Challemel-Lacou
sécutives, prenant co
de M. de Ségur, déc
de la commission n'
cherché moins à fair
cunes politiques. Il f
rapport morceau par

Le lendemain 31, ur
tentèrent de remettre d
son tour la parole et,
toute administrative, ac
lieu d'une sentence fo
Ferrouillat, elle ne der

étranger à la question des marchés, mais dont la droite s'empara pour compenser l'échec qu'elle subissait.

M. de Carayon-Latour accusa M. Challemel d'avoir donné l'ordre écrit, au général Bressolles, de fusiller des mobiles de la Gironde campés aux environs de Lyon, et qu'il commandait. M. Challemel-Lacour déclara n'avoir aucun souvenir de ce fait et demanda la production de la pièce portant la note incriminée. On ne la produisit pas.

A la suite de cet incident, le général Bressoles, dans une lettre rendue publique, déclara n'avoir jamais reçu l'ordre en question. Dans la séance du 19 février, M. Carayon-Latour revint à la charge, afirmant de nouveau le fait, sans en faire autrement la preuve. M. Challemel-Lacour réclama encore la production du document : on ne le trouva pas.

L'Assemblée avait perdu presque deux séances à un fait illicite.

Le 10 février fut adoptée une loi sur le travail des femmes et des enfants dans les manufactures. Sans être encore telle, qu'on peut la désirer, cette loi réalisa un progrès sur la législation antérieure.

L'Assemblée décréta, le 18 février, que désormais au premier tour, il faudrait, outre la majorité absolue, un nombre de suffrages égal au quart de celui des électeurs inscrits. C'était établir une inégalité non justifiée entre les élus actuels et les élus futurs. La précaution fut d'ailleurs inutile.

## CHAPITRE XII

Rapport de la Commission des Trente. — Projet du gouvernement. — Loi du 13 mars. — Évacuation du territoire. — L'enseignement secondaire. — Pétitions bonapartistes. — Régime municipal de Lyon. — Démission de M. Grévy. — Élection de M. Buffet à la présidence de l'Assemblée. — Indemnités de guerre. — Prorogation. — Élections partielles : M. Barodet à Paris, M. Ranc à Lyon.

§ I. Rapport de la Commission des Trente. — Le 21 février, M. de Broglie, rapporteur de la commission des Trente, lut son rapport à l'Assemblée.

Le public avait, tout d'abord, attendu beaucoup de cette commission. On espérait que les membres de la majorité, ne pouvant faire la monarchie, consentiraient à donner à la République une

organisation normale. La majorité dépensa son temps à la recherche de combinaisons ayant pour objet de prolonger le provisoire.

Pendant ce temps, les monarchistes du dedans et du dehors de l'Assemblée tentaient encore une fois d'accomplir la fusion entre les deux branches bourbonniennes. Mais le comte de Chambord répondit, le 5 février : « Je n'ai ni sacrifices à faire, ni conditions à recevoir. J'attends peu de l'habileté des hommes et beaucoup de la justice de Dieu. » Ce nouvel échec irrita de plus en plus les monarchistes.

§ II. Projets du Gouvernement. — Loi du 13 mars. — Fatigué des lenteurs de la Commission des Trente, M. Thiers fit présenter, le 5 février, par M. Dufaure, un projet de résolution portant que, « à bref délai », il serait statué, par des lois spéciales : 1° sur la composition et le mode d'élection d'une nouvelle Assemblée, 2° sur l'établissement d'une seconde Chambre, 3° sur l'organisation du pouvoir exécutif pour le temps qui s'écoulerait entre la dissolution de l'Asemblée actuelle et la constitution des deux Assemblées futures.

Les mots « à bref délai » épouvantèrent la majorité de la Commission qui y vit la menace d'une prochaine dissolution ; elle rejeta le projet Dufaure. Cette rupture avec le gouvernement causa une vive alarme dans le public : on appréhendait une nouvelle crise, qui arrêterait encore les affaires.

Le 19, après quinze jours de réflexion, la Commission se ravisa et, par 19 voix contre 7, présenta un nouveau projet ainsi formulé :

« L'Assemblée ne se séparera pas sans avoir statué sur l'organisation et le mode de transmission des pouvoirs législatif et exécutif, sur la création et les attributions d'une deuxième Chambre et sur la loi électorale. » Le soin de préparer des projets de loi sur les trois points ci-dessus indiqués était confié au gouvernement.

Le rapport fut rédigé et lu par M. de Broglie. Il proposait d'adopter le système que voici : « Le président de la République communique avec l'Assemblée par messages lus à la tribune par un ministre. Il peut cependant être entendu, après en avoir annoncé l'intention par un message. Aussitôt ce message reçu, la discussion est suspendue et ne peut être reprise dans la séance où le président a été entendu. Nulle délibération en sa présence.

« Le président promulgue les lois urgentes trois jours après l'a-

doption, et les lois non urgentes dans les trois mois ; il peut, dans des délais fixés, et par messages motivés, demander une nouvelle délibération pour les premières, et l'ajournement à deux mois de la deuxième lecture pour les secondes.

« Le président a le droit d'être entendu sur les interpellations relatives à la politique extérieure ; sur la politique intérieure, il ne peut l'être que d'après l'avis motivé du conseil des ministres transmis à l'Assemblée, et suivant les règles de l'article premier.

« La future Assemblée n'entrera en fonctions qu'après la séparation de l'Assemblée actuelle. »

En somme, la commission, organe de l'Assemblée, voulait deux choses : d'abord, écarter M. Thiers des séances, se soustraire à l'influence de sa parole ; puis, retarder indéfiniment l'heure de la dissolution.

La discussion, ouverte le 27 février, se prolongea jusques et y compris le 13 mars.

Dès le premier moment, le gouvernement s'était rallié au projet de la commission. M. Dufaure le soutint, tout en faisant entendre que la dissolution devrait suivre de près la libération du territoire (qui, alors, n'était prévue que pour 1875).

M. Thiers fit aussi, à ses adversaires, des concessions excessives. Il ne voulut pas disputer les points qui le touchaient directement, ne voyant pas, ou ne voulant pas voir, qu'on s'attaquait moins à sa personne qu'à l'idée plusieurs fois exprimée par lui que la République était le gouvernement inévitable, nécessaire, indispensable.

Le 13 mars, la loi fut votée par 407 voix contre 225 et 65 abstentions.

§ III. Évacuation du territoire. — Tandis que l'Assemblée dressait, autour du pouvoir présidentiel, ces mesquines entraves, M. Thiers complétait l'œuvre de patriotisme qu'il s'était imposée en signant la paix de Francfort : il hâtait le moment où la France allait être délivrée de l'occupation étrangère.

Le 16 mars 1873, le *Journal officiel* publia la note suivante :

« Un traité d'évacuation du territoire français, fruit de longues négociations, vient d'être signé aujourd'hui même, 15 mars, à cinq heures du soir, à Berlin.

« Sur les trois milliards qui restaient à payer à l'Allemagne, l'un a été entièrement soldé cet automne. Le second, déjà versé en grande partie, sera complétement acquitté du 1er au 5 mai prochain.

« Le troisième et dernier milliard (cinquième de l'indemnité totale) sera versé au trésor allemand en quatre payements égaux, les 5 juin, 5 juillet, 5 août, 5 septembre de la présente année.

« En retour, l'empereur d'Allemagne, s'était engagé :

A évacuer, au 1er juillet prochain, les quatre départements des
des Ardennes, de la Meuse et de Meurthe-et-Moselle, ainsi
place et l'arrondissement de Belfort. Cette évacuation ne
s durer plus de quatre semaines.

r gage des deux payements restant à accomplir, la place de
vec son rayon, continuera seule d'être occupée jusqu'au
bre. A partir de cette date, elle sera évacuée en deux se-
»

pêche était arrivée le 15, après la clôture de la séance
ntaire, et le 16 étant un dimanche, l'Assemblée ne reçut
nication officielle du traité que le 17. En dépit des explications insérées dans l'*Officiel*, elle s'en montra très-froissée. Ce n'était pas, sans doute, le sentiment général ; cependant, quand M. Christophle, du centre gauche, proposa de déclarer que « M. Thiers avait bien mérité de la patrie, » cette motion devint l'objet d'un débat confus où se croisèrent diverses propositions qui aboutirent à cet ordre du jour :

« L'Assemblée nationale, accueillant avec une patriotique satisfaction la communication qui vient de lui être faite,

« Et heureuse d'avoir accompli une partie essentielle de sa tâche, avec le concours généreux du pays,

« Déclare que M. Thiers, président de la République, a bien mérité de la patrie. »

Le premier paragraphe fut voté à l'unanimité ; sur le second, la gauche s'abstint, donnant pour raison que la libération anticipée était le résultat de cet emprunt de trois milliards dont l'Assemblée avait laissé toute la responsabilité au gouvernement : l'Assemblée n'avait donc guère droit à en partager l'honneur. « Vous ne votez pas cela, vous ! » s'écria la droite.

Sur le troisième paragraphe, la droite s'abstint, et la gauche, lui rejetant ironiquement son mot, lui cria : « Vous ne votez pas cela, vous ! »

§ IV. L'enseignement secondaire. — M. Jules Simon ayant modifié le programme des classes dans les lycées, afin d'y pouvoir développer l'étude des langues vivantes et de la géographie, la droite en prit prétexte pour attaquer en lui le membre du gouvernement

de la défense nationale, le ministre républicain de M. Thiers et le philosophe anticlérical.

En conséquence, une interpellation eut lieu le 20 mars, qui fut présentée et soutenue par M. Johnston et l'abbé Dupanloup. M. Jules Simon défendit son œuvre. Le vote lui fut favorable, la réforme put vivre encore un peu.

§ V. Pétitions bonapartistes. — Les séances tumultueuses se succédaient rapidement.

Le 29 mars, au nom d'une commission où les légitimistes étaient en majorité, M. Depeyre vint faire un rapport sur une pétition adressée à l'Assemblée par M. Jérôme Bonaparte, contre l'expulsion dont il avait été l'objet le 16 octobre précédent. D'autres pétitions, venues d'Ajaccio, appuyaient la première.

Le rapporteur concluait à un ordre du jour exprimant des réserves sur l'obéissance aux lois et le respect de la liberté individuelle ; c'était impliquer que le gouvernement avait manqué à l'une et à l'autre.

M. Dufaure repoussa cet ordre du jour, et adjura l'Assemblée de ne pas laisser désarmé le gouvernement, qu'aucune loi spéciale ne protégeait.

« Présentez-en une, » cria une voix de la droite.

Sur-le-champ, M. Dufaure déposa un projet de loi interdisant, pendant cinq années, à la famille impériale le séjour de la France.

L'ordre du jour pur et simple sur les pétitions bonapartistes fut voté par 334 voix contre 278 ; les légitimistes avaient donné leur appui aux complices du 2 Décembre.

§ VI. Régime municipal de Lyon. — Le 31 mars, ce fut une autre bataille : il s'agissait de la municipalité de Lyon. Le 3 février, un membre de la droite, le baron Chaurand, avait demandé l'application, à Lyon, du système suivi à Paris : c'est-à-dire suppression de la mairie centrale, transfert de ses attributions au préfet, division de la ville en six arrondissements municipaux ayant chacun un maire et deux adjoints nommés par le gouvernement, et chargés du service de l'état civil, fractionnement de la ville en trente-six sections, ayant à nommer chacune un seul membre du conseil municipal.

Le 28 février, le gouvernement, qui avait adhéré à cette proposition et en avait appuyé l'urgence, présenta un projet de loi qui maintenait la mairie centrale en admettant les arrondissements et

les officiers d'état civil. Il conjurait l'Assemblée de voter ce projet sans nul retard.

La combinaison Chaurand devait blesser profondément les citoyens de Lyon ; celle du gouvernement était une transaction qui pouvait être acceptée sans grande difficulté ; l'Assemblée l'eût s- ...ment votée, si le gouvernement l'eût soutenue avec fermeté. ... au contraire, M. de Goulard, ministre de l'intérieur, l'aban- ... pour se rallier au projet Chaurand, qui avait les préférences ... commission chargée d'examiner les deux combinaisons. ...ement M. Ferrouillat, député de Lyon, protesta, au nom de ... toyens, vainement il remontra qu'on reprenait le régime ...at, vainement il prédit des conflits, la dissolution du con- ... intronisation d'une commission, c'est-à-dire de la dictature ...nistrative. Le ministre de l'intérieur soutint le projet, qui, ... quatre jours de débats irritants, fut voté, le 4 avril, par 461 ...ges contre 175. La majorité, naguère décentralisatrice, retournait vers la concentration à outrance.

§ VII. DÉMISSION DE M. GRÉVY. — Au cours de cette discussion, une altercation entre deux députés amena un tumulte, par suite duquel M. Grévy, président de l'Assemblée, voyant son autorité méconnue, donna sa démission (1er avril).

Le lendemain, 2 avril, on procéda à l'élection d'un président. La gauche tout entière portait M. Grévy, qui eut 349 voix : le candidat de la droite, M. Buffet, ancien ministre de l'Empire, n'en eut que 231. M. Grévy était donc réélu avec plus de cent voix de majorité. Toutefois, il crut devoir renouveler sa démission.

§ VIII. ÉLECTION DE M. BUFFET. — Le 4, un nouveau scrutin eut pour résultat l'élection de M. Buffet avec 304 voix contre 285 données à M. Martel qu'appuyait le gouvernement.

§ IX. INDEMNITÉ DE GUERRE. — PROROGATION. — L'Assemblée vota ensuite un crédit de 140 millions payable en vingt-six annuités à la ville de Paris, pour la rembourser de la contribution de 200 millions imposée par l'armistice du 28 janvier 1871, en laissant à la charge de la ville les indemnités pour dégâts causés par les deux siéges (7 avril). Elle alloua aussi 120 millions aux départements (même séance), puis se sépara jusqu'au 19 mai.

§ X. ÉLECTIONS PARTIELLES : *M. Barodet à Paris, M. Ranc à Lyon.* — La demi-session (de novembre à avril) avait été trop tempétueuse pour ne pas laisser des remous après elle. Précisément, le jour même de la clôture, s'ouvrait la période électorale pour des élec-

tions partielles dans la Seine, les Bouches-du-Rhône, la Gironde, la Corrèze, le Jura et le Morbihan, qu'un décret présidentiel avait fixées au 27 avril. D'autres siéges étaient vacants encore dans plusieurs départements, Rhône, Loir-et-Cher, Nièvre, Haute-Vienne et Charente-Inférieure. Le ministre de l'intérieur avait d'abord retardé les élections, puis, par un décret ultérieur; il les fixa au 11 mai.

L'élection parisienne prit une importance exceptionnelle. Quelques maires eurent l'idée de proposer la candidature à M. de Rémusat, qui l'accepta. L'intervention des maires, qui ne sortaient pas de l'élection, encore qu'ils n'eussent agi qu'en leur nom personnel, froissa la susceptibilité d'un certain nombre d'électeurs.

Soudain surgit la candidature de M. Barodet, maire de Lyon, qui fut aussitôt acceptée et soutenue par cette fraction des républicains que l'on désigne sous la vague dénomination de *radicaux*. Beaucoup de républicains qui n'acceptaient pas cette étiquette se rallièrent à la candidature du maire de Lyon, non-seulement pour « donner un avertissement à M. Thiers », qu'ils trouvaient trop facile à céder aux exigences de la droite, mais surtout pour protester contre l'esprit de la proposition Chaurand. L'heure était mal choisie et le moyen dangereux, comme le prouva l'événement, qu'il n'eût pas été difficile de prévoir.

M. Barodet avait été nommé maire de Lyon par M. Thiers; c'était un homme personnellement modéré de doctrine et de langage; les partis réactionnaires en firent un véritable spectre rouge, une personnification de la Commune. Ils attaquèrent avec non moins de violence la candidature de M. de Rémusat, qu'ils qualifièrent de candidature officielle; certains journaux républicains accueillirent et accréditèrent cet argument.

Bon nombre de légitimistes s'allièrent aux bonapartistes pour susciter un candidat conservateur et choisirent un bonapartiste avoué, l'ex-lieutenant-colonel Stoffel. Cette troisième candidature fut officiellement proclamée dans une réunion publique où des champions du comte de Chambord siégeaient à côté des prôneurs du fils de Napoléon III.

Au scrutin du 27 avril, M. Barodet fut élu par 180,145 voix contre 135,028 données à M. de Rémusat, M. Stoffel en eut 27,000.

Toute la presse réactionnaire jeta une clameur d'épouvante, qui réussit à effrayer beaucoup d'esprits faibles et servit de prétexte à des ennemis perfides pour sonner l'alarme.

Le 11 mai, le Rhône, qui avait deux députés à élire, nomma un Lyonnais, M. Guyot, et un conseiller municipal de Paris, M. Ranc, qui, en 1871, avait été, pendant quelques jours, membre de la Commune. Le Loir-et-Cher, la Nièvre, la Haute-Vienne nommèrent trois républicains. Dans la Charente-Inférieure, un ancien préfet de l'Empire réussit, non sans peine.

# CHAPITRE XIII

**Reprise de la session. — Le 24 Mai. — Démission de M. Thiers.**

Reprise de la session. — **Les députés de la droite revinrent à Versailles sous l'impression de ce double événement électoral, qui constituait pour eux une éclatante défaite, aggravée encore par** la perte d'un des portefeuilles confiés à un des leurs. A la suite d'un conflit entre M. Jules Simon et M. de Goulard, ces deux ministres avaient donné leur démission. M. Thiers appela M. Casimir Périer au ministère de l'intérieur, M. Waddington à l'instruction publique, M. de Fourtou aux cultes, et aux travaux publics M. Bérenger, alors président d'un groupe parlementaire qui tendait à rapprocher le centre droit du centre gauche. C'était donc un pas, bien timide, mais réel, vers le centre gauche. La droite en fut profondément irritée et résolut d'inaugurer la reprise de la session par une bataille décisive.

§ II. Le 24 mai. — C'est le lendemain, 19 mai, que l'Assemblée rentra en séances. Des deux côtés presque tous les députés étaient présents : on sentait venir une crise et chacun comprenait qu'il fallait en finir avec l'équivoque.

Dès le début de la séance, le président, M. Buffet, communiqua à l'Assemblée une motion ainsi formulée :

« Les députés soussignés, convaincus que la gravité de la situation exige à la tête des affaires un cabinet dont la fermeté rassure le pays ;

« Demandent à interpeller le ministère sur les modifications opérées dans son sein et sur la nécessité de faire prévaloir dans le gouvernement une politique résolument conservatrice. »

Le mot « conservateur » est une de ces locutions politiques qui ont l'avantage de dire tout ce que chacun de ceux qui les emploient

[redacted]



veut leur faire dire : Ici les « conservateurs étaient des légitimistes, des orléanistes et même des bonapartistes.

Un député ayant demandé les noms des signataires, une voix de la droite répondit : « Il y en a bien trois cents. »

C'était beaucoup, mais ce n'était pas assez pour faire une majorité s'il ne se produisait pas de défection.

M. Dufaure obtint, avec quelque difficulté, que la fixation du jour de l'interpellation fut remise à la séance suivante afin que le gouvernement eût le temps d'en délibérer. Ce renvoi consenti, le garde des sceaux déposa les projets de lois sur l'organisation des pouvoirs publics et la création d'une seconde Chambre. La majorité refusa d'entendre la lecture de ces projets dont elle avait prescrit la préparation.

Dans la séance du 20, après l'élection du bureau, M. Dufaure présenta le projet de loi électorale. L'exposé des motifs établissait l'urgence d'installer un gouvernement définitif et constatait que « l'état actuel de la France ne comportait d'autre régime possible que la République. » Il déclara ensuite que le gouvernement acceptait la discussion de l'interpellation pour le vendredi 23.

A l'ouverture de cette séance du 23, séance historique, qui se prolongea jusque dans la nuit du 24 au 25, M. Dufaure donna lecture de la pièce suivante, datée du 20 mai :

« Le conseil des ministres, après en avoir délibéré, déclare que l'interpellation déposée dans la séance du 19 de ce mois sur le bureau de l'Assemblée, se rattachant à la politique générale du gouvernement et engageant ainsi la responsabilité du président de la République.

« Le Président exercera le droit de prendre part à la discussion, droit qui résulte pour lui des dispositions de l'article 4 de la loi du 13 mars 1873. »

Aussitôt après cette lecture, le président donna la parole au duc de Broglie, chargé de développer l'interpellation des trois cents. Il commença par déclarer que l'interpellation portait sur deux choses :

La nécessité reconnue de voir à la tête des affaires, dans la gravité de la situation présente, un cabinet dont la fermeté rassure le pays ; l'impatience de savoir si le cabinet avec les modifications qu'il avait subies, répondait à cette nécessité.

« Aux yeux des signataires, dit-il, la gravité de la situation se résume en ceci : la possibilité révélée par les dernières élec-

tions de voir arriver, dans un délai plus ou moins prochain, le parti radical à la tête des affaires par la voie du suffrage universel, tel qu'il est organisé aujourd'hui. La possibilité du triomphe du parti radical, voilà ce qui constitue à leurs yeux la gravité de la situation.

« Si le parti radical était un parti politique comme ceux qui divisent ordinairement les Assemblées, le triomphe de ce parti sur un autre serait une de ces vicissitudes auxquelles tous doivent s'attendre et dont personne ne doit ni s'effrayer ni s'indigner. Mais le parti radical n'est pas un parti politique ordinaire ; c'est avant tout et surtout, chacun le sait, un parti social. »

Puis, après des attaques personnelles contre plusieurs de ses collègues de la gauche, dite radicale, qu'il assimilait aux gens de la Commune, M. de Broglie, tout en se défendant d'accuser le gouvernement de complicité avec les radicaux, dit que dans les conseils du gouvernement deux tendances se combattaient : l'une ouvertement décidée à agir énergiquement contre le parti radical, l'autre décidée, dans le but d'apaiser les passions, à user avec lui de douceur, de patience, à ne pas aller jusqu'au bout des moyens légaux, à ne réprimer, que l'excès du désordre matériel, à n'entrer en conflit avec lui qu'à la dernière extrémité, et en suppléant, par la bonne grâce des relations, ce que pouvait avoir de rude la répression légale. Après avoir montré que plusieurs comités électoraux avaient soutenu M. de Rémusat en attaquant la loi sur la municipalité lyonnaise, il en fit retomber la responsabilité sur le gouvernement, « car, dit-il, *ce qu'un gouvernement laisse faire, il le fait*, » théorie étrange dans un État supposé libre.

Il montra ensuite que par les modifications ministérielles du 18 mai, le cabinet « était un peu plus dans la voie des concessions, des ménagements, des compromis vis-à-vis du parti radical. »

M. Dufaure, prenant la parole pour répondre à ce réquisitoire, déclara que, non moins que M. de Broglie, il réprouvait les doctrines radicales et les croyait incapables de produire une société régulière : puis, arrivant aux reproches articulés contre le gouvernement, il revendiqua, pour le Gouvernement, le droit de n'être jugé que sur ses actes publics.

« Eh bien ! dit-il, quels ont été les actes du gouvernement depuis la victoire sur la Commune, a-t-il failli un moment ? Permettez-moi de vous le dire, quelquefois vous vous êtes associés aux

loge aux tentatives qu'il a faites, précisément pour réprimer les xcès du parti démagogique. »

M. Dufaure rappela alors la loi sur l'Internationale, la loi sur les ssociations, la loi sur le jury, toutes présentées, soutenues, mises exécution par le cabinet tout entier : de tels actes répondaient ien, suivant le ministre, « à des propos de salons et de cabinets. » l déclina toute solidarité du gouvernement avec des journaux où l serait aussi facile de trouver des attaques contre lui que des témoignages de sympathie accidentelle; il affirma que la retraite de M. de Goulard avait été motivée par des impressions toutes personnelles, mais non par des dissidences de principes, car il était d'accord avec ses collègues pour la présentation des lois dites constitutionnelles récemment déposées, dont l'une avait pour objet la reconnaissance formelle du gouvernement républicain.

Au moment où le président allait mettre aux voix la clôture de la discussion, il reçut du président de la République un message par lequel, « conformément à la loi du 13 mars 1873 », celui-ci le priait d'informer l'Assemblée de l'intention où il était d'intervenir dans la discussion, usant ainsi, ajoutait M. Thiers, du droit que me confère la loi, et que la raison seule suffirait à m'assurer si la loi n'existait pas.

Après un débat confus sur l'interprétation de la loi du 13 mars, l'Assemblée renvoya la séance au lendemain, samedi, neuf heures du matin, pour entendre M. Thiers.

Cette heure matinale était rendue nécessaire par la prescription de cette même loi, qui voulait que la séance fut levée après le discours du président de la République, et que l'Assemblée délibérât hors de sa présence. La droite, pressée d'arriver au dénouement, ne voulait pas siéger le dimanche ni laisser quarante-huit heures s'écouler entre la discussion et le vote.

Le samedi 24, M. Thiers prit la parole dès que l'Assemblée fut en séance. Le discours du président de la République est un document historique qu'il faut lire en entier dans le *Journal officiel*. C'est une réfutation éloquente, péremptoire, digne et calme, des accusations portées contre lui et son gouvernement. M. Thiers eût pleinement persuadé des juges équitables; mais il parlait devant des ennemis dont la résolution était prise.

Conformément à la loi du 13 mars, la séance fut suspendue après le discours de M. Thiers, et renvoyée à deux heures de l'après-midi.



La clôture fut ensuite prononcée, et un
M. Ernoul, proposa un ordre du jour ainsi
« L'Assemblée nationale, considérant qu
ment n'est pas en discussion ; que l'Asse
constitutionnelles présentées en vertu d'u
qu'elle doit examiner ; mais que, dès aujour
surer le pays en faisant prévaloir dans le
tique résolument conservatrice, regrette c
cations ministérielles n'aient pas donné au
la satisfaction qu'elle avait le droit d'attend
jour. »

M. Target, parlant au nom d'un groupe d
tuellement hésitants entre le centre droit e
déclarer que ses amis et lui voulaient « to
tion républicaine, adopter l'ordre du jou
fester la pensée que le gouvernement du
blique doit faire prévaloir désormais par
nette et énergiquement conservatrice. »

L'ordre du jour pur et simple ayant été
priorité. Le Gouvernement s'y rallia. Il fu
contre 348. La majorité absolue étant de 3
get avait décidé du sort de la journée.

L'ordre du jour pur et simple ainsi re
devait être mis aux voix lorsque fut déposée

se rendre chez le Président de la République, mais que le gouvernement ne s'opposait pas à une séance du soir.

L'Assemblée renvoya la séance à huit heures du soir.

§ III. Démission de M. Thiers. — Dans cette réunion nocturne, M. Dufaure monta à la tribune et déclara que les ministres avaient déposé leurs démissions entre les mains de M. Thiers, qui les avait acceptées, puis il transmit à M. Buffet, qui en donna lecture à l'Assemblée, un Message, signé : « A. Thiers, membre de l'Assemblée nationale, » et conçu en ces termes :

« J'ai l'honneur de remettre à l'Assemblée nationale ma démission des fonctions de Président de la République qu'elle m'avait conférées.

« Je n'ai pas besoin d'ajouter que le gouvernement remplira tous ses devoirs jusqu'à ce qu'il ait été régulièrement remplacé.

« Recevez l'assurance de ma haute considération. »

Puis, sans prendre soin de donner acte du Message, le Président lut la proposition suivante :

« Les soussignés, vu la démission de M. Thiers, Président de la République française, proposent à l'Assemblée de procéder immédiatement au scrutin sur la nomination de son successeur. »

Sur l'insistance du général Billot, le président donna acte du message ; alors M. Foubert demanda, mais inutilement, que l'Assemblée remît au lendemain à statuer sur l'acceptation de la démission de M. Thiers. L'acceptation fut mise aux voix immédiatement et votée par 362 voix contre 331.

M. Buffet essaya de prononcer quelques mots de regret pour M. Thiers. La gauche ne le laissa pas parler.

Alors s'engagea une discussion confuse sur la proposition relative au choix du successeur de M. Thiers, et séance tenante, sans qu'aucune candidature eut été officiellement indiquée, on passa au scrutin, qui donna le résultat suivant :

Le maréchal de Mac-Mahon obtint 390 voix, M. Grévy une voix.

Toute la gauche refusa de prendre part à ce scrutin.

Le président proclama le maréchal, Président de la République, et se rendit immédiatement auprès de lui, avec une députation du bureau. Il était alors onze heures du soir. A minuit moins un quart, la députation rentra et M. Buffet rendit compte de sa mission. La députation avait dû « pour vaincre la résistance, les objections et les scrupules de l'illustre maréchal, faire un énergique appel à cet esprit de dévouement et de sacrifice au pays dont le maréchal

sur lesquels repose la société. Je vous en
nête homme et de soldat. »

Le même jour, les journaux républica
signé des députés de l'extrême gauche, a
de rester calmes, d'éviter tout ce qui ser
l'ordre ou à augmenter l'émotion publique

Le nouveau ministère fut ainsi compo
M. de Broglie, vice-président du conseil
Justice : M. Ernoul ; Instruction publiqu
M. de Cissey ; Marine : M. le vice-amira
Finances : M. Magne ; Commerce : M. de
publics : M. Deseilligny.

## CHAPITRE XI

Le gouvernement du maréchal de Mac-Mahon. —
fusion. — Entrevue de Froshdorf. — Libération
du Président de la République. — Lettre du c

§ I. Le gouvernement du maréchal de
du 24 mai, pour avoir été accompli dans
moyens parlementaires, n'en fut pas mo

dans une circulaire diplomatique annonça ne vouloir rien changer la politique extérieure du gouvernement précédent.

§ II. Les ultramontains. — Le mouvement religieux commencé par les pèlerinages s'étendait chaque jour plus hardiment, et les ultramontains créaient, par les prétentions politiques contenues dans leurs discours religieux, des difficultés sérieuses au gouvernement et éveillaient les susceptibilités des pays voisins en demandant, en même temps que le rétablissement de la royauté en France, la reconstitution du pouvoir temporel du pape, ce qui équivalait à la destruction de l'unité italienne. En outre, ce mouvement contrecarrait la politique de M. de Bismarck, qui venait d'entrer dans une lutte contre les ultramontains allemands. M. de Montalembert, qui les connaissait bien, a défini en ces termes les ultramontains :

« Une école a surgi, qui s'est crue autorisée à renier tous ces antécédents, à démentir tous les principes proclamés par les catholiques sous le régime parlementaire. Sous l'empire des plus étranges illusions, en dépit de tous les avertissements, et sans aucun souci de l'humiliante déconvenue que lui réservait un avenir si prochain, cette école a donné l'exemple de la palinodie la plus éclatante et la plus coupable que l'histoire moderne ait à enregistrer. Elle a substitué des théories hardiment serviles aux précieuses garanties de la vie publique, et des aspirations frénétiques vers la compression universelle à l'invincible élan des âmes généreuses vers la liberté. Elle a courbé une portion trop nombreuse du clergé sous la tyrannie de ses invectives et de ses dénonciations. Elle a fait de la raison une ennemie, de l'éloquence un péril public, de la liberté une chimère antichrétienne, « du goût de la servitude » une sorte d'ingrédient de la vertu.

« Dans le passé, elle a entrepris de remettre en honneur les pages les plus sombres qu'il soit possible de découvrir dans les annales du catholicisme ; elle a réhabilité Philippe II et le duc d'Albe, justifié l'inquisition espagnole et la révocation de l'édit de Nantes, donné pour type de la société politique, tantôt l'empire romain, tantôt le régime napoléonien de 1812, tantôt Louis XIV entrant au parlement le fouet à la main. Elle a soutenu que la France de l'ancien régime était un pays où il n'y avait rien à réformer, puisqu'il avait « la plus sage des constitutions, la plus parfaite et la plus « libre des monarchies ».

« Dans le présent, elle proscrit la tolérance, *même civile*, des


conscience, utile,
restreinte à mesu
berté politique, ell
les nie tous. Elle a
voir est, en politiq
cercle, et que les c
sion publique du n
« Ces doctrines o
ce qu'on appelait,
*de la monarchie ch*
je me suis déjà per
entre le corps de ga
« Et ce n'a pas ét
ques esprits excentr
pendant dix ans,
oracle docilement éc
français, qui lui ava
*catholique* [1]. »
Sans doute, le gou
que publiaient ses
compromettants.
§ III. La fusion. —
voir temporel, les ult

ails de l'entrevue sont restés quelque peu obscurs, mais le fait nême a été considéré comme une réconciliation des deux bran-:hes de « la maison de France ».

§ IV. Libération du territoire. — Pendant qu'on renversait I. Thiers, le traité signé au mois de mars avec l'empire d'Allemagne 'exécutait aux échéances convenues. L'occupation étrangère re-luait progressivement, et, le 20 septembre 1873, il ne restait lus un seul soldat allemand sur le territoire laissé à la France. I. Thiers reçut, à cette occasion, des départements délivrés, les lus touchantes marques de reconnaissance. Le gouvernement oulut d'abord s'opposer aux réjouissances publiques des pays éva-ués, où le nom de M. Thiers « libérateur du territoire » était artout inscrit sur les drapeaux et les banderolles; mais il dut éder devant les protestations unanimes.

§ V. Message du Président. — L'Assemblée ne siégeait pas au noment de l'évacuation du territoire; elle avait pris vacances lu 31 juillet au 5 novembre. Le jour même où elle suspendit es séances, le maréchal de Mac-Mahon lui adressa un message lans lequel, après lui avoir assuré que « l'ordre public ne erait pas troublé », il lui annonçait qu'avant sa rentrée l'occu-ation étrangère aurait cessé. Le message se terminait ainsi : « Ce bienfait inappréciable est l'œuvre commune du patriotisme de ous. Mon prédécesseur a puissamment contribué, par d'heureuses négociations, à la préparer. Vous l'avez aidé dans sa tâche en lui prêtant un concours qui ne lui a jamais fait défaut, et en mainte-nant une politique prudente et ferme qui a permis au développe-ment de la richesse publique d'effacer rapidement les traces de nos désastres.

« Enfin, ce sont nos laborieuses populations surtout qui ont hâté elles-mêmes l'heure de leur libération par leur empressement à se résigner aux plus lourdes charges. »

§ VI. Lettre du comte de Chambord. — Les vacances furent mises à profit par les représentants qui avaient entrepris d'opérer la res-tauration de la monarchie. Ils s'efforçaient d'aplanir les difficultés et se heurtèrent aux réponses très-nettes et très-catégoriques du comte de Chambord. Celui-ci leur répondait : « Je ne serai jamais le roi légitime de la Révolution. — Je n'ai ni sacrifice à faire, ni conditions à recevoir. » Il maintenait le rétablissement des lois religieuses de l'ancien régime, réclamait ce qu'il considérait comme les droits de la papauté, et se refusait à « laisser arracher de ses

[redacted]



mains le drapeau d'Henri IV et de Jeanne d'Arc ». Les envoyés de la droite ne rapportèrent point textuellement ces propos décisifs, et la confusion allait se prolongeant; alors le chef de la maison de France adressa à l'un d'eux une longue lettre qui fit cesser complétement les interprétations erronées.

Les principes du comte de Chambord étaient nets, et certains monarchistes les auraient acceptés ; mais la condition posée de rétablir le drapeau blanc arrêta leur zèle. Les enfants de Louis-Philippe, dont quelques-uns avaient repris du service dans l'armée, maintenaient l'étendard de Valmy. Le descendant de Henri IV refusait de « renier le drapeau d'Arques et d'Ivry ». Toutes les tentatives avaient donc définitivement échoué; il fallut dès lors aviser à d'autres moyens.

La lettre du comte de Chambord fut connue à Paris au moment de la rentrée de la Chambre.

## CHAPITRE XV

Le septennat. — Le procès Bazaine. — [illegible]

§ 1. Le Septennat. — Le 5 novembre, l'Assemblée ayant [illegible] sa session, M. de Broglie, vice-président du conseil [illegible] donna lecture d'un message du président de la République [illegible] après avoir signifié la libération complète du territoire [illegible] l'Assemblée qu'elle avait [illegible] à l'ordre du jour [illegible] constitutionnelles. Puis, [illegible] allusion aux tentatives [illegible] avaient occupées le temps des vacances, le message [illegible].

« Votre pouvoir est donc entier et rien n'en peut [illegible] exercice : peut-être pourtant penserez-vous que [illegible] ces discussions si vives est une preuve que, dans [illegible] faits et des esprits, l'établissement d'une forme [illegible] quelle qu'elle soit, qui engage définitivement l'avenir [illegible] graves difficultés. Peut-être trouverez-vous plus [illegible] server à vos institutions le caractère qui leur permet [illegible] comme aujourd'hui, autour du pouvoir, tous les amis [illegible] sans distinction de parti.

« ... Pour donner au repos public une garantie sûre [illegible] au régime actuel deux conditions essentielles dont vous [illegible]

danger, le laisser privé plus longtemps : il n'a ni la stabilité, autorité suffisantes.

Quel que soit le dépositaire du pouvoir, il ne peut faire un bien ble si son droit de gouverner est chaque jour remis en ques- et s'il n'a devant lui la garantie d'une existence assez longue éviter au pays la perspective d'agitations sans cesse renou- ;s.

Avec un pouvoir qui peut changer à tout moment, on peut as- r la paix du jour, mais non la sécurité du lendemain : toute de entreprise est par là même rendue impossible, le travail uit, la France, qui ne demande qu'à renaître, est arrêtée dans développement.

Dans les relations avec les puissances étrangères, la politique eut acquérir l'esprit de suite et de persévérance, qui seul à la ue inspire la confiance et maintient ou rétablit la grandeur e nation.

Si la stabilité manque au pouvoir central, l'autorité aussi lui souvent défaut. Il n'est pas suffisamment armé par les lois décourager les factions et même pour se faire obéir de ses res agents ». . . . . . . . . . . . . . . . .

mmédiatement après cette lecture, le président de l'Assemblée a proposition que voici :

Le pouvoir exécutif est confié pour dix ans au maréchal ac-Mahon, duc de Magenta, à partir de la promulgation de la ente loi.

Ce pouvoir continuera à être exercé dans les conditions elles, jusqu'aux modifications qui pourraient y être apportées les lois constitutionnelles.

Une commission de trente membres sera nommée sans délai, éance publique et au scrutin de liste, pour l'examen des lois titutionnelles. — Signé : Général Changarnier, de Champvallier, uiffret-Pasquier, Gaslonde, Anisson-Duperron, Baragnon, etc. »

Assemblée, avec l'adhésion du gouvernement, déclara l'urgence cette proposition qui fut renvoyée à l'examen d'une commis- nommée par les bureaux.

: 15 novembre, M. Édouard Laboulaye, rapporteur de cette mission, déposa son rapport, contenant un contre-projet que najorité de la commission avait adopté ; il était ainsi for- é :

Article premier. — Les pouvoirs du maréchal de Mac-Mahon


mée dans les bure
présentées à l'Assen
Devant l'hostilité
démissions au Prési
ou de les refuser ju
La discussion fut
séance de jour et u
Après un débat,
proposition Changa
minorité de la Com
et rétablissant le
avec le gouverneme
Un second scrut
M. Waddington et a
ticle premier prend
caractère constitutio
résultats suivants : p
Un troisième scrut
minorité de la Com
qui suivront la prom
de trente membres s
de liste pour l'exame
au nom de la gauche
mée dans les bureau

Le 26 novembre, le Président de la République reconstitua son ministère. Furent nommés : M. de Broglie, ministre de l'intérieur, conservant les fonctions de vice-président du Conseil; Garde des sceaux, ministre de la justice, M. Depeyre; Affaires étrangères, M. Decazes; Finances, M. Magne; Guerre, M. le général Du Barrail; Marine, M. le vice-amiral de Dompierre-d'Hornoy; Instruction publique, M. de Fourtou; Travaux publics, M. de Larcy; Agriculture et commerce, M. Deseilligny.

Un décret du Président de la République nomma M. Ferdinand Duval à la préfecture de la Seine.

§ II. Procès Bazaine. — Concurremment avec les essais de restauration monarchique et l'établissement du septennat, un autre événement considérable tint en suspens l'émotion publique durant les mois d'octobre, de novembre et de décembre 1873 : c'est le procès du maréchal Bazaine [1].

Le 29 mai 1871, un rapport avait été fait à l'Assemblée nationale sur une pétition signée du colonel du génie Cosson de Villenoisy, et demandant une enquête sur la capitulation de Metz et sur la conduite des généraux qui y avaient participé.

M. Thiers, Président de la République, monta à la tribune et parla en ces termes :

« Le maréchal Bazaine demande formellement qu'une enquête soit ouverte pour qu'on juge les événements de Metz. Je crois que c'est un acte de justice qu'on ne peut pas refuser au maréchal Bazaine. Je vous ai transmis sa demande; je laisse à l'Assemblée le soin d'y répondre. »

Le ministre de la guerre déclara, de son côté, que tous les commandants de place ayant capitulé seraient traduits devant des conseils d'enquête.

Le maréchal Bazaine comparut devant un conseil d'enquête, constitué le 30 septembre 1871, et présidée par le maréchal Baraguey-d'Hilliers. Ce conseil procéda à une minutieuse information sur les termes de la capitulation de Metz, dont les conditions sont les mêmes que celles de la capitulation de Sedan [2].

[1] Les débats du procès Bazaine ont été publiés par les librairies Polo, Garnier, Dentu, etc. Le compte rendu sténographique a été imprimé par la librairie du *Moniteur universel*. 1 vol. in-4°, 800 pages.

[2] Les procès-verbaux officiels constatent qu'il fut remis à l'ennemi : 1,665 bouches à feu, dont 1,136 rayées; 8,922 affûts de voitures; 3,239,225 projectiles; 419,285 kilogrammes de poudre; 13,288,096 cartouches du modèle chassepot; 9,696,763 cartouches de divers modèles; 124,137 fusils Chas-



Bazaine est, e
cette armée.

« Le conseil est d'
d'une armée de 150,
responsabilité lui e
mandant en chef, il
l'honneur.

« Le conseil blâm
des relations qui n'o
dans l'histoire.

« Le conseil le blâ
peaux qu'il pouvait e
à l'humiliation de br
garder l'honneur. »

Par suite de cet avi
d'informer contre le m
lui constituant les cri
Code de justice militair
de Rivière, qui se mit i
qu'au mois de mars 1
un décret présidentiel,
du maréchal Bazaine.

Conformément à la lo
que par un conseil con

statua le 1er conseil de guerre, sous la présidence de M. le duc d'Aumale, général de division ayant commandé en chef devant l'ennemi; le commissaire du Gouvernement était M. le général de division Pourcet.

Le conseil fut convoqué pour le 6 octobre; il se réunit au jour prescrit, et siégea dans le vestibule du grand Trianon, près Versailles, disposé en salle d'audience.

Le maréchal Bazaine, d'abord prisonnier dans une maison isolée, à Versailles, fut transféré au grand Trianon, où il occupa un logement strictement surveillé. Il avait choisi pour défenseurs MM. Lachaud père et fils.

Depuis les grandes guerres de la Révolution et du premier Empire, Bazaine était peut-être l'unique exemple d'un homme, parti simple soldat, et arrivé au rang de maréchal de France. Si certains bruits venus du Mexique avaient pu le faire soupçonner d'une ambition démesurée, sa réputation militaire était restée intacte. C'est sous la pression de la voix publique, bien plus que par sympathie personnelle (car le maréchal était alors presque en disgrâce), que Napoléon III le nomma, d'abord, commandant en chef de trois corps de l'armée du Rhin, puis commandant en chef de toute cette armée, au mois d'août 1870 [1].

[1] Quelque temps après le procès Bazaine (septembre 1874), un document fut publié, qui, en même temps qu'il indiquait la situation effective du commandant en chef de l'armée du Rhin vis-à-vis de l'empereur, marquait d'une façon authentique sous quelle inspiration Napoléon III avait entrepris les manœuvres qui l'avaient entraîné à livrer la désastreuse bataille de Sedan.

Voici ce document :

« *A Sir John Burgoyne, feld-maréchal.*

« Wilhelmshœhe, 29 octobre 1870.

« Mon cher sir John, je viens de recevoir votre lettre, qui m'a fait le plus « grand plaisir, d'abord parce qu'elle est une preuve touchante de votre « sympathie pour moi, et ensuite parce que votre nom me rappelle les « temps heureux et glorieux où nos deux armées combattaient ensemble « pour la même cause.

« Vous qui êtes le Moltke de l'Angleterre, vous aurez compris que tous nos « désastres viennent de cette circonstance *que les Prussiens ont été plus tôt « prêts que nous*, et que, pour ainsi dire, ils nous ont surpris *en flagrant « délit de formation.* »

« L'offensive m'étant devenue impossible je me suis résolu à la défensive, « mais *empêché par des considérations politiques*, la marche en arrière a « été retardée, puis devenue impossible. Revenu à Châlons, j'ai voulu con- « duire la dernière armée qui nous restait à Paris; *mais là encore des con- « sidérations politiques nous ont forcés à faire la marche la plus impru- « dente et la moins stratégique, qui a fini par le désastre de Sedan.* Voici

A l'ouverture de la première audience (6 octobre), le président du conseil de guerre, après lecture des pièces convoquant et constituant le conseil, fit donner lecture des états de service du maréchal, qui, parti simple soldat, avait conquis pied à pied son grade.

Six séances, de quatre heures chacune, furent occupées par la lecture du rapport de M. le général Seré de Rivière, qui relevait contre le maréchal *trente-deux* chefs d'accusation.

Six séances furent employées à l'interrogatoire de l'accusé; il repoussa toutes les charges relevées contre lui.

Les témoins assignés par l'instruction étaient au nombre de [illegible]; la défense en avait fait citer 48.

Plusieurs des dépositions, notamment celles des habitants de Metz, venant reprocher au maréchal de n'avoir pas profité jusqu'au bout des ressources alimentaires de la ville, celles de plusieurs chefs de corps ayant pris sur eux d'ordonner la destruction des drapeaux pour ne pas les livrer à l'ennemi, provoquèrent dans le public de profondes émotions.

L'audition des témoins, le réquisitoire du général Pourcet, le plaidoyer de Me Lachaud, les répliques, n'ont pas tenu moins de six semaines.

Le réquisitoire du général Pourcet soutint énergiquement l'accusation; il résuma ainsi les charges qui pesaient sur l'accusé, et termina ainsi :

« ...... Nos conclusions sont que le maréchal Bazaine (François-Achille), ex-commandant en chef de l'armée du Rhin, soit déclaré coupable :

« 1° D'avoir, le 28 octobre 1870, capitulé avec l'ennemi et rendu la place de Metz, dont il avait le commandement supérieur, sans avoir épuisé tous les moyens de défense dont il disposait, et sans avoir fait tout ce que prescrivait le devoir et l'honneur;

« 2° D'avoir signé, le même jour, 28 octobre 1870, à la tête d'une armée en rase campagne, une capitulation qui a eu pour résultat de faire poser les armes à cette armée ;

« 3° De ne pas avoir fait, avant d'avoir signé ladite capitulation, tout ce que lui prescrivaient le devoir et l'honneur ;

« en peu de mots, ce qu'a été la malheureuse campagne de 1870. Je tenais à
« vous donner ces explications, parce que je tiens à votre estime.
« En vous remerciant de votre bon souvenir, je vous renouvelle l'assurance de mes sentiments affectueux.

« *Signé* : Bazaine. »

« Crimes prévus et punis par les articles 209 et 210 du Code de justice militaire.

« Requérons le Conseil de faire, en conséquence, au maréchal Bazaine, application desdits articles 209 et 210, en se conformant aux prescriptions de l'article 135 dudit Code.

« Requérons, en outre, le Conseil de prononcer contre ledit maréchal Bazaine l'application des dispositions prescrites par les articles 138 et 139 dudit Code. »

La défense eut un caractère plus politique que militaire.

Les débats furent clos le 10 décembre. Après quatre heures de délibération, le Conseil apporta un verdict déclarant que Bazaine est, à l'nnanimité, reconnu coupable des crimes qui lui sont reprochés par l'accusation.

« En conséquence, le Conseil, vu les dispositions des articles 210 et 209 du Code de justice militaire ;

« Condamne, *à l'unanimité des voix*, François-Achille Bazaine, maréchal de France, *à la peine de mort avec dégradation militaire.*

« Et vu l'article 138 du Code de justice militaire ;

« Déclare que le maréchal Bazaine cesse de faire partie de la Légion d'honneur et d'être décoré de la médaille militaire [1].

En présence de la garde assemblée sous les armes, ce jugement fut lu au condamné, qui l'entendit sans émotion apparente.

Bazaine refusa de former un pourvoi en révision et un pourvoi en grâce.

Immédiatement après le prononcé du jugement, le président et les membres du conseil de guerre adressèrent au ministre de la guerre un recours en grâce.

Après l'expiration du délai réglementaire de vingt-quatre heures, le *Journal officiel* du 12 décembre publia la nouvelle suivante :

« Sur la proposition de M. le ministre de la guerre, M. le président de la République a commué la peine de mort prononcée contre le maréchal Bazaine en vingt années de détention, à partir de ce jour, avec dispense des formalités de la dégradation militaire, mais sous la réserve de tous ses effets. »

Au lieu d'enfermer Bazaine dans une maison de détention, suivant la volonté rigoureuse de la loi, on le logea dans le fort de l'île Sainte-Marguerite. On lui permit de recevoir sa famille et ses

[1] Tués et blessés sous Metz : 42,483 hommes (*Rapport du Dr Chenu*).



Hugo a publié L
œuvre posthume
volume d'une His
*parte*) ; George San
Durant cette m
les écrivains franç
nement provisoire
Paradol ; l'hellén
princesse Christin
— 1872 : George
désastres, Théophil
n'habitait pas ord
l'épreuve commun
la maladie dont il n
rent Amédée Thier
lien ; P. Lebrun ; P
*Arts.* — Pas plu
temps calamiteux,
imaginations. Néann
rieurs aux précéden
Les incendies de
cour des comptes, à
particulières non moi

[redacted]



s diverses branches de l'art ont eu aussi leurs pertes sensi-: Henri Regnault, peintre, tué à Buzenval; Morel Fatio, tre et conservateur du Musée de marine, mort subitement, le rs 1871, en voyant des Prussiens dans le Louvre; Auber et Ca-; Vaudoyer et Duban, architectes.

*ience et Industrie.* — La science et l'industrie, se prêtant mu-ement un concours dévoué, ont rendu de grands services pen-la guerre, et ont fait merveille pendant le siége de Paris, en quant des canons, des mitrailleuses, des fusils, des munitions, engins de défense, en augmentant les ressources de l'alimen-n et construisant des moulins pour faire de la farine, en créant ervice de ballons, une poste aérienne de pigeons voyageurs, irigeant, la nuit, la lumière électrique sur les travaux des as-eants, en appliquant la photographie à des dépêches microsco-es, et pour bien d'autres travaux [1].

a science subit aussi, pendant ces années désastreuses, des es sensibles : Gustave Lambert; le mécanicien Cail; Piobert, 'Institut; le maréchal Vaillant; le voyageur Lejean; l'astro-ie Laugier.

faut noter aussi la mort de plusieurs célébrités de l'étranger, t les œuvres et le nom appartiennent à la civilisation univer-: les romanciers anglais Ch. Dickens et Lytton Bulwer; l'his-en anglais Groote; le grand agitateur italien qui a fait l'unité 'Italie, Joseph Mazzini; l'américain Morse, qui a perfectionné le graphe électrique; Seward, le compagnon de Lincoln, qui it être assassiné le même jour que l'illustre président; Benito ez, le président de la République mexicaine, qui lutta, sans espérer, pour l'indépendance de sa patrie; le lieutenant de marine américaine Maury, connu par ses travaux géographi-s; le poëte et romancier italien Manzoni; l'économiste anglais art Mill; le voyageur anglais Livingstone.

Voir *la Science au siége de Paris*, par M. Ernest Saint-Edme (librairie u) et le *Compte rendu des opérations pour la mouture du grain pendant iége de Paris*, publié par le ministère de l'agriculture et commerce.



§ I. Le ministère
déclaration par laqu
préservation sociale
tablir en outre « l
majorité qui avait f
paux l'élection des
ministrer utilement
un projet de loi c
maires, soit par le P
Le projet retirait aux
les préfets, sous-préf
L'ajournement de
droite, fut voté, le 8
gré l'opposition du m
fonctions. Le 12, l'A
l'ordre du jour la loi
seule modification qu
les maires en dehors
en dehors des électeu
En application de c
nombre de maires pr
publicains des conseil
La loi nouvelle deva
blée aurait voté une

s plus difficiles. Au premier scrutin treize membres seulement aient pu être nommés. La droite prétendant en exclure absolu-ent les gauches, celles-ci rendirent nuls les scrutins ultérieurs refusant d'y prendre part. La droite dut alors consentir à nom-er deux membres du centre gauche. Cette concession amena un mbre suffisant de votants pour compléter la commission.

§ III. Les septennats. — La majorité du 24 mai était composée s éléments les plus opposés ; de là des discussions byzantines r le *septennat personnel* ou le *septennat impersonnel*.

Suivant les partisans du premier, le pouvoir institué le 20 no-mbre était exclusivement personnel au maréchal de Mac-Mahon ; ivant une autre opinion, la loi du 20 novembre avait institué ur sept ans une présidence de la République, confiée, jusqu'en 880, au maréchal de Mac-Mahon, mais devant, soit à cette date, it en cas de mort ou de démission, être transmise, pour une pé-ode de sept ans, à un autre citoyen élu par l'Assemblée, et ainsi suite, de sept en sept années. Les républicains purent se rallier cette opinion, qui, en fait, consacrait la République.

Le ministère se bornait seulement à affirmer que le maréchal ercerait ses fonctions jusqu'au terme légal. C'est ce que pro-ama lui-même le Président de la République, dans un discours u'il adressa au tribunal de commerce de Paris (4 février 1874). . de Broglie énonça la même résolution de faire respecter la loi u 20 novembre, dans une circulaire du 19 février, destinée à en-aver une manifestation bonapartiste annoncée pour le 16 mars, ur anniversaire de la naissance du fils de l'ex-empereur. De son ôté, le ministre de la guerre interdit à tout officier de se rendre, ns son autorisation, à Chislehurst.

§ IV. Les mandements. — Ce n'était pas seulement dans les choses e l'intérieur que le ministère se voyait entravé par ses alliés, 'était aussi dans celles de l'extérieur.

L'empire d'Allemagne avait obtenu de son Parlement des lois ui mécontentaient le clergé catholique allemand. Celui-ci, arguant e la liberté religieuse, refusait d'obéir à ces lois et invitait les po-ulations catholiques à y résister. Le gouvernement impérial sévit ontre les prélats récalcitrants. Plusieurs évêques français pu-lièrent des mandements favorables aux évêques d'outre-Rhin. Le ouvernement impérial représenta au gouvernement français que France, étant en paix avec l'Allemagne, ne pouvait tolérer de areilles provocations à la révolte, venant de fonctionnaires fran-

çais et se produisant sous l'état de siége. M. de Fourtou, ministre des cultes, recommanda aux évêques la modération, dans une circulaire que publia le *Times*. Ces incidents donnèrent lieu à des bruits de guerre, que le ministre des affaires étrangères désavoua, dans un discours à l'Assemblée nationale (20 janvier).

§ V. L'Évêque de Strasbourg. — Par un étrange contraste, tandis que les évêques allemands luttaient contre l'empire germanique, l'évêque français de Strasbourg s'inclinait devant lui.

Les élections des députés alsaciens au Reichstag avaient eu lieu le 1[er] février. Catholiques et protestants s'étaient entendus pour nommer des candidats résolus à revendiquer la patrie française. Au nombre des quinze élus figuraient les deux évêques de Strasbourg et de Metz, avec d'autres prêtres. Au Reichstag, M. Teutch, député de Saverne, demanda que les populations annexées fussent consultées sur leur incorporation à l'Allemagne. Cette réclamation, appuyée seulement par les députés danois et polonais, fut rejetée injurieusement. C'est alors que l'évêque de Strasbourg — il s'appelle Raës — déclara que les catholiques ne se tenaient pas pour engagés par la protestation de M. Teutch, et ne méconnaissaient pas la valeur du traité de Francfort.

§ VI. Proposition Dahirel. — Le 27 mars, M. Dahirel, monarchiste, proposa que l'Assemblée statuât, le 1[er] juin suivant, sur la forme du gouvernement définitif de la France. L'urgence, demandée par lui, combattue par M. de Broglie et M. de Kerdrel, légitimiste, fut repoussée par 527 voix contre 242 (28 mars).

L'Assemblée se mit, le 29 mars, en vacances jusqu'au 11 mai. Elle avait voté préalablement, entre autres lois, la prorogation des pouvoirs des conseils municipaux (25 mars), la loi reconnaissant les grades conférés aux princes d'Orléans (28 mars) et, le même jour, une loi relative aux défenses de Paris.

§ VII. La seconde Chambre. — Le 29 mars, le jour même de la clôture de l'Assemblée, M. de Broglie saisit la Commission d'un projet de seconde Chambre, qui devait être moitié nommée par le gouvernement, moitié élue par un corps spécial d'électeurs.

§ VIII. Chute de M. de Broglie. — Le temps de la prorogation fut employé en négociations ayant pour but de détacher le centre gauche des autres gauches, pour l'attirer vers le centre droit; tout fut inutile. Les monarchistes étaient irrités contre M. de Broglie, qui, maintenant, voulait établir le septennat comme une institution permanente. Aussi revenaient-ils en session avec le pro-

jet de le renverser du pouvoir. L'occasion ne tarda pas à s'offrir.

L'Assemblée était rentrée le 12 mai.

Le 16, il y eut à décider si la Chambre, en réglant son ordre du jour, donnerait la priorité à la loi d'élections municipales ou à la loi d'élections politiques. M. de Broglie donnait la préférence à la seconde; la droite préférait la première. C'est sur ce point que s'ouvrit le débat; le ministère en fit une question de cabinet. L'Assemblée repoussa, par 381 voix contre 317, la proposition ministérielle (16 mars). Le cabinet Broglie donna aussitôt sa démission.

Les chefs de groupes parlementaires auxquels s'adressa le Président de la République pour constituer un nouveau cabinet ou refusèrent d'accepter cette tâche ou y échouèrent. Le Président se résolut alors à former un *cabinet d'affaires*. La présidence en fut donnée au ministre de la guerre, M. de Cissey. Il y resta trois membres du ministère précédent : M. Decazes, M. Magne et M. de Fourtou, qui fut transféré à l'Instruction publique.

§ IX. Loi municipale. — Les bonapartistes. — Proposition Casimir Périer. — Dans le courant de juin, la Commission des Trente déposa son rapport sur l'organisation municipale. Trois dispositions principales la caractérisaient. L'âge électoral était porté de 21 à 25 ans; les plus imposés faisaient partie permanente du conseil municipal; la suppression du scrutin de liste. Ces trois dispositions disparurent pendant la discussion. Le ministère obtint la prorogation temporaire du droit de nommer les maires. La loi fut votée, en seconde lecture, le 20 juin.

Le 24 mai, les électeurs de la Nièvre avaient élu député le baron de Bourgoing, attaché autrefois au service de Napoléon III, qui avait fait profession de foi bonapartiste. A l'occasion de cette élection, un député de la gauche, M. Girerd, signala à l'Assemblée un document révélant l'existence d'un comité central de bonapartistes. M. Rouher jura sur l'honneur que ce comité n'existait pas, et provoqua une enquête que l'Assemblée ordonna. Dans les discussions auxquelles donna lieu cet incident, M. Gambetta ayant traité de *misérables* les hommes de l'Empire, il fut, à son retour à Paris, attendu par des bonapartistes, qui l'insultèrent et dont un porta la main sur lui. L'agresseur fut arrêté, puis jugé et condamné correctionnellement. Ces scènes de violence se renouvelèrent pendant plusieurs jours.

Cependant l'enquête se poursuivait et amenait, de la part de la préfecture de police, les révélations les plus compromettantes pour

les bonapartistes. M. de Fourtou, qui s'était déclaré l'adversaire du préfet, dut quitter le ministère (19 juillet). Son collègue, M. Magne, l'avait précédé à la suite du rejet de projets financiers émanant de lui et rejetés par l'Assemblée (16 juillet).

En présence des violences bonapartistes, le centre gauche publia d'abord (6 juin) un manifeste où il établissait la nécessité soit d'organiser définitivement la République, soit de recourir à la dissolution. Puis, le 15 juin, M. Casimir Périer déposa une proposition demandant que la Commission des Trente prît pour bases des lois qu'elle avait mission de préparer ce principe, posé dans un projet de loi de 1870 : « Le gouvernement de la République se compose de deux Chambres et d'un Président, » la loi du 20 novembre 1873 et le principe de la révisibilité de la Constitution.

Cette proposition en amena une autre d'un député du centre droit, qui remet tout en question à l'échéance de 1880, puis une troisième de M. de Kerdrel, repoussant les deux premières. L'urgence de la proposition Périer est prononcée, et l'examen est renvoyé, avec celle de la seconde, à la Commission des Trente. M. de Kerdrel retire la sienne. Alors plusieurs légitimistes apportent une quatrième proposition, rétablissant la monarchie au profit du comte de Chambord et conférant au maréchal de Mac-Mahon le titre de lieutenant-général du royaume ; elle est rejetée par assis et levé.

Le 28 juin, la majorité de la Commission des Trente repoussa la proposition Casimir Périer, mais chargea trois de ses membres de préparer un projet d'articles énonçant les points essentiels des lois à établir. Le 16 juillet, ils lurent à l'Assemblée un projet ayant en fait pour but le rejet définitif de la motion de M. Périer. La discussion s'ouvrit le 23 juillet et se termina le 24, par ce rejet (374 voix contre 333).

Ensuite, M. de Malleville proposa de fixer les élections générales au 6 septembre 1874 et la réunion de la nouvelle Assemblée au 28 du même mois ; l'urgence lui fut refusée.

Le 24 juillet, l'Assemblée décida que la discussion du projet des trois mandataires des Trente ne viendrait qu'après les vacances, et elle vota immédiatement une prorogation de ses séances jusqu'au 30 novembre. Le ministre de l'Intérieur déclara que le gouvernement, tout en continuant de désirer une prompte solution, ne s'opposait pas à l'ajournement. L'Assemblée se sépara le 5 août, après avoir voté le budget.

§ X. Pendant les vacances. — Le Président de la République mit

les vacances parlementaires à profit pour faire dans divers départements des voyages dont l'intention était de montrer aux populations que le septennat entendait rester neutre entre les partis. Au mois d'août, le Président visitait les départements de l'Ouest, et en septembre ceux du Nord.

Ni dans une région ni dans l'autre, ces excursions ne produisirent un effet politique de nature à être signalé.

Le 5 octobre eurent lieu les élections pour le renouvellement par tiers des conseils généraux; ces opérations s'accomplirent partout avec calme. Les républicains obtinrent environ 670 nominations ; les monarchistes 770, en y comprenant 156 bonapartistes.

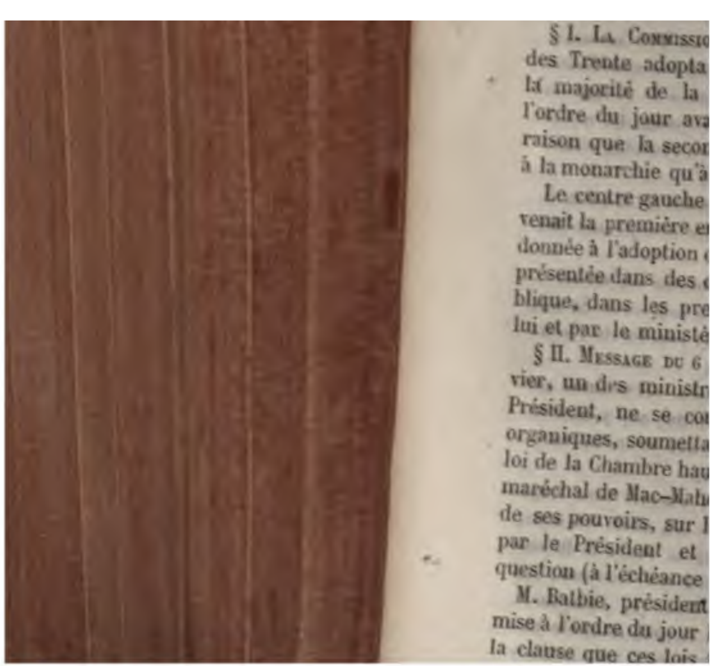
Le 22 novembre dans les départements, le 29 dans la Seine, on procéda aux élections générales des conseils municipaux. La majorité élue fut républicaine, non-seulement dans les grandes villes, mais aussi dans beaucoup de communes rurales.

§ XI. Reprise de la session. — L'Assemblée rentra en session le 30 novembre, mais des opérations préliminaires occupèrent les premières séances.

Le 4 décembre, le général de Cissey lut aux députés un message du Président de la République, qui constatait le bon état de nos relations extérieures, l'abondance des récoltes, la reprise de l'activité industrielle et commerciale.

L'approche du 1er janvier, époque des étrennes, occasionna un grand mouvement d'affaires. L'Assemblée ne voulut pas y mettre obstacle, et tout le monde s'entendit pour ajourner jusqu'après le 1er janvier la reprise des discussions irritantes.

Au cours de l'année 1874, seize élections eurent lieu dans treize départements (8 février, 1 et 29 mars, 24 mai, 16 août, 18 octobre, 8 novembre). Partout la lutte se passa entre la République et l'Empire. Les républicains eurent onze nominations, les bonapartistes en obtinrent cinq. Une de ces élections, celle de la Nièvre, fut annulée en 1875, à la suite d'une double enquête judiciaire et parlementaire. La première n'aboutit qu'à une ordonnance de non-lieu, le procureur général ayant déclaré que les personnes atteintes par l'instruction ne pouvaient, en raison de leurs grades dans la Légion d'honneur, être traduites devant la justice ordinaire.


§ I. La Commissio
des Trente adopta
la majorité de la
l'ordre du jour ava
raison que la secon
à la monarchie qu'à
Le centre gauche
venait la première e
donnée à l'adoption
présentée dans des
blique, dans les pre
lui et par le ministè
§ II. Message du 6
vier, un des ministr
Président, ne se co
organiques, soumetta
loi de la Chambre hau
maréchal de Mac-Mah
de ses pouvoirs, sur l
par le Président et
question (à l'échéance
M. Batbie, président
mise à l'ordre du jour
la clause que ces lois

Le ministère, aidé de quelques membres du centre droit, répliqua et défendit son projet.

Enfin, l'Assemblée le repoussa à la majorité d'une centaine de voix, et donna ainsi la priorité aux projets concernant l'organisation des pouvoirs publics (6 janvier).

Le cabinet donna sur-le-champ sa démission, que le Président différa d'accepter jusqu'après le vote des lois organiques.

§ III. Discussion de la loi d'organisation des pouvoirs publics et de la loi sur le Sénat. — Après avoir terminé quelques travaux parlementaires en cours d'exécution, légalisé la mise en état de siége de l'Algérie, l'Assemblée adopta, en seconde lecture, une loi sur les cadres de l'armée. Le ministère démissionnaire fut encore battu sur un point de détail de cette loi. Le ministre de la guerre se rallia alors à la combinaison de ses contradicteurs [1]. L'ensemble de la loi fut voté le 12 mars.

L'Assemblée ouvrit, le 21 janvier, la discussion des lois constitutionnelles. Un grand nombre des combinaisons de la commission y fut transformé.

Le texte de la commission portait :

« Article premier. — Le maréchal de Mac-Mahon, Président de « la République, continue à exercer avec ce titre le pouvoir exé-« cutif dont il est investi par la loi du 20 novembre 1873.

« Le gouvernement de la République se compose de deux Cham-« bres et d'un Président. »

Cet amendement n'était rien autre chose que l'article premier du projet présenté à la veille du 24 mai par M. Dufaure.

Ce projet, qui subordonnait l'existence de la République à la durée des pouvoirs du maréchal, fut soutenu, au nom du centre droit, par M. de Ventavon.

M. Édouard Laboulaye, en opposition à ce projet, présenta un amendement destiné à établir définitivement l'existence légale de la République. Il était ainsi conçu :

« Le gouvernement de la République se compose de deux Cham-« bres et d'un président. »

Cet amendement n'était rien autre chose que l'article 1er du projet présenté à la veille du 24 mai par M. Dufaure.

M. Édouard Laboulaye, dans un discours qui remplit presque entièrement la séance du 28 janvier, développa son amendement

[1] *Journal officiel*, 15 janvier 1875

en marquant qu'il visait l'établissement d'un gouvernement définitif : la République. Son discours produisit une grande impression. Un représentant légitimiste lui répondit par la lecture d'un discours préparé. Le scrutin allait s'ouvrir et les partisans du projet Laboulaye avaient grand espoir d'obtenir un vote favorable, lorsque M. Louis Blanc demanda la parole sur la position de la question. Cinq de ses amis et lui eussent désiré que l'article fût divisé en deux parties :

1° Le gouvernement de la France est la République; 2° il se compose de deux Chambres et d'un Président.

Ainsi ils pouvaient voter contre la seconde partie de la proposition sans rejeter la première. Cet incident eut pour résultat de faire, sur la demande de la droite, renvoyer le vote à la séance du 29.

La rédaction Laboulaye fut alors repoussée par 359 voix contre 336, y compris celles de M. Louis Blanc et de ses amis.

Sur le champ, un député du centre droit libéral, M. Wallon, présenta un contre-projet ainsi conçu :

« Le président de la République est élu, à la pluralité des suf-
« frages, par le Sénat et la Chambre des députés réunis en Assemblée nationale. Il est nommé pour sept ans. Il est rééligible. »

Après une longue discussion, ce projet fut voté par 353 voix, contre 352 (30 janvier).

Le débat de la loi du Sénat fut encore plus ardent. Parmi les amendements, il y en eut un qui produisit une vive émotion. Proposé par M. Pascal Duprat, de la gauche, il était ainsi conçu: « Le Sénat est électif ; il est élu par les mêmes électeurs que la Chambre des députés. » Il fut voté par 322 voix (parmi lesquelles celles des bonapartistes et des légitimistes) contre 310 (11 février). Le lendemain, le vice-président du conseil vint lire à la tribune un Message par lequel le Président de la République exposait que ce « dernier vote dénaturait l'institution sur laquelle les représentants étaient appelés à statuer ». Le gouvernement ne pouvait, en conséquence, « s'associer aux résolutions prises dans la dernière séance. »

La Chambre vota rapidement tous les articles de la loi, puis, à la majorité de 368 voix contre 345, décida qu'elle ne passerait pas à une seconde lecture.

Tout était donc remis en question, même la loi votée le 30 janvier, puisqu'elle était subordonnée au vote de la loi sur le Sénat.

Aussitôt, divers membres de la gauche déposent un projet tendant à la dissolution immédiate. Ce projet est repoussé. Un désarroi se produit dans les différents groupes parlementaires. Enfin, après une série de pourparlers, un accord s'établit ayant pour base un projet nouveau de loi sur le Sénat rédigé par M. Wallon. La gauche elle-même tout entière y adhéra, sauf cinq de ses membres, qui considéraient l'existence du Sénat comme contraire à leurs principes. Lorsque la loi vint en discussion publique, le 22 février, l'entente était faite. Les partis opposés présentèrent une nouvelle série de contre-projets qui furent rejetés.

La loi fut enfin votée d'urgence le 24 février, par 448 voix contre 210. Immédiatement eut lieu le vote, en troisième lecture, de la loi sur les pouvoirs publics, qui obtint 425 suffrages contre 254. La nouvelle constitution républicaine fut promulguée le 25 février.

Le premier effet du vote des lois constitutionnelles fut l'avènement d'un ministère nouveau, présidé par M. Buffet (11 mars). M. d'Audiffret-Pasquier fut élu président de l'Assemblée.

Le 25 février, un rapport sur l'élection de M. de Bourgoing, dans la Nièvre, révéla publiquement les manœuvres du parti bonapartiste. L'Assemblée s'occupa ensuite de rectifier le règlement des pensions civiles accordées par Napoléon III, puis elle entra en vacances le 19 mars, s'ajournant au 11 mai.

§ IV. Bruits de guerre. — Au mois de mai se produisirent de nouveaux bruits de guerre. Cette fois on disait que l'Allemagne voulait attaquer la France et l'écraser, sous prétexte que ses armements étaient exagérés. Les cabinets de Londres et de Saint-Pétersbourg en furent vivement émus. Le czar vint, le 10 mai, rendre visite à l'empereur Guillaume, et le 11 mai, le secrétaire d'État du *Foreign Office* annonçait à la Chambre des lords « qu'il *n'y avait plus* aucune raison de craindre » pour le repos de l'Europe.

§ V. Loi sur l'enseignement supérieur. — Lois diverses. — Le 11 mai, l'Assemblée reprit ses travaux, au cours desquels la Commission des Trente donna sa démission et fut remplacée par une commission nouvelle, composée en majorité de partisans de la Constitution, qui s'occupa d'élaborer un projet de loi électorale.

Après le vote d'une loi sur les prisons et de diverses lois financières, elle aborda en seconde lecture la loi sur l'enseignement supérieur. Cette discussion, commencée le 7 juin, dura trois semaines. La loi, vivement combattue, sinon dans son principe, du moins dans les diverses façons dont elle devait être appliquée,



mentaire
cussion d
à des inci
L'Assem
cation du
de la Soc
Manche, et
sépara, en
§ VI. Pe
demment,
des différen
tion, dans d
parti. Les o
choses établi
8 de la loi
constitutionn
thèses.
Dans une d
a résumé l'an
la France dep
Ce discours
(partie non offi
ministres, une

ie de ses séances et mit en première ligne à l'ordre du jour la loi ctorale et la loi municipale.

En 1871, M. Thers avait dit que le relèvement de la France al- être tenté sous le nom de la République et que, si les répu- cains étaient sages, le succès profiterait à la République. Cette phétie s'est vérifiée : la sagesse des républicains a dépassé ce e l'on pouvait attendre d'hommes plus habitués aux luttes de la qu'à la stratégie parlementaire. Ils ont compris que si un parti litant a, jusqu'à un certain point, le droit de fermer ses rangs des recrues dont il suspecte le dévouement, une grande opi- n, devenue le gouvernement de la patrie, a le devoir de ne re- usser aucune des bonnes volontés qui viennent offrir sincère- nt leurs services à la cause nationale. C'est ce que M. Thiers a onnu et proclamé hautement dans le discours qu'il a prononcé à achon le 18 octobre 1875.

§ VII. Espagne. — Durant cette période (1873-1875), plusieurs énements importants se sont accomplis à l'étranger. Le 30 dé- mbre 1874, un général du nom de Pavia a chassé de vive force Cortès espagnoles qui venaient de renverser du pouvoir ilio Castelar. A la suite de ce coup de violence s'est in- llé une dictature militaire ayant pour chef le maréchal Serrano, i, au moyen des ressources préparées par M. Castelar, a pu duire les révoltés de Carthagène, imitateurs de la Commune de ris, débloquer Bilbao et remporter des avantages sur les car- tes. Mais avant la fin de l'année, dans les derniers jours de cembre, une autre insurrection militaire a rétabli la royauté et nné le trône au fils d'Isabelle, Alphonse XII.

Dès son avènement au trône, les ultramontains s'efforcent d'en- îner le nouveau gouvernement royal à rendre au clergé catho- ue ses anciennes prérogatives, le nouveau roi, tout en rétablissant payement intégral de la rente attribuée à l'église en échange ses biens vendus, manifestait « l'intention de maintenir en pagne la liberté des cultes telle qu'elle existe dans les pays les is civilisés » (12 janvier). On put espérer un instant que l'avè- ment du roi Alphonse XII allait faire cesser la guerre civile. Il n fut rien. Don Carlos, chef de la branche cadette des Bourbons Espagne, continua contre son cousin, chef de la branche aînée, guerre qu'il avait commencée contre les divers gouvernements publicains qui s'étaient succédé depuis la chute d'Isabelle.

Un incident de cette guerre mit l'Europe en émoi. Des matelots



des Pyrénées. Pour le
de débuter par une inte
tion pleine et entière e
maines de combat contr
d'Alphonse XII était reco
de l'Europe. Don Carl
comme des rebelles. La

§ VIII. Extérieur. —
ments ont pris des me
les assemblées législativ
ultramontain. De là des
de l'autre[1].

Le pape ayant, sous di
mands dans leur attitud
celui-ci ouvrit des négoc
nement italien de mettre
gouvernement de Victor-
l'incident n'eut pas de sui
tôt (en avril) un autre n
rope, non moins grave p
belge ayant ouvertement
allemand, le gouvernemen
une Note diplomatique, qu
territoire belge devint un

[redacted]



L'empereur d'Allemagne est allé rendre visite au roi d'Italie (octobre). L'entrevue des deux alliés de la guerre de 1866, tous deux, avec des procédés différents, en lutte avec la cour pontificale, a attiré l'attention de toute l'Europe.

§ IX. Arts, Lettres, Sciences. — Au mois de janvier 1875 a eu lieu à Paris l'inauguration solennelle du nouvel Opéra.

Le percement du tunnel du mont Cenis a assuré à la France le transit des valeurs venant par voie rapide de l'extrême Orient en Europe (*via* Brindisi).

De nouvelles découvertes semblent avoir réussi à arrêter sur bien des points l'invasion du phyloxera, qui menaçait de compromettre la fortune vinicole de la France. Des inondations ont amené de grands désastres dans les départements du Midi. Des souscriptions publiques ont été ouvertes pour venir en aide aux inondés.

§ X. Nécrologie. — L'année 1874 a vu mourir deux hommes politiques français : M. Guizot et M. Ledru-Rollin.

Cette même année, sont morts : Baltard ; Jules Janin ; Beulé, ancien ministre ; Élie de Beaumont ; Husson.

En 1875, la France a perdu : Jules Michelet, Edgard Quinet, Ch. de Rémusat ; les peintres J.-B. Millet et Pils ; les sculpteurs Barye et Carpeaux.

FIN DU TOME SIXIÈME

[redacted]

# TABLE DES MATIÈRES

## DU SIXIÈME VOLUME


CHAPITRE III. — Ouvert

Mai. § I.

10 mai. § II.

15 mai. § III.

26 mai. § IV.

Juin. § V.



10 mars.

31 mai.

CHAPITRE VI. --

Janv.-févr. 1851.

Juin-juillet. §

§

Septemb.-nov. § IV

§ V.



21 jui

Juin-juill

Chapitre II.

Janvier 185

Mars-mai.

Août.

Septembre.

Chapitre III. Sui


Chapitre VI. — Guerre

1839. 1er janvier. § I.

5 mai. § II.

20 mai. § III.

§ IV.

§ V.

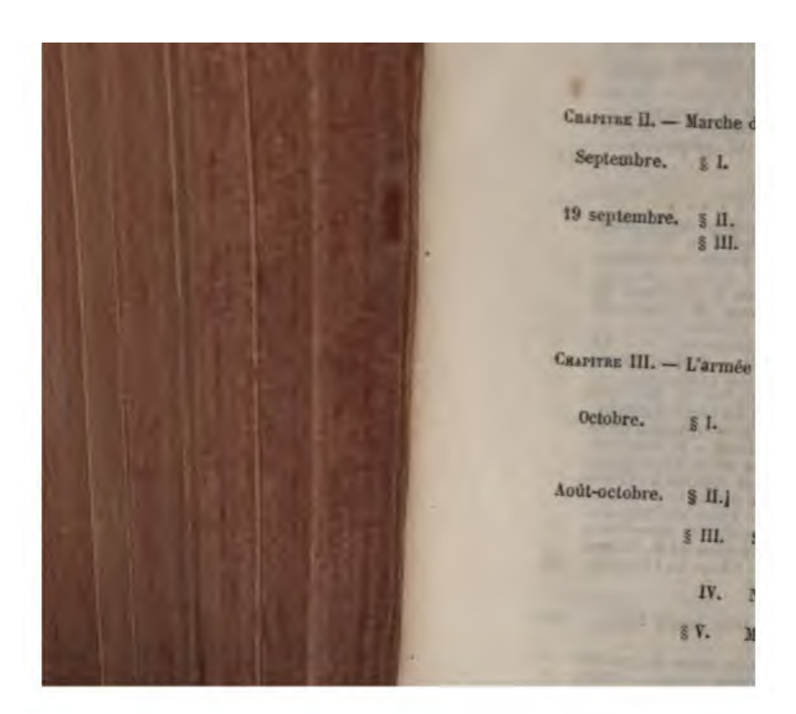
§ VI.

§ VII.

7-11 juillet. § VIII.

Octobre-novemb. § IX.

19 juillet. § X.



[redacted]

[redacted]



